Université Lumière - Lyon 2

UMR 5138 "Archéométrie et Archéologie"

Thèse pour obtenir le grade de docteur en Langues, Histoire et Civilisations des Mondes Anciens, Archéologie

Les Pratiques Funéraires Liées À La Crémation Dans Les Ensembles Funéraires Des Capitales De Cité Au Haut Empire En Gaule Belgique :

Metz-*Divodurum*, Bavay-*Bagacum*, Thérouanne-*Tervanna*

Volume 1 : Texte

Hélène Barrand Emam

Composition du Jury :

Jean-Claude Béal : Maitre de conférence Hdr - Université Lyon 2

Germaine Depierre : Technicienne Minsitère de la Culture, Umr 5594, Dijon

Henri Duday : Directeur de recherche, Umr 5199 Cnrs, Bordeaux

Mathieu Poux : Professeur - Université Lyon 2

William Van Andringa : professeur - Université Lille 3

2012

Illustration : «Memento Mori», mosaïque du 1er siècle après J.-C. provenant de la Maison des Maçons (I, 5, 2) à Pompéi, Musée national archéologique, Naples.

Table des matières

Remerciements 21

Introduction 27

PARTIE 1 - CADRE DE L'ÉTUDE 36

Chapitre 1- Contexte géographique, historique et chronologique 37

1 - le cadre geographique : la gaule belgique 37

2 - la cité et son territoire : implantation et limites des cités étudiées 40

2.1 - La cité des Médiomatriques 41

2.1.1 - rapide historique 41

2.1.2 - délimitation géographique du territoire Médiomatrique 43

2.2 - La cité des Nerviens 44

2.2.1 - rapide historique 44

2.2.2 - délimitation géographique du territoire Nervien 45

2.3 - La cité des Morins 46

2.3.1 - rapide historique 46

2.3.2 - délimitation géographique du territoire Morin 49

3 - Le cadre chronologique 50

chapitre 2 - contexte de l'étude : le monde des morts dans les capitales de cité 55

1 - *civitas* et *caput civitatis* : l'organisation administrative et les institutions 55

1.1 - définition et origine 55

1.2 - les institutions : les magistratures de cité 58

1.3 - organisation politique des cités 59

1.4 - les subdivisions administratives des cités 60

1.5 - LES CULTES RELIGIEUX DANS LA CITÉ 61

1.5.1 - UN SYSTÈME RELIGIEUX INSTITUTIONNALISÉ 61

1.5.2 - ORGANISATION ET DÉNOMINATION DU PERSONNEL RELIGIEUX 61

1.5.3 - CULTES PUBLICS ET CULTES PRIVÉS 62

2 - LA VILLE ET LES ESPACES FUNÉRAIRES ANTIQUES 65

2.1 - LE PARTAGE DE L'ESPACE : L'EXEMPLE DE ROME 65

2.1.1 - LA LIMITE SACRÉE, DÉFINITION ET ORIGINE 65

2.1.2 - LE TERRITOIRE INTRA ET EXTRA POMERIUM 67

2.1.3 - LA NOTION DE *SUBURBIUM* 68

2.2 - LES LIMITES URBAINES EN GAULE ROMAINE 70

2.2.1 - LES COLONIES DE DROIT ROMAIN ET DE DROIT LATIN 70

2.2.2 - LES CAPITALES DE CITÉS PÉRÉGRINES 70

2.2.3 - LES « *SUBURBIA* » 71

2.3 - LES ESPACES FUNÉRAIRES 72

2.3.1 - DÉFINITION : DES DROITS ET DES DEVOIRS FACE À LA MORT 72

2.3.2 - LOCALISATION DES ESPACES FUNÉRAIRES 74

2.3.3 - ORGANISATION SPATIALE DES ESPACES FUNÉRAIRES 76

2.3.4 - ORGANISATION INTERNE DES ESPACES FUNÉRAIRES 79

3 - LES CULTES ET LE TRAITEMENT DES CORPS 80

3.1 - LES CULTES LIÉS AUX MORTS 80

3.2 - CRÉMATION ET INHUMATION 84

3.2.1 - LE TRAITEMENT DES CORPS ET SON ÉVOLUTION DANS LE TEMPS À ROME SELON LES SOURCES ÉCRITES ET ARCHÉOLOGIQUES 85

3.2.2 - LE PASSAGE DE LA CRÉMATION À L'INHUMATION 91

3.2.3 - ETAT DE LA QUESTION EN GAULE ROMAINE 94

3.2.3.1 - GAULE CENTRALE ET MÉRIDIONALE 95

3.2.3.2 - GAULE SEPTENTRIONALE 97

CHAPITRE 3 - PRÉSENTATION DES CHEFS-LIEUX DE CITÉS ÉTUDIÉS 102

1 - *DIVODURUM* (METZ), CHEF-LIEU DES MÉDIOMATRIQUES 102

1.1 - Origine et statut de la ville 102

1.2 - Structure interne et limites de la ville 104

1.3 - L'urbanisation de la ville au Haut Empire 108

1.4 - L'urbanisation de la ville au Bas-Empire 111

1.5 - Les espaces funéraires 112

1.5.1 - Les quartiers du centre-ville actuel 116

1.5.2 - La voie de Trèves : le quartier du Pontiffroy 116

1.5.3 - La voie de la Nied : l'outre-Seille 116

1.5.4 - Le quartier du Sablon 119

2 - *Bagacum* (Bavay), chef-lieu des Nerviens 126

2.1 - Origine et statut de la ville 126

2.2 - Structure interne et limites de la ville 129

2.3 - L'urbanisation de la ville au Haut Empire 131

2.4 - L'urbanisation de la ville au Bas-Empire 134

2.5 - Les espaces funéraires 135

3 - *Tervanna* (Thérouanne), chef-lieu des Morins 142

3.1 - Origine et statut de la ville 142

3.2 - Structure interne et limites de la ville 144

3.3 - L'urbanisation de la ville au Haut Empire 148

3.4 - L'urbanisation de la ville au Bas-Empire 148

3.5 - Les espaces funéraires 150

PARTIE 2 – ÉTUDE DES ENSEMBLES FUNÉRAIRES 162

CHAPITRE 1 - MÉTHODES ET DÉFINITIONS 163

1 - La Classification Des Structures Funéraires 163

1.1 - Un vocabulaire propre à l'archéologie de la mort 163

1.2 - Les structures primaires et secondaires liées à la crémation 165

1.2.1 - L'étape de la crémation 165

1.2.2 - La constitution du dépôt définitif 166

1.2.3 - Les structures liées aux funérailles et au culte de la mémoire 168

1.3 - Proposition de classification des structures primaires et secondaires liées à la crémation 169

2 - Méthode et protocole d'étude des sépultures à crémation 174

2.1 - Protocole d'étude des sépultures à crémation : du terrain au laboratoire 174

2.1.1 - Fouille des structures funéraires sur le terrain 174

2.1.2 - Traitement en laboratoire 175

2.2 - Méthodologie 177

2.2.1 - Étude biologique 177

2.2.1.1 - Estimation de l'âge au décès 177

2.2.1.2 - Détermination du sexe 180

2.2.1.3 - Le nombre minimum d'individus 181

2.2.1.4 - L'état sanitaire de la population 182

2.2.2 - La quantification des restes osseux 183

2.2.2.1 - Le poids total de l'amas osseux 183

2.2.2.2 - La représentation des régions anatomiques 185

2.2.3 - Aspect des fragments osseux 187

2.2.3.1 - Coloration des os et intensité de la crémation 187

2.2.3.2 - La fragmentation des os 189

CHAPITRE 2 - ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE DES TROIS ENSEMBLES FUNÉRAIRES 194

1 - Metz-*Divodurum* – L'ensemble funéraire « 84-86 avenue André Malraux » (Lorraine) 194

1.1 - Un espace funéraire périurbain : contexte archéologique et extension géographique . 194

1.2 - présentation générale du site et occupation chronologique 196

1.3 - Organisation interne de l'ensemble funéraire 203

1.3.1 - La zone ouest 203

1.3.2 - La zone nord-est 207

1.3.3 - La zone nord-ouest 208

1.3.4 - Espacements et recoupements des structures funéraires 208

1.4 - Les aménagements de surface 209

1.4.1 - Les concentrations de mobilier 211

1.4.1.1 - les dépôts de vase sur la tombe :184-07 211

1.4.1.2 - Les dépôts de vase et d'ossements animaux à proximité des tombes 211

1.4.1.3 - Les dépôts sur le sol 213

1.4.2 - La signalisation des tombes 213

1.5 - Les lieux de crémation 215

1.6 - Les structures funéraires 215

1.6.1 - Les sépultures secondaires à crémation 215

1.6.1.1 - Les sépultures secondaires à crémation à amas osseux unique 217

1.6.1.2 - Les amas osseux multiples 225

1.6.1.3 - Couvercle, système de couverture et de protection de la tombe 226

1.6.1.4 - Répartition topographique et évolution chronologique selon le mode de dépôts des ossements 230

1.6.2 - La sépulture primaire à crémation 233

1.6.3 - Les sépultures à inhumation 239

1.6.3.1 - Typologie des sépultures 239

1.6.3.2 - Position des corps 241

1.6.3.3 - Orientation des sépultures 242

1.6.3.4 - La population inhumée 242

1.6.3.5 - Le mobilier accompagnant les défunts 245

1.6.4 - Les structures à caractère funéraire 248

1.6.4.1 - Les fosses à offrandes ou fosses « rituelles » 248

1.6.4.2 - Les autres types de structures à caractère funéraire 254

1.7 - Les offrandes primaires et secondaires 255

1.7.1 - Les offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôt des ossements 255

1.7.2 - Quantité et type d'offrandes déposé dans la tombe 257

1.7.2.1 - La vaisselle 258

1.7.2.2 - Les dépôts animaux 260

1.7.2.3 - Les objets à vocation «rituelle» : les lampes, les balsamaires et les monnaies 261

1.7.2.4 - Le petit mobilier 262

1.7.3 - Enseignements du mobilier présents dans les tombes 265

1.8 - Étude anthropologique 266

1.8.1 - Recrutement de l'ensemble funéraire 266

1.8.1.1 - Décompte des sujets dans les tombes et âge au décès 266

1.8.1.2 - Diagnose sexuelle 271

1.8.1.3 - État sanitaire de la population 271

1.8.2 - Données quantitatives globales : le poids total des os brûlés 273

1.8.2.1 - Sépultures individuelles 273

1.8.2.2 - Sépultures plurielles 279

1.8.2.3 - Poids total des os humains selon le type de dépôt 281

1.8.3 - Quantification relative : représentation des diverses parties du squelette 281

1.8.3.1 - Représentation pondérale du crâne 284

1.8.3.2 - Représentation pondérale du tronc 285

1.8.3.3 - Le poids relatif des membres 286

1.8.4 - Les modalités de remplissage et organisation interne de l'amas osseux 287

1.8.5 - L'aspect des ossements 290

1.8.5.1 - La coloration des ossements et l'intensité de crémation 290

1.8.5.2 - Le poids moyen des restes humains brûlés : le taux de fragmentation 291

1.9 - Synthèse 296

2 - Bavay-*Bagacum* – L'ensemble funéraire de la « Fache des Près Aulnoys » (Nord) 300

2.1 - Un espace funéraire périurbain : contexte archéologique et extension géographique 300

2.2 - Présentation générale du site et occupation chronologique 301

2.3 - Organisation interne de l'ensemble funéraire 306

2.3.1 - Répartition spatiale et regroupements 306

2.3.2 - Les monuments funéraires 310

2.3.3 - La signalisation des tombes 312

2.4 - Les lieux de crémation dans l'espace funéraire 312

2.5 - Les structures funéraires 314

2.5.1 - Les sépultures secondaires à crémation 314

2.5.1.1 - Architecture des tombes 314

2.5.1.2 - Les modes de dépôts des ossements dans la tombe 316

2.5.3 - Couvercle, système de couverture et de protection de la tombe 326

2.5.2 - Les structures funéraires sans ossements 327

2.5.4 - Répartition topographique et évolution chronologique selon le mode de dépôt des ossements 328

2.6 - Les offrandes primaires et secondaires 330

2.6.1 - Les offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôt des ossements 331

2.6.2 - Emplacement des ossements et des offrandes dans la tombe 332

2.6.3 - Quantité et qualité des offrandes déposées dans la tombe 335

2.6.4 - Les différents types d'offrandes 337

2.6.4.1 - Les récipients en céramique 337

2.6.4.2 - Les récipients en verre 341

2.6.4.3 - Les dépôts animaux et végétaux 342

2.6.4.4 - Les lampes 346

2.6.4.5 - Les monnaies 347

2.6.4.6 - Le petit mobilier 348

2.6.5 - Enseignements du mobilier présents dans les tombes 354

2.7 - Étude anthropologique 356

2.7.1 - Recrutement de la nécropole 356

2.7.1.1 - Décompte des sujets dans les tombes et âge au décès 356

2.7.1.2 - Diagnose sexuelle 360

2.7.1.3 - L'état sanitaire de la population 361

2.7.2 - Données quantitatives globales : le poids total des os brûlés 365

2.7.2.1 - Sépultures individuelles 365

2.7.2.2 - Sépultures plurielles 371

2.7.2.3 - Poids total des os humains selon le type de dépôt 374

2.7.3 - Quantification relative : représentation des diverses parties du squelette 374

2.7.3.1 - Représentation pondérale du crâne 374

2.7.3.2 - Représentation pondérale du tronc 378

2.7.3.3 - Le poids relatif des membres 378

2.7.4 - Les modalités de remplissage des vases ossuaires 380

2.7.5 - L'aspect des ossements 381

2.7.5.1 - la coloration des ossements et l'intensité de crémation 381

2.7.5.2 - Le poids moyen des restes humains brûlés : le taux de fragmentation 381

2.8 - Synthèse 386

3 - Thérouanne-*Tervanna* - La nécropole de la route d'Arras (Pas-de-calais) 390

3.1 - Un espace funéraire périurbain : contexte archéologique et extension géographique 390

3.2 - Présentation générale du site et occupation chronologique 392

3.3 - Organisation interne de l'ensemble funéraire 394

3.2.1 - Répartition spatiale et regroupements 394

3.3.2 - La signalisation des tombes 396

3.4 - Les lieux de crémation dans l'espace funéraire 396

3.5 - Les structures funéraires 399

3.5.1 - Les sépultures secondaires à crémation 399

3.5.1.1 - Architecture des tombes 399

3.5.1.2 - Les modes de dépôt des ossements 400

3.5.2 - La sépulture primaire à crémation 405

3.5.3 - La sépulture à inhumation 411

3.6 - Les offrandes primaires et secondaires 412

3.6.1 - Les offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôt des ossements 413

3.6.2 - Quantité et type d'offrandes déposées dans la tombe 414

3.6.2.1 - La vaisselle 415

3.6.2.2 - Les dépôts animaux 420

3.6.2.3 - Les monnaies 420

3.6.2.4 - Le petit mobilier 421

3.6.3 - Enseignements du mobilier présent dans les tombes 422

3.7 - Étude anthropologique 423

3.7.1 - Recrutement de la nécropole 423

3.7.2 - Données quantitatives globales : le poids total des os brûlés 424

3.7.3 - Quantification relative : représentation des diverses parties du squelette 426

3.7.3.1 - Représentation pondérale du crâne 426

3.7.3.2 - Représentation pondérale du tronc 427

3.7.3.3 - Le poids relatif des membres 427

3.7.4 - Les modalités de remplissage des vases ossuaires 429

3.7.5 - L'aspect des ossements 430

3.7.5.1 - la coloration des ossements et l'intensité de crémation 430

3.7.5.2 - Le poids moyen des restes humains brûlés : le taux de fragmentation 430

3.8 - Synthèse 432

PARTIE 3 - LES PRATIQUES ET LES ESPACES FUNÉRAIRES EN CONTEXTE URBAIN : ANALYSE DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DES FUNÉRAILLES 437

CHAPITRE 1 - LES ESPACES FUNÉRAIRES 439

1 - Localisation des espaces funéraires 439

1.1 - Metz-*Divodurum* 439

1.2 - Bavay-*Bagacum* 443

1.3 - Thérouanne-*Tervanna* 444

1.4 - Conclusion 447

2 - Organisation spatiale des espaces funéraires 449

2.1 - Mise en place et dynamique d'implantation des espaces funéraires 449

2.2 - Structuration de l'espace 453

2.2.1 - Relation entre les structures funéraires et les voies : les tombes monumentales 453

2.2.2 - Système de délimitation de l'espace 458

2.2.3 - La signalisation des tombes 461

2.3 - Mode de répartition des structures funéraires dans l'espace 464

2.3.1 - Regroupements selon la nature et la fonction des structures funéraires ... 464

2.3.2 - Regroupements liés à la période chronologique 466

2.3.3 - Analyse du recrutement des regroupements 467

2.4 - La place des immatures dans les espaces funéraires 470

CHAPITRE 2 - LA CRÉMATION DU CORPS 475

1 - Les lieux de la crémation 475

1.1 - Les différents types de bûcher 475

1.1.1 - Les bûchers au sol 476

1.1.2 - Les aires de crémation de surface 476

1.1.3 - Les bûchers construits 481

1.1.4 - Les bûchers en fosse 482

1.1.4.1 - Caractéristiques et dimensions 483

1.1.4.2 - Bûcher en fosse ou tombe-bûcher ? 485

1.1.4.3 - Répartition et chronologie des bûchers en fosse 487

1.1.5 - Bûcher individuel ou pluriel 489

1.1.6 - Conclusion 491

2 - Les différents apports du mobilier et des artefacts présents dans les bûchers funéraires 492

2.1 - La structure du bûcher 492

2.1.1 - Le combustible 492

2.1.2 - Les éléments liés à la construction et à la décoration du bûcher 493

2.2 - Le mobilier déposé sur le bûcher 496

2.2.1 - Le mobilier primaire dans les bûchers en fosse et les tombes-bûchers 496

2.2.2 - Le mobilier primaire provenant du bûcher déposés dans les tombes 499

2.2.2.1 - Les récipients en céramique 500

2.2.2.2 - Les dépôts animaux 503

2.2.2.3 - Les objets à vocation « rituelle» 505

2.2.2.4 - Les objets «personnels» 509

2.2.3 - Fonction du mobilier primaire 510

3 - Les dépôts réalisés sur le bûcher après la crémation 511

3.1 - Dépôt de mobilier secondaire sur le bûcher 511

3.2 - LES DISPOSITIFS DE FERMETURE ET DE CONDAMNATION DES BÛCHERS 513

4 - ESSAI DE RESTITUTION DES GESTUELLES LIÉES AU TRAITEMENT DES RESTES DU DÉFUNT SUR LE BÛCHER 515

4.1 - LA CONDUITE DU BÛCHER PENDANT LA CRÉMATION 515

4.2 - LE PRÉLÈVEMENT DES OSSEMENTS 518

CHAPITRE 3 - LES LIEUX DE DÉPÔT DÉFINITIFS DES RESTES 523

1 - LES SÉPULTURES SECONDAIRES A CRÉMATION 523

1.1 - L'ARCHITECTURE INTERNE DES TOMBES 523

1.1.1 - LES FOSSES SÉPULCRALES 524

1.1.2 - LES FOSSES BÉNÉFICIANT D'UN AMÉNAGEMENT 524

1.1.2.1 - LES COFFRAGES EN PIERRE OU EN TUILES 524

1.1.2.2 - LES COFFRAGES EN BOIS 527

1.1.2.3 - UN AMÉNAGEMENT PARTICULIER : LES AMPHORES 528

1.2 - LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPÔT DES OSSEMENTS 530

1.2.1 - LES SÉPULTURES AVEC UN CONTENANT 531

1.2.1.1 - LES SÉPULTURES À VASES OSSUAIRES 531

1.2.1.2 - LES SÉPULTURES EN COFFRE DE PIERRE 540

1.2.1.3 - LES SÉPULTURES À COFFRET EN BOIS 544

1.2.2 - LES SÉPULTURES EN TERRE-LIBRE 545

1.2.2.1 - LES SÉPULTURES EN TERRE LIBRE À OSSEMENTS DISPERSÉS 545

1.2.2.2 - LES SÉPULTURES À CONCENTRATION D'OSSEMENTS 547

1.2.3 - UN CAS PARTICULIER : LES SÉPULTURES À AMAS OSSEUX MULTIPLES 551

1.2.4 - CONCLUSION 553

1.3 - LE DÉPÔT DES RESTES DU DÉFUNT DANS LA TOMBE 556

1.3.1 - LA QUANTITÉ D'OSSEMENTS DÉPOSÉE DANS LA TOMBE 556

1.3.1.1 - LES SÉPULTURES INDIVIDUELLES 557

1.3.1.2 - LES SÉPULTURES PLURIELLES 561

1.3.1.3 - LE TRAITEMENT DES RESTES NON DÉPOSÉS DANS LA TOMBE 562

1.3.2 - LE POIDS TOTAL DES OS BRÛLÉS SELON LE MODE DE DÉPÔT DES OSSEMENTS 564

1.3.3 - Évolution du poids total des os brûlés selon les phases chronologiques 568

1.3.4 - Les modalités de dépôt des ossements dans la tombe 571

1.3.4.1 - La représentation des secteurs anatomiques 571

1.3.4.2 - Les modalités de dépôt des os brûlés 579

2 - Les sépultures à inhumation 585

2.1 - Typologie des sépultures à inhumation 585

2.2 - La position des corps 595

CHAPITRE 4 - LES PRATIQUES LIÉES AU LIEU DE DÉPÔT DÉFINITIF DES RESTES DU DÉFUNT : LES DIFFÉRENTS APPORTS DU MOBILIER FUNÉRAIRE 601

1 - Le mobilier d'accompagnement 602

1.1 - Le dépôt secondaire de mobilier dans la tombe 602

1.1.1 - Représentation du mobilier primaire et secondaire 602

1.2 - Quantité, qualité et fonction du mobilier funéraire 608

1.2.1 - Nombre et type de mobilier déposés dans les tombes 608

1.2.2 - Composition et fonction du mobilier déposé dans les tombes 612

1.2.2.1 - La vaisselle 612

1.2.2.2 - Les dépôts alimentaires 624

1.2.2.3 - Les objets à vocation « rituelle » : les balsamaires, les lampes et les monnaies 627

1.2.2.4 - Les objets « personnels » 632

2 - Le mobilier funéraire dans les sépultures à inhumation 638

3 - L'image sociologique du dépôt funéraire : Le mobilier et le défunt 645

3.1 - La tombe : reflet du statut social du défunt ? 645

3.2 - Approche de l'identité du défunt à travers le mobilier funéraire 648

3.2.1 - Le mobilier funéraire comme marqueur sexuel 648

3.2.2 - Le mobilier funéraire et l'âge au décès 651

3.2.2.1 - Immaturité sociale, immaturité biologique ? 651

3.2.2.2 - Le mobilier déposé dans les sépultures d'enfants 652

4 - Les gestes et les sacrifices effectués autour de la tombe pendant les funérailles ou liés au culte de la mémoire 658

4.1 - Les conduits à libations 658

4.2 - Les dépôts de vases brisés retrouvés en surface ou à proximité des tombes 659

4.3 - Les fosses à offrandes ou fosses « rituelles » 662

4.3.1 - Les fosses à offrandes liées à la pratique de la crémation 662

4.3.2 - Les fosses à offrandes liées à la pratique de l'inhumation 666

Conclusion 669

Annexe 1 689

Annexe 2 691

Annexe 3 693

Annexe 4 695

Annexe 5 697

Annexe 6 699

Liste des Figures 701

Sources Littéraires Antique 718

Sources Épigraphiques 722

Bibliographie Générale 723

Abstract 769

Zusammenfassung 771

Remerciements

Au moment de mettre un terme à ce travail commencé sept ans auparavant, je tiens à remercier les personnes qui m'ont accompagnée et soutenue tout au long de ces années et qui ont permis la réalisation de cette thèse.

Tout d'abord, je remercie mon directeur de thèse, Jean-Claude Béal qui a accepté de diriger ce travail. Merci pour vos conseils, vos critiques, vos relectures et surtout pour votre compréhension lors de cette dernière année de thèse qui a été pleine de rebondissements. Je remercie également Mathieu Poux, qui a accepté d'assurer la continuité de la direction de ma thèse après le départ en retraite de mon directeur en août dernier.

Un grand merci à Germaine Depierre pour la formation qu'elle m'a apportée, pour les longues heures passées à la correction du tri des os brûlés dans la cave de Chabot Charny, pour sa confiance, pour ses conseils. Merci d'avoir toujours répondu présente quand j'avais besoin de tes conseils.

Merci aux membres du jury, Jean-claude Béal, Germaine Depierre, Henri Duday, Mathieu Poux et William Van Andringa pour l'intérêt porté à ce travail, sa lecture et son évaluation.

Merci à mes patrons Muriel Roth-Zehner et Bertrand Bakaj de la société Antea Archéologie(qui m'ont confié l'étude du site de Metz « Avenue André Malraux ». Merci de m'avoir soutenue et permis d'aménager mon temps de travail pour faire avancer cette thèse. Merci pour vos encouragements et votre compréhension.

Merci également à Frédéric Loridant (C.G. 59), Xavier Deru (Universté de Lille 3) et Freddy Thuillier (Inrap) pour m'avoir confié l'étude des ossements brûlés des sites de Bavay et de Thérouanne. Merci pour vos conseils et la documentation transmise nécessaire à la réalisation de ces études. Merci également aux fouilleurs et aux différents spécialistes avec qui j'ai collaboré tout au long de ce travail.

Merci à Franck Gama (Inrap Metz) pour son aide dans la cartographie des sites funéraires de la ville de Metz. Merci également à Pierre Thion (S.R.A. Lorraine) qui a pris le temps de répondre à mes nombreuses questions, m'a fourni de précieuses informations sur la ville de Metz et m'a mise en contact avec Franck Gama et Pascal Vipard (Université de Nancy).

Merci au Maire de Thérouanne d'avoir bien voulu m'envoyer des documents provenant de la bibliothèque de la ville et pour la confiance qu'il m'a accordée.

Merci à Gérald Barbet pour sa confiance, ses encouragements et pour l'aide financière qu'il m'a apporté pour l'impression de cette thèse.

Merci à Emilie et Amandine pour leurs collaborations dans l'étude de Metz, pour leur aide précieuse dans la mise en page de ce mémoire et pour leurs encouragements. Merci pour votre amitié.

Merci aux personnes qui ont relu ce travail, pour leurs critiques et pour le temps qu'ils m'ont accordé : Jean-Claude Béal, Germaine Depierre, Anthony Denaire, ma maman.

Merci à Gilles Pierrevelcin et Colette Etienne pour la traduction des résumés en allemand et en anglais.

Merci à tous mes amis qui m'ont soutenue, encouragée tout au long ce travail : Louise, Camille, Anne, Aurélie, Yarno, Bertrand, Gillou, Emilie C., Amandine, Emilie N., Claire, Stéph, Valérie, mes collègues d'Antea et bien sûr à Marie-José, avec qui j'ai collaboré durant toutes ces années. Merci pour ton amitié, tes encouragements, tes coups de fils qui remontent le moral…

Merci à ma famille, mes sœurs et mes parents d'avoir cru en moi et de m'avoir soutenue jusqu'au bout.

Enfin, merci à Mahmoud de m'avoir soutenue et supportée pendant la rédaction de cette thèse. Merci d'avoir été là, merci pour ton aide, ta patience et tes encouragements de tous les jours pour m'aider à terminer ce travail.

A mes parents,

A mon mari,

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, l'étude anthropologique des sépultures à crémation connait un essor considérable en France. Développée depuis les années 80 sous l'impulsion de chercheurs, comme H. Duday et G. Grévin, cette approche est désormais reconnue par la communauté scientifique pour son apport important à la compréhension globale des pratiques funéraires des sociétés du passé. L'étude de ces sépultures a longtemps suscité un manque d'intérêt de la plupart des chercheurs, ceux-ci évoquant la trop grande fragmentation ou déformation des ossements, rendant difficile toute approche ostéologique. Par conséquent, les contenants des os brûlés étaient généralement vidés afin de récupérer le mobilier (céramique, métal) pour aborder la chronologie du site. Quelquefois, les sédiments et les ossements étaient conservés pour être stockés mais au fil du temps, ils finissaient souvent par disparaître, ne suscitant l'intérêt de personne. Cette attitude a engendré une perte d'information considérable qui ne pourra jamais être récupérée.

L'étude de ces gisements nécessite une connaissance particulière de l'os humain et des altérations qu'il subit sous l'effet de la chaleur. Dans ce but, depuis les années 80-90, plusieurs chercheurs dans un travail commun, ont établi un protocole d'étude qui a permis d'élaborer des méthodes de fouille et d'analyse visant à poser les bases et les limites de cette étude. Celui-ci, instauré par Henri Duday, Germaine Depierre et Thierry Janin, lors du stage « Approche anthropologique des sépultures à incinération » réalisé à partir de 1992 au Musée de l'Ephèbe au Cap d'Agde (Hérault) constitue « *une action pédagogique originale destinée à constituer un réseau de chercheurs formés au traitement spécifique des restes humains incinérés* (…) »[1].

Ma formation universitaire m'a permis d'acquérir les connaissances nécessaires au traitement et à l'étude des os humains brûlés, grâce à la réalisation d'un mémoire de maitrise portant sur « *la nécropole de Gisy-les-Nobles, « Les Près Tomery » (Yonne) : Approche des pratiques funéraires liées à la crémation dans le confluent Seine/Yonne au Bronze Final* » (Université de Bourgogne, Dijon, 2003 - sous la direction de M. Claude Mordant), suivi d'un mémoire de D.E.A. traitant de « *la nécropole gallo-romaine de la « Fâche des Près Aulnoys à Bavay (Nord) ; approche des pratiques funéraires liées à la crémation au 1er siècle après J.-C.* » (Université de Franche-Comté, Besançon, 2004 – sous la direction de Mme Hélène Walter).

Le choix d'entreprendre une thèse sur les pratiques funéraires liées à la crémation dans les ensembles funéraires urbains en Gaule Belgique a pour fondement le travail de recherche mené sur le site de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay (Nord), chef-lieu de cité des Nerviens. Les restes osseux d'une vingtaine de tombes provenant de ce site avaient été confiés à G. Depierre, qui m'a proposé d'en réaliser l'étude sous son contrôle, dans le cadre d'un Diplôme d'Etudes Approfondies. Ma volonté de continuer ce travail de recherche dans le cadre d'un doctorat, m'a amenée à élaborer une problématique fondée sur des choix d'ordre géographique et contextuel. L'étude de la nécropole gallo-romaine de Bavay a

[1] Duday H. *et al*. 2000, p. 7.

dirigé mon intérêt d'une part, sur le territoire auquel elle appartient, la Gaule Belgique et d'autre part, sur le rôle spécifique de la ville en temps que capitale de la cité des Nerviens. Les recherches menées en collaboration avec M.-J. Ancel (Docteur Université Lyon 2) sur ce site depuis le D.E.A. se perpétuant également dans le cadre de la thèse, nous avons alors été amenées à nous interroger sur une répartition pertinente du travail à l'intérieur d'une même zone géographique.

La compréhension d'un territoire à l'époque gallo-romaine ne peut se faire en dehors du cadre fondamental de la *civitas*, subdivision administrative des provinces, formée par deux éléments indissociables : le chef-lieu, la *caput civitatis* et son territoire « rural », l'*ager*[2]. Ce découpage entre contexte rural et contexte urbain s'est donc rapidement imposé à nous et nous a mené à l'élaboration d'un objectif commun : aboutir au terme de ces deux mémoires de thèse à la réalisation d'une synthèse globale sur les pratiques funéraires en Gaule Belgique. Mon choix s'est porté sur le contexte urbain et plus particulièrement sur celui des capitales de cités. J'ai volontairement centré mon étude sur des ensembles funéraires situés à proximité immédiate des chefs-lieux de cité, et ce pour plusieurs raisons.
Tout d'abord, les villes, ayant le statut de capitale de cités sont largement connues et reconnues : leur rôle administratif, politique et religieux est visible par les découvertes archéologiques tant au niveau épigraphique, qu'architectural ; leur histoire, même si celle-ci est souvent entachée de zones d'ombres, nous est, en partie, connue par les récits des auteurs antiques. La dénomination *caput civitatis* n'engendre donc pas d'ambiguïté dans sa définition et facilite, *a priori*, les démarches de caractérisation et de rattachement d'un ensemble funéraire à une entité, problématique inhérente à toute constitution d'un corpus. De plus, ce choix spécifique permet d'exclure de mon champ d'investigation, les agglomérations secondaires et ainsi d'éviter tout empiétement sur l'étude de la crémation en milieu rural menée par M.-J. Ancel[3].

La limite entre milieu urbain et milieu rural n'est toutefois pas évidente à définir : chaque chef-lieu est composé d'un centre urbain et d'un espace périphérique, le « *suburbium* », correspondant à une zone d'influence et d'interactions entre la ville et la campagne pouvant varier, nous le verrons plus tard, en fonction du rayonnement et de l'importance politique et économique de la capitale. Il est parfois hasardeux d'attribuer à un ensemble funéraire une appartenance rurale ou urbaine, dès lors que l'on s'éloigne du centre urbanisé. Si dans ces zones périurbaines, la présence d'un habitat à proximité d'un groupement de sépultures suffit à établir une dépendance, pour un ensemble funéraire « isolé », l'interprétation peut parfois se révéler délicate.

La multiplication des découvertes, due notamment au développement de l'archéologie préventive, a permis de mieux appréhender l'organisation du territoire rural, mais également d'apporter une meilleure compréhension du tissu urbain, de son extension et donc de ses limites. Un intérêt grandissant de la part des chercheurs sur l'étude des zones suburbaines a engendré un renouvellement de la réflexion scientifique à ce sujet et une connaissance accrue des différents éléments qui les composent[4]. Mon

[2] Ferdière A. 2005a, p. 141.

[3] Ancel M.-J. 2010.

[4] Pour la Gaule septentrionale, voir les actes du colloque de Lille organisé en 2002 sur « *Les villes romaines du Nord de la Gaule : Vingt ans de recherches nouvelles* » (Hanoune R. (dir.) 2007) ; le catalogue d'exposition de « *La marque de Rome, Samarobriva (Amiens) et les villes du Nord de la Gaule* » organisé au Musée de Picardie à Amiens en 2004 (Bayard D. *et al.* 2006). Pour la Gaule méridionale, voir l'ouvrage synthétique publié dans Gallia n° 66.1 dirigé par F. Blaizot sur « *Les pratiques funéraires et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité* » (Blaizot F. *et al.* 2009) et son complément Gallia n° 67.1 également dirigé par F. Blaizot traitant de l' « Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine » (Blaizot F. (dir.) 2010).

thème d'étude sur les espaces funéraires en milieu urbain s'intègre pleinement dans cette dynamique de recherche et je tenterai de contribuer, à mon niveau, à une meilleure compréhension de ce phénomène, à travers une nouvelle lecture des données archéologiques anciennes, associée à l'apport des découvertes récentes.

Un autre intérêt de l'étude des pratiques funéraires dans les capitales de cité est le cadre institutionnel, politique et religieux offert par la ville. L'abondance des sources littéraires, épigraphiques et archéologiques donne une certaine visibilité du fonctionnement du centre urbain et de son territoire et reflète par la même occasion, le degré d'intégration de la *civitas* au modèle romain. Les pratiques liées aux divers rituels funéraires illustrent parfaitement l'image de la romanité qu'une certaine tranche de la population souhaite afficher. L'étude des espaces funéraires permet d'entrevoir le degré d'assimilation des coutumes romaines par la population locale à une période donnée et son évolution au cours du temps. Elle montre également la diversité qui peut exister au sein d'un même peuple et l'influence qu'ont pu avoir sur la cité, son statut juridique, sa situation géographique stratégique et son importance politique et économique. Ces divers éléments peuvent avoir un impact visible dans le choix de l'architecture funéraire, du mode d'ensevelissement des restes et même dans le choix du type de mobilier accompagnant le défunt.

Les capitales de cités étant, en règle générale, des créations *ex-nihilo* de l'époque Augustéenne, nous avons choisi de commencer notre étude à partir du 1er siècle de notre ère, période à partir de laquelle les villes prennent réellement leur essor urbain. La pérennité de l'occupation des mêmes lieux funéraires étant fréquente dans les ensembles funéraires urbains, il nous a semblé judicieux d'opter pour une chronologie englobant les trois premiers siècles de notre ère, cadre chronologique correspondant à la période du Haut Empire.

Les problématiques géographiques, chronologiques et contextuelles étant posées, j'ai dans un premier temps, décidé d'intégrer la suite de l'étude de l'ensemble funéraire de Bavay dans mon corpus, comme point de départ à mes recherches sur les pratiques funéraires dans les capitales de cité. Etant consciente de l'impossibilité d'étudier les espaces funéraires de tous les chefs-lieux de *civitas* de la Gaule Belgique, j'ai orienté mes recherches sur les sites ayant bénéficiés de fouilles récentes et pour lesquels des protocoles d'étude sur le terrain et en laboratoire étaient définis et expliqués. Ce critère déterminant m'a permis d'appliquer un protocole d'étude analogue et cohérent à toutes les structures funéraires que j'ai eu à étudier personnellement mais également de confronter mes résultats à ceux de toutes les études récentes. En effet, nombre de découvertes de sépultures antiques en contexte urbain sont issues de trouvailles anciennes et ponctuelles. Ces ensembles n'ont la plupart du temps pas fait l'objet de publications exhaustives et les données que nous possédons sont trop souvent lacunaires. Le mobilier est fréquemment égaré ou incomplet et les restes osseux sont généralement absents. C'est pourquoi j'ai délibérément exclus de mes sites de référence, les villes pour lesquelles on ne disposait que de données anciennes. Toutefois, pour les trois capitales de cités choisies, nous avons intégré les sépultures et les structures funéraires provenant de découvertes anciennes dans la présentation générale des espaces funéraires du chef-lieu de cité mais également lors de notre réflexion sur les pratiques funéraires en Gaule Belgique.

Mon choix s'est donc porté sur trois ensembles funéraires fouillés dans un cadre d'archéologie préventive et dont les responsables d'opérations m'ont confié l'étude des restes osseux. Il s'agit de l'ensemble funéraire de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay-*Bagacum* (Nord), chef-lieu de cité des Nerviens (*civitas Nerviorum*), l'ensemble funéraire « Les Oblets » à Thérouanne-*Tervanna* (Pas-de-Calais), chef-lieu de cité des Morins (*civitas Morinorum*) et de l'ensemble funéraire de l'« Avenue André Malraux » à Metz-Divodurum (Moselle), chef-lieu de cité des Médiomatriques (*civitas Mediomatricorum*) (**Fig. 1**).

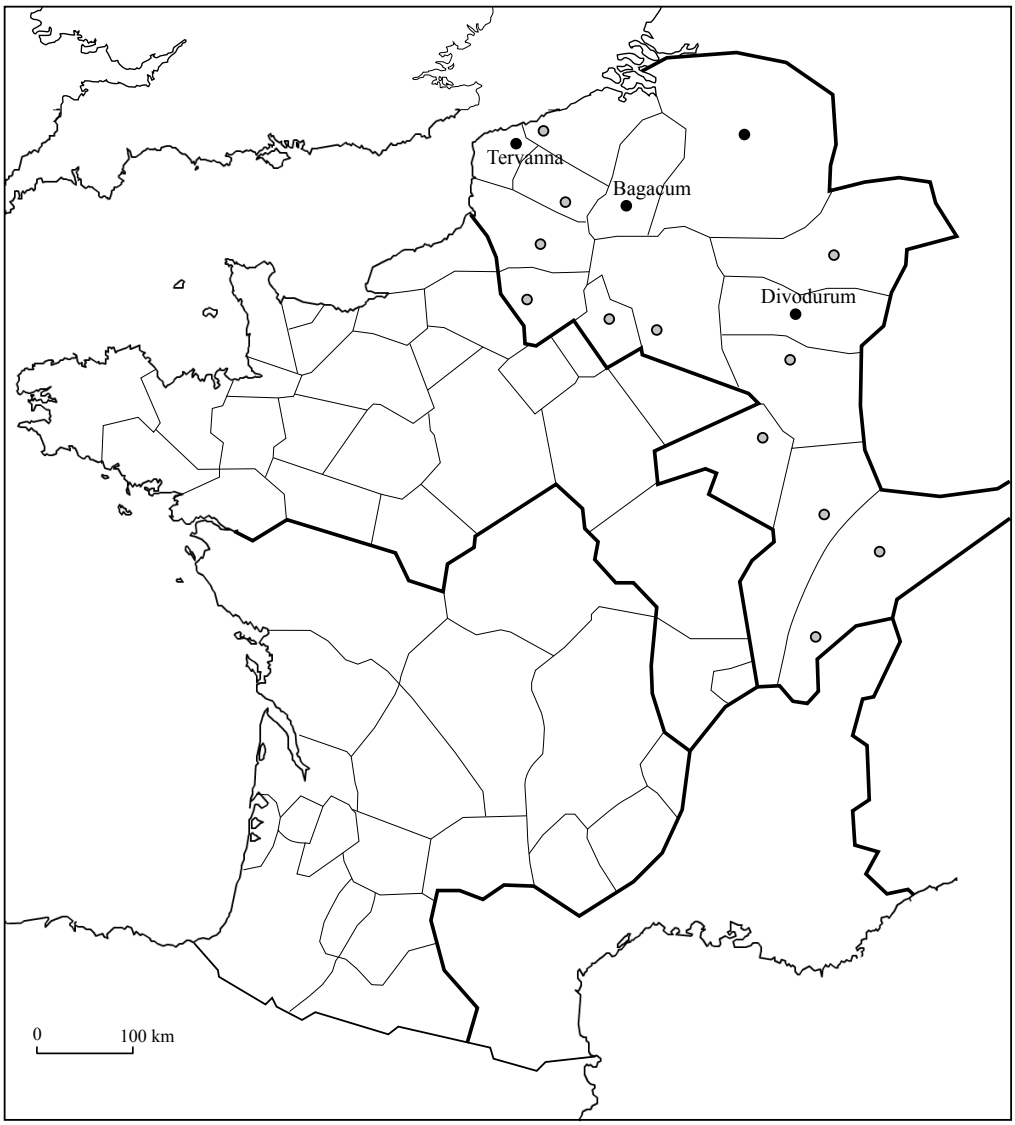

Fig. 1 : Localisation des capitales de cités de Metz-*Divodurum*, de Bavay-*Bagacum* et de Thérouanne-*Tervanna* (Infographie : H.B.E.).

Le corpus est composé majoritairement de sépultures à crémation et de structures funéraires liées à la crémation, pour lesquelles nous avons réalisé personnellement l'étude des ossements brûlés selon un protocole précis et identique (**Fig. 2**)[5]. Pour une partie des sépultures des ensembles funéraires de Bavay et de Metz, l'étude anthropologique a été réalisée en collaboration avec M.-J. Ancel suivant des méthodes similaires. La documentation étudiée comporte également, pour deux des sites (Metz et Thérouanne), des sépultures à inhumation, dont l'étude anthropologique a été effectuée par d'autres spécialistes (ensemble funéraire de Metz : étude E. Cartier (Antea Archéologie) / ensemble funéraire de Thérouanne : étude D. Roëls (Inrap))[6]. Les données archéologiques et anthropologiques obtenues ont été rassemblées dans deux catalogues analytiques et détaillés des structures funéraires, présentées dans le deuxième et le troisième volume de ce travail.

nbr structures funéraires étudiées	sépultures total	sépultures secondaires à crémation total	sépultures secondaires à crémation intactes	tombe-bûchers	sépultures à inhumation	structures à caractère funéraire	bûchers en fosse	Total structures funéraires
METZ	289	259	113	1	29	11	0	**330**
BAVAY	158	158	104	0	0	8	0	**166**
THEROUANNE	17	15	15	1	1	0	2	**21**
TOTAL	**464**	**432**	**232**	**2**	**30**	**19**	**2**	**517**

Fig. 2 : Tableau récapitulatif des structures funéraires étudiées.

L'objectif de notre travail est de replacer le défunt, principal sujet du rituel, au centre de notre réflexion tout en analysant les différents éléments qui constituent le dispositif funéraire et en tentant d'interpréter leur fonction. Notre volonté sera également de proposer une image synthétique des pratiques funéraires en milieu urbain dans un contexte donné à travers une approche comparative dans le but d'observer s'il existe des traitements funéraires différents ou une similarité des gestes accordés aux défunts des peuples des trois *civitas*.

Dans ce but, nous avons organisé notre travail de la manière suivante :

Après avoir tenter de dresser un aperçu des frontières et des peuples de la province de la Gaule Belgique en s'appuyant sur les études et les ouvrages plus ou moins récents concernant ce sujet, puis de réaliser un rappel historique portant sur la période chronologique qui nous intéresse, le Haut Empire, nous nous pencherons plus particulièrement sur les questions relatives au contexte général de l'étude : le monde des morts dans les capitales de cité de Gaule Belgique. Nous essayerons de définir les lieux, les institutions et les nouvelles règles diffusées par Rome dans les provinces des Trois Gaules afin de démontrer l'influence qu'elles ont eue dans la nouvelle organisation du territoire mais également dans l'organisation de la vie publique et quotidienne de ces peuples au niveau économique, politique et surtout en ce qui nous concerne, au niveau religieux et des pratiques funéraires. Cette première partie se terminera par une présentation détaillée des trois chefs-lieux étudiés pour lesquels les questions d'origine et de statut de la ville, mais également celle de l'urbanisation, de la structuration interne et de la localisation des espaces funéraires seront traitées.

[5] voir *infra* Partie 2, Chap. 1.

[6] Bien que ma réflexion porte principalement sur les sépultures à crémation du fait de la prédominance de cette pratique à la période du Haut Empire, les tombes à inhumation ont bien évidemment été intégrées à mon corpus et elles feront également partie de la synthèse générale sur les pratiques funéraires en Gaule Belgique.

La seconde partie de ce travail a pour objectif d'expliquer les méthodes et de définir les termes propres à l'archéologie de la mort qui ont été utilisés dans le cadre de cette étude. S'en suit une étude archéologique et anthropologique détaillée des structures funéraires issues des trois sites de Metz, Bavay et Thérouanne.

Enfin, dans une dernière partie, une analyse comparative des gestes et des pratiques funéraires observées dans les trois ensembles funéraires sera proposée. Nous discuterons en premier lieu des emplacements choisis pour recevoir les sépultures et de l'organisation de ces espaces au contact des vivants, puis dans un second temps, nous proposerons une restitution du rituel funéraire dans son ensemble, fondée sur les données archéologiques, en tentant de respecter l'ordre selon lequel les faits se sont *a priori* déroulés : en débutant par les pratiques funéraires célébrées sur le lieu de la crémation du corps, puis lors du dépôt des restes et de la fondation de la tombe pour terminer par celles liées à la commémoration du défunt.

Partie 1 - Cadre de l'étude

Chapitre 1
Contexte géographique, historique et chronologique

Chapitre 2
Contexte de l'étude : Le monde des morts dans les capitales de cite

Chapitre 3
Présentation des chefs-lieux de cités étudiés

Chapitre 1- Contexte géographique, historique et chronologique

1 - le cadre geographique : la gaule belgique

La province de la Gaule Belgique est crée lors de l'organisation administrative des Gaules par Auguste entre 16 et 13 avant J.-C., à la suite de la Conquête du territoire Gaulois par César. Dans son récit de la guerre des Gaules, César fait la description des limites de ce territoire[1] s'étendant de l'océan atlantique à l'ouest à la rive gauche du Rhin à l'est et excluant au sud, l'espace de la transalpine située entre le sud des Alpes et la méditerranée (**Fig. 3** A). L'image qu'il donne du territoire occupé par les Belges est bien différente des nouvelles limites fixées par Auguste. En effet, à l'époque de César, le peuple Belge se situe au nord du peuple « Gaulois » dont le territoire est délimité par la Marne et la Seine et il est composé par les Rèmes, les Bellovaques, les Suessions, les Nerviens, les Atrébates, les Ambiens, les Morins, les Ménapes, les Calètes, les Véliocasses, les Viromanduens, les Eburons et les Atuatuques[2]. Ces différents peuples fonctionnent en plusieurs unités indépendantes constituées à l'ouest par le *Belgium*[3], au sud par les Trévires et au nord par les Ménapes, les Morins, les Eburons, les Atuatuques et les Nerviens[4].

A la fin du 1er siècle avant J.-C., la Gaule « chevelue », la *Gallia Comata*[5], est alors divisée en trois provinces, la Belgique, la Lyonnaise et l'Aquitaine auxquelles s'ajoutent les districts de Germanie, situés sur la rive gauche du Rhin, qui sont dans un premier temps détachés administrativement de la Gaule Belgique, jusqu'à l'époque Flavienne, puis deviennent sous le règne de Domitien, vers 84-85 après J.-C., deux nouvelles provinces impériales consulaires : la Germanie inférieure, avec pour capitale Cologne et la Germanie supérieure, avec Mayence[6] (**Fig. 3** C). Toutefois, il semblerait que le découpage entrepris par Auguste ne corresponde pas à celui communément admis pour la période du Haut Empire, division qui serait due, selon C. Goudineau, à une réforme de cette organisation au début du règne de Tibère[7]. La première phase coïnciderait avec la description qu'en faisait Strabon[8], d'une Gaule Belgique

[1] César, *Bello Gallico*, I , 1 : « l'ensemble de la Gaule est divisée en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme Celte, et, dans la nôtre, Gaulois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine. […] Ils (Les Belges) sont les plus voisins des Germains, qui habitent sur l'autre rive du Rhin […]. La Belgique commence où finit la Gaule ; elle va jusqu'au cours inférieur du Rhin […]. L'Aquitaine s'étend de la Garonne aux Pyrénées et à la partie de l'océan qui baigne l'Espagne » (trad. L.-A. Constans).

[2] César, *Bello Gallico*, II, 4, 4-10.

[3] Regroupant les Bellovaques, les Ambiens, les Atrébates, les Viromanduens, les Calètes et les Véliocasses.

[4] Fichtl S.1994, p. 63-65.

[5] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 31, 1 (ou 105).

[6] Ferdière A. 2005a, p. 138 ; Wightmann E. 1985, p. 60-63; Raepsaet-Charlier M.-T. 1998, p. 169.

[7] Goudineau C. 1990a, p. 161-176 (Fig. 8 et 9) ; Goudineau C. 1998, p. 311-324.

[8] Strabon, *Géographies*, IV, 3, 1 : « [La] partie supérieure, à savoir la région des sources du Rhin et du Rhône, à peu près jusqu'au milieu des plaines, a été subordonnée à Lugdunum et le reste, y compris le littoral océanique, à une autre division territoriale, qu'on a attribuée nommément aux Belges ».

s'étendant de la Loire au Rhin incluant l'Armorique[9] (**Fig. 4**), alors que le second découpage, plus administratif que politique[10], compartimentera le territoire gaulois en provinces de dimensions sensiblement égales, soustrayant par ce biais une partie de l'ancien territoire du peuple Belge en faveur de la Lyonnaise (**Fig. 3** B). Les capitales provinciales sont alors instituées et Reims-*Durocortorum* devient la *caput civitatis* de la Gaule Belgique[11].

Même si les auteurs antiques possédaient une vision géographique déformée, les descriptions faites dans leurs écrits semblent respecter certaines réalités. A la fin du 1er siècle après J.-C., Pline l'Ancien situe les limites de la Gaule Belgique entre l'Escaut et la Seine, celle de la Lyonnaise, de la Seine à la Garonne et l'Aquitaine, de la Garonne aux Pyrénées[12]. Selon lui, la Gaule Belgique est composée de plus d'une quarantaine de peuples[13], cette énumération ne correspond pas aux nouvelles réalités administratives, un certain nombre d'entre eux disparaitront par leur rattachement à d'autres peuples lors du découpage en *civitas*[14] ou resteront en marge de la romanisation du fait de leur éloignement géographique à l'extrême nord de l'Empire[15]. Avant Pline, Strabon avait proposé quant à lui, une liste moins exhaustive constituée de dix-neuf peuples[16], plus proche du nombre conventionnel de cités qui est estimé à une vingtaine pour la période julio-claudienne[17]. La création des provinces des deux Germanies se concrétise par la perte définitive des Lingons, des Séquanes, des Tongres et des Helvètes et à la fin du 1er siècle après J.-C., la Gaule Belgique ne compte alors plus que 12 cités : les Leuques, les Médiomatriques, les Trévires, les Rèmes, les Suéssions, les Silvanectes, les Bellovaques, les Viromandiens, les Ambiens, les Atrébates, les Nerviens et les Ménapiens.

Une autre grande réforme territoriale voulue par Dioclétien, touchera la Belgique, comme le reste de l'Empire, en 297. Elle aura pour conséquence la division en deux de la province qui prendra les noms de Belgique première et de Belgique seconde (*Belgica Prima* et *Belgica Secunda*). La réorganisation territoriale engendrera le démembrement et la création de nouvelles *civitas* dont la composition

[9] Strabon, *Géographies*, IV, 4, 3.

[10] Ferdière A. 2005a, p. 136.

[11] Strabon, *Géographies*, IV, 3, 5 : « ce sont les Rèmes qui forment la nation la plus considérable de cette partie de la Gaule, et comme *Duricortora*, leur capitale, est en même temps la ville la plus peuplée du pays, c'est elle naturellement qui sert de résidence aux préfets envoyés de Rome. » ; Raepsaet-Charlier 1998 p. 169 ; Ferdière 2005 p. 137.

[12] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 31, 1 (ou 105).

[13] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 31, 2 (ou 106) : « A l'Escaut, l'extérieur est habité par les Toxandres, divisés en plusieurs peuplades; puis viennent les Ménapiens, les Morins, les Oromansaques, attenants au bourg appelé Gessoriacum ; les Bretons, les Ambianiens, les Bellovaques ; dans l'intérieur, les Catusiuges , les Atrébates, les Nerviens, libres ; les Véromanduens, les Suécons, les Sassions, libres; les Ulmanètes, libres; les Tongres, les Sunuques, les Frisiabons, les Betases, les Leuciens, libres; les Trévères, libres auparavant, alliés maintenant; les Lingons, alliés; les Rèmes, alliés; les Médiomatriques, les Séquanes, les Rauriques, les Helvétiens: colonies, Équestris et Raurica ; sur le Rhin, peuplades germaniques habitant la Gaule Belgique : les Némètes, les Triboques, les Vangions; puis les Ubiens, la colonie d'Agrippine (Cologne), les Gubernes, les Bataves, et ceux dont nous avons parlé à propos des îles du Rhin » , IV, 29 (ou 101) : « Dans le Rhin lui-même, sur une longueur de presque 100.000 pas, est l'île très célèbre des Bataves et des Cannénufates: d'autres, qui appartiennent aux Frisons, aux Chauques, aux Frisiabons, aux Sturiens, aux Marsaciens, sont étendues entre le Hélius et le Flevum: c'est ainsi qu'on appelle les bras par lesquels le Rhin s'épanche au nord dans des lacs, au couchant dans la Meuse; le bras intermédiaire, et qui garde son nom, n'est qu'un canal médiocre. ».

[14] Nous reviendrons plus amplement sur la définition de ce terme dans la partie suivante : Partie 1, Chap. 2, 1.1.

[15] Bedon R. 1999, p. 100.

[16] Strabon, *Géographies*, IV, 3, 1-5 : « Aux Helvètes, le long des bords du Rhin, succèdent les Séquanes et les Médiomatrices, et, compris parmi ces derniers, les Tribocques, peuple germain, enlevé naguère à ses foyers et transporté là de la rive opposée du fleuve […] Les Sugambres, autre peuple germain, sont établis dans le voisinage immédiat des Ménapiens. Enfin, au-dessus de la vallée même du fleuve, et tout le long de sa rive droite, habitent les Suèves, Germains aussi l'origine[…] A l'Ouest des Trévires et des Nerviens habitent les Sénons et les Rèmes, auxquels il faut ajouter les Atrébatiens et les Eburons ; puis, à la suite des Ménapes, sur le littoral même, viennent les Morins, et, après eux, les Bellovaques, les Ambianiens, les Suessions et les Calètes jusqu'à l'embouchure du Sequanas […] ».

[17] Bedon R. 1999, p. 104.

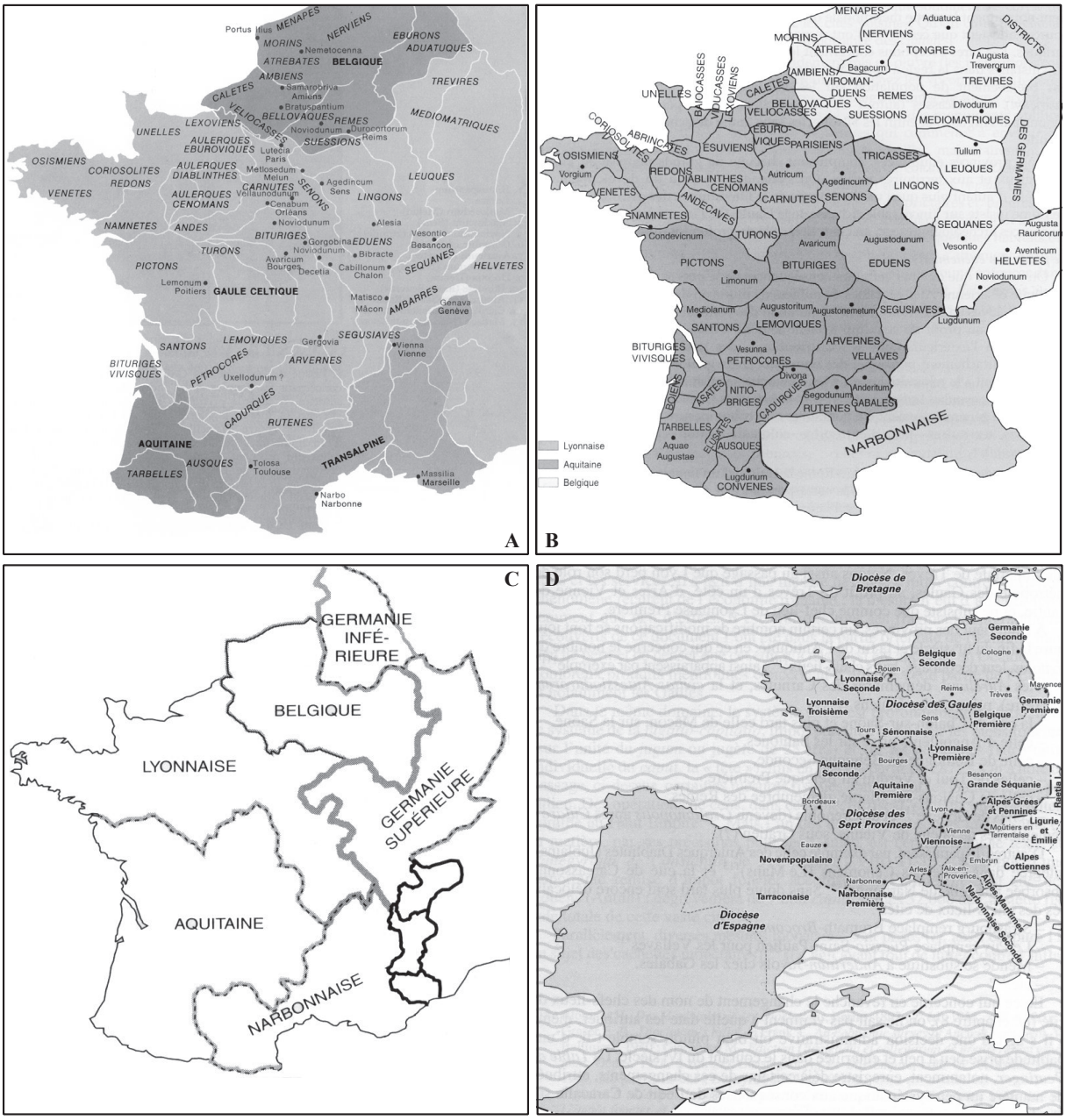

Fig. 3 : A : Les peuples de Gaule au 2ème et 1er siècle avant J.-C. (d'après Goudineau 1980, p. 87, Fig. 41) ; B : La Gaule au début du Haut Empire (d'après Goudineau 1998, p. 230) ; C : La réorganisation des Gaules par Domitien en 84-85 après J.-C. (d'après Goudineau C. 1998, p. 251) ; D : La réorganisation des Gaules par Dioclétien à la fin du 3ème siècle après J.-C. (d'après Christol M, Nonny D, 1990, p. 286 ; Ferdière A. 2005a, p. 317, Fig. 19).

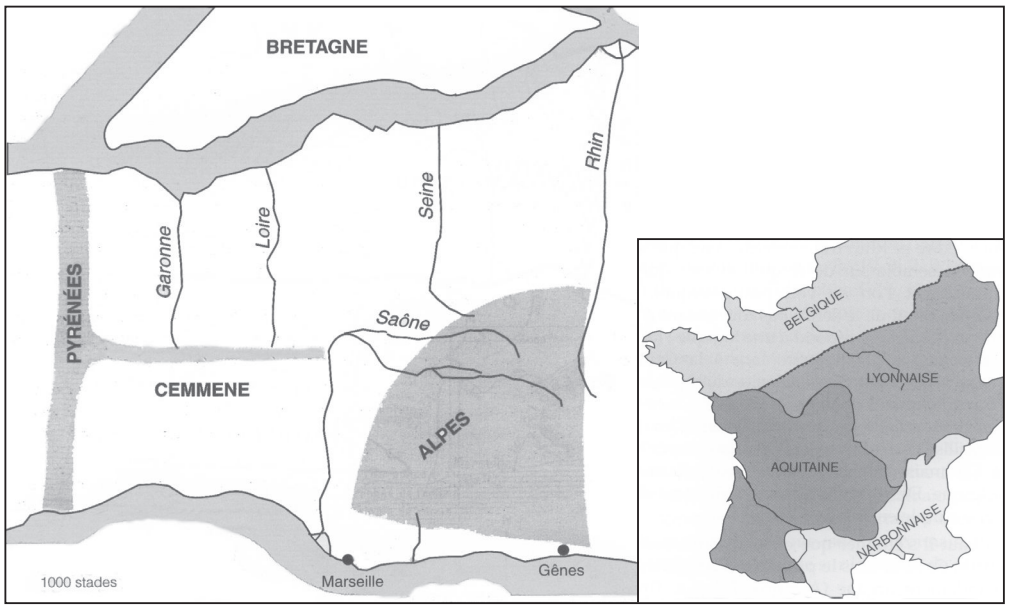

Fig. 4 : Proposition de C. Goudineau concernant la distribution des provinces de Gaule selon la description de Strabon (d'après Goudineau C. 1998, p. 316, Fig. 6) et son interprétation selon un carte actuelle (d'après Goudineau C. 1998, p. 321, Fig. 9).

nous est connue grâce à la *Notitia Dignitatum*, inventaire de l'administration du Bas-Empire[18] : la Belgique première[19] prendra alors pour capitale Trèves et la Belgique seconde[20], conservera celle de Reims.

2 - La cité et son territoire : implantation et limites des cités étudiées

La délimitation des cités antiques a toujours posé des problèmes de précisions aux chercheurs qui ont travaillé sur la question. En premier lieu, le nombre de cités, qui nous est connu grâce aux textes des auteurs antiques, tels que Strabon, Tacite, Pline l'Ancien ou encore Ptolémée, ne sont pas concordants, variant entre 60 et 64 pour l'ensemble des Trois Gaules. De plus, ces limites sont issues d'une approche régressive consistant à étudier les limites des frontières des diocèses modernes et médiévaux afin de restituer les cités de l'Antiquité tardive pour remonter ensuite à celle du Haut Empire[21]. Il est communément admis que ces limites respectent en général les territoires des peuples gaulois d'avant la conquête mais aux yeux des chercheurs qui travaillent sur leur restitution, cette concordance n'est que supposée.

[18] Ce document aurait été établi autour de l'an 400 ; Burnand Y. 1990, p. 200.

[19] Composée des *civitas* des Trévirs, des Leuques, des Médiomatriques et des Verodunenses.

[20] Composée de la cité des Rèmes, des Suessiones, des Véromanduens, des Atrébates, des Silvanectes, des Bellovaques, des Ambiens ; des Morins, des Camaracenses, de la civitas Catalaunorum et des Bononenses.

[21] Goudineau C. 1980, p.95.

Notre travail ici n'est pas de discuter la position de ces frontières, c'est pourquoi nous nous contenterons, pour les territoires qui nous concernent, de reprendre les conclusions issues des travaux de J.-M Demarolle et Y. Burnand[22], pour le territoire Médiomatriques, ceux de S.-J. De Laet[23] et R. Delmaire[24] pour ceux des Morins et les travaux de G. Faider-Feytmann[25] et X. Deru[26] pour la cité des Nerviens.

2.1 - La cité des Médiomatriques

2.1.1 - rapide historique

Les sources littéraires antiques concernant le peuple Médiomatrique pendant la période de l'Indépendance sont réduites à deux mentions de César et Strabon concernant leur situation géographique : « *[Le Rhin] prend sa source chez les Lépontes, habitants des Alpes, parcourt d'une allure rapide un long espace à travers le pays des Nantuates, des Hélvètes, des Séquanes, des Médiomatrices, des Triboques, des Trévires* »[27] , « *Aux Hélvètes succèdent sur les bords du Rhin les Séquanes et les Médiomatrices, au milieu desquels s'est fixé un peuple germanique venu de l'autre rive du fleuve où était son berceau : les Triboques. Après les Hélvètes et les Séquanes viennent à l'ouest les Éduens et les Lingons, après les Médiomatrices, les Leuques et un canton des Lingons […]. Aux Médiomatrices et aux Triboques succèdent sur la rive du Rhin les Trévires* »[28].

Pendant la guerre des Gaules, les Médiomatriques opposèrent peu de résistance aux armées romaines. Leur participation aux opérations se limita à l'envoi d'un contingent de cinq mille hommes[29] à l'armée de secours lors du siège d'Alésia. Pendant les huit années de la campagne de Jules César en Gaule, celui-ci ne mentionne aucune campagne contre ce peuple. Le statut de la cité des Médiomatriques après la conquête reste flou. Contrairement au peuple voisin des Leuques qui, selon Pline[30], est qualifié de peuple libre, les Médiomatriques ne possèdent pas d'attribut dans son récit. La cité semble donc être stipendiaire, ce qui implique le paiement d'un tribut et sa soumission à l'autorité du gouverneur de la province, en conservant toutefois ses propres institutions.

A l'époque de l'indépendance gauloise, le territoire Médiomatrique est organisé en unités dépendantes chacune d'un *oppidum*, S. Fichtl en propose six[31], s'étendant d'est en ouest : une rattachée à l'*oppidum* du Fossé des Pandours au col de Saverne (Bas-Rhin), une à l'*oppidum* du Mont-Hérapel à Cocheren (Moselle), une à l'*oppidum* des Hauts de Sainte-Croix à Metz (Moselle), une à l'*oppidum* de Verdun ou de Châtillon-sous-les-Côtes (Meuse), une à l'*oppidum* de Saint-Mihiel (Meuse) et une der-

[22] Burnand Y., Demarolle J.-M. 1998 p. 67-93 ; Burnand Y. 1990, p. 6-10 ; se reporter également à Fressinet E. 2007, p. 55-62 et Féliu C. 2008, p. 40 pour l'époque gauloise.

[23] De Laet S. J. 1961, p. 20-34.

[24] Delmaire R. 1976, p. 37-62 ; Delmaire R. 1994, p. 64.

[25] Faider-Feytmann G. 1952, p. 338-358.

[26] Deru X. 2009, p. 181-202.

[27] César, *Bello Gallico*, 4, 10, 3.

[28] Strabon, *Géographie*, IV, 3, 4.

[29] César, *Bello Gallico*, 7, 75, 2-3 : « On demande aux Éduens […] trente-cinq mille hommes ; un chiffre égal aux Arvernes […] ;aux Séquanes, aux Sénons, aux Bituriges, aux Santons, aux Rutènes, aux Carnutes, douze millehommes par cité ; aux Bellovaques dix mille ; huit mille aux Pictons, aux Turons, aux Parisii,aux Hélvètes ; aux Ambiens, aux Médiomatrices, aux Petrocorii, aux Nerviens, aux Morins, aux Nitiobroges, cinq mille ; autant aux Aulerques Cénomans […] ».

[30] Pline l'Ancien, Histoires Naturelles, IV, 106.

[31] Fichtl S. 2005, p. 59.

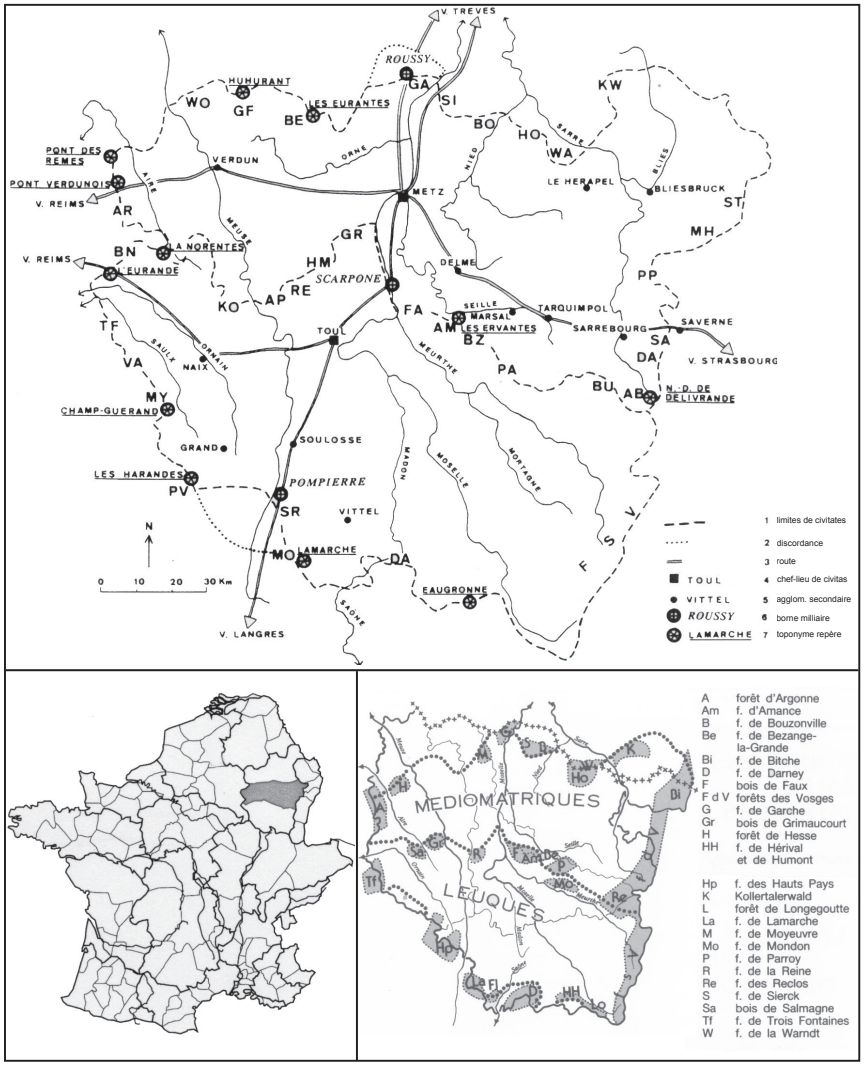

Fig. 5 : Les limites de civitates des Leuques et des Médiomatriques (d'après Burnand Y., Demarolle J.-M. 1998 p. 82 ; Burnand Y. 1990, p. 6 et 9).

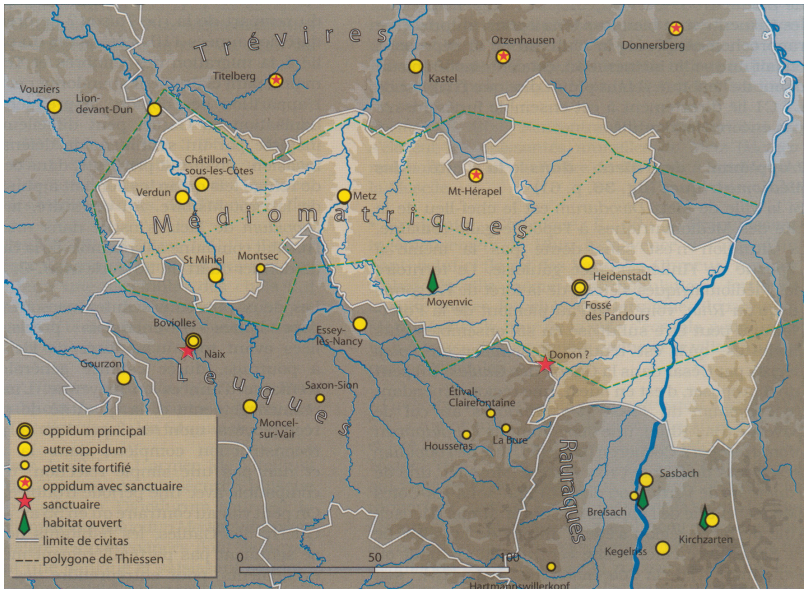

Fig. 6 : Les limites de la cité des Médiomatriques à l'époque de l'Indépendance gauloise (d'après Burnand Y. 2005, p.138, Fig. 1).

nière unité s'étendant dans la vallée de la Seille, attachée à l'habitat de la Côte-Saint-Jean à Moyenvic ou le site de Tarquimpol (Moselle). La capitale du peuple Médiomatrique est alors l'*oppidum* du Fossé des Pandours se développant sur une surface de 160 à 170 hectares[32]. Vers le milieu du 1er s. avant J.-C., le développement d'un nouvel axe commercial nord-sud, formé par les vallées du Rhône, de la Saône et de la Moselle, fait se déplacer le chef-lieu des Médiomatriques à l'oppidum de Metz . L'organisation administrative mise en place sous Auguste et ratifiée définitivement en 17 après J.-C. par Tibère, fait de Metz- *Divodurum*, la capitale romaine de la *civitas Mediomatricorum* et l'intègre à la Gaule Belgique. La cité est alors qualifiée de cité alliée par Tacite[33], lors de son récit sur les évènements de 68-70 après J.-C., où la ville de Metz-*Divodurum* subi les assauts de l'armée de Vitellius[34].

2.1.2 - délimitation géographique du territoire Médiomatrique

A l'époque de l'indépendance, le territoire Médiomatrique s'étend selon César[35] et Strabon[36] jusqu'aux rives du Rhin, incluant alors le peuple Triboque, installé sur sa rive gauche (l'actuel Bas-Rhin) et couvrant les actuels départements de la Moselle et du Bas-Rhin, ainsi que le nord des départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle (**Fig. 5**). Cette installation des Triboques en territoire Médiomatrique est datée selon S. Fichtl du troisième quart du 1er siècle avant J.-C.[37], d'autres chercheurs la situent plus précisément en 12 avant J.-C.[38]
Suite à la réorganisation Augustéenne, le territoire Médiomatrique est amputé de sa partie rhénane, l'ancienne partie située à l'ouest devient la *civitas* des Médiomatriques prenant Metz-*Divodurum* comme chef-lieu et la partie est, constitue la *civitas* des Triboques dont Brumath- *Brocomagus* est la capitale[39] et intègre la province de la Gaule Belgique.

Les études menées par J.-M. Demarolle et Y. Burnand ont mis en évidence une certaine concordance entre les limites de la cité au Haut Empire, les limites diocésaines de l'Ancien Régime, et la toponymie antique et post-antique. Ces frontières se matérialisent principalement par un obstacle naturel, principalement des forêts, qui crée des zones de contact entre les différents peuples[40].

Le territoire Médiomatrique est entouré à l'ouest par les Rèmes, au sud par les Leuques, à l'est par les Nemètes et les Triboques et au nord par les Trévires. La cité est donc limitée géographiquement (**Fig. 6**) :

[32] Fichtl S. 2003, p. 145-160.

[33] Tacite, *Histoires*, IV, 70, 5 : « Les légions [XVI *Gallica* et I *Germanica*] qu'on avait conduites de *Novaesium* et de Bonn chez les Trévires (...) prêtent spontanément serment à Vespasien. Cela se passa en l'absence de Valentinus ; mais comme il allait arriver, hors de lui et prêt à tout replonger dans l'agitation et la ruine, les légions se retirèrent chez les Médiomatriques, une cité alliée. ».

[34] Tacite, *Histoires*, I, 63 : « On passa chez les Trévires, comme chez des alliés, sans la moindre inquiétude. À *Divodurum*, ville des Médiomatriques, malgré l'accueil le plus obligeant, une terreur subite emporta les courages, et l'on courut aux armes pour égorger un peuple innocent. Et ce n'était ni la soif de s'enrichir, ni le plaisir de piller, mais une fureur, une rage dont la cause était inconnue, et par là même le remède plus difficile. Sans les prières du général qui les calmèrent enfin, la ville était anéantie. Encore n'y eut-il pas moins de quatre mille hommes massacrés. Un tel effroi s'empara des Gaules, qu'à l'approche de l'armée les populations entières accouraient avec leurs magistrats pour demander grâce. On ne voyait que femmes et enfants prosternés sur la route; et toutes les autres images qui désarment la colère d'un ennemi, ces peuples, qui n'étaient pas en guerre, les étalaient pour obtenir la paix. ».

[35] César, *Bello Gallico*, 4, 10, 3.

[36] Strabon, *Géographies*, IV, 3,4.

[37] Fichtl S. 2004, p. 58-59.

[38] Burnand Y. 1990, p. 3 ; Demougeot E. 1969, p. 101; Ferdière A. 2005a, p. 95 ; Wightman E. 1985, p. 54.

[39] Fichtl S. 2005, p. 62.

[40] Burnand Y., Demarolle J.-M. 1998, p. 87.

- à l'ouest, par la vallée de Biesme, marquée par les toponymes Pont-des-Rèmes et Pont-Verdunois.
- au nord-ouest, par la forêt de Woëvre, les bois de Jametz, de Grand Failly et de Belchêne correspondant aux limites diocésaines de Verdun et Trèves confirmées par les topomymes , dérivés de *randa*, Huhurant et Les Eurantes.
- au nord, la démarcation avec les Trévires est peu assurée, mais la découverte d'une borne milliaire à Roussy (Moselle) laisse présager que la forêt de Garche aurait joué ce rôle.
- à l'est, le manque d'indices contradictoires, laisse envisager la concordance avec les limites diocésaines de Metz et de Trèves délimitées par les forêts de Sierck, de Bouzonville, de la Houve, de la Warndt et le Kollertaler Wald coupant le tracé de la Moselle, de la Nied, de la Sarre et de la Blies.
- au nord-est, les travaux réalisés par E. Linckenheld[41] ont montré que la limite correspondait à la ligne de partage des eaux entre la Sarre et l'Eichel du côté des Médiomatriques et des sources de la Zinzel et de la Moder du côté des Triboques et des Némètes. La ligne de séparation est marquée par l'alignement des forêts de Sturzelbronn, de Moutherhouse, de la petite-Pierre au nord-est et au sud-ouest puis celles parcourant les sommets Vosgiens (forêts de Saverne, de Dabo, de Walscheid, d'Abreschviller, de Saint-Quirin et de Turquestein) pour se terminer au Donon, point de ralliement des diocèses de Metz, Strasbourg et de Toul.
- au sud, la frontière entre le Donon à l'est et l'Argonne à l'ouest, marquant la frontière avec les Leuques, semble également suivre les cartes diocésaines et serait marquée du Donon à la Moselle par les forêts de Bousson, du bois des Haies, de Parroy, Bazange-la-Grande, Amance et le bois de Faulx puis entre la Moselle et l'Ornain par celles de Grandfontaine, de Mont Mare, des Hauts de Mad, de la Reine, d'Apremont, des Koeurs et de Belnoue.

Au Haut Empire, le territoire Médiomatrique s'étendait donc de l'Argonne à l'ouest jusqu'aux sommets vosgiens à l'est, englobant au nord le bassin de Sarrebruck et au nord-est, une partie du Bas-Rhin. Les limites de la cité des Médiomatriques seront une nouvelle fois modifiées, suite aux réformes de Dioclétien et à son intégration dans la province de la Belgique Première, amputant le territoire de sa partie occidentale au profit de la création d'une nouvelle cité dont Verdun-*Virodunum* deviendra la nouvelle capitale[42].

2.2 - La cité des Nerviens

2.2.1 - rapide historique

En 59 avant J.-C., quand César arrive en Gaule et se prépare à la conquérir, la région qui forme aujourd'hui le département du Nord est partagée entre trois peuples gaulois qui font partie du territoire Belge (Atrébates) et Germains (Nerviens et Ménapiens). Les Nerviens sont installés dans le sud du département, les Atrébates dans la partie centrale et les Morins dans le nord. Les Ménapiens sont, à cette date, beaucoup plus au nord, aux bouches du Rhin, et ne glisseront vers le sud, qu'au début du règne d'Auguste. Le peuple des Nerviens, dont l'*oppidum* d'Avesnelles-Flaumont[43] est considéré comme leur capitale, n'est pas connu avant la conquête de la Gaule par César (58-51 avant J.-C.). C'est le récit de celui-ci, *De Bello Gallico,* qui constitue la principale source d'informations sur ce peuple au moment de l'Indépendance. On sait seulement par Strabon, puis Tacite, qu'il est de langue et de culture celti-

[41] Linckenheld E. 1932, p. 388-389.
[42] Burnand Y. 1990, p. 200.
[43] Leman P. 1979, p. 170 ; l'*oppidum* est situé à 20 km au sud de la future capitale de *civitas* Bavay.

que, et d'origine germanique : « … *Les Nerviens, eux aussi peuple germanique* »[44], « *Les Trévires et les Nerviens, dans leur prétention à une origine germanique apportent même quelque vanité, comme si par cette gloire du sang, ils refusaient la ressemblance et la mollesse des Gaulois*. »[45]. Selon César, ce peuple serait organisé selon un régime aristocratique et bénéficierait d'un sénat de nobles[46]. Avant la conquête, ce peuple passait pour l'un des plus vaillants et des plus farouches des peuples du nord de la Gaule[47], livrant des combats contre le corps expéditionnaire romain, notamment en 57 avant J.-C., à la bataille du *Sabis*, où César battit une coalition des Atrébates, des Nerviens, des Viromanduens et des Atuatuques[48].

En 54 avant J.-C., les Nerviens se révoltèrent à nouveau, accompagnés des Eburons et des Atuatuques, ils attaquèrent le camp de Quintus Cicéron[49], ce qui engendra en 53 avant J.-C., une nouvelle campagne menée par César contre les Nerviens, qui amena à leur soumission[50]. Selon R. Delmaire[51], le territoire des Nerviens a été confisqué à la suite de ces événements, ce qui aura pour conséquence, la vente en masse de Nerviens comme esclaves et la venue de colons provenant du sud de la Gaule et de l'Italie, ce dont témoigne le nombre important d'inscriptions épigraphiques mentionnant des noms d'individus appartenant à la cité et portant la gentilice *Iulius* ou une gentilice d'origine italienne[52]. L'entrée dans le territoire Nerviens de citoyens romains eut pour effet son placement sous la protection de Rome, puis son élévation au statut de cité libre[53], mais également son engagement plus intense dans l'armée romaine, où six cohortes de Nerviens sont connues, servant le long du Rhin puis en Bretagne, le long du mur d'Hadrien[54].

2.2.2 - délimitation géographique du territoire Nervien

A l'époque de l'Indépendance, le territoire des Nerviens occupe une vaste région comprise entre l'Escaut, la Sambre et la Meuse, comprenant les provinces modernes belges du Hainaut, du Brabant (wallon et flamand), plus au nord, la province d'Anvers et encore plus au nord, la province hollandaise du Brabant du nord, ainsi que le sud et l'est du département du Nord. A partir de 17 avant J.-C., les territoires formant l'actuel département du Nord sont englobés, dans la province de Gaule Belgique, dont la capitale est Reims-*Durocorturum*. La cité des Nerviens, dont Bavay- *Bagacum* devient le chef-lieu, est alors entourée par quatre *civitates* : au nord-ouest, la cité des Ménapiens, qui ont pour capitale Cassel-*Castellum Menapiorum*, à l'ouest la cité des Atrébates, avec Arras-*Nemetacum* comme capitale, au sud, la cité des Viromanduens dont la capitale est Saint-Quentin-*Augusta Viromanduvorum* et enfin à l'est, la cité des Tongres dont la capitale est Tongres-*Aduatuca*.

---

[44] Strabon, *Géographie*, IV, 3,4.

[45] Tacite, *La Germanie*, XXVIII.

[46] César, *Bello Gallico*, 2, 28, 2 ; Delmaire R. 1996, p. 65.

[47] César, *Bello Gallico*, 2, 4 : «[…] les Nerviens, réputés les plus barbares d'entre ces peuples, et placés à l'extrémité de la Belgique ».

[48] César, *Bello Gallico*, 2, 16-28.

[49] César, *Bello Gallico*, 5, 24.

[50] César, *Bello Gallico*, 6, 3.

[51] Delmaire R. 1996, p. 68.

[52] Comme la gentilice Osidius, Pompéius, Tarquinus, Tarquitius ou encore Ocratius.

[53] Ferdière A. 2005a, p. 156 ; Wightman E. 1985, p. 55-56 ; Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 31, 2 (ou 106) : « A l'Escaut, l'extérieur est habité par les Toxandres, divisés en plusieurs peuplades; […] dans l'intérieur, les Catusiuges, les Atrébates, les Nerviens, libres ».

[54] Delmaire R. 1991, p. 213-217.

Selon G. Faider-Feytmans, peu de changement se serait opéré entre les délimitations du diocèse de Cambrai, qui aurait repris les limites de la *civitas Cameracensis,* et celles de la cité des Nerviens. Les limites du territoire Nervien sont déterminées (**Fig. 7**) :
- sur son côté ouest par les réseaux fluviaux de la Sensée et de l'Escaut, qui le sépare de la cité des Atrébates puis des Ménapiens.
- au sud, par le ruisseau d'Iron qui le sépare des Viromanduens et par une délimitation linéaire issue de la présence de deux *Fines,* située à Fine et Macquenois, marquant des lieux de franchissement par une voie d'une limite de cité ou de province. La ville de Fine située sur la voie reliant Saint-Quentin à Arras, devait servir de limite entre les cités des Viromanduens, des Atrébates et des Nerviens. La découverte à Macquenois d'une inscription portant le terme *F. Finis*, traduit par M. Vannérus[55] par *Fanum Finis* pourrait signifier la présence d'un « temple frontière », marquant la séparation entre les cités des Rèmes, des Nerviens et des Tongres[56].
- à l'est, les limites entre la cité des Nerviens et celles des Tongres ont été fixées sous le règne d'Auguste. La frontière partant au sud de Macquenois, remonte vers le nord en suivant le cours de la Hante, de la Sambre puis celui du Piéton. Elle est marquée ensuite par la forêt « charbonnière », correspondant au bois actuel de Ghlin, d'Havré et de Naast, qui est traversée de part en part par la voie reliant Bavay à Cologne, (la chaussée Burnehaut) et qui servit au Bas-Empire de frontière entre le Belgique seconde et la Germanie inférieure. En remontant vers le nord, les vallées de la Lasne et de la Dyle servent également de zone frontière sans qu'on puisse en déterminer le tracé exact.
- au nord, par le cours du Rupel, jusqu'à son confluent avec l'Escaut.

Suite aux réformes de Dioclétien, la cité des Nerviens intègre la province de la Belgique Seconde et Bavay perd don rang de chef-lieu, au profit de Cambrai-*Camaracum.* Ce changement ne semble pas opérer de modification dans les limites de la cité, la nouvelle *civitas Cameracensis* correspond dans les grandes lignes à la cité des Nerviens. Ces mêmes limites seront adoptées par la suite par le diocèse de Cambrai.

2.3 - La cité des Morins

2.3.1 - rapide historique

A la période de la Conquête, les Morins appartiennent tout comme les Nerviens au peuple Germains. Ils nous sont connus principalement par le récit de César où ils sont cités onze fois[57]. César décrit ce territoire comme une région marécageuse et couverte d'épaisses forêts[58], bordée par la mer[59] et située

[55] Vannérus J. 1951, p. 468-498.

[56] Au moment de la conquête, cette frontière était marquée d'ouest en est, par les forêts de l'Arrouaise (*Atrewasia silva* - qui a presque entièrement disparu aujourd'hui), de la Thiérarche (*Teoracia silva*) et de la Fagne (*Fania silva*). Cet alignement de forêt servait de zone frontière comme en atteste les toponymes de Moislains (80) et Molain (02) dérivé du terme latin *Mediolanum* signifiant « rendez-vous de frontière » (Faider-Feytmans G. 1952, p. 348). Un troisième lieu de frontière aurait été trouvé à Macquenoise (à la frontière franco-belge dans la province du Hainaut), lors de la découverte d'un document épigraphique mentionnant le terme *Isaromagus* signifiant un lieu de marché (Vannérus J. 1951, p. 468-498). Ces trois zones de frontières devaient marquer la limite méridionale de la cité des Nerviens et étaient des points de rencontre économiques et politiques entre les Nerviens et les habitants des cités voisines des Atrébates, des Viromanduens, des Rèmes et des Tongres.

[57] César, *Bello Gallico*, 2, 4, 9 ; 3, 9, 10 ; 3, 28, 1 ; 4, 21, 3 ; 4, 22, 1-5 ; 4, 38, 1 ; 5, 24, 4 ; 7, 75, 3 ; 7, 76, 1.

[58] César, *Bello Gallico*, 3, 28 : « […] ils (les Morins) se retirèrent avec tous leurs biens dans les bois et les marais, dont leur pays était couvert. »

[59] César, *Bello Gallico*, 3, 9 : « Ils s'associent pour la faire les Osismes, les Lexovii, les Namnètes, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes et les Ménapes ; ils demandent des secours à la Bretagne, située vis-à-vis de leurs côtes. »

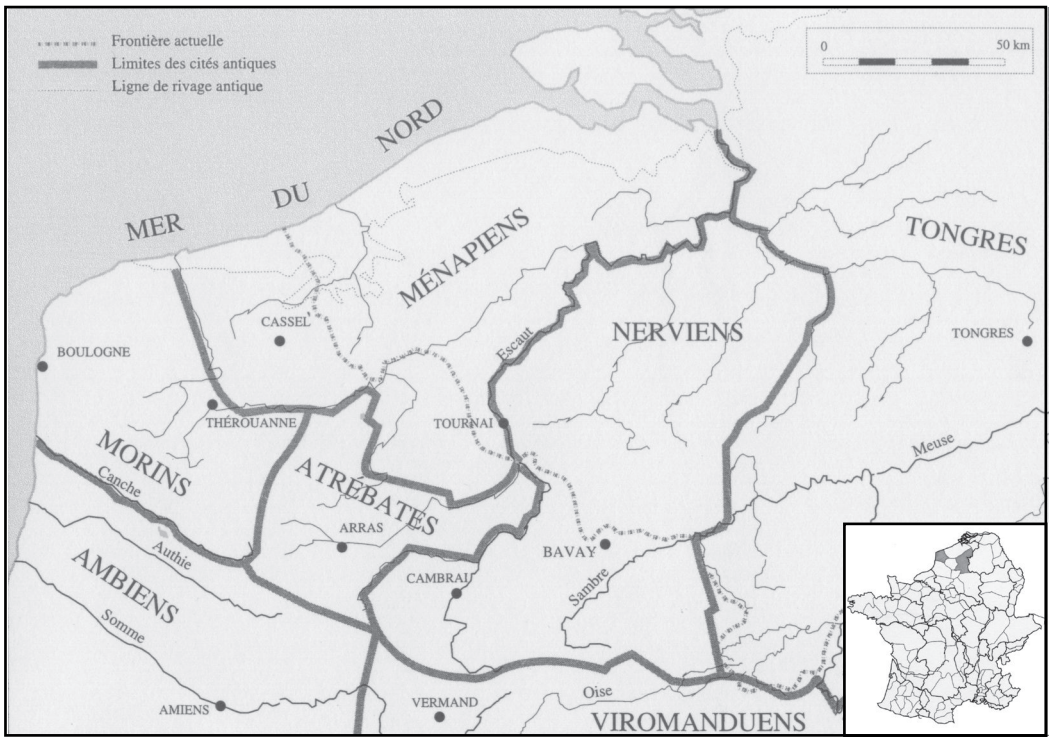

Fig. 7 : Les limites de *civitates* des Nerviens et des Morins (d'après Thollard P. 1996, p. 16).

à l'endroit le plus proche des côtes de la Bretagne[60]. Le territoire des Morins est perçu par la littérature antique comme une région lointaine et reculée à l'extrémité de la Gaule. Sa population est qualifiée de « derniers des hommes »[61], ce qui correspond à leur position ultime sur le grand axe partant de Rome menant jusqu'au détroit du Pas-de-Calais, en direction de la Bretagne. En revanche, aucune information n'est fournie par César concernant leurs institutions politiques. Selon P. Leman, les Morins, comme les Ménapiens, seraient un peuple sans pouvoirs définis et sans place forte[62].

Comme le signifie étymologiquement leur nom[63], les Morins sont un peuple maritime, entretenant des relations amicales et commerciales avec les tribus installées de l'autre côté de la Manche, en Bretagne. Le territoire Morins était jalloné par un certain nombre de ports dont le plus connu est celui de *Portus Itius*. La localisation de ce site, très discutée, se situerait selon R. Delmaire à l'estuaire de la Liane[64]. C'est de ce port, que César tenta une seconde expédition en Bretagne en 54.

Les Morins sont également un peuple d'armes et participent activement aux coalitions, menées contre César, avec les cités voisines, lors de la bataille de la Sabis ou lors de la rébellion des Vénètes[65].

[60] César, *Bello Gallico*, 4, 21 : « […] Lui-même, avec toutes les troupes, part pour le pays des Morins, d'où le trajet en Bretagne est très court. »

[61] On peut citer par exemple Virgile, *Eneide*, VIII, 727 : « *Extremi hominium Morini* » ; Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XIX, 8 : « *Ultimique hominum existimati Morini* »…

[62] Leman P. 1979, p. 169.

[63] R. Delmaire démontre que le nom de ce peuple signifierait « les gens de la mer » : Delmaire R. 1976, p.140-41.

[64] Delmaire R. 1994, p. 63.

[65] César, *Bello Gallico*, 3, 9-10 : « Les Vénètes et les autres états coalisés, apprenant l'arrivée de César, et sentant de quel crime ils s'étaient rendus coupables pour avoir retenu et jeté dans les fers des députés dont le nom chez toutes les nations fut toujours sacré et inviolable, se hâtèrent de faire des préparatifs proportionnés à la grandeur du péril, et surtout d'équiper leurs vaisseaux. […] . Ils réunissent en Vénétie le plus de vaisseaux possible, persuadés que César y porterait d'abord la guerre. Ils s'associent pour la faire les Osismes, les Lexovii, les Namnètes, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes et les Ménapes ; ils demandent des secours à la Bretagne, située vis-à-vis de leurs côtes. ».

En 56, César, intéressé par l'accès qu'offrait le territoire Morin à la Bretagne, y entre pour la première fois et tente d'en soumettre le peuple, tentative qui fut avortée par les mauvaises conditions climatiques qui permirent aux Morins de se réfugier dans les forêts et de faire renoncer l'armée romaine[66]. Cette victoire fut de courte durée, car les Morins durent se soumettre l'année suivante. En 52, les Morins participèrent au côté des Nerviens au soulèvement général des Gaulois, sous le commandement de Commius - notable Atrébates institué roi par César[67] et qui gouverna le peuple Morins entre 52 et 56 - chargé de libérer Vercingétorix à Alésia[68]. On connait un dernier soulèvement de ce peuple, relaté par Don Cassius, vers 30-29 avant J.-C., où le peuple Morin fut maté par Caïus Carrinas[69].

A partir de 16-13 avant J.-C., le territoire Morin entre dans la province de la Gaule Belgique et prend pour capitale Thérouanne-*Tervanna.* On sait par l'épigraphie que la cité des Morins sera élevée au titre de colonie, probablement de droit latin mais aucun indice chronologique ne permet de déterminer la date de la nomination[70]. R. Delmaire souligne une disparité importante dans le développement de la cité des Morins entre sa partie côtière prospère et ouverte à l'influence romaine et le reste du territoire moins développé. Les zones d'habitat semblent se fixer sur le littoral et dans les vallées et ce schéma paraît perdurer jusqu'au début du Moyen-Age[71]. Dès le début du 1er siècle apr. J.-C., la ville de Boulogne-*Gesoriacum* possède une position stratégique face à la Bretagne, elle deviendra sous le règne de Claude, un port militaire et commercial important, ainsi qu'un poste administratif prenant une place prépondérante dans la région au détriment de la capitale Thérouanne-*Tervanna*. L'importance économique et stratégique de la ville de Boulogne sera marquée par son élévation au rang de chef-lieu de la nouvelle *civitas Bononensium* lors de la séparation du territoire Morins en deux entités distinctes, au Bas-Empire. Comme toutes les cités de Gaules, les Morins étaient soumis aux impôts perçus par Rome dans les provinces et lui devait également le service militaire. On connait deux cohortes d'auxiliaires, certainement recrutée parmi leur peuple au début de l'Empire, sous le nom de *cohors I Morinorum* et *Cersacorum*[72] au 1er s et de *cohors I Morinorum*[73] stationnées en Bretagne du 2ème au 5ème siècle après J.-C.[74].

[66] César, *Bello Gallico*, 3, 28-29 : « […] César, voyant toute la Gaule pacifiée, à l'exception des Morins et des Ménapes qui restaient en armes, mais envoyé de députés pour demander la paix, fit marcher son armée contre eux, espérant que cette guerre serait bientôt terminée. Ces peuples arrêtèrent, pour la soutenir, un plan tout autre que le reste des Gaulois ; car, voyant tant de grandes nations repoussées et vaincues en livrant des batailles, ils se retirèrent avec tous leurs biens dans les bois et les marais, dont leur pays était couvert. César, arrivé à l'entrée de ces forêts, commençait à y retrancher son camp, sans qu'un seul ennemi se fût montré, lorsque tout à coup, et pendant que nos soldats étaient çà et là occupés aux travaux, ils accourent de tous les côtés de la forêt, et fondent sur nous. Les Romains saisissent promptement leurs armes, les repoussent dans le bois et en tuent un grand nombre, mais, les ayant poursuivis trop loin dans des lieux couverts, ils essuyèrent eux-mêmes quelques pertes. » « Les jours suivants, César fit travailler à abattre la forêt, et, pour empêcher qu'on ne prît en flanc et par surprise les soldats désarmés, il fit entasser en face de l'ennemi tout le bois que l'on coupait, pour s'en faire un rempart de chaque côté. Ce travail avait été, en peu de jours et avec une incroyable vitesse, exécuté sur un grand espace de terrain : nous étions déjà maîtres du bétail et des derniers rangs des bagages de l'ennemi, qui s'enfonçait dans l'épaisseur des forêts, lorsque le temps fut tel, qu'il força d'interrompre les travaux ; il ne fut plus même possible, à cause de la continuité des pluies, de tenir le soldat sous les tentes. Après avoir ravagé tout le pays et brûlé les bourgs et les habitations, César ramena l'armée, et la mit en quartier d'hiver […] ».

[67] César, *Bello Gallico*, 7, 76 : « C'était ce même Commios dont César, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'était servi comme d'un agent fidèle et utile dans la guerre de Bretagne, quelques années auparavant ; et en reconnaissance de ses services, César avait affranchi sa nation de tout tribut, lui avait rendu ses droits et ses lois et assujetti les Morins. ».

[68] César, *Bello Gallico*, 7, 65, 5 ; 7, 66, 1-3 ; 7, 79, 1.

[69] Dion Cassius, *Histoire romaine*, 51, 21, 6.

[70] Delmaire R. 1994, p.83.

[71] Delmaire R. 1976, p. 100.

[72] *Epigraphica* 33, 1971, p. 70.

[73] *CIL* XVI, 88.

[74] Delmaire R. 1976, p. 309-310.

2.3.2 - délimitation géographique du territoire Morin

A l'époque de l'Indépendance, le territoire des Morins s'étend de l'embouchure de l'Escaut, frontière avec les Ménapes au nord, jusqu'à la vallée de la Canche, qui les séparent des Ambiens au sud. On sait par César[75], Strabon[76] et Pline[77] que, suite à la révolte des Morins de 30-29 avant J.-C., leur territoire a été amputé de sa partie nord-est suite au déplacement du peuple Ménapien, de l'embouchure du Rhin au sud de l'Escaut, après les troubles provoqués sur le Rhin par les Suèves. La frontière entre les deux territoires sera placée au niveau du cours d'eau de l'Aa et les Ménapiens prendront pour chef-lieu, Cassel-*Castellum Menapiorum*.

La cité des Morins de l'époque augustéenne, est située dans l'actuel département du Nord-Pas-de-Calais. Son territoire semble coïncider avec les limites des différents diocèses et l'emplacement des cours d'eaux a joué ici un rôle de fixateur naturel des frontières.
Le territoire Morins est borné (**Fig. 8**) :
- au nord, il est séparé de la cité des Ménapiens, par le cours de l'Aa, de la mer à Watten, puis par les forêts marécageuses de Clairmarais et de Nieppe, jusqu'à atteindre le cours d'eau de la Lys à Thiennes, puis la rivière forme la limite jusqu'à sa confluence avec la Clarens[78].
- au sud par la Canche, qui forme une limite avec le territoire Ambien[79].
- à l'est, par une ligne partant des sources de la Canche puis suivant le cours de la Clarens jusqu'à sa confluence avec la Lys, les séparant des Atrébates[80].
- à l'ouest par l'*Oceanus Britannicus*.

Pendant le Haut Empire, la *civitas* est partagée en plusieurs *pagi,* dont les plus importants sont le *pagus Bononiensis*, tourné vers le littoral et la Bretagne, et le *pagus Tervannensis*, vers l'intérieur du pays qui jouissaient d'une grande autonomie. Sous le règne de Dioclétien, la cité des Morins intègre la province de la Belgique seconde et subi une réorganisation administrative, provocant la division de son territoire en deux parties : sur son côté occidentale, le *pagus Gesoriacus* est élevé au rang de cité et devient la *civitas Bononensium*, avec pour capitale Boulogne-*Bononia* et sa moitié orientale reste sous la dénomination de *civitas Morinorum*, conservant Thérouanne –*Tervanna* comme chef-lieu[81]. Les nouvelles limites séparant les deux territoires correspondent au sud à la Canche, à l'est la Clarens et la Lys ; les forêts de Nieppe, de Clairmarais et de l'Aa à l'est et au nord, la Course et enfin à l'ouest, par une délimitation suivant les sources de la Liane et de la Hem, puis les collines jusqu'au Cap Blanc-Nez[82].

[75] César, *Bello Gallico*, 4, 1 : « Dans l'hiver qui suivit, sous le consulat de Cn. Pompée et de M. Crassus, les Usipètes et les Tencthères, peuples germains, passèrent le Rhin en grand nombre, non loin de l'endroit où il se jette dans la mer. La cause de cette émigration était que les Suèves depuis plusieurs années les tourmentaient, leur faisaient une guerre acharnée, et les empêchaient de cultiver leurs champs. ».
[76] Strabon, *Géographies*, 4, 3, 4.
[77] Pline l'Ancien, *Histoires Naturelles*, 4, 17 : « A l'Escaut, l'extérieur est habité par les Toxandres, divisés en plusieurs peuplades; puis viennent les Ménapiens, les Morins, les Oromansaques, attenants au bourg appelé Gessoriacum […] ».
[78] Delmaire R. 1976, p. 45-46.
[79] Delmaire R. 1976, p. 43-44.
[80] Delmaire R. 1976, p. 44-45.
[81] *Notitia Galliarum,* 6, 11-12.
[82] Delmaire R. 1976, p. 50-55.

3 - Le cadre chronologique

Nos travaux portent principalement sur la période du Haut Empire, découpe historiographique dans l'histoire romaine, désignant la première période de l'Empire romain. Le Haut Empire s'achève quand commence l'Antiquité tardive mais leurs limites chronologiques respectives ne sont pas fixées de façon unanime et elles restent à l'appréciation des différents auteurs. Toutefois, il est communément admis que le Haut Empire débute en 27 avant J.-C. avec le principat d'Auguste, il inclut le règne des Julio-Claudiens, des Flaviens et celui des Antonins. Pour certains auteurs, il se termine à la fin de la dynastie des Antonins, en 192 après J.-C.[83] et pour d'autres il se termine à la fin de la dynastie des Sévères en 235 après J.-C.[84] La phase de transition entre les deux périodes, depuis le règne de Septime Sévère (en 197) jusqu'à celui de Dioclétien (285-305),est marquée par un bouleversement politique, économique, social et militaire qui affectera les Gaules et le reste de l'Empire, décrit par les chercheurs sous le nom « des crises » du 3ème siècle.

Le 1er siècle de notre ère est pour les Gaules une période dynamique où tous les aspects de la société vont subir un développement important mais qui se fera toutefois d'une façon lente et progressive[85]. La mise en place de nouveaux cadres institutionnels, administratifs, politiques et religieux sous le règne d'Auguste se concrétise à partir du règne de Tibère et connaît un essor jusqu'à la fin du règne de Claude. Dans les dernières décénnies du 1er siècle, l'empereur Domitien intervient également dans la réorganisation provinciale avec la création des provinces des Germanies. C'est aussi sous la dynastie des Flaviens que le droit latin est octroyé aux peuples des Trois Gaules.

Se dessine alors une nouvelle société, fruit d'un mélange entre une culture indigène et des influences venues de Rome. Cette acculturation s'observe dans les différents domaines de la société : la religion, les pratiques funéraires, avec la généralisation de la pratique de crémation, la diffusion du latin visible par le développement de l'épigraphie, la création et le développement des villes, de l'urbanisme et de l'architecture publique, centré autour d'un élément fondateur, la cité, la *civitas*, composée d'une ville et de son territoire. Un lien nouveau et vital se crée entre les villes et les campagnes, qui deviennent les lieux de productions agricoles et artisanales permettant l'approvisionnement et le développement urbain. Cet essor important a été possible grâce à la mise en place et au développement, sous Agrippa, d'un vaste réseau routier à travers toute la Gaule, reliant les capitales de cités entre elles et qui permit le désenclavement de nombreuses régions essentiellement sous le règne de Claude[86] (**Fig. 8**). Les bouleversements et les troubles qui jalonnent le 1er siècle sont largement décrits par les auteurs antiques, comme Tacite (55 -120 après J.-C.), Pline l'Ancien (23 -79 après J.-C.) ou encore Strabon (58 av.-21/25 après J.-C.).

Le 2ème siècle qui se situe sous le règne des Antonins est quant à lui, beaucoup moins documenté[87]. Se perpétue la *pax romana*, période de paix, pendant laquelle on ne voit pas s'effectuer de changements importants en Gaule jusqu'à la fin du règne des Sévères en 235 après J.-C.

Débute alors une période de troubles rythmée par des luttes de pouvoirs et les vagues d'invasions germaniques à travers les provinces de Gaule. Ces crises qui marqueront tout le 3ème siècle, provo-

[83] Goudineau C. 1998, p. 203-247.
[84] Ferdière A. 2005a, p. 188 ; Le Gall J., Le Glay M.1987 ; Delaplace C., France J. 1995.
[85] Goudineau C. 1998, p. 246.
[86] Goudineau C. 1998, p. 240.
[87] On dispose des écrits de Dion Cassius (155-235 après J.-C.) et ceux de l'*Histoire Auguste*, beaucoup moins fiable.

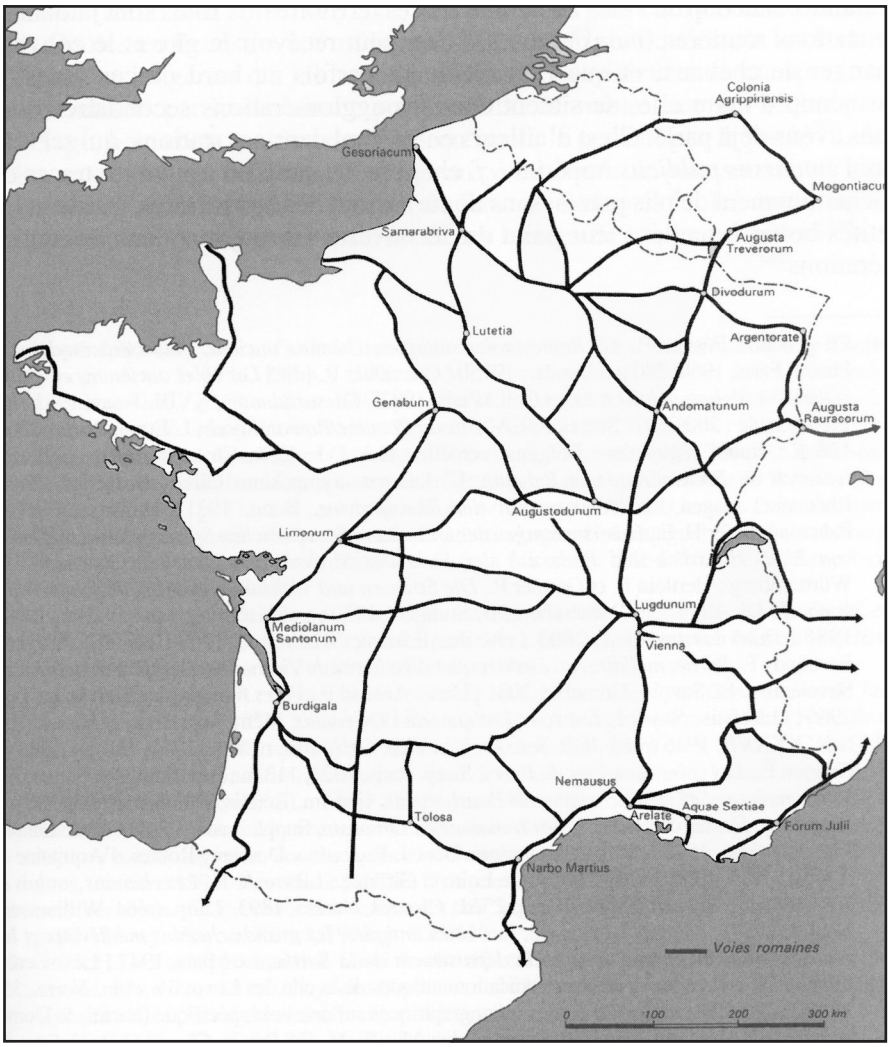

Fig. 8 : Les principaux axes routiers en Gaule (d'après Chevallier R. 1972, Fig. 34 ; Ferdière A. 2005a, p. 259, Fig. 14).

quent des mutations profondes dans tous les domaines de la société et c'est également au cours de cette période, que l'on va observer un changement important dans les pratiques funéraires, où l'on va passer de la pratique majoritaire de la crémation à la pratique exclusive de l'inhumation[88].

Le 3ème siècle se termine par une réorganisation institutionnelle et administrative, organisé par Dioclétien, qui consiste d'une part, au partage du pouvoir impérial entre la partie occidentale et orientale de l'Empire entre deux dirigeants, deux Augustes, chacun secondé par un César et d'autre part, à la réorganisation administrative des provinces de l'Empire en quatre préfectures du prétoire. Les Gaules forment une préfecture et sont subdivisées en deux diocèses administratifs avec au nord, le diocèse des Gaules et au sud, celui des Sept Provinces (**Fig. 3** D). A l'intérieur de ces diocèses, les anciennes provinces des Trois Gaules sont subdivisées en provinces plus petite, provocant d'importantes modifications dans le nombre de *civitates*, leurs découpages et leurs chefs-lieux[89] : c'est donc à cette période que la Gaule Belgique se divise en Belgique Première et Seconde.

[88] Ferdière A. 2005a, p. 303 ; Goudineau C. 1998, p.345-353.
[89] Ferdière A. 2005a, p. 315-318.

Après ce rapide rappel géographique et historique, nous allons maintenant aborder plus précisément les questions relatives au contexte de notre étude sur le monde des morts dans les capitales de cité. Nous essayerons ici de définir les lieux, les institutions et les nouvelles règles diffusées par Rome dans les provinces des Trois Gaules afin de démontrer l'influence qu'elles ont eu dans la nouvelle organisation du territoire mais également dans l'organisation de la vie publique et quotidienne de ces peuples aux niveaux économiques, politiques et surtout en ce qui nous concerne, la religion et les pratiques funéraires.

Chapitre 2 Contexte de l'étude : le monde des morts dans les capitales de cité

1 - *Civitas* et *caput civitatis* : l'organisation administrative et les institutions

1.1 - Définition et origine

Après la fin de la conquête des Gaules par César en 51 avant J.-C., Rome se retrouve à la tête d'un vaste territoire. Ce n'est pas César mais Auguste, son successeur, qui à partir de 27 avant J.-C. se charge de l'organisation de ce nouvel espace dans le but de le contrôler et de le rentabiliser fiscalement. Ce contrôle consiste à la mise en place d'une administration liant politique et religion dans le but de transformer les sociétés, ce processus complexe et multi factoriel est désigné par le terme de « romanisation ». Ce phénomène qui fait couler beaucoup d'encre depuis le début du 20ème siècle, a une connotation d'uniformisation culturelle, qui ne transcrit en rien la réalité des faits. Comme le souligne A. Ferdière, l'usage du terme plus neutre d' « acculturation » semble mieux adapté aux mélanges qui se sont opérés entre les cultures indigènes et romaines[90]. L'intégration à ce nouveau modèle s'est réalisé dans le temps et s'est perçu à travers l'arrivée d'influences méditerranéennes et romaines visibles dans les villes mais également dans les campagnes, véhiculées par les échanges commerciaux et par les contacts entre les élites. Ce changement a entraîné en plus de l'occupation militaire et de l'action de l'administration provinciale romaine, la municipalisation des structures. Une collaboration entre le pouvoir central et les populations locales a dû être instauré afin de mettre en place les supports indispensables au fonctionnement des institutions municipales romaines, comme l'urbanisation et la participation aux magistratures[91].

L'organisation du territoire voulu par Auguste s'articule autour de deux éléments fondamentaux : la province, *provincia* et la cité *civitas* et consiste à imposer l'autorité de Rome tout en accordant une relative autonomie aux populations locales en s'appuyant sur l'adhésion des élites[92]. Le terme de *provincia* correspond au territoire où s'exerce l'autorité d'un magistrat, représentant Rome. Cet espace devient alors dépendant de Rome et il est placé sous la domination d'un gouverneur chargé du recensement, de la fiscalité, de la justice, des opérations de recrutement militaire et du maintien de l'ordre public. Ce poste a été endossé pour les Trois Gaules par Drusus, de 13 à 9 avant J.-C., Tibère de 9 à 7 avant J.-C. et avec Germanicus de 13 à 17 après J.-C. par la suite, elles seront gouvernées par des légats propréteurs de rang prétoriens[93].

[90] Ferdière A. 2005a, p.127.

[91] Cet équilibre entre pouvoir central et local, facteur important de la diffusion du modèle romain par la participation des élites locales, sera ruiné par les réformes les Bas-Empire qui transformeront les cellules politiques du Haut Empire en un rouage administratif sous la direction du seul pouvoir central.

[92] Tranoy L. 2010, p. 110.

[93] Ferdière A. 2005a, p. 138.

En 16-13 avant J.-C.[94], Auguste découpe la Gaule en trois provinces : la Belgique, la Lyonnaise et l'Aquitaine. La province Transalpine, crée entre 125 et 118 avant J.-C., devient alors la Narbonnaise. Ces nouvelles limites semblent être uniquement administratives et ne définissent pas une identité revendiquée par leur population. L'organisation provinciale a été réalisée de manière arbitraire dans le but de créer trois provinces de taille quasi équivalente. En revanche, la *civitas* est la structure fondamentale. Le terme *civitas* ne renvoie pas à une ville mais à une entité territoriale qui a un statut juridique ou civique, un chef-lieu ou capitale - *caput civitatis*- un réseau d'agglomérations ainsi qu'une population[95]. Le mot *civitas* est juridiquement neutre. Il est la plupart du temps complété par le nom du peuple habitant le territoire. Sous le règne de Tibère, les *Tres Galliae* sont subdivisées en soixante-quatre cités[96]. Le découpage des cités reprend globalement les limites de territoires des différents peuples gaulois avant la conquête, parfois remodelé selon des considérations politiques, démographiques et/ou économiques : en Gaule Belgique, les Atuatuques, les Condruses et les Eburons ont été fusionnés dans la *civitas* des Tongres.

Le rôle central de la cité dans cette nouvelle organisation administrative est justement souligné par L. Tranoy, « *la cité représente la cellule de base de l'administration, l'espace par excellence de la décentralisation, sans un système où l'Etat ne possède pas les moyens logistiques d'une emprise totale. »*[97]. Un des éléments constitutifs des cités est la *caput civitatis,* capitale contrôlant le territoire de la cité et centralisant le pouvoir, établie à l'emplacement d'un ancien oppidum, comme à Metz-*Divodurum*, ou sur un nouvel espace, comme c'est la cas pour un grand nombre des capitales du nord de la Gaule[98], entre autre à Bavay-*Bagacum* et à Thérouanne-*Tervanna*. Il est avéré que l'implantation des chefs-lieux de cité n'est pas due au hasard, selon L. Tranoy elle « *est réalisée avec pragmatisme, pour les besoins de l'administration (...) prime la position centrale, le franchissement d'un cours d'eau et l'intégration à un réseau routier* »[99]. En Gaule Belgique, les grandes voies mises en place par Agrippa à la fin du 1er siècle avant J.-C. desservent les capitales (**Fig. 9**). Ce réseau, dicté par des préoccupations militaires, se compose de deux axes principaux, reliant le centre de la Gaule (partant de Langres) à la Manche en passant d'une part par Reims, Soissons, Arras, Thérouanne et Boulogne et un deuxième axe, vers la vallée du Rhin passant par Metz, Trèves et Cologne, un troisième axe les relie par Tongres, Bavay et Cassel. Les voies fluviales ont également joué un rôle important dans le choix des emplacements des villes, où la convergence des axes routiers et fluviaux constituait pour elles un avantage stratégique indéniable[100].

Les emplacements choisis ou créés par le pouvoir central pour devenir des capitales n'ont pas tous bénéficié du même développement, ni de la même importance. La mise en place de cette nouvelle organisation débute lentement avec les successeurs d'Auguste et s'accélère sous le règne de Claude, où les préparations à la conquête de la Bretagne agiront sur le développement des infrastructures routières

[94] La date exacte de l'organisation Augustéenne des Gaules reste indécise entre celle de 27 avant J.-C., date du *conventus* de Narbonne et celle de 16-13, lors des voyages d'Auguste en Gaule. C. Goudineau privilégie la date la plus ancienne (Goudineau C. 1998, p.228) alors qu'A. Ferdière ne tranche pas (Ferdière A. 2005a, p. 133).

[95] Dondin-Payre M. 2008, p.89.

[96] Le nombre de *civitates* n'est pas certain car il varie selon les auteurs : selon Strabon (Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2) le nombre de *civitates* est de 60 alors que pour Tacite les Trois Gaules en compte 64 (Tacite, *Annales*, III, 44,1). Il semble toutefois, que le nombre de 64 cités soit communément admis.

[97] Tranoy L. 2010, p. 114.

[98] Leman P. 1979, p. 171.

[99] Tranoy L. 2010, p.115.

[100] Gros P. 1991, p. 69-70.

vers la Manche et la mer du Nord mais également sur l'essor économique des villes jalonnant ces axes. Rome a attaché un soin particulier à la mise en place rapide des infrastructures urbaines dans le nord de la Gaule, peut-être parce que d'après César, ce type d'organisation était très éloigné des mentalités des habitants de la région et qu'une incitation forte était nécessaire, mais aussi parce que le développement rapide des chefs-lieux de cités semblait le meilleur garant de la stabilité politique d'une région sensible dans la période où étaient entreprises les grandes expéditions de Germanie.
C'est à partir de l'époque Flavienne que le développement de l'urbanisme des capitales de *civitas* s'opère, avec la mise en place de réseau de voirie interne, l'implantation de bâtiments publics à vocation civique, religieuse, économique ou artisanale ainsi que des édifices de spectacles et d'agréments, l'approvisionnement en eau de la ville et la mise en place de réseaux d'égout souterrain.

L'essor urbanistique n'aurait pu se faire sans l'adhésion et la coopération du pouvoir local au cadre institutionnel instauré par le pouvoir central de Rome. Les élites des cités des Gaules vont jouer un rôle déterminant dans le contrôle et l'administration de leur territoire, en remplissant les charges institutionnelles par l'intermédiaire du *cursus honorum*[101] au sein de leur cité et en endossant leur rôle d'évergète, en participant au financement de l'organisation de la cité et des équipements urbains mais également, en participant au développement urbain du culte impérial qui aura une importance essentielle dans l'intégration des cités à l'Empire (voir *infra* Partie 1, chap. 2, 1.5). C'est à ces institutions et à leurs organisations que nous allons nous intéresser maintenant plus en détail.

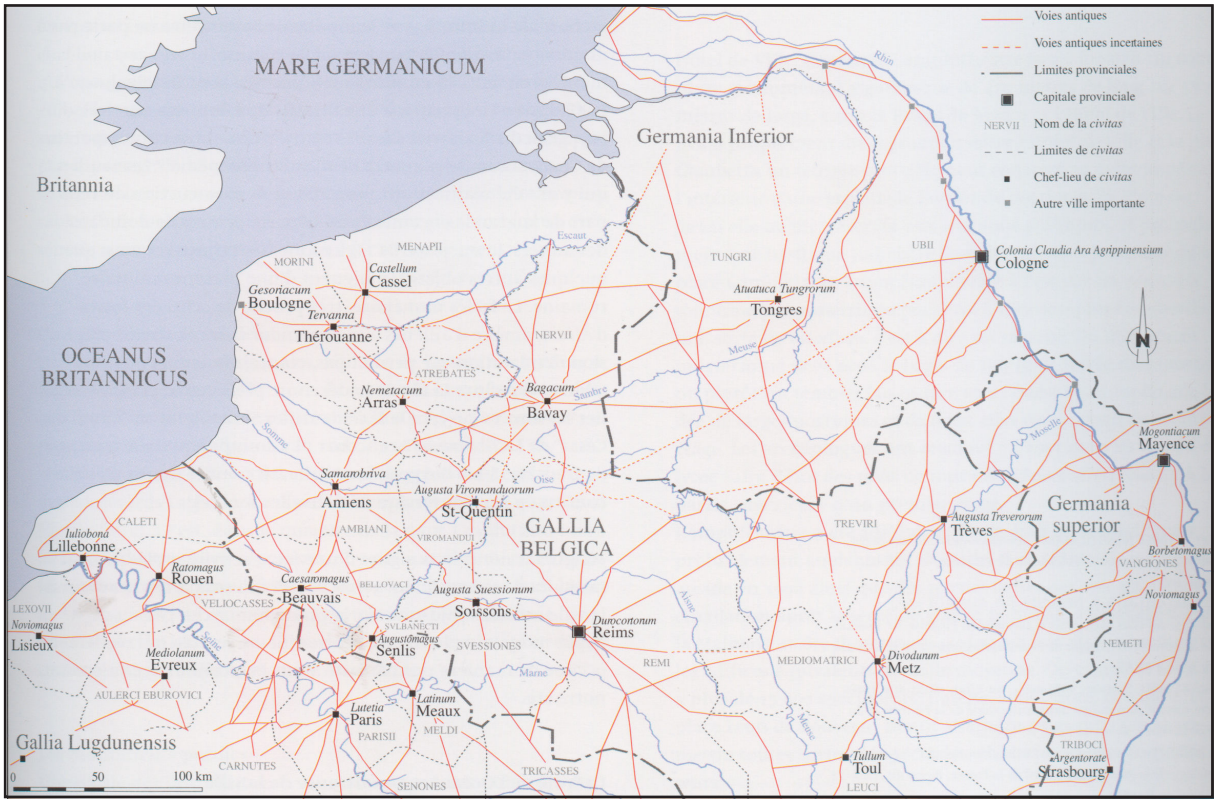

Fig. 9 : La Gaule Belgique et son réseau routier à la fin du 1er siècle après J.-C. (d'après Bayard D., Collart J.-L., Mahéo N. 2006, p.27).

[101] Correspond à une carrière politique où les charges civiques et politiques s'alternent : Van Andringa W. 2002, p.206-287.

1.2 - Les institutions : les magistratures de cité

Les inscriptions révèlent une organisation administrative des cités en de nombreux points semblables à la tradition de l'administration romaine. Les institutions municipales sont composées par les magistrats et les assemblées du *populus*, ensemble des citoyens de la cité pouvant élire les magistrats, et de la curie, composé par les décurions, également citoyens de la cité et principalement constituée par les magistrats sortis de charge et les fils de décurions, qui ont pour fonction de proposer les candidats au vote du peuple.

Les magistratures de type romain sont collégiales, annuelles et hiérarchisées, la plus prestigieuse d'entre elle est le duumvirat, collège de deux magistrats chargés d'administrer la justice et gérer les questions matérielles (finances, urbanisme…). Ils sont également chargés de réaliser tous les quatre ans, un recensement de la fortune et du statut civique des habitants de la cité. Viennent ensuite les questeurs, administrateurs des finances, leur présence est attestée seulement dans certaines cités comme chez les Trévires, les Médiomatriques et les Nerviens.
La troisième magistrature, moins fréquemment mentionnée, est l'édilité. Elle consiste à veiller au maintien de l'ordre, à l'entretien des voiries et des bâtiments publics et à la lutte contre les incendies.

Parmi les peuples concernés, neuf inscriptions portant les noms et les magistratures ont été recensées (**Fig. 10**). Ces fonctions peuvent être signalées par une formule générale (*omnibus honoribus*…) indiquant que son titulaire a exercer à un certain moment une fonction publique : on en retrouve des exemples chez les Morins où deux inscriptions retrouvées à Boulogne font mention de deux magistrats, Corius Icanii f., *h(onore) f(unctus)*[102] ? et Tib. Avitius Genialis Sulp. Avitii f., *omnibus [honoribus et ci] vilib. munerib. cim saderdoti(o) functus*[103] et également chez les Nerviens, où une inscription retrouvée à Lyon mentionne L. Osidius […] Quiet. filius […] Nervius[104] et une autre découverte à Bavay est marquée du titre de *...ho]norib[us functus...*[105]. Concernant les mentions de duumvirs, les libellés connus chez les Morins et les Nerviens mentionnent le nom de la cité dans le cadre de laquelle le duumnirat a été exercé, ce qui semble être la règle en Gaule Belgique et en Gaule Lyonnaise[106]. On connait pour les Morins, le libellé *IIvir col. Morinorum*[107] et pour les Nerviens, *IIvir Ner*[108] et *IIvir, [civ. Nerv]*[109]. Les autres magistratures sont en règle générale rarement citées, les mentions de questure semblent être courantes dans les Trois Gaules, contrairement à celles d'édilité[110].

	Décurions	Duumvirs	Questeurs	Ediles	Autres mag. ou général
Médiomatriques	/	/	1	/	1
Nerviens	/	1	/	/	1 ?
Morins	/	2	1	/	2

Fig. 10 : Les attestations épigraphiques de magistrats chez les Médiomatriques, les Morins et les Nerviens (d'après Dondin-Payre M.-T. 1999, p.131).

[102] *CIL* XIII, 3548.
[103] *AE* 1978, 502.
[104] *CIL* XIII, 1702.
[105] *ILTG* 362 a et b.
[106] Dondin-Payre M. 1999, p.164.
[107] *CIL* XIII, 8727.
[108] *CIL* XIII, 3572.
[109] *ILBelg Sec* 180 ; il s'agit ici peut-être d'un quinquennal.
[110] M. Dondin-Payre souligne que les Trois Gaules se démarquent de l'Aquitaine, province dans laquelle ces sont les mentions d'édilité qui sont les plus fréquentes. Dondin-Payre M., 1999, p.166.

Chez les Médiomatriques, une inscription provenant de Metz, fait mention d'un questeur, également préfet appelé C. Aur. Maternus, *q. c(ivitatis) M(ediomatricorum)*[111] , cette charge est aussi évoquée à Bavay, chez les Nerviens, dans l' inscription M. Pomp. Victor, *q.c.R. c(ivitatis) N(ervorum)*[112].
Les magistrats sont détenteurs d'un pouvoir autonome propre à leur fonction, qui les rend libres de leurs décisions et de leurs actions, ce qui leur permet de ne pas à avoir à rendre de compte avant la fin de leur mandat. Il dispose d'un service d'esclaves publics comme des copistes, des licteurs, des haruspices ou encore des messagers[113].

Le statut de magistrat est équivalent qu'il soit exercé dans une cité pérégrine ou romaine, il diffère dans l'application du droit local pour le premier et du droit romain dans le deuxième. Toutefois, le nombre croissant de citoyens romains, soumis au droit romain, dans l'empire va jouer un rôle important dans la municipalisation des cités.

1.3 - organisation politique des cités

Le terme cité renvoie à une circonscription administrative mais il ne définit pas son statut juridique. Les capitales de cités ont des statuts juridiques variables, qui ont des incidences sur leur développement. Toutes les cités appartiennent à deux grandes catégories, reflétant leur comportement à l'époque de la conquête. Elles peuvent être soit « pérégrine », étrangère à la communauté des citoyens romains, soit « romaine ». Les cités pérégrines peuvent être soit fédérée, libre ou stipendiaire et les cités romaines, *municipe* ou *colonie*[114].

Les cités pérégrines ne font pas partie juridiquement du territoire provincial et conservent les institutions et le droit antérieur à la conquête romaine. Il s'agit de statut prestigieux, accordé aux peuples ayant gagné la confiance de Rome pendant la conquête. Une cité fédérée, *civitates foederatae*, comme par exemple les Rèmes, a signé un traité avec Rome, définissant précisément son fonctionnement et ses obligations, en revanche, une cité libre, *civitas liberi*, (les Nerviens, les Trévires, les Suessions, les Silvanectes…), n'ayant pas signé de traité, peut voir cet accord être modifié par Rome. Les cités stipendiaires, *civitates stipendiariae*, (les Médiomatriques,…) paient un impôt fixe, le *stipendium*, signifiant leur résistance à Rome et leur défaite miliaire.

Les cités « romaines » s'intègrent complètement dans le système civique et provincial romain, les *municipes* sont d'anciennes cités pérégrines qui ont changé de statut et dont l'emplacement a été confisqué aux populations autochtones pour installer des citoyens romains venus d'Italie. Ce type de cité n'existe pas en Gaule Belgique. En revanche, on y trouve des « colonies honoraires ou latines » (les Morins, les Médiomatriques[115], les Trévires) correspondant à des cités promues colonies sans apport de citoyens romains.

L'évolution de la détermination du statut d'une cité est difficile à appréhender chronologiquement et doit s'accompagner d'une lecture approfondie des inscriptions et de l'évolution des données de l'onomastique et des titres de magistratures présents dans chaque cité. En Gaule Belgique, la population est d'abord citoyenne par mesure collective ou individuelle mais en majorité pérégrine, c'est l'empereur

[111] *CIL* XIII, 4291.
[112] *CIL* XIII, 3573.
[113] Jacques F., Scheid J. 1990, p. 259.
[114] Dondin-Payre M. 2006, p.89.
[115] On suppose que les Médiomatriques sont connus comme colonie latine depuis les Antonins.

Claude, qui concéda collectivement le droit latin ce qui engendra l'accession systématique à la citoyenneté romaine des magistrats pérégrins à leur sortie de charge. Ce processus d'accès à la citoyenneté permit à la population de le devenir progressivement et c'est au début du 3ème siècle, que la constitution antonienne étendit cette mesure à l'ensemble des hommes libres de l'empire[116].

1.4 - Les subdivisions administratives des cités

Les cités peuvent être subdivisées administrativement en deux catégories : les *pagi* et les *vici*. Il existe deux sortes de *vici* : les *vici* « urbains » correspondant à des quartiers à l'intérieur d'une ville, qu'elle soit ou non capitale de cité et les *vici* « ruraux », agglomérations indépendantes situées sur le territoire de la cité. Le rapport du *vicus* avec le *pagus*, qui l'entoure peut varier fortement selon la *civitas* et la période chronologique : l'image du *vicus* comme centre administratif possédant ses propres instances est attestée par quelques inscriptions en Narbonnaise et en Germanie mais totalement absentes dans les Trois Gaules. Il semble que la différence essentielle entre les *vici* et les *pagi* soit d'ordre institutionnel et que le pagus, longtemps considéré comme une entité exclusivement rurale, corresponde plus largement à une portion administrative de territoire d'une cité[117]. Ces deux entités sont dissociées et indépendantes mais complémentaire dans l'organisation administrative propre à la *civitas*.

On compte en Gaule Belgique quarante mentions épigraphiques de *vici* et de *pagi*, valeur nettement supérieure à celle recensée en Aquitaine ou en Lyonnaise, prouvant certainement l'importance du développement du cadre civique romain dans cette province. Pour les cités, qui nous intéressent dans le cadre de ce mémoire, les Médiomatriques, les Morins et les Nerviens, M. Dondin-Payre[118] a répertorié les mentions de *vici* et de *pagi* suivantes : celles concernant les Médiomatriques sont les plus nombreuses, des inscriptions sont connues pour le *vicus Saravus* (le Donon)[119], le *vicani Marosallenses* (Marsal)[120] , apparait également le *vicus Bodatius* qui semble être fictif [121]une autre attribuée au *vicus [...* du Herapel[122] , et les trois dernières sont rattachées à Metz-*Divodurum*, le *vicus Honoris*[123], le *vicani vici Pacis*[124] et le *pagus Io[...*[125] . Une seule inscription mentionne un *vicus* Morins, il s'agit du *vicus Dolucens(is* ?) (Halinghem)[126]. Aucune mention de ce type ne concerne les Nerviens.

[116] Dondin-Payre M. 2006, p.90.
[117] Dondin-Payre M. 2006, p.213.
[118] Dondin-Payre M. 2006, p.197-201.
[119] *CIL* XIII, 4549.
[120] *CIL* XIII, 4565.
[121] *CIL* XIII, 4310. De nombreux auteurs émettent des doutes quant à l'authenticité du document.
[122] *CIL* XIII, 4481.
[123] *CIL* XIII, 4301.
[124] *CIL* XIII, 4303.
[125] *CIL* XIII, 4316.
[126] *CIL* XIII, 3563.

1.5 - Les cultes religieux dans la cité

1.5.1 - Un système religieux institutionnalisé

La question des religions des cités de l'Empire romain est difficile à appréhender car elle souffre d'une documentation lacunaire difficile à interpréter compte tenu de sa richesse et de la complexité de ses rites. La transformation des religions en Gaule romaine n'avait pas pour volonté d'unifier les pratiques religieuses et elle ne semble pas avoir été vécue comme une confrontation de deux systèmes religieux. En effet, le caractère polythéiste de leurs religions a permis l'adoption et l'assimilation de nouveaux dieux. Le système religieux semble être autonome et les pratiques religieuses ne sont pas identiques selon les cités, ni mêmes à l'intérieur d'une même cité. A ce sujet J. Scheid évoque la présence d'une culture religieuse commune en opposition à une vision réductrice d'une religion unique[127]. Les rites gaulois pratiqués avant la Conquête sont peu connus mais il semble que la fondation d'un nouveau cadre constitutionnel à travers la création de la cité et de son chef-lieu, d'un calendrier, de magistrats et de prêtres communs, a servi de base à l'expression d'une religion collective[128].

Le statut des cités a également influencé leurs pratiques religieuses, dans les colonies et les municipes, chaque cité possède son propre panthéon, ses sanctuaires, ses traditions cultuelles influencées par les institutions religieuses romaines. Le système religieux est propre à chaque cité et peut présenter des variations importantes. Toutefois, malgré l'importance des particularismes locaux, il semble que les pratiques rituelles et les calendriers correspondent majoritairement à ceux de Rome.

Pour les cités pérégrines libres ou fédérées, la gestion de la politique et de la religion est libre mais toutefois frappée d'interdits comme par exemple l'interdiction du sacrifice humain par les druides[129]. Elles possèdent leurs dieux, leurs prêtres et leurs traditions religieuses propres. Elles sont également tenues de pratiquer le culte impérial qui consiste en un rassemblement annuel de toutes les cités d'une province dans un grand sanctuaire provincial en l'honneur de l'empereur et de Rome.

1.5.2 - Organisation et dénomination du personnel religieux

L'intégration progressive des cités au modèle institutionnel romain par leur accès au statut de municipes ou de colonies de droit latin engendre des modifications dictées par les nouvelles prérogatives du pouvoir impérial à l'échelle des cités. Toutefois, ces nouvelles règles instaurées par la municipalisation des cités ne concernent que les cultes publics.

La lecture des textes juridiques permet de dire que les changements dans les pratiques religieuses ne sont pas importants, une liberté d'action est laissée au conseil décurional dans le choix du personnel responsable des cultes ainsi que dans la création des institutions religieuses et des cultes eux-mêmes. La curie définit le statut des lieux de cultes publics, leur localisation et leur identité. Il revient également aux magistrats et aux décurions les plus hauts placés, de donner une dénomination latine aux divinités et de définir lesquelles sont officielles[130]. Certaines cités se dotent de collèges de pontifes et d'augures chargés de l'organisation et du respect des règles cultuelles publiques et de l'interprétation des signes

[127] Scheid J. 1999, p. 382-384.

[128] Scheid J. 1999, p. 385.

[129] Rites interdits aux citoyens romains par Auguste, Tibère (selon Pline*, Histoire Naturelle,* 30, 13 et Strabon, *Géographies,* 4, 4, 5) et Claude (selon Suétone, *Claude,* 25,5).

[130] Schied J. 1999, p. 418.

des dieux. Toutefois, il semble que ce type de prêtrise soit plutôt caractéristique des colonies romaines, comme à Lyon ou dans les cités de Narbonnaise, compte tenu de la rareté des inscriptions les concernant dans les Trois Gaules[131]. La prêtrise vouée au culte impérial, *sacerdos Augusti ou sacerdos Romae et Augusti*, semble être le sacerdoce prédominant mais également le plus important car il concerne le culte de fondation (ou la promotion coloniale) de la cité.

La lecture des inscriptions honorifiques ou funéraires les désignant montrent que la dénomination et le lieu d'exercice de cette prêtrise peut varier selon la cité, le statut juridique de celle-ci et l'époque à laquelle a été dédiée cette inscription. Toutefois, il est dorénavant admis que cette charge peut être exercée en Gaule à la fois à un niveau municipal (dans la cité) et provincial (sanctuaire provincial du Confluent)[132]. Le titre de *sacerdos* municipal du culte impérial est attesté dans une dizaine de cités pendant toute la période du Haut Empire, comme par exemple, chez les Médiomatriques, à Metz, où un prêtre de Rome et d'Auguste pérégrin est cité sur deux inscriptions[133] ou encore chez les Morins, où une inscription retrouvée à Nimègue atteste le caractère local de la prêtrise[134]. La diffusion du droit latin et l'adoption du modèle de magistratures romaines dans les cités des Trois Gaules ayant reçu la promotion coloniale, modifie progressivement (et diversement selon les cités concernées) la désignation des prêtres municipaux, on parle alors de *flamen Aug (usti)* et de *flamen Romae et Aug(usti)*[135].
Même si cette prêtrise concerne majoritairement le culte impérial, elle peut également être associée dans certaines cités aux grands dieux du panthéon local, comme chez les Trévires de Gaule Belgique ou les Riédons de Gaule Lyonnaise où l'on connait une *flamen Leni Martis* chez les premiers et un *flamen Martis Mullonis* chez les seconds. Toutefois cette dénomination ne fait pas l'unanimité, certaines cités ont préservé une désignation indigène de la prêtrise sous la forme du *gutuater,* associé par exemple chez les Eduens au dieu Mars, *gutuater Martis*[136].

Quelque soit leur dénomination, les prêtres municipaux ont eu une fonction essentielle dans la mise en place du nouveau système religieux des cités à travers la célébration du culte impérial et leur incarnation des relations instituées entre la cité et ses dieux.

1.5.3 - cultes publics et cultes privés

Aucune source ne nous informe sur le contenu même des différents cultes ou rites, on sait seulement par la *lex coloniae Genetivae Iulia*[137] d'*Urso*, chapitre 64, que les duumvirs et la curie ont comme fonction d'établir un calendrier rituel des différents cultes publics, en précisant le rite, s'il devait être célébré publiquement et par qui[138] c'est donc au niveau local, dans le cadre de chaque cité et par ces élites que le système religieux public est constitué, résultant d'une synthèse entre les coutumes locales et les rituelles romains.

Il existe une multitude de cultes au sein de la cité, le culte dit public ou civique, les cultes des quartiers, des villages, des collèges, domestiques et individuels mais le plus important car le plus docu-

[131] Van Andringa W. 2002, p. 207 ; Van Andringa W. 1999, p.435-436.
[132] Van Andringa W. 2002, p. 209 ; Van Andringa W. 1999, p. 427-428 ; Van Andringa W. 1997, p. 261.
[133] *CIL* XIII, 4324 a et b ; *CIL* XIII, 11353.
[134] *CIL* XIII, 8727, *CIL* VI, 29692, *AE* 1978, 502.
[135] Van Andringa W. 2002, p. 214-215; Van Andringa W. 1999, p. 432-433.
[136] *CIL* XIII, 2585.
[137] Roman Statues 1996, p. 393-454.
[138] Scheid J. 1999, p. 390.

menté est le culte public. La religion public appartient aux structures institutionnelles et concerne donc en ce sens tous les citoyens romains, elle est une évidence pour tous ceux qui ont reçu le droit de cité. Elle est l'expression d'un signal politique fort marquant la volonté d'un rapprochement des cités avec le pouvoir romain affirmant par ce biais leur lien avec Rome[139]. On rendait hommage au pouvoir impérial au cours de la vie communautaire et privée, toutefois, l'exécution de ce culte était réservée aux magistrats et aux prêtres et les citoyens n'y jouaient qu'un rôle passif [140]. La fonction exacte des *sacerdos* et des flamines municipaux des Trois Gaules dans les actes liturgiques de la religion publique est assez floue, en revanche, leur implication financière dans l'organisation des cérémonies du culte impérial et celle des combats d'arènes est indéniable, comme en atteste des inscriptions retrouvées chez les Sénons[141], les Viducasses[142] ou à Lyon[143].

Le culte public consiste d'une part en la célébration de fêtes et de rites, inscrits dans un calendrier officiel, lié aux cycles agraire, de la guerre, ou au mouvement du mois et de l'année, ainsi que d'autres, dont la date n'est pas fixe, commémorant les anniversaires des temples ou encore les rites liés à la vie publique[144]. Il s'accompagne également d'actions de grâce, de triomphes, de vœux et de l'organisation des spectacles d'arènes (*munera*). Avec les auspices et la consultation d'haruspices, un rituel fondamental est le sacrifice, qui consiste au partage d'une offrande alimentaire (animale ou végétale) avec une divinité afin de célébrer son hégémonie et son immortalité[145]. Le choix du dieu invoqué, la circonstance, le type d'offrande et l'importance du statut de la fête concernée sont autant de critères qui expliquent les multiples variantes de ce rituel.

L'autre élément caractéristique du culte public est la divinisation de certains empereurs défunts (*divi*) ou du Génie du prince vivant et le culte qui lui est rendu[146]. En Gaule, le culte de l'empereur, lié à celui des plus grands dieux du panthéon romain, comme Jupiter Très Bon Très Grand a joué un rôle important dans l'image du pouvoir central au niveau de la cité. Des documents témoignent du culte de l'empereur dans les cités, ceux qui nous sont parvenus sont principalement des ex-votos (autels, statues ou encore des dédicaces sur des édifices publics) adressés par des particuliers. Ces actes de dévotions devaient être réalisés dans le cadre de cérémonies collectives célébrées dans des sanctuaires publics et définis par le calendrier de la cité[147]. L'expression du culte à l'empereur dans les *civitas* est également attestée par le financement d'édifices publics par les élites locales en signe d'hommage à la patrie et à l'empereur. La dédicace d'un monument public portait le nom de l'évergète associé à la mention du pouvoir impérial, d'une invocation aux dieux[148] ainsi que la *civitas*, *vici* ou *pagi* auquel il était dédié.

En Gaule, les dédicaces des monuments publics sont plus fréquemment consacrées en l'honneur de la maison divine au *pagus* ou au *vicus* et aux puissances divines des *pagi* ou des *vici*, qu'à ceux de la *civitas* qui sont très rarement cités. Cette distinction marque l'importance des communautés territoriales au sein du nouveau système administratif[149].

[139] Van Andringa W. 2002, p. 197.
[140] Scheid J. 1990, p.113.
[141] *CIL* XIII, 2940.
[142] *CIL* XIII, 3162.
[143] *AE* 1992, 1239.
[144] Scheid J. 1990, p.120.
[145] Scheid J. 1990, p.120.
[146] Scheid J. 1990, p.122-123.
[147] Van Andringa W. 2002, p. 194.
[148] Dans les Trois Gaules, la moitié des évergésies recensées sont consacrées aux dieux (Frézouls E. 1984, p. 36).
[149] Van Andringa W. 2002, p. 197.

En tant que membre d'une cité, un individu doit célébrer les cultes publics de la cité mais aussi ceux de la communauté ou du collège auquel il appartient en raison de son activité puis ceux liés au cadre domestique. L'institution du nouveau cadre municipal a eu pour conséquence l'évolution des panthéons et l'introduction de nouveaux dieux dans la cité issus du panthéon romain. Des dieux multiples, fruit d'un mélange entre des dieux indigènes et les grands dieux romains qui ont été associés selon la correspondance entre leur fonction et leur champ d'intervention (*interpretatio*), y sont vénérés. Les dieux honorés dans les cités de Gaule sont principalement ceux décrits par César dans *Bello Gallico*[150], où il attribue un correspondant romain aux principales divinités gauloises qu'il connait, sont présents Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. L'inventaire des dédicaces concernant les différents dieux montre que leur présence et leur importance varient en fonction des cités ce qui révèle certainement une persistance des hiérarchies religieuses existantes[151].

Au niveau de la cité, les cultes de Tutela et du Génie municipal sont la traduction de l'introduction d'une nouvelle pensée communautaire calquée sur le modèle romain : la Tutèle, dont le culte s'est imposé au 2ème et 3ème siècle, a un caractère permanent et inhérent au lieu auquel elle est attachée[152], elle patronne un lieu (*Tutela loci huis* – Auch), une *domus* (*Tutela domus* –Autun) ou une ville (Périgueux, Bordeaux, Vieux, Paris, Lyon…). Le Génie, dieu protecteur, est peu attesté dans les Trois Gaules, il peut être invoqué au nom de l'individu, d'un lieu, ou par des collectivités (collèges professionnels, unités militaires…), qui en font leur patron. Le culte du Génie municipal est avéré en Gaule Belgique, chez les Nerviens à Bavay[153], les *Tungri* à Tongres[154] et les Helvètes à Avenches[155] et en Aquitaine, chez les Convènes à Saint-Bertrand-de-Comminges[156] et les Bituriges-Vivisques à Bordeaux[157]. Les autorités municipales exprimaient à travers la construction d'autels et par leurs dédicaces dédiées aux génies, leur appartenance à la communauté politique que représentait la cité.

La vie religieuse de la personne privée est en grande partie le reflet du culte public : par divers actes de dévotion, adressés aux mêmes dieux que pour la cité, on recherche, pour sa communauté, sa famille et pour soi-même, la paix et la prospérité[158]. La sphère privée rassemblait les sanctuaires dédiés par des individus, des associations ou des sous-groupes de la cité. On peut citer comme exemple une salle de culte dédiée à Attis et Magna Mater dans la cité des Atrébates, patrons du collège des dendrophores[159]. Des ex-voto émanant de vœu ou de prière proférée par des individus à des dieux topiques ou publics sont largement attestés dans les enceintes de temples et de sanctuaires publics ou privés prouvant que la vie religieuse publique et privée s'entremêle à travers des dieux, des pratiques et des sanctuaires communs.

[150] César, *Bello Gallico*, VI, 17.

[151] Van Andringa W. 2002, p. 150.

[152] Van Andringa W. 2002, p. 198 ; Jullian C., Inscriptions Romaines de Bordeaux 20, p. 61-65.

[153] *AE* 1969-1970, 410. W. Van Andringa propose l'hypothèse que l'obtention d'une promotion juridique par la cité des Nerviens aurait déclenché l'institution de ce culte : Van Andringa W. 2002, p. 199.

[154] Raepsaet-Charlier M.-T. 1995, p. 364. Dédicace d'un *salinator* offrant un sacrifice au Génie du municipal des Tongres, divinité tutélaire de la cité.

[155] *CIL* XIII, 5079 ; RIS 77. Dédicace commanditée par le collège des médecins d'Avenches, où sont invoqués les *numina* des Augustes, le Génie de la colonie, ainsi que le patron des médecins, Apollon : Van Andringa W. 2002, p. 200.

[156] *ILTG*, 59 : l'inscription fragmentaire provient de la statue du *genius coloniae* édifiée par les autorités municipales lors de l'obtention par la cité des Convènes du titre de colonie. On ne sait pas en revanche s'il s'agit d'une dédicace de consécration d'un lieu de culte.

[157] *CIL* XIII, 566 ; IRB 1. Même hypothèse que pour la cité des Nerviens.

[158] Tibulle, *Elegies*.

[159] Van Andringa W. 2006, p. 154.

Cette dévotion privée s'illustrait également dans le cadre domestique. Chaque famille honorait ses propres dieux issus des traditions familiales et des divinités domestiques provenant du modèle romain représenté par les Lares, divinité protectrice du territoire sur lequel vit la famille, le Génie du *paterfamilias*, personnification de la puissance d'action du père de famille et les Pénates, divinités protectrices du foyer et des biens. Ces divinités étaient honorées à travers l'exécution de rituels précis, composé de prières, d'invocations et de dons d'offrandes à certaines périodes du mois (aux calendes, ides…) lors de banquets ou de fêtes familiales[160]. Les dieux domestiques participent également aux grands événements de la vie familiale que sont le mariage et la mort. La cérémonie du mariage se fait sous les auspices des divinités chtoniennes (Tellus et Cérès), de Junon comme protectrice du serment conjugal et des divinités domestiques, à travers l'exécution de divers sacrifices, suivis de marches autour du foyer consacrant l'union. Les pratiques funéraires, sujet principal de notre étude seront développées de manière exhaustives dans la partie suivante (voir Partie 1, Chap. 2, 3)

2 - la ville et les espaces funéraires antiques

L'urbanisation et la municipalisation des cités ont joué un rôle important dans l'instauration d'un nouvel ordre religieux en Gaule. Ce processus d'intégration est composé par une organisation institutionnelle et administrative impliquant la mise en place et le respect de nouvelles lois dictées par Rome. Un des actes fondateur est la redéfinition des espaces de la cité et plus particulièrement de ceux de sa capitale.

2.1 - le partage de l'espace : l'exemple de Rome

2.1.1 - la limite sacrée, définition et origine

A Rome, l'espace urbain est délimité par un tracé (*pomerium*) séparant la ville (*urbs*) de son territoire (*ager*). Cet espace a préalablement été libéré de toute présence divine antérieure et défini oralement (*liberatus et effatus*), il est alors inauguré (*inauguratio)* par des auspices, qui par la consultation des dieux, confère un caractère sacrée et inviolable à ce lieu. Par leur approbation, l'espace où à été réalisé l'*inauguratio* devient un *templum*, lieu « défini et clos de telle manière qu'il soit ouvert d'un seul côté, et que ses angles soient solidement fixés dans le sol *»*[161]. Le terme de *pomerium* correspond au rite de fondation initiale de ville, il ne peut donc être utilisé qu'à Rome, dans les anciennes villes du Latium ou lors de l'instauration des colonies[162]. Les cérémonies de fondation de Rome nous sont connues par la description détaillée des auteurs antiques[163], comme celle de Varron dans *De la langue latine* : « Dans le Latium, bien des fondateurs de cité suivaient le rite étrusque : autrement dit, avec un attelage de bovins, un taureau et une vache, celle-ci sur la ligne intérieure, ils traçaient à la charrue un sillon d'enceinte (…), afin de se fortifier par fossé et muraille. Le trou d'où ils avaient enlevé la terre, ils l'appelaient fossé

[160] Scheid J. 2002, p. 136.

[161] Paul Diacre, *Abrégé de Festus*, p. 146.

[162] Des monnaies coloniales romaines représentent le fondateur de la colonie, vêtu d'une toge, traçant avec la charrue les limites de l'emplacement de la ville : Daremberg C., Saglio E. 1877-, p.166, fig. 1725 -1726.

[163] Servius, *Ad Aeneidem*, V, 755 ; Varron, *De la langue latine*, 5, 143 et *De Re Rustica* II, 1, 10 ; Ovide, *Fastes*, IV, 821 ; Tacite, *Annales*, XII, 24 ; Plutarque, *Romulus,* 11 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, I, 12 ; Festus, *De Significatione Verborum,* p. 258.

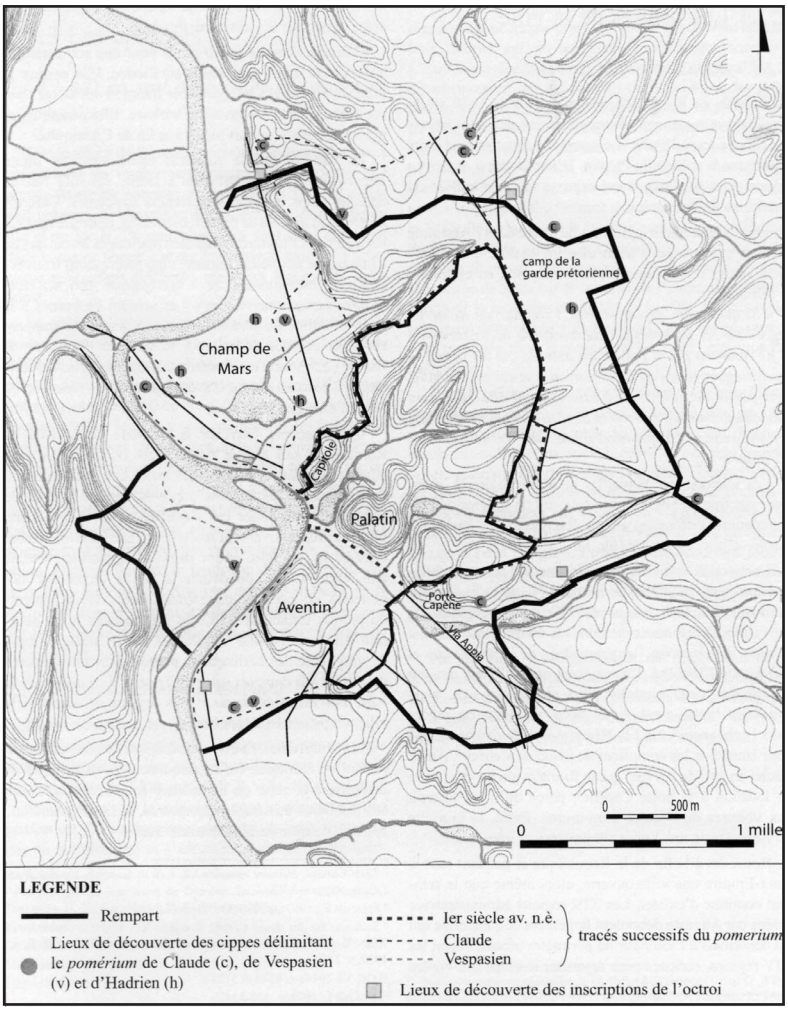

Fig. 11 : Les limites de Rome (d'après Péchoux L. 2010, p. 20, tiré de Quilici L., 1990, Fig. J, p. 30).

(*fossa*) et la terre rejetée à l'intérieur, ils l'appelaient muraille (*murus*). Derrière ces éléments, le cercle (*orbis*) qui se trouvaient tracé formait le commencement de la ville (*urbis*), et comme ce cercle était « derrière la muraille » (*post murum*) on l'appela le *postmoerium* (pomerium). Il marque la limite pour la prise des auspices urbains. Des bornes, limites du *pomerium* se dressent autour d'Arcie et autour de Rome »[164].

Le terme pomerium vient de *murus* (mur), mais son étymologie recherchée par les auteurs antiques nous livre des explications souvent contradictoires : Tite-Live[165], parle d'une étroite bande de terrain autour des murailles (*circamoerium*) où l'on ne pouvait ni construire, ni cultiver ; Varron lui, utilise le terme de *postmerium* espace situé « derrière le mur » qui a été interprété par certains comme une

[164] Varron, *De la langue latine*, V, 143.

[165] Tite-Live, *Histoire Romaine,* I, 44, 4-5 : « Ce mot, si l'on ne regarde que l'étymologie [*post-moerium*] signifie les boulevards ; mais il désigne plutôt la zone, ce terrain que jadis, quand on fondait une ville, les Etrusques bornaient avec rigueur et consacraient d'après les augures comme emplacement des fortifications ; adossées aux remparts, comme cela se fait couramment de nos jours, et à l'extérieur il y avait une bande de terrain libre de toute activité humaine. C'est cet espace, où l'on ne devait rien bâtir ni cultiver, qui s'appelle en latin « *Pomerium* », à la fois parce qu'il est derrière le mur et le mur derrière lui. Quand Rome prit de l'extension, tout recul des murailles entrainait un recul égal de la zone sacrée ».

bande de terrain située à l'extérieur de l'enceinte (après le mur en partant de la ville)[166] et pour d'autres elle est située à l'intérieur de l'enceinte (après le mur en venant de l'extérieur) [167]. Une autre dénomination antique, *promoerium*[168], permet de donner une interprétation plus réelle à ce terme en s'affranchissant du rapport avec la muraille ; l'étymologie choisie par le linguiste R. Antaya[169] donne à *promoerium*, le sens d'une portion de terre entre la ville et son territoire. Le pomerium et l'enceinte sont donc deux entités différentes fonctionnant séparément dont le rapport est surtout théorique. Cette proposition se confirme à Rome, où la ligne pomériale déterminée par les augures dépassait la muraille de Romulus, en effet pendant la République, l'Aventin et d'autres quartiers étaient exclus du *pomerium* tout en étant compris dans la muraille Sévérienne[170]. La politique d'expansion territoriale de l'Empire a marqué le tracé même du *pomerium,* l'*Urb*s est considérée comme le centre de l'univers (*orbis*) octroyant à Rome le privilège de ne pas avoir de bornes marquant son territoire[171], il est donc plusieurs fois déplacé sous les règnes de Servius Tullius[172], Sylla[173], Claude[174], Vespasien et Titus[175] puis par Marc-Aurèle[176] (**Fig. 11**).

2.1.2 - le territoire intra et extra pomerium

Le *pomerium* a pour fonction de représenter et de préserver l'intégrité du sol inauguré et consacré par les auspices. Le droit religieux et public diffère que l'on soit sur le territoire *intra* ou *extra pomerium* : il est interdit de brûler et d'enterrer les morts dans la cité[177], les espaces réservés aux condamnations de criminelles sont situés hors de la ville[178], l'entrée de soldats en armes, excepté les jours de triomphes, est proscrite[179] soulignant la limite instituée par le *pomerium* entre le pouvoir civil (*imperium domi*) à l'intérieur de la ville et le plein pouvoir des armées (*imperium militae*), en dehors de celle-ci[180]. Les divinités jugées hostiles et dangereuses ne peuvent pas avoir de sanctuaire à l'intérieur du *pomerium* : Mars, Vénus, Vulcain et Cérès, devaient selon Vitruve, se tenir à l'écart de l'*Urbs*[181] tout comme

[166] selon Nissen H 1877, p. 481-482; Richter O. 1901, p.32; Von Blumenthal A. 1952, col. 1868-1869; Le Gall J. 1959, p. 50.

[167] selon Mommsen T. 1876, p.40-50 ; Jordan H. 1871-1885, I, 1, p.163 ; Magdelain A. 1968, p. 64-65

[168] Festus, *De Verborum significatu*, p.295 : « *Dictum autem pomerium, quasi promoerium* » ; commentaire de Lucain, *Pharsale*, I, 594 : « *pomeria dicuntur ante muros loca, quasi promoeria* ».

[169] Antaya R. 1980, p. 184-189 ; Péchoux L. 2010, p.22.

[170]Daremberg C., Saglio E. 1877-, p. 544 ; Péchoux L. 2010 p. 22.

[171] Scheid J. 2002, p. 57, Péchoux L. 2010, p. 22 ; Ovide, *Les Fastes*, II, 683-684 : « *Gentibus est aliis tellus data limite certo. / Romanae spatium est Urbis et orbis idem* ».

[172] Tite-Live, *Histoire Romaine,* I, 44, 3-4 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines* IV, 13,3.

[173] Sénèque, *De brevitate vitae* XIII, 8 : « […] Sylla fut le dernier des Romains qui agrandit l'enceinte de la ville, ce qui, chez nos ancêtres, ne se pratiquait jamais qu'à la suite de la conquête de quelque territoire eu Italie, et non dans les provinces »; Tacite, *Annales* XII, 23.

[174] Tacite, *Annales,* XII, 23, 2-24.

[175] *Lex de imperio Vespasiani* : *CIL* VI, 930, 14-16.

[176] *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien,* XXI.

[177] Loi expliquée en détail dans la partie suivante : Partie 1, Chap. 1, 2.2.3.1.

[178] Agennius Urbicus, *De controversiis Agrorum*, 86, 8, p. 47.

[179] Aulu-Gelle, *Les nuits antiques,* XV, 27, 5.

[180] Scheid J. 2002, p. 56.

[181] Vitruve, *De architectura*, I, 7, 1-2 ; 10 : « Le temple de Mars sera placé dans un champ hors la ville, de même que celui de Vénus, qui doit être proches des portes. Les motifs de cette disposition sont expliqués dans les livres de Haruspices toscans, qui veulent que les temples de Vénus, de Vulcain et de Mars soient bâtis hors des villes, d'abord pour éviter aux jaunes gens et aux mères de famille les occasions de débauche qui se présenteraient si le temple de Vénus était en ville ; ensuite pour préserver les maisons du péril des incendies, en attirant hors de la ville, par des sacrifices à Vulcain, tous les mauvais effets de la puissance de ce dieu. Enfin, ils pensent, en plaçant le temple de Mars hors les murs, empêcher les meurtres et les querelles parmi les citoyens et les assurer contre les entreprises des ennemis. Le temple de Cérès doit encore être bâti hors de la ville, en un lieu reculé et où l'on ne soit obligé d'aller que pour sacrifier, parce que ce lieu doit être abordé avec beaucoup de respect et avec une grande sainteté de mœurs ».

certaines divinités étrangères comme par exemple Isis, déesse tutélaire de l'Egypte, qui fût proscrite de la cité avant la bataille d'Actium et déclarée ennemie d'Octave et du peuple romain[182]. Ces interdits ont joué un rôle dans l'urbanisme de la ville, car certains éléments composant la vie d'une cité, comme les nécropoles, certains temples, les infrastructures militaires ainsi que les assemblées des *comitia centuriata*[183], sont rejetés *extra pomerium. S*e créer alors une zone périphérique, appelé *suburbium*, correspondant à un espace dépendant de la ville, ses limites sont difficiles à appréhender car mouvantes. En effet, les limites de l'espace habité de la ville, les faubourgs ou *continentia*[184], se sont développées dès l'origine le long des voies et à l'extérieur de l'enceinte, elles ont été intégrées à la ville progressivement[185] au fur et à mesure de son extension, repoussant sans cesse la zone où commence le *suburbium.*

2.1.3 - LA NOTION DE SUBURBIUM

Les termes *suburbium*, *suburbanus* et *suburbanitas* sont utilisés dans la littérature antique ou dans les inscriptions épigraphiques pour désigner les environs de Rome, situés à l'extérieur de l'*Urbs* et de son enceinte tout en entretenant avec elle des liens spatiaux, économiques et juridiques étroits. L'inventaire des mentions de ce terme latin, réalisé par S Augusta-Boularot[186] pour la ville de Rome, a permis de mettre en évidence l'extension géographique de cette zone et la spatialisation des éléments qui la composent , telles qu'elles étaient perçues par ses habitants : ces termes peuvent être utilisés dans la désignation d'une propriété agricole (et des éléments qui la composent comme la terre[187], les vignes[188], les marécages[189]…), de la mer[190] et de ses côtes[191], d'une villa et de ses composantes[192], d'une divinité[193] ou d'un sanctuaire périurbain[194], d'un bûcher funéraire[195] ou d'une agglomération du Latium[196]. Le terme *suburbium*, le plus couramment utilisé aujourd'hui, n'est en fait mentionné qu'une seule fois, par Cicéron à la fin de la République[197], contrairement au terme *suburbanus* qui rencontre le plus d'occurrences et qui est largement employé pour qualifier les éléments du paysage entourant Rome. Au cours du 1er siècle après J.-C., l'adjectif n'est plus appliqué qu'à la ville de Rome mais étendu à d'autres grandes villes d'Italie[198] et de l'Empire[199].

---

[182] Scheid J. 2002, p. 57 ; Péchoux L. 2010, p. 23.

[183] La convocation des centuries sur le Champ de Mars lors de la constitution des légions ne pouvaient se faire que par un magistrat doté de l'*imperium*, lui permettant d'exercer le pouvoir militaire en dehors du *pomerium* ; voir les travaux de A. Magdelain 1968, p. 42-45 et 1977, p. 11-29.

[184] Zones qui « continuent la ville ».

[185] *Digeste*, Marcellus, L, 16, 87 : « *Roma est etiam qua continentia aedificia essent* » ; *Digeste*, Paul, L, 16,2 : « *Romae autem continentibus aedificiis finitur* ».

[186] Augusta-Boularot S. 1998, p.35-61.

[187] Ovide, *Tristes*, 3, 3, 70 : *solum suburbanum.*

[188] Isidore, *Etymologiae*, 17, 5, 15 : *uuae suburbanae.*

[189] Ovide, *Fastes*, 6, 407 : *undae suburbanae.*

[190] Martial, *Epigrammes*, 5, 1, 4 : *fretum suburbanum.*

[191] Tite-Live, *Histoire Romaine*, 23, 32 : *litora suburbana.*

[192] Apulée, *Apologie*, 87, 10 et 88, 1 : *villae suburbanae.*

[193] Ovide, *Ars amatoria*, 1, 259 : mentionne la « Diane suburbaine » du bois sacré d'Aricie « *Ecce suburbanae templum nemorale Dianae* ».

[194] Ovide, *Fastes*, 785 : mentionne le sanctuaire de *Fors Fortuna*, sur la rive droite du Tibre « *aedes suburbana* ».

[195] Ovide, *Fastes*, 2, 550 *: rogi suburbani.*

[196] Ovide, *Fastes*, 3, 667 : *Bouillae suburbanae.*

[197] Cicéron, *Philippiques,* 12, 4 : « Le poète se sentant en danger, il se demande s'il doit gagner la banlieue (in *suburbium ire*) mais choisit finalement de rester à Rome (*in Urbe maneao*) ».

[198] On connaît plusieurs mentions du *pagus Aug*(*ustus*) *Fe*(*lix*) *suburban*(*us*) (*Pompeiorum*) : ILS 5653, 6381, 6377, 6379.

[199] Tite-Live, *Histoire Romaine*, 33, 6, 7 : emploie *suburbani loci* pour évoquer la demeure d'Abdalonyme en Thessalie ; Apu-

Le statut juridique et politique ainsi que les délimitations géographiques du *suburbium* de Rome ne sont pas précises mais la littérature juridique[200] rend compte de réglementations appliquées à une partie des extensions de la ville hors de la muraille, reconnues juridiquement, désignées sous le terme de *continentia loca*. La définition de cette zone, correspondant à mille pas[201] autour du *pomerium* de la ville, est due à l'explosion démographique de la ville. Ces « faubourgs » en continuité avec le bâti urbain, qui se développaient principalement le long des grandes voies au sortir de la ville, ont acquis une telle importance qu'ils furent intégrés officiellement à la ville sous le règne d'Auguste[202].
Le *suburbium* correspond donc à une zone d'influence de la ville sur le territoire qui l'entoure, se développant principalement le long des voies de communication et se matérialisant par « la prolongation, sans discontinuité, d'activités et de formes urbaines dans un espace juridiquement défini comme rural » [203] où se déroulent des activités complémentaires à la vie urbaine. Ces éléments nous sont connus grâce à la littérature et aux textes juridiques de Rome mais ils apparaissent également dans les constitutions municipales des villes de l'Empire, comme dans celles des cités ibériques d'*Urso* et d'*Irni* qui en ont bénéficié lors de leur promotion au rang de municipe.

Le *suburbium* revêt plusieurs fonctions à la fois militaire, économique, sociale, résidentielle, et religieuse[204] qui sont liées à des interdits d'ordre juridique et religieux excluant ou limitant les activités à l'intérieur de la ville. L'une des plus importantes d'entre elle est l'activité économique, représentée par les productions artisanales. Des ateliers de céramique, des tuileries, des foulonneries, des tanneries, des forges, des verreries ainsi que leurs entrepôts sont rejetés du fait de leur dangerosité ou nuisances. On y produit également des denrées alimentaires provenant soit des propriétés agricoles suburbaines (*fundus*) appartenant à des propriétaires urbains[205], ou alors de jardins et de vergers, situés à proximité immédiate de la ville ; les produits sont ensuite vendus ou échangés dans les marchés. Cette zone périphérique accueille également de grands édifices publics de jeux comme les amphithéâtres, les cirques, des infrastructures liées aux activités militaires (terrains d'exercice comme le Champ de Mars ou de sport), des édifices d'agrément comme les bassins de distribution d'eaux à l'arrivée des aqueducs avant le franchissement des portes et les thermes populaires des faubourgs, le long des tracés des aqueducs. Ces zones périphériques sont réservées à certains cultes, des sanctuaires dédiés à des divinités topiques, romaines ou orientales jugées dangereuses y sont implantés (voir Partie 1, Chap 2, 2.1.2). Le *suburbium* endosse également une fonction résidentielle composé de *villae* entourées de parcs et de jardins d'agréments, situées aux portes de Rome[206] (les *horti*) et de lieux de villégiatures plus éloignés (les *suburbana*). Ces types d'habitats sont situés le long des voies qui convergent vers les portes de la ville, de même que les nécropoles et les espaces liés au traitement et au culte des morts qui doivent être implantés en dehors du *pomerium*.

lée, *Apologie*, 87,10 et 88,1 : emploie *villa suburbana* pour définir une propriété suburbaine à proximité Tripoli en Libye.
[200] La *Lex Iulia Municipalis* (ILS 6085) datée de 45-46 avant J.-C., évoque des mesures concernant « la ville de Rome et là où l'on habitera en continuité à moins de mille pas de la ville de Rome ».
[201] Mille pas correspondent à 1478 m.
[202] Augusta-Boularot S. 1998, p.53.
[203] Arnaud P. 1998, p. 63.
[204] Chevallier R. 1998, p. 32.
[205] Cette proximité leur permettant une surveillance journalière de leur domaine.
[206] On peut citer les *horti Maecenatis, horti Luculliani, horti Lamiani*…, voir Grimal P. 1984, p. 111-116.

Ce statut induit aussi le respect de contraintes et d'interdits juridiques établis comme l'interdiction de détruire un édifice[207] dans les limites de la ville sauf si l'on en a obtenu l'autorisation par les autorités municipales ou comme l'obligation qu'ont les magistrats et les prêtres municipaux d'habiter dans la ville ou dans un périmètre maximal de un mille autour de celle-ci[208].
Le fait de retrouver ces interdits et ces contraintes dans les constitutions municipales des villes de l'Empire permet d'attester que ces valeurs ne sont pas exclusives à la ville de Rome et qu'elles ont bien été exportées et intégrées selon divers degrés à travers l'Empire.

2.2 - Les limites urbaines en Gaule romaine

2.2.1 - Les colonies de droit romain et de droit latin

Les colonies romaines, nombreuses dans la Province de Narbonnaise sont rares dans les trois autres provinces, seuls Lyon, Nyon et Augst peuvent être citées. Les colonies de droit romain créées autour de Rome, avec déduction de colons, reproduisent le même schéma de fondation qu'à Rome, les mêmes rites comme la prise d'auspices et le tracé du *pomerium* sont observés (**Fig. 12**) et elles portent le titre d'*Urbs*[209].On y respecte également les interdits religieux concernant l'ensevelissement des morts et probablement l'exclusion de certaines divinités et de leur sanctuaire en dehors du *pomerium*.



Fig. 12 : Monnaies provenant de colonies romaines reproduisant le tracé du *pomerium* (d'après Daremberg et Saglio 1877, p. 1321 ; Eckhel 1828, t. IV, p.489).

En Gaule, en revanche, aucune donnée épigraphique ne permet de prouver l'existence du *pomerium,* toutefois, les pratiques devaient être similaires entre le Gaule et le reste de l'Empire. La délimitation peut parfois être matérialisée par une enceinte de prestige réalisée autour de certaines colonies dès le début du 1er siècle après J.-C., comme à Nîmes, Orange ou Vienne en Narbonnaise ou encore à Autun et Cologne dans les Trois Gaules. La question reste en suspens concernant les cités des Trois Gaules promues colonies de droit latin sans apport de citoyens romains (voir Partie 1, Chap. 2, 1.3), l'obtention de ce titre suggère-t-il une refondation de la cité[210] ? L'absence de sources ne permet pas d'y répondre.

2.2.2 - Les capitales de cités pérégrines

Les cités pérégrines ne font pas partie juridiquement du territoire provincial, elles ont conservé leurs institutions et leur droit antérieur à la conquête romaine. Bien qu'il s'agisse d'une création *ex*

[207] *Loi d'Urso*, 75 : « Que nul n'ôte la toiture d'un édifice, ne le démolisse où ne le bouleverse, à moins qu'il n'ait laissé au bon vouloir des duumvirs des gages en garantie de son engagement de reconstruire, ou à moins d'un décret des décurions, si 50 membres au moins étaient présents en séance lors de l'examen de la question ».
[208] *Loi d'Urso*, 91 : « […] tout décurion, augure, pontife de notre colonie qui n'aura pas établi, dans un délai de 5 ans, son domicile dans la ville ou dans un rayon d'un mille autour de celle-ci […] qu'il ne soit plus augure, pontife ou décurion ».
[209] Varron, *De La langue latine*, V, 143 : « *ideo coloniae nostrae omnes in litteris antiquis scribuntur urbis, quod item conditae ut Romae, et ideo coloniae et urbes conduntur, quod intra pomerium ponuntur* ».
[210] Péchoux L. 2010, p. 29.

nihilo pour nombre de leur capitale, elles ne possèdent théoriquement pas de *pomerium* et leur espace urbain n'est donc pas investi d'une charge religieuse. On observe toutefois, que les nécropoles sont systématiquement repoussées à l'extérieur de l'espace urbain et c'est l'emplacement des sépultures qui permet de définir approximativement le périmètre urbain. Ce phénomène peut s'expliquer d'une part par la continuité des coutumes pratiquées avant la Conquête, où les nécropoles datées de La Tène finale sont également situées en dehors des *oppida,* comme par exemple au Titelberg, avec la nécropole de La Madeleine et la nécropole orientale[211] ou au Mont Beuvray avec la nécropole de La croix du Rebout[212] et d'autre part par une imitation des pratiques importées de Rome qui s'illustre par la construction d'édifices publics suivant le modèle romain. Le respect d'autres interdits a été observé très ponctuellement, notamment en ce qui concerne le rejet de certaines divinités hors de la ville en raison de leur dangerosité. Une synthèse récente effectuée sur les sanctuaires périurbains par L. Péchoux réfute en partie cette hypothèse mais il apparait que pour certaines cités, du fait de leur autonomie dans l'organisation de la religion civique, cet interdit a été appliqué pour la divinité Sucellus[213].

Même si l'absence d'un *pomerium* est avérée, les limites urbaines peuvent toutefois être appréhendées par l'observation d'éléments archéologiques : le creusement de fossé autour de certaines capitales comme en Lyonnaise à Jublains-*Noviodunum*[214] et à Chartres-*Autricum*[215] ou encore en Belgique, à Reims-*Durocortorum*[216], l'emplacement des nécropoles, les espaces de transition où les rues se transforment en voie et où le tissu urbain devient de moins en moins dense. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que les limites de ces villes se sont déplacées par rapport à leur plan initial[217] et que ces extensions ont recouvert[218] ou inclus des nécropoles ou des édifices qui étaient initialement en dehors de la ville. De plus, notre vision actuelle des limites de ces capitales de cités repose sur des données issues du hasard des découvertes archéologiques et provenant de résultats de fouilles réalisées sur des petites surfaces notamment dans les milieux actuellement urbanisés, elle est donc susceptible d'évoluer et d'être modifiée encore et encore.

2.2.3 - LES « SUBURBIA »

Le terme « *suburbium* » est quasiment inconnu en Gaule, on en connait une seule mention pour Paris-*Lutetia* datant du 4ème siècle après J.-C.[219], toutefois, il est clair que des relations existaient entre les centres urbanisés et leurs périphéries mais les limites de ces zones d'influences devaient varier fortement car elles étaient dépendantes du type d'organisation des régions, de l'importance des agglomérations et surtout de la distance qui séparaient les capitales de cités des agglomérations secondaires. Selon P.

[211] Metzler J, Metzler-Zens N. 1999, p. 11-18.

[212] Flouest J.-L. *et al.* 1998, p. 43-48.

[213] Péchoux L. 2010, p. 57-63. Cette divinité est attestée par exemple au sanctuaire des Basaltes à Alba-la-Romaine. Toutefois, sa faible présence dans les quartiers périphériques ne permet pas de confirmer cette hypothèse.

[214] Péchoux L. 2010, p.285.

[215] Joly D., Gibut P. 2009, p. 325 ; Péchoux L. 2010, p. 238.

[216] Neiss R. 2004, p. 49; Péchoux L. 2010, p. 362-363.

[217] D'une manière générale les capitales de cités des Trois Gaules atteignent leur limite maximale d'extension autour du 2ème siècle après J.-C. ; voir Metz, Thérouanne, Bavay

[218] On peut citer comme exemple Bordeaux-*Burdigala* où les extensions urbaines ont recouvertes des nécropoles augustéennes, voir Barraud D. 1986, p. 54 ; à Besançon-*Vesontio*, où un sanctuaire de forme circulaire de 91 mètres de diamètre sans doute dédié au culte du dieu Mars, recouvre en partie une nécropole utilisée jusqu'à la fin de la période Julio-claudienne, voir Morant M.-J. 1988, p. 132, 137-139.

[219] Ammien Marcellin, *Histoire,* XX, 4, 11-12.

Arnaud, on peut évaluer la distance entre deux villes ou celle d'un bourg avec une agglomération secondaire au environ de 3 milles minimum (5 km) et celle entre les exploitations rurales et les lieux de marchés se situent à environ 1,5 mille, ces intervalles étant basés sur le fait que la distance d'1 mille correspondrait à une demi-heure de trajet pour un piéton[220]. Ces éléments semblent être confirmés par les études régionales sur les agglomérations secondaires menées dans le nord[221] et le sud[222] de la Gaule depuis le début des années 1990. Néanmoins, il est évident que l'idée d'un modèle applicable à toutes les cités est illusoire, les « *suburbia »* de Gaule romaine sont des zones d'interactions économiques fondées sur des échanges quotidiens dépendant des réalités matérielles concernant les coûts et les temps de transports entre la ville et sa périphérie. Leurs limites sont extrêmement variables d'une cité à l'autre et sont dépendants de la qualité des différents moyens de transport (mer, fleuve, voie). Ce fait est visible dans leur développement qui s'effectue de manière rayonnante suivant les axes de communication[223]. Ces dernières années, des groupements de recherche ont été créés dans le but de cartographier les découvertes archéologiques anciennes et récentes dans les grandes villes de Gaule romaine afin de mieux comprendre l'organisation topographique de ces centres urbains et de leur « *suburbium »* mais également de mieux percevoir l'étendue et les limites des espaces urbains[224].

Les activités liées au « *suburbium* » se caractérisent, comme à Rome, par des activités spécifiques, répondant à des interdits juridiques et religieux. Elles débutent dès la limite immédiate avec la ville, dans les *contentia*, dans la continuité du tissu urbain. Dans ces quartiers se déployant le long des voies de sortie des villes, se côtoient des habitats, des boutiques, des centres artisanaux (tuiliers, potiers, métallurgistes, tanneurs…) ou d'exploitations (carrières d'extraction de pierre ou d'argile), des entrepôts (*horrea*), des édifices publics de grandes tailles (amphithéatre, sanctuaires), des installations militaires et des espaces funéraires composés de sépultures, de monuments et de lieux spécifiques liés aux cultes des défunts.

2.3 - Les espaces funéraires

2.3.1 - Définition : des droits et des devoirs face à la mort

Les espaces funéraires sont une des composantes du *suburbium*, débutant dès les limites urbanisées de la ville. En Gaule romaine, le monde des morts encercle celui des vivants tout en respectant une limite instituée par les interdits religieux et juridiques régissant toutes cités, dans le but de protéger la ville de la souillure engendrée par la mort. Ces espaces funéraires sont communément nommés « nécropole », terme qui fait débat aujourd'hui parmi les chercheurs français travaillant sur les pratiques funéraires[225]. Le terme nécropole est un néologisme qui s'est répandu dans le vocabulaire archéologique à partir de la fin du 18ème siècle. Le nom « nécropole » vient du nom propre Nécropolis désignant un espace de la ville d'Alexandrie en Egypte, réservé aux morts et à la préparation des corps. Strabon est le seul

[220] Arnaud P. 1998, p. 76 : il cite en exemple des villes de Narbonnaise.

[221] Petit J.-P., Mangin M. (dir.) 1994.

[222] Fiches J.-L. 2002, p.74.

[223] Arnaud P. 1998, p. 80-81.

[224] On peut citer entre autre le PCR « atlas topographique de Lyon Antique » coordonné depuis 2001 par M. Lenoble, la publication dirigée par F. Blaizot sur l'archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine, le PCR « Etude documentaire sur le POTentiel ARchéologique URbain de la ville de Metz », piloté par F. Gama…

[225] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 288-289.

auteur antique à utiliser ce terme, lorsqu'il décrit la ville d'Alexandrie sous le règne d'Auguste : « *Commence ensuite le faubourg de Nécropolis, où sont un grand nombre de jardins, de tombeaux et de lieux d'accueil propres à la momification des morts. […] La grande rue, qui traverse Alexandrie dans le sens de la longueur, part de Nécropolis, puis, longeant le Gymnase, débouche sur le port Canopique* »[226]. Ce toponyme désignant la « ville des morts » a ensuite été appliqué par extension à tous les espaces funéraires des grandes cités de l'Antiquité gréco-romaine et il est actuellement très couramment utilisé par les archéologues et les historiens pour définir un regroupement de sépultures en contexte rurale ou urbain et ce pour toutes les périodes chronologiques. Nous sommes en accord avec les propos de L. Tranoy qui préconise de « *chercher à éviter (ce terme), en préférant des expressions en meilleure conformité avec les faits archéologiques comme lieux ou espaces funéraires* »[227] mais nous ne nous interdisons toutefois pas son utilisation. Le terme nécropole est aujourd'hui perçu comme une dénomination neutre même si les auteurs qui l'utilisent ont conscience de sa connotation géographique et historique bien précise. Qu'on le veuille ou non, ce terme est entré dans l'usage commun et il sera difficile de l'éradiquer.

A Rome, dès le 5ème siècle avant J.-C., les espaces funéraires sont régis par un certains nombres de règles et de lois dont les modalités ont été écrites dans la table X de la *lex Duodecim Tabularum*[228], la loi des douze tables. Ces tables ne nous sont pas parvenues mais elles nous sont connues grâce aux commentaires qu'en fait Cicéron dans *De Legibus*[229] au 1er siècle avant J.-C. La loi stipule en premier lieu qu'il est illicite de brûler et/ou d'inhumer des corps dans l'enceinte de la ville : « *L'homme mort, dit la loi des XII Tables, qu'on ne l'ensevelisse ni ne le brûle dans la ville* ». *C'est, je pense, en raison du danger d'incendie. [...] Mais tandis que, d'une part, la loi interdit que l'on soit enseveli dans la ville, le collège des pontifes a décrété qu'il n'était pas permis qu'il y eût un tombeau dans un lieu appartenant à l'Etat. [...]* »[230]. Il est également précisé qu'il est préférable d'installer les bûchers funéraires dans des lieux dépourvus d'habitations : « *[…] la loi défend « d'approcher un bûcher ou un brasier nouveau à moins de soixante pieds de la maison d'autrui sans l'autorisation du propriétaire », cette mesure est visiblement prise par crainte de l'incendie : de même, l'interdiction de l'usage de l'encens.* »[231]

Ces dispositions sont en partie reprises dans les constitutions municipales de certaines villes de provinces de l'Empire où y est inscrite l'interdiction d'ensevelir les morts dans le périmètre urbain. La loi d'*Urso*[232] indique « Que personne, à l'intérieur des limites de l'oppidum ou de la colonie ou à l'intérieur de l'enceinte délimitée par la charrue, n'apporte ici un défunt, soit pour l'ensevelir, soit pour l'incinérer ou ne construise un monument au défunt. Si quelqu'un agit à l'encontre de cette loi, qu'il soit condamné à payer aux colons de la colonie *Genetiva lulia* la somme de 5000 sesterces ; et la réclamation, la poursuite, le recouvrement de cet argent, que ce soit pour celui qui le voudra. Et pour le monu-

[226] Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 10 (traduction P. Charvet).

[227] Tranoy L. 2009, p. 86.

[228] La Loi des Douze Tables constitue le premier corpus de lois romaines écrites, elle a été rédigée par deux collèges de décemvirs en deux fois, dix en 450 avant J.-C., et deux en 449 avant J.-C. et publiées la seconde année sur le Forum *Romanum* sur douze tables en bronze. Les textes originaux ne sont pas conservés, toutefois ils nous sont connus par des citations faites par des auteurs latins comme Cicéron. Chaque table est dédiée à une loi particulière concernant par ordre croissant les procédures civiles (1 et 2), les dettes, la famille, la succession, les biens, les biens immobiliers, les délits civils, les principes constitutionnels, les règles funéraires, le mariage et les crimes.

[229] Cicéron, *De legibus,* II, XXII, 55-64 (traduction G. de Plinval).

[230] Cicéron, *De legibus,* II, XXII, 58 (traduction G. de Plinval).

[231] Cicéron, *De legibus,* II, XXII, 61 (traduction G. de Plinval).

[232] La *lex Ursonensis* ou loi d'*Urso*, est la charte de fondation de la *colonia Iulia Genetiva*, fondée sous le règne de César à *Urso*, dans la province romaine de Bétique en péninsule ibérique. A l'époque Flavienne, la loi a été gravée sur neuf tables en bronze dont quatre sont conservées aujourd'hui au Musée national d'Archéologie de Madrid.

ment, qu'il soit démoli par les soins d'un duumvir ou d'un édile. Si, à l'encontre de cette loi, un défunt a été introduit ou placé en ce lieu, qu'il soit expié comme il se doit. »[233] et « Que personne ne construise un nouveau bûcher, là où un défunt n'a pas été incinéré, à moins de 500 pas de l'oppidum. Celui qui agira à l'encontre de cette loi, qu'il soit condamné à payer aux colons de la colonie *Genetiva lulia* la somme de 5000 sesterces; et que la réclamation et la poursuite de cet argent soit pour celui qui le voudra selon cette loi. »[234].

Des règles encadrent et protègent également l'implantation et la réalisation des sépultures. La tombe est un lieu consacré où les restes du défunt, préalablement brûlés ou non, ont été enterrés[235]. Il s'agit d'un lieu de culte privé géré par la famille[236], appartenant aux dieux Mânes et ce droit de propriété est garanti par la cité[237].Toute modification est impossible sans l'autorisation du pontife et la perturbation ou la destruction d'une sépulture est considérée comme un sacrilège et sévèrement puni[238].

2.3.2 - Localisation des espaces funéraires

Les espaces funéraires sont des lieux ouverts, bordant les voies d'accès menant aux villes ou les axes secondaires, ils sont composés fréquemment par des tombes monumentales, imitant les modèles romains. La construction de monument funéraire en bordure de voie est la marque de l'adhésion de la population mais surtout de ces élites au mode d'expression funéraire introduit par Rome dans les Provinces[239], cette tendance semble toutefois exister en Gaule septentrionale dès l'époque Laténienne[240]. La construction d'enclos maçonnés et d'édifices funéraires dans le périmètre suburbain montre une volonté d'ostentation de la richesse et du statut du défunt mais aussi de la cité à laquelle il appartient, celle-ci

[233] Loi d'*Urso*, LXXIII : « *Ne quis intra fines oppidi colon(iae)ve, qua aratro \ circumduetum erit, hominem mortuom \ inferto neve ibi humato neve urito neve homilnis mortui monimentum aedificata. Si quis \ adversus ea fecerit, is c(olonis) c(oloniae) G(enetivae) lul(iae) HS ICC d(are) d(amnas) esta, \ eiusque pecuniae qui volet petitio persecultio [exactioq(ue)] esta. Itque quot inaedificatum \ erit «vir aedil(is)ve dimoliendum curanto. Si \ adversus ea mortuus in latus positusve erit, \ expianto uti oportebit ».*

[234] Loi d'*Urso*, LXXIV : *Ne quis ustrinam novam, ubihomo mortuus \ combustus non erit, propius oppidum paslsus D facito. Qui adversus ea fecerit, HS ICC c(olonis) \ c(oloniae) G(enetivae) lul(iae) d(are) d(amnas) esto, eiusque pecuniae qui volet petiltio persecutioq(ue) ex h(ac) I(ege) esto. * ».

[235] Cicéron, *De legibus,* II, XXII, 57 : « […] on dit que « reposent » ceux qui sont ensevelis. Mais il n'y a pas pour eux de « tombeau » (*sepulcrum*) avant que les devoirs réguliers ne leur aient été rendus et le porc égorgé. L'usage qui s'est généralisé de dire de tous ceux qui ont reçu la sépulture, qu'ils sont « inhumés », ne s'appliquait alors qu'à ceux dont la terre répandue sur eux avait recouvert le corps ; et le droit pontifical confirme cet usage. Car avant que le terre n'ait été répandue sur un ossement du défunt, le lieu sur lequel a été brûlé le corps ne comporte pas d'égards religieux ; mais quand la terre a été répandue, le défunt est alors inhumé en cet endroit : le lieu s'appelle « tombeau » (*sepulcrum*) et désormais un grand nombre de droits religieux le concernent. » (trad. G. de Plinval).

[236] Cicéron, *De legibus,* II, XII, 55 **«** Si grand enfin est le caractère religieux propre aux sépultures qu'on dit qu'il ne saurait être permis de déposer quelqu'un hors de son emplacement consacré et de sa famille » (trad. G. de Plinval).

[237] Scheid J. 2002, p. 67.

[238] Cicéron, *De legibus,* II, XXVI, 64 : « Au sujet des tombeaux, on ne trouve rien de plus chez Solon que ceci : « Que nul ne les détruis et n'y amène (un cadavre) étranger », et il y a une pénalité : « si quelqu'un, dit-il, abîme, renverse ou brise un édifice funéraire (c'est, je pense, cela qu'on appelle *tumbos*) ou commémoratif ou une colonne » (trad. G. de Plinval) ; Julien, *Lettres*, 136 : « On a l'audace de s'attaquer aux tombeaux des défunts et aux tertres qui leur sont consacrés, quoique nos ancêtres aient toujours tenu pour un crime voisin du sacrilège d'en ôter une pierre, d'y remuer la terre et d'en arracher le gazon. Quelques-uns cependant en enlèvent même les ornements pour décorer leurs salles et leurs portiques. Voulant avant tout empêcher que de telles profanations ne portent atteinte à la sainteté des tombeaux, nous interdisons ces actes en les réprimant par une peine qui venge les dieux Mânes. » (trad. J. Bidez).

[239] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 262 ; Tranoy L. 2009 p. 88.

[240] Voir le site de Wederath-*Belgium* dans la cité de Trévires ; Haffner A. 1989.

s'exprimant par une recherche de monumentalité de la part du propriétaire[241]. Un témoignage exceptionnel parvenant d'une transcription sur parchemin du 10ème siècle, d'un testament écrit par le propriétaire d'un domaine rural, de la cité des Lingons, certainement dans la second moitié du 2ème siècle, nous donne une description détaillée de ses dernières volontés concernant le monument funéraire qu'il s'est fait construire et l'organisation de ses funérailles[242]. Bien qu'il s'agisse d'un exemple ne concernant pas le contexte urbain, il est intéressant de voir par ce biais, l'importance que portaient les élites de Gaule de l'est à leurs sépultures, à l'organisation de leurs funérailles et à la perpétutaion de leur mémoire.

Cette coutume se diffuse d'abord en Narbonnaise où l'on voit se développer en continu, le long des voies, des alignements d'enclos et de monuments dont la taille et la forme varient en fonction du collège d'artisans qui les réalisent mais surtout de la volonté du commanditaire[243]. Il peut s'agir de structures circulaires, symbolisant la relation à l'univers comme forme éternelle[244] ou des constructions en forme de tumulus, de tour, de pile ou combinant plusieurs de ces architectures. Les divers exemples répertoriés en Gaule ont montré une utilisation précoce de modèles d'architectures et de motifs décoratifs hérités des monuments publiques gréco-romains[245].On en trouve des exemples à Saint-Rémi-de-Provence-*Glanum*[246], Aix-en-Provence[247], Orange[248], Fréjus[249], Saint-Paul-Trois-Châteaux[250] ou Riez[251] mais également dans les villes des Trois Gaules, comme à Lyon où l'on connait une vingtaine de monuments[252], à Autun[253], à Cologne, à Augst[254], à Trèves[255] ou encore à Avenches « en Chaplix »[256].

Le paysage funéraire est également composé de monuments de plus petites tailles, comme des autels et des stèles portant des inscriptions et des représentations iconographiques liées aux défunts ou aux dieux mais surtout d'un nombre très important de tombes plus modestes, ne possédant aucune architecture. Ces ensembles forment des noyaux plus ou moins dense se répartissant de manière discontinue dans tout le territoire suburbain.

Les espaces sépulcraux situés dans les zones les plus proches du tissu urbain nous donnent une image différente de ceux décrits dans les textes. A Rome et dans certaines capitales de cités comme à Lyon, les espaces funéraires semblent mêlés aux divers composants que l'on peut trouver dans les périphéries telles les zones d'activités artisanales, les entrepôts, les aires de déversement de déchets, les habitations, les sanctuaires qui sont initialement repoussés hors de la limite pomériale de la ville

[241] Clauss P. 2006, p. 180.
[242] Le testament du Lingons : *CIL* XIII, 5708 (trad. P. Sage).
[243] Hersberg H. von 2006, p. 34.
[244] Hersberg H. von 2006, p. 34.
[245] Sauron G. 2006, p. 223-233.
[246] Le monument de *Iulii* de *Glanum* : Rolland H. 1969.
[247] Guyon J. *et al.* 1998 ; Nin I. *et al.* 2006.
[248] Le mausolée C de Fourches-Vieilles : Mignon J.-M., Zugmeyer S. 2006.
[249] Béraud I. *et al.* 1985.
[250] Bel V. *et al.* 2002 : l'ensemble funéraire se développe sur 150 m en continu du côté nord de la voie identifiée à un *decumanus* du cadastre B d'Orange.
[251] Borgard P. *et al.* 2005 : 22 enclos échelonnés sur 200 m le long de la voie entre Riez et Castellane.
[252] comme le monument dit des *Salonii* ou de *C. Turpio* à Trion : Moretti J.-C., Tardy D. 2002 ; Bérard F. 2007, p. 166.
[253] Trois mausolées sont connus : la pyramide dite «de Couhard», le monument circulaire dit «la Gironette» et le monument funéraire dit «temple de Pluton» : Rebourg A. 1998. p. 209-210, Duval P.-M. 1950-1951, p. 83-95.
[254] Berger L., Martin-Kilcher S. 1975, p. 147-170 ; Berger L. 1986, p. 27-35.
[255] Koethe H. 1935, p. 20-24.
[256] On peut citer comme exemple les deux mausolées qui sont sans doute liés à une villa suburbaine (25-40 après J.-C.) : Flutsch L., Hauser P. 2006, p. 41, Clauss P. 2006, p. 179.

pour leurs nuisances mais également par l'expansion urbaine[257]. Les différentes activités côtoient les sépultures sans qu'il n'y ait de délimitation stricte entre elles, il n'y a plus de monde réservé aux morts mais un espace où les morts sont obligés de cohabiter avec les vivants au mépris des lois régissant la cité. Comme le souligne justement F. Blaizot, le concept d'une « ville des morts » n'existe pas en Gaule et cette image d'un amas continu que nous donnent les découvertes archéologiques, est en réalité le reflet d'une juxtaposition dans le temps - en l'occurrence entre le 1er et le 4ème siècle et parfois même au-delà - de différents noyaux funéraires indépendants qui peuvent évoluer topographiquement et subir des périodes d'abandons provisoires ou définitifs[258].

L'implantation des zones sépulcrales en milieu suburbain peut également se faire dans des espaces plus ou moins éloignés des axes de circulation principaux, ces secteurs sont souvent impropres à la construction du fait des mauvaises conditions topographiques et hydrographiques, il peut s'agir de zones marécageuses comme à Metz, dans le quartier du Sablon[259], de zones de talweg parcourues par des écoulements d'eaux comme à Lyon sur le site du Clos de Cèdre et de la Villa Montel[260], ou de zones de dépressions traversées par un cours d'eau comme pour la nécropole de Sainte-Barbe à Marseille. Ces localisations peuvent également être dues à des contraintes foncières[261] et au manque de disponibilité de terrain vide. De manière générale, ces espaces sont alors desservis par des chemins secondaires qui façonnent également l'implantation de ces zones funéraires.

Ces différents critères peuvent également expliquer la localisation de certains ensembles sépulcraux suburbains à des distances qui nous semblent relativement éloignées de la ville. Il est parfois difficile de choisir entre le caractère suburbain ou rural de certains complexes, cette question reprend la difficile définition de la zone d'influence, le « *suburbium* », propre à chaque ville et qui est variable selon son importance. Dans le cadre de notre étude portant sur les capitales de cités, il est fort probable que les zones d'influences de ces grandes agglomérations pouvaient rayonner sur plusieurs kilomètres par rapport au centre urbain.

2.3.3 - organisation spatiale des espaces funéraires

L'organisation spatiale des espaces funéraires en contexte suburbain est difficile à appréhender car l'image que nous en avons résulte d'une superposition chronologique due aux occupations successives au cours du temps. Ces diverses occupations ont généralement détruit les aménagements de surface ou les repères de circulation - réalisés en matériau périssable type bois, ou végétale (comme les arbres ou arbustes) ou encore sous forme de marquage au sol peu marqué (petit fossé, alignement de pierres…) - donnant aux ensembles funéraires une impression d'absence d'organisation marquée par une irrégularité dans l'implantation des sépultures et une grande diversité dans leurs orientations.

Certains espaces sont encadrés par des enclos maçonnés ou des réseaux fossoyés, souvent alignés le long d'une voie, nous permettant de mieux comprendre la répartition des tombes mais l'analyse de l'évolution de l'espace funéraire dans son ensemble ne peut se faire sans le croisement de plusieurs critères topo-chronologiques comme la chronologie des structures, la typologie des tombes mais encore

[257] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 254 ; Tranoy L. 2007, p. 119 ; Tranoy L. 2009, p. 83.
[258] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 289.
[259] Grapin C. 2005, p. 315.
[260] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 283.
[261] Lafon X. 2002, p. 113-115 : Cicéron dans ces lettres à Atticus (XII, 34, 1), parle du prix onéreux de certains terrains dépendant du choix de l'emplacement auquel s'ajoute une taxe sur les dépenses occasionnées par les funérailles et les construction des monuments funéraires.

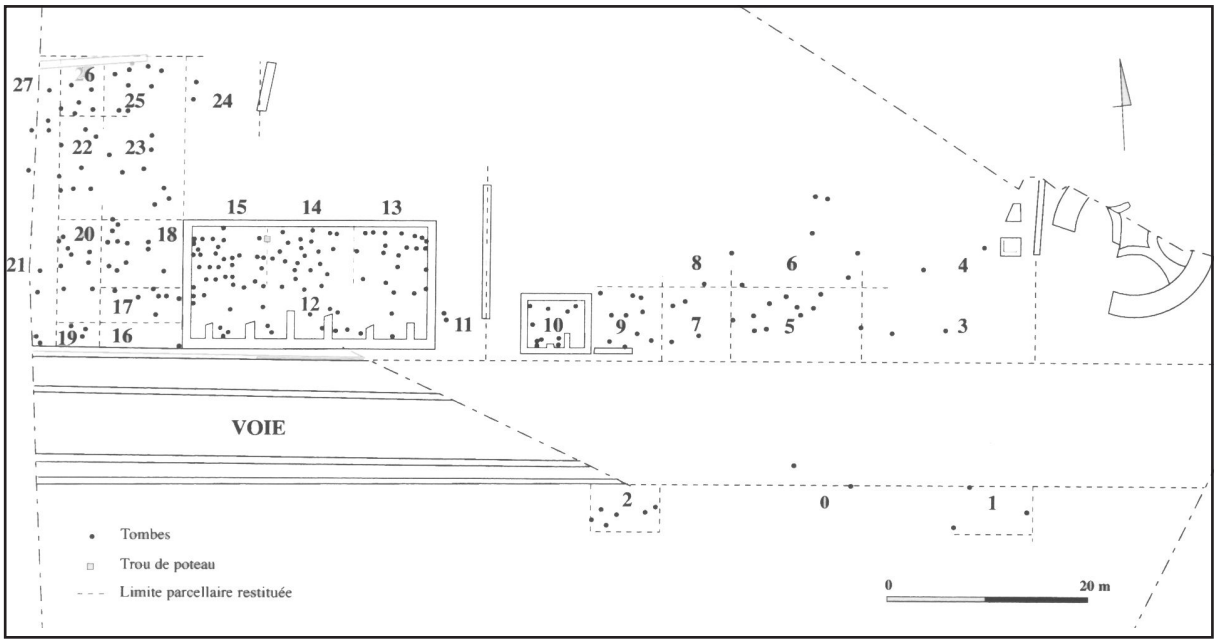

Fig. 13 : Restitution du parcellaire de la nécropole du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bel V. *et al.* 2002, p. 44, Fig. 33).

leur orientation, leur espacement ainsi que la nature et la quantité de mobilier contenu dans chaque sépulture[262]. C'est par l'analyse de ces données qu'un schéma d'organisation parcellaire correspondant à des concessions basées sur les dimensions des modules du cadastre d'Orange a pu être restitué par V. Bel dans le cas de la nécropole du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux[263] (**Fig. 13**).

Dans la majorité des cas, on peut observer une organisation en noyau mais l'identification de la causalité de ces regroupements reste extrêmement difficile à déterminer : il peut s'agir de liens familiaux, communautaires, sociaux, ou mêmes chronologiques. Dans certains cas rarissimes, la présence de monuments funéraires dédicacés associés à des stèles munies d'épitaphes dont les données sont confrontées aux observations anthropo-biologiques (souvent très fortement limitées dans le cas des sépultures à crémation) permettent de qualifier le lien unissant les sépultures des individus présents à l'intérieur d'un enclos. Ce cas particulier a pu être étudié en détail lors de la fouille d'un concession funéraire de la Porta Nocera à Pompéi où les conditions de conservation exceptionnelle du site ont permis de restituer l'occupation et le fonctionnement d'un enclos funéraire dans la ville de Pompéi ainsi que l'aspect qu'il pouvait avoir avant l'éruption du 24 août 79 après J.-C.[264]. La dédicace en marbre[265] présente sur le tombeau monumentale en bordure de la voie, indique qu'un affranchi du nom de *Publius Vesonius Phileros* a fait construire ce monument pour lui, sa patronne *Vesonia* et son ami, *Marcus Orfellius Faustus*, tous trois représentés sous forme de statue dans une niche au dessus de l'inscription. La dédicace a par la suite été modifiée, indiquant que la concession funéraire a été élargie aux membres de la famille de *Phileros* (**Fig. 14**). Nous avons donc la preuve ici, que le regroupement sépulcral est à caractère familial, associé

[262] Tranoy L. 2007, p. 125.

[263] Bel V. *et al.* 2002, p. 43- 45.

[264] Fouille réalisée sous la direction de W. Van Andringa et S. Lepetz entre 2003 et 2007.

[265] « *P(ublius) Vesonius, G(aiae) l(ibertus), / Phileros, augustalis / vivos monument(um) / fecit sibi et suis; / Vesoniae, P(ublii) f(iliae), / patronage et / M(arco) Orfellio, M(arci) l(iberto), / Fausto,* amico ».

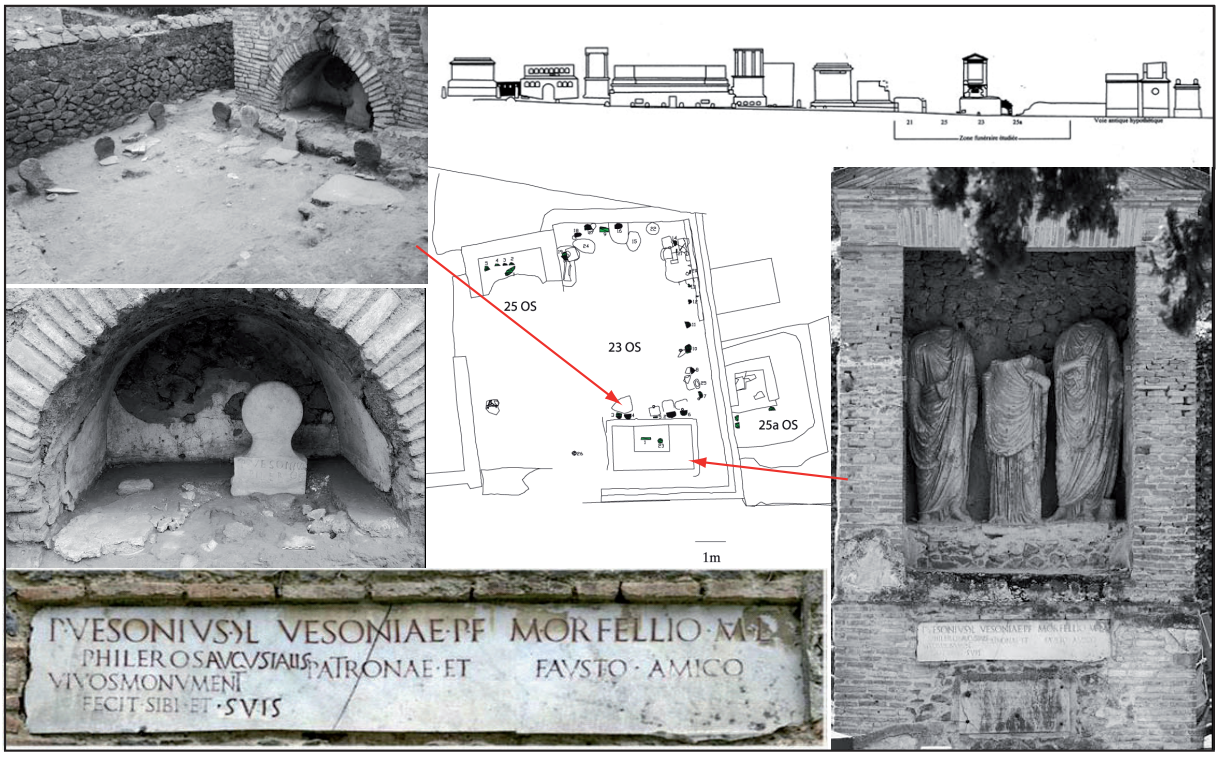

Fig. 14 : Enclos funéraire 23 de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi : coupe et plan de l'enclos funéraire, vue du tombeau, des stèles funéraires et détail de la dédicace (clichés et plan : W. Van Andringa, inédit).

à l'accueil d'hôtes particuliers correspondant à l'ancienne patronne et un ami du commanditaire[266]. La possibilité d'associer des individus extérieurs à la famille pour l'utilisation d'un tombeau est prévue par le droit sépulcral romain en contrepartie de la réalisation d'un acte de vente ou de donation[267].

Les synthèses qui commencent à voir le jour sur les ensembles funéraires du Haut Empire et de l' Antiquité tardive en contexte suburbain, principalement dans le sud de la France[268], nous montre une image assez similaire de zones périphériques de la ville, dans lesquelles sont disséminés des noyaux funéraires avec toutefois des secteurs plus fortement concentrés. Comme nous l'avons dit précédemment, les structures funéraires se côtoient ou se chevauchent. Des espaces crées au Haut Empire se voient en partie recouverts par des ensembles de l'Antiquité tardive, voire même plus tardifs alors que d'autres lieux sont abandonnés définitivement.

[266] Van Andringa W., Lepetz S. 2008a, p.110.
[267] De Visscher F. 1964.
[268] Blaizot F. *et al.* 2009, Guyon J. 2001.

2.3.4 - organisation interne des espaces funéraires

A l'intérieur même de ces espaces funéraires, il semble se dessiner des secteurs distincts selon l'activité qui y est pratiquée. Les fouilles archéologiques réalisées dans les milieux urbanisés nous donnent une vision très partielle d'un secteur de ces zones funéraires qui ne nous permet pas, dans la plupart des cas, de comprendre ce que peut être l'organisation générale de l'espace funéraire étudié.
Chaque zone a son organisation propre, il convient dans un premier temps d'identifier le type de structures présentes puis essayer d'établir les relations fonctionnelles qui peuvent exister entre ces différents types de structures pour ensuite tenter d'en comprendre l'organisation. Cette observation est rendue d'autant plus difficile du fait de l'écart chronologique pouvant exister entre les différentes structures, écarts fondés sur des datations parfois imprécises basées sur le mobilier archéologique.

Les sépultures secondaires à crémation, surmontées de monument, d'autel, de stèle ou d'architecture en matériaux périssables, les diverses fosses contenant du mobilier brûlé et non brûlés, les aires de crémation, les tombes-bûchers, les sépultures secondaires à inhumation en terre-libre, dans des coffrages en bois, dans des sarcophages en pierre ou en plomb sont autant d'éléments structurant ces espaces funéraires. Sur un espace « ouvert », les structures peuvent se rassembler par type, se dessinent alors des zones de bûcher, de sépultures à crémation, de fosses « rituelles », des sépultures à inhumation ou même des lieux spécifiques pour les individus immatures. L'organisation dans les espaces cloisonnés par des enclos semble différente, les divers éléments paraissent fonctionner comme des entités plus individuelles même s'il est difficile voire rarissime d'établir une corrélation entre le bûcher funéraire et les sépultures à crémation ou fosses « rituelles » qui les entourent.

Il est donc plus juste de parler des types d'organisations d'un espace funéraire plutôt que d'une organisation, tant les exemples sont multiples et variés. Toutefois, nous essayerons à travers l'étude de notre corpus et en le confrontant à d'autres sites funéraires du nord de la Gaule Belgique, d'observer des corrélations et de tenter d'en tirer des conclusions.

Les diverses structures reflètent les différents processus des rituels funéraires qui précèdent la mise en terre mais également ceux qui se déroulent dans un second temps, lors de cérémonies sacrificielles effectuées en l'honneur du défunt et des dieux. C'est à l'ensemble de ces pratiques et gestuelles funéraires que nous allons nous intéresser maintenant.

3 - Les cultes et le traitement des corps

3.1 - Les cultes liés aux morts

Pendant longtemps, la connaissance que nous avions du déroulement du rituel funéraire était basée principalement sur des sources littéraires et iconographiques évoquant le temps des funérailles dans la culture romaine. L'engouement pour l'archéologie funéraire ces dernières années a permis d'enrichir et de diversifier l'interprétation des différentes pratiques et gestuelles effectuées autour du défunt. L'archéologie nous livre des images partielles des rituels précédant la mise en terre et l'interprétation de ces faits ne peut se faire sans une connaissance approfondie des différentes étapes des funérailles, explicitées ponctuellement et sous certains aspects seulement par les auteurs antiques[269] dans les textes. Les pratiques qui entourent la séparation du défunt du monde des vivants, de la crémation ou de l'inhumation aux fêtes commémoratives sont quant à elles, restituables en partie grâce à la découverte par l'archéologie de vestiges matériels issus de ces pratiques. L'expression des différentes pratiques funéraires mise en évidence lors de fouilles archéologiques d'ensembles funéraires antiques montre une grande diversité de gestes, semblant respecter néanmoins, un cadre traditionnel commun. Il faut garder à l'esprit que l'ensemble de ces rites est variable selon le lieu, l'époque et la famille dans lequel ils sont célébrés mais dans le respect d'une règle primordiale : enterrer ses morts dans le respect des règlements publics[270] (voir Partie 1, Chap. 2, 2.3.1).

Le culte funéraire est considéré comme un culte domestique concernant toute la communauté, il était pratiqué par le père de famille ou son fils et comprenait une succession de rituels précis et codifiés, l'ensemble de ce processus, qui durait neuf jours[271], était désigné sous le terme de funérailles. La famille du défunt était tenue, à travers l'accomplissement de rites, d'aider le défunt à passer dans l'au-delà. Le déroulement des funérailles était marqué par une série d'actes publics et privés, depuis la mort jusqu'à la déposition du corps dans la sépulture et se perpétuait par l'organisation de fêtes dédiées à la mémoire des défunts, dirigées par le père de famille qui assure envers eux un service rituel lors de l'anniversaire de leur naissance, de leur mort par des offrandes portées sur leur tombeau. De plus un culte officiel est rendu aux morts à certaines époques de l'année.

Pendant le temps du deuil, la famille et la demeure du défunt sont considérées comme souillées, état dont il fallait se purifier à travers l'exécution de rites, de gestes et de formules incantatoires dans le but de conjurer le mauvais sort[272]. Certains hauts dignitaires, comme les prêtres devaient être protégés de tout contact avec la mort pour ne pas être atteints par cette souillure[273].

Selon les textes, les funérailles débutent par l'exposition du corps sur un lit mortuaire (*lectus funebris*), placé dans la pièce principale de la maison, face à la porte, sur laquelle a été placé, côté rue, des

[269] Les sources proviennent d'auteurs exerçant principalement entre le 1er siècle avant J.-C. et le 4ème siècle après J.-C.

[270] Scheid J. 2002, p. 139.

[271] Servius, *Commentaire de l'Eneide* : « Il faut savoir que chez nos ancêtres, quand quelqu'un s'était éteint, il était ramené à sa maison […]. Et il restait pendant sept jours, le huitième était incinéré, le neuvième enterré. D'où l'expression « secouer la poussière de neuf jours » employée par Horace. C'est pourquoi les jeux qui étaient célébrés en l'honneur des défunts étaient appelés *novemdials* » (trad. J. Scheid).

[272] Poux M. 2009, p. 26-27.

[273] Sénèque, *Consolation à Marcia*, XV, 3 : « […] un simple voile le séparait, de manière à éviter aus regards du pontife la vue d'un cadavre » (trad. R. Waltz) ; Aulu-Gelle, *Nuits antiques*, X, 15, 24-25, « [Le flamine] n'entre jamais en un endroit dans lequel se fait une incinération, il ne touché jamais à un mort; cependant la religion ne lui interdit pas de suivre des funérailles. » (trad. R. Marache).

branches de pin ou de cyprès[274], accompagnés de lampe à huile allumée, afin d'avertir la population de ne pas venir s'exposer à la souillure[275]. La période d'ostentation du corps varie selon le statut du défunt de quelques heures jusqu'à sept jours pour les plus riches. Les décors observés sur certains sarcophages antiques[276] montrent que le lit funèbre peut être agrémenté de torches brulant aux quatre coins, d'étoffes entourant les pieds du lit, de guirlandes végétales et de fruit apportés par les proches du défunt ou bordé de candélabres en bronze supportant des lampes à huile allumées.

Afin de s'assurer de la mort de défunt, on commence par fermer ses yeux (*oculos condere*)[277], puis le fils du défunt ou le membre de la famille le plus proche, l'embrasse sur la bouche afin de recueillir son dernier soupir[278] et enfin ce dernier prononce son nom à voix haute trois fois (*conclamatio*).

Dans un second temps, le corps est posé par terre, lavé et enduit d'huiles puis habillé d'une toge[279], d'un vêtement ou d'un linceul de couleur blanche[280]. Il est également paré de ses bijoux et des attributs révélant son rang et on lui place dans la bouche ou sur ses paupières, une monnaie, permettant de payer la traversée du fleuve des Enfers[281]. Dans les familles les plus aisées, on pouvait réaliser un masque moulé directement sur le visage du défunt, qui était ensuite peint puis reproduit et exposé au côté de ses ancêtres mettant ainsi en scène l'ancienneté de la lignée (*imagines maiorum*) [282].

---

[274] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XVI, 40 et 139 : « L'épicéa […], arbre funeste, placé aux portes comme emblème mortuaire, et qui verdoie pour les bûchers […] », « [Le cyprès] est consacré à Dis et placé pour cette raison devant les maisons en signe de deuil » (trad. J. André).

[275] Servius, *ad Aeneidem,* III, 64 *:* « […] Les Romains eurent pour coutume de mettre une branche de cyprès devant une maison frappée de deuil, afin qu'aucun pontife ne puisse en être contaminé en y entrant » (trad. C. Vismara).

[276] On peut citer par exemple, un relief de marbre, de la tombe des *Haterii* découvert en 1848 au sud de Rome sur la *via Labicana* montre, au registre supérieur, un temple-tombe orné de symboles funéraires, de guirlandes de roses; à l'extrême gauche, des ouvriers dressent un obélisque.

[277] Lucain, *Pharsale* III, 740 ; Ovide, *Tristes*, III, 3, 36-47 : « […] lors de l'appel suprême, une main amie ne fermera pas mes yeux défaillants […] » (trad. J. André).

[278] Rituel décrit par Virgile (*Enéide*, IV, 684) et Suétone (*Auguste*, 99) lors de la mort d'Auguste.

[279] Tite-Live, *Histoire Romaine*, XXXIV, 7 : « Nous autres hommes, nous pourrons, comme magistrats et comme prêtres, porter la prétexte bordée de pourpre; nos enfants auront aussi leurs toges ornées de la bande de pourpre; nos magistrats des colonies et des municipes, ici même à Rome, nos derniers officiers, les inspecteurs des quartiers, auront le droit de porter la prétexte; il leur sera permis et de s'en revêtir pendant la vie, et de se faire brûler avec cet ornement après leur mort ».

[280] Plutarque, *Question romaines*, 14 et 26 : « […] Il n'y a donc que le blanc qui soit pur, sans mélange, non sali, non imitable par la teinture : à ce titre il est tout à fait approprié aux morts que l'on enterre […] » (trad. M. Nouilhan, J.-M. Pailler et P. Payen).

[281] Lucien, *Sur le Deuil*, 10 ; « Cette conviction est si fortement établie parmi le commun des hommes que, dès qu'un parent a rendu le dernier soupir, on lui met une obole dans la bouche pour payer son passage au batelier. Ces gens ne s'informent pas auparavant si cette monnaie passe et a cours dans les Enfers, si c'est l'obole attique, macédonienne ou celle d'Égine qu'on y reçoit ; ils ne réfléchissent pas non plus qu'il serait bien plus avantageux aux morts de n'avoir pas de quoi payer, puisque le batelier ne voudrait pas les recevoir et les renverrait au séjour des vivants. ».

- Properce, *Elégies*, IV, 11,7 « Lorsque la mort nous a poussés une fois sous l'empire de Pluton, un inflexible airain referme sur nous la route ; et quand même le dieu entendrait ta voix dans sa cour ténébreuse, le rivage du Styx s'abreuverait de tes larmes et resterait sourd à tes plaintes. Le ciel est sensible aux vœux des hommes ; mais quand le nocher des enfers les a reçus dans sa barque, la tombe est fermée pour toujours sous l'herbe qui la recouvre. Voilà le destin que m'annonçait la trompette funèbre, lorsqu'une flamme odieuse dévorait sur le bûcher mes tristes restes. ».

- Apulée, *Amour et Psyché*, VI, 18,5 : « Quand tu verras Charon, au bord du fleuve de la mort, règle le prix, mais laisse le prendre dans ta bouche la pièce pour le prix de la traversée. Durant celle-ci un vieillard mort te priera de le tirer dans la barque, ne le fais pas. Car tu dois t'interdire toute pitié. ».

[282] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 6-8 : « Chez nos ancêtres : dans les atriums on exposait un genre d'effigies, destinées à être contemplées : non pas des statues dues à des artistes étrangers ni des bronzes ou des marbres, mais des masques moulés en cire, qui était chacun dans une niche : on avait ainsi des portraits pour faire cortège aux convois de famille et toujours, quand il mourait quelqu'un, était présente la foule entière des ses parents disparus […] » (trad. J.-M. Cornille).

Ces rites sont difficiles à appréhender par l'archéologie, il est toutefois probable que ces ornements devaient suivre le défunt sur le bûcher comme en atteste des éléments de lits, de chars, des ustensiles de toilette, des flacons à onguents, des petits clous servant à accrocher les guirlandes, des lampes ou des monnaies, qui se retrouvent parfois parmi le mobilier funéraire déposé dans les sépultures ou mêlés aux ossements du défunt.

Une fois les rites de séparation effectués, le corps du défunt et son lit sont déplacés sur un brancard (*feretrum* ou *capulus*) de sa maison au lieu où se déroulera sa crémation. Il est accompagné d'un cortège funèbre composé d'un ensemble de personnes, pleureuses (*praeficae*), musiciens, famille, clients, affranchis, esclaves, dont l'importance dépend du statut social du défunt. Pendant le temps du deuil, les membres de la famille ainsi que les proches devait porter des vêtements sombres, on ne portait pas de bijoux, on ne se coiffait et ne se rasait pas[283] et on ne pouvait exercer de fonction publique.
Les cortèges peuvent être accompagnés par des torches et des lampes, rappelant les processions nocturnes originelles[284]. Le défunt est alors emmené en dehors de la cité, exclu du monde des vivants, dans un lieu où l'on a préparé un bûcher pour réaliser la crémation du corps ou dans le cas d'une inhumation, le sacrifice funéraire offert sur un foyer aménagé à côté de la tombe. La cérémonie de séparation débute par le sacrifice d'un animal (généralement une truie) dédié à la divinité Cérès et destiné à purifier la famille puis d'un banquet funéraire (*silicernium*) partagé entre le défunt, ses proches et les dieux[285]. Dans le cas d'une crémation, les offrandes (céramiques, alimentaires, végétales…) dont une partie de l'animal sacrifié sont déposées sur le bûcher et brûlées en même temps que le défunt afin qu'il consomme son repas, à la manière des dieux, sous forme de fumet[286]. Les proches du défunt partagent également le banquet en mangeant entre autre, une partie de l'animal sacrifié et en buvant ; les restes de ce repas ainsi que les récipients utilisés, sont brisés et jetés au feu. Lorsque le bûcher funéraire est éteint, une quantité variable d'ossements et de résidus est prélevée par des officiants à la crémation pour être déposée ensuite dans la sépulture.

L'enfouissement définitif des restes osseux brûlés ou du corps du défunt dans la terre[287] donne à l'emplacement choisi, le statut de sépulture en droit sacré[288] et permet au défunt de rejoindre la communauté des Dieux Mânes, entités protectrices des âmes défuntes de la famille, qu'il faut honorer et protéger[289]et que l'on retrouve très fréquemment invoquées dans les épitaphes dédiées à la mémoire du mort sur les monuments ou les stèles funéraires, sous la forme de *D. M.* ou *Dis Manibus.*

[283] Plutarque, *Question romaines*, 14 et 26 : « Pour quelle raison est-ce que les fils accompagnent leurs pères à la sépulture la tête couverte, alors que les filles ont la tête nue et les cheveux dénoués […] En effet, chaque fois que se produit une catastrophe, les femmes se coupent les cheveux, tandis que les hommes les laissent pousser […] » (trad. M. Nouilhan, J.-M. Pailler et P. Payen).

[284] Servius, *Ad Aeneidem,* IV, 224 : « [Autrefois] on était brûlé durant la nuit : d'où l'usage des flambeaux… » (trad. C. Vismara).

[285] Lindsay J. 2004 : *Les Méléagres* (chez Nonius Marcellus) : « Après avoir suivi le convoi mortuaire, nous avons fait près du tombeau selon la coutume antique le repas funèbre (*silicernium*) ; puis repus, nous nous disons l'un à l'autre en partant : « porte-toi bien » (trad. J. Scheid).

[286] Scheid J. 2002, p. 138.

[287] Varron, *La langue latine*, V, 23 : « Puisque *humus* c'est terra, le mort qui est recouvert de terre est, par conséquent, *humatus* (inhumé). Par suite, quand un Romain a été incinéré, si on ne jette pas de mottes de terre sur son tombeau, la famille reste souillée par lui […] » (trad. R. Marache).

[288] Cicéron, *Traité des Lois*, II, XXII, 55 : « Si grand enfin est le caractère religieux propre aux sépultures qu'on dit qu'il ne saurait être permis de déposer quelqu'un hors de son emplacement consacré et de sa famille […] » (trad. G. de Plinval).

[289] Poux M. 2009, p. 27.

Une fois l'enterrement terminé, il restait à purifier la famille de la souillure de cette mort approchée. Non seulement on balayait la maison après le départ du cortège funèbre, mais on purifiait, par le feu et l'eau tous ceux qui avaient accompagné le mort dans sa nouvelle demeure. Les jours suivants (*feriae denicales*) étaient chômés et permettaient d'achever les rites funéraires en se libérant totalement de cette souillure. Le dernier jour, huit jours après la cérémonie, la fin du deuil était marquée par l'exécution de deux sacrifices, près de la tombe, dont l'un était dédié aux dieux Mânes du mort afin de le faire entrer dans la communauté des dieux Mânes et le second, offert aux Lares de la maison ou aux Pénates afin que la famille retrouve sa place dans la communauté des vivants, s'en suivait un banquet familial, la *novemdialis cena*, qui clôturait ces rites. Dans les plus grandes familles, le banquet était très luxueux et se terminait par l'organisation de jeux de gladiateurs en l'honneur du défunt.

Le culte des morts se perpétuait par l'organisation de fêtes dédiées à la mémoire des défunts, parmi elles, on célébrait la *parentatio* , commémoration du jour anniversaire du décès ou des funérailles des parents défunts par les enfants et les proches. Un repas, des sacrifices, des dons d'offrandes ainsi qu'un hommage était rendu auprès des tombes et dans la famille. Cette pratique familiale passa dans le culte public, sous la forme de la fête des *Parentalia* , durant le mois de février , qui était consacrée aux parents défunts. Pour débuter, un sacrifice était offert, au nom de l'État romain, par la Grande Vestale. Pendant une dizaine de jours, les temples sont fermés, les magistrats ne portent pas les insignes de leur charge, les mariages sont interdits. Le dernier jour, *Feralia*, on portait sur les tombes des offrandes rituelles de guirlandes votives, du blé répandu avec des grains de sel, du pain trempé dans du vin, quelques violettes. Ces gestes de piété sont observables dans la construction même de la tombe avec la mise en place de conduit à libations (voir Partie 3, chap. 4, 4.1), à travers lesquels on déversait des liquides sur les restes du défunt à l'usage des Mânes. Le lendemain les familles se réunissent pour un repas de fête en l'honneur des dieux Lares et de l'harmonie familiale, d'où le nom de *cara cognatia*, signifiant la «chère parenté»[290].

Un autre culte, les *Lemuria*, étaient célébrées en l'honneur des morts qui n'étaient pas enterrés selon les règles ou qui ne possédaient pas de sépulture. Par crainte de voir ces derniers revenir tourmenter les vivants, des fêtes étaient célébrées pendant trois jours, au mois de mai. Ce rituel est décrit très précisément par Ovide[291], où le maître de maison doit accomplir des gestes précis et prononcer des formules déterminées, pour écarter de sa demeure les ombres des morts. Afin de les apaiser, le chef de famille remplit sa bouche de fèves noires et, tout en les jetant, prononce neuf fois cette formule : «par ces fèves, je me rachète, moi et les miens», ensuite de quoi il les effraie avec une plaque de bronze frappée violemment pendant qu'il répète neuf fois «Mânes de mes pères, partez d'ici !» [292].

[290] Ovide, *Fastes*, II, 618 : «C'est un réconfort, en quittant les tombeaux de ceux de nos proches qui sont morts, de reporter aussitôt nos regards vers les vivants ... et de regarder tout ce qui reste de notre sang ... L'encens est offert aux dieux familiaux et à Concorde. Le vin coule en l'honneur des Lares à la tunique retroussée ».

[291] Ovide, *Fastes*, V, 419-492.

[292] Ovide, *Fastes*, V, 419-444 : « Quand trois fois les étoiles vaincues auront cédé la place à Phébus, aura lieu une cérémonie à l'antique rituel, les Lémuries nocturnes : on y offrira des sacrifices aux Mânes silencieux. L'année était plus courte, et les purifications de février inconnues encore, et toi, Janus aux deux visages, tu n'étais pas le chef de file des mois. Déjà pourtant on portait aux cendres des défunts les offrandes requises, et le petit-fils apaisait par des sacrifices les cendres de son aïeul décédé. C'était en Mai, mois qui tire son nom de celui des ancêtres (*maiores*), et qui aujourd'hui encore garde une partie de cette antique coutume. Lorsque la nuit à demi passée déjà assure un sommeil silencieux, lorsque vous, chiens et oiseaux de toutes races, vous vous êtes tus, l'homme, fidèle à l'ancien rituel et craignant les dieux, se lève, sans porter aucune entrave à ses pieds. De son pouce placé entre ses doigts joints, il fait un signe, pour ne rencontrer, dans sa marche silencieuse, aucune ombre légère. Lorsqu'il s'est lavé les mains dans l'eau d'une source pure, il fait demi-tour, après avoir pris d'abord des fèves noires et les avoir jetées derrière lui ; en les jetant, il dit : «Je vous offre ces fèves ; avec elles, je me rachète moi et les miens.» Il prononce ceci neuf fois, sans regarder en arrière : l'ombre est censée ramasser les fèves et suivre ses pas, sans être vue. À nouveau il touche l'eau et fait retentir le bronze de Témèse puis demande à l'ombre de quitter son toit. Lorsqu'il a dit neuf fois : «Mânes

Les rites évoqués ici montrent la richesse et la diversité de la culture religieuse romaine, mais également l'importance qu'elle peut avoir dans la vie quotidienne. Les sources antiques explicitées ici dressent un panorama des actes religieux et des législations utilisées sur une durée de cinq siècles, à travers divers exemples se situant dans l'Empire mais il s'agit toutefois principalement d'actes pratiqués à Rome. Compte tenu de la taille immense des provinces romaines et de la diversité culturelle des peuples qui y résident, il est évident que les pratiques funéraires comportaient d'innombrables variantes toutefois fondées sur une idéologie commune. Ce phénomène s'illustre parfaitement dans un des aspects des pratiques funéraires auquel nous allons nous intéresser plus particulièrement maintenant, les différents type de traitement du corps.

3.2 - crémation et inhumation

Le choix du traitement du corps des défunts a de tout temps fluctué entre la crémation et/ou l'inhumation. Dans le monde antique, les pratiques utilisées ont varié selon l'époque, le lieu, les peuples ou encore selon les groupes religieux sans toutefois qu'un mode d'ensevelissement évince complètement l'autre. Depuis la fin des années 80, la multiplication des découvertes archéologiques dues à l'essor de l'archéologie préventive a permis d'entrevoir une image différente des pratiques funéraires communément admise jusque là, qui consistait en la juxtaposition dans le temps des deux usages de traitement des corps. En effet, jusqu'alors, on considérait que le rite de la crémation avait été adopté de manière uniforme à partir de la fin de l'Age du Fer et pendant toute la période du Haut Empire et qu'un glissement du mode d'ensevelissement du corps se serait opéré à partir du 3ème siècle, sous l'influence des religions orientales et de la propagation du christianisme, faisant alors de la pratique de l'inhumation le mode exclusif[293]. Cette vision trop simpliste est à nuancer : il n'y a pas eu l'abandon d'un rite au profit de l'autre mais une coexistence de l'inhumation et de la crémation avec toutefois une certaine prédominance de la crémation pendant le Haut Empire puis de l'inhumation à partir du milieu du 3ème siècle après J.-C.[294]

Ce phénomène a suscité auprès des chercheurs un intérêt croissant et de nombreux questions motivant l'organisation de deux colloques internationaux en 1987 et 2004 : le premier, intitulé *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère*[295] traite de la question du passage, au cours du 3ème siècle, de la crémation à celui de l'inhumation à travers diverses études de cas situées sur le territoire de la Gaule et dans les autres provinces de l'Occident Romain. De nombreuses pistes ont été explorées pour essayer d'expliquer ces changements aboutissant à des propositions éclectiques d'ordre géographique (différenciation entre villes et campagnes), sociologique et religieuse (reflet du milieu social, persistance des coutumes autochtones, diffusion des modes funéraires orientales, l'apparition d'une nouvelle pensée religieuse…) ou encore d'ordre économique (pénurie de bois). Le second colloque, organisé à Francfort-sur-le-Main en Allemagne[296], a porté plus particulièrement sur la question de l'inhumation aux trois premiers siècles de notre ère en comparant les situations dans les provinces romaines (Gaule, Germanie, Hispanie), helléniques, d' Afrique du Nord et de l' Italie. Les propos discutés portaient d'une part sur l'influence des pratiques funéraires et des cultes orientaux,

de mes pères, sortez !,» il regarde derrière lui et considère que les rites sont accomplis selon les règles. » (trad. A.-M. Boxus et J. Poucet).

[293] Goudineau C. 1998, p. 345 ; Tranoy L. 2000, p. 137.

[294] Goudineau C. 1998, p. 347 ; Tranoy L. 2000, p. 138.

[295] Vidal M. 1992.

[296] Faber A. *et al.* 2007.

sur les pratiques spécifiques réservées à certaines classes de la population (les personnes pauvres, les esclaves, les criminels…) et d'autre part sur l'impact des « crises » politiques et économiques sur le monde des morts.

Les nombreux exemples présentés à travers ces deux colloques, sur une large zone géographique, ont montré un panel de cas particuliers correspondant chacun à diverses interprétations possibles. Il est donc évident que la question de la coexistence des deux rites ainsi que celle de la prédominance de l'un par rapport à l'autre ne peut s'expliquer par des généralités : les motifs qui ont engendré ce choix peuvent être d'ordre individuel, familial ou collectif mais il ne semble pas non plus que ce dernier ait été déterminé par des critères géographiques, sociaux ou religieux[297]. Comme le souligne, entre autre, J. Scheid[298], C. Goudineau, ou encore A. D. Nock avant eux, la question du passage d'un rite à l'autre est un faux problème. La crémation ou l'inhumation d'un corps avait, à l'époque antique, la même signification religieuse. La compréhension des religions et des pratiques funéraires de cette période est souvent biaisée par notre propre conception de ces deux modes de traitement des corps, qui pour nous, s'opposent entre eux. Cette image n'avait, *a priori*, aucun sens aux yeux des populations antiques, pour lesquelles, le respect des habitudes et des traditions primaient bien davantage[299]. En effet, les recherches menées par les historiens des religions comme A.D. Nock[300], R. Turcan[301], A. Audin[302], I. Morris[303], ou encore J. Scheid, montrent que les textes ne relataient pas réellement les raisons de ce changement[304] mais nous renseignaient davantage sur les différentes pratiques et gestuelles funéraires propres à chacun de ces rituels, utilisés, à diverses périodes, à Rome, mais également dans les provinces romaines et helléniques.

3.2.1 - Le traitement des corps et son évolution dans le temps à Rome selon les sources écrites et archéologiques

Avant toute autre remarque, nous tenons à préciser que l'apport des textes antiques est comme à son habitude, non négligeable, pour la période qui nous concerne ici, mais il convient de les replacer dans leurs contextes et de ne pas oublier que, ce qui se passe dans une ville comme Rome, ou alors, au sein d'une famille, ou encore d'un groupe religieux ou philosophique précis n'est, en aucun cas, le reflet des pratiques dans le reste du territoire de l'Empire.

A Rome, les sources littéraires les plus claires, concernant la pratique de l'inhumation et de la crémation proviennent des écrits de Pline l'Ancien dans son septième livre de l'*Histoire Naturelle*[305]

[297] Goudineau C. 1998, p. 350-351.

[298] Scheid J. 2007, p. 25 ; Goudineau C. 1998, p. 351-352 ; Nock A.D. 1952.

[299] Goudineau C. 1998, p. 351.

[300] Nock A.D. 1952, p. 277-307.

[301] Turcan R. 1958, p. 323-347.

[302] Audin A. 1960, p. 312-322 et 518-532.

[303] Morris I. 1992, p. 31-69.

[304] Scheid J. 2007, p. 20.

[305] Pline l'ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 54 (55), 187 : « Chez les Romains, l'incinération n'est pas une institution bien ancienne : jadis, on enterrait les morts. Mais quand on apprit que les guerriers ensevelis dans les terres lointaines étaient déterrés, on adopta la nouvelle institution. Cependant, beaucoup de famille gardèrent les rites antiques : ainsi, dans la famille Cornelia, personne, dit-on, ne fut incinéré avant le dictateur Sylla ; encore ne voulut-il l'être que par peur du talion, car il avait fait déterrer le cadavre de C. Marius. [Le mot sépulture doit s'entendre de tout mode de funérailles, celui d'inhumation, au contraire, de la mise en terre]. » (trad. J. Beaujeu *et al.)*.

et de ceux de Cicéron, dans son *Traité des Lois*[306]. Pline explique que la pratique de la crémation n'est pas un usage ancien et qu'avant cela, on inhumait les morts, sans toutefois en préciser la chronologie. Il nous renseigne également sur l'arrivée du rite de la crémation, qu'il justifie par la peur de la profanation des corps, citant comme exemple les actes de violation de sépulture qui avaient été commis sur des corps de soldats, déterrés dans des territoires lointains et par la frayeur de Sylla, qui préféra choisir la crémation plutôt que son cadavre ne subisse le même sort que celui qu'il avait fait endurer à celui de son ennemi, Caius Marius[307]. Cicéron, avant Pline, précise que l'inhumation est la coutume la plus ancienne et citant les exemples du roi Numa à Rome au 7ème siècle avant J.-C. sous le règne et celui de Cyrus, au 5ème siècle, en Grèce. Il précise également, comme Pline, que la *gens* des *Cornelli*, famille patricienne, avait maintenu cette tradition jusqu'au règne de Sylla. Les deux auteurs s'accordent également sur le fait que les textes juridiques, notamment les lois inscrites dans les XII Tables, datant du 5ème siècle avant J.-C., font mention de la coexistence des deux rites : sur la dixième Table, il est inscrit qu'aucun mort ne doit être enterré ou brûlé dans l'enceinte de la ville[308]. Les deux pratiques semblent donc être utilisées à Rome, avec toutefois une certaine prédominance de la crémation. Selon A.D. Nock, c'est l'imitation des coutumes romaines qui aurait été le facteur de la diffusion de la pratique de la crémation en Italie, notamment dans les villes, après la guerre sociale, soit dans les premières décennies du 1er siècle avant J.-C.[309]. L'utilisation de l'ancienne coutume répondait à des besoins et des attentes variées :

- les individus de religion juive ou les adeptes du pythagoricisme inhumaient leurs morts pour des raisons religieuses. Concernant ces derniers, on connaît trois éléments de leur pratique : l'importance du respect des rites funéraires[310], l'inhumation dans des feuilles de myrte, d'olivier et de peuplier noir[311] et l' interdiction de se faire ensevelir avec des vêtements de laine[312]. Pline nous apprend également, que

[306] Cicéron, *De legibus*, XXII, 56 : « Mais à mes yeux le mode le plus ancien de sépulture paraît avoir été celui qu'emploie Cyrus dans Xénophon : le corps est rendu à la terre, déposé et couché comme s'il était mis à l'abri sous le couvert d'une mère. C'est de la même manière que dans ce tombeau qui est non loin de l'autel de Fons fut enseveli, nous a-t-on dit, le roi Numa, et nous savons que la gens *Cornellia* s'est jusqu'à notre temps servie de ce mode de sépulture. Sylla, vainqueur, fit disperser les cendres de Marius déposées auprès de l'Anio, poussé par une haine plus cruelle qu'il n'eût convenu s'il avait montré autant de sagesse qu'il montra alors de passion. »

[307] Nock A.D. 1952, p. 278.

[308] Cicéron, *De legibus*, XXIII, 58 : « L'homme mort, dit la loi des XII Tables, qu'on ne l'ensevelisse ni ne le brûle dans la ville » (trad. G. de Plinval).

[309] Nock A.D. 1952, p. 278.

[310] Plutarque, *De genio Socratis*, 16 : « […] Théanor, c'est à toi de la terminer avec eux. Mais pour revenir à Lysis, nous est-il permis de savoir si tu vas le tirer de son tombeau pour le transporter en Italie, ou si tu le laisseras ici avec nous qui serons pour lui des voisins pleins de bonté et d'amitié, quand nous le rejoindrons dans l'au-delà? » Théanor sourit et dit : « Il semble, Simmias, que Lysis se trouve bien dans ce pays, où, grâce à Epaminondas, il n'a manqué d'aucun des honneurs qu'on pouvait lui rendre. En effet, aux funérailles des Pythagoriciens, on accomplit un rite particulier, sans lequel nous ne croyons pas obtenir la fin bienheureuse qui est le privilège de notre secte. Ainsi donc, lorsque nous eûmes appris dans des songes la mort de Lysis (car nous distinguons, grâce à un certain signe qui nous apparaît pendant le sommeil, si l'apparition est celle d'un homme mort ou d'un vivant), la pensée vint à plusieurs d'entre nous que Lysis, étant mort à l'étranger, n'avait pas été enseveli comme il convenait et que nous devions le transporter là-bas pour qu'il pût y bénéficier de nos rites. C'est dans ce dessein que je suis venu ici; et dès que les habitants m'eurent conduit jusqu'au tombeau, le soir tombant déjà, je fis des libations et j'évoquai l'âme de Lysis, lui demandant de revenir pour me révéler la conduite à tenir. La nuit s'avançait et je n'eus pas de vision, mais je crus entendre une voix me dire de « ne pas déplacer ce qui ne doit pas être déplacé» ; que les amis de Lysis avaient fait à son corps de saintes obsèques et que son âme, déjà jugée, avait été unie par le sort à un autre démon et était passée à une nouvelle naissance. Et justement, je rencontrai, au matin, Epaminondas, et en apprenant la manière dont il avait enseveli Lysis, je reconnus qu'il avait été bien instruit par ce grand homme même des points secrets de notre doctrine, et qu'il avait le même démon que Lysis pour le diriger dans la vie, si du moins je suis capable de juger le pilote par sa façon de naviguer. Car, infinis sont les chemins de la vie, mais peu nombreux ceux où les hommes sont guidés par des démons. » (trad. J. Hani).

[311] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 46, 160 : « […] bien plus nombreux sont ceux qui ont choisi d'être enterrés après leur mort dans des cuves de terre cuite, comme M. Varron, enseveli à la mode pythagoricienne dans des feuilles de myrte, d'olivier et de peuplier noir » (trad. Beaujeu *et al.)*.

[312] Hérodote, *Histoires*, II, 81 : « […] (Les Egyptiens) toutefois, ils n'introduisent pas de vêtements de laine dans les sanctuaires, et ils ne se font pas ensevelir avec : la loi religieuse l'interdit. En cela, ils sont d'accord avec les prescriptions des cultes

ce mode de sépulture, choisi par Varron, était partagé par un grand nombre d'adeptes à Rome dans le courant du 1er siècle avant J.-C. Selon A.D. Nock, la renaissance de cette philosophie a eu un impact considérable à Rome mais ce phénomène, qui a connu son apogée aux alentours de 70 – 60 avant J.-C., s'est déroulé trop tôt pour qu'il ait pu influencer le changement du mode de traitement du corps (de la crémation à l'inhumation) perceptible à partir du 2ème siècle après J.-C.[313]

-le choix de l'inhumation peut être imposé par les traditions religieuses qui excluent certaines catégories de personnes du bûcher : les enfants morts avant d'avoir eux leur première dent[314] ou dans le cas d'une mort singulière, comme les personnes frappées par la foudre[315].

- les personnes appartenant aux classes sociales les plus basses, se faisaient inhumer, sous la République, sur l'Esquilin[316] et leurs corps pouvaient être également jetés sur des tas d'ordures, les *puticuli*[317], mais que cette pratique avait déjà cessé, au début de l'Empire, lorsque Mécène, ministre d'Auguste, acheta ce terrain pour y installer ses jardins[318].

- le respect des traditions d'une gentilice peuvent également déterminer le choix de la pratique de l'inhumation : Cicéron et Pline stipulent que plusieurs familles dont les *Cornelli* avaient conservé l'ancienne coutume.

- l'inhumation du corps découle également du choix, de certains hauts dignitaires romains, d'utiliser des usages comme la *regum externorum consuetudo*, l'embaumement, pratiqué habituellement par les rois étrangers[319]. Cette coutume, nous est décrite par Tacite, comme procédé utilisé par la femme de Néron, Poppée, pour la conservation de son corps[320].

A partir du 1er siècle de notre ère, le mode de dépôt des ossements brûlés se diversifie notamment en fonction de la classe sociale à laquelle appartient le défunt. En effet, les individus les plus modestes, comme les esclaves et les affranchis, mais également les groupes de populations étrangères se sont regroupés en *collegia*, pour construire des lieux de dépôts communs, les *columbaria*, pour y déposer les restes de leurs défunts, dans des niches. C'est également à partir de cette période que se développe l'utilisation des *cippus*, tombe-autel, constituée d'une pierre dressée sur laquelle était placée une inscription surmontant un réceptacle contenant les restes du défunt. Les individus les plus riches, quant

---

qu'on appelle orphiques et bacchiques, lesquels en réalité viennent d'Egypte et avec celles de Pythagore ; à quiconque en effet participe à ces cultes mystiques, il est interdit également de se faire ensevelir dans des vêtements de laine. Il y a là-dessus une histoire sacrée qu'on raconte. » (trad. Ph.-E. Legrand).

313 Nock A.D. 1952, p. 288-290.

314 Pline, *Histoire Naturelle*, VII, 16 (15), 70-72 : « Les dents sont si réfractaires au feu qu'elles résistent même à l'incinération du corps et ces mêmes dents qui tiennent la flamme en échec, se creusent du fait d'une corruption due à la pituite. L'usage général veut qu'on n'incinère pas un être humain qui est mort avant la venue de ses dents ; » (trad J. Beaujeu *et al.),* Juvénal*, Satires*, XV, 139-140 : « […] la terre se referme sur un petit enfant trop jeune encore pour le bûcher. » (trad. P. de Labriolle et F. Villeneuve).

315 Pline L'Ancien, *Histoire naturelle*, II, 54, (55), 145 : "Il est défendu d'incinérer un homme mort de cette façon (c'est-à-dire frappé par la foudre) ; la tradition religieuse veut qu'on l'enterre. » (trad. J. Beaujeu *et al.).*

316 Horace, *Satires*, I, 8 : 8-10 : Auparavant, les cadavres que rejetaient les étroites cellules étaient mis par quelques compagnons d'esclavage dans une bière grossière pour être portés ici ; ici était le lieu d'une sépulture commune pour la plèbe misérable. » (trad. F. Villeneuve).

317 Varron, *De lingua latina*, V, 25 : « […] En dehors des villes se trouvent des *puticuli* (tombes à fosse), mot issu de *putei* (puits), parce que là les hommes étaient enfouis dans de <véritables> puits (*putei*) ; mais peut-être *Puticulis*, nom d'un lieu-dit au-delà des Esquilies, vient-il plutôt, comme l'écrit Aelius <Stilo>, de ce que les cadavres qu'on y jetait se corrompaient (*putescebant*) sur place. » (trad.J. Collart).

318 Platner S.B., Ashby T. 1929, p. 435.

319 Selon A.D. Nock, ces rois étrangers seraient probablement les Ptolémées : Nock A.D. 1952, p. 278 note 3.

320 Nock A.D. 1952, p. 278 ; Vismara C. 1992, p. 144-145; Goudineau C. 1998, p. 351; Scheid J. 2007, p. 21.

à eux, faisaient construire des mausolées[321] pour y déposer leurs restes ainsi que ceux de leur famille. La pratique de la crémation devient alors majoritaire à Rome et ce phénomène semble perdurer jusqu'au 2ème siècle après J.-C., où Tacite précise dans les *Annales*[322], que le *romanus mos*, l'usage romain, est la crémation.

Comme le prouve les découvertes archéologiques anciennes ou récentes, l'inhumation n'a pas cessé d'être pratiquée au côté de la crémation de la période républicaine, jusqu'à son adoption quasi exclusive à partir de la fin du 2ème siècle de notre ère, sans toutefois que nous puissions comprendre les raisons qui motivaient le choix d'un système par rapport à un autre. A partir de la fin du règne de Trajan, des *colombaria* sont aménagés pour accueillir des inhumations, faisant ainsi coexister les deux rites au sein de la même tombe[323]. A. D. Nock et A. Audin, citent le cas de mausolées «mixtes» retrouvés à Rome le long de la *via Praenestina*, datés de la fin du 2ème siècle, comportant deux ou trois emplacements pour des inhumations, des *arcosolia*, et une vingtaine de niches pour y installer des vases ossuaires[324] et également celui d'un tombeau situé à Ostie construit par un homme pour lui, sa famille, ses affranchis et leurs descendants, comportant de riches sarcophages, certainement prévus pour le propriétaire et sa famille et d'emplacements pour les urnes cinéraires des personnes qui étaient à sa charge[325]. Le choix de l'inhumation semble donc être privilégié un premier temps par les classes les plus aisées, puis ce phénomène se propage à toute la population au début du 3ème siècle après J.-C.[326]. La pratique de la crémation n'est toutefois pas totalement écartée : Nock cite quelques exemples de la fin du 2ème siècle et du début du 3ème siècle[327] et précise que cette coutume s'est perpétuée lors des funérailles impériales aboutissant à une apothéose céleste (**Fig. 16**). Ce rituel sera respecté jusqu'au règne de Constantin et l'on sait par les écrits des historiens Hérodien[328] et Dion Cassius, que Septime Sévère en 211[329], Caracalla en 217 et Constance Chlore en 306 ont été brûlés[330] (**Fig. 15**).



Fig. 15 : Représentation du bûcher funéraire sur un denier de consécration de Septime Sévère (Rome, 211) (d'après http : //septimus-coins.blogspot.com).

[321] Nock A.D. 1952, p. 278.

[322] Tacite, *Annales*, XVI, 6 : « (A propos de Poppaea) Le corps ne fut pas consumé, selon l'usage romain ; mais à la manière des rois étrangers, il est embaumé par injections d'aromates, puis porté au tombeau des Jules. » (trad. P. Wuilleumer).

[323] Nock A.D. 1952, p. 279; Audin A. 1960, p. 528-529.

[324] Mancini G, 1919, p. 49 : Nock A.D. 1952, p. 279 ; Audin A. 1960, p. 529 :

[325] Mancini G, 1928, p. 147 : Nock A.D. 1952, p. 279; Audin A. 1960, p. 529.

[326] Audin A. 1960, p. 530.

[327] Nock A.D. 1952, p. 284.

[328] Hérodien, *Histoire de l'Empire après Marc-Aurèle*, IV, 2.

[329] Hérodien, *Histoire de l'Empire après Marc-Aurèle* II-III ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 15 : « Son corps, paré à la manière militaire, fut ensuite porté sur un bûcher, et les soldats, ainsi que ses fils, défilèrent autour par honneur ; ceux des assistants qui avaient des récompenses militaires les jetèrent sur le bûcher, et le feu y fut mis par ses fils. Après cela, les os, renfermés dans une urne de porphyre, furent conduits à Rome et déposés dans le monument des Antonins. On rapporte encore que, peu d'instants avant sa mort, Sévère fit venir cette urne, et que, la touchant de ses mains, il dit: «Tu contiendras un homme que l'univers n'a pas contenu ».

[330] Nock A.D. 1952, p. 284 ; Audin A. 1960, p. 530.



Fig. 16 : Gravure moderne représentant le bûcher funéraire de l'empereur Auguste (anonyme) (d'après http : //septimus-coins.blogspot.com).

A cette période, le changement d'usage est complet, comme en témoigne Macrobe à la fin du 4ème siècle[331] où il précise que la crémation n'est plus pratiquée à son époque et qu'il était considéré comme un honneur pour le mort de pouvoir être livré aux flammes[332].

Les fouilles récentes réalisées ces dix dernières années dans la périphérie de Rome, ont permis de confirmer les dires des historiens comme Nock et Audin après lui. Plus de cinq mille tombes ont été mises au jour, appartenant à une soixantaine de nécropoles suburbaines datées entre le 1er et le 4ème siècle après J.-C. Selon P. Catalano, l'utilisation de la crémation est nettement plus importante dans les tombes occupées du début de l'Empire à la fin du 2ème siècle après[333] mais sa représentation par rapport à celle de l'inhumation au sein des différentes nécropoles de la ville, reste faible et ne dépasse jamais les 23% (**Fig. 17**).

NÉCROPOLES	DATATION	N° INDIVIDUS	INHUMATIONS	INCINÉRATIONS
Rebibbia	Ier s.ap. J.-C.	92	77,2 %	22,8 %
Porta di Roma	Ier-IIe s. ap. J.-C.	475	78,1 %	21,9 %
Via Sileno	Ier-IIe s. ap. J.-C.	73	95,9 %	4,1 %
Quarto Cappelo del Prete	Ier-IIIe s. ap. J.-C.	139	94,2 %	5,8 %
Collatina	Ier-IIIe s. ap. J.-C.	2041	92,3 %	7,7 %
Via Caneva	Ier-IIIe s. ap. J.-C.	152	100 %	0 %
Casal Bertone	IIe-IVe s. ap. J.-C.	172	100 %	0 %
Casal Bianco	IIe-IVe s. ap. J.-C.	61	96,7 %	3,3 %
Tor Sapienza	IIe-IVe s. ap. J.-C.	120	100 %	0 %
Via Lucrezia Romana	IIe-IVe s. ap. J.-C.	315	98,7 %	1,3 %
S. Paloma Concelliera	IVe s. ap. J.-C.	64	100 %	0 %

Fig. 17 : Répartition des rites d'inhumation et de crémation dans les nécropoles suburbaines de Rome (d'après Catalano P. 2008, p. 11).

La nécropole de Collatina, située en bordure de la voie antique du même nom, illustre à elle seule l'évolution des différents modes funéraires à Rome du 1er au 3ème siècle après J.-C. Une zone appartenant à un complexe funéraire, certainement beaucoup plus vaste, a pu être fouillée et plus de deux mille deux cent sépultures ont été mises au jour[334], dont un tiers d'entre elles correspondait à des sépultures à crémation. La nécropole semble occupée dès l'époque Augustéenne, où coexistent déjà des sépultures à inhumation «en pleine terre» et des sépultures à crémation dont les restes osseux ont été déposés dans des vases ossuaires et placés dans des niches creusées directement dans le tuf et fermés par des briques, ou répartis dans cinq *loculi* de grandes tailles, creusés dans le tuf et dont les parois sont maçonnées de briques et de tuiles et surmontées d'une voûte en berceau. Dans deux cas, les restes de bûcher funé-

[331] Macrobe, *Saturnales*, VII, 7 : 5 : « L'usage de brûler les cadavres des morts n'existe plus de notre siècle ; mais nous lisons que lorsqu'on regardait comme un honneur à leur rendre, de livrer leurs corps aux flammes, s'il se rencontrait qu'on en eut à brûler plusieurs à la fois, les ministres des funérailles joignaient à dix cadavres masculins, le corps d'une seule femme, par l'aide duquel on parvenait à allumer les autres ; parce qu'étant d'une nature inflammable, il devenait promptement ardent. ».

[332] Nock A.D. 1932, p. 280; Audin A. 1960, p. 530.

[333] Catalano P. 2008, p. 10-11.

[334] Buccellato A. *et al.* 2008, p. 21-31.

raire (terre et bois) étaient contenus dans des fosses placées sur le sol[335]. La majorité de ces structures funéraires ont été réorganisées dès la fin du 1er siècle après J.-C. pour pallier le manque d'espace dû au nombre croissant d'inhumations : les vases ossuaires ont donc été déplacés pour permettre l'installation de sépultures à inhumation. A partir du 2ème siècle, l'inhumation devient le rituel prédominant au sein de la nécropole, le nombre de sépultures augmente ainsi que la construction d'édifices funéraires. Dans la zone centrale se situaient plusieurs mausolées-hypogées, l'un d'eux, daté entre le milieu du 2ème et le début du 3ème siècle, correspond au type des *sepulchra familiaria,* comme en atteste l'inscription en marbre retrouvée au dessus de la porte d'entrée, signifiant que le monument construit par Iulius Romanus, le propriétaire, était également attribué à ses affranchis[336]. Dans la chambre se trouvaient onze *cuniculi* à l'intérieur desquels ont été creusées des fosses accueillant plusieurs sépultures à inhumation recouvertes par des briques et trois sépultures à crémation dont deux étaient contenues dans des vases et une disposée directement dans la fosse.

L'organisation chronologique qui se dégage de l'observation de cette nécropole semble être à l'image de l'évolution des différents modes de traitements funéraires qui ont été pratiqués à Rome au cours des trois premiers siècles de notre ère.

3.2.2 - Le passage de la crémation à l'inhumation

Comme nous avons pu le voir précédemment, les raisons du passage de l'inhumation à la crémation à l'époque Républicaine, puis celles de l'inversement de la tendance à partir du 2ème siècle, ne trouvent pas de réelles justifications dans les textes antiques. Plusieurs historiens se sont penchés sur la question et ont essayé d'y répondre. Les arguments avancés en 1932 par A.D. Nock sont à ce jour toujours d'actualité et ont été repris depuis, par de nombreux chercheurs.

Selon A.D. Nock, le choix de privilégier un type de traitement par rapport à un autre n'est pas « *due to religion or to ideas of the afterlife* » [337]. La diversité de la population et des croyances présentes dans la ville de Rome a engendré la coexistence des deux modes de sépultures. Comme nous l'avons vu, certains groupes préconisaient l'utilisation de l'inhumation par choix religieux, par respect des traditions familiales ou religieuses ou encore par volonté d'imitation des coutumes étrangères mais dans aucun cas, le nombre de leurs adeptes n'a permis de provoquer un tel changement[338]. De plus, dans la majeure partie des cas, excepté pour les Pythagoriciens, leurs croyances n'étaient pas remises en cause par le choix d'un rituel par rapport à un autre. En effet, au début du christianisme, l'attitude de l'Eglise est tolérante concernant le traitement du corps du défunt et il n'existe aucune mention stipulant une éventuelle contradiction entre la crémation et la résurrection des corps ou l'accès au bonheur éternel.

Les seules sources que nous possédons à ce sujet, sont les écrits de Minucius Felix (première moitié du 3ème siècle). Dans son récit, il nous apprend que bien que la préférence chrétienne est à la pratique de l'inhumation, ces derniers n'attachent pas d'importance au sort matériel du cadavre et qu'ils ne redoutaient pas « les dommages de l'incinération »[339].

[335] Buccellato A. *et al.* 2008, p. 28.

[336] Buccellato A. *et al.* 2008, p. 26.

[337] Nock A.D. 1952, p. 285.

[338] Nock A.D. 1952, p. 290, 29 ; Scheid J. 2007, p. 25.

[339] Minucius Felix, *Octavius*, 34, 10 : « Tout corps humain, qu'il se dessèche en poussière ou se dissolve en liquide ou se réduise en cendre ou se dissipe en fumée, nous est retiré à nous, mais est conservé par Dieu, qui en garde les éléments. Contrairement à ce que vous croyez, nous ne redoutons aucun dommage de l'incinération, mais nous pratiquons la coutume ancienne et préférable de l'inhumation » (trad. J. Beaujeu).

Les travaux réalisés par E. Rebillard sur la religion et la sépulture dans l'Antiquité tardive[340], montrent que, contrairement à l'idée reçue, à Rome, les chrétiens et les juifs partageaient les mêmes habitudes funéraires et les mêmes lieux de sépulture que leurs contemporains et leurs tombes relevaient de la même législation[341]. Cette cohabitation ne semblait pas déranger les fidèles et l'Eglise n'interviendra pas dans ce domaine appartenant à la sphère privée. Il faudra attendre le 8ème siècle pour qu'un document liturgique règle les funérailles chrétiennes et interdise la crémation[342].

Le choix d'adhérer à tel ou tel doctrine est un choix personnel relevant du domaine du spirituel, il peut intervenir dans la détermination du type de traitement accordé au corps du défunt mais il n'empêche pas le respect des lois et les cultes liés à la mort, pratiqué par tous dans la cité. A Rome, les lieux de culte funéraire ainsi que les rituels en l'honneur du défunt étaient régis par un cadre juridique strict qu'il était indispensable de respecter. Celui-ci s'articule selon deux axes :

Le premier point fondamental réside dans l'importance de l'accomplissement des actions à effectuer pour le défunt lors de sa mort et en l'honneur de sa mémoire. De nombreux textes décrivent les procédés et gestuelles liés aux déroulements des funérailles (voir Partie 1, Chap. 2, 3.1) ainsi que les droits acquis par ces lieux devenus sacrés mais également les punitions encourues par toute personne tentant de les perturber. Ce respect scrupuleux des rituels funéraires est lié à une volonté d'assurer la survie symbolique du défunt, dont le lieu de sépulture serait le garant. A travers l'exécution de pratiques et de gestuelles effectuées lors des funérailles et lors des cérémonies commémoratives, les vivants se purifient de la souillure apportée par la mort et permettant de maintenir la mémoire et donc la survie du défunt[343]. Cette forme de survie après la mort est décrite par Cicéron: « *Or, c'était une notion profondément gravée dans l'esprit de ces hommes des anciens âges qu'Ennius appelle casci, que le sentiment existait dans la mort et que, au sortir de la vie, l'homme n'était point détruit au point d'être anéanti complètement. Ce point ressort de nombre de faits et tout spécialement du droit pontifical et des cérémonies funéraires, car des personnages d'une haute intelligence n'en auraient pas observé si scrupuleusement les rites, ils n'auraient point jeté sur ceux qui les violent de si terribles anathèmes, s'ils n'avaient eu, ancrée dans l'esprit, cette idée que la mort n'est pas un anéantissement qui supprime et détruit tout, mais pour ainsi dire une sorte de migration, de transformation de la vie, celle-ci devant conduire au ciel les hommes et les femmes illustres, tandis que chez tous les autres elle était retenue au sol où elle subsistait néanmoins* »[344].

Le second élément essentiel réside en l'importance de l'attribution au défunt, d'une partie du territoire de la cité, au sein du monde des vivants, créant ainsi un lieu où l'on pourra honorer sa mémoire[345]. Ce qui semble importer le plus, ce n'est pas le mode de traitement du corps mais le fait de rendre le corps à la terre et le respect de la célébration de deux rites qui permettent de consacrer et de protéger le lieu de dépôt définitif des restes du défunt : d'une part, le sacrifice de la truie à Cérès et d'autre part, la mise en terre à proprement parler[346]. Selon les principes religieux et juridiques romains, la fosse qui sert de réceptacle au corps du mort ainsi que les restes de celui-ci, deviennent respectivement sépulture

[340] Rebillard E. 2003.

[341] Beaujard B. 2006, 4 : http://rhr.revues.org/5215.

[342] Van Doorselaer A. 1967, p. 49 ; Beaujard B. 2006, 8 : http://rhr.revues.org/5215.

[343] Vismara C. 1992, p. 144.

[344] Cicéron, *Tuscanales*, 1, 12, 27.

[345] Goudineau C. 1998, p. 353 ; Tranoy L. 2007, p. 138.

[346] Scheid J. 2007, p. 22 ; Cicéron, *De Legibus*, II, XXII, 57 : « […] Mais il n'y a pas pour eux de «tombeau» (*sepulcrum*) avant que les devoirs réguliers ne leur aient été rendus et le porc égorgé. » (trad. G. de Plinval).

et défunt par la célébration de rites funéraire : dans le cas de l'inhumation, le corps est enterré, *humati*, puis s'en suit la célébration du sacrifice, transformant le lieu et le cadavre en des éléments sacrés. Pour la crémation, le corps et les offrandes sont brûlés mais ce n'est que lorsque de la terre a été jetée sur les restes du mort, que la sépulture est constituée[347]. La réalisation de ces rituels donne à la tombe le statut de *locus religiosus,* elle est alors protégée par le droit romain et soumise à des devoirs religieux. Pour J. Scheid, la réalisation de ce rituel dans sa totalité semble plus aisée dans le cas de l'inhumation que dans celui de la crémation, pour laquelle, l'acte d'ensevelissement et de recouvrement des restes du défunt avec de la terre, peut ne pas être effectué, lorsque ces derniers, après avoir été déposé dans un vase ossuaire sont placés, dans une niche, dans une chambre ou dans un monument et de fait en-dehors du sol[348]. C'est à ce fait particulier, qu'il faut rattacher à la fameuse pratique de l'*os resectum*, décrite par Varron[349] et Cicéron[350] qui consistait à prélever un os provenant des restes brûlés du mort et de le recouvrir de terre afin de permettre au défunt de rejoindre le monde des morts et de libérer sa famille de son impureté[351]. Les diverses sources textuelles ne font donc référence à aucune instruction concernant le choix d'un rituel par rapport à un autre, seuls deux étapes du processus funéraires, le sacrifice et la mise en terre du corps ou d'un os du défunt, étaient dictés par la législation religieuse et permettait à la sépulture de devenir un lieu sacré et protégé juridiquement[352].

Les différentes raisons invoquées pour justifier le passage à l'inhumation, qu'elles soient d'ordre religieux, liées à une notion de l'au-delà, dues à la diffusion des religions orientales ou encore à des mouvements philosophiques, sont des faits visibles qui ont coïncidés avec l'essor de l'inhumation à Rome mais ils n'expliquent pas à eux seuls ce changement de tendance[353].
Pour A.D. Nock, la juxtaposition de sépultures à crémation et à inhumation au sein d'un même monument funéraire est la preuve qu'aucune différence fondamentale n'existe entre les rituels. La qualité du contenant peut parfois distinguer la classe sociale à laquelle appartient le défunt mais les pratiques et les gestes effectuées lors de la cérémonie des funérailles ou en l'honneur du mort sont similaires dans les deux coutumes[354]. La sépulture représente, pour lui, l'élément central. Elle est le lieu où la mémoire du mort peut être honorée de manière appropriée. Les offrandes que viennent apporter les familles en mémoire du mort lors des célébrations commémoratives, se rapportent davantage à la tombe en tant

[347] Scheid J. 2007, p. 22 ; Cicéron, *De Legibus*, II, XXII, 57 : « […] L'usage qui s'est généralisé de dire de tous ceux qui ont reçu la sépulture, qu'ils sont « inhumés », ne s'appliquait alors qu'à ceux dont la terre répandue sur eux avait recouvert le corps; et le droit pontifical confirme cet usage. Car avant que la terre n'ait été répandue sur un ossement du défunt, le lieu sur lequel a été brûlé son corps ne comporte pas d'égards religieux; mais quand la terre a été répandue, le défunt est alors inhumé en cet endroit: le lieu s'appelle « tombeau» et désormais un grand nombre de droits religieux le concernent. » (trad. G. de Plinval).

[348] Scheid J. 2007, p. 23.

[349] Varron, *De lingua latina*, V, 23 : « […] Et puisque *humus* c'est *terra*, le mort qui est recouvert de terre (*terra*) est, par conséquent, *humatus* (inhumé). Par suite, quand un Romain a été incinéré, si on ne jette pas des mottes de terre sur son tombeau, la famille reste souillée par lui ; elle le reste de même, en cas de prélèvement d'un os sur le mort pour la purification familiale, jusqu'à ce que cet os, au cours de la purification, soit enfoui dans le sol (*humus*), autrement dit, selon l'expression des pontifes, tant que le mort est *inhumatus* (non inhumé). » (trad. J. Collart).

[350] Cicéron, *De legibus*, XXII, 55 : « il est inutile d'exposer comment on met un terme au deuil d'une famille souillée par la mort, le genre de sacrifice au cours duquel on immole des béliers aux Lares; comment l'on recouvre de terre un ossement sectionné (*os resectum*) […] » (trad. G. de Plinval).

[351] Scheid J. 2007, p. 22-23.

[352] Scheid J. 2007, p. 24.

[353] Nock A.D. 1952, p. 306 ; Audin A. 1960, p. 318;

[354] Nock A.D. 1952, p. 286.

que telle, qu'à une notion de vie après la mort, comme une conception théorique[355]. Ce point de vue est partagé par E. Rebillard, pour qui, la loi romaine, en faisant de la sépulture un lieu sacré et inaliénable et en protégeant ainsi le corps de toute profanation, serait responsable du passage de la crémation à l'inhumation[356].

A.D. Nock observe également que le changement s'est déroulé dans un premier temps parmi les classes aisées, qui ont adopté l'inhumation, notamment à travers l'utilisation du sarcophage, qui, par son coût élevé, permettait de satisfaire leurs volontés d'ostentation[357]. Pour lui, l'inhumation serait devenue une « mode » initiée par les riches et cette coutume aurait progressivement envahi le reste de la population[358]. Ce phénomène pourrait trouver sa source, selon A.D. Nock et R. Turcan, d'une part dans l'importation du modèle orientale, notamment d'Asie Mineure mais également dans une réminiscence des coutumes étrusco-celtique d'Italie centrale[359].

Comme le souligne A.D. Nock, l'histoire des croyances est composée d'une série de changements d'orientation[360] : la force des croyances antiques a été d'accepter et de s'ouvrir à la nouveauté sans totalement abandonner et renier les traditions anciennes. Les explications et les causes de la diffusion de l'inhumation, on l'a vu, sont complexes et diverses et il est difficile d'en approcher l'essence. Nous ne pouvons que constater l'existence de diverses influences qui ont, selon le lieu et l'époque, conduit à une généralisation de l'inhumation à partir du 3ème siècle et ce phénomène sera ensuite pérennisé par l'essor du christianisme[361].

Ce changement a, aux yeux des sociétés contemporaines, un impact certainement démesuré par rapport à la manière dont il a été vécu par les populations antiques. Nous partageons donc l'idée de C. Goudineau pour qui le passage de la crémation à l'inhumation a été « un processus qui fut long, qui comporta – selon les lieux - des étapes différentes, qui s'accomplit sans rupture ni déchirement, qui n'eut rien de révolutionnaire.»[362].

3.2.3 - Etat de la question en Gaule Romaine

Comme nous l'avons précisé précédemment, ce qui se passe à Rome n'est pas le reflet exact de ce qui est pratiqué dans les provinces de l'Empire et la Gaule en est un des exemples. Les différentes communications au cours du colloque de Toulouse, avaient permis à C. Goudineau de conclure que d'une manière générale, pour la Gaule romaine, la présence de l'inhumation était attestée pendant tout le Haut Empire, bien que la crémation soit majoritaire pendant les deux premiers siècles de notre ère. A partir de la fin du 2ème siècle, l'inhumation prend une part de plus en plus importante et se généralise dans le courant du milieu du 3ème siècle[363]. Depuis 1987, de nombreuses données archéologiques nouvelles, ainsi que des travaux de synthèse portant sur ce sujet sont venus compléter ce schéma et y apporter quelques nuances.

[355] Nock A.D. 1952, p. 286-287.
[356] Beaujard B. 2006, 4 : http://rhr.revues.org/5215.
[357] Nock A.D. 1952, p. 306.
[358] Nock A.D. 1952, p. 306 : « By fashion, we mean the habits of the rich, which gradually permeated the classes below them». Cette hypothèse est également reprise par R.F.J Jones : Jones R.F.J 1981, p 18.
[359] Nock A.D. 1952, p. 307 ; Turcan R. 1958, p. 336; Van Doorselaer A. 1967, p. 49.
[360] Nock A.D. 1952, p. 307 : « The story of its beliefs consists of a series of shifts of emphasis" ».
[361] Goudineau C. 1998, p. 353.
[362] Goudineau C. 1998, p. 353.
[363] Goudineau C. 1992, p. 248 ; Goudineau C. 1998, p. 347.

3.2.3.1 - Gaule centrale et méridionale

En Gaule Méridionale, les travaux réalisés par V. Bel, F. Blaizot et L. Tranoy sur les régions du Languedoc, de Rhône-Alpes et d'Auvergne[364] en particulier, montrent que les deux modes de traitement des corps sont présents de manière permanente sur ce territoire mais dans des quantités différentes selon les lieux et l'époque concernée. Chaque région a sa variabilité propre même si d'une manière générale, la crémation est prédominante pendant les deux premiers siècles de notre ère et cessera totalement d'être utilisée à partir du 4ème siècle[365] (**Fig. 18**).

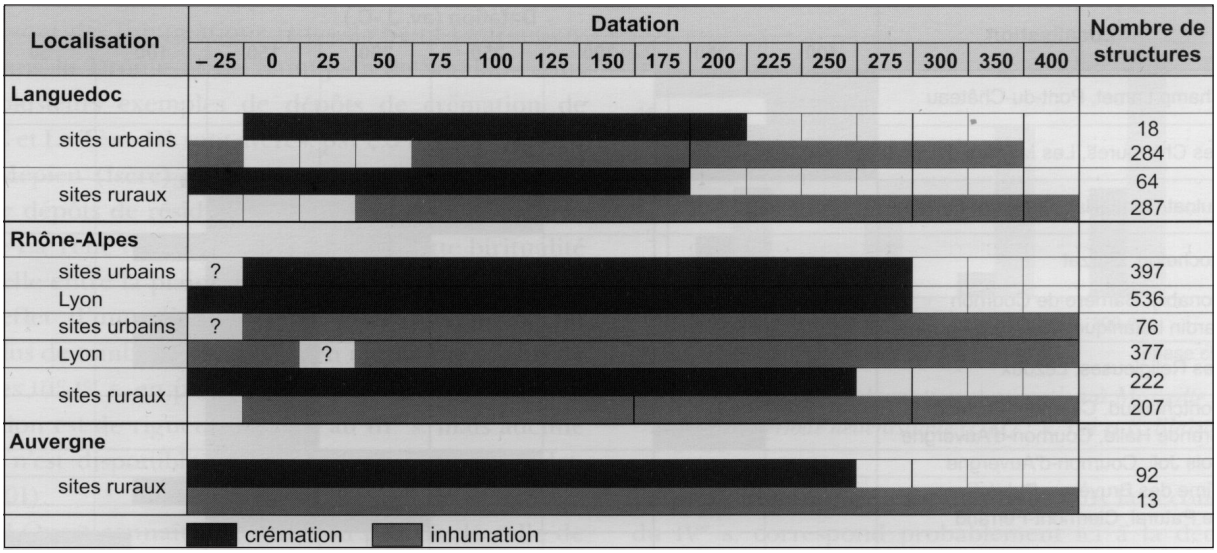

Fig. 18 : Répartition chronologique des rites d'inhumation et de crémation en Languedoc, Rhône-Alpes et Auvergne (d'après Blaizot F. *et al.* 2010, p. 17, Tab. 1).

En Languedoc, on observe au début de notre ère, une continuité avec les pratiques du second âge du Fer, correspondant à une pratique quasi exclusive de la crémation jusque dans la première moitié du 1er siècle après J.-C. A partir de cette période, le nombre de sépulture à inhumation se développe et ce, en contexte autant urbain que rural, où les deux types de sépultures se côtoient au sein des mêmes ensembles funéraires[366]. Ce phénomène perdure tout au long du 2ème siècle ; la crémation restant toutefois majoritaire même si l'on observe des variations selon les ensembles. Les types de mobilier déposés dans les tombes (dépôt de vases) ainsi que certaines gestes spécifiques (bris de vases sur les sépultures) sont attestés dans les deux modes de traitements du corps, prouvant ainsi qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre ces deux rituels. Le mode de dépôt des individus inhumés montre une très grande variabilité : les défunts, déposés sur le dos, le ventre ou sur le côté, peuvent être placés dans des cercueils, des coffrages de bois, de tuiles ou dans de simples fosses avec couverture[367].

[364] Bel V *et al.* 1992, p. 9- 40 ; Bel V. *et al.* 2002 ; Tranoy L. 2007, p. 115-176 ; Bel V. 2008, p. 94-99 ; Blaizot F. *et al*. 2009.
[365] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 16.
[366] Bel V. 2008, p. 96-97 ; Blaizot F. *et al.* 2009, p. 16-17, 20.
[367] Bel V. 2008, p. 97.

Concernant les pratiques liées à la crémation, on voit apparaître à partir de l'époque augustéenne, en contexte urbain mais également à proximité de *villae*, des bûchers en fosses, pouvant servir, *a posteriori* de réceptacle aux résidus de la crémation (bois, os brûlés, mobilier lié au défunt ou au culte funéraire), ou directement de sépulture (tombe-bûcher)[368]. Ce modèle, déjà présent en Gaule dès le 2ème siècle avant J.-C., étaient alors utilisé par les élites aristocratiques, suivant un modèle oriental, avec une volonté d'ostentation du prestige du défunt et de sa famille[369]Dans les tombes, les restes du défunt peuvent être déposés dans des vases, mais de manière plus générale, ils sont dispersés dans la fosse. La sépulture à crémation peut être déposé dans une simple fosse ou dans un coffrage constitué de dalles de calcaire, comme notamment dans la région nîmoise où l'on en connaît une série datant du 1er siècle avant J.-C.[370]

A partir du 1er siècle après J.-C., les ossements sont déposés en plus grande quantité qu'à la période précédente, les restes du défunt sont regroupés à l'intérieur d'un « ossuaire » (vase en céramique, en verre, contenant en matière périssable…), fréquemment protégés par un couvercle ou un système de couverture et accompagnés ou non des résidus de crémation. Le nombre de dépôts accompagnant les restes du défunt diminue et ils se composent essentiellement d'objets personnels, de vase à liquide, à parfum et de lampes[371].Certains vestiges, comme les vases brisés au-dessus de la tombe ou les fosses contenant du mobilier brisé et brûlé ainsi que des ossements animaux, évoquent le rituel de repas funéraire qui semble pratiqué pour les deux modes de traitement des corps[372]. L'abandon de la pratique de la crémation se produit au cours du 3ème siècle et ne semble pas entraîner de changement manifeste dans l'organisation de la tombe et dans le choix du mobilier d'accompagnement avant le 5ème siècle[373].

Contrairement au Languedoc, l'Auvergne a connu une pratique de l'inhumation quasi exclusive, jusqu'à la Tène moyenne. A partir du 2ème siècle avant, la crémation commence à être pratiquée, elle deviendra prédominant au siècle suivant et cette situation se poursuivra jusqu'au troisième quart du 3ème siècle[374]. Toutefois, les inhumations restent largement attestées au début du 1er siècle après et seront présentes d'une façon continue, dans les sites ruraux jusqu'à l'aube du 4ème siècle[375].

La région Rhône-Alpes était également dominée globalement par la pratique de l'inhumation pendant l'âge du Fer même si la crémation reste présente. Notons toutefois que le corpus régional souffre de la quasi absence de données concernant le 2ème et le 1er siècle avant notre ère, ce qui rend difficile toute généralisation[376]. A partir du Haut Empire, la crémation devient largement majoritaire dans la région, notamment dans les sites ruraux, jusque dans la seconde moitié du 3ème siècle, où l'inhumation semble prendre le relais[377]. A Lyon, la tendance est légèrement différente : bien que la crémation soit dominante dès le début du 1er siècle après J.-C., les deux rites coexistent sur toute la période du Haut Empire. La tendance semble s'inverser au cours du 2ème siècle, où le nombre de sépultures à inhumation

[368] Bel V. 2008, p. 98.
[369] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 336.
[370] Tranoy L. 2007, p. 145; Bel V. 2008, p. 95-96.
[371] Bel V. 2008, p. 99.
[372] Bel V. 2008, p. 99 ; Blaizot F. *et al.* 2009, p. 339.
[373] Bel V. 2008, p. 97.
[374] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 18.
[375] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 16.
[376] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 18-19.
[377] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 20.

se développe fortement. Toutefois, ce phénomène ne semble pas toucher les différents espaces funéraires de la ville de la même façon : sur certains sites comme à la Favorite, le passage à l'inhumation est effectif dès le début du 3ème siècle, alors que pour d'autres, une continuité de la pratique des deux rites a été observée jusqu'à la fin de ce siècle[378].

En Gaule méridionale, bien que l'arrivée de la crémation soit issue en partie de la perpétuation des pratiques de l'Age du Fer, notamment dans sa partie la plus méridionale, il semble probant que l'annexion de la Narbonnaise par Rome avec l'apport de colons et de légions romaines, a joué également un rôle déterminant dans la diffusion de ce rituel[379]. La crémation, comme on l'a vu, n'a toutefois pas été un mode de traitement du corps exclusif car la tradition de la pratique de l'inhumation n'a jamais cessé d'exister et bien que sa proportion soit devenue plus faible, les deux rites ont continué à coexister dans les mêmes espaces funéraires : ce phénomène a été visible principalement dans les contextes urbains.
Les raisons de l'inversion de la tendance à partir du 2ème siècle posent également problème. Selon F. Blaizot, le choix de l'inhumation au Bas-Empire est le « *signe d'une modification de l'image sociale, qui prend source dans la seconde moitié du 2ème siècle avec l'abandon du bûcher ostentatoire, et se poursuit dans le courant du 3ème siècle avec la disparition des grands tombeaux* »[380]. Cette volonté d'ostentation à travers le rite de la crémation et la construction de monuments funéraires fastueux aux abords de voies et dans la périphérie des villes, ne correspond plus « *à l'image que la société et les individus veulent donner d'eux-mêmes* »[381]. F. Blaizot souligne toutefois que ce changement ne se rapporte en aucun cas à la christianisation de l'Empire mais c'est plutôt en contexte urbain, dans les classes les plus aisées, qu'il semble se produire[382].

3.2.3.2 - Gaule septentrionale

Concernant la Gaule Septentrionale et plus particulièrement la Gaule Belgique, la première étude synthétique a été réalisée en 1967 par A. Van Doorselaer, sur les nécropoles romaines du nord de la Gaule[383], sur une zone comprenant les territoires actuels de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, du Grand Duché du Luxembourg et de la Hollande. Les résultats qu'il a pu obtenir, sont le reflet d'un état des lieux des découvertes archéologiques anciennes et récentes, réalisées à la fin des années 60 : son inventaire comportent un total de mille trois cent trois « cimetières » dont mille huit sont à crémation et deux cent quatre vingt quinze à inhumation. Toutefois, les données sur lesquelles il base son étude souffrent de nombreuses imprécisions. En effet, les statistiques reposent d'une part, pour la période Augustéenne et le 1er siècle de note ère, sur un nombre réduit de sites, empêchant toute généralisation et d'autre part, sur des données issues majoritairement de découvertes anciennes dont le contexte et les datations avancées sont souvent douteux[384]. De plus, son découpage chronologique, en quatre phases[385], reste discutable (**Fig. 19**). Si l'on observe la tendance générale qui ressort de ces données, elles montrent toutefois que dans le nord de la Gaule, la crémation est la pratique dominante depuis l'Age du Fer et le

[378] Blaizot F. *et al*. 2009, p. 20,25.
[379] Blaizot F. *et al*. 2009, p. 25.
[380] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 343.
[381] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 343.
[382] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 343.
[383] Van Doorselaer A. 1967.
[384] Van Ossel P. 1992, p. 209-210.
[385] Phase I : -27 av – 37 après J.-C. / phase II : 41 – 96 / phase III : 98-180 / phase IV : 180-256 / phase V : après 256 : Van Doorselaer A. 1967, p. 30.

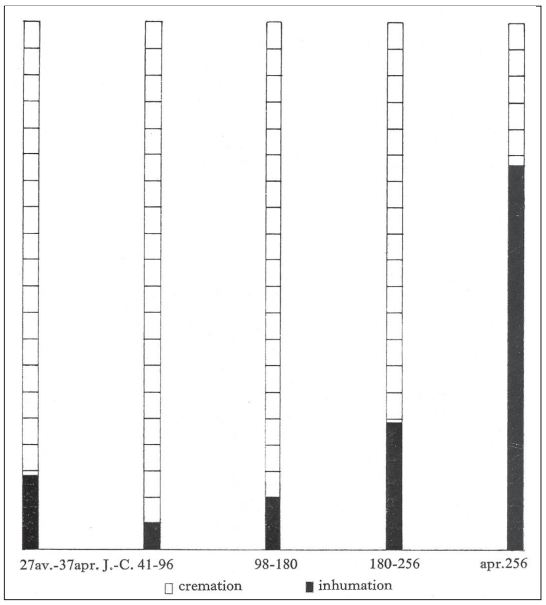

Période I : Auguste-Tibère 27 avant J.-C.-37 après J.-C.

	Belgique	France	Allemagne	Grand-Duché	Hollande	Total	%
Cimetières à incinération	12	3	23	1	4	43	86
Cimetières à inhumation	1	5	1	—	—	7	14
	13	8	24	1	4	50	
Période II : Claude-Domitien 41-96							
Cimetières à incinération	81	49	97	8	31	266	95
Cimetières à inhumation	2	11	1	—	—	14	5
	83	60	98	8	31	280	
Période III : Trajan-Marc Aurèle 98-180							
Cimetières à incinération	204	76	101	5	55	441	90
Cimetières à inhumation	8	35	6	1	—	50	10
	212	111	107	6	55	491	
Période IV : Marc Aurèle-Invasions : 180-256							
Cimetières à incinération	67	42	54	2	33	198	76
Cimetières à inhumation	11	30	18	1	2	62	24
	78	72	72	3	35	260	
Période V : Invasions-Fin de l'Empire : après 256							
Cimetière à incinération	11	15	29	1	4	60	27
Cimetières à inhumation	28	83	44	1	6	162	73
	39	98	73	2	10	222	

Fig. 19 : Répartition chronologique des rites d'inhumation et de crémation dans le nord de la Gaule (d'après Van Doorselaer A. 1967, Fig. 6, p. 51 et p. 30).

	% des sépultures dans le Nord		% des sépultures en Gaule septentrionale	
Périodes	Incinération	Inhumation	Incinération	Inhumation
- 27 à + 36	100 %	0 %	86 %	14 %
41 à 96	81 %	19 %	95 %	5 %
98 à 180	91 %	9 %	90 %	10 %
180 à 256	63,6 %	36,4 %	76 %	24 %
Après 256	28,5 %	71,4 %	27 %	73 %

Fig. 20 : Comparaison de l'évolution chronologique de l'inhumation et de la crémation entre le département du Nord et la Gaule septentrionale (d'après Hélin C. 2001, Fig. 4, p. 19)

restera jusqu'au 3ème siècle de notre ère. Au cours de cette période, le rituel de l'inhumation est également attesté mais dans des proportions relativement faibles jusque dans la seconde moitié du 2ème siècle où la tendance commence à s'inverser, mais ce phénomène semble être d'avantage urbain[386]. En effet, en contexte rural, l'inhumation arrive plutôt tardivement et elle ne prendra un certain essor qu'à partir du milieu du 3ème siècle.

Une des particularités de la Gaule septentrionale, est le fait que la crémation a néanmoins continué à être pratiquée conjointement à l'inhumation pendant les 3ème et 4ème siècle, comme en témoignent notamment les espaces funéraires de Tournai[387], Bavay[388], Thérouanne[389], Tongres[390], Metz[391], Cutry[392], Amiens[393], Soissons[394], Trèves[395], ou encore Dreiborn, Müllertal, Remerschen/Flouen[396] dans le Grand Duché du Luxembourg. Le rituel de la crémation peut également être pratiquée de façon exclusive jusqu'à la fin du 3ème siècle, comme dans l'ensemble funéraire de Blicquy qui ne comporte aucune sépulture à inhumation[397]. Les travaux les plus récents concernant le passage de la crémation à l'inhumation sur le territoire du nord de la Gaule, confirment, au niveau régional, les tendances observées par A. Van Doorselaer en 1967 : on peut citer entre autre les travaux de P. Van Ossel sur le Belgique, la Hollande et le Grand Duché du Luxembourg[398], ceux de R. Delmaire sur la cité des Morins[399], ceux de C. Hélin sur le département du Nord (**Fig. 20**)[400], de M. Polfer pour le Grand Duché du Luxembourg[401], d'I. LeGoff et C. Parésys en Champagne-Ardennes[402], de M. Kasprzyk pour la cité des Eduens[403], de N. Soupart dans l'Aisne et la Picardie[404] ou encore ceux de A. Lefebvre[405] et J.-M. Demarolle[406] sur la Lorraine.

Pour résumer, dans le nord de la Gaule, et plus particulièrement en Gaule Belgique, le rituel de la crémation, largement utilisé pendant la période laténienne, domine les trois premiers siècles de notre ère. Sa pratique n'est pourtant pas exclusive et l'inhumation est également présente de façon ponctuelle dès la période augustéenne, avant de s'imposer à partir de la fin du 3ème siècle. Dans les villes, l'inhu-

386 Van Doorselaer A. 1967, p. 51-52 ; Van Ossel P. 1992, p. 212.
387 Brulet R., Coulon G. 1977.
388 Loridant F. 1992.
389 Delmaire R. 1976 ; Thuillier F. 1996.
390 Vanvinckenroye W. 1984.
391 Cartier E. 2008.
392 Lieger A. 1997.
393 Une sépulture à crémation datant du début du 3ème s. a été retrouvée au lieu-dit « rue Haute des Champs » : Gillet P.-M. 2006, p. 188-189.
394 Blanchard F. 1908, p. 199.
395 Kuhnen P.-H. 2006, p. 70.
396 Polfer M. 2001, p. 139.
397 De Laet S.J. *et al.* 1972, p. 23-24.
398 Van Ossel P. 1992, p. 209-217.
399 Delmaire R. 1976, p. 193-194.
400 Hélin C. 2001, p. 17-24.
401 Polfer M. 2001, p. 121-140.
402 Projet d'Action Scientifique de l'Inrap sur les pratiques funéraires à l'époque romaine en Champagne Ardenne, dirigé depuis 2005, par I. LeGoff et C. Parésys.
403 Intervention de M. Kasprzyck « Les nécropoles urbaines et rurales de la cité des Eduens durant l'Antiquité tardive (fin 3ème-4ème s.) : remarques préliminaires » lors du colloque de Châlons-en-Champagne, 16-17 septembre 2010 sur « L'Antiquité Tardive dans l'Est de la Gaule, II », à paraitre.
404 Soupart N. 2001, p. 63-77 ; intervention au colloque de Châlons-en-Champagne, précédemment cité : « Les pratiques funéraires de l'Antiquité tardive dans le sud de l'Aisne au travers des exemples de Limé et Ploizy », à paraître.
405 Lefebvre A. 2009, p. 123-126.
406 Demarolle J.-M. 2004, p. 135-142.

mation semble se développer d'une manière plus précoce dès le 2ème siècle après J.-C. Les deux rituels coexistent jusqu'à la fin du 3ème siècle et perdurent même dans certains cas pendant le 4ème siècle. En contexte rurale, en revanche, le changement de la crémation à l'inhumation est plus tardif et cette pratique n'y réapparait qu'au début du 3ème siècle. Nous reviendrons plus en détail sur la place de la crémation et de l'inhumation dans les espaces funéraires en contexte urbain dans la synthèse générale, à la fin de ce mémoire (voir Partie 3, Chap.1, 1 et 2).

Dans le nord de la Gaule, les raisons de la pratique de la crémation et de l'inhumation et plus particulièrement du passage de la première à la seconde au cours du 3ème siècle, semblent venir de la conservation des traditions locales et de l'assimilation de nouvelles pratiques issues du modèle romain. Au second âge du Fer, les peuples occupant les territoires du nord de la Gaule, pratiquaient majoritairement la crémation, même si certains peuples, entre la Belgique et les Ardennes, pratiquaient simultanément durant l'époque de la Tène, l'inhumation sous tumulus (pratique la plus fréquente) et la crémation[407]. La tradition de brûler les corps des morts s'est donc poursuivie après la Conquête et reste la pratique funéraire majoritaire durant les deux premiers siècles de notre ère. Les changements apportés par la présence romaine sont perceptibles dans un premier temps par l'apparition d'un certain type de mobilier dans les sépultures « riches » appartenant aux élites, qui sera adopté ensuite par la majorité de la population : à partir de l'époque augustéenne, mais surtout à partir du 2ème siècle de notre ère, on voit apparaitre dans les tombes des objets de toilettes, des miroirs, des coffrets, des balsamaires, des lampes, de la vaisselle en céramique sigillée et en verre et des éléments en rapport avec les rites de purification et de passage, propre à l'idéologie religieuse romaine, comme l'association de la patère et de la cruche et le dépôt d'une ou plusieurs monnaies imitant l'obole à Charon.

Ce changement de modèle culturel s'est déroulé d'une manière progressive et ces faits sont réellement visibles à partir de la seconde moitié du 1er siècle. Ce phénomène sera davantage perceptible dans les centres urbains, pour lesquelles cette acculturation a été vécue d'une manière plus ou moins rapide et intensive en fonction de leur emplacement géographique stratégique et du statut de la cité à laquelle ils appartiennent (héritage de l'attitude du peuple de la cité pendant la Conquête).

C'est ce même facteur culturel qu'utilise A. Van Doorselaer pour justifier l'accroissement progressif du nombre des sépultures à inhumation pendant le 2ème siècle[408] bien que ce fait « n'explique pas l'existence de ces sépultures au cours de la période de la conquête et au 1er siècle »[409]. Pour A. Van Doorselaer, l'existence d'inhumations précoces serait due à l'influence des traditions préromaines et à l'introduction de coutumes orientales véhiculées par les commerçants, les esclaves, les fonctionnaires et l'armée romaine, originaires des frontières militaires de la Germanie et des côtes méditerranéennes[410]. Les différents facteurs que nous venons d'évoquer participent certainement au changement de mode de traitement du corps en faveur de l'inhumation. A nos yeux, l'influence de la culture romaine y joue un rôle important et tout comme dans le Sud de la Gaule, la place occupée par les élites dans la diffusion du modèle romain, visible d'abord dans les centres urbains, a été déterminante.

[407] Van Ossel P. 1992, p. 209.
[408] Van Doorselaer A. 1967, p. 52, 67.
[409] Van Doorselaer A. 1967, p. 52.
[410] Van Doorselaer A. 1967, p. 68-69.

Chapitre 3 - Présentation des chefs-lieux de cités étudiés

1 - *Divodurum* (Metz), chef-lieu des Médiomatriques

1.1 - Origine et statut de la ville

La ville de Metz est située à la confluence de la Moselle et de la Seille, le long de la voie Lyon-Langres-Metz-Trèves, au pied d'une avancée de la côte de la Moselle, le mont Saint-Quentin. La topographie de la ville est marquée par deux buttes, l'Arsenal et les Hauts de Sainte-Croix (188 m d'altitude). Le site est pourvu de défenses naturelles indéniables, assurées par les deux cours d'eau (à l'est, au nord et à l'ouest) et renforcé par les pentes abruptes du Haut-de-Sainte-Croix (au nord) et les marécages de la Seille (à l'est). C'est sur les Hauts-de-Sainte-Croix, que va s'installer un *oppidum* gaulois et se développer à l'époque augustéenne le noyau urbain. *Divodurum* était la ville fortifiée, l'*oppidum* qui servait de chef-lieu à la tribu des *Mediomatrici* qui s'étendait selon César, entre la Meuse et le Rhin[411].

Les recherches récentes ont démontré qu'il était vraisemblablement occupé à partir de 114 avant J.-C.[412] et qu'il s'étend sur une douzaine d'hectares[413]. Deux découvertes importantes indiquent une occupation laténienne organisée (**Fig. 21**) : un système défensif repéré au sud-est, rue Taison, par un rempart et au nord-ouest par le fossé de la rue Marchant, ainsi qu'une ensemble funéraire composé d'une quinzaine de sépultures à incinérations datées du 2ème siècle avant J.-C. (de LT B2/LT C1 à LT C2). Une étude récente du site par S. Fichtl a permis

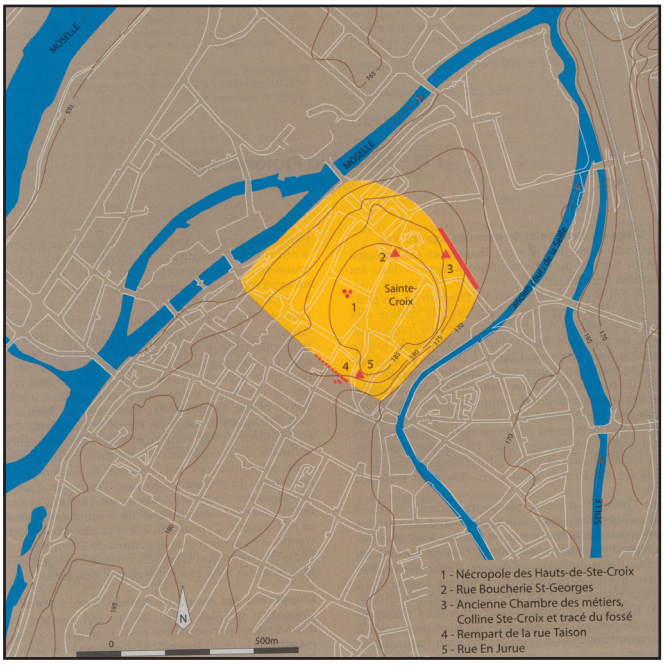

Fig. 21 : Plan de l'oppidum de Metz (Bressoud A. 2003).

[411] César, *Guerre des Gaules*, IV, 10, 1-3 : «La Meuse sort des montagnes des Vosges, sur les frontières des Lingons. Après avoir reçu un bras du Rhin que l'on nomme le Wahal ; elle forme l'île des Bataves et, à quatre-vingt milles environ, va se jeter dans le Rhin. [Le Rhin] prend sa source chez les Lépontes, habitants des Alpes, parcourt d'une allure rapide un long espace à travers le pays des Nantuates, des Hélvètes, des Séquanes, des Médiomatrices, des Triboques, des Trévires».

[412] Fichtl S. *et al.* 2005, p. 380-381 : l'oppidum est daté grâce à plusieurs dates dendrochronologiques effectuées sur le poutrage interne du rempart de la rue Taison.

[413] Bressoud A. 2003, p. 137-144. ; Fichtl S. 2002, p.315-383.

de constater un hiatus de près d'un quart de siècle entre la fin de l'occupation de la nécropole et la phase la plus ancienne de la construction du rempart de l'*oppidum*[414]. Les datations restent toutefois relatives car il n'est pas avéré que la nécropole soit mise au jour dans sa totalité (16 tombes ont été exhumées) et qu'il n'existe pas d'état plus ancien de l'oppidum.

Après la conquête, l'autorité romaine met en place sous le règne d'Auguste, un cadre administratif durable, faisant de Metz- *Divodurum*, la capitale romaine de la *civitas Mediomatricorum* et l'intègre à la Gaule Belgique dont la capitale est Reims-*Durocortorum*. La dénomination de la ville proviendrait du nom gaulois *Dividuron* ou *Dividur* , désignant la « forteresse des dieux » ou le « lieu sacré »[415], puis il a été latinisé en *Divodurum Mediomatricorum*. Le statut de chef-lieu de *civitas* de la ville est mentionné pour la première fois par l'historien latin Tacite[416], elle est également citée par Ptolémée[417], sur l'itinéraire d'Antonin[418] et sur la Table de Peutinger[419], où la ville est désignée par rapport à la cité dont elle est le chef-lieu, *Divodurum Mediomatricorum*, *Divodurum* des Médiomatriques, mais mal orthographiée « *Divo Durimedio Matricorum* ».

Le rôle administratif de Metz- *Divodurum* souffre d'une documentation épigraphique et textuelle très lacunaire. La cité est d'abord stipendiaire, soumise à l'impôt, puis après 70, elle est qualifiée de cité alliée par Tacite[420]. La découverte d'une inscription stipule la possible élévation de la citée au rang de *colonia*[421] selon A Chastagnol[422], transcription mise en doute par M. Dondin-Payre[423]:
Les charges du cursus municipal sont peu renseignées, deux inscriptions font mention d'un *quaestor,* magistrat romain chargé des finances de l'armée et des provinces[424], et d'un *sacerdos Romae et Augusti*, prêtre municipal[425]. La ville n'a joué aucun rôle particulier dans la collecte des impôts douaniers impo-

[414] Fichtl S. *et al.* 2005, p. 359-383.

[415] Selon Holder A. 1891, col.1295 sq et Toussaint M. 1948, p. 21.

[416] Tacite, *Histoires*, I, 63,1 : « L'armée (de Vitellius) aborda le pays des Trévires en toute sécurité, puisque c'est un peuple allié ; à *Divodurum*, qui est la capitale des Médiomatrices (*Diuoduri Mediomatricorum oppidum est*), malgré les prévenances dont ils furent l'objet, ils eurent une panique et saisissant soudain leur armes ils s'apprêtaient à massacrer un peuple innocent, non pas en vue du butin ni pour céder au plaisir de piller, pais par folie, par rage et sans savoir pourquoi […]. Enfin calmés par les prières de leur chef, ils s'abstinrent d'anéantir la cité ; encore tuèrent-ils environ quatre mille hommes » ; Tacite, *Histoires*, IV, 70-7 ; IV, 72, 1, 7 : « Et lorsqu'il (Cerialis) arriva… Les légions se retirèrent chez les Médiomatrices, citée alliée. Cérialis, le lendemain, entra à Trèves… D'ailleurs leur attention fut détournée par le déplorable spectacle des légions qu'on avait appelées de chez les Médiomatrices. ».

[417] Ptolémée, *Géographie*, II, 9, 7 : « Plus au sud sont les Médiomatrices, dont la cité est *Divodurum* ».

[418] Cuntz O. 1929, p. 33 sq. 55-57.

[419] Desjardins E. 1893, p. 52 et113.

[420] Tacite, *Histoires*, IV, 70, 5.

[421] *CIL* XIII, 11359 : *Dis Manib(us) \ Sex(to) Public(io) \ Decmano \ col(oniae) med(iomatricorum) lib(erto)*
« Aux Dieux Mânes de Sextus Publicius Decumanus, affranchi de la colonie des Médiomatriques » (Metz, quartier du Sablon - fin du 1er s.après J.-C.).

[422] Chastagnol A. 1995, p. 173 et p. 184.

[423] Dondin-Payre M. 1999, p. 135, 139, 193. elle propose également *…col(leggi) med(icorum)…*

[424] *CIL* XIII, 4291 : *Genio \ C(aii) Avr(elii) Materni \ Pr(a)ef(ecti) stat(orum) Q(uaestoris) C(ivitalis) M(ediomatricorum) \ Cathirig(us) Delficvs \ Cliens* : « Au Génie de *Caius Aurelius Maternus*, préfet des statores, questeur de la cité des Médiomatrices, *Cathirigus Delficus*, son client. » (Metz, rue Winston Churchill –2ème / 3ème s. après J.-C.).

[425] *CIL* XIII, 4324 : *[I]n honorem domus Aug(ustae) \ [taurus] celeries f(ilius) sac(erdos) Rom(ae) et Aug(usti) Camp(um) et piscina[m] …* « En l'honneur de la Maison Auguste, Taurus, fils de Celer, prêtre de Rome et d'Auguste (a donné) un espace et une piscine… » ; *CIL* XIII, n°11353 : *[I]n hono[re]m domus Augustae \ [T]aurus celer[is f(ilius) sac]erd(os) Rom(ae) et Aug(usti) piscine(am) et campum \[civibus ? Med]iomatricis et advenis dedit* « En l'honneur de la Maison Auguste, Taurus, fils de Celer, prêtre de Rome et d'Auguste a donné une piscine et un espace aux citoyens (?) Médiomatrices et aux étrangers ».

sés, *portorium*, par Rome, hypothèse corroborée par les travaux récents de J. France[426] confirmant que Metz n'a pas été le siège de bureaux, *stationes,* de la *Quadragesima Galliarum*[427].
Il en est de même concernant une occupation militaire durable, aucune inscription, ni mobilier militaire caractéristique n'a été retrouvé à Metz avant le Bas-Empire. La proximité de la ville avec les places militaires du Rhin a entrainé toutefois des contacts comme l'atteste la découverte de quatre épitaphes funéraires faisant mention du séjour d'un *numerus Misiacus*[428] et trois vétérans de la XXIIe légion[429].

Metz-*Divodurum* apparait donc comme un chef lieu de cité prospère sur le plan commercial et économique mais sans réelle importance sur le plan politique et militaire. En 297, la réorganisation territoriale voulue par Dioclétien a pour conséquence la division de la Gaule Belgique en deux nouvelles provinces prenant les noms de *Belgica Prima* et *Belgica Secunda*. La cité des Médiomatriques intègre alors la Belgique Première[430], dont la nouvelle capitale est Trèves[431].

1.2 - Structure interne et limites de la ville

L'histoire institutionnelle de Metz-*Divodurum* reste difficile à appréhender, en revanche, l'organisation spatiale de la ville est mieux connue. L'organisation nouvelle du *Limes* sous les Flaviens et l'importance croissante de Trèves stimulent le développement de Metz. Ses richesses naturelles, son emplacement stratégique au confluent de deux axes fluviaux, la Moselle et la Seille et au carrefour de deux axes routiers importants, ralliant Lyon à Trèves et Reims à la vallée du Rhin, permettent à la ville de se développer et de connaître une expansion commerciale.

Du 1er au 3ème siècle, Metz-*Divodurum* s'étend du quartier de l'amphithéâtre au sud, jusqu'au Pontiffroy au nord, sur plus de 2 km, soit une superficie minimale de 120 ha[432] (**Fig. 22**). Pour le sud de la ville, les limites de l'espace urbanisé ont été atteintes à l'ouest de la voie de la Meurthe[433] mais également au sud [434] où elles semblent matérialisées par un fossé parallèle à une voie secondaire[435] (**Fig. 23**). Au-delà de cette limite, aucune occupation n'a été jusqu'ici reconnue pour le Haut Empire jusqu'à la nécropole du « 84-86 avenue André Malraux »[436], se situant à environ 500 mètres de la zone urbanisée.

---

[426] France J. 2000, 2001 a et b.

[427] Taxe douanière correspondant à 2,5% de la valeur des produits transitants.

[428] *CIL* XIII, 4328 : *D(is) M(anibus)\ Memoriae Apollinaris de \ Numero Misiacorum\ Canditatus viscit annos\ XXXXI ex Civitate Tracia\ Commilitones Fecerunt Illi[u]s* « Aux dieux Mânes, à la mémoire d'Apollinaris, « candidat », du numérus des Misiaci, qui vécut 41 ans, originaire d'une cité thrace, ses compagnons d'armes lui firent (ce monument) ».

[429] *CIL* XIII, 4329 : *D(is) M(anibus) \ M(arco) A vre[lio]\ Sancto \ Vet(erano) Leg(ionis) XX[II M(isso)] \H(onesta) M(issione) Mesa \ tinla C[onivx?]* « Aux dieux Mânes de Marcus Aurelius Sanctus, vétéran de la 22e légion, libéré par congé honorable,Mesa Tinia (Mesatinia ?), son épouse. » , *CIL,* XIII, 4330 : *Q(uinto) Domitio Sexto Veteran[o]\ Attoniae Barbarae Coni[vgi] \ Domit(iae) Sextlae Filiae sextv[s Fil(ius)]* « A Quintus Domitius Sextus, vétéran, à Attonia Barbara, son épouse, à Domitia Sextia, sa fille, Sextus, son fils. » ; *CIL* XIII, 4331 : *... [fr]Vendi V[ete}rani \ Ex Optione Leg(ionis) XXII P(rimigeniae) \ P(iae) F(idelis) Defvncti Et finitim \ iae Nonnae conivgi[s} \ Vivae \ Fili Et Heredes F(aciendum) C(urauerunt)* « ... de Fruendus, vétéran, ancien *optio* de la 22e légion *Primigenia* , Pieuse, Fidèle, décédé, et de Finitimia Nonna, son épouse, vivante, leurs fils et héritiers ont pris soin d'élever (ce monument) ».

[430] Aux côtés des Leuques des Verodunenses et des Trévires.

[431] Ammien Marcellin, *Histoire*, XV, 11,9 : *Post has Belgica prima Mediomatricos praetendit et Treueros, domicilium principum clarum* « Après ces provinces, la Belgique première nous offre Metz et Trèves, magnifique séjour des empereurs ».

[432] Alix S. *et al.* 2009, p.6.

[433] Lors des fouilles Inrap (1994) dans le secteur de la place du Général de Gaulle.

[434] Lors des fouilles Inrap (2006-2008) dans le secteur de l'amphithéâtre.

[435] Alix S. *et al.* 2009, p.13.

[436] Fouille Antea archéologie (2007).

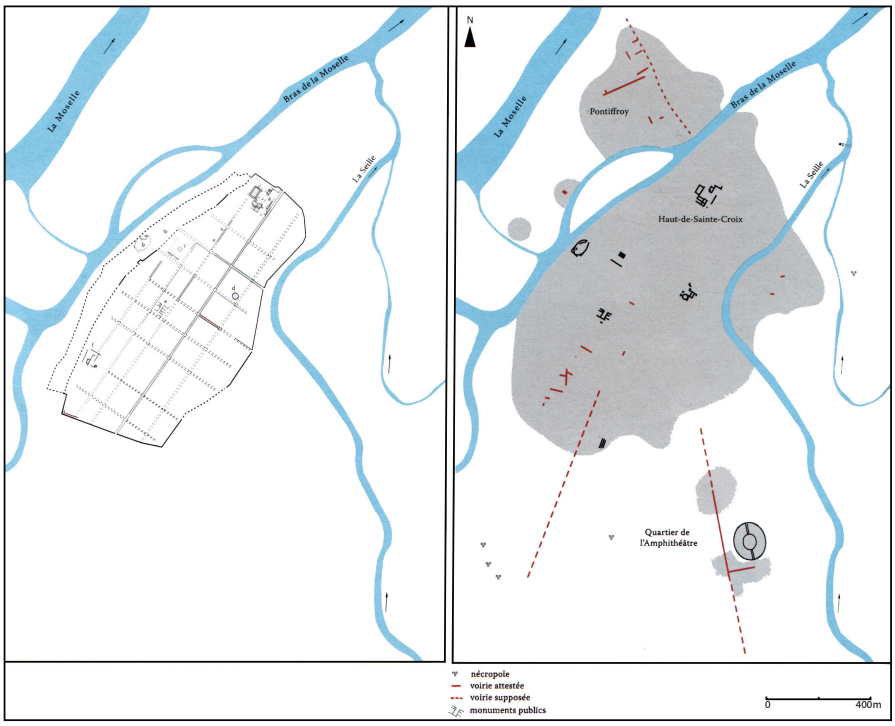

Fig. 22 : Les limites urbanisées de Metz-Divodurum au Haut Empire : à gauche, restitution de la ville du Haut Empire d'après les données de fouille en 1980, à droite, restitution de la ville d'après les données de fouille en 2009 (d'après Alix *et al.* 2009, p.10).

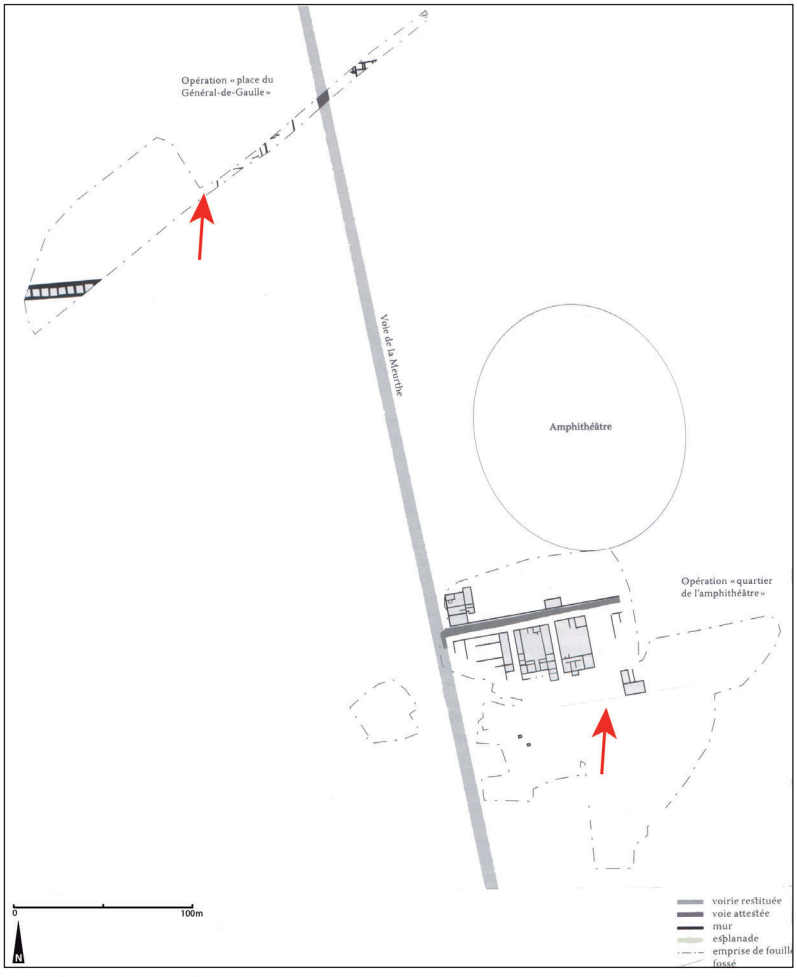

Fig. 23 : Limites urbanisées au sud de la ville : fouille Inrap 1994 et 2006-2008 (fond de carte d'après Alix *et al.* 2009, p.10).

La ville s'organise selon un quadrillage irrégulier, chaque quartier dispose de sa propre organisation, adapté à la topographie particulière du site. Trois réseaux ont été repérés, le premier ajusté au relief de l'Arsenal, le second suit le tracé de la Moselle (Saint-Marcel) et le troisième, dans le quartier du Pontiffroy, suit un axe nord-ouest/sud-est. Seul le centre ville actuel possède vraisemblablement un tracé régulier hérité du quadrillage urbain antique. On retrouve la mention de deux quartiers urbains, des *vici*, sorte de subdivisions administratives, sur deux inscriptions faisant état d'un acte d'évergétisme[437] effectué par le *vicus Honoris* ou d'une dédicace à une divinité[438] de la part du *vicus Pacis*. Aucun élément ne permet toutefois, d'en préciser l'implantation.

La ville se situe à l'intersection de deux axes routiers importants qui ont été ponctuellement reconnus sur quelques tronçons. Le premier, traversant Metz sur un axe nord-sud reliant Lyon-*Lugdunum*, la capitale des Gaule à Trèves-*Augusta Treuerorum*, Mayence-*Mogontiacum* et Cologne-*Colonia Agrippinensis*, capitales militaires et le second, sur un axe ouest-est, reliant les camps militaires de Reims-*Divodurum* à Strasbourg-*Argentorate* (**Fig. 24**).

D'autres axes, moins importants convergent vers Metz, il s'agit d'axes régionaux longeant les voies fluviales comme la Seille ou rejoignant la vallée de Meurthe, de la Meuse, de la Chiers et de la Sarre. Une synthèse récente réalisée par F. Gama et J.-D. Laffite[439], fait le point sur les connaissances du réseau viaire antique de Metz. A ce jour, sept axes ont été repérés autour de la ville (**Fig. 25**) :

- un axe sud-ouest en direction de Lyon : il s'agit de la via Agrippa qui prend le nom de voie de Scarpone lors de son passage sur la Moselle entre Toul et Metz. Elle suit le tracé de l'actuelle rue du XXe Corps Américain. Plusieurs segments ont été reconnus, d'une largeur de 12 mètres, en 1892 sous l'actuel groupe scolaire Bardot[440], en 1848 dans le secteur de l'actuelle avenue Leclerc de Hautecloque et la place Philippe de Vigneulles[441] et lors de la fouille de la Z.A.C. Amos en 1998[442]. Le *cardo maximus* dont le tracé est hypothétique, semble probablement être en lien avec cette voie.
- un axe nord en direction de Trèves, divisé en deux voies longeant chacune une rive de la Moselle. Le tracé de la rive droite est incertain, un pont franchissant la Seille a été repéré au début du 20ème siècle, celui de la rive gauche est mieux connu. Au nord-ouest de la ville, dans le quartier du Pontiffroy, la voie, autour duquel se développe un réseau de rue, a été repérée sur une longueur de 200 mètres et 6 mètres de large. Elle semble être mise en place à partir du 1er siècle et perdurer jusqu'au milieu du 3ème siècle.
- un axe ouest en direction de Reims dont le tracé est mal connu. Cette voie est située sur la rive ouest de la Moselle et a été repérée lors de la fouille de l'Hôtel de Police, elle est présente sur une largeur de 8 mètres et est bordée de fossés et serait datée du 1er siècle.
- un axe sud-est reliant Metz à Strasbourg, dont le tracé sur le plateau est connu grâce à son inscription

[437] *CIL* XIII, 4301 : *I(ovi) O(ptimo) M(aximo)\ [I]n honor(em)\ domus divi\ nae vicus ho\ noris publice\ posver(unt) hi qui\ [I]nfra scribti sunt\cura eorum T(iti) Iul(ii)\ [A]diutoris M(arci) Paulli\ Martialis P(ublii) Donna…* « A Jupiter très bon, très grand, en l'honneur de la Maison Divine, le *vicus* de l'Honneur, sur les deniers publics. Ont élevé (ce monument) ceux dont les noms ont été gravés ci-dessous par les soins de Titus Julius Adiutor, Marcus Paullus Martialis, Publius Donna… ».

[438] *CIL* XIII, 4303 : *In\honore\domus divi\nae Dis Ma[i] iabus\vicani vici pacis* « En l'honneur de la maison Divine, aux divinités …(?), les habitants du *vicus* de la Paix ».

[439] Gama F., Laffite J.-D. 2009, p. 24-25.

[440] Wolfram G. 1892, p. 231.

[441] Simon V. 1848-1849, p. 48-49.

[442] Boulanger-Bouchet K. 1998.

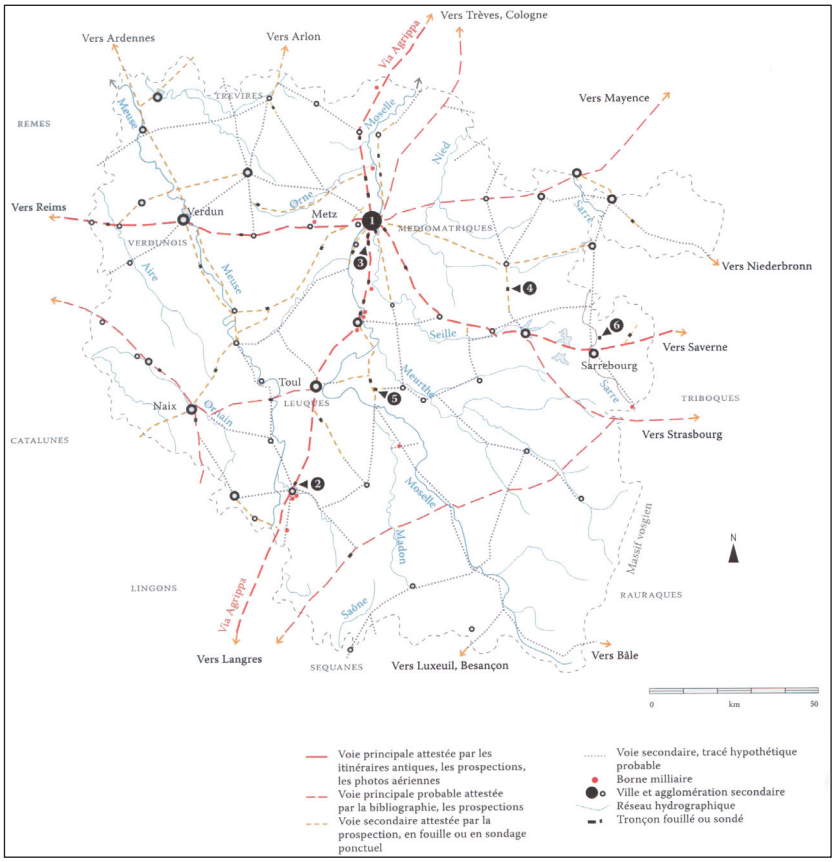

Fig. 24 : Localisation des principales voies antiques et du réseau secondaire attesté ou probable dans la région Lorraine (d'après Laffite J.-D. *et al.* 2009, p. 16, Fig. 1).

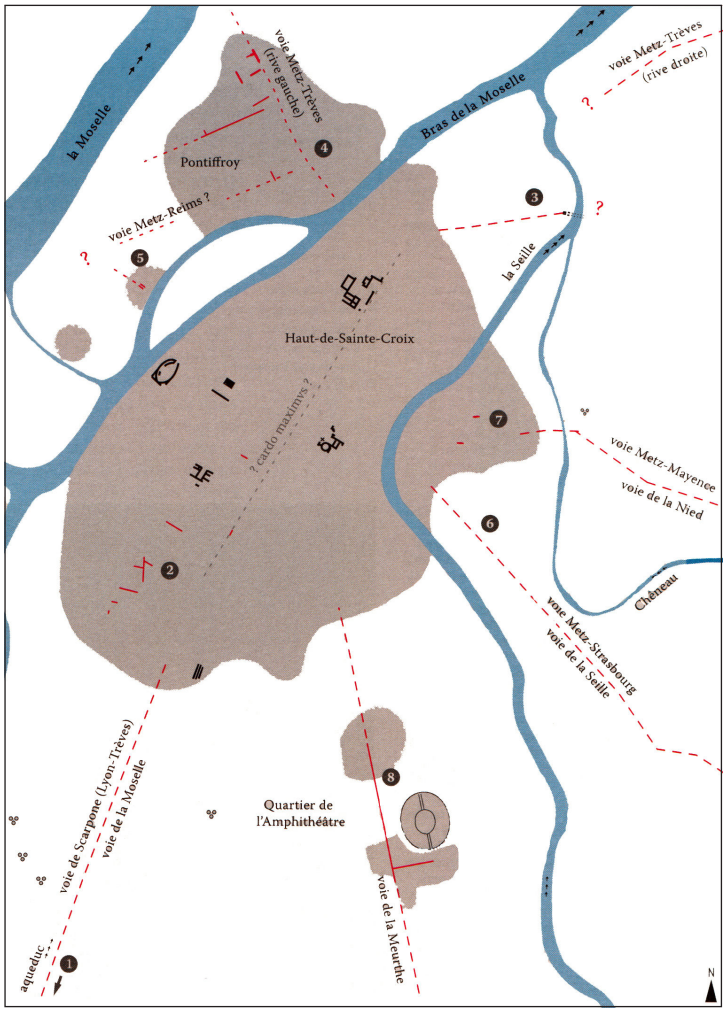

Fig. 25 : Le réseau urbain et les voies d'accès à Metz-*Divodurum* (d'après Gama F., Laffite J.-D. 2009, p. 24, Fig. 1).

dans le parcellaire antique, en revanche aux abords de la ville, son passage est suspecté au niveau de la rue Mazelle.
- un axe est en direction de Mayence, appelé la voie de la Nied, longeant le vallon de Chêneau en direction de la vallée de la Sarre. Plusieurs tronçons dont un bordé d'un caniveau, ont été observés.
- un axe sud en direction de Lamadeleine (Laneuveville-devant-Nancy), appelé voie de la Meurthe, qui a été partiellement étudiée lors de la fouille de la place du général de Gaulle, elle longe l'amphithéâtre sur son côté ouest et se prolonge au sud, suivant vraisemblablement le tracé de l'actuelle avenue André Malraux. La fouille du quartier de l'amphithéâtre ainsi que celle d'une nécropole occupée du 1er au 4ème siècle après J.-C. au « 84-86 avenue André Malraux » confirme le tracé de cette voie[443] qui fonctionne probablement dès le 1er siècle. Le tronçon étudié mesure 7 mètres de large et il est bordé d'un fossé sur le côté ouest. Une rue secondaire a été repérée aux abords de l'amphithéâtre, perpendiculaire à la voie, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 5 mètres. Datée de la fin du 2ème / 3ème siècle, elle est bordée de fossés et de trottoirs et dessert des bâtiments et une esplanade périphérique à l'amphithéâtre[444].

La situation de Metz, en bordure de la Moselle, lui a permis de jouer un rôle commercial important en raccordant la région rhénane au monde Méditerranéen de par son affluence avec le Rhin et par sa position routière stratégique lui permettant de relier par voie terrestre l'axe Saône-Rhône. Le trafic fluvial s'effectuait dans les deux sens[445] et le transport des marchandises était exécuté par le collège des *nautae Mosallici*, association de bateliers connue par la découverte d'une inscription dédiée à l'un d'entre eux[446]. La Seille, quant à elle, aurait été utilisée entre autre pour le transport du sel provenant de la partie supérieure de son bassin[447].

1.3 - L'urbanisation de la ville au Haut Empire

Les fouilles effectuées dans l'agglomération de Metz ont montré que la transformation de l'oppidum en ville romaine, voulu par Auguste lors de la réorganisation de la Gaule, s'est effectuée lentement et a réellement débuté aux environs du règne de Claude (41-54 après J.-C.). Pendant le Haut Empire, la ville semble s'étendre du quartier de l'amphithéâtre au sud, jusqu'à celui du Pontiffroy au nord, sur une surface d'au moins 120 ha (**Fig. 26**). Les fouilles réalisées dans le quartier du Pontiffroy ont prouvé l'existence d'une occupation dès l'époque augustéenne[448] suivie d'une urbanisation plus intensive à partir du milieu du 1er siècle. Ce secteur s'est développé le long de la voie menant à Trèves, à laquelle se rattache un réseau viaire, bordé de structures d'habitats et de petit artisanat (boucherie, tabletterie, forge), découvert à l'ouest de l'axe principal. Le mode d'architecture gaulois de terre et de bois reste prédominant à Metz-*Divodurum* au cours du 1er siècle, bien qu'une vévolution vers une architecture de pierre est perceptible à partir du règne de Claude. L'attaque violente subie par la ville lors du passage de l'armée de Vitellus[449] en 68-70, a certainement détruit en partie la cité, des couches stratigraphiques

[443] Fouille ZAC du quartier de l'amphithéâtre : INRAP 2006 / fouille nécropole « 84-86 avenue André Malraux » : Antea-Archéologie 2007.
[444] Gama F., Laffite J.-D. 2009, p. 25.
[445] Ausone, *La Moselle*, v. 195 sq.
[446] *CIL* XIII, 4335 : *M(arco) Publico Sec[un]\ dano Nautaru[m]\ Mosallicor(um) Liber[t(o)]\ Tabulario [I]IIII[I]vi[ro]\ Augustali* « A Marcus Publicius Secundus, affranchi des nautes de la Moselle, caissier, sévir augustal ».
[447] Marque P. 1972, p. 22.
[448] Les fouilles de l'hôtel de Police menées de 1983 à 1985, ont mis à jour des fosses et des couches archéologiques contenant du mobilier augustéen (environ 5 av à 20 après J.-C.), Waton D. 1983-1984, Alix S. *et al.* 2009, p. 7.
[449] Tacite, *Histoires*, I, 63, 1.

correspondant à des niveaux incendiés ont été repérées lors des fouilles de la Visitation[450], du parking souterrain de l'Esplanade[451] et dans le quartier du Pontiffroy[452].

L'urbanisation au sud de la ville est mieux connue grâce aux fouilles récentes réalisées dans le secteur de la place du Général de Gaulle[453] et de l'amphithéâtre[454]. L'occupation du premier secteur débute dès le milieu du 1er siècle, de part et d'autre de la voie de la Meurthe, il se compose de bâtiments sur poteaux, de puits, d'un bâtiment de stockage (type *horrea*), de structures témoignant d'une importante activité artisanale (production céramique, métallurgie, boucherie, tabletterie) mais également d'une riche demeure résidentielle datée du 2ème siècle. Dans le second secteur, plus au sud, le début de l'occupation semble contemporaine à la construction de l'amphithéâtre (fin 1er /2ème siècle) et se situe exclusivement à l'est de la voie de la Meurthe. Dans un premier temps, elle se compose de bâtiments sur poteaux et de fosses de plantations et se poursuit par l'urbanisation du site à partir de la fin 2ème siècle. Se développe alors un quartier contigu à l'amphithéâtre, qui s'étend de part et d'autre d'une voie secondaire orientée est-ouest venant se raccorder à la voie principale nord-sud, la voie de la Meurthe. Il est composé de bâtiments et d'habitations équipés d'un certain confort (hypocauste, décor de stuc, de marbre et d'enduits peints, bases de colonnes) et de structures illustrant une petite activité artisanale.

L'équipement urbain de la ville s'accélère à partir du règne de Vespasien (69-79 après J.-C.) et connaitra son apogée des Flaviens aux années 170 après J.-C. Les édifices représentatifs du rôle administratif et religieux d'un chef-lieu de cité, ainsi que le forum ne sont pas repérés archéologiquement avec certitude à Metz. Les éléments les mieux connus sont les bâtiments de loisirs (plusieurs établissements thermaux) et le monument de spectacle (le grand amphithéâtre) ainsi qu'un aqueduc (aqueduc de Gorze).

- ***Les thermes***

Les thermes, emblème du mode de vie à la romaine, sont au nombre de trois pour la période du Haut Empire mais leur chronologie et leur type d'utilisation (publique ou privée) restent incertains.
Les thermes dits du Musée et du Carmel, situés au nord de la ville, ont été étudiés en partie en 1932 et en 1994. Il s'agit d'installations importantes sur une emprise de 8000 m² et dont les aménagements et les équipements étaient raffinés[455]. La datation proposée, sous les règnes de Trajan et d'Hadrien (entre 98 et 138 après J.-C.), repose sur la technique de construction. Un deuxième ensemble thermal a été repéré en 1973 à l'ilot Saint-Jacques, composé de deux constructions successives datées, pour le premier état du 1er siècle, et du 2ème siècle pour le second. Un troisième édifice, qui reste hypothétique, occuperait un ilot rue des Clercs - rue Poncelet et En Nexirue, s'étendant de la rue aux Ours à la rue Serpenoise et aurait été construit sous Trajan-Hadrien. A ce jour, le caractère public de l'ensemble de l'ilot n'est pas avéré.

- ***Le grand amphithéatre***

Situé dans le quartier du Sablon, le grand amphithéâtre est entouré par deux zones marécageuses et par la Seille. Le choix de son implantation à l'écart du tissu urbain, le long de la voie sud reliant Metz-*Divodurum* à Strasbourg-*Argentorate*, n'est pas le fruit du hasard. Il marque à la fois le prestige du

[450] Hatt J.-J. 1958, p. 40-42.
[451] Collot G. 1964, p. 43.
[452] Schlémaire G. 1978, p. 61.
[453] Fouille Inrap 1994 : Alix S. *et al.* 2009, p. 9-13.
[454] Fouille Inrap 2006-2008 : Alix S. *et al.* 2009, p. 9-13.
[455] Flotté P. 2005, p. 76.

peuple Médiomatrique et illustre le pouvoir ostentatoire de la puissance des élites locales.
Long de 148 m et large de 124 m, l'édifice de jeux s'étendait de la gare de marchandises jusqu'à l'actuel passage de l'amphithéâtre. De par sa taille, l'amphithéâtre se classe parmi les plus grands édifices de spectacle de Gaule, avec une capacité d'environ 30 000 places. Construit probablement à la fin du 1er siècle ou dans la première moitié du 2ème siècle, ce bâtiment public est comparable à celui de Vérone en Italie, construit sur deux niveaux d'arcades. Les fouilles allemandes de 1902-1903 ont montré une élévation conservée jusqu'à 3,50 m au centre de l'arène. L'édifice est utilisé pour les jeux jusqu'au 3ème siècle.

Des fouilles récentes dans la périphérie de l'amphithéâtre ont permis de mieux appréhender le développement du faubourg autour de l'édifice. Au nord de celui-ci, des fouilles effectuées en 1995, lors de la réalisation du parking de la gare ont montrées une continuité entre le centre-ville et ce faubourg périphérique. Au-delà de l'amphithéâtre, en allant vers le sud, le quartier revêt une importante fonction funéraire dès le début du 1er siècle de notre ère. À la fin du 3ème / 4ème siècle, l'édification de l'enceinte laisse l'amphithéâtre *extra-muros* mais ne marque pas pour autant l'abandon du quartier. Les découvertes funéraires dans le quartier du Sablon montrent que les nécropoles du Haut Empire perdurent. De plus, des éléments postérieurs à l'aménagement de l'amphithéâtre (4ème siècle) et des épitaphes paléochrétiennes du 5ème siècle ont été mis au jour dans la fosse centrale de l'arène, lors des fouilles allemandes du début du 20ème siècle. Ces découvertes ne permettent cependant pas de confirmer l'existence d'un oratoire dédié à saint Pierre par le premier évêque de Metz, saint Clément, qui, selon la légende, s'installa au cœur du monument antique après avoir noyé, dans la Seille, le dragon Graouilly.

- ***L'aqueduc de Gorze***

L'approvisionnement en eau des habitants et des bâtiments publics de la ville est assez bien documenté à Metz-*Divodurum* grâce au creusement de puits et de citernes et à la construction d'aqueducs et fontaines[456]. L'unique aqueduc connu est celui qui conduit l'eau de la source des Bouillons de Gorze à Metz ; long de vingt-deux kilomètres, il est composé de deux sections souterraines et d'un pont-aqueduc pour traverser la Moselle. L'aqueduc devait certainement aboutir au sud de la ville de Metz, hypothèse corroborée par la découverte en 1848, à proximité de la rue de Verdun, de la place Jean Moulin et de l'avenue Leclerc de Hauteclocque, d'une inscription incomplète mentionnant que les sévirs augustaux de la ville ont amené l'eau et construit un nymphée à leur frais[457]. La localisation de ce nymphée est à ce jour inconnu, en revanche, des tronçons de l'aqueduc ont été repérés au sud de la ville, il longe la voie « de Scarpone » reliant Lyon à Cologne sur son côté ouest (aqueduc aérien) et il devait couper la voie au niveau de la rue Mangint pour continuer à la longer par son côté est.
L'aqueduc a vraisemblablement été construit au début du 2ème siècle, période faste dans la transformation de l'urbanisme de la ville grâce à un acte d'évergétisme collective de la part des sévirs de la ville. Il fonctionne encore à la fin du 4ème siècle et son abandon semble dû à l'effondrement de piles ou à un glissement de terrain.

[456] Flotté P. 2005, p. 95.

[457] *CIL* XIII, 4325 : *[In h]onorem Domu[Augustae \ Carat]hounus Sex(tus) Massius Gen[-\-]lianus C(aius) Celsius Mattos[us- - - : - - - viri Au]gustales aquam ab origin[e sua usque Divodurum / perduxeru]nt et nymphaeum cum su[is omnibus ornamentis \ et] por[ticu suo impendio dedicaverunt* « En l'honneur de la Maison Auguste, - - - Carathonus, Sextus Massius, Gen - - - - lianus, Caius Celsius Mattosus - - -, - - -, sévirs augustaux ont amené l'eau de son origine jusqu'à *Divodurum* et ils ont dédié un nymphée avec toute sa décoration et un portique, à leurs frais ».

- ***Les établissements cultuels***

L'existence de pratiques cultuelles est très peu documentée à Metz-*Divodurum*. La présence d'un lieu de culte est attestée par la découverte entre 1879 et 1882, d'ex-votos dédiés à la déesse Icovellauna, « la bonne eau »[458] à Montigny-les Metz, au sud du quartier du Sablon dans un temple de plan octogonal de type *fanum*. Les objets retrouvés à l'intérieur de ce temple et notamment d'importantes offrandes monétaires correspondant à une longue fréquentation du sanctuaire, s'échelonnent du règne d'Auguste à celui de Magnence (de – 27 à 353 après J.-C.). D'autres divinités comme Mongontia, Mercure et le tandem Apollon/Mercure sont également invoqués dans ce temple.
Les nombreux fragments de dédicaces et de sculptures retrouvés à travers la ville témoigne de culte privés et publics adressés à diverses divinités autochtones comme Mongotia[459], Sucellus[460], Rosmerta associée à Mercure[461] et les déesses mère associées à Mercure[462], à des divinités romaines comme Jupiter *Optimus Maximus*[463], Mercure[464], Minerve[465] Apollon[466], Hercule[467], les Dioscures[468] et la Victoire[469] ou à des divinités étrangères comme Cybèle[470], Isis[471] ou Jupiter Ammon[472]. Le culte impérial est également attesté par de nombreuses inscriptions dédiées à la *Domus Augusta* ou à la *Domus Divina* seule ou associée à d'autres divinités[473].

1.4 - L'urbanisation de la ville au Bas-Empire

A la suite des crises de la fin du 2ème et du 3ème siècle, l'urbanisme de la ville se transforme, on observe l'abandon des quartiers périphériques et la construction d'un rempart, entre la fin du 3ème et le milieu du 4ème siècle, long de 3 kilomètres sur 58 hectares (**Fig. 27**). Plusieurs édifices publics ont été datés du Bas-Empire. Tout d'abord à Saint-Pierre-aux-Nonnains, où un bâtiment de plan basilical, daté de la fin du 4ème siècle, interprété par X. Delestre comme une « palestre », ainsi que des thermes (daté de 400 +/- 15 ans par archéomagnétisme)[474] ont pu être partiellement étudiés. Ainsi qu'un petit édifice de spectacle, construit sur une terrasse alluviale, le long d'un bras de la Moselle et en contrebas de la

458 *CIL* XII, 4294 : *Deae Icovellau\ nae Sanctissimo\ Numini Genia\lius Satu[r]ninus\ V(otum) S(luit) L(ibens) M(erito)* « A la déesse Icovellauna, divinité très sainte, Genialus Saturninus s'est acquitté son vœu de bon gré et à juste titre » ; *CIL* XIII, 4295 ; *CIL* XII, 4296 ; *CIL* XIII, 4297 ; *CIL* XIII, 4298.
459 *CIL* XIII, 4313.
460 *ILTG*, 565.
461 *CIL* XIII, 4311.
462 *CIL* XIII, 4304.
463 *CIL* XIII, 4299 ; *CIL* XIII, 4300. *CIL* XIII, 4301a ; *CIL* XIII, 4302.
464 *CIL* XIII, 4304 ; *CIL* XIII, 4305 ; *CIL* XIII, 4306 ; *CIL* XIII, 4307 ; *CIL* XIII, 4309 ; *CIL* XIII, 4310.
465 Billoret R. 1976, p. 363.
466 *CIL* XIII, 4288 ; *CIL* XIII, 4289.
467 *CIL* XIII, 4293.
468 *CIL* XIII, 4290.
469 Espérandieu E. 1920-1938, n° 4311 et 4349.
470 *CIL* XIII, 11352 (199 après J.-C.).
471 Jacques R.-C. 1955, p. 143-145 : l'existence d'un *Iseum*, place de la République, a été avancée après l'exhumation d'une statue acéphale d'Isis en calcaire blanc mais aucune dédicace ou inscription ne vient conforter cette hypothèse.
472 Espérandieu E. 1920-1938, n° 4294.
473 *CIL* XIII, 4308 : Mercure associé au culte impérial ; *CIL* XIII, 4289 : déesses Mères associées au culte impérial ; *CIL* XIII, 4290 : les Dioscures associés au culte impérial ; *CIL* XIII, 4301a et 4302 : Jupiter associé au culte impérial ; *CIL* XIII, 4312, 4315, 11354, 11358, 4324, 4325, 4335.
474 Delestre X. 1988, p. 195-198.

faille de Saint-Privas[475]. L'édifice, de plan quadrangulaire, mesure 74 mètres de long sur 44,40 mètres de large. La fonction de cet édifice à été de nombreuses fois discutée mais les hypothèses actuelles semblent admettre qu'il s'agit d'un petit amphithéâtre dont l'utilisation s'est révélée être à la fois ludique et défensive, compte tenu de son lien avec l'enceinte du Bas-Empire[476]. La datation de cet édifice pose également problème, les études ponctuelles réalisées au cours du 20ème siècle ne permettent pas d'avancer avec certitude une datation fiable. Toutefois, G. Le Coz [477]retient, en l'état actuel des recherches, comme plausible la datation proposée par E. Schramm[478] d'une construction du monument au début du 4ème siècle.

1.5 - Les espaces funéraires

Les espaces funéraires de la ville de Metz sont connus principalement par des découvertes anciennes réalisées à la fin du 19ème et au début du 20ème siècle mais également grâce à l'essor des fouilles préventives récentes dans l'enceinte urbaine actuelle, qui ont permis d'approfondir nos connaissances sur le fonctionnement de ces espaces grâce à l'exploration de surfaces importantes notamment à la périphérie du centre ville.

Quelques études de cas ont été effectuées sur le monde des morts de Metz-*Divodurum* : une synthèse concernant la topographie funéraire du quartier du Sablon[479], a été réalisée par Claude Grapin dans la Carte archéologique de la Gaule 57/2 ainsi que deux mémoires universitaires portant sur les stèles funéraires[480] et les sarcophages en plomb du Musée de Metz[481]. Toutefois, aucune synthèse générale sur les ensembles et les pratiques funéraires gallo-romaines de la ville n'a été accomplie à ce jour et nous allons donc tenter à travers ce mémoire d'effectuer une analyse exhaustive de ce sujet.

Nous avons dans un premier temps recensé toutes les découvertes funéraires connues dans la ville de Metz, ces données sont principalement issues de la Carte Archéologique de la Gaule de la ville de Metz, réalisées par P. Flotté en 2005[482], auxquels nous avons rajouté les quelques découvertes funéraires récentes. Les différents sites sont listés dans un document excel où ils sont triés par localisation, par type de sépultures ou monuments (**Fig. 29 à 34**) ; y est indiqué également la localisation exacte, l'année de découverte, une rapide description suivie d'une proposition de datation fournie par les auteurs de la découverte et les sources bibliographiques principales. Ce travail a pour but de cartographier les découvertes funéraires (**Fig. 26-27-28**) réalisées à Metz du 18ème siècle jusqu'en 2010 puis d'analyser ces cartes afin d'essayer d'appréhender les limites spatiales des diverses nécropoles et, à travers elles, de mieux définir les limites de la ville antique au Haut Empire.

Ce travail de cartographie a été réalisé en collaboration avec Franck Gama, archéologue (Inrap Metz) et grâce à l'utilisation du S.I.G. Inrap de Metz «POTARUM»[483].

[475] Brunella P. 1982, p. 3.
[476] Flotté P. 2005, p. 94.
[477] Flotté P. 2005, p. 94.
[478] Schramm E., Wolfram G., Keune J.B. 1902, p. 341-342.
[479] Grapin C. 2005, p.315-327.
[480] Mondy M. 1999 ; Mondy M. 2005, p. 132-133.
[481] Bulmé A. 2001; Bulmé A. 2005, p. 134-140.
[482] Flotté P. 2005.
[483] Gama *et al.*2006 - PCR «Etude documentaire sur le **POT**entiel **AR**chéologique **UR**bain de la ville de **M**etz», Metz, p. 332.

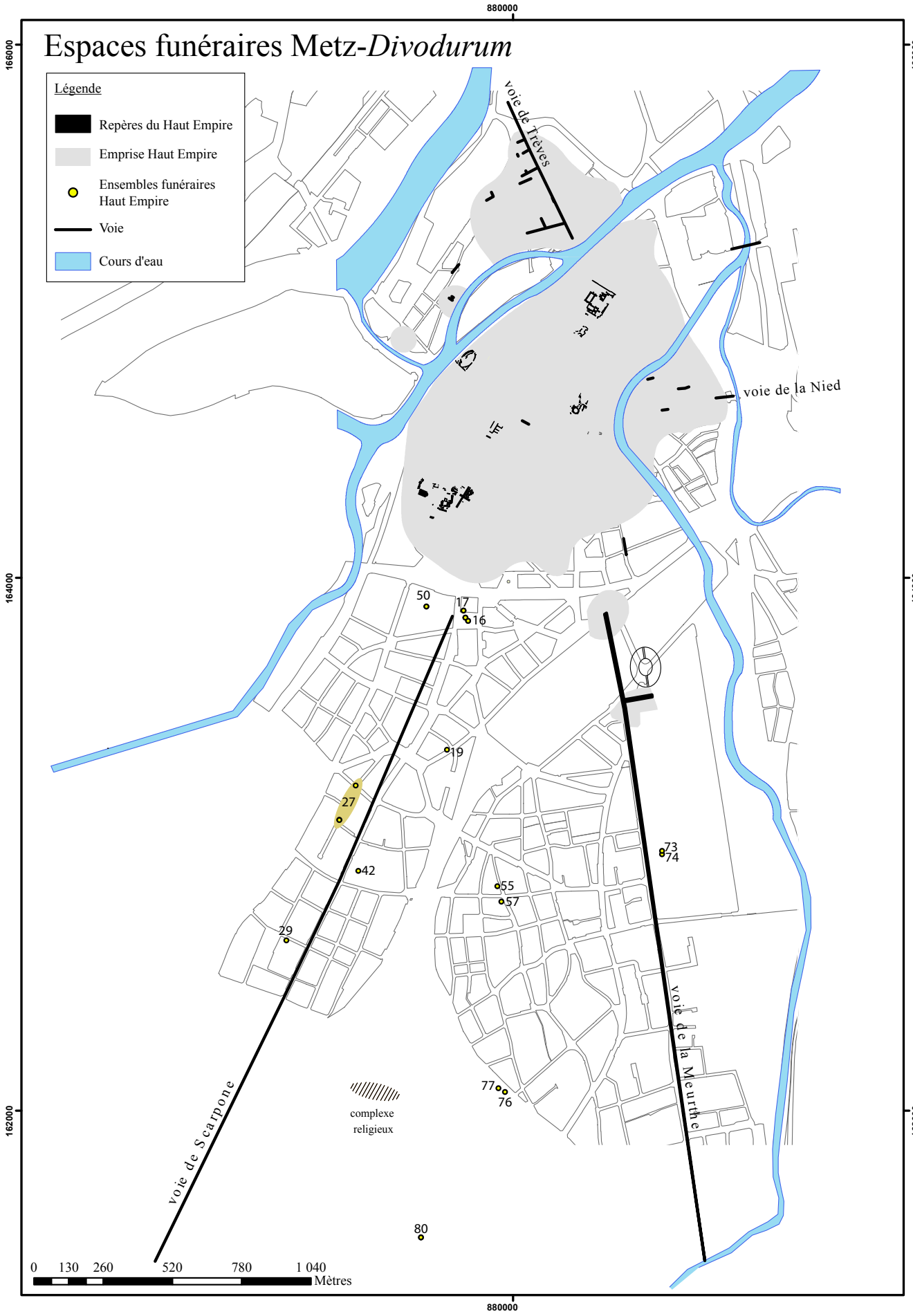

Fig. 26 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Metz-*Divodurum* au Haut Empire (source : S.I.G. Inrap de Metz «POTARUM», infographie : F. Gama, H.B.E.).

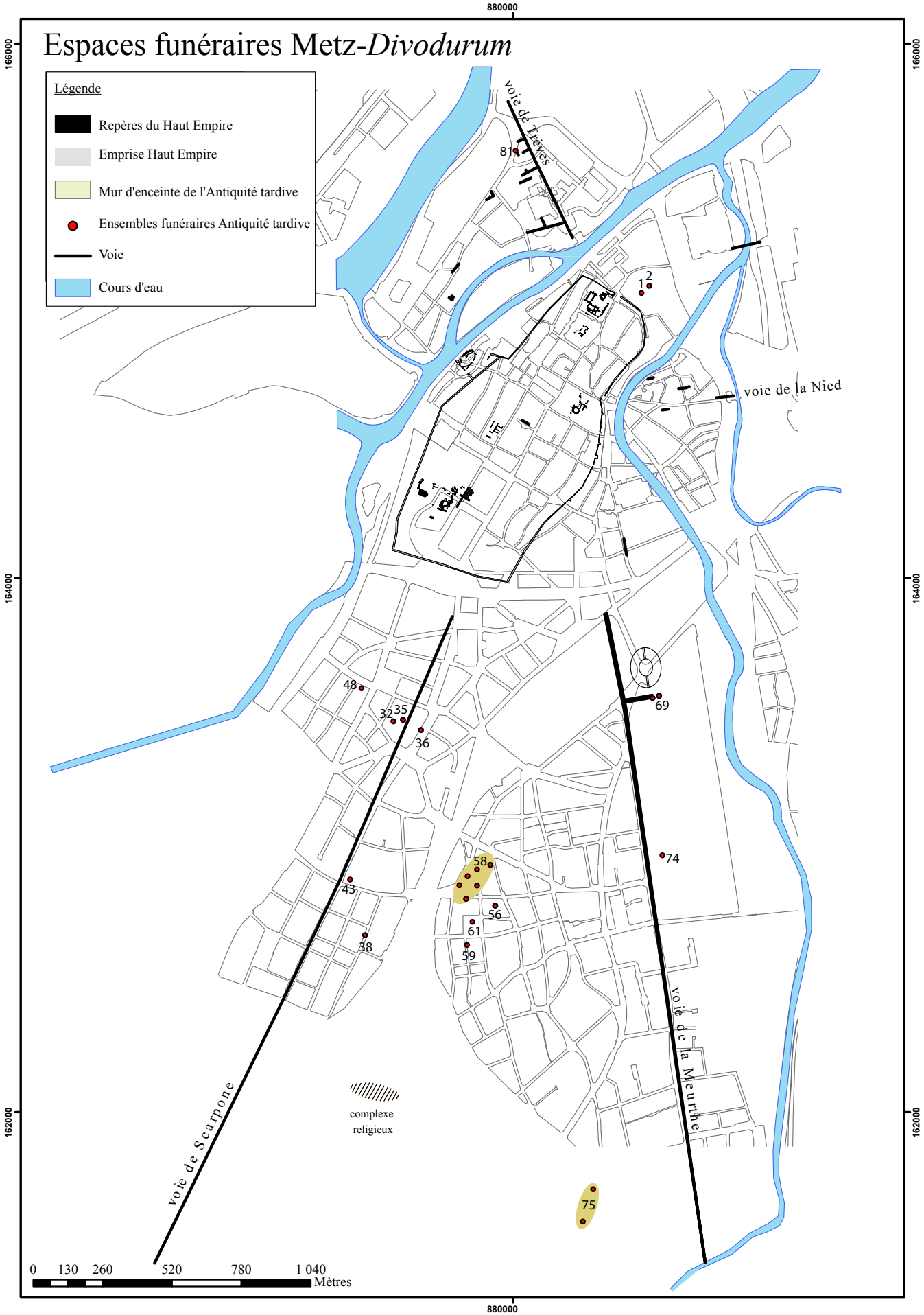

Fig. 27 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Metz-*Divodurum* au cours de l'Antiquité tardive (source : S.I.G. Inrap de Metz «POTARUM», infographie : F. Gama, H.B.E.).

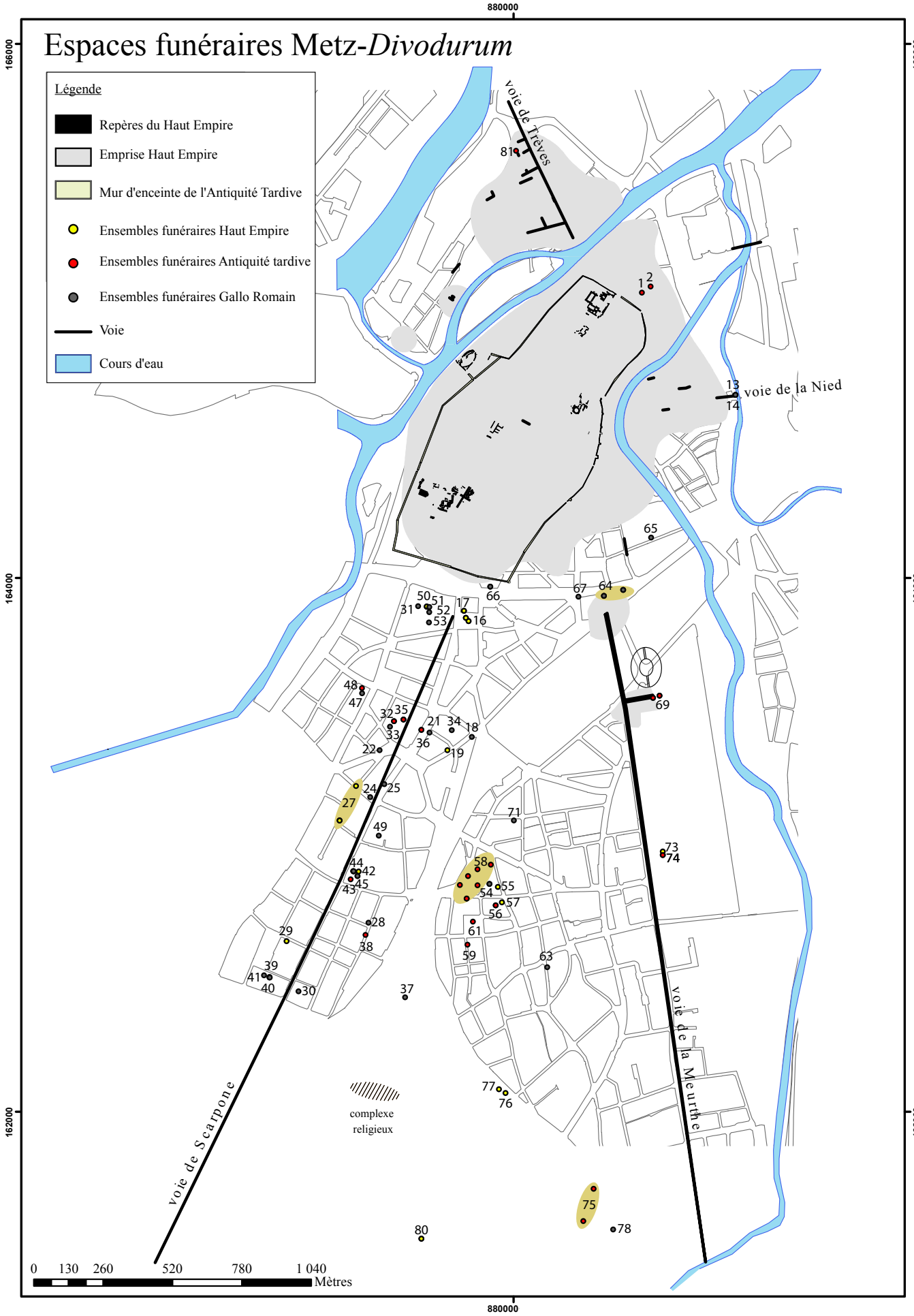

Fig. 28 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Metz-*Divodurum* du 1er au 4ème siècle après J.-C. (source : S.I.G. Inrap de Metz «POTARUM», infographie : F. Gama, H.B.E.).

1.5.1 - Les quartiers du centre-ville actuel

Les découvertes funéraires situées dans le centre ville actuel correspondent principalement à des découvertes d'éléments de stèles et de monuments funéraires découverts fortuitement ou réemployés dans des constructions. Très peu de sépultures antiques sont mentionnées au nord à l'est et à l'ouest de la ville (**Fig. 30**).

Au nord, dans l'ilot compris entre la rue Marchant, la rue des Capucins et la rue Tombois, un ensemble funéraire se développant à partir de 350-360 après J.-C. a pu être fouillé au cours de deux interventions d'archéologie préventive en 1995 et 1998[484] (**2**). Il s'agit de trente-six sépultures à inhumation dont les corps des défunts ont été déposés majoritairement dans des cercueils cloués ou des coffrages de bois ou plus rarement «en pleine terre». Les tombes étaient dotées d'un important mobilier funéraire composé de vaisselle en verre et en céramique ainsi que d'objets vestimentaires (fibules, boucle de ceinture) et de parures (colliers de perles, bracelets en bronze, bagues…). Cet ensemble funéraire se situe en-dehors de l'enceinte, dont va se doter la ville à partir du Bas-Empire. La poursuite de la fouille en 1998 a permis de mettre au jour, une inhumation d'un nourrisson âgé d'environ six mois, déposé dans une amphore à huile africaine ainsi qu'une probable structure à crémation (**1**) .

1.5.2 - La voie de Trèves : le quartier du Pontiffroy

Dans la partie ouest de la ville antique, à proximité de la voie de Trèves, un important quartier urbain, occupé du 1er siècle au 3ème siècle de notre ère, a été mise à jour, lors de la construction de l'hôtel de police en 1983. La découverte d'une sépulture à inhumation dans un coffrage en *tegulae* (**81**), permet de supposer que ce secteur a accueilli des groupements de tombes, après l'abandon du quartier au cours du 3ème siècle. Aucune autre structure funéraire n'est mentionnée dans ce quartier.

1.5.3 - La voie de la Nied : l'outre-Seille

A l'est de la ville antique, en bordure de la voie de la Nied (**Fig. 29**), reliant Metz à Mayence, au niveau du passage du cours d'eau de la Seille, entre la porte des Allemands et le boulevard de Trèves (**13**), des découvertes anciennes réalisées aux 17ème et au 19ème siècle, font mention de la découverte de sépultures à inhumation, en cercueils de plomb et en sarcophages en pierre, accompagnées par de la vaisselle en céramique et des monnaies ainsi que des vases en céramique contenant certainement des os brûlés. Une stèle funéraire datée du 3ème siècle est également signalée, commémorant le souvenir d'un soldat appartenant à un contingent recruté en Mésie (CIL XIII, n°4328). Deux siècles plus tard, dans le même secteur, on retrouve la mention d'une sépulture à crémation déposée dans un coffre de pierre, accompagnée d'une petite coupe en céramique sigillée et d'une petite bouteille en verre (**14**).

N°	type de sépulture	localisation	année découverte	datation	description	bibliographie
13	incinération / inhumation	entre la porte des Allemands et le boulevard de Trèves	1677	GR	nécropole utilisée pendant toute la période gallo-romaine. Découverte lacunaire ne permet pas d'en mesurer l'ampleur : mise au jour de sépultures dont une en cercueil en plomb et un autre en pierre ainsi que des urnes et des vases en céramique et une stèle du 3ème s. commémorant le souvenir d'un soldat (CIL XIII, n°4328)	J. Cajot, 1760, p. 76-77 JB Keune 1896 c, p.69-70 D.E.P.A.U. 1992, p.31
14	incinération	entre la porte des Allemands et le boulevard de Trèves	1895	GR	une tombe romaine à incinération : les "cendres" ont été déposés dans un bloc de pierre à surface plane (L. : 0,745 m/l. : 0,43 m) percé de 2 trous de diamètre inégal (0,31 et 0,28 m). Le mobilier funéraire se composait d'une coupe en sigillée et d'une bouteille en verre).	JB Keune 1896 c M. Toussaint 1948, n°326, p.104 DE.P.A.U. 1992, p.23

Fig. 29 : Découvertes funéraires dans le secteur de la voie de la Nied.

484 Flotté P. 2005, p. 159-161 ; Bressoud A. 2009, p. 136.

N°	type de sépulture	localisation	année découverte	datation	description	bibliographie
1	crémation / inhumation	dans l'îlôt compris entre la rue Marchant, la rue des Capucins et la rue Tombois	1998	GR	une inhumation de nourrisson de 6 mois (+/- 3mois) déposé dans une amphore à huile africaine et deux structures de crémation	A. Bressoud Bilan Scientifique 1998, p.79-80
2	inhumation	dans l'îlôt compris entre la rue Marchant, la rue des Capucins et la rue Tombois (de part et d'autre du couvent du Bon Pasteur)	2000	4ème s. (350 360 ap.)	36 sépultures à inhumations orientées nord-sud (excepté deux est-ouest). Présence possible de cercueil ou de coffrage en bois (clous et traces ligneuses). Les individus portaient des attributs vestimentaires (fibules, boucles de ceinture) et des bijoux (colliers de perles, bracelets en bronze, bagues) et étaient accompagnées de récipients en verre et en terre cuite.	R. de Filippo, D.F.S. 2000
3	stèle funéraire	église Sainte ségolène	1898	GR	une stèle funéraire en grès représentant debout dans une niche en forme de parasol, une femme drapée tenant de la main gauche un coffret et de l'autre un objet fruste (CIL XIII, n°4334)	JB Keune 1897b, p. 331-333
4	stèle funéraire	en face des n° 21 et 23 rue saulnerie	1930	GR	un fragment de stèle représentant dans une niche cintrée, debout, de face, une femme drapée tenant de la main gauche un coffret portant l'inscription : D(is) M(anibus) / Belatullae (E. Espérandieu 1938, XI, n° 7716, p.43) / une stèle dégradée représentant deux personnages drapés, probablement un couple, inscription illisible (E. Espérandieu 1938, XI, n° 7716, P.43) / une stèle représentant debout de face une femme et un homme drapés (E. Espérandieu 1938, XI, n° 7709, p.40)	R. Clément 1933, p. 437-438
5	stèle funéraire	rue des murs et rue saulnerie	1938	GR	4 stèles funéraires (E. Espérandieu, R. Lantier 1955, n°8438, p.37 / n°8439, p.37 /n°8440, p.37-38 / XIV, n°8442, p.38)	R. Clément 1938b, p.209-211
6	stèle funéraire	4-6 rue du chanoine Collin	1973	GR	une stèle en calcaire représentant un couple dont il manque les têtes et une stèle entière en calcaire portant dans un cadre rectangulaire en creux l'inscription : Marinae / Cosi / fil(iae)	Gallia 1974, p. 353-3555 fig.26 D.E.P.A.U. 1992, p. 19, n.78
7	stèle funéraire	en fourmirue	1842	GR	la partie supérieure d'une stèle (CIL XIII, n°4377	V. Simon 1842-1843, p. 340
	stèle funéraire	en fourmirue	1858	GR	une stèle à sommet triangulaire en calcaire (CIL XIII n°4379)	J Clercx 1858-1859 p. 288-289
8	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire (AnnEpigr., 1976, n°476)	Gallia 1976 p.364 fig. 13A
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire en forme de petit temple portant l'inscription : D(is) M(anibus) / (P)io ? Tha(l)asio / Petulans et / Ma(r)ullina patres p(osuerunt)	Gallia 1976 p.364. M. Lutz 1991, p. 167, C
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire (AnnEpigr., 1976, n°477)	Gallia 1976 p.364. M. Lutz 1991, p. 167, G
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton (AnnEpigr., 1976, n°478)	Gallia 1976 p.364. fig.13H M. Lutz 1991, p. 167, H
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton (AnnEpigr., 1976, n°479)	Gallia 1976 p.364. M. Lutz 1991, p. 167, J
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche cintrée surbaissée (AnnEpigr., 1976, n°480)	Gallia 1976 p.364. M. Lutz 1991, p. 168,M
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé, acrotères et niches cintrée (AnnEpigr., 1976, n°482)	Gallia 1976 p.364. G.Collot 1964b, p. XL,
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et niches triangulaires (AnnEpigr., 1976, n°483)	Gallia 1976 p.364. M. Lutz 1991, p. 168,R
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche cintrée surbaissée (AnnEpigr., 1976, n°484)	Gallia 1976 p.364. fig. 13S M. Lutz 1991, p. 168,S
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niche rectangulaire (AnnEpigr., 1976, n°485)	Gallia 1976 p.365. M. Lutz 1991, p. 168,T
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1974	GR	un fragment de stèle à fronton indéterminé (AnnEpigr., 1976, n°475)	E. Frézouls, 1982, p. 269 M. Lutz 1001, p. 167
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à niche cintrée portant le reste de l'inscription ---(ATE---/ --(I ASC)--	M.-R. Ormasti 1992, p. 133, n°67, pl. LVIII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niche triangulaire	S. Pannoux, 1983, p.142, n°100, pl.100
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères, toiture pyramidale et niche rectangulaire	M.-R. Ormasti 1992, p.91, n°39, pl. XI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire acrotères et niche à double arcature	M.-R. Ormasti 1992, p.90, n°38, pl. XXVI V
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et niche à double arcature	M.-R. Ormasti 1992, p.101, n°44, pl. XLV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé, niche cintrée et acrotère	Gallia, 1978, p.326 M.-R. Ormasti, 1992, p.48, n°19, pl XXI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire	M.-R. Ormasti, 1992, p.147, n°66, pl LVII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire encadré par une cartouche de même forme et orné de feuilles d'acanthe stylisées	M.-R. Ormasti, 1992, p.86, n°36, pl XXXVII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.107, n°47, pl XLVIII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.16, n°3, pl VI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé, acrotères et niche rectangulaire	M.-R. Ormasti, 1992, p.21, n°7, pl IV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et niche à double arcature	M.-R. Ormasti, 1992, p.127, n°55, pl LVI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.82, n°34, pl XXXV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire ià fronton cintré, acrotères oblongs et niche à double arcature	M.-R. Ormasti, 1992, p.122, n°53, pl LIV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire incomplète à fronton triangulaire et niche à double arcature	M.-R. Ormasti, 1992, p.72, n°29, pl XXV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.18, n°5, pl VII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.12, n°1, pl III
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle-maison à fronton triangulaire et acrotères	M.-R. Ormasti, 1992, p.141, n°62, plLXIII (blocA) et p.142 n°63, pl. LXIV (blocB)
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975		une stèle funéraire à fronton triangulaire , quatre acrotère et niche cintrée surbaissée	M.-R. Ormasti, 1992, p.103, n°45, pl XLVI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotère et niche rectangulaire	M.-R. Ormasti, 1992, p.109, n°48, pl XLIX
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	un bloc funéraire en calcaire de Norroy ayant appartenu à un grand monument avec acrotères	M.-R. Ormasti, 1992, p.152, n°71, pl LXVII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.30, n°11, pl XIII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton cintré, acrotères et niche rectangulaire (AnnEpigr., 1983, n°708)	M.-R. Ormasti, 1992, p.139, n°61, pl LVII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niche rectangulaire	M.-R. Ormasti, 1992, p.112, n°50, pl LI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.80, n°33, pl XXXIV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et niche rectangulaire	M.-R. Ormasti, 1992, p.99, n°43, pl XLIV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.52, n°21, pl XXIII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et petite niche dans le tympan	G.Collot 1964b,2,p. LVIII, n°95 M.-R. Ormasti, 1997, p.144, n°64, pl LXV
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.66, n°26, pl XXVIII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche rectangulaire (AnnEpigr., 1983, n°713)	G.Collot 1964b,p. XIII, n°95
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé, acrotères et niches cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.84, n°35, pl XXXVI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et niche rectangulaire (AnnEpigr., 1983, n°707)	S. Pannoux, 1983, p.114, n°98, pl.98
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche cintrée (AnnEpigr., 1983, n°717)	G.Collot 1964b,p. XXVIII, n°115
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et acrotères	M.-R. Ormasti, 1992, p.145, n°65, pl LXVI
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire, acrotères et niches cintrée	M.-R. Ormasti, 1992, p.134, n°58, pl LIX
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche rectangulaire	S. Pannoux, 1983, p.98, n°69, pl.69 M.-R. Ormasti, 1992, p.50, n°20, pl.XXII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton triangulaire et acrotères	V. Caspar 1999-2000, p.100 101, pl LXVII
	stèle funéraire	ilôt Saint Jacques	1975	GR	une stèle funéraire à fronton indéterminé et niche cintrée surbaissée	M.-R. Ormasti, 1992, p.28, n°10 pl XII
9	monument funéraire	rue de la tête d'or	1848	GR	fragment d'un monument dont il ne reste qu'un fronton triangulaire qui devait surmonter une niche carrée	C. Abel, 1858-1859, p.348-349
	stèle funéraire	rue de la tête d'or	?	GR	un fragment de stèle funéraire en calcaire (E. Espérandieu, 1913, V, n°4320, p.403-404	Malherbe, ms., pl. XIX, n°57
10	stèle funéraire	au pied de la muraille du jardin de Bourbon, du côté de la Moselle	1865	GR	une stèle funéraire (CIL XIII, n°4443)	W. Brambach, 1865, p.624
	monument funéraire	au pied de la muraille du jardin de Bourbon, du côté de la Moselle	1865	GR	un monument funéraire dont on ne connait plus la forme portant une inscription (CIL XIII, n°4341)	W. Brambach, 1865, p.623
	stèle funéraire	au pied de la muraille du jardin de Bourbon, du côté de la Moselle	1865	GR	une stèle funéraire (CIL XIII, n°4426)	W. Brambach, 1865, p.623
11	stèle funéraire	ilôt Saint Nicolas	1988	GR	une stèle funéraire en calcaire de Jaumont	Gallia 1989, p.131
12	stèle funéraire	porte Saint Thiébault	1902	GR	une stèle funéraire non décorée (CIL XIII, n°4397)	JB Keune 1902, p. 476-477

Fig. 30 : Découvertes funéraires dans le secteur du centre ville actuel.

N°	type de sépulture	localisation	année découverte	description	datation	bibliographie
16	crémation	place du roi Georges	1908	2ème s.	une incinération dans une urne en pierre contenant des os brûlés accompagnés d' une monnaie du 2ème s., d'une assiette en céramique sigillée et de deux cruches	
19	crémation	rue Clovis	1909	1er / 4ème s.	sépultures romaines à incinération dont les vestiges se composent de plusieurs fragments de coffres en pierre et d'un fragment de stèle funéraire, de nombreux tessons en céramique (datés du 1er au 4ème s. dont plusieurs en sigillée estampillés avec la signature de Cassius et un grand bronze d'Hadrien.	JB Keune 1910, p. 501-502 fig. 19, 20 et 21
17	crémation	place du roi Georges	1910	1er.s	plusieurs sépultures à incinération dont : 1 coffre en pierre à 2 compartiments contenant chacun une urne cinéraire dont une en pierre tournée en calcaire en forme de calice et une autre en onyx d'Egypte (h : 0,53m/diam : 0,22m) daté du 1er s.	JB Keune 1910, p.496-498 fig.9-12
50	crémation	avenues Leclerc-de-Hauteclocque et De-Lattre-de-Tassigny		1er/3ème s.	découverte de nombreuses urnes cinéraires et de coffres funéraires	
27	crémation	rue de bouteiller et Charles Pêtre	1857-1858	2ème s.	2 sépultures à incinération accompagnées d'un fragment de monument et un monnaie d'Hadrien	V. Simon 1857-1859 p.404
29	crémation	34 rue des Roses	1992	2nd moitié du 1er s.	3 incinérations dont 2 dans des coffres en calcaire coquillier avec 1 bloc parallélépipédique et un couvercle semi-cylindrique pour l'un et un cylindrique sur une base quadrangulaire pour l'autre. A l'intérieur, des ossements, des fioles en verre de type ampulla, un denier de Blabus (daté de 81 av.) et une monnaie en alliage cuivreux de Tibère. La 3ème incinération est une urne carénée en terre-cuite en pleine-terre. un mur parallèle à la voie de la Scarpone, appartient peut être à l'enclos de la nécropole,	O. Faye RFS 1992 et Bilan scientifique 1992, p.61
42	structures et monuments funéraires	brasserie AMOS	1998	un ensemble contemporain qui fonctionne ensemble daté du 3ème s.	en bordure orientale de la voie Lyon-Cologne (au niveau de son entrée dans la ville de Divodurum) , découverte d'un sous-bassement d'un bûcher funéraire , un ustrinum (une construction de 4,5 x 3,75 m , à l'intérieur 3 fosses dont 2 avec des rejets de bûcher, construction interprétée comme un ustrinum. Le mobilier des fosses indique avoir fonctionné jusque dans le courant du 3ème s.) et un mausolé de plan carré 7,5 x 7,5 m	K. Bouchet-Boulanger DFS 1998
43	inhumation	entre ustrinum et la rue Mangin	1998	un ensemble contemporain qui fonctionne ensemble daté du 3ème s.	2 inhumations perpendiculaires à la voie dans des contenants en bois dont un cloué. Les 2 sépultures étaient accompagnées par du mobilier en verre (dont 4 fioles) daté de la second moitié du 3ème s./4ème s.	K. Bouchet-Boulanger DFS 1999
32	inhumation	dans le fossé de la face gauche de la lunette d'Arçon	1848	3/4ème s.	une sépulture contient le corps d'une femme et d'un enfant accompagné d'un coffret baguier en ivoire en forme de temple datable du 3ème ou 4ème s. stèle qui couvrait la tombe : réemploi portant l'épitaphe d'une femme et de son fils (CIL XIII n°4401)	
38	inhumation	rue Saint Jean	1910	4ème s.	2 sarcophages en pierre daté du 4ème s. par 2 récipients en verre et un cercueil en plomb	JB Keune 1910, p. 503-504
36	stèles funéraires / crémation	place jean moulin, rue de verdun et de l'hôpital Bon-secours, démolition de la lunette d'arçon correspondant à l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint Arnoul	1904-1905	Bas-Empire	nombreux éléments lapidaires de nature funéraire souvent réemployés dans les maçonneries de l'ancienne abbaye ou dans des sépultures à inhumations postérieures : 49 éléments lapidaires gallo romains avec inscription et un non inscrit. Du mobilier provenant de sépultures à incinération a été recueilli dans ce secteur (vases en céramique, et en verre, cruches, lampes en terre cuite).	JB Keune 1904a, p.366, p.317-370 JB Keune 1910, p. 499-500 M. Toussaint 1948, p. 128-134
35	crémation / inhumation	place jean moulin, rue de verdun et de l'hôpital Bon-secours, démolition de la lunette d'arçon correspondant à l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint Arnoul	1904-1905	Bas-Empire	plusieurs inhumations placées dans des coffrages de pierre ou de tuiles. Du mobilier provenant de sépultures à crémation (vases en céramique et en verre, cruches, lampes en terre cuite a été recueillis dnas ce secteur.	JB Keune 1904a, p. 357-362 et p. 365-370
48	inhumation	place de Maudhuy, rue Paul Verlaine, rue Ambroise Paré, rue Charles Abel, de l'hôpital Bon-secours	1840	Bas-Empire	plusieurs inhumations orientées est-ouest dont une dans un sarcophage en plomb accompagnée d'un gobelet et de deux fioles en verre et une dans un sarcophage en pierre avec deux bracelets en verre. Dans deux autres sépultures, le crâne reposait sur une pierre, l'une a livré un vase en céramique et une bouteille en verre, la seconde étaitaccompagnée de deux vases en céramiques dont un en terre cuite rouge portant l'inscription Aviti peinte en blanc	V. Simon 1840-1841 p. 152-153 fig. 7-10 / 1848-1849 p. 53
18	crémation	zone délimitée par les rues clothilde Aubertin, Clovis et Antoine Louis	1848	GR	plusieurs sépultures à incinération avec des monnaies et des dépôts de lampe et de céramique	
21	crémation	dans l'emprise de la Lunette	1880	GR	3 coffres funéraires, 1 dépôt à crémation, 2 stèles dont une associée à des vases.	F. Möller, 1880
22	crémation	place Philippe de Vigneulles	1904	GR	grand nombre d'urnes cinéraires, un abondant mobilier funéraire et une stèle funéraire en forme de cube surmontée d'un gland (CIL XIII, n°11414)	JB Keune 1904a, p. 318 fig. 6 et n°22 p 332, pl. VII, n°7
46	monuments funéraires	sablière Mey lieu-dit le Sugnon	1881	GR	découvertes de 2 statues de Victoire en calcaire appartenant probablement à des éléments de mausolées.	F. Möller 1882a
20	stèle funéraire	lunette d'arçon	1851	GR	une plaque funéraire triangulaire portant une inscription (CIL XIII, n°4383).	V. Simon 1851-1852, p.222
23	stèle funéraire	rue de verdun	1935	GR	une stèle à fronton triangulaire (AnnEpigr. 1983, n°709)	R. Clément, 1936, p.160-161
24	stèle funéraire	rue Charles Pêtre	1905	GR	deux fragments d'une stèle en calcaire à sommet triangulaire réemployé dans une sépulture (CIL XIII, n°11363)	JB Keune 1906, p.492-493
	inhumation	rue Charles Pêtre	1905	GR	une inhumation placée dans un sarcophage en pierre, aux angles antérieurs ornés d'acrotères, accompagnée de vases datables du 4ème s. (deux gobelets en verre et un gobelet à dépressions en terre cuite)	JB Keune 1910, p.502-503
25	crémation	un peu plus au sud que la place Philippe de Vigneulles	1904	GR	2 coffres funéraires (l'un a été retrouvé entier avec son couvercle) et 2 stèles (CIL XIII, n°11410) et (CIL XIII n°11412)	JB Keune 1904a, p.330-p333
26	crémation	près de la lunette d'arçon	1881	GR	une sépulture composée d'un coffre funéraire en pierre entouré de tegulae et accompagné d'un abondant mobilier (une bague en or) et 2 monnaies monnaie dont une à l'effigie d'Auguste	F. Möller, 1882b
28	crémation	rue de la mame et rue Mangin		GR	plusieurs incinérations isolées	information SRA Lorraine
30	crémation / inhumation	entre les rues du 20ème corps américain, Amable Tastu, Charles Woirhaye et Bécoeur	1904	GR	deux stèles funéraires gravées (CIL XIII, n°11370), (CIL XIII, n°11401) , d'un bloc quandrangulaire, d'ossements humains et de céramique : il s'agit certainement de l'emplacement d'un ensemble funéraire composé d'inhumations et d'incinérations très bouleversées	JB Keune 1904a, p. 373
31	inhumation	ds la partie la plus septentrionale de la nécropole de la voie de Scarpone	1903	GR	1 sépulture dans un cercueil en plomb	JB Keune 1903 p.351
33	crémation / inhumation	dans le secteur des rues de Verdun, Charles Abel, Ambroise Paré et de l'hôpital Bon-Secours, dans la zone de la Lunette d'Arçon	1880	GR	sépultures à incinérations (dépôt à crémation avec des os, des charbons de bois et un vase en céramique sigillée, un coffre funéraire, des vases et une stèle portant une inscription (CIL XIII, n°4445), une sépulture à inhumation (orientée ouest-est) et éléments lapidaires (2 stèles : CIL XIII n°4416, n°4445)	F. Möller 1880 / JB Keune 1903a, p. 346-348
34	inhumation	rue Antoine Louis et Paul Michaux à la lunette d'arçon	1901	GR	une sépulture d'enfant déposé tête à l'ouest dans un coffrage en tuiles et plusieurs autres sépultures présentant la même orientation dans des sarcophages monolithes ou des coffrages en dalles ou en tuile	JB Keune 1901 p. 409
37	inhumation	construction de la voie ferrée	1848-1849	GR	nombreux sarcophages en calcaire monolithes ou en partie appartenant à l'époque antique	V. Simon 1848-1849 p.53-54-59
39	inhumation	rue du 20ème corps américain, entre rue Roger Clément et Monseigneur Heintz	1883	GR	une inhumation placée dans un coffrage en tuiles. L'une des yuiles portait l'estampille O MVR	F. Möller 1883b
40	inhumation	rue du 20ème corps américain, entre rue Roger Clément et Monseigneur Heintz	1895	GR	découvertes de plusieurs inhumations orientées est-ouest placées dans des coffrages en pierre et un cercueil en bois surmontés de tuiles (tegulae et imbrices)	JB Keune 1895, 1897b , p. 334
41	inhumation	rue Monseigneur Heintz et groupe scolaire Jean XXIII	1864	GR	2 cercueils en plomb dont un avec un bébé	E. de Bouteiller
44	crémation	zone résidentielle du Clos des Brasseurs	1999	GR	une incinération détériorée dans un niveau de colluvions perturbées.	O. Faye Bilan Scientifique 1996, p.80
45	inhumation	entre rue Mangin et Bamberger	1904-1905 et 1926	GR	un ensemble d'inhumations qui devaient fonctionner avec les sépultures, le mausolée et l'ustrinum de la brasserei AMOS	JB Keune 1904a, p. 372 et R. Clément 1926a
47	structures funéraires et inhumations	à l'ouest de la place Maudhuy et avenue de Nancy	1903-1904	GR	vaste zone charbonneuse riche en tessons de diverses céramiques (sigillé, amphore, dolia) et de verre fondu, bronez fondu, clous, ps animaux, jetons, perles et lampes en terre cuite et quelques fragments d'ossements humains brûlés interprété par JB Keune comme une aire de crémation et par Grappin comme une aire d'épendage de vidange d'ustrina. A côté de cette zone, découverte de 2 (peut-être 4) inhumations dont une dans un cercueil en plomb et une accompagnée d'un dépôt de vases en verre et de fragment de stèles portant une épitaphe.	JB Keune 1903a p. 349-350
49	crémation / inhumation	de l'autre côté de l'Avenue de Nancy	1840	GR	plusieurs sépultures à inhumations orientées est/ouest : une dans un cercueil en plomb accompagnée d'une bouteille et d'un gobelet en verre, une dans un sarcophage monolithe en calcaire avec un bracelet en verre et deux sépultures accompagnées chacune à un dépôt : la 1ère avec un vase en céramique et une bouteille en verre et la 2nde de deux vases en céramique, dans celle-ci, le crâne de l'individu reposait sur une pierre. TPQ de l'ensemble : fin du 3ème s. ou après	V. Simon 1840-1841 p. 152-153 fig. 7-10
51	crémation	avenue de lattre de Tassigny, rue Wilson et du groupe scolaire Barbot	1835	GR	quinzaine de sépultures à incinérations gallo-romaines dans des urnes en céramique ou en verre, accompagnées entre autre d'une lampe en terre cuite, d'une cruche, et d'une assiette en sigillée, monnaie de Marc-Aurèle) et un coffre funéraire contenant des os (L. 0,50m, l. 0,30 m)	M. Audoy 1835-1836 Gosselin 1835-1836 p. 174 M. Toussaint 1948, n°64, p. 54
52	inhumation	avenue de lattre de Tassigny, rue Wilson et du groupe scolaire Barbot	1903	GR	sarcophage en plomb partiellement cassé	JB Keune 1903, p. 351 D.E.P.A.U. 1992, p. 30 A. Bulmé 2001, p. 147-150

Fig. 31 : Découvertes funéraires dans le secteur de la voie de Scarpone.

La présence d'un espace funéraire à l'est de la ville à la période antique semble donc fortement envisageable, même si aucune découverte récente n'est venue confirmer les mentions anciennes. Il est toutefois impossible à l'heure actuelle d'en mesurer l'ampleur.

1.5.4 - Le quartier du Sablon

Le quartier du Sablon est situé sur une zone d'interfluve, séparant les vallées de la Moselle et de la Seille, au sud-ouest de la ville de Metz et débordant sur la partie nord-ouest de la commune de Montigny-Lès-Metz. Cette zone périphérique de la ville antique, composée de sables et de graviers alluvionnaires, a revêtu une forte vocation funéraire dès le début du 1er siècle de notre ère qui a perduré jusqu'au Moyen –Age. Trois secteurs d'implantations funéraires ont pu être différenciés. Le premier est situé de part et d'autre de la voie de la Scarpone, le second au centre du plateau d'interfluve et un troisième aux abords de la voie de la Meurthe.

- ***La voie de Scarpone***

Trente-sept découvertes funéraires appartenant à ce secteur ont été inventoriées (**Fig. 31**). Il s'agit principalement de trouvailles anciennes, seuls deux sites ont bénéficié d'une fouille archéologique. Nous ne connaissons que dans de rares cas la datation précise des structures funéraires ce qui rend impossible toute approche topo-chronologique et donc de comprendre l'évolution exacte de l'organisation spatiale de cet espace funéraire.

Les ensembles funéraires semblent composés soit de sépultures à crémation (15 découvertes) ou à inhumation (14 découvertes), dans certains cas, les deux modes de traitement des corps semblent coexister dans un espace relativement proche (4 découvertes). La majorité des structures funéraires sont implantées aux abords de la voie, avec une plus grande concentration dans le secteur nord, dans la zone la plus proche de la ville. Cet espace funéraire semble toutefois continuer son extension parallèlement à l'axe routier en direction du sud, où des tombes ont été repérées sur une bande de plus de deux kilomètres de long. La concentration de sépultures observée aux abords de la ville semble s'atténuer progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne du tissu urbain, laissant place à des ensembles de plus petite taille correspondant peut-être davantage à des regroupements de type familial ou collégial.
Il n'a pas été possible de quantifier avec exactitude le nombre de ces sépultures, car les mentions anciennes ne sont pas toujours précises. Il en est de même pour le type de contenant des restes osseux brûlés ou encore des corps inhumés, qui ne sont pas toujours identifiés.

Néanmoins, en ce qui concerne les sépultures à crémation, le dépôt en vase ossuaire et celui en coffre de pierre sont les deux modes de dépôt le plus souvent mentionnés. Les coffres en pierre peuvent contenir directement les ossements du défunt ou servir de réceptacle à un vase (céramique, verre, pierre, onyx) contenant lui-même les ossements. A l'intérieur de ces coffres, une ou deux cavités peuvent être aménagées. Le mobilier accompagnant les tombes est composé de monnaies, de vaisselle en céramique (assiette, cruche), de fioles en verre, de lampes en terre-cuite ou encore d'objets personnels (bague en or par exemple).

En 1992, une fouille réalisée au 34 avenue des Roses a permis de mettre au jour un ensemble de trois sépultures à crémation, datées de la seconde moitié du 1er siècle. Les amas osseux de deux d'entre elles étaient contenus dans des coffres en pierre constitués d'un bloc inférieur parallélépipédique et d'un couvercle semi-cylindrique ou cylindrique sur une base quadrangulaire pour le second (**29**). Les restes

osseux brûlés étaient déposés directement dans la cavité aménagée, accompagnés par des fioles en verre de type *ampulla* ainsi que par deux monnaies dont une de Balbus (81 avant J.C.) et une autre de Tibère. Le troisième dépôt était composé d'un vase ossuaire en céramique. La découverte d'un mur parallèle à la voie de Scarpone a été interprétée par les archéologues comme un possible mur d'enclos.

Pour les sépultures à inhumation, les individus peuvent être inhumés en plein terre, dans des cercueils cloués, des sarcophages en pierre et en plomb ou encore dans des coffrages de tuiles. Pour certaines sépultures en cercueil, il est précisé que la tombe était surmontée de tuiles (*tegulae* et *imbrices*). Le mobilier, accompagnant les individus inhumés, est principalement composé de vaisselle en céramique et en verre et parfois de coffret en ivoire et de bijoux (bracelet en verre).

On notera également la présence de stèles ou d'éléments architecturaux pouvant appartenir à des monuments funéraires, retrouvés isolés ou en réemploi dans la maçonnerie de bâtiment ou dans des sépultures plus tardives (6 découvertes). Deux sépultures à inhumation contenant les restes d'un sujet immature ont été signalés dans un coffrage de tuile et dans un cercueil en plomb.

L'emplacement d'un mausolée, situé en bordure orientale de la voie de Scarpone, au niveau de son entrée dans la ville, a pu être appréhendé lors d'une fouille de sauvetage réalisée en 1998 (**42**). Un bâtiment de plan carré (7,5 mètres de côté) aux murs épais (entre 60 et 80 centimètres de large), daté de la seconde moitié du 3ème siècle, a pu être dégagé. L'espace intérieur était fortement perturbée mais la présence de deux fragments appartenant à un caisson en pierre calcaire laisse envisager la présence d'un coffre funéraire[485]. Des fragments osseux humains non brûlés étaient également présents dans l'enceinte du mausolée, on peut également supposer la coexistence des deux modes de traitement du corps dans le même monument. A proximité immédiate du mausolée, trois sections de murs appartenant à une construction en pierre ont été interprétées par les archéologues comme le soubassement d'un bûcher funéraire[486]. A l'intérieur de cette espace, se trouvait trois fosses de petite taille dont deux d'entre elles contenaient des résidus de crémation.

Une autre zone semblant être liée à la crémation des corps a été mentionnée par J.-B. Keune, de l'autre côté de la voie, au nord-est du mausolée (**47**). Il décrit la présence d'une vaste zone charbonneuse contenant un nombre important de tessons de céramique, de verre fondu, de clous, d'ossements animaux et humains brûlés, ainsi que d'autres objets brûlés. L'interprétation de cette zone comme une succession de vidanges de bûcher n'est pas exclue[487].

- ***Le centre du plateau d'interfluve***

Dans la partie centrale du plateau d'interfluve, entre la voie de Scarpone et la voie de la Meurthe, un nombre important de découvertes funéraires a mis en évidence la présence d'un vaste espace funéraire dédié à la crémation et à l'inhumation des morts, occupé tout au long de l'époque antique et même au-delà (**Fig. 32**). La majorité des découvertes ont été réalisées à la fin du 19ème siècle, lors des travaux d'installation de la ligne de chemin de fer et dans les premières années du 20ème siècle, au cours de l'exploitation des sablières Distler et Bidinger. Les autres découvertes sont dues aux nouveaux pro-

[485] Flotté P. 2005, p. 276-277.
[486] Flotté P. 2005, p. 276.
[487] Grapin C. 2005, p. 323.

N°	type de sépulture	localisation	année découverte	description	datation	bibliographie
55	crémation / inhumation	sablière Distler	1903-1904	crémation : Haut-Empire / inhumations : Bas-Empire	indices de l'existance d'une nécropole à incinération du Haut-Empire et une nécropole à inhumation du Bas-Empire . Les vestiges du Haut-Empire se composent de fragments de stèles funéraires trouvés en rémploi dans les inhumations postérieurs et quelques monnaies du 2ème s. et des vases en céramique dont une urne anthropomorphe datée du 1er s. Les sépultures à inhumations sont orientée ouest-est, elles sont soit en pleine-terre ou en cercueil (présence de clous), soit en sarcophages en pierre (6 ou 8), soit dans des coffrages de tuiles ou mixtes (pierre et tuiles) utilisant parfois des éléments lapidaires antérieurs en réemploi ou soit en sarcophage en plomb (6). mobilier rare, monnaies principalement du 4ème s., quelques éléments en céramique. Une inhumationplacée dans un sarcophage en pierre a livré 3 vases en verre et 2 en céramique (ensemble daté du 4ème s.)	JB Keune 1903a p. 351-362 / 1904a, p.374-378
57	crémation	sablière Bidinger	1910	l'ensemble n'est pas antérieure au 2ème s.	retrouvé des os brûlés au fond d'un puits et quleques stèles dans lesquelles on a emménagé une cavité destinée à recevoir une urne	JB Keune 1910 p. 509-512
56	inhumation	sablière Bidinger	1903-1904	Bas-Empire	nécropole à inhumation du Bas-Empire. Plusieurs inhumations placées dans des coffrages de pierre, quelque unes sont accompagnées de mobilier en céramique et en verre. Un sépulture était accompagnée d'un vase en verre sous lequel se trouvait une assiette en céramique contenant deux os (boeuf), 2 monnaies de Constantin II et I et Valentinien et de fragment de tuile avec l'estampille ---AC. Présence d'un sarcophage en pierre et de 7 sarcophages en plomb.	JB Keune 1904a p. 378-383 fig. 10, pl. XIV, n°1-3, pl. XV, n°4-5 / 1907-1909, p.35-37 / 1910 p. 507-508
59	inhumation	rue Saint Livier, Saint Bernard, de l'Yser et Baltus	1905-1911	Bas-Empire	nécropole à inhumation du Bas-Empire. Les inhumations sont placés dans des coffrages de pierre ou de tuiles. Parmi le mobilier d'accompagnement : deux vases en verre, cinq vases en céramique (dont 2 cruches et 1 gobelet à dépressions) et une bague en argent).	JB Keune 1910, p.506-507
61	inhumation	Place saint Livier	1905	Bas-Empire	3 sarcophages en pierre dont un réalisé dans une stèle funéraire antérieure	JB Keune 1903a, p.361
58	inhumation	entre les rues Paul Diacre, Grégoire de Tours et de la Chapelle et le lotissement rue Grégoire de Tours et Paul Diacre	1934-1936	espace funéraire utilisé par l'élite de la capitale Médiomatriques au 3ème et 4ème s.	dans la zone sud (secteur bordé par les rues Paul Diacre, de la Chapelle, Saint Livier et Grégoire de Tours), 15 cercueils en plomb et 9 sarcophages en pierre. On a retrouvé des monnaies du règne de Constantin, les plus récentes sont au nom de Valentinien et Valens. Au-delà, de nombreuses sépultures protégées par des sarcophages en pierres, en tuiles ou mixte (pierre et tuiles), elles appartiennent à la même phase chronologique. Le mobilier funéraire est rare, il est limité à de la vaiselle en terre cuite en en verre. + présence d'un monument funéraire circulaire maçonné (signalé par R. Clément en 1936)	
53	crémation		1837	GR	coffres cinéraires dont un en granit contenant plusieurs urnes	V. Simon 1838-1839b p. 281-283
54	crémation/ inhumation	dans la partie sud du secteur délimité par les rues Grégoire de Tours, Paul Diacre et de la Chapelle	1877	GR	plusieurs incinérations dans une urne en verre et de nombreuses inhumations accompagnées de dépôt de vases en céramique et de verre. Quelques crânes reposaint sur des tegulae dont certaines étaient estampillées (DONAM, VIRISIN, MINDNIVI), une des inhumation placée dans un coffrage de tuiles à livré de la céramique et une monnaie de Constant I. 2 cercueils en plomb. Le mobilier provenant de cet endroit comprend de la céramique (sigillée) dont deux tessons estampillés Virissimi et Dona... et des monnaies de Constantin II.	R. Dupiez 1877-1878
60	stèles funéraires	rue Saint Livier et rue de Graouilly	1903	GR	une stèle à fronton triangulaire (CIL XIII, n°4348)	JB Keune 1903a, p.363-364
62	stèles funéraires	"ban de saint clément"	1744	GR	une stèle représentant une femme dbout dans une niche rectangulaire (CIL XIII, n°4356)	P.C. Robert, 1873-1883, III, p.60-61 et pl.IX, fig. 5
63	crémation	rue des robert, saint pierre et de la chapelle	1848	GR	nécropole à incinérations gallo-romaines. Parmi les urnes, deux ont livré chacune une monnaie (1 Hadrien, 1 de Marc-Aurèle)	V.Simon 1848-1849, p. 52
71	inhumation	rue Auguste Prost, Kellermann, des Francs, de l'argonne et aux arènes, sur le chemin dit "la ruelle-bouteille"	1857	GR	sépultures à inhumations, orientées ouest-est. Certaines sont placées dans des contenants en bois (présence de clous). Présence d'un sarcophage "orné extérieurement de stries"	V. Simon 1857-1858c

Fig. 32 : Découvertes funéraires dans le secteur du centre du plateau d'inter-fluve.

jets d'urbanisme de la ville de Metz du début des années 30, où la construction de lotissements a permis de récolter un nombre important de données. Néanmoins, aucune de ces découvertes n'a fait l'objet de fouille archéologique et les données que nous possédons ne sont pas toujours précises en ce qui concerne la datation des structures, leur nombre exact et leur organisation.

La dizaine de découvertes répertoriées fait mention d'un nombre beaucoup plus important de sépultures à inhumation datées des 3ème et 4ème siècles de notre ère. L'attribution de ces tombes à la période antique plutôt qu'à la période médiévale reste, dans certains cas, incertaine du fait de la rareté des descriptions concernant la forme des sarcophages ou du mobilier accompagnant les défunts.

Les sépultures à crémation sont quant à elles, moins présentes dans ce secteur (5 découvertes) et à deux reprises, les deux modes de traitement des corps semblent coexister (sablière Distler et à proximité des rues Paul Diacre et Grégoire de Tours).

La présence de sépultures à crémation est attestée principalement à l'emplacement des deux sablières (**53-55-57**) et dans un secteur situé au sud de ce dernier (**54**). Les descriptions que nous possédons font mention de tombes dont les restes osseux ont été déposés dans des vases ossuaires en céramique (dont une urne anthropomorphe datées du 1er siècle après J.-C.), pouvant être placés dans des coffres en pierre ou alors des vases ossuaires en verre, accompagnés par de la vaisselle en céramique et en verre.

La présence de plusieurs stèles en position secondaire ou réemployées, est également évoquée à plusieurs reprises. La partie inférieure de certaines d'entres elle avait été aménagée, elles devaient certainement surmonter à l'origine un coffre en pierre contenant les restes du défunt.

Dans la Sablière Distler, un ensemble important de sépultures à inhumation a pu être observé (**55**). Il comprenait des tombes «en pleine terre» ou en cercueil cloué, en coffrages de tuiles ou mixtes (pierres et tuiles), en sarcophages de pierre (8 tombes) ou en sarcophages de plomb (6 tombes). Le mobilier accompagnant les défunts semble plutôt rare et il se compose principalement de monnaies et de vases en céramique ou en verre.

Dans la sablière Bidinger, plusieurs inhumations placées dans des sarcophages en pierre et en plomb sont mentionnées. Dans certaines d'entre elles, du mobilier en céramique, en verre ainsi que des monnaies étaient déposés à côté du défunt (**56**).
Au sud des sablières dans un secteur délimité par les rues Paul Diacre, Grégoire de Tours et de la Chapelle, en plus des sépultures à crémation, un ensemble de quinze cercueils en plomb et neuf sarcophages en pierre ont été découverts (**58**). Le mobilier funéraire présent est similaire à celui observé dans les autres tombes à inhumation (vaisselle en céramique, en verre et monnaies). La présence importante de sarcophages en plomb et en pierre dans ce secteur permet de présumer l'utilisation de cet espace funéraire par une partie de la classe aisée de la capitale de cité Médiomatrique au cours des 3ème et 4ème siècle de notre ère[488].

En dehors de cet important ensemble, plusieurs découvertes isolées permettent d'entrevoir l'existence de petits ensembles funéraires de taille assez réduite, utilisés principalement aux cours des trois premiers siècles de notre ère. Au sud, quelques sépultures à crémation ont été mentionnées au niveau des rues des Roberts, saint Pierre et de la Chapelle, il s'agit d'un ensemble de plusieurs vases ossuaires parmi lesquels deux ont livré une monnaie d'Hadrien et de Marc-Aurèle (**63**).
Au nord de l'espace funéraire, au niveau des rues Auguste Prost, Kellermann, des Francs, de l'Argonne et aux arènes, la présence d'un ensemble d'inhumations orientées ouest-est a été signalée lors de la surveillance de travaux de décaissement de terrain à la fin du 19ème siècle (**71**). Les individus étaient déposés dans des cercueils cloués ou dans des sarcophages dont l'un d'eux était orné « de stries extérieurs » et un second fabriqué en « ciment romain ».

- ***La voie de la Meurthe***

Onze découvertes funéraires sont à rattacher au secteur bordant la voie de la Meurthe (**Fig. 33**). Des découvertes anciennes remontant au 18ème siècle font mention de sépultures à crémation, à inhumation et de monuments funéraires situés dans un secteur compris entre le Grand Séminaire et le site de l'amphithéâtre. Il s'agit des sépultures connues, les plus proches de la ville antique. Les quelques descriptions que nous possédons font état de sépultures à crémation dont les amas osseux ont été déposés dans des vases ossuaires en céramique (**64-65**) ou verre ou encore dans un barillet en cuivre jaune (**67**). On signale également la présence d'une sépulture à inhumation, à proximité du vase ossuaire en verre, accompagnée d'un dépôt de vases en céramique et en verre datant certainement du 3ème ou du 4ème siècle (**66**).

[488] Grapin C. 2005, p. 324.

N°	type de sépulture	localisation	année découverte	description	datation	bibliographie
64	inhum? / inci ? / monuments funéraires	zone comprise entre le grand séminaire et le site de l'amphithéâtre	entre 18ème et 20ème s.	GR	mis au jour de quelques sépultures et monuments funéraires / fonctionne avec la voie de la Meurthe	
65	crémation	rue d'Asfeld	1744	GR	une urne en terre cuite	
66	crémation / inhumation	entre les portes de la citadelle et Saint Thiébault	1837	GR	une urne en verre et une inhumation avec un dépôt de vase en céramique et en verre datées des deux derniers siècles de la période antique	
67	crémation	à l'extérieur de la porte Saint Théibault	1859	GR	une incinération contenu dans un barillet en cuivre jaune	V. Simon 1849-1860a p. 408-409
68	stèles funéraires	devant la porte Saint Théibault	1733	GR	une stèle funéraire représentant une femme drapée (CIL XIII, n°4373)	A-C-P. de Caylus, 1762, t. V, p.324 et pl. CXVII, fig. 5
69	inhumation	construction des entrepôts de la nouvelle gare de marchandises	1903	4ème s.	2 sépultures à inhumation dans un sarcophage en pierre déposés côte à côte, la tête vers l'ouest dont une sépulture féminine accompagnée d'un riche mobilier (quenouille, fuseau, manche de miroir, bracelet, 20 épingles en jais, épingles en os, 3 fioles et un balsamaire en verre) caractériqtique du dernier quart du 4ème s. A mettre en relation ces deux sépultures avec la petite voie reconnue lors des sondages de 1999 et 2003 qui parait être en relation avec la Seille.	JB Keune 1903a p. 340-344
70	stèles funéraires	secteur de la redoute	1733-1737-1739	2ème / 3ème s.	3 stèles datable du 2ème / 3ème s.	
72	inhumation	ZAC du quartier de l'amphithéâtre	2006/2008	3ème s. ?	sépultures à inhumation ?	F. Gama RFS 2010 ?
73	crémation	ZAC amphithéâtre, zone n°8 "rue est-ouest 2 et section E2.3" (78-86 avenue andré malraux)	2007	Haut-Empire	continuité nécropole 84-86 avenue Malraux. 14 structures funéraires dont 11 sépultures à crémation (dans des contenant en céramique ou en terre-libre), une zone d'épandage de mobilier, la fondation d'un monument funéraire avec à l'intérieur un coffre funéraire en calcaire.	C. Dreier, rapport de diag, 2007
74	crémations / inhumation	84-86 avenue andré Malraux	2007	1er/4ème s.	nécropole à incinération et à inhumation occupée du 1er au 4ème s. le long de la voie de la Meurthe et de la Seille	E. Cartier RFS 2008.

Fig. 33 : Découvertes funéraires dans le secteur de la voie de la Meurthe.

A cinquante mètres au sud de l'amphithéâtre, dans un secteur situé à proximité de la voie secondaire orientée est-ouest venant se raccorder à la voie de la Meurthe, deux sépultures à inhumation au caractère exceptionnel ont été trouvées, lors de la construction des entrepôts de la gare de Marchandise au début du 20ème siècle (**69**). Deux sarcophages de pierre, situés l'un à côté de l'autre, contenaient les corps d'un homme et d'une femme déposés chacun dans un cercueil en plomb. La sépulture féminine contenait un important mobilier funéraire composé d'une quenouille, d'un fuseau, d'un manche de miroir, de deux bracelets en verre, de vingt épingles en jais, d'épingles en os, de trois fioles et d'un balsamaire en verre. Ce mobilier a permis de dater l'ensemble, du dernier quart du 3ème siècle et du premier quart du 4ème siècle. Ces sépultures apparemment isolées ont été mises au jour dans un secteur aujourd'hui mieux connu grâce aux fouilles récentes conduites dans le quartier de l'amphithéâtre. Ces dernières ont permis de mettre au jour un quartier résidentiel et artisanal suburbain contigu à l'amphithéâtre s'étendant de part et d'autre de la voie secondaire est-ouest. Le quartier semble se développer à partir du 2ème siècle de notre ère pour être abandonné deux siècles plus tard. Les deux sépultures à inhumation semblent donc être en lien avec l'axe secondaire perpendiculaire à la voie de la Meurthe, dont le tracé à été confirmé lors des fouilles récentes.

En 2007, une intervention d'archéologie préventive au 84-86 de l'avenue André Malraux, en bordure orientale de la voie de la Meurthe, a permis de mettre à jour un important ensemble funéraire occupé entre le 1er et le 4ème siècle après J.-C, composé de deux cent quatre vingt neuf sépultures, dont deux cent cinquante neuf structures secondaires à crémation, une tombe-bûcher et vingt-neuf sépultures à inhumation (**74**). A proximité de la voie, une série de coffres funéraires en pierre ainsi que celles de fondations appartenant certainement à plusieurs monuments funéraires ont pu être fouillées.
Les limites occidentales, méridionales et orientales de cet espace funéraire ont pu être appréhendées lors de la fouille. Un diagnostic réalisé en août 2007, notamment dans les parcelles situées au nord de la zone

fouillée précédemment, ont permis de confirmer l'extension de cet ensemble funéraire en direction du nord (**73**). Un ensemble de quatorze structures funéraires, correspondant à des sépultures à crémation en vases ossuaires en céramique et en terre libre, ont été mises au jour. Un coffre en pierre, entouré d'un empierrement a également été retrouvé dans la zone la plus proche de la voie.
Il s'agit du premier ensemble funéraire significatif mis au jour le long de la voie de la Meurthe. L'étude de cet ensemble funéraire étant l'un des objets de ce mémoire, il sera traité plus exhaustivement dans les parties suivantes (voir Partie 2, Chap. 2, 1).

- ***La Horgne***

A l'extrémité sud-est du plateau d'interfluve, à proximité du lieu dit de la Horgne, plusieurs structures funéraires ont été observées, laissant présager l'existence de plusieurs ensembles funéraires datés du 1er jusqu'au 4ème siècle de notre ère (**Fig. 34**). La majorité des découvertes sont issues de trouvailles anciennes réalisées entre le milieu du 19ème siècle et le début du 20ème siècle, seul le site des « Vacons » sur la commune de Montigny-lesMetz, a bénéficié d'observations archéologiques. Ces sites sont situés à environ trois kilomètres au sud de la ville antique de Metz. Cette distance qui peut paraitre élevée, nous incite à nous questionner sur la dépendance de ces ensembles à la capitale de cité ou à celles de villas suburbaines appartenant à de riches propriétaires, situées aux portes de la ville.

Un premier secteur, situé au niveau de la voie ferrée, dans le secteur de Castelnau, comprend un ensemble d'au moins six sépultures à crémation (**76-77)** : cinq d'entre elles sont composées d'un vase en céramique et une autre d'un vase ossuaire en verre placé dans un coffre en pierre. Le mobilier recueilli correspond à une cruche en céramique, une monnaie d'Auguste et un fragment de stèle funéraire comportant l'inscription : *D(is) M(anibus) / Decmill(a)e.* Non loin de là, au nord du chemin de la Horgne, une stèle-maison munie d'une ouverture, portant l'inscription *Maia Io/ci filia*, a également été retrouvée.

Au sud-est de cet ensemble, à l'est de la ferme de la Horgne, trois sites situés à proximité les uns des autres ont livré :
- une sépulture à crémation composée d'un coffre en pierre fermé par un couvercle en pierre, contenant deux vases ossuaires en verre (**75**).
- plusieurs sépultures à inhumation dont deux d'entre elles étaient dans un sarcophage en pierre et sarcophage en plomb. Les défunts semblent être accompagnés chacun par trois vases en céramique (**75**).
- cent-trente-deux éléments lapidaires gallo-romains en position secondaires, répartis en deux ensembles distants d'environ cent-cinquante mètres mais dont l'homogénéité stylistique, iconographique et épigraphique prouve qu'ils sont liés (**78**). Il s'agit majoritairement de stèles funéraires avec inscription, de stèles anépigraphiques représentant des divinités (10 exemplaires), de stèles maisons (3 exemplaires), d' autels (sept exemplaires) et de cinq coffres cinéraires en pierre. Aucun élément n'a permis jusqu'à présent de localiser l'emplacement exact de l'ensemble funéraire auquel appartiennent ces monuments, ni de savoir ce qui a motivé leur regroupement en deux ensembles distincts.

A l'ouest de cet ensemble, sur la commune de Montigny-les-Metz, au lieu-dit « les Vacons », le suivi d'un terrassement réalisé en 1990 a permis d'observer la présence de cinq sépultures à crémation (**80**), datées du milieu du 1er siècle / 2ème siècle, dont quatre d'entre elles étaient placées dans des coffres

funéraires en pierre, de forme cylindrique ou parallélépipédique, et une dans un vase ossuaire en céramique. L'emplacement de cet ensemble funéraire était connu depuis la fin des années 60, par la découverte d'un autre coffre en pierre décrit par M. Marque. A l'intérieur de ces coffres en pierre, les restes osseux brûlés étaient déposés directement dans la cavité (tombe 1 et 3) ou placés dans un vase ossuaire en verre (tombe 2 et 4). Certaines de ces tombes possédaient un mobilier funéraire de qualité. La tombe 2 possédait deux bagues en or dont une avec une intaille en jaspe et des fragments d'ivoire brûlés appartenant à un éventail. Dans la sépulture 4, deux monnaies d'Hadrien et de Faustine ainsi qu'une rouelle en or (élément de parure). L'étude anthropologique des restes osseux brûlés a pu être réalisée par H. Duday. Les ossements brûlés étaient mêlés à de nombreux fragments de verre, quelques charbons et des coulées de plomb. Les cinq sépultures contenaient chacune les restes d'un individu adulte, dont une femme adulte âgée (tombe 1), un homme adulte de plus de trente ans (tombe 2), un individu adulte de sexe masculin probable (tombe 3), une femme adulte jeune d'environ 20 ans (tombe 4) et un individu adulte de sexe indéterminé (tombe 5). Les poids osseux étaient compris entre 27,1 g pour la tombe 5 et 1364,7 g pour la tombe 3.

N°	type de sépulture	localisation	année découverte	description	datation	bibliographie
76	crémation	dans l'emprise de la voie ferrée, dans le secteur de la rue de Castelnau au nord du pont de la Horgne	1903	Haut-Empire	une tombe à incinération comprenant un vase en céramique sigillée contenant des cendres et fermé par une assiette en sigillée portant l'estampille Boudus. Dans la même zone a été trouvé une lampe en terre cuite et le col d'un vase en verre	JB Keune 1900a, p. 386-387
77	crémation	dans l'emprise de la voie ferrée, dans le secteur de la rue de Castelnau au nord du pont de la Horgne	1903	Haut-Empire	des tombes à incinération dont une composé d'un vase en verre contenu dans un coffre en pierre et 5 autres sépultures contenues dans des céramiques dont l'une couverte d'une assiette. Le mobilier correspond à une cruche en céramique, une monnaie d'Auguste et la partie supérieure d'une inscription funéraire	JB Keune 1902, p. 478
79	stèles funéraires	au nord du chemin de la Horgne	1906	GR	une stèle maison munie d'une ouverture (CIL XIII, n°11390)	JB Keune 1906 p. 502
75	crémation / inhumation	secteur de la ferme de la Horgne	1894 et 1903	Bas-Empire	une sépulture à incinération contenue dans un coffre et 2 inhumations avec une dans un sarcophage en pierre et une dans un cercueil en plomb. Elles sont accompagnées d'un dépôt de récipients en verre.	JB Keune 1897b, p. 333-334, 1903a p. 372-445-446 fig. 34
78	monuments funéraires et coffres cinéraires	à l'est de la ferme de la Horgne	1903	GR	découverte de 132 monuments et fragments de monuments funéraires (pas en position primaire), répartis en 2 ensembles distant de 150 m mais homogénéité stylistique, iconographique et épigraphique prouve que les deux ensembles sont liés. Beaucoup de monuments appartiennent à des sépultures à incinérations : 5 coffres cinéraires, 10 stèles anépigraphiques) fronton cintré ornée par repésenation d'Epona, une déesse mère, ou une paire de déesse mère, Mercure, Minerve et les Dioscures, 3 stèles maison, 7 stèles avec représentation des défunts, 63 stèles quadrangulaires surmontées d'un fronton. Tous ces éléments semblent être issus de la même nécropole mais le problème est qu'on ne connait pas la localisation de cette nécropole	JB Keune 1903a p. 375-445
80	crémation / coffre funéraire en pierre	site des Vacons	1990	1er/2ème s.	cinq sépultures à crémation dont quatre étaient placées dans des coffres funéraires en pierre cylindriques (tombe 1) ou parallélépipédique (tombe 2, 3, 4). Les restes osseux étaient disposés directemement dans le coffre (1, 3) , ou préalablement déposés dans un vase ossuaire en verre (2, 4). Une cinquième sépulture était placée dans un vase ossuaire en céramique. Le mobilier présents dans les tombes est composé de deux bagues en or dont l'une portait une intaille en jaspe (tombe 2), des fragments d'ivoires brûlés appartenant à un éventail (tombe 2), deux monnaies (Hadrien et Faustine) et une rouelle en or (tombe 4). Un autre coffre funéraire en pierre avait été découvert au même endroit en 1969 par P. Marque.	O Faye et al. 1994, RAE, n°165, p. 117-136; P. Marque 1970,.

Fig. 34 : Découvertes funéraires dans le secteur de la Horgne.

2 - *Bagacum* (Bavay), chef-lieu des Nerviens

2.1 - Origine et statut de la ville

La ville de Bavay est située sur un plateau, à 145 mètres d'altitude, entouré par trois dépressions créées par le ruisseau du Riez au nord, celui de Bavay au sud et celui de Ramez à l'ouest conférant au site un caractère de promontoire naturel. La ville antique s'est développée sur le sommet et le versant sud du plateau (**Fig. 35**). Elle est placée au centre d'un nœud routier composé de sept voies au total, la reliant aux capitales des cités des peuples voisins. La création de la ville romaine est directement liée à la réorganisation administrative de la Gaule par Auguste qui implique la présence d'un chef-lieu à la tête de chaque *cité*. Le chef-lieu primitif des Nerviens se situait avant la conquête romaine à l'*oppidum* d'Avesnelles-Flaumont. Toutefois, il faut supposer que cet ancien centre n'était pas adapté aux nouvelles fonctions qu'on souhaitait lui voir remplir car la *caput civitatis* a été créée *ex-nihilo*, faisant de Bavay-*Bagacum* la capitale romaine de la *civitas* des *Nervii*. La position de la nouvelle capitale des Nerviens, tout au sud du territoire sur lequel elle exerce son contrôle, a été choisie pour des raisons géographiques et stratégiques. En effet, aucun indice probant ne permet d'établir l'existence d'une occupation protohistorique précédant la ville, excepté la présence d'un carrefour d'anciennes voies gauloises repris par l'armée pour se déplacer[489].

La date de naissance de Bavay est difficile à fixer avec précision, car on ne dispose pas de contextes sûrs pour cette période. Les niveaux les plus précoces repérés jusqu'à présent sont éloignés les uns des autres (basilique du forum, emplacement du musée archéologique, cour du nouveau collège de l'Assomption, route de Vermand) et n'ont pas donné lieu à une exploration stratigraphique satisfaisante. Cependant, si l'on examine en bloc la sigillée italique trouvée dans ces niveaux, le faciès se caractérise par l'absence totale de formes précoces, la rareté des services Ia et Ib de Haltern et la nette prédominance des services Ic et II. Ces caractéristiques suggèrent les dernières années du 1er siècle avant J.-C., vers les années 10 avant J.-C., comme datation pour les débuts de l'agglomération[490]. Sa fondation serait donc contemporain des premières opérations menées sur le Rhin par Drusus à partir de 12 avant J.-C.

Le nom de *Bagacum* est un dérivé en *-acum*, suffixe localisant, précédé de l'ancien terme celtique *bagos*, hêtre. L'archétype originel devait être **Bāgākon* ce qui signifie hêtraie[491]. R. Bedon propose une autre étymologie, il pourrait s'agir selon lui, d'un terme avec le radical germanique *baga-*, signifiant une idée de bataille[492]. La ville de Bavay-*Bagacum* est mentionnée comme capitale de cité par Ptolémée[493], sur l'itinéraire d'Antonin[494] et sur la Table de Peutinger où elle apparait sous la dénomination de la cité des Nerviens, *Bagacum Nerviorum*. Elle est également citée sur une inscription célébrant le Génie de la cité des Nerviens : *Genio Civitatis Nerviorum A*[...][495]. Le statut juridique de la cité nous est connu

[489] Loridant F. 2006, p. 40.
[490] Vanderhoeven M. 1989, p. 144-193; Boucly J.-L. 1984a, p. 19-25.
[491] Delamarre X. 2003.
[492] Bedon R. 1999, p. 251.
[493] Ptolémée, *Géographie*, II, 9, 6 :
[494] Itinéraire d'Antonin 377, 378, 380.
[495] *AE* 1969-1970, 40 = *AE* 1976, 476.

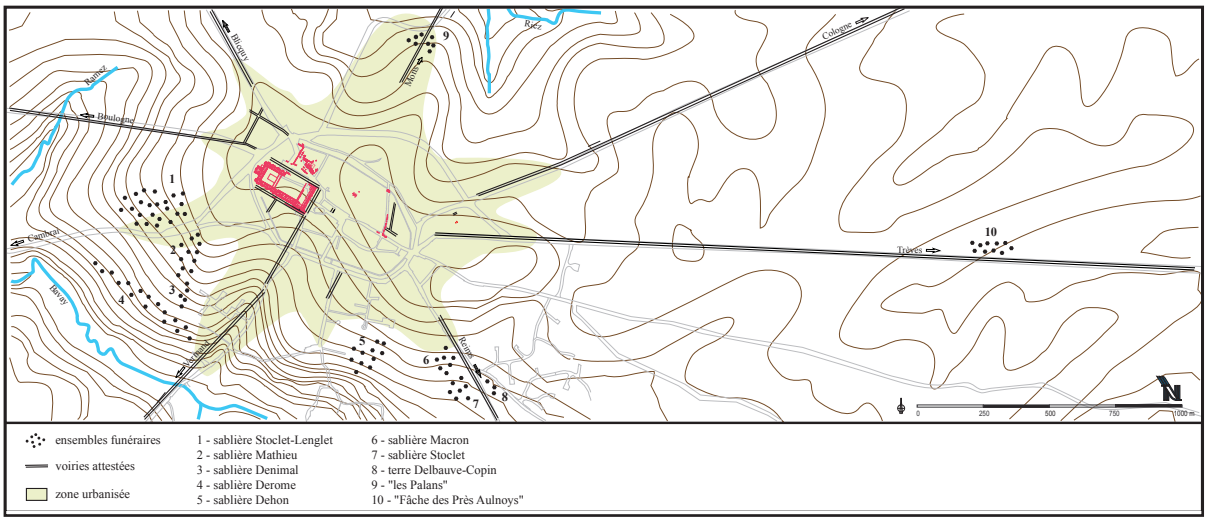
ensembles funéraires
voiries attestées
zone urbanisée
1 - sablière Stoclet-Lenglet
2 - sablière Mathieu
3 - sablière Denimal
4 - sablière Derome
5 - sablière Dehon
6 - sablière Macron
7 - sablière Stoclet
8 - terre Delbauve-Copin
9 - "les Palans"
10 - "Fâche des Près Aulnoys"
Bavay
Boulogne
Cambrai
Cologne
Trèves
Rhonelle
Rhonelle
Hevor
Rejet
Rejet
Rejet

grâce à Pline qui indique que la *civitas* des Nerviens a obtenu le titre de cité libre[496], lui conférant une relative autonomie juridique et l'exemptant d'impôts. L'importance des mentions épigraphiques concernant les habitants de la cité portant la citoyenneté romaine - comme en témoigne leur nom de famille, en l'occurrence *Iulius*[497] - est la marque selon R. Delmaire de l'arrivée précoce et certainement massive de citoyens romains à Bavay[498]. Cette importante population de citoyens romains est également attestée par la présence d'un questeur des citoyens romains, *Marcus Pompeius Victor*[499], fonction peu répandue, dont la charge est spécifiquement attribuée de veiller aux intérêts de ces derniers. Les inscriptions témoignant de la vie municipale sont peu nombreuses, elles font mention de plusieurs magistrats dont deux *duumvirs*, *Tiberius Julius Tiberinus*[500] et *Lucius Serenius Quartus*[501] et un prêtre du culte impérial à l'autel de Lyon, *Lucius Osidius*[502]. De plus, on sait par Tite-Live que deux tribuns militaires de la cité des Nerviens ont officié dans l'armée de Drusus en 12-9 avant J.-C.[503]

Le développement de la ville de Bavay-*Bagacum* semble précoce en comparaison aux autres centres urbains de la Gaule intérieure. Il parait évident que c'est sa situation au carrefour de deux axes stratégiques majeurs en direction de la Bretagne et des Germanies qui a conféré à ce nouveau chef-lieu une certaine importance et l'adoption rapide des institutions romaines. Dès le début du 1er siècle, l'on y célèbre des cérémonies liées au culte impérial comme en atteste l'inscription mentionnant la consécration d'un monument par un citoyen romain de la ville, *Cnaeus Licinus Navos*[504], en l'honneur du passage à Bavay du futur empereur Tibère, en route pour le Rhin, entre 4 et 7 après J.-C., pour prendre le commandement des armées de Germanie[505]. L'équipement monumental dont va se doter la ville, notamment avec le forum, témoigne du rôle de capitale politique endossé par la ville et de la volonté de ses élites locales, de se doter des édifices les plus représentatifs de l'autonomie municipale. Bavay-*Bagacum* a également su utiliser sa position stratégique, en arrière du *limes*, au carrefour des voies, à des fins commerciales essentiellement tournées vers l'approvisionnement des troupes par la redistribution de produits tels que la céramique produites localement, la sigillée, des objets en bronze, du textile, des chevaux mais également des denrées alimentaires comme le blé et la viande[506], permettant à la capitale des Nerviens, de devenir un chef-lieu de cité à l'essor économique florissant. Pendant au moins trois siècles, Bavay-*Bagacum* a exercé son rôle de capitale des Nerviens mais peu de témoignage nous renseignent sur son histoire pendant la paix romaine. Toutefois une dédicace à l'empereur Alexandre Sévère[507], at-

[496] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 106.

[497] *CIL* XIII, 3569, 3572, 3576, 7088 ou un gentilice d'origine italienne : *CIL* XIII, 1702, 3573.

[498] Delmaire R. 1996, p. 68.

[499] *CIL* XIII, 3573: *D(is) M(anibus) / Q(uinto) Pomp(eio) Crispo e[t] / Tarq(uiniae?) Secund[ae] / Pomp(eius) Victo[r f(ilius?)] / parentib(us) fec[it] // D(is) M(anibus) / M(arcus) Pomp(eius) Victor / q(uaestor) c(ivium) R(omanorum) c(ivitatis) N(erviorum) / sibi et Ocratiae Secundae uxori / vivos f(ecit).*

[500] *CIL* XIII, 3572 : *Tib(erio) Iul(io) Tibe/rino IIvir(o) / Ner(viorum) Q(uintus) Titius / Vilicus lict(or)* : inscription trouvée à Bavay (Nord).

[501] Dupuis X., Inscriptions, 1982, n°180, p. 463 : *C(aio) Serenio / Quarto (duum)viro / Privatus lib(ertus)* « A Caïus Serenius Quartus, duumvir, son affranchi Privatus » (inscription trouvée à Saint-Hilaire-sur-Helpe - Nord).

[502] *CIL* XIII, 1702 : on suppose que cet individu a également été duumvir car il « a exercé toutes les charges dans sa cité ».

[503] Tite-Live per. 141.

[504] *CIL* XIII, 3570 : *Ti(berio) Caesari Augusti f(ilio) / divi nepoti adventui / eius sacrum / Cn(aeus) Licinius C(ai) f(ilius) Vol(tinia) Navos* : « A Tibère César, fils de César Auguste, petit-fils du divin César, à l'occasion de son arrivée, Cnaeus Licinus Navos, fils de Caius Licinius, de la tribu Voltina, a consacré ce monument » ; voir Heurgon J. 1948, p.323-330.

[505] Delmaire R. 1996, p. 115.

[506] Delmaire R. 1996, p. 124.

[507] *CIL* XIII, 03571 : *[Imp(eratori)] Caes(ari) / [M(arco) Aur(elio) Seve]ro Alexan/[dro Pio Fel]ici Aug(usto) / [civitas] Nervior(um)*.

teste du loyalisme de la cité des Nerviens envers Rome jusqu'en ce début du 3ème siècle. La politique de réorganisation administrative de l'empereur Dioclétien à la fin du 3ème siècle, relégua Bavay au rang de simple agglomération secondaire de la nouvelle *civitas Camaracensium* du nom de sa nouvelle capitale *Camaracum*, Cambrai. La cité intégra alors la Belgique Seconde[508] qui garda Reims-*Durocortorum* comme capitale.

2.2 - Structure interne et limites de la ville

L'organisation de la ville est liée en grande partie à sa position de carrefour routier (**Fig. 36)** où se croisent les voies qui viennent de Trèves (actuelle N 49 vers Maubeuge), de Reims (D 91 vers Avesnes), d'Amiens par Vermand (D 932 vers Saint- Quentin), de Boulogne par Cambrai ou Arras (N 49 vers Valenciennes) de Cologne par Maastricht et Tongres (D 932 vers Mons). Ces voies qui se distinguent encore dans le paysage actuel, car les routes modernes ont repris leur tracé rectiligne, ont valu à Bavay l'appellation de « ville au sept chaussées ». Dans l'Antiquité, la voie la plus importante était celle qui reliait Boulogne à Cologne, dont la création remonte au début du règne d'Auguste. Son intérêt stratégique ne s'est jamais démenti : d'abord au moment des opérations militaires de la conquête - celle de la Germanie a été entreprise en 12 avant J.-C., celle de la Bretagne à partir de 43 après J.-C. - puis lors de la défense du *limes* du nord de l'Empire. Le réseau viaire antique de Bavay a été reconnu sur plusieurs tronçons : à l'est, les voies de Reims, de Trèves et de Cologne devaient aboutir à un croisement à l'ouest de l'actuelle Porte de Mons, axe principal de Bavay aujourd'hui[509]. A l'ouest, la présence d'un second carrefour est probable, vers la porte de Valenciennes, à l'aboutissement des voies venant de Tournai, de Mons et de Boulogne. Ces dernières se réunissent à l'entrée de la ville et forment un angle déviant vers le sud-est. La dernière voie qui relie Bavay à Vermand, arrive au sud de la ville et rejoint l'axe perpendiculaire au forum.

La superficie de l'agglomération antique est délicate a estimé à Bavay. Toutefois, les fouilles archéologiques menées ces vingt dernières années, permettent de discerner l'organisation du tissu urbain. La ville est composée d'un noyau central se développant en étoile autour des voies. A l'ouest, les opérations réalisées dans le pâturage Mandron-Peyron et sur le terrain Denis[510] montrent que la concentration des vestiges s'amoindrit dès les abords du forum. A l'est et au nord, l'agglomération semble s'installer plus largement sur un plateau en pente douce, comme en atteste l'orientation des vestiges. Dans les autres secteurs, le tissu urbain se concentre le long des voies mais disparait assez rapidement. Les nécropoles qui entourent la ville, sont pour le sud, l'ouest et le nord à proximité immédiate du tissu urbain. Au sud et au sud-ouest, les nécropoles des sablières, situées à moins de deux cent mètres du forum, se superposent à un quartier artisanal fonctionnant au 1er siècle, rendant difficile la distinction entre les zones habitées et les zones de sépultures. En revanche, à l'est, la première nécropole repérée le long de la voie de Trèves est à environ mille-cinq-cent mètres du tissu urbain (**Fig. 35**). F. Loridant suppose que cet espace aurait été laissé libre afin de permettre une extension possible de la ville au nord/nord-est[511].

Dès 1962, les recherches effectuées par E. Will sur le développement des villes du nord de la

[508] Aux côtés des Rèmes, des Suessiones, des Véromanduens, des Atrébates, des Silvanectes, des Bellovaques, des Ambiens ; des Morins, des Camaracenses, de la civitas Catalaunorum et des Bononenses.
[509] Boucly J.-L. 1979, p. 247-262.
[510] Fouille Duflot 1992 ; Fouille F. Loridant 1997.
[511] Loridant F. 2007, p. 87.

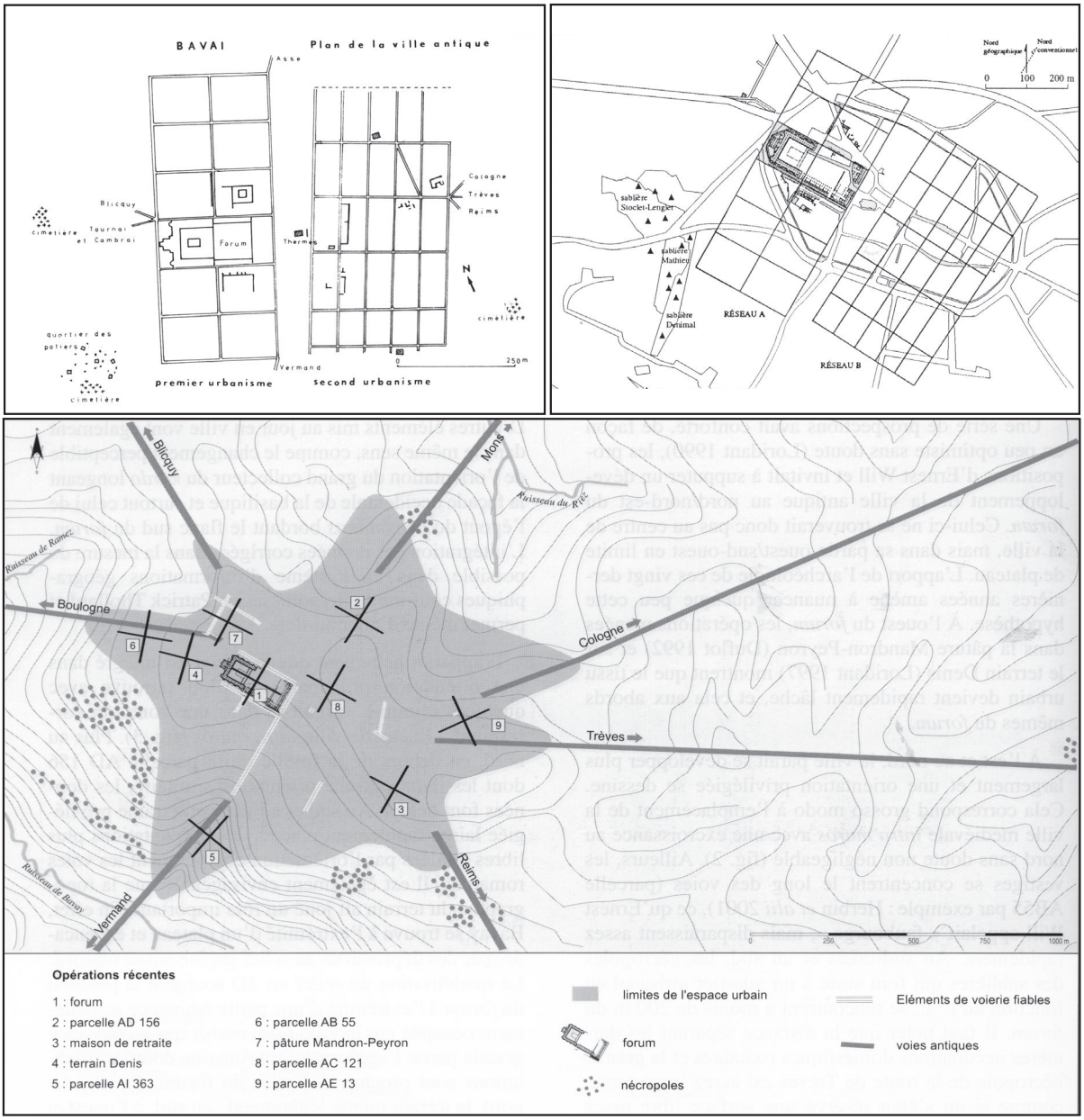

Fig. 37 : Quadrillage urbain de la ville de Bavay-*Bagacum* selon H. Biévelet et J.-L. Boucly (d'après Leman P. 1979, p. 174, Fig. 4 et Thollard P. 1994, p. 22, Fig. 2) et F. Loridant (d'après Loridant F. 2007, p. 88, Fig. 3).

Gaule, faisait de Bavay-*Bagacum* une ville à l'extension modeste. L'état des connaissances archéologiques de cette époque lui ont permis de délimiter un centre urbain se prolongeant le long de certaines voies en « faubourg » et dont les limites sud étaient marquées par les nécropoles, correspondant à une superficie totale d'environ 40 à 45 hectares[512]. Les opérations archéologiques récentes ont permis de compléter et d'étendre les espaces occupés par le tissu urbain au Haut Empire : la ville pourrait s'être développée, selon F. Loridant, sur une surface de 60 à 70 hectares[513].

L'organisation interne de la ville a été sujette à plusieurs interprétations au cours du temps (**Fig. 37**). Deux orientations principales ont été mises en évidence, l'une donnée par l'axe du forum, l'autre en décalage d'une dizaine de degrés, repérée principalement à l'est de l'agglomération actuelle. Dans un premiers temps, les chercheurs H. Biévelet[514] et J.-L. Boucly[515] ont conclu qu'il existait un double quadrillage orthogonal, l'un à l'ouest, déterminant des îlots de 120 m x 110 m et le second à l'est, définissant un module de 110 m x 60 m. Ils supposaient également que la présence du forum dans le quadrillage ouest indiquait sa précocité par rapport au second quadrillage, émanant d'un plan d'urbanisme postérieur, créé à l'époque Flavienne. Les fouilles réalisées dans le milieu des années 90 par P. Thollard ont remis en question cette vision, selon lui, la ville s'organise autour d'un seul carroyage – le quadrillage est – et l'orientation décelable autour du forum - le quadrillage ouest - ne représente finalement qu'une modification ultérieure au schéma primitif, survenue dans le courant du 1er siècle après J.-C. Dans le reste de la ville, plusieurs tronçons de voies secondaires ont été repérés, dont l'orientation semble être guidée par celle des voies sortant de la ville. Des observations menées par F. Loridant ont permis de voir que la topographie du site a joué un rôle déterminant dans l'orientation du quadrillage urbain. En effet, sur le plateau, le quadrillage respecte un quadrillage orthogonal, alors qu'au sud, à l'est et à l'ouest, l'inclinaison du terrain a induit un changement d'orientation. Les principales nécropoles à proximité immédiate de la ville, sont situées dans les parties où la déclivité est la plus forte, utilisant donc un espace inadéquat pour toute forme d'urbanisme[516].

2.3 - L'urbanisation de la ville au Haut Empire

Les vestiges remontant à la fondation de la ville sont très rares. Seule une vaste place a été repérée à l'emplacement du futur forum, sous la basilique, dont le mobilier collecté permet de la dater aux premières décennies de notre ère. C'est à partir du règne de Claude et surtout sous la dynastie des Flaviens que la ville se développe. L'exploitation des sablières modernes au début du 20ème siècle, a permis d'explorer la partie au sud et au sud-ouest de la ville. Cet espace périphérique correspond à une importante zone artisanale associée à des habitations datées du milieu du 1er siècle comprenant des ateliers de potiers, actifs pendant tout le 1er siècle, dont la production semble spécialisée[517] dans la fabrication de

[512] Will E. 1962, p. 86.

[513] Loridant F., Bloemendaal L. 1990, p. 125-134.

[514] Biévelet H. 1966, p. 48-57.

[515] Boucly J.-L. 1984a, p. 19-25 et Boucly J.-L. 1984b, p. 41-49.

[516] Loridant F. 2007, p. 89.

[517] De nombreuses installations liées à l'artisanat céramique (fours, fosses d'extraction puits) ont été repérées à l'ouest, au sud-ouest et au sud de la ville (Les Sablières, nouveau collège de l'Assomption). Trois type de productions sont attestée à Bavay : la céramique gallo-belge (*terra nigra, terra rubra*) avec un répertoire de formes de tradition indigène et d'imitation de sigillée italique à l'essor florissant dans la première moitié du 1er siècle après J.-C., les mortiers en pâte claire et les « vases à bustes »

mortiers et de cruches en céramique à pâte claire et de vase en *terra nigra* et *terra rubra*[518], des ateliers de métallurgie, de tabletterie et de verrerie. Ces ateliers disparaissent dès la fin du 1er siècle ou au tout début du 2ème siècle et les ruines des bâtiments seront utilisés pour l'installation de sépultures appartenant à un vaste ensemble funéraire implanté dans ce secteur depuis la seconde moitié du 1er siècle. Les ateliers situés au plus près de la ville laissent place quant à eux, à des habitations en torchis, dotées de cave. A partir de cette date, les productions céramiques cessent à Bavay et se délocalisent à Pont-sur-Sambre, village situé à une douzaine de kilomètres de la capitale[519].
Au cours du 1er siècle, la ville s'équipe de vastes monuments publics, dont le mieux connu est un vaste *forum* tripartite, qui sera remanié au cours du 2ème siècle, mais également de thermes et d'un aqueduc alimentant la ville en eau.

- ***Le forum***

La date de la fondation du *forum* n'est pas connue. Selon J.-C. Carmelez[520], elle remonterait à l'époque Augustéenne, hypothèse réfutée par R. Hanoune et A. Muller[521], qui la situe entre 40 et 60 après J.-C. Le *forum* est situé dans le quart nord-ouest de la ville, sur un terrain accidenté qui a nécessité la réalisation d'un nivellement préalable à sa construction. Selon les connaissances actuelles, il est admis que le *forum* connait deux états de construction, le premier se situant dans les années 40-60 après J.-C. et le second, au milieu du 2ème siècle après J.-C. Il forme un ensemble monumental tripartite (230 x 100 m) se composant, d'ouest en est et dans le prolongement du *decumanus,* d' une entrée monumentale, d'une aire religieuse de cinquante-sept mètres de côté, avec dans un premier temps, un temple dans son axe longitudinal - édifié sur un podium (34 x 22 m) consacré au culte impérial - d'une esplanade à destination civique (100 x 60 m) et d'une basilique à trois nefs (94 x 38 m) bordée de boutiques[522]. Dans la partie ouest, l'esplanade centrale était encadrée de portiques, fondés sur des galeries semi-enterrées, les cryptoportiques. Dans le courant du 2ème siècle, le *forum* subi un remaniement profond pour des raisons qui restent inconnues : l'édifice est entièrement reconstruit dans le respect du plan du premier forum mais diffère dans son architecture et son organisation. Il semble que ce second *forum* n'ait jamais été terminé comme en atteste l'absence de sols définitifs dans la basilique. R. Delmaire voit plusieurs explications à l'arrêt de la construction qui pourrait être lié selon lui, au caractère trop ambitieux du projet ou à la perte du rang de chef-lieu de la ville au profit de Cambrai[523].

globulaires ornés de motifs d'applique dont le plus courant est une tête d'homme, barbu ou non, produits du 1er au 3ème siècle après J.-C.
A ce jour, aucun indice n'a permis de localiser précisément l'une de ces trois productions à l'intérieur de la ville. La diffusion de certaines catégories jusqu'en Bretagne romaine pour les mortiers prouve que qu'il ne s'agit pas uniquement d'une production local mais également destinée à alimenter les marchés extérieurs.

[518] Loridant F. 2002, p. 121-129.

[519] Loridant F. 2006, p. 41.

[520] Carmelez J.-C. 2001, p. 95-104.

[521] Hanoune R., Muller A. 1994, p. 37-61.

[522] Bedon R. 2001, p. 98.

[523] Delmaire R. 1996, p. 121.

- ***Les thermes***

La présence de thermes est suspectée dans le prolongement est du forum : un hypocauste retrouvé dans ce secteur pourrait leur appartenir.

- ***L'aqueduc***

Un seul aqueduc a été repéré à l'est de la ville, le long de l'ancien chemin de Longeville. Il permettait d'alimenter la ville en eau, en l'amenant des sources de Floursies, situé à 18 kilomètres à l'est de la cité. Sa construction paraît dater du début du règne de Vespasien.
En ce qui concerne les équipements hydrauliques, plusieurs puits ont été retrouvés, ainsi qu'une fontaine publique, au croisement de la rue passant au sud du forum et d'une voie secondaire. Le bassin (mesurant 1,67 m sur 1,98 m) semble avoir été construit à l'époque Flavienne et sera détruit à la fin du 2ème siècle[524].
La voirie, l'habitat privé et les autres édifices publics sont moins bien connus, exception faite de quelques découvertes limitées. L'existence d'un théâtre au nord-ouest de la ville a été suspectée après l'observation d'anomalies topographiques détectées par photographie aérienne mais des fouilles réalisées par J.-C. Carmelez ont infirmé cette hypothèse[525]. Au nord du forum, un angle de portique installé sur un mur de soutènement comportant une base moulurée et un socle en pierre bleue a été identifié comme une construction publique, sans savoir toutefois à quel édifice il appartenait.

Des traces d'habitat privé, débutant à l'époque Augustéenne, ont été observées en particulier au nord et au sud du *forum*. Dans ce même quartier, on a retrouvé les restes d'un immeuble à étages avec une façade monumentale, en bordure nord d'une *insula* datant de la période Flavienne : le niveau subsistant se composait de trois appartements donnant sur la rue, munis d'une cave et construits selon un plan symétrique. La partie occidentale était occupée par des ateliers et des logements d'ouvriers et d'artisans, au sud se situait une grande *domus*, pourvue d'un jardin. Les maisons de la ville étaient généralement munies d'hypocaustes - une trentaine ont été reconnus - et de caves (rue des Soupirs, allées de Louvignies : monument du Bisoir, sablières du Sud-Ouest) et pouvaient être ornées parfois de mosaïques (Grande rue, école maternelle de Louvignies) et d'éléments de marbre. Toutefois, aucun plan complet d'habitation n'est connu à Bavay à ce jour. La ville possédait également un réseau d'égouts, observé sous le trottoir du *kardo* longeant la partie orientale du forum et, plus à l'est, sous le *decumanus* bordant le forum au sud. Sa construction semble avoir eu lieu sous le règne de Vespasien, remplaçant un dispositif d'évacuation antérieur composé de fossés creusés le long des rues.

Le développement de la ville semble perdurer jusqu'à la fin du 2ème siècle, date à laquelle la capitale semble affectée par de nombreux changements : les fouilles archéologiques menées sur le terrain Denis, à l'emplacement de la maison de retraite et sur la parcelle AB 55, ont montré que plusieurs zones de l'agglomération sont abandonnées définitivement, les bâtiments sont démontés et le sol nivelé, pour des raisons qui nous échappent [526].On observe ce même phénomène dans les campagnes environnantes,

[524] Adam J.P. 1979, p. 823-836.
[525] Delmaire R. 1996, p. 123.
[526] Loridant F. 2007, p. 90 ; Loridant F. 2004, p.77-78.

dont les fermes sont également abandonnées à la même période[527]. Il est évident que la région de Bavay-*Bagacum* subit une crise importante à l'époque sévérienne, mais la ville, qui se transforme en forteresse routière, ne cesse toutefois pas d'exister.

2.4 - L'urbanisation de la ville au Bas-Empire

Les témoignages se rapportant au Bas-Empire sont nombreux et montrent une continuité de l'occupation au moins jusqu'au milieu du 5ème siècle. Cette situation se traduit archéologiquement dans un premier temps par l'abandon du forum, puis par la création d'une fortification encerclant le site de l'ancien complexe monumental. L'espace urbain de la ville antique est abandonné à partir de la fin du 2ème siècle – début du 3ème siècle et les espaces libérés ne sont pas réutilisés ultérieurement. La surface urbanisée de la ville se réduit alors considérablement et semble se concentrer autour du forum. La chronologie de la construction de cette enceinte est incertaine mais elle semble avoir connue deux états de construction. Une première muraille, d'une épaisseur d'environ deux mètres a été construite en maçonnerie de blocage, recouverte de mortier blanc et parementée sur sa façade sud, enveloppant le pourtour du forum, sur une surface de plus de deux hectares. La muraille était jalonnée d'au moins sept tours et une porte d'accès se situait dans le mur sud, près de son extrémité est, à l'emplacement d'un ancien accès au forum. Dans un second temps, une deuxième enceinte est venue renforcer le premier mur, excepté dans la moitié sud-est, où le mur se décroche de la muraille et semble se prolonger au-delà de l'angle sud-est de la première enceinte. Les tours de la première enceinte ont été doublées et huit nouvelles ont été ajoutées à l'ensemble. La paroi sud était bordée par un fossé large de 8 mètres et profond de 3 mètres, daté selon R. Delmaire, de la fin du 3ème siècle. Ce fossé serait donc contemporain de la première fortification et aurait été comblé lors de la construction du second mur dans le courant du 4ème siècle à une date encore discutée[528]. Des bâtiments en bois, servant certainement de caserne ont été mis au jour dans le *castrum* et semblent être occupés jusqu'à la fin du 4ème siècle. Les sépultures à inhumation datant du Bas-Empire fouillées dans les sablières au sud-ouest de la ville (cf *supra*) attestent d'une continuité de l'occupation jusqu'au début du 5ème siècle.

Pour les périodes suivantes, la rareté des vestiges interdit toute appréhension de la ville jusqu'au Moyen-Age. Mais l'existence d'un doyenné et d'un chef-lieu de prévôté et la mention de la reconstruction, au 12ème siècle, d'une fortification englobant en partie l'ancienne muraille du Bas-Empire, semblent indiquer la permanence d'une bourgade fortifiée d'une certaine importance sur un site dont la vocation stratégique ne s'est jamais démentie.

[527] Loridant F. 2004, p. 78.
[528] Delmaire R. 1996, p. 123.

2.5 - Les espaces funéraires

Plusieurs zones funéraires autour de la ville de Bavay ont été repérées et fouillées depuis le début du 20ème siècle. Quatre zones principales ont été décelées : la première au sud-ouest de la ville, la seconde au sud-est de la ville, la troisième au nord et la quatrième, à l'est, le long de l'ancienne voie menant à Trèves[529] (**Fig. 35**).

- ***La zone funéraire sud-ouest et sud : les sablières Stoclet-Lenglet, Mathieu, Denimal, Derome et Dehon.***

- *Présentation et datation*

Les nécropoles du sud-ouest de Bavay ont été explorées au début du 20ème siècle, lors de l'exploitation des sablières, par M. Hénault[530], puis l'étude a été reprise en 1992, par F. Loridant[531]. La zone funéraire s'étendait de part et d'autre de la route de Cambrai (D 342) du carrefour de la rue des Clouteries et de la rue de la Gare, au nord, à la voie ferrée, au sud.
Cinq cent vingt structures ont été recensées, que l'on peut diviser en cinq catégories :
- les habitats et les installations artisanales : 138 dont 9 structures ont servi de sépulture (puits, caves, fosses ou « silos »).
- les sépultures à inhumation : 83 inhumations d'époque gallo-romaine et une sépulture d'époque antérieure.
- les sépultures à crémation : 150.
- les sépultures : (interprétation de Maurice Hénault sans autre précision) 126.
- les structures non déterminées : 22.

L'organisation de l'espace funéraire est difficilement décelable du fait de la superposition des structures funéraires avec celles concernant l'habitat et surtout les structures liées à la forte activité de production de céramique. On peut toutefois remarquer que les inhumations semblent se situer principalement à l'ouest (sablière Lenglet – Stoclet) et que les incinérations sont plus denses à l'est et au sud (sablières Mathieu-Denimal, Derome). On peut toutefois observer qu'à la sablière Dehon, les deux modes de traitement des corps sont représentés dans des proportions similaires (vingt-deux sépultures à inhumation et dix-huit sépultures à crémation).

Les conditions de fouille et de conservation du mobilier rendent la datation des structures décrites très hypothétique et il est difficile de comprendre l'évolution chronologique entre les différents types de structures funéraires, d'habitats ou d'installations artisanales. Toutefois, l'étude de F. Loridant des données de M. Hénault permet de prouver que les ateliers de potiers ont fonctionné au moins jusqu'à la fin du 1er siècle après J.-C. Dans ce secteur, certaines fosses ou structures construites contenaient du matériel datable à la fois du 1er et du 2ème siècle permettant d'émettre l'hypothèse que cette zone continue à être habitée jusqu'au début du 2ème siècle après J.-C. En ce qui concerne les structures funéraires, il est

[529] Delmaire R. 1996, p. 117.
[530] Les résultats des fouilles réalisées par M. Hénault, sont publiés dans *le Journal des fouilles et découvertes*, de la revue *Pro Nervia* entre 1923 et 1934.
[531] Loridant F. 1992, p. 91-114.

encore impossible d'entrevoir l'évolution chronologique entre les inhumations et les incinérations, faute d'une étude complète du mobilier. Selon M. Hénault, des sépultures à crémation et des inhumations pourraient être datées du 1er siècle ou du début du second ; celles-ci contiennent du matériel datable du 1er siècle (*terra nigra* et des estampilles sur sigillée du 1er siècle). Quelques structures ont été datées du Bas-Empire par C. Garny et d'autres contenaient des monnaies de la fin du 3ème siècle ou du 4ème siècle. Les données dont nous disposons, permettent seulement de dire que cet espace funéraire semble être occupé du début de l'époque romaine jusqu'au Bas-Empire. Les premières tombes apparaissent dans le courant du 1er siècle, alors que les ateliers fonctionnent encore, puis suite à l'abandon de ces derniers, cette zone a été réoccupée par des sépultures. Cette coexistence d'ateliers de potiers, d'habitats et de tombes dans un même lieu, est connue pour cette période dans les ensembles funéraires de Blicquy[532], de Fréjus [533]ou encore de Lyon.[534]

- *Les sépultures à crémation*

Les descriptions des sépultures à crémation réalisées par M. Hénault nous permettent d'appréhender l'architecture interne des tombes. La majorité des sépultures à crémation semblent être placées dans des fosses creusées dans le sol. Il les classe selon cinq types : en forme de « marmite » (à bord droit et à fond arrondi), de forme carrée, arrondie, conique ou se terminant en pointe. Celles-ci peuvent contenir une architecture de tuiles (trois cas), de plaques de schistes (un cas) ou de grès (un cas) recouvrant les parois et servant de couvercle. Il évoque également la présence de moellons dans le comblement de certaines fosses laissant présager la possible existence d'une construction maçonnée. Le mode de dépôt des ossements est difficile à restituer car M. Hénault ne précise pas toujours où ont été déposés les restes du défunt à l'intérieur de la tombe. Il semble néanmoins que les ossements peuvent être déposés dans des vases en céramique, des urnes en plomb, des récipients en pierre (un mortier en marbre blanc) et également dans des coffrets en bois (six cas), ou encore en terre-libre sous forme d'amas d'ossements concentrés. Quatre structures sont décrites comme possédant des traces de « terre brûlée » sur les parois et le fond laissant imaginer la présence éventuelle de tombe-bûcher. M. Hénault signale également la présence d'une grande fosse remplie d'ossements humains en partie calcinés, avec à l'intérieur du comblement, un petit fût de colonne, qu'il interprète comme un *ustrinum*. L'interprétation nous parait douteuse même si nous possédons trop peu d'éléments descriptifs pour tenter de la caractériser.

Concernant le mobilier d'accompagnement des sépultures, les monnaies sont les plus représentées, elles peuvent être déposées mêlées aux ossements dans le contenant ou mélangées avec le reste du mobilier. Dans deux cas, M. Hénault précise qu'elles ont subi l'action du feu. Elles peuvent être déposées seule ou par trois, et peuvent être coupées en deux (six cas au total pour les sépultures à crémation et inhumations), en quatre (un cas) ou perforée (un cas)[535]. Les fibules, ainsi que les objets de parure (épingles en os et en bronze, bracelets, perles isolées) et de toilettes (spatules et cuillères) sont également bien représentés. Pour dix sépultures à crémation, le petit mobilier a été volontairement mutilé, il peut être plié en deux, les bracelets sont déposés cassés, entièrement ou seulement par moitié.

[532] De Laet S. J. *et al.* 1972.

[533] Béraud I., Gébara C. 1987a.

[534] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 284-288.

[535] On connaît d'autre exemple de monnaie percée sur le territoire Morins (Wizernes et Esquerdes). Selon R. Delmaire, il s'agirait d'un rite tardif apparaissant dans les tombes du 4ème s. et qui perdurerait à l'époque mérovingienne : Delmaire R. 1976, p. 205.

On retrouve aussi des statuettes à caractère religieux en terre blanche de l'Allier (sept cas), des jetons, des dès ou des pions (quatorze cas), des lampes à huile, des outils en fer (outils de potiers, serpe, ciseau, poids, plane de menuisier) ou en bronze (compas), des clés (dix cas), des fers de lance (1 cas), des couteaux. Les offrandes alimentaires en dépôt secondaire ne sont pas signalées pour les sépultures à crémation, toutefois, elles peuvent être présentes sous forme primaire, mêlées aux ossements du défunt, mais l'étude anthropologique des ossements n'ayant pas été réalisée, cette hypothèse ne peut être vérifiée. Les vases en céramique accompagnent fréquemment le dépôt funéraire et dans une quantité importante, les descriptions des types de vases sont peu précises, F. Loridant a néanmoins, retenu la présence de tessons de sigillée taillés en rond, de vase « planétaires » représentant une tête humaine et de mortier en sigillée type Drag 45[536]. Les descriptions de M. Hénault ne permettent pas de discerner la présence de céramiques brisées intentionnellement dans les sépultures à crémation.

- *Les sépultures à inhumation*

Les sépultures à inhumation sont placées dans des fosses creusées «en pleine terre», seules neuf d'entre elles possèdent un aménagement : la présence de cercueil est attestée dans deux cas, par le positionnement régulier de clous autour du corps, la fosse peut également être aménagée par des carreaux de terre cuite (deux cas), par des moellons de pierres bleues empilées (un cas), ou simplement protégée par des dalles placées autour et sur le corps du défunt (quatre cas). Notons la présence d'une sépulture double où les deux corps superposés sont séparés par cinq dalles d'ardoise. L'orientation des fosses est rarement précisée mais elle semble assez variée. La majorité des sépultures sont des tombes individuelles, les individus sont déposés sur le dos, excepté dans un cas, où le défunt repose sur le ventre. On note huit cas de sépultures plurielles dans des fosses regroupant deux (six cas) ou trois corps (deux cas) et deux cas d'inhumations collectives dans deux puits, où le premier contenait cinq individus (un premier dépôt de 3 individus déposés les uns à côté des autres accompagnés d'un dépôt de mobilier, et un seconde dépôt, juste au-dessus de deux autres individus) et le second puits avec trois individus (deux adultes et un enfant) accompagnés d'un chien[537].

Dans les inhumations multiples en fosse, les corps peuvent être déposés l'un à côté de l'autre, tête-bêche ou superposés, et même pour un cas, accompagné par le corps d'un cheval entier.
Toutes les sépultures à inhumation contenaient du mobilier excepté deux d'entre elles. Le mobilier déposé est identique à celui des sépultures à crémation. Les objets de parure quand ils sont présents, sont portés et dans quatre cas, les objets sont volontairement mutilés.

- ***La zone funéraire sud-est : les sablières Macron, Stoclet et la terre-Delbauve-Copin.***

D'autres espaces funéraires ont été repérés par M. Hénault lors de l'exploitation des sablières de part et d'autre de la voie menant à Reims. Aucune documentation archéologique n'est disponible concernant les sépultures, excepté pour les sablières Macron et Stoclet, où quelques vases en céramique en *terra rubra* et *terra nigra* et un ensemble patère-cruche en céramique dorée, conservés au musée des Beaux-arts de Valenciennes et qui sont caractéristiques du 1er siècle après J.-C.[538]

[536] Loridant F. 1992, p. 100-101.
[537] Hénault M. 1931, p. 5-9.
[538] Loridant F., Deru X. 2009, p. 11 ;

Structure	Type de tombe	Type d'observation	Système de couverture	Archi. fosse	Type de dépôt	Contenant ossuaire	mobilier	Datation
1	crémation	*In situ*	?	?	?	?	- une assiette type Gose 252 - une cruche type Gose 372	fin 1er / milieu 2ème s.
2	crémation et inhumation	*In situ*	dalle de pierre bleue	/	vase ossuaire en céramique associé à une inhumation	urne (2 B - Bavay)	- une couvercle type Gose 558 - cruche type Gose 374	fin 1er / milieu 2ème s.
3	inhumation	*In situ*	dalle de pierre bleue	/	/	/	- une tasse en sigillée - frgt d'une urne - frgt d'un gobelet	?
4	crémation	*In situ*	dalle de pierre bleue	/	terre-libre ?	/	/	?
5	crémation	*In situ*	qq pierres	/	terre-libre ?	/	/	?
6	inhumation	*In situ*	/	/	/	/	- une assiette en terra nigra type Gose 288 - une cruche type Gose 308 - une tasse en sigillée type Drag. 27 - un outil de chirurgien en bronze - une côte de bœuf	milieu 1er s.
7	crémation	*In situ*	qq pierres et une imbrex	/	terre-libre ?	/	- une assiette forme 3 de Blicquy - une urne forme 204a de Nimègue - un couvercle forme 1 de Bavay - une anse d'amphore	?
8	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre avec résidus de crémation	/	/	?
9	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre avec résidus de crémation	/	/	?
10	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre avec résidus de crémation	/	/	?
11	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre avec résidus de crémation	/	/	?
12	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre avec résidus de crémation	/	/	?
13	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre avec résidus de crémation	/	/	?
14	crémation	hors structure	/	/	vase ossuaire en céramique	urne (2 B - Bavay)	- un gobelet forme 204a de Nimègue - un alabastre en verre bleuté - frgt d'une urne ou bol - un fond d'une tasse ou bol en TN	?
15	crémation	hors structure	/	/	terre-libre ?	/	/	?
16	crémation	hors structure	/	/	terre-libre ?	/	/	?
17	crémation	hors structure	/	/	terre-libre ?	/	/	?
18	crémation	hors structure	/	/	terre-libre ?	/	/	?
19	crémation	hors structure	/	/	terre-libre ?	/	/	?
20	crémation	hors structure	/	/	terre-libre ?	/	/	?

Fig. 38 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures de l'ensemble funéraire des «Palans».

- ***La zone funéraire nord : les Palans.***

Au nord de l'agglomération, deux sépultures à crémation ont été repérées le long de la voie de Mons (CD 84) par M. Hénault en 1921[539], dont une était contenue dans une urne en plomb. Plus au nord, une fouille de sauvetage liée au contournement de Bavay par la RN 49, a mis au jour en 1988, de part et d'autre de la voie antique, une vingtaine de sépultures, dont dix-sept à crémation et trois à inhumation (**Fig. 38**)[540]. Les structures de l'ensemble funéraire n'ont pas bénéficiés d'une fouille fine du faut de leur mauvais état de conservation. Toutefois J.-C. Carmelez a réalisé une description succincte des différentes structures, le mobilier en bonne état a été recueilli, étudié et dessiné. Dans cet espace funéraire, les deux modes de sépultures ont coexisté entre le milieu du 1er siècle et le 2ème siècle après J.-C., avec néanmoins, une présence majoritaire des sépultures à crémation. Parmi ces derniers, seulement deux amas osseux ont été placés dans des vases ossuaires, le reste des structures correspondaient à des tombes en terre-libre. Seuls trois sépultures étaient accompagnés de mobilier non brûlé comprenant des vases en céramique et un flacon en verre. Dans six cas, l'auteur a précisé que les ossements étaient mêlés à des résidus de crémation et dans quatre tombes, le dépôt était recouvert par une dalle de pierre bleue. Notons le cas particulier de la sépulture 2, qui regroupe dans la même fosse, les restes brûlés d'un individu adulte, placés dans une urne en céramique, associé à l'inhumation d'un individu immature. Les restes de ce dernier étaient en mauvais état de conservation, seul le crâne et deux os longs appartenant à un membre supérieur étaient conservés. Dans les deux autres sépultures à inhumation, les individus étaient accompagnés d'un mobilier abondant composé de vases en céramique, d'objets métalliques et d'ossements animaux.

- ***La zone funéraire est : « la Fache des Près Aulnoys ».***

L'étude de cet ensemble funéraire étant l'un des objets de ce mémoire, elle sera traitée plus exhaustivement dans les parties suivantes (voir Partie 2, Chap. 2, 2). L'espace funéraire de la « Fache des Près Aulnoys » se situe à la sortie est de la ville antique, le long de la chaussée romaine se dirigeant vers Trèves, à environ deux kilomètres du *forum* antique (**Fig. 35**). Le site se trouve sur un plateau limoneux qui surplombe une légère dépression dans laquelle coule le ruisseau Bavay. Les travaux de mise en quatre voies de la RN 49 ont entraîné une importante opération préventive qui s'est déroulée entre juillet 1994 et mai 1995[541]. Cent-soixante-neuf structures funéraires, dont cent cinquante huit sépultures secondaires à crémation, huit structures assimilables à des tombes dans leur organisation mais ne contenant aucun ossement et trois structures construites (dont deux monuments funéraires et un éventuel mur pare-feu) ont été recensées.

Une organisation spatiale à l'intérieur de la nécropole a été décelée ; il s'agit d'un agencement par groupes de sépultures, espacés de quatre à cinq mètres environ, pouvant correspondre à un des regroupements familiaux mais également à un comportement social, lié aux pratiques des associations ou des collèges qui fournissaient à leurs membres des espaces funéraires particuliers. L'étude des céramiques ainsi que des monnaies a permis d'indiquer une utilisation continue de la nécropole, du début du 1er siècle après J.-C. à la fin du 2ème siècle après J.-C. La nécropole de la « Fache des Prés Aulnoys » est re-

[539] Hénault M. 1927, p. 418-425.
[540] Carmelez J.-C. 1992, p. 188-192.
[541] Loridant F. 1994, p. 23-25 ; Loridant F., Deru X. 2009, p. 9.

lativement éloignée du *forum* de Bavay, contrairement aux autres nécropoles situées près des Sablières. Cette situation excentrée pose le problème de l'appartenance de la nécropole à la ville antique[542].

La connaissance actuelle des limites du tissu urbain et de sa périphérie et le peu de vestiges observés à l'est de la ville – seul un tronçon de l'aqueduc a été repéré- ne permettent pas d'envisager d'autres propositions. De plus, une zone de sépultures à crémation datant du 2ème siècle, a été repérée lors d'un diagnostic[543] à cinq cent mètres à l'est de la nécropole. Il est donc envisageable d'y voir la continuité de cet espace funéraire.

[542] Loridant F., Deru X. 2009, p. 11.
[543] Marcy T. 2005, p. 42.

3 - *Tervanna* (Thérouanne), chef-lieu des Morins

3.1 - Origine et statut de la ville

La ville de Thérouanne-*Tervanna* est située dans une vallée, principalement sur une pente au dénivelé important de la rive gauche de la rivière la Lys, son occupation se prolonge sur l'île formée par les deux bras de l'affluent - où des traces d'habitats ainsi qu'un gué dallé ont été repérés - et également au-delà du cours d'eau, le long de la voie menant à Arras – où sont situés plusieurs espaces funéraires. Les limites de Thérouanne antique sont englobées au nord et à l'ouest dans l'actuel territoire communal de Clarques. La ville de Thérouanne-*Tervanna* est située au cœur d'un réseau routier composé de six voies menant à Boulogne, Sangatte, Cassel, Arras, Amiens et Brimeux. L'agglomération n'a pas bénéficié, comme Bavay, de fouilles d'ensemble, réduisant les connaissances sur la ville antique à quelques données ponctuelles, empêchant d'avoir une idée pertinente de l'étendue de la cité.

Les origines de la ville sont mal connues. L'image que donnaient les auteurs antiques du peuple Morins, n'était pas flatteuse. Selon Dion Cassius, les Morins à l'époque de l'Indépendance, ne possédaient pas d'agglomération et se contentaient de vivre dans des cabanes[544] ; César indique toutefois que leur territoire est organisé en *vici* mais il mentionne seulement le nom de *Portus Itius*[545]. La préexistence de Thérouanne en temps que *vicus* gaulois est soupçonnée :
- par la découverte abondante de statères gaulois sur le site : selon R. Delmaire, la découverte de certains types de monnaies datant de la deuxième moitié du 1er siècle avant J.-C., exclusivement sur le site de Thérouanne-*Tervanna*, portant le nom de *Rupios* ou *Rufios,* indiquerait vraisemblablement que la ville était le centre d'un territoire gouverné par une élite local, successeur de Commius[546].
- par sa position sur une voie pré romaine reliant Thérouanne à Sangatte.
- par la nature indigène de son nom[547] : l'origine du nom de la ville, *Tervanna*, proviendrait du radical celtique *tarvos*, signifiant taureau suivi du suffixe *-nn* fréquemment utilisé dans les noms de lieux gaulois[548] ; d'autres chercheurs, voit également en *Tarvanna*, le caractère hydronymique de ce nom, suggéré par le suffixe *–anna*[549]. Bien que l'étymologie de ce nom semble admise, sa signification reste toutefois encore inconnue.

La date de création de la ville romaine est difficile à établir mais elle est placée généralement lors de la réorganisation administrative de la Gaule par Auguste en 16-12 avant J.-C. Thérouanne-*Tervanna* devient alors le chef-lieu de la *civitas Morinorum* et s'intègre à la province de Gaule Belgique dont la capitale est Reims-*Durocortorum*. Le nom de la ville est mentionné par les textes antiques avec de légères variantes : elle figure sur l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Tarvenna*, sur la table de Peutinger en temps que *Tervanna* et Ptolémée parle des Morins « *dont la cité est Tarouanna à l'intérieur des terres* »[550]. La seule mention connue désignant le nom de la *civitas Morinorum* a été trouvée en 1898, sur un bloc de calcaire réemployé dans les matériaux de construction de la cathédrale de la ville. Cette

[544] Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXIX, 44, 1-2.
[545] César, *Bello Gallico*, 3, 29, 3; 5, 2, 3; 5, 5, 1.
[546] Delmaire R. 1976, p. 131 ; Delmaire R. 1984a, p. 224.
[547] Delmaire R. 1976, p. 130-131 ; Bedon R. 1999, p. 128-129 ; Loridant F. 2006, p. 45.
[548] Delmaire R. 1976, p. 131.
[549] Le Bourdellès H. 2004, p. 63-68 ; Billy P.-H. 2000, p. 347.
[550] Ptolémé, *Géographie*, 9, 4.

dédicace effectuée par la cité des Morins en l'honneur de l'empereur Gordien III[551] posent des problèmes de datation et de signification. Pour R. Delmaire, elle aurait été réalisée aux environs de 240-241 après J.-C. mais rien ne permet de dire si la dédicace a été exécutée par la ville ou au nom de toute la cité. En effet, à ce jour, on ne connait aucune mention de la capitale associée à celle de son territoire et les seules appellations connues de la ville sont *Tarvenna* ou *Tervanna*.[552]. Une deuxième inscription découverte près de Nimègue, nous renseigne sur le statut juridique de la cité, qui semble avoir été élevée au titre de colonie honoraire probablement de droit latin[553]. Ce statut honorifique n'empêchait pas à la ville d'être soumise aux impôts comme les autres cités, depuis le règne de Tibère et n'engendrait pas l'apport systématique de colons romains, il permettait toutefois aux magistrats de devenir citoyens romains après leur charge[554]. Nous ne disposons d'aucun texte pour situer cette nomination toutefois, les caractères épigraphiques de l'inscription semble l'attribuer à la période Flavienne[555] et R. Delmaire propose de voir l'accès de la ville au titre de colonie comme la récompense de la fidélité du peuple Morin à Rome, décrite par Tacite[556] au cours de la révolte de Civilis en 69-70 après J.-C.[557]. De plus, pour R. Delmaire, le fait que *Tervanna* porte un nom « gaulois » alors qu'elle bénéficie du statut de colonie est la preuve de l'existence probable d'une agglomération indigène à l'emplacement du futur chef-lieu de la *civitas Morinorum*[558].

L'administration municipale de la cité des Morins est connue grâce à trois inscriptions, faisant mention de charges administratives et de fonction religieuse : on connaît un *duumvir* de la colonie des Morins, *T. Punicius Genialis*, élevant une dédicace à Minerve en l'honneur de sa nomination au flaminat[559], un ancien prêtre municipal du culte de Rome et d'Auguste de la cité des Morins, *Tiberius Claudius Honoratianus*, devenu employé du palais impérial à Rome avant sa mort[560] et un troisième magistrat, *Tiberius Avitius Genialis*, ayant « géré toutes les charges et le sacerdoce »[561]. Le *cursus honorum* de la cité des Morins semblent donc être composé du sacerdoce, du duumvirat et du flaminat.

Le développement de la ville de Thérouanne semble débuter à partir du règne de Claude. En effet, les témoignages d'une occupation antérieure ne sont issus que de découvertes hors stratigraphies ou fortuites et reposent sur des hypothèses non vérifiées. Pour R. Delmaire, le passage de la Lys par un gué sur la voie reliant Arras à Boulogne a dû jouer un rôle important dans l'implantation de l'occupation

[551] *CIL* XIII, 3560 : *[Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) A]ntonio Go[r]/[dia]no Pio Fel(ici) Aug(usto) / [p]ont(ifici) max(imo) tr(ibunicia) p(otestate) III / co(n)s(uli) II p(atri) p(atriae) / [civi]tas Morinor(um)* : « A l'empereur César Marcus Antonius Gordianus, pieux, heureux, auguste, grand pontife, dans sa troisième puissance tribunicienne, consul pour la seconde fois, père de la patrie, la Cité des Morins ».

[552] Delmaire R. 1976, p. 134.

[553] *CIL* XIII, 8727 : *Minervae / CVR.LADAE/T(itus) Punicius GE/nialis (duum)vir co/lon(iae) Morino/rum sacerdos / Romae et Aug(usti) / ob honorem / F.V.A.M.OV.L* « A Minerve CVR.LADAE (?), Titus Punicius Genialis, duumvir de la colonie des Morins, prêtre de Rome et d'Auguste, en l'honneur de son flaminat ».

[554] Deux des magistrats connus de la cité des Morins (*CIL* XII, 8727 et *AE* 1978, 502) porte la même gentilice, *Genialis,* témoin de l'accession à la citoyenneté romaine.

[555] Delmaire R. 1976, p. 135.

[556] Tacite, *Histoire Naturelle*, 4, 12-75.

[557] Delmaire R. 1976, p. 135.

[558] Delmaire R. 1984a, p. 224 ; Delmaire R. 1994, p.83.

[559] *CIL* XIII, 8727.

[560] *CIL* VI, 29692 : *D(is) M(anibus) / Ti(beri) Cl(audi) Honoratiani / Castrensis Morini / in civitate sua / sacerdotalis locum / cludendum curavit / T(itus) Iulius Martialis / amicus.*

[561] *A.E.* 1978, 502 : *T]ib(eri) Aviti Genialis Sulp(ici) Aviti f(ilii) omnibus / [honoribus et ci]vilib(us) munerib(us) cum sacerdoti(o) functi.*

primitive du site, qui serait située selon lui, sur l'île formée par la Lys[562]. Toutefois cette hypothèse n'a pu être vérifiée du fait du caractère inondable de ce secteur. Les premières traces d'urbanisation de la ville, datées d'avant le milieu du premier siècle après J.-C., sont sans doute à mettre en relation avec l'importance nouvelle qu'aura la ville par sa situation sur la voie menant à Boulogne, empruntée par l'armée romaine lors de la conquête de la Bretagne entreprise sous le règne de Claude.

La documentation épigraphique témoigne du rôle de capitale administrative joué par la ville mais rien ne permet à ce jour de prouver l'existence d'une vie économique réelle[563]. Des traces d'incendies visibles sur plusieurs sites de la ville, notamment celui de la cathédrale, de la route de Boulogne et dans un habitat urbain semble confirmer le fait que la ville aurait subi une destruction par le feu vers la fin du 2ème siècle et une seconde à la fin du Bas-Empire, se rattachant certainement aux invasions barbares du 5ème siècle. A la fin du 3ème siècle, la province de Gaule Belgique est divisée en deux et la cité est intégrée dans la Belgique seconde, dont la capitale reste Reims-*Durocortorum*. On connait très peu de choses sur l'histoire de la ville au Bas-Empire et au début de l'époque mérovingienne, excepté l'existence d'un atelier monétaire attesté par la découverte de monnaie portant la légende TAROANNA / ROSOTTO ou TAROANNA FIT / VVSCACHARVS[564]. Thérouanne devient par la suite le siège d'un évêché – dont le premier évêque connu est Saint Omer à partir de 638 - et contrairement à Bavay, la ville évoluera au Moyen-âge en une cité épiscopale de première importance, puis plus tard, en une cité régale des Rois de France. Son loyalisme envers le roi de France Henri II, lui vaudra d'être complètement rasée en 1553 par les troupes de Charles Quint[565].

3.2 - Structure interne et limites de la ville

Les données ponctuelles issues des fouilles ou des prospections réalisées à Thérouanne, ne nous permettent pas d'avoir une vue générale de la ville antique. H. Bernard avait proposé un plan d'urbanisme de la ville basé sur le plan de la cité lors de sa destruction au 16ème siècle[566], ses hypothèses sont réfutées par R. Delmaire[567], faute de preuves archéologiques solides (**Fig. 39**). Seuls deux relevés d'habitats ont été réalisés à ce jour, au bord de la route de Boulogne et sous la cathédrale et ils ne permettent de tirer aucune conclusion quant à l'orientation de l'espace urbain antique (**Fig. 41**).

La ville de Thérouanne-*Tervanna* constituait un vaste carrefour routier en direction des villes de Boulogne - *Gesoriacum*, Sangatte, Cassel-*Castellum Menapiorum*, Arras-*Nemetacum* Amiens-*Samarobriva* et Brimeux (**Fig. 40**) :

- la voie nord menant à Cassel reprend le tracé de la route actuelle D 190. Elle est mentionnée par l'itinéraire d'Antonin[568] et par le Table de Peutinger[569] sans indication de distance. La voie antique devait arriver dans la ville en ligne droite formant ainsi un angle droit avec la route d'Arras, schéma abandonné par la route actuelle qui effectue un coude avant son arrivée dans la ville.

[562] Delmaire R. 1976, p. 137-138.
[563] Delmaire R. 1976, p. 132 ; De Laet S. J. 1964, p. 95-96.
[564] De Belford A. 1882-1885, p. 249, n°4228-4229 ; Prou M. 1892, p. 249, n°1143-1144.
[565] Loridant F. 2006, p. 45 ; Delmaire R. 1994, p. 84.
[566] Bernard H. 1980, p. 41-60 ; Bernard H. 1975, p. 41-63 ; Bernard H. 1962, p. 339-350.
[567] Delmaire R. 1984a, p. 226-228.
[568] Pinder M., Parthey G. 1848, p. 376 : *Tarvenna ... Castello mpm VIII*
[569] Desjardins E. 1869, p. 85-87.

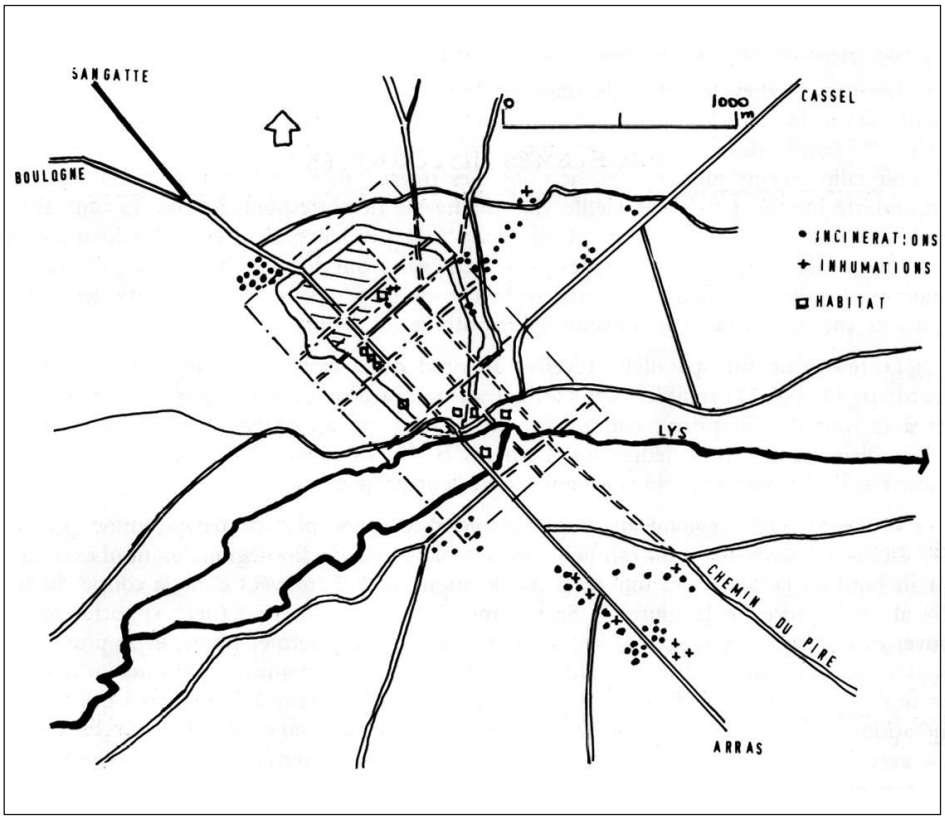

Fig. 39 : Proposition de plan de l'urbanisme antique de Thérouanne par H. Bernard rectifié par R. Delmaire (d'après Bernard H. 1980, p. 54).

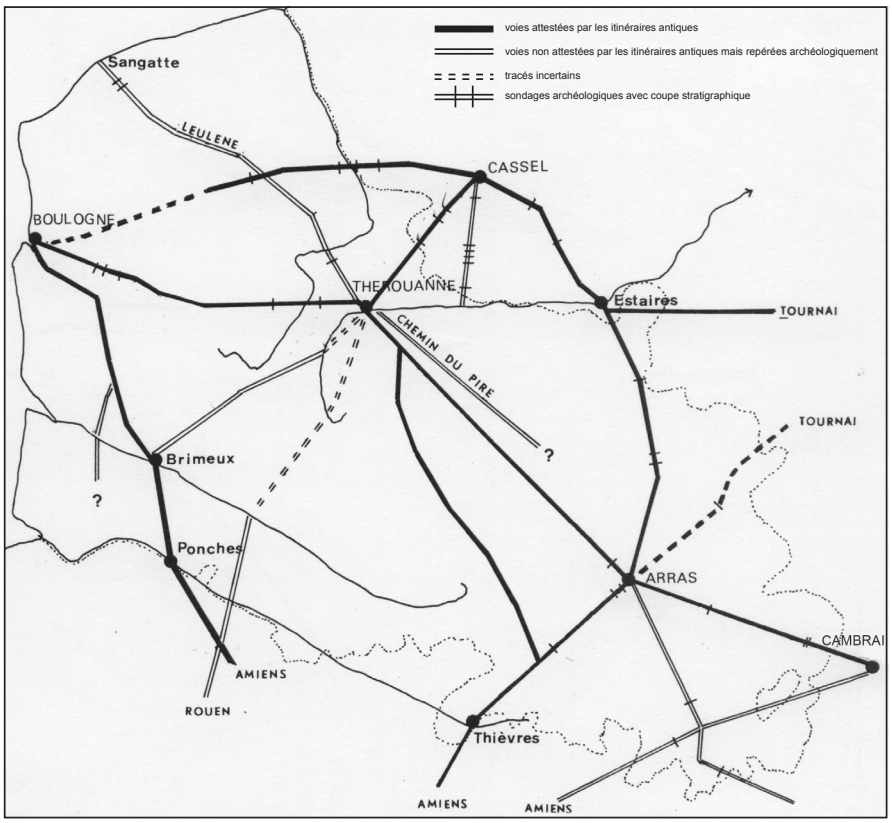

Fig. 40 : Le réseau routier autour de Thérouanne-*Tervanna* (d'après Delmaire R. 1994, p. 66, Fig. 8).

- d'ouest en est, la voie venant de Boulogne en direction d'Arras en passant par Thérouanne, dite Chaussée Brunehaut dont le tracé rectiligne est aujourd'hui repris par la D. 341. Un gué dallé permettait le passage de la rivière la Lys à la sortie sud-est de la ville en direction d'Arras. Elle est également citée dans l'itinéraire d'Antonin[570] et le Table de Peutinger[571]. Cette voie est considérée comme une voie stratégique utilisée par l'armée romaine, faisant le lien entre le limes du Rhin et la Bretagne en reliant Boulogne, Thérouanne, Bavay, Tongres et Cologne. La date de sa construction n'est pas assurée, mais R. Delmaire la situe entre l'époque augustéenne et le règne de Claude[572].

- au sud-est, la voie reliant Thérouanne à Amiens pose des problèmes d'identification. Son tracé n'est pas rectiligne et selon R. Delmaire, il s'agirait d'une route commerçante sans véritable rôle stratégique, qui aurait remplacé la voie Boulogne – Amiens, au tracé beaucoup plus direct[573]. La Table de Peutinger fait transiter cette route par *Teucera*, village actuel de Thièvres qu'elle situe à XIII lieues de Thérouanne[574]. La voie rejoindrait la capitale de la *civitas* des Morins par le sud-est, rattrapant à la sortie est de la ville, la route en direction d'Arras.

- deux autres voies partant de Thérouanne ne sont pas attestées dans les itinéraires routiers mais leur tracé semblent toutefois être antique : il s'agit de la voie sud menant à Brimeux et la voie nord-ouest en direction de Sangatte. La première est une voie rectiligne, se dirigeant vers le sud, rejoignant perpendiculairement la voie Amiens – Boulogne à Brimeux. Elle rejoint Thérouanne par le plateau de la rive droite de la Lys et se greffe à la voie menant à Arras. La seconde, dite voie de Leulène, se situe dans le prolongement de la route d'Arras, elle suit à son début, le tracé de la voie de Boulogne, puis se sépare d'elle, pour se poursuivre en direction du nord-ouest, suivant le tracé de l'actuelle D. 192 jusqu'au rive de l'Aa. Selon R. Delmaire, cette voie, avec son prolongement entre Thérouanne et Arras, a été un des grands axes commerciaux de la cité des Morins, utilisé dès l'époque gauloise et qui a perduré pendant toute la période gallo-romaine[575].

Les limites de la ville sont difficiles à préciser compte tenu du manque d'observations archéologiques. Toutefois, l'emplacement des espaces funéraires ainsi que celle des structures d'habitats connus nous permettent de restituer un début d'organisation (**Fig. 41**). Les ensembles funéraires qui ont pu être repérés ou bien fouillés se développent le long des voies d'accès de la ville à l'ouest, au nord, à l'est et au sud-est, il semble définir les limites du tissu urbain car aucune structure d'habitat n'a été identifiée au-delà des espaces funéraires. Le cours d'eau de la Lys semble marquer la limite sud de la ville : sur sa rive droite, aucune structure d'habitat n'a été repérée, des ensembles funéraires jalonnent de part et d'autre la voie menant à Arras et quelques sépultures se situent plus à l'est, le long du chemin du Pire. La zone urbanisée débute dès le franchissement du cours d'eau au nord, elle se développe ensuite jusqu'au niveau du fossé nord de la Vieille ville médiévale[576] et à l'est, au niveau de l'actuelle route de Cassel.

[570] Pinder M., Parthey G. 1848, p. 376-379.
[571] Desjardins E. 1869, p. 86.
[572] Delmaire R. 1976, p. 296-298.
[573] Delmaire R. 1976, p. 299-300.
[574] Desjardins E. 1869, p. 85 et 89.
[575] Delmaire R. 1976, p. 301-302.
[576] Le fossé médiéval ne semble pas correspondre à l'étendue de la ville antique compte tenu de l'existence de structures gallo-romaines à l'extérieur de l'enceinte.

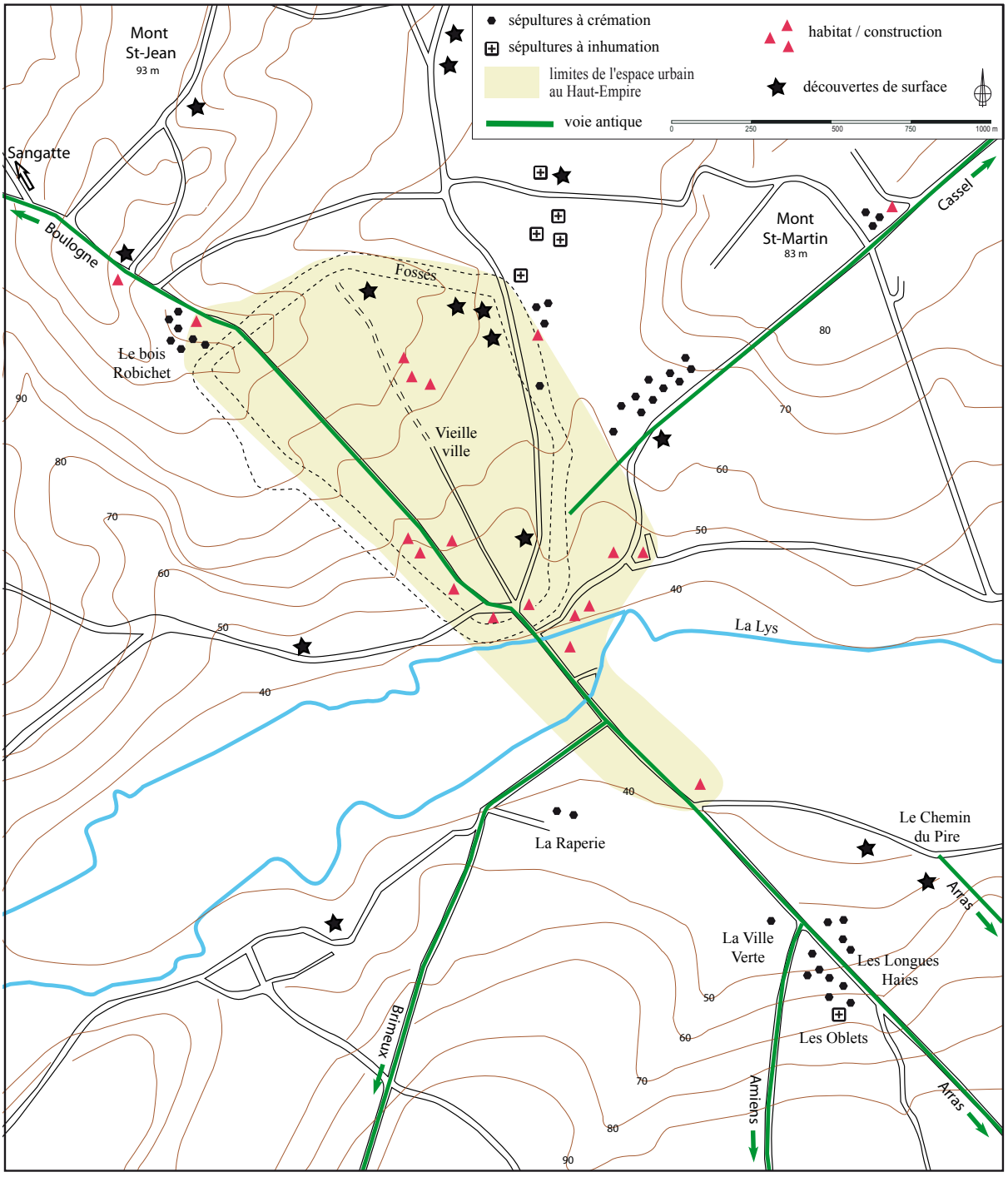

Fig. 41 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Thérouanne-*Tervanna* au Haut Empire (d'après Delmaire R. 1994, p. 85, Fig. 17 ; Infographie : H.B.E.)

3.3 - L'urbanisation de la ville au Haut Empire

Les premières traces d'occupation de la ville du Haut Empire (**Fig. 41)** ont été observées sous l'emplacement de l'ancienne cathédrale : des fonds de cabanes contenant du mobilier céramique gallo-belge, indigène et sigillé attestent d'une première occupation au début du 1er siècle – à l'époque de Tibère-Claude - à laquelle succède à l'époque Flavienne, un habitat en pierre avec hypocauste richement décoré, qui sera détruit une première fois au début du 2ème siècle et une seconde fois à la fin de ce même siècle[577].

Un autre site d'habitat constitué de murs en pierres revêtus d'enduits peints, a été fouillé en partie sur l'île formée par les bras de la Lys, fournissant un mobilier précoce, montrant une occupation du site de la première moitié du 1er siècle au milieu du 2ème siècle après J.-C.[578]. Trois autres sites ont livré des vestiges d'habitat gallo-romain[579] en pierre attestant d'une occupation pendant les deux premiers siècles de notre ère. Les constructions en pierre avec stucs peints et décoration de marbre et de mosaïque sont les indices que la ville devait jouir d'une certaine prospérité au 2ème siècle. Aucun plan d'édifice public ou religieux n'a été repéré dans la ville, toutefois on peut imaginer qu'elle en possédait, compte tenu de la découverte de plusieurs dédicaces, réalisées par les magistrats de la ville (cf *supra*), certainement, lors de l'édification de monuments. On peut citer notamment celle inscrite sur un bloc architectural dédié à Gordien III[580], qui aurait été réemployée, à partir du 4ème siècle, dans les murs de la cathédrale. La dédicace était accompagnée par d'autres blocs sculptés également en réemploi, témoignant de l'existence probable d'un grand édifice public à proximité de la route de Boulogne[581]. Les autres vestiges connus sont issus de mobilier de surface, composé essentiellement de céramique et de monnaies, récupérés lors de prospections ne nous permettant pas d'obtenir plus d'informations sur l'urbanisme de la ville.

3.4 - L'urbanisation de la ville au Bas-Empire

A la suite de l'incendie qui a détruit la ville à la fin du 2ème siècle, certains sites subissent une période d'abandon puis sont de nouveau occupés à partir du milieu du 3ème siècle. Sur le site de l'ancienne cathédrale, de nouvelles constructions sont ensuite édifiées puis de nouveau détruites par un incendie en 275-276. Suite à l'abandon du site, l'espace est alors utilisé à des fins funéraires à partir de la fin du 3ème siècle. La découverte de sépultures à cet endroit suggère selon R. Delmaire, que le tissu urbain se resserre vers l'ouest de la ville au Bas-Empire[582]. Comme pour la période précédente, les connaissances archéologiques de la ville sont très limitées et elles ne permettent pas d'établir un plan d'urbanisme (**Fig. 42**) : des traces d'habitats datant du 4ème siècle ont été repérés sur des sites occupés préalablement au Haut Empire, au niveau de l'ancienne cathédrale, le long de la route de Boulogne et sur la rive droite de la Lys, le long de la route d'Arras. Des espaces funéraires, composés d'un regroupement de quelques sépultures à inhumation, sont situés au sud-ouest à proximité de la voie et au nord de l'agglomération. Les éléments de mobilier du Bas-Empire découverts lors de prospections se situent tous sur le côté oriental de l'axe formé par la voie reliant Boulogne à Arras. La présence d'une enceinte du Bas-Empire

[577] Delmaire R. 1994, p. 92-96 ; Delmaire R. 1984a, p. 225-226 ; Delmaire R. 1976, p. 168-188.
[578] Delmaire R. 1984a, p. 225 ; Delmaire R. 1976, p. 158-161.
[579] Route de Saint Omer - parcelle A 279, rue des fossés et route de Boulogne - parcelles D 30-34.
[580] *CIL* XIII, 3560.
[581] Delmaire R. 1976, p. 186.
[582] Delmaire R. 1976, p. 186.

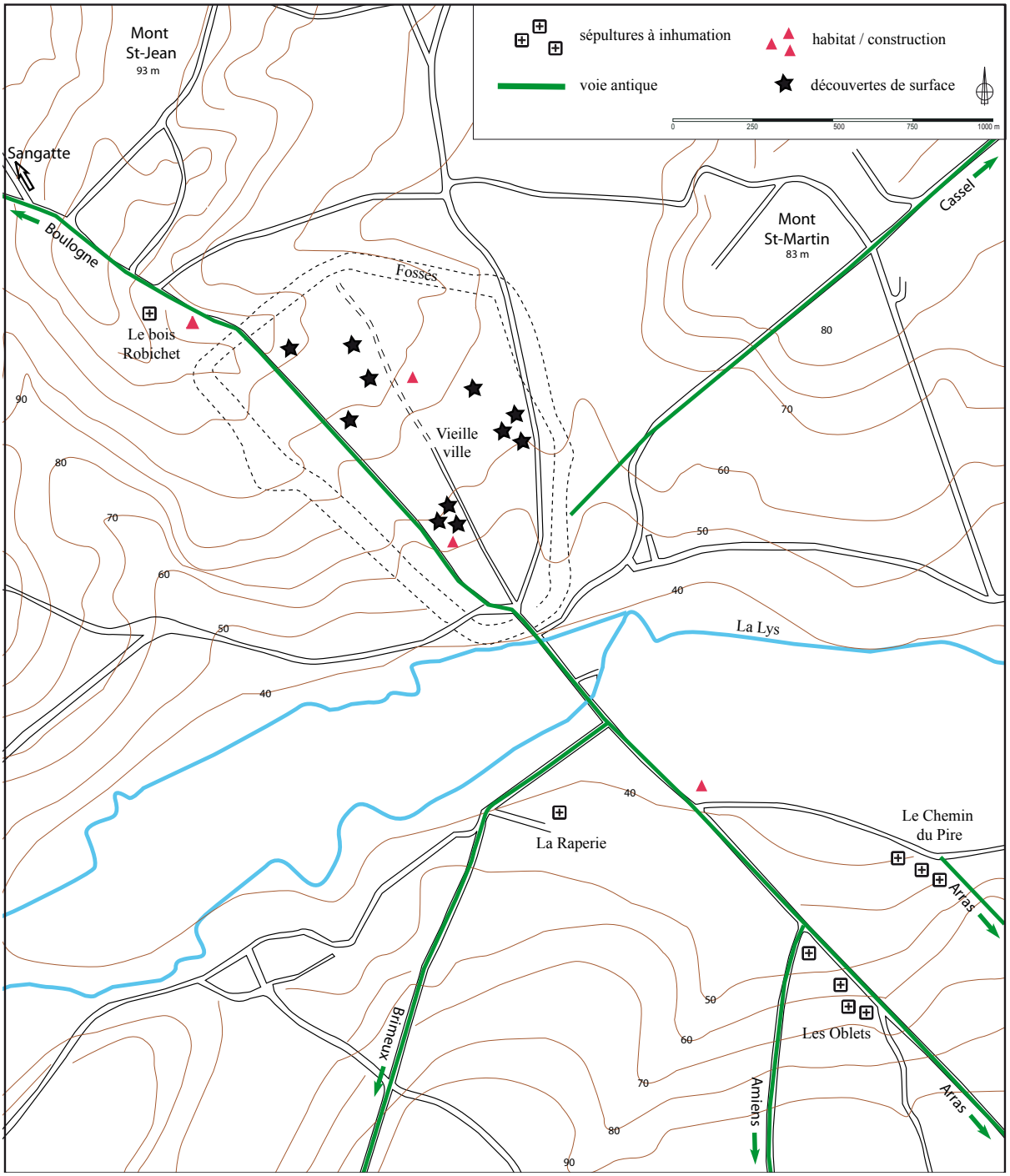

Fig. 42 : Découvertes funéraires et zones urbanisées de la ville de Thérouanne-*Tervanna* au cours de l'Antiquité tardive (d'après Delmaire R. 1994, p. 85, Fig. 17 ; Infographie : H.B.E.).

a été envisagée à Thérouanne par plusieurs chercheurs lors de la découverte d'épaisses murailles, qui se sont révélées appartenir finalement, à différentes phases de construction de la cathédrale de la ville[583]. Cet édifice reste à ce jour hypothétique, faute de preuves archéologiques.

3.5 - Les espaces funéraires

Les ensembles funéraires de la ville, sont situés le long des trois principales voies en direction, d'Arras au sud-est, Boulogne au nord-ouest et de Cassel au nord-est, ainsi que sur les flancs du Mont Saint-Martin. Nos connaissances sur les zones sépulcrales entourant la ville de Thérouanne sont issues majoritairement de découvertes anciennes de la fin du 19ème-début 20ème siècle, de prospections pédestres et également dans deux cas, par des fouilles archéologiques préventives réalisées au début des années 90. Les espaces funéraires de la ville semblent être composés de petits ensembles de sépultures regroupées en grappe et se développant le long des voies sortant de la ville. Trois espaces se démarquent :

- ***La zone funéraire de la voie de Boulogne (nord-ouest) : le Bois Robichet.***

L'espace funéraire situé entre le Bois Robichet et la voie antique Thérouanne – Boulogne (**Fig. 43**) a été localisé au cours du 19ème siècle, par des découvertes fortuites de sépultures à crémation et de caveau funéraire. Une fouille préventive réalisée par l'AFAN en 1995, lors des travaux de contournement nord-ouest de la ville de Thérouanne, a permis de mettre au jour des sépultures à crémation ainsi qu'une structure d'habitat occupée en continue du 1er au 3ème siècle.

- *Les découvertes anciennes*

Dans son inventaire archéologique de la ville, R. Delmaire fait mention de la découverte dans la seconde moitié du 19ème siècle, par A. Terninck, de tombes à crémation au niveau du Bois Robichet, ainsi que celle d'un caveau funéraire, par A. Legrand, composé de niches contenant des statuettes[584]. D'autres sépultures à crémation ont été fouillées par L. Théry à la fin du 19ème siècle, entre la route de Boulogne et le Bois Robichet et au niveau de l'angle formé par le fossé de la vieille ville, derrière la butte du vieux château. La première campagne de fouille, vers 1885, permis la découverte de deux tombes (**Fig. 44**) : la première contenait des résidus de crémation, des ossements brûlés ainsi qu'un disque en granite biseauté, la seconde sépulture était contenue dans un *dolium*, recouverte par des tuiles, contenant une lampe à huile, une assiette en sigillée et plusieurs autres vases[585]. En octobre 1888, une seconde campagne, réalisée dans un secteur ayant déjà fourni du mobilier provenant de sépultures gallo-romaines, porta sur l'étude de six sépultures à crémation (**Fig. 45**), sur lesquelles nous ne possédons qu'une brève description. Le mobilier d'accompagnement composé de verrerie, de fibules émaillées et d'une épingle en fer, a permis à R. Delmaire de dater cet ensemble funéraire des 1er et 2ème siècles après J.-C.

[583] Delmaire R. 1994, p. 84-86.
[584]Delmaire R. 1994, p. 88 ; Delmaire R. 1976, p. 142, Terninck A. 1879-1884, p. 330-331.
[585] Delmaire R. 1994, p. 88-89 ; Delmaire R. 1976, p. 142 ; Thery L. 1885-1888, p. 3-11.



Fig. 43 : Situation des parcelles surveillées et fouillées le long de la route de Boulogne (fond de carte : Géoportail – Infographie : H.B.E.).

- *La fouille de la déviation nord-ouest, le Bois Robichet*

Un projet de contournement routier au nord-ouest de la ville, au niveau du raccord entre le D. 192 et la D. 157, a permis de sonder archéologiquement une zone au potentiel funéraire connu depuis le 19ème siècle et confirmé par les prospections pédestres effectuées par J.F. Geoffroy en 1993. Une fouille de sauvetage a été réalisée d'octobre à décembre 1995 par une équipe de l'AFAN dirigée par O. Blamangin. Le décapage de cette zone a permis la découverte de deux sépultures à crémation dans un coffrage de tuile (**Fig. 46**), dont l'une a pu être datée de la fin du 2ème ou du début du 3ème siècle, d'un dépôt de vaisselle daté du 5ème siècle et d'un espace d'habitat, situé en bas de pente, occupée continuellement du 1er au 3ème siècle après J.-C[586].

La première sépulture à crémation (St. 35), était dans un état de conservation médiocre. Les éléments conservés laissent à penser que la fosse était constituée d'un coffrage en tuiles, sur lequel reposaient quelques ossements brulés et un fragment de manche de patère. La seconde sépulture à crémation (St. 19), également arasée par l'érosion et les labours, était composée d'un dépôt dans un contenant en céramique, accompagné par quatre vases en céramique, un verre à pied blanc transparent, d'une aryballe en verre bleue ainsi que d'une statuette de Vénus anadyomène en terre cuite blanche. Selon O. Blamangin, la statuette et les verreries étaient contenues dans un coffret en bois, dont subsiste une poignée en bronze[587]. Une fosse datée du 4ème-5ème siècle, a été trouvée à proximité des deux sépultures. Elle comportait seize vases réparties en cinq groupes, celui du centre était composé de 6 vases et les autres groupes disposés autour en comptait chacun deux ou trois posés à plat ou retournés. Selon O. Blamangin, l'absence d'autres éléments de mobilier ou d'ossements brûlés, confère à ce dépôt un caractère cultuel[588] n'empêchant toutefois pas une vocation funéraire. Bien que cette hypothèse n'a pas pu être démontrée, l'auteur envisage une possible occupation de l'espace funéraire jusqu'au 5ème siècle. Cette proposition semble néanmoins difficile à vérifier du fait de la densité des fossés médiévaux dans ce secteur qui ont certainement dû perturber ou détruire un certain nombre de sépulture.

- ***La zone funéraire de la voie de Cassel (nord-est) : le Mont Saint-Simon.***

L'espace funéraire situé sur les pentes sud du Mont Saint Martin (**Fig. 47**) est connu depuis le 19ème siècle. Une zone située du côté ouest de l'ancienne voie romaine en direction de Cassel a été sondée et fouillée en 1857 par A. de Gournay et en 1886-1887 par L. Théry. Une seconde zone a été découverte en 1980, sur les pentes nord du Mont, grâce aux prospections réalisées par F. et H. Chevallier et à la surveillance des travaux de construction de l'autoroute A 26 par M. Dacquin et A. Chevallier, permettant de ramasser du mobilier appartenant à des sépultures dépendantes de ce même espace funéraire.

- *La pente sud du Mont Saint-Simon*

- La zone sondée en 1857 par A de Gournay a été fouillée de nouveau en 1866-1887 par L Théry permettant la mise au jour d'un ensemble de sépultures à crémation datant du milieu du 1er siècle après J.-C. : il décrit la présence de cendres, d'ossements calcinés et de terre brûlée accompagné d'un mobilier céramique composé d'un bol en *terra rubra*, d'une urne à col tronconique, d'un fragment de vase

[586] Blamangin O. 1996, p. 59.
[587] Blamangin O. 1996a, p. 60 ; Blamangin O. 1996b, p. 28.
[588] Blamangin O. 1996b, p. 30.

Structure	Type de tombe	Type d'observation	Système de couverture	Architecture fosse	Type de dépôt	Contenant ossuaire	mobilier	Datation
1	crémation	Hors structure	?	?	Terre-libre à ossements dispersés ?	/	- disque de granite biseauté de 8 cm de diamètre	?
2	crémation	*In situ*	tuiles	demi-amphore coupée	vase ossuaire ?	vase ?	- plusieurs vases (?) - une assiette en sigillée - une lampe en terre blanche	1er/2ème s.

Fig. 44 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures par L. Théry en 1885.

Structure	Type de tombe	Type d'observation	Système de couverture	Architecture Fosse	Type de dépôt	Contenant ossuaire	mobilier	Datation
1	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre à ossements dispersés ?	/	- une coupe en verre - une bouteille en verre - un col de cruche jaune - quatre fibules émaillées - clous	1er/2ème s
2	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre à concentration d'ossements?	matière périssable ?	- huit perles en pâte de verre et en terre émaillée - une épingle en fer	1er/2ème s.
3	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre à ossements dispersés ?	/	/	?
4	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre à ossements dispersés ?	/	/	?
5	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre à ossements dispersés ?	/	/	?
6	crémation	*In situ*	/	/	terre-libre à ossements dispersés ?	/	- vases brisés	1er/2ème s

Fig. 45 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures par L. Théry en 1888.

Structure	Type de tombe	Type d'observation	Système de couverture	Architecture fosse	Type de dépôt	Contenant ossuaire	mobilier	Datation
1	crémation	*In situ*	?	coffrage en tuile	terre-libre à concentration d'ossements	matériau périssable ?	- un fragment de manche de patère	?
2	crémation	*In situ*	?	/	vase ossuaire	vase	- une cruche - une assiette - un couvercle - un bol type Tuffreau-Libre IIb - un verre à pied blanc transparent - une aryballe en verre type Isings 61 - une statuette de Vénus en terre cuite blanche - une poignée de coffret en bronze	fin 2ème s. / début 3ème s.

Fig. 46 : Données archéologiques issues de la fouille des sépultures réalisées par l'AFAN au «Bois Robichet » en 1995.



Fig. 47 : Situation des parcelles surveillées et fouillées le long de la route de Cassel (fond de carte : Géoportail – Infographie : H.B.E.).

tonnelet et d'une coupe en *terra rubra,* de deux structures remplies d'une couche épaisse de charbon – probablement des tombes-bûchers ou des bûchers en fosse – ainsi que d'une autre sépulture contenant une cruche[589].
- des prospections réalisées par F. et H. Chevallier sur la parcelle B 538, au lieu-dit les Croisettes, ont permis de repérer une fosse dépotoir ou rituelle contenant près de quatre mille tessons de céramique (sigillée, amphore, céramique commune), des ossements, une cinquantaine de fragments de tuiles, une monnaie, des clous en bronze et en fer, des jetons noir et blanc en pâte de verre ainsi que trois fibules[590].
- à l'est de cette parcelle, sur les terrains B 540, 542, 545 et 547 a été trouvée une sépulture à crémation, composée d'une urne tronconique, des fragments de coupe type Drag. 29 et 37, d'une tuile, d'une fibule, d'une monnaie de Tétricus ainsi que de clous.

- *La pente nord du Mont Saint-Simon*

- sur la parcelle AE 368, le long de la voie romaine en direction de Cassel, au niveau du croisement avec la D 192, deux sépultures à crémation datées du 2ème siècle, ont été découvertes. De la première, il ne reste qu'une cruche et quelques tessons de *terra nigra*, dans la seconde, les ossements étaient déposés dans urne en *terra nigra*, accompagnée d'un mobilier abondant composé d'une urne à col tronconique, d'une cruche, de deux gobelets, onze jetons noir et blanc en pâte de verre, d'une perle en bronze et de plusieurs fragments de métaux indéterminés[591]. Les deux sépultures étaient situées à environ un mètre à l'ouest d'une petite construction (5,60 m x 6,50 m), ouverte sur son côté sud, comportant dans le mur nord, un pilier tronconique[592]. Le mobilier recueilli a permis de dater sa construction à la fin du 2ème siècle après J.-C. et son abandon autour du milieu du 3ème siècle. La fonction de *fanum* a été évoquée pour ce bâtiment. Il est également possible qu'il s'agisse d'une construction funéraire monumentale.
A une quinzaine de mètres des deux sépultures, une autre tombe à crémation, datée de la seconde moitié du 2ème siècle, a été prélevée par A. Chevallier : les ossements étaient placés dans un vase en céramique, déposé dans une assiette type Drag. 18 et recouverte par une tasse type Drag. 33, servant de couvercle. D'autres éléments de mobilier ont été recueillis hors structures, il s'agit principalement de vase en céramique (assiettes en sigillée, patères, cruches, vase ovoïde, lampe à huile Loeschke IXb témoignant de la présence d'autres tombes du 2ème siècle[593].

- *La pente occidentale du Mont Saint-Simon et les abords est de l'agglomération*

Un autre ensemble funéraire semble être situé sur la pente occidentale du Mont Saint-Simon, le long de la route actuelle D 192 en direction de Saint-Omer. A. Terninck signale la présence, entre les sablières et les fossés de la vieille ville, de caveaux funéraires et de tombes à inhumation cimentées en gros moellons contenant des monnaies du Haut Empire[594]. Une autre sépulture à inhumation a été découverte en 1958 au nord de la route de Saint-Omer dans une marnière[595]ainsi que plusieurs monnaies du 1er et 2ème siècle[596].

[589] Delmaire R. 1976, p. 141 ; Delmaire R. 1994, p. 80.
[590] Delmaire R. 1994, p. 80.
[591] Delmaire R. 1994, p. 79 ; Routier J.-C. 1985, p. 10-15.
[592] Delmaire R. 1994, p. 79.
[593] Delmaire R., Chevallier A. 1981, p. 39-40 ; Delmaire R. 1994, p. 79-80.
[594] Delmaire R. 1994, p. 81 ; Delmaire R. 1976, p. 142 et p. 368 (note 54).
[595] Delmaire R. 1994, p. 81 ; Delmaire R. 1976, p. 142.
[596] Delmaire R. 1994, p. 81.



Fig. 48 : Situation des parcelles surveillées et fouillées le long de la route d'Arras (fond de carte : Géoportail; Infographie : H.B.E.).

- ***La zone funéraire de la route d'Arras (sud-est) : les Oblets, les Longues Haies, la Raperie, la Ville Verte et le chemin du Pire.***

La zone funéraire de la route d'Arras (**Fig. 48**) a été repérée par des découvertes fortuites réalisées lors de la construction de la voie ferrée en 1892, puis lors de trouvailles ponctuelles au début du 20ème siècle (entre le lieu-dit la Raperie et le Chemin du Pire). Une partie de l'espace funéraire a pu bénéficier d'une fouille exhaustive entre 1993 et 1994 par l'AFAN, préalablement à la construction de deux maisons sur les parcelles Macquet et Louchart. Au début des années 80, deux autres parcelles - B 191 et C 141 - situées de part et d'autre de la route d'Arras, à environ cent mètres des celles sondées par l'AFAN, avaient également livré des éléments de mobilier appartenant à des sépultures gallo-romaines. Cette zone n'a pas pu subir de fouille archéologique suivie, toutefois, des observations ont pu être réalisées et le mobilier a pu être ramassé par des bénévoles présents lors du terrassement du terrain[597], nous permettant d'avoir des données archéologiques détaillées de ces divers ensembles de sépultures.

- *Les découvertes anciennes à l'ouest de la route d'Arras : la Raperie et la Ville Verte*

Un ensemble funéraire composé de sépultures à crémation et à inhumation s'étend à l'ouest de la route d'Arras, le long de l'ancienne voie ferrée. Au lieu-dit la Raperie, au niveau de l'ancienne gare, L. Théry décrit la découverte d'un *dolium* contenant des mortiers et un vase de Castor avec un décor à la barbotine[598], à proximité immédiate, du mobilier céramique et métallique appartenant certainement à d'autres sépultures à crémation a été recueilli. Au même endroit, est signalée également la présence d'une sépulture à inhumation contenant les restes du défunt accompagnés par un vase en terre jaune. Au lieu-dit La Verte Ville, L. Théry mentionne la présence de sépultures à inhumation datées du 4ème siècle, dont l'une contient les restes d'un squelette d'homme associé à celui d'un cheval, accompagné d'un casque en plomb et d'un vase contenant des monnaies des fils de Constantin[599].
Une découverte ancienne, réalisée en 1631, au niveau du carrefour entre la route d'Arras et la voie en direction d'Amiens, fait mention d'une sépulture à crémation dans une urne en pierre de Marquise en forme de pyxide contenant deux vases dont l'un contient des ossements appartenant à un enfant[600].

- *Les découvertes anciennes à l'est de la route d'Arras : le Chemin du Pire et le Haut Blanc Mont*

Au niveau de l'ancienne voie ferrée et du Chemin du Pire, les travaux d'installation de la voie ferrée, ont permis de découvrir trois sépultures datées du 3ème/4ème siècle ; l'une d'entre elle était une tombe double associant deux individus dont l'un portait quatre bracelets en bronze et deux bagues. A quatre-vingt centimètres au-dessus de cette tombe, on a trouvé un dépôt composé de trois vases en céramique, d'une fiole en verre, de fragments de verre, d'une lame en fer et d'un bracelet en lignite[601].
Au lieu-dit au Haut Blanc Mont, le long de la route d'Arras, un groupe de sépultures à inhumation datant de l'époque mérovingienne a été repéré. Le mobilier a été prélevé et placé au début du 20ème siècle aux musées d'Arras et de Boulogne[602].

[597] Delmaire R., Chevallier A. 1981, p. 32-39 ; Delmaire R., Chevallier F., Chevallier H. 1984, p. 181-203.
[598] Delmaire R. 1994, p. 88 ; Delmaire R. 1976, p. 143-144.
[599] Delmaire R. 1976, p. 144.
[600] Delmaire R. 1994, p. 87 ; Delmaire R. 1976, p. 143.
[601] Delmaire R. 1994, p. 86 ; Delmaire R. 1976, p. 144.
[602] Delmaire R. 1994, p. 98.

- *Les découvertes récentes à l'est de la route d'Arras*

• Les Longues Haies, parcelle B 191 :

Lors des travaux de terrassement entrepris sur la parcelle B 191 - située sur le côté nord de la route d'Arras - pour la construction d'une maison en mars 1979, des éléments de mobilier provenant d'au moins deux sépultures à crémation et ainsi que d'autres retrouvés hors structures, ont pu être ramassés par A. Chevallier. Cet ensemble de quelques tombes a été daté entre la fin du 1er siècle et le milieu du 2ème siècle après J.-C. Nous ne disposons que de très peu de détails sur l'organisation du dépôt funéraire (**Fig. 49**).
Dans la première tombe, les ossements et le mobilier sont déposés à l'intérieur d'une grande amphore globulaire de type Dressel 20, brisée au niveau de l'épaule. R. Delmaire précise qu'un certain nombre de vases contient des ossements sans description supplémentaire[603]. La deuxième sépulture semble être entourée de fragments de silex, mais la position des ossements n'est pas précisée. Le mobilier d'accompagnent se résume à quelques vases en céramique, une charnière en os, une monnaie, des objets en bronze et une lampe à huile.

• Les Longues Haies, parcelle B 194 et 195 :

Dans les deux parcelles voisines B 194 et 195, au nord de la B 191, des éléments de mobilier céramique (vase en sigillée type Drag. 37, 18 et 33) et métallique (fibule type Feugère 22b, fibule type Almgren 68, épingle en bronze, monnaie de Claude II) ainsi que des ossements brûlés ont été repérés lors de travaux de terrassements en 1987[604].

- *Les découvertes récentes à l'ouest de la route d'Arras*

• Les Oblets, parcelle C 137 :

Lors d'un terrassement effectué en 1950, pour la construction d'une maison individuelle, des sépultures à inhumation ont été observées dont l'une d'entre elles, était aménagée avec un cercueil en bois et contenait les restes du défunt associés à des vases en céramique et un poids conique en plomb d'un quart de livre[605].

• Les Oblets, parcelle C141 :

Le suivi des travaux de terrassement en décembre 1981 a permis la mise au jour d'au moins dix sépultures à crémation et de mobilier hors contexte, ramassés dans les tas de déblais, issu des tombes[606]. L'étude du mobilier semble indiquer une utilisation de cet espace à partir du milieu du 1er siècle jusqu'au

[603] Delmaire R., Chevallier A. 1981, p. 33.
[604] Delmaire R. 1994, p. 87.
[605] Delmaire R. 1994, p. 87 ; Delmaire R. 1976, p. 144.
[606] Delmaire R. 1984b, p. 181-203.

Structure	Type de tombe	Type d'observation	Système de couverture	Architecture fosse	Type de dépôt	Contenant ossuaire	mobilier	Datation
1	crémation	Hors structure	?	?	une ou plusieurs vases ossuaires ?	demi-amphore coupée	- deux vases en terre blanche - une cruche - une charnière en os	150-200
2	crémation	*In situ*	/	entourée de silex	vase ossuaire ?	?	- deux cruches - une urne - une lampe Firmalampen type Loeschke X.	100-150

Fig. 49 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures de la parcelle B 191, les Longues Haies.

Structure	Type de tombe	Type d'observation	Système de couverture	Architecture fosse	Type de dépôt	Contenant ossuaire	mobilier	Datation
1	crémation	*In situ*	/	/	vase ossuaire	Drag 18/31	- une cruche - une urne	100-150
2	crémation	*In situ*	/	/	vase ossuaire	demi-amphore coupée	- un couple patère/cruche - une urne - un sesterce de Trajan	100-200
3	crémation	*In situ*	tuiles	coffrage en bois ? présence de clous ?	vase ossuaire	demi-amphore coupée	- un mortier - fragment Drag. 37 - un vase en terre blanche - une cruche - un urne - une bouteille en verre type Isings 51	150-200
4	crémation	*In situ*	tuiles	coffrage en bois possible : traces ligneuses	terre-libre ?	/	- un vase en terre rose - frgts de métal indét. - un flacon en verre type Isings 103	200-300
7	crémation	Hors structure	?	?	?	?	- un couple patère/cruche - une urne en terra-nigra - deux bols en terra rubra - deux assiettes	150
8	crémation	Hors structure	?	?	?	?	- deux gobelets en terra rubra - deux assiettes en terra rubra - trois bols en terra rubra - frgts sigillée type Drag. 15	150
9	crémation	*In situ*	?	?	?	?	- un double sesterce de Postumus - une grande urne	après 260
10	crémation	Hors structure	/	frgt d'un autel en calcaire ?	?	?	- deux fioles en verre type Isings 28 - quatre fibules en bronze - un anneau en bronze - un vase - un vase tonnelet	50-75
13	crémation	*In situ*	/	/	?	?	- quatre bouteilles en verre type Isings 50a - une bouteille en verre type Isings 50b - une fiole en verre type Isings 104b - une urne en verre type Isings 65 - une couple patère /cruche - une Firmalampen type Loeschke IXa ou X - une cruche - une grande urne - un as ou dupondius de MarcAurèle	150-200
16	crémation	Hors structure	?	?	?	?	- une cruche - un bol en terra rubra - un plat en terra rubra - frgts de céramique	150

Fig. 50 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures de la parcelle C141, les Oblets.

début du 3ème siècle. La description de l'architecture de la tombe, de la position des ossements et du mobilier ne sont pas toujours détaillés (**Fig. 50**), toutefois, il semble que dans au moins un cas (T. 4), un coffrage en bois recouvert par un aménagement de tuiles a été aménagé dans la fosse et que les ossements étaient certainement posés en amas, peut-être à l'intérieur d'un contenant en matière périssable, sur le fond du coffrage en bois. Dans les tombes 2 et 3, les ossements sont placés avec le mobilier à l'intérieur d'une amphore découpée au niveau de la panse ; l'une d'elle (tombe 3) était recouverte de tuile. Enfin, dans la structure 1, les ossements ont été déposés dans une assiette en sigillée type Drag 18/31. Le mobilier funéraire accompagnant les restes du ou des défunts est abondant, il est composé de vaisselle en céramique et en verre et parfois de monnaie (trois cas) ou d'objets de parure en bronze (un cas).

- Les Oblets, parcelle Louchart (C 453, 454, 455) et Macquet (C 463) :

Le site des Oblets parcelle Louchart et Macquet est situé le long de la voie romaine menant à Arras, sur son côté sud, à une centaine de mètres en aval des sépultures repérées par A Chevallier en 1981. Les fouilles d'archéologie préventive réalisées en 1993 et 1994 sur ces deux parcelles ont permis la mise au jour d'un ensemble funéraire composé de deux bûchers en fosse et de treize sépultures, dont une tombe-bûcher, onze sépultures secondaires à crémation et une sépulture à inhumation. Cet espace funéraire est composé de petits groupes de sépultures séparés les uns des autres et semblant fonctionner de façon autonome du début du 1er siècle jusqu'au 3ème siècle après J.-C. L'étude exhaustive de ces sépultures a été réalisée dans le cadre de ce mémoire, nous l'expliquerons avec plus de détails dans le chapitre suivant (voir Partie 2, Chap. 3, 3).

En 1996, la réalisation d'une rampe d'accès au garage d'une maison individuelle sur la parcelle Louchart, précédemment fouillée, occasionne une nouvelle surveillance archéologique. Une fouille de sauvetage a été entreprise après la découverte de blocs de craie taillés appartenant à la partie supérieure d'une chambre funéraire, daté du 2ème siècle[607]. Selon H. Barbé, cet hypogée devait, à l'origine, être recouvert par un tumulus, comme en atteste la couche de terre noire humique recouvrant l'édifice et également supporter une élévation, suggérée par un aménagement de moellons situé par-dessus la voûte de l'édifice[608]. Cette chambre, de forme parallélépipédique (L.3 m., l. 3,30 m., H. 2,35 m.), est constituée de blocs de pierre en *opus quadratum* ayant un aspect frustre à l'extérieur mais parfaitement taillés à l' intérieur. Une porte en pierre taillée, était obturée hermétiquement par de grands blocs de pierre.
Le monument contenait les restes de deux individus (un individu masculin et un individu féminin) inhumés sur des lits ou dans des coffres en bois - dont la présence est attestée par des clous en fer de grandes tailles - accompagnés de vases en céramique et des restes d'un poulet. A l'arrière du mausolée, deux autres sépultures ont été découverts : la première, située à l'angle ouest, est une sépulture à inhumation, datée du 4ème siècle, contenant les restes d'un homme de taille adulte portant deux anneaux en bronze au cheville et accompagné d'un couteau en fer et d'une monnaie. La seconde sépulture, située à l'angle sud est une sépulture à crémation, datée entre la fin du 1er et le début du 2ème siècle. Cette tombe est constituée d'un vase ossuaire en céramique contenant les restes osseux d'un individu adulte, mêlés à un élément de

[607] Une datation C14 réalisée par l'Université Lyon 1, d'après les ossements des deux individus, donne une datation commune de l'année 110 après J.-C.
[608] Barbé H., De Saulce A. 1998, p. 44-46.

tabletterie, une rondelle en verre et une fiole en plomb représentant une amphore. Le mobilier de cette sépulture, dont l'étude a été réalisée dans le cadre d'un article par F. Loridant et P. Bura[609], se révèle inédit, notamment pour la fiole de plomb, dans la partie septentrionale de la Gaule. Des comparaisons ont pu être établies avec des découvertes réalisées dans le bassin méditerranéen dans une épave de bateau[610] et dans une sépulture de l'île de Délos où les deux fioles en plomb présentes dans la tombe, ont été interprétées comme des ex-voto[611]. Le vase ossuaire, fermé hermétiquement par une assiette retournée lui servant de couvercle, était posé dans une patère.

[609] Loridant F., Bura P. 1998, p. 236-237.
[610] Tchernia A. *et al* 1978, p. 70-71.
[611] Deonna W. 1938, p. 340.

Partie 2 – Etude des ensembles funéraires

Chapitre 1
Methodes et définitions

Chapitre 2
Etude archéologique et anthropologique des trois ensembles funéraires

CHAPITRE 1 - MÉTHODES ET DÉFINITIONS

1 - LA CLASSIFICATION DES STRUCTURES FUNÉRAIRES

1.1 - Un vocabulaire propre à l'archéologie de la mort

La difficulté majeure rencontrée par tous les chercheurs travaillant sur l'archéologie de la mort réside dans l'identification et l'interprétation des structures qui composent un espace funéraire. Cette approche nécessite une réflexion en plusieurs étapes fondée en premier lieu, sur une description des faits observés sur le terrain, qui mènera dans un deuxième temps, à la restitution des gestes - les pratiques - qui permettra ensuite, de tenter d'approcher, dans une moindre mesure, la pensée religieuse - les rites - qui les a dictés[1]. A ce stade, l'interprétation des faits devient alors possible.
L'archéologie nous permet d'approcher une petite partie seulement, de ce que les ethnologues et les sociologues appellent le rite funéraire[2]. Pour eux, la notion de rite funéraire correspond à un rite de passage composé de différents temps divisés en trois phases : la séparation, la marge et l'intégration ou l'agrégation[3].

Dans le dictionnaire, le terme « *funéraire* » possède deux sens : « *1-qui appartient aux funérailles ; 2-qui est relatif aux tombes ; qui commémore les morts* ». Le terme « *funérailles* », désigne, quant à lui, l'« e*nsemble des cérémonies accomplies pour rendre les derniers devoirs à la dépouille de quelqu'un*» [4]. Il faut donc comprendre le terme « funérailles » comme un temps réservé à la gestion matérielle des restes du défunt[5], à travers la réalisation de « *procédures qui aboutissent au dépôt des restes du défunt à leur emplacement définitif* »[6]. Cette étape, comprise dans la phase de deuil pendant laquelle les proches doivent se séparer physiquement du cadavre du défunt, débute par le traitement du corps. Ce fait est attesté archéologiquement par deux pratiques : la crémation, qui consiste à accélérer la destruction du corps, et l'inhumation, qui le dissimule.

Le temps funéraire quant à lui, englobe l'ensemble de ces étapes : il débute avec le décès et ne prend fin « *qu'au moment où, collectivement, les restes humains sont entièrement déshumanisés* »[7]. La notion de temps effectif de cette période est un facteur culturel qu'il est difficile de mesurer car il ne laisse pas de trace matérielle. Néanmoins, comme toute chose, il a un début et une fin.

Dans le cas de la pratique de la crémation, le temps des funérailles correspond donc à l'étape de la crémation du corps, du ramassage et du déplacement ou non, des restes osseux et de leur dépôt dans un lieu définitif, la sépulture. Ces différents temps sont accompagnés de gestes spécifiques (repas funé-

[1] Boulestin B., Duday H. 2005, p. 26-27.
[2] Boulestin B., Duday H. 2005, p. 21.
[3] Thomas L.-V. 1980, p. 89.
[4] Le Petit Robert 2010, p. 1114-1115.
[5] Boulestin B., Duday H. 2005, p. 21.
[6] Leclerc J. 1990, p.16.
[7] Leclerc J. 1990, p.16.

raires, sacrifices, bris de mobilier, libations, incantations…) qui pour certains d'entre eux, sont encore visibles à travers les structures funéraires mais également non funéraires que l'on rencontre à l'intérieur de ces espaces réservés aux défunts. Les différentes pratiques que nous venons de citer peuvent également être effectuées hors du temps des funérailles à proprement parler, lors de cérémonies commémoratives en l'honneur de la mémoire du défunt (*Parentalia*, *Lemuria*, …).

La notion de crémation, qui signifie littéralement, « *action de brûler le corps des morts* »[8], englobe, dans le vocabulaire archéologique actuel, une grande variété de structures se rapportant à différentes étapes de cette pratique. Ces structures peuvent être classées en deux catégories : les structures primaires, relatives à l'étape de la crémation du corps et les structures secondaires issues du déplacement des restes dans un lieu différent de celui où a eu lieu la crémation du corps[9]. Dans un second temps, l'interprétation d'une partie de ces structures en tant que sépulture nécessite la reconnaissance d'un certain nombre de faits archéologiques parfois difficiles à cerner. Au sens littéraire, le mot sépulture définit d'une part une « *Inhumation, considérée surtout dans les formalités et cérémonies qui l'accompagnent* » et d'autre part le « *Lieu où est déposé le corps d'un défunt (fosse, tombe, tombeau).* »[10]. Dans le dictionnaire de la Préhistoire[11], J. Leclerc et J. Tarrête en 1988, donne une définition archéologique de ce terme : « *Lieu où ont été déposés les restes d'un ou plusieurs défunts, et où il subsiste suffisamment d'indices pour que l'archéologue puisse déceler dans ce dépôt la volonté d'accomplir un geste funéraire ; (...) structure constituée à l'occasion de ce geste funéraire* ».

La notion de sépulture, largement expliquée dans l'article de J. Leclerc[12], est une interprétation de faits archéologiques à travers lesquels certains critères déterminants ont été reconnus, tels que:
- un lieu défini, délimité.
- l'intentionnalité du dépôt ou plus particulièrement l'intentionnalité de faire de ce dépôt une sépulture[13].
- la nécessité du contexte funéraire.
- la présence des restes d'un ou plusieurs défunts.
- un lieu définitif

B. Boulestin et H. Duday, ont longuement rediscuté cette définition de la notion de sépulture lors du colloque de Sens en 2001[14]et ont légèrement nuancé la définition de J. Leclerc en replaçant à sa juste valeur le caractère intentionnel du dépôt, qui selon eux, n'est pas une obligation. Ils proposent de définir la sépulture comme « *un lieu consacré par des funérailles, où ont été déposés les restes d'un ou plusieurs défunts* » redonnant une place essentielle à la notion de consécration par des funérailles d'un lieu, destiné à devenir alors une sépulture[15].

Après ce rapide rappel du vocabulaire utilisé dans l'archéologie de la mort, nous allons nous intéresser plus particulièrement à la définition et à la classification des structures liées à la crémation.

[8] Le Petit Robert 2010, p. 582.
[9] Tranoy L. 2007, p. 139.
[10] Le Petit Robert 2010, p. 2355.
[11] Leroi-Gourhan A. 1988, p. 963-964.
[12] Leclerc J. 1990, p. 13-18.
[13] Boulestin B., Duday H. 2005, p. 20.
[14] Boulestin B., Duday H. 2005, p. 17-30.
[15] Boulestin B., Duday H. 2005, p. 23.

1.2 - Les structures primaires et secondaires liées à la crémation

Comme nous l'avons précisé précédemment, les structures présentes dans les espaces funéraires peuvent être qualifiées de primaires, lorsque la structure définit le lieu où a été brûlé le corps du défunt et de secondaires, lorsque la structure désigne le lieu de conservation définitif des restes. Les termes que nous allons définir ici sont en grande partie tirées des articles et ouvrages, réalisés par V. Bel, F. Blaizot et L. Tranoy qui ont activement travaillé sur la définition et la compréhension des structures funéraires en Gaule romaine depuis le début des années 90[16]. Dans un premier temps, nous allons définir les différents gestes et pratiques auxquelles nous pouvons être confrontés dans l'étude d'un ensemble funéraire, en replaçant chronologiquement les différentes étapes du rituel.

1.2.1 - L'étape de la crémation

La notion de structure primaire englobe les lieux où le corps du défunt a été brûlé. Dans la littérature antique, deux termes étaient utilisées pour caractériser ces lieux : *bustum* (tombe-bûcher) et *ustrinum* (bûcher). La signification de ces termes nous est connue grâce aux écrits de Sextus Pompeius Festus dans son ouvrage, *De Significatione Verborum,* rédigé au 2ème siècle après J.-C. : « *Bustum signifie à proprement parler le lieu où le mort a été brûlé et enseveli et l'on dit bustum pour bene bustum (bien brûlé) ; quand au contraire quelqu'un est seulement brûlé et enseveli ailleurs, ce lieu où l'on brûle est appelé ustrina : mais nous appelons busta uniquement le sépulcre* »[17].

La définition de ces termes étant imprécise, elle a engendré une confusion dans l'interprétation qui a été faite de ce type de structure, variant sensiblement d'un chercheur à un autre. En 2001, lors de la Table ronde de Bibracte[18], F. Blaizot et L. Tranoy avaient recommandé d'éviter l'utilisation des termes latins et de leur préférer, ceux de « bûcher »et de « tombe-bûcher », terminologie largement utilisée aujourd'hui.

Le **bûcher**, qui correspond au lieu où à été brûlé le corps du défunt, peut se présenter en contexte archéologique, sous différentes formes. Premièrement dans sa construction, sur le sol, en fosse ou maçonné, mais également dans son utilisation, individuelle ou collective.

Le **bûcher au sol** est une des structures les plus difficiles à appréhender car sa construction réalisée à même le sol n'a souvent laissé aucune trace tangible[19]. Il peut toutefois se caractériser par une zone charbonneuse parfois indurée et rubéfiée, contenant des fragments osseux[20]. Son usage peut être individuel et/ou collectif. Dans un espace funéraire, une ou plusieurs zones peuvent être réservées à la crémation des corps : lorsque la présence de plusieurs bûchers individuels successifs (juxtaposition et recoupement partiel) a été mise en évidence, on parlera alors d'**aire de crémation**.

Le second type de bûcher est celui qui a été aménagé au-dessus (pour les fosses de taille réduite) ou à l'intérieur d'une fosse. Généralement de forme quadrangulaire, le **bûcher en fosse** se discerne en surface par une bande rubéfiée, épousant les contours de la fosse, qui se poursuit le long des parois et sur le fond de la fosse. L'intérieur de la structure est généralement comblé par une couche épaisse, composée des résidus de crémation, mêlant les restes de bois carbonisés, de fragments osseux et de mobilier brûlés. Dans certains cas, du mobilier non brûlé peut être déposé, entier ou brisé, après la crémation

[16] Bel V. 1996 ; Bel V. *et al* 2002 ; Blaizot F., Tranoy L. 2004 ; Tranoy L. 2007 ; Bel V. *et al.* 2008, Blaizot F. *et al.* 2009.
[17] Festus, *De Significatione Verborum*, nn. 32.
[18] Baray L. (dir) 2004.
[19] Pautreau J.-P 1994b, p. 307.
[20] Tranoy L. 2007, p. 139.

par-dessus les résidus. Ces gestes peuvent être assimilés à des rituels réalisés avec la clôture définitive du bûcher, sans toutefois conférer à la structure une fonction sépulcrale.

1.2.2 - La constitution du dépôt définitif

Une fois le corps brûlé, le bûcher peut recouvrir plusieurs fonctions :

La première possibilité est que le bûcher serve uniquement de lieu de crémation, on parle alors de **bûcher (en fosse ou au sol)**. Dans ce cas, la couche de résidus - composée d'ossements, de charbon, du mobilier brûlé - est alors en partie ou entièrement prélevée. Suite à cela, plusieurs gestes peuvent être réalisés :

- les résidus de crémation peuvent être déposés tels quels dans une structure différente de celle où a été brûlé le corps.
- un tri peut être réalisé, séparant les ossements des charbons et des autres objets provenant du bûcher, les ossements sont alors déposés seuls (sans résidus de crémation) dans la tombe, regroupés en un amas.
- les ossements et les résidus de crémation sont déposés ensemble dans la tombe, ils peuvent être distingués l'un de l'autre par un contenant ou spatialement.

Dans ces trois cas, le terme **sépulture à crémation** ou **structure secondaire à crémation** peut être employé. Notons toutefois que lorsque les résidus de crémation ont été placés dans une fosse sans tri préalable, le cas de ces structures, généralement appelées **dépôt de résidus à crémation en fosse**, pose un certain problème d'interprétation. Certains chercheurs ne qualifient pas ce type de structure de sépulture car selon eux, les données archéologiques qui sont en notre possession ne permettent pas de distinguer s'il s'agit d'un fait sépulcral ou du support d'un autre rite[21]. Pour d'autres, ces structures sont un mode de dépôt des ossements au même titre que le dépôt en contenant, qu'il soit en matière périssable, en céramique, ou encore en verre[22]. Il est certain que la fonction de ce type de structure peu paraître ambigüe et qu'il serait donc plus prudent de préférer la terminologie plus neutre de dépôt de résidus en fosse. Néanmoins, nous aimerions souligner quelques points. D'une part, ces structures secondaires répondent en tous points aux critères d'identifications d'une sépulture, que nous avons cité précédemment : il s'agit bien d'un lieu défini et définitif, situé dans un contexte funéraire et contenant les restes d'au moins un individu. La différence entre ces structures et les sépultures à crémation classiques réside uniquement dans le fait qu'aucun tri ou qu'aucune attention particulière ne semble avoir été réservée aux ossements du défunt par rapport aux restes des résidus. Mais peut-on vraiment dire pour autant que cette absence de tri peut priver cette structure d'un caractère sépulcral ? Il s'agit ici d'une absence de geste perceptible archéologiquement mais rien ne nous dit qu'un autre rite, ne laissant pas de traces matériels n'a pas été réalisé. Il nous est en effet difficile d'admettre que le seul agencement des restes du défunt soit un critère plus pertinent pour qualifier une structure de sépulture qu'une absence d'agencement. Il est certain que visuellement, la différence peut paraître flagrante entre une sépulture à crémation en contenant et un dépôt de résidus de crémation en fosse, mais il nous est impossible de connaître la pensée religieuse qui a dicté le geste lors de la réalisation de ce dernier.

De plus, la composition de ce type de structure secondaire est, en de nombreux points, équivalente à celle des sépultures à crémation classiques : présence de mobilier brûlé et non brûlé, présence des

[21] Tranoy L. 2007, p. 153, Blaizot F. *et al*. 2009, p. 175.

[22] Nierhaus R. 1959 ; Van Doorselaer A. 1967; Castella D. 1987 et 1999 ; Ancel M.-J. 2010.

restes osseux d'un ou plusieurs défunts dans des quantités comparables aux sépultures à crémation, présence d'un système de couverture ou de signalisation au-dessus du dépôt… Nous voudrions également signaler l'exemple d'un ensemble funéraire lié à un habitat rural, occupé du 1er au 3ème siècle de notre ère, situé sur la commune de Mécleuves en Lorraine[23]. La fouille de cet espace funéraire, dont les limites spatiales sont connues, a livré cinquante huit structures secondaires à crémation dont plus de la moitié correspondait à des dépôts où les ossements du défunt étaient dispersés dans la fosse, mêlés aux résidus de crémation. Les autres amas osseux étaient placés dans des vases ossuaires (4 cas), dans des coffres en pierre (14 cas), dans des contenants en matière périssable (1 cas), deux modes de dépôts étaient associés (4 cas) et 6 structures étaient de type indéterminé[24]. Dans cet espace funéraire où le mode de dépôt principal est celui de placer les ossements mêlés aux résidus de crémation directement dans la fosse, peut-on encore hésiter à qualifier ces structures secondaires de sépulture à crémation ? Il nous semble ici que la répétitivité du geste soit un argument suffisamment pertinent pour discuter de la possible fonction de sépulture. De plus, ces dépôts sont tous de forme quadrangulaire, avec des dimensions similaires (45 x 55 cm de côté). Ils sont également tous recouverts d'une couche de sédiment naturel posé au-dessus du comblement charbonneux et dans la majorité des cas, ils sont surmontés d'un système de couvertures composé de fragments de *tegulae* ou de fragments de panse d'amphore, ou de céramique. Ces deux gestes peuvent être assimilés au bouchage et au scellement de la sépulture[25].

Nous n'avons pas la vocation ici d'apporter une réponse à ce difficile problème d'interprétation des structures funéraires mais nous souhaitions juste souligner l'existence d'arguments divergents susceptibles d'apporter une vision différente à ce problème.

La deuxième possibilité est que le bûcher serve directement de lieu de sépulture, on parle alors de **tombe-bûcher**. Deux aménagements sont alors possibles :
- soit les résidus issus de la crémation ne sont pas réagencés. Le corps de l'individu brûlé, le mobilier qui l'accompagnait ainsi que les bûches calcinées sont recouvertes de sédiment, divers gestes peuvent être effectués (libations, dépôt de mobilier non brûlé, bris volontaire de mobilier, installation d'un conduit à libations). Dans ce cas précis, les seuls critères qui permettent de différencier la tombe-bûcher du bûcher en fosse, résident dans l'identification de la présence d'un seul individu à l'intérieur du bûcher et que sa représentation pondérale se rapproche du poids théorique défini pour un squelette[26].
- soit une partie des ossements a été séparée des résidus et a été placée à l'intérieur d'un contenant, qui sera déposé également dans la fosse où a eu lieu la crémation. Le bûcher devient alors le lieu du dépôt définitif des restes, la structure primaire se confondant avec la structure secondaire[27].

Afin de mieux caractériser le rôle des bûchers dans les pratiques funéraires, des méthodes spécifiques, avec des protocoles précis, ont été mises en place, à partir de la fouille de ces structures sur le terrain jusqu' à l'étude en laboratoire des différents composants (ossements humains brûlés, mobilier…), afin d'appréhender l'organisation et la répartition spatiale des différents éléments[28]. Nous reviendrons en détail sur ces méthodes dans le chapitre suivant (voir Partie 3, Chap. 2, 1).

[23] Roth-Zehner M. 2007 ; Ancel M.-J. 2010, p. 90-140.
[24] Ancel M.-J. 2010, p. 105.
[25] Ancel M.-J. 2010, p. 309.
[26] Blaizot F., Tranoy L. 2004, p. 172.
[27] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 175.
[28] Bel V. 1996, p. 207- 222 ; Bel V., Blaizot F., Duday H. 2008, p. 233-247.

1.2.3 - Les structures liées aux funérailles et au culte de la mémoire

D'autres types de structures liés au processus des funérailles et au culte du défunt peuvent être également présents dans les espaces funéraires. Il s'agit d'une part, des **fosses à cendres**, défini par M. Polfer, comme des « *fosses aménagées afin de recueillir les restes du mobilier primaire d'une « incinération » individuelle, après collecte d'éléments choisis de ce mobilier qui seront transférés dans la tombe »*[29]. Ces fosses contiennent principalement du mobilier brûlés et fragmentés ainsi qu'une grande quantité de charbon mais peu ou pas d'ossements humains brûlés. Elles sont situées généralement en périphérie des espaces funéraires à proximité des aires de crémation, ce qui confirme leur fonction de réceptacle des rejets du bûcher. Elles se différencient d'un autre type de fosse, les fosses dépotoirs, par leur caractère individuel. En effet, les **fosses dépotoirs** sont composées du même type de remplissage mais leur taille beaucoup plus importante permet d'envisager une utilisation collective de cette zone, lors du nettoyage des différents bûchers. Outre les dimensions imposantes, elles se caractérisent par une quantité importante et variée de mobilier pouvant montrer une hétérogénéité chronologique. Leur forme et leur taille sont variables, il peut s'agir de fosses bien délimitées ou d'épandages aux contours plus flous. Plusieurs exemples ont été fouillés sur l'ensemble funéraire de la Favorite à Lyon[30]. L'étude du mobilier de certaines de ces fosses a livré une quantité importante d'ossements humains et animaux provenant de crémation mais également d'inhumation illustrant également une certaine gestion de l'espace funéraire[31].

Un troisième type de fosse peut être appréhendé, il s'agit de fosses de taille variable, appelée **fosses « à offrandes** » ou **fosses « rituelles** » qui se caractérisent par un comblement spécifique composé d'un nombre très important de vase en céramique, en verre, certaines fois d'amphores, d'ossements animaux, de végétaux, d'objets en métal, en tabletterie dont une partie d'entre eux ont subi l'action du feu. Le comblement particulier de ces fosses et l'absence d'os humains permet de distinguer une autre étape dans le processus des funéraires, différente de la crémation des corps et de leur dépôt dans un lieu définitif. Ce dépôt de mobilier, en particulier la vaisselle qui s'y trouve, semble correspondre davantage à une utilisation lors d'un banquet funéraire effectué pour les funérailles du défunt ou lors de cérémonies pour honorer sa mémoire. Dans le même registre, des fosses de plus petite taille, contenant uniquement du mobilier brûlé (vaisselle ou restes alimentaires) peuvent se trouver à proximité immédiate des sépultures. Ce type de fosse, dont des exemples ont été fouillés à Clermond-Ferrand[32] ou dans l'enclos funéraire de la Porta Nocera à Pompéi[33], sont à mettre en relation avec des rites pratiqués lors des cérémonies commémoratives.

Enfin, des aménagements spécifiques peuvent être retrouvés au contact direct de la sépulture, reflétant l'existence de gestes spécifiques liés aux rites de commémorations : dans le premier cas, un **dispositif à libation** peut être installé entre le sol et les restes du défunt. Un conduit, matérialisé à l'aide d'un autre vase (amphore par exemple) ou seulement une ouverture aménagée dans les couvercles des vases ossuaires, indiquent clairement la pratique de rituels de libations célébrés pour les morts. Dans certains cas, les éléments qui ont servi de contenant aux liquides déversés lors des libations, comme par exemple des balsamaires en verre ou un certain type de vase en céramique (gobelets, coupelles), sont

[29] Polfer M. 2001, p. 147.
[30] Tranoy L. 1995.
[31] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 245.
[32] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 242-243.
[33] Van Andringa W., Lepetz S. 2008a, p. 124.

retrouvés brisés directement sur le sol, au-dessus ou à proximité immédiate de la tombe. Leur bris peut alors être interprété comme un geste volontaire ou comme le résultat d'un piétinement par les contemporains des défunts, des éléments reposant sur le niveau de circulation des espaces funéraires, lors de la réalisation des rites commémoratifs[34].

Après cette rapide explication des différents types de structures et gestes liés à la pratique de la crémation, nous allons expliquer maintenant le type de classification des structures funéraires que nous avons utilisé dans le cadre de cette étude. Nous tenons à préciser également que les différents termes explicités ici seront repris en détail et étayés d'exemples dans la partie synthèse de ce texte (Partie 3).

1.3 - Proposition de classification des structures primaires et secondaires liées à la crémation

La typologie des sépultures à crémation est généralement fondée sur le mode de crémation du corps d'une part et sur le mode de dépôt des restes issus de la crémation d'autre part. De nombreux travaux ont été réalisés sur ce thème à partir des années 30, notamment par des archéologues allemands et néerlandais, comme W.G.J. R. Vermeulen[35], R. von Uslar[36] ou encore R. Nierhaus, qui fut l'un des premiers à s'intéresser à la classification des sépultures à crémation gallo-romaines[37]. Suite à ces travaux, d'autres typologies ont été proposées par H. Van Crombruggen[38], A. Van Doorselaer[39], L. Berger et S. Martin-Kilcher[40], G. Müller[41], ou encore T. Bechert[42] sans toutefois y apporter de modifications importantes. Les éléments constitutifs de ces typologies ont été traités exhaustivement par M.-J. Ancel dans sa thèse de doctorat portant sur la crémation en milieu rural en Gaule Belgique romaine[43], nous ne nous attarderons pas sur ce sujet dans le cadre de cette étude et nous invitons donc le lecteur à se reporter aux travaux de M.-J. Ancel pour plus de détails.

En 1987, à la suite d'un travail universitaire, D. Castella a proposé une nouvelle classification des sépultures à crémation qu'il utilise lors de la publication de la nécropole d'Avenches[44]. Cette typologie est basée sur l'observation de plusieurs critères successifs nommés numériquement et alphabétiquement (**Fig. 51**) : la première distinction repose sur la distinction entre le caractère primaire et secondaire des structures funéraires (celles réalisées au-dessus de la fosse (Type I) et celles qui ont été réalisées sur un bûcher distinct (Type II), la seconde repose sur la façon dont ont été déposés les vestiges osseux dans la fosse (a, b, c, d) et la troisième, distingue la présence ou l'absence de résidus de crémation dans la fosse et leur position à l'intérieur de celle-ci (1, 2, 3, 4). Cette typologie a été réalisée dans le but de représenter d'une manière exhaustive les différentes structures primaires et secondaires présentes en contexte funéraire gallo-romain et elle offre également la possibilité d'être enrichie et adaptée à un grand nombre d'ensembles funéraires. Ce fait est d'autant plus remarquable que la majorité des

[34] Van Andringa W., Lepetz S. 2008a, p. 117-118.
[35] Vermeulen W. G. J. R. 1932, p. 5-6 ; cité par Van Dooselaer A. 1967, p. 89.
[36] Von Uslar R. 1938, p. 159-162.
[37] Nierhaus R. 1959, p. 17-28.
[38] Van Crombruggen H. 1962, p. 43-44.
[39] Van Dooselaer A. 1967, p. 100-110.
[40] Berger L., Martin-Kilcher S. 1975, p. 157-158.
[41] Müller G. 1977, p. 12.
[42] Bechert T. 1980, p. 253-258.
[43] Ancel M.-J. 2010, p. 51-58.
[44] Castella D. 1987, p. 22-25.

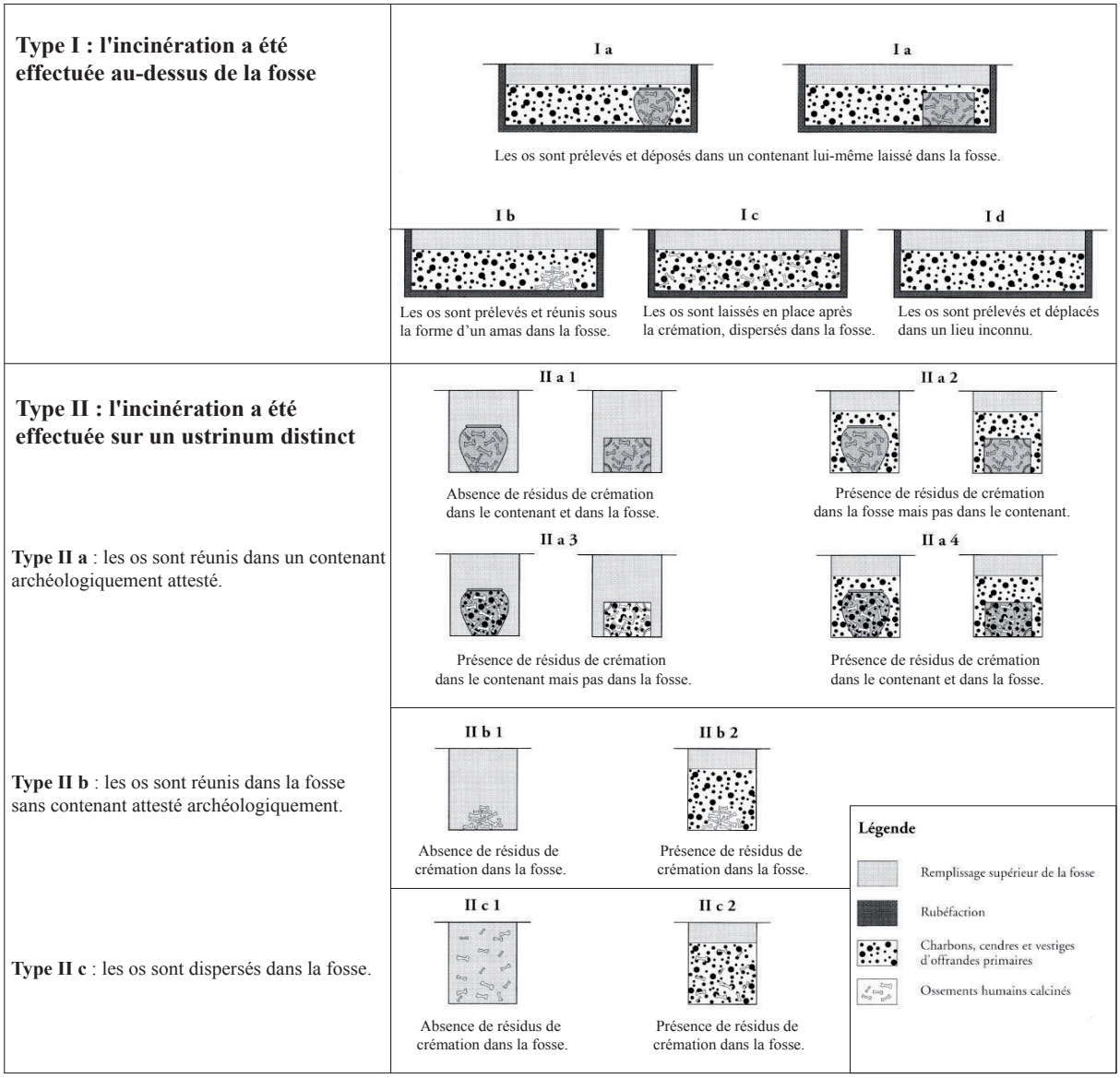

Fig. 51 : Typologie des sépultures à crémation (d'après Castella D. 1999, p. 46).

autres classifications réalisées précédemment sont généralement constituées dans le cadre d'un ensemble funéraire en particulier et répondent bien souvent aux types de structures présentes spécifiquement à l'intérieur de l'espace funéraire étudié. Cette typologie semble donc la plus confortable à utiliser et ce fait est attesté par l'emploi de ces critères de hiérarchisation par une majorité de chercheurs français, notamment dans la partie septentrionale de la France. En revanche, l'aspect proprement typologique par classement numérique et alphabétique, qui s'avère peu commode, semble lui, être uniquement usité par son auteur.

Une autre nomenclature a été proposée par F. Blaizot, V. Bel et L. Tranoy lors de la réalisation de l'ouvrage portant sur les pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité[45]. La classification proposée a l'avantage de ne pas tenir compte uniquement des structures liées au lieu de dépôt des ossements mais d'intégrer toutes les structures appartenant aux différentes étapes du processus des funé-

[45] Blaizot F. *et al*. 2009.

railles. Les auteurs ont proposé un classement respectant le déroulement chronologique de la pratique de la crémation en distinguant trois types de structures : d'une part, les structures primaires, liées à l'étape de la crémation du corps, puis les structures secondaires désignant le lieu de dépôt définitif des restes et pour finir les structures accessoires liées aux rituels commémoratifs mais également à l'entretien des espaces funéraires.

En ce qui concerne les structures liées à la conservation des restes, quatre types différents ont été identifiés :
- la tombe-bûcher : le lieu où a eu lieu la crémation se confond avec le lieu de dépôt définitif des ossements. Dans certains cas, une partie des restes de l'individu peut être placée dans un ossuaire à l'intérieur de la fosse du bûcher, les restes des résidus peuvent alors être ré agencés ou non.
- le dépôt de résidus de crémation : correspond à l'enfouissement dans une structure secondaire de l'ensemble des restes du bûcher (ossements, mobilier brûlés, charbons…).
- le dépôt de crémation en ossuaire : concerne les structures contenant exclusivement les dépôts d'ossements, qui ont été séparés préalablement des autres résidus de la crémation. Le terme ossuaire désignant un amas d'ossements compact.
- le dépôt mixte de crémation : désigne les structures contenant à la fois les résidus de crémation provenant du bûcher et l'amas d'ossements. Les deux éléments peuvent être séparés physiquement à l'aide d'un contenant ou spatialement dans la tombe.

Dans l'étude des ensembles funéraires que nous allons présenter dans ce mémoire, nous nous sommes basé sur les deux types de classification que nous venons de présenter, en choisissant les éléments qui nous semblaient les plus pertinents dans chacune d'entre elles. Nous avons tenu à introduire dans notre classification, un descriptif des éléments, composant la sépulture, le plus précis possible afin de pouvoir mettre en avant les différents gestes qui ont permis de la constituer. Bien que les restes du défunt aient une place centrale dans le dispositif funéraire, les autres éléments constitutifs de la tombe peuvent être le reflet de diverses pratiques effectuées lors des funérailles mais également lors de rites commémoratifs. Ainsi, ils peuvent nous permettre de restituer les différentes étapes de ce processus.
Notre volonté n'est pas ici, de placer les structures funéraires dans les cases d'une typologie préexistante mais simplement d'employer une terminologie précise et adaptée permettant une description neutre des faits afin de pouvoir dans un second temps, tenter de les interpréter et d'approcher au plus près les gestes et la pensée qui les ont dictés.

La classification que nous avons utilisée, distingue dans un premier temps, cinq catégories :

1- les structures à caractère funéraire : définies sous un terme général, toutes les structures n'ayant pas de caractère sépulcral avéré mais participant toutefois à la gestion et aux rites pratiqués dans un contexte funéraire.
2- les bûchers : lieu où le corps du défunt a été brûlé et dont une partie ou la totalité des résidus de la crémation a été prélevé.
3- les tombes-bûchers : structure pour laquelle le lieu de crémation du corps et le lieu de dépôt définitif des restes du défunt sont effectués dans la même fosse. Dans certains cas, une partie des ossements de l'individu ont été placés sous forme d'amas dans un contenant à l'intérieur de la fosse du bûcher. Lorsque la couche de résidus n'a pas été ré agencée après la crémation, la qualification de cette structure

primaire comme une tombe-bûcher est difficile à prouver. Toutefois l'observation de certains critères, comme la présence d'un seul individu ou une représentation pondérale proche de la valeur théorique du poids d'un squelette, peuvent également être considérés comme des arguments déterminants. Dans ce cas, l'emploi du terme tombe-bûcher probable ou tombe-bûcher avec dépôt primaire est préférable.

4- les sépultures à crémation : lieu de dépôt définitif des restes du ou des défunts dont le ou les corps ont été brûlés auparavant dans un lieu distinct.

5- les sépultures à inhumation : lieu où le cadavre d'un individu a été mis en terre.

Bien que les sépultures à inhumation ne représentent pas l'objet principal de cette étude, leur présence dans les espaces funéraires que nous avons étudiés, implique également leur classification. Nous reviendrons plus en détail sur ce type de sépultures dans la partie suivante (voir Partie 3, Chap. 3, 2).

		STRUCTURE PRIMAIRE		STRUCTURE SECONDAIRE	
1	**type de tombe**	tombe-bûcher		sépulture à crémation	
2	**mode de dépôt des os**	dans la fosse		dans un contenant	vase ossuaire en céramique
		dans un contenant	vase ossuaire en céramique		vase ossuaire en verre
			vase ossuaire en verre		coffre funéraire en pierre (ciste)
			en matière périssable : souple (type enveloppe en tissus ou cuir…), rigide (type coffret en bois)		en matière périssable : souple (type enveloppe en tissus ou cuir…), rigide (type coffret en bois)
				en terre libre	à ossements dispersés
					à concentration d'ossements (possibilité d'un contenant en matière périssable mais non avéré)
3	**résidus de crémation**	absence		absence	
		présence	dans le contenant	présence	dans le contenant
			dans la fosse		dans la fosse
			dans la fosse et le contenant		dans la fosse et le contenant

Fig. 52 : Proposition de classification des structures funéraires.

En ce qui concerne la classification adoptée pour les structures dont le caractère sépulcral est avéré (**Fig. 52**), nous avons distingué dans un premier temps, le caractère primaire et secondaire de la sépulture, en dissociant les structures primaires, les tombes bûchers, des structures secondaires, les sépultures secondaires à crémation.

Le second critère définit le mode de dépôt des ossements dans la tombe. Trois catégories ont pu être observées :

- soit les ossements du défunt ont été placés dans un contenant en matière pérenne (céramique, verre, coffre en pierre (ciste)…) ou périssable souple ou semi-rigide (type enveloppe en tissu, cuir, osier …) ou rigide (type coffret en bois…). Dans le cas de contenant en céramique et en verre, nous utilisons le terme général de « vase ossuaire » pour décrire le réceptacle des restes du défunt, afin d'éviter l'utilisation de terminologie pouvant prêter à confusion, comme notamment, l'expression d'« urne » cinéraire qui désigne également une forme typologique précise de céramique.
- soit les ossements sont déversés ou déposés dans la fosse sans contenant visible. Nous parlerons dans

ce cas, de dépôt en terre libre. Deux possibilités sont alors envisageables : les ossements peuvent être dispersés dans le comblement de la fosse, il s'agit dans ce cas, de dépôt en terre libre à ossements dispersés. En revanche, dans le cas où les ossements sont regroupés sous la forme d'un amas, il convient alors de parler de dépôt en terre-libre à concentration d'ossements. Concernant ce dernier, la forme de l'amas peut laisser envisager quelquefois la présence d'un contenant en matière périssable qui aurait disparu, mais dans de nombreux cas, l'absence de traces matérielles rend difficile toute affirmation.

Notons que pour chaque sépulture, nous avons précisé le nombre d'amas osseux présents. Dans certains cas, plusieurs amas osseux distincts ont été placés à l'intérieur de la fosse sépulcrale, ils sont alors qualifiés de double amas osseux, triple amas osseux, quadruple amas osseux… Les associations de mode de dépôt des restes du défunt peuvent être très variées : les ossements peuvent être contenus dans plusieurs vases ossuaires, un dépôt dans un vase ossuaire peut être associé à un dépôt dans un coffret en bois…

Le troisième critère prend en compte la présence ou non de résidus de crémation dans la fosse sépulcrale. Lorsque leur présence est avérée, les résidus peuvent être placés à l'intérieur du contenant mêlés aux ossements du défunt ou alors directement dans le comblement de la fosse et parfois même à l'intérieur et à l'extérieur du contenant simultanément. Cette observation découle d'une part, de la réalisation ou non d'un tri préalable des ossements du défunt avant leur dépôt définitif dans la tombe mais également dans certains cas, d'une volonté d'intégrer ces résidus comme un élément constitutif de la tombe, en plus de l'amas osseux.

Outre les critères concernant le mode de dépôts des vestiges osseux, nous avons intégré à nos descriptifs, les éléments constituant l'architecture (coffrage en dalle de pierre, en bois, amphore…) et la protection de la sépulture et également, ceux qui sont spécifiques à la protection de l'amas osseux (ou du vase ossuaire). Concernant ce dernier, nous avons observé trois types d'aménagement :

- le couvercle : nous avons utilisé ce terme pour tout élément placé sur le contenant de l'ossuaire, dans le but de le fermer hermétiquement : il peut s'agir d'un couvercle à préhension, d'un vase en céramique retourné, d'un fragment de panse…

- le système de couverture : constitué majoritairement de divers fragments de panse de vase en céramique ou d'amphore, le système de couverture a pour vocation de protéger la tombe et ou l'ossuaire. Ces derniers sont placés d'une manière plus ou moins lâche autour et sur le contenant. Sur certains d'entre eux, une ouverture a été pratiquée ou volontairement effectuée, afin de laisser un contact direct entre le sol et les ossements du défunt. Ce type d'aménagement suggère l'utilisation de conduit à libation. Toutefois, aucun dispositif en matière pérenne (amphore, vase retourné…) n'a été observé, ce phénomène peut peut-être s'expliquer par l'utilisation de conduit en matière périssable (bois par exemple). Faute de preuve tangible, cette observation reste à l'état d'hypothèse.

- l'aménagement de céramique autour de l'amas : dans certaines tombes, nous avons observé que de grands fragments de panse d'amphore avaient été installés autour de l'amas osseux ou du vase ossuaire pour en assurer la protection.

2 - Méthode et protocole d'étude des sépultures à crémation

Après avoir présenté et défini les différents termes et structures que nous avons rencontrés dans les trois ensembles funéraires que nous avons étudiés, nous allons maintenant nous pencher sur les méthodes et protocoles d'étude de l'élément central de la tombe, le défunt et plus particulièrement ici, les ossements humains brûlés.

2.1 - Protocole d'étude des sépultures à crémation : du terrain au laboratoire

2.1.1 - Fouille des structures funéraires sur le terrain

La fouille des structures funéraires liées à la crémation nécessite une certaine connaissance des problématiques qui en découlent afin que le fouilleur puisse porter la plus grande attention à tous les éléments qui constituent la sépulture. Il est en effet important d'aborder ces dépôts dans leur ensemble, d'enregistrer le maximum d'informations et de réaliser des relevés et des clichés précis afin de pouvoir appréhender dans un premier temps, l'architecture de la tombe (qu'elle soit en matière pérenne ou périssable), la forme de la fosse, l'organisation et le mode de dépôt de os brûlés et des divers éléments de mobilier présents dans la structure. Dans un second temps, la relecture des observations réalisées sur le terrain, associée aux études effectuées en laboratoire permettent de tenter une restitution de la gestuelle et des pratiques qui ont entouré la réalisation de la sépulture.

La fouille d'un amas osseux dépend en grande partie de son état de conservation et du contenant dans lequel il a été déposé. L'état de conservation des structures a été codifié en quatre stades :
1- sépulture à crémation intacte.
2- sépulture à crémation dont la partie supérieure est érodée.
3- sépulture à crémation dont uniquement la partie inférieure est conservée.
4- sépulture à crémation détruite complètement.

Ces différents stades témoignent en partie de l'état d'érosion subi par le site étudié et permettent également d'effectuer un tri dans les structures qui bénéficieront par la suite d'une étude anthropologique en laboratoire[46]. En effet, nous avons favorisé la détermination des pièces osseuses des structures pour lesquelles nous étions sûres de détenir la totalité ou la quasi-totalité des restes osseux afin de ne pas biaiser nos résultats. La mauvaise conservation de certaines structures limite également la réflexion que nous pouvons avoir sur l'architecture de la fosse et l'agencement des fosses sépulcrales mais ce problème est inhérent à toute étude archéologique.

Lorsque les contenants de l'amas osseux (vase ossuaire en céramique, verre, coffre en pierre..) étaient bien conservés, ils ont fait l'objet d'un prélèvement en bloc, réalisé à l'aide de papier cellophane afin d'être fouillé directement en laboratoire. Dans le cas contraire, les amas osseux, contenus dans un vase ou directement dans le remplissage de la fosse, ont été fouillés par passes d'environ deux ou trois centimètres. Dans ce cas, l'ensemble du sédiment de ces structures a été prélevé afin d'être tamisé en laboratoire. Nous tenons à préciser que cette méthode de fouille sur le terrain a été utilisée uniquement pour l'ensemble funéraire « 84-86 avenue André Malraux » à Metz. A Bavay et à Thérouanne, les amas

[46] Seuls les sépultures à crémation des stades de conservation 1 et 2 ont bénéficiés d'une étude anthropologique détaillée.

osseux présents dans des vases ossuaires ont été vidés de leur contenant directement dans des sacs[47] et les amas déposés à même le sol, ont été placés dans leur intégralité dans des sachets, lors de la fouille. Cette technique, utilisée au début des années 90, lors de la fouille de ces deux nécropoles, n'est heureusement plus la règle aujourd'hui. Il est dorénavant acquis que l'étude anthropologique des restes osseux occupe une part importante dans la compréhension globale des structures funéraires.

Concernant les cinq structures primaires à crémation présentes dans notre corpus d'étude[48], elles ont été fouillées selon la méthodologie établie au milieu des années 90 sous l'impulsion de H. Duday et V. Bel[49], qui consiste en un prélèvement intégral du sédiment de comblement de la fosse, par carrés de dix à vingt centimètres de côté, organisés selon un carroyage régulier, par passes de décapage d'environ trois à quatre centimètres. Ce prélèvement peut être associé, le cas échéant à un enregistrement et à un relevé précis des objets présents dans la fosse. Cette étude spatiale permet d'appréhender l'organisation générale du bûcher et de restituer notamment la position du défunt et l'agencement du mobilier brûlé et non brûlé déposé dans la structure.

2.1.2 - Traitement en laboratoire

Pour les tombes de l'ensemble funéraire de l' « avenue André Malraux » à Metz, nous avons pu effectuer un suivi complet de la phase terrain au laboratoire. Les amas osseux qui ont pu bénéficier d'un prélèvement en bloc, ont été fouillés comme des micro-gisements, par passes arbitraires de deux à trois centimètres d'épaisseur selon le protocole mise en place par G. Grévin[50] qui fut ajusté par H. Duday, G. Depierre et T. Janin[51] lors des stages effectués à Agde, dans le cadre du projet collectif de recherche « Rites et pratiques funéraires protohistoriques du Midi de la France ». La méthode alors employée recommandait une division en quadrants de l'amas osseux, ainsi qu'un cliché photographique zénithale systématique de chaque passe osseuse[52].

Dans le cadre de l'étude de notre corpus, nous n'avons pas utilisé la séparation par quadrant, qui a été jugée non pertinente en terme de résultats et fastidieuse dans sa réalisation[53]. La fouille par passes arbitraires a permis le prélèvement des ossements, du mobilier éventuel et du sédiment ainsi qu'une observation continue de l'organisation de l'amas osseux. Chaque niveau osseux a été photographié et a bénéficié d'une description rapide par rapport à l'agencement interne et la position stratigraphique du mobilier à l'intérieur du contenant. Suite à cela, le sédiment et les ossements ont été tamisés à une maille de un millimètre sous un filet d'eau et les refus de tamis ont été triés de façon minutieuse afin d'isoler dans un premier temps, les ossements humains, des résidus de la crémation (charbon, graines, mobilier brûlé…). Dans un second temps, les ossements animaux ont été séparés des os humains et enfin un tri par os ou par région anatomique (tête, tronc, membres supérieurs, membres inférieurs, indéterminés) a été réalisé pour chacun d'eux. Lors de cette étape, l'examinateur tente de préciser le nombre minimum d'individus contenu dans l'amas osseux, l'âge au décès, le degré de robustesse et éventuellement le sexe

[47] Excepté la structure 11, dont la micro-fouille a été réalisée en laboratoire par P. Bura.
[48] Trois bûchers en fosse (St 1, 3 et 9) et une tombe-bûcher (St. 5) à Thérouanne et une tombe-bûcher (St. 224) à Metz.
[49] Bel V. 1996, p. 207-222.
[50] Grévin G. 1990, p. 67-74.
[51] Duday H. *et al.* 2000, p. 7-30.
[52] Duday H. *et al.* 2000, p. 13.
[53] Lenorzer S. 2009, p. 62.

du ou des individus, il note également la présence de pathologies sur les fragments osseux et la coloration de ces derniers. Pour les structures funéraires dans lesquelles plusieurs amas osseux ont été observés, la recherche systématique de recollage a été effectuée entre les ossements des différents contenants. De plus, dans les structures où la présence de plusieurs individus a été suspectée (présence de doublets, incompatibilité de maturation osseuse, de robustesse..), le tri effectué a été réexaminé par une examinatrice expérimentée (G. Depierre). Enfin, tous les ossements ont été pesés sur une balance de précision (0,1 g) puis comptés et les résultats ont été inscrits dans le tableur de saisie de données présenté par H. Duday, G. Depierre et T. Janin au colloque de Conques (**Fig. 53**)[54]. A ce sujet, nous invitons le lecteur à lire le préambule, précédent les deux volumes du catalogue des structures funéraires où des explications ont été données concernant le fonctionnement de ce tableur ainsi que les résultats qui en découlent (voir vol. 2, p. 7 à 11 ou vol. 3, p. 9 à 13).

Pour les structures funéraires ne présentant pas de contenant, le même processus de tamisage et d'étude par passe a été effectué. En ce qui concerne la tombe-bûcher 224, le prélèvement des sédiments selon un système de carroyage s'est révélé payant car il a permis de restituer la position du corps sur le bûcher. Nous tenons toutefois à signaler que pour les sépultures à crémation à ossements dispersés, le prélèvement par passes s'est révélé à chaque fois infructueux, aucun agencement potentiel des ossements ou du mobilier n'a pu être observé.

	A	B	C	D	E	F	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE	AU	AV	AW	AX	AY	AZ	BA	BB
1	**Tombe/os**	**R1**	**R2**	**R3**	**R4**	**R5**	**TOTAL**	**Tot.Rég**	**%ident.**	**%Tot.**		**R1**	**R2**	**R3**	**R4**	**R5**	**TOTAL**	**Tot.Rég**	**%ident.**	**%Tot.**	**Pm/os**	**Pm/Rég.**	**Examinateur**	**Observations**
2			**POIDS**					**POIDS**					**NOMBRE**						**NOMBRE**						
3	Crâne						**0,0**										**0**				0,00			
4	Mandibule						**0,0**										**0**				0,00			
5	Dents sup.						**0,0**										**0**				0,00			
6	Dents inf.						**0,0**										**0**				0,00			
7	Dents indet.						**0,0**										**0**				0,00			
8	Os hyoïde						**0,0**										**0**				0,00			
9	Osselets oreille						**0,0**										**0**				0,00		**Date**	
10	Cartilage calcifié						**0,0**										**0**				0,00			
11	**Tête**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		**0,0**	######	######		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**	######	######		**0,00**		
12	Atlas						**0,0**										**0**				0,00			
13	Axis						**0,0**										**0**				0,00			
14	Vert. C3-C7						**0,0**										**0**				0,00			
15	Vert. thoraciques						**0,0**										**0**				0,00			
16	Vert. lombaires						**0,0**										**0**				0,00			
17	Vert. indet.						**0,0**										**0**				0,00			
18	Sacrum						**0,0**										**0**				0,00			
19	Coccyx						**0,0**										**0**				0,00			
20	Côtes						**0,0**										**0**				0,00			
21	Sternum						**0,0**										**0**				0,00			
22	**Tronc**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		**0,0**	######	######		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**	######	######		**0,00**		
23	Clavicule						**0,0**										**0**				0,00			
24	Scapula						**0,0**										**0**				0,00			
25	Humérus						**0,0**										**0**				0,00			
26	Radius						**0,0**										**0**				0,00			
27	Ulna						**0,0**										**0**				0,00			
28	Carpe						**0,0**										**0**				0,00			
29	Métacarpe						**0,0**										**0**				0,00			
30	Phalanges main						**0,0**										**0**				0,00			
31	Diaph. membre sup.						**0,0**										**0**							
32	**Mb.sup.**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		**0,0**	######	######		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**	######	######		**0,00**		
33	Coxal						**0,0**										**0**				0,00			
34	Fémur						**0,0**										**0**				0,00			
35	Patella						**0,0**										**0**				0,00			
36	Tibia						**0,0**										**0**				0,00			
37	Fibula						**0,0**										**0**				0,00			
38	Tarse						**0,0**										**0**				0,00			
39	Métatarse						**0,0**										**0**				0,00			
40	Phalanges pieds						**0,0**										**0**				0,00			
41	Sésamoïde						**0,0**										**0**				0,00			
42	Diaph. membre inf.						**0,0**										**0**							
43	**Mb.inf.**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		**0,0**	######	######		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**	######	######		**0,00**		
44	MTC,MTT,Pm,Pp						**0,0**	0,0	#DIV/0!	#DIV/0!							**0**	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00	0,00		
45																								
46	**Total déterminé**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	######	######		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	######	######		**0,00**		
47																								
48	Os plat						**0,0**										**0**				0,00			
49	Os court ou épiphyse						**0,0**										**0**				0,00			
50	Diaphyses indet.						**0,0**			#DIV/0!							**0**				0,00	*#DIV/0!*		
51	Esquilles						**0,0**			#DIV/0!							**0**				0,00			
52																								
53	**Total indéterminé**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		######		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		######		**0,00**		
54																						*#DIV/0!*		
55	**TOTAL**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		######		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		######		**0,00**		
56																								
57	Pm/Rel.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																		
58																								
59	P tête Rn/ P Tot.Rn	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0																		
60	P tronc Rn/P Tot.Rn	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0																		
61	P Mbsup.Rn/P Tot.Rn	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0																		
62	P Mbinf.Rn/P Tot.Rn	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0																		
63	P indet.Rn/P Tot.Rn	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0																		
64								**Pident.**	**Nident.**	**Ptotal**	**Ntotal**													
65	Tête(R1àRn)/Tot.tête	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**Tête**	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!													
66	Tronc(R1àRn)/Tot.tronc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**Tronc**	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!													
67	Mbsup(R1àRn)/Tot.Mbsup	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**Mbsup**	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!													
68	Mbinf(R1àRn)/Tot.Mbinf	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**Mbinf**	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!													
69	Mbind(R1àRn)/Tot.Mbind	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**Mbind**	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!												*H.Duday, G. Depierre et T. Janin. Août 1996*	
70																								

Fig. 53 : Tableur de saisie des données pondérales et numériques mise au point par H. Duday, G. Depierre et T. Janin en 1996, d'après Duday H. et al. 2000, p. 14-15).

[54] Duday H. *et al.* 2000, p. 14-15.

Ce travail en laboratoire demande un investissement important en temps, critère qui peut poser quelques problèmes dans sa réalisation, notamment en contexte d'archéologie préventive. C'est pourquoi certaines techniques ont été adaptées et un tri volontaire par état de conservation a été réalisé dès le début de l'étude post-fouille afin de réduire le nombre de structures à étudier de manière exhaustive et d'utiliser de façon pertinente, le temps qui nous était imparti.
Pour les amas osseux des sites funéraires de Thérouanne et Bavay, nous avons précisé précédemment que les contenants avaient été vidés et les amas prélevés d'un bloc dans des sachets. Cette méthode ne nous a pas permis de réaliser une micro-fouille du gisement et nous a donc privés de toute réflexion concernant les modalités de dépôts des ossements à l'intérieur du contenant ou de l'amas. Toutefois, ces structures ont été traitées par la suite (tamisage, tri) de la façon décrite précédemment.

2.2 - Méthodologie

Deux thèses portant sur les aspects méthodologiques de l'étude des os brûlés ont été soutenues récemment par S. Lenorzer[55] et G. Depierre[56]. Dans ces ouvrages, les différentes méthodes biologiques et anthropologiques ont été exhaustivement expliquées et critiquées et nos propos en sont largement inspirés. Nous nous contenterons ici d'expliquer les méthodes auxquelles nous avons eu recours dans le cadre de notre étude et nous conseillons au lecteur de s'y reporter pour de plus ample détails.

2.2.1 - Étude biologique

2.2.1.1 - Estimation de l'âge au décès

- ***Les sujets immatures***

Dans les sépultures à crémation, l'exposition à la chaleur subie par les ossements entraîne la fragmentation, la déformation et la rétractation de la matière osseuse. De ce fait, les méthodes ostéométriques habituellement utilisées sur les squelettes des individus non brûlés sont alors inadaptées. De plus, toute détermination dépend nécessairement des pièces osseuses qui sont présentes dans la tombe et dans bien des cas, les critères les plus pertinents utilisés sur les sujets non brûlés, ne peuvent être observés pour les sépultures à crémation. On peut toutefois appréhender l'âge au décès des individus immatures à travers l'observation des différents stades de maturation osseuse ainsi que des degrés de calcification et d'éruption dentaire.

Les éléments dentaires dont nous disposons dans les sépultures à crémation sont généralement sous forme de fragments de racines, de germes et de couronnes dentaires. Ce matériel nous a incité à privilégier l'utilisation de la méthode élaborée par I. Schour et M. Massler repris par D.H. Ubelaker proposant des schémas d'éruption et du degré de calcification dentaire en fonction de l'âge, réalisés à partir d'une population archéologique d'Indiens d'Amérique du Nord[57]. Cette méthode permet d'estimer avec une certaine fiabilité l'âge des sujets de la naissance jusqu'aux environs de 12-15 ans grâce à l'observation des dents déciduales ou permanentes. Une seconde méthode, élaborée par C.F.A Moorrees, E.A. Fanning et E.E. Hunt[58], fondée sur le degré de calcification de la couronne et le degré de calcification ou

[55] Lenorzer S. 2006.
[56] Depierre G. 2010.
[57] Schour I., Massler M. 1941 ; Ubelaker D.H. 1989.
[58] Moorrees C.F.A., Fanning E.A., Hunt E.E 1963a et 1963b.

de résorption de la racine des dents isolées ou en place n'a pas pu être utilisée ici, du fait de la trop forte fragmentation des éléments dentaires et de leur faible représentation dans les amas osseux.

En l'absence de germes dentaires, l'observation de l'aspect métaphysaire d'os bénéficiant de points d'ossification secondaire peut également attester de l'immaturité biologique du sujet. Dans ce cas, nous nous référons aux tableaux de R. Birkner présentant les périodes d'apparition des points d'ossification secondaire et à leur degré de synostose avec le corps de l'os[59]. L'utilisation de ces tables n'a pas pour volonté de donner un âge au décès précis mais de confirmer et d'intégrer l'individu au sein d'une des classes d'âge définies ci-dessous.

Nous tenons également à préciser que dans certains amas osseux, l'identification des sujets immatures repose uniquement sur une estimation visuelle de la taille des os et leur aspect métaphysaire. Dans ces cas, nous avons adopté l'appellation plus large d' « individu immature d'âge indéterminé ».

- ***Les sujets adultes***

Des observations ostéologiques précises permettent de classer les individus dans la catégorie adulte biologique de plus de vingt ans, telle que l'observation de la complète synostose des épiphyses aux diaphyses, la fusion de la crête iliaque qui s'opère entre vingt et vingt-cinq ans ou encore celle de l'extrémité sternale de la clavicule, entre vingt-cinq et trente ans[60]. Pour les sujets de plus de trente ans, l'estimation précise devient délicate du fait de la disparition des derniers marqueurs de l'immaturité biologique. La classification en trois classes proposée par A. Schmitt[61] pour les populations inhumées (adultes jeunes de 20 à 30 ans, adultes d'âge moyen entre 30 et 60 ans et adultes âgés après 60 ans), fondée sur l'observation de la surface sacro-pelvienne iliaque définie par C.O. Lovejoy[62], est difficilement applicable dans nos corpus, du fait de la mauvaise conservation de cette pièce osseuse lors de la crémation. Il en est de même pour les méthodes fondées sur la dégénérescence de la symphyse pubienne[63], sur la quatrième côte[64] ou encore sur l'usure dentaire[65]. Le degré de synostose des sutures crâniennes n'est plus retenu comme un critère pertinent permettant d'affiner l'âge au décès des individus adultes[66]. Dans sa thèse réalisée en 1982, C. Masset soulignait déjà que la relation entre l'âge au décès et la fermeture des sutures crâniennes était un phénomène statistique[67]. Depuis, les recherches d'A. Schmitt sur ce sujet, confirmées par G. Depierre en autre, ont prouvé que contrairement aux autres indicateurs de l'âge, les sutures crâniennes n'ont pas forcément une évolution propre avec l'âge et elles peuvent rester ouvertes jusqu'à une période avancée de la vie[68]. Nous n'utiliserons donc pas ce critère pour évaluer l'âge au décès des individus adultes.

Les seuls indices potentiellement observables sur une population biologiquement adulte sont les lésions dégénératives de type arthrose ; les enthésopathies ou encore les cicatrisations alvéolaires dues à la perte d'une dent *ante mortem*[69]. Toutefois, bien que ces critères soient plus fréquents avec l'âge, ils

[59] Birkner R. 1980.
[60] Bruzek J. *et al.* 2005, p. 237.
[61] Schmitt A. 2002.
[62] Lovejoy C.O. *et al.* 1985.
[63] Katz D., Suchey J.-M. 1986.
[64] Iscan M. Y. *et al.* 1984.
[65] Solheim T. 1993.
[66] Depierre G. 1995 ; Schmitt A. 2002, Bruzek J. *et al.* 2005 ; Depierre G. 2010, p. 171.
[67] Masset C. 1982.
[68] Schmitt A. 2005, p. 54 ; Depierre G. 2010, p. 542.
[69] Prouin Y. 2007, p. 164.

peuvent également varier selon les individus [70] et n'indiquent pas à eux seuls, le caractère plus ou moins âgé de l'individu adulte. Comme le souligne G. Depierre, c'est l'association de plusieurs de ces critères sur divers ossements appartenant à un sujet, qui peut permettre à l'examinateur, de qualifier cet individu de mature, voire âgé probable, sans toutefois pouvoir aller plus loin[71].

- ***Le choix des classes d'âge***

Les éléments osseux dont nous disposons dans les sépultures à crémation ne nous permettent donc pas d'estimer l'âge au décès des individus avec une précision suffisante comme cela peut être le cas dans les études de sépultures à inhumation. Néanmoins, nous avons retenu la division proposée par R. Martin et K. Saller, majoritairement recommandée et utilisée pour les études d'individus brûlés[72] à laquelle nous avons décidé d'ajouter, dans la continuité des travaux récents sur les os brûlés[73], une classe supplémentaire, concernant les immatures âgés de 0 à 1 an, afin de mieux notifier la présence de cette part de la population dans les ensembles funéraires antiques :

- nourrisson : de 0 à 1 an révolu.
- *Infans I* : de 1 an à l'éruption de la première molaire permanente, ce qui correspond à environ 6 ans.
- *Infans II* : de l'éruption de la première molaire permanente à l'éruption de la deuxième molaire permanente, soit entre 6 ans révolu et environ 12 ans.
- *Juvenis* : de l'éruption de la deuxième molaire permanente à la fermeture de la suture sphéno-occipitale, soit plus de 12 ans.
- Adulte jeune : 20 à 29 ans.
- Adulte mature : 30 ans et plus.

A ce classement, nous avons ajouté des catégories plus larges, répondant généralement à l'absence d'éléments pertinents :

- immature d'âge indéterminé : correspondant aux classes d'*Infans I* et *II* (1 à 12 ans révolus)
- taille adulte : terme utilisé lorsque les éléments osseux présents ne montrent pas d'aspect métaphysaire ou d'indice de sénescence. Cette catégorie comprend les individus adolescent (*Juvenis*) et adulte.
- adulte : plus de 20 ans.
- individu d'âge indéterminé : terme utilisé lorsqu'aucun reste osseux n'a permis de déterminer l'âge au décès.

Nous tenons à préciser également que l'utilisation de ces classes d'âges permet de discerner les immatures biologiques des immatures sociaux. En effet, l'aspect biologique de l'individu ne doit pas faire oublier l'existence probable d'étapes sociales, marquées notamment par la rupture entre la période de l'enfance de l'adolescence. C'est pourquoi, il est dorénavant acquis que dans toutes approches sociologiques d'un ensemble funéraire antique, les adolescents biologiques (*Juvenis*, plus de 12 ans) doivent être considérés comme des adultes sociaux [74].

[70] Bruzek J. *et al.* 2005.

[71] Depierre G. 2010, p. 172.

[72] Dokládal M. 1963 ; Ferembach D. *et al.* 1979 ; Holck P. 1986, Duday H. *et al.* 2000, Lenorzer S. 2006, Prouin Y. 2007, Depierre G. 2010, Ancel M.-J. 2010.

[73] Duday H. *et al.* 2000, p. 9, Lenorzer S. 2009, p. 77-78, Prouin Y. 2007, p. 164-165, Depierre G. 2010, p. 168, Ancel M.-J. 2010, p. 79.

[74] Depierre G. 2010, p. 175.

2.2.1.2 - Détermination du sexe

Il est depuis longtemps acquis que la méthode la plus pertinente concernant la détermination du sexe pour les sujets non brûlés repose sur l'observation de différents paramètres morphologiques et morphométriques des os coxaux. Les études menées par J. Bruzek[75], fondées sur l'observation de critères présentant un dimorphisme sexuel et celle de P. Murail sur une diagnose sexuelle probabiliste[76], sont les deux méthodes les plus couramment utilisées aujourd'hui.

Pour les sujets brûlés, la fragmentation et la déformation de la matière osseuse sous l'effet de la chaleur ne permettent pas de réaliser des mesures précises et rendent donc impossible l'utilisation de la méthode probabiliste. Seuls les critères d'observations décrits par J. Bruzek semblent réalisables dans le contexte particulier de l'os brûlé[77]. Il est bien évidemment très rare de trouver un os coxal entier, mais l'observation de certains critères déterminants ne nécessite pas l'os entier pour être réalisée. Selon les observations effectuées par G. Depierre dans les crématoriums actuels, l'auteur a retenu comme pertinent l'observation de la grande incisure ischiatique, la présence du sillon préauriculaire, celle du tubercule du muscle piriforme et de la surface sacro-pelvienne[78].

Bien entendu, ces diverses observations ne sont possibles qu'à la seule condition de la présence des parties discriminantes de l'os coxal dans l'amas osseux étudié, ce qui est, hélas, rarement le cas. Pour pallier cette absence, l'observation d'autres données, notamment, morphologiques ont été proposées. Ce procédé fondé sur une observation générale de la robustesse ou de la gracilité d'un individu, a pour inconvénient majeur de systématiquement imputer le caractère de robustesse aux hommes et celui de gracilité aux femmes, ce qui n'est en aucun cas, un critère fiable. De plus, il a également tendance à faciliter la reconnaissance des hommes et donc de surestimer la part de sujet masculin au sein d'un corpus. C'est pourquoi, d'une manière générale, l'utilisation de ce critère est donc peu conseillée ou alors avec une grande prudence[79]. Dans notre étude, nous avons indiqué l'observation « homme probable. Individu extrêmement robuste », dans les cas où les indices visuels montraient une robustesse importante. Pour les individus robustes ou graciles, l'observation a été annotée, mais elle n'a pas été utilisée comme discriminant sexuel.

Il est donc inévitable de constater que les méthodes ostéologiques utilisables sur les ossements brûlés ne sont pas en mesure, dans l'état actuel de la recherche, de donner une détermination du sexe fiable pour tous les sujets présents dans les sépultures étudiées. De plus, pour que les résultats obtenus soient les plus pertinents possible, il est recommandé d'utiliser pour un même gisement ou individu, la même méthode de diagnose sexuelle[80], ce qui, à nos yeux, paraît impossible. Nous rejoignons donc les conclusions apportées par G. Depierre qui précise qu' « *en l'absence d'éléments pertinents et suffisants de l'os coxal, il sera bien souvent impossible de proposer une diagnose ayant un tant soit peu de fiabilité* »[81].

[75] Bruzek J. 1991.
[76] Murail P. *et al.* 2005.
[77] Duday H. *et al.* 2000, p. 9.
[78] Depierre G. 2010, p. 540.
[79] Duday H. *et al.* 2000, p. 8 ; Depierre G. 2010, p. 155-158.
[80] Depierre G. 2010, p. 155.
[81] Depierre G. 2010, p. 161-162.

Enfin, si dans certains cas le mobilier archéologique peut être utilisé comme déterminant sexuel, nous ne bénéficions pas pour les régions et la période nous concernant, d'ensembles comparatifs suffisants. Toutefois, nous essayerons de voir, à travers d'autres critères, s'il est possible d'établir une corrélation entre l'individu déposé et le mobilier archéologique accompagnant le défunt (voir Partie 3, Chap. 4, 3).

2.2.1.3 - Le nombre minimum d'individus

La pratique de déposer plusieurs individus au sein d'une même sépulture est un fait avéré archéologiquement et ce à toutes les époques. Dans les sépultures à crémation multiples ou plurielles, la détermination de plusieurs sujets peut se faire à travers l'observation des critères suivants[82] :
- reconnaissance de doublets : par exemple deux arcades zygomatiques gauches ou deux condyles mandibulaires droits …
- incompatibilité de maturité osseuse : par exemple, des germes dentaires associés à des diaphyses épiphysées…
- incompatibilité de robustesse : association d'éléments extrêmement robustes avec des éléments graciles.
- incompatibilité pathologique.

Toutefois, afin que l'identification des différents individus soit significative, il est préférable que l'association de plusieurs indices soit démontrée et que les éléments anatomiques représentant chaque individu soient représentés par un nombre suffisant[83]. L'observation d'un ou deux éléments osseux incompatibles n'est pas forcément la preuve qu'il s'agit d'une tombe double. En effet, la présence de pièces osseuses appartenant à d'autres individus peut être le fait d'une pollution due à des crémations successives sur un bûcher collectif ou au sein d'une aire de crémation avec un empilement de bûchers. Dans ce cas, l'intentionnalité du geste ne peut être reconnue, nous parlerons alors de la présence d'un individu résiduel au sein du dépôt.

La reconnaissance d'un deuxième individu dépend également directement de la capacité d'identification de l'examinateur. Lors de l'absence d'éléments déterminants, il est souvent impossible de distinguer les restes d'individus d'âge et de robustesse similaires. C'est pourquoi l'identification du ou des sujets présents dans un amas osseux est exprimée en terme de Nombre Minimum d'Individus, signifiant la présence minimum d'«au moins un individu »[84].

La présence de plusieurs individus au sein d'un dépôt peut également être suspectée lorsque le poids se révèle élevé. Plusieurs études portant sur les poids totaux de sujets adultes brûlés ont été menées par des chercheurs Américains[85], Anglais[86], Allemand[87] et Français[88] dans des crématoriums actuels.
Selon les différents auteurs, le poids moyen d'un squelette adulte (homme et femme confondus) peut varier entre 1766,7 g selon B. Hermann (1976) et 2858,2 g selon Bass et Jantz (2004). Toutefois ces données sont à prendre avec beaucoup de précautions car d'une part, elles sont très variables et d'autre part, le poids moyen d'un squelette entier est difficilement comparable avec le poids des amas osseux

[82] Duday H. *et al.* 2000, p. 10.
[83] Duday H. *et al.* 2000, p. 10.
[84] Duday H. *et al.* 2000, p. 10.
[85] Bass W. M., Jantz R.L. 2004 ; Warren M.W., Maples W.R. 1997
[86] McKinley J.I. 1993b.
[87] Hermann B. 1976 ; Lange M. *et al* 1987.
[88] Depierre G. 2010.

antiques. En effet, l'étude anthropologique de ces restes montre que très fréquemment, seule, une partie du squelette a été déposée dans la tombe, ce qui empêche toutes comparaisons avec les résultats des crématoriums actuels pour tenter de déterminer le nombre minimum d'individus[89]. En contexte archéologique, dans les études menées sur des sépultures secondaires à crémation, les poids moyens les plus élevés obtenus pour une sépulture individuelle ont été obtenus par I. Le Goff avec 1970,3 g[90] et J.I. McKinley sur le site de Spong Hill en Angleterre avec 3105,1 g[91]. De plus, il a été montré dans des études récentes, qu'en archéologie le poids d'une sépulture plurielle est souvent très largement inférieur au poids moyen d'un squelette adulte[92] et que la masse osseuse d'un dépôt individuel est très souvent supérieure à celle d'un dépôt multiple. Nous avons également vérifié ces phénomènes au sein de notre corpus d'étude.

La confrontation des données archéologiques avec les indices archéologiques peut également permettre de déceler la présence de plusieurs individus comme par exemple l'existence de plusieurs amas osseux au sein de la même sépulture, ou celle de séries identiques d'offrandes ou encore l'association de mobilier spécifiquement « masculin » et « féminin » ou « adulte » et « infantile »[93]. Cette association peut également se matérialiser par une isolation stratigraphique de chaque individu au sein du même amas osseux. Des observations de ce type ont été réalisées notamment par V. Bel[94] et H. Duday dans un vase ossuaire provenant de la nécropole de la Porta Nocera à Pompéi[95].

2.2.1.4 - L'état sanitaire de la population

L'étude de l'état sanitaire d'une population ancienne peut être réalisable sur un ensemble funéraire composé de sépultures à inhumation mais il est inenvisageable d'un point de vue global, dans le cadre d'une étude de sujets brûlés. Comme nous l'avons précisé à plusieurs reprises, la forte fragmentation ainsi que la déformation de la matière osseuse due à son exposition à une forte chaleur empêchent un certain nombre d'observations. De plus, le fait que l'amas osseux déposé dans la tombe ne corresponde bien souvent qu'à une partie seulement du squelette de l'individu qui a été brûlé, ne nous permet pas d'établir une évaluation fiable de l'état de santé général de l'individu lors de son décès.

Notre contribution à cette partie de l'étude se limite à un inventaire succinct des lésions ou des variations anatomiques qui peuvent être visibles sur les fragments d'ossements dont nous disposons. Bien qu'il soit parfois tentant d'en expliquer les causes, nos connaissances médicales ne nous permettent pas de nommer ces pathologies et donc d'établir un diagnostic. Ce travail relève d'une autre spécialité, la paléopathologie et il n'a de valeur que s'il est effectué par des chercheurs qualifiés. Dans la majorité des cas, les lésions observées sont d'ordre dégénératif et peuvent être utilisées pour étayer nos propos lors de l'estimation de l'âge au décès des individus. Les données qui ont pu être observées sont listées pour chaque structure dans les volumes de catalogues (voir vol. 2 et vol. 3 dans la partie « Données anthropologiques », rubrique « Lésions et variations anatomiques observées »).

[89] Depierre G. 2010, p. 138-139.
[90] Le Goff I. 1998.
[91] McKinley J. I. 1993b, p. 284.
[92] Lenorzer S. 2006, Prouin Y. 2007, Ancel M.J. 2010.
[93] Duday H. *et al*. 2000, p. 10.
[94] Bel V. 1989, p. 415.
[95] Duday H. 2006, p. 220 ; Van Andringa A., Lepetz S. 2008c, p. 63.

2.2.2 - La quantification des restes osseux

Comme nous venons de le voir, l'étude anthropologique des restes humains brûlés ne fournit que peu de renseignements sur les données biologiques des sujets étudiés, contrairement aux résultats qu'il est généralement possible d'obtenir sur une population non brulée. Néanmoins, l'étude de ces ossements permet d'aborder d'autres aspects des pratiques funéraires comme notamment les différents gestes effectués pendant et après la crémation. Ces divers aspects peuvent être appréhendés à travers l'analyse du poids total d'ossements déposés dans la structure, dans la représentation de chaque région anatomique au sein de l'amas osseux mais également par l'organisation des os à l'intérieur de l'amas osseux.

L'exploitation de ces données passe par la mise en place et le respect d'un protocole d'étude stricte qui commence dès la phase de fouille sur le terrain et se poursuit en grande partie, lors de l'étude en laboratoire. Comme nous l'avons expliqué précédemment (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 2.1), une fois l'amas osseux fouillés par passe stratigraphique sur le terrain ou en laboratoire, les ossements sont tamisés à l'eau, triés par os ou par segments anatomiques et pesés sur une balance de précision à 0,1 gramme près. Ces données sont rentrées dans un tableur excel, qui permet, entre autre, d'exprimer la représentation des diverses régions anatomiques en fonction du poids total du dépôt. Ce procédé, initié par N.G. Gejvall dès 1947[96] et mise en place par D.R. Brothwell [97], a été repris et validé par H. Duday, G. Depierre et T. Janin[98] lors de la mise en place d'un protocole d'étude anthropologique des sépultures secondaires à incinération testé lors des stages réalisés à Agde (Hérault). C'est ce procédé, majoritairement adopté dans les travaux actuels, que nous avons utilisé lors de cette étude.

2.2.2.1 - Le poids total de l'amas osseux

Nos observations sont fondées sur le poids total des os brûlés retrouvés dans une sépulture secondaire à crémation. La masse osseuse obtenue est le résultat d'une succession de gestes débutant par la collecte des os sur le bûcher et se terminant par un dépôt volontaire d'une partie plus ou moins exhaustive des restes du défunt dans la tombe. Cette masse osseuse correspond donc au dernier geste effectué après l'étape de la crémation. Les ossements du défunt sont transférés du lieu de la crémation au lieu de dépôt définitif des restes mais, nous ne sommes pas en mesure d'estimer le laps de temps qui s'est écoulé entre ces deux actions, ni s'il y a eu des étapes intermédiaires entre ces deux actions, étapes qui pourraient avoir une incidence sur la quantité d'ossements déposée dans la tombe. Nos observations sur le poids total de l'amas osseux sont donc dès le départ, biaisées par ces deux paramètres non négligeables et réduisent donc considérablement toutes les réflexions que nous pouvons avoir sur la représentation de l'individu.

Les seuls éléments de comparaison que nous possédons actuellement sont les référentiels obtenus dans les crématoriums actuels. Comme nous l'avons précisé précédemment (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 2.2.1.3) des études menées par différents chercheurs sur des sujets adultes des deux sexes et d'âges différents ont montré, d'une part, une grande variabilité dans les poids obtenus comme le montre les tableaux ci-dessus (**Fig. 54**) ainsi qu'une certaine incidence de l'âge sur le poids du squelette, qui subirait une diminution pondérale massive avec l'âge, lié notamment à une perte progressive de la densité

[96] Gejvall N.G. 1981a.
[97] Brothwell D.R. 1981.
[98] Duday H. *et al.* 2000.

Références	Hommes			Femmes			différences
	nb sujets	moyenne	écart type	nb sujets	moyenne	écart type	
Mitchell *et al.* 1945	1	3400	/	/	/	/	
Forbes *et al* . 1953	1	2900	/	/	/	/	
Trotter, Hixon 1974	30	3410	/	30	2297	/	1113 g
Hermann 1976	167	1841	328	226	1711,3	335,9	130 g
Sonek 1992	76	2801,4	589,5	63	1874,9	528,8	926,5 g
McKinley 1993 (Total)	9	2285,5	393,6	6	1615,8	386,2	669,7 g
McKinley 1993 (- 2 mm)	9	1864	333,5	6	1271,9	280,7	592,1 g
Warren Maples 1997 (Total)	51	2893,3	495,7	40	1829,4	406,5	1063,9 g
Warren Maples 1997 (+ amputés)	55	2850,1	509,7	42	1810,8	406,2	1039,3 g
Bass, Jantz 2004	151	3379,8	635	155	2350,2	536,4	1029,6 g
Depierre 2010 (Total)	55	3113,8	487,6	48	2374,3	473	739,5
Depierre 2010 (sans esquilles)	55	2747,6	448,8	48	2021,9	473,4	725,7

Références	nombre de sujets	Age			Poids total en grammes		
		moyenne	maximum	minimum	moyenne	maximum	minimum
Hermann 1976	393	74,8	100	45	1766,7	2630	970
Warren, Maples 1997	91	69	102	14	2430,1	3784	876
Bass, Jantz 2004	306	61,9	99	18	2858,2	5379	1050
Sonek dans Bass, Jantz 2004	139	69,3			2369,2		
McKinley 1993	15	79,1	94	62	2017,6	3001	1227
Trotter, Hoxon 1974 ; Trotter, Peterson 1962	120	62,4	97	25	3112,8		
Tous les sujets	1064	67,5	102	14	2371,4	5379	876
les sujets incinérés en crématorium	944	69,3	102	14	2277,2	5379	876

Fig. 54 : Tableau de comparaisons des poids totaux, par sexe puis tous sexes confondus, exprimés en grammes, obtenus sur des os brulés dans des crématoriums actuels (d'après Depierre G. 2010, p. 103, Fig. 75 et Lenorzer S. 2009, p. 81)

osseuse[99]. Les études les plus récentes à ce sujet ont été menées par G. Depierre sur un échantillon de cinquante-cinq hommes et quarante-huit femmes. L'auteur obtient un poids moyen des restes collectés (homme et femme confondus) de 2770 g (écart-type de 605,8 g) avec une valeur maximale de 4009,6 g et minimale de 1456,3 g. Une fois le poids des esquilles enlevé, le poids moyen corrigé est de 2409,6 g (écart-type de 585,2 g) avec un intervalle compris entre 1166,7 g et 3640,5 g [100].

En ce qui concerne les individus immatures, peu de travaux ont été réalisés à ce jour pour obtenir des données suffisamment fiables. Toutefois, les études menées par M. Trotter et B.B. Hixon sur le poids de la part minérale des squelettes appartenant à des sujets immatures et adultes, montrent que pour les enfants, le poids du squelette augmente d'une manière significative entre la naissance et le début de l'adolescence avec un poids moyen de 96,3 g pour les périnataux, de 300,6 g pour les immatures âgés entre 6 mois et moins de trois ans, et de 1225 g pour la tranche comprise entre trois et douze ans révolus[101]. C'est à partir de la onzième ou la douzième année, que la masse minérale osseuse des individus immatures semble rattraper celle des adultes[102]. Bien entendu, ces valeurs donnent une indication sur une tendance générale mais ne peuvent pas servir de valeurs de référence pour les sujets immatures présents dans notre étude.

D'une manière générale, les données issues de ces études biologiques ne peuvent être prises, dans le cas des sépultures secondaires à crémation, seulement comme des indicateurs permettant à l'exa-

[99] Trotter M., Hixon B.B. 1974, p. 6-7; Bass W.M., Jantz R.L. 2004 ; les mêmes observations ont été réalisées par G. Depierre : Depierre G. 2010, p. 309-310.

[100] Depierre G. 2010, p. 304.

[101] Lenorzer S. 2009, p. 84.

[102] Trotter M., Hixon B.B. 1974.

minateur de percevoir la présence d'un biais dans la masse total de l'amas osseux qu'il étudie, qui serait du à un autre facteur, que la crémation elle-même[103].

Le calcul de la masse osseuse peut permettre, en plus de suggérer la présence de plusieurs individus, de réaliser des comparaisons pondérales des différents amas osseux au sein d'un même ensemble funéraire afin de mettre en évidence d'éventuelles évolutions dans les pratiques liées à la crémation. Que celles-ci soient d'ordre chronologique (évolution dans le temps du poids total d'ossements déposés dans la tombe), d'ordre typologique (différence quantitative selon le mode de dépôt) ou d'ordre culturel (apport ou assimilation de nouvelles pratiques).

2.2.2.2 - La représentation des régions anatomiques

La détermination des ossements par os ou par segments anatomiques, permet de quantifier la représentation du sujet brûlé au sein de l'amas osseux et d'évaluer la part qu'occupe une région anatomique (tête, tronc, membres) par rapport à une autre. Cette observation nous permet d'obtenir des renseignements sur les gestes effectués pendant et après la crémation mais également de déterminer si le dépôt osseux a été exhaustif ou si un choix a été effectué avant que les ossements ne soient déposés dans la tombe. Les indices pondéraux de la part que représente chaque région anatomique correspondent au pourcentage du poids d'un secteur rapporté au poids total des vestiges humains brûlés. Plusieurs études ont été réalisées dans ce domaine et ont fourni des séries de références basées sur des sujets adultes non brulés[104]. L'analyse comparative de ces différents résultats réalisée par S. Lenorzer lors de son doctorat en 2006, montre que les valeurs obtenues par les différents chercheurs sont sensiblement identiques[105]. Nous utiliserons donc les données préconisées par H. Duday, G. Depierre et T. Janin, issues des travaux de E.W. Lowrance et H.B. Latimer et republiées par W.M. Krogman. Ces données ont été établies à partir du poids, os par os, de cent-cinq squelettes adultes macérés et dégraissés, provenant de populations asiatiques (**Fig. 55**). Ce référentiel définit la représentation pondérale moyenne théorique du crâne à 20,4 % par rapport au poids moyen total du squelette, le tronc à 17 %, les membres supérieurs à 17,6 % et les membres inférieurs à 45 %[106]. Compte tenu de la conservation différentielle des os brûlés, ces valeurs théoriques doivent être perçues comme des moyennes supportant un écart type plus ou moins important. Nous utilisons donc les intervalles de confiance proposés par H. Duday, G. Depierre et T. Janin, qui retiennent comme normal, un poids de la tête compris entre 10 et 30 % de l'ensemble de l'amas osseux et entre 10 et 24 % pour le tronc[107].

Les résultats récents de G. Depierre, obtenus lors de ces travaux en crématoriums actuels fournissent des fourchettes de fiabilité plus faibles que celles fondées sur les données établies d'après les résultats d' E.W. Lowrance et H.B. Latimer sur des squelettes non brûlés.
L'auteur propose une participation « normale » de la tête comprise entre 9,2 et 17,8% et entre 5,6 et 12,2% pour le tronc[108]. Nous incorporerons donc ces nouvelles données à nos observations pour en tester la pertinence.

[103] Lenorzer S. 2009, p. 85.
[104] Ingalls N.W. 1931 ; Lowrance E.W., Latimer H.B. 1957 et 1960 ; Seale R.U. 1959 ; Trotter M., Hixon B.B. 1974.
[105] Lenorzer S. 2009, p. 87-88.
[106] Lowrance E.W., Latimer H.B. 1957 et 1960.
[107] Duday H. *et al.* 2000, p. 21-22.
[108] Depierre G. 2010, p. 358-359.

La représentation pondérale des membres supérieurs et inférieurs reconnus comme tels est d'une manière générale faible car une partie conséquente des diaphyses, des épiphyses, des os courts et os plats se retrouve placée systématiquement dans la part des os indéterminés, lorsque l'examinateur n'a pas pu les déterminer avec précision. Pour remédier à cela, nous avons regroupé au sein d'un même ensemble appelé « membres », les catégories membres supérieurs et inférieurs auxquelles nous avons ajouté les éléments appartenant aux os indéterminés (os plats, os courts, diaphyses indéterminés), avec un poids relatif théorique à 62,6 % (addition des valeurs théoriques des membres supérieurs et inférieurs). Les données pondérales que nous obtenons pour chaque tombe sont présentées dans le catalogue des structures funéraires, sous forme d'un histogramme comparatif entre les valeurs obtenues pour l'amas osseux et les valeurs théoriques de référence publiées par W.M. Krogman[109]. Nous avons également fait figurer dans le graphique, la part représentant les esquilles par rapport au poids total du dépôt, à titre indicatif.

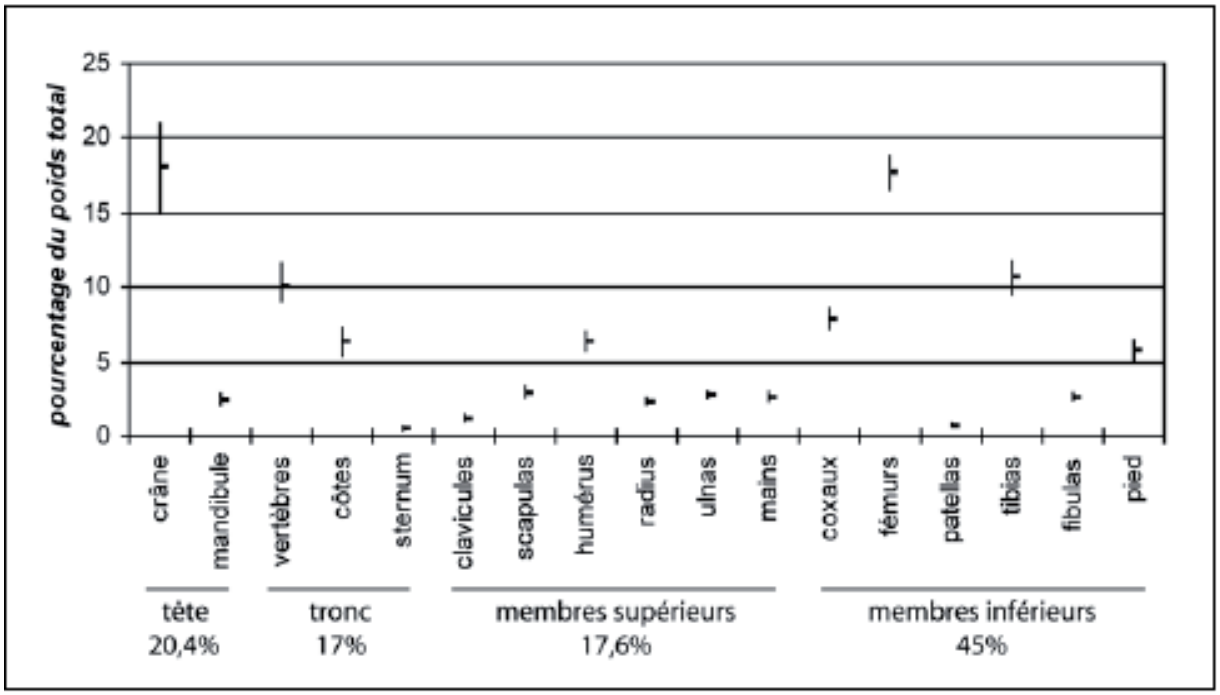

Fig. 55 : Graphique de la dispersion des pourcentages de chaque os à un écart type d'après les données de Lowrance et Latimer 1957, p. 449 (d'après Lenorzer S. 2009, p. 86, fig. 60).

Pour les sujets immatures, les référentiels utilisés sont différents de ceux applicables aux adultes, du fait de la variation des contributions pondérales théoriques pendant la croissance. Les études menées par M. Trotter et B.B. Hixon sur des squelettes de fœtus et d'enfants âgés entre la classe d'âge 2,3 et 6,3 mois lunaires et ceux décédés entre 13 à 25 ans, permettent d'avoir un aperçu des proportions que représente chaque région anatomique chez un individu immature. Ces données, synthétisées sous forme d'histogrammes de répartition des régions anatomiques par S. Lenorzer dans son travail de doctorat[110], montrent une évolution importante des proportions du squelette entre la naissance et la période de l'ado-

[109] Krogman W.M., Iscan M.Y. 1986, p. 385.
[110] Lenorzer S. 2006 ; Lenorzer S. 2009, p. 88, Fig. 63.

lescence, avec notamment la part occupée par le crâne qui passe de plus de 40 à 30% entre l'état fœtal et la classe 3-13 ans, ou encore le tronc, qui varie de 23 à 19 %. Les classes d'âges choisies par M. Trotter et B.B. Hixon ne sont pas adaptées à celles utilisées en contexte archéologique et les résultats qu'ils ont obtenus sont fondés sur un corpus numérique très variable selon les classes d'âges. Néanmoins, S. Lenorzer a proposé des intervalles de confiance par classes d'âge reposant sur des fourchettes assez larges, qui nous semblent tout à fait pertinents pour une utilisation sur les sujets immatures brûlés.
L'auteur propose pour les sujets nouveau-nés ou *Infans I*, une représentation normale de la tête entre 30 et 50% et une part du tronc supérieure à celle admise pour les adultes. Pour les individus *Infans II*, dont les indices sont plus proches de ceux des adultes, une représentation pondérale crânienne comprise entre 20 et 40 % semble acceptable. Les valeurs obtenues pour des sujets *Juvenis* (+ de 12 ans), seront quant à elles, comparées avec celles préconisées pour les individus adultes[111].

2.2.3 - Aspect des fragments osseux

2.2.3.1 - Coloration des os et intensité de la crémation

Les observations réalisées sur l'aspect externe et interne de l'os brûlé peuvent permettre de donner des estimations sur la durée et l'intensité à laquelle l'os a été exposé à la chaleur. Des expérimentations réalisées en laboratoire sur des tronçons d'os décharnés, ont été menées sur des ossements humains et animaux par plusieurs groupes de chercheurs[112]. Les résultats obtenus ont permis de montrer des correspondances entre la température et les altérations d'ordre physico-chimique subies par la matière osseuse[113]. En effet, les différents chercheurs ont pu constater une graduation des couleurs au fur et à mesure que la température s'élevait. Leurs résultats ont abouti à la mise en place d'échelles constituées de différents stades fondés sur la variation de la couleur des os selon la température atteinte par les restes osseux. Ces expérimentations montrent d'une manière globale que la coloration de l'os évolue de sa couleur originelle, jaunâtre, jusqu'au blanc, à partir d'une température d'au moins 500°C à 600°C, en passant par les stades intermédiaires brun, noir, bleu puis gris-bleu (**Fig. 56**). Certains auteurs ont pris en compte la durée d'exposition à la chaleur et ont pu observer une évolution de la dureté de l'os au court du temps : S. Hummel et ses collaborateurs ont pu démontrer, qu'après une exposition des os de 100 à 1000°C pendant une heure et demie, la dureté de la structure osseuse avait une tendance à décroître jusqu'à une étape de transition, se situant aux environs de 600-700°C. A ce stade s'opère alors une transformation de la structure « crayeuse », à partir de laquelle, la structure osseuse recommence à croître[114] (**Fig. 57**).

Nous devons tenir compte du fait que ces travaux ont été réalisés dans des conditions et sur des types d'ossements souvent très éloignés de ceux rencontrés en contexte archéologique. En effet, ces expérimentations ne nous renseignent pas directement sur la température du bûcher et ne prennent pas en compte, le fait que le squelette du défunt est recouvert de chair pendant une partie importante de la crémation[115]. Pourtant, il est avéré que la quantité de masse molle - notamment les graisses qui constituent

[111] Lenorzer S. 2009, p. 89.
[112] Bonucci E., Graziani G. 1975 ; Hermann B. 1976 ; Hummel S. *et al.* 1988 ; Holck P. 1986 ; Mays S. 1998 ; Shipman P. *et al.* 1984 ; Susini A. *et al.* 1988 ; Wahl J. 1981.
[113] Lenorzer S. 2009, p. 70
[114] Hummel S. *et al.* 1988, p. 179.
[115] Duday H. et al. 2010, p. 10.

un très bon combustible - a un impact direct sur la bonne qualité de la crémation[116]. De plus, dans les crématoriums actuels, J.I. McKinley et G. Depierre ont pu réaliser des observations similaires, constatant qu'après au moins une heure de crémation « conduite » dans des fours dont la température s'élève entre 700 et 1000°C, la coloration des os peut être différente d'un segment anatomique à un autre, voire sur un même os. La coloration principale reste le blanc, mais en surface ou en section, des zones bleues ou noires sont souvent présentes[117].

Parmi les lots osseux que nous avons étudiés, nous avons fréquemment observé une coloration différentielle selon les segments anatomiques ou les os eux-mêmes. Les crémations des populations du passé ne peuvent être abordées sans tenir compte des nombreux paramètres extérieurs qui ont une incidence non négligeable sur la coloration des ossements. Tout d'abord, les crémations sont pratiquées en

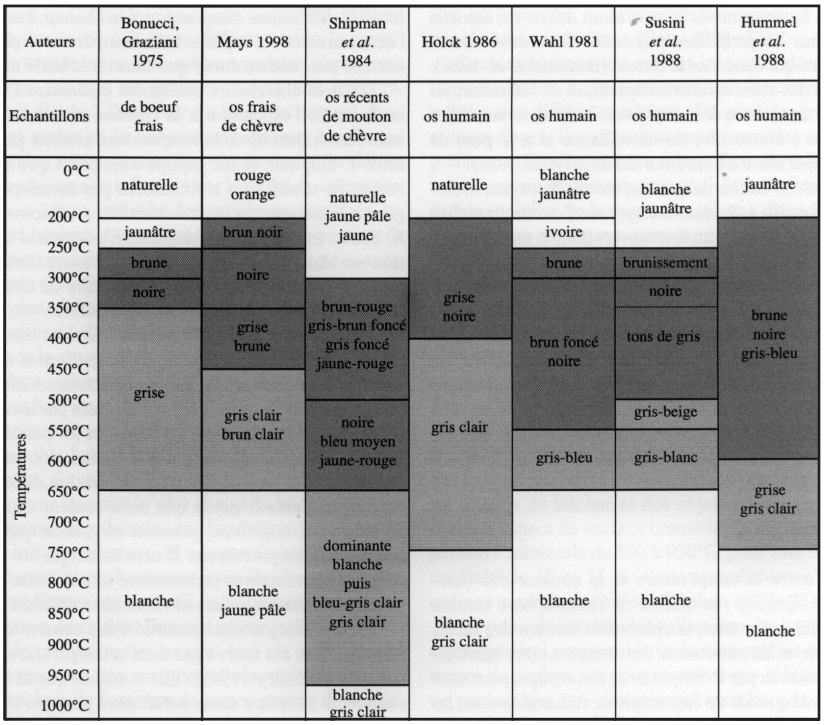

Fig. 56 : Tableau comparatif des différentes études portant sur la coloration des os (d'après Lenorzer S. 2009, p. 71, Fig. 50).

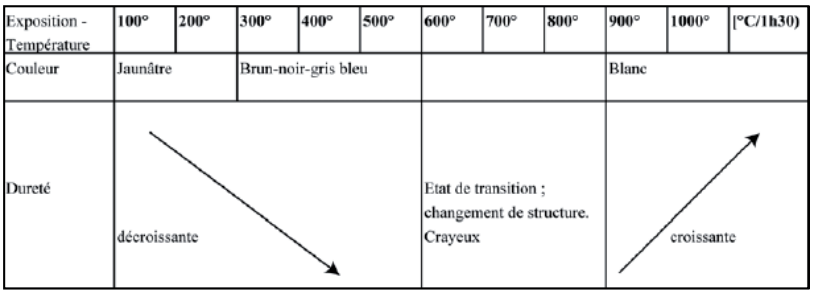

Fig. 57 : Relation entre température d'exposition, couleur et dureté de l'os (d'après Hummel, Schutkowski, Hermann 1988, p. 179, Fig. 1).

[116] Susini A. *et al.* 1988, p.202 ; McKinley J.I 1994b, p. 75 ; Christensen A.M. 2002 ; Bass W.M., Jantz L. 2004…
[117] McKinley J.I. 1994b ; Duday H. *et al.* 2000, p. 10 ; Depierre G. 2010, p.295-296.

plein air et sont donc dépendantes des conditions climatiques, d'autre part, la structure même du bûcher (sur le sol, en fosse, maçonné) ainsi que le combustible peuvent avoir une incidence importante sur les conditions de la crémation et les éventuels mouvements (effondrement, chute) du bûcher mais également du corps du défunt[118]. Enfin, l'intervention ou la conduite du bûcher pendant la crémation qui vise à faciliter la combustion en ramenant les différentes parties du corps sur la zone de haute température, peut également être un critère important intervenant directement sur la coloration des ossements. A cela, s'ajoute l'environnement immédiat des ossements au sein du dépôt comme par exemple le contact permanent avec le sédiment, les cendres du bûcher ou les objets métalliques[119]. Il est certain que nombre de ces questions peut trouver réponse dans l'observation et la fouille des structures primaires à crémation. Les études à ce sujet ont pris un essor important ces dernières années et la réalisation d'une synthèse des connaissances acquises serait d'un intérêt majeur dans l'évolution de nos connaissances sur l'ossement brûlé.

Dans le cadre de notre étude, nous avons mentionné dans les catalogues des structures funéraires (vol. 2 et 3), la coloration dominante des os contenus dans chaque amas osseux et précisé les segments anatomiques ou les ossements présentant une éventuelle différence de coloration. Nous tenons à préciser que notre étude est fondée sur une observation visuelle de la couleur des fragments osseux et ne permet pas de préciser le degré de crémation. Elle peut donner une idée de l'intensité de la température du bûcher (crémation poussée ou de faible intensité) et de l'homogénéité ou non de la crémation, mais en aucun cas, elle ne peut estimer le temps d'exposition des fragments à la chaleur[120].

2.2.3.2 - La fragmentation des os

La fragmentation des os est un paramètre important que l'on peut appréhender à travers le poids moyen des fragments osseux. Celui-ci correspond au calcul du poids total de l'os ou du segment anatomique par rapport au nombre total de fragments reconnus pour ce segment. Ce taux est mesurable pour chaque os, segment anatomique et d'une manière globale, pour l'ensemble du squelette.
Comme nous l'avons vu précédemment, l'action de la chaleur sur la matière osseuse provoque une perte de la matière minérale, ce qui a une incidence directe sur la dureté de l'os et donc sur sa fragmentation. Les déformations et les rétractions de la matière osseuse provoquent la fragmentation des os et limitent, pour tous les examinateurs, les facilités d'identification[121]. Des études menées en crématoriums actuels, ont montré que les ossements, lorsqu'ils sont encore chauds, sont très friables et que le fait de les laisser refroidir après la crémation, suffit à leur rendre une certaine solidité[122]. Outre cette importante fragilité, les éléments du squelette ne réagissent pas tous de la même manière à l'exposition au feu. Leur forme et leur composition sont différentes et leur confèrent une résistance et un type de fragmentation différentielle. Ceci a été confirmé par G. Depierre, lors de ses travaux de thèse, dans laquelle l'auteur y a effectué un descriptif détaillé de l'aspect des différents ossements appartenant à chaque secteur anatomique, après leur passage au feu. Ces observations sont fondées sur l'étude de deux séries d'ossements : la première correspond à des sujets adultes de l'époque contemporaine (os « frais », brûlés dans un crématorium actuel[123] et la seconde, à des sujets adultes et immatures datant du haut Moyen-âge (os « secs »), lors d'une expérimentation personnelle sur un foyer au sol[124].

[118] McKinley J.I. 1994b, p. 78.
[119] Depierre G. 2010, p. 34-35.
[120] Depierre G. 2010, p. 39.
[121] Duday H. *et al.* 2000, p. 19-20.
[122] Dokladal M. 1970, p. 6.
[123] Depierre G. 2010, p. 265-288.
[124] Depierre G. 2010, p. 363-401.

Les différences de déformation et de fragmentation observables sur les ossements brûlés semblent liées d'une part, à leur composition et d'autre part, au processus de rétractation de l'os. Plusieurs études ont été menées pour tenter de mesurer ce phénomène[125] et les résultats obtenus prouvent que la rétractation des os dépend de plusieurs paramètres comme l'épaisseur de la corticale de l'os, sa densité, l'âge du sujet mais également les conditions de crémation ainsi que la température et la durée pendant laquelle il est exposé à la chaleur[126].

D'autres études ont également été menées dans le but d'approcher l'état du corps du mort avant la crémation, afin de savoir si le cadavre était brûlé à l'état d'os «frais » ou d'os « secs » et si ce paramètre pouvait avoir une incidence sur le type de fragmentation[127]. Ces expérimentations ont montré certaines différences de fractures et de déformations qui semblaient différer selon le type d'os mais il paraît difficile aujourd'hui d'utiliser ces résultats en contexte archéologique étant donné les biais méthodologiques présents dans ces expériences. En effet, la diversité des résultats obtenus est due davantage aux différences d'intensité de la température, à la durée d'exposition mais également à la définition que chaque chercheur peut avoir de l'os « sec ». Un os sec est par définition un os dépourvu de toute matière organique et ce processus ne peut être atteint qu'après un certain laps de temps. Comme l'a fait remarquer B. Boulestin lors du colloque de Sens, l'os ne semble jamais dépourvu totalement de matière organique, même après plusieurs siècles d'enfouissement, puisqu'il est possible de réaliser des datations par C14 sur des ossements de populations antiques[128].

De plus, les observations réalisées par G. Depierre sur plus de trois cents crémations modernes ont révélé que les fissures et les fractures caractéristiques pour certains de crémation sur os « sec », se retrouvaient également lors de la crémation de cadavres contemporains[129]. L'auteur a également pu vérifier que contrairement à ce qui était dit dans la littérature spécialisée, les fracturations en ondes concentriques ne semblent pas caractéristiques des os brûlés « frais » (avec de la chair), mais plutôt de l'exposition de l'os à un choc thermique lors de sa sortie du four ou alors à un démarrage de combustion à faible température[130].

En l'état actuel des recherches, il est donc délicat de pouvoir juger de l'état du corps du défunt lors de la crémation. Bien que l'intensité de la température et la durée d'exposition des os à la chaleur semblent être des paramètres influents, la connaissance actuelle des modes de crémation utilisés par les populations anciennes n'est pas encore suffisante pour expliquer ces différents phénomènes de fragmentation[131].

En contexte archéologique, le poids moyen des fragments osseux est donc une donnée dont la variation est due à de nombreux paramètres, pouvant dépendre :

- des caractéristiques physiques de l'individu brûlé : âge, robustesse, santé…
- de la structure même du bûcher : sa construction peut avoir une incidence dans la régularité ou l'hétérogénéité de la chaleur pendant la crémation et peut influer sur le type de fragmentation.

[125] Huxley A.K., Kósa F. 1999 ; Hummel S., Schutkowski H. 1986 ; Shipman P. *et al.* 1984 ; Eckert J. *et al.* 1988; Buikstra J.E., Swegle M. 1989.

[126] Résultats cités dans : Lenorzer S. 2009, p. 68.

[127] Krogman W.M. 1943b ; Thurmann M.D., Willmore L.J. 1980-1981 ; Guillon F. 1987 ; Buikstra J.E., Swegle M. 1989.

[128] Intervention orale de B. Boulestin lors du colloque de Sens : Mordant C., Depierre G. 2005, p.54.

[129] Intervention orale de G. Depierre lors du colloque de Sens : Mordant C., Depierre G. 2005, p. 54.

[130] Depierre G. 2010, p. 296. Ce type de fractures peut également être caractéristique d'un démarrage de combustion à faible température.

[131] Depierre G. 2010, p. 55.

- des manipulations du corps pendant la crémation lorsque les os sont encore chauds.
- l'extinction du bûcher intentionnellement (déversement de liquide par les officiants) ou accidentellement (conditions climatiques) provoquant un choc thermique.
- de l'intensité de la crémation.
- des manipulations post-crématoires : entre la collecte des ossements sur le bûcher et le dépôt définitif dans la tombe.
- des facteurs taphonomiques dus à l'enfouissement du dépôt : infiltration d'eau, effondrement de la structure, pression exercée par le sédiment.
- des facteurs anthropiques dus à la fouille des amas osseux et à leurs traitements (transport, micro-fouille, tamisage, conditionnement…).

Compte tenu de la variabilité de ces paramètres, le poids moyen des fragments osseux ne doit pas être utilisé en tant que valeur théorique en soit, mais plutôt comme un élément chiffré permettant de réaliser des comparaisons au sein d'un même ensemble funéraire mais également entre plusieurs nécropoles. De plus, il s'agit d'un moyen supplémentaire pour approcher les gestes réalisés pendant et/ou après la crémation du défunt, le bûcher et la façon dont il a été conduit.

CHAPITRE 2 - ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE DES TROIS ENSEMBLES FUNÉRAIRES

1 - Metz-*Divodurum* – L'ensemble funéraire « 84-86 avenue André Malraux » (Lorraine)

Une intervention d'archéologie préventive menée de juin à septembre 2007, au sud-est de la ville de Metz, dans le cadre de l'implantation d'un projet immobilier, par la société Bouygues Immobilier, au 84-86 de l'avenue André Malraux, , a permis d'explorer une parcelle de 1800 m², révélant les vestiges d'un important ensemble funéraire ayant livré deux cent quatre vingt neuf sépultures datant du 1er au 4ème siècle après J.-C. La fouille a été réalisée par une équipe d'archéologues de la société Antea Archéologie, sous la direction d'E. Cartier-Mamie.

1.1 - Un espace funéraire périurbain : contexte archéologique et extension géographique

L'ensemble funéraire se situe à la périphérie sud-est de la ville du Haut Empire de Metz en bordure de la voie antique de la Meurthe, sur la rive gauche de la Seille (**Fig. 58**). Cet axe secondaire, rejoignant la ville par le sud, en provenance probable de La Madeleine - Laneuville-devant-Nancy, suit en grande partie, l'actuel tracé de l'avenue André Malraux. La nécropole est implantée sur le côté est de la voie, face à une vaste zone funéraire (quartier du Sablon) regroupant plusieurs ensembles funéraires dont l'occupation s'étend du Haut Empire jusqu'à la fin de l'Antiquité tardive. Le site funéraire est situé à l'extérieur des limites de la ville antique, en périphérie sud d'un quartier périurbain dont les limites exactes sont connues grâce à une série d'interventions archéologiques récentes réalisées par l'Inrap entre 1994 et 2008. Cette zone, qui se développe dès le début du 1er siècle de notre ère, prend un essor plus important à partir de la fin du 1er siècle, avec notamment la construction d'un amphithéâtre et d'un quartier à vocation artisanale et résidentielle (voir Partie 1, Chap. 3, 1.3 et 1.5).

Les découvertes archéologiques anciennes et récentes autour de l'espace funéraire de l'avenue André Malraux semblent indiquer une extension probable de cet ensemble uniquement vers le nord. En effet, à l'ouest, la voie de la Meurthe semble servir de limite physique à la nécropole car à ce jour, aucune structure funéraire n'a été découverte de l'autre côté de l'axe routier, en bordure de la voie. D'autres ensembles ont été repérés à une distance d'environ cinq cent mètres plus à l'ouest, au centre du plateau d'interfluve, dans le quartier du Sablon, entre la voie de Scarpone et la voie de la Meurthe. Cependant, il est impossible à l'heure actuelle d'établir une liaison entre ces deux espaces. Au sud et à

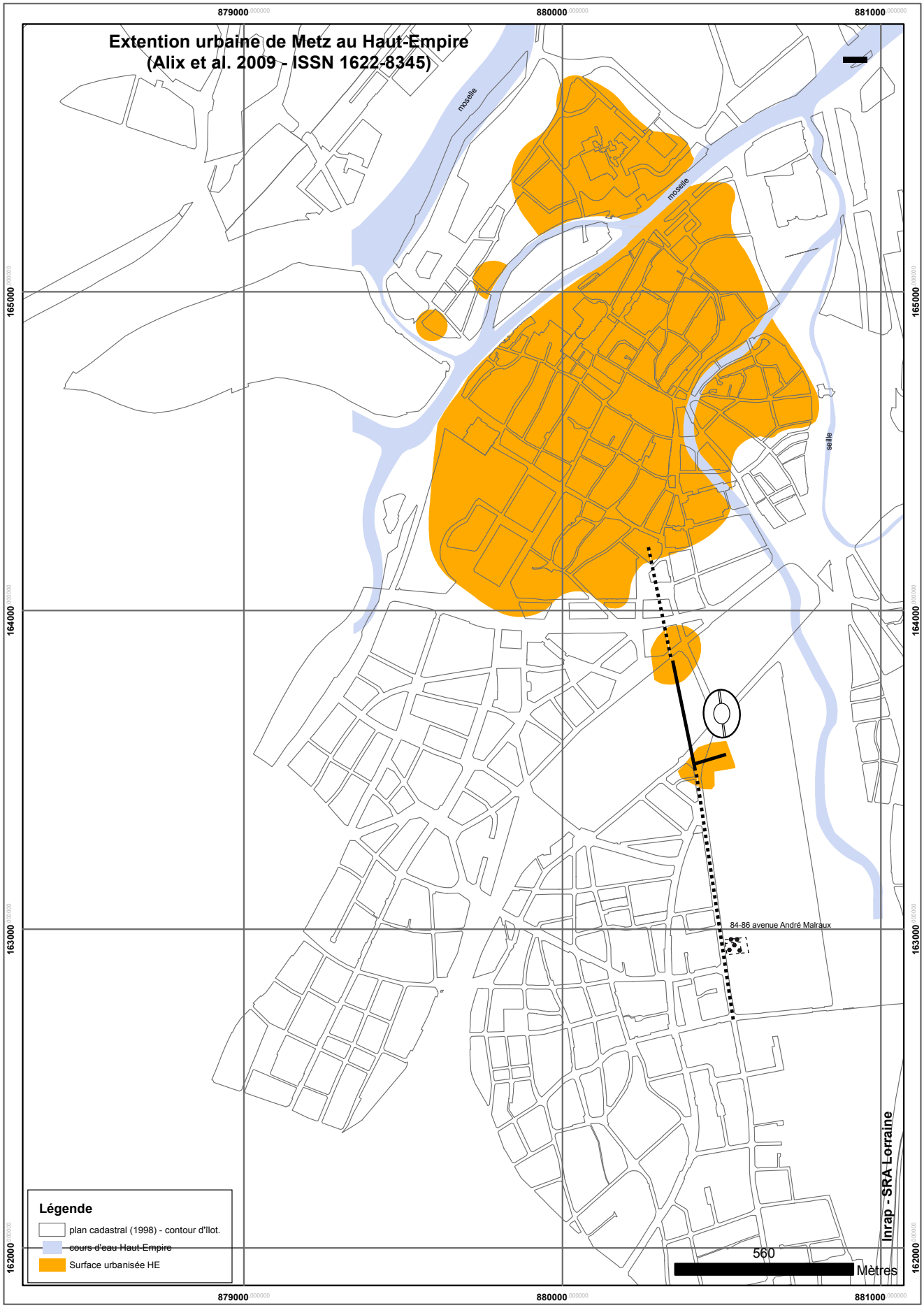

Fig. 58 : Limites de la zone urbaine de Metz-*Divodurum* au Haut Empire et localisation des principaux vestiges antiques dans le secteur de l'avenue André Malraux (fond de carte Alix *et al.* 2009 ; infographie : H.B.E.).

l'est, les limites de l'ensemble funéraire ont été atteintes lors de la fouille. L'espace entourant les structures funéraires a pu être largement sondé par une série de décapages sans qu'aucun nouvel élément ne soit mis à jour. De plus, la limite orientale est confirmée par la rivière de le Seille, dont le tracé antique, semblait se situer à moins de deux cent mètres faisant ainsi office de frontière naturelle. Seule la partie nord n'a pas été explorée de manière exhaustive. Plusieurs structures se situaient en bordure immédiate de la limite septentrionale du chantier et certaines d'entre elles dépassaient de l'emprise fouillée. Un diagnostic archéologique a été réalisé en août 2007 par le Pôle d'Archéologie Préventive CA2M, dans les parcelles situées à l'est et au nord de celles fouillées par la société Antea Archéologie (**Fig. 59**). Les sondages réalisés ont confirmé d'une part, l'absence des vestiges funéraires sur la partie est et d'autre part la continuité de l'espace funéraire vers le nord. Au total, quatorze structures funéraires ont été repérées dans trois sondages correspondant à des sépultures à crémation. L'une d'entre elle est constituée d'un coffre de pierre (ciste) placé au centre d'une empierrement de petits blocs de calcaires blancs (dont les limites n'ont pas pu être dégagées) appartenant vraisemblablement à la fondation d'un monument funéraire[132].

Ce mausolée, situé en bordure de la voie , est placé dans le même axe que ceux découverts lors de la fouille de la parcelle attenante. Il est donc possible d'envisager que la voie de la Meurthe ait été bordée sur son flanc est, d'une série de monuments funéraires ou de piles. Malheureusement ce diagnostic n'a pas donné suite à une fouille et nous ne possédons donc pas d'informations supplémentaires sur le développement septentrional de l'espace funéraire. Toutefois, compte tenu du fait que les limites méridionales de la ville sont situées à environ cinq cents mètres plus au nord et qu'aucune autre structure funéraire gallo-romaine n'a été retrouvée dans ce secteur, il est probable que la limite nord de cet espace funéraire se situe à proximité de la zone urbanisée. L'ensemble funéraire de l'avenue André Malraux est donc à ce jour, la première nécropole significative mise au jour le long de la voie de la Meurthe.

1.2 - Présentation générale du site et occupation chronologique

Le site funéraire a livré un ensemble de trois cent quatre vingt huit structures réparties selon les catégories suivantes (**Fig. 61**) :

- deux cent cinquante neuf structures secondaires à crémation et une tombe-bûcher (structure primaire à crémation).
- onze structures à caractère funéraire liées à la pratique de la crémation dont trois fosses à offrandes ou « rituelles ».
- vingt-neuf sépultures à inhumation.
- les fondations d'un monument ou d'une pile funéraire à plan rectangulaire.
- sept fragments de stèles funéraires en situation secondaire, rejetés dans une fosse.
- seize zones d'épandage ou de concentration de mobilier composé principalement de mobilier céramique et d'ossements animaux.
- deux zones rubéfiées en surface.
- les fondations épierrées de cinq murs.
- huit fossés.
- vingt-trois trous de poteaux.
- dix-huit fosses.
- huit structures indéterminées.

[132] Dreier C., Maire E. 2008, p. 30.

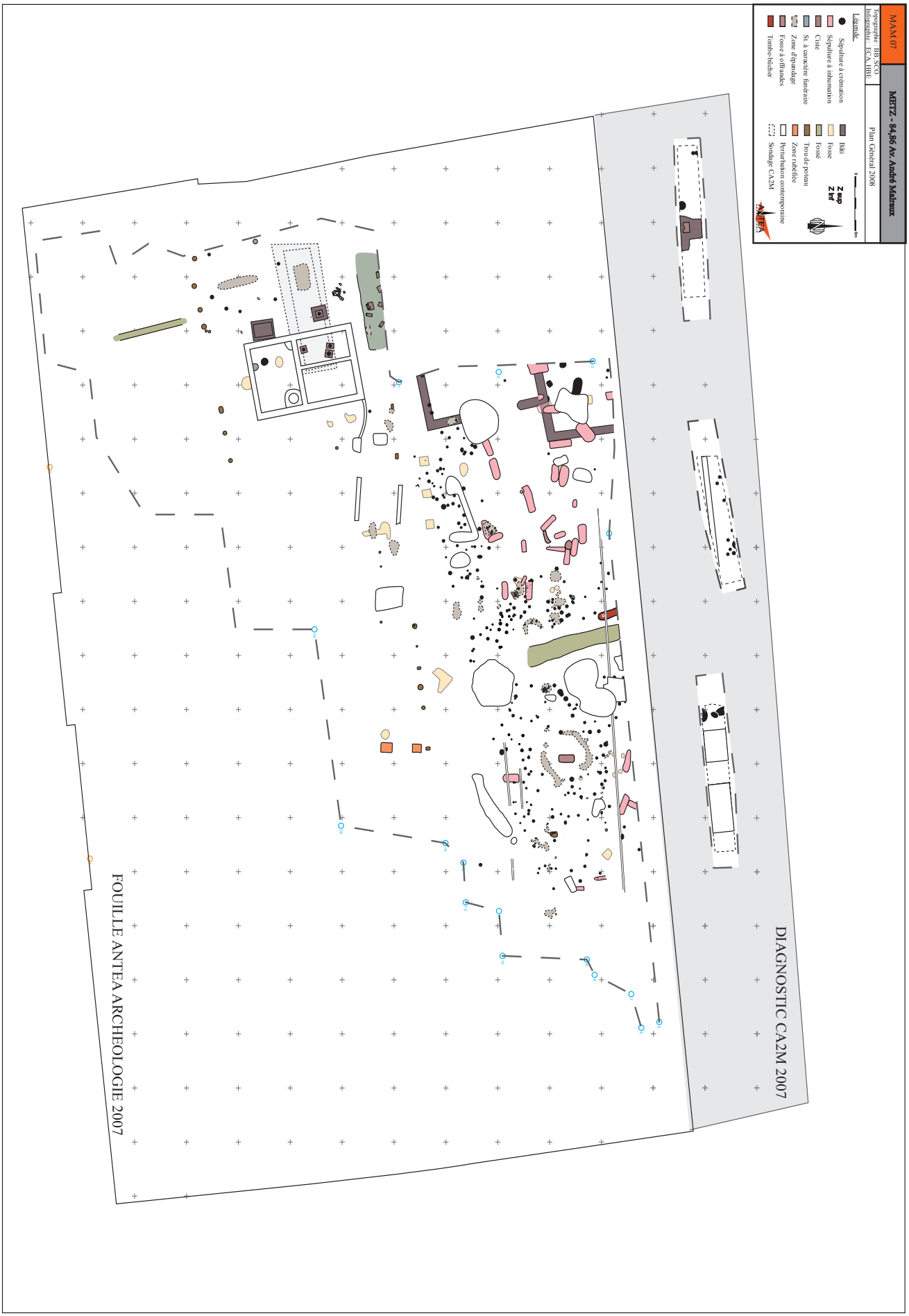

Fig. 59 : Extension de l'ensemble funéraire (Infographie : E.C.M. ; H.B.E.)

Une partie des vestiges archéologiques a subi une perturbation importante due aux constructions de ce quartier. La partie nord de la surface fouillée a été endommagée par plusieurs fosses contenant des hydrocarbures issues des installations d'un ancien garage situé à l'emplacement du site funéraire. D'autre part, la zone sud-ouest a été perturbée par les fondations d'une maison individuelle.

La situation géographique du site, dans une zone d'interfluve, à proximité du cours d'eau de la Seille, sur une terrasse alluviale sableuse relativement plane, a entraîné la remontée incessante de la nappe phréatique et l'installation d'un système de pompage quotidien durant toute la période de l'intervention archéologique. De ce fait, la lecture du terrain a été rendue très difficile, les fluctuations d'eau ayant dans la majorité des cas effacées les limites de creusement des structures funéraires mais également le profil des fosses. Pour pallier ce problème, le site a été découpé selon un carroyage de cinq mètres de côté et une fouille exhaustive et systématique a été réalisée pour chaque carré (**Fig. 60**). Ces derniers ont été numérotés de 1 à x et les différents éléments présents à l'intérieur de chaque carré (vase ossuaire, amas osseux, fosse charbonneuse…) ont été regroupés par ensemble et ont bénéficié d'un numéro propre au sein de ce carré : par exemple pour le carré 180, on notera 180-01 pour le vase 1, 180-02 pour le vase 2… Ce système contraignant a toutefois permis de fouiller l'intégralité de la surface du chantier mais également d'éviter le piétinement des structures funéraires, fréquemment disparues sous le niveau de la nappe phréatique.
Néanmoins, un niveau de circulation a pu être repéré à certains endroits, où il se caractérisait par une plus grande densité de pierre, de tessons et d'ossements, posés à plat. Excepté quelques cas précis, aucune chronologie relative n'a pu être établie entre les différentes structures funéraires.



Fig. 60 : Implantation du système de carroyage (cliché : Antea-Archéologie).



Fig. 61 : Plan général de l'ensemble funéraire (Infographie : E.C.M., H.B.E.).

L'évolution chronologique de l'ensemble funéraire est basée essentiellement sur l'étude des éléments de mobilier associés aux structures. L'étude du mobilier céramique associée à celle du mobilier en verre et des monnaies, réalisées respectivement par B. Commerçon (Antea Archéologie), H. Cabart (bénévole) et A. LeMartret (Antea Archéologie), a permis d'observer une occupation continue de la nécropole de la première moitié du 1er et le 4ème siècle après J.-C. Nous tenons toutefois à préciser que les datations proposées reposent en grande partie sur la chronologie des productions céramiques et elles doivent être considérées de ce fait, avec une certaine prudence. La datation des structures les mieux dotées en mobilier semblent plus fiable mais dans la majorité des cas, nous ne possédons pas le contexte exact de fondation de la tombe. Les comparaisons entre les différentes structures ont permis de proposer un classement en cinq phases d'occupation du site (**Fig. 62**) :

- la **première phase** correspond au 1er siècle de notre ère. Cette phase est représentée par trente-trois sépultures à crémation et trois structures à caractère funéraire. Les structures les plus précoces sont datées de la fin de la première moitié du 1er siècle (40-70 après J.-C.).

- La **seconde phase** correspond à la phase de transition entre le 1er et le 2ème siècle (50-150 après J.-C.). Vingt-deux structures secondaires à crémation et une structure à caractère funéraire sont datées de cette période. Des éléments appartenant à trois tronçons de murs (173-175-251) formant un angle ont également été rattachés à cette phase chronologique. Cette construction, dont il ne subsiste que les fondations épierrées, a été perturbée par l'installation de sept sépultures à crémation dont les plus précoces sont datées de 50-150 après J.-C. et la plus tardive, du 4ème siècle. Ces éléments de chronologie relative permettent d'évaluer la démolition de ces murs à une période antérieure à 150 après J.-C[133].
Ces deux premières phases correspondent à la première période d'implantation et de fonctionnement de la nécropole. L'occupation est très lâche, néanmoins, cette phase est marquée par l'aménagement et la division de l'espace en quatre noyaux, dont l'un se situe à proximité immédiate de la voie.
L'organisation perceptible dès le début de l'occupation du site ne va guère évoluer pendant les quatre siècles de son fonctionnement. Les différentes structures viennent s'articuler autour des ces différents noyaux, sans en modifier réellement les limites.

- La **troisième phase** correspond au 2ème siècle de notre ère, période à partir de laquelle le site funéraire se développe. C'est à cette époque qu'appartiennent le plus grand nombre de structures avec soixante et onze sépultures à crémation, une tombe-bûcher, deux structures à caractères funéraires ainsi qu'un grand fossé et plusieurs zones d'épandage de mobilier. Une sépulture à inhumation (248) a également pu être rattachée avec certitude à cette phase chronologique grâce au mobilier céramique qui accompagnait le défunt. La présence d'un grand fossé (234), comblé de tessons de céramique et d'ossements animaux vient matérialiser, à la fin du 2ème siècle (175-200 après J.-C.), la séparation qui avait été perçue préalablement entre les deux secteurs d'occupation situées au nord-est de l'espace funéraire. Une organisation spécifique semble également se dessiner autour de la fosse à offrandes 124-01, qui est entourée, au nord et au sud, par deux zones d'épandage de mobilier céramique et d'ossements animaux.

- La **quatrième phase** correspond à un ensemble de vingt structures funéraires datées du 3ème siècle, dont dix-huit sont des sépultures à crémation et deux des sépultures à inhumation. Une construction composée de trois tronçons de murs (23-255-277), formant un angle, a également été attribuée à cette

[133] Cartier E. 2008, p. 67-68.

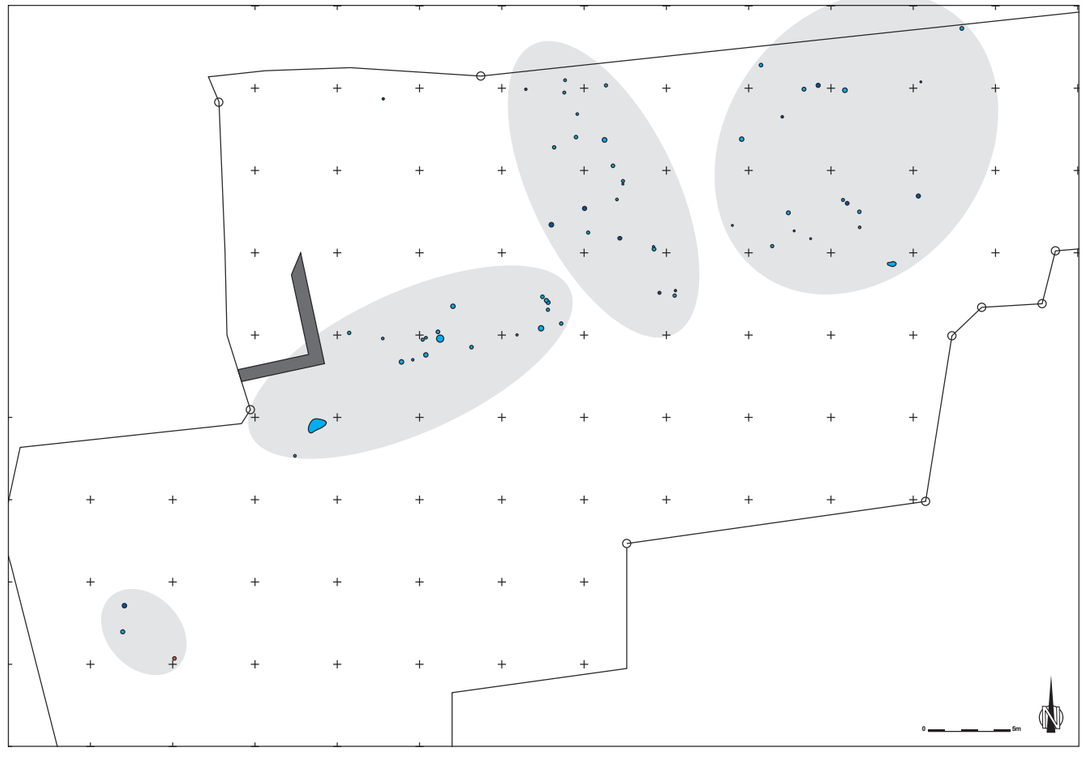

Phase 1 - 2 [1-100] [50-150]

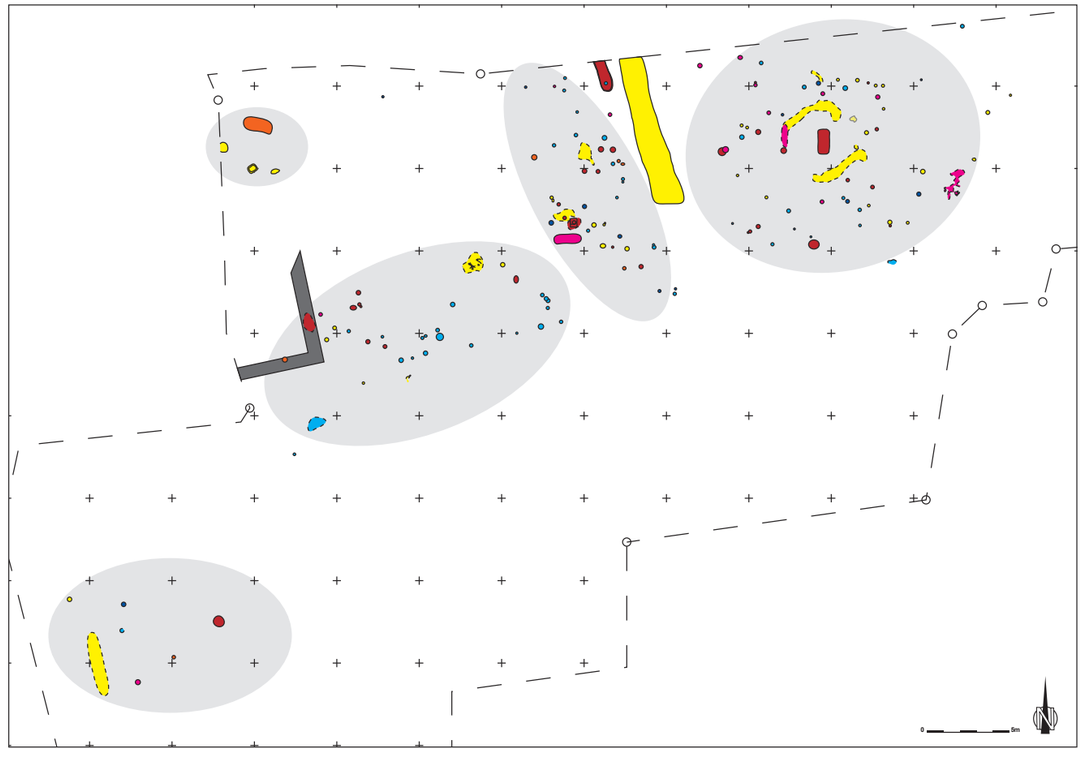

Phase 1 - 2 - 3 [100-200] [100-150] [140-175] [150-200]

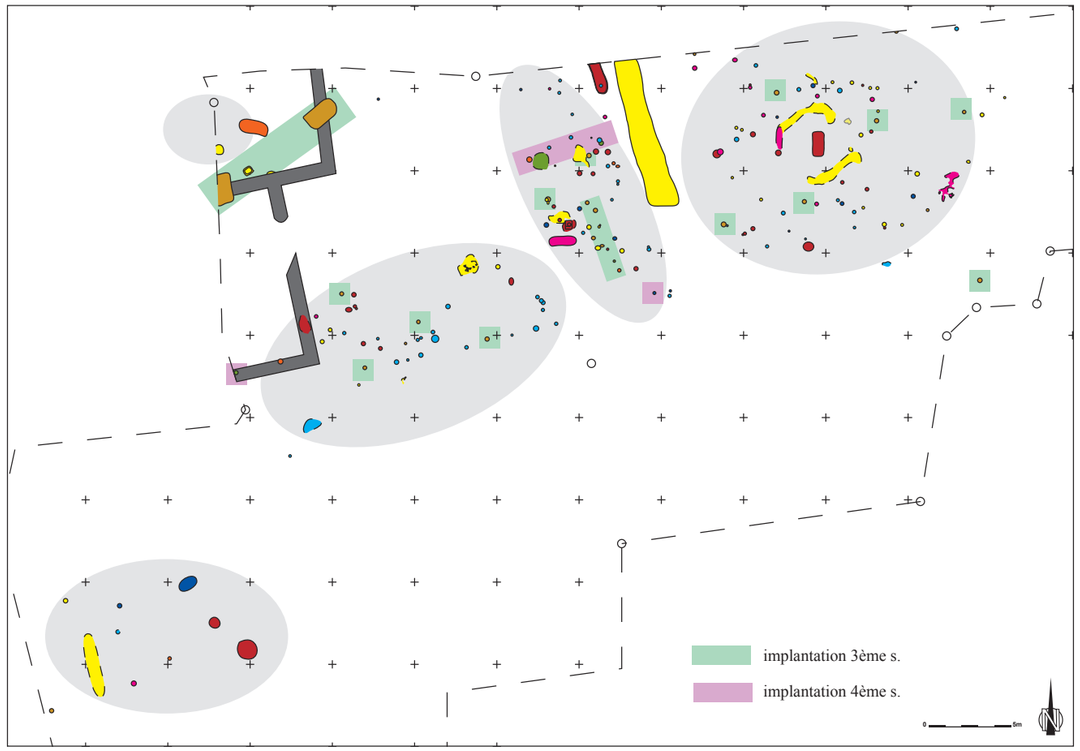

Phase 1 - 2 - 3 - 4 [200-300] [300-400]

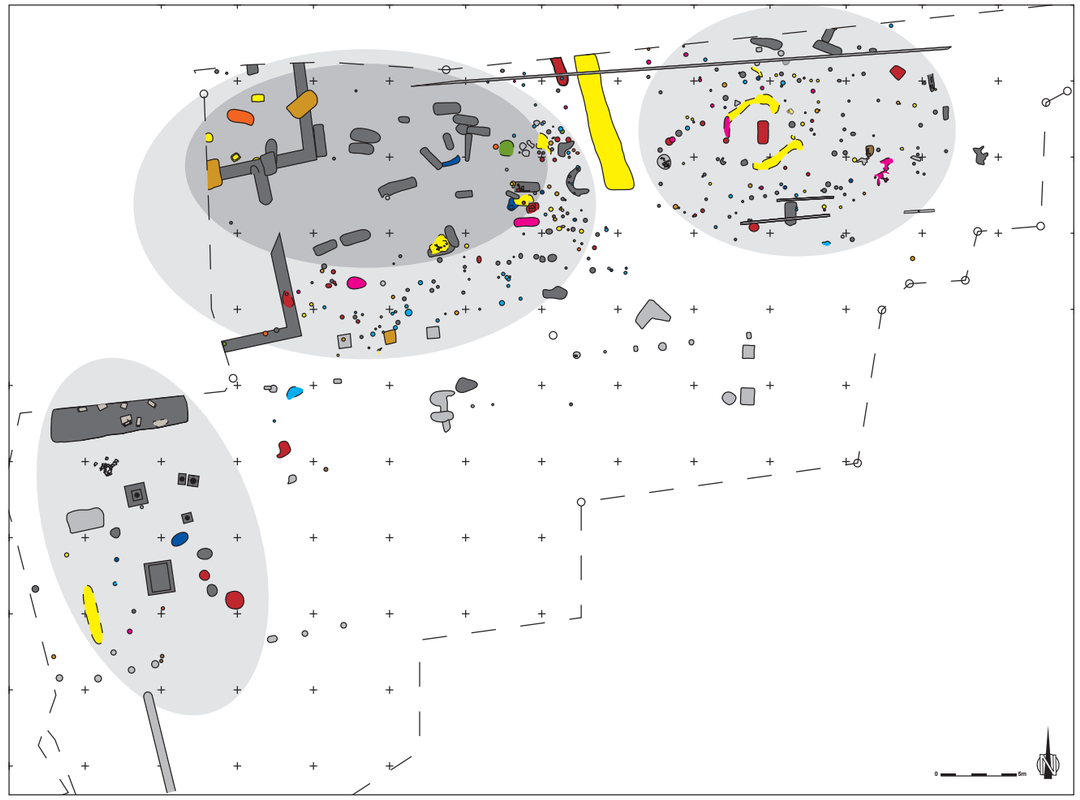

Phase 1 - 2 - 3 - 4 et structures Gallo-romaines et non datées. GR Non Datées

Fig. 62 : Évolution chronologique de l'occupation de l'ensemble funéraire (Fond de carte : E.C.M.; Infographie : H.B.E.)

période. L'ensemble vient s'accoler à la construction évoquée précédemment (173-175-251). Ces murs, dont ne subsistent que les fondations épierrées, ont été perturbés par l'installation de deux sépultures à inhumation (254-256) datées respectivement de 200-250 et 250-270 après J.-C. De plus, un de ces murs (23) recoupe une structure (6), datée de 150-200 après J.-C. Ces éléments permettent de dire que ces murs ont été construits puis épierrés dans la première moitié du 3ème siècle[134].

- La **cinquième phase** concerne les structures funéraires du 4ème siècle. Trois sépultures à crémation et une zone d'épandage de mobilier céramique (226-02) ont été attribuées à cette période.
L'utilisation de cet ensemble funéraire perdure jusqu'au milieu du 4ème siècle, bien que les deux dernières phases chronologiques semblent correspondre à un abandon progressif de l'espace funéraire. Dès le 3ème siècle le nombre de structures diminue considérablement. Les sépultures de cette période sont dispersées à travers toute la nécropole, aucune organisation spécifique ne semble se dessiner. Au 4ème siècle, seul trois dépôts sont attestés. On notera toutefois que cette espace funéraire est occupé de manière continue du milieu du 1er siècle au milieu du 4ème siècle après J.-C. et qu'à partir du 2ème siècle, les pratiques de la crémation et de l'inhumation coexistent et ce, jusqu'à la fin de l'occupation du site.

Une partie importante de structures (48%) n'a pas pu bénéficier d'une datation précise du fait de la mauvaise conservation du mobilier ou de l'absence d'élément datant dans la structure. Toutefois, les éléments mobiliers présents ont permis de les attribuer plus largement à la période gallo-romaine, ils ont été regroupés dans un ensemble appelé « Gallo-romain » (GR). Parmi ces structures, on compte cent douze sépultures à crémation, cinq structures à caractère funéraire et vingt-six sépultures à inhumation. Concernant ces dernières, la datation proposée correspond dans la majorité des cas à un *Terminus Post Quem* provenant des éléments présents dans le comblement de la fosse, excepté pour trois cas, où la datation proposée a été circonscrite par un *Terminus Ante Quem*, obtenu par chronologie relative : la fosse de ces trois tombes semble recoupée par l'installation de sépultures à crémation. Toutefois, compte tenu de la mauvaise lisibilité des contours des fosses sépulcrales, ces datations restent hypothétiques et nous n'avons volontairement pas intégré ces trois sépultures à une phase chronologique précise.

A ces structures, s'ajoute les fondations d'un monument funéraire de plan rectangulaire (155), cinq fosses à fonction indéterminée et deux petites zones montrant des traces de rubéfaction en surface (17-18). D'autres structures n'ont pas pu être datées : il s'agit de deux alignements de trous de poteaux (nord-ouest/sud-est :139, 140, 141, 142, 143, 146, 153 ; est/ouest : 10, 11, 12, 13, 14, 15, 37, 38) et de huit autres isolés, de huit fosses et de six fossés (est-ouest : 85, 86, 87, 197 ; nord-sud : 164, 278) dont quatre d'entre eux sont assurément postérieurs à la nécropole puisque leurs tracés perturbent des structures funéraires.

Ce problème de datation nous prive d'éléments de réflexion sur le développement chrono-topographique de l'ensemble funéraire, notamment en ce qui concerne les structures situées dans la partie occidentale de l'espace funéraire. Il nous est impossible de rattacher chronologiquement au reste des structures, une grande majorité des sépultures à inhumation mais également le développement de la partie sud-ouest, située à proximité immédiate de la voie, où sont installés les monuments funéraires les plus ostentatoires (monument, coffre en pierre et stèles).

[134] Cartier E. 2008, p. 67-68.

1.3 - Organisation interne de l'ensemble funéraire

A première vue, les structures funéraires semblent dispersées dans l'espace de manière anarchique avec une répartition irrégulière sur l'ensemble de la zone fouillée. Néanmoins, cet effet est dû en partie à un empilement des différentes étapes chronologiques et d'autre part à la disparition d'un grand nombre d'aménagements de surfaces qui devaient, à l'origine, délimiter et organiser l'espace funéraire. Bien que nos connaissances sur l'étendue exacte de la nécropole dans sa partie septentrionale soient incomplètes, il est cependant possible de tenter de restituer l'organisation et le fonctionnement du site, en tenant compte des éléments encore visibles, c'est-à-dire, la répartition spatiale des sépultures, des aménagements de surface et également des éléments non sépulcraux.
L'espace funéraire semble s'organiser autour de trois zones principales (**Fig. 63**).

1.3.1 - La zone ouest

La première zone correspond à l'espace situé parallèlement à l'axe de la voie où se concentrent toutes les structures construites et les dépôts funéraires contenus dans des architectures de pierre. Comme nous l'avons précisé précédemment la nécropole est bordée à l'ouest par une voie dite de la Meurthe. Cet axe routier n'a pas été appréhendé pendant la fouille de la nécropole, toutefois son tracé est connu notamment grâce aux fouilles d'archéologie préventive réalisées en 1994 et 2006 autour du quartier de l'amphithéâtre. Le tronçon qui a pu être étudié présentait deux états, formés d'un radier de pierres, lui-même recouvert de cailloutis damés, sur une largeur moyenne de sept mètres et soixante quinze centimètres d'épaisseur. La voie était également bordée sur son flanc ouest par un fossé[135]. Cet axe semble fonctionner dès le 1er siècle après J.-C., ce qui coïncide avec le début de l'occupation de l'ensemble funéraire.

La présence de la voie semble avoir été déterminante dans l'organisation de l'espace funéraire. En effet, plusieurs sépultures sont implantées le long de cet axe. Il s'agit essentiellement de sépultures à crémation en coffre de pierre (ciste), composé d'une base monolithe de forme carré ou rectangulaire, à l'intérieur desquels une cavité circulaire a été creusée afin de recueillir les restes du défunts. Aucun couvercle ou système de couverture n'a été retrouvé en place ou à proximité immédiate des coffres. Trois d'entre eux sont entourés par un radier de pierre de différents modules, laissant envisager la présence d'une construction autour et par-dessus le coffre (27-28-39). Un dernier, de taille plus modeste, ne possédait pas de fondation construite, il devait certainement être recouvert à l'origine par un bloc de pierre ou une stèle (29).

A proximité des sépultures, des éléments appartenant à la fondation d'un monument funéraire ont été observés. Cette structure de plan rectangulaire (2,30 x 1,60 m) est très arasée, seuls trois assises ont été observées (**Fig. 64**). Les fondations de ce monument sont constituées d'un hérisson de gros blocs en calcaire de Jaumont (30 x 20 cm), surmontés d'un lit de pierres de plus petites dimensions. L'élévation est constituée d'un parement de moellons en modules de trente centimètres par dix centimètres, enserrés par un blocage de petites pierres calcaires, recouverts par un mortier de chaux très sableux[136]. Un bloc architectural sculpté en forme de volute a été trouvé à proximité immédiate de ce bâtiment. L'état d'arasement de la construction rend difficile son interprétation, toutefois nous pouvons supposer qu'il s'agit vraisemblablement des fondations d'un mausolée ou d'une pile funéraire.

[135] Gama F., Laffite J.-D. 2009, p. 25.
[136] Cartier E. 2008, p. 66.

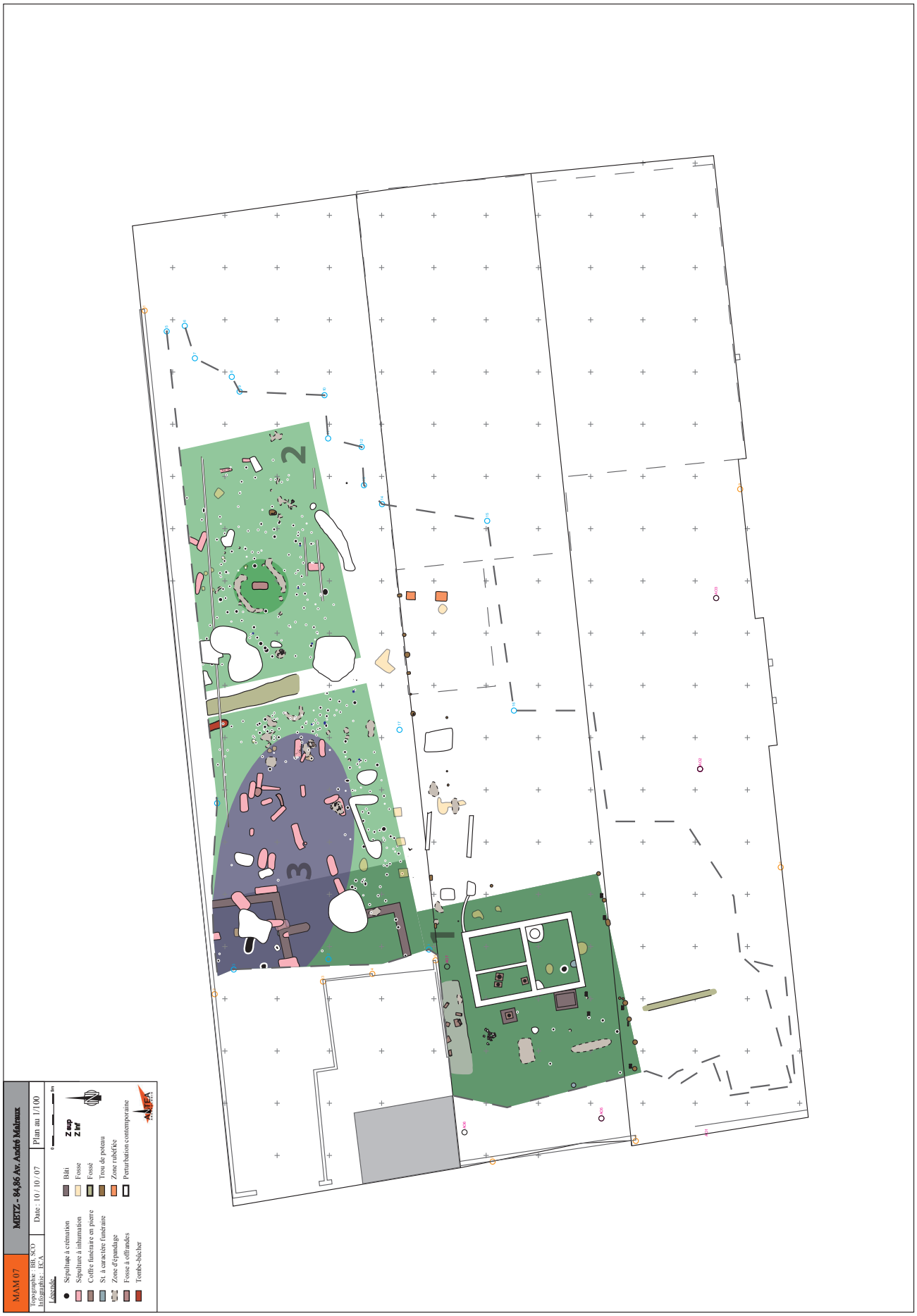

Fig. 63 : Organisation interne de l'espace funéraire (Infographie : E.C.M.)

Ce type de structures par son aspect monumental, symbolise une volonté d'ostentation et d'auto-représentation recherchée par une partie de la population et notamment par les élites[137]. Les sondages de diagnostics réalisés au nord de la parcelle fouillée[138] (voir *supra*), ont également révélé la présence d'éléments de fondations en pierre autour d'un coffre funéraire, induisant une continuité de ce type de pratique, le long de la voie, en direction du centre urbanisé.

Nous avons également signalé la présence dans la partie nord-ouest du site, de plusieurs tronçons de murs, dont ne subsistent que les fondations épierrées. L'agencement de ces deux ensembles construits, parallèle à la voie, peut faire penser à l'existence de bâtiments ou encore d'enclos maçonnés (**Fig. 65**).



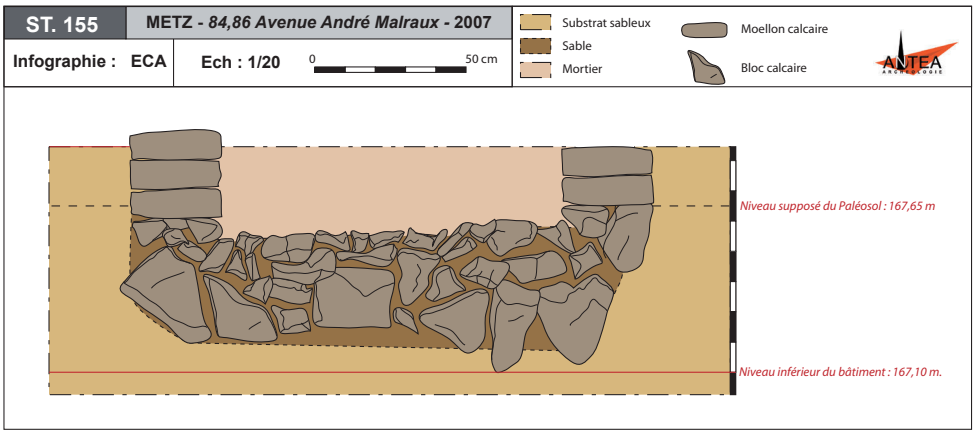

Fig. 64 : Vue générale et restitution en coupe du monument funéraire 155 (cliché : Antea Archéologie ; Infographie : E.C.M.).

[137] Leveau P. 1987.

[138] Dreier C., Maire E. 2008, p. 30.

Toutefois, la chronologie de construction de ces murs (voir *supra*) montre qu'ils n'ont pas de lien chronologique entre eux. Le plus méridionale semble être construit et détruit entre le 1er siècle et le milieu du 2ème siècle. A l'intérieur de l'espace qu'il dessine, seule une sépulture a été retrouvée et sa datation (100-300 après J.-C.), n'est pas assez précise pour tenter d'y voir un lien. Il en est de même pour l'ensemble de murs situé le plus au nord. Sa construction et sa destruction ont été datées par chronologie relative à la première moitié du 3ème siècle après J.-C. Or, les cinq structures situées à l'intérieur de ce périmètre (3, 4, 5, 275, 276), sont antérieures à sa construction (150-200 après J.-C.).
Au vue des données dont nous disposons, il est délicat de donner une fonction à ces deux ensembles de murs, même si celle d'enclos funéraire soit la plus probable.

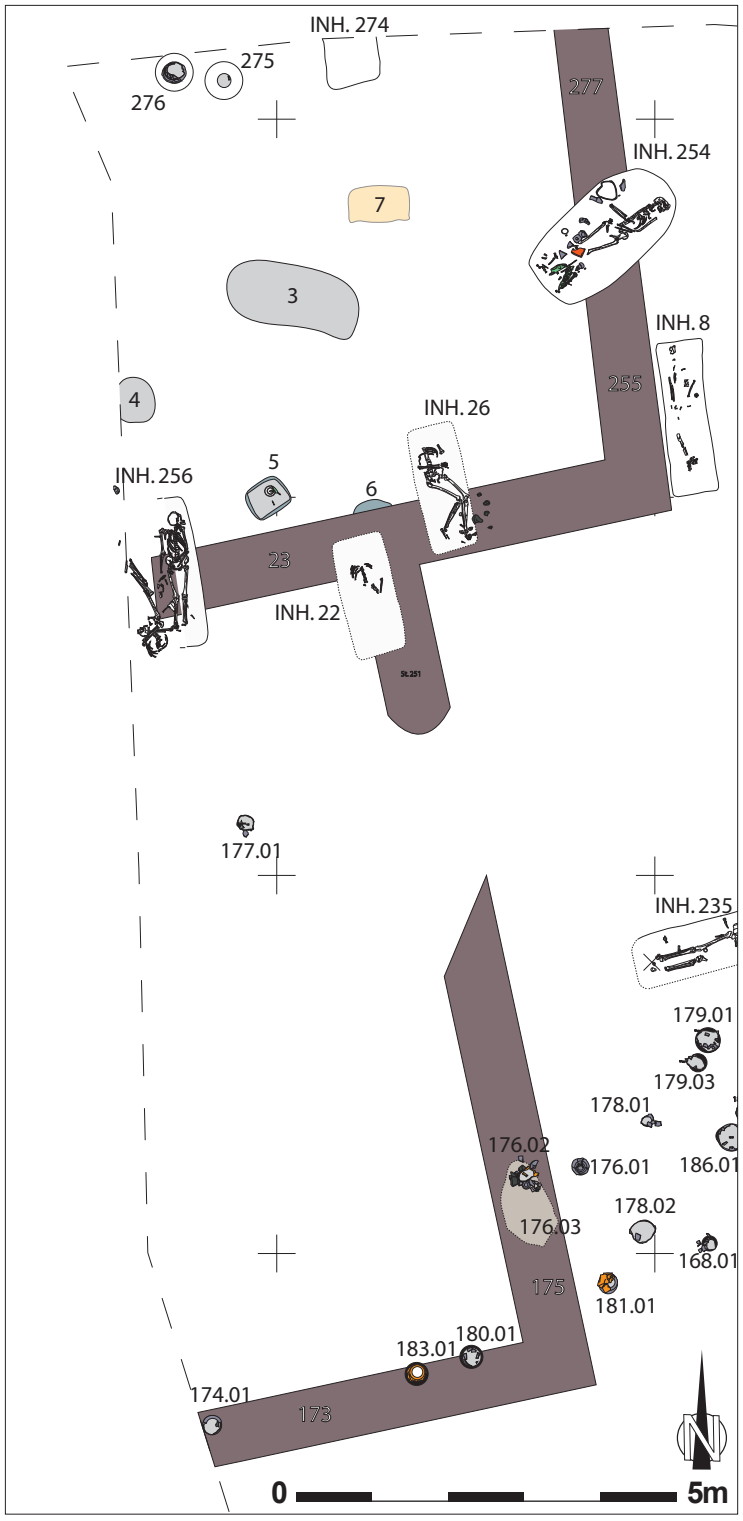

Fig. 65 : Plan du secteur nord-ouest de la nécropole (Infographie : H.B.E.).

Bien que nous ne connaissions pas l'emplacement exact de la voie (probablement sous l'actuelle avenue André Malraux), les structures ne semblent pas être directement accolées à l'axe routier. De plus, d'autres sépultures à crémation sans architecture sont installées en avant de ces constructions. Les tombes les plus proches de l'axe routier, sont distantes d'environ huit mètres par rapport au monument funéraire. Dans le droit romain, la voie était considérée comme un lieu public, *locus publicus* et il était de ce fait interdit d'y établir un tombeau[139]. Néanmoins, en l'absence de données plus fiables concernant cette zone de transition, il nous semble périlleux de vouloir pousser plus loin notre réflexion à ce sujet.

[139] Bel V. 2002, p. 31.

1.3.2 - La zone nord-est

La seconde zone, située dans la partie nord de la parcelle fouillée, englobe la majorité des structures funéraires liées à la crémation. Cette espace semble lui-même délimité par un large fossé (234), orienté nord-sud, séparant physiquement deux zones de sépultures. Ce segment de fossé, qui semble se poursuivre au nord, au-delà des limites de la fouille, a été observé sur neuf mètres de long, sa largeur maximale est de un mètre quarante, avec un profil en cuvette, évasée sur les bords, conservée sur une profondeur maximale de vingt cinq centimètres[140] (**Fig. 66**). Son comblement est constitué d'un limon sableux brun avec quelques traces de charbon, auquel étaient mêlés de nombreux tessons de céramique (206 tessons pour un N.M.I. total de 15) brulés et non brûlés ainsi que des ossements animaux non brûlés appartenant à des espèces de grandes tailles (équidés ? bovidés ?). Aucun agencement particulier dans la répartition et la disposition des vestiges n'a été observé permettant de juger du caractère « intentionnel » du dépôt. Les formes céramiques identifiables sont datées principalement du dernier quart du 2ème siècle. La forme la plus récente est une assiette /plat de la forme Drag.32 provenant des ateliers du nord de la Gaule, produite à partir de 150 après J.-C. Malheureusement, les ossements animaux n'ont pas pu être étudiés, ce qui limite considérablement notre champ de comparaison et donc d'interprétation. Il semble toutefois que ce type de fossé puisse se rapprocher du fossé N de l'ensemble funéraire du Valladas, à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), fouillé par V.Bel[141]. Nous reviendrons plus en détail sur l'interprétation de ce type de structure dans la dernière partie de ce volume (voir Partie 3, Chap. 1, 2.2.2).
La limite matérialisée par le fossé 234, sépare donc physiquement deux espaces où se développent, de part et d'autres, des structures funéraires majoritairement liées à la crémation. Ce partage n'a aucune incidence sur l'organisation chrono-topographique de cet espace funéraire.



Fig. 66 : Coupe est-ouest du fossé 234 (cliché : Antéa Archéologie).

Cette bipartition semble exister depuis le 1er siècle après J.-C. Le premier ensemble de structures funéraires, situé sur la partie nord-est de la zone, semble se développer par petits entités, d'une manière assez lâche. Dans la première moitié du 2ème siècle, une fosse à offrandes ou « rituelle » (124-01) (voir *infra* Partie 2, Chap.2, 1.6.4.1) est installée dans la partie centrale de cet ensemble. A partir de cette période, les structures funéraires semblent venir s'implanter autour de cette fosse. Dans la seconde moitié du 2ème siècle, une série d'« épandages » correspondant à une succession linéaire de tessons de céramique et d'ossements animaux non brûlés (appartenant également à des animaux de grands gabarits :

[140] Cartier E. 2008, p. 69.
[141] Bel V. *et al.* 2002, p. 49-53.

équidés ? bovidés ?) posés sur le sol (104-02, 126-02, 190) vient encercler cette structure, soulignant ainsi son caractère particulier. Six sépultures à inhumation, qui n'ont pas pu être datées précisément, sont également présentes dans ce secteur, elles se situent à la périphérie de l'ensemble dessiné par les structures à crémation, notamment à l'est et au sud. Trois tombes sont situées le long de la bordure nord du chantier, l'une d'elle, se situant en grande partie en dehors des limites de la fouille n'a pas pu être traitée.

De l'autre côté du fossé 234, sur son côté ouest, la densité des structures funéraires est nettement plus importante. Un premier noyau composé de sépultures à crémation et de plusieurs zones d'« épandage » de mobilier s'aligne parallèlement au fossé. Un deuxième noyau, orienté est-ouest, s'étend perpendiculairement au premier, vers l'ouest. Au niveau de la limite nord du site, immédiatement à l'ouest du fossé 234, a été trouvée la seule structure liée à la crémation du corps. Il s'agit d'une tombe-bûcher, datée de la première moitié du 2ème siècle (voir *infra* Partie 2, Chap. 2, 1.6.2)

1.3.3 - La zone nord-ouest

Une troisième zone correspondant à une implantation quasi exclusive de sépultures à inhumation se démarque dans la partie nord-ouest du site. Certaines d'entre elles viennent perturber en partie les sépultures à crémation mais ce secteur semble à première vue avoir été « réservé » à la pratique de l'inhumation. Les structures liées à la crémation, situées à l'ouest du fossé 234, organisées selon deux axes perpendiculaires (un axe nord-sud et un axe est-ouest) entourent et délimitent cette zone spécifique. En effet, très peu de sépultures à crémation ont été retrouvées dans ce secteur, toutefois, cette impression mérite d'être nuancée. Le comblement de certaines tombes à inhumation est composé d'un limon charbonneux mêlé à de nombreux tessons de céramique résiduels brûlés et non brûlés, ce qui laisse à penser que l'implantation de ces fosses sépulcrales a pu venir perturber des structures funéraires plus anciennes liées à la crémation[142].

Comme nous l'avons précisé précédemment, très peu de sépultures à inhumation ont pu être datées avec précision ce qui limite fortement notre réflexion sur l'organisation chrono-topographique de ces tombes au sein de l'ensemble funéraire. D'une manière plus générale, il nous est difficile d'évaluer l'évolution des deux pratiques de traitement du corps au cours des quatre siècles d'occupation de l'espace funéraire. De plus, les quatre sépultures à inhumation contenant des sujets immatures (trois *Infans I* et une *Infans II*) n'ont également livré aucun matériel permettant une datation fiable. L'individu immature le plus jeune est âgé de 4 ans +/- 12 mois. Seules trois sépultures de sujet adulte ont pu être datées par du mobilier accompagnant le défunt. Ces dernières montrent que la pratique de ce rite est effectuée conjointement à celle de la crémation dès le 2ème siècle après J.-C. : la sépulture à inhumation (datée avec précision) la plus précoce (2ème siècle après J.-C.) est située à proximité immédiate de trois sépultures à crémation (184-01, 184-04, 184-07) datées également de la même période chronologique. Malheureusement, au vue de ces seuls éléments fiables, nous ne pourrons pas développer davantage ce sujet.

1.3.4 - Espacements et recoupements des structures funéraires

Les trois cents structures funéraires sont réparties d'une manière irrégulière sur l'ensemble de l'espace funéraire. Des zones de concentrations ont pu être toutefois repérées (voir *supra*), à l'intérieur desquelles les structures funéraires sont, soit regroupées sous forme de grappe, soit isolées laissant un

[142] Cartier E. 2008, p. 24.

espace de circulation plus ou moins important entre les tombes. L'analyse de la nature des regroupements a été rendue difficile ici, du fait du nombre important de structures qui n'ont pas pu être datées et qui n'ont pas pu bénéficier d'un examen ostéologique à cause de leur état de conservation médiocre. La confrontation des données chronologiques et anthropologiques n'a pu être réalisé que dans de rares cas et nous n'avons obtenu aucun résultat probant.

Même dans les zones les plus densément occupée, aucun recoupement n'a été observé entre les sépultures secondaires à crémation. Seuls quelques cas d'empiétements se limitant aux bords des tombes ont été remarqués. Il s'agit dans la majorité des cas d'une interaction entre une sépulture à inhumation et une sépulture à crémation (trois cas) mais également entre une sépulture à inhumation et une structure à caractère funéraire (un cas) ou entre deux tombes à inhumation (2 cas). Néanmoins, ces observations sont biaisées par plusieurs problèmes : d'une part, la limite de creusement des fosses n'a quasiment jamais été repérée, ce qui ne permet pas d'affirmer quelle structure recoupe l'autre, d'autre part, les écarts stratigraphiques sont majoritairement insignifiants pour suggérer une chronologie de l'installation des dépôts. Enfin, les datations des sépultures à inhumation n'étant pas des datations absolues, nous ne pouvons pas non plus utiliser ce critère de distinction.

Seuls deux exemples méritent d'être discutés :

- le niveau de dépôt du corps de l'individu inhumé (264) est situé à quarante centimètres sous le niveau de celui du vase ossuaire de la sépulture à crémation 93-01/93-03. Dans ce cas, nous ne disposons pas des limites de creusement des deux fosses, mais l 'écart stratigraphique entre les deux niveaux de dépôts semble indiquer que la sépulture à crémation (datée de 50-75 après J.-C.) est venue s'implanter par-dessus la sépulture à inhumation. Le chevauchement peut être dû dans ce cas, à un oubli de la première sépulture et également à une absence de signalisation. Ce cas est toutefois intéressant car si cette juxtaposition est avérée, elle permettrait de situer l'installation de cette sépulture à inhumation dans la première moitié du 1er siècle de notre ère. Cependant, compte tenu de tous les éléments dont nous avons discuté auparavant, nous tenons à rester prudente quant à la fiabilité de cette datation.
- le deuxième cas correspond à un recoupement entre deux structures. La moitié supérieure de la sépulture à inhumation 184-06 paraît avoir été fortement perturbée par l'installation de la sépulture à crémation 184-09. Cette tombe semble avoir été fortement remaniée, le squelette de l'individu n'est représenté que par des éléments de l'avant-bras droit, un fragment d'os coxal et un fémur droit et les os manquants n'ont pas été retrouvés à proximité de la tombe. Comme dans le cas précédant, les limites de creusement des dépôts ne sont pas visibles et l'inhumation n'a pas pu être datée par la présence de mobilier. Bien que l'on ignore le délai qui sépare les deux enfouissements, la sépulture à crémation, datée de la seconde moitié du 2ème siècle, semble toutefois être postérieure à la sépulture à inhumation.

1.4 - Les aménagements de surface

Le niveau de sol de la nécropole a pu être appréhendé à certains endroits de l'espace funéraire. Ce niveau était marqué par des zones de concentration de mobilier en surface composée de fragments de céramique (brûlés et non brûlés), de tuiles, d'ossements animaux et de pierres, posés à plat avec une densité variable selon les secteurs. Seize structures de ce type ont été recensées. Elles peuvent se situer au-dessus des tombes (184-02), à proximité immédiate d'une ou plusieurs sépultures (176-03, 185, 230-02, 226-02, 233-06), autour d'une structure spécifique (104-02, 126-02, 190) ou encore isolées de toutes structures (66, 71, 81, 92, 128-01, 133, 147). La majorité de ces concentrations de mobilier se situe dans le secteur nord de l'espace funéraire, une seule (147) est placée entre la voie et le monument funéraire 155 (**Fig. 67**).



Fig. 67 : Répartition des zones d'épandages (Infographie : E.C.M., H.B.E.).

ST	DATATION	SITUATION	MOBILIER CERAMIQUE				OS ANIMAUX
				nbr frgts	N.M.I	Brûlés ou non brûlés	
66	GR	isolé, sur le sol	x	18	/	NB	x
71	GR	isolé, sur le sol	x	35	15	NB	
81	GR	isolé, sur le sol	x	?	?	?	x
92	GR	isolé, sur le sol	x	222	20	NB et B	x
128-01	GR	isolé, sur le sol	imbrex	15	1	NB	
133	GR	isolé, sur le sol	x	54	3	NB	
147	2ème s. (150-200)	isolé, sur le sol	x	100	13	NB et B	
104-02	2ème s. (150-200)	autour de 124-01	x	591	24	NB et B	x
126-02	2ème s. (100-200)		x	135	4	NB et B	
190	2ème s. (100-200)		x	47	4	NB	
176-03	tr. 1er/2ème s. (50-150)	à côté de la sépulture à crémation 176-02	x	146	18	NB et B	
184-02	2ème s. (175-200)	dépôt de vase sur le vase ossuaire	x	762	66	NB et B	
185	2ème s. (150-200)	à côté de l'inhumation 265 et 266	x	87	10	NB et B	x
203-02	2ème s. (150-200)	à côté de la sépulture à crémation 203-01	x	15	2	NB	
226-02	4ème s. (350-400)	à côté des sépultures à crémation 225-01 et 226-01	x	49	6	NB et B	x
233-06	2ème s. (150-200)	à côté des sépultures à crémation 222-01, 22-02, 233-03, 233-04, 233-05	x	18	3	NB	

Fig. 68 : Les zones d'épandage de l'ensemble funéraire.

1.4.1 - Les concentrations de mobilier

1.4.1.1 - les dépôts de vase sur la tombe :184-07

Un nombre important de tessons de céramique brûlés et non brûlés se situaient au-dessus de la sépulture secondaire à crémation 184-07 (**Fig. 69**). Cette sépulture, composée d'un vase ossuaire en céramique, étaient recouverte par de nombreux fragments de récipients brisés, brûlés et non brûlés (762 fragments), parmi lesquelles soixante-six vases ont pu être dénombrés (N.M.I.). Les différents récipients présents (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 264 à 269) sont des vases à nourriture appartenant à la catégorie des vases à solides (coupe, coupelle, assiette, jatte, pot…) et des vases à liquides (cruches) ainsi que quelques amphores (**Fig. 70**). Certains récipients sont déposés entiers mais brisés sur place, d'autres ne sont représentés que par quelques tessons ; la majorité d'entre eux ne sont pas brûlés. Le vase ossuaire a été daté du dernier tiers du 2ème siècle et la fourchette de production des différents vases déposés en surface, couvre la deuxième moitié du 2ème siècle. Cette observation permet de supposer que les récipients ont été placés par-dessus la sépulture dans un laps de temps assez court après l'ensevelissement du défunt : lors de la clôture de la tombe, pendant la période des funérailles ou au cours des cérémonies commémoratifs effectuées quelques mois ou quelques années après la constitution de la tombe.





Fig. 69 : Dépôt de vases sur la tombe 184-07 (clichés : Antea Archéologie).

1.4.1.2 - Les dépôts de vase et d'ossements animaux à proximité des tombes

D'autres exemples de concentrations de mobilier ont pu être observés autour de certaines tombes (**Fig. 68**). Leur emplacement laisse parfois envisager leur appartenance à une ou plusieurs sépultures. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un dépôt composé de vases à nourriture et de vases liés à la conservation et au service des boissons. Ils peuvent être déposés entiers mais brisés ou représentés seulement par quelques fragments. Dans certains cas, des lampes à l'huile accompagnent le dépôt. Les formes et les types présents correspondent à ceux retrouvés dans les tombes.
Nous noterons toutefois la présence récurrente d'am-

	Brûlé	Non Brûlé
coupe	1	5
assiette	6	17
cruche	1	3
coupelle	2	1
pot	4	6
jatte	2	4
bol	2	2
écuelle	2	3
mortier	0	1
amphore	1	1
indéterminé	2	0
	23	**43**

Fig. 70 : Différents types de vases déposés sur la tombe 184-07.

phores, qui sont rarement représentées dans les sépultures[143].

Les vases non brûlés sont les plus fréquents mais ils sont quasiment toujours associés à du mobilier brûlé. Il est possible d'imaginer que ces vases exposés au feu, ont été placés sur le bûcher funéraire, avant d'être déposés sur ou à côté de la tombe ou alors que des foyers ont été allumés à proximité immédiate des tombes lors de cérémonies commémoratives. Le mobilier céramique, peut être associé à des ossements animaux non brûlés. L'analyse de ces ossements n'ayant pas été réalisée, nous ne pouvons donc pas discuter du type d'animal déposé, du choix des pièces osseuses, ni de leur éventuelle consommation sur place.

Les dépôts observés sont datées majoritairement du 2ème siècle de notre ère. Le décalage chronologique qui peut exister entre la tombe et le dépôt de mobilier en surface est toujours cohérent avec une pratique du culte de la tombe[144]. Néanmoins, il est impossible d'attribuer ces dépôts à une pratique ou à une cérémonie en particulier. De toute évidence, les différentes situations observées (mobilier céramique non brûlé uniquement, mobilier céramique brûlé et non brûlé, mobilier céramique associé à des ossements animaux) sont le reflet des différents gestes et des différentes étapes des pratiques funéraires effectués lors des funérailles (fermeture de la tombe, banquet réalisé lors des funérailles ou à la fin du deuil..) ou lors de fêtes commémoratives annuelles (cérémonie effectuée aux dates anniversaires, pendant la fête des morts…).

Ces concentrations de mobilier sont toujours associées à des structures liées à la crémation excepté dans un cas, où un dépôt de vases et d'ossements animaux (185) est situé à proximité immédiate de deux sépultures à inhumation (225-226). Il est donc avéré que, bien que le type de traitement du corps soit différent, les pratiques commémoratives autour du défunt restent les mêmes.

Un dernier cas particulier est à signaler. Il s'agit de trois zones d' « épandage » linéaire de mobilier déposé sur le sol (104-02, 126-02, 190), installées de part et d'autre d'une fosse à offrandes ou « rituelle » contenant un quantité importante de mobilier brûlé et non brûlé (**Fig. 71**). La singularité de cette structure est accentuée par la présence de ces épandages de matériel. Comme nous l'avons précisé précédemment (voir *supra* 1.3.2), la fosse est antérieure à ces dépôts au sol et aucun indice ne nous permet d'affirmer qu'ils ont été réalisés simultanément. Toutefois, ces « épandages » semblent délimiter une



Fig. 71 : Vue d'une partie de la zone d'« épandage » (104-02) située au sud de la fosse à offrandes 124-01 (cliché : Antea Archéologie).

[143] Les amphores sont peu attestées en tant qu'offrandes dans les sépultures, mais elles sont majoritairement utilisées pour recouvrir et protéger le vase ossuaire ou l'amas osseux (voir *infra* 1.6.1.3).

[144] Excepté pour le cas de la zone d'épandage de mobilier 226-02, datée du 4ème siècle, qui se trouve à proximité immédiate de deux tombes beaucoup plus récentes. Il faut noter toutefois, qu'une sépulture à crémation de la même période (218-03) est situé à moins de trois mètres à l'ouest de ce dernier. Un lien entre ces deux structures est donc fortement envisageable.

zone particulière autour de la fosse 124-01 mais leurs fonctions restent difficile à définir (signalisation ? protection ?).

1.4.1.3 - Les dépôts sur le sol

Sept autres zones d'« épandage » ont été observées sur le site. Elles semblent *a priori* n'être en relation avec aucune structure funéraire. Ces concentrations sont situées à la périphérie des zones de sépultures. Il s'agit de dépôts plus ou moins denses, pouvant être de forme linéaire ou concentrée en « tas ». Le type d'association de mobilier qui y est pratiqué est identique à ceux décrits précédemment. On peut envisager que ces structures sont également le reflet de pratiques liées au culte des morts bien que leur situation ne permet de les relier à aucune sépulture en particulier.

1.4.2 - La signalisation des tombes

Aucun vestige archéologique servant de marqueur à la sépulture n'a été retrouvé en place dans l'ensemble funéraire. Les seuls éléments de signalisation significatifs ont été retrouvés en position secondaire, jetés à l'intérieur d'une fosse située en bordure de la voie dans le secteur sud-ouest de la nécropole (**Fig. 72**). Il s'agit de sept fragments de stèles, situés à quelques mètres de la zone des sépultures en coffre de pierre (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 712 à 724). Il est probable que certains d'entre eux peuvent leur être associés.

Les stèles 269, 280 et 281 correspondent à des blocs appartenant à la partie supérieure d'un monument funéraire, servant de couvercle à un coffre en pierre ayant contenu les ossements du défunt. Dans la partie inférieure de ces blocs, une petite cavité a été creusée. Deux d'entre elles portaient une inscription. Sur la stèle 269, l'épitaphe « *D(iis) M(anibus) Lucio* » est placé dans un cartouche stylisé, sous un fronton triangulaire. Au registre inférieur, est représenté un canthare d'où sort une feuille d'acanthe. Sur la stèle 280, l'inscription « *D(iis) M(anibus) / Victori* » est placé dans un cartouche stylisé sous un fronton triangulaire.

Les quatre autres stèles correspondent à des blocs monolithes moins épais, portant un décor végétal stylisé et dans un cas, une serpe ou une faucille figure sous l'épitaphe. Trois d'entre elles portent une inscription :

- la stèle 270 : *[Diis] M(anibus)[...] icani :* « Aux dieux Mânes de […]icani ».

- la stèle 273 : *D(iis) M(anibus) / CENE CEN / SEN* : « Aux dieux Mânes. ... ? ».

- la stèle 279 : *D(iis) M(anibus)Verecundia Tiberiae (filia) :* "Aux dieux Mânes. Verecundia, fille de Tiberia".

- la stèle 282 : *D(iis) M(anibus) Cintugnat(a) Caliati Filia (h)eredes P(onendum) Cura (uerunt) :* "Aux dieux Mânes de Cintugnata, fille de Caliatus. Ses héritiers ont fait élever (ce monument)".

Les inscriptions de ces stèles nous renseignent sur le statut de pérégrin des individus, identifiable par le recours à un nom unique, qui peut être suivi dans certains cas de la filiation (stèle 279, 282). Cette observation est conforme aux données épigraphiques connus pour la ville Metz-*Divodurum*, où 61 % des inscriptions portant un anthroponymes désignent des pérégrins porteurs de noms uniques[145].

D'une manière générale, il semble que l'emplacement des structures funéraires devait être identifié au sol. Les dépôts de vases et d'ossements animaux retrouvés sur ou à proximité des sépultures, que nous venons de décrire, en sont un des exemples. De plus, l'absence de recoupement, notamment entre les sépultures à crémation, prouve que ces structures devaient être signalées en surface et que leurs emplacements devaient être connus et entretenus pendant toute l'occupation de cet espace funéraire.



Fig. 72 : Fragments de stèles funéraires rejetés dans une fosse (cliché : Antea Archéologie).

[145] Flotté P. 2005, p. 117.

1.5 - Les lieux de crémation

Un seul lieu de crémation du corps a pu être identifié sur le site. Il s'agit d'une tombe-bûcher (224-01), située dans le secteur nord-ouest de la nécropole. Le corps du défunt a été brûlé puis enseveli sur place. Une partie de ses restes a été prélevée et déposée dans un vase en verre placé sur la couche de résidus de crémation (voir *infra* 1.4.2). Aucune autre zone de l'espace funéraire fouillée n'a laissé des traces évidentes de crémation. Deux zones montrant des traces de chauffe (17-18) ont été signalées dans la partie sud de la nécropole, en retrait de la zone de sépulture. Toutefois, leur taille modeste (50 x 60 x 5 cm) et l'absence totale de charbon, d'ossements brûlés ou de mobilier céramique à proximité de ces deux zones, ne permet pas de les rattacher au fonctionnement de cette ensemble funéraire.
L'absence d'aire de crémation visible ne signifie pas que la crémation des corps n'a pas été pratiquée à proximité des sépultures. Il est possible que l'aménagement de bûcher à même le sol n'ait pas laissé de traces. De plus, il est avéré que nous ne connaissons pas la surface totale de l'espace funéraire. Il est donc tout à fait envisageable qu'il existe un lieu spécialisé où se déroulait la crémation des corps. Compte tenu de la faiblesse de nos données à ce sujet, nous ne pourrons pas discuter du problème lié au lieu de crémation du corps.

1.6 - Les structures funéraires

L'ensemble funéraire comporte deux cent quatre vingt dix-neuf tombes. Les deux modes de traitements du corps (crémation et inhumation) sont pratiqués dans cette nécropole. Les structures funéraires liées à la crémation sont toutefois les plus nombreuses avec deux cent cinquante neuf sépultures à crémation et une tombe-bûcher. Les sépultures à inhumation sont au nombre de vingt-neuf. Notre sujet portant principalement sur les pratiques funéraires liées à la crémation, nous nous bornerons à faire une présentation rapide des différents types de sépultures à inhumation qui ont été observées sur le site funéraire.
A cela s'ajoutent onze structures dont le caractère sépulcral n'a pas pu être établi. Ces dernières ont été qualifiées de structure à caractère funéraire, elles sont le reflet des différentes gestes et des rites qui peuvent être pratiqués autour de la tombe du défunt, pendant ou après les funérailles, à l'intérieur de l'espace funéraire. Les différents sépultures à crémation sont définies selon la classification que nous avons présentée dans le chapitre précédent (voir *supra*, Partie 2, Chap. 1, 1.3) distinguant d'une part le caractère primaire et secondaire du dépôt, puis le mode de dépôt des ossements dans la tombe et enfin la présence ou l'absence de résidus de crémation dans la fosse sépulcrale.

1.6.1 - Les sépultures secondaires à crémation

L'ensemble funéraire compte deux cent cinquante-neuf sépultures secondaires à crémation qui ont pu être classées en trois groupes :

- les sépultures secondaires à crémation avec contenant : vase ossuaire (céramique ou verre) ou en coffre en pierre.
- les sépultures secondaires à crémation à concentration d'ossements (avec possibilité ou non de contenant en matière périssable souple, semi-rigide ou rigide).
- les sépultures secondaires à crémation à ossements dispersés.

A cette classification, nous avons ajouté deux sous-groupes, distinguant les sépultures dans lesquelles l'amas osseux est unique et celles où les ossements ont été répartis dans plusieurs contenants ou à divers endroits de la tombe. Dans ce cas précis, plusieurs modes de dépôts des ossements ont été associés. Parmi les deux cent cinquante-neuf sépultures secondaires à crémation, on dénombre deux cent quarante quatre sépultures à amas osseux unique, quatorze sépultures à double amas osseux et une sépulture à quadruple amas osseux (**Fig. 73-74**).

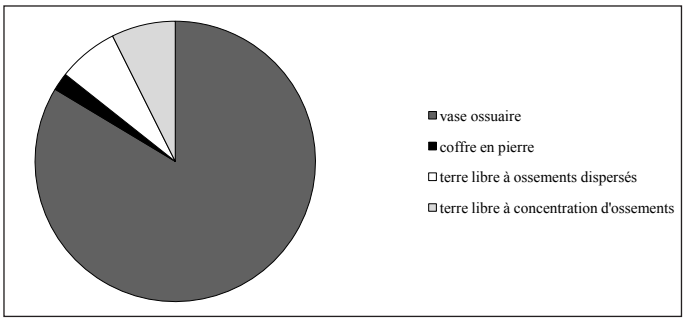

Fig. 73 : Répartition des modes de dépôts des ossements dans les tombes à amas osseux unique.

	sépultures secondaires à crémation	
amas osseux unique	vase ossuaire en céramique	189
	vase ossuaire en verre	11
	coffre funéraire en pierre	5
	aménagement de fragments de céramique	4
	terre libre à ossements dispersés	17
	terre libre à concentration d'ossements	18
amas osseux multiple	2 vases ossuaires en céramique	6
	vase osuaire en céramique et vase ossuaire en verre	1
	vase ossuaire en céramique et aménagement de fragments de céramique	3
	vase ossuaire en céramique et terre-libre à concentration d'ossements	2
	vase ossuaire en céramique et terre libe à ossements dispersés	1
	vase ossuaire en verre et terre-libre à ossements dispersés	1
	3 vases ossuaires en céramique et terre-libre à concentration d'ossements	1
		259

Fig. 74 : Les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures secondaires à crémation.

Seulement 11 % des sépultures à crémation contiennent des résidus de crémation (charbon de bois et offrandes brûlées) à l'intérieur de la fosse sépulcrale. Les résidus de crémation sont présents uniquement dans les sépultures secondaires à crémation à concentration d'ossements ou à ossements dispersés. Pour les sépultures avec contenant (céramique, verre, coffre en pierre ou sur un aménagement de fragments de céramique), les résidus de crémation sont absents de l'intérieur et de l'extérieur du contenant[146]. Cette absence de résidus sous entend que les ossements ont été préalablement triés et nettoyés avant d'être déposés dans le lieu de dépôt définitif.

Rappelons que la mauvaise lisibilité du terrain n'a pas permis de repérer les limites de fosse des sépultures, excepté pour les cas des dépôts secondaires à ossements dispersés ou à concentration d'ossements où la présence des résidus de crémation (notamment des charbons de bois), a permis de délimiter les contours de la fosse sépulcrale.

[146] À l'exception de quelques cas où un nombre restreint de fragments de céramique ou de verre sont retrouvés dans le vase. Il a également été observé dans certaines tombes, la présence de clous agglomérés aux ossements, dont la taille permet de supposer qu'ils peuvent provenir de la structure du bûcher ou d'un « lit » funéraire.

1.6.1.1 - Les sépultures secondaires à crémation à amas osseux unique

a) *Les sépultures secondaires à crémation avec contenant*

Une fois que les os ont été prélevés sur le bûcher et débarrassés des résidus de crémation, les restes du défunt sont déposés dans la tombe à l'intérieur de contenant de type très varié. Le contenant majoritaire est le vase ossuaire, il peut être en céramique (189 cas) ou en verre (11 cas). Les ossements peuvent également être placés dans un coffre de pierre (4 cas) ou dans un contenant en matière périssable rigide, comme un coffret en bois (1 cas), ou plutôt souple comme une enveloppe en tissu ou en cuir (2 cas). Dans certaines tombes, un simple fragment de panse appartenant à un vase en céramique ou à une amphore, a pu servir de réceptacle aux ossements (4 cas).

Deux cent dix-sept vases ossuaires en céramique ont été dénombrés[147] (**Fig. 75**). L'étude céramologique réalisée par B. Commerçon[148] a mis en évidence une grande diversité dans les catégories et les types de vases ossuaires utilisés (**Fig. 77** et **78**). Onze catégories de production céramique ont été reconnues, il s'agit majoritairement de céramique commune (88%) et de céramique fine (9,8 %) produites dans les ateliers de Moselle, de Cologne mais également du centre de la Gaule. Dans quatre cas, des fragments de panse d'amphore ont servi de contenant aux ossements (2,8 %). Il s'agit en grande majorité de pots (74,7 %) utilisés pour le service des liquides, des solides ou pour la cuisine. Les vases à liquides sont également représentés par les cruches et les gobelets (4,1 %) et les vases à solides par les bols et les plats (0,9%).

Si l'on s'intéresse à l'évolution du type de vase ossuaire utilisé selon les périodes chronologiques, on s'aperçoit que le pot reste le mode de contenant majoritaire (**Fig. 79**). Au 1er siècle de notre ère, les types sont peu diversifiés, il s'agit essentiellement de pot en céramique commune sombre et seuls trois autres variantes ont pu être identifiée (pot type Gose 422, type Deru P11 et type Deru P41.2). C'est à partir de la transition entre le 1er et le 2ème siècle mais surtout au cours du second siècle, que les types de vases ossuaires en céramique vont se diversifier. Les pots en céramique commune sombre persistent mais on voit apparaitre en nombre notamment les pots en céramique commune rugueuse type Gose 553 et les urnes en céramique commune claire type Niederbieber 105. Au 3ème siècle, le nombre de sépultures diminue fortement mais on peut remarquer que les types de pots utilisés restent diversifiés. Notons que dans les trois sépultures à crémation datées du 4ème siècle, le vase ossuaire correspond à un pot en céramique commune rugueuse type Niederbieber 89. Les autres types de vases ossuaires (cruches, gobelet, bol, plat, amphore) sont présents de manière anecdotique dans les tombes, néanmoins la cruche est utilisée comme réceptacle des restes osseux pendant les trois premiers siècles de notre ère.

Il est difficile de discerner si les vases ossuaires ont été déposés complets ou incomplets à l'intérieur de la tombe. Dans de nombreux cas, l'état de conservation des récipients céramique était très mauvais et seul le fond du vase subsistait. Nous pouvons seulement affirmer que dans les cas où la tombe semblait bien conservée (présence du couvercle et/ou d'un système de couverture observé en place), les vases ossuaires étaient entiers.

[147] Ce chiffre tient compte des dépôts à l'intérieur de vase ossuaire en céramique dans les sépultures à crémation à amas osseux unique et multiple mais également les types de vase utilisés lors des dépôts sur un fragment de panse de céramique ou d'amphore.

[148] Cartier E. 2008, p. 75-98.

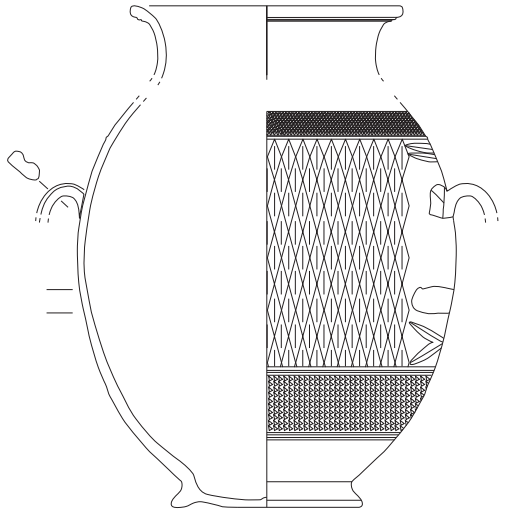

St 202.02 - Drag 72

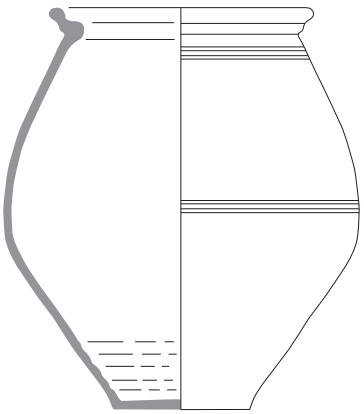

St 27.07 - Niederbieber 89

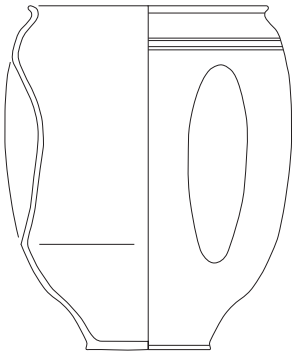

St 79.11 - Gose 189

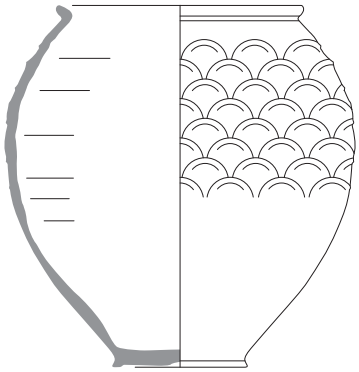

St 104.01 - Gose 183

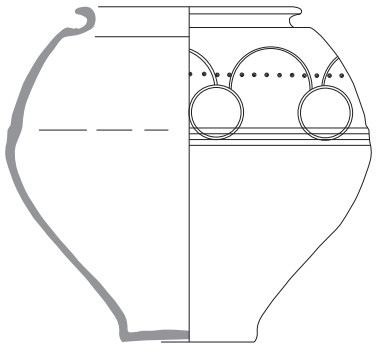

St 200.03 - Gose 524

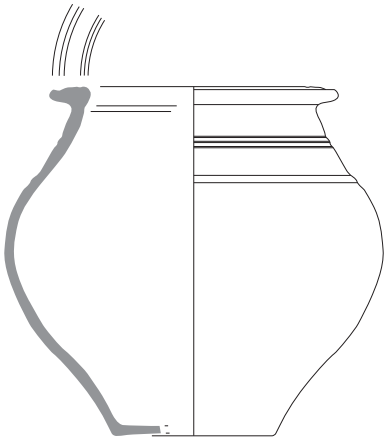

St 79.04 - Gose 553

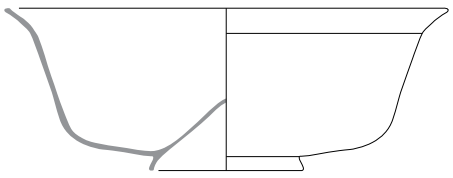

St 63 - Deru B16/17

Echelle : 1/4

Fig. 75 : Exemples de vases ossuaires en céramique utilisés dans l'ensemble funéraire de l'«Avenue André Malraux».

type Isings 67 c à pied rapporté


84-02


183-01


156-01


224-02


209-01


241-01

type Isings 67 c à fond formé par un repli de la paraison


97-02


126-01


126-02

type Isings 63


135-01

type Isings 67 b


107-01


193-01

Fig. 76 : Exemples de vases ossuaires en verre utilisés dans l'ensemble funéraire de l'«Avenue André Malraux».

Fonction	Forme	Type	Nbr de vase ossuaire	%	% total
Service des liquides	cruche	indét.	8	**3,7**	**4,1**
	gobelet	indét.	1	**0,5**	
Service des solides	bol	Deru B16/17	1	**0,5**	**0,9**
	assiette/plat	Gose 483	1	**0,5**	
	pot	indét.	104	**47,9**	**74,7**
Service des liquides		Drag.72	1	**0,5**	
		Gose 183	2	**0,9**	
		Gose 89	3	**1,4**	
		Gose 190	1	**0,5**	
		Gose 191	1	**0,5**	
		Gose 192	2	**0,9**	
		Nied. 32	1	**0,5**	
Service des solides		Gose 351	1	**0,5**	
		Deru P11	1	**0,5**	
		Deru P39.2	1	**0,5**	
		Deru P41.2	3	**1,4**	
		Deru P61	1	**0,5**	
		Florange/Daspich T14	1	**0,5**	
		Gose 524	4	**1,8**	
		Nied. 73	2	**0,9**	
		Nied. 105	10	**4,6**	
Culinaire		Gose 422	1	**0,5**	
		Gose 553	14	**6,5**	
		Nied. 87	1	**0,5**	
		Nied. 89	7	**3,2**	
stockage	amphore	bétique	1	**0,5**	**2,8**
		indét.	5	**2,3**	
		IND	38	**17,5**	
		Total	**217**		

Fig. 77 : Représentation quantitative des vases ossuaires en céramique par type de forme.

Catégorie	Céramique fine					Céramique commmune		
	Fine régionale	Terra Rubra	Terra Nigra	DoRée	Enduit Rouge	Csbre	Claire	**Total**
Nbr de vase ossuaire	2	2	14	3	1	44	1	**67**
%	3,0	3,0	20,9	4,5	1,5	65,7	1,5	
	31,3					**68,7**		

Fig. 78 : Représentation quantitative des vases ossuaires par catégories céramique et lieux de productions.

Fonction	Forme	Type	1er s.	1er/2ème s.	2ème s.	3ème s.	4ème s.	Gallo-romain	Nbr de vase ossuaire	%	% total
Service à liquide	cruche	indét.	2		3	1		2	8	3,7	4,1
	gobelet	indét.			1				1	0,5	
Service solide	bol	Deru B16/17	1						1	0,5	0,9
	assiette/plat	Gose 483			1				1	0,5	
	pot	indét.	24	5	14	2		59	104	47,9	75,1
Service liquide		Drag.72			1				1	0,5	
		Gose 183			2				2	0,9	
		Gose 89			3				3	1,4	
		Gose 190			1				1	0,5	
		Gose 191			1				1	0,5	
		Gose 192			2				2	0,9	
		Nied. 32				1			1	0,5	
Service solide		Gose 351		1					1	0,5	
		Deru P11	1						1	0,5	
		Deru P39.2	1						1	0,5	
		Deru P41.2		3					3	1,4	
		Deru P61		1					1	0,5	
		Florange/Daspich T14			1				1	0,5	
		Gose 524				4			4	1,8	
		Nied. 73			1	1			2	0,9	
		Nied. 105			7	3			10	4,6	
Culinaire		Gose 422	1						1	0,5	
		Gose 553			14				14	6,5	
		Nied. 87				1			1	0,5	
		Nied. 89			1	3	3		7	3,2	
stockage	amphore	bétique						1	1	0,5	
		indét.	1		1			3	5	2,3	2,8
		IND	5	1	5	1		28	38	17,5	
		Total	**36**	**11**	**58**	**16**	**3**	**93**	**217**		

Fig. 79 : Évolution chronologique du type de vase ossuaire.

Dans les sépultures secondaires à crémation, les vases ossuaires en verre sont moins fréquents (11 cas). La forme la plus habituellement utilisée (**Fig. 76**) correspond à l'urne de type Isings 67c qui se définit par un col en bandeau vertical et une panse décorée de côtes moulées, deux autres urnes présente la même forme mais leur panse est lisse et sans côte (type Isings 67b). Enfin, dans une sépulture, un vase de type Isings 63 avec des anses en forme de « M » servait de contenant aux ossements (135-01)[149]. D'une manière générale, les vases ossuaires en verre sont déposés à même le sol, excepté dans un cas, où le contenant a été placé à l'intérieur d'un vase en céramique (126-03).

Quatre coffres de pierre ont été utilisés comme réceptacle de l'amas osseux. Il s'agit de gros blocs de pierre en calcaire de Jaumont dont la partie centrale a été évidée afin d'aménager une cavité circulaire pour accueillir les restes du défunt. Ces blocs sont de différents modules (**Fig. 80-81**), de forme carrée ou rectangulaire. Trois d'entre eux étaient entourés certainement par une construction dont il ne subsiste que les fondations. Le coffre funéraire 28 était enserré par une première série de blocs de calcaire de gros modules, recouverts par un lit de pierres de plus petites dimensions.

[149] L'étude du mobilier en verre a été réalisée par H. Cabart : Cartier E. 2008, p. 99-105.

	bloc (cm)	cavité (cm)		construction autour du bloc
		diam.	prof.	
27	65 x 65 x 30	30	20	blocs de pierre sur côté nord et est. conservée sur une largeur de 25 cm et 30 cm de profondeur
28	60 x 60 x 40	30	20	120 x 120 x 40
29	70 x 65 x 50	30	15	/
39	75 x 50 x 40	25	20	qq blocs de pierre
184-01	55 x 40 x 15	25	5	/

Fig. 80 : Dimensions des coffres funéraires en pierre.

Aucune élévation n'était conservée. Les blocs 27 et 39 étaient placés à proximité immédiate l'un de l'autre. La présence d'une construction, notamment autour du coffre funéraire 27 semble attestée par un amoncellement de petits blocs de pierre sur son côté nord et est, conservé sur une largeur de vingt cinq centimètres et une profondeur de trente centimètres. Cet emplacement a été perturbé lors de la construction d'un bâtiment moderne, nous ne disposons donc pas de toutes les fondations, mais il est possible d'imaginer qu'il s'agissait du même type de construction que celle observée autour du coffre en pierre 28.

Le coffre 29 ne disposait d'aucun aménagement. Ces différents blocs ne comportaient aucun couvercle ou système de couverture. Comme nous l'avons précisé précédemment, des fragments de stèle ont été retrouvés jetés dans une fosse à proximité des coffres en pierre. Trois d'entre eux possédaient des cavités creusées dans leurs parties inférieures (269-280-281). Il est possible d'envisager que ces éléments étaient déposés par-dessus les coffres en pierre. En effet, leurs dimensions (dans la partie inférieure) correspondent à l'ouverture de la cavité des blocs.

Dans une autre sépulture (184-01), un bloc de pierre frustre a été réaménagé pour accueillir un vase ossuaire en céramique. Ce bloc diffère des autres coffres funéraires par sa mauvaise qualité de réalisation. Il s'agit ici d'un bloc taillé grossièrement, au centre duquel, un aménagement a été réalisé pour placer le vase ossuaire.



Fig. 81 : Les sépultures à crémation 027 - 029, 028 et 184-01 (clichés : Antéa Archéologie).

Les quatre autres blocs décrits précédemment sont quant à eux, taillés avec beaucoup plus d'attention, dans une pierre de meilleure qualité, les cavités ont été soigneusement réalisées, le bord de l'une d'elles (27) est mouluré.

b) *Les sépultures secondaires à crémation à concentration d'ossements (ou ossuaire en matériau périssable).*

Les sépultures secondaires à crémation à concentration d'ossements correspondent au dépôt des ossements sous forme d'amas, dans la fosse, directement sur le fond de celle-ci ou à l'intérieur d'un contenant en matière périssable souple ou rigide. La présence de ce type de contenant peut parfois être envisagée selon la forme de l'amas osseux. Lorsque celui-ci est concentré et de forme plus ou moins circulaire, le dépôt des ossements dans une enveloppe en tissu est possible. Dans le cas où l'amas a une forme quadrangulaire, l'utilisation d'un coffret en bois peut être avancée, mais nous n'avons pas observé ce dernier type de contenant dans la nécropole. Ces sépultures se caractérisent par la séparation (préalable à l'enfouissement) ou non, par les officiants à la crémation, des résidus de crémation (charbon, offrandes brûlées, clous ...). Dix-huit sépultures de ce type ont été observées, parmi lesquelles seuls six amas osseux ont été déposés mêlés aux résidus de crémation. Aucune organisation stratigraphique n'a été observée dans la composition des ces dépôts. Dans tous les cas, ossements, charbon et mobilier étaient mêlés et déposés sous forme d'un amas concentré. La présence de mobilier dans ce type de tombe semble corrélée à celle des résidus de crémation dans la fosse (**Fig. 82**).

Dans les six sépultures présentant des résidus de crémation, le mobilier mêlé aux ossements est composé d'ossements animaux, d'éléments de tabletterie et de vases en céramique brisés, brûlés et non brûlés, provenant du bûcher funéraire. Les vases sont rarement représentés entièrement, le mobilier primaire et secondaire y est attesté dans des proportions similaires. Les récipients en céramique sont majoritairement des vases à nourriture (pots, jattes, coupes, écuelles) auxquels peuvent s'ajouter dans quelques cas, des vases à liquide (cruches, gobelets). Dans trois sépultures, l'amas osseux est accompa-

		forme amas	dimensions (cm)		mobilier primaire				mobilier secondaire	
			diam.	prof.	tabletterie	os animaux	céramique		céramique	
1er s.	93-03	circulaire	20	5						
2 ème s.	4	circuclaire	20	10	2 charnons 1 tube indét.	x	8 individus	3 coupes 2 pots 1 jatte 2 écuelles	5 individus	1 coupe 4 pots
	79-08	circulaire	25	10						
	82-02	ovale	20 x 15	5		x	2 individus	2 coupes		
	127-08	ovale	25 x 20	14						
	134-01	ovale	30 x 15	10					1 individu	1 cruche entière
	184-09	circulaire	15	15			5 individus	2 coupes 1 pot 2 écuelles	4 individus	1 coupe 1 pot 1 écuelle 1 cruche entière
	186-05	circulaire	10	5						
	191-01	circulaire	25	7						
3 ème s.	58-01	circuclaire	30	20		x	1 individu	1 jatte	6 individus	1 coupe 2 pots 1 gobelet tegula et imbrex
1er/3ème s.	057-03	circulaire	30	15						
	89-01	ovale	30 x 20	15		x			1 individu	1 vase indét. entier
	114-01	ovale	20 x 15	10						
	114-02	ovale	25 x 15	7						
	115-01	circulaire	15	7						
	118-03	circulaire	20	5						
	119-02	circulaire	15	9						
	163-01	circulaire	25	5						
	187-02	circulaire	11	8	1 tube indét.	x			1 individu	1 pot matériel résiduel
	187-03	ovale	15 x 10	12						

Fig. 82 : Forme et dimensions des amas osseux et type de mobilier déposé dans les sépultures à crémation à concentration d'ossements (en noir, les dépôts avec présence de résidus de crémation).

gné par un récipient céramique (complet et non brûlé) : dans les sépultures 134-01 et 184-09, il s'agit d'une cruche en céramique commune claire et dans la tombe 089-01, d'un vase en céramique de type indéterminé en céramique commune claire.

c) *Les sépultures secondaires à crémation à ossements dispersés.*

Dix-sept sépultures secondaires à crémation à ossements dispersés ont été recensées dans la nécropole. Ce type de tombe correspond au dépôt des ossements mêlés systématiquement aux résidus de crémation directement dans le remplissage de la fosse. Dans la majorité des cas, le mobilier présent dans le comblement de la tombe est fragmentaire provenant directement du bûcher funéraire, sans qu'aucun tri préalable n'ait été réalisé. Le comblement de la fosse, très charbonneux, est mêlé à une quantité plus ou moins importante de mobilier, brûlés ou non brûlés, composé de fragments de céramique, de verre, de métal et d'ossements animaux (**Fig. 83**). Les types de vase présents dans ces sépultures ne diffèrent pas de ceux présents dans les dépôts à concentration d'ossements : les vases à nourriture sont largement majoritaires (pot, coupe et écuelles) par rapport aux vases à liquide (cruches). Ils peuvent être accompagnés d'éléments moins courants comme des brûle-parfums (2 cas) ou encore une lampe à huile (1 cas). Deux sépultures ont bénéficié d'un dépôt volontaire d'offrandes secondaires et/ou primaires (dépôt d'objet entier) dans la fosse. Dans la tombe 5, cinq offrandes céramiques ayant subi l'action du feu, un vase en céramique non brûlé ainsi qu'un couteau, une clochette et une clef ont été déposés dans la fosse avant d'être recouverts par les résidus de crémation et les ossements brûlés du défunt. Dans la tombe 96-03, trois vases en céramique brûlés, empilés les uns sur les autres et une lampe à huile non brûlée ont été disposés sur le fond de la fosse, mêlés aux ossements et aux résidus de crémation.

		mobilier primaire					mobilier secondaire				
		tabletterie	métal	os animaux	céramique		os animaux	céramique		verre	métal
1er s.	96-03				4 individus	1 coupe 2 pots 1 écuelle 1 lampe					
tr. 1er/2ème s.	184-05			x				3 individus	3 pots		
2ème s.	3	1 charnon		x	7 individus	5 coupes 1 écuelle 1 cruche	x	14 individus	2 coupes 1 coupelle 9 écuelles 2 pots	1 pot à onguent	
	5				6 individus	1 brûle-parfum 1 écuelle 1 coupe 2 pots 1 amphore		1 individu	1 coupe	fragments	1 clochette 1 couteau 1 clée
	6				4 individus	1 cruche 1 écuelle 2 coupes		4 individus	1 pot 1 brûle-parfum 2 amphores	1 frgt de pied	
	77-01			x	1 individu	1 vase indét.		1 individu	1 pot	fragments	
	157			x		matériel résiduel		2 individus	1 coupe 1 pot		
	162-01		1 as	x						fragments	
	169-01							1 individu	1 écuelle mobilier résiduel		
	196-01							4 individus	1 coupe 2 pots 1 couvercle	fragments	
	257-01			x	1 individu	1 coupe mobilier résiduel		1 individu	1 coupe mobilier résiduel		
3ème s.	79-10				2 individus	2 écuelles		6 individus	1 coupelle 1 cruche 4 pots		
1er/3ème s.	40			x	7 individus	2 coupes 1 cruche 4 pots		1 individu	1 pot		
	73-03								mobilier résiduel	fragments	
	106-01					mobilier résiduel			mobilier résiduel		
	149-01					mobilier résiduel			mobilier résiduel		
	233-02			x							

Fig. 83 : Type de mobilier déposé dans les sépultures à crémation à ossements dispersés.

1.6.1.2 - Les amas osseux multiples

Le dépôt des restes du défunt sous la forme d'un seul amas osseux est le mode de dépôt majoritaire dans les sépultures de l'ensemble funéraire, toutefois, quinze tombes comportent plusieurs amas osseux. Il s'agit majoritairement de l'association de deux dépôts, excepté dans un cas, où quatre amas osseux différents ont été placés dans la tombe (**Fig. 84)**. Ces dépôts sont composés à chaque fois, d'un vase ossuaire (en céramique ou en verre), associé soit à un autre vase ossuaire (7 cas), soit à un dépôt à concentration d'ossements (2 cas), soit à une fosse avec un dépôt à ossements dispersés (2 cas), soit à un amas osseux sur un aménagement de fragments de céramique (3 cas). La position des différents contenants ou amas osseux au sein de la fosse sépulcrale est également variable : ils peuvent être soit superposés (10 cas) ou alors placés l'un à côté de l'autre (5 cas).

La présence de plusieurs amas osseux à l'intérieur d'une tombe ne correspond pas systématiquement aux dépôts de plusieurs individus. Dans dix tombes, les restes du même individu ont été placés dans deux contenants différents, dans quatre sépultures, les individus présents dans chaque amas étaient d'âges incompatibles.

Un seul exemple de dépôt à quatre amas osseux a été recensé dans la nécropole. Il s'agit de la tombe 186 qui est composée de trois vases ossuaires, d'un amas osseux, mêlé à des résidus de crémation, déposé sur le fond de la fosse, associé à une offrande secondaire (cruche). Dans cette sépulture, les restes osseux présents dans chaque contenant appartiennent tous à des individus adultes. Aucun indice ne nous a permis d'affirmer qu'il s'agissait du même individu réparti dans les quatre amas. Bien qu'aucun doublet ou aucune incompatibilité osseuse n'aient été observées, aucun recollage n'a pu être réalisé entre les ossements des différents amas.

L'étude de l'organisation interne des tombes laisse apparaître des différences dans les gestes funéraires réalisés autour des restes du défunt. La séparation de l'amas osseux en plusieurs parties dans la tombe est certainement un geste funéraire spécifique pouvant correspondre à une étape dans le remplissage de la fosse sépulcrale. Toutefois, la fonction des amas osseux multiples reste difficile à expliquer dans le cas des tombes individuelles. Il s'agit certainement du reflet d'un geste volontaire de la part des contemporains du défunt mais la symbolique de ce geste nous échappe complètement.

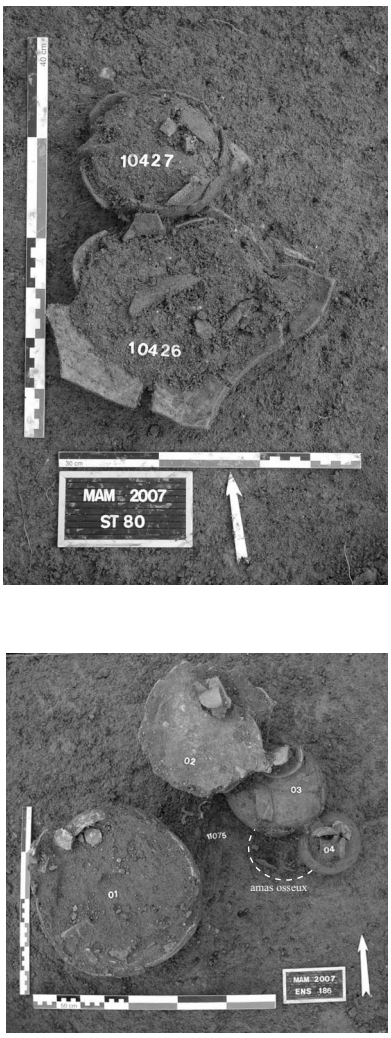

Fig. 84 : Différents types de sépulture à crémation à double amas osseux : St. 080-01 et 186 (clichés : Antéa Archéologie).

1.6.1.3 - Couvercle, système de couverture et de protection de la tombe

Le bon état de conservation d'un certain nombre de sépultures a permis de réaliser des observations concernant les systèmes de fermetures et de couvertures utilisés pour couvrir et protéger les vases ossuaires et les autres contenants cinéraires. Ces derniers pouvaient être recouverts par un couvercle et / ou un système de couverture ou encore bénéficier d'un système de protection autour du dépôt. Le terme « couvercle » désigne la présence par-dessus le vase ossuaire d'un vase en céramique ou d'un fragment de panse en céramique ayant été déposé intentionnellement et fermant hermétiquement l'ouverture du contenant, contrairement au terme « couverture », qui correspond à l'ajout sur la partie supérieure du vase ossuaire de un à plusieurs fragments de divers éléments en céramique, ne recouvrant pas forcément toute la surface de l'ouverture. Dans certains cas, la couverture peut également servir de protection et peut-être de signalisation.

Seize sépultures sont munies d'un couvercle servant de fermeture au vase ossuaire. Le type de récipient utilisé est très diversifié, il peut s'agir du fond d'un vase (2 cas) ou d'une amphore (2 cas), d'un simple fragment de panse de céramique (1 cas) ou d'amphore (4 cas), d'un autre vase comme un bol (1 cas), une coupe (1 cas), une écuelle (1 cas) ou encore d'un couvercle à bouton (3 cas). Les deux derniers types de couvercle, peuvent être placés à l'endroit ou alors être retournés par-dessus le vase ossuaire (**Fig. 86**).
Les sépultures à crémation peuvent également bénéficier d'un système de couverture placé par-dessus le couvercle ou alors directement sur le vase ossuaire ou l'amas osseux. Cette couverture est généralement réalisée à l'aide de fragments de panses ou de fonds d'amphore (35 cas) ou de fragments de panses de vases en céramique (6 cas). Des fragments de *tegulae* et d*'imbrices* peuvent également servir de couverture à l'amas osseux, ils peuvent être utilisés seuls (2 cas) ou mêlés aux fragments de panse d'amphore ou de céramique (1 cas) (**Fig. 85**).

Nous avons pu observer que pour douze sépultures, les éléments constituant le système de couverture (fragments de panse, de tuiles) ont été volontairement retaillés afin d'aménager une ouverture au niveau du col du vase ossuaire (10 cas) ou un passage direct sur l'amas osseux (2 cas). Ce dispositif a pu être réalisé dans le but d'aménager un conduit à libation, tout du moins de permettre de donner un accès direct depuis l'extérieur de la tombe jusqu'aux restes du défunt (**Fig. 85**).

Aucune trace de conduit en matière pérenne (vases ou amphores retournées, tuiles…) n'a été observée en place, au-dessus de ces sépultures à crémation. Deux hypothèses peuvent être envisagées, soit les conduits ont été détruits au cours du temps, soit il s'agissait d'aménagements en matière périssable, comme par exemple des tuyaux en bois, qui ne se sont pas conservés. Des exemples de ce type d'aménagement ont été observés dans plusieurs sépultures datées de La Tène finale sur le site d'Estrées-Deniécourt dans la Somme. G. Prilaux a pu mettre en évidence la présence d'un dispositif en bois en relation direct avec les ossements du défunt, traversant le comblement des fosses sépulcrales. L'auteur a attribué la fonction de ces vestiges en bois à des conduits pour les libations funéraires[150]. L'absence d'aménagements visibles au-dessus des sépultures dont le système de couverture a été volontairement retaillé, pourrait s'expliquer par une utilisation de ce type de tubes à libations, néanmoins aucune trace de bois n'a été observée sur le site funéraire.

[150] Prilaux G. 2007, p. 51-64.



Fig. 85 : Différents types de couvercles, de systèmes de couverture et de protection ainsi que d'aménagements pour l'installation probable d'un conduit à libation observés dans l'ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux» (cliché : Antea Archéologie).

n° st	type de contenant	couvercle	système de couverture	système de protection autour et sous le vase	conduit à libations
002-01	vase en céramique	vase indét.	frgts de panse d'amphore		
50-01	vase en verre	bol à mortier	frgts de panse d'amphore		
52-02	vase en céramique		frgts de panse de céramique + tuiles	frgts de panse d'amphore sous le vase	
57-03	concentration d'ossements		frgts de panse de céramique		x
58-01	concentration d'ossements		tuiles		
63-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		x
72-02	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
75-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
79-08	concentration d'ossements		frgts de panse d'amphore		
79-14	vase en céramique	fond d'une amphore	frgts de panse d'amphore		
82-02	concentration d'ossements			frgts de panse d'amphore autour de l'amas	
82-05	vase en céramique	fond d'une amphore			
89-01	concentration d'ossements		frgts de panse d'amphore		
89-02	vase en céramique		tegulae		x
90-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		x
91-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore	frgts de panse d'amphore autour de l'amas	x
94-02	ossements dispersés		frgts de panse et de fond d'un pot en céramique		
95-02	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
96-02	vase en céramique		frgts de tuiles et de panse d'amphore		
97-02	vase en verre	fond d'un vase indét.			
103-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
107-01	vase en verre + ossements dispersés	couvercle à bouton	frgts de panse d'amphore		
118-03	concentration d'ossements		frgts de panse d'amphore		
122-03	vase en céramique	couvercle à bouton			
125-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
126-01	vase en verre		frgts de panse d'amphore		
127-08	concentration d'ossements		frgts de panse d'amphore		
132-01	vase en céramique		frgts de panse et de fond d'amphore		x
134-01	concentration d'ossements		frgts de panse d'amphore		x
137-01	vase en céramique	panse d'amphore			
174-01	vase en céramique	couvercle à bouton			
176-01	vase en céramique	vase 1 : coupe (Drag.37)			x
			vase 2 : frgts de panse d'amphore		
181-01	vase en céramique	panse d'amphore			
183-01	vase en verre		frgts de panse et de fond d'amphore		
184-09	concentration d'ossements		frgts de panse d'amphore		
184-10	vase en céramique	panse de vase en céramique			
190-02	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		x
190-05	vase en céramique	panse d'amphore			
190-06	vase en céramique	couvercle à bouton			
190-08	vase en céramique			frgt de panse de dolium autour du vase	
200-01	vase en céramique		frgts de panse et de fond d'amphore		x
200-03	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
203-01	vase en verre		frgts de panse d'amphore		
205-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
205-02	vase en céramique	écuelle (Gose 469)		frgts de panse d'amphore sous le vase	
206-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		x
207-01	vase en céramique		frgts de panse d'un vase en céramique		
218-03	vase en céramique		frgts de panse d'amphore	frgts de panse d'amphore sous le vase	
222-01	vase en céramique		frgts de panse d'un vase en céramique		
223-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
226-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
227-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
233-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
241-01	vase en verre		frgts de panse d'un vase en céramique		x
243-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		
245-01	vase en céramique	panse d'amphore			
260-01	vase en céramique		frgts de panse d'amphore		

Fig. 86 : Tableau récapitulatif des différents types de couvercles, de systèmes de couverture et de protection ainsi que d'aménagements pour l'installation probable d'un conduit à libation observés dans les sépultures secondaires à crémation de l'ensemble funéraire de Metz.

Certains vases ossuaires (5 cas) ou amas osseux (1 cas) possédaient un aménagement spécifique de fragments de panse d'amphore et de *dolium* pouvant être placés sous ou autour de l'ossuaire. Ce système peut être ajouté par-dessus un vase ossuaire possédant déjà un couvercle et un système de couverture. Il semble donc que cet aménagement ait été réalisé dans le but de protéger le contenant ou les restes du défunt (**Fig. 85**).

Les aménagements réalisés par-dessus et autour des vases ossuaires ont pour vocation de clôturer et/ou de protéger les restes osseux du défunt. Toutefois, il nous est difficile de juger s'il s'agit du système de couverture et/ou de protection de la tombe en elle-même ou uniquement du vase ossuaire ou de l'amas osseux. En effet, nous ne possédons que très rarement les véritables limites de la fosse sépulcrale, ce qui ne nous permet pas d'appréhender l'architecture de la sépulture dans sa totalité. De plus, dans certaines tombes, des offrandes secondaires ont été retrouvées déposées en dehors de ces systèmes de protection et/ou de couverture. Cette observation nous pousse donc à privilégier la seconde hypothèse, d'une protection tournée davantage vers le contenant des restes du défunt et non pas d'un aménagement participant à l'architecture de la fosse sépulcrale.

1.6.1.4 - Répartition topographique et évolution chronologique selon le mode de dépôts des ossements

L'étude du développement topographique des sépultures à crémation selon les différents modes de dépôt ne montre pas de répartition particulière au sein de la nécropole (**Fig. 87**). Aucun secteur ne semble avoir adopté un mode de dépôt des ossements de manière exclusive. Seuls les coffres funéraires en pierre sont regroupés aux abords de la voie dans le secteur sud-ouest de l'ensemble funéraire. Il semble clairement que ce type de dépôt devait faire partie intégrante d'un ensemble de monuments funéraires construits, mais au vue du fort remaniement de cette zone et de l'épierrement des constructions, il nous est difficile de discuter davantage de ce sujet.

Le dépôt des ossements dans un vase ossuaire en céramique, largement majoritaire à Metz, est présent sur toute la zone étudiée, tout comme les dépôts en terre-libre (à ossements dispersés ou à concentration d'ossements). Les contenants en verre, qui sont exclusivement issus des sépultures datées du 1er siècle après J.-C., sont également dispersés sur l'ensemble de l'espace funéraire.

Les différents types de dépôt ne sont pas systématiquement présents à toutes les phases chronologiques (**Fig. 88**). En effet, même si le dépôt en contenant céramique est majoritaire et pratiqué à toutes les périodes de l'occupation de la nécropole, on peut remarquer que l'utilisation d'un vase en verre comme contenant de l'ossuaire se pratique exclusivement au 1er siècle après J.-C, excepté dans le cas de la tombe 135-01, dont le vase a été daté du 2ème siècle de notre ère.

La part des sépultures en terre-libre, est plus importante au cours du 2ème siècle. Notons toutefois, que ce type de dépôt n'étant pas toujours accompagné de mobilier datant, un certain nombre de ces tombes a été placé dans les catégories non datées ou gallo-romaines (1-300 après J.-C.), faussant en partie nos observations chronologiques.

Cette observation est valable pour les autres types de sépultures, notamment dans le cas où les ossements ont été déposés dans un coffre funéraire en pierre, qui ne contenait pas de mobilier. Une seule sépulture (184-01) a pu être datée du début du 2ème siècle après J.-C., du fait que l'amas osseux avait été placé au préalable dans un vase en céramique, avant d'être mis dans le coffre en pierre.
Il en est de même pour les dépôts sur un aménagement de fragments de céramique qui sont représentés surtout au cours du 2ème siècle mais dont la majeure partie n'a pu être datée avec précision en raison de l'utilisation de fragments de panses de vases ou d'amphores ayant un caractère courant sur l'ensemble de la période gallo-romaine.

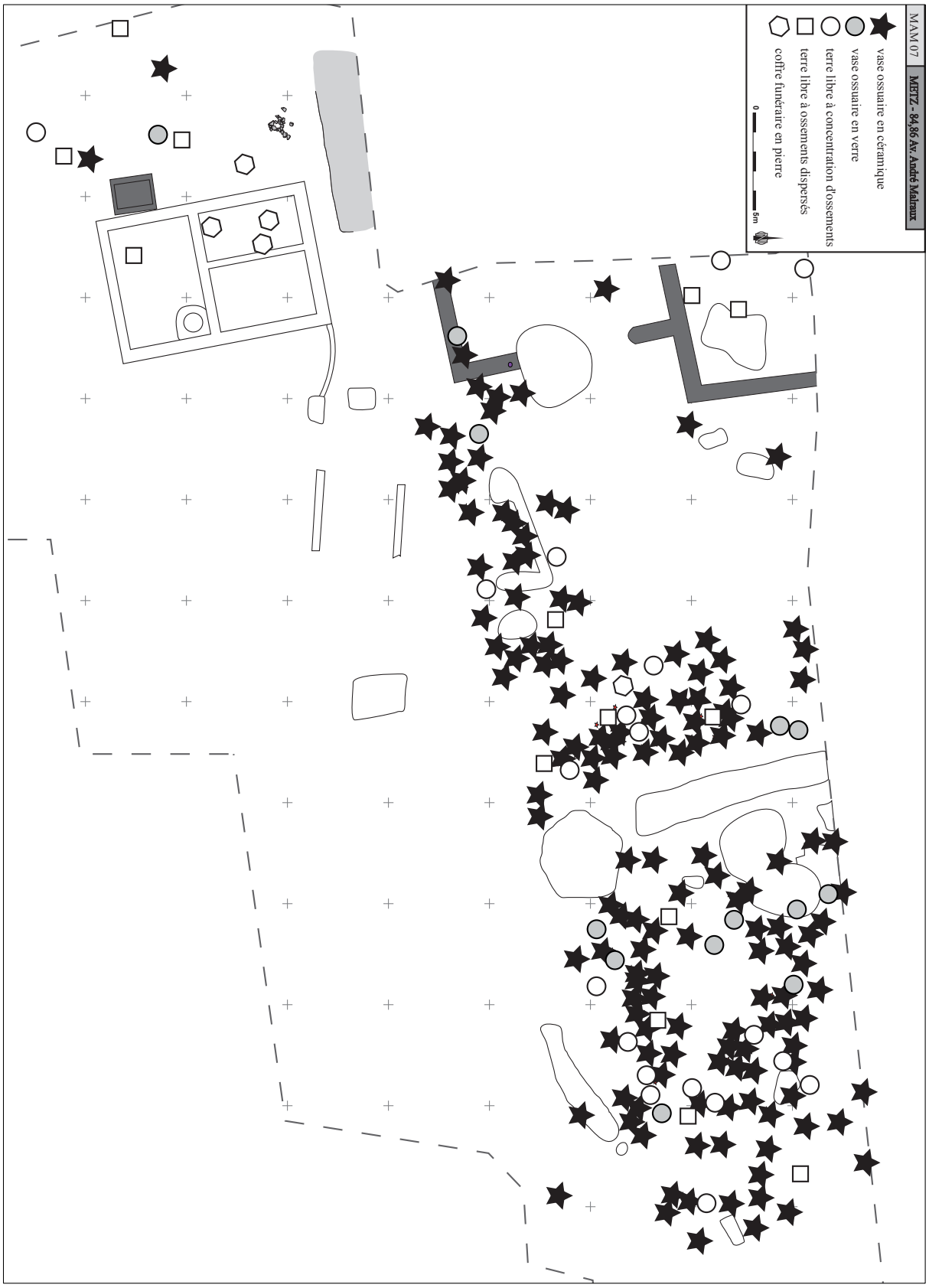

Fig. 87 : Plan de répartition des sépultures à crémation selon le mode de dépôt des ossements.

	sépulture secondaire à crémation	1er s.	transition 1er/ 2ème s.	2ème s.	3ème s.	4ème s.	1er / 3ème s.
amas osseux unique	vase ossuaire en céramique	26	9	47	15	3	89
	vase ossuaire en verre	0	10	1	0	0	0
	coffre funéraire en pierre	0	0	1	0	0	4
	sur un aménagement de fragments de céramique	0	0	1	0	0	3
	terre libre à ossements dispersés	1	1	9	1	0	5
	terre libre à concentration d'ossements	0	0	7	1	0	10
amas osseux multiple	2 vases ossuaires en céramique	1	1	3	1	0	0
	vase ossuaire en céramique et vase ossuaire en verre	0	1	0	0	0	0
	vase ossuaire en céramique et aménagement de fragments de céramique	3	0	0	0	0	0
	vase ossuaire en céramique et terre-libre à concentration d'ossements	1	0	0	0	0	1
	vase ossuaire en céramique et terre libre à ossements dispersés	1	0	0	0	0	0
	vase ossuaire en verre et terre-libre à ossements dispersés	0	0	1	0	0	0
	3 vases ossuaires en céramique et terre-libre à concentration d'ossements	0	0	1	0	0	0
		33	**22**	**71**	**18**	**3**	**112**

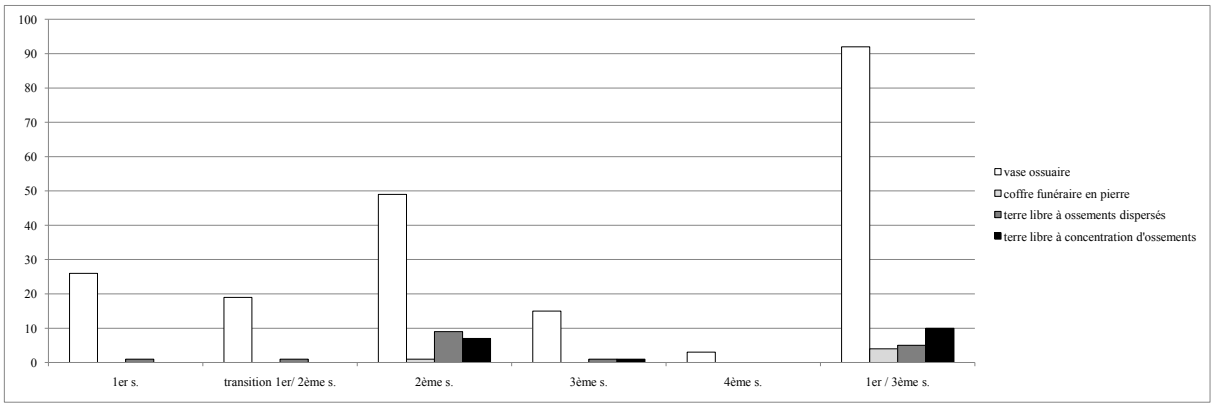

Fig. 88 : Évolution chronologique des différents modes de dépôts des ossements dans les sépultures secondaires à crémation.

1.6.2 - La sépulture primaire à crémation

La structure 224-01 est l'unique cas de sépulture primaire à crémation dans la nécropole. Il s'agit d'une fosse de forme oblongue aux parois incurvées et à fond plat, mesurant un mètre quatre-vingt quinze de long sur soixante centimètres de large, conservée sur une profondeur de vingt-trois centimètres. La taille de la fosse est compatible avec celle d'un individu adulte en position allongée. Les parois et le fond portent des traces de rubéfaction de manière uniforme sur toute la surface de la fosse. La largeur de la fosse est relativement étroite pour contenir la totalité de l'installation du bûcher. Toutefois, aucune trace d'aménagements périphériques ou de traces de rubéfactions n'ont été observés autour du bûcher. La présence de bûches de bois sur le fond du bûcher ou dans la couche de crémation n'est pas non plus attestée. Au vu de ces arguments, il nous est donc difficile de juger si le bûcher funéraire a été construit à l'intérieur ou par-dessus la fosse, bien que nous ayons tendance à privilégier la première hypothèse.

Le comblement est composé dans sa partie inférieure d'une couche épaisse de résidus de crémation constituée d'ossements brûlés, de tessons de céramique et de fragments d'objets métalliques ayant subis avec plus ou moins d'intensité l'action du feu. Nous avons pu observer que les ossements étaient plus particulièrement concentrés au sommet de la couche de résidus de crémation, notamment dans les dix premiers centimètres, alors que les éléments métalliques en particulier les clous, ont été retrouvés dans la partie inférieure de la couche de résidus. Ces observations nous permettent d'attester que le corps du défunt semble avoir été placé au-dessus du bûcher funéraire ; les clous en fer et les fragments de bronze présents dans le fond de la fosse, peuvent appartenir à des éléments constitutifs du bûcher (construction ou décoration) ou à ceux d'un lit ou d'un coffre en bois ayant contenu le corps du défunt.

Par-dessus cette couche de résidus, un vase ossuaire en verre non brûlé (224-02) a été déposé, à l'extrémité sud de la fosse. A l'intérieur de ce dernier, des restes osseux humains brûlés ont été retrouvés, associés à deux tubes en tabletterie brûlés. La présence de ce vase ossuaire contenant une partie des restes du défunt, associé à la présence des restes d'un seul individu représenté par une masse osseuse acceptable (voir *infra*), indique qu'il s'agit certainement d'une tombe-bûcher. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 1.2.2), ce type de structure est attesté lorsque le lieu de la crémation du corps se confond avec le lieu de dépôt définitif des restes du défunt. Dans ce bûcher, une partie des ossements a été séparée des résidus de la crémation et a été placée à l'intérieur d'un contenant, qui a lui-même été déposé dans la fosse où a eu lieu la crémation du corps. Il s'agit d'un enfouissement *in situ,* marquant la structure comme lieu de dépôt définitif des restes.
Dans un second temps, la fosse a été comblée dans sa partie supérieure par une couche de limon brun sableux légèrement charbonneux, afin de sceller définitivement la sépulture. Aucun dispositif spécifique servant de couverture et/ou de protection ou encore de dépôt de mobilier en surface n'a été observé sur la structure funéraire.

La fouille de cette structure a nécessité l'installation d'un carroyage de dix carrés, nommés de A à J, mesurant environ cinquante centimètres de côté. Les différents carrés, ont été fouillés par passe de cinq centimètres de profondeur, le sédiment a été prélevé dans sa totalité puis tamisé en laboratoire. Ce système a permis de réaliser une étude spatiale du bûcher afin d'appréhender l'organisation générale du bûcher, la position du défunt et également l'agencement du mobilier funéraire.

Tombe/os	A	F	B	G	C	H	D	I	E	J	TOTAL	Tot.Rég	%ident.	%Tot.	Pm/os	Pm/Rég.	Observations
POIDS																	
Crâne	40,0	12,5	17,5	13,0	4,1	2,4		4,3		1,8	**95,6**						**Age :**
Mandibule	2,1		4,0								**6,1**						individu de
Dents sup.											**0,0**						taille adulte
Dents inf.											**0,0**						
Dents indet.			2,4	0,6							**3,0**						
Os hyoïde											**0,0**						
Osselets oreille											**0,0**						
Cartilage calcifié											**0,0**						
Tête	**42,1**	**12,5**	**23,9**	**13,6**	**4,1**	**2,4**	**0,0**	**4,3**	**0,0**	**1,8**		**104,7**	**19,9**	**12,3**			**N.M.I. :**
Atlas											**0,0**						1
Axis											**0,0**						
Vert. C3-C7	6,2										**6,2**						**Sexe :**
Vert. thoraciques	1,8	2,6	7,9								**12,3**						indéterminé
Vert. lombaires			4,2								**4,2**						
Vert. indet.	5,6	0,8	1,8	1,9	2,2	4,3	0,6	0,3	0,2		**17,7**						
Sacrum											**0,0**						
Coccyx											**0,0**						
Côtes	3,6	1,4	3,1	2,2	0,6			0,5	0,4		**11,8**						
Sternum											**0,0**						
Tronc	**17,2**	**4,8**	**17,0**	**4,1**	**2,8**	**4,3**	**0,6**	**0,8**	**0,6**	**0,0**		**52,2**	**9,9**	**6,1**			**Pathologies :**
Clavicule											**0,0**						
Scapula											**0,0**						
Humérus			6,7		0,9		19,9				**27,5**						
Radius			2,3								**2,3**						
Ulna	1,8		7,3								**9,1**						**Remarques :**
Carpe			1,7				1,6		0,6		**3,9**						
Métacarpe											**0,0**						même individu
Phalanges main											**0,0**						dans la fosse
Diaph. membre sup.	6,2	4,4	16,2	2,8	21,7	1,2	9,6	5,4	3,0		**70,5**						et dans le vase
Mb.sup.	**8,0**	**4,4**	**34,2**	**2,8**	**22,6**	**1,2**	**31,1**	**5,4**	**3,6**	**0,0**		**113,3**	**21,5**	**13,3**			en verre
Coxal		2,7		2,7		3,7					**9,1**						
Fémur				9,5	71,2		18,5	18,2			**117,4**						
Patella								1,6			**1,6**						
Tibia							30,2		24,0		**54,2**						
Fibula											**0,0**						
Tarse					2,6		3,8				**6,4**						
Métatarse											**0,0**						
Phalanges pieds											**0,0**						
Sésamoïde											**0,0**						
Diaph. membre inf.		3,2	13,3		17,6	2,9	12,2			2,0	**51,2**						
Mb.inf.	**0,0**	**5,9**	**13,3**	**12,2**	**91,4**	**6,6**	**64,7**	**19,8**	**24,0**	**2,0**		**239,9**	**45,6**	**28,2**			
MTC.MTT.Pm.Pp			5,3	0,2	0,6	1,2	7,8	1,0	0,4		**16,5**	16,5	3,1	1,9			
Mb dét et indét														69,9			
Total déterminé	**67,3**	**27,6**	**93,7**	**32,9**	**121,5**	**15,7**	**104,2**	**31,3**	**28,6**	**3,8**	**526,6**	**526,6**	**100,0**	**62,0**			
Os plat	2,8	2,6	7,6	8,3	3,1	4,1	3,6		2,7		**34,8**						
Os court ou épiphyse	3,8	1,9	21,6	12,0	5,6	1,6	15,7	13,8	3,3	0,5	**79,8**						
Diaphyses indet.	4,2	7,3	26,8	9,4	18,0	2,8	25,1	9,5	5,2	1,2	**109,5**			26,4			
Esquilles	12,4	2,1	19,1	15,3	18,0	9,8	10,0	7,2	2,4	3,0	**99,3**			11,7			
Total indéterminé	**23,2**	**13,9**	**75,1**	**45,0**	**44,7**	**18,3**	**54,4**	**30,5**	**13,6**	**4,7**	**323,4**	**323,4**		**38,0**			
TOTAL	**90,5**	**41,5**	**168,8**	**77,9**	**166,2**	**34,0**	**158,6**	**61,8**	**42,2**	**8,5**	**850,0**	**850,0**		**100,0**			
Pm/Rel.	0,37	0,35	0,39	0,37	0,81	0,49	0,63	0,48	0,57	0,39							

	A	F	B	G	C	H	D	I	E	J	TOTAL	Tot.Rég	%ident.	%Tot.	Pm/os	Pm/Rég.	Observations
NOMBRE																	
Crâne	104	37	61	39	12	11		7		7	**278**				0,34		**Age :**
Mandibule	1		4								**5**				1,22		individu de
Dents sup.											**0**				0,00		taille adulte
Dents inf.											**0**				0,00		
Dents indet.			7	3							**10**				0,30		
Os hyoïde											**0**				0,00		
Osselets oreille											**0**				0,00		
Cartilage calcifié											**0**				0,00		
Tête	**105**	**37**	**72**	**42**	**12**	**11**	**0**	**7**	**0**	**7**		**293**	**40,1**	**16,7**		**0,36**	**N.M.I. :**
Atlas											**0**				0,00		1
Axis											**0**				0,00		
Vert. C3-C7	5										**5**				1,24		**Sexe :**
Vert. thoraciques	3	2	11								**16**				0,77		indéterminé
Vert. lombaires			2								**2**				2,10		
Vert. indet.	18	3	7	4	5	6	1	1	1		**46**				0,38		
Sacrum											**0**				0,00		
Coccyx											**0**				0,00		
Côtes	23	4	21	9	2			2	1		**62**				0,19		
Sternum											**0**				0,00		
Tronc	**49**	**9**	**41**	**13**	**7**	**6**	**1**	**3**	**2**	**0**		**131**	**17,9**	**7,4**		**0,40**	**Pathologies :**
Clavicule											**0**				0,00		
Scapula											**0**				0,00		
Humérus			4		1		4				**9**				3,06		
Radius			2								**2**				1,15		
Ulna	1		1								**2**				4,55		**Remarques :**
Carpe			3				2		1		**6**				0,65		
Métacarpe											**0**				0,00		même individu
Phalanges main											**0**				0,00		dans la fosse
Diaph. membre sup.	13	8	26	7	24	5	13	20	6		**122**						et dans le vase
Mb.sup.	**14**	**8**	**36**	**7**	**25**	**5**	**19**	**20**	**7**	**0**		**141**	**19,3**	**8,0**		**0,80**	en verre
Coxal		1		1		1					**3**				3,03		
Fémur			6	31			6	8			**51**				2,30		
Patella								1			**1**				1,60		
Tibia							9		4		**13**				4,17		
Fibula											**0**				0,00		
Tarse					2		2				**4**				1,60		
Métatarse											**0**				0,00		
Phalanges pieds											**0**				0,00		
Sésamoïde											**0**				0,00		
Diaph. membre inf.		3	11		17	1	5			3	**40**						
Mb.inf.	**0**	**4**	**11**	**7**	**50**	**2**	**22**	**9**	**4**	**3**		**112**	**15,3**	**6,4**		**2,14**	
			11	1	2	5	29	4	2		**54**	54	7,4	3,1	0,31	0,31	
Total déterminé	**168**	**58**	**171**	**70**	**96**	**29**	**71**	**43**	**15**	**10**	**731**	**731**	**100,0**	**41,6**		**0,72**	
Os plat	8	10	40	17	8	12	7		4		**106**				0,33		
Os court ou épiphyse	45	15	104	85	42	14	107	56	27	6	**501**				0,16		
Diaphyses indet.	23	34	120	40	59	15	67	29	28	6	**421**				0,26	*0,22*	
Esquilles											**0**				0,00		
Total indéterminé	**76**	**59**	**264**	**142**	**109**	**41**	**181**	**85**	**59**	**12**	**1028**	**1028**		**58,4**		**0,31**	
TOTAL	**244**	**117**	**435**	**212**	**205**	**70**	**252**	**128**	**74**	**22**	**1759**	**1759**		**100,0**		**0,48**	
																0,43	

	Pident.	Nident.	Ptotal	Ntotal
Tête	19,9	40,1	12,3	16,7
Tronc	9,9	17,9	6,1	7,4
Mbsup	21,5	19,3	13,3	8,0
Mbinf	45,6	15,3	28,2	6,4
Mbind	3,1	7,4	40,0	61,5

P tête Rn/ P Tot.Rn	46,5	30,1	14,2	17,5	2,5	7,1	0,0	7,0	0,0	21,2
P tronc Rn/P Tot.Rn.	19,0	11,6	10,1	5,3	1,7	12,6	0,4	1,3	1,4	0,0
P Mbsup Rn/P Tot.Rn	8,8	10,6	20,3	3,6	13,6	3,5	19,6	8,7	8,5	0,0
P Mbinf Rn/P Tot.Rn	0,0	14,2	7,9	15,7	55,0	19,4	40,8	32,0	56,9	23,5
P indet.Rn/P Tot.Rn	25,6	33,5	47,6	58,0	27,3	57,4	39,2	51,0	33,2	55,3

Fig. 89 : Tableau de pesée et de comptage des ossements de la tombe-bûcher probable 224-01 (Duday, Depierre, Janin, Agde 1996).

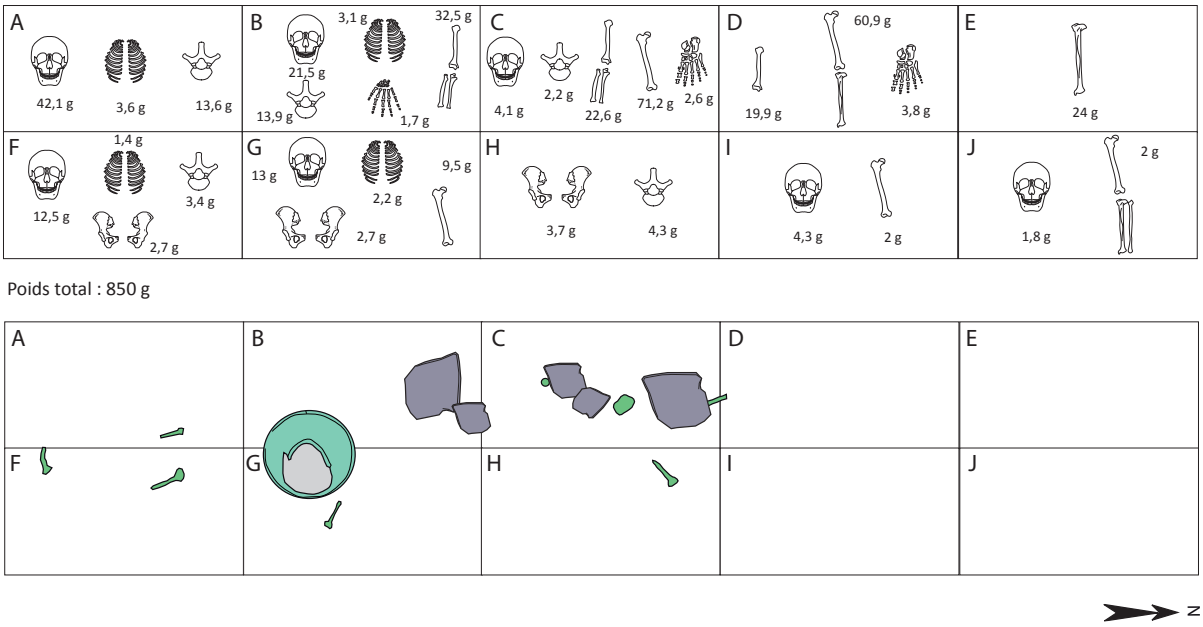

Fig. 90 : Répartition spatiale des différentes parties anatomiques de l'individu et du mobilier par carré dans le bûcher funéraire (Infographie : H.B.E.)

L'étude anthropologique a permis de mettre en évidence la présence d'un seul individu de taille adulte représenté par un poids total de 853,4 grammes d'ossements. Les restes osseux du défunt étaient présents à l'intérieur de la fosse (850 g.) et une partie d'entre eux, a été déposée dans le vase ossuaire en verre (3,4 g.) (**Fig. 89**).

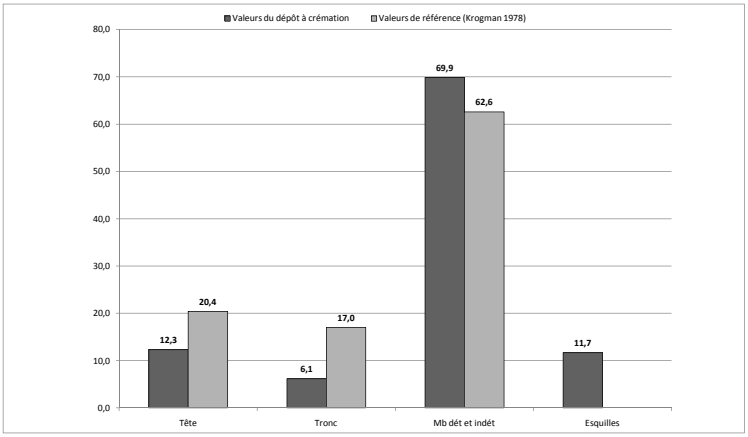

Fig. 91 : Quantification pondérale de la part que représente chacune des régions anatomiques en pourcentage du poids total.

La répartition spatiale des différents ossements ou régions anatomiques a permis d'observer le respect d'une certaine logique anatomique à l'intérieur du comblement de la fosse. Les éléments de la tête sont principalement situés dans la partie sud de la fosse, au niveau des carrés A-F/B-G, suivis ensuite par les éléments du tronc, du bassin, des membres supérieurs et des mains, essentiellement dans les carrés B-G/C-H, puis par les éléments des membres inférieurs et des pieds, dans les carrés C/D-I/E-J (**Fig. 90**). Nous avons également pu observer que certains éléments osseux pouvaient être répartis à travers toute la surface de la fosse : des éléments du crâne ainsi que des fragments d'os coxaux et de fémur ont été observés aux extrémités sud et nord de la fosse. Ce phénomène pourrait s'expliquer par des mouvements engendrés par l'effondrement de la structure du bûcher ou par une manipulation du corps du défunt pendant la crémation. Cette observation est corroborée par la coloration des ossements, qui sont majoritairement de couleur gris-blanc, traduisant une crémation poussée et homogène. De plus, le poids moyens des ossements, compris entre 0,2 g. pour les os indéterminés et 0,7 g. pour les ossements déterminés (62% du poids total), montre que les ossements sont globalement assez fragmentés, ce qui est compatible avec une manipulation alors qu'ils étaient encore chauds.

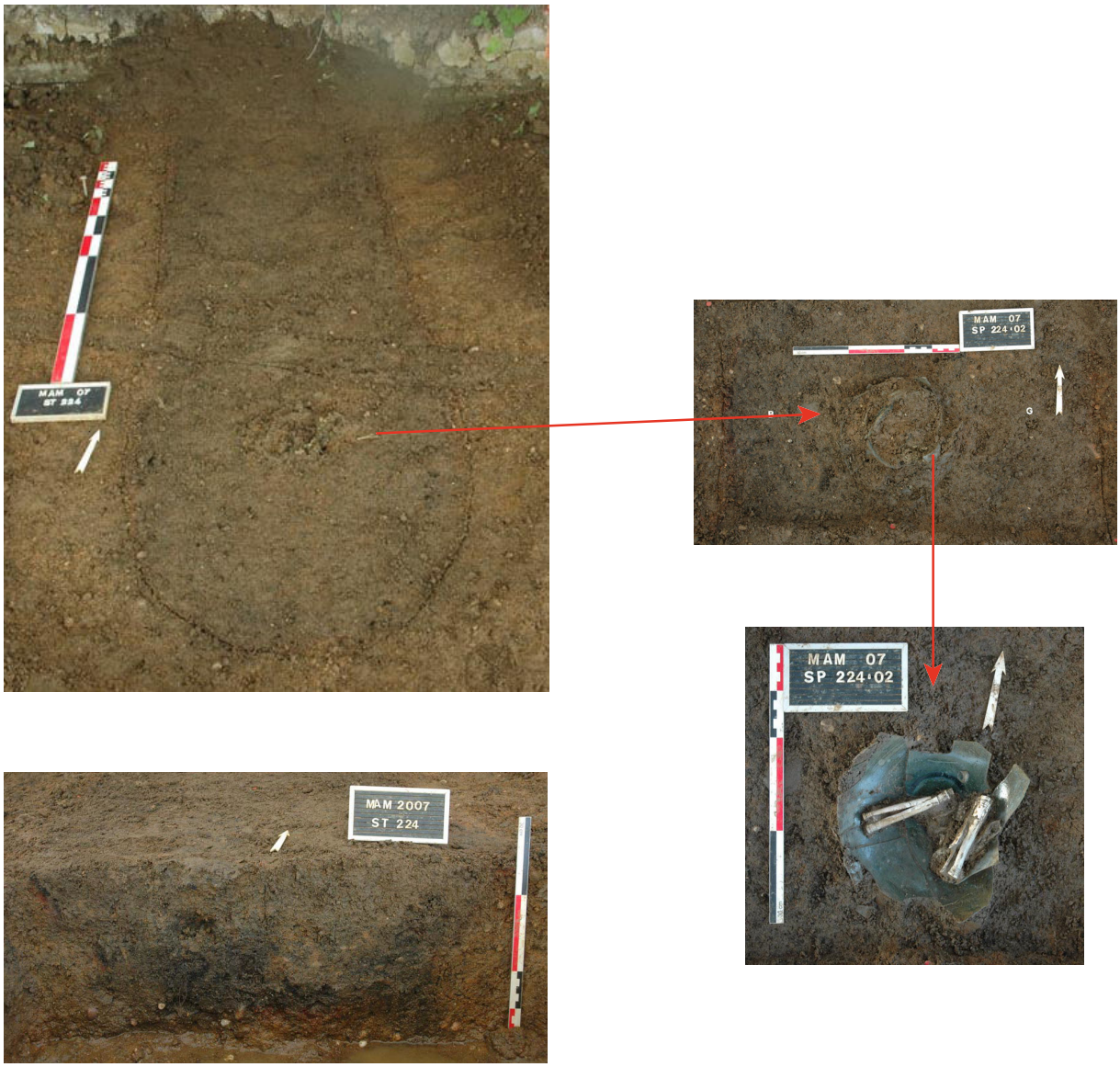

Fig. 92 : Vue en plan et en coupe de la tombe-bûcher probable 224-01 et détail du vase ossuaire en verre 224-02 (clichés : Antea Archéologie).

Le poids total des restes osseux semble plus faible que le poids moyen obtenu pour un individu dans les crématoriums actuels (voir *supra* Partie 2, Chap.1, 2.2.2.1) ou même en comparaison de certains poids obtenus lors de l'étude de ce type de structure funéraire[151]. Toutefois, ces données théoriques sont à prendre avec précaution car elles ne reflètent pas toujours les faits qui sont observés en contexte archéologique. Si l'on s'intéresse à la représentation pondérale de chaque segment anatomique, on peut observer que la représentation de la tête, du tronc et des membres appartient à une fourchette de fiabilité considérée comme « normale »[152] (**Fig. 91**). Il n'est donc pas impossible d'envisager que nous soyons en présence de la quasi-totalité du squelette de l'individu ou du moins d'une représentation que l'on peut

[151] Dans le corpus que nous avons étudié, la tombe-bûcher 5 de la nécropole des «Oblets» à Thérouanne, contient 1383,8 g d'ossements appartenant à un individu adulte ; voir également les résultats obtenus dans les ensembles funéraires du sud de la Gaule, publiés dans : Blaizot F. *et al.* 2009, Tab. XX, XXI, XXII, p. 155 à 158.

[152] Nous utilisons les intervalles de confiance déterminés par H. Duday, G. Depierre et T. Janin (Duday H. *et al.* 2000, p. 21-22), ainsi que ceux proposés par G. Depierre dans son doctorat (Depierre G. 2010, p. 358-359).

considérer comme acceptable. Une partie des ossements a été prélevée pour être déposée dans un vase ossuaire en verre placé par-dessus la couche de résidus après la crémation du corps (**Fig. 92**), mais la faible quantité d'ossements déposée, relève davantage du dépôt « symbolique » d'une poignée des restes du défunt dans un contenant cinéraire, que de la volonté d'une translation des restes du défunt du bûcher funéraire dans un autre lieu ou contenant.
Néanmoins, bien qu'aucun creusement ou autre type de remaniement n'ait été observé dans la couche charbonneuse, on ne peut exclure qu'une partie des résidus de crémation, a pu être prélevée et déposée dans un autre lieu de l'espace funéraire. Une sépulture à crémation (241-01) composée d'un vase ossuaire en verre recouvert par des fragments de panse d'un vase en céramique, datée de 50 – 150 après J.-C., était situé à environ cinquante centimètres au sud de la structure. Ce dernier comportait 292,1 g d'ossements humains appartenant à un individu adulte jeune ou mature de sexe indéterminé. Des recollages ont été tentés entre les restes osseux des deux structures mais aucun résultat n'a été obtenu.

Le mobilier présent à l'intérieur du bûcher peut-être de deux natures : soit il s'agit d'un dépôt primaire, ce qui signifie que les objets ont été placés avec le défunt sur le bûcher, soit il s'agit d'un dépôt secondaire, ce qui indique que le mobilier a été déposé sur le bûcher après la crémation du corps. L'étude du mobilier retrouvé dans le bûcher a permis de mettre en évidence la présence simultanée de mobilier brûlé et non brûlé reflétant la réalisation de plusieurs gestes effectués aux cours des différentes étapes du processus de la crémation. Le dépôt primaire est composé de fragments de vase en céramique, de divers objets en métal (trois monnaies, éléments en bronze indéterminés, clous en fer) et d'objets en tabletterie (deux tubes et huit fragments indéterminés). Le dépôt secondaire est constitué d'un vase en céramique brisé et d'un vase ossuaire en verre placé par-dessus la couche de résidus de crémation (**Fig. 93**).

		Catégorie	Type	Nbr. Frgts.	NMI
MOBILIER PRIMAIRE	CERAMIQUE	sigillée	curle 15	1	1
		com. cl	couvercle	3	1
			IND	21	
		amphore	IND	15	
		amphore bétique	IND	1	
			TOTAL	**41**	**2**
	METAL	monnaies		3	
			TOTAL	**3**	
	TABLETTERIE	tubes		2	
		fragment ind.		8	
			TOTAL	**10**	

		Catégorie	Type	Nbr. Frgts.	NMI
MOBILIER SECONDAIRE	CERAMIQUE	com. rugueuse	pot	56	1
			TOTAL	**56**	**1**
	VERRE	vase	Is. 67c	1	
			TOTAL	**1**	

Fig. 93 : Mobilier primaire et secondaire présent dans la tombe-bûcher probable 224-01.

La répartition spatiale des éléments des dépôts primaires et secondaires a permis d'observer une concentration de quatre-vingt dix-sept fragments de céramique, brûlés et non brûlés, notamment dans les carrées B et C. L'étude céramologique a mis en évidence la présence d'au moins trois vases à nourriture correspondant à de la céramique fine de table (assiette/plat de type Curle 15), de la céramique commune de stockage ou culinaire (couvercle en céramique commune claire et un pot en céramique commune rugueuse), ainsi que seize fragments de panse appartenant à une ou plusieurs amphores. Si l'on s'intéresse à l'aspect des différents fragments céramique présents, deux constats peuvent être réalisés. D'une part, seul le pot en céramique commune semble avoir été déposé entier mais brisé, les deux autres récipients ne sont représentés que par quelques tessons. D'autre part, les fragments de céramique appartenant au couvercle, à l'assiette en sigillée et aux amphores montrent des traces de passages au feu, le pot quant à lui, n'est pas brûlé.

A partir de ces observations, il est donc possible de restituer certains gestes qui ont été réalisés pendant puis après la crémation du corps. Dans un premier temps, les monnaies, les éléments de tabletterie, l'assiette en sigillée, le couvercle ainsi que les amphores ont été placés sur le bûcher soit comme mobilier accompagnant le mort, soit ils ont été ajoutés sur le bûcher au cours de la crémation. En ce qui concerne le mobilier céramique, la représentation partielle des vases ne permet pas d'affirmer qu'ils ont été déposés entier sur le bûcher mais plutôt qu'ils ont été brisés (peut-être utilisés préalablement) avant d'être placés dans le bûcher funéraire lors de la crémation. Dans un second temps, une fois la crémation terminée, le pot en céramique commune rugueuse a été volontairement brisé puis déposé entièrement sur le bûcher. C'est également après la crémation du corps, que les deux tubes en tabletterie ont été prélevés dans la couche de résidus de crémation et déposés au fond du vase en verre, puis ils ont été recouverts ensuite par une poignée d'ossements appartenant au défunt. Le vase ossuaire a finalement été posé sur la couche de résidus de crémation puis le bûcher a été scellé.

1.6.3 - Les sépultures à inhumation

Nous traiterons de manière succincte les informations qui ont pu être tirées de l'étude des sépultures à inhumation[153] afin de donner au lecteur une vue d'ensemble des structures funéraires présentes dans l'espace funéraire de Metz. Au total, vingt-neuf sépultures à inhumation ont été repérées et seulement vingt-sept d'entre elles ont pu être fouillées. Seules trois tombes ont pu être datées avec précision grâce à la présence de mobilier accompagnant le défunt (**Fig. 94**).

St.	Datation par mobilier	TPQ de comblement (ap. J.-C.)	TAQ chronologie relative
8		200	
22			
26			
112-04			
112-07			
184-06			150
198			
210-01		200	
230		250	
232		200	
235		150	
236		200	
237		200	
238		200	
239		200	
240		250	
246		300	
248	100-200		
249			
250		55	
253		200	
254	200-250		
256	200-250		
259			
261			
264			75
265			
266			
274			

Fig. 94 : Datation des sépultures à inhumation (en gris les sépultures qui n'ont pas pu être fouillées).

1.6.3.1 - Typologie des sépultures

Les limites de fosse contenant les défunts inhumés ont pu être repérées pour onze structures, dans les cas où le comblement de la fosse sépulcrale contenait une proportion importante de charbon de bois et des tessons de céramique, provenant probablement de la destruction de structures à crémation plus anciennes (voir *supra*). Aucune trace de contenant en matière périssable n'a été observée, toutefois la présence de clous dans plus de la moitié des fosses sépulcrales est à signaler.

La majorité des sépultures étaient dans un état de conservation médiocre. Les extrémités osseuses des squelettes ainsi que les connexions anatomiques n'étaient, dans la plupart des cas, pas conservées ce qui a rendu difficile la lecture des indices permettant de déterminer l'espace de décomposition du corps. Toutefois, dans le cas où les observations ont pu être réalisées, il a pu être mis en évidence pour onze sépultures, une décomposition du corps en espace vide et un dépôt dans un contenant en bois a été proposé. Ces observations ont pu être corroborées pour certaines sépultures par la présence d'un nombre important de clous, permettant d'envisager l'existence d'un contenant en bois cloué (8 cas) (**Fig. 95**). En l'absence de clous, la présence d'un contenant en bois dont les planches sont chevillées ou maintenues entre elles par un système de tenons et de mortaises, est alors envisageable (3 cas).

Pour deux sépultures (246-253), la bonne conservation du squelette et de la fosse sépulcrale a permis de qualifier la sépulture de tombe «en pleine terre», correspondant à un dépôt du corps directement dans une fosse étroite[154]. La parfaite conservation de toutes les connexions anatomiques a confirmé la décomposition du corps dans un espace colmaté, ce qui induit un apport direct de sédiments sur le corps du défunt lors de l'ensevelissement.

[153] étude réalisée par E. Cartier : Cartier E. 2008, p. 57-64.

[154] Une troisième sépulture montrent des indices d'une décomposition du corps dans un espace colmaté mais la mauvaise conservation de la structure rend cette interprétation hypothétique.

St.	fosse		espace de décomposition	type de contenant	présence de clous	
	forme	taille (m)			quantité	localisation
8	quadrangulaire	2 x 0,60 x 0,15	espace vide	contenant en bois non cloué ?		
22			?	?		
26			espace vide	contenant en bois cloué ?	3	le long des membres inférieurs
112-04			?	?		
112-07			?	?		
184-06			?	?		
198	quadrangulaire	1,82 x 0,65 x 0,10	espace vide	contenant en bois non cloué ?		
210-01	oblongue	1,80 x 0,60 x 0,45	espace vide	contenant en bois cloué ?	3	autour du crâne
230	quadrangulaire	2,40 x 0,60 x 0,20	espace vide	contenant en bois cloué ?	10	le long des membres inférieurs
232			?	?	5	dispersés
235			?	?		
236	quadrangulaire	1,70 x 0,90 x 0,20	espace colmaté ?	pleine-terre ?	2	dispersés
237	quadrangulaire	1,60 x 0,80 x 0,20	espace vide	contenant en bois cloué ?	10	le long du côté droit et gauche du squelette
238			?	?		
239			espace vide	contenant en bois cloué ?	3	autour du crâne
240			?	?		
246	quadrangulaire	1,90 x 0,60 x 0,20	espace colmaté	pleine-terre	3	le long du côté droit du squelette
248			?	?		
249	quadrangulaire	1,40 x 0,50 x 0,10	?	?	5	dispersés
250			?	?		
253	oblongue	1,80 x 0,50 x 0,20	espace colmaté	pleine-terre		
254			espace vide	contenant en bois cloué ?	12	dispersés
256			espace vide	contenant en bois cloué ?	16	tout autour du squelette
259			espace vide	contenant en bois cloué ?	14	tout autour du squelette
261						
264			espace vide	contenant en bois cloué ?	7	tout autour du squelette
265			?	?		
266			espace vide	contenant en bois non cloué ?		
274			espace vide	?		

Fig. 95 : Tableau récapitulatif de la forme et de la taille des fosses sépulcrales et des espaces de décomposition des sépultures à inhumation.



position dorsale position latérale position ventrale

Fig. 96 : Les trois positions de dépôt des corps observées dans l'ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux» (clichés : Antea Archéologie).

1.6.3.2 - Position des corps

Sur l'ensemble des sépultures, trois positions du corps ont pu être observées : dix-sept individus reposaient sur le dos, trois en position ventrale, quatre en position latérale (droite ou gauche) et pour trois d'entre eux, la position n'a pas pu être déterminée (**Fig. 96**). Ces trois positions ne semblent pas être liées à la localisation de la tombe, à l'âge ou encore au sexe de l'individu (**Fig. 99**). On peut noter que les trois individus immatures *Infans I* sont déposés sur le dos (240 – 250 – 259), le sujet immature *Infans II* repose en position latérale droite (239), les deux individus *Juvenis* sont inhumés l'un sur le dos (238) et l'autre sur le ventre (253) et les sujets adultes sont déposés soit sur le ventre, sur le dos ou sur le côté.

De plus, aucune distinction n'a pu être réalisée par rapport à la datation des sépultures. Ce critère semble être un élément déterminant, notamment dans la sud de la Gaule, où les sépultures de l'Antiquité tardive sont caractérisées par un dépôt du corps sur le dos quasi systématique, alors que les tombes datées du Haut Empire montrent une certaine diversité dans la position des corps[155]. A Metz, les trois sépultures datées avec précision semblent respecter ce schéma : la sépulture 248, datée du 2ème siècle, correspond à un dépôt en position latérale droite alors que pour la sépulture 254 et la tombe double 256, datées de la première moitié du 3ème siècle, les sujets sont déposés sur le dos. La datation incertaine de la majorité des autres sépultures à inhumation ne nous permet pas de vérifier cette tendance à l'échelle de la nécropole.

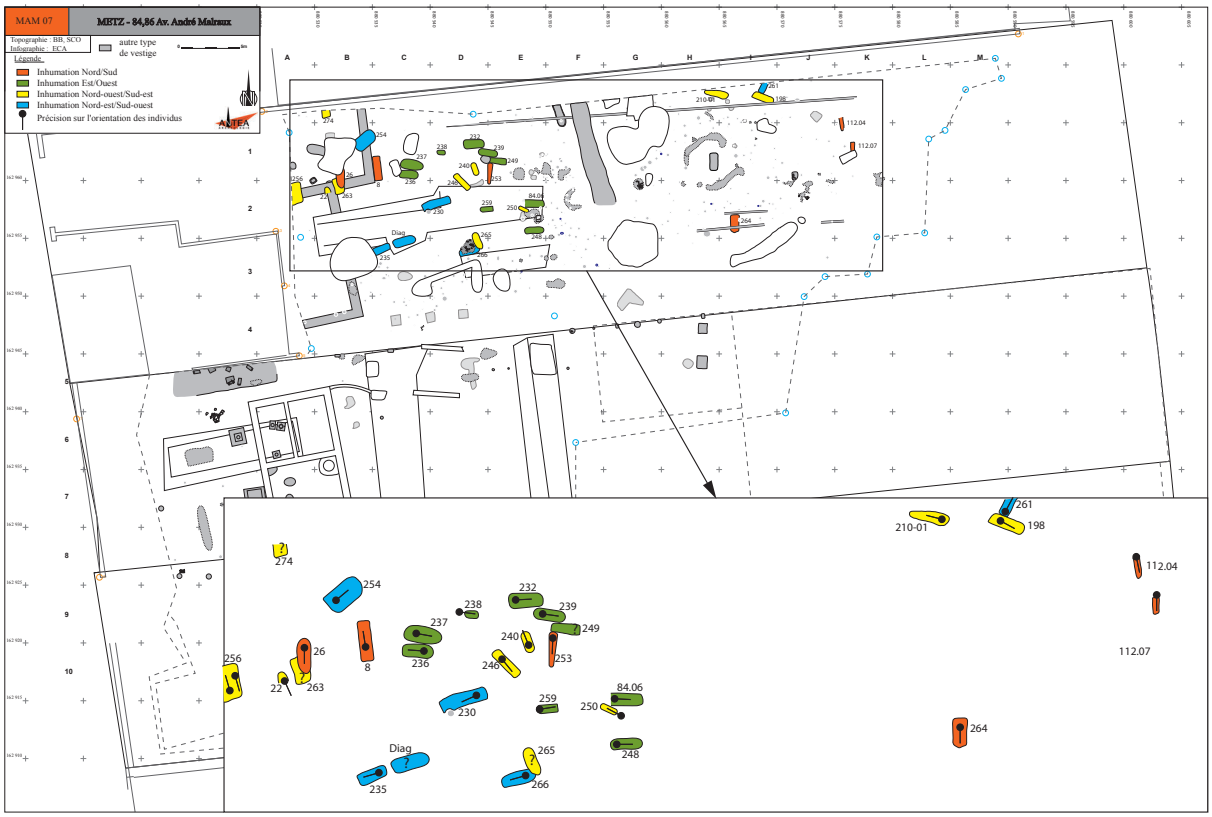

Fig. 97 : Plan de répartition des sépultures à inhumation selon l'orientation des fosses sépulcrales (Infographie : E. Cartier).

[155] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 37.

1.6.3.3 - Orientation des sépultures

Une grande diversité d'orientation a également été notée au sein des fosses sépulcrales : onze fosses sont orientées nord-ouest / sud-est, neuf structures suivent l'orientation est-ouest, six tombes sont orientées nord-sud et six autres nord-est/sud-ouest. Aucun regroupement spécifique ne semble se dessiner en fonction de l'orientation de la fosse, excepté pour les sépultures orientées est-ouest qui se situent exclusivement dans la partie nord-ouest de la nécropole (**Fig. 97**). Le choix de l'orientation des fosses sépulcrales ne semble pas non plus lié au sexe et/ ou à l'âge des individus. L'ensemble funéraire semble se caractériser par une grande diversité dans la position des corps et dans l'orientation des fosses sépulcrales.

1.6.3.4 - La population inhumée

ST	SEXE	AGE	
230	femme	adulte jeune	20-29 ans
232	indéterminé (adulte)	adulte jeune	/
235	homme	adulte jeune	20-25 ans
236	homme	adulte mature	25-49 ans
237	femme	adulte mature	30-59 ans
246	homme	adulte mature	30-59 ans
254	homme	adulte mature	30-39 ans
256	homme	adulte mature	30-49 ans
	homme probable	adulte jeune	20-29 ans
266	homme probable	adulte mature	20-39 ans
8	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
22	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
26	homme	indéterminé (adulte)	/
198	femme	indéterminé (adulte)	/
248	femme	indéterminé (adulte)	/
249	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
264	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
265	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
112-04	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
112-07	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
184-06	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
210-01	indéterminé (adulte)	indéterminé (adulte)	/
240	indéterminé (immature)	*Infans I*	4-8 ans
250	indéterminé (immature)	*Infans I*	4 ans +/- 12 mois
259	indéterminé (immature)	*Infans I*	4 ans +/- 12 mois
239	indéterminé (immature)	*Infans II*	9-14 ans +/- 24 mois
238	indéterminé (immature)	*Juvenis*	15-20 ans
253	indéterminé (immature)	*Juvenis*	15-20 ans

Fig. 98 : Age au décès et détermination du sexe des individus inhumés.

Parmi les vingt-sept tombes étudiées, vingt-six d'entre elles sont des tombes individuelles et seule la sépulture 256 regroupe les corps d'au moins deux individus. La situation de cette tombe à l'extrémité ouest de la surface fouillée n'a pas permis d'étudier cette structure entièrement. En effet, un



Sexe indéterminé
Sexe féminin
Sexe masculin
autre type de vestige



Age indéterminé
Adulte
Juvenis
Infans
autre type de vestige

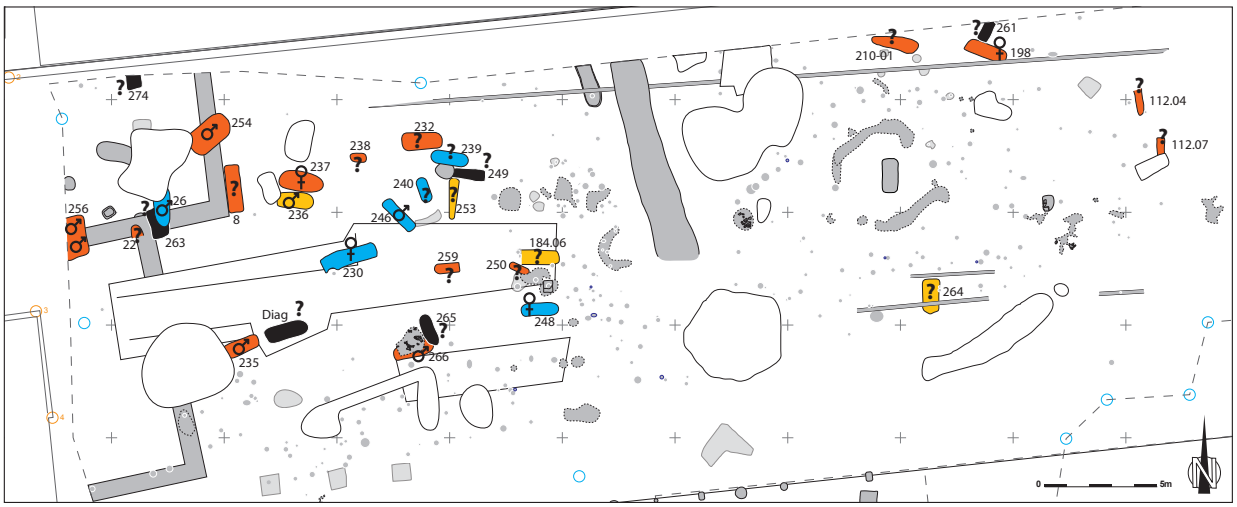

Inhumation dorsale
Inhumation ventrale
Inhumation latérale
autre type de vestige

♂ Homme ♀ Femme ? Sexe indéterminé

Fig. 99 : Plans de répartition selon l'âge au décès, le sexe et la position des corps des individus inhumés (Infographie : E.C., H.B.E.).

troisième squelette est apparu dans la berme, à proximité immédiate des deux autres individus. Faute de données exactes, nous ne pouvons toutefois pas rattacher avec certitude ce sujet à la sépulture 256.

Sur les vingt-sept sépultures à inhumation qui ont pu être fouillées, vingt-huit individus ont été dénombrés parmi lesquels trois individus *Infans I* (moins de six ans), un individu *Infans II* (entre six et douze ans), deux individus *Juvenis* (plus de douze ans), quatre individus adultes jeunes (20-29 ans), six individus adultes matures (plus de 30 ans) et douze individus adultes d'âge indéterminés[156]. Nous possédons donc une population inhumée de vingt quatre adultes et quatre sujets immatures sociaux (**Fig. 98**).

La diagnose sexuelle a pu être réalisée seulement pour douze individus adultes. La conservation osseuse des autres sujets adultes, n'a pas permis d'effectuer des observations satisfaisantes malgré l'utilisation conjointe de deux méthodes[157]. Parmi les douze individus, quatre sont de sexe féminin et huit de sexe masculin.

Aucun secteur spécifique ne semble réservé aux individus adultes et leur sexe ne semble pas non plus influer dans l'organisation spatiale du groupe de sépulture à inhumation. Les individus immatures sociaux (*Infans I* et *II* : moins de douze ans) semble quant à eux regroupés dans la partie orientale du secteur nord-ouest. Nous reviendrons sur le statut particulier des sépultures d'enfants (voir *infra* Partie 3, Chap. 1, 2) mais nous pouvons déjà observer qu'aucune sépulture à inhumation d'enfant décédé en phase infantile (avant l'âge d'un an), n'est attestée dans l'ensemble funéraire alors que deux sépultures à crémation contenaient les restes d'au moins deux nourrissons brûlés, déposés seuls (57-05) ou mêlés aux restes d'autres individus (107-01). Ce premier constat va à l'encontre des dires des auteurs antiques qui, comme Pline l'Ancien, rapportaient qu'on ne brûlait pas les corps des enfants dont les dents n'avaient pas encore poussé[158].

Les plus jeunes enfants inhumés sont âgés au minimum de quatre ans (+/- douze mois) et l'absence de mobilier les accompagnant dans la tombe n'a pas permis de préciser leur datation. Il est donc peu prudent de tenter de pousser plus loin nos considérations à ce sujet.

[156] L'âge au décès des sujets immatures a été obtenu par le croisement de plusieurs méthodes : l'observation des différents stades d'éruption dentaires (Ubelaker D. H. 1978), les mesures diaphysaires des os longs des membres (Stloukal M., Hanakova H. 1978, p. 53-59) et l'observation du degré de synostose des os (Birkner R. 1980). Pour les sujets adultes, plusieurs paramètres ont été observés comme la présence ou non d'anomalies dégénératives liées à la sénescence, le degré d'usure dentaire, les pertes *ante-mortem* cicatrisées, l'ossification ou non des cartilages. Ces observations ont été confrontées ensuite à la méthode d'observation et de cotation de quatre caractères morphologiques de la surface sacro-pelvienne iliaque (Schmitt A. 2005) : Cartier E. 2008, p. 143-144.

[157] La détermination du sexe des individus adultes a été réalisée à travers l'utilisation de deux méthodes à partir de l'os coxal : l'observation des quatre critères morphologiques (Bruzek J. 1991, p. 13-22) et la diagnose sexuelle probabiliste (Murail P. 2005) : Cartier E. 2008, p. 146.

[158] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, VII, 16, 72.

1.6.3.5 - Le mobilier accompagnant les défunts

Seules quatre sépultures à inhumation présentaient un dépôt de mobilier accompagnant le défunt. Il s'agit dans tous les cas, de tombes d'individus adultes. Les objets ou les dépôts animaux présents sont tous déposés non brûlés. Compte tenu du faible nombre de sépultures concernées, nous nous contenterons d'une description du mobilier pour chacune d'entre elles.

La tombe 237, n'a pas livré de mobilier datant, mais le squelette, fortement perturbé, d'une femme adulte mature (30-59 ans) était accompagné dans la tombe par deux crânes d'équidés dont l'un était déposé sous les pieds de l'individu et le second à l'emplacement présumé de son crâne (**Fig. 100**). Le dépôt d'ossements de chevaux dans les tombes comme accompagnant le défunt, est un fait plutôt rare dans les sépultures gallo-romaines. Des cas similaires de dépôt de crânes d'équidés ont été observés à Saintes et à Bath en Angleterre[159]. Selon S. Lepetz, le cheval n'est plus consommé dans les premiers siècles de notre ère et il ne peut donc pas être considéré comme une offrande alimentaire. Le dépôt de ce type d'animal dans une sépulture semble lié davantage au domaine du symbolisme religieux[160], dont l'interprétation exacte nous échappe totalement.

D'autres ossements appartenant certainement à des équidés (?), tout du moins à des animaux de grande taille, ont été retrouvés à plusieurs reprises au sein de l'espace funéraire parmi le matériel déposé sur le sol ou dans des contextes plus précis, comme dans le comblement d'un fossé (234) ou dans des concentrations linéaires de mobilier autour d'une fosse à offrandes (épandages 104-02, 126-02 et 190 autour de la structure 124-01). Dans ces cas également, les ossements n'ont probablement pas la fonction d'offrandes alimentaires mais ils ont sans doute un lien avec les différents gestes funéraires pratiqués autour de la tombe et dans lesquelles les équidés (?) semblent tenir un rôle particulier. Toutefois, ces observations ne pourront être réellement validées qu'une fois l'étude archéozoologique réalisée.



Fig. 100 : La sépulture à inhumation 237 (cliché : Antea Archéologie).

[159] Lepetz S. 1993, p. 40.
[160] Lepetz S. 1993, p. 40, Lepetz S. 2001, p. 217.

Dans deux sépultures, le mobilier est composé uniquement d'un vase en céramique. Dans la tombe 248, datée du 2ème siècle après J.-C., une cruche en céramique commune claire a été déposée au dessus du crâne (à l'est) d'une femme adulte, directement au contact de ce dernier. Un anneau en os a également été retrouvé à proximité du corps de l'individu mais la position de l'objet n'a pas été précisée lors de la fouille. Dans la sépulture plurielle 256, un gobelet à dépressions verticales de type Niederbieber 33a été retrouvé dans la berme, au contact du troisième individu, qui n'a pas pu être fouillé. Les trois individus semblent liés mais la fouille non complète de l'ensemble nous prive d'informations sur l'organisation et la chronologie des dépôts des corps.

Une dernière sépulture (254) se différencie des autres tombes par la quantité et la variété des objets présents dans la fosse sépulcrale (**Fig. 101)**. Néanmoins, sa situation au contact d'une nappe d'hydrocarbure n'a pas permis de réaliser une fouille satisfaisante et tous les éléments accompagnant le défunt n'ont pas pu être localisés avec précision. Cette tombe, datée de la première moitié du 3ème siècle, contenait les restes d'un individu adulte mature (30-39 ans) de sexe masculin.



Fig. 101 : La sépulture à inhumation 254 (cliché : Antea Archéologie).

Le mobilier accompagnant le défunt est disposé majoritairement au niveau inférieur du squelette, notamment par-dessus et de part et d'autres des tibias et des pieds, dans la partie nord de la fosse. Il est composé par quatre récipients en céramique commune dont deux appartiennent au service des liquides, une cruche (située au niveau de l'avant-bras droit) et un gobelet à dépressions verticales type Niederbieber 33a (placé à côté du tibia gauche). Un couvercle ainsi qu'un brûle-parfum reposaient sur le côté est de la fosse. Pour cette sépulture, la présence d'un contenant en bois cloué a été proposée. L'emplacement des clous n'a pas pu être reporté sur le plan d'ensemble de la tombe, nous ne pouvons donc pas affirmer que tous les objets se situaient à l'intérieur du contenant. Toutefois cette hypothèse semble la plus probable, excepté peut-être dans le cas de la cruche, qui semble légèrement isolée par rapport au reste du mobilier.

Un nombre important d'objets en métal a été placé à côté et par-dessus les tibias et les pieds de l'individu. Les objets inventoriés correspondent à trois monnaies (deux as et un antoninien), une clochette en bronze, une bague en argent (non portée), plusieurs anneaux et tiges en bronze associés à un objet en tabletterie identifié comme un médaillon prophylactique, ainsi qu'un couperet ou hachoir en fer, un fragment d'une lame étroite de couteau, une louche en fer (dont le manche est manquant), et un crochet en fer. Les quatre derniers objets correspondent à des ustensiles communément utilisés dans le domaine de la cuisine mais également de la boucherie, notamment avec le couperet[161]. La louche peut être associée à la cuisine ou au service des liquides[162]. Il est possible d'envisager ici que les ustensiles rassemblés ont certainement un lien avec le corps de métier auquel appartenait l'individu inhumé. Toutefois il s'agit de la seule sépulture ayant livré ce type de mobilier dans la nécropole, il est donc difficile d'en tirer d'autres conclusions.

[161] Castella D. *et al.* 1999, vol.2, p. 331-332.
[162] Castella D. *et al.* 1999, vol.2, p. 338.

1.6.4 - Les structures à caractère funéraire

L'étude des différentes structures funéraires et de leur mobilier a permis de mettre en évidence au sein de la nécropole la présence de fosses dont le caractère sépulcral n'a pas pu être avéré (**Fig. 102**). Les éléments constituants ces structures sont néanmoins le reflet de différentes étapes liées au processus des funérailles, aux cultes de la mémoire du défunt ou encore à la gestion et au nettoyage de l'espace funéraire. Dix structures de ce type ont été inventoriées sur l'ensemble funéraire de Metz, elles se répartissent en trois groupes : les fosses à offrandes ou fosses « rituelles » constituées de vaisselle, de divers objets(en métal, en os…) et de dépôts alimentaires, les vases sans ossement, les fosses contenant uniquement des ossements animaux.

	STRUCTURES A CARACTERE FUNERAIRE	
1ers.	093-02	vase en céramique avec couverture : pas d'ossements
	193-01	vase en verre : pas d'ossements
	211-06	vase en céramique avec couverture : ossements animaux uniquement
tr. 1er/2ème s.	247	fosse à offrandes ou " rituelle"
2ème s.	124-01	fosse à offrandes ou " rituelle"
	223-02	vase en céramique avec couverture : pas d'ossements
1er/3ème s.	159	vase en céramique : ossements animaux uniquement
	211-01	amas d'ossements animaux uniquement
	252	fosse à offrandes ou " rituelle"
	275	amas d'ossements animaux uniquement associé à quelques fragments de céramique brûlés

Fig. 102 : Les structures à caractère funéraire.

1.6.4.1 - Les fosses à offrandes ou fosses « rituelles »

Trois structures renfermant exclusivement du mobilier céramique, métallique, en verre et des dépôts alimentaires (ossements animaux et/ou graines) ont été observées dans la nécropole. Deux d'entre elles étaient à proximité immédiate de sépultures à inhumation (247 - 252), la troisième se trouvait isolée dans le secteur nord-est de l'espace funéraire.

- ***La fosse 124-01***

La plus remarquable d'entre elles est la fosse à offrandes 124-01 (**Fig. 104**), datée de la première moitié du 2ème siècle après J.-C. Cette structure de forme quadrangulaire mesure cent cinquante cinq centimètres de long sur soixante-dix centimètres de large avec une profondeur de quarante cinq centimètres. Le comblement, très charbonneux, contient un abondant matériel fragmentaire constitué de mobilier céramique (2539 tessons, N.M.I. 69), métallique (présence de nombreux clous, d'une clef en fer, d'éléments de coffrage (ferrure), de trois perles en bronze), de fragments de vases en verre (N.M.I. 14), et d'ossements animaux brûlés (**Fig. 103**).

L'étude du mobilier céramique a mis en évidence que la grande majorité des vases était brûlée : 2312 fragments (N.M.I. 62) présentaient des traces de passage au feu alors que 228 fragments étaient non brûlés (N.M.I. 7). La composition du mobilier céramique est importante tant au niveau quantitatif

	Catégorie	Type	nb	NMI
CERAMIQUE	Sigillée	Drag 35	73	8
		Drag 36	43	4
		IND	12	
	TN	IND	1	1
	CC dorée	jatte Gose 420	7	1
		pot	5	1
		IND	3	
	CC engobe blanc	cruche	14	2
		pot	1	1
		IND	15	
	CC peignée	pot	121	3
		IND	6	
	CCL	bol à listel	39	5
		couvercle	2	1
		cruche	39	8
		cruche Gose 372	5	1
		cruche Gose 374	4	2
		écuelle	5	2
		jatte	21	1
		pot	15	5
		IND	1316	1
	CC rugueuse	coupe	1	1
		écuelle	1	1
		mortier Gose 457	12	1
		pot	5	3
		IND	118	
	CC sombre	coupe	21	2
		pot	27	3
		Pot Deru P40.2	1	1
		Pot Deru P41.2	2	1
		Pot Deru P5.1	18	1
		encensoir	1	1
		IND	12	
	Lampe	firmalampen	1	1
		moulée GA346	5	3
		IND	5	2
	Amphore bétique	dr.20	562	1
		TOTAL	**2539**	**69**

	Type	NMI
VERRE	Is. 42a	3
	Is. 50a	5
	Is. 61 ou aryballe	3
	Is. 23/48 ou AR 86	1
	vase à pied plein en verre bleuté	1
	col de vase en verre bleuté	1
	TOTAL	**14**

	Description	nb
METAL	éventuel élément de coffrage en fer (coin)	1
	gros élément en fer (système de fermeture de coffre)	1
	épingle en fer?	1
	perle en bronze	3
	clous	10
	clef en fer	1
	TOTAL	**8**

Fig. 103 : Le mobilier primaire et secondaire présent dans la structure 124-01.

que qualitatif. Il se compose de vaisselle de table illustrée notamment par les céramiques sigillées, avec une majorité d'écuelles (Drag. 36) et de coupes (Drag. 35) de différents modules, originaires des ateliers du sud de la Gaule. Les céramiques communes constituent la majeure partie des vases issus de la fosse. Il s'agit de vases appartenant au service des liquides, avec une représentation de plus de treize cruches, au service des solides (coupes, écuelles, bols) ou à destination culinaire avec notamment des pots à cuire, des mortiers, des jattes ou encore des couvercles. La fosse contenait également une amphore bétique type Dressel 20 complète. On dénombre également six lampes à huile dont deux exemplaires sont complets ainsi qu'un encensoir en céramique commune sombre[163].



Fig. 104 : Fosse à offrandes 124-01 en cours de fouille (cliché : Antea-Archéologie).

Des recollages effectués entre des tessons brûlés et intacts ont permis de mettre en évidence l'importance de la pratique du bris intentionnel de certains récipients, traduisant le passage au feu de certaines parties des vases alors que d'autres fragments sont déposés intacts dans la fosse. Ce geste a été observé en particulier sur les céramiques fines sigillées, les cruches en céramique commune à engobe blanc et en céramique commune claire, les coupes et les écuelles en céramique commune rugueuse et l'amphore.

Le mobilier en verre est également bien représenté dans la fosse avec plus de quatorze récipients correspondant à des fragments de bols (type Isings 42), de bouteilles carrées (type Isings 50a), d'assiettes (type Isings 23/48) ainsi que plusieurs éléments appartenant à des aryballes (type Isings 61).

Le mobilier métallique correspond majoritairement à des éléments de ferrures de coffres ou des coffrets en bois, la présence d'une petite clé en fer pourrait également être mise en relation avec l'utilisation de coffrets. Notons également la présence d'une dizaine de clous ainsi que de trois perles en bronze.

[163] Cartier E. 2008, p. 52.

Enfin, le comblement charbonneux contenait des fragments d'ossements brûlés (243,2 g.) appartenant exclusivement à des animaux et de nombreuses graines carbonisées. Les études archéozoologiques et carpologiques n'ayant pas été réalisées, il nous est impossible de déterminer les différentes espèces animales et végétales qui étaient présentes dans la fosse et de savoir si les éléments carnés avaient été consommés préalablement. Notons la présence d'un épandage (céramique brûlée et non brûlée associé à des ossements animaux non brûlés) en périphérie de la structure 124. Cet épandage donne à la fosse à offrande une place centrale et souligne d'avantage son caractère particulier.

- ***La fosse 247***

La structure 247 est une fosse de forme oblongue (1,10 x 0,45 m) avec un profil en cuvette, conservée sur une profondeur de vingt centimètres. Le remplissage est composé d'un limon sableux de couleur brun-noir charbonneux contenant un abondant matériel fragmentaire constitué de tessons de céramique brûlés et non brûlés, de fragments de verre et d'objets métalliques ayant subi l'action du feu. Cette structure, datée de 50-150 après J.-C., est située à proximité immédiate des sépultures à inhumation 246 et 253, au sud des deux fosses sépulcrales. Il s'agit de deux inhumations «en pleine terre» effectuées dans des fosses étroites, les individus ont été déposés soit sur le côté gauche (246), soit sur le ventre (253). Le lien entre la fosse à offrandes et les deux tombes semble possible, toutefois, il n'a pas pu être confirmé chronologiquement du fait de l'absence de mobilier accompagnant les défunts.

Le mobilier céramique est composé d'au moins vingt-six récipients comprenant des vases en céramique fine avec notamment des écuelles et des coupes en sigillée (Drag. 22[164] et 36) de différents modules provenant des ateliers du sud de la Gaule, des vases en céramique commune appartenant au service des liquides (cruche), des solides (coupes, bols), à usage culinaire (pots à cuire, mortiers) ainsi que des fragments d'amphores. Sur l'ensemble du mobilier céramique, quinze vases ont été brûlés et neuf non brûlés. Le dépôt primaire comprenait également une monnaie et une fibule en bronze ayant toutes deux subi l'action du feu.

- ***La fosse 252***

Une autre fosse de forme circulaire est située au contact d'une sépulture à inhumation (249). Cette structure est comblée par un limon charbonneux contenant des fragments de céramique appartenant à un pot en céramique commune claire montrant des traces de passage au feu et à un autre vase en céramique commune à engobe blanc non brûlé. Il est également possible d'envisager un lien entre des deux structures.

- ***Fonction et symbolique des fosses à offrandes***

Il est difficile de définir le rôle exact de ces fosses dans le rituel funéraire mais la richesse et la diversité de leur contenu, l'absence systématique d'ossements humains ainsi que le fait qu'une majorité du mobilier déposé soit brûlé permet d'affirmer qu'il ne s'agit pas de simple dépôt de résidus de crémation en fosse ou de fosses à cendres. La fonction de ces fosses répond davantage à une succession de gestes, au cours de laquelle un nombre plus ou moins important de mobilier et de denrées alimentaires sont utilisés, consommés (?), passés ou non au feu, sacrifiés puis enfin déposés. Il est intéressant de

[164] Il s'agit de la seule structure où a été retrouvé des coupelles en sigillée de type Drag. 22.

noter que ces structures peuvent être associées à des sépultures à crémation comme à des sépultures à inhumation. Le mode de traitement du corps ne semble pas influencer les pratiques funéraires opérées autour du défunt.

Dans le cas des structures 247 et 252, il semble que l'on puisse établir un lien entre les sépultures à inhumation et les fosses. Le mobilier présent a pu être utilisé lors de cérémonies funéraires (ou repas) se déroulant pendant les funérailles ou lors de fêtes commémoratives. Ce type de fosse semble être dédié à un défunt en particulier. La structure 247 est située entre deux sépultures à inhumation, rien ne permet de la rattacher à une tombe plutôt qu'à une autre, néanmoins, il est envisageable que le rituel funéraire ait été réalisé également pour les deux individus simultanément.

En revanche, la fonction de la structure 124 semble différente et plus délicate à déterminer. L'important sacrifice de vaisselle en céramique et en verre, la présence de coffret en bois, d'ossements animaux et de graines, qui ont majoritairement été passés au feu, évoquent les restes d'un banquet funéraire, célébré lors de la mort ou de la commémoration de la mort d'un défunt... L'hypothèse de l'utilisation de cette fosse au cours d'un banquet unique est corroborée d'une part, par une homogénéité chronologique observée dans le type de mobilier déposé dans la fosse et dans l'uniformité stratigraphique du comblement. En effet, le comblement de la fosse semble avoir été réalisé en une seule fois, les divers fragments de mobilier sont au contact direct les uns des autres. Aucune couche sédimentaire permettant d'attester d'une phase d'abandon, ou du moins d'une utilisation par phases successives n'a été observée.

Le type de mobilier déposé dans ces structures semble être spécifique à ce type de fosse et dans certains cas, il semble se différencier de celui qui est déposé dans les tombes[165]. Une comparaison entre les récipients céramique présents dans les différentes fosses à offrandes a permis de constater une similitude dans les catégories et les types de vases retrouvés dans les structures 247 et 124-01. Néanmoins, le mobilier de cette dernière est plus important au niveau quantitatif et qualitatif (**Fig. 105**)[166].

Dans ce type de fosse, le mobilier est majoritairement représenté par une grande quantité de récipients en céramique, dont la plupart a été brûlé. Les vases semblent systématiquement brisés, mais plus ou moins fragmentés. Il s'agit majoritairement de vases à nourriture (pots, assiettes, mortiers, bols, coupes, couvercles…) et de vases servant au service des liquides (cruches, gobelets…) en céramique commune, mais également de la vaisselle de table en sigillée (assiettes, coupelles…) et également des éléments appartenant à des amphores, notamment dans la structure 124 où une amphore à huile de type Dressel 20 complète a été retrouvée brisée dans la fosse. La majorité des vases sont issus de productions locales mais la céramique fine en sigillée est importée des ateliers du sud de la Gaule. La présence de vaisselle en verre est également peu fréquente dans les sépultures, certaines formes sont attestées uniquement dans ce type de fosse. Des objets particuliers, tels que les aryballes en verre servant de contenant à huile, ainsi que des encensoirs en céramique témoignent de l'utilisation de parfums et/ou d'huiles et d'encens au cours des cérémonies. La présence de cinq lampes brûlées dans la structure 124 est également intéressante. Cet objet a été observé seulement dans quatre sépultures, il peut y être déposé entier comme dépôt secondaire ou représenté par quelques fragments brûlés, mêlés aux ossements du défunt ou aux résidus de la crémation.

[165] Nous étudierons en détail le mobilier d'accompagnement des sépultures à crémation et des sépultures à inhumation du site funéraire de Metz, de Bavay et de Thérouanne dans la 3ème Partie de ce mémoire (Partie 3, Chap. 4).
[166] Cartier E. 2008, p. 55-56.

Les quantités importantes de mobilier déposé, associés à la présence d'objets insolites et parfois importés soulignent la singularité de ces structures funéraires. Ces fosses semblent être le reflet de sacrifice et/ou de banquet se déroulant à proximité immédiate des tombes ou légèrement en périphérie de ces dernières. L'analyse du mobilier a démontré qu'il s'agissait soit de vaisselle de table, pouvant être utilisée par les contemporains du défunt au cours du repas, soit de récipients culinaires qui ont pu servir à la préparation et au transport des denrées alimentaires consommées pendant le banquet (pots avec couvercle, amphores…). Une fois utilisés, les différents récipients et contenant sont brisés et pour certains brûlés avant d'être enfouis dans une fosse. Dans le cas des trois structures présentées ici, la crémation du mobilier et des denrées alimentaires s'est effectuée dans un lieu différent de celui du dépôt définitif. Bien que le comblement de ces fosses soit toujours mêlé à de nombreux fragments de charbon, aucune trace de rubéfaction n'a été observée à l'intérieur ou à proximité immédiate des structures. Le terme de fosse à offrandes ou fosse rituelle semble donc adapté à ce type de structure : les gestes observés s'apparentent à chaque fois à la réalisation d'une cérémonie (sacrifice ou un banquet), pouvant se dérouler pendant les funérailles ou lors de rites commémoratifs, au contact direct, ou du moins à proximité de la sépulture du défunt.

		124.01		%	247		%
		type	NMI		type	NMI	
céramique fine	Sigillée	Drag 35 (petit module)	4		Drag 22	6	
		Drag 35 (grand module)	4				
		Drag 36	4	19 %	Drag 36	4	50 %
	Terra Nigra	IND	1		coupe	1	
					bol	2	
céramique commune	C engobe blanc	cruche	2		cruche Gose 366	1	
		pot	1				
	C dorée	pot	1				
		jatte Gose 420	1				
	C peignée	pot	3				
	C Claire	cruche	11		cruche	2	
		bol à listel	5		pot	1	
		écuelle	2		mortier	1	
		couvercle	1		bol	1	
		jatte	1	71 %	coupe	1	42,5 %
		pot	5				
		IND	1				
	C rugueuse	coupe	1		coupe	1	
		pot	3		bol	2	
		écuelle	1				
		mortier	1				
	C sombre	pot	6		pot	1	
		coupe	2				
		encensoir	1				
	Amphore	bétique dr.20	1	1,5 %	IND	2	7,5 %
	Lampe	moulé	3				
		firmalampen à canal fermé	1	8,5 %			
		IND	2				
		TOTAL	69		TOTAL	26	

Fig. 105 : Comparaison du mobilier céramique déposé dans les fosses à offrandes 124-01 et 247.

1.6.4.2 - Les autres types de structures à caractère funéraire

Plusieurs structures n'ont pas pu être qualifiées de sépultures du fait de l'absence d'ossements humains au sein du dépôt. Deux types de dépôts ont pu être observés :

- dans trois cas, un vase en céramique ou en verre conservé entièrement et protégé par une couverture a été retrouvé vide. Aucun ossement, élément de mobilier ou encore fragment de charbon n'étaient présents à l'intérieur du contenant.

- dans quatre cas, les ossements présents à l'intérieur du vase ou sous forme d'un amas concentré appartenaient uniquement à des restes d'animaux brûlés.

La différenciation entre ces structures et les sépultures a pu être effectuée lors du traitement des vases et le tamisage des sédiments au cours de l'étude en laboratoire. En effet, l'aspect extérieur de ces dépôts ne permettait pas de les distinguer. Ces sept structures n'ont pas pu être reliées avec certitude à une sépulture en particulier, néanmoins, elles ne sont jamais totalement isolées et se situent généralement à proximité des sépultures à crémation classiques. Bien qu'il soit difficile d'interpréter leurs fonctions, il est probable que ces structures ont également un lien avec des pratiques effectuées pendant le temps des funérailles ou lors de commémorations. L'absence de restes visibles à l'intérieur de trois vases, peut s'expliquer par la présence de mobilier en matériau périssable (liquide ? tissu ?...), ayant une certaine importance dans le rituel funéraire pour qu'il bénéficie d'un contenant et d'un enfouissement au sein de l'espace funéraire. Les amas osseux révélant la présence exclusive d'ossements animaux peuvent quant à eux être associés à des restes de repas ou les reliques de sacrifices réalisés en l'honneur des dieux et/ou du défunt au cours des funérailles ou lors de fêtes commémoratives. L'absence d'étude archéozoologique nous prive également ici d'informations importantes sur les espèces animales utilisées lors des rituels funéraires, ainsi que d'arguments concernant leur utilisation (consommation ou simple immolation).

Deux modes de déposition des ossements animaux sont pratiqués, ils peuvent être placés soit dans un récipient en céramique fermé (211-06) ou non (159), soit sous forme d'un amas compact (211-01) mêlés à des fragments de céramiques brûlés (275). Ces deux types de dépôts peuvent aussi refléter l'existence de différents gestes liés spécifiquement aux offrandes animales dans les rituels funéraires. Ces structures nous permettent également de souligner la place importante occupée par les vestiges alimentaires carnés et leurs fonctions au cours des diverses étapes du processus funéraire. Cependant, dans les cas qui nous intéressent ici, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer avec précision le rôle joué par chacune des différentes structures.

1.7 - Les offrandes primaires et secondaires

Les sépultures à crémation comportent deux types d'offrandes reflétant deux étapes inhérentes à la pratique de la crémation : la crémation du corps et la mise en terre. Les offrandes primaires ont été déposées préalablement sur le bûcher avant ou pendant la crémation puis elles ont été transférées avec les restes du défunt dans la tombe. Les offrandes secondaires, quant à elles n'ont pas subi l'action du feu, elles ont été placées dans la sépulture après la crémation, lors du dépôt définitif des restes du défunt. Dans le cas des tombes-bûchers, où le lieu de crémation devient également le lieu de la sépulture, des offrandes secondaires peuvent également être déposées par-dessus le bûcher à la fin de la crémation. Comme nous l'avons vu précédemment, ces deux dépôts peuvent s'accompagner d'autres dépôts d'offrandes, effectués au-dessus de la tombe, lors de sa fermeture ou lors de cérémonies commémoratives réalisées en dehors du temps des funérailles.

		mob. primaire	mob. secondaire	mob. primaire et secondaire	sans mobilier funéraire	total
amas osseux unique	vase ossuaire en céramique (ou frgts de panse)	102	8	14	65	189
	vase ossuaire en verre	9		3		12
	coffre funéraire en pierre			1	4	5
	terre libre à ossements dispersés	1	1	14	1	17
	terre libre à concentration d'ossements	8		6	4	18
amas osseux multiple		10	1	3	1	15
tombe-bûcher				1		1
Total		**130**	**10**	**42**	**75**	**257**

Fig. 106 : Représentation des offrandes primaires et secondaires selon le type de sépultures et le mode de dépôts des ossements.

Dans l'ensemble funéraire de Metz, plus de la moitié des sépultures à crémation comportent uniquement des offrandes primaires (130 structures), dans quarante- deux tombes, le mobilier primaire et secondaire est associé (16,3%) et dans dix cas, le dépôt comprend seulement des offrandes secondaires. Un nombre important de sépultures (75) ne contient aucune offrande, ce qui représente environ 30 % de l'ensemble des structures de la nécropole (**Fig. 106**).

1.7.1 - Les offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôt des ossements

Si l'on s'intéresse aux types de tombe, on peut remarquer d'une part que les comparaisons concernant la représentation des offrandes primaires et secondaires sont difficiles à réaliser du fait de la différence importante du nombre de ces structures funéraires au sein de notre corpus. En effet, les sépultures à inhumation on l'a vu, sont au nombre de vingt-neuf mais seules quatre d'entre elles possèdent un dépôt d'offrandes à l'intérieur de la fosse sépulcrale. Dans les quatre cas, le dépôt est composé exclusivement de mobilier secondaire. De plus, les structures primaires à crémation, ne sont représentées que par un seul cas, ce qui rend impossible toute comparaison. Notons toutefois, que les deux types d'offrandes y sont attestés simultanément. Il nous semble donc plus pertinent de s'intéresser principalement à la représentation des offrandes primaires et secondaires dans les sépultures secondaires à crémation et notamment en comparant leurs fréquences selon le mode de dépôts des restes osseux.

Dans les sépultures secondaires à crémation (à amas osseux unique et multiple), le type d'offrandes présent dans la tombe semble varier selon le mode de dépôt des ossements. En effet, lorsque les restes osseux sont déposés dans un vase ossuaire en céramique (environ 79 % des cas), les offrandes accompagnant le défunt sont majoritairement issues du bûcher funéraire et sont retrouvées mêlées aux ossements à l'intérieur du contenant (111 cas). Dans neuf tombes, le dépôt d'offrande est uniquement secondaire et dans dix-sept cas, les deux types d'offrandes sont associés. Il faut noter également que pour une part importante de ces sépultures (66 structures), aucune offrande n'a été observée.

Dans les sépultures où le vase ossuaire est en verre, le défunt est systématiquement accompagné d'offrandes. Il s'agit principalement de mobilier primaire, mais dans trois cas, les deux types d'offrandes sont associées.

Les sépultures à crémation dont les ossements ont été déposés dans des coffres de pierre se caractérisent par l'absence de mobilier à l'intérieur et/ou à côté du contenant, excepté dans le cas du coffre funéraire 029, où des ossements animaux brûlés et quelques tessons de céramique non brûlés ont été retrouvés mêlés aux ossements. Néanmoins, cette observation mérite d'être nuancée. En effet, dans les cinq sépultures en coffre, seul le bloc de pierre inférieur a été retrouvé et aucun d'entre eux ne possédait de système de couverture en place. Il est donc envisageable qu'une partie du dépôt ait été perturbé et que les offrandes contenues à l'intérieur des blocs aient disparues. Il convient donc d'être prudent et de ne pas tirer des conclusions trop hâtives à ce sujet.

En ce qui concerne les sépultures à crémation à ossements dispersés, dans la majorité des cas, les deux types d'offrandes sont associés. Les offrandes primaires présentes sont généralement mêlées aux résidus de crémation dans le comblement de la fosse et elles sont souvent fragmentaires. Les offrandes secondaires, notamment les récipients en céramique, peuvent être soit brisées et mélangées avec les résidus de la crémation et les ossements, soit déposées entières à l'intérieur de la fosse sépulcrale. Dans ce type de sépultures, notamment quand le mobilier est fragmentaire et uniquement mêlé aux résidus de la crémation sans organisation particulière, on peut se demander si la présence de ces objets est volontaire ou si elle résulte du ramassage sur le bûcher. L'absence de bûcher au sein de l'espace funéraire ne nous a pas permis de réaliser une analyse comparative à grande échelle, entre le type de mobilier présent dans les structures primaires et celui déposé dans les structures secondaires. Néanmoins, l'unique tombe-bûcher fouillée, n'a montré aucune différence de type de mobilier, notamment en ce qui concerne les récipients en céramique, avec celui qui est retrouvé déposé dans les sépultures secondaires à crémation.

Cette question reste toutefois en suspens et montre à quel point l'intentionnalité du geste n'est pas toujours évidente à démontrer dans les structures funéraires.

Pour les sépultures à crémation à concentration d'ossements, dans la majorité des cas, les ossements ont été triés de tous résidus charbonneux mais la présence de mobilier primaire reste souvent liée au ramassage sur le bûcher. Des fragments d'objets en verre ou en tabletterie mais également des ossements animaux sont fréquemment mêlés aux ossements du défunt. La présence de mobilier secondaire est également possible. On peut citer l'exemple de la tombe 134-01 où une cruche a été déposée à côté de l'amas osseux.

1.7.2 - Quantité et type d'offrandes déposé dans la tombe

Les trois quarts des sépultures de l'ensemble funéraire de Metz possèdent un dépôt d'offrande. Le dépôt primaire est le type d'offrande majoritaire et concerne plus de 67 % des sépultures à crémation.
Si l'on observe la courbe d'évolution des types d'offrandes selon les périodes chronologiques, on s'aperçoit que la quantité de mobilier d'accompagnement semble liée à la chronologie.

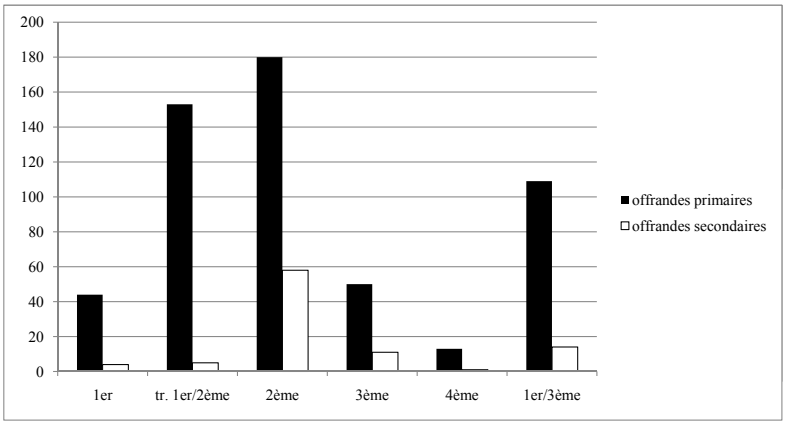

Fig. 107 : Évolution du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation.

		1er		tr. 1er/2ème		2ème		3ème		4ème		1er/3ème	
		primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire
vaisselle	récipient céramique	6	3	1	5	44	48	5	11		1	13	13
	récipient verre			1		4	1	1				1	1
alimentaire	dépôt animal	28		16		40		7		3		59	
	dépôt végétal												
parure/habillement	bracelet												
	fibules												
	perles					1							
	boutons tab			1		1							
instruments/outils	couteau						1						
	cochlear tab	2											
objets divers	lampe	1		1		1	2						
	balsamaire	3		4		14						3	
	monnaie	3				8						1	
	figurine			1									
	clochette						1						
	chenet												
	jetons			18								2	
	objets indét.	1	1	1		15	4					1	
	tabletterie indét.	1		80		42		26		6		23	
éléments de coffret	charnons tabletterie			29		9		11		4		6	
	éléments de coffret indét.						1						
		45	4	153	5	179	58	50	11	13	1	109	14

Fig. 108 : Évolution du nombre total de dépôts selon la catégorie d'offrandes dans les sépultures à crémation.

En effet, les offrandes primaires sont déposées dans la tombe dès le début du 1er siècle après J.-C., mais c'est à partir de la deuxième moitié du 1er siècle et au cours du 2ème siècle que l'on note une très forte progression de cette pratique. Les offrandes secondaires suivent également une évolution similaire mais dans des quantités beaucoup moins importantes (**Fig. 107**).

Le nombre moyen d'offrandes, déposées dans la tombe, reste toutefois peu élevé. Au 1er siècle, les tombes contiennent en moyenne deux offrandes, cette tendance évolue entre la fin du 1er siècle et le début du 2ème siècle avec environ sept dépôts par tombes. Du 2ème siècle à la fin de l'occupation de la nécropole au 4ème siècle, le nombre moyen d'offrandes par structures reste stable avec environ trois à quatre objets par sépulture. Certaines tombes se différencient des autres par un nombre beaucoup plus important d'offrandes mais dans la majeure partie des cas, ce chiffre est du à la présence de nombreux fragments d'objets en tabletterie appartenant à des éléments indéterminés (**Fig. 108**).

Les différentes catégories d'offrandes déposées dans la tombe sont variées (**Annexe 1 et 2**). Il peut s'agir de dépôt de vaisselle en céramique ou en verre, de dépôt alimentaire animal, d'éléments de parures ou d'habillements, d'instruments ou d'outils, d'objets liés à la vie quotidienne, ou utilisés dans le cadre des pratiques funéraires et également d'éléments de charnière ou de fermeture de coffret. La

catégorie à laquelle appartient l'objet semble être liée à la manière dont il est déposé dans la tombe. En effet, nous avons pu observer que certaines catégories d'offrandes sont présentes dans la tombe uniquement sous forme d'offrandes primaires, d'autres seulement non brûlées et une partie peut être présente sous les deux formes. Dans certains cas, la fonction des objets peut en être l'explication.

Les dépôts d'offrandes présents uniquement de façon primaire appartiennent à deux des catégories d'objets :

- soit, ils peuvent être portés ou déposés près du défunt lors de sa crémation (comme les perles, les boutons, les jetons, les cochlear, les fragments d'objets en tabletterie indéterminés ainsi que des charnons en os provenant certainement d'éléments de coffret en bois …).
- soit, ils ont une fonction particulière dans les différents gestes pratiqués lors des funérailles : les ossements animaux peuvent provenir du banquet funéraire ou d'offrandes alimentaires faites en l'honneur du défunt et des dieux, les balsamaires sont utilisés pour déverser les huiles et les parfums sur le bûcher et les monnaies peuvent être assimilées au rituel de l'obole à Charon.

La présence de ce type d'objets dans la tombe, peut, nous l'avons vu, parfois être dû à un ramassage exhaustif sur le bûcher. Dans le cas des ossements animaux, ils sont toujours retrouvés mêlés aux ossements du défunt, tout comme les fragments de balsamaires. En revanche, pour certains objets, comme les monnaies, les jetons en tabletterie ou les cochlear par exemple, leur dépôt quasi systématique au-dessus de l'amas osseux, ne laisse aucun doute quant à l'intentionnalité de leurs dépôts dans la tombe (**Fig. 109**).

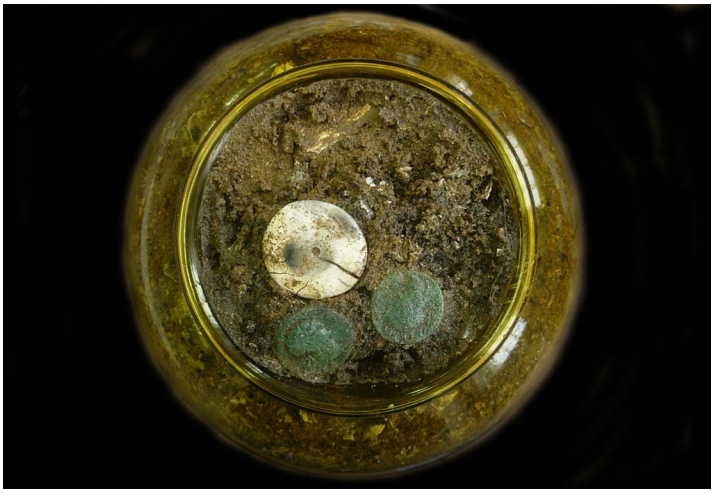

Fig. 109 : Dépôt de deux monnaies et d'un jeton en os sur l'amas osseux de la tombe 107-01 (cliché : H.B.E.).

Les objets déposés uniquement non brûlés sont quant à eux beaucoup plus rares, le seul exemple correspond à une clochette en bronze associée à un couteau en fer déposés dans la tombe d'un individu adulte. Enfin, les catégories d'objets qui peuvent être déposés brûlé et non brûlés correspondent au dépôt de vaisselle en céramique et en verre, certains ustensiles (couteaux) ou encore les lampes.

1.7.2.1 - La vaisselle

- ***Les récipients en céramique***

D'un point de vue quantitatif, le type d'offrandes le plus courant est le dépôt de récipients en céramique. Au total, cent vingt-quatre vases d'accompagnement ont été dénombrés dans les sépultures. Le nombre de vases déposés par structures peut varier entre zéro à vingt-et-un mais dans la majorité des cas, le dépôt moyen ne dépasse pas deux à trois vases. Les dépôts primaires et secondaires de vais-

selle céramique sont aussi fréquents l'un que l'autre, toutefois on peut observer que les vases non brûlés, qui sont peu présents au 1er siècle, deviennent prédominants au cours du 2ème siècle (**Fig. 110**).

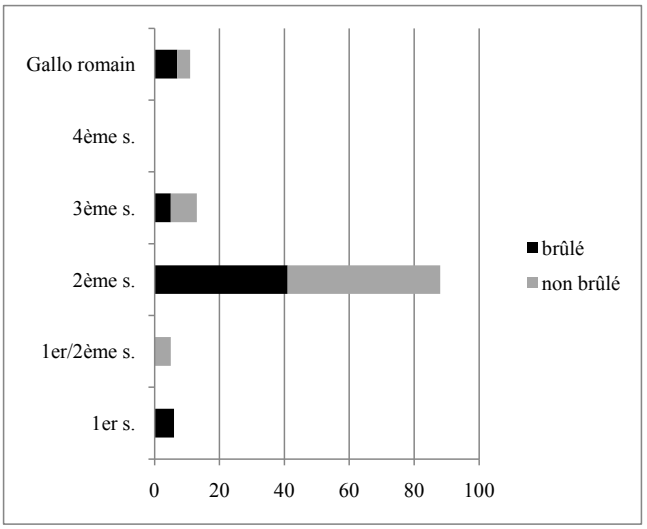

Fig. 110 : Évolution du nombre total de vases en céramique brûlés et non brûlés dans les sépultures à crémation.

La vaisselle céramique d'accompagnement déposée dans les tombes ne semble pas être produite uniquement pour un usage funéraire. En effet, plusieurs vases présentent des traces d'usages, ils sont parfois ébréchés ou incomplets. Il s'agit essentiellement de vaisselle de table utile au service des liquides (cruche, gobelet), à la présentation et à la conservation ou à la cuisson des aliments (assiette, pot, jatte, écuelle, coupelle, coupe) ou au stockage des liquides (amphores). Notons également la présence de trois récipients, deux brûle-parfums et une patère, utilisés plus particulièrement au cours des rituels de purification, effectués pendant les funérailles (**Fig. 111**). Les pots et les coupes sont les récipients les plus représentés, viennent ensuite les écuelles puis les cruches. La présence des autres types de vases est plus anecdotique.

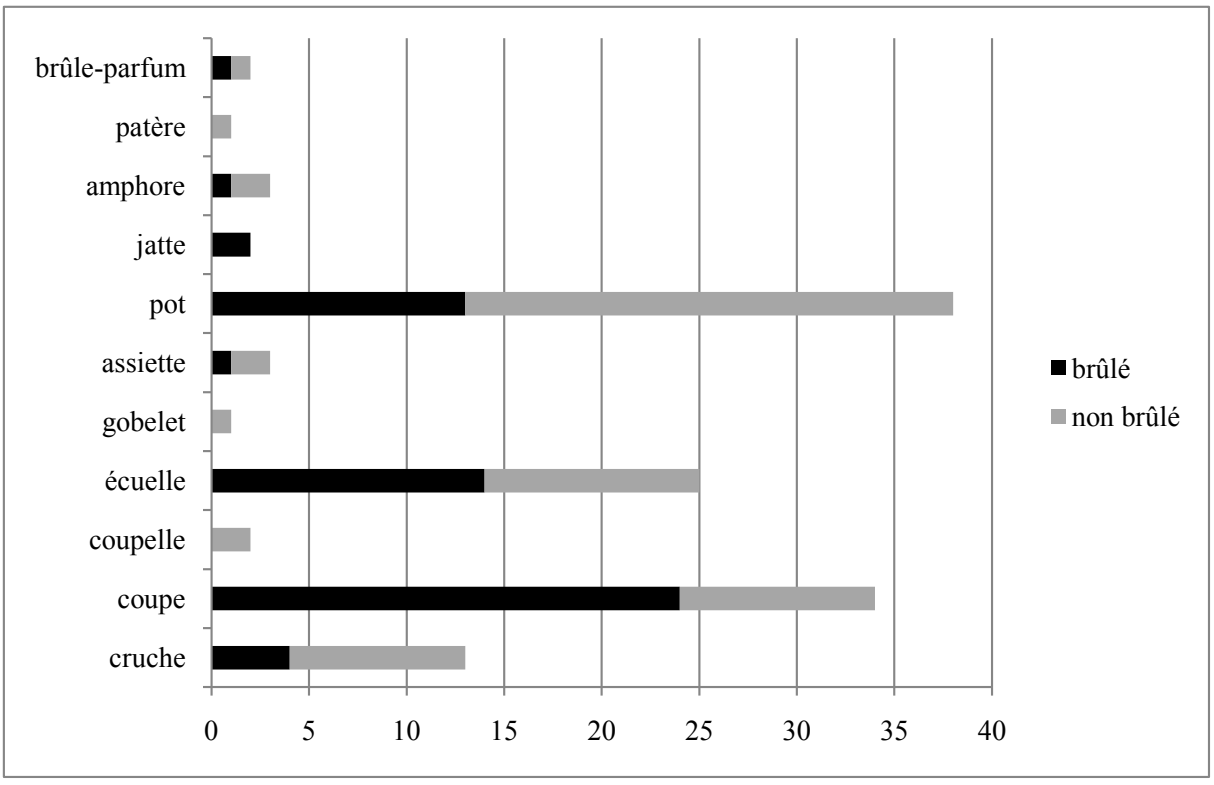

Fig. 111 : Les différents types de vases en céramique déposés dans les sépultures à crémation.

Aucune évolution dans le temps en fonction du type de vases utilisés n'est perceptible dans cet ensemble funéraire du fait que la majorité des vases d'accompagnement appartiennent à la même phase chronologique (2ème siècle après J.-C.)[167]. En effet, la présence de ces vases au cours des autres phases d'occupation de la nécropole est trop anecdotique pour que nous puissions effectuer des observations pertinentes. Notons également que les types de vases en céramique déposés en tant qu'offrandes dans la sépulture ne se différencient pas de ceux utilisés comme contenant des restes osseux du défunt (voir *supra*, 1.6.1.1 a).

Le tamisage systématique du sédiment contenu dans les vases d'accompagnement n'a donné aucun résultat visible. Les vases semblent *a priori* vides mais il est également envisageable que les récipients pouvaient contenir à l'origine de la nourriture ou des boissons qui ne se sont pas conservées. Aucune analyse permettant de retrouver des traces d'éventuelle matière organique n'a été réalisée.
La position des vases d'accompagnement en céramique dans la tombe varie surtout en fonction du type d'offrande et du mode de dépôts des ossements. Lorsque les vases sont brûlés, ils peuvent être associés à des dépôts en vase ossuaire (6 cas), à concentration d'ossements (6 cas) ou à des sépultures à crémation en terre-libre à ossements dispersés (7 cas). Il s'agit généralement de fragments directement mêlés aux ossements du défunt et parfois aux autres résidus de crémation (dans le cas des tombe à ossements dispersés). Les dépôts de vases non brûlés sont quant eux majoritairement associés aux sépultures à crémation en vase ossuaire ou à concentrations d'ossements. Dans ces cas précis, le vase est généralement placé à côté du contenant des restes du défunt.

- ***Les récipients en verre***

Les récipients en verre sont beaucoup moins nombreux que ceux en céramique, neuf vases ont été dénombrés. Seuls deux sépultures contiennent des vases non brûlés : dans la tombe 107-01, une bouteille carrée de forme Isings 50a accompagne l'amas osseux placé dans une urne en verre et dans la sépulture 222-02, une bouteille à panse ovoïde de type Isings 28a était déposée à côté du vase ossuaire en céramique. Les autres éléments en verre sont présents dans la tombe sous forme d'offrandes primaires, mêlées aux ossements du défunt. Il s'agit généralement de fragments de col, de fond ou d'anse appartenant à des récipients dont les formes n'ont pas pu être identifiées.

1.7.2.2 - Les dépôts animaux

Le deuxième type de dépôt le plus fréquent est celui d'ossements animaux mêlés aux restes du défunt. Il est attesté dans cent quarante-neuf sépultures et leur poids peut varier de 1 à 183,8 g. Aucun dépôt alimentaire non brûlé n'a été retrouvé dans les tombes. Le dépôt d'ossements animaux dans la tombe ne semble pas lié au mode de dépôts des ossements car il est attesté à l'in-

	nb tombes	moyenne poids total (g.)
1er s.	25	17,4
tr. 1er / 2ème s.	16	33,5
2ème s.	39	31
3ème s.	7	43,5
4ème s.	3	54
1er/3ème s.	59	20,4

Fig. 112 : Évolution chronologique de la moyenne du poids total des ossements animaux dans les sépultures à crémation.

167 88 vases sur les 124 dénombrés.

térieur des vases ossuaires en céramique (113 cas), dans les vases ossuaires en verre (11 cas), dans les dépôts en terre-libre (24 cas) et également dans les coffres en pierre (1 cas). La quantité d'ossements animaux déposés dans la tombe reste faible mais constante au cours des différentes phases chronologiques avec une moyenne du poids total variant entre 17,4 g et 54 g. (**Fig. 112**).

Comme nous l'avons déjà précisé, l'étude archéozoologique n'a pas pu être réalisée, nous ne pourrons donc pas discuter des différentes espèces présentes dans les sépultures.

1.7.2.3 - Les objets à vocation «rituelle» : les lampes, les balsamaires et les monnaies

- ***Les lampes***

Le dépôt de lampe dans les tombes est plutôt rare au sein de l'ensemble funéraire, seulement cinq lampes à huile ont été retrouvées dans quatre sépultures à crémation datées du 1er et du 2ème siècle après J.-C. Ces lampes peuvent être déposées entières ou seulement représentées par quelques fragments, sous la forme d'offrandes primaires ou secondaires. La sépulture 107-01 renfermait un double dépôt de lampes à huile (type Firmalampen à canal fermé Loeschke IXb), déposées entières par-dessus et à côté du vase ossuaire en verre, l'une d'elle était brûlée et l'autre non. Dans la tombe 267-01, la lampe (type Firmalampen), non brûlée, était également placée à côté du vase ossuaire en céramique, en position verticale, l'anse vers le haut. Dans la sépulture à crémation 96-03, une lampe entière (ouverte type GA 346), portant des traces de passage au feu, était située dans la partie supérieure du comblement de la fosse, mêlée aux ossements et aux résidus de la crémation. Enfin dans la sépulture 209-01, la lampe (type Firmalampen à canal fermé) n'était représentée que par quelques fragments brûlés, mêlés aux ossements à l'intérieur d'un vase ossuaire en verre. Ces objets sont généralement associés au rituel de protection, la lampe servant à éclairer la tombe et le chemin qui mène aux Enfers[168].

- ***Les balsamaires***

Les balsamaires sont présents dans vingt-quatre sépultures à crémation, ils sont toujours placés dans la tombe sous forme de fragments brûlés, mêlés aux ossements du défunt. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, leur place dans la tombe est certainement due à leur utilisation lors de la crémation du corps. Une fois, l'huile ou le parfum déversé, la fiole est déposée sur le bûcher. Sa présence dans la tombe, avec les ossements du défunt découle certainement du ramassage sur le bûcher. Les balsamaires sont attesté seulement dans les tombes du 1er et du 2ème siècle, avec une plus grande fréquence au second siècle (14 cas).

[168] Van Doorsealer A. 1967, p. 120-122.

- ***Les monnaies***

L'offrande d'une pièce de monnaie, associée au rituel de l'obole à Charon, est une pratique plutôt rare dans les sépultures de l'ensemble funéraire de Metz. Douze monnaies ont été retrouvées dans dix sépultures à crémation, il s'agit de monnaies en bronze correspondant à cinq as de Trajan, un as de Domitien, un as d'Hadrien, un as de Néron, un as de type *Divus Augustus*, un as de Marc-Aurèle et un as indéterminé, tous frappés entre la première moitié du 1er siècle et le dernier quart du 2ème siècle après J.-C. ainsi qu'un dupondius de Trajan frappé en 98-99 (**Fig. 113**). Les monnaies retrouvées dans les tombes ont principalement été émises au cours du 2ème siècle. Cette pratique semble se développer dans la nécropole dès le début du 2ème siècle comme en atteste la forte proportion des monnaies de Trajan (6 cas). Les monnaies ont toutes été placées préalablement sur le bûcher avant d'être déposées dans la tombe. Elles sont majoritairement déposées seules, excepté dans la sépulture 107-01 où deux monnaies reposaient sur l'amas osseux dans le vase ossuaire en verre et dans la tombe-bûcher où trois monnaies ont été trouvées dans la couche de résidus de crémation. Dans les sépultures secondaires à crémation, les monnaies sont le plus souvent mêlées aux ossements à l'intérieur du vase (6 cas) ou mêlées à l'ensemble des résidus de crémation dans les dépôts à ossements dispersés.

	ST	Nbr	Situation	type de monnaie	Autorité émettrice	Date de frappe
CC	062-01	1	mêlés aux ossements	as	Domitien	85
CC	095-01	1	mêlés aux ossements	as	Trajan	98-99
CC	100-01	1	mêlés aux ossements	as	Trajan	100
CV	107-01	2	sur l'amas osseux ds vase	dupondius	Trajan	98-99
				as	Trajan	103-111
CC	112-01	1	mêlés aux ossements	as	Hadrien	125-128
SC	162-01	1	dans cblt de la fosse	as	Trajan	116
TB	224-01/224-02	3	dans la couche de résidus de crémation	as	Néron	64-66
				as	Divus Augustus	1er moitié 1er s.
				as	indéterminé	1er/2ème s.
CC	243-01	1	mêlés aux ossements	as	indéterminé	1er/2ème s.
CC	245-01	1	mêlés aux ossements	as	Trajan	98-100

Fig. 113 : Type et position des monnaies dans les sépultures à crémation.

1.7.2.4 - Le petit mobilier

Le reste des offrandes correspond à des objets de la vie quotidienne (objets de parure, de toilette, outils, jetons, cochlear), à des éléments de coffret (ferrure en métal et charnons en tabletterie) ou à des objets ayant une valeur symbolique (figurine, clochette). On peut noter l'absence totale d'objets de toilette dans les tombes. Quarante-trois sépultures de la nécropole ont livré ce type de mobilier, dans la majorité des cas, les divers objets ont été déposés sur le bûcher avant d'être placés dans la tombe (**Fig. 114**). Les tombes concernées appartiennent à toutes les phases chronologiques mais l'on note un accroissement notable à partir de la deuxième moitié du 1er siècle et au cours du 2ème siècle.

		nbr de tombes	mobilier primaire	mobilier secondaire
parure/habillement	perles	1	1	
	boutons tab	2	2	
instruments/outils	couteau	1		1
	cochlear tab	2	2	
objets divers	figurine	1	1	
	clochette	1		1
	jetons	2	20	
	objets indét (frgts)	4	18	5
	tabletterie indét. (frgts)	17	178	
éléments de coffret	charnons tabletterie (frgts)	10	59	
	éléments de coffret indét.	1		1

Fig. 114 : Répartition du petit mobilier par catégorie et quantité dans les sépultures à crémation.

- ***Les objets de parure***

Les objets de parure ou d'habillement sont représentés uniquement par une perle en ambre (?) et quelques boutons en os, leur présence dans le vase ossuaire est certainement due au fait qu'ils étaient portés par le défunt lors de sa crémation.

- ***Outils et instruments***

La catégorie des outils et des instruments est représentée par un couteau en fer à lame étroite et deux cochlear en os. Ces deux éléments de la vie quotidienne peuvent être notamment utilisés lors de la préparation et de la consommation des aliments. En contexte funéraire, ces objets sont considérés comme des ustensiles culinaires pouvant être mis en relation avec le dépôt d'offrandes alimentaires[169]. Dans les trois sépultures concernées (5, 62-01, 64-01), deux d'entre elles contenaient des restes osseux animaux brûlés.

- ***Jetons***

Quelques jetons en os, principalement utilisés comme pions lors de jeux de tables, apparaissent dans deux sépultures. Ils ont tous été brûlés avec le défunt. Dans la tombe 190-06, datée de la transition entre le 1er et le 2ème siècle après J.-C (40-150) un lot de dix-huit jetons a été retrouvé mêlé aux ossements d'un individu immature *Infans II*, âgé d'environ huit ans. Dans la tombe 83-01, un seul jeton brûlé était placé dans le vase ossuaire avec les restes du défunt.

- ***Figurine et clochette***

Une seule figurine en terre-cuite blanche représentant un coq a été trouvée en dépôt primaire dans un vase ossuaire (73-01). Elle était associée dans le vase, aux restes d'un individu de taille adulte ainsi qu' à vingt-neuf fragments de charnons et cinquante et un tubes indéterminés en os, un nombre important d'ossements animaux brûlés et d'éléments de verre fondu. Ce type d'objet apparaît fréquemment dans les tombes d'époque gallo-romaine et on lui attribue généralement une valeur symbolique. La même fonction est attribuée aux dépôts de clochette dans les tombes. Dans la nécropole, deux clochettes

[169] Castella D. *et al.* 1999, vol.2, p. 331-332.

ont été retrouvées dans des sépultures appartenant à des individus adultes, l'une dans une sépulture à inhumation (254) et l'autre dans une sépulture à crémation. Dans les deux cas, il s'agit d'une offrande primaire. Les clochettes sont fréquemment signalées parmi les offrandes funéraires des individus immatures, notamment en bas-âge, mais cette observation ne se vérifie pas dans l'ensemble funéraire de Metz.

- ***Les coffrets***

Parmi le mobilier métallique découvert dans les tombes, des éléments de ferrure, des petits clous et une petite clé en fer appartenant à des coffrets ont pu être observés dans onze sépultures à crémation. Ils étaient régulièrement associés à des charnons en os. Les coffrets ont tous été déposés avec le défunt sur le bûcher, nous n'avons retrouvé aucune trace de ces contenants en dépôts secondaires dans la tombe. Certains de ces coffrets devaient contenir des offrandes lors de leur dépôt sur le bûcher mais il nous est impossible ici d'en préciser le contenu.

- ***Les objets en os indéterminés***

Un nombre important de fragments d'objets en os brûlés (178) ont été comptabilisés dans dix-sept tombes de la nécropole. Il s'agit majoritairement de petits tubes dont la fonction n'a pas pu être déterminée. Il est seulement possible de constater que les objets en os devaient avoir une place importante dans le dépôt funéraire. Leur passage au feu est systématique et on les retrouve uniquement mêlés aux ossements du défunt à l'intérieur du contenant cinéraire.

1.7.3 - Enseignements du mobilier présents dans les tombes

Le mobilier d'accompagnement dans les sépultures à crémation de la nécropole de Metz se caractérise d'une part, par une nette prédominance des offrandes primaires par rapport au mobilier secondaire et d'autre part par le rôle essentiel du dépôt de vaisselle en céramique et celui d'ossements animaux, retrouvés mêlés aux ossements du défunt. La présence des restes de nourriture ayant été consommés et/ou offerts au défunt et aux dieux, ainsi que celle de vases appartenant à la vaisselle de table et au service des boissons renvoie à l'image du banquet funéraire partagé entre les vivants et le mort[170] et dont la sépulture conserve les traces. Les monnaies et les balsamaires reflètent également les pratiques de purification et d'inversion ainsi que les différentes gestuelles effectuées autour du corps du défunt lors de sa crémation pour faciliter son passage dans l'Autre Monde.

Le mobilier présent dans les tombes est toutefois peu varié et quantitativement faible. D'une manière générale, le dépôt ne dépasse jamais plus de deux à trois objets et un nombre conséquent de tombe en est dépourvu. Les objets personnels (parure, ustensiles, jeux…) ou à valeur symbolique (figurine, clochette) sont très peu représentés dans les tombes et possèdent presque une valeur anecdotique. Aucune catégorie de mobilier ne semble attribuable à un mobilier « féminin », « masculin » ou « enfantin » : les objets les plus caractéristiques comme ceux pour la toilette ou les armes sont totalement absents des tombes et lorsque certains sont présents, comme dans le cas des clochettes ou des figurines qui sont généralement associées aux enfants, l'étude anthropologique a prouvé l'absence de corrélation entre l'individu et les offrandes déposées. Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans la partie synthèse de ce mémoire (voir *infra*, Partie 3, Chap. 4, 3).

[170] Scheid J. 1984, p. 131-132.

1.8 - Étude anthropologique

Nous allons présenter ici les résultats issus des études ostéologiques réalisées sur les sépultures secondaires à crémation et la sépulture primaire à crémation de l'ensemble funéraire de Metz.
Comme nous l'avons précisé précédemment, afin de réaliser les observations les plus pertinentes possibles, les sépultures pour lesquelles nous n'étions pas sûrs de posséder la totalité de l'amas osseux ont été prises en compte dans l'étude générale mais ont été exclues des observations réalisées sur les données quantitatives globales et celles de quantification relative. Ce choix a été réalisé à partir du critère d'état de conservation de la sépulture à crémation établi au cours de la fouille. Seules les tombes dont l'état de conservation était de niveau 1 et 2 ont alors été prises en compte dans l'analyse ostéologique.

Sur les deux cent soixante sépultures secondaires à crémation fouillées dans la nécropole, nous avons donc étudié exhaustivement cent treize tombes intactes.

1.8.1 - Recrutement de l'ensemble funéraire

1.8.1.1 - Décompte des sujets dans les tombes et âge au décès

Parmi les deux cent soixante tombes étudiées, deux cent quarante neuf tombes individuelles, cinq sépultures doubles, une sépulture contenant au moins quatre individus et une autre tombe renfermant au moins six individus ont pu être reconnues. La population brûlée puis inhumée de la nécropole de Metz est composée d'au moins deux cent soixante-dix individus parmi lesquels, nous avons recensé deux nourrissons, onze individus immatures *Infans I*, cinq individus immatures *Infans II*, treize individus immatures d'âge indéterminé, soit trente et un immatures sociaux (11,5% de l'effectif total), ainsi que quatre individus *Juvenis*, cent dix sept individus adultes et cent douze individus de taille adulte soit deux cent trente-trois adultes sociaux (86,3 % de l'effectif total). Pour six individus, l'âge au décès n'a pas pu être déterminé (**Fig. 115**).

La représentation des classes d'âge ne semble pas varier selon les phases chronologiques. Les adultes sont les mieux représentés avec 84,8 % de l'effectif total, viennent ensuite les individus *Infans I* (4,1 % de l'effectif total), puis les *Infans II* (1,9 %), les *Juvenis* (1,5%) et enfin les nourrissons (0,7%). Au cours du 1er siècle, la population comprend 17,1 % de sujet immatures (deux *Infans I*, un *Infans II* et trois immatures d'âge indéterminé) et 82,3 % d'adultes (soit vingt-neuf adultes). La phase de transition entre le 1er et le 2ème siècle est composée de 8,7 % d'immatures (un *Infans I*, un *Infans II*) et de 91,3 % d'adultes (vingt-et-un adultes). Le 2ème siècle comporte 17,3 % de sujets immatures (un périnatal, sept *Infans I*, trois *Infans II* et trois individus immatures d'âge indéterminé) et 82,7 % d'adultes (deux *Juvenis* et soixante-cinq adultes. Au cours du 3ème siècle et du 4ème siècle, seuls les individus adultes sont représentés avec un total de 18 adultes pour le premier et trois adultes pour le second. La dernière phase correspondant aux sépultures qui n'ont pas pu être datées avec précision (1er/3ème siècle) ; elle comporte 8,7 % de sujets immatures (un nourrisson, un *Infans I* et sept individus immatures d'âge indéterminé) et 91,3 % d'adultes (deux *Juvenis* et quatre-vingt-treize adultes).

Si l'on compare le nombre minimum d'individus déterminés par tombe selon la phase chronologique, on ne remarque pas d'évolution particulière entre les dépôts individuels et les dépôts pluriels (**Fig. 116**). Pendant le 1er et le 2ème siècle, les sépultures individuelles sont largement majoritaires (environ 94

classe d'âge	1er s.		transition 1er/2ème s.		2ème s.		3ème s.		4ème s.		Gallo-romain		TOTAL		
	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	% du NMI total
périnatal	0	0,0	0	0,0	1	1,2	0	0,0	0	0	1	1,0	2	0,8	0,7
Infans I	2	5,7	1	4,3	7	8,6	0	0,0	0	0	1	1,0	11	4,2	4,1
Infans II	1	2,9	1	4,3	3	3,7	0	0,0	0	0	0	0,0	5	1,9	1,9
immatures indét.	3	8,6	0	0,0	3	3,7	0	0,0	0	0	7	6,7	13	4,9	4,8
NMI immatures	**6**	**17,1**	**2**	**8,7**	**14**	**17,3**	**0**	**0,0**	**0**	**0**	**9**	**8,7**	31	**11,7**	**11,5**
Infans II/Juvénis	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0,0	0,0
Juvénis	0	0,0	0	0,0	2	2,5	0	0,0	0	0	2	1,9	4	1,5	1,5
adultes	29	82,9	21	91,3	65	80,2	18	100	3	100	93	89,4	229	86,7	84,8
NMI adultes	**29**	**82,9**	**21**	**91,3**	**67**	**82,7**	**18**	**100**	**3**	**100**	**95**	**91,3**	233	**88,3**	**86,3**
NMI Dét	**35**	**100,0**	**23**	**100,0**	**81**	**100,0**	**18**	**100,0**	**3**	**100**	**104**	**100,0**	**264**	**100,0**	**97,8**
% NMI total déterminés	13,3		8,7		30,7		6,8		1,1		39,4		100,0		
âge indéterminé	0		0		1		0		0		5		6		2,2
NMI total	**35**		**23**		**82**		**18**		**3**		**109**		**270**		**100,0**
% NMI total	13,0		8,5		30,4		6,7		1,1		40,4		100,0		

Fig. 115 : Recrutement de la population de l'ensemble funéraire de Metz.

classe de NMI	1er s.		transition 1er/2ème s.		2ème s.		3ème s.		4ème s.		Gallo-romain		TOTAL	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
1	30	93,8	21	95,5	68	94,4	18	100,0	3	100	109	100,0	249	97,3
2	2	6,3	1	4,5	2	2,8	0	0,0	0	0	0	0,0	5	2,0
3	0	0,0	0	0,0			0	0,0	0	0	0	0,0	0	0,0
4	0	0,0	0	0,0	1	1,4	0	0,0	0	0	0	0,0	1	0,0
5	0	0,0	0	0,0	0		0	0,0	0	0	0	0,0	0	0,0
6	0	0,0	0	0,0	1	1,4	0	0,0	0	0	0	0,0	1	0,0
NMI total	**32**	**100,0**	**22**	**100,0**	**72**	**100,0**	**18**	**100,0**	**3**	**100**	**109**	**100,0**	**256**	**100,0**
% NMI total	12,5		8,6		28,1		1,2		1,2		42,6		100,0	

FIG. 116 : Évolution de la répartition des sépultures selon le nombre d'individus déposés dans la tombe.

%), la part des sépultures doubles reste stable. Notons que les deux sépultures plurielles contenant quatre et six individus sont datées du 2ème siècle. A partir du 3ème siècle, plus aucun dépôt multiple n'est attesté, les individus sont déposés seuls dans les tombes principalement dans un ossuaire unique.

Les tombes individuelles sont donc le mode de dépôt majoritaire. Sur les vingt-quatre tombes contenant des individus immatures sociaux, ils sont enterrés individuellement dans vingt deux cas et associés au reste d'un ou plusieurs adultes seulement dans deux sépultures. Notons que deux nourrissons (âgé de moins d'un an) ont été brûlés, l'un est déposé seul dans la tombe (057-05) et le second est associé avec au moins cinq autres sujets (107-01). Rappelons également qu'aucune tombe à inhumation d'enfant mort en bas-âge n'est présente dans la nécropole.

Sur les deux cent vingt-huit tombes contenant un sujet adulte, le dépôt individuel est prédominant avec deux cent vingt-deux cas (soit 97 %). Le sujet peut également être associé à un ou plusieurs autres individus adultes (052-01/052-02, 093-01/093-02, 135-01, 176-01, 186-01/02/03/05, 227-03/227-04) ou avec des immatures sociaux (107-01).
En ce qui concerne la répartition des sujets par classe d'âge dans la nécropole, aucun regroupement n'a été observé entre les tombes individuelles ou plurielles. Les individus immatures et adultes semblent répartis de manière aléatoire sur l'ensemble de l'espace funéraire (**Fig. 117**). On peut toutefois noter que dans deux cas, deux ou trois sépultures d'immatures sont situées à proximité immédiate l'une de l'autre (051-02 /051-04 et 046-02 / 047 / 170-01) et également de une ou plusieurs sépultures d'adultes. Dans ces cas, un regroupement de type familial peut être proposé mais d'autres types de regroupements peuvent également être envisagés.

Les tombes doubles associent soit les restes de deux individus adultes (3 cas), soit ceux d'un individu adulte avec celui d'un individu immature social (2 cas) :
- la tombe double 135-01 associe les restes d'un individu de taille adulte avec ceux d'un individu *Juvenis*.
- la tombe double 93-01/93-03 contient les restes d'un individu immature *Infans I* et ceux d'un individu adulte.
- la tombe double 52-01/52-02 possède les restes d'un individu adulte jeune et ceux d'un individu de taille adulte.
- la tombe double 176-01 associe les restes de deux individus adultes dont l'un est sensiblement plus gracile que l'autre.
- la tombe double 227-03/227-04 contient les restes de deux individus adultes ayant une importante différence de robustesse (un individu gracile et un individu extrêmement robuste).

Les autres tombes plurielles peuvent associer les restes de quatre (1 cas) ou six individus (1 cas) :
- la tombe quadruple 186-01/02/03/05 contient les restes d'au moins trois individus de taille adulte et d'un individu adulte.
-dans la tombe 107-01, les restes d'au moins six individus différents ont pu être déterminés : il s'agit d'un nourrisson (entre 0 et 1 an), d'un individu immature *Infans I* (entre 1 et 4 ans), d'un individu immature *Infans II* (entre 7 et 12 ans), d'un individu *Juvenis* (entre 13 et 18 ans), d'un individu adulte jeune (environ 20 ans) et ceux d'un individu adulte mature ou âgé (plus de 30 ans).



Fig. 117 : Plan de répartition des sépultures individuelles d'immatures et de sujets adultes ou de taille adulte et des sépultures plurielles dans l'ensemble funéraire de Metz.

	nbr tombes	âge au décès	modalité de dépôt
un amas osseux			
1 défunt	238		
2 défunts	1	1 adulte et 1 Juvénis	1 amas osseux partagé
deux amas osseux			
1 défunt	11		
2 défunts	4	1 Immature Infans I et 1 adulte	2 amas osseux individuels
		2 adultes	2 amas osseux individuels
			2 amas osseux individuels
6 défunts	1	1 nourrisson , 1 Infans I, 1 Infans II, I Juvénis et 2 adultes	2 amas osseux partagés
quatre amas osseux			
4 défunts	1	4 adultes	4 amas osseux individuels

Fig. 118 : Différentes modalités de dépôts des individus dans les tombes individuelles et les tombes plurielles de l'ensemble funéraire de Metz.

La détermination des différents individus est facilitée lorsque l'écart d'âge est important entre les différents sujets. En revanche, dans quelques cas, la présence d'un deuxième individu repose principalement sur l'observation d'une différence de robustesse ou une incompatibilité de maturation osseuse. Toutefois, nous n'avons conclu à la présence d'au moins deux individus dans le même amas osseux, uniquement lorsque les écarts de robustesse étaient très fortement marqués ou lors de la présence de doublets significatifs. Dans plusieurs sépultures, la présence d'au moins deux individus a également été suspectée lors de la présence de plusieurs amas osseux au sein de la tombe. En effet, comme nous l'avons déjà vu, le nombre d'amas osseux dans la tombe est variable : il peut être unique, double ou encore quadruple. A l'intérieur de ces différents amas, plusieurs types de répartition des individus ont pu être remarqués (**Fig. 118**).

Lorsque l'amas osseux est unique, il peut contenir les restes d'au moins un individu (238 cas) ou de deux individus. Une seule tombe double de ce type a été dénombrée, dans ce cas, les restes d'un individu adulte et d'un sujet *Juvenis* étaient mélangés à l'intérieur du même contenant.

Lorsque l'amas osseux est double, plusieurs types d'organisation ont été observés :
- pour les tombes individuelles, les restes du défunt sont répartis entre les deux contenants (11 cas).
- pour les tombes doubles, dans les quatre cas reconnus, les restes des deux individus ont été placés chacun dans un amas différent. Ces tombes associent soit les restes de deux individus adultes, soit les restes d'un individu immature *Infans I* avec ceux d'un sujet adulte.

Deux autres tombes plurielles se différencient du reste des autres sépultures par le nombre important d'individus déposés dans la tombe et la manière dont ils ont été répartis dans les différents contenants.

La tombe 107-01 contenait les restes d'au moins six individus qui ont été placés majoritairement à l'intérieur d'un vase ossuaire en verre, fermé par un couvercle. Le récipient était entouré par un aménagement de panses d'amphore, à l'intérieur desquelles, une importante couche de résidus de crémation a été déversée, recouvrant ainsi complètement le vase ossuaire. Parmi cette couche charbonneuse, quel-

ques ossements appartenant à un nourrisson ainsi que ceux de l'individu *Juvenis* déjà présents dans le vase ossuaire ont pu être déterminés. L'individu le mieux représenté à l'intérieur du vase ossuaire est le sujet *Juvenis*, puis les individus immatures *Infans I* et *II* et enfin les deux sujets adultes. La présence du nourrisson n'a pu être déterminée avec certitude que par la présence d'un fragment de vertèbre, retrouvé dans l'amas osseux situé hors du vase ossuaire. Il pourrait donc s'agir d'un fragment intrusif. La proportion de chaque individu à l'intérieur du dépôt a été difficile à connaître avec précision, une partie des fragments osseux, en particulier les fragments de diaphyses, n'ont pas pu être attribués à l'un ou l'autre des sujets en particulier.

Dans la tombe 186-01/02/03/05, les restes osseux ont été placés à l'intérieur de quatre vases en céramique et sous forme d'un amas compact, sur le fond de la fosse. L'étude ostéologique des différents amas a mis en évidence la présence de trois individus de taille adulte de robustesse légèrement différente et d'un individu adulte. Dans cette sépulture, rien ne permet de dire qu'un des individus a pu être réparti dans plusieurs contenants, aucun recollage n'a pu être réalisé entre les différents amas osseux. Toutefois, aucun doublet ou incompatibilité de maturité osseuse n'a été observé. Nous avons donc conclu en la présence de quatre individus différents répartis chacun dans un contenant différent.

1.8.1.2 - Diagnose sexuelle

La diagnose sexuelle n'a pu être réalisée sur aucun sujet, faute de la présence d'éléments osseux pertinents (voir *supra* Partie 2, Chap. 2, 2.2.1.2). Nous mentionnerons simplement que pour onze sujets adultes, l'extrême robustesse des pièces osseuses observables permet d'envisager qu'il s'agit probablement de sujet masculin. Dans la tombe 203-01, la présence d'un individu de taille adulte de sexe féminin probable a été avancée suite à l'observation de la forme de la facette auriculaire. Notons qu'il ne s'agit ici que de fait probable et que les observations sont basées uniquement sur des indices visuels réalisés sur quelques fragments présents dans l'amas osseux. Ces considérations sont donc à prendre avec prudence. Bien entendu, le faible échantillon d'individus sexués ne permet pas de faire de conclusion sur la représentativité homme/femme dans cette nécropole.

1.8.1.3 - État sanitaire de la population

L'état sanitaire de la population est une donnée peu accessible dans les études de populations provenant de sépultures à crémation. Au sein de notre corpus, les vestiges osseux portaient peu de traces de pathologie (**Fig. 119**). Les pathologies les plus fréquentes sont des lésions dégénératives de type arthrose observées majoritairement sur le rachis au niveau de l'axis (001-02, 079-06, 190-08), de l'atlas (001-02), des vertèbres cervicales (201-02, 226-01), thoraciques (057-07, 103-01, 156-01, 162-01, 190-08, 260-01) et lombaires (227-04). L'arthrose des membres concerne un fragment supérieur de patella (180-01) et un fragment proximal de fémur, au niveau du petit trochanter (051-03). L'arthrose est un phénomène qui augmente avec l'âge mais qui peut également être dû à un surmenage articulaire provoqué par la pénibilité du travail.

Des enthésopathies, correspondant à des atteintes localisées des insertions osseuses des tendons et des ligaments[171], ont pu être observées au niveau de la tubérosité ulnaire (101-02) et des vertèbres thoraciques (181-01). Des signes d'ostéoporose sont visibles au niveau du tubercule articulaire du processus zygomatique gauche appartenant à un individu adulte mature ou âgé de la tombe 101-02
Ces lésions dégénératives ont principalement touché des individus adultes, jeunes ou matures, voire âgés (3 cas), dont quatre d'entre eux sont probablement de sexe masculin.

Une lésion du périoste a été remarquée sur des fragments de diaphyses de tibia appartenant à quatre individus adultes jeunes ou matures (180-01, 200-01, 202-01, 176-01). Il s'agit du seul type de pathologie inflammatoire ou infectieuse qui a pu être observée dans notre corpus.
Les quelques pathologies observées nous donnent très peu de renseignement sur la population de l'ensemble funéraire, globalement les individus appartiennent majoritairement aux classes d'âge adulte jeune ou mature et ils semblent peu touchés par des problèmes articulaires.

n° st	âge au décès	robustesse	"pathologies"
001-02	individu adulte jeune ou mature	/	inflammation du ligament jaune sur la dent de l'axis atlas avec lésions dégénératives de type arthrose
051-03	individu adulte mature	robuste	arthrose sur vertèbres indét. arthrose sur petit trochanter
057-07	individu adulte jeune ou mature	/	légère collerette osthéophytique sur une vertèbre thoracique
079-06	individu adulte jeune ou mature	/	légère arthrose sur la tête de l'axis
101-02	individu adulte mature ou âgé	gracile	ostéoporose au niveau du tubercule articulaire du processus zygomatique G. petite excroissance au niveau de la tubérosité ulnaire, insertion du muscle brachiale
103-01	individu adulte mature ou âgé	/	arthrose sur des fragments de vertèbres thoraciques
134-01	individu adulte mature	/	collerettes osthéophytiques sur des fragments de vertèbres indét. crête fémorale très marquée
156-01	individu adulte mature	extrêmement robuste	lésions dégénératives de type arthrose sur vertèbres bec de perroquet sur fragments de vertèbres thoraciques
162-01	individu adulte mature	extrêmement robuste	collerette osthéophytique sur un fragment de vertèbre thoracique
180-01	individu adulte jeune ou mature	/	patella avec légère arthrose diaphyse de tibia avec périostite
181-01	individu adulte jeune	gracile	enthésopathie sur un fragment de vertèbre thoracique
190-08	individu adulte jeune ou mature	/	dent de l'axis avec bec de perroquet fragments de vertèbres thoraciques avec collerettes osthéophytiques
200-01	individu adulte jeune ou mature	robuste	un fragment de tibia avec périostite
201-02	individu adulte jeune ou mature	/	une vertèbre cervicale avec collerette osthéophytique
202-02	individu adulte mature	/	un fragment de tibia avec périsotite
226-01	individu adulte jeune ou mature	extrêmement robuste	vertèbre cervicale avec lésions dégénératives de type arthrose
260-01	individu adulte mature ou âgé	/	nombreuses vertèbres avec des lésions dégénératives de type arthrose, vertèbres thoraciques avec collerettes osthéophitiques, vertèbres indét. avec bec de perroquet.
227-04	individu adulte jeune ou mature	extrêmement robuste	un fragment de vertèbre lombaire avec un bec de perroquet un fragment de vertèbre indéterminé avec un bec de perroquet
176-01	individu adulte jeune	gracile	périostite principalement observée sur des fragments de tibia.

Fig. 119 : Tableau récapitulatif des pathologies observées sur les individus de la nécropole.

[171] Dastuge J., Gervais V. 1992, p. 183.

1.8.2 - Données quantitatives globales : le poids total des os brûlés

Pour réaliser ces observations, nous avons exclu les tombes n'ayant pas un état de conservation de niveau 1 et 2 : nos données reposent sur la prise en compte de cent six tombes individuelles intactes parmi lesquelles on compte quatre-vingt -douze tombes de sujets adultes (*Juvenis* et adulte) et quatorze tombes de sujets immatures (sociaux : nourrissons, *Infans I* et *II*) ainsi que sept tombes plurielles intactes comprenant cinq tombes doubles, une tombe quadruple et une tombe sextuple.

1.8.2.1 - Sépultures individuelles

- ***Les sujets de taille adulte***

Sur les quatre vingt-douze tombes ayant livré les restes d'individus adultes, le poids moyen des ossements brûlés est de 449 g avec un écart-type de 320,7 g (**Fig. 120**). L'amplitude des variations est importante avec un minimum de 0,4 g pour la tombe 101-01 contenant les restes d'un individu d'âge indéterminé et un maximum de 1518,1 g pour la tombe 245-01 comportant les restes d'un individu adulte jeune ou mature. L'histogramme de distribution du poids total montre une grande diversité dans les poids obtenus (**Fig. 121**), la majorité des dépôts ont une valeur comprise entre la classe 0-50 g et 800-850 g. On notera toutefois que les poids les plus fréquemment observés appartiennent aux classes 0-50 g et 550-600 g. Les amas osseux supérieurs à un kilo sont peu représentés avec seulement quatre cas. D'une manière globale, on peut constater que la quantité d'os déposée dans les sépultures individuelles d'adultes est inférieure aux valeurs observées dans les crématoriums[172]. Néanmoins, le fait le plus remarquable est que les ossements déposés dans la tombe ne représentent qu'une partie du corps de l'individu.
Il semble donc que la quantité d'ossements déposée dans la tombe résulte davantage d'une volonté de la part des officiants à la crémation de ne pas placer dans le lieu de dépôt définitif, l'intégralité du corps du défunt. On peut même remarquer que dans certains dépôts présentant un poids très faible, notamment ceux inférieurs à 50 g, la quantité d'ossements déposée peut être considérée comme « symbolique »[173].

- ***Les sujets immatures***

Les quatorze sépultures individuelles d'immatures étudiées ont livré un poids moyen des ossements brûlés de 65,4 g avec un écart-type de 90,7 g (**Fig. 123**). L'amplitude des variations est comprise entre 4,3 g pour la tombe 057-05 contenant les restes d'un nourrisson et 354,7 g pour la tombe 190-06 qui comporte les restes d'un individu *Infans II*. L'histogramme de distribution du poids total est assez hétérogène (**Fig. 122**), la majorité des poids osseux est comprise dans une fourchette allant de 0 à 150 g avec une nette domination de la classe 0-50 g. Notons l'absence d'effectif entre les classes 150-200 g et 300-350 g. Une seule sépulture dépasse les 350 g, il s'agit de la tombe 190-06 qui contient les restes d'un individu *Infans II*. L'effectif de tombes intactes étudiées comporte un nourrisson, sept *Infans I*, trois *Infans II* et trois individus immatures d'âge indéterminé. Le poids d'ossements déposé semble évoluer avec l'âge des sujets : le poids total de l'amas osseux appartenant au nourrisson est le plus faible de l'échantillon avec 4,3 g, le poids des amas osseux appartenant aux individus *Infans I* est compris entre

[172] voir *supra*, Partie 2, Chap. 2, 2.2.1.3 et 2.2.2.1 : valeur moyenne évaluée à 1760,3 g selon B. Hermann, 2017,6 g selon J.I. McKinley, 2421,2 g selon M.W. Warren et W.R. Maples et 2409,6g selon G. Depierre.
[173] Le Goff I. 1998, p. 249.

	N° ST	état de cons.	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total dépôt
CC	**002-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	2,9	1,3	4,2
SC	**005**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	38	0	38
CI	**027**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu d'âge indéterminé	1,8	0	1,8
CI	**028**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	82,5	0	82,5
CI	**029**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	59,1	4,6	63,7
CI	**039**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	7,5	0	7,5
SC	**040**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu Juvénis ou adulte jeune	393,5	173,3	566,8
CC	**043**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	258,5	0	258,5
CC	**046-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,7	6,8	319,5
CV	**050-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	463,3	76	539,3
CC	**051-03**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	573,4	3,8	577,2
CC	**055-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	837,7	149,1	986,8
SC	**057-03**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	183,6	0	183,6
CC	**057-04**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	Adulte jeune ou mature	522,8	58,7	581,5
SC	**058-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	262,2	24	286,2
CC	**063-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	944,7	20,3	965
CC	**073-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	88,8	112,3	201,1
CC	**075-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	242,7	68,5	311,2
CC	**079-06**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	618,8	31,5	650,3
CC	**079-07**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	378,4	7	385,4
SC	**079-08**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	343,2	10,1	353,3
CC	**079-09**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	116,2	2,8	119
CC	**079-11**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	544,3	0	544,3
CC	**079-14**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	794,3	0	794,3
CC	**082-04**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	361	106,1	467,1
CC	**083-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	286	0	286
CV	**084-02**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	585,4	0	585,4
SC	**089-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu Juvenis	272,9	18,5	291,4
CC	**089-02**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	82,6	0,7	83,3
CC	**095-02**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	153,2	0	153,2
CC	**096-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	63,1	0,8	63,9
CC	**096-02**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	724,8	1,8	726,6
SC	**096-03**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	12,6	0	12,6
CV	**097-02**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	568,7	1	569,7
CC	**101-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu d'âge indéterminé	0,4	0	0,4
CC	**101-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	238,8	77,5	316,3
CC	**102-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	338,1	0	338,1
CC	**103-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	371,5	29,2	400,7
CC	**104-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	492,2	85,9	578,1
CC	**105-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	288,6	0	288,6
CC	**112-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	441	0	441
SC	**118-03**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	15,6	0	15,6
SC	**119-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	203,7	32,1	235,8
CC	**120-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1412,1	0	1412,1
CC	**122-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	56,4	2,1	58,5
CV	**126-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	324,4	17,8	342,2
CC	**130-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	832,1	0	832,1
CC	**132-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	503,6	1,9	505,5
SC	**134-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	346,6	64	410,6
CC	**137-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	123,4	28,9	152,3
CV	**156-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	669,8	57,6	727,4
CC	**180-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1035,4	81,1	1116,5
CC	**181-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	691,5	1,8	693,3
CV	**183-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	579,8	3,1	582,9
CC	**184-07**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	930,2	0	930,2
SC	**184-09**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	337,8	0	337,8
CC	**184-10**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	755,5	4,7	760,2
CC	**187-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	486,8	0	486,8
SC	**187-02**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	162,2	27,2	189,4
SC	**187-03**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	214,6	21,5	236,1
CC	**188-02**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	564,9	0	564,9
CC	**190-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	144	39,9	183,9
CC	**190-02**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	591,8	2,2	594
CC	**190-05**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	446,7	17,4	464,1
CC	**190-08**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	619,3	34	653,3
CC	**200-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	662,2	15,4	677,6
CC	**200-02**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	685,4	0	685,4
CC	**200-03**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	126,2	0	126,2
CC	**202-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	516,7	0	516,7
CC	**202-02**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature	785,1	11,9	797
CV	**203-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	277,1	63,9	341
CC	**205-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	765,9	2,5	768,4
CC	**205-02**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	550,7	0	550,7
CC	**206-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	324,8	8,5	333,3
CC	**207-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	633,1	22,8	655,9
CV	**209-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	774,5	57,2	831,7
CC	**211-05**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	170,4	4,6	175
CC	**214-03**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	467,1	0	467,1
CC	**218-03**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	198,7	29,2	227,9
CC	**218-07**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	153,7	0	153,7
CC	**222-02**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	570,2	22,7	592,9
CC	**225-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	479,6	13,4	493
CC	**226-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	998,3	83,3	1081,6
CC	**227-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	653,3	5,8	659,1
CV	**241-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature	292,1	3,6	295,7
CC	**245-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1518,1	74	1592,1
CC	**260-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	719,4	0	719,4
CC	**276**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	43,6	1,8	45,4
CC	**048-01**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune	226,4	25,6	252
CC	**048-02**							
CC	**064-02**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	1274,6	42,6	1317,2
CC	**064-04**							
CC	**090-01**	1	tombe individuelle.	double amas osseux	individu adulte mature	600	83	683
CC	**090-02**							
TB	**224-01**	1	tombe individuelle.	double amas osseux	individu de taille adulte	853,4	0	853,4
CV	**224-02**							
					poids moyen :	**442,6**	**22,6**	**465,2**
					écart type :	**320,5**	**35,1**	**328,8**

Fig. 120 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes.

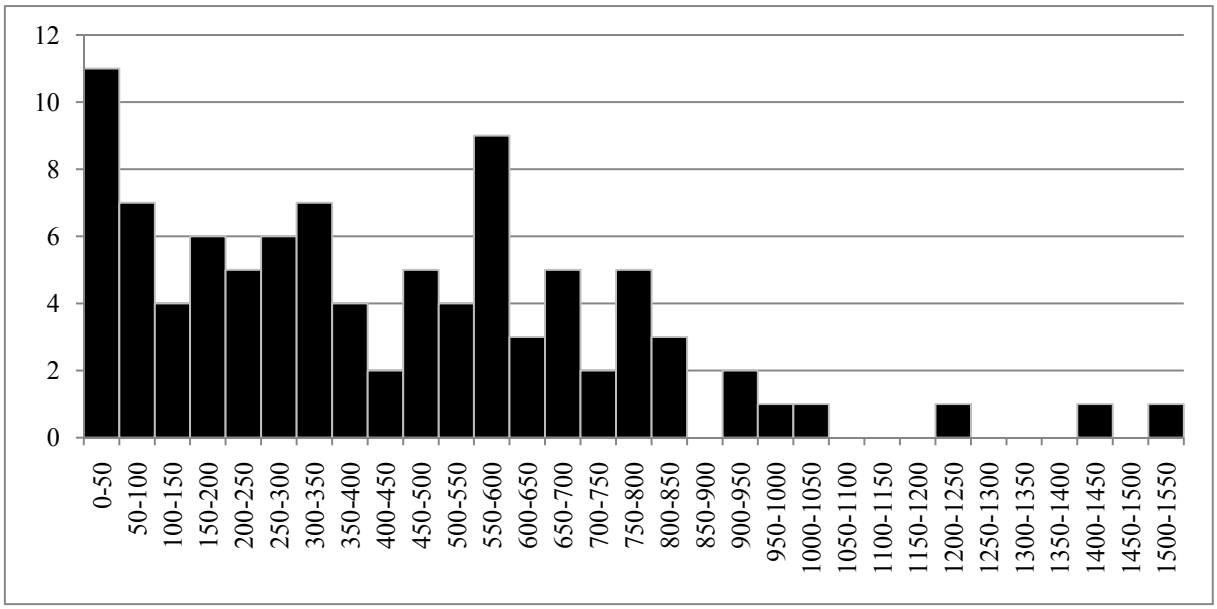

Fig. 121 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets adultes.

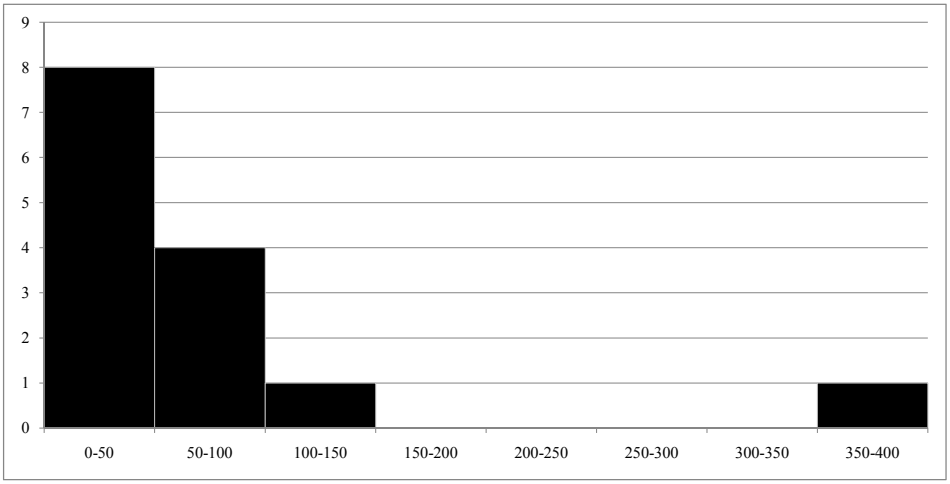

Fig. 122 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets immatures.

	N° ST	état de cons.	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
CC	**051-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	8,6	0	8,6
CC	**051-04**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	55,8	0	55,8
CC	**057-05**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	nourrisson	4,3	0	4,3
CC	**072-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	4,8	0	4,8
CC	**079-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	88	0	88
CC	**082-05**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	19,3	0	19,3
CC	**125-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	27	8,3	35,3
SC	**127-08**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	37,4	0	37,4
CC	**091-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans II	61,2	32,4	93,6
CC	**190-03**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	31,9	2,7	34,6
CC	**190-04**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	33,1	2,4	35,5
CC	**190-06**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans II	354,7	0	354,7
CC	**214-01**	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans II	137,5	12	149,5
CC	**243-01**	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans I	52,2	55	107,2
					poids moyen :	**65,4**	**8,1**	**73,5**
					écart type :	**90,7**	**16,2**	**91,7**

Fig. 123 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles contenant de sujets immatures.

8,6 g et 55,8 g avec une moyenne de 29,3 g et le poids total des amas contenant les individus *Infans II* est le plus élevé avec des valeurs comprises entre 61,2 g et 354,7 g, avec une moyenne de 184,5 g.
La quantité d'os déposée dans les sépultures individuelles d'immatures est d'une manière globale très inférieure à celle des tombes individuelles d'adultes. Cette remarque mérite toutefois d'être nuancée car sur les quatre vingt-douze sépultures individuelles d'adultes, vingt-deux ont un poids total compris entre 0 et 150 g.

Évolution chronologique du poids total d'ossements déposés dans les tombes pour les sépultures individuelles

Si l'on compare le poids total des amas osseux humains de toutes les sépultures individuelles (sujets immatures et adultes confondus) selon les différentes phases chronologiques (**Fig. 125**), on s'aperçoit que le poids moyen total d'ossements déposé dans les tombes reste quasiment constant et qu'il n'évolue par au cours du temps : au 1er siècle, le poids moyen total est de 422,2 g avec un écart-type de 364,5 g), à la transition entre le 1er et le second siècle, il est de 465,9 g (avec un écart-type de 232,5 g), au 2ème siècle, il est de 426 g (avec un écart-type de 354,7 g), au 3ème siècle il augmente légèrement avec 586,5 g (avec un écart-type de 334,9 g) et enfin au 4ème siècle, il est de 288,6g (avec un écart-type de 127,1 g). Notons que les effectifs de chaque phase chronologique sont déséquilibrés, avec seize tombes intactes datées pour le 1er siècle, quinze pour la transition entre le 1er et le 2ème siècle, trente-trois pour le 2ème siècle, douze pour le troisième siècle et seulement deux tombes pour le 4ème siècle.

Si l'on observe uniquement le poids moyen total des individus adultes (**Fig. 126**), on remarque une évolution croissante entre le 1er et le 3ème siècle avec des poids moyen compris entre 422,2 g au 1er siècle et 586,5 g au 3ème siècle. Le 4ème siècle n'étant représenté que par deux individus, nous ne le comparerons pas avec les autres moyennes. Chez les individus immatures (**Fig. 124**), l'échantillon étudié est trop déséquilibré pour avoir une réelle valeur significative : au 1er siècle, le poids total de la tombe 243-01 est de 52,2 g, à la transition entre le 1er et le 2ème siècle, le poids total est de 4,8 g pour la tombe 072-02 et de 354,7 g pour la tombe 190-06, au 2ème siècle, le poids moyen total est de 51,9 g (avec un écart type de 40,2 g).

		N° ST	état de cons.	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains
1er s.	CC	**243-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	52,2
tr. 1er/2ème s.	CC	**072-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	4,8
	CC	**190-06**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans II*	354,7
						poids moyen :	179,8
						écart type :	247,4
2ème s.	CC	**051-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	8,6
	CC	**051-04**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	55,8
	CC	**079-02**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	88
	CC	**082-05**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	19,3
	CC	**125-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	27
	SC	**127-08**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	37,4
	CC	**091-01**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans II*	61,2
	CC	**190-03**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	31,9
	CC	**214-01**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans II*	137,5
						poids moyen :	51,9
						écart type :	40,2
1er/3ème s.	CC	**057-05**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	nourrisson	4,3
	CC	**190-04**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	33,1
						poids moyen :	**18,7**
						écart type :	**20,4**

Fig. 124 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets immatures selon les phases chronologiques.

		N° ST	état de cons.	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains
1er s.	CC	002-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	2,9
	CC	046-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,7
	CC	048-01	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune	226,4
	CC	048-02					
	CC	051-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	573,4
	CC	057-04	2	tombe individuelle	amas osseux unique	Adulte jeune ou mature	522,8
	CC	063-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	944,7
	CC	064-02	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	1274,6
	CC	064-04					
	CC	079-09	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	116,2
	SC	096-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	12,6
	CC	190-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	144,0
	CC	190-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	591,8
	CC	207-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	633,1
	CC	211-05	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	170,4
	CC	218-07	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	153,7
	CC	227-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	653,3
	CC	243-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	52,2
						poids moyen :	**422,2**
						écart type :	**364,5**
tr. 1er/2ème s.	CV	050-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	463,3
	CC	072-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	4,8
	CC	073-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	88,8
	CC	079-06	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	618,8
	CV	084-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	585,4
	CC	096-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	724,8
	CV	097-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	568,7
	CV	126-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	324,4
	CV	156-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	669,8
	CV	183-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	579,8
	CC	190-06	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans II*	354,7
	CC	200-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	662,2
	CV	203-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	277,1
	CV	209-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	774,5
	CV	241-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	292,1
						poids moyen :	**465,9**
						écart type :	**232,5**
2ème s.	SC	005	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	38
	CC	051-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	8,6
	CC	051-04	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	55,8
	CC	075-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	242,7
	SC	079-08	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	343,2
	CC	079-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	88
	CC	079-11	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	544,3
	CC	082-05	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	19,3
	CC	090-01	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	600,0
	CC	090-02					
	CC	091-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans II*	61,2
	CC	095-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	153,2
	CC	101-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	238,8
	CC	104-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	492,2
	CC	105-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	288,6
	CC	125-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	27
	SC	127-08	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	37,4
	CC	132-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	503,6
	SC	134-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	346,6
	CC	137-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	123,4
	CC	181-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	691,5
	CC	184-07	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	930,2
	SC	184-09	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	337,8
	CC	184-10	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	755,5
	CC	188-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	564,9
	CC	190-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	31,9
	CC	190-05	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	446,7
	CC	202-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	516,7
	CC	202-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	785,1
	CC	205-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	765,9
	CC	205-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	550,7
	CC	214-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans II*	137,5
	CC	226-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	998,3
	TB	224-01	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	853,4
	CV	224-02					
	CC	245-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1518,1
						poids moyen :	**426,0**
						écart type :	**354,7**
3ème s.	CC	043	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	258,5
	CC	055-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	837,7
	SC	058-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	262,2
	CC	102-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	338,1
	CC	120-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1412,1
	CC	130-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	832,1
	CC	190-08	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	619,3
	CC	200-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	685,4
	CC	200-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	126,2
	CC	214-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	467,1
	CC	225-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	479,6
	CC	260-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	719,4
						poids moyen :	**586,5**
						écart type :	**334,9**
4ème s.	CC	079-07	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	378,4
	CC	218-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	198,7
						poids moyen :	**288,6**
						écart type :	**127,1**
1er/3ème s.	CI	027	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu d'âge indéterminé	1,8
	CI	028	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	82,5
	CI	029	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	59,1
	CI	039	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	7,5
	SC	040	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu Juvénis ou adulte jeune	393,5
	CC	276	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	43,6
	SC	057-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	183,6
	CC	057-05	2	tombe individuelle	amas osseux unique	nourrisson	4,3
	CC	079-14	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	794,3
	CC	082-04	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	361,0
	CC	083-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	286,0
	SC	089-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu Juvenis ou individu adulte jeune	272,9
	CC	089-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	82,6
	CC	096-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	63,1
	CC	101-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu d'âge indéterminé	0,4
	CC	103-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	371,5
	CC	112-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	441,0
	SC	118-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	15,6
	SC	119-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	203,7
	CC	122-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	56,4
	CC	180-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1035,4
	CC	187-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	486,8
	SC	187-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	162,2
	SC	187-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	214,6
	CC	190-04	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	33,1
	CC	206-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	324,8
	CC	222-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	570,2
						poids moyen :	**242,6**
						écart type :	**257,9**

Fig. 125 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles selon les phases chronologiques.

		N° ST	état de cons.	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains
1er s.	CC	002-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	2,9
	CC	046-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,7
	CC	048-01	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune	226,4
	CC	048-02					
	CC	051-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	573,4
	CC	057-04	2	tombe individuelle	amas osseux unique	Adulte jeune ou mature	522,8
	CC	063-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	944,7
	CC	064-02	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	1274,6
	CC	064-04					
	CC	079-09	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	116,2
	SC	096-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	12,6
	CC	190-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	144,0
	CC	190-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	591,8
	CC	207-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	633,1
	CC	211-05	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	170,4
	CC	218-07	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	153,7
	CC	227-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	653,3
						poids moyen :	**422,2**
						écart type :	**364,5**
tr. 1er/2ème s.	CV	050-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	463,3
	CC	073-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	88,8
	CC	079-06	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	618,8
	CV	084-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	585,4
	CC	096-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	724,8
	CV	097-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	568,7
	CV	126-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	324,4
	CV	156-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	669,8
	CV	183-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	579,8
	CC	200-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	662,2
	CV	203-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	277,1
	CV	209-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	774,5
	CV	241-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	292,1
						poids moyen :	**510,0**
						écart type :	**205,4**
2ème s.	SC	005	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	38
	CC	075-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	242,7
	SC	079-08	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	343,2
	CC	079-11	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	544,3
	CC	090-01	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	600,0
	CC	090-02					
	CC	095-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	153,2
	CC	101-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	238,8
	CC	104-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	492,2
	CC	105-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	288,6
	CC	132-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	503,6
	SC	134-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	346,6
	CC	137-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	123,4
	CC	181-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	691,5
	CC	184-07	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	930,2
	SC	184-09	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	337,8
	CC	184-10	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	755,5
	CC	188-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	564,9
	CC	190-05	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	446,7
	CC	202-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	516,7
	CC	202-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	785,1
	CC	205-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	765,9
	CC	205-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	550,7
	CC	226-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	998,3
	TB	224-01	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	853,4
	CV	224-02					
	CC	245-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1518,1
						poids moyen :	**566,3**
						écart type :	**246,4**
3ème s.	CC	043	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	258,5
	CC	055-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	837,7
	SC	058-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	262,2
	CC	102-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	338,1
	CC	120-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1412,1
	CC	130-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	832,1
	CC	190-08	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	619,3
	CC	200-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	685,4
	CC	200-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	126,2
	CC	214-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	467,1
	CC	225-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	479,6
	CC	260-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	719,4
						poids moyen :	**586,5**
						écart type :	**334,9**
4ème s.	CC	079-07	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	378,4
	CC	218-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	198,7
						poids moyen :	**288,6**
						écart type :	**127,1**
1er/3ème s.	CI	027	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu d'âge indéterminé	1,8
	CI	028	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	82,5
	CI	029	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	59,1
	CI	039	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	7,5
	SC	040	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu Juvénis ou adulte jeune	393,5
	CC	276	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	43,6
	SC	057-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	183,6
	CC	079-14	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	794,3
	CC	082-04	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	361,0
	CC	083-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	286,0
	SC	089-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	dividu Juvenis ou individu adulte jeu	272,9
	CC	089-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	82,6
	CC	096-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	63,1
	CC	101-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu d'âge indéterminé	0,4
	CC	103-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	371,5
	CC	112-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	441,0
	SC	118-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	15,6
	SC	119-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	203,7
	CC	122-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	56,4
	CC	180-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1035,4
	CC	187-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	486,8
	SC	187-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	162,2
	SC	187-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	214,6
	CC	206-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	324,8
	CC	222-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	570,2
						poids moyen :	**260,6**
						écart type :	**259,9**

Fig. 126 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes selon les phases chronologiques.

1.8.2.2 - Sépultures plurielles

Parmi les tombes intactes, cinq sépultures sont doubles, une est quadruple et une autre est sextuple. Le poids moyen d'os déposé dans les sépultures plurielles est de 816,9 g avec un écart-type de 981 g. L'amplitude des variations est comprise entre 76,3 g pour la tombe double 093-01/093-03 et 2732,2 g dans la sépulture quadruple 186-01/02/03/05 (**Fig. 127**). Cette valeur est deux fois supérieure à celle obtenue pour les sépultures individuelles (toutes tombes confondues) pour lesquelles la moyenne est de 392,8 g (écart-type de 326,4 g ; Min : 0,4 g ; Max : 1518,1 g).

	N° ST	état de cons.	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
CV	**135-01**	2	tombe double	amas osseux unique	individu de taille adulte et individu grand adolescent	**171,3**	**157,9**	**329,2**
CC	**093-01**	2	tombe double.	double amas osseux	individu immature Infans I	1,9	0	1,9
SC	**093-03**				individu adulte jeune ou mature	74,4	60,7	135,1
					poids total :	**76,3**	**60,7**	**137**
CC	**052-01**	2	tombe double	double amas osseux	individu adulte jeune	336,5	4,1	340,6
CC	**052-02**				individu de taille adulte	191,6	4,7	196,3
					poids total :	**528,1**	**8,8**	**536,9**
CC	**176-01**	1	tombe double.	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	618,2	0	618,2
CC	**176-01**				individu adulte jeune	472,7	43,1	515,8
					poids total :	**1090,9**	**43,1**	**1134**
CV	**227-03**	1	tombe double.	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	307,3	0	307,3
CC	**227-04**				individu adulte jeune ou mature	286,1	0	286,1
					poids total :	**593,4**	**0**	**593,4**
					poids moyen tombes doubles :	**492,0**	**54,1**	**546,1**
					écart type tombes doubles :	**401,8**	**63,1**	**375,0**
CC	**186-01**	2	tombe quadruple.	quatre amas osseux	individu de taille adulte	983,1	7,5	990,6
CC	**186-02**				individu adulte jeune ou mature	875,1	0	875,1
CC	**186-03**				individu de taille adulte	803,1	0	803,1
SC	**186-05**				individu de taille adulte	70,9	0,5	71,4
					poids total :	**2732,2**	**8**	**2740,2**
CV	**107-01**	1	tombe sextuple.	double amas osseux	individus immatures et adultes	512,9	5,6	518,5
SC					individus immatures et adultes	134,8	0	134,8
					poids total :	**647,7**	**5,6**	**653,3**
					poids moyen toutes les tombes plurielles :	**816,9**	**3,3**	**820,2**
					écart type toutes les tombes plurielles :	**981,0**	**3,5**	**983,5**

Fig. 127 : Poids total des os humains dans les sépultures plurielles.

En ce qui concerne les tombes doubles, le poids moyen d'os déposé dans la tombe est de 492 g avec un écart-type de 401,8 g. L'amplitude des variations est également fortement marquée avec une valeur minimale de 76,3 g pour la sépultures 093-01/093-03 contenant les restes d'un individu adulte jeune ou mature associés à ceux d'un sujet immature *Infans I* et une valeur maximale de 1090,9 g pour la sépulture 176-01 qui accueille les restes de deux individus adultes. Seule une sépulture double associe les restes d'un individu immature avec ceux d'un adulte et c'est également cette tombe qui a le poids total d'ossements le moins élevé.

La tombe quadruple détient le poids total le plus important avec 2732,2 g d'os appartenant à trois individus de taille adulte et un adulte jeune ou mature. La tombe sextuple quant à elle contient seulement 647,7 g d'ossements provenant des restes de trois individus immatures (sociaux) et trois individus adultes.

On peut donc constater que d'une manière générale, les poids des sépultures plurielles, excepté dans le cas de la tombe quadruple, est comparable à celui des sépultures individuelles et qu'il ne représente en rien le nombre d'individus présents dans l'amas osseux. Le dépôt définitif ne reflète pas la réalité physique d'un individu mais plutôt celle d'un geste spécifique adopté par les officiants à la crémation.

	N° ST	état de cons.	type de tombe	type de depot	âge crémation	poids humains
CC	002-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	2,9
CC	043	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	258,5
CC	046-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,7
CC	048-01/02	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune	226,4
CC	051-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	8,6
CC	051-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	573,4
CC	051-04	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	55,8
CC	052-01/02	2	tombe double	double amas osseux	individu adulte jeune	528,1
CC	055-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	837,7
CC	057-04	2	tombe individuelle	amas osseux unique	Adulte jeune ou mature	522,8
CC	057-05	2	tombe individuelle	amas osseux unique	nourrisson	4,3
CC	063-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	944,7
CC	064-02/04	3	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	1274,6
CC	072-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	4,8
CC	073-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	88,8
CC	075-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	242,7
CC	079-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	88
CC	079-06	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	618,8
CC	079-07	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	378,4
CC	079-09	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	116,2
CC	079-11	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	544,3
CC	079-14	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	794,3
CC	082-04	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	361
CC	082-05	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	19,3
CC	083-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	286
CC	089-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	82,6
CC	090-01/02	1	tombe individuelle.	double amas osseux	individu adulte mature	600
CC	091-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans II	61,2
CC	095-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	153,2
CC	096-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	63,1
CC	096-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	724,8
CC	101-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	238,8
CC	102-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	338,1
CC	103-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	371,5
CC	104-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	492,2
CC	105-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	288,6
CC	112-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	441
CC	120-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1412,1
CC	122-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	56,4
CC	125-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	27
CC	130-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	832,1
CC	132-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	503,6
CC	137-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	123,4
CC	176.01	1	tombe double	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	1090,9
CC	180-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1035,4
CC	181-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	691,5
CC	184-07	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	930,2
CC	184-10	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	755,5
CC	187-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	486,8
CC	188-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	564,9
CC	190-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	144
CC	190-02	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	591,8
CC	190-03	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	31,9
CC	190-04	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature d'âge indéterminé	33,1
CC	190-05	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	446,7
CC	190-06	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans II	354,7
CC	190-08	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	619,3
CC	200-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	662,2
CC	200-02	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	685,4
CC	200-03	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	126,2
CC	202-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	516,7
CC	202-02	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature	785,1
CC	205-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	765,9
CC	205-02	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	550,7
CC	206-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	324,8
CC	207-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	633,1
CC	211-05	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	170,4
CC	214-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans II	137,5
CC	214-03	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	467,1
CC	218-03	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	198,7
CC	218-07	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	153,7
CC	222-02	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	570,2
CC	225-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	479,6
CC	226-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	998,3
CC	227-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune	653,3
CC	227-03/04	2	tombe double	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature et adulte jeune	593,4
CC	243-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu immature Infans I	52,2
CC	245-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1518,1
CC	260-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	719,4
CC	276	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	43,6
					moyenne :	**443,6**
CI	027	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu d'âge indéterminé	1,8
CI	028	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	82,5
CI	029	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	59,1
CI	039	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	7,5
					moyenne :	**37,7**
CV	050-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	463,3
CV	084-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	585,4
CV	097-02	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	568,7
CV	126-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	324,4
CV	135-01	2	tombe double	amas osseux unique	individu de taille adulte et individu grd ado.	171,3
CV	156-01	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	669,8
CV	183-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	579,8
CV	203-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	277,1
CV	209-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	774,5
CV	241-01	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte mature	292,1
					moyenne :	**470,6**
SC	005	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	38,0
SC	040	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu Juvénis ou adulte jeune	393,5
SC	096-03	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	12,6
SC	057-03	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	183,6
SC	058-01	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	262,2
SC	079-08	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	343,2
SC	089-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu Juvenis ou individu adulte jeune	272,9
SC	118-03	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	15,6
SC	119-02	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	203,7
SC	127-08	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature Infans I	37,4
SC	134-01	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	346,6
SC	184-09	1	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	337,8
SC	187-02	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	162,2
SC	187-03	2	tombe individuelle.	amas osseux unique	individu de taille adulte	214,6
					moyenne :	**201,7**

Fig. 128 : Poids total des os humains selon le mode de dépôt des ossements.

Pour toutes les sépultures, le poids moyen n'atteint que dans de rares cas les valeurs attendues pour un individu déposé exhaustivement, il s'agit d'un phénomène récurrent dans les sépultures secondaires à crémation de l'époque gallo-romaine[174].

1.8.2.3 - Poids total des os humains selon le type de dépôt

Si l'on compare le poids moyen total d'ossements déposés dans la tombe selon le mode de dépôt (**Fig. 128**), on obtient un poids moyen pour toutes les tombes confondues, de 443,6 g pour les vases ossuaire en céramique, de 470,6 g pour les vases ossuaires en verre, de 37,7 g pour les dépôts en coffre de pierre et enfin 201,7 g pour les dépôts en terre-libre (à ossements dispersés et à concentrations d'ossements). Il semble donc que le choix du réceptacle des ossements du défunt dans la tombe ait une incidence sur la quantité d'ossements déposés dans la tombe. Les vases ossuaires (céramique et verre) ont des moyennes largement supérieures aux autres types de contenant. Toutefois, l'effectif des sépultures intactes dont les ossements ont été déposés soit dans des coffres en pierre (4 cas), soit en terre libre (14 cas) est nettement inférieur à ceux des vases ossuaires (80 vases en céramique et 10 vases en verre), cette différence numérique importante fausse quelque peu notre vision globale des choses.

1.8.3 - Quantification relative : représentation des diverses parties du squelette

Nous allons maintenant nous intéresser à la représentation des différentes parties du squelette, à travers l'utilisation des indices pondéraux calculé pour la tête, le tronc et les membres, exprimant en pourcentage les poids des fragments osseux de chacune de ces régions anatomiques par rapport au poids total des vestiges humains brûlés[175] (**Fig. 129-130-131**).

	N° ST	état cons	type de tombe	type de depot	% tête	% tronc	% membres	taux dét.	âge
CC	**052-01**	2	tombe double	double amas osseux	30,3	3,5	56,8	73,9%	individu adulte jeune
CC	**052-02**	2			23,9	2,7	66,6	69,2%	individu de taille adulte
CC	**093-01**	2	tombe double	double amas osseux	/	/	/	84,2%	individu immature *Infans I*
SC	**093-03**	2			4	8,1	87,9	71,2%	individu adulte jeune ou mature
CC	**176-01**	1	tombe double	double amas osseux	24,8	6,9	60,4	70,5%	individu adulte jeune ou mature
CC	**176-01**	1			12,9	12,2	61,6	72,3%	individu adulte jeune
CV	**227-03**	1	tombe double.	double amas osseux	13,7	17,5	50,7	64,9%	individu adulte jeune ou mature
CC	**227-04**	2			10,9	22	60,2	84,8%	individu adulte jeune ou mature
CC	**186-01**	2	tombe quadruple	quatre amas osseux	25	13	50,1	65,8%	individu de taille adulte
CC	**186-02**	3			17,9	2,6	72,3	56,2%	individu adulte jeune ou mature
CC	**186-03**	1			16,4	6,5	69,6	70,3%	individu de taille adulte
SC	**186-05**	1			26,2	15,2	38,9	48,7%	individu de taille adulte
				moyenne :	**18,7**	**10,0**	**61,4**	**0,7**	

Fig. 129 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures plurielles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation).

[174] Castella D. *et al.* 1999, Bel V. *et al.* 2002, Depierre G. 2005, Blaizot F *et al.* 2009, Ancel M.-J. 2010…
[175] Duday H. *et al.* 2000.

		N° ST	état cons	type de depot	% tête	% tronc	% membres	taux dét.	
ADULTES	CC	002	1	amas osseux unique	/	/	/	/	
	SC	005	1	amas osseux unique	5	3,2	65	56,3%	
	CI	027	1	amas osseux unique	/	/	/	/	
	CI	028	1	amas osseux unique	23	5,5	67,8	77,1%	
	CI	029	1	amas osseux unique	24,2	6,9	56,8	45,3%	
	CI	039	1	amas osseux unique	41,3	2,7	49,3	80,0%	
	SC	040	1	amas osseux unique	14,7	7,6	47,8	47,8%	
	CC	043	2	amas osseux unique	26	16,6	41,3	63,8%	
	CC	046-01	2	amas osseux unique	16,9	5,3	62,5	55,0%	
	CV	050-01	1	amas osseux unique	9,2	17,8	61,3	62,4%	
	CC	051-03	2	amas osseux unique	7,3	6,6	80,8	70,5%	
	CC	055-01	2	amas osseux unique	19,7	8,5	61,6	72,4%	
	SC	057-03	2	amas osseux unique	8,9	4,3	74,1	56,3%	
	CC	057-04	2	amas osseux unique	21,8	15,6	50,7	67,8%	
	SC	058-01	1	amas osseux unique	18,2	7	63	67,8%	
	CC	063-01	1	amas osseux unique	13,9	9,3	57,1	54,9%	
	CC	073-01	2	amas osseux unique	37,3	5	44,6	60,7%	
	CC	075-01	2	amas osseux unique	14,9	9,7	65,7	61,4%	
	CC	079-06	1	amas osseux unique	18,7	9	63,9	69,9%	
	CC	079-07	1	amas osseux unique	23,5	4,2	60,2	63,2%	
	SC	079-08	1	amas osseux unique	11,6	3	82,9	67,9%	
	CC	079-09	2	amas osseux unique	35	20,7	44,3	77,6%	
	CC	079-11	2	amas osseux unique	15,5	5	77,7	73,0%	
	CC	079-14	1	amas osseux unique	9,7	12,7	72,7	83,4%	
	CC	082-04	2	amas osseux unique	17,8	1,3	68,3	76,9%	
	CC	083-01	2	amas osseux unique	14,8	4	80,7	77,3%	
	CV	084-02	1	amas osseux unique	8,8	11,7	68,3	65,9%	
	SC	089-01	1	amas osseux unique	18,1	10,7	55	60,7%	
	CC	089-02	1	amas osseux unique	80,1	1	13,5	90,4%	
	CC	095-02	1	amas osseux unique	19,1	13,2	67,5	66,2%	
	CC	096-01	1	amas osseux unique	39,9	11,6	48,5	84,8%	
	SC	096-03	1	amas osseux unique	/	/	/	/	
	CC	096-02	1	amas osseux unique	4	6,5	66,3	76,7%	
	CV	097-02	1	amas osseux unique	16,8	13,6	60,9	76,8%	
	CC	101-01	2	amas osseux unique	/	/	/	/	
	CC	101-02	2	amas osseux unique	29,8	11,7	56,8	75,8%	
	CC	102-01	2	amas osseux unique	18,7	6,1	75,2	80,3%	
	CC	103-01	1	amas osseux unique	8,3	15	63,7	71,8%	
	CC	104-01	2	amas osseux unique	22,3	11,4	49,5	69,4%	
	CC	105-01	2	amas osseux unique	11,2	7,9	21,6	78,3%	
	CC	112-02	2	amas osseux unique	26,2	4,2	69,6	90,9%	
	SC	118-03	1	amas osseux unique	51,9	2,6	37,8	78,2%	
	SC	119-02	2	amas osseux unique	19,5	5	55,9	57,2%	
	CC	120-01	2	amas osseux unique	17,8	13,9	58,3	73,3%	
	CC	122-02	2	amas osseux unique	13,7	2,5	56,4	32,1%	
	CV	126-01	1	amas osseux unique	6,3	15	30,2	69,8%	
	CC	130-01	2	amas osseux unique	13,6	8,6	69,5	30,4%	
	CC	132-01	1	amas osseux unique	6,1	8	77,1	58,0%	
	SC	134-01	1	amas osseux unique	10,2	15,2	62,8	61,9%	
	CC	137-01	1	amas osseux unique	10,8	9,6	60,4	54,1%	
	CV	156-01	2	amas osseux unique	10,9	20,1	61,4	50,3%	
	CC	180-01	2	amas osseux unique	21,9	10,3	57,4	80,8%	
	CC	181-01	1	amas osseux unique	7,2	22,6	58,4	73,8%	
	CV	183-01	1	amas osseux unique	5	6,2	82,3	72,8%	
	CC	184-07	1	amas osseux unique	23,1	5,7	63,3	74,5%	
	SC	184-09	1	amas osseux unique	25,6	2,7	52,4	56,7%	
	CC	184-10	1	amas osseux unique	12,5	4,1	78	78,3%	
	CC	187-01	2	amas osseux unique	28,1	3,8	63,6	70,9%	
	SC	187-02	2	amas osseux unique	34,6	3	57,6	68,1%	
	SC	187-03	2	amas osseux unique	22,6	2	77,2	74,3%	
	CC	188-02	1	amas osseux unique	19,3	6,7	64,8	67,2%	
	CC	190-01	2	amas osseux unique	8,4	14,3	63	56,6%	
	CC	190-02	1	amas osseux unique	21,6	16,6	54,2	79,9%	
	CC	190-05	1	amas osseux unique	4,7	5,1	82,8	75,6%	
	CC	190-08	1	amas osseux unique	13,4	8,3	69,6	71,5%	
	CC	200-01	1	amas osseux unique	39	9,3	44,1	77,6%	
	CC	200-02	2	amas osseux unique	7,1	12,6	70,5	69,7%	
	CC	200-03	1	amas osseux unique	20,7	12,4	51,9	66,0%	
	CC	202-01	2	amas osseux unique	26,3	9,4	61,5	86,1%	
	CC	202-02	2	amas osseux unique	25,1	11,4	54,1	74,6%	
	CV	203-01	1	amas osseux unique	12,2	16,6	57,5	69,3%	
	CC	205-01	1	amas osseux unique	24,5	13,4	55,1	78,2%	
	CC	205-02	2	amas osseux unique	28,8	5,3	54,7	75,0%	
	CC	206-01	1	amas osseux unique	19,4	5,2	62,3	69,6%	
	CC	207-01	1	amas osseux unique	28,6	4,1	54,4	69,3%	
	CV	209-01	2	amas osseux unique	19,7	5	61,4	62,8%	
	CC	211-05	2	amas osseux unique	32,8	7,3	50,1	69,4%	
	CC	214-03	2	amas osseux unique	7,1	3,9	79,7	56,8%	
	CC	218-03	2	amas osseux unique	13,8	12,4	63,1	60,7%	
	CC	218-07	2	amas osseux unique	4,9	11,3	61,9	48,2%	
	CC	222-02	2	amas osseux unique	12,6	9,2	73,5	70,2%	
	CC	225-01	2	amas osseux unique	29,1	1,2	64,8	87,6%	
	CC	226-01	2	amas osseux unique	20,2	5,9	64,6	74,6%	
	CC	227-01	2	amas osseux unique	9,9	16,3	63,1	75,7%	
	CV	241-01	2	amas osseux unique	20	8,7	56,4	63,9%	
	CC	245-01	1	amas osseux unique	8,2	12,5	69,5	63,4%	
	CC	260-01	1	amas osseux unique	7	10,6	70,3	67,5%	
	CC	276	1	amas osseux unique	15,4	5,5	71,1	58,5%	
	CC	048-01	1	double amas osseux	14	3,4	71,3	58,9%	
	CC	048-02							
	CC	090-01	1	double amas osseux	18,2	4,3	76,2	72,8%	
	CC	090-02							
	CC	064-02	1	double amas osseux	32,2	12,1	48,7	80,2%	
	CC	064-04							
	TB	224-01	1	double amas osseux	12,2	6,1	43,5	62,0%	
	CV	224-02							
				moyenne adultes :	**19,0**	**8,7**	**61,0**	**0,7**	
IMMATURES	CC	051-02	2	amas osseux unique	33,7	5,8	24,4	39,5%	*Infans I*
	CC	051-04	1	amas osseux unique	43,9	12,5	15,2	56,5%	*Infans I*
	CC	057-05	2	amas osseux unique	51,2	2,3	18,6	53,5%	nourrisson
	CC	072-02	2	amas osseux unique	33,3	0	50	33,3%	*Infans I*
	CC	079-02	2	amas osseux unique	25,3	9	48,3	58,6%	indét.
	CC	082-05	1	amas osseux unique	61,1	14	22,3	75,1%	*Infans I*
	CC	091-01	1	amas osseux unique	61,3	13,2	22,9	86,1%	*Infans II*
	CC	125-01	1	amas osseux unique	32,2	12,6	28,1	45,6%	*Infans I*
	SC	127-08	1	amas osseux unique	38,5	4,3	18,4	61,2%	*Infans I*
	CC	190-03	1	amas osseux unique	61,4	10,7	14,4	73,0%	indét.
	CC	190-04	2	amas osseux unique	40,8	4,8	23,5	49,5%	indét.
	CC	190-06	1	amas osseux unique	24,3	13,5	48,5	74,1%	*Infans II*
	CC	214-01	2	amas osseux unique	17,6	7,1	62	50,1%	*Infans II*
	CC	243-01	1	amas osseux unique	41,8	10,2	22,6	58,2%	*Infans I*
				moyenne immatures :	**40,5**	**8,6**	**29,9**	**0,6**	
				moyenne total :	**21,9**	**8,7**	**56,7**	**0,7**	

Fig. 130 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation).

		N° ST	état cons	type de depot	% tête	% tronc	% membres	taux dét.	
1er s.	CC	002-01	1	amas osseux unique	/	/	/	/	
	CC	046-01	2	amas osseux unique	16,9	5,3	62,5	55,0%	
	CC	048-01	1	double amas osseux	14	3,4	41,5	58,9%	
	CC	048-02							
	CC	051-03	2	amas osseux unique	7,3	6,6	80,8	70,5%	
	CC	057-04	2	amas osseux unique	21,8	15,6	50,7	67,8%	
	CC	063-01	1	amas osseux unique	13,9	9,3	57,1	54,9%	
	CC	064-02	1	double amas osseux	32,2	12,1	48,7	80,2%	
	CC	064-04							
	CC	079-09	2	amas osseux unique	35	20,7	44,3	77,6%	
	SC	096-03	1	amas osseux unique	/	/	/	/	
	CC	190-01	2	amas osseux unique	8,4	14,3	63	56,6%	
	CC	190-02	1	amas osseux unique	21,6	16,6	54,2	79,9%	
	CC	207-01	1	amas osseux unique	28,6	4,1	54,4	69,3%	
	CC	211-05	2	amas osseux unique	32,8	7,3	50,1	69,4%	
	CC	218-07	2	amas osseux unique	4,9	11,3	61,9	48,2%	
	CC	227-01	2	amas osseux unique	9,9	16,3	63,1	75,7%	
	CC	243-01	1	amas osseux unique	41,8	10,2	22,6	58,2%	*Infans I*
				moyenne :	**20,7**	**10,9**	**53,9**	**0,7**	
tr. 1er/ 2ème s.	CV	050-01	1	amas osseux unique	9,2	17,8	61,3	62,4%	
	CC	072-02	2	amas osseux unique	33,3	0	50	33,3%	*Infans I*
	CC	073-01	2	amas osseux unique	37,3	5	44,6	60,7%	
	CC	079-06	1	amas osseux unique	18,7	9	63,9	69,9%	
	CV	084-02	1	amas osseux unique	8,8	11,7	68,3	65,9%	
	CC	096-02	1	amas osseux unique	4	6,5	66,3	76,7%	
	CV	097-02	1	amas osseux unique	16,8	13,6	60,9	76,8%	
	CV	126-01	1	amas osseux unique	6,3	15	30,2	69,8%	
	CV	156-01	2	amas osseux unique	10,9	20,1	61,4	50,3%	
	CV	183-01	1	amas osseux unique	5	6,2	82,3	72,8%	
	CC	190-06	1	amas osseux unique	24,3	13,5	48,5	74,1%	*Infans II*
	CC	200-01	1	amas osseux unique	39	9,3	44,1	77,6%	
	CV	203-01	1	amas osseux unique	12,2	16,6	57,5	69,3%	
	CV	209-01	2	amas osseux unique	19,7	5	61,4	62,8%	
	CV	241-01	2	amas osseux unique	20	8,7	56,4	63,9%	
				moyenne :	**17,7**	**10,5**	**57,1**	**0,7**	
2ème s.	SC	005	1	amas osseux unique	5	3,2	65	56,3%	
	CC	051-02	2	amas osseux unique	33,7	5,8	24,4	39,5%	*Infans I*
	CC	051-04	1	amas osseux unique	43,9	12,5	15,2	56,5%	*Infans I*
	CC	075-01	2	amas osseux unique	14,9	9,7	65,7	61,4%	
	CC	079-02	2	amas osseux unique	25,3	9	48,3	58,6%	Imm. indét.
	SC	079-08	1	amas osseux unique	11,6	3	82,9	67,9%	
	CC	079-11	2	amas osseux unique	15,5	5	77,7	73,0%	
	CC	082-05	1	amas osseux unique	61,1	14	22,3	75,1%	*Infans I*
	CC	090-01	1	double amas osseux	18,2	4,3	76,2	72,8%	
	CC	090-02							
	CC	091-01	1	amas osseux unique	61,3	13,2	22,9	86,1%	*Infans II*
	CC	095-02	1	amas osseux unique	19,1	13,2	67,5	66,2%	
	CC	101-02	2	amas osseux unique	29,8	11,7	56,8	75,8%	
	CC	104-01	2	amas osseux unique	22,3	11,4	49,5	69,4%	
	CC	105-01	2	amas osseux unique	11,2	7,9	21,6	78,3%	
	CC	125-01	1	amas osseux unique	32,2	12,6	28,1	45,6%	*Infans I*
	SC	127-08	1	amas osseux unique	38,5	4,3	18,4	61,2%	*Infans I*
	CC	132-01	1	amas osseux unique	6,1	8	77,1	58,0%	
	SC	134-01	1	amas osseux unique	10,2	15,2	62,8	61,9%	
	CC	137-01	1	amas osseux unique	10,8	9,6	60,4	54,1%	
	CC	181-01	1	amas osseux unique	7,2	22,6	58,4	73,8%	
	CC	184-07	1	amas osseux unique	23,1	5,7	63,3	74,5%	
	SC	184-09	1	amas osseux unique	25,6	2,7	52,4	56,7%	
	CC	184-10	1	amas osseux unique	12,5	4,1	78	78,3%	
	CC	188-02	1	amas osseux unique	19,3	6,7	64,8	67,2%	
	CC	190-03	1	amas osseux unique	61,4	10,7	14,4	73,0%	Imm. indét.
	CC	190-05	1	amas osseux unique	4,7	5,1	82,8	75,6%	
	CC	202-01	2	amas osseux unique	26,3	9,4	61,5	86,1%	
	CC	202-02	2	amas osseux unique	25,1	11,4	54,1	74,6%	
	CC	205-01	1	amas osseux unique	24,5	13,4	55,1	78,2%	
	CC	205-02	2	amas osseux unique	28,8	5,3	54,7	75,0%	
	CC	214-01	2	amas osseux unique	17,6	7,1	62	50,1%	*Infans II*
	TB	224-01	1	double amas osseux	12,2	6,1	43,5	62,0%	
	CV	224-02							
	CC	226-01	2	amas osseux unique	20,2	5,9	64,6	74,6%	
	CC	245-01	1	amas osseux unique	8,2	12,5	69,5	63,4%	
				moyenne :	**23,2**	**8,9**	**53,6**	**0,7**	
3ème s.	CC	043	2	amas osseux unique	26	16,6	41,3	63,8%	
	CC	055-01	2	amas osseux unique	19,7	8,5	61,6	72,4%	
	SC	058-01	1	amas osseux unique	18,2	7	63	67,8%	
	CC	102-01	2	amas osseux unique	18,7	6,1	75,2	80,3%	
	CC	120-01	2	amas osseux unique	17,8	13,9	58,3	73,3%	
	CC	130-01	2	amas osseux unique	13,6	8,6	69,5	30,4%	
	CC	190-08	1	amas osseux unique	13,4	8,3	69,6	71,5%	
	CC	200-02	2	amas osseux unique	7,1	12,6	70,5	69,7%	
	CC	200-03	1	amas osseux unique	20,7	12,4	51,9	66,0%	
	CC	214-03	2	amas osseux unique	7,1	3,9	79,7	56,8%	
	CC	225-01	2	amas osseux unique	29,1	1,2	64,8	87,6%	
	CC	260-01	1	amas osseux unique	7	10,6	70,3	67,5%	
				moyenne :	**16,5**	**9,1**	**64,6**	**0,7**	
4ème s.	CC	079-07	1	amas osseux unique	23,5	4,2	60,2	63,2%	
	CC	218-03	2	amas osseux unique	13,8	12,4	63,1	60,7%	
				moyenne :	**18,7**	**8,3**	**61,7**	**0,6**	
1er/ 3ème s.	CI	027	1	amas osseux unique	/	/	/	/	
	CI	028	1	amas osseux unique	23	5,5	67,8	77,1%	
	CI	029	1	amas osseux unique	24,2	6,9	56,8	45,3%	
	CI	039	1	amas osseux unique	41,3	2,7	49,3	80,0%	
	SC	040	1	amas osseux unique	14,7	7,6	47,8	47,8%	
	SC	057-03	2	amas osseux unique	8,9	4,3	74,1	56,3%	
	CC	057-05	2	amas osseux unique	51,2	2,3	18,6	53,5%	nourrisson
	CC	079-14	1	amas osseux unique	9,7	12,7	72,7	83,4%	
	CC	082-04	2	amas osseux unique	17,8	1,3	68,3	76,9%	
	CC	083-01	2	amas osseux unique	14,8	4	80,7	77,3%	
	SC	089-01	1	amas osseux unique	18,1	10,7	55	60,7%	
	CC	089-02	1	amas osseux unique	80,1	1	13,5	90,4%	
	CC	096-01	1	amas osseux unique	39,9	11,6	48,5	84,8%	
	CC	101-01	2	amas osseux unique	/	/	/	/	
	CC	103-01	1	amas osseux unique	8,3	15	63,7	71,8%	
	CC	112-02	2	amas osseux unique	26,2	4,2	69,6	90,9%	
	SC	118-03	1	amas osseux unique	51,9	2,6	37,8	78,2%	
	SC	119-02	2	amas osseux unique	19,5	5	55,9	57,2%	
	CC	122-02	2	amas osseux unique	13,7	2,5	56,4	32,1%	
	CC	180-01	2	amas osseux unique	21,9	10,3	57,4	80,8%	
	CC	187-01	2	amas osseux unique	28,1	3,8	63,6	70,9%	
	SC	187-02	2	amas osseux unique	34,6	3	57,6	68,1%	
	SC	187-03	2	amas osseux unique	22,6	2	77,2	74,3%	
	CC	190-04	2	amas osseux unique	40,8	4,8	23,5	49,5%	Imm. indét.
	CC	206-01	1	amas osseux unique	19,4	5,2	62,3	69,6%	
	CC	222-02	2	amas osseux unique	12,6	9,2	73,5	70,2%	
	CC	276	1	amas osseux unique	15,4	5,5	71,1	58,5%	
				moyenne :	**26,3**	**5,7**	**56,9**	**0,7**	

Fig. 131 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation).

1.8.3.1 - Représentation pondérale du crâne

La part théorique de la tête par rapport au poids total d'un squelette d'adulte non brûlé est de 20,4%, nous retiendrons comme normal, un poids de la tête compris entre 10 et 30 % de l'ensemble de l'amas osseux. Pour les individus immatures, nous retenons comme normal une fourchette comprise entre 30 et 50 % pour les nourrissons et les sujets *Infans I*, et entre 20 et 40% pour les individus *Infans II*.

L'indice pondéral crânien calculé sur l'ensemble des tombes individuelles intactes, a une valeur moyenne de 21,9 %, il appartient donc à la fourchette de poids retenue comme normale et il est très proche des valeurs théoriques établies par W.M. Krogman sur des sujets non brûlés. Si l'on s'intéresse à l'indice crânien de l'ensemble des sépultures d'immatures (nourrisson, *Infans I*, *Infans II*), la valeur moyenne est de 40,5 % pour seulement 19 % chez les individus adultes (**Fig. 130**). On peut déjà remarquer que l'indice pondéral crânien des individus immatures a une valeur nettement supérieure à celui des sujets de taille adulte mais il reste conforme aux intervalles de confiance communément appliqué pour les sujets immatures[176]. L'indice pondéral crânien des enfants est d'une façon générale plus élevé que celui obtenu dans les sépultures de sujets adultes, ce qui s'explique par un volume de la tête plus important par rapport au volume du corps[177].

Pour l'ensemble des sépultures plurielles, la moyenne reste très proche de celle obtenue pour les tombes individuelles (**Fig. 129**), avec un indice pondéral crânien de 18,7 %.

- ***Les tombes avec sur représentation du crâne***

Parmi les cent treize tombes intactes (individuelles et multiples), quatorze sépultures ont un indice pondéral crânien supérieur à 30 %. Dans dix cas, il s'agit de sépultures individuelles contenant les restes d'un individu adulte et dans quatre cas, de sépultures individuelles accueillant un sujet immature. Parmi les sujets adultes, ces valeurs sont comprises entre 32,8% et 80,1 %. La tombe 089-02, supporte l'indice pondéral le plus élevé avec un part de plus de 80% par rapport au poids total. Cette indice important est du à un faible poids osseux (82,6 g) et certainement à un choix délibéré de la part des officiants à la crémation de déposer dans la tombe uniquement quelques parties « symboliques » du défunt. En effet, à part les fragments de crâne, l'amas osseux n'était composé que de quelques fragments de diaphyses appartenant aux membres supérieurs et inférieurs. Dans la tombe 064-02/064-04, l'indice crânien est également élevé alors que le sujet semble représenté exhaustivement dans la tombe avec un poids total de l'amas osseux de 1274,6 g.

Pour les sujets immatures, l'indice varie entre 51,2 % (pour un nourrisson) et 61,4 % (pour un individu immature d'âge indéterminé), il semble évident que cet indice important peut être mis en relation avec un fort volume crânien. Pour les autres tombes, on peut remarquer qu'il s'agit en général de dépôt ayant livré peu d'ossements, avec des poids compris entre 4,3 g et 170,4 g.

D'une manière générale, les sépultures présentant une sur représentation du crâne ont toutes un taux de fragmentation élevé et les ossements ont globalement subi une crémation poussée et plutôt homogène.

Il semble donc que la sur représentation de l'extrémité céphalique ne résulte pas d'une particularité du bûcher ayant entraîné une destruction différentielle, qui aurait pu favoriser le crâne au détriment des autres segments anatomiques, mais pourrait davantage être due à une volonté de privilégier les restes crâniens lors du ramassage sur le bûcher, tout du moins lors du dépôt dans la tombe.

[176] Lenorzer S. 2006.

[177] Duday H. 1989, p. 469

- ***Les tombes avec sous représentation du crâne***

Vingt-et-une tombes ont un indice pondéral crânien faible, c'est-à-dire inférieur à 10 %. Il s'agit dans dix-neuf cas de sépultures individuelles d'adultes, d'une sépulture individuelle d'immature (214-01) et d'une sépulture double contenant les restes d'un sujet *Infans I* associés à ceux d'un individu adulte jeune ou mature (093-01/093-03). Parmi elles, cinq ont un indice très faible inférieur à 5 % : il s'agit de quatre sépultures d'adultes et d'une tombe double contenant les restes d'un individu adulte mêlés à ceux d'un sujet *Infans I*. Dans la tombe double 093-01/093-03, les fragments crâniens de l'individu adulte ne représente que 3 g par rapport au poids total (74,4 g), les autres segments anatomiques sont représentés dans des valeurs acceptables ce qui induit certainement un ramassage ou un dépôt dans l'ossuaire sélectif. Dans les quatre sépultures d'adultes, le même type d'observation a pu être réalisé, à chaque fois, la part que représente le crâne au sein de l'amas osseux est équivalent à quelques grammes et reflète également un choix sélectif des ossements déposés dans la tombe. Dans les tombes, 005, 096-02, 183-01 et 190-05, ce sont essentiellement les os des membres qui ont été placés dans l'ossuaire, le tronc y est également faiblement représenté, pour la sépulture 218-07, seul le tronc possède une part normale, le crâne et les membres sont largement sous représentés.
La seule sépulture d'immature ayant une sous représentation du crâne, contient les restes d'un sujet *Infans II*. Son indice pondéral crânien est de 17,6 %, ce qui est légèrement en deçà de la valeur jugée comme satisfaisante, située à 20 %.

On peut remarquer que la part d'ossements de la tête présente dans les amas osseux varie fortement. Ce phénomène ne semble pas lié à l'âge au décès du défunt, ni à des problèmes de crémation différentielle ou dépendre d'une phase chronologique précise. Dans certains cas, l'hypothèse d'un choix sélectif peut être proposée mais on s'aperçoit que tous les cas de figure sont observables ce qui rend difficile l'interprétation des faits.

1.8.3.2 - Représentation pondérale du tronc

La part théorique du poids des éléments du tronc (côtes, vertèbres, sternum) sur des squelettes non brûlés est de 17 % et nous retenons comme normales les valeurs comprises entre 10 et 24 %.

L'indice pondéral du tronc calculé sur l'ensemble des tombes individuelles intactes, a une valeur moyenne de 8,7 %, il est donc situé en-dessous de la fourchette de poids retenue comme normale et il est très éloigné des valeurs théoriques établies par W.M. Krogman sur des sujets non brûlés. Si l'on s'intéresse à l'indice du tronc de l'ensemble des sépultures d'individus adultes et immatures, on s'aperçoit que les valeurs moyennes sont équivalentes à celles obtenues sur l'ensemble des tombes individuelles, avec respectivement 8,6 et 8,7 % (**Fig. 130**). Pour l'ensemble des sépultures plurielles, la moyenne reste également très proche de celle obtenue pour les tombes individuelles (**Fig. 129**), avec un indice pondéral du tronc de 9,4 %. Parmi toutes les sépultures intactes étudiées, aucun amas osseux ne présente une sur représentation du tronc, au contraire la sous représentation est la règle car elle concerne plus de la moitié des tombes intactes (61 sur 113 tombes). Il semble néanmoins que ces valeurs soient quelques peu à nuancer. Les études réalisées G. Depierre en crématorium actuel, ont permis à l'auteur de proposer une participation normale du tronc dans une fourchette légèrement différente que celle communément utilisée, comprise entre 5,6 et 12,2 %. Si l'on applique ce nouvel intervalle, notamment avec la valeur la

plus basse, l'effectif en sous représentation se réduit à trente-sept sépultures. Ce résultat, même s'il reste important, prouve que l'utilisation du référentiel que nous utilisons communément, basé sur des squelettes de sujets non brûlés, n'est pas forcément le mieux adapté et a tendance à surestimer le phénomène de sous représentation du tronc[178]. Toutefois, ce déficit du tronc est un phénomène présent et qui est fréquemment constaté en contexte de sépultures secondaires à crémation. Cette faible représentation des ossements du tronc ne peut s'expliquer par une destruction différentielle (due au type de bûcher), car les vertèbres et les côtes sont, comme le crâne, facilement reconnaissables[179], mais il n'est pas exclu qu'un forte conduite du bûcher peut altérer ces ossements assez fragiles et donc rendre difficile le ramassage. Notons que dans la tombe-bûcher 224-01, la part du tronc est de 6,1 % par rapport au poids total. On peut aussi se demander si cette sous représentation est due à une volonté de la part des contemporains du défunt de ramasser très faiblement cette région anatomique pour en privilégier une autre (comme le crâne), ou alors au contraire de ne pas la ramasser et sa présence ne serait alors qu'accidentelle ? Ou encore de la ramasser mais de volontairement l'exclure de la tombe ?

Tout comme les éléments du crâne, le tronc n'est pas représenté de manière équilibrée d'une tombe à l'autre, ces variations ne semblent pas dépendre de critères comme l'âge au décès ou encore du nombre de sujets déposés dans la tombe. Il semble donc que ce phénomène de sous représentation du tronc doit être minimisé. Dans le cas de la nécropole de Metz, un nombre important de sépultures prouve, que dans la majorité des cas, il est représenté dans des proportions normales.

1.8.3.3 - Le poids relatif des membres

La part théorique des membres supérieurs par rapport au poids total d'un squelette non brûlé est de 17,6 % et de 45% pour les membres inférieurs. Comme nous l'avons précisé précédemment (voir *supra*, Partie 2, Chap. 1, 2.2.2.2), nous avons regroupé au sein d'un même ensemble appelé « membres », les catégories membres supérieurs et inférieurs et les os indéterminés. La part théorique des membres par rapport au poids total d'un squelette est alors de 62,6 %.

L'indice pondéral moyen des membres, calculé sur l'ensemble des tombes individuelles est de 56,7 %, valeur relativement proche de la part théorique. Les sépultures individuelles d'adultes présentent une moyenne de 61 % (**Fig. 130**). L'amplitude des variations est fortement marquée avec des valeurs comprises entre 13,5 % pour la tombe 089-02 et 82,9 % pour la sépulture 079-05. La moyenne obtenue pour les sépultures individuelles d'immatures est très faible avec 29,9 % pour des valeurs comprises entre 14,4 % pour la tombe 190-03 et 48,5% pour la sépulture 190-06 (**Fig. 130**). On peut donc déjà constater que la quantité de membres déposée dans les sépultures individuelles d'adultes est supérieure à celles des tombes d'immatures.

Pour les sépultures plurielles, nous n'avons tenu compte uniquement des tombes dont les individus ont été déposés séparément dans plusieurs ossuaires. La moyenne reste également proche de celle obtenue pour les tombes individuelles, avec un indice pondéral du tronc de 61,4 % (**Fig. 129**).

La part que représentent les membres est d'une manière générale normale sur l'ensemble des sépultures de la nécropole avec seulement quinze tombes dont le taux est inférieur à 40 %. Notons que sur les quatorze sépultures individuelles d'immatures, les membres sont majoritairement sous représentés : dans dix tombes, la part des membres est inférieur à 25 %.

[178] Depierre G. 2010, p. 536.

[179] Duday H. 1989, p. 467.

La part pondérale des membres semble directement liée aux variations de la part que représente le crâne au sein de l'amas osseux. Ce phénomène se vérifie dans la majorité des sépultures quelque soit l'âge au décès du sujet et le nombre d'individus déposés dans la tombe. Nous ne développerons donc pas davantage ce sujet.

- ***Conclusion***

Dans l'ensemble funéraire de Metz, nous avons pu remarquer que pour la plupart des sépultures, les différents segments anatomiques sont à chaque fois présents, mais de façon différentielle.
Le crâne subit un ramassage différentiel selon les individus. Ce phénomène ne semble pas lié à une classe d'âge ou à un mode de dépôt spécifique. Bien qu'une partie des sépultures montre une faible représentation du tronc, on peut dire que dans ce corpus, la part qu'occupe le tronc peut être considérée dans la majorité des cas comme normale. Les membres ont une bonne représentation générale, proche des valeurs théoriques, notamment dans les sépultures contenant les individus adultes. Seules les tombes contenant les sujets immatures ont un indice pondéral largement inférieur aux valeurs théoriques. On notera également qu'aucune évolution chronologique n'est perceptible entre les valeurs moyennes des indices pondéraux entre le 1er et le 4ème siècle après J.-C (**Fig. 131**). Les données restent stables, il ne semble donc pas y avoir de pratiques différentielles selon les époques.

1.8.4 - Les modalités de remplissage et organisation interne de l'amas osseux

Les modalités de remplissage et l'organisation interne de l'amas osseux est une donnée qui peut être abordée, d'une part grâce aux diagrammes cumulatifs illustrant la part de chaque région anatomique en fonction des relevés de fouille, mais il peut également s'agir d'une donnée visuelle observée lors de la fouille du vase ossuaire ou de l'amas osseux en laboratoire (présence d'espace vide,…). Cette approche permet de juger de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité du remplissage et dans certains cas d'observer une organisation stratigraphique des différents secteurs anatomiques ou alors des différents sujets au sein du contenant. Notons que ces constatations ne reflètent pas l'ordre de prélèvement des os sur le bûcher mais uniquement la façon dont ils ont été positionnés dans le vase ossuaire. En effet, de nombreuses manipulations ont pu être réalisées entre le ramassage sur le bûcher et le dépôt définitif et il est impossible de savoir si l'ensemble des ossements prélevés ont été effectivement déposés dans la tombe. Dans la nécropole de Metz, les sépultures qui ont permis de faire ce type d'observation sont très peu nombreuses. Dans la majorité des cas, le poids total du dépôt était trop faible ou le nombre de passe de fouille à l'intérieur du contenant était insuffisant pour réaliser des observations pertinentes.

D'une manière générale, pour les sépultures individuelles dont les restes du défunt ont été déposés dans des vases ossuaires, un remplissage homogène des ossements a pu être vérifié, tous les ossements étaient globalement présents à chaque relevé, aucune organisation horizontale ou verticale n'a été observée. Dans quelques cas, nous avons pu remarquer qu'un fragment important de voûte crânienne avait été déposé en premier dans le fond du vase, mais cette observation reste anecdotique.

En ce qui concerne l'organisation interne de l'amas osseux dans la sépulture, pour les sépultures individuelles à doubles ossuaires, nous avons pu observer deux types d'agencement : soit les restes osseux de l'individu sont déposés dans une quantité quasiment égale à l'intérieur des deux contenants (80-01, 094-01/094-02), soit ils sont placés majoritairement dans un des contenants, le second amas osseux possède un poids variable mais souvent faible, voire très faible (**Fig. 132**).

	état de cons.	n° st	type de tombe	type de dépôt	âge au décès	poids (g)	% tête	% tronc	% membres
CC	3	**001-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	298,6			
CC	3	**001-02**				98,6			
CC	1	**048-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune	202,1	14,8	3,9	70,1
CC	4	**048-02**				24,3	6,6	0	81,1
CC	4	**061-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	138,3			
CC	3	**061-02**				559,9			
CC	3	**064-02**	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	60,4	0	0	82,4
CC	1	**064-04**				1214,2	33,1	12,5	47
CC	3	**080-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	90,9			
CC	3	**080-01**				68,2			
CC	1	**090-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	588,9	18,2	4,4	76,2
CC	1	**090-02**				11,1	19,8	0	72
CC	4	**094-01**	tombe individuelle.	double amas osseux	individu immature d'âge indéterminé	4,8			
SC	3	**094-02**				12,3			
CC	4	**114-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	0,2			
CC	4	**114-01**				230,8			
CC	3	**179-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	472,7			
CC	4	**179-03**				113,3			
CC	4	**179-05**	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	75,2			
CC	4	**179-05**				2,7			
TB	1	**224-01**	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	850	12,2	6,1	69,9
CV	2	**224-02**				3,6	35,3	0	64,7

Fig. 132 : Répartition des poids osseux dans les différents amas dans les sépultures individuelles à double amas osseux.

Parmi les onze tombes individuelles à double amas osseux, seulement quatre d'entre elles étaient intactes. Il nous a donc été possible de comparer la répartition des segments anatomiques au sein de chaque contenant. Dans les quatre cas, le poids osseux entre les deux contenants est déséquilibré. Dans les tombes, 048-01/048/02, 090-01/090-02, les ossements présents dans les deux contenants appartiennent à tous les segments anatomiques, en revanche pour les tombes 064-02/064-04 et également dans la tombe-bûcher 224-01, le deuxième amas osseux consiste davantage en un dépôt symbolique de quelques pièces osseuses choisies : vingt fragments de diaphyses de membres supérieurs et inférieurs dans le premier cas et deux fragments de voûte crânienne et dix-sept fragments de diaphyses indéterminées dans le second.

Pour les sept sépultures plurielles, la répartition des différents sujets au sein de l'amas est variable : soit les restes osseux de plusieurs individus sont présents dans un seul récipient (135-01), soit ils sont mélangés ensemble dans plusieurs amas osseux (107-01), soit chaque individu est déposé à l'intérieur d'un contenant particulier dans la tombe (093-01/093-03, 052-01/052-02, 176-01, 227-03/227-04, 186-01/02/03/05).

Dans la tombe 135, les restes d'un individu de taille adulte sont associés à ceux d'un grand adolescent (environ 17-19 ans) à l'intérieur du même vase ossuaire en verre. Tous les fragments osseux n'ont pas pu être attribués à un individu en particulier. Néanmoins, les différents restes osseux de l'individu le plus jeune semblent mélangés à ceux de l'individu de taille adulte et ils sont présents simultanément à tous les niveaux du vase.

Dans la tombe 107-01, où les restes de six sujets ont été dénombrés, répartis au sein de deux amas osseux différents (dans un vase en verre et dans la couche de résidus de crémation déversée par-dessus le vase ossuaire dans la fosse), la proportion de chaque individu n'a pas pu être déterminée avec précision (**Fig. 133**). Une partie des fragments osseux, en particulier les fragments de diaphyses, n'ont

	Nourrisson	*Infans I* entre 1 et 4 ans	*Infans II* entre 7 et 12 ans	*Juvenis* entre 13 et 18 ans	Adulte jeune environ 20 ans	Adulte mature ou âgé
Crâne			x		x	x x x x
Mandibule					x	
Dents						
Atlas					x	
Axis		x x			x	
Vert. cervicales				x		
Vert. thoraciques		x	x x x x			x
Vert. lombaires	x					
Vert. Indét.		x	x			
Côtes			x		x	
Sternum						
Sacrum						x
Scapulas				x		
Clavicules						
Humérus			x	x x x x x x		
Ulnas				x		
Radius		x	x	x x	x x x	
Carpes		x				
Metacarp.			x x			
Phalanges		x x x x	x			
Os coxaux			x	x x x		
Femurs				x x x x x x	x	
Patellas			x			
Tibias		x x	x	x x x x x		
Fibulas				x		
Tarses				x		
Metatars.		x				
Phalanges		x		x		

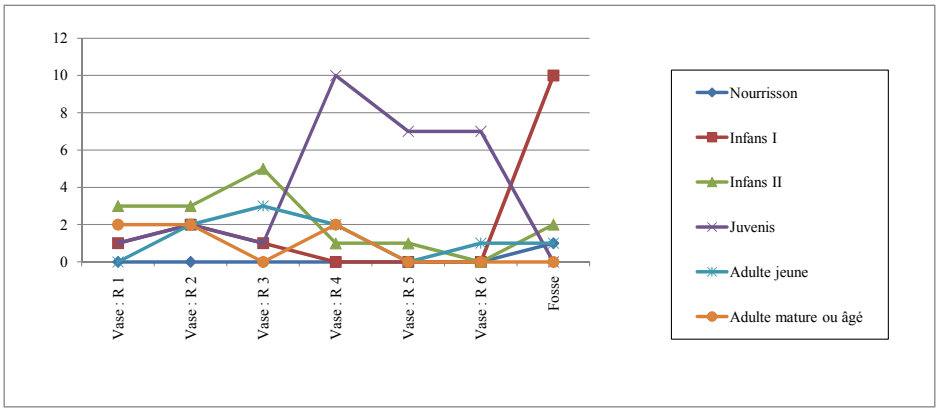

Fig. 133 : Représentation du nombre de fragments osseux reconnus pour chaque individu dans la sépulture 107.

pas pu être attribué à l'un ou l'autre des sujets. Toutefois, nous avons pu observer une organisation stratigraphique à l'intérieur du vase. En effet, le fond du vase (au niveau des relevés R4, R5 et R6) contient quasi exclusivement les restes osseux du sujet *Juvenis*. Dans la partie supérieure du vase, les os correspondent principalement à l'individu *Infans II* et aux deux sujets adultes, ils sont mêlés les un aux autres sans organisation particulière. Quelques fragments osseux appartenant à l'individu *Infans I* sont également présents, mais ce dernier est mieux représenté dans la fosse qu'à l'intérieur du vase, où il est associé avec les quelques fragments osseux appartenant à un nourrisson.

On peut donc dire que dans cette sépulture, un premier individu a été déposé seul au fond du vase, puis dans un second temps, un deuxième amas osseux a été réalisé, où se mêlait les restes d'au moins quatre individus puis le vase ossuaire a été fermé par un couvercle. Aucune séparation n'a été observée entre les différents amas (aucune couche de sédiment importante entre les ossements sur toute la hauteur du vase ossuaire) dans la stratigraphie mais il est envisageable que ces deux dépôts aient été placés au préalable dans des enveloppes en tissu. Dans un troisième temps, une couche importante contenant de nombreux fragments de charbon ont été versés par-dessus le vase ossuaire. Dans ce sédiment était présents 134,8 g d'os, appartenant à au moins deux individus, dont l'un était déjà représenté dans le vase ossuaire.

Ces deux cas de sépultures plurielles soulèvent la question d'une possible crémation simultanée des différents défunts, ou du moins de leur crémation sur la même aire de crémation. Néanmoins, bien que pour ces deux sépultures (135-01 et 107-01), cette pratique soit fortement envisageable, il nous est impossible de le prouver.

Dans les cinq tombes plurielles restantes (quatre tombes doubles et une tombe quadruple), les sujets ont été déposés à chaque fois individuellement dans un contenant séparé. Dans chacune de ces sépultures, aucun agencement spécifique n'a été observé dans le remplissage des divers contenants.

1.8.5 - L'aspect des ossements

1.8.5.1 - La coloration des ossements et l'intensité de crémation

Lors de l'étude ostéologique des restes osseux brûlés des sépultures, il a été remarqué que d'une façon générale les os des défunts étaient tous de couleur gris-blanc, ce qui induit une crémation « *poussée et homogène* »[180]. Cette constatation signifie que le corps du défunt a subi une crémation homogène sur l'ensemble du corps, ce qui laisse envisager une température plutôt élevée et / ou une durée d'exposition au feu assez longue ainsi qu'une manipulation

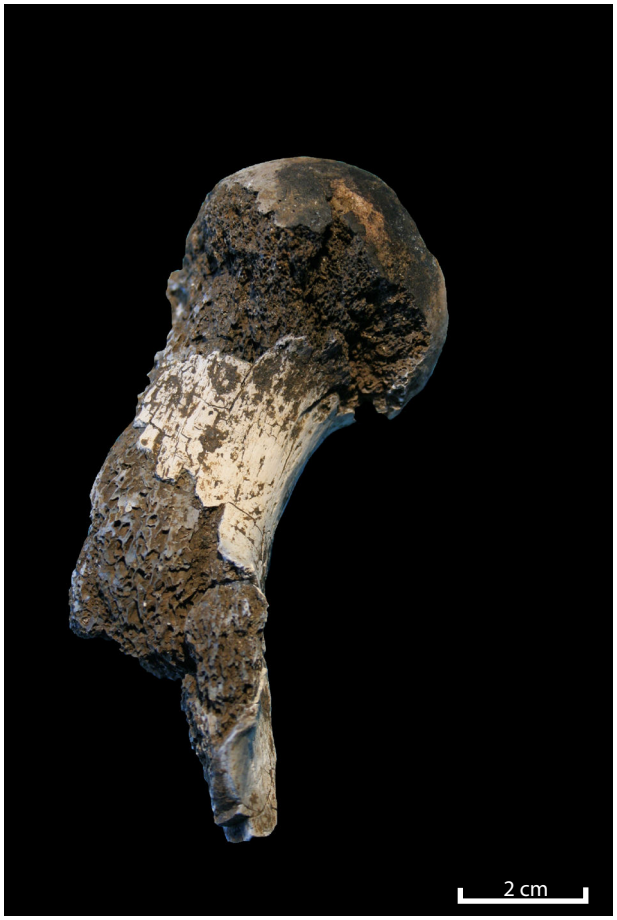

Fig. 134 : Extrémité proximale de fémur montrant une coloration différentielle (cliché : M.-J. Ancel).

[180] Lenorzer S. 2006, p. 350.

plus ou moins importante des os pendant la crémation. Toutefois, plus de la moitié des sépultures à crémation présentent une majorité d'ossements de couleur blanche, associés à quelques fragments variant du noir au bleu, témoignant d'une crémation « *assez homogène et poussée* »[181]. Nous avons pu remarquer que les régions anatomiques présentant le plus fréquemment une teinte foncée appartenaient majoritairement aux os des membres. Dans certaines sépultures, un même ossement peut montrer une coloration différentielle, par exemple plusieurs fragments de fémur présentent une face compacte blanche et une face médullaire noir-bleu, ou une partie de la corticale blanche et une autre noire (**Fig. 134**). Dans quelques cas, nous avons pu également observer une crémation différentielle entre différents fragments osseux appartenant au même ossement. Ces différents constats indiquent que tous les ossements du corps ne connaissent pas une même exposition à la chaleur. Ce phénomène peut être attribué à plusieurs paramètres correspondant, d'une part à la structure même du bûcher, qui lorsqu'il s'effondre, de façon irrégulière, fait que certains ossements peuvent être exclus de la zone de haute température et ainsi subir une crémation moins poussée. Cela peut aussi s'expliquer par les mouvements du cadavre lui-même sous l'effet de la chaleur ou encore par une crémation moins poussée et donc une réduction incomplète du corps, impliquant une non conduite ou bien une très faible conduite du bûcher.
La coloration des ossements ne semble pas varier en fonction des phases chronologiques ou selon le mode de dépôts des ossements car, dans tous les cas, les variabilités de couleur sont identiques.

1.8.5.2 - Le poids moyen des restes humains brûlés : le taux de fragmentation

Le calcul du poids moyen des fragments osseux contenus dans une sépulture, nous permet d'approcher le taux de fragmentation global qu'ont subi les os pendant la crémation. Celui-ci résulte d'un calcul qui correspond au poids du segment sur le nombre de fragments reconnus pour le segment; il ne peut en aucun cas s'agir d'une observation visuelle. De plus, la pertinence des éventuels résultats tient au fait que toutes les tombes ont été étudiées selon le même protocole.
D'une manière générale, le taux de fragmentation est lié au taux de détermination des ossements. En effet, la détermination des fragments osseux est plus facile si ceux-ci sont volumineux[182]. Si l'on compare le poids moyen des fragments osseux qui ont pu être déterminés, celui-ci est toujours plus important que celui des restes osseux indéterminés. Les résultats que nous avons obtenus vont dans ce sens ; nous avons tenu compte pour ces comparaisons des seules sépultures individuelles contenant des individus adultes et immatures (**Fig. 135**).

Pour les quatre-vingt-douze sépultures individuelles attribuables à des individus adultes, on obtient un poids moyen global de 0,9 g pour les os déterminés et de 0,3 g pour les os indéterminés, avec un taux de détermination moyen de 67,9% (**Fig. 135**).

Pour les quatorze sépultures individuelles contenant des individus immatures, le poids moyen global des os déterminés est de 0,2 g, celui des os indéterminés de 0,1 g, avec un taux de détermination moyen de 58,2 % (**Fig. 135**). Le paramètre de l'âge a donc une valeur significative dans ce cas, puisque les sépultures individuelles d'immatures présentent un poids moyen des fragments, plus faible que celui des sépultures d'adultes. Les fragments osseux des enfants étant plus fragiles, il semble normal que ces derniers soient plus fragmentés que ceux des adultes.

[181] Lenorzer S. 2006, p. 350.
[182] Duday H. *et al.* 2000, p. 21-22.

		n° st	type de tombe	type de depot	poids moyen det.	poids moyen indet.	poids moyen total	taux de dét.
ADULTES	CC	002-01	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/
	SC	005	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,1	0,3	56,3%
	CI	027	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,3	27,8%
	CI	028	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,2	0,4	77,1%
	CI	029	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,3	45,3%
	CI	039	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	80,0%
	SC	040	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,3	47,8%
	CC	043	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,3	0,5	63,8%
	CC	046-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,2	0,5	55,0%
	CV	050-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,2	0,5	66,6%
	CC	051-03	tombe individuelle	amas osseux unique	1,5	0,4	1,0	70,5%
	CC	055-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,5	3,3	2,4	72,4%
	SC	057-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,2	0,4	56,3%
	CC	057-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,4	0,5	67,8%
	SC	058-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	0,6	67,8%
	CC	063-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	0,6	54,9%
	CC	073-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	0,3	60,7%
	CC	075-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,2	61,4%
	CC	079-06	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	0,6	69,9%
	CC	079-07	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,3	0,7	63,2%
	SC	079-08	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,4	0,8	67,9%
	CC	079-09	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,4	0,6	77,6%
	CC	079-11	tombe individuelle	amas osseux unique	1,3	0,4	0,9	73,0%
	CC	079-14	tombe individuelle	amas osseux unique	2	0,4	1,2	83,4%
	CC	082-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,2	0,4	76,9%
	CC	083-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,4	0,6	77,3%
	CV	084-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,2	0,5	65,9%
	SC	089-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,3	60,7%
	CC	089-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	90,4%
	CC	095-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,4	0,6	66,2%
	CC	096-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,3	0,5	84,8%
	CC	096-02	tombe individuelle	amas osseux unique	1,7	0,3	1,0	76,7%
	SC	096-03	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/
	CV	097-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,2	0,5	76,8%
	CC	101-01	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/
	CC	101-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	0,5	75,8%
	CC	102-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,25	0,5	80,3%
	CC	103-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,3	0,7	71,8%
	CC	104-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,4	0,5	69,4%
	CC	105-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,5	0,5	1,0	78,3%
	CC	112-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,2	0,6	90,9%
	SC	118-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,4	78,2%
	SC	119-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,2	0,4	57,2%
	CC	120-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	0,6	73,3%
	CC	122-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,2	32,1%
	CV	126-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,2	0,6	69,8%
	CC	130-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,2	0,6	30,4%
	CC	132-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	0,6	58,0%
	SC	134-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,3	0,7	61,9%
	CC	137-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,3	54,1%
	CV	156-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,2	0,6	50,3%
	CC	180-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,5	0,9	80,8%
	CC	181-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,4	0,7	73,8%
	CV	183-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,5	0,3	0,9	72,8%
	CC	184-07	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,3	0,7	74,5%
	SC	184-09	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,3	56,7%
	CC	184-10	tombe individuelle	amas osseux unique	1,6	0,3	1,0	78,3%
	CC	187-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,3	0,7	70,9%
	SC	187-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,3	0,5	68,1%
	SC	187-03	tombe individuelle	amas osseux unique	1,8	0,6	1,2	74,3%
	CC	188-02	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,4	0,8	67,2%
	CC	190-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,3	56,6%
	CC	190-02	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,2	0,8	79,9%
	CC	190-05	tombe individuelle	amas osseux unique	1,6	0,2	0,9	75,6%
	CC	190-08	tombe individuelle	amas osseux unique	1,6	0,2	0,9	71,5%
	CC	200-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,3	0,3	0,8	77,6%
	CC	200-02	tombe individuelle	amas osseux unique	1,9	0,3	1,1	69,7%
	CC	200-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,2	0,5	66,0%
	CC	202-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,5	1,0	86,1%
	CC	202-02	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,3	0,7	74,6%
	CV	203-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,3	0,7	69,3%
	CC	205-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,3	0,9	78,2%
	CC	205-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	0,6	75,0%
	CC	206-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,2	0,6	69,6%
	CC	207-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,2	0,5	69,3%
	CV	209-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,3	0,6	62,8%
	CC	211-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,4	69,4%
	CC	214-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,2	0,4	56,8%
	CC	218-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,4	60,7%
	CC	218-07	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	0,6	48,2%
	CC	222-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,2	0,5	70,2%
	CC	225-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,4	0,9	87,6%
	CC	226-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,5	0,8	74,6%
	CC	227-01	tombe individuelle	amas osseux unique	2	0,4	1,2	75,7%
	CV	241-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,2	0,6	63,9%
	CC	245	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,3	0,6	63,4%
	CC	260-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,2	0,6	67,5%
	CC	276	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,4	58,5%
	CC	048-01/02	tombe individuelle	double amas osseux	0,5	0,2	0,4	58,9%
	CC	090-01/02	tombe individuelle	double amas osseux	0,9	0,3	0,6	72,6%
	CC	064-02/04	tombe individuelle	double amas osseux	1,2	0,5	0,9	79,5%
	TB	224-01/02	tombe individuelle	double amas osseux	0,7	0,3	0,5	62,0%
				moyenne :	**0,9**	**0,3**	**0,6**	**67,9%**
IMMATURES	CC	051-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,2	0,2	39,5%
	CC	051-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	56,5%
	CC	057-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,1	53,5%
	CC	072-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,3	33,3%
	CC	079-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,3	0,3	58,6%
	CC	082-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,3	75,1%
	CC	091-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,3	86,1%
	CC	125-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,08	0,1	45,6%
	SC	127-08	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	61,2%
	CC	190-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	73,0%
	CC	190-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	49,5%
	CC	190-06	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,3	74,1%
	CC	214-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,2	50,1%
	CC	243-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	58,2%
				moyenne :	**0,2**	**0,1**	**0,2**	**58,2%**
				moyenne total :	**0,8**	**0,3**	**0,6**	**66,6%**

Fig. 135 : Tableau récapitulatif des poids moyens des sépultures individuelles.

		N° ST	type de tombe	type de depot	Pm tête	Pm tronc	Pm MbSup	Pm Mb Inf
ADULTES	CC	002-01	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/
	SC	005	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,4	0,8
	CI	027	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0	0	0
	CI	028	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,4	0,5	1,5
	CI	029	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0	3,9
	CI	039	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0	0,1
	SC	040	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,3	0,2	0,5	1,2
	CC	043	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,4	3,1	3,1
	CC	046-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	0,7	2
	CV	050-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,7	0,5	1,3
	CC	051-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,7	1,6	3,2
	CC	055-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	1	1,1	4
	SC	057-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	0,5	1
	CC	057-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	0,7	2
	SC	058-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,4	0,4	1,8	2,8
	CC	063-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,2	1,9
	CC	073-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,3	0,2	0,2	0,8
	CC	075-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,3	0,3	0
	CC	079-06	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,5	0,6	1,7
	CC	079-07	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	1,3	2,4
	SC	079-08	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,6	1,5	1,6
	CC	079-09	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,8	0	3,4
	CC	079-11	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,8	0,9	2,9
	CC	079-14	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,7	2,3	4,7
	CC	082-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,6	1,3
	CC	083-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,5	1	1,3
	CV	084-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,8	0,5	1,2
	SC	089-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,3	0,6	1,3
	CC	089-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	0,3
	CC	095-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,6	1,3	1,9
	CC	096-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,5	0,7	0,5	1,4
	CC	096-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,8	1,6	2,6
	SC	096-03	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/
	CV	097-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,7	0,5	1,6
	CC	101-01	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/
	CC	101-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	1,1	1,8
	CC	102-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,5	0,6	1,2
	CC	103-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	1,4	2,1
	CC	104-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,5	0,7	1,2
	CC	105-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,7	0,5	1,5	3,3
	CC	112-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,4	0,9	1,4
	SC	118-03	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,6	0,1	0	0,9
	SC	119-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,4	2,3
	CC	120-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,7	1	2,4
	CC	122-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	1	1,1
	CV	126-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,5	1,2	2,6
	CC	130-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,3	1,2	2,4
	CC	132-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,1	1,7
	SC	134-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,6	1,6	3,5
	CC	137-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,9	1
	CV	156-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	1,3	1	1,9
	CC	180-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,6	2	2
	CC	181-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,6	1,1	2
	CV	183-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,6	1,6	2,2
	CC	184-07	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	1,7	2,4
	SC	184-09	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,3	0,2	0,4	1,1
	CC	184-10	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,3	1,9	3
	CC	187-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,8	0,3	1,3	3,1
	SC	187-02	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,6	0,3	1	1,8
	SC	187-03	tombe individuelle.	amas osseux unique	1,8	0,4	2,1	2,4
	CC	188-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,4	1,6	3,1
	CC	190-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,3	0,4	0,3	1,4
	CC	190-02	tombe individuelle.	amas osseux unique	1,4	0,8	1,1	2,9
	CC	190-05	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,6	0,6	1	2,9
	CC	190-08	tombe individuelle.	amas osseux unique	1,4	0,6	1	2,8
	CC	200-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	1,4	0,7	0,6	3
	CC	200-02	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,9	1,3	1,5	3,5
	CC	200-03	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,6	0,4	0,6	1,9
	CC	202-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	1,4	0,5	1,4	2,8
	CC	202-02	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,9	0,5	1,5	2,4
	CV	203-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,4	1,5	1,4	3,4
	CC	205-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	1,3	0,7	1,6	3,2
	CC	205-02	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,7	0,5	1,3	1,4
	CC	206-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,8	0,2	0,7	1,7
	CC	207-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,6	0,3	1	2,4
	CV	209-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,5	0,3	0,7	1,6
	CC	211-05	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,5	0,1	0,8	1,7
	CC	214-03	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,3	0,1	0,7	1,3
	CC	218-03	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,4	0,3	0,9	1,6
	CC	218-07	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,4
	CC	222-02	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	2
	CC	225-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,9	0,3	0,7	2,8
	CC	226-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,7	0,3	1,4	3,3
	CC	227-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	1,1	1,3	1,7	3,4
	CV	241-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,7	0,4	1,9	2,3
	CC	245-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,4	0,4	1,6	2,6
	CC	260-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,7	0,5	1,3	1,4
	CC	276	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,4	0,4	1
	CC	048-01/02	tombe individuelle.	double amas osseux	0,3	0,3	0,4	1,3
	CC	090-01/02	tombe individuelle.	double amas osseux	0,6	0,4	0,6	1,6
	CC	064-02/04	tombe individuelle.	double amas osseux	1,0	0,0	1,3	2,9
	TB	224-01/02	tombe individuelle.	double amas osseux	0,3	0,0	0,8	2,1
				moyenne :	**0,6**	**0,5**	**1,0**	**2,1**
IMMATURES	CC	051-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0	0	0
	CC	051-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	1,4	0	0
	CC	057-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0	0	0
	CC	072-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0	0	0
	CC	079-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,3	0,4
	CC	082-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0	0
	CC	190-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,4	0	0
	CC	190-04	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,1	1,3	0
	CC	190-06	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,2	0,4	1
	CC	091-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,3	0,3	0,5	0,5
	CC	125-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,1	0
	SC	127-08	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0,1
	CC	214-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,1	0,6	1
	CC	243-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,1	1	1,1
				moyenne :	**0,2**	**0,2**	**0,3**	**0,3**

Fig. 136 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques pour les sépultures individuelles.

		n° st	type de tombe	type de depot	Pm tête	Pm tronc	Pm MbSup	Pm Mb Inf	poids moyen det.	poids moyen indet.	poids moyen total	taux de dét.
1er s.	CC	002-01	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/	/	/	/	/
	CC	046-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	0,7	2	0,8	0,2	0,5	55,0%
	CC	048-01/02	tombe individuelle.	double amas osseux	0,3	0,3	0,4	1,3	0,5	0,2	0,4	58,9%
	CC	051-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,7	1,6	3,2	1,5	0,4	1,0	70,5%
	CC	057-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	0,7	2	0,6	0,4	0,5	67,8%
	CC	063-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,2	1,9	0,7	0,5	0,6	54,9%
	CC	064-02/04	tombe individuelle	double amas osseux	1,0	0,0	1,3	2,9	1,2	0,5	0,9	79,5%
	CC	079-09	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,8	0	3,4	0,8	0,4	0,6	77,6%
	SC	096-03	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/	/	/	/	/
	CC	190-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,4	0,3	1,4	0,5	0,1	0,3	56,6%
	CC	190-02	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,8	1,1	2,9	1,4	0,2	0,8	79,9%
	CC	207-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	1	2,4	0,8	0,2	0,5	69,3%
	CC	211-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,8	1,7	0,5	0,2	0,4	69,4%
	CC	218-07	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,4	0,7	0,5	0,6	48,2%
	CC	227-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	1,3	1,7	3,4	2	0,4	1,2	75,7%
	CC	243-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,1	1	1,1	0,2	0,1	0,2	58,2%
				moyenne :	**0,6**	**0,4**	**0,9**	**2,2**	**0,9**	**0,3**	**0,6**	**65,8%**
tr. 1er/ 2ème s.	CV	050-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,7	0,5	1,3	0,7	0,2	0,5	66,6%
	CC	072-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0	0	0	0,5	0,1	0,3	33,3%
	CC	073-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,2	0,8	0,3	0,3	0,3	60,7%
	CC	079-06	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,5	0,6	1,7	0,9	0,3	0,6	69,9%
	CV	084-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,8	0,5	1,2	0,7	0,2	0,5	65,9%
	CC	096-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,8	1,6	2,6	1,7	0,3	1,0	76,7%
	CV	097-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,7	0,5	1,6	0,8	0,2	0,5	76,8%
	CV	126-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,5	1,2	2,6	0,9	0,2	0,6	69,8%
	CV	156-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	1,3	1	1,9	1	0,2	0,6	50,3%
	CV	183-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,6	1,6	2,2	1,5	0,3	0,9	72,8%
	CC	190-06	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,2	0,4	1	0,3	0,2	0,3	74,1%
	CC	200-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,7	0,6	3	1,3	0,3	0,8	77,6%
	CV	203-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	1,5	1,4	3,4	1,1	0,3	0,7	69,3%
	CV	209-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	0,7	1,6	0,8	0,3	0,6	62,8%
	CV	241-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,4	1,9	2,3	1	0,2	0,6	63,9%
				moyenne :	**0,5**	**0,6**	**0,8**	**1,8**	**0,9**	**0,2**	**0,6**	**66,0%**
2ème s.	SC	005	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,4	0,8	0,4	0,1	0,3	56,3%
	CC	051-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0	0	0	0,1	0,2	0,2	39,5%
	CC	051-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	1,4	0	0	0,2	0,1	0,2	56,5%
	CC	075-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,3	0,3	0	0,3	0,1	0,2	61,4%
	CC	079-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	58,6%
	SC	079-08	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,6	1,5	1,6	1,1	0,4	0,8	67,9%
	CC	079-11	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,8	0,9	2,9	1,3	0,4	0,9	73,0%
	CC	082-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0	0	0,3	0,2	0,3	75,1%
	CC	090-01/02	tombe individuelle	double amas osseux	0,6	0,4	0,6	1,6	0,9	0,3	0,6	72,6%
	CC	091-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,3	0,3	0,5	0,5	0,3	0,2	0,3	86,1%
	CC	095-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,6	1,3	1,9	0,8	0,4	0,6	66,2%
	CC	101-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	1,1	1,8	0,6	0,3	0,5	75,8%
	CC	104-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,5	0,7	1,2	0,6	0,4	0,5	69,4%
	CC	105-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	1,5	3,3	1,5	0,5	1,0	78,3%
	CC	125-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,08	0,1	45,6%
	SC	127-08	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0,1	0,2	0,1	0,2	61,2%
	CC	132-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,1	1,7	0,9	0,3	0,6	58,0%
	SC	134-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,6	1,6	3,5	1	0,3	0,7	61,9%
	CC	137-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,9	1	0,4	0,2	0,3	54,1%
	CC	181-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,6	1,1	2	0,9	0,4	0,7	73,8%
	CC	184-07	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	1,7	2,4	1,1	0,3	0,7	74,5%
	SC	184-09	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,4	1,1	0,4	0,2	0,3	56,7%
	CC	184-10	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,3	1,9	3	1,6	0,3	1,0	78,3%
	CC	188-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,4	1,6	3,1	1,1	0,4	0,8	67,2%
	CC	190-03	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,4	0	0	0,2	0,1	0,2	73,0%
	CC	190-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,6	1	2,9	1,6	0,2	0,9	75,6%
	CC	202-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,5	1,4	2,8	1,4	0,5	1,0	86,1%
	CC	202-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,5	1,5	2,4	1,1	0,3	0,7	74,6%
	CC	205-01	tombe individuelle	amas osseux unique	1,3	0,7	1,6	3,2	1,4	0,3	0,9	78,2%
	CC	205-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	1,3	1,4	0,9	0,3	0,6	75,0%
	CC	214-01	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,1	0,6	1	0,3	0,1	0,2	50,1%
	TB	224-01/02	tombe individuelle	double amas osseux	0,3	0,0	0,8	2,1	0,7	0,3	0,5	62,0%
	CC	226-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,3	1,4	3,3	1	0,5	0,8	74,6%
	CC	245-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,6	2,6	0,8	0,3	0,6	63,4%
				moyenne :	**0,5**	**0,4**	**0,9**	**1,6**	**0,8**	**0,3**	**0,5**	**67,1%**
3ème s.	CC	043	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,4	3,1	3,1	0,7	0,3	0,5	63,8%
	CC	055-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	1	1,1	4	1,5	3,3	2,4	72,4%
	SC	058-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,8	2,8	0,9	0,3	0,6	67,8%
	CC	102-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,5	0,6	1,2	0,7	0,25	0,5	80,3%
	CC	120-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,7	1	2,4	0,9	0,3	0,6	73,3%
	CC	130-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,3	1,2	2,4	0,9	0,2	0,6	30,4%
	CC	190-08	tombe individuelle	amas osseux unique	1,4	0,6	1	2,8	1,6	0,2	0,9	71,5%
	CC	200-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	1,3	1,5	3,5	1,9	0,3	1,1	69,7%
	CC	200-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,4	0,6	1,9	0,7	0,2	0,5	66,0%
	CC	214-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,7	1,3	0,6	0,2	0,4	56,8%
	CC	225-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	0,7	2,8	1,4	0,4	0,9	87,6%
	CC	260-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	1,3	1,4	1	0,2	0,6	67,5%
				moyenne :	**0,7**	**0,5**	**1,2**	**2,5**	**0,8**	**0,3**	**0,8**	**67,3%**
4ème s.	CC	079-07	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	1,3	2,4	1,1	0,3	0,7	63,2%
	CC	218-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	0,9	1,6	0,5	0,2	0,4	60,7%
				moyenne :	**0,6**	**0,4**	**1,1**	**2,0**	**0,8**	**0,3**	**0,5**	**61,9%**
1er / 3ème s.	CI	027	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0	0	0	0,5	0,1	0,3	27,8%
	CI	028	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,4	0,5	1,5	0,6	0,2	0,4	77,1%
	CI	029	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0	3,9	0,4	0,2	0,3	45,3%
	CI	039	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0	0,1	0,2	0,1	0,2	80,0%
	SC	040	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,5	1,2	0,4	0,2	0,3	47,8%
	SC	057-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	0,5	1	0,6	0,2	0,4	56,3%
	CC	057-05	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0	0	0	0	0	0,0	53,5%
	CC	079-14	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,7	2,3	4,7	2	0,4	1,2	83,4%
	CC	082-04	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,6	1,3	0,6	0,2	0,4	76,9%
	CC	083-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,5	1	1,3	0,8	0,4	0,6	77,3%
	SC	089-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,3	0,6	1,3	0,4	0,2	0,3	60,7%
	CC	089-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	90,4%
	CC	096-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,7	0,5	1,4	0,7	0,3	0,5	84,8%
	CC	101-01	tombe individuelle	amas osseux unique	/	/	/	/	/	/	/	/
	CC	103-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,5	1,4	2,1	1,1	0,3	0,7	71,8%
	CC	112-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,4	0,9	1,4	0,9	0,2	0,6	90,9%
	SC	118-03	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,1	0	0,9	0,5	0,2	0,4	78,2%
	SC	119-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,4	2,3	0,6	0,2	0,4	57,2%
	CC	122-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	1	1,1	0,2	0,2	0,2	32,1%
	CC	180-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,6	2	2	1,2	0,5	0,9	80,8%
	CC	187-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,3	1,3	3,1	1	0,3	0,7	70,9%
	SC	187-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	1	1,8	0,7	0,3	0,5	68,1%
	SC	187-03	tombe individuelle	amas osseux unique	1,8	0,4	2,1	2,4	1,8	0,6	1,2	74,3%
	CC	190-04	tombe individuelle.	amas osseux unique	0,2	0,1	1,3	0	0,2	0,1	0,2	49,5%
	CC	206-01	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,2	0,7	1,7	0,9	0,2	0,6	69,6%
	CC	222-02	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	2	0,8	0,2	0,5	70,2%
	CC	276	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,4	0,4	1	0,5	0,2	0,4	58,5%
				moyenne :	**0,5**	**0,3**	**0,8**	**1,5**	**0,7**	**0,2**	**0,5**	**66,7%**

Fig. 137 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques.

Dans l'ensemble funéraire de Metz, la majorité des taux de détermination des sépultures individuelles intactes est supérieure à la moyenne qui est de 66,6 % (**Fig. 135**) avec un minimum de 27,8 % pour la sépulture 27 et un maximum de 90,9 % pour la tombe 112-02. On peut donc vérifier ici que le poids moyen des fragments osseux est bien fortement lié au taux de détermination. Le paramètre de l'âge doit également être pris en compte, on peut noter que le taux de détermination des sujets immatures à une valeur moyenne inférieure (58,2 %) à celle des adultes (67,9 %) mais la tendance paraît s'inverser lorsque le poids moyen des fragments est très faible, dans ce cas, le taux de détermination des sujets immatures semble supérieur à celui des adultes.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux poids moyens des différents segments anatomiques (**Fig. 136**), on a pu remarquer une fragmentation différentielle des os selon le secteur anatomique auxquels ils appartiennent. En effet, pour les sépultures individuelles contenant des individus adultes, les éléments des membres supérieurs et inférieurs sont moins fragmentés (poids moyen membres supérieurs : 1 g, Min : 0,2 g, Max : 3,1 g / poids moyen membres inférieurs : 2,1 g, Min : 0,3 g, Max : 4,7 g) que les os du crâne (poids moyen : 0,6 g, valeurs comprises entre 0,1 et 1,8 g), qui sont eux-mêmes moins fragmentés que les éléments du tronc (poids moyen : 0,5 g, valeurs comprises entre 0,1 g et 1,5 g). L'épaisseur de la corticale des os des membres étant beaucoup plus forte que celle des os du crâne et du tronc, la différence de fragmentation entre ces segments semble donc normale.
On retrouve le même cas de figure dans les sépultures individuelles d'immatures, même si le poids moyen des fragments osseux est plus faible, induisant une fragmentation plus intense : le poids moyen des membres supérieurs et inférieurs est de 0,3 g avec des valeurs comprises entre 0,1 et 1,3 g, celui du crâne est de 0,2 g avec des valeurs comprises entre 0,1 et 0,5 g et celui du tronc est de 0,2 g pour des valeurs s'échelonnant entre 0,1 et 1,4 g. Les os des jeunes enfants étant très fragiles, il semble également normal qu'ils soient plus intensément fragmentés que ceux des adultes.
La concordance des résultats obtenus s'explique donc plus par la réaction différentielle des os au contact du feu, que par un geste funéraire spécifique.

D'un point de vue chronologique (**Fig. 137**), on ne note pas de variations sensibles entre les différentes phases. Les poids moyen des divers segments anatomiques restent stables, le poids moyen total est de 0,6 g au 1er siècle (Max : 1,2 g, Min : 0,2 g), de 0,6 g à la transition entre le 1er et le 2ème siècle (Max : 1 g, Min : 0,3 g), de 0,5 g au 2ème siècle (Max : 1 g, Min : 0,1 g), de 0,8 g au 3ème siècle (Max : 2,4 g, Min : 0,4 g), et de 0,5 g au 4ème siècle (Max : 0,7 g , Min : 0,4 g) . Le fait que le poids moyen des fragments semble plus important au cours du 3ème siècle découle d'une part du faible nombre de sépultures dans cette phase (12 tombes) et d'autre part, du poids moyen élevé obtenu pour une des sépultures à crémation (055-01 avec un poids moyen total de 2,4 g) contenant les restes d'un individu adulte robuste. A Metz, la fragmentation des ossements n'est donc pas un paramètre qui semble évoluer dans le temps.

Nous pouvons observer que d'une manière générale, le poids moyen des fragments osseux que nous obtenons est relativement faible sur l'ensemble de la nécropole. Ce constat pourrait indiquer une possible conduite du bûcher funéraire au cours de la crémation entraînant une forte fragmentation des os. Ce ringardage peut également être suivi de manipulations post-crématoires ayant une incidence directe sur la forte fragmentation des ossements, comme le prélèvement des restes du défunt lorsqu'ils sont encore chauds ou encore un déversement d'eau sur le bûcher pour précipiter son extinction.

1.9 - Synthèse

L'ensemble funéraire fouillé au « 84-86 avenue André Malraux» est une portion d'un des espaces funéraires de la ville antique de Metz-*Divodurum*, situé à la périphérie sud-est de la capitale de cité, en bordure de la voie de la Meurthe. Cet important ensemble a livré deux-cent-cinquante-neuf tombes à crémation, une tombe-bûcher et vingt-neuf sépultures à inhumation, datés du 1er au 4ème siècle après J.-C, ainsi que les vestiges d'un monument funéraire et de plusieurs fosses dont la fonction semblent liées aux diverses pratiques funéraires réalisés autour de la tombe lors des funérailles ou des fêtes commémoratives. Les limites de l'ensemble funéraire ont pu être appréhendées au sud, à l'ouest et à l'est de la zone fouillée. Un diagnostique réalisée au nord de la parcelle a révélé la continuité de l'occupation funéraire.

L'occupation de l'ensemble funéraire est assez lâche, trois zones ont pu être définies. A l'ouest , un ensemble composé de sépultures en coffre de pierre et de monuments maçonnés est installé parallèlement à la voie, au nord –est sont concentrés la majorité des sépultures à crémation, séparés en deux groupes par un fossé dont le comblement est rempli de fragments de céramique brûlés et non brûlés et d'ossements animaux non brûlés. Enfin au nord-ouest, un secteur semble réservé à un groupe de sépultures à inhumation dont la majorité n'a pas pu être datée. Aucun regroupement lié à l'âge au décès ou au sexe des sujets n'a été repéré, les individus sont répartis aléatoirement sur l'ensemble de la nécropole. Les structures funéraires sont soit regroupées sous forme de grappe, soit largement espacées les unes des autres. Dans certains cas, l'existence de regroupements à caractère familial peut être proposé, mais la faiblesse des données concernant le sexe des individus, n'a pas permis de réaliser une analyse pertinente à ce sujet. Aucun recoupement n'a été repéré entre les différentes tombes, ce qui permet d'envisager que les sépultures devaient comporter à l'origine un élément de signalisation. Excepté la découverte de sept stèles rejetées dans une fosse, aucun élément de signalisation clairement avéré n'a été découvert en place. Toutefois pour quelques tombes des concentrations de mobilier (principalement de la céramique et des ossements animaux) ont été retrouvés au-dessus ou à proximité immédiate des structures. Ces dépôts d'offrandes reflètent l'existence de diverses pratiques dédiées au culte de la tombe. La présence de trois structures qualifiées de fosses à offrandes témoigne également des pratiques qui peuvent être effectuées au sein de l'espace funéraire. La plus remarquable d'entre elles, la fosse 124-01, contenait une quantité importante de mobilier brûlé et non brûlé dont de nombreux vases en céramique brisés, des récipients en verre, des éléments de coffret en bois, des ossements animaux et des graines évoquant certainement les restes d'un banquet funéraire célébré lors des funérailles d'un défunt ou au cours de fêtes commémoratives.

L'étude anthropologique a été réalisée sur un ensemble de vingt-sept sépultures à inhumation et deux cent-soixante sépultures à crémation.
La population inhumée correspond à vingt-huit individus dont vingt-quatre adultes et quatre immatures sociaux. Douze individus adultes ont pu être sexués, parmi lesquels quatre sont de sexe féminin et huit de sexe masculin.

En ce qui concerne les sépultures à crémation, la population brûlée puis inhumée est composée d'au moins deux cent soixante-dix individus dont deux cent trente-trois adultes et trente et un immatures sociaux et pour six individus, l'âge au décès n'a pas pu être déterminé. Aucune diagnose sexuelle fiable

n'a pu être réalisée, notons que pour onze sujets adultes, l'extrême robustesse des pièces osseuses observables nous a fait conclure en la présence probable d'individus de sexe masculin.

La population archéologique de la nécropole correspondrait donc à un total de deux cent quatre-vingt-dix-huit individus dont deux cent cinquante-sept adultes sociaux, trente cinq immatures sociaux et six individus d'âge indéterminé. Nous rappelons que seulement trois sépultures à inhumation possèdent une datation fiable, permettant de les rattacher avec certitude à l'ensemble funéraire fonctionnant du 1er au 4ème siècle. Signalons également que l'ensemble funéraire ne comporte que deux sépultures de nourrissons et que dans les deux cas, les sujets ont été brûlés. Aucune sépulture à inhumation de périnatal n'a donc été observée dans cet ensemble funéraire.

Le mode de dépôt majoritaire des restes osseux du défunt dans les sépultures secondaires à crémation est le vase ossuaire en céramique, mais les ossements peuvent également placés dans d'autres types contenants (vases en verre, coffres en pierre, fragments de panse en céramique ou amphore) ou directement dans des fosses, dispersés avec les résidus de la crémation, ou sous forme d'amas concentrés. Excepté pour les dépôts effectués dans un vase ossuaire en verre, qui semblent être exclusivement pratiqués au cours du 1er siècle, les autres modes de dépôts des ossements sont utilisés tout au long de l'occupation du site funéraire.

Le dépôt d'un seul individu par tombe semble être la pratique privilégiée dans la nécropole, toutefois on compte quelques tombes doubles, une tombe quadruple et une tombe sextuple. Dans la majorité des cas, les restes du défunt sont déposés sous la forme d'un amas osseux unique mais dans certaines structures, ils peuvent être répartis à l'intérieur de plusieurs contenants. Les gestuelles autour du mode de dépôts des ossements sont assez variées et ne semblent pas être liées à l'âge de l'individu ou à la période chronologique.

Le poids de l'amas osseux humains dans la tombe est globalement assez faible avec un poids moyen de 449 g pour les individus adultes et de 65,4 g pour les individus immatures. Il est légèrement supérieur pour les sépultures plurielles, mais dans tous les cas, les poids obtenus sont loin de ceux attendus pour un individu déposé exhaustivement. La masse d'ossements déposés dans la tombe ne correspond donc pas à l'intégralité du corps de l'individu. En revanche pour la plupart des sépultures, les différents segments anatomiques sont à chaque fois représentés dans la tombe mais de manière différentielle. Dans les sépultures d'individus adultes, les valeurs obtenues pour chaque secteur anatomique peuvent être considérées comme une représentation normale de l'individu ; contrairement aux individus immatures qui sont globalement tous largement en dessous des valeurs théoriques.

En ce qui concerne l'aspect des ossements, nous avons pu remarquer que la fragmentation des os est assez importante, plus marquée chez les individus immatures que chez les sujets adultes et que sur l'ensemble des sépultures, la crémation du corps est homogène et poussée, se traduisant par une coloration blanche des ossements. Les diverses observations réalisées sur les pratiques crématoires permettent d'observer que dans l'ensemble funéraire de Metz, les individus sont déposés de manière partielle dans la tombe mais la présence de tous les secteurs anatomiques montre une volonté de représenter symboliquement l'individu. D'autre part, une similitude de crémation a pu être mis en évidence entre tous les individus, ceux-ci étant bien brûlés et de façon homogène ainsi qu'une fragmentation assez intense de

leurs restes osseux. Ces deux paramètres nous permettent de supposer que le bûcher devait être conduit et que les ossements ont certainement subi des manipulations lorsqu'ils étaient encore chauds. Les différents gestes et pratiques observés semblent constante toute au long de l'occupation de la nécropole, aucune évolution liée à la chronologie n'a été observée.

Les défunts sont accompagnés dans la tombe par une quantité variable d'offrandes qui peuvent être primaires ou secondaires. Les trois quart des sépultures de l'ensemble funéraire possèdent un dépôt d'offrandes et dans 67 % des cas, il s'agit de mobilier provenant du bûcher. Les offrandes les plus souvent reconnues dans la tombe sont les vases en céramique, essentiellement représenté par la vaisselle de table et les ossements animaux. On note la présence également mais de manière plus anecdotique d'éléments de parures ou d'habillements, d'instruments ou d'outils, de coffrets en bois et d'objets en tabletterie dont la fonction n'est pas toujours avérée. D'autres éléments présents dans la tombe reflètent les divers gestes effectués autour du défunt lors de sa crémation à travers le déversement d'huile ou de parfum (balsamaires) ou le dépôts d'objets à forte connotation symbolique facilitant le passage du défunt vers l'au-delà, comme les monnaies ou les lampes à huile.

D'une manière générale, le nombre d'offrandes accompagnant le défunt dans la tombe est assez faible. On compte en moyenne deux à quatre dépôts par tombes au cours de l'occupation de la nécropole. Cette tendance semble toutefois évoluer au cours du 2ème siècle où la moyenne est de sept offrandes pas sépulture. Aucune corrélation n'a pu être réalisée entre les données anthropologiques et les offrandes déposées. La faible variété des types d'offrandes déposés et l'absence d'objets habituellement caractéristique du sexe du défunt ou de son âge associée à l'absence de diagnose sexuelle fiable et à la faible proportion d'individu immatures ont compromis toutes tentatives d'approche sociologique du défunt.

Un seul lieu de crémation du corps a pu être observé dans la nécropole, il s'agit d'une-tombe-bûcher probable contenant les restes d'un individu adulte dont les restes osseux ont été retrouvés quasiment en place dans la partie supérieure de la couche de résidus de crémation. Une poignée de ses os a été prélevé et déposé après la crémation dans un vase ossuaire en verre, accompagné par du mobilier en tabletterie brûlé, par-dessus la couche charbonneuse. Aucun autre lieu spécifique dédié à la crémation des corps n'a été repéré dans le reste de l'espace funéraire.

Les sépultures à inhumation étaient dans la majorité des cas dans un mauvais état de conservation, ce qui a rendu les observations d'ordre taphonomiques très difficiles. Sur les vingt sept tombes fouillées, le mode de dépôt du corps a pu être déterminé pour seulement quatorze d'entre elles. Dans onze sépultures, la présence d'un contenant en bois a été proposée (contenant cloué (8 cas) ou chevillé (3 cas)) et dans deux tombes, les défunts étaient placés dans une fosse étroite et directement recouvert de terre. La position des corps dans la tombe est diversifiée : la majorité des individus sont déposés sur le dos, mais ils peuvent également être placés sur le ventre ou en position latérale. Une grande diversité a également été observée dans l'orientation des sépultures. Aucun lien n'a pu être établi entre ce paramètre et l'âge au décès et le sexe des individus.

Seuls trois tombes contenaient un dépôt de mobilier accompagnant le défunt, l'une d'elles comportaient un nombre d'objet important pouvant avoir un lien avec le corps de métier auquel appartenait le défunt. Deux fosses à offrandes ou fosses « rituelles » ont pu être mises en relation avec des sépultures

à inhumation. Ces structures, dont le mobilier témoigne de pratiques réalisées lors des cérémonies funéraires (pendant les funérailles ou lors des fêtes commémoratives) prouvent que des gestes identiques sont effectuées autour du défunt quelque soit le mode de traitement du cadavre (inhumation ou crémation).

L'étude de cet ensemble funéraire périurbain de la capitale des Médiomatriques nous montre une image classique du type d'organisation et de structures que l'on peut s'attendre à trouver en contexte urbain. La plupart des tombes n'ont pas bénéficié d'une architecture spécifique et ne sont pas dotées d'un mobilier important. Les monuments les plus ostentatoires sont situées à proximité de la voie mais leur nombre reste toutefois restreint. Aucune différenciation ou hiérarchisation des sépultures n'est vraiment perceptible ce qui pourrait refléter une image assez lissée de la population. Ce constat ne peut toutefois pas être directement lié à la richesse ou au statut social des individus enterrés dans cet espace funéraire, dont la tombe n'est pas nécessairement le miroir. Les gestes funéraires observés montrent une connaissance et une intégration des pratiques funéraires romaines dès le début de l'occupation de la nécropole : aucun type de mobilier témoignant de traditions proprement gauloises n'est présent dans les tombes.

2 - Bavay-*Bagacum* – L'ensemble funéraire de la « Fache des Près Aulnoys » (Nord)

Les travaux de mise à quatre voies de la RN 49, à la sortie est de la ville de Bavay ont entraîné le déclenchement d'une opération d'archéologie préventive, menée avec le concours du Ministère de la Culture et des Transports. Entre juillet 1994 et mai 1995, une équipe d'archéologues, dirigée par F. Loridant et X. Deru, a mis au jour un important ensemble funéraire composé de cent-soixante-neuf structures funéraires datées entre le début du 1er siècle (à partir d'environ 15-20 après J.-C.) jusqu'à la fin du 2ème siècle.

2.1 - Un espace funéraire périurbain : contexte archéologique et extension géographique

L'ensemble funéraire de « la Fache des Près Aulnoys » se situe à l'est de la ville de Bavay-*Bagacum*, sur un plateau limoneux qui surplombe une légère dépression dans laquelle coule le ruisseau « Bavay », le long de la voie antique reliant la capitale de cité à Trèves (**Fig. 138**). Cet axe important, suit le tracé de l'actuelle route nationale 2049 (anciennement RN 49). La nécropole est implantée en bordure nord de la voie, dans un secteur n'ayant livré que peu de vestiges antiques, hormis un tronçon appartenant à un aqueduc approvisionnant la ville en eau. La forte vocation funéraire de cette zone extérieure à la ville, semble toutefois confortée par la découverte lors d'un diagnostic archéologique, d'autres sépultures à crémation, datant du 2ème siècle après J.-C., à moins de cinq cent mètres à l'est de l'ensemble funéraire. Cette zone n'a malheureusement pas fait l'objet d'une fouille mais il est envisageable que le secteur fouillé à « la Fache des Près Aulnoys » soit en réalité à l'intérieur d'un espace funéraire beaucoup plus vaste.

L'ensemble funéraire est situé à environ mille cinq cent mètres des limites urbanisées connues de la ville antique (**Fig. 138**). La situation excentrée de cette nécropole par rapport au centre urbain a soulevé la question d'un fonctionnement direct de cet espace funéraire avec la ville de Bavay-*Bagacum* [183]. Il est certain que les autres espaces funéraires repérés à l'ouest et au sud de la ville sont beaucoup plus rapprochés du tissu urbain et notamment du centre urbanisé de la ville, centré autour du forum. Néanmoins, la périphérie est de la ville antique est très peu connue et les limites urbanisés placées sur le plan sont uniquement le reflet de nos connaissances actuelles de l'occupation antique de la ville, qui sont dues essentiellement à des découvertes lors de prospections pédestres. De plus, le nombre important de tombes appartenant à une occupation chronologique relativement courte (moins de deux siècles) ainsi que la qualité et l'importance du mobilier déposé dans les tombes nous semblent davantage être l'image du fonctionnement d'un ensemble funéraire accueillant une population urbaine, plutôt que dépendant d'une *villa* ou d'un hameau qui aurait pu être situé à proximité de la ville.

L'ensemble funéraire s'étend sur une bande d'une longueur d'environ cent soixante-mètre sur vingt-cinq mètres de large (**Fig. 139**). Au sud, les premières tombes apparaissent à une distance d'environ six mètres par rapport au tracé de la route nationale et donc de celui supposé de la voie antique. D'après les archéologues, les limites orientales, occidentales et méridionales de l'ensemble funéraire semblent avoir été atteintes au cours de la fouille, du fait de l'absence total de vestiges au-delà des sépultures fouillées. En revanche, l'extension de l'espace funéraire au nord n'a pu être appréhendée du fait des contraintes de l'emprise de fouille[184]. En ce qui concerne la limite orientale, nous ne pouvons

[183] Loridant F., Deru X. 2009, p. 11.
[184] Loridant F., Deru X. 2009, p. 9.

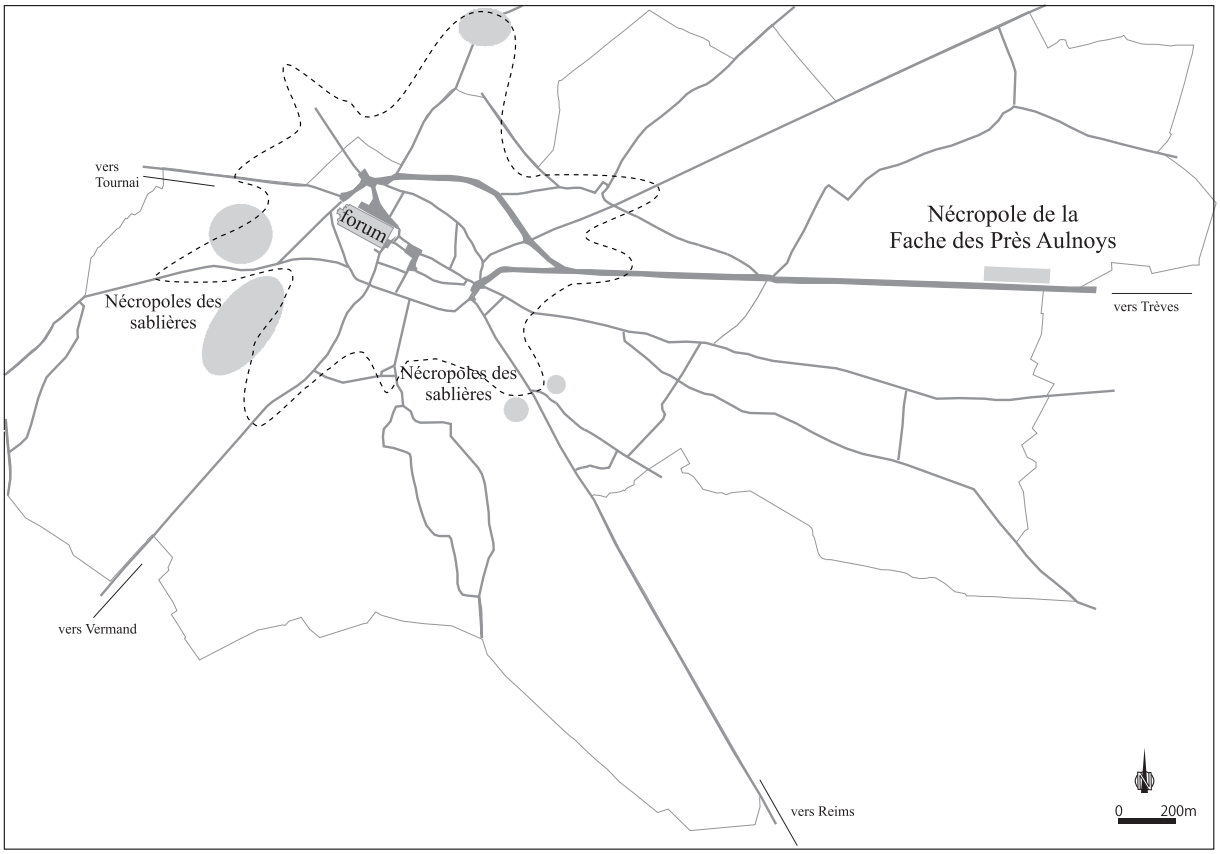

Fig. 138 : Situation de l'ensemble funéraire de la « Fache des Près Aulnoys » par rapport aux limites urbanisées connues de Bavay-*Bagacum* au Haut Empire (fond de carte : C.G. 59, Infographie : H.B.E.).

affirmer avec fiabilité qu'il s'agisse réellement de l'extension maximum de la nécropole puisque des sépultures à crémation contemporaines de l'utilisation de l'ensemble funéraire de « la Fache des Près Aulnoys » ont été découvertes à moins de cinq cent mètres à l'est. Comme nous l'avons déjà précisé, l'espace funéraire oriental de la ville de Bavay-*Bagacum* semble être beaucoup plus vaste, que celui que nous nous connaissons aujourd'hui.

2.2 - Présentation générale du site et occupation chronologique

Le site funéraire a livré un ensemble d'au moins cent soixante neuf structures funéraires comprenant (**Fig.139**) :

- cent cinquante huit sépultures secondaires à crémation.
- huit structures assimilables à des tombes dans leur organisation mais ne contenant aucun ossement.
- les fondations d'une construction de forme allongée comportant dans sa partie centrale un dallage de terre-cuite portant des traces de feux : bâtiment B.
- les fondations de deux monuments funéraires : bâtiment A et C.

La présence d'autres structures, découvertes lors de la phase de diagnostic, ont été mentionnées dans le bilan scientifique régional de l'année 1994[185]. Il s'agit de grandes fosses correspondant certainement à des fosses dépotoirs, dont le comblement est composé de «*cendres, de charbon de bois mélangé à des céramiques calcinées et d'ossements brûlés dont certains sont humains. Elles sont restées longtemps ouvertes comme en témoignent des effondrements de parois* »[186]. Malheureusement, ces structures n'ont pas pu bénéficier de relevé et le mobilier n'a pas été prélevé.

Dès la première phase de décapage, la lecture des fosses sépulcrales s'est révélée difficile, notamment pour celles ne comportant pas une architecture pérenne. Le sédiment de comblement s'est avéré être de la même couleur que le sédiment naturel et seuls quelques indices, comme des fragments de charbon de bois ou la présence de quelques tessons en surface ont permis de repérer quelques tombes. Le terrain a donc été sondé d'une manière systématique tous les dix centimètres sur une profondeur de cinquante centimètres, avec une tige métallique afin de repérer les tombes sans les endommager[187]. Suite à cela, deux décapages mécaniques successifs ont été effectués afin d'explorer dans son intégralité la zone prescrite.

Le niveau de circulation de la nécropole n'a pas été appréhendé lors de la fouille, toutefois, il a été évalué par les archéologues à environ cinquante à soixante-dix centimètres au-dessus de la couche de limon située sous la terre végétale. Ce niveau est donné par la découverte de la première assise de fondations des différentes constructions qui devaient atteindre au moins une soixantaine de centimètres[188].

Le phasage chronologique de l'ensemble funéraire de « la Fache de Près Aulnoys » a été obtenu par l'introduction d'un ensemble de cent-dix-sept tombes du site à une sériation par permutation matricielle antérieurement, regroupant des ensembles provenant des nécropoles des *civitates* des Nerviens, des Atrébates et des Ménapiens[189]. Basée sur le respect de critères stricts (présence du mobilier pertinent en deux exemplaires dans deux tombes minimum et respect d'au moins deux critères présents dans la matrice) et l'introduction d'une certaine catégorie de mobilier (céramique belge, dorée, à enduit rouge et à vernis rouge pompéien ainsi que les cruches et les fibules), la sériation a permis d'obtenir un découpage en sept phases s'étendant du premier quart du 1er siècle au début du 3ème siècle après J.-C.
Les sépultures de Bavay ne sont concernées que par six de ces phases :

- la phase 2 : de 15-20 après J.-C. à 65-70 après J.-C.
- les phases 3 et 4 : de 65-70 à 85-90 après J.-C.
- la phase 5 : de 85-90 après à 120 après J.-C.
- la phase 6 : de 120 après au milieu du 2ème siècle.
- la phase 7 : du milieu du 2ème siècle aux premières années du 3ème siècle.

Les tombes qui n'avaient pas pu être entrées dans la sériation ont été ensuite réintroduites dans le phasage existant ou dans la catégorie non datées.

[185] Loridant F. 1994, p. 23-25
[186] Loridant F. 1994, p. 24.
[187] Loridant F., Deru X. 2009, p. 9.
[188] Loridant F., Deru X. 2009, p. 9.
[189] Loridant F., Deru X. 2009, p. 13.

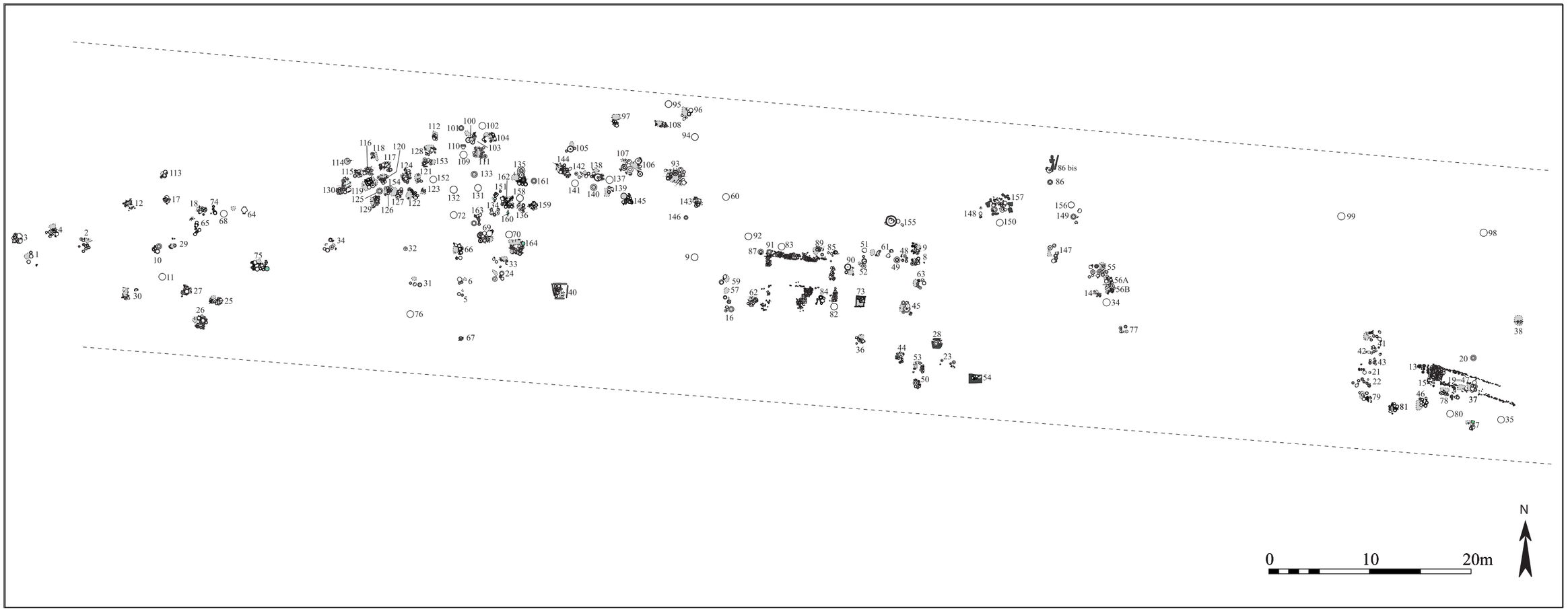

Fig. 139 : Plan général de l'ensemble funéraire de Bavay «La Fache des Près Aulnoys» (Fond de carte : H. Bodart ; Infographie : H.B.E.).

Nous avons choisi d'utiliser ce phasage en sept parties uniquement lorsque celui se révélait être pertinent, notamment sur des questions précises liées à l'évolution chronologique du mobilier ou encore à l'évolution topographique de la nécropole. Dans les autres cas, nous utilisons une phase chronologique simplifiée, basée sur les siècles, qui nous permettra de réaliser des comparaisons pertinentes entre les différents sites de notre corpus. Nous utiliserons donc un classement en trois phases d'occupation du site (**Fig. 140**) :

- la **première phase** correspond au 1er siècle de notre ère et intègre les phases 2, 3 et 4 de la sériation. Elle comporte trente huit sépultures à crémation dont six tombes datées de la première moitié du 1er siècle, et trente deux tombes datées de la deuxième moitié du 1er siècle après J.-C. Les structures les plus précoces sont datées de 15-20 à 65-70 après J.-C. Le monument B semble avoir été construit dans le dernier quart du 1er siècle. Son édification n'est pas connue avec exactitude, mais elle ne semble pas intervenir avant la fin du 1er siècle. Les tombes 085 et 089 (datées entre 15-20 et 85-90 après J.-C.) ainsi que la tombe non datée 091 ont été recoupées par les fondations puis dans un second temps, les tombes 084 (datée de la 2ème moitié du 2ème siècle) et 092 (non datée) ont recoupé les fondations du monument ce qui donnent un *terminus post quem* pour l'édification de la fin du dernier quart du 1er siècle et une destruction du bâtiment dans la seconde moitié du 2ème siècle[190].

- la **deuxième phase** correspond à la phase de transition entre le 1er et le 2ème siècle (85-90 à 120 après J.-C.), qui équivaut à la phase 5 de la sériation. Huit sépultures à crémation sont concernées.
Ces deux premières phases correspondent à l'implantation et aux premières occupations de la nécropole. L'occupation est très lâche et ne montre pas d'organisation cohérente.

D'un point de vue chronologique, on peut noter que dans la première moitié du 1er siècle, les sépultures sont peu nombreuses et se concentrent principalement dans la partie centrale et occidentale de la nécropole. Dans la seconde moitié du 1er siècle, les tombes deviennent plus abondantes et semblent se développer légèrement vers l'est (notamment en phase 4). A la transition entre le 1er et le 2ème siècle, quelques structures viennent s'installer à proximité des ensembles de tombes préexistants sans organisation homogène.

- la **troisième phase** correspond au 2ème siècle après J.-C. et concerne les phases 6 et 7 de la sériation. C'est au cours de cette période, notamment à partir de la seconde moitié du siècle, que le site funéraire semble se développer le plus fortement avec un total de quatre-vingt tombes dont dix-huit sont datées de la première moitié du 2ème siècle et soixante-deux de la deuxième moitié du 2ème siècle. Quatre autres structures funéraires assimilables à des tombes par leur organisation et le type de mobilier présent mais ne possédant pas d'ossements sont également datées de la seconde moitié du 2ème siècle (035, 074, 088, 155). La construction des monuments funéraires A et C peut également être rattachée à cette période chronologique. Le monument C a été réalisé autour de la sépulture 157 ce qui permet de dater sa construction au cours de la première moitié du 2ème siècle. L'édification du monument A a endommagé deux structures (tombes 37 et 19) datées de la première moitié du 2ème siècle, ce qui fourni un *terminus post quem* pour sa construction[191]. Deux tombes appartenant à la seconde moitié du 2ème siècle sont situées à proximité immédiate du monument et lui semblent liées.

[190] Loridant F., Deru X. 2009, p. 98.
[191] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99.

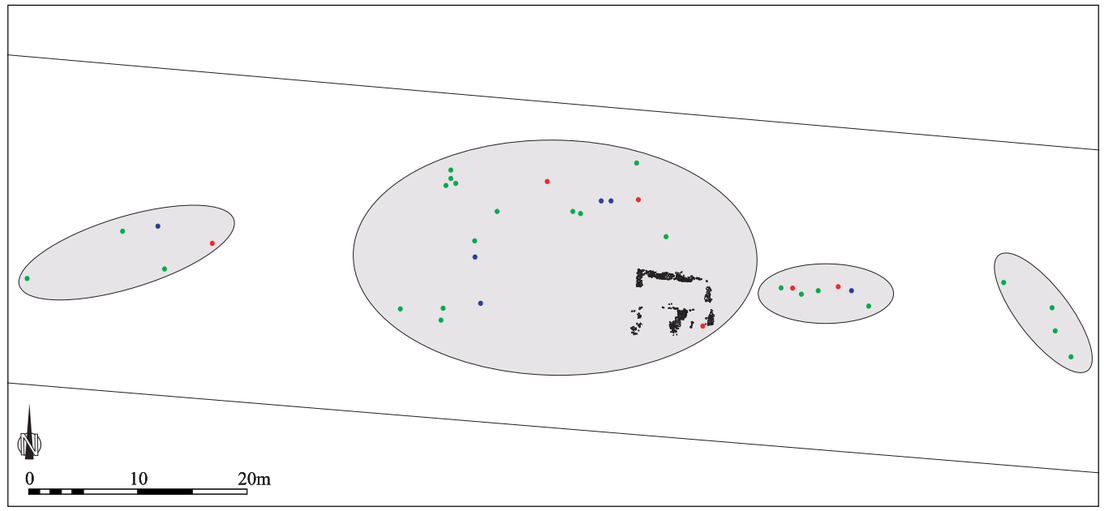

1er siècle après J.-C. : phase 2 - 3 - 4

2 15 - 20 / 65 - 70

3 4] 65 - 70 / 85 - 90

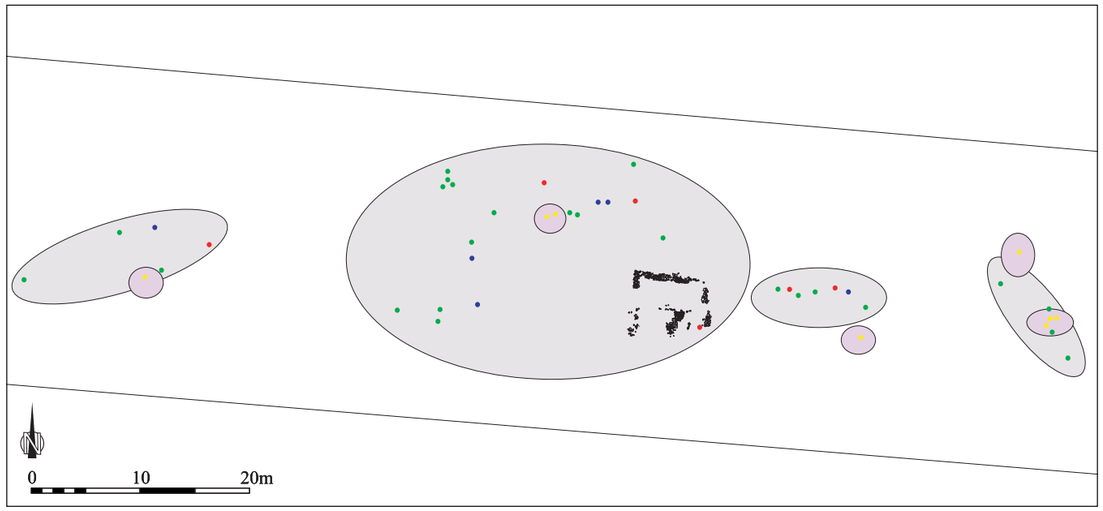

1er siècle et transition 1er / 2ème siècle après J.-C. :
phase 2 - 3 - 4 - 5

85 - 90 / 120 5

implantation tr. 1er / 2ème s.

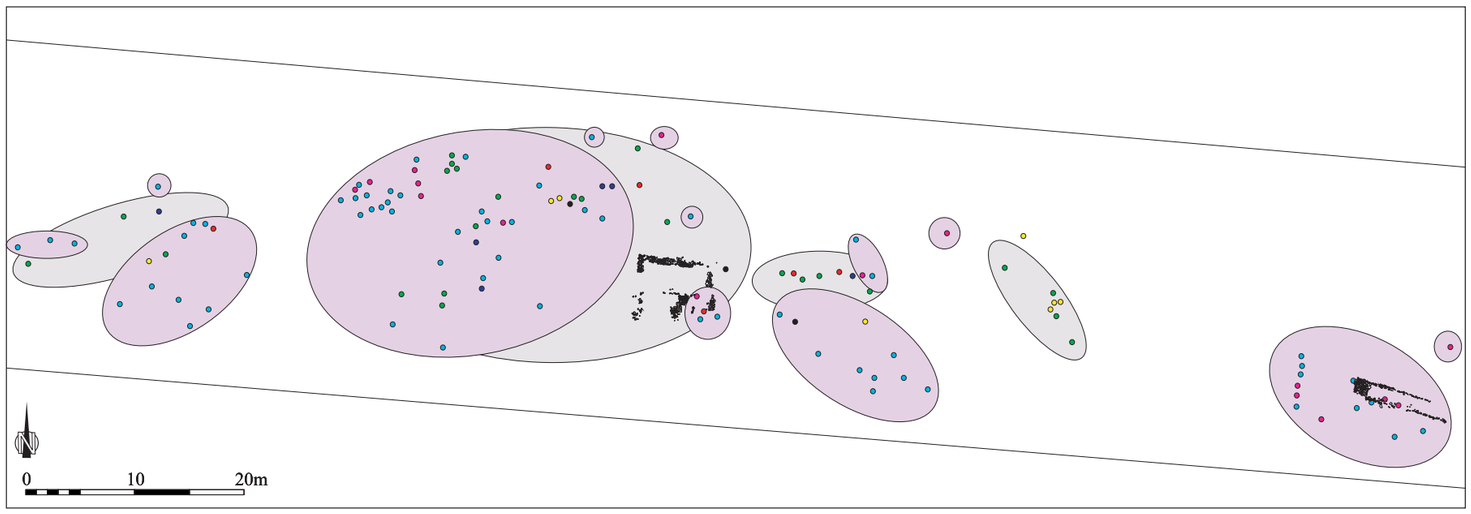

1er / 2ème siècle après J.-C.
phase 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7

6 120 - 150

7 150 - 200

implantation 2ème siècle

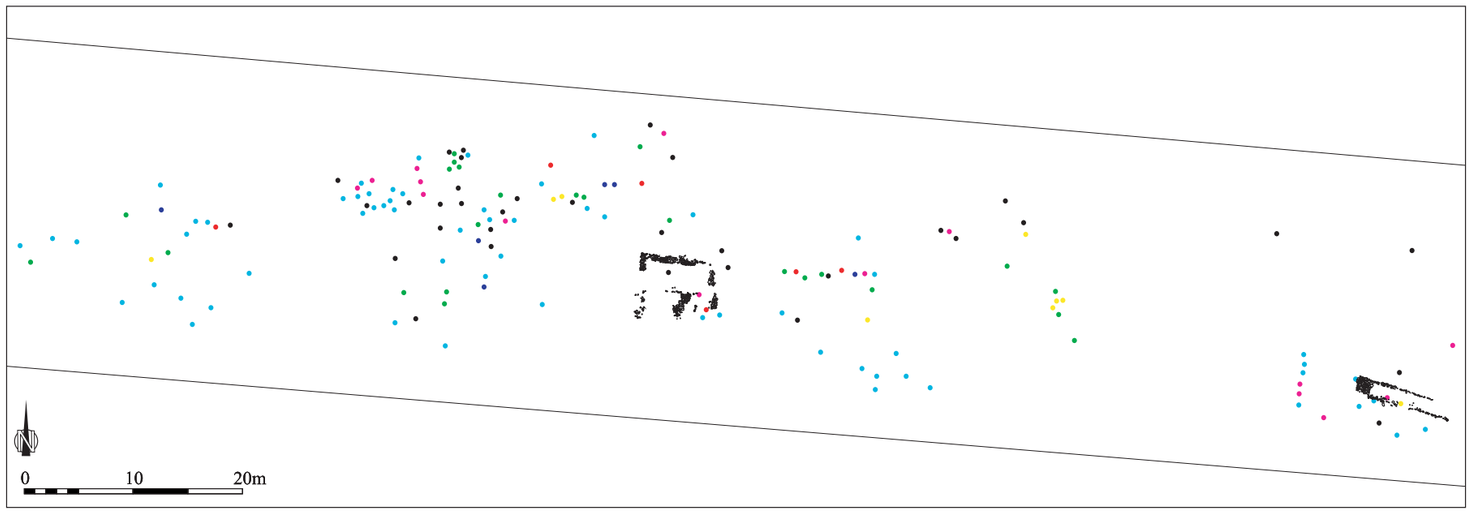

1er / 2ème siècle après J.-C.
toutes phases et structures
non datées

non datée

Fig. 139 : Évolution chronologique de l'occupation de l'ensemble funéraire de Bavay «La Fache des Près Aulnoys» (Fond de carte : H. Bodart ; Infographie : H.B.E.).

A partir du 2ème s. après J.-C. (phases 6 et 7), les tombes, qui sont de plus en plus nombreuses, viennent s'implanter autour des noyaux déjà présents tout en s'étendant plus largement dans l'espace et notamment vers le sud. Une nouvelle zone est créée à l'extrémité orientale du site, avec, dans un premier temps, l'implantation de sépultures puis dans un second temps, la construction d'un monument funéraire, autour duquel viennent s'installer ensuite plusieurs groupes de sépultures.

Un ensemble de trente et une sépultures secondaires à crémation et quatre structures funéraires correspondant à des dépôts de mobilier sans ossement, n'a pas pu bénéficier d'une datation précise du fait de la mauvaise conservation du mobilier ou l'absence d'élément datant dans la structure. Elles appartiennent à la catégorie des structures funéraires non datées, toutefois, leur appartenance à la période d'occupation générale de la nécropole ne peut être remise en doute.

L'implantation de ces structures non datées à l'intérieur du site funéraire ne modifie pas l'organisation générale du site funéraire. Ces tombes viennent, pour la plupart, s'installer dans des zones déjà occupées, excepté dans la partie nord est de l'espace funéraire où deux tombes qui semblent isolées viennent s'établir dans une zone qui semblait inoccupée jusqu'alors.

2.3 - Organisation interne de l'ensemble funéraire

2.3.1 - Répartition spatiale et regroupements

La répartition spatiale des tombes de la nécropole selon les phases chronologiques ne montre pas d'organisation cohérente[192]. Néanmoins, l'état d'arasement de certaines zones du site peut nous donner une vision tronquée de l'organisation spatiale de la nécropole. Ce constat est du en partie à la possible disparition de certaines tombes et surtout de tous les aménagements de surface et de signalisation qui devaient à l'origine, délimiter et organiser l'espace funéraire. Bien que nous ne soyons pas totalement sûr de connaître les limites septentrionales de la nécropole, l'implantation des structures funéraires semblent suivre un développement linéaire est –ouest, parallèle à la voie antique. L'axe routier n'a pas pu être appréhendé lors de la fouille car il se situe vraisemblablement sous la route nationale 49. Néanmoins, lors de la fouille, aucune sépulture ou un autre type de structure n'a été repéré en bordure immédiate de la voie, les premières tombes sont situées à une distance d'environ six à dix mètres de cet axe et les constructions en pierre, dont deux sont assimilés à des mausolées (bâtiment A et C), sont également largement en retrait. On peut remarquer qu'un partie des tombes les plus récentes, notamment celles de la seconde moitié du 2ème siècle, sont venues s'implanter au sud de l'espace funéraire et sont donc les plus proches de la voie. Les tombes les plus anciennes sont situées, quant à elles, beaucoup plus au nord.

Les tombes sont réparties d'une manière assez lâche et irrégulière sur l'ensemble de l'espace funéraire, trois grands groupes semblent toutefois se dessiner, un premier se situant à l'ouest, un second au centre et un troisième à l'est. A l'intérieur de ces groupes, les sépultures peuvent être disposées, largement espacées les unes des autres ou alors regroupées, sous forme d'un noyau ou d'un alignement (**Fig. 141**).

[192] Loridant F., Deru X. 2009, p. 21.

Dans plusieurs endroits de l'ensemble funéraire, des regroupements de deux, trois, voire quatre structures de même époque, distantes d'une dizaine de centimètres à environ un mètre, ont pu être observés. Il s'agit à chaque fois de tombes topographiquement et stratigraphiquement proches mais dont les diverses implantations n'ont jamais perturbé les tombes préexistantes.

- à l'est, on distingue un noyau de deux tombes (021 et 022) datées de la première moitié du 2ème siècle (phase 6), qui est ensuite complété par l'arrivée de trois sépultures au nord (041, 042, 043) et une tombe au sud (079) au cours de la seconde moitié du 2ème siècle. Un autre noyau a été identifié à l'ouest de ce dernier, regroupant à l'origine deux tombes (035 et 055) datées de la deuxième moitié du 1er siècle (phase 4), distantes d'environ deux mètres l'une de l'autre, entre lesquelles trois sépultures (014, 056 A, 056 B) appartenant à la phase de transition entre le 1er et le 2ème siècle (phase 5) sont venues s'implanter. On notera que les tombes 056 A et 056 B possèdent en plus d'une disposition très proche, un mobilier funéraire similaire.

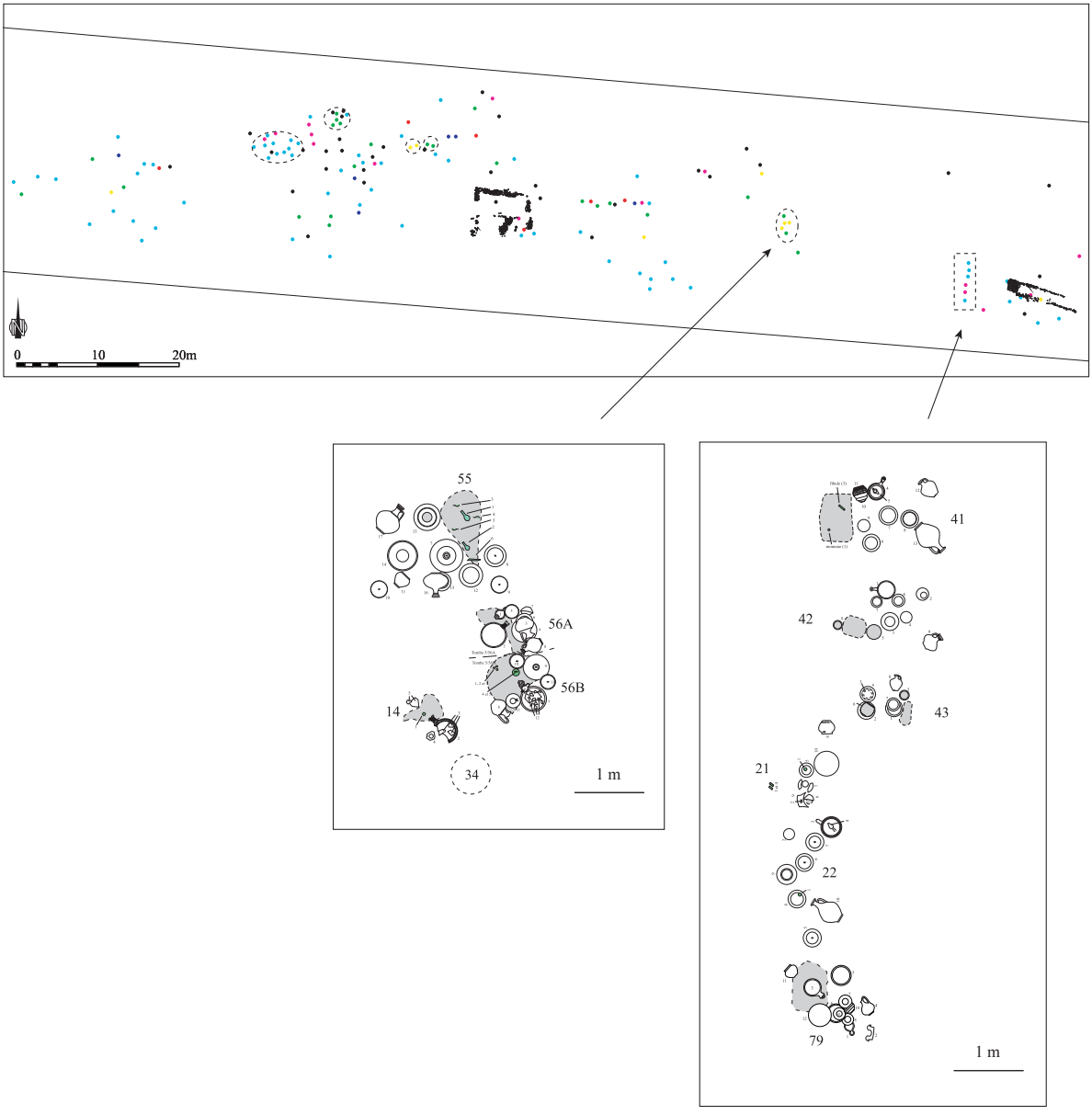

Fig. 141 : Regroupement de tombes contemporaines sous forme d'un noyau ou d'un alignement (Infographie : H.B.E.).

- au nord-ouest du monument B, deux regroupements associant à chaque fois deux sépultures contemporaines (137-138 et 106-107) ont pu être repérés. Les tombes distantes d'environ trente centimètres l'une de l'autre contiennent également un mobilier funéraire très comparable. Plus à l'ouest, un noyau comportant quatre tombes datées de la seconde moitié du 1er siècle (phase 4), est complété dans un second temps, par quatre autres sépultures (100, 109, 110, 111), dont une seule a pu être datée avec précision de la seconde moitié du 2ème siècle (104 / 101, 102, 103 : non datées).
Une dernière concentration chronologiquement homogène semble apparaître également, au sud ouest de la précédente, regroupant un ensemble de onze sépultures relativement proches les unes des autres (115, 118, 119 A-B, 120, 121, 122, 124, 126, 127, 129, 130). Ce regroupement est composé de onze sépultures datées de la seconde moitié du 2ème siècle, dont le mobilier funéraire ainsi que son organisation dans la tombe, est en de nombreux points identiques.

Notons également que dans un cas, deux sépultures contemporaines (008, 009), datées de la deuxième moitié du 2ème siècle (phase 7), ont été superposées stratigraphiquement, séparées l'une de l'autre par une couche de limon. Nous ne disposons malheureusement pas de relevés en coupe pour cette structure mais la superposition exacte de ces deux tombes appartenant à la même période chronologique permet d'envisager qu'il s'agit d'un regroupement volontaire. Un même type de juxtaposition de deux sépultures est signalé par les archéologues, concernant la tombe 044, qui serait située en-dessous d'une couche d'ossements sur laquelle était posée une dalle[193]. Dans ce cas, nous ne disposons d'aucun relevé ou cliché photographique concernant la couche d'ossement supérieure (044 bis), il nous est donc impossible de confirmer cette interprétation. Il en est de même pour les structures 141 et 142 datées de la transition entre le 1er et le 2ème siècle (phase 5). Pour cette dernière, il est mentionné qu'elle est située sous la tombe 141, mais nous ne possédons aucun cliché, relevé en plan ou en coupe pour certifier cette juxtaposition.

La taille des regroupements est dans la majorité des cas, assez restreinte, excepté pour le noyau situé le plus à l'ouest qui regroupe onze sépultures, les autres groupes accueillent entre deux et six sépultures. Les données anthropologiques dont nous disposons nous permettent d'obtenir quelques renseignements sur le type de recrutement opéré au sein des regroupements (**Fig. 142**). Notons que pour treize sépultures, les données ostéologiques sont manquantes car les os ont été égarés après la fouille.

Parmi les sept regroupements observés, nous pouvons constater que lorsqu'il s'agit de regroupement associant au moins cinq tombes, toutes les classes d'âges sont représentées, des individus adultes matures, jeunes ou âgés côtoient des immatures *Infans I* ou *II*. Le type de tombe semble également être variable, les tombes individuelles, doubles et triples peuvent également être associées au sein du même noyau. L'analyse de la répartition des individus par sexe n'est ici pas pertinente du fait de la faiblesse de l'échantillon sexué. Trois individus de sexe masculin probable et une femme ont pu être identifiés, dont deux hommes probables regroupés dans le même noyau. Si l'on compare ces données avec le type de mobilier déposé dans les tombes, on s'aperçoit d'une part, que les objets généralement associés à un homme (couteau…) ou à des femmes (miroir, aiguilles en bronze, bracelet…) ne peuvent pas être retenus comme marqueur sexuel et que d'autre part, les immatures sociaux bénéficient du même type d'offrandes que celles accordées aux adultes, autant en qualité, qu'en quantité. En effet, parmi les quatre tombes sexuées, aucune ne comporte un mobilier permettant d'identifier sexuellement le défunt, en re-

[193] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99.

	n° st	type de tombe	âge au décès	robustesse	sexe
1ère moitié 2ème s.	021	tombe individuelle	/	/	/
	022	tombe individuelle	/	/	/
2ème moitié 2ème s.	041	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	robuste	indéterminé
	042	tombe individuelle	individu immature *Infans I*	/	/
	043	tombe individuelle	/	/	/
2ème moitié du 1er s.	035	tombe individuelle	/	/	/
	055	tombe triple.	individu de taille adulte	/	indéterminé
			individu immature *Infans II*	/	indéterminé
			individu immature *Infans I*	/	indéterminé
tr. 1er / 2ème s.	014	tombe individuelle	individu de taille adulte	/	indéterminé
	056A	tombe individuelle	individu adulte jeune	/	femme
	056 B	tombe individuelle	individu adulte jeune	/	indéterminé
2ème moitié du 1er s.	137	tombe individuelle	/	/	/
	138	tombe individuelle	individu immature *Infans I*	/	/
2ème moitié du 1er s.	106	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	extrêmement robuste	homme probable
	107	tombe individuelle	/	/	/
2ème moitié 1er s.	100	tombe individuelle	/	/	/
	109	tombe individuelle	/	/	/
	110	tombe individuelle	individu adulte âgé	/	indéterminé
	111	tombe individuelle	individu adulte mature	/	indéterminé
2ème moité 2ème s.	104	tombe individuelle	individu adulte mature	gracile	indéterminé
non datée	101	tombe individuelle	individu adulte jeune	gracile	indéterminé
	102	tombe individuelle	/	/	/
	103	tombe individuelle	/	/	/
2ème moitié 2ème s.	115	tombe individuelle	/	/	
	118	tombe individuelle	individu de taille adulte	/	indéterminé
	119 A	tombe triple.	individu adulte mature ou âgé	robuste	indéterminé
	119 B		individu adulte mature ou âgé	robuste	indéterminé
			individu adulte mature ou âgé	gracile	indéterminé
	120	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	gracile	indéterminé
	121	tombe individuelle	/	/	/
	122	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	gracile	indéterminé
	124	tombe individuelle	individu immature *Infans I*	/	/
	126	tombe triple.	individu immature *Infans I*	/	indéterminé
			individu immature *Infans II*	/	indéterminé
			individu de taille adulte	/	indéterminé
	127	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	extrêmement robuste	homme probable
	129	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	/	indéterminé
	130	tombe double.	individu adulte âgé	extrêmenent robuste	homme probable
			individu adulte jeune ou mature	gracile	indéterminé
2ème moitié 2ème s.	008	tombe individuelle	individu adulte jeune ou mature	/	indéterminé
	009	tombe individuelle	/	/	/

Fig. 142 : Données anthropologiques obtenues selon les regroupements topographiques.

vanche les sépultures d'immatures comportent des miroirs (138), des colliers de perles (124), des fibules (124) et un nombre important de récipients en céramique. Notons que dans la tombe triple 055 associant les restes d'un individu de taille adulte et ceux de deux immatures *Infans I* et *II*, un couteau est déposé dans la tombe, toutefois ce dernier peut très bien être associé à l'individu adulte de sexe indéterminé. Dans les trois cas de regroupement de deux tombes contemporaines (008-009, 106-107, 137-138), à chaque fois, nous n'avons pu examiner qu'un seul lot osseux sur les deux amas présents. Nous ne pouvons donc pas tirer de conclusion quant à un éventuel type d'association.

Bien que nos données soit incomplètes, elles ne semblent pas témoigner d'une sélection spécifique des regroupements en fonction de l'âge ou du sexe de l'individu. Il est vraisemblable qu'il s'agisse dans la majorité des cas, d'un recrutement de type familial. On peut également envisager la présence d'autres types de regroupement, correspondant à des groupes sociaux (associations ou collèges) qui pouvaient fournir à leurs membres des espaces funéraires particuliers[194]. Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, il est impossible d'en apporter la preuve.

2.3.2 - Les monuments funéraires

Trois bâtiments construits ont été identifiés dans la zone funéraire : deux d'entre eux ont été identifiés comme des monuments funéraires (bâtiment A et C) et le troisième pourrait être mis en rapport avec le lieu de crémation des corps (voir *infra* 2.4). Les deux premiers monuments semblent avoir été construits au cours du 2ème siècle après J.-C.

La première construction (bâtiment C) est située dans la partie nord-est de l'espace funéraire. Ce monument est constitué d'une base rectangulaire, d'un mètre quarante de côté, composé d'un lit de blocs de grès non liés, par-dessus lequel reposaient les restes d'une assise de pierre bleue (**Fig. 143**)[195]. Ce dallage de pierre recouvrait la sépulture 157, datée de la première moitié du 2ème siècle. Cette tombe, de plan carré, entourée de pierre bleue, est composée d'un vase ossuaire en céramique, accompagné d'une dizaine d'offrandes secondaires. Ce monument très arasé devait certainement supporter à l'origine une élévation. Notons que l'installation de ce monument a perturbé la sépulture non datée 048.

Plus proche de la voie, à l'extrémité est de l'espace funéraire, se situait les fondations d'un second monument (bâtiment A) au plan plus complexe (**Fig. 144**). Cette construction, orientée est-ouest, est composée d'une base de plan carrée d'un mètre cinquante de côté, constituée d'une assise de moellons de grès et de pierre bleue, se prolongeant à l'est par deux alignements parallèles de bloc de même nature, longs de huit mètres quatre-vingt et de cinq mètres soixante-dix. Quatre trous circulaires, assimilables à des trous de poteaux, se trouvent sur les alignements, placés face à face, décalés d'environ cinquante à soixante dix centimètres du massif quadrangulaire[196]. Il est probable que ces poteaux devaient soutenir une structure légère placée à l'avant du monument. Cette construction ne recouvre aucune tombe, toutefois trois sépultures à crémation (013, 046 et 078), datées de la seconde moitié du 2ème siècle sont situés à proximité immédiate du monument sur son côté sud et ouest et lui semblent liés. Lors de sa construction, trois tombes datées du début de deuxième siècle ont été recoupées par les fondations du monument (019, 037, 195).

[194] Loridant F. 1994, p. 23.
[195] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99.
[196] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99.

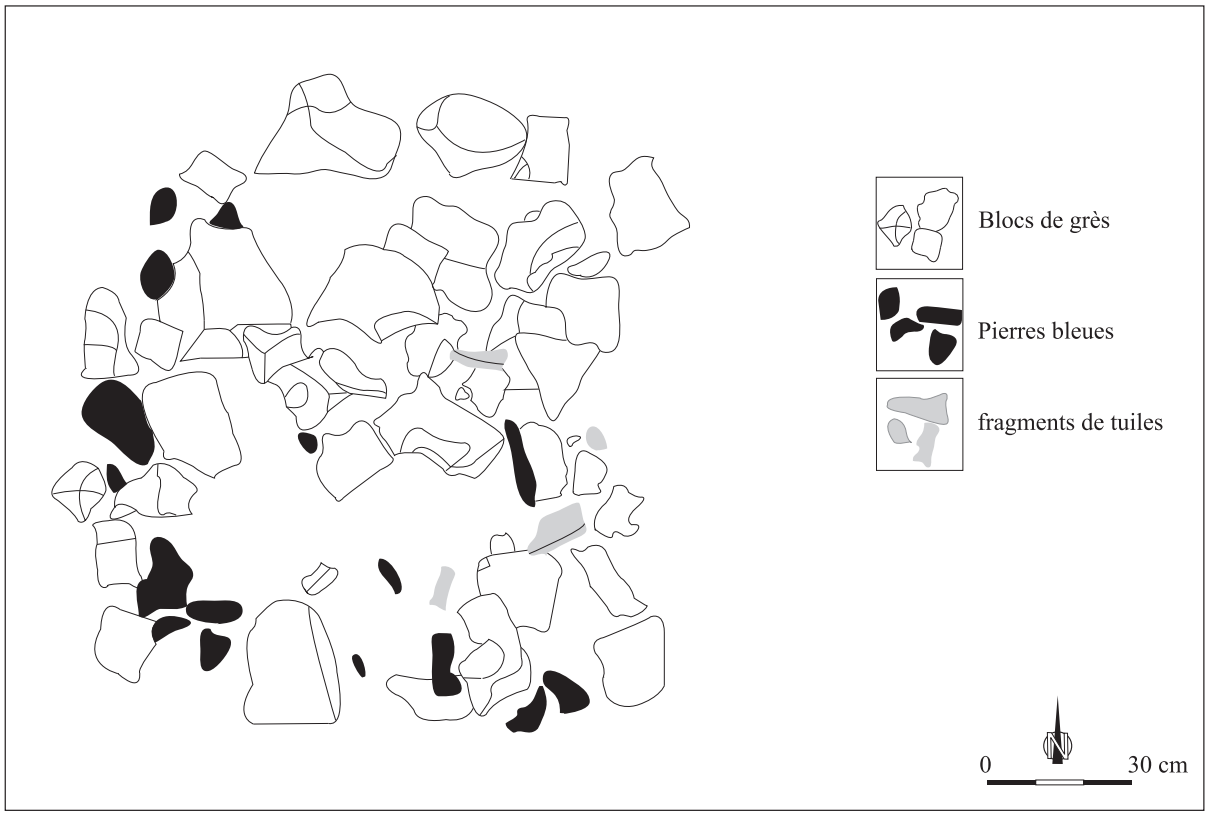

Fig. 143 : Plan du monument funéraire C (Infographie : H. Bodart).

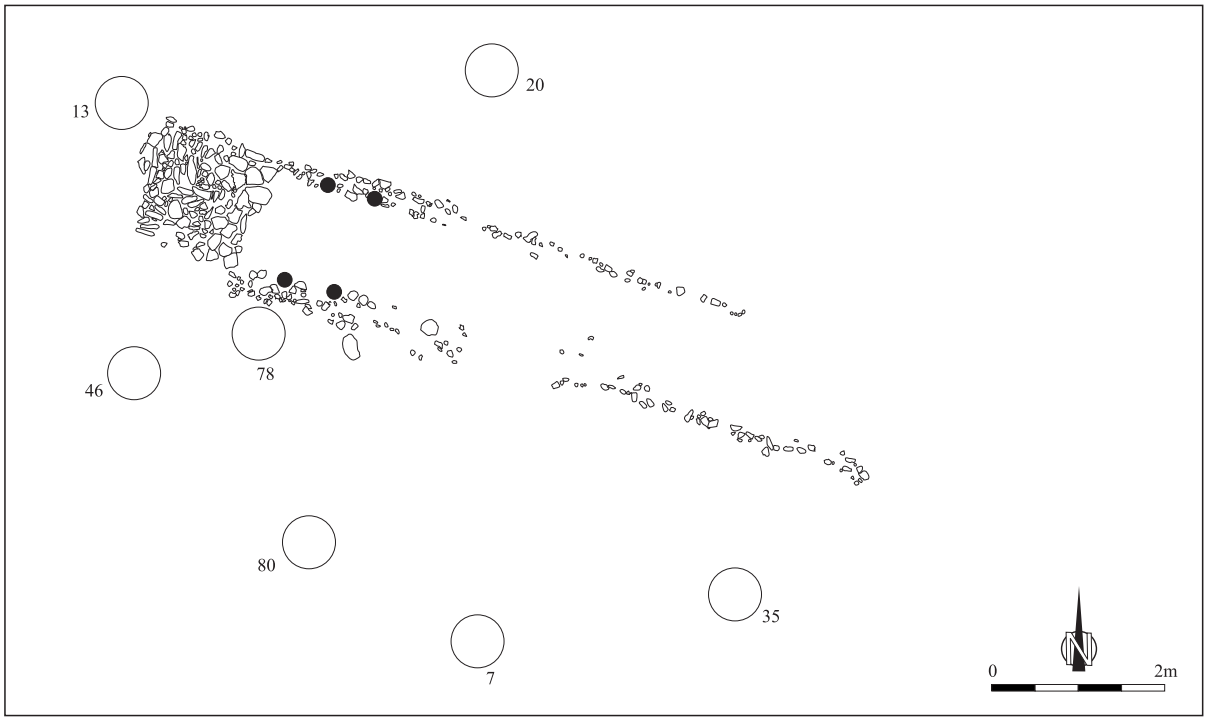

Fig. 144 : Plan du monument funéraire A (Infographie : H. Bodart).

La fonction de ce monument est plus difficile à définir, l'hypothèse proposée par les archéologues, d'un monument à caractère collectif (familial ou collégial) est fortement envisageable.

2.3.3 - La signalisation des tombes

L'état d'arasement du site n'a pas permis de retrouver d'éléments de signalisation des tombes en surface. Néanmoins, malgré certaines zones de fortes concentrations de structures, les sépultures ne semblent jamais se recouper entre elles. Les seuls cas de perturbation ont été repérés uniquement au niveau de la construction des monuments funéraires. Ce constat induit que l'emplacement des structures funéraires devait être identifié au sol et que le lieu des sépultures devait être connu et certainement entretenu au cours des deux siècles d'occupation de l'ensemble funéraire.

2.4 - Les lieux de crémation dans l'espace funéraire

L'emplacement du ou des bûchers funéraires n'a pas été retrouvé avec certitude dans la zone qui a pu être fouillée. Aucun indice archéologique permettant d'envisager la présence de bûcher en fosse, de bûcher au sol ou de tombe-bûcher n'est attesté dans la nécropole. Néanmoins, il est possible que des aires de crémation aient été aménagées sur le sol et que l'état d'arasement du site n'ait pas permis de vérifier l'existence de couches charbonneuse ou de traces de rubéfaction. La présence d'un lieu de crémation permanent des corps, utilisé par la population de la nécropole ou seulement par un groupe d'individus, a été envisagée par les archéologues, lors de la découverte d'une construction, située au centre de la nécropole (**Fig. 145**). Il s'agit d'une construction de sept mètres de long sur six mètres de large, présentant un plan en « U », ouvert en direction du sud. Les fondations sont conservées sur une assise en pierre bleue non maçonnée. Dans la partie méridionale, les restes d'un dallage fait de carreaux en terre-cuite portant des traces de feu, étaient conservés. [197]. Les datations du monument ont été obtenues par chronologie relative, fournie par les tombes recoupant (084 et 082) et recoupés (085, 089 et 091) par les fondations : l'édification du monument semble intervenir dans le dernier quart du 1er siècle après J.-C., dans les débuts de l'occupation du site funéraire et sa destruction au cours de la seconde moitié du 2ème siècle.

Le plan tripartite et les proportions de la construction de Bavay sont comparables à celle d'un édifice découvert sur le site funéraire de Vatteville-la-rue[198]. Ces fondations de murs, situées à proximité de l'aire de crémation ont été interprétées par M.-C. Lequoy comme un enclos aux murs assez élevés pouvant servir de pare-feu. A Bavay, il est probable que les fondations observées, peu larges (environ 60 cm), peuvent revêtir la même fonction de mur pare-feu destiné à protéger un bûcher qui aurait été construit sur un massif en dur situé au centre du bâtiment. La présence de traces de feu sur les carreaux de terre cuite au sol prouve l'utilisation de feu à l'intérieur de la construction. Cependant, nous tenons toutefois à rester prudente quant à l'interprétation de ce monument en tant que lieu de crémation des

[197] Loridant F., Deru X. 2009, p. 98.
[198] Lequoy M.-C. 1987, p. 56-57.

corps. En effet, l'absence de niveau de fonctionnement du monument, de zone charbonneuse, d'esquilles osseuses ou même de fragments de mobilier à l'intérieur de l'édifice ou à proximité immédiate de celui-ci rend délicate toute interprétation.

Dans la majorité des cas, les exemples de bûchers maçonnés retrouvés essentiellement dans les nécropoles urbaines font davantage état de monuments à plan quadrangulaire ou circulaire[199], construits en brique ou en pierre, ce qui ne correspond pas à la construction de Bavay. Sa fonction funéraire est toutefois indéniable. Comme le monument A, neuf sépultures se sont installées à proximité immédiate de l'édifice, sur ses côtés ouest, nord et sud. En l'absence d'indices permettant de conclure à un lieu de crémation de corps, il est également possible d'interpréter cette structure comme un lieu réservé aux cérémonies et aux banquets funéraires, pouvant également servir de lieu d'exposition du corps avant la crémation[200].

La fonction de ce monument reste toutefois difficile à cerner et faute d'arguments pertinents, il nous est impossible de privilégier l'une ou l'autre des interprétations.

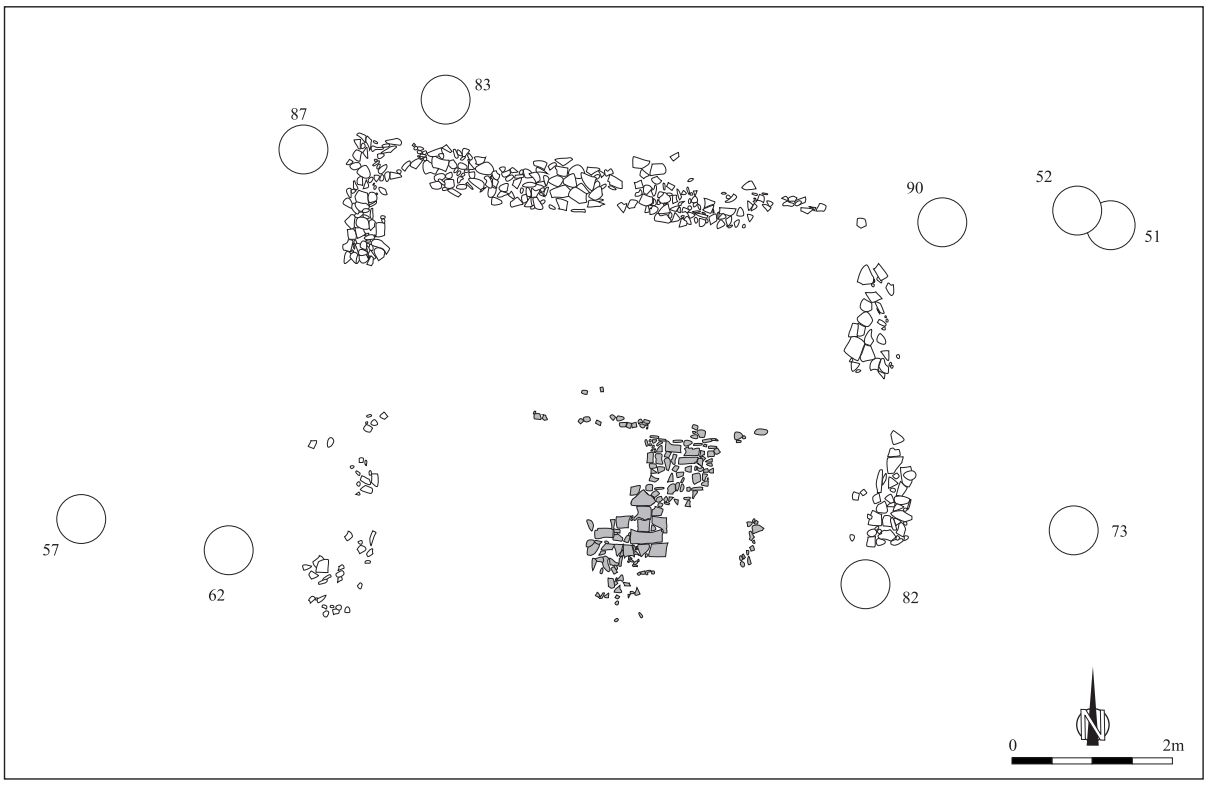

Fig. 145 : Plan de la structure B (Infographie : H. Bodart).

[199] par exemple : Béraud I., Gébara C. 1987a, p. 27, Polfer M. 2001, p. 148-149, Bel V. *et al.* 2002, p. 78, Faye O. *et al.* 1993, p. 90.

[200] Lequoy M.-C. 1987, p. 56, 57, note 5 et 6 ; Loridant F., Deru X. 2009, p. 98.

2.5 - Les structures funéraires

L'ensemble funéraire comporte cent-cinquante-huit sépultures secondaires à crémation et huit structures possédant une organisation similaire à celle des tombes mais elles ne contiennent pas d'ossements. La crémation est donc l'unique mode de sépulture attesté dans cet espace funéraire.

2.5.1 - Les sépultures secondaires à crémation

2.5.1.1 - Architecture des tombes

Comme nous l'avons signalé précédemment, aucun système de signalisation ou de couverture n'a été repéré dans la partie supérieure des fosses sépulcrales. Nous ne traiterons donc ici que de l'architecture interne des fosses, correspondant au type de creusement et à leurs éventuels aménagements.

- ***Les fosses***

Lors de la fouille, la lecture des limites de fosses a été possible uniquement dans les cas des fosses construites, comportant un coffrage de pierre ou de tuile. Pour les autres tombes, les contours des creusements n'étaient pas perceptibles du fait que le comblement ne présentait aucune différence de nature et de texture avec le substrat limoneux. Néanmoins, une analyse de la disposition du mobilier a permis d'émettre des hypothèses de reconstitution pour plus de soixante sépultures.
Les types de fosses sépulcrales observées sont de forme et de taille variables et les dimensions peuvent varier de la taille du vase ossuaire à un creusement de plus d'un mètre de côté. Deux types de fosses ont pu être mises en évidence, dans la majorité des cas, il s'agit de fosses de plan carré ou rectangulaire (45 cas reconstitués dont 9 cas avérés) et dans une moindre mesure, de fosse à plan circulaire ou ovalaire (15 cas). D'après les archéologues, les profondeurs des tombes sont très variables. Certaines sépultures à crémation se trouvaient juste sous le niveau de la terre végétale, les plus profondes peuvent atteindre un mètre de profondeur. Comme nous l'avons précisé précédemment, nous ne bénéficions pas pour ce site de relevé en coupe, ni des données topographiques exactes sur les différents niveaux de dépôts des sépultures. Il nous est donc impossible de détailler davantage cette description.

- ***Les aménagements de la fosse***

Les tombes à plan quadrangulaire semblent être les plus nombreuses. En effet, ce type de creusement peut convenir à la mise en place d'un coffrage en pierre ou en tuile ou encore d'un coffrage en bois englobant toute la tombe. Ce type de contenant périssable peut être envisagé dans plusieurs sépultures du fait de l'agencement rectiligne de certains dépôts mobiliers (**Fig. 146**) et osseux et dans certains cas, de la conservation d'une position instable de plusieurs objets dans la fosse (**Fig. 146**). Toutefois aucune trace de ce type d'aménagement n'a pu être observée dans les tombes (clous dans les angles ou traces ligneuses sur le fond et/ou les parois). Signalons toutefois que le substrat limoneux composant le sol de la nécropole est relativement facile à creuser et que le creusement d'une fosse sépulcrale quadrangulaire sans aménagement spécifique est également une possibilité.



Fig. 146 : Sépultures dont la présence d'un coffrage en matière périssable est suspectée (tombe 025, 026, 130, 108) et sépultures avec un coffrage en pierre (tombe 040) et un coffrage en tuile (tombe 073) (cliché : F. Loridant).

Les sépultures ayant bénéficié d'un coffrage de pierre ou de tuile sont au nombre de neuf. Seuls deux dépôts ont été retrouvés quasiment intacts (040 et 073). Les coffrages peuvent être réalisés avec des dalles de pierre bleue (054, 040, 028, 060, 086bis), en tuiles (073), ou avec des moellons de différents modules (012, 013, 015). Les différents éléments peuvent être placés uniquement verticalement contre les parois de la fosse (073). Dans ce cas, les ossements ainsi que les offrandes reposent directement sur le substrat. Dans deux cas, seule une dalle de pierre recouvrait le fond de la fosse (054, 060) et dans la tombe 028, deux dalles recouvraient le fond et la paroi nord du creusement. Dans la tombe 086 bis, deux pierres et une dalle de champ ont été déposées à l'est du vase ossuaire. La dimension des deux coffrages intacts est de cinquante centimètres de côté pour la tombe 073 (nous ne connaissons pas la profondeur) et d'environ quatre vingt centimètres de côté sur un mètre trente de profondeur pour la sépulture 040.

Dans la majorité des cas, le coffrage que nous observons n'est que partiel, mais même pour les sépultures les mieux conservées, aucun système de fermeture du coffrage en matière pérenne n'a été retrouvé en place. Il est toutefois vraisemblable que ces coffrages devaient être fermés à l'origine et que les dalles de fermeture, posées horizontalement, ont dû disparaître ou être déplacées au cours du temps, en partie à cause des activités agricoles. Pour la tombe 040, les archéologues ont noté la présence de matériaux de construction à proximité de la tombe, ce qui permet d'envisager également la possible construction d'un monument ou d'une petite élévation par-dessus le coffrage[201].
Notons également que le coffrage en pierre ou en tuile est attesté uniquement dans les sépultures de la seconde moitié du 2ème siècle. Seule la tombe 012, avec son aménagement de quelques moellons, est datée de la seconde moitié du 1er siècle.

En ce qui concerne le comblement de la fosse sépulcrale, la quasi-totalité des fosses funéraires sont remplies d'un limon brun, contenant de rares résidus de crémation (charbon) et quelques tessons de céramique. La nature uniforme du sédiment (contenant/contenu) permet d'imaginer deux sortes de comblement. Dans un premier lieu, il pourrait s'agir d'un comblement naturel progressif de la fosse (fosse aménagée d'un coffre en bois ou non), c'est-à-dire que les parois du creusement se sont effondrées petit à petit et ont conduit à un comblement lent de la fosse. Mais on peut penser, d'une façon toute aussi logique, que le comblement a été réalisé par les contemporains du défunt immédiatement après l'enterrement du dépôt funéraire et qu'on a utilisé le sédiment d'extraction de la fosse pour la combler tout de suite après. Le sédiment encaissant et le comblement étant tous deux de même nature, les limites de la fosse funéraire disparaissent rapidement. Cette hypothèse permettrait d'expliquer pourquoi les limites de fosses sont si difficiles à lire à la « Fache des Près Aulnoys ».

2.5.1.2 - Les modes de dépôts des ossements dans la tombe

Après l'analyse de l'architecture externe et interne des structures, il convient maintenant de s'intéresser au contenu de ces dépôts funéraires, c'est-à-dire aux différents modes d'enfouissement des ossements brûlés. L'ensemble funéraire compte cent cinquante-huit sépultures secondaires à crémation qui ont pu être classées en trois groupes :

- les sépultures secondaires à crémation avec contenant : vase ossuaire en céramique et coffret en bois.
- les sépultures secondaires à crémation en terre libre à concentration d'ossements (avec possibilité ou non d'un contenant en matière périssable souple (type enveloppe en tissu).
- les sépultures secondaires à crémation en terre libre à ossements dispersés.

[201] Loridant F., Deru X. 2009, p. 102.

A cette classification, nous avons ajouté deux sous-groupes, distinguant les sépultures dans lesquelles l'amas osseux est unique et celles où les ossements ont été répartis dans plusieurs contenants ou à divers endroits de la tombe. Dans ce cas précis, plusieurs modes de dépôts des ossements ont été associés. Parmi les cent cinquante-huit sépultures secondaires à crémation, on dénombre cent quarante et une sépultures à amas osseux unique, dix sépultures à double amas osseux, quatre sépultures à triple amas osseux, une tombe à quintuple amas osseux et deux dépôts indéterminés (structures fouillées lors du diagnostique) (**Fig. 147-148**).

amas osseux unique	vase ossuaire en céramique	48
	coffret en bois	16
	terre libre à ossements dispersés	6
	terre libre à concentration d'ossements	71
amas osseux multiple	vase ossuaire en céramique (1 à 4 vases) et terre libre à concentration d'ossements	11
	2 amas en terre-libre à concentration d'ossements	3
	terre libre à concentration d'ossements et coffret en bois	1
	indéterminé	2
		158

Fig. 147 : Les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures secondaires à crémation.

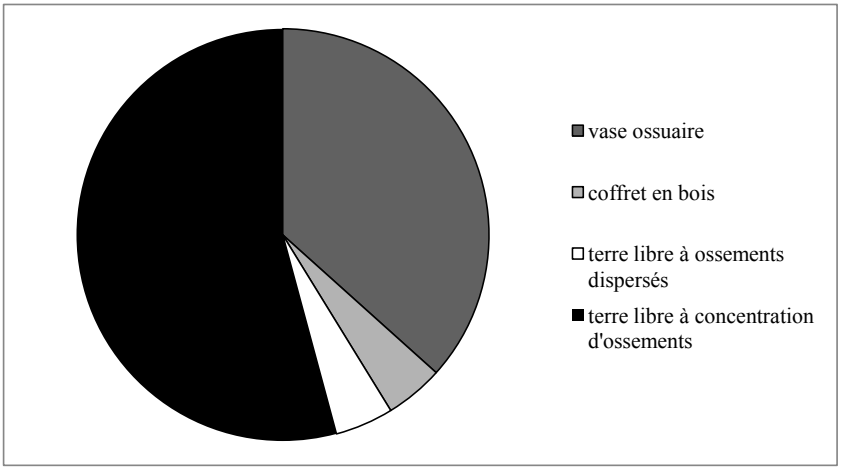

Fig. 148 : Répartition des modes de dépôts des ossements dans les tombes à amas osseux unique.

Les ossements sont déposés dans la tombe sans charbon de bois, ce qui suppose qu'ils ont été nettoyés et probablement lavés avant qu'on ne les place dans la tombe. Sur les cent-cinquante-huit sépultures fouillées, les archéologues ont mentionné seulement pour trois tombes, la présence de quelques fragments de charbons mêlés aux ossements. Néanmoins, d'autres éléments provenant du bûcher funéraire étaient encore présents dans l'amas osseux. Il s'agit essentiellement de fragments de clous, qui sont présents dans des quantités assez importantes au sein de l'amas osseux. Dans la majorité des cas, ils étaient sous forme de concrétions ferrugineuses, sur lesquelles un ou plusieurs fragments d'os s'étaient agglomérés. Sur certains d'entre eux, nous avons pu reconnaître une certaine logique anatomique dans les éléments osseux présents : dans la tombe 117 par exemple, une concrétion renfermait des fragments de mandibule, de crâne et de clavicule, une autre des fragments de diaphyses des membres inférieurs et d'os coxaux et une troisième, des fragments de crâne et de dent. Ces clous étaient généralement cassés, les mieux conservés présentaient une section carrée et creuse, avec des têtes généralement circulaires et plates. Il est fort vraisemblable que ces clous devaient appartenir soit à la structure ou à la décoration du bûcher ou encore à celle d'une civière en bois ou d'un cercueil.

On notera également la présence, mais dans une moindre mesure, de fragments de verre fondu provenant certainement de fioles déversées sur le bûcher lors de la crémation et de fragments de céramique brûlés très émoussés.

Il est difficile de savoir si la présence dans les ossements de ces éléments provenant de la crémation est volontaire. Toutefois, cette observation nous permet de dire que, bien que les os aient été nettoyés des fragments charbonneux, il semble qu'ils n'ont pas réellement subi de tri avant leur dépôt final dans la tombe. La présence essentiellement de clous dans les amas osseux est attestée dans plus de 90 % des tombes, il ne semble pas y avoir de différence selon le mode de dépôt des ossements : ces éléments sont présents autant dans les sépultures en terre-libre que celles en vase ossuaire ou en coffret.

a) Les sépultures secondaires à crémation à amas osseux unique

- ***Les sépultures à crémation en terre-libre***

Le mode de dépôt majoritaire dans la nécropole est le dépôt en terre-libre dans la fosse. Trois types de disposition des ossements ont pu être observés :

- soit les ossements sont déposés sous forme d'un amas concentré, dont la forme laisse envisager la présence d'un contenant en matière périssable souple (type enveloppe en tissu) ou semi-rigide (osier, cuir,…).

- soit l'amas osseux est concentré dans un endroit de la tombe mais sa forme est aléatoire et disparate, on parlera alors de dépôt à concentration d'ossements.

- soit les ossements ont été dispersés sur la totalité de la surface de la fosse, il s'agira alors de dépôt à ossements dispersés.

Sur les cent-cinquante-huit sépultures de la nécropole, soixante-seize sont des dépôts en terre libre. Dans soixante-et-onze cas, les ossements sont déposés sous forme d'un amas concentré et pour cinquante-huit d'entre elles, la forme de l'amas osseux nous a permis de proposer la présence d'un contenant en matière périssable souple ou semi rigide (**Fig. 149**). Dans les six autres sépultures restantes, les ossements ont été dispersés sur toute la surface de la fosse.

Il ne semble pas y avoir de lien entre ce mode de dépôt des ossements et les individus qui y sont déposés. Toutes les classes d'âge et tous les types de tombes sont représentées (tombe individuelle, double ou triple).



Fig. 149 : Sépulture à crémation en terre libre à concentration d'ossements : tombe 078 (cliché : F. Loridant).

- ***Les sépultures secondaires à crémation avec contenants.***

Les restes du défunt peuvent également être déposés dans la tombe à l'intérieur de deux types de contenants : il peut s'agir soit d'un vase ossuaire en céramique, soit d'un coffret en bois.

- *Les vases ossuaires en céramique*

Le type de contenant majoritaire est le vase ossuaire en céramique (**Fig. 150**). Il est présent dans cinquante neuf sépultures (37 % des tombes). Dans quarante huit cas, il s'agit de l'unique contenant cinéraire présent dans la tombe. Dans onze tombes, l'amas osseux est principalement déposé sur le fond de la fosse mais plusieurs récipients en céramique ont également servi de réceptacle aux restes du défunt.

L'étude céramologique réalisé par X. Deru et F. Loridant a mis en évidence la présence de plusieurs catégories de céramique et types de vases ossuaires utilisés (**Fig. 151-152**). Sept catégories céramique ont été reconnues, il s'agit majoritairement de céramique commune (68,7 %) et de céramique fine (31,3 %) produites en grande partie dans les ateliers régionaux et champenois (notamment les assiettes et les coupes en *terra nigra*)[202].

Le récipient le plus fréquemment utilisé comme vase ossuaire est le pot, il représente 77,6 % de l'effectif total. Parmi ces derniers, le pot à cuire à panse globulaire et à lèvre éversée (type CS Bavay FPA 18) est le modèle le plus fréquent, il est présent dans vingt-six sépultures. Les pots en céramique commune sombre dominent mais on peut également trouver quelques pots en céramique commune claire (1 cas) et en céramique dorée (1 cas). Les pots en *terra nigra* destinés au service de table sont également représentés (9 cas). Les formes basses liées au service des liquides (gobelet, bouteille : 7,5 %) et des solides (coupe, vol, assiette : 10,4 %) sont également présentes ainsi qu'un exemplaire de vaisselle de cuisine (jatte). On notera la présence d'ossements dans deux patères (tombe 079, 093), récipients interprétés comme des vases «rituels» liés au rite de purification.

[202] Loridant F., Deru X. 2009, p. 95-96.

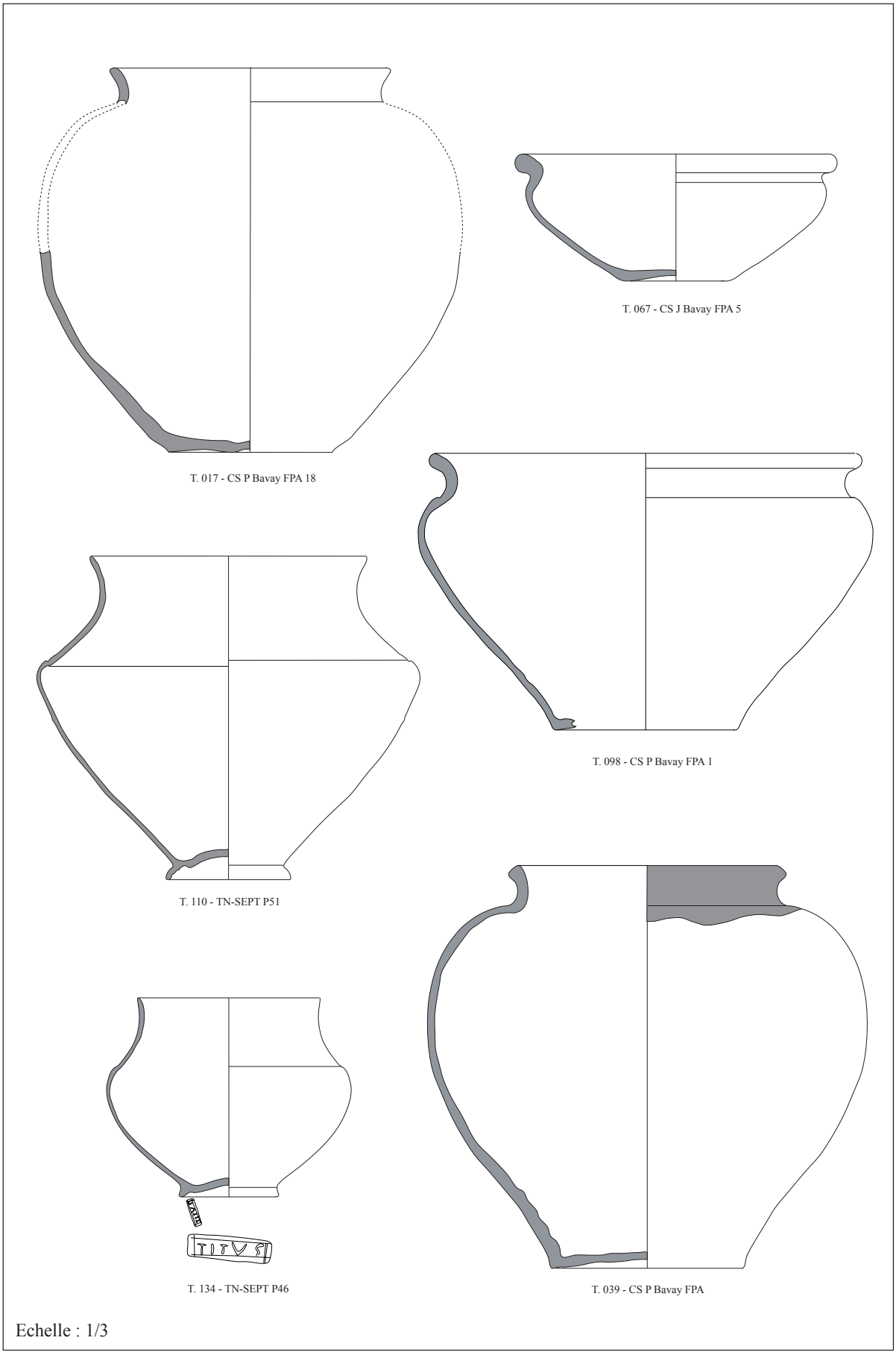

Fig. 150 : Exemples de vases ossuaires en céramique utilisés dans l'ensemble funéraire de « la Fache des Près Aulnoys ».

Fonction	Forme	Type	Nbr de vase ossuaire	%	% total
service des liquides	gobelet	CS P Bavay FPA 17	2	**3,0**	**7,5**
		FRB STUART 2s	2	**3,0**	
	bouteille	TN-SAVO2 BT7	1	**1,5**	
service des solides	coupe	TR1a-CHAMP C13	2	**3,0**	**10,4**
		ER-SAVO1 DRAG. 27s	1	**1,5**	
	bol	TN-SEPT B23	1	**1,5**	
	assiette	TN CHAMP A5	1	**1,5**	
		TN CHAMP A18	2	**3,0**	
culinaire	jatte	CS J Bavay FPA 5	1	**1,5**	**1,5**
culinaire	Pot	CS P1 Bavay FPA 1	1	**1,5**	**77,6**
		CS P1 Bavay FPA 11	1	**1,5**	
		CS P1 Bavay FPA 18	26	**38,8**	
		CS P1 Bavay FPA 19	1	**1,5**	
		DR-SEPT DOR 2	1	**1,5**	
		CSP indét.	12	**17,9**	
		CC P Indét.	1	**1,5**	
service de table		TN-SAVO1 P	1	**1,5**	
		TN-SAVO2 P12	1	**1,5**	
		TN-SAVO1 P48	1	**1,5**	
		TN SEPT P54	2	**3,0**	
		TN SEPT P51	2	**3,0**	
		TN SEPT P46	2	**3,0**	
vase "rituel"	patère	DR-SAVO4 DOR 2, 16	1	**1,5**	**3,0**
		DR-R DOR 1,2	1	**1,5**	
		Total	**67**		

Fig. 151 : Représentation quantitative des vases ossuaires en céramique par type de forme.

Catégorie	Céramique fine					Céramique commmune		
	Fine régionale	Terra Rubra	Terra Nigra	DoRée	Enduit Rouge	Csbre	Claire	**Total**
Nbr de vase ossuaire	2	2	14	3	1	44	1	**67**
%	3.0	3.0	20.9	4.5	1.5	65.7	1.5	
	31,3					**68,7**		

Fig. 152 : Représentation quantitative des vases ossuaires par catégories céramiques.

Les vases ossuaires sont donc essentiellement des vases à nourriture de forme haute, pouvant servir à la préparation, à la conservation ou encore à la cuisson des aliments (45 vases sur 67 soit 67 %). La vaisselle de service de table est moins représentée (21 vases sur 67 soit 31 %) mais les types observés sont assez diversifiés. L'utilisation des céramiques liées au service des liquides (5 vases sur 67 soit 7 %) ou de celles employées lors des rituels de purification (2 vases sur 67 soit 2 %), est plutôt anecdotique.

Si l'on regarde l'évolution du type de vase ossuaire selon les périodes chronologiques, on s'aperçoit que le pot reste le type de vase ossuaire majoritaire (**Fig. 153**). Au 1er siècle, les types de récipients en céramique contenant les ossements sont assez diversifiés : le pot à cuire reste prédominant mais les catégories sont peu diversifiées, il s'agit soit de pots en céramique commune sombre (6 cas) ou en *terra nigra* (3 cas). Dix autres types de vases peuvent également servir de vases ossuaires, il s'agit soit de récipients servant au service des solides (coupe, bol et assiette) ou à celui des liquides (gobelet et bouteille) ou encore d'une patère. A la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, seules deux tombes ont un vase ossuaire en céramique, représenté par un pot en céramique commune sombre et un pot en *terra nigra*. Au 2ème siècle, les types de vases ossuaires sont plus uniformes, le pot à cuire reste toujours majoritaire, il est essentiellement en céramique commune sombre (onze cas) et dans un cas il s'agit d'un pot en *terra nigra*. Les autres formes sont nettement moins représentées qu'à la période précédente, on dénombre seulement une coupe à enduit rouge (imitation de la coupe bilobée Drag. 27), une jatte en céramique commune sombre et trois gobelets (dont deux en céramique commune sombre et un en céramique fine régionale).

Fonction	Forme	Type	1er s.	tr 1er/ 2ème s.	2ème s.	non datée	Nbr de vase ossuaire	%	% total
service des liquides	gobelet	CS P Bavay FPA 17	1		1		2	**3,0**	**7,5**
		FRB STUART 2s			2		2	**3,0**	
	bouteille	TN-SAVO2 BT7	1				1	**1,5**	
service des solides	coupe	TR1a-CHAMP C13	3				3	**4,5**	**11,9**
		ER-SAVO1 DRAG. 27s			1		1	**1,5**	
	bol	TN-SEPT B23	1				1	**1,5**	
	assiette	TN CHAMP A5	1				1	**1,5**	
		TN CHAMP A18	2				2	**3,0**	
culinaire	jatte	CS J Bavay FPA 5			1		1	**1,5**	**1,5**
culinaire	Pot	CS P1 Bavay FPA 1				1	1	**1,5**	**76,1**
		CS P1 Bavay FPA 11			1		1	**1,5**	
		CS P1 Bavay FPA 18	4		6	16	26	**38,8**	
		CS P1 Bavay FPA 19				1	1	**1,5**	
		DR-SEPT DOR 2				1	1	**1,5**	
		CSP indét.	2	1	4	5	12	**17,9**	
		CC P Indét.				1	1	**1,5**	
service de table		TN-SAVO1 P				1	1	**1,5**	
		TN-SAVO2 P12			1		1	**1,5**	
		TN-SAVO1 P48	1				1	**1,5**	
		TN SEPT P54	1	1			2	**3,0**	
		TN SEPT P51	1			1	2	**3,0**	
		TN SEPT P46				1	1	**1,5**	
vase "rituel"	patère	DR-SAVO4 DOR 2, 16			1		1	**1,5**	**3,0**
		DR-R DOR 1,2	1				1	**1,5**	
		Total	**19**	**2**	**18**	**28**	**67**		

Fig. 153 : Évolution chronologique du type de vase ossuaire.

Les vases ossuaires utilisés sont généralement déposés entiers dans la tombe. Dans six cas, seul le fond du pot a été utilisé comme réceptacle des restes du défunt. Notons que dans trois cas (tombe 029, 032 et 092), le mauvais état de conservation de la tombe peut expliquer que le vase ossuaire ne soit pas préservé, en revanche pour les tombes 072, 142 et 145, il semble que le fait de déposer un demi-pot (tombe 142) ou seulement son fond, soit dans ces trois cas, un geste volontaire.
On notera également que le choix de déposer les ossements du défunt dans un vase ossuaire en céramique ne semble pas être lié au sexe, à l'âge au décès ou encore au nombre d'individus présents dans la tombe. Tous les cas de figures sont représentés.

- *Les coffrets en bois*

Un deuxième type de contenant a pu également être observé dans les sépultures secondaires à crémation. Dans seize tombes en effet, les ossements avaient été placés à l'intérieur d'un coffret en bois de forme rectangulaire. Nous possédons les mesures pour deux d'entre eux (tombe 030 et 097) : il s'agit de deux boites aux dimensions similaires mesurant environ vingt-cinq centimètres de large sur trente cinq centimètres de long. Ces contenants ont pu être identifiés d'une part par la forme caractéristique de l'amas osseux mais également par la présence d'éléments de ferrures et de fermoirs autour du coffret. Dans quelques sépultures, des traces de bois ont pu être observées (tombe 062 et 130).



Fig. 154 : Détail du coffret en bois dans la tombe 130 (cliché : F. Loridant).

Notons que pour les tombes 063 et 130, le coffret était déposé dans la tombe seulement pour servir de contenant aux offrandes. Dans la première sépulture, les ossements du défunt placés dans un vase ossuaire se situaient à côté d'un coffret en bois contenant cinq fibules non brûlées, une fiole en verre et des clous (**Fig. 154)**. Dans la seconde, deux fibules, une palette à fard et des objets en fer indéterminés étaient placés dans une boite en bois de forme circulaire.

D'un point de vue chronologique, on peut s'apercevoir que le dépôt en coffret semble être une pratique prédominante au cours du deuxième siècle, notamment dans la seconde moitié du 2ème siècle. Seuls deux tombes, datées de la seconde moitié du 1er siècle et de la transition entre le 1er et le 2ème siècle, comportent ce type de contenant. On peut remarquer également que le dépôt en coffret en bois ne semble pas être réservé à une classe d'âge, à un sexe ou à un type de tombe en particulier (**Fig. 155**).

	phase	n° st	type de tombe	âge au décès	robustesse	sexe
1er s.	4	**111**	tombe individuelle	individu adulte mature		indéterminé
1er / 2ème s.	5	**037**	tombe individuelle	individu adulte mature		indéterminé
2ème s.	6	**041**	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	robuste	indéterminé
	7	**007**	tombe individuelle	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
	7	**011**	/	/	/	/
	7	**018**	tombe individuelle	individu immature *Infans I*		indéterminé
	7	**025**	tombe individuelle	individu immature *Infans I*		indéterminé
	7	**026**	tombe individuelle	individu adulte mature	gracile	femme
	7	**030**	tombe individuelle	individu adulte mature		indéterminé
	7	**062**	tombe double.	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
				individu adulte mature ou âgé		indéterminé
	7	**065**	/	/	/	/
	7	**075**	tombe individuelle	individu de taille adulte		indéterminé
	7	**076**	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé		indéterminé
	7	**097**	tombe individuelle	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
	7	**129**	tombe individuelle	individu adulte mature ou âgé	robuste	indéterminé
	7	**144**	tombe individuelle	individu adulte jeune ou mature	gracile	indéterminé

Fig. 155 : Les dépôts en coffret selon les phases chronologiques et représentation des individus déposés dans ce type de contenant.

b) Les sépultures secondaires à crémation à amas osseux multiples

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, le dépôt osseux unique est le mode d'enfouissement majoritaire, cependant, dans quinze tombes, nous avons pu observer plusieurs amas osseux. Il peut s'agir d'un double amas osseux (10 cas), d'un triple amas osseux (quatre cas) et pour une tombe, les ossements du défunt étaient répartis en cinq amas dans divers contenants présents dans la tombe (**Fig. 156**).

Pour les sépultures contenant deux amas osseux différents, les ossements peuvent être placés, soit dans un vase ossuaire associé à un amas osseux concentré (6 cas), soit partagés en deux amas osseux et posés sur le fond de la fosse sépulcrale (3 cas), soit placés en partie dans un coffret et dans un amas osseux concentré (1 cas). La position des différents amas osseux à l'intérieur de la tombe peut également varier : lorsqu'il s'agit de deux amas osseux, ils peuvent être placés l'un à côté de l'autre (143, 157) ou de part et d'autres des offrandes (119 A-B, 153) Dans les cas où un vase ossuaire est associé à un amas osseux, le récipient peut être placé par-dessus l'amas (079, 123) ou juste à côté de ce dernier (052, 063, 069, 142). La présence de plusieurs amas osseux n'est pas systématiquement liée à celle de plusieurs individus. Parmi les dix amas osseux doubles, six sont des tombes individuelles, deux sont des tombes doubles (079, 153) une tombe est triple (119 A-B) et une autre n'a pas pu bénéficier d'étude ostéologique (ossements perdus). Nous reviendrons sur le type d'individus présents ainsi que sur leurs répartitions dans les différents amas dans la partie consacrée aux modalités de remplissage et d'organisation interne des amas osseux (voir *infra* 2.7.4)

Pour les quatre sépultures contenant trois amas osseux différents, nous avons pu remarquer qu'il s'agissait systématiquement de deux dépôts dans deux vases ossuaires différents associés à un amas osseux concentré, sur le fond de la fosse. Plusieurs dispositions ont pu être observées : soit les vases ossuaires sont placés de part et d'autre de l'amas osseux concentré (042), soit les deux vases ossuaires

sont déposés collés l'un à l'autre, à côté de l'amas osseux (089), soit un seul des vases ossuaires est présent à côté de l'amas osseux et le second est disposé à l'écart, mêlés aux autres offrandes (043,055). Ici également le nombre de dépôt n'est pas forcément lié au nombre d'individus présents dans la tombe, sur les quatre tombes à triple amas osseux, deux sont individuelles (042 et 089), une est triple (055) et la dernière n'a pas pu être examinée.

Un seul exemple de dépôt à cinq amas osseux a été observé dans la nécropole (093). Dans cette sépulture, les ossements ont été dispersés sur plus de la moitié de la fosse sépulcrale. Ils sont majoritairement présents sur le fond de la fosse mais ils ont également été répartis à l'intérieur de quatre récipients en céramique, déposés par-dessus les ossements jonchant le sol. L'étude ostéologique des restes osseux a mis en évidence la présence d'un seul individu adulte mature ou âgé, probablement de sexe masculin.

Ce type de geste est fréquemment observé dans les ensembles funéraires d'époque gallo-romaine, sans toutefois que l'on arrive à approcher la pensée qui a accompagner ce geste. On peut seulement remarquer que le partage de l'amas osseux en plusieurs dépôts ne semble pas être une pratique codifiée et qu'il ne répond pas uniquement à une volonté d'individualiser les individus dans la tombe.

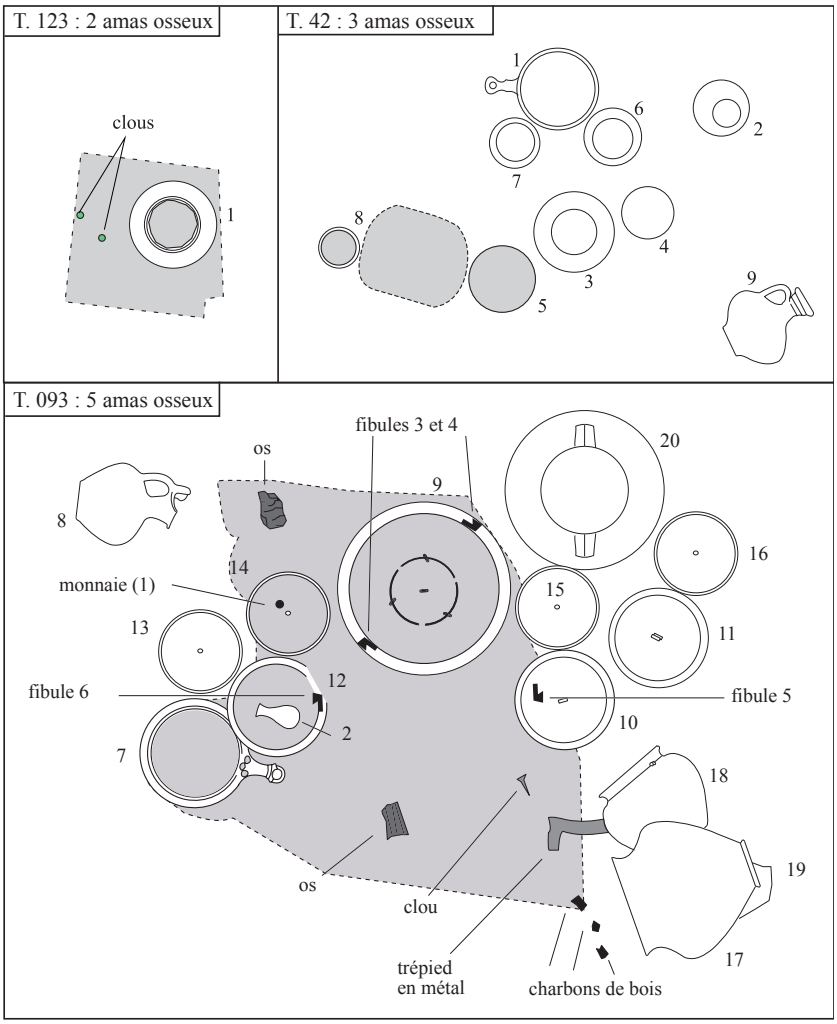

Fig. 156 : Différents types de sépultures à amas osseux multiples (Infographie : H. Bodart).

2.5.3 - Couvercle, système de couverture et de protection de la tombe

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, les tombes ne semblent pas avoir bénéficié d'un système de couverture ou de protection particulier. Les seuls éléments de protection visibles ont été observés uniquement sur les vases ossuaires. Il s'agit de couvercle, déposés intentionnellement par –dessus le col du récipient dans le but de le fermer hermétiquement. Seuls cinq tombes en possèdent (**Fig. 158**) : les tombes 083 et 086 bis disposent d'un véritable couvercle, les vases ossuaires des tombes 109 et 110 sont recouverts par une assiette en *terra nigra* retournée et le pot de la sépulture 131 A-B, est obturé par une jatte/écuelle renversée (**Fig. 157**).

L'utilisation du couvercle semble donc être une pratique plutôt rare dans les sépultures de Bavay. Cependant, il est probable qu'une partie d'entre eux a pu disparaître lors de l'arasement du site, mais il ne faut pas exclure non plus, l'existence d'un système de fermeture en matériau périssable comme une planche de bois, un élément en tissu, ou en cuir…[203].

n° st	vase ossuaire	couvercle
083	Pot en *terra nigra* TN-SAVO2 P12	Couvercle de couleur gris ; CS Indét
086 bis	Pot à panse globulaire CS P Bavay FPA 18	Couvercle en forme de cloche aplatie ; CS CV
109	Pot biconique en *terra nigra* TN-SEPT P54	Assiette en *terra nigra* à paroi interne concave ; TN-CHAMP A42
110	Pot en *terra nigra* à carène arrondie TN-SEPT P51	Assiette en *terra nigra* à paroi interne concave ; TN-CHAMP A42
131 A-B	Pot globulaire CS P Bavay FPA 18	Jatte/écuelle à panse évasée ; CS J Bavay FPA 12

Fig. 158 : Différents types de couvercles.



Fig. 157 : Vase ossuaire de la tombe 131 recouvert par une jatte/écuelle retournée (cliché : F. Loridant).

[203] Loridant F., Deru X. 2009, p. 104.

2.5.2 - Les structures funéraires sans ossements

Huit structures ne contenant aucun ossement ont été mises au jour dans l'ensemble funéraire. Ces dépôts ressemblent majoritairement dans leur organisation et leur contenu à des sépultures mais l'absence d'os humains ou de résidus de crémation ne permet pas de les qualifier de tombe (**Fig. 159**). Pour certaines d'entre elles, l'état d'arasement de la structure peut être la cause de l'absence d'ossements mais on notera toutefois, dans tous les cas, la présence d'un mobilier funéraire non brûlé dans une quantité relativement importante.

Deux structures de ce type étaient intactes. La structure 160 comportait un flacon en verre par-dessus lequel un clou de grande taille était posé perpendiculairement (**Fig. 160**). La signification de ce dépôt est difficile à interpréter mais sa situation a proximité d'autres sépultures peut éventuellement correspondre à un dépôt symbolique lié à des pratiques effectuées pendant le temps des funérailles ou lors de commémorations en mémoire du défunt.

La seconde structure, est composée d'un mortier dont le fond manquait, contenant un pot globulaire déposé couché, sur lequel un visage humain à chevelure bouclé était figuré sur le haut de la panse. De part et d'autre, un pot en *terra nigra* et une jatte carénée entourait le mortier ; une cruche, couchée sur le côté, était placée légèrement à l'est du dépôt. Cette structure a été interprétée par les archéologues comme un cénotaphe dont la poterie à visage symboliserait le défunt[204]. Cette hypothèse est séduisante mais il est impossible de le prouver. Contrairement à la structure 160, le dépôt 155 est isolé de plusieurs mètres des autres tombes, il est donc difficile d'établir un lien quelconque avec une sépulture en particulier. L'absence de restes visibles à l'intérieur de ces dépôts n'induit pas forcément l'absence de mobilier ou de denrées alimentaires dans ces structures. La présence de liquide, de nourriture, ou peut être de tissu à l'intérieur des différents récipients est également envisageable. Les différents vases déposés ont pu également servir lors de cérémonies funéraires puis être enfouis dans la terre après leur utilisation. L'existence de ce type de structures montre la diversité des pratiques et des croyances qui peut exister autour de la mort à l'époque gallo-romaine et les difficultés auxquelles nous sommes parfois confrontés pour les interpréter.

n° st	état de cons.	mobilier secondaire	mobilier primaire
35	4	1 chenet 1 patère 1 cruche frgts d'une coupe frgts d'une cruche	/
74	4	2 assiettes 2 coupes 1 cruche	/
82	3	1 cruche	/
88	4	1 lampe 1 patère 2 assietes 2 coupes 1 coupe en verre 1 fibule discoïde	/
148	4	1 gobelet 1 pot fond d'une cruche	/
155	1	1 pot 1 jatte 1 pot à visage humain 1 mortier 1 cruche	/
158	3	1 assiette 2 fonds de cruche 1 fiole en verre	/
160	1	1 flacon en verre 1 grand clou	/

Fig. 159 : Mobilier présent dans les structures funéraires sans ossements.

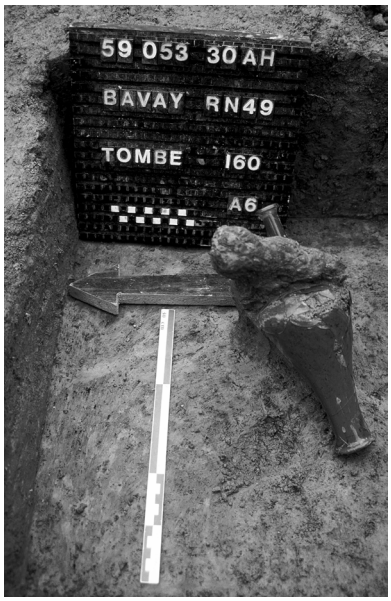

Fig. 160 : La structure 160 (cliché : F. Loridant).

[204] Loridant F., Deru X. 2009, p. 105.

2.5.4 - Répartition topographique et évolution chronologique selon le mode de dépôt des ossements

L'étude du développement topographique des sépultures à crémation en fonction des différents modes de dépôts des ossements ne montre pas d'organisation spécifique selon un type d'ensevelissement des restes du défunt en particulier (**Fig. 162**). Aucun secteur ne semble avoir privilégié un mode de dépôt de manière exclusive. On peut simplement noter que dans le secteur ouest, sept sépultures avec un coffret en bois (sur les seize comptabilisés) sont situés dans une même zone. Les sépultures en terre libre à concentration d'ossements, majoritaire à Bavay, sont présentes sur toute la zone étudiée, tout comme celles en vase ossuaire.

Les différents types de dépôts des ossements ne sont pas tous représentés dans la nécropole à toutes les phases chronologiques (**Fig. 161**). Les sépultures en terre libre à concentration d'ossements et en vase ossuaire sont présentes pendant les deux siècles de l'occupation de la nécropole, avec une plus forte proportion au cours du 2ème siècle pour celles à concentration d'ossements. En revanche on peut remarquer que les sépultures en terre libre à ossements dispersés ainsi que celles en coffret en bois semblent être uniquement représentées au cours du 2ème siècle après J.-C. Concernant les sépultures en coffret, deux tombes de ce type ont néanmoins été datées de la deuxième moitié du 1er siècle (111) et de la transition entre le 1er et le 2ème siècle (037), mais les autres sépultures concernées par ce mode de dépôt sont majoritairement datées du 2ème siècle, voire caractéristique de la fin du 2ème siècle (phase 7).

On observera également qu'une part importante des sépultures en vase en ossuaire en céramique n'a pas pu être rattachées à une phase chronologique en particulier, ce qui peut biaiser en partie nos observations.

	sépulture secondaire à crémation	1er s.	transition 1er/ 2ème s.	2ème s.	non datée
amas osseux unique	vase ossuaire en céramique	7	2	12	27
	coffret en bois	1	1	14	0
	terre libre à ossements dispersés	0	0	5	1
	terre libre à concentration d'ossements	21	5	43	2
amas osseux multiple	vase ossuaire en céramique (1 à 4 vases) et terre libre à concentration d'ossements	6	1	3	1
	2 amas en terre libre à concentration d'ossements	1	0	2	0
	terre libre à concentration d'ossements et coffret en bois	1	0	0	0
	indéterminé	1		1	
		38	**9**	**80**	**31**

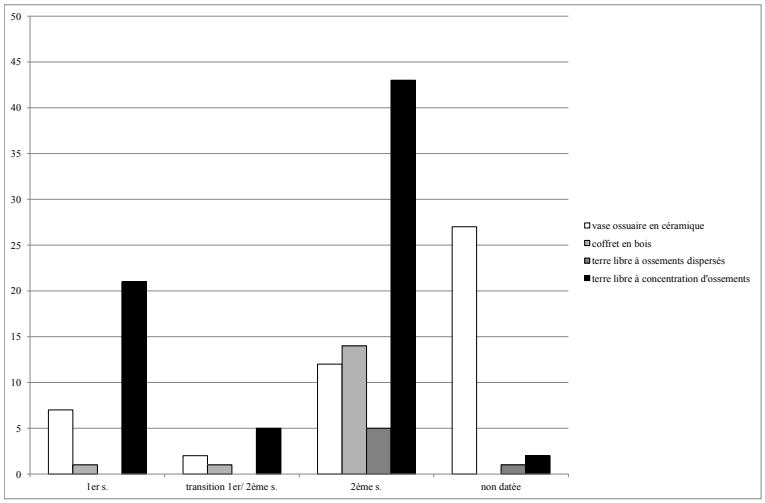

Fig. 161 : Évolution chronologique des différents modes de dépôts des ossements dans les sépultures secondaires à crémation.

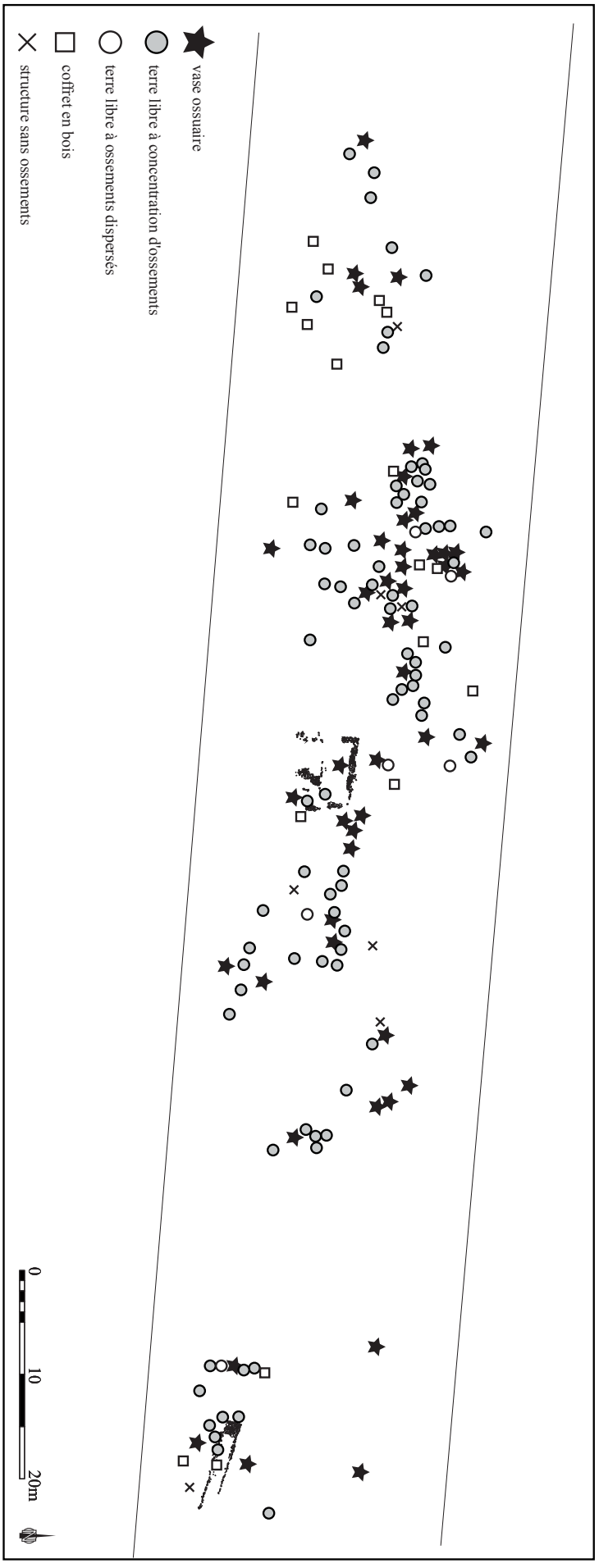

Fig. 162 : Plan de répartition des sépultures secondaires à crémation selon le mode de dépôt des ossements.

2.6 - Les offrandes primaires et secondaires

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, les deux types d'offrandes, primaires et secondaires, ont été observées dans les tombes. Les offrandes primaires, qui ont été placées avec le corps du défunt sur le bûcher, ne sont pas systématiquement prélevées et déposées dans les sépultures.
Comme nous l'avons évoqué précédemment, aucun charbon n'a été retrouvé mêlé aux restes osseux du défunt dans la tombe. En revanche, une quantité plus ou moins importante de petit mobilier résiduel ou non était présent dans les amas osseux : d'un point de vue quantitatif, les concrétions ferrugineuses, contenant des fragments de clous agglomérés à des os, sont les plus nombreuses, mais on peut trouver également des restes d'offrandes qui ont brûlé avec le défunt lors de sa crémation. Il s'agit principalement de monnaies, de fibules ou d'appliques de vêtements, d'ossements animaux brûlés, de graines carbonisées, de tessons recuits et de fragments de fiole de verre fondu. L'étude des fragments de céramique brûlés provenant des amas osseux n'a pas été réalisée, nous ne pouvons donc pas discuter du type de vases présents dans ces cas. Toutefois, nous tenons à souligner que la présence de tessons de céramique brûlés mêlés aux ossements est un fait anecdotique dans les tombes de Bavay.

La présence de certain type de mobilier, notamment celui mêlés aux ossements, semble davantage liée à un ramassage exhaustif sur le bûcher plutôt qu'à une réelle volonté de dépôt en temps qu'offrande dans la tombe. En effet, outre les monnaies, les fibules et les appliques de vêtement dont la fonction est plus évidente, on peut imaginer que les fioles de verre fondu pouvaient contenir de l'huile ou du parfum que l'on déversait sur le bûcher ; pour les offrandes animales et végétales brûlées, il peut s'agir soit d'un sacrifice (dépôt d'un animal), soit d'une part du repas funéraire placé sur le bûcher en l'honneur du défunt et des dieux. En ce qui concerne les tessons recuits, ceux-ci pouvaient, quant à eux, avoir servi au repas funéraire puis avoir été déposés brisés ou non sur le bûcher. De plus, la position et l'agencement de certains de ces objets (fibules, monnaies…) lors de leur dépôt dans la sépulture, notamment par-dessus l'amas osseux, dans des coffrets en bois ou à l'intérieur de récipients en céramique, semblent démontrer l'intentionnalité de leur dépôt.

Les offrandes secondaires sont déposées avec les restes du défunt dans la tombe, après la cérémonie de crémation du corps ; elles n'ont donc pas subi l'action du feu. A Bavay, la diversité et la richesse de ce type de dépôt témoigne de l'attention particulière que l'on portait aux morts pour assurer leur passage dans l'au-delà[205] (service de couverts, offrandes alimentaires, obole à Charon, lampe…) mais également d'une volonté d'empêcher le mort de venir harceler les vivants (clous magiques : voir *infra* 2.6.4.6).

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, plus de la moitié des sépultures comporte à la fois du mobilier primaire et secondaire (55,1 % soit 86 tombes), dans quarante cinq tombes (28,8 % de l'effectif total), le dépôt est constitué uniquement de mobilier secondaire et dans sept sépultures, le dépôt comprend seulement des offrandes primaires. Dix-huit sépultures ne contiennent aucune offrande en accompagnement du vase ossuaire ou de l'amas osseux, ce qui représente environ 11,5 % de l'ensemble des structures de la nécropole (**Fig. 163**).

[205] Loridant F., Deru X. 2009, p. 106.

	offrande primaire	offrande secondaire	offrande primaire et secondaire	sans offrande funéraire	total
vase ossuaire	5	11	14	18	48
coffret en bois		1	15		16
terre libre à concentration d'ossements	1	26	44		71
terre libre à ossements dispersés		2	4		6
amas osseux multiples	1	5	9		15
indéterminé					2
total	**7**	**45**	**86**	**18**	**158**

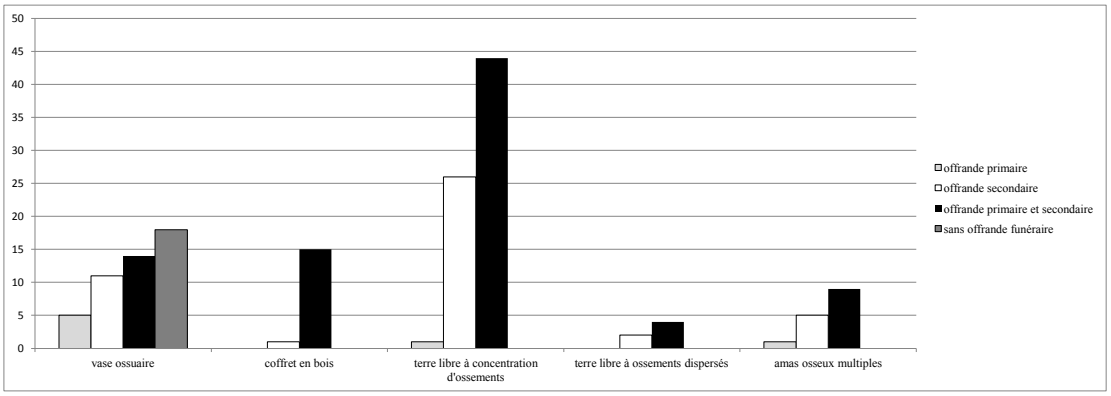

Fig. 163 : Représentation des offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôts des ossements (exprimé en nombre de tombes).

2.6.1 - Les offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôt des ossements

Dans les sépultures secondaires à crémation, le type d'offrandes présent dans la tombe semble varier en fonction du mode de dépôt des ossements (**Fig. 163**). En effet, on peut s'apercevoir que lorsque les ossements sont déposés dans un vase ossuaire en céramique, les deux types d'offrandes peuvent être déposés conjointement (14 cas) ou alors uniquement sous forme d'offrandes secondaires (11 cas). Dans cinq tombes (020, 051, 086, 091, 110), les offrandes sont mêlées aux ossements du défunt et elles l'ont accompagné sur le bûcher funéraire. Il peut s'agir de quelques tessons de céramique brûlés (020), de deux rondelles perforées en os (086), de fibules et d'ossements animaux (051, 091, 110). Notons également que dans dix-huit tombes, aucune offrande n'était présente. La possible absence d'offrande a été observée uniquement dans les sépultures à crémation en vase ossuaire en céramique.

En ce qui concerne les sépultures à crémation à concentration d'ossements ou à ossements dispersés, les restes du défunt sont toujours accompagnés d'offrandes et dans la majorité des cas, les deux types d'offrandes sont associées (48 cas). Les offrandes primaires peuvent être en partie mêlées aux ossements et placées à divers endroits de la tombe. Les offrandes secondaires déposées entières ou dans quelques cas, à l'état fragmentaire, sont généralement placées autour ou à côté de l'amas osseux. Dans vingt-huit tombes, le mobilier d'accompagnement est uniquement sous forme d'offrande secondaire.

Dans les dépôts en coffret en bois, l'association des offrandes brûlés et non brûlés à l'intérieur de la tombe semble être la règle : sur les seize tombes concernées, quinze d'entre elles possèdent à la fois des offrandes brûlées et non brûlées. Les offrandes primaires peuvent également être mêlées aux ossements dans le contenant ou être déposées volontairement par-dessus l'amas, dans le coffret. Les

offrandes secondaires sont uniquement placées en dehors du contenant. La tombe 111 ne possède pas d'offrande primaire, le coffret est accompagné par huit récipients en céramique, placés de part et d'autre du réceptacle.

Lorsque plusieurs amas osseux ont été déposés dans la tombe à l'intérieur de divers contenants ou directement sur le fond de la fosse, il ne semble pas avoir de choix spécifique quant au type d'offrande présent. En effet, dans neufs tombes, les offrandes primaires et secondaires sont associées, dans cinq cas, il y a uniquement des offrandes secondaires et dans la tombe 123, parmi les deux amas osseux placés en partie sur le fond de la fosse et dans un vase ossuaire, seuls quelques ossements animaux brûlés ont été retrouvés mêlés à ceux du défunt.

2.6.2 - Emplacement des ossements et des offrandes dans la tombe

- ***Disposition des ossements***

Dans certaines sépultures secondaires à crémation, l'agencement des divers éléments composant la tombe permet parfois de restituer l'ordre dans lequel les différents objets et les restes du défunt ont été placés. Le dépôt des restes osseux du défunt peut intervenir à différentes périodes de la constitution de la tombe et il semble dépendre en partie du type de contenant dans lequel les os sont déposés. Nous avons pu observer que pour les amas osseux unique en vase ossuaire en céramique ou en coffret en bois, les ossements et leurs contenants sont exclusivement déposés sur le fond de la fosse. Il est impossible de déterminer si les ossements ont été placés dans ces réceptacles avant ou après leurs dépôts dans la tombe. L'observation de la position des offrandes dans ce type de sépulture montre qu'il n'y a pas d'interaction entre les deux dépôts. Néanmoins, ce constat ne permet pas de conclure à l'antériorité, la postériorité ou encore la simultanéité des différents dépôts.
En revanche, lorsque les ossements sont déposés sous forme d'amas concentrés (avec possibilité de contenant en matière périssable) ou dispersés sur le fond de la fosse, deux façons différentes de déposer les ossements dans la fosse ont pu être mis en évidence. Dans la majorité des sépultures, les ossements du défunt semblent avoir été déposés en premier sur le fond de la fosse puis autour, sont placés les offrandes, sans les recouvrir totalement. En revanche, dans certaines tombes, le déroulement de la mise en terre des ossements semble avoir été réalisé en plusieurs temps. Dans sept cas, l'amas osseux concentré est accompagné par un second dépôt osseux, effectué généralement à l'intérieur d'un récipient en céramique. Le vase ossuaire peut être placé à côté de l'amas osseux principal (042, 052, 089, 093) ou alors disposé par-dessus ce dernier (063, 079, 123) (**Fig. 164**). Cette gestuelle implique donc une succession de gestes, débutant par le dépôt de l'amas osseux principal puis dans un second temps par celui des offrandes. Simultanément aux offrandes ou dans un troisième temps, une autre part des ossements du ou des défunts sont placés dans la tombe soit dans des récipients déjà présents, soit dans des réceptacles préalablement remplis d'ossements puis déposés à proximité ou par-dessus le premier ossuaire.

L'emplacement des ossements dans la fosse ne semble pas codifié : les os peuvent être situés contre la paroi orientale de la fosse (009, 040, 043, 054, 059,062, 069, 085, 100, 104, 109, 117, 118, 119, 129,143, 153), dans le cas où les fosses sont quadrangulaires, ils peuvent être placés soit dans un angle (008, 009, 026, 027, 036, 040, 048, 055, 062, 096, 115), soit le long d'un côté (046, 054, 066, 073, 078, 112, 119, 126, 127, 129, 136, 164). Notons également le cas de la tombe triple 119, où deux amas osseux ont été déposés symétriquement de part et d'autres des offrandes.



Fig. 164 : Patère déposé par-dessus l'amas osseux, servant également de réceptacle à une partie des os du défunt (tombe 079) (cliché : F. Loridant).

- ***Disposition du mobilier funéraire***

Tout comme l'emplacement des ossements dans la fosse, le dépôt des objets peut s'effectuer de différentes manières. Ceux-ci peuvent être déposés autour ou de part et d'autre des ossements (111) et peuvent même encercler l'amas osseux (081). Dans d'autres sépultures, ils peuvent être placés dans un angle de la fosse, les ossements se trouvant ainsi au centre (077 et 090).

Certaines tombes montrent aussi la volonté qu'ont eu les contemporains du défunt, d'occuper tout l'espace de la fosse, en disposant les objets de façon ordonné et régulière. On peut citer comme exemple la tombe 130, où la vaisselle en céramique, notamment les assiettes, les coupes et les écuelles sont alignées par groupes de trois le long de la paroi sud. Du côté est, le vase ossuaire et l'ensemble patère-cruche accompagné d'une autre cruche posée verticalement dans un chaudron, sont placés de part et d'autre d'un coffret en bois[206]. L'ensemble de l'agencement forme un « L », laissant un espace vide au niveau de l'angle nord-ouest. Il est probable que cet espace ait contenu à l'origine des offrandes périssables. (voir photo 130 ci-dessus)

Ce souci de symétrie, se retrouve aussi dans d'autres tombes (061, 105) où deux petits pots sont placés de part et d'autre d'une grande assiette ou encore dans la structure 155 ou le mortier contenant le vase à visage est encadré par deux pots[207].

Dans certaines tombes, des récipients céramique sont déposés de champ, isolés ou en appui contre d'autres offrandes. Nous avions évoqué précédemment ces effets de parois pour expliquer la possible présence d'un coffrage en matière périssable (bois) englobant la tombe. Il est également possible que ces positions particulières revêtent un sens plus symbolique. Dans la tombe 106, deux assiettes sont déposées verticalement, le fond en appui contre une cruche, tournées vers l'extérieur de la sépulture.

[206] Loridant F., Deru X. 2009, p. 101.
[207] Loridant F., Deru X. 2009, p. 107.

Une des deux assiettes est maintenue en place par un gros clou fiché dans le sol. Dans la tombe voisine (107), deux petites coupes étaient posées également de champ, l'ouverture tournée vers l'extérieur de la tombe. Deux autres coupes étaient retournées sur le sol et recouverte par une assiette retournée. Cette disposition particulière des certaines offrandes dans la tombe, renverrait selon les archéologues, à des rites de protection visant à empêcher le retour des morts et honorer les divinités chtoniennes[208]. (voir photos 106-107, 108)

Parmi le mobilier funéraire, des objets comme la cruche ou encore une certaine catégorie de lampes, occupent parfois une place privilégiée dans la tombe, reflétant leurs rôles spécifiques au cours des funérailles. Parmi les cent-cinquante-huit sépultures de la nécropole, cent sept tombes contiennent des cruches qui peuvent être déposées seules ou en plusieurs exemplaires. Une partie d'entre elles, notamment les cruches en céramique commune claire, ont été déposées en dernier dans la tombe, dans la partie supérieure de la fosse ou parfois même dans le comblement (59 cas au total)[209]. Elles peuvent se situer juste au-dessus des autres offrandes, par-dessus l'amas osseux (059, 117, 120, 124) ou légèrement à l'écart du reste du mobilier (011, 029, 033, 042, 096, 111, 155). Leur position est également variable, certaines sont debout, d'autres couchées sur le côté ou encore retournées, le goulot en direction du sol (046, 073, 107, 126, 135). Dans trois sépultures, il est mentionné que les cruches ont été déposées brisées (038, 119 et 153). La position particulière de ces cruches au sein du dépôt indique vraisemblablement leur utilisation dans les pratiques de libations qui devaient être effectuées en l'honneur du défunt et des dieux Mânes au cours de la cérémonie d'enfouissement du défunt. Un fois le geste effectué, les cruches sont déposés dans la tombe, majoritairement couchée sur le côté, dans une position non fonctionnelle, comme pour signifier que la libation a bien été réalisée et que la cruche a été vidée.

Les différentes localisations des dépôts peuvent également nous renseigner sur le lieu et le moment où ces libations ont été effectuées. Lorsque la cruche est renversée sur l'amas osseux, on peut supposer que la libation a été réalisée directement sur les restes du défunt. Il est de même lorsque la cruche est retrouvée au-dessus de toutes les offrandes, cas dans lequel on peut présumer que la libation a été un des derniers gestes effectués avant le remblaiement de la tombe. Enfin lorsque la cruche est retrouvée dans la partie supérieure du comblement de la fosse sépulcrale, il s'agit vraisemblablement d'un acte de libations réalisé au moment de la clôture définitive de la tombe.

Certaines catégories de lampe tendent également à démontrer qu'elles tiennent un rôle particulier lors du déroulement de la cérémonie funéraire. Dans plusieurs sépultures, des fragments de résines, identifiées par les archéologues comme de l'encens, ont été retrouvées à l'intérieur des lampes. Le même type de résine a pu être observé également sur des fragments de panse de pots (034, 045, 052, 093, 107, 113, 117, 147) et d'écuelles (045, 107). Dans ces cas, les lampes et les fragments de panse ont certainement servit d'encensoir.

Les lampes ouvertes (à suif) peuvent être déposées en même temps que les offrandes dans la tombe ou placées par-dessus les autres offrandes, à proximité des cruches à libations. Dans quatre tombes, le goulot d'une cruche retournée avait été placé à l'intérieur du corps de la lampe (040, 062, 096, 120). La position particulière ainsi que le contenu des certaines lampes et encensoirs témoignant de pratiques de fumigations[210] autour de la tombe pendant les funérailles et également au cours de sa fermeture.

[208] Loridant F., Deru X. 2009, p. 108.
[209] Loridant F., Deru X. 2009, p. 113.
[210] Loridant F., Deru X. 2009, p. 110.

L'organisation des ossements et du mobilier des tombes de la nécropole paraît assez variée. Dans certains cas, il a pu être mis en évidence que les offrandes peuvent avoir été déposées selon un ordre et un agencement précis, dans lequel chaque élément (vase, lampe, cruche…) a une place correspondant à sa fonction et à son rôle dans le rituel funéraire, mais il ne s'agit pas non plus d'une généralité.

2.6.3 - Quantité et qualité des offrandes déposées dans la tombe

Une grande majorité des sépultures contiennent un dépôt d'offrande (88, 6%), leur nombre est très variable et il semble évoluer selon les phases chronologiques (**Fig. 165-166**). En effet, au cours du 1er siècle et jusqu'au début du 2ème siècle, les sépultures contiennent en moyenne sept offrandes avec un minimum de trois objets pour les tombes 005, 006, 012, 031, 057, 105 et 110 et un maximum de dix-neuf offrandes pour les tombes 055 et 093. Il s'agit majoritairement de récipients en céramique, issus de la vaisselle de table principalement représentée par les assiettes, les pots, les coupes et les cruches. Certaines tombes semblent se démarquer des autres par le nombre important d'objets présents ou encore par la présence d'éléments de vaisselle en sigillée d'importation du sud de la Gaule.

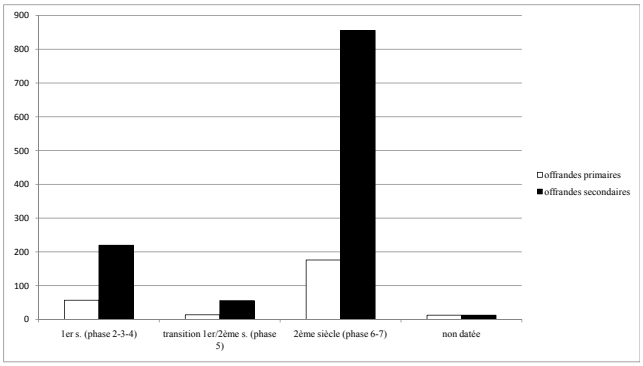

Fig. 165 : Évolution du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation.

		1er s.		transition 1er / 2ème s.		2ème s.		non datée	
		primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire
vaisselle	récipient céramique	1	186		48	6	716	1	11
	récipient en verre		3				14		
alimentaire	dépôt animal	10	2	1		43	3	7	
	dépôt végétal	1		1	1	2	2		
toilette	aiguilles						2		
	miroir	3	2	1		8	7		
	palette à fard		1		1		1		
parure / habillement	bracelet	2	3				1		
	fibule	17	1	1		18	14	2	
	perles	1			2	4	6		
	épingle en brze	1				1			
	semelle						1		
outils / ustensils	couteau		1				1		
	paire de force						1		
	cuillère						1		
	passette en fer						1		
objets divers	lampe		1		3		40		
	balsamaire	4	15	3	1	11	12	1	2
	monnaie	11		5		65			
	figurine		1				1		
	clochette		2			1			
	chenet						11		
	trépied céramique						1		
jeux	jetons ou pions					5		2	
coffret	éléments de coffret	3	2	1		1	13		
meuble	éléments de meuble	1							
objets indét.		2		1		11	7		
		57	220	14	56	176	856	13	13

Fig. 166 : Évolution du nombre total de dépôts selon la catégorie d'offrandes dans les sépultures à crémation.

A partir du 2ème siècle et notamment dans la première moitié du 2ème siècle, le nombre d'offrandes dans la tombe tend à se multiplier. Les sépultures contiennent en moyenne douze offrandes ; huit d'entre elles possèdent entre vingt-et-un et trente-et-un objets (075, 076, 111, 130, 144, 153, 162, 164). Les structures les mieux dotées sont les tombes 130 et 164, elles comportent toutes les deux vingt-huit offrandes secondaires et trois offrandes primaires : il s'agit en grande partie de vaisselle en céramique, mais également d'objets de parure contenu dans un coffret en bois ainsi que des lampes, des balsamaires ou encore des monnaies (**Annexe 3**).

L'accroissement du nombre d'objets dans la tombe se manifeste par l'adoption de nouvelles pratiques provenant du monde méditerranéen comme le dépôt systématique d'une lampe, d'une monnaie, de récipients nécessaires aux ablutions (représenté par l'association de la patère et de la cruche) et par un accroissement significatif du dépôt de récipients en céramique appartenant à la vaisselle de table[211]. Cette multiplication du mobilier céramique s'accompagne par une standardisation des formes mais également par un changement qualitatif.
Une production standardisée de céramique de petite taille à enduit rouge ou dorée, peu ou pas fonctionnelle, vient se substituer à la vaisselle de table en céramique sigillée observée dans certaines tombes de la fin du 1er siècle (**Fig. 167**).



Fig. 167 : Évolution de la vaisselle funéraire à Bavay à travers l'exemple de la cruche : de gauche à droite, 1er siècle après J.-C., transition 1er / 2ème siècle et 2ème siècle après J.-C. (cliché : H.B.E.)

Les céramiques déposées correspondent à un module précis pouvant être assimilé aux ustensiles nécessaires pour un repas avec notamment des assiettes, des coupes bilobées, des gobelets et des cruches. Dans certaines tombes, ce service peut être multiplié par deux, trois ou quatre : on peut citer par exemple la tombe 011 qui contient quatre assiettes, huit coupes bilobées, trois cruches de petite taille et deux cruches de plus grande taille ou encore la tombe 130 comportant également quatre assiettes, huit coupes bilobées à enduit rouge, deux gobelets à boire et deux cruches. Cette nouvelle pratique visible dans les tombes correspond au dépôt d'un service symbolisant le banquet funéraire partagé entre les vivants et les morts[212].

L'abondant dépôt de mobilier céramique de qualité moyenne dans une grande majorité des sépultures datées du 2ème siècle, ne semble pas illustrer une volonté d'ostentation mais davantage celle d'honorer le mort à travers le respect de nouvelles pratiques codifiées. L'intégration dans la tombe d'un mobilier abondant et symbolique, démontre les transformations profondes subies par la population de Bavay mais également leur volonté d'afficher leur appartenance au monde romain. Ce phénomène apparu dans quelques tombes de la fin du 1er siècle, va s'étendre au cours du 2ème siècle et toucher une grande partie de la population[213].

[211] Loridant F., Deru X. 2009, p. 107.
[212] Loridant F., Deru X. 2009, p. 112.
[213] Loridant F., Deru X. 2009, p. 119.

Cette tendance semble toutefois disparaître à l'extrême fin du 2ème siècle. Dans les sépultures 007 et 028 ainsi que dans la structure 155, qui sont rattachées à cette période, on peut observer une diminution, voire une disparition des récipients appartenant à la vaisselle de table ou encore de la patère et de la cruche.

2.6.4 - Les différents types d'offrandes

2.6.4.1 - Les récipients en céramique

- ***La vaisselle***

La vaisselle en céramique est le type d'offrande le plus couramment déposé dans les tombes mais également le mieux représenté quantitativement. Sur les cent-cinquante-huit tombes de l'ensemble funéraire, cent-trente-trois tombes présentent au moins un dépôt de vase en céramique (**Annexe 3**). Au total, neuf cent soixante et un vases d'accompagnement ont été dénombrés dans les sépultures et dans 99% des cas, il s'agit d'offrandes secondaires, généralement déposées entières. Le nombre de vases déposé par structure peut varier entre zéro et vingt-deux récipients, les tombes comportant un dépôt de cinq à neuf vases sont les plus nombreuses (**Fig. 168**).

nbr récipients en céramique	nbr de tombes
0	25
1 à 4	47
5 à 9	51
10 à 14	22
15 à 19	7
20 à 25	6

Fig. 168 : Quantité de vases d'accompagnement en céramique déposés dans les tombes.

Les dépôts funéraires sont essentiellement composés de vases à nourriture appartenant à la catégorie des vases à liquides et à solides [214] . Il s'agit de :

- vaisselle de table représentée par des assiettes, des coupes, des bols et des gobelets majoritairement en céramique gallo-belge (*terra nigra*, *terra rubra*). Quelques assiettes et coupes peuvent également être en terre sigillée dans certaines sépultures datées du dernier quart du 1er siècle. Les vases à boire sont essentiellement en *terra nigra*, mais également en céramique fine régionale ou en céramique commune.

- vaisselle liée au service des liquides avec notamment les cruches en céramique commune claire.

- vaisselle à usage culinaire comprenant des plats à enduit rouge pompéien, des mortiers, des pots à cuire[215] et des jattes en céramique commune sombre.

A cela s'ajoute un type de mobilier à vocation rituelle, destiné aux ablutions, représenté par l'association de la cruche à bec tréflé et de la patère. Les coupes, les assiettes et les cruches sont les récipients les plus fréquemment représentés, viennent ensuite les pots, les patères, les gobelets, les jattes, les bouteilles et les bols (**Fig. 169**).

[214] Loridant F., Deru X. 2009, p. 94-95.

[215] Dans la tombe 135, un pot à cuire, recouvert par une assiette, a été déposé sur un trépied métallique. Ici le dépôt funéraire composé de vaisselle de table associée aux éléments de préparation culinaire symbolise pleinement l'idée du repas funéraire.

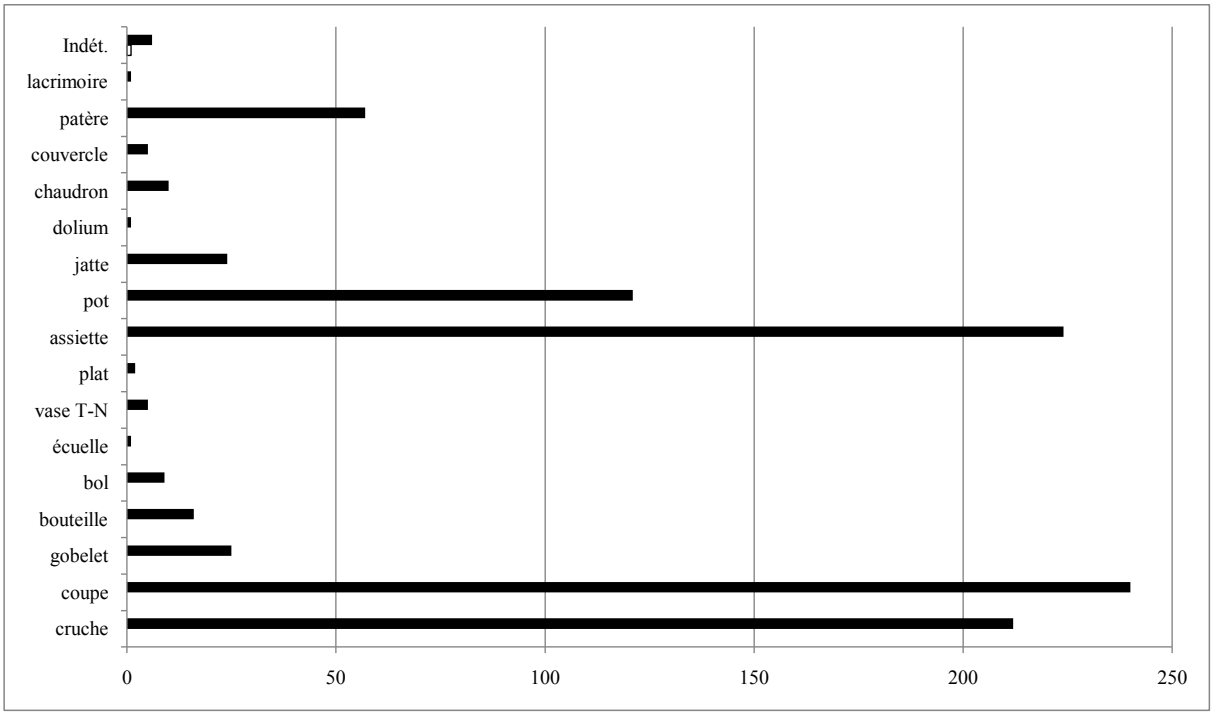

Fig. 169 : Les différents types de vases en céramique déposés dans les sépultures à crémation.

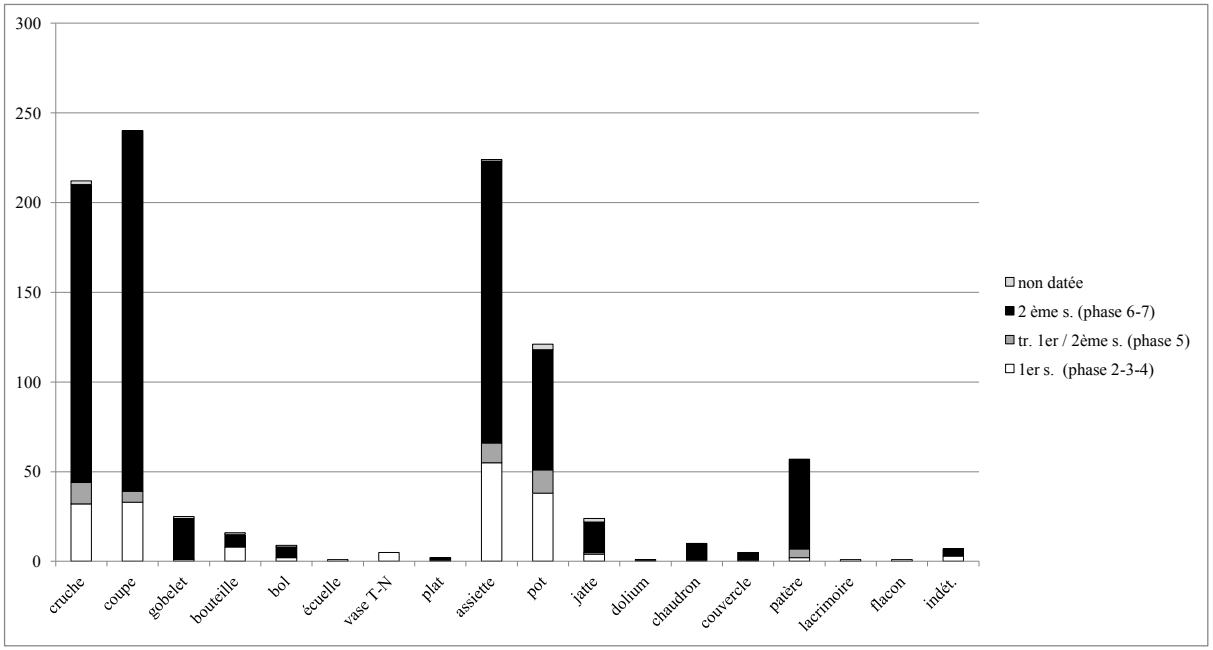

Fig. 170 : Évolution du nombre de vases en céramique d'accompagnement par type de vase, selon les phases chronologiques.

D'un point de vue chronologique, on remarque que les dépôts de vaisselle entre le 1er et le 2ème siècle sont différents quantitativement et typologiquement (**Fig. 170**). Au 1er siècle, la vaisselle déposée dans la tombe est composée majoritairement d'assiettes, de pots, de coupes, de cruches. Dans les vingt-huit tombes concernées, le nombre de vases déposés varie entre un et dix exemplaires avec une moyenne d'environ cinq récipients. A la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, les types de vases présents dans la tombe ne changent pas par rapport au siècle précédent. Notons toutefois, que l'ensemble patère-cruche qui n'était présent que dans deux tombes au 1er siècle, est visible dans cinq tombes sur les neuf que compte cette phase chronologique. Le nombre de vases déposés varie entre deux et huit récipients avec une moyenne de cinq vases par sépultures.

A partir du 2ème siècle, un changement radical s'opère dans le mobilier déposé dans les tombes. On assiste d'une part à une multiplication du nombre de vases et des types de récipients mais également à une réduction de la taille et de la qualité des vases. Le nombre de vases déposés dans la tombe varie entre un et vingt-deux récipients avec une moyenne de neuf vases par sépultures. Les coupes, les cruches et les assiettes sont les trois récipients les plus représentés, suivis par les pots, la patère et les gobelets. Ces éléments appartenant à la vaisselle de table symbolisent dans la tombe les « couverts » nécessaires, pour un ou plusieurs convives, lors du banquet funéraire (voir *supra* 2.6.3). La patère et la cruche accompagnent dans la tombe les éléments du service de table. Dans ce contexte, elles peuvent être utilisées lors des ablutions réalisées avant le repas.

Les récipients utilisés pour le repas, réalisés en céramique dorée et à enduit rouge à pâte savonneuse de mauvaise qualité et imitant les formes des vases en terre sigillée, ont davantage une fonction symbolique que fonctionnelle. Cette vaisselle standardisée semble être produite spécifiquement pour le contexte funéraire[216], en série, en fonction d'une nouvelle demande, due à l'adoption en masse de nouvelles pratiques funéraires.

A l'instar de ce type de céramique, on remarque également l'emploi de vase usagé et souvent dégradé[217]. Certains récipients sont ébréchés ou émoussés ou même parfois cassés : on dépose également dans la tombe des vases de la vie quotidienne ne pouvant plus être utilisés mais qui conservent dans la tombe, leur fonction symbolique[218].

Nous ne reviendrons pas ici sur la disposition des vases d'accompagnement dans la tombe, nous avons déjà évoqué précédemment, la position du mobilier et la situation particulière de certains types de récipients, notamment celle des cruches et du rôle spécifique qu'elles occupent dans la gestuelle funéraire (voir *supra* 2.6.2).

Le nombre d'offrande céramique est nettement plus important dans les sépultures à concentration d'ossements ou à ossements dispersés que dans les sépultures à vase ossuaire et en coffret en bois. Dans vingt-cinq tombes à vase ossuaire, le contenant est le seul récipient céramique présent dans la tombe. Dans les autres types de tombes, les vases en céramique sont représentés au moins par un individu.

Si l'on s'intéresse au nombre de récipients céramique déposés dans la tombe en fonction du nombre d'individus présents, on peut remarquer qu'il n'y a pas réellement de corrélation directe entre ces deux paramètres. Les tombes doubles contiennent entre zéro et vingt vases (tombe 130) et les tombes

[216] Loridant F., Deru X. 2009, p. 95.
[217] Loridant F., Deru X. 2009, p. 95.
[218] Loridant F., Deru X. 2009, p. 116.

triples entre cinq et dix-sept récipients (tombe 119 A-B). Les deux tombes contenant le plus de mobilier céramique (vingt-deux récipients) n'ont pas pu subir d'observation ostéologique. Toutefois, la majorité des autres sépultures possédant un nombre conséquent de vases sont des tombes individuelles.

Le banquet symbolique représenté dans la tombe ne semble pas correspondre au nombre d'individus pour laquelle la tombe a été faite. Est-il lié au nombre de membres de la famille présent aux funérailles ? ou au nombre de personnes avec qui le défunt va partager symboliquement ce banquet dans l'au-delà ? Ce chiffre correspond-t-il aux défunts de la famille ? Plusieurs hypothèses sont envisageables et il est impossible d'en privilégier une par rapport à une autre.

Le même constat peut être fait concernant l'âge au décès et le sexe des individus. L'immaturité sociale du sujet ne semble pas l'empêcher d'avoir un dépôt aussi important que celui observé chez les individus adultes : parmi les dix tombes individuelles contenant les restes d'un individu immature (*Infans I* et *II*), le nombre de récipients peut varier entre quatre et quatorze vases.

- ***Le couple patère cruche***

Certaines catégories de cruches, à bec tréflé, peuvent être associées dans la tombe à une patère. Ces instruments déposés en accompagnement des services de table liés au banquet, sont destinés aux ablutions avant le repas[219]. Le service à ablutions, symbole de l'aristocratie romaine, est à l'origine réservé aux élites. Dans le nord de la Gaule, ce type de dépôt apparaît dans les tombes des premières décennies du 1er siècle après J.-C., notamment autour de la capitale de la cité voisine, Arras/*Nemetacum*, où une présence militaire romaine est avérée depuis la conquête et certainement celle de vétérans[220]. A Bavay, ce type d'ustensile apparaît dans les tombes de la transition entre le 1er et le deuxième siècle. Au total, cinquante deux tombes possèdent le dépôt patère-cruche, dont deux datant du dernier quart du 1er siècle, trois à la transition 1er-2ème siècle, cinq dans les tombes de la 1ère moitié du 2ème siècle et quarante-deux dans les sépultures de la seconde moitié du 2ème siècle[221].

Dans les sépultures les plus anciennes, les objets déposés sont fonctionnels mais à partir du 2ème siècle, les modules déposés sont, tout comme le reste du service de table, de petite taille et de mauvaise qualité. La patère et la cruche à bec tréflée sont souvent déposées ensemble dans la tombe, la cruche peut être disposée dans la patère, à la verticale, à l'horizontale ou retournée, elle peut également être placée à l'écart, mêlée aux autres offrandes. Cet ensemble est généralement placé seul, excepté dans la tombe 076, où deux patères ont été dénombrées. Tout comme les autres éléments du service de table, l'ensemble patère cruche est présent dans tous les types de sépulture et aucun lien particulier n'a été observé entre le dépôt de ces ustensiles et l'âge au décès, le sexe ou le nombre d'individus présents dans la tombe.

- ***Le chaudron, les chenets et les trépieds en céramique***

Dans certaines tombes du 2ème siècle, le service de table est parfois accompagné par des chaudrons (10 tombes) déposés ou non sur des trépieds en céramique ainsi que par des chenets miniatures

[219] Loridant F., Deru X. 2009, p. 110.
[220] Loridant F., Deru X. 2009, p. 111.
[221] Loridant F., Deru X. 2009, p. 112.

(douze tombes) décorés aux deux extrémités de têtes animales (bélier, cheval ou chien)[222]. Ce type de dépôt est interprété comme une « *survivance du culte du foyer celtique* »[223], « *assimilés aux instruments de banquet funéraire, à ceux réservés à la préparation exclusive du repas du mort, ou encore au symbole du rôle du chef de famille dans le culte domestique* »[224]. La réapparition de ce type de mobilier uniquement dans les tombes du 2ème siècle est difficile à cerner mais son association systématique au service de table, à l'ensemble patère-cruche, aux dépôts de lampes, de monnaies tend à prouver qu'il s'agit d'objets parfaitement intégrés dans les pratiques et les symboliques funéraires « romanisées ». Sa fonction semble ici davantage liée à son utilisation culinaire pouvant servir à la préparation du banquet.

Les chaudrons sont uniquement déposés dans des tombes individuelles contenant les restes de sujet adultes, les dix individus concernés sont tous de sexe indéterminé, excepté dans la tombe 026, où il s'agit d'une femme probable.

2.6.4.2 - Les récipients en verre

- ***La vaisselle***

La vaisselle en verre est beaucoup moins présente que celle en céramique. Elle est déposée uniquement comme offrande secondaire dans les tombes. Au total dix-sept récipients (nous excluons les fioles et les flacons qui sont traités séparément ci-dessous) ont été dénombrés déposés à l'intérieur de treize tombes et une structure funéraire sans os (160). Il peut s'agir de récipients pouvant contenir des produits de toilette (pot « à onguents » type Isings 68 et flacon sphérique Isings 10, aryballe type Isings 61) ou divers éléments de vaisselle de table (coupe côtelé type Isings 3a (066), bouteille type Isings 50a, de cruche à panse conique type Isings 55a, de plat Isings 44b) (**Fig. 167**). On notera également la présence d'un fragment de tige en pâte de verre, utilisée probablement pour le mélange des cosmétiques[225]. Ces vases sont déposés entiers, principalement sur le fond de la fosse (001, 018, 044, 053, 054, 066, 075, 138, 164), dans un récipient en céramique (162) ou directement sur les ossements du défunt (117, 136, 143). Ils sont généralement déposés seuls dans la tombe (9 cas) ou par deux (4 cas). Les récipients sont très peu présents dans les tombes du 1er siècle avec seulement trois sépultures concernées (001, 138 et 143).

Au 2ème siècle, en revanche, le nombre de récipients (quatorze vases) ainsi que les formes déposées dans les tombes tendent à se diversifier et certaines pièces montrent une grande qualité technique[226]. Notons que la vaisselle en verre n'est présente que dans les sépultures à concentration d'ossements et à coffrets en bois et qu'elle n'apparaît que dans les tombes comportant un nombre important de mobilier et notamment de vaisselle en céramique. Les récipients en verre viennent donc, dans certaines tombes, compléter et améliorer le service de table en céramique. Nous n'avons remarqué aucun lien entre le dépôt de ce type d'objets et l'âge au décès, le sexe ou le nombre d'individu déposés dans la tombe. Sur les treize tombes concernées, quatre comportent les restes d'individus immatures *Infans I* et *II* (018, 054, 143, 138) et d'au moins un homme probable (117) et une seule est une sépulture double (054).

[222] Loridant F., Deru X. 2009, p. 113.
[223] Loridant F., Deru X. 2009, p. 113.
[224] Lambot B. *et al.* 1994, p. 165.
[225] Loridant F., Deru X. 2009, p. 55.
[226] Loridant F., Deru X. 2009, p. 55.

- ***Les balsamaires***

L'utilisation de parfums et d'huile est attestée par la présence de fioles et de flacons en verre dans la tombe. Ces derniers peuvent être retrouvés sous forme de fragments déformés par le feu, mêlés aux ossements du défunt ou alors déposés par-dessus l'amas osseux ou parmi les offrandes. Dans le premier cas, les fioles à parfum peuvent être déversées puis jetées sur le bûcher lors de la crémation du corps puis ramassées avec les ossements et placées dans un contenant ou sur le fond de la fosse sépulcrale. Dans le second cas, le liquide qu'elles contiennent doit certainement être déversé sur les ossements du défunt ou directement dans la tombe, avant d'être déposés eux-mêmes dans la tombe. Parmi ces derniers, on a pu remarquer que pour sept d'entre eux, la partie supérieure du col avait été volontairement brisée[227], certainement pour faciliter l'écoulement des huiles et des parfums mais on peut également penser qu'une fois la fiole utilisée, on l'a brise symboliquement avant de la déposer définitivement dans la tombe.
Lorsque les fioles sont déposées comme offrande secondaire, elles peuvent être placées dans un coffret en bois (025, 130), sur l'amas osseux (008, 035, 054, 093,104, 134, 137, 143, 144) dans le vase ossuaire (131 A-B, 134) ou parmi les offrandes sur le fond de la fosse (026, 085, 094, 107,149, 159).

Il s'agit majoritairement de fioles au col long et étroit de type Isings 8, 27, 28a et 28b et au flacon Isings 6 et 26a (**Fig. 167**). Au total, quarante-neuf fioles et flacons ont été retrouvés à l'intérieur de trente-trois tombes de l'ensemble funéraire. Ils peuvent être déposés soit uniquement comme offrande primaire (8 cas), soit uniquement comme offrande secondaire (14 cas) ou alors simultanément (11 cas), leur nombre variant entre un et trois récipients par dépôt. Cette pratique est attestée pendant toute l'occupation de la nécropole : on retrouve des fioles ou balsamaires dans onze tombes du 1er siècle, trois tombes de la transition 1er / 2ème siècle et quinze tombes du 2ème siècle. Trois fioles ont été retrouvées dans des tombes non datées. L'utilisation et le dépôt de ces objets semblent davantage marqués dans les dépôts à concentration d'ossements ou à ossements dispersés où l'on compte plus de vingt-neuf exemplaires (dix-huit non brûlés et onze brûlés), alors que dans les sépultures à vase ossuaire ou à coffret en bois, le nombre de dépôts y est moins important avec respectivement treize (six non brûlés et sept brûlés) et cinq fioles (quatre non brûlés et un brûlé)[228].

Il ne semble pas avoir de lien entre l'utilisation et le dépôt de fioles et l'âge au décès, le sexe ou encore le nombre d'individus déposés dans la tombe. Parmi les tombes concernées, six accueillent les restes d'individus immatures *Infans I* ou *II*, trois sont des tombes doubles et une est triple. Quatre tombes ont pu être sexuées : trois sépultures contiennent les restes d'au moins un homme probable et une autre, ceux d'une femme probable.

2.6.4.3 - Les dépôts animaux et végétaux

Les dépôts de type alimentaire d'origine animale et végétale dans les sépultures de Bavay peuvent être déposées soit sous la forme d'un dépôt primaire, soit d'un dépôt secondaire. Les dépôts de type primaire sont retrouvées mélangées aux ossements brûlés et peuvent être assimilées à des offrandes sacrificielles déposées sur le bûcher. A Bavay, nous avons pu étudier les amas osseux provenant de cent-

[227] Loridant F., Deru X. 2009, p. 118.
[228] Les deux tombes fouillées lors du diagnostique n'ont pas été comptées ici, car nous ne connaissons pas le mode de dépôt des ossements.

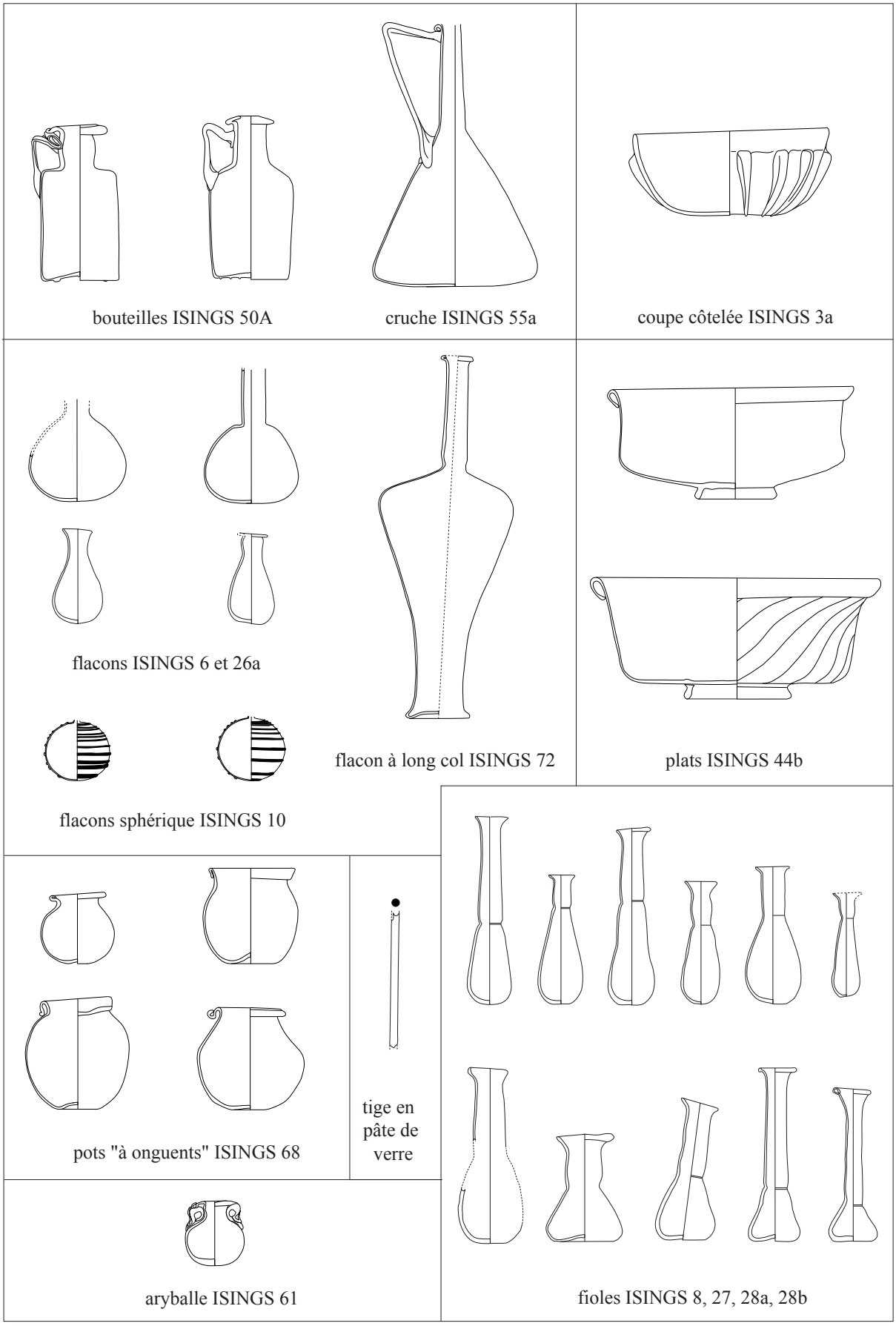

Fig. 171 : Les différents types de récipients en verre déposés dans les structures funéraires (Infographie : H. Bodart - éch. : 1/3).

quatre tombes sur les cent-cinquante-huit dénombrées. Parmi celles-ci, soixante-deux ont livré les restes d'ossements animaux mêlés à ceux du défunt. Le poids que représente les restes carnés dans l'amas osseux est très faible, voire anecdotique, avec une valeur moyenne de 2,8 g avec des poids compris entre 0,1 g et 26,2 g. Ce constat tend à montrer que le sacrifice ou le dépôt sur le bûcher d'un animal ou d'une pièce de viande lors de la crémation du corps du défunt est une pratique répandue lors de la crémation des corps puisque plus de la moitié des sépultures étudiées en possède. En revanche, le dépôt volontaire de ces ossements dans la tombe semble, quant à lui, peu probable. La très faible quantité observée dans les amas osseux semble être due davantage au ramassage exhaustif sur le bûcher qu'à une réelle volonté de représenter l'animal dans la tombe.

Cette pratique est attestée dans les sépultures dès le début de l'occupation de l'ensemble funéraire toutefois, elle ne concerne que dix tombes au 1er siècle et deux tombes à la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle. C'est au cours du 2ème siècle et notamment dans les tombes de la seconde moitié du 2ème siècle que la présence d'ossements animaux devient beaucoup plus fréquente, voire quasi systématique avec une représentation dans quarante sept tombes sur les cinquante neufs étudiées.

L'étude archéozoologique des restes animaux brûlés a permis d'aborder la question du choix des espèces[229]. En revanche, celle du choix des morceaux déposés sur le bûcher n'a pas pu être appréhendée ou seulement dans de rares cas ; l'action destructrice des flammes a rendu impossible cette approche. Les fragments qui ont pu être déterminés appartiennent presque uniquement à des espèces domestiques parmi lesquelles on trouve des porcins (6 cas), des bovins (6 cas) et des gallinacés (28 cas)[230]. La poule est l'animal le plus représenté, les offrandes de porcs et de bœufs sont beaucoup plus rares. Les restes des gallinacés présents dans les tombes semblent indiquer qu'il s'agit à chaque fois d'un seul individu, représenté généralement par au moins deux régions anatomiques et des fragments appartenant aux membres droits et gauches. Pour les porcins, lorsque plusieurs fragments étaient présents, l'étude ostéologique a permis de démontrer qu'ils appartenaient au membre pelvien gauche (à la hanche et au pied gauche dans la tombe 037 et à la cuisse et au jarret dans la tombe 033)[231]. Toutefois, cette observation ne nous permet pas de connaître l'état initial de l'animal lors de son dépôt (individu entier ? découpé ? consommé ?). Concernant les bovins, les quelques fragments présents proviennent essentiellement des côtes (041, 119) ou des phalanges proximales ou intermédiaires (084, 117, 135)[232].
Les différentes espèces peuvent être déposées seules ou associées : la poule est présente seule dans vingt-et-une tombes, les bovidés et les porcins dans deux tombes. Lorsque plusieurs espèces sont présentes, des restes de poule sont mêlés à ceux d'un bovin ou d'un porcin, les trois sont réunis uniquement dans la tombe 041.Dans quelques cas, il a été observé que les ossements animaux ne présentaient pas de trace de passage au feu. Cette observation peut être due également à une faible température associée à une durée d'exposition réduite de ces ossements à la chaleur. En effet, nous ne sommes pas en mesure de déterminer à quel moment de la crémation du corps, ni dans quel état ces animaux ou ces pièces de viandes étaient déposés sur le bûcher.

[229] Etude archéozoologique réalisée par M. V. Forest, Docteur vétérinaire, archéozoologue, ICE INRAP, membre associé UMR 8555, Toulouse.
[230] Loridant F., Deru X. 2009, p. 38.
[231] Loridant F., Deru X. 2009, p. 38.
[232] Loridant F., Deru X. 2009, p. 38.

Les offrandes alimentaires de type secondaire peuvent également être interprétées comme des reliques du banquet funéraire partagé par la famille du défunt lors de la crémation du corps. Dans deux tombes du 1er siècle, quelques fragments d'ossements animaux, ne portant pas de traces évidentes de passage au feu, étaient présents dans l'amas osseux avec les restes brûlés du défunt : dans la tombe 093, les fragments non brûlés (poule, porc) étaient associés à d'autres restes osseux animaux brûlés (oiseau ?) et dans la tombe 135, trois fragments non brûlés appartenant à une phalange de bovin et à une côte de porc ont été identifiés parmi les ossements du défunt. Dans trois sépultures datées du 2ème s. après J.-C., des restes osseux animaux non brûlés ont été retrouvés dans la tombe, déposés dans des récipients. Les tombes 157 et 129 contenaient des ossements animaux déposés dans une assiette et ceux de la tombe 40 étaient dans une coupe bilobée. Les ossements animaux non brûlés ont été égarés après la fouille ; les espèces représentées n'ont donc pas pu être déterminées.

La présence d'ossements animaux dans la tombe ne semble pas corrélée au mode de dépôt des ossements à l'âge au décès de l'individu ou au sexe des individus. Parmi les tombes concernées, sept sépultures contenant les restes d'individus immatures ont également livré quelques grammes d'ossements animaux.

En plus des restes animaux, des offrandes végétales ont été retrouvées soit carbonisées, mêlées aux ossements du défunt (002, 014, 033, 055) ou alors non brûlés, déposés dans un bol (151). Une analyse réalisée sur les graines de la tombe 055 a montré qu'il s'agissait d'une dizaine de graines carbonisées, provenant du même taxon, attribuable à du blé nu (*Triticum aestivum/turgidum)*[233].
Les restes de céréales et d'offrandes carnées attestent de la réalité des dépôts de nourriture dans les tombes. Il est probable que d'autres denrées alimentaires pouvaient être présentes à l'origine snas toutefois laissé de traces visibles. Dans la tombe 135, un pot à cuire déposé sur un trépied métallique était recouvert pas une assiette. Aucun reste alimentaire n'a été retrouvé à l'intérieur du vase mais sa disposition et le fait que l'ouverture du vase ait été obturée volontairement, permet d'envisager qu'il pouvait contenir à l'origine, des denrées alimentaires (**Fig. 172**). A Bavay, la consommation et/ou le sacrifice d'animaux et de denrées alimentaires semble attesté au cours des différentes étapes des funérailles. Bien que les éléments brûlés mêlés aux ossements, retrouvés dans les tombes, semble davantage liés aux restes d'un repas funéraire consommé par les proches du défunt ou d'un sacrifice offert aux divinités et aux défunts, les dépôts alimentaires non brûlés associés à la vaisselle céramique, perpétuent dans la tombe, l'image du banquet funéraire.



Fig. 172 : Tombe 135 : Dépôt d'un pot à cuire recouvert par une assiette sur un trépied métallique (cliché F. Loridant).

[233] L'étude carpologique a été réalisée par M. Laurent Bouby, CEPAM – CNRS 6130, Sophia-Antipolis, Valbonne (06).

2.6.4.4 - Les lampes

Le dépôt de lampes dans les sépultures de Bavay est attesté dans quarante-trois tombes avec un total de quarante –quatre exemplaires. Il s'agit uniquement de dépôt d'offrandes secondaires, déposé seul, excepté dans la tombe 040, où deux lampes sont dénombrées. Les lampes apparaissent dans les sépultures uniquement à la fin du 1er siècle après J.-C mais sont très peu représentées : on compte un exemplaire dans une tombe de la fin du 1er siècle et trois pour la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle. C'est à partir du 2ème siècle après J.-C. que cet objet prend une place importante dans le dépôt funéraire où il est présent dans la moitié des sépultures (trente-neuf tombes).

Deux types de lampes ont été rencontrés dans les tombes. Il peut s'agir soit de la lampe ouverte à suif de type LOESCHKE XI b (trente-et-une lampes de ce type ont été dénombrées dont vingt-neuf d'entre elles sont des imitations), soit de la lampe à huile. Treize exemplaires de ce type ont été observés. Il peut s'agir de lampe à volute et médaillon décoré (type LOESCHKE IX a (deux cas) ; LOESCHKE I c (deux cas), LOESCHKE XX (un cas) et LOESCHKE IV (un cas), de lampe à médaillon (type LOESCHKE IX c (deux cas), ou de lampe miniature (type LOESCHKE IX a (cinq cas)[234] (**Fig. 173**).

Jusque dans la première moitié du 2ème siècle, on trouve uniquement dans les tombes, des lampes ouvertes à suif de qualité médiocre. A partir de la seconde moitié du 2ème siècle, on voit apparaitre dans les dépôts, des lampes à huile dont certaines sont miniaturisées[235]. Notons que dans la tombe 040, les deux types de lampes, lampe à suif et lampe à huile, ont été associées.

Les lampes se situent généralement dans les tombes contenant un service de vaisselle de table (38 cas) et/ou l'ensemble patère-cruche (33 cas). Ces sépultures sont habituellement dotées d'un nombre important d'offrandes, trente-trois d'entre elles contiennent entre dix et vingt-deux offrandes[236].
Le dépôt d'une lampe dans les sépultures est généralement reconnu comme un rite de protection provenant du monde méditerranéen. Selon A. Van Doorselaer, la lampe permet d'éclairer la tombe et le chemin qui mène aux Enfers[237]. Il semble que ce rôle de protection soit incarné dans la tombe uniquement par la catégorie des lampes à huile. En effet, la lampe ouverte à suif semble avoir une fonction différente dans la tombe et jouer un rôle précis lié à la pratique de fumigations lors des cérémonies funéraires (voir *supra* 2.6.2).

Les lampes sont majoritairement déposées dans les sépultures à concentration d'ossements. En effet, on compte trois exemplaires dans les dépôts en vase ossuaire (050, 130, 145), sept dans les dépôts en coffret en bois (011, 025, 026, 037, 062, 129, 144), deux dans les sépultures à ossements dispersés (073, 104) et trente-et-une dans les sépultures à concentration d'ossements. Les lampes à huile peuvent être placées dans un coffret en bois (025), sur l'amas osseux (027, 056 A, 104,135), parmi les offrandes sur le fond de la fosse (026, 037, 040, 044, 050, 073,078, 084, 118) ou isolées (008).
Elles sont majoritairement déposées à plat, excepté dans la tombe 044, où elle est couchée sur le côté.
Il ne semble pas y avoir de lien entre la présence d'une lampe dans la tombe et l'âge au décès, le sexe ou encore le nombre d'individus déposés. Sur les quarante-trois tombes concernées, cinq tombes contiennent les restes d'au moins un individu immature (*Infans I* et *II*), (025, 081, 084, 124, 126), trente-huit sont des tombes individuelles, deux sont des tombes doubles (062, 079), et trois des sépultures triples (084, 119, 126).

[234] Loridant F., Deru X. 2009, p. 57.
[235] Loridant F., Deru X. 2009, p. 59.
[236] Loridant F., Deru X. 2009, p. 109.
[237] Van Doorselaer A. 1967, p. 123.

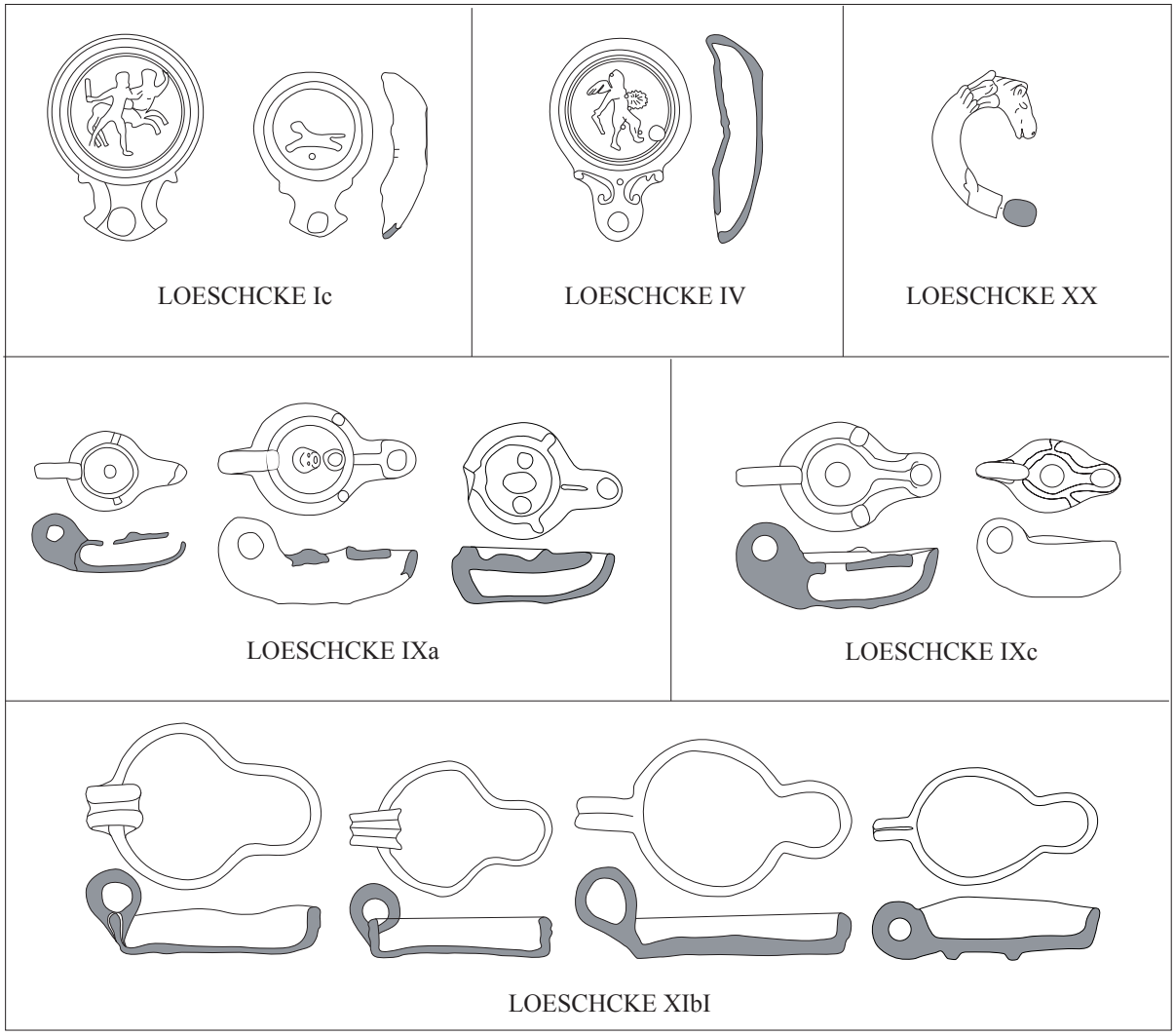

Fig. 173 : Les lampes à huile et les lampes à suif déposées dans les sépultures à crémation (Infographie : H. Bodart - éch. : 1/3).

2.6.4.5 - Les monnaies

Dans les sépultures de Bavay, quarante-huit tombes détiennent entre une et cinq monnaies. Au total, quatre-vingt une monnaies ont été dénombrées. Le dépôt d'une ou plusieurs monnaies dans les tombes est attesté dans la nécropole dès la première moitié du 1er siècle mais c'est au cours du 2ème siècle que ce type de dépôt semble devenir une pratique courante : on compte onze exemplaires dans les tombes du 1er siècle (dans sept tombes), cinq dans celle de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle (dans quatre tombes) et soixante-cinq dans les sépultures du 2ème siècle après J.-C (dans trente-sept tombes. Les dépôts uniques sont les plus fréquents (29 cas), treize sépultures contiennent deux monnaies, une tombe renferme trois monnaies et trois autres tombes en ont fourni cinq.

Les monnaies dans les sépultures semblent toutes avoir été brûlées avec le défunt sur le bûcher. Dans la majorité des cas, elles ont été retrouvées mêlées aux ossements du défunt dans le contenant final. Notons le cas particulier de la tombe 56 B, où des traces de cuir ont été observées au niveau des trois monnaies retrouvées en surface de l'amas osseux ; on peut supposer ici qu'elles avaient été préalablement déposées dans une bourse[238] .

[238] Loridant F., Deru X. 2009, p. 109.

La monnaie dans la tombe est généralement assimilée au rite de l'obole à Charon qui permet au défunt de s'acquitter de son dû auprès du nocher. Une autre interprétation a été proposée par P. Galliou, qui voit dans le dépôt de cette monnaie, une volonté des proches du défunt « *de fournir de « l'argent de poche » au défunt pour un séjour dans l'autre monde ressemblant fort à celui d'ici-bas* »[239]. Bien que ces deux explications soient probables, il nous est impossible de privilégier l'une ou l'autre.
L'étude des monnaies réalisées par R. Delmaire[240] a démontré la présence de monnaies frappées entre l'époque Augustéenne et 173-174 après J.-C. Parmi les quatre-vingt-une monnaies dénombrées, plus de la moitié d'entre elles n'étaient pas identifiables. Les mieux conservées ont permis d'identifier au moins un sesterce, quatre *dupondii*, trois *dupondii* ou as, trente et un as et un semis ou as[241]. Si l'on compare les fourchettes de datations données par le mobilier des tombes et celles obtenues par les monnaies, on peut observer que les contemporains du défunt ont volontairement déposés dans les sépultures des monnaies anciennes, usées et frustres et un dépôt d'une faible valeur. Dans les sépultures de Bavay, le dépôt monétaire a donc plus une valeur symbolique qu'économique.

Les monnaies sont présentes dans tous les types de dépôts, on en dénombre treize dans des sépultures à vase ossuaire, vingt-et-une dans les tombes à coffret en bois, sept dans les dépôts à ossements dispersés et quarante et une dans les dépôts à concentration d'ossements.
Le dépôt d'une monnaie ne semble pas réservé aux sujets adultes, cinq tombes individuelles contenant les restes d'un individu immature en contiennent entre une et deux pièces (017, 018, 124, 143, 154). Elles sont également présentes dans quatre tombes doubles (003, 045, 153, 157) avec un dépôt compris entre une et cinq monnaies et dans deux tombes triples (002, 126), où on ne dénombre qu'une seule pièce.

2.6.4.6 - Le petit mobilier

- ***Les objets de parure et de vêtement***

Les objets de parure et de vêtement des sépultures de la nécropole sont principalement représentés par des fibules, quelques bracelets et des perles en fritte ou en pâte de verre.

- Les fibules

Les fibules, éléments liés au port de vêtement, sont peu représentées dans les sépultures de Bavay. En effet, le dépôt de fibule est attesté dans seulement vingt-neuf tombes et une structure sans ossements (088) parmi lesquelles, dix sont datées du 1er siècle, une de la transition entre le 1er et le 2ème siècle et dix-huit du 2ème siècle. Trois types de fibules ont pu être observées, il s'agit principalement des types FEUGERE 14, FEUGERE 23 et FEUGERE 26/27 (**Fig. 174**). Le premier type apparaît dans les tombes dès le début de l'occupation de la nécropole, les types 23 et 26, ne sont présents qu'à partir de la fin du 1er siècle et au début du 2ème siècle. Les fibules circulaires émaillées ou non du type FEUGERE 27, sont les plus nombreuses et sont représentées exclusivement dans les tombes de la seconde moitié du 2ème siècle[242].

[239] Galliou P. 1989, p. 73.
[240] Loridant F., Deru X. 2009, p. 41-43.
[241] Loridant F., Deru X. 2009, p. 41.
[242] Loridant F., Deru X. 2009, p. 47-48.

Dans la moitié des tombes, les fibules ont été retrouvées mêlées aux ossements (dans un vase ossuaire, dans un coffret ou encore dans un amas à concentration d'ossements), Dans les autres sépultures, leur position est assez variable. Elles peuvent être placées dans un vase (007, 093, 117), sur le fond de la fosse (062, 124, 153), à l'écart des autres offrandes (021) ou encore dans un coffret (025, 130). Dans certains cas, leur disposition dans la tombe est particulière : dans la tombe 093, deux fibules ont été placées symétriquement de part et d'autre d'un plat en céramique, en équilibre sur la lèvre et dans la tombe 063, elles ont été placées l'une par-dessus l'autre en forme de croix dans une palette à fard (disposée dans un contenant en matière périssable de forme circulaire (boite ?).

Les fibules peuvent être déposées brûlées (vingt-et-une tombes) ou non brûlées (huit tombes) et leur nombre peut varier entre un et cinq exemplaires.

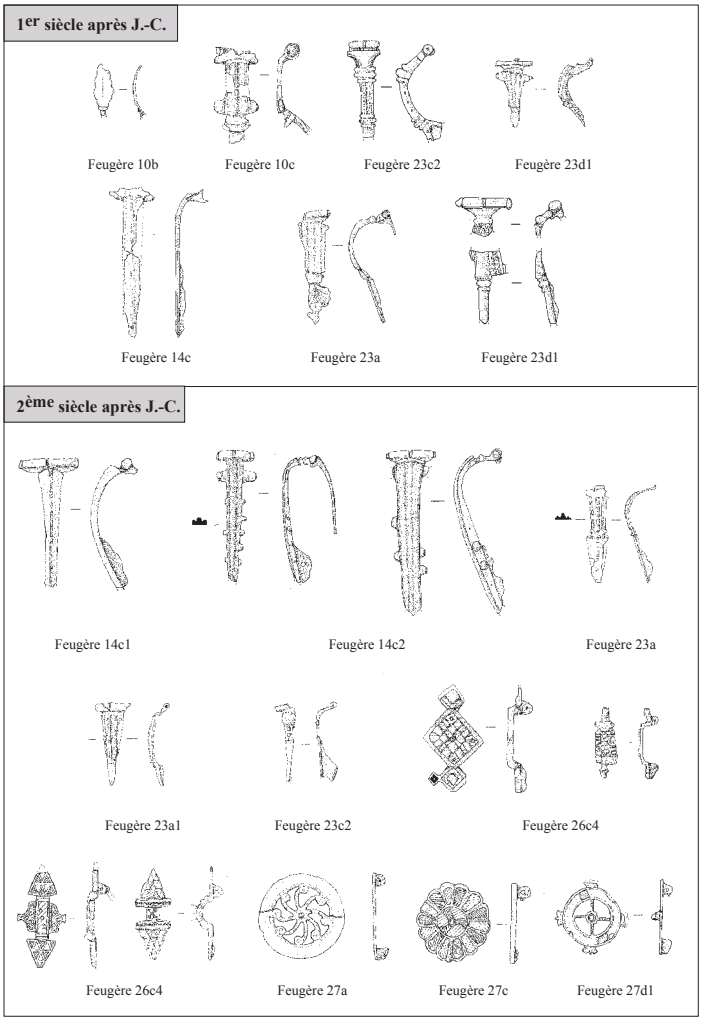

Fig. 174 : Les différents types de fibules retrouvées dans les sépultures à crémation (Infographie : H. Bodart - éch. 1/2).

Lorsque plusieurs fibules sont présentes, il peut s'agir soit de type isolé, soit de fibules identiques déposées par deux ou par trois. On peut citer comme exemple la sépulture 030, où cinq fibules ont été placées dans un coffret, dont trois sont de type FEUGERE 26c4, deux du type FEUGERE 27 c.

Les fibules peuvent être présentes dans les tombes d'immatures (018, 019, 025, 124) déposées seule ou par deux, dans les sépultures doubles (062, 130,153) déposées seule ou par cinq ou encore dans une tombe triple (055), dans laquelle trois exemplaires ont été dénombrés. Elles peuvent également être disposées dans des sépultures contenant les restes d'au moins un individu féminin (026) ou masculin (069, 093, 117, 130) probable. La présence de fibules dans la tombe ne semble donc pas corréler à l'âge au décès, au sexe ou encore au nombre d'individus déposés dans la tombe.

- Les perles

De nombreuses perles en « fritte » ou en pâte de verre, de différentes tailles et de qualités diverses, ont été exhumées des tombes de la nécropole. Au total, douze sépultures en contiennent. Il peut s'agir de perles isolées (une, deux ou trois perles) mêlées aux ossements brûlés du défunt ou alors d'un ensemble conséquent de perles regroupées, déposées sur le fond de la fosse avec les offrandes. Dans ce cas, la présence d'une quantité importante de perles (124, 137, 144) permet d'envisager la présence d'un collier. On peut citer comme exemple, la tombe 137, datée du 1er siècle, qui a livré un ensemble de soixante-deux perles dont une perle blanche opaque, quarante-trois perles jaunes translucides et dix-sept perles blanches translucides.

- Les bracelets

Deux bracelets en bronze volontairement brisés ainsi qu'un demi-bracelet ont été retrouvés dans trois sépultures du 1er siècle (049, 106 et Diag. V) et une tombe du 2ème siècle (164). Dans les tombes 049 et Diag. V, les bracelets étaient déposés entiers mais brisés, dans la tombe 106, un demi-bracelet et dans la tombe 164, seulement quelques fragments. Dans toutes les sépultures, les bracelets ont été retrouvés mêlés aux ossements du défunt[243].Ces objets liés à la vie quotidienne, peuvent revêtir une signification particulière dans un contexte funéraire. En effet, selon A. Van Doorselaer, les bracelets qui ont été volontairement brisés pourraient correspondre à un rituel selon lequel une moitié de l'objet était déposé dans la tombe, alors que l'autre moitié restait en la possession de la famille[244]. Dans les tombes concernées, cette observation n'a été réalisée qu'une seule fois (106). Parmi les quatre tombes possédant un bracelet, seules deux d'entre elles ont pu bénéficier d'une étude ostéologique ; dans les deux cas, le défunt était un individu de taille adulte.

- La semelle

Dans la sépulture 030, des clous apparentant à une semelle de chaussure, ont été retrouvés à côté du coffret en bois contenant les ossements du défunt. Il s'agit d'un cas unique dans la nécropole. Notons que la semelle mesurait vingt-trois centimètres de long et la tombe accueillait les restes d'un sujet adulte mature de sexe indéterminé.

- ***Les objets de toilette***

Parmi les objets de toilette présents dans les tombes, on trouve principalement des miroirs, des palettes à fard en pierre et quelques tiges métalliques provenant certainement d'objets liés à l'hygiène.

- Les miroirs

Les miroirs sont présents dans dix-neuf tombes de la nécropole datées du milieu du 1er siècle jusqu'à la fin du 2ème siècle. Quatre formes ont pu être distinguées : les miroirs rectangulaires (LLOYD-MORGAN Groupe A), les miroirs circulaires simples avec ou sans décor de cercles incisés ou de per-

[243] Excepté pour la tombe Diag. V, où nous ne connaissons pas le mode de dépôt des ossements.
[244] Van Doorselaer A. 1967, p. 124.

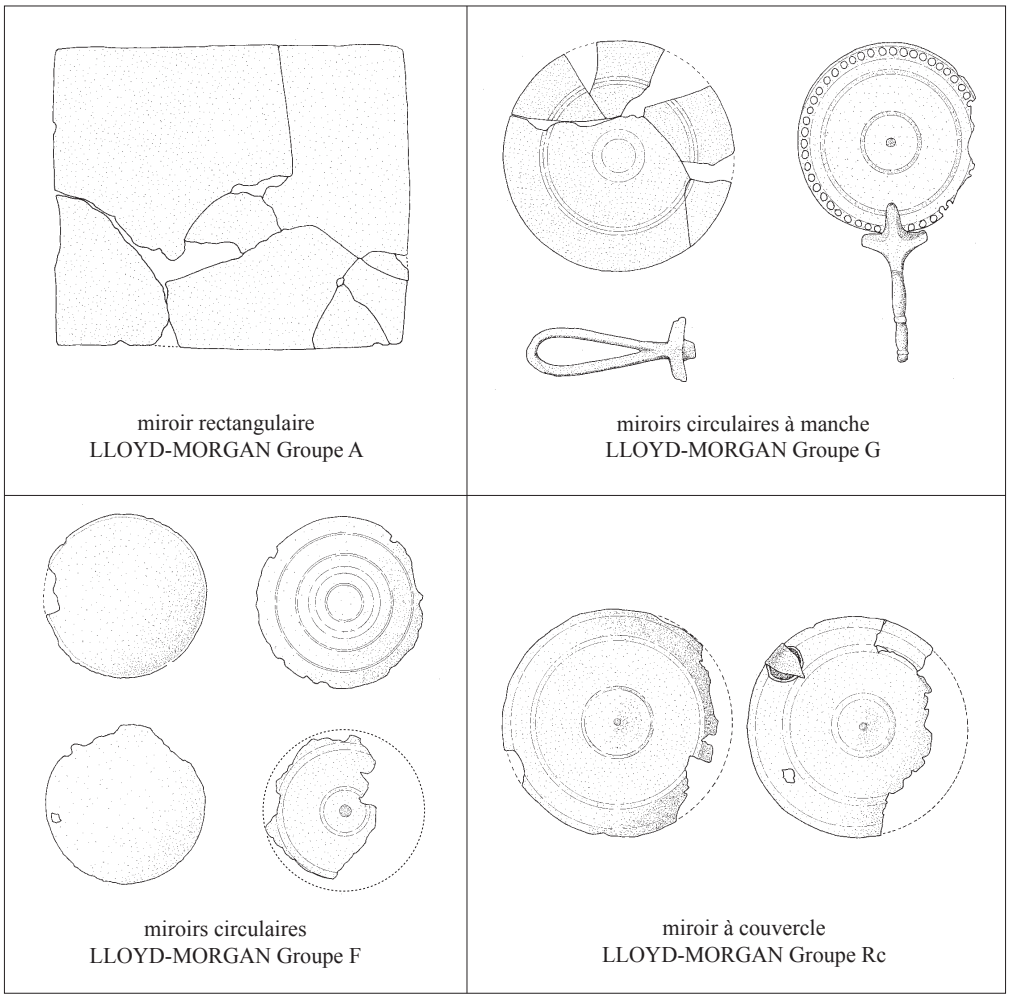

Fig. 175 : Les différents types de miroirs déposés dnas les sépultures à crémation (Infographie : H. Bodart - éch. : 1/3).

forations sur le pourtour (LLOYD-MORGAN Groupe F), les miroirs circulaires à manche (LLOYD-MORGAN Groupe G) et les miroirs à couvercle (LLOYD-MORGAN Rc)[245] (**Fig. 175**). Le miroir circulaire (type F) est le type le plus représenté à Bavay avec treize exemplaires.

Les miroirs peuvent être déposés soit comme offrande secondaire dans la tombe (8 cas) ou avoir été brûlés avec le défunt sur le bûcher (11cas). Ces objets peuvent être déposés à l'intérieur de coffrets en bois (007, 018, 025), sur ou dans l'amas osseux (008, 056B, 069, 076, 104, 108, 128,143, 144, 162, 164) ou encore sur le fond de la fosse avec les autres offrandes (011, 138, 153, 159). Les miroirs sont majoritairement déposés seuls, excepté dans les tombes 138 et 164, ou deux miroirs de même type ont été déposés ensemble. Ce type d'offrandes peut être présent dans les sépultures contenant un ou plusieurs immatures (018, 025,138, 143, 153), un individu adulte de sexe féminin probable (056 B) ou masculin probable (069). Dans les sépultures de Bavay, le miroir n'est donc pas un objet exclusivement réservé aux tombes féminines.

[245] Loridant F., Deru X. 2009, p. 50-51.

- La palette à fard

Trois sépultures ont livré une palette à fard en pierre polie de forme trapézoïdale (037, 063, 120). Dans la tombe 063, elle était associée à une tige en bronze. Celle-ci, très fragmentée ne permet pas d'expliquer avec conviction la fonction de cet objet, mais son regroupement volontaire avec une palette à fard permet de supposer qu'il s'agit d'un objet lié à l'hygiène féminine. Deux autres exemplaires ont été retrouvés seuls dans les tombes 008 et 054.
Dans les tombes 037 et 120, les palettes ont été déposées sur l'amas osseux et dans la tombe 063, elle semble avoir été disposée dans un contenant en matière périssable de forme circulaire (?). Dans les trois cas, ces palettes à fard sont associées aux restes d'un individu adulte de sexe indéterminé.

- ***Outils et instruments***

Les outils sont très peu représentés dans les tombes de Bavay. Seuls trois couteaux en fer (009, 055, 164) et une paire de force (027) ont été retrouvés. Dans la tombe 055, datées de la seconde moitié du 1er siècle, un couteau était déposé sur l'amas osseux. Cette sépulture contient les restes d'au moins trois individus dont un sujet de taille adulte de sexe indéterminé et deux individus immatures. Les deux autres sépultures concernées sont datées de la deuxième moitié du 2ème siècle. Dans la tombe 009, un couteau fragmentaire était déposé sur le fond de la fosse et dans la tombe 164, il était placé à l'intérieur d'une assiette. L'étude anthropologique des restes osseux de la tombe 009 n'a pas pu être réalisée, en revanche pour la seconde tombe, il s'agissait d'un individu de taille adulte gracile.
Dans la tombe 079, une paire de force a été placée sur l'amas osseux. Ce type d'objet, typiquement masculin, est généralement associé à un rasoir et assimilé à un instrument de toilette (coupe des cheveux, barbe, moustache). L'étude anthropologique a permis ici de confirmer cette observation puisque les restes osseux appartenant à au moins un individu adulte mature ou âgé de sexe masculin probable.
Notons également la présence d'une cuillère en bronze dans la tombe 003.

- ***Jetons***

Les éléments de jeux sont extrêmement rares, seuls deux tombes en contenaient. Dans la tombe 116, quatre pions en pierre dont trois étaient de couleur blanche et un de couleur noire ont été retrouvés mêlés aux ossements du défunt. Ces éléments de jeux semblent avoir été déposés préalablement avec le défunt sur le bûcher puis recueillis avec les ossements avant d'être placés dans la fosse. Notons que l'étude anthropologique de cette sépulture n'a pas pu être réalisée. Dans la tombe 120, un jeton en os plat était mêlé avec les restes osseux d'un individu adulte mature ou âgé de sexe indéterminé.

Dans la tombe 086, deux rondelles perforées en os de deux centimètres de diamètre étaient mêlées aux ossements dans le vase ossuaire. Il peut s'agir soit de boutons pouvant servir à fermer ou à décorer les vêtements ou alors des jetons de jeux.

- ***Figurines et clochettes***

Les figurines en terre cuite et les clochettes sont des objets plutôt insolites dans les tombes de Bavay. On les retrouve seulement dans les sépultures 076, 121 et 017. Dans cette dernière, les deux ty-

pes d'objets sont associés. Dans la sépulture 017, deux clochettes en bronze semi-sphérique à bélière pentagonale étaient posées à plat sur le fond de la fosse à côté du vase ossuaire. Celles-ci sont associées à deux monnaies, à du mobilier céramique et à une figurine en terre blanche munie d'une anse et d'un goulot représentant un pigeon (**Fig. 176)**.



Fig. 176 : La tombe 017 (cliché : F. Loridant).

Ce type de figurine, interprétée comme un jouet, se retrouve fréquemment associée à des tombes d'enfants. L'étude anthropologique de cette sépulture a permis de confirmer cette hypothèse : les restes osseux d'un jeune immature, âgé d'environ 2 à 3 ans, étaient déposés dans le vase ossuaire. Selon I. Faudet, les clochettes pouvaient être suspendues au cou d'animaux familiers représentés par des figurines en terre blanche[246]. Dans la tombe, les clochettes ou les grelots, ont généralement un rôle de protection, voire même, selon G. Jelski, un rôle prophylactique empêchant l'apparition et la propagation des maladies[247]. Notons que le sujet immature concerné était porteur d'une pathologie indéterminée (visibles sur les éléments crâniens et les corps vertébraux)[248]. La figurine en terre-cuite avec son anse et son goulot, peut également être perçue comme un récipient contenant des liquides.

Dans les deux autres tombes, les figurines et la clochette sont déposées seuls. Dans la tombe 076, datée de la seconde moitié du 2ème siècle, une figurine en terre cuite beige représentant Vénus dans une niche, était déposée parmi les offrandes. Cette tombe accueillait les restes d'un individu adulte mature ou âgé de sexe indéterminé. Enfin dans la tombe 121, également datée de la seconde moitié du 2ème siècle, une clochette en bronze semi-sphérique à bélière pentagonale a été retrouvée mêlée aux ossements du défunt (étude anthropologique non réalisée).

- ***Les coffrets en bois***

A Bavay, les coffrets peuvent servir soit de réceptacle aux restes du défunt, soit de boite, de forme rectangulaire (130) ou circulaire (063), pouvant contenir une partie des offrandes. Dans la majorité des cas, seuls les moraillons de serrures, les rivets, les anneaux, les appliques coniques ou à tête de lion stylisée et les clefs, nous sont parvenus. Dans les tombes 063 et 130, des traces ligneuses ont également été repérées lors de la fouille. Généralement, les coffrets sont déposés uniquement dans la tombe mais la présence, dans certaines sépultures, de rivets et d'appliques brûlés mêlés aux ossements, laisse envisager que, dans certains cas, ils pouvaient également accompagner le défunt sur le bûcher (002, 093, 143).

[246] Fauduet I. 1992, p. 145-146.
[247] Jelkski G. 1984, p. 268-269.
[248] Loridant F., Deru X. 2009, p. 118.

- ***Les clous magiques***

Certains clous, différents de ceux ramassés avec les ossements par leur taille et le fait qu'ils soient non brûlés, possédaient dans la tombe, une position spécifique (**Fig. 177**). Ces derniers ont été qualifiés par les archéologues de clous « magiques » en référence à un rite ancien répandu dans tout le monde romain[249]. Pour certains auteurs, ces clous auraient des vertus apotropaïques protégeant les défunts contre les forces obscures[250]. Un clou planté verticalement servait à fixer les divinités chthoniennes en les empêchant de rentrer dans la fosse. En revanche, pour d'autres, ils sont destinés à protéger les vivants d'un éventuel retour des morts[251]. Ainsi, lorsque le clou serait, la pointe vers les ossements ou posé sur eux, cette disposition empêcherait l'âme du défunt de quitter la tombe[252].

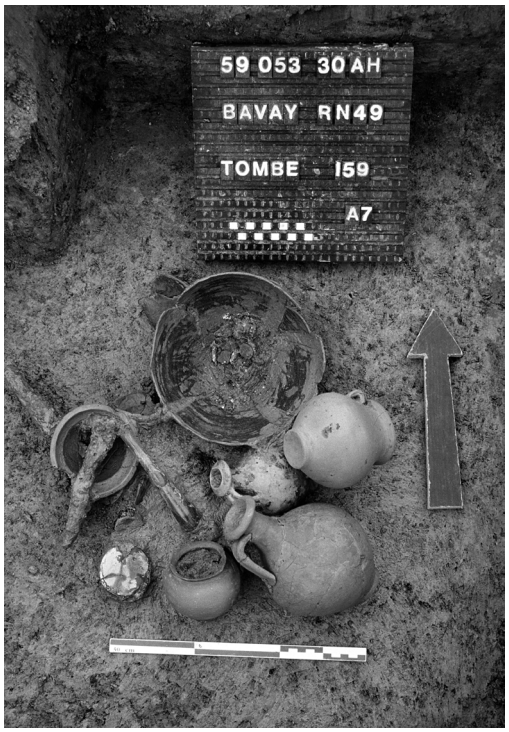

Fig. 177 : Clous magiques déposés dans la tombe 159.

Dans l'ensemble funéraire, quinze tombes contiennent des clous « magiques » : cinq sont datées du 1er siècle après J.-C. (006, 024,077, 093, 106) et dix de la seconde moitié du 2ème siècle (004, 009, T. 011, 026, 027, 028, 060, 104, 121, 159). Ils peuvent soit être placés posés sur le fond de la fosse la pointe dirigée vers les offrandes et les ossements (009,028, 060,077), soit fichés dans le sol (104,106). Un clou de même type a été posé par-dessus le flacon en verre de la structure 160.

2.6.5 - Enseignements du mobilier présents dans les tombes

Le mobilier d'accompagnement dans les sépultures secondaires à crémation de l'ensemble funéraire de Bavay se caractérise par la prédominance du dépôt de mobilier secondaire dans les tombes, composé d'un abondant service de vaisselle de table faisant référence au dépôt symbolique des couverts nécessaires à la réalisation d'un banquet. Des restes alimentaires sont également présents dans un nombre conséquent de sépulture témoignant du dépôt et/ou de la consommation d'animaux lors de la crémation du corps du défunt. La présence de monnaies, de lampes, de cruches, de balsamaires attestent du respect de différentes croyances et gestes effectués autour du corps du défunt lors de sa crémation ou au cours du dépôt définitif de ces restes dans la tombe.

Le mobilier présent dans les sépultures est relativement abondant, notamment dans les sépultures du 2ème siècle, où l'on observe l'introduction de nouvelles pratiques issues du monde méditerranéen, perceptible dans les tombes par un changement dans le type et la quantité de mobilier funéraire déposé.

[249] Loridant F., Deru X. 2009, p. 115.
[250] Allain J. *et al.* 1992, p. 128.
[251] De Laet S. J. *et al.* 1972, p. 30 ; Galliou P. 1989, p. 71
[252] Loridant F., Deru X. 2009, p. 115.

En moyenne, les dépôts accueillent entre cinq et dix objets mais dans certaines tombes, le mobilier peut être composé de plus de vingt offrandes. Outre la vaisselle en céramique, les objets personnels (parure, ustensiles, objets de toilette…) ou à valeur symbolique (figurine en terre cuite, clochette…) peuvent accompagner une partie des défunts dans la tombe.

Les catégories de mobilier ne permettent que dans de rares cas de confirmer l'âge au décès ou le sexe de l'individu. Les objets les plus discriminants comme les objets de toilette ou de parure par exemple, peuvent être placés dans les tombes masculines ou féminines. Dans la majorité des cas, les sépultures de sujets immatures semblent bénéficier du même soin apporté à celle des adultes et rien ne semble les vraiment les distinguer. On notera également que la quantité d'offrandes primaires et secondaires n'est pas proportionnelle aux nombres d'individus dans la tombe.

2.7 - Etude anthropologique

2.7.1 - Recrutement de la nécropole

2.7.1.1 - Décompte des sujets dans les tombes et âge au décès

Parmi les cent-quatre tombes étudiées, nous avons reconnu quatre vingt-neuf tombes individuelles, dix tombes doubles et cinq tombes triples. La population archéologique étudiée de la nécropole de Bavay est composée d'au moins cent-vingt-quatre individus parmi lesquels, nous avons recensé un nourrisson, seize individus immature *Infans I*, quatre individus immatures *Infans II*, soit vingt et un immatures sociaux (16,9 % de l'effectif total), ainsi que deux individus *Juvenis* et cent-un individus adultes soit cent-trois adultes sociaux (83,1 % de l'effectif total) (**Fig. 178**).

La représentation des classes d'âge varie selon les phases chronologiques, mais cette variation est également due à l'écart important de sujets entre les différentes périodes. Au 1er siècle, la population comprend vingt-six individus dont 76,9 % d'adultes (vingt adultes) et 23,1 % d'immatures (quater *Infans I* et deux *Infans II*). La phase de transition entre le 1er et le 2ème siècle, comporte neuf sujets, il s'agit exclusivement d'individus adultes. Le 2ème siècle comporte le plus grand nombre des individus de la nécropole avec un total de soixante-quatorze sujets dont 81,1 % d'adultes (cinquante-neuf adultes et un *Juvenis*) et 18,9 % d'immatures (un nourrisson, onze *Infans I*, deux *Infans II*). Enfin, quinze tombes n'ont pas pu être datées, représentant un effectif de quinze sujets dont quatorze adultes (treize adultes et un *Juvenis*) et un individu immature (un *Infans I*).

Les adultes sont les individus les mieux représentés avec 81,5 % de l'effectif total, suivis ensuite par les sujets *Infans I* avec 12,9 %, puis les individus *Infans II* avec 3,2 %, les sujets *Juvenis* avec 1,6 % et enfin les nourrissons avec 0,8 %.

Si l'on compare le nombre minimum d'individus déterminés par tombe selon la phase chronologique, on remarque que le mode de dépôt individuel est prédominant au cours des deux siècles d'occupation de la nécropole, avec toutefois un accroissement des tombes plurielles au cours du 2ème siècle (**Fig. 179**). Pendant le 1er siècle et jusqu'à la transition entre le 1er et le 2ème siècle, les sépultures individuelles sont largement majoritaires (avec 91,3 % et 87,5 %), la part des sépultures doubles reste stable. A cours du 2ème siècle, la part de sépultures individuelles diminue (81,4%) au profit des sépultures plurielles avec 11,9% de tombes doubles et 7,1 % de tombes triples.

Le mode de dépôt individuel est donc majoritaire dans l'ensemble funéraire. Sur les quatre-vingt neuf tombes individuelles comptabilisées, soixante dix-neuf contiennent des individus adultes sociaux et dix, des sujets immatures sociaux. Pour quatre vingt d'entre d'elles, les restes de l'individu sont déposés dans un seul contenant, dans six cas, les ossements sont répartis sous forme de deux amas (052, 057, 069, 123, 142, 143), dans deux tombes les restes des défunts sont placés dans trois contenants différents (042, 089) et dans la tombe 093, cinq amas osseux ont été comptabilisés (**Fig. 180**).

Les tombes doubles peuvent associer soit les restes de deux individus adultes (7 cas : 003, 045, 054, 062, 079, 130, 157), soit ceux d'un adulte associé à ceux d'un individu immature social (2 cas : 131 A-B, 134), soit ceux de deux immatures (1 cas : 157). Les deux individus peuvent être déposés ensemble dans le même contenant (8 cas) ou répartis en deux amas osseux (2 cas).

classe d'âge	1er s.		transition 1er/2ème s.		2ème s.		non datée		TOTAL		
	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	effectif	% du NMI déterminés	% du NMI total
périnatal	0	0,0	0	0,0	1	1,4	0	0,0	1	0,8	0,8
Infans I	4	15,4	0	0,0	11	14,9	1	6,7	16	12,9	12,9
Infans II	2	7,7	0	0,0	2	2,7	0	0,0	4	3,2	3,2
immatures indét.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0
NMI immatures	**6**	**23,1**	**0**	**0,0**	**14**	**18,9**	**1**	**6,7**	**21**	**16,9**	**16,9**
Infans II/Juvenis	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0
Juvenis	0	0,0	0	0,0	1	1,4	1	6,7	2	1,6	1,6
adultes	20	76,9	9	100,0	59	79,7	13	86,7	101	81,5	81,5
NMI adultes	**20**	**76,9**	**9**	**100,0**	**60**	**81,1**	**14**	**93,3**	**103**	**83,1**	**83,1**
NMI Dét	**26**	**100,0**	**9**	**100,0**	**74**	**100,0**	**15**	**100,0**	**124**	**100,0**	**100,0**
% NMI total déterminés	21,0		7,3		59,7		12,1		100,0		
âge indéterminé	0		0		0		0		0		0,0
NMI total	**26**		**9**		**74**		**15**		**124**		**100,0**
% NMI total	**21,0**		**7,3**		**59,7**		**12,1**		**100,0**		

Fig. 178 : Recrutement de la population de l'ensemble funéraire de Bavay.

classe de NMI	1er s.		transition 1er/2ème s.		2ème s.		non datée		TOTAL	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
1	21	91,3	7	87,5	48	81,4	13	92,9	89	85,6
2	1	4,3	1	12,5	7	11,9	1	7,1	10	9,6
3	1	0,0	0	0,0	4	7,1	0	0,0	5	0,0
NMI total	**23**	**95,7**	**8**	**100,0**	**59**	**100,3**	**14**	**100,0**	**104**	**100,0**
% NMI total	**22,1**		**7,7**		**56,7**		**13,5**		**100,0**	

FIG. 179 : Évolution de la répartition des sépultures selon le nombre d'individus déposés dans la tombe.

	nbr tombes	âge au décès	modalité de dépôt
un amas osseux			
1 défunt	80		
2 défunts	8	2 adultes	1 amas partagé
		1 immature *Infans I* et 1 adulte	1 amas partagé
3 défunts	4	1 immature *Infans I* et 2 adultes	1 amas partagé
		1 immature *Infans I* , 1 immature *Infans II* et 1 adulte	1 amas partagé
		1 immature *Infans I* , 1 *Juvenis* , 1 adulte	1 amas partagé
deux amas osseux			
1 défunt	6		
2 défunts	2	1 nourrisson et 1 immature *Infans I*	2 amas partagés
		1 immature *Infans I* et 1 adulte	2 amas partagés
3 défunts	1	3 adultes (1 + 2)	1 amas individuel et 1 amas partagé
trois amas osseux			
1 défunt	2		
cinq amas osseux			
1 défunt	1		

Fig. 180 : Tableau récapitulatif de la répartition des individus et des amas osseux dans les tombes individuelles, doubles et triples.

Pour les deux tombes possédant un double amas osseux, les ossements des défunts ont été, soit mélangés à l'intérieur du vase ossuaire (157), soit disposés en deux amas séparés (131 A-B). Pour la tombe 131 A-B, nous ne disposons pas de description sur la position exact des deux différents amas dans la tombe. Il s'agit d'un dépôt en vase ossuaire, les deux lots osseux différenciés lors de la fouille (lot A et lot B) contiennent chacun les restes d'un seul individu (adulte pour l'amas A et immature *Infans I* pour l'amas B) mais nous n'avons aucun détail sur les modalités de dépôts dans le vase ossuaire (les ossements d'un des amas proviennent-ils de la partie supérieure du vase ossuaire ? de couvercle ?...).

Dans les cinq tombes triples, les différentes associations possibles entre individus sont également très diversifiées : il peut s'agir soit de deux adultes et un immature (2 cas : 002, 084), soit de deux immatures et un individu adulte (2 cas : 055, 126) ou de trois adultes (1 cas : 119 A-B). Les trois défunts peuvent être placés à l'intérieur du même amas osseux (4 cas : 002, 055, 084, 126), ou répartis entre deux amas (1 cas : 119 A-B). Dans la sépulture 119 A-B, le première amas contenait les restes d'un individu adulte mature ou âgé déposé seul et dans le second amas, les ossements appartenant à deux individus adultes matures ou âgés de robustesse différentes mêlés dans le même amas.

La latéralisation des pièces osseuses et la reconnaissance d'incompatibilités (le plus souvent liées à l'âge au décès) peuvent nous permettre de reconnaître la présence de plusieurs individus au sein d'un même dépôt, mais cela ne signifie pas obligatoirement qu'il s'agit d'une tombe plurielle. En effet, il faut également prendre en compte les possibles « pollutions » qui ont pu avoir lieu lors du ramassage sur le bûcher, si celui-ci est à caractère collectif (voir *infra*). Dans notre corpus, nous pouvons évoquer cet aspect pour onze tombes, ces dernières ont toutefois été classées dans la catégorie tombes individuelles. Dans quatre cas, nous reconnaissons la présence d'un individu principal immature, accompagné de quelques fragments osseux (de un à quatre fragments) appartenant à un individu de taille adulte (006, 042, 154, 143). Dans six cas, nous avons l'association de deux individus de taille adulte. Cette distinction tient sur la reconnaissance de différences au niveau de la robustesse (007, 051, 130), de l'aspect de l'os (062) ou encore sur la présence de doublets, dont l'identification a été réalisée uniquement_sur une pièce osseuse (007, 020). Dans un seul cas, nous avons reconnu un individu principal de taille adulte, accompagné de fragments de dents appartenant à un individu immature (038).

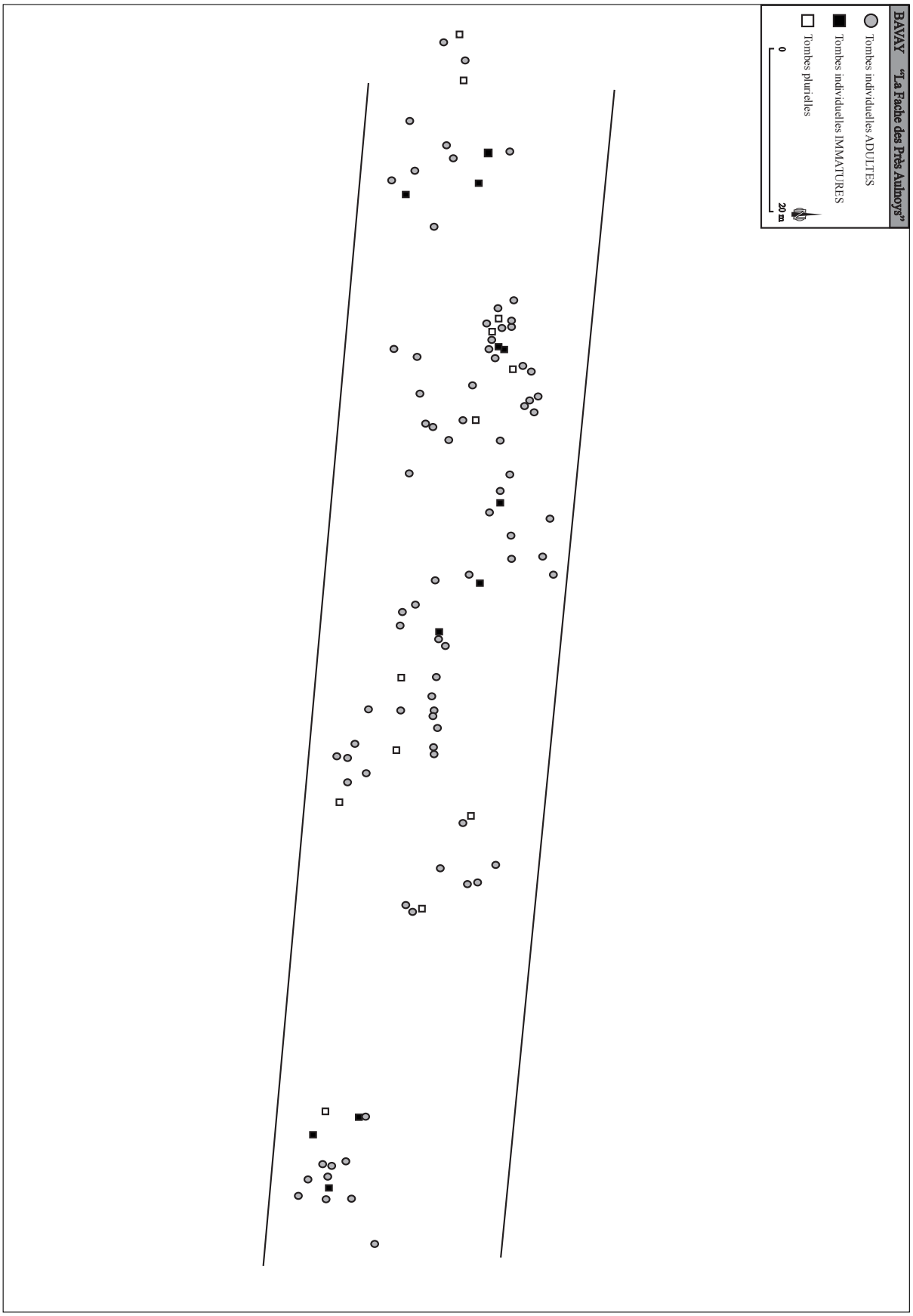

Fig. 181 : Plan de répartition des sépultures individuelles d'immatures et de sujets adultes ou de taille adulte et des sépultures plurielles dans l'ensemble funéraire de Bavay.

A chaque fois, nous ne disposons pas assez d'éléments pour affirmer la présence « volontaire » du deuxième individu : deux sujets sont présents mais on ne peut pas qualifier la tombe de sépulture double. En ce qui concerne les tombes pour lesquelles nous avons pu identifier la présence d'un individu principal immature accompagné d'un à quatre fragments osseux d'un sujet adulte, il pourrait s'agir d'un phénomène qui a déjà été rencontré dans la nécropole gallo-romaine de La Citadelle à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). En effet, sur vingt sépultures d'enfants de moins de dix ans, onze contenaient de un à trois fragments de diaphyses se rapportant à des sujets de taille adulte[253]. Dans un tel cas, où il a été possible d'observer un phénomène de répétitivité, il est fort probable que ce geste ait une signification particulière dans les pratiques funéraires. Dans la nécropole de la « Fache des Près Aulnoys », cette observation a été réalisée parmi quatre sépultures sur les douze, contenant des restes d'individus immatures, mais le même type de constat a pu être effectué dans des tombes où l'individu principal est un adulte. Dans notre cas, nous estimons que ce fait doit davantage être dû à des « pollutions », lors du ramassage des ossements sur les aires de crémations collectives, plutôt qu'à une possible gestuelle spécifique comme celle décrite dans la nécropole de la Citadelle à Chalon-sur-Saône.

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, nous pouvons constater une grande diversité dans les modes de dépôt des restes osseux dans la tombe. Les individus adultes, tout comme les individus immatures sont majoritairement enterrés seuls. Sur les quatre vingt-treize tombes contenant les restes d'un sujet adulte, ceux-ci sont déposés individuellement dans soixante-dix-neuf tombes, dans sept cas, ils sont regroupés avec un autre sujet adulte, dans cinq cas, ils sont associés aux restes d'un individu immature et dans deux cas, avec deux immatures.

Sur dix-huit tombes contenant des individus immatures sociaux, ceux-ci sont déposés seuls dans dix cas, dans sept cas, ils sont associés aux restes d'un ou plusieurs adultes et dans une sépulture, les restes de deux immatures sont regroupés. Cette première observation prouve la complexité ou au contraire la simplicité avec laquelle sont enterrés les enfants : ils semblent bénéficier des mêmes considérations que les individus adultes en ce qui concernent les pratiques funéraires. Bien entendu, la part d'individus immatures représentés dans la nécropole ne peut être à l'image réelle de la population infantile au cours des deux siècles d'occupation de l'espace funéraire. Il est évident qu'une partie importante des sujets immatures devaient bénéficier d'un lieu de sépulture différent. Nous tenons également à rappeler qu'aucune sépulture à inhumation d'enfant mort en bas-âge n'est présente dans la nécropole.

En ce qui concerne la répartition des individus par classe d'âge dans la nécropole, aucun regroupement n'a été observé, que ce soit pour les tombes individuelles ou multiples. Les individus immatures semblent enterrés de manière aléatoire, au même titre que les adultes (**Fig. 181**).

2.7.1.2 - Diagnose sexuelle

Comme nous l'avons souligné lors de la présentation des méthodes d'étude des ossements brûlés, il est rare de pouvoir déterminer le sexe des individus, du fait de l'absence quasi systématique des parties pertinentes des os coxaux. Cela peut venir d'une trop forte fragmentation qui rend ces pièces osseuses inutilisables, mais également du fait que la ou les personnes préposées au ramassage sur le bûcher, puis au dépôt dans la fosse, dans le vase ossuaire ou dans le coffret, n'ont pas collecté ces fragments osseux.

[253] Depierre G. 1995, p. 77.

En ce qui concerne l'étude que nous avons entreprise ici, sur les cent quatre tombes étudiées, nous n'avons été en mesure de proposer une diagnose sexuelle probable que pour vingt-six individus. Nous avons pu identifier trois femmes d'après l'observation du sillon préauriculaire (020, 056 A-B) ou la forme de l'incisure ischiatique (026). Pour vingt-trois sujets adultes, l'extrême robustesse des pièces osseuses observables a permis de reconnaître une forte probabilité d'appartenance au sexe masculin. Cependant, ces données sont à prendre avec précaution du fait de leur caractère probabiliste. De plus, le faible échantillon d'individus sexués ne nous a pas permis de réaliser des comparaisons quant à la représentativité homme/femme dans cette nécropole.

2.7.1.3 - L'état sanitaire de la population

L'étude ostéologique permet parfois d'approcher l'état sanitaire de la population, les conditions de vie des populations du passé, à travers la reconnaissance de pathologie, de maladie, de carence ou encore de certaines modifications de surface… Si cette approche peut donner de bons résultats sur l'étude d'individus inhumés, elle est difficile à réaliser sur les os brûlés, la forte fragmentation et la déformation des os nous limitant dans ce type d'approche. Aucune étude sanitaire n'a pu être réalisée dans cette étude, nous avons simplement listé les différentes lésions que nous avons pu observer sur les différents ossements présents dans les tombes. Nous tenons à signaler que pour l'ensemble de ces tombes, les observations ont été réalisées conjointement avec G. Depierre.

- ***Pathologies dégénératives liées ou non à la sénescence***

L'arthrose correspond à l'altération chronique de diverses articulations, sorte de vieillissement, souvent prématuré, des cartilages articulaires[254]. Trente et un individus sont concernés par des lésions dégénératives de ce type. Elles sont rencontrées le plus souvent sur les vertèbres (collerettes ostéophytiques, remaniements du listel), mais également sur les patellas, les métatarsiens, les os du tarse, les os coxaux (cox-arthrose pouvant provoquer une ovalisation de l'acétabulum et pouvant se répercuter sur la tête fémorale) ou encore sur la scapula.

Les enthésopathies sont des ossifications des ligaments ou des tendons, en liaison avec l'âge ou une trop forte sollicitation de la zone ligamentaire[255]. Treize individus sont concernés par cette pathologie, qui semble souvent liée à la présence de lésions dégénératives de type arthrose. On les retrouve principalement sur les vertèbres, mais également sur les calcanéus ou les patellas.

Nous avons également observé un cas de géode (petite cavité bien circonscrite, constituée dans un tissu (surtout osseux) à la suite d'un processus pathologique[256]), des cas d'insertions ligamentaires très développées, de spicules et des becs de perroquet sur les corps vertébraux.

L'ostéoporose, qui correspond à une raréfaction pathologique du tissu osseux, limitée à certains os ou diffuse[257] a pu être observée sur des fragments crâniens de deux individus, se caractérisant par un aspect piqueté de la corticale.

[254] définition du Petit Robert.
[255] Dastuge J., Gervais V. 1992, p. 183.
[256] définition du Petit Robert.
[257] définition du Petit Robert.

- ***Pathologies d'ordre carentielles***

La *cribra orbitalia* est une plage osseuse finement criblée de pertuis vasculaires qui occupe le quart supérieur du plafond de l'orbite. Cette hyper vascularisation orbitaire est habituellement interprétée comme étant due à une carence en vitamine de la table externe de l'os, mais il peut également s'agir d'un cas d'hypertrophie osseuse s'il s'accompagne de foyers d'hyperostose poreuse sur les autres os du squelette[258]. Ces trous peuvent disparaître au fil du temps. Un seul cas a été observé, sur un fragment d'orbite appartenant à une femme adulte mature, dont le reste du squelette ne semble atteint par aucune autre pathologie.

Les lignes de Harris correspondent à un aspect de traits denses, rectilignes, parallèles, échelonnés en nombre variable sur tout ou une partie d'une métaphyse, perpendiculairement à l'axe général de l'os. Elles témoignent d'une interruption de croissance[259]. Elles peuvent se résorber avec le temps, si les conditions de vie de l'individu s'améliorent. Ce type de lignes a été observé sur trois individus, à chaque fois sur des fragments de tibia.

- ***Pathologies infectieuses***

La périostite est une inflammation du périoste, membrane conjonctive et fibreuse qui constitue l'enveloppe des os, qui se traduit par de grandes lignes creusées sur la corticale des os et un gonflement de la partie externe de l'os compact[260]. Cette lésion a été observée chez huit individus, sur des fragments de tibia, d'humérus, d'os nasal et de mandibule. Dans certains cas nous avons semble-t-il une périostite généralisée sur l'ensemble des os longs.

Quelques lésions dentaires ont également pu être observées, sur deux individus, un abcès a été reconnu sur un fragment de mandibule et sur un fragment de maxillaire, quelques caries ainsi que des kystes apicaux, correspondant à la destruction de l'os au niveau de la racine des prémolaires, sur un fragment de maxillaire.

- ***Pathologies traumatiques***

Divers pathologies traumatiques, certainement liées aux activités physiques ont été observées :
- Scapula présentant un écrasement de la cavité glénoïde par rapport à la branche de l'acromion.
- Fracture avec déplacement sur un fragment de crâne.
- Pathologie traumatique sur un fragment de calcanéus.
- Déformation de l'acetabulum par écrasement.
- Petite entorse sur la fibula gauche : observation de spicules.
- Traumatisme dû à un hématome sur la partie antéro-médiale d'un fragment de tibia gauche.
- Tassement par un traumatisme au niveau d'une dernière lombaire.
- Spicule osseux sur un métacarpien.
- Remaniement sur le bord médial d'un naviculaire.
- Aplatissement de l'acetabulum dû à une luxation.

[258] Dastugue J., Gervais V. 1992, p. 72-73.
[259] Dastugue J., Gervais V. 1992, p.171.
[260] définition du Petit Robert.

- Ecrasement latéral d'une phalange de la main.
- Des nodules de Schmorl correspondant à un enfoncement du plateau vertébral qui témoigne d'un choc ou par exemple du port régulier de lourdes charges sur le dos, ont été observés sur quatre individus dont deux adultes matures ou âgés et deux adultes jeunes.

- ***Pathologies génétiques***

Une lésion de type *Coxa plana* a pu être observée sur l'os coxal d'un individu adulte jeune de la tombe 131 (amas A). Il s'agit d'une pathologie génétique caractérisée par un aplatissement et un bossellement de la tête fémorale, dont le volume déborde de l'acétabulum, qui a entraîné ici une inflammation du ligament rond et de l'arthrose sur les os coxaux[261].

- ***Pathologies indéterminées***

Divers fragments osseux présentaient des déformations pathologiques indéterminées. Dans la tombe 4, certains os du crâne et des corps vertébraux d'un individu immature *Infans I*, présentaient tous un aspect mousseux et érodés dû à une pathologie dont nous ne connaissons pas l'étiologie.
Sur les deux individus adultes âgés ainsi que sur le sujet adulte jeune des tombes 086, 101 et 110, nous avons pu observer que certains fragments crâniens avaient une faible épaisseur de compact et beaucoup de diploé dû à une pathologie dont pour l'instant nous ne connaissons pas l'étiologie.
Enfin dans les tombes 002 et 079, contenant les restes de deux individus adultes âgés, les ossements présentaient une déminéralisation importante, notamment au niveau des os longs.

- ***Caractères discrets et variations anatomiques***

Les caractères discrets sont des caractères non continus, évènementiels qui peuvent être héréditaires, carentiels ou fonctionnels.
Plusieurs fragments de couronne de molaires appartenant à un sujet adulte jeune ou mature de sexe féminin (tombe 020), portaient les marques d'une hypoplasie linéaire de l'émail dentaire. Ce caractère discret se définit par la présence de sillons sur l'émail dentaire, ceci peut provenir d'une interruption de croissance due à un choc violent ou au caractère carentiel de la nutrition dès le plus jeune âge Il peut également intervenir lors de maladies telles que la syphilis, la tuberculose ou le rachitisme[262].

Les deux immatures déposés dans la sépulture double 153, présentaient des variations morphologiques, qualifiées de caractère « mongoloïde » sur des éléments dentaires : le nourrisson portait un tubercule de *carabeli* sur la face mésio-linguale de la première molaire supérieure permanente et le sujet *Infans I* présentait une incisive centrale supérieure droite en « pelle ». Ces deux variations se caractérisent par un fort déterminisme génétique[263]. Une autre incisive en « pelle » a été retrouvée dans la tombe 017 comportant les restes d'un sujet *Infans II.*

Signalons également la présence d'os surnuméraires correspondant à la présence d'un os wormien parmi les restes osseux appartenant à un sujet adulte jeune ou mature (tombe 010) et d'une

[261] définition du Petit Robert.
[262] Dastugue J., Gervais V. 1992, p. 197.
[263] Castex D. 1994, p. 154.

vertèbre sacrée chez un individu adulte mature (tombe 030).
Nous avons également noté une persistance de la suture métopique chez l'adulte jeune de la sépulture 056, pouvant avoir un caractère héréditaire ou carentiel, ainsi que celle du ligament *pectoralis*, localisé sur l'humérus, reconnue chez un adulte jeune ou mature (84/7).

D'une manière générale, la population immature est peu concernée par l'ensemble de ces pathologies. Notons le cas de périostite généralisée touchant un sujet *Juvenis,* présentant également des surfaces articulaires remaniées et celui de la tombe 153, qui renfermait les restes de deux individus immatures, chacun portant un caractère discret dit « mongoloïde », à caractère héréditaire. Cette observation peut nous donner à penser qu'il pourrait s'agir de deux sujets appartenant à la même famille.
La population adulte semble, quant à elle, principalement touchée par des pathologies traumatiques visibles particulièrement sur les vertèbres et le bassin, qui sont certainement dues directement à leur mode de vie : activités physiques, conditions de vie... Les lésions dégénératives (problèmes articulaires) sont le plus souvent observées sur des adultes matures ou âgés, mais certains adultes jeunes peuvent également en être porteurs, notamment certaines lésions vertébrales, comme le nodule de Schmorl, résultant directement d'efforts répétés ou de chocs violents.

L'inventaire des quelques lésions et variations anatomiques que nous avons pu observer lors de l'étude ostéologique, nous fournit finalement peu de renseignement sur la population de l'ensemble funéraire. Les individus adultes sont majoritairement jeunes ou matures (quarante-quatre adultes s ou matures, treize adultes matures ou âgés et vingt-deux individus de taille adulte) et sont touchés par des lésions classiques d'ordre dégénératif et traumatique, certainement liées à leurs activités physiques.

2.7.2 - Données quantitatives globales : le poids total des os brûlés

2.7.2.1 - Sépultures individuelles

Pour réaliser ces observations, nous avons exclu les tombes n'ayant pas un état de conservation de niveau 1 et 2 : nos données reposent sur la prise en compte de soixante-dix-sept tombes individuelles intactes parmi lesquelles on compte soixante-huit tombes de sujets adultes (*Juvenis* et adultes) et neuf tombes de sujets immatures (sociaux : nourrissons, *Infans I* et *II*) ainsi que treize tombes plurielles intactes comprenant huit tombes doubles et cinq tombes triples.

- ***Les sujets de taille adulte***

Sur les soixante-sept tombes individuelles ayant livré les restes d'individus adultes (*Juvenis*, adulte jeune, mature et âgé), la moyenne du poids total des ossements brûlés est de 482,4 g avec un écart type de 309,1 g (**Fig. 182**). L'amplitude des variations est plutôt importante avec un minimum de 21,7 g pour l'individu de taille adulte de la tombe 023 et un maximum de 1132,1 g pour l'adulte jeune ou mature de la tombe 117.

L'histogramme de distribution du poids total montre une grande variété dans les poids d'ossements déposés dans la tombe (**Fig. 183**), avec une fréquence plus marquée pour les dépôts appartenant aux classes comprises entre 300 et 450 g. Les amas osseux dépassant le kilo sont peu nombreux avec seulement six cas et aucun dépôt n'a une valeur supérieure 1150 g. Les poids obtenus sont donc largement en-dessous des valeurs attendues pour un individu déposé exhaustivement. Cette observation permet de supposer que tous les restes osseux de l'individu n'ont pas été déposés dans la tombe. Notons également la part non négligeable des dépôts présentant un poids très faible (inférieurs à 100 g), pouvant être considérées comme une représentation symbolique de l'individu.

- ***Les sujets immatures***

Neuf sépultures individuelles ont livré les restes d'individus immatures (*Infans I*, *Infans II*). La moyenne du poids total des ossements incinérés est de 49,1 g avec un écart type de 42,2 g (**Fig. 184**). L'amplitude des variations est plutôt faible avec un minimum de 4,9 g pour l'*Infans I* (âgé entre 2 et 6 ans) de la tombe 138 et un maximum de 137,9 g pour l'*Infans I* (âgé entre 4 et 6 ans) de la tombe 025.
L'histogramme de distribution de poids total montre que la fourchette des poids est assez homogène et ne dépasse pas les 150 g (**Fig. 185**). L'effectif de tombes intactes étudiées est très faible et ne comporte que huit *Infans I* et un *Infans II*. Il nous est donc impossible de comparer les poids entres les sujets immatures *Infans I* et *II.* Notons toutefois que le dépôt osseux le plus élevé (137,9 g), ne correspond pas aux restes de l'individu *Infans II*.
La quantité d'ossements déposés dans les sépultures individuelles d'immatures est extrêmement faible et bien évidemment inférieure à celle des individus adultes. Néanmoins, dans onze sépultures de sujets adultes, le poids de l'amas osseux ne dépasse pas les 150 g.

	N° ST	état cons	type de tombe	type de dépot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
SC	**001**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	315,5	0	315,5
SC	**004**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1105,1	6	1111,1
SC	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	397,1	0	397,1
COF	**007**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,2	1	313,2
SC	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	270,1	0	270,1
CC	**010**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	791,2	0	791,2
CC	**020**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	964	0,9	964,9
SC	**023**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	21,7	0	21,7
SC	**024**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	201,1	0,1	201,2
COF	**026**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	446,7	6	452,7
SC	**027**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1003,8	5	1008,8
CC	**028**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	35,8	2	37,8
COF	**030**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	437,5	0,6	438,1
SC	**031**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,6	0	44,6
SC	**033**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	713,4	26,2	739,6
SC	**036**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	255,3	0,2	255,5
COF	**037**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,5	0	598,5
COF	**040**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	782,2	6,5	788,7
COF	**041**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	720,9	10,7	731,6
SC	**044**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	443	0,2	443,2
SC	**046**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	187,3	0,8	188,1
SC	**048**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	75,7	0	75,7
CC	**050**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1105,6	5	1110,6
CC	**051**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	740,5	1,2	741,7
SC	**053**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	521,7	3,1	524,8
SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
SC	**059**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	763,5	0,6	764,1
CC	**072**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	439,6	0	439,6
SC	**073**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1055,8	0	1055,8
COF	**075**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	243,8	0,3	244,1
COF	**076**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	312,1	0	312,1
SC	**078**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,6	8,2	606,8
CC	**080**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	40,2	0	40,2
CC	**086**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	241,6	0	241,6
CC	**087**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu Juvénis	138,3	0	138,3
SC	**090**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	390	0	390
CC	**091**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	548,9	4,2	553,1
SC	**096**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	538,9	0,2	539,1
COF	**097**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	474,1	0	474,1
CC	**101**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	97,9	0	97,9
SC	**104**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	87,7	1,6	89,3
SC	**106**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	447,8	0,2	448
SC	**108**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	385	0	385
CC	**110**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	369,3	0,2	369,5
COF	**111**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	379,3	0	379,3
SC	**112**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	742,8	3,8	746,6
SC	**113**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,5	0	44,5
SC	**117**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1132,1	1,9	1134
SC	**118**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0,3	836,4
SC	**120**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	378,4	0,1	378,5
SC	**122**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	423	0,1	423,1
SC	**127**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	857,6	0,1	857,7
SC	**128**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0	836,1
COF	**129**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	693,6	0,3	693,9
SC	**135**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	932,8	0	932,8
SC	**139**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	514,2	1,2	515,4
COF	**144**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	973,9	2,5	976,4
CC	**146**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	338,5	0	338,5
SC	**147**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	154,7	0	154,7
CC	**149**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	321,7	0	321,7
SC	**164**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	235,8	1,6	237,4
SC	**052**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature ou âgé	61,9	0	61,9
CC	**123**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	1017,6	0,4	1018
SC	**069**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	346,5	0,1	346,6
SC	**142**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	110,9	0	110,9
SC	**089**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu adulte jeune	340,1	0,1	340,2
CC	**093**	1	tombe individuelle	quintuple amas osseux	individu adulte mature ou âgé	482,1	4,2	486,3
					poids moyen :	**482,4**	**1,6**	**484,1**
					écart type :	**309,7**	**3,7**	**310,8**

Fig. 182 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes.

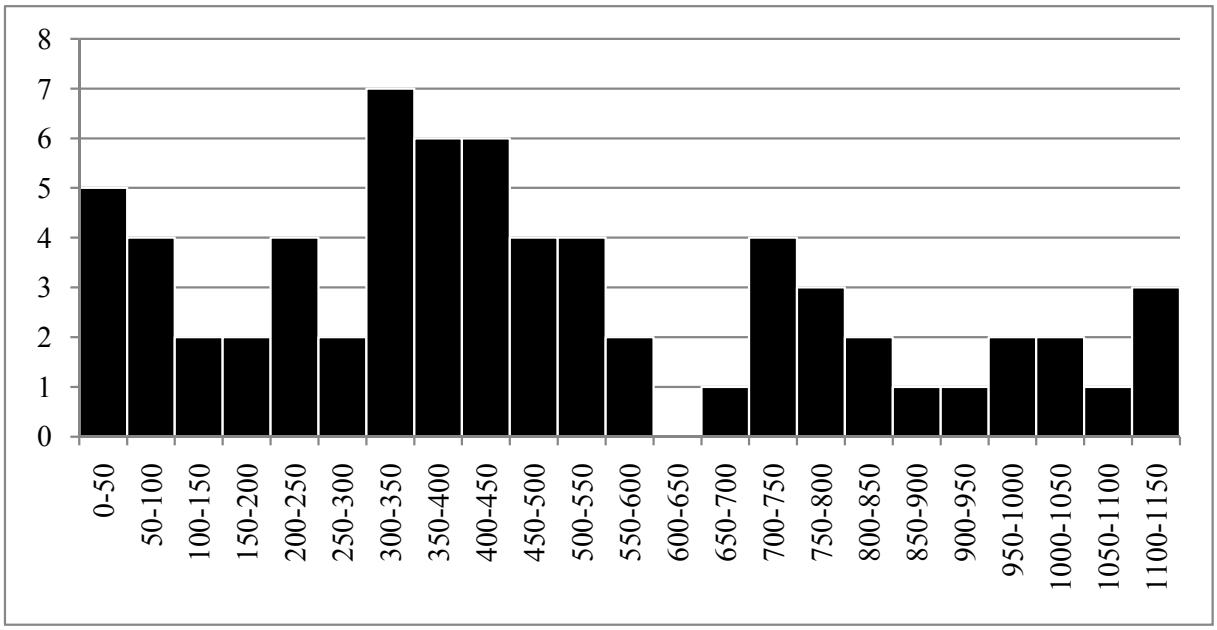

Fig. 183 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets adultes.

	N° ST	état cons	type de tombe	type de dépot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
CC	**017**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,4	0,3	25,7
COF	**018**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	49,2	2	51,2
COF	**025**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	137,9	5,9	143,8
SC	**042**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu immature *Infans I*	86,4	0	86,4
SC	**081**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,1	0,6	25,7
SC	**124**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	20,7	0,3	21
SC	**138**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	4,9	0	4,9
SC	**143**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu immature *Infans II*	69,1	0	69,1
SC	**154**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	22,8	0	22,8
					poids moyen :	**49,1**	**1,0**	**50,1**
					écart type :	**42,2**	**1,9**	**43,7**

Fig. 184 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles contenant des sujets immatures.

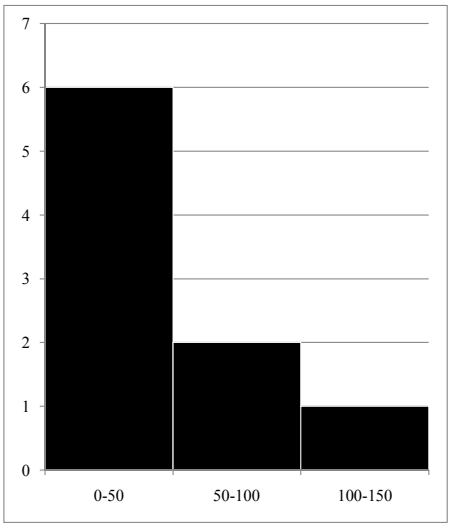

Fig. 185 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets immatures.

- ***Évolution chronologique du poids total d'ossements déposés dans les tombes pour les sépultures individuelles***

Si l'on compare le poids total des amas osseux humains de toutes les sépultures individuelles (sujets immatures et adultes confondus) selon les différentes phases chronologiques (**Fig. 187**), on peut s'apercevoir que le poids moyen total d'ossements déposés dans les tombes évolue au cours du temps : au 1er siècle, le poids moyen total est de 297,1 g (avec un écart-type de 225,4 g), à la transition entre le 1er et le second siècle, il est de 468,5 g (avec un écart-type de 233,1 g) et au 2ème siècle, il est de 477,3 g (avec un écart-type de 353,3 g). Notons que les effectifs de chaque phase chronologique sont déséquilibrés, avec dix-huit tombes intactes datées pour le 1er siècle, six pour la transition entre le 1er et le 2ème siècle et quarante-trois pour le 2ème siècle.

Si l'on observe uniquement le poids moyen total des individus adultes (**Fig. 188**), on suit la même évolution croissante entre le 1er et le 2ème siècle avec des poids moyens compris entre 349,9 g au 1er siècle et 545,4 g au 2ème siècle. Pour les individus immatures (**Fig. 186**), l'échantillon étudié est plutôt faible mais nous pouvons observer le même type d'évolution : au 1er siècle, le poids total moyen est de 33,1 g (avec un écart type de 32,8 g) et au 2ème siècle, il est de 57 g (avec un écart type de 46,9 g). Le poids des ossements déposés dans la tombe semble être, dans l'ensemble funéraire de Bavay, un paramètre évoluant avec le temps.

		N° ST	état cons	type de tombe	type de dépot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
1er s.	CC	**017**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,4	0,3	25,7
	SC	**138**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	4,9	0	4,9
	SC	**143**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu immature *Infans II*	69,1	0	69,1
						moyenne :	**33,1**	**0,1**	**33,2**
						écart type :	**32,8**	**0,2**	**32,8**
2ème s.	COF	**018**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	49,2	2	51,2
	COF	**025**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	137,9	5,9	143,8
	SC	**042**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu immature *Infans I*	86,4	0	86,4
	SC	**081**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,1	0,6	25,7
	SC	**124**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	20,7	0,3	21
	SC	**154**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	22,8	0	22,8
						moyenne :	**57,0**	**1,5**	**58,5**
						écart type :	**46,9**	**2,3**	**48,7**

Fig. 186 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets immatures selon les phases chronologiques.

		N° ST	état cons	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
1er s.	SC	**001**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	315,5	0	315,5
	SC	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	397,1	0	397,1
	CC	**017**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,4	0,3	25,7
	SC	**024**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	201,1	0,1	201,2
	SC	**031**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,6	0	44,6
	SC	**052**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature ou âgé	61,9	0	61,9
	SC	**069**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	346,5	0,1	346,6
	SC	**089**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu adulte jeune	340,1	0,1	340,2
	SC	**090**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	390	0	390
	CC	**093**	1	tombe individuelle	quintuple amas osseux	individu adulte mature ou âgé	482,1	4,2	486,3
	SC	**106**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	447,8	0,2	448
	SC	**108**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	385	0	385
	CC	**110**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	369,3	0,2	369,5
	COF	**111**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	379,3	0	379,3
	SC	**135**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	932,8	0	932,8
	SC	**138**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	4,9	0	4,9
	SC	**143**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu immature *Infans II*	69,1	0	69,1
	SC	**147**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	154,7	0	154,7
						moyenne :	**297,1**	**0,3**	**297,4**
						écart type :	**225,4**	**1,0**	**225,6**
tr. 1er / 2ème s.	CC	**010**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	791,2	0	791,2
	COF	**037**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,5	0	598,5
	SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
	SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
	SC	**142**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	110,9	0	110,9
	CC	**149**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	321,7	0	321,7
						moyenne :	**468,5**	**0,7**	**469,2**
						écart type :	**233,1**	**1,1**	**233,2**
2ème s.	SC	**004**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1105,1	6	1111,1
	COF	**007**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,2	1	313,2
	SC	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	270,1	0	270,1
	COF	**018**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	49,2	2	51,2
	SC	**023**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	21,7	0	21,7
	COF	**025**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	137,9	5,9	143,8
	COF	**026**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	446,7	6	452,7
	SC	**027**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1003,8	5	1008,8
	CC	**028**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	35,8	2	37,8
	COF	**030**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	437,5	0,6	438,1
	SC	**033**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	713,4	26,2	739,6
	SC	**036**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	255,3	0,2	255,5
	COF	**040**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	782,2	6,5	788,7
	COF	**041**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	720,9	10,7	731,6
	SC	**042**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu immature *Infans I*	86,4	0	86,4
	SC	**044**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	443	0,2	443,2
	SC	**046**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	187,3	0,8	188,1
	SC	**048**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	75,7	0	75,7
	CC	**050**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1105,6	5	1110,6
	SC	**053**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	521,7	3,1	524,8
	SC	**059**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	763,5	0,6	764,1
	SC	**073**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1055,8	0	1055,8
	COF	**075**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	243,8	0,3	244,1
	COF	**076**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	312,1	0	312,1
	SC	**078**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,6	8,2	606,8
	SC	**081**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,1	0,6	25,7
	SC	**096**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	538,9	0,2	539,1
	COF	**097**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	474,1	0	474,1
	SC	**104**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	87,7	1,6	89,3
	SC	**112**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	742,8	3,8	746,6
	SC	**113**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,5	0	44,5
	SC	**117**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1132,1	1,9	1134
	SC	**118**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0,3	836,4
	SC	**120**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	378,4	0,1	378,5
	SC	**122**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	423	0,1	423,1
	SC	**124**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	20,7	0,3	21
	SC	**127**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	857,6	0,1	857,7
	SC	**128**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0	836,1
	COF	**129**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	693,6	0,3	693,9
	SC	**139**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	514,2	1,2	515,4
	COF	**144**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	973,9	2,5	976,4
	SC	**154**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	22,8	0	22,8
	SC	**164**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	235,8	1,6	237,4
						moyenne :	**477,3**	**2,4**	**479,7**
						écart type :	**353,3**	**4,5**	**354,6**
non datée	CC	**020**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	964	0,9	964,9
	CC	**051**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	740,5	1,2	741,7
	CC	**072**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	439,6	0	439,6
	CC	**080**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	40,2	0	40,2
	CC	**086**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	241,6	0	241,6
	CC	**087**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu *Juvenis*	138,3	0	138,3
	CC	**091**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	548,9	4,2	553,1
	CC	**101**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	97,9	0	97,9
	CC	**123**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	1017,6	0,4	1018
	CC	**146**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	338,5	0	338,5
						moyenne :	**456,7**	**0,7**	**457,4**
						écart type :	**353,6**	**1,3**	**354,0**

Fig. 187 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles selon les phases chronologiques.

		N° ST	état cons	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
1er s.	SC	**001**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	315,5	0	315,5
	SC	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	397,1	0	397,1
	SC	**024**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	201,1	0,1	201,2
	SC	**031**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,6	0	44,6
	SC	**090**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	390	0	390
	SC	**106**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	447,8	0,2	448
	SC	**108**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	385	0	385
	CC	**110**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	369,3	0,2	369,5
	COF	**111**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	379,3	0	379,3
	SC	**135**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	932,8	0	932,8
	SC	**147**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	154,7	0	154,7
	SC	**052**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature ou âgé	61,9	0	61,9
	SC	**069**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	346,5	0,1	346,6
	SC	**089**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu adulte jeune	340,1	0,1	340,2
	CC	**093**	1	tombe individuelle	quintuple amas osseux	individu adulte mature ou âgé	482,1	4,2	486,3
						moyenne :	**349,9**	**0,3**	**350,2**
						écart type :	**208,9**	**1,1**	**209,1**
tr. 1er / 2ème s.	CC	**010**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	791,2	0	791,2
	COF	**037**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,5	0	598,5
	SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
	SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
	CC	**149**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	321,7	0	321,7
	SC	**142**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	110,9	0	110,9
						moyenne :	**468,5**	**0,7**	**469,2**
						écart type :	**233,1**	**1,1**	**233,2**
2ème s.	SC	**004**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1105,1	6	1111,1
	COF	**007**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,2	1	313,2
	SC	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	270,1	0	270,1
	SC	**023**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	21,7	0	21,7
	COF	**026**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	446,7	6	452,7
	SC	**027**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1003,8	5	1008,8
	CC	**028**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	35,8	2	37,8
	COF	**030**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	437,5	0,6	438,1
	SC	**033**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	713,4	26,2	739,6
	SC	**036**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	255,3	0,2	255,5
	COF	**040**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	782,2	6,5	788,7
	COF	**041**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	720,9	10,7	731,6
	SC	**044**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	443	0,2	443,2
	SC	**046**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	187,3	0,8	188,1
	SC	**048**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	75,7	0	75,7
	CC	**050**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1105,6	5	1110,6
	SC	**053**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	521,7	3,1	524,8
	SC	**059**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	763,5	0,6	764,1
	SC	**073**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1055,8	0	1055,8
	COF	**075**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	243,8	0,3	244,1
	COF	**076**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	312,1	0	312,1
	SC	**078**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,6	8,2	606,8
	SC	**096**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	538,9	0,2	539,1
	COF	**097**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	474,1	0	474,1
	SC	**104**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	87,7	1,6	89,3
	SC	**112**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	742,8	3,8	746,6
	SC	**113**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,5	0	44,5
	SC	**117**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1132,1	1,9	1134
	SC	**118**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0,3	836,4
	SC	**120**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	378,4	0,1	378,5
	SC	**122**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	423	0,1	423,1
	SC	**127**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	857,6	0,1	857,7
	SC	**128**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0	836,1
	COF	**129**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	693,6	0,3	693,9
	SC	**139**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	514,2	1,2	515,4
	COF	**144**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	973,9	2,5	976,4
	SC	**164**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	235,8	1,6	237,4
						moyenne :	**545,4**	**2,6**	**548,0**
						écart type :	**333,3**	**4,8**	**334,7**
non datée	CC	**020**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	964	0,9	964,9
	CC	**051**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	740,5	1,2	741,7
	CC	**072**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	439,6	0	439,6
	CC	**080**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	40,2	0	40,2
	CC	**086**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	241,6	0	241,6
	CC	**087**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu *Juvenis*	138,3	0	138,3
	CC	**091**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	548,9	4,2	553,1
	CC	**101**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	97,9	0	97,9
	CC	**146**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	338,5	0	338,5
	CC	**123**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	1017,6	0,4	1018
						moyenne :	**456,7**	**0,7**	**457,4**
						écart type :	**353,6**	**1,3**	**354,0**

Fig. 188 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes selon les phases chronologiques.

2.7.2.2 - Sépultures plurielles

Parmi les tombes intactes, huit sépultures sont doubles et cinq sont triples. Le poids moyen d'ossements déposés dans les sépultures plurielles est de 1046,6 g avec un écart type de 785,2 g (**Fig. 190**). L'amplitude des variations est comprise entre 286,5 g pour la tombe double 134 et 2685 g pour la tombe triple 119 A-B (**Fig. 189**). Cette valeur correspond au double du poids moyen obtenu pour l'ensemble des sépultures individuelles, qui s'élève à 431,8 g (avec un écart type de 323,1 g ; Min : 4,9 g , Max : 1132,1 g).

En ce qui concerne les sépultures doubles, la moyenne du poids total des os contenus dans les tombes est de 1192 g avec un écart type de 605,6 g. L'amplitude des variations est importante avec un minimum de 286,5 g pour la tombe 134 contenant les restes d'un individu immature *Infans I* associés à ceux d'un sujet adulte jeune ou mature et un maximum de 2107,2 g pour la tombe 003, recueillant les restes de deux individus adultes.

Cinq sépultures ont livré les restes d'au moins trois individus d'âges différents. La moyenne du poids total des os contenus dans les tombes triples est de 814 g avec un écart type de 1047,9 g. L'amplitude des variations est comprise entre 287,7 g pour la tombe 084 contenant les restes d'un sujet immature *Infans I* mêlés à ceux d'un *Juvenis* et d'un adulte jeune ou mature et 2685 g pour les trois individus adultes matures ou âgés de la tombe119 A-B.

Il est intéressant de noter que la moyenne du poids total des sépultures doubles est largement plus élevée que celle des sépultures triples, néanmoins elles supportent toutes les deux un écart type très important.

Les résultats que nous obtenons pour les sépultures plurielles sont toutefois relativement faibles et restent largement inférieurs à la moyenne du poids total de référence pour un seul individu (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 2.2.1.3 et 2.2.2.1). Ces observations induisent qu'il y a eu un choix dans les restes osseux lors du ramassage sur le bûcher et/ou lors du dépôt dans le contenant final, de la part des officiants à la crémation. Notons que les tombes plurielles ont été déterminées à partir d'arguments ostéologiques et il est évidemment très difficile d'estimer la masse d'os qui se rapporte à chacun des sujets puisqu'une grande partie des ossements ne peut souvent pas être attribuée à l'un ou l'autre des individus.

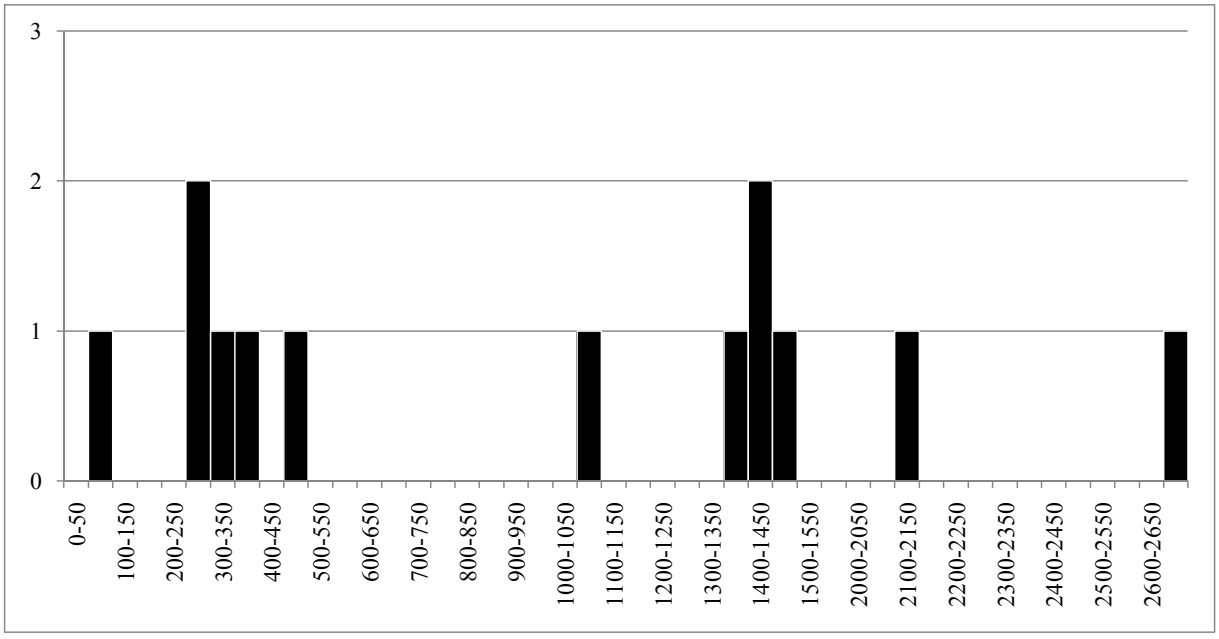

Fig. 189 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes plurielles.

	N° ST	état cons.	type de tombe	type de dépot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
CC	**003**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature individu adulte mature ou âgé	2107,2	0,9	2108,1
SC	**045**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune individu adulte mature	1405,5	0	1405,5
COF	**062**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature individu adulte mature ou âgé	1078,1	3,5	1081,6
SC	**079**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé individu adulte mature ou âgé	1440,2	0	1440,2
CC	**130**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte âgé individu adulte jeune ou mature	369,6	2,1	371,7
CC	**134**	1	tombe double	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	18,4	0	18,4
					individu adulte jeune ou mature	268,1	0	268,1
					poids total :	286,5	0	286,5
CC	**157**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature individu adulte âgé	1373,1	1	1374,1
CC	**131 A**	1	tombe double	double amas osseux	individu adulte jeune	1440	3	1443
CC	**131 B**	1			individu immature *Infans I*	35,5	2,1	37,6
					poids total :	1475,5	5,1	1480,6
					moyenne tombes doubles :	**1192,0**	**1,6**	**1193,5**
					écart type tombes doubles	**605,6**	**1,9**	**605,7**
SC	**002**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	7,3	0	7,3
					individu adulte jeune	344,1	0,5	344,6
					individu adulte âgé	104,4	0	104,4
					poids total :	455,8	0,5	456,3
SC	**055**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu de taille adulte individu immature *Infans II* individu immature *Infans I*	313,9	0,4	314,3
SC	**084**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	21,9	0	21,9
					individu *Juvenis*	174,8	0	174,8
					individu adulte jeune ou mature	91	0	91
					poids total :	287,7	0	287,7
SC	**126**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu immature *Infans I* individu immature *Infans II* individu de taille adulte	327,7	0	327,7
SC	**119 A**	1	tombe triple	double amas osseux	individu adulte mature ou âgé	789,7	1,1	790,8
SC	**119 B**	1			2 individus adultes mature ou âgé	1895,3	0	1895,3
					poids total :	2685	1,1	2686,1
					moyenne tombes triples :	**814,0**	**0,4**	**814,4**
					écart type tombes triples	**1047,9**	**0,5**	**1048,3**
					moyenne de toutes les sépultures plurielles :	**1046,6**	**1,1**	**1047,7**
					écart type de toutes les sépultures plurielles :	**785,2**	**1,6**	**785,6**

Fig. 190 : Poids total des os humains dans les sépultures plurielles.

Bien entendu, on ne peut pas exclure que les sépultures individuelles contenant le plus d'os, puissent être des sépultures doubles de sujets de même âge et de même stature, qu'il nous aurait été impossible à identifier.

D'une manière générale, on peut noter qu'à Bavay, la masse totale des os collectés est évidemment plus basse pour les enfants que pour les adultes même si globalement elle reste peu élevée. Le poids total moyen des sépultures de la « Fache des Près Aulnoys » est assez faible et se situe largement en dessous des moyennes établies dans les études biologiques ou dans les crématoriums actuels. Cette observation résulte certainement d'un geste spécifique lors du ramassage des ossements sur le bûcher et/ou lors de leur dépôt dans le contenant final.

	N° ST	état cons	type de tombe	type de depot	âge au décès	poids humains	poids animaux	poids total
CC	**017**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,4	0,3	25,7
CC	**093**	1	tombe individuelle	quintuple dépôt osseux	individu adulte mature ou âgé	482,1	4,2	486,3
CC	**110**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	369,3	0,2	369,5
CC	**010**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	791,2	0	791,2
CC	**149**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	321,7	0	321,7
CC	**028**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	35,8	2	37,8
CC	**050**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1105,6	5	1110,6
CC	**020**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	964	0,9	964,9
CC	**051**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	740,5	1,2	741,7
CC	**072**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	439,6	0	439,6
CC	**080**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	40,2	0	40,2
CC	**086**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte âgé	241,6	0	241,6
CC	**087**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu *Juvenis*	138,3	0	138,3
CC	**091**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	548,9	4,2	553,1
CC	**101**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	97,9	0	97,9
CC	**123**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte jeune ou mature	1017,6	0,4	1018
CC	**146**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	338,5	0	338,5
CC	**003**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature individu adulte mature ou âgé	2107,2	0,9	2108,1
CC	**130**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte âgé individu adulte jeune ou mature	369,6	2,1	371,7
CC	**134**	1	tombe double	amas osseux unique	individu immature *Infans I* individu adulte jeune ou mature	286,5	0	286,5
CC	**157**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature individu adulte âgé	1373,1	1	1374,1
CC	**131 A**	1	tombe double	double amas osseux	individu adulte jeune	1475,5	3	1480,6
CC	**131 B**	1			individu immature *Infans I*			
					moyenne :	**605,0**	**1,2**	**606,3**
					écart type :	**543,5**	**1,6**	**544,1**
COF	**111**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	379,3	0	379,3
COF	**037**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,5	0	598,5
COF	**007**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	312,2	1	313,2
COF	**018**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	49,2	2	51,2
COF	**025**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	137,9	5,9	143,8
COF	**026**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	446,7	6	452,7
COF	**030**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	437,5	0,6	438,1
COF	**040**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	782,2	6,5	788,7
COF	**041**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	720,9	10,7	731,6
COF	**075**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	243,8	0,3	244,1
COF	**076**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	312,1	0	312,1
COF	**097**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	474,1	0	474,1
COF	**129**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	693,6	0,3	693,9
COF	**144**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	973,9	2,5	976,4
COF	**062**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature individu adulte mature ou âgé	1078,1	3,5	1081,6
					moyenne :	**509,3**	**2,6**	**512,0**
					écart type :	**295,9**	**3,3**	**296,7**
SC	**001**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	315,5	0	315,5
SC	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	397,1	0	397,1
SC	**024**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	201,1	0,1	201,2
SC	**031**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,6	0	44,6
SC	**052**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature ou âgé	61,9	0	61,9
SC	**069**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu adulte mature	346,5	0,1	346,6
SC	**089**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu adulte jeune	340,1	0,1	340,2
SC	**090**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	390	0	390
SC	**106**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	447,8	0,2	448
SC	**108**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	385	0	385
SC	**135**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	932,8	0	932,8
SC	**138**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	4,9	0	4,9
SC	**143**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu immature *Infans II*	69,1	0	69,1
SC	**147**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	154,7	0	154,7
SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
SC	**056 A-B**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	494,3	2,1	496,4
SC	**142**	1	tombe individuelle	double amas osseux	individu de taille adulte	110,9	0	110,9
SC	**004**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1105,1	6	1111,1
SC	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	270,1	0	270,1
SC	**023**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	21,7	0	21,7
SC	**027**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1003,8	5	1008,8
SC	**033**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	713,4	26,2	739,6
SC	**036**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	255,3	0,2	255,5
SC	**042**	1	tombe individuelle	triple amas osseux	individu immature *Infans I*	86,4	0	86,4
SC	**044**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	443	0,2	443,2
SC	**046**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	187,3	0,8	188,1
SC	**048**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	75,7	0	75,7
SC	**053**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	521,7	3,1	524,8
SC	**059**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	763,5	0,6	764,1
SC	**073**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	1055,8	0	1055,8
SC	**078**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	598,6	8,2	606,8
SC	**081**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	25,1	0,6	25,7
SC	**096**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	538,9	0,2	539,1
SC	**104**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature	87,7	1,6	89,3
SC	**112**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	742,8	3,8	746,6
SC	**113**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	44,5	0	44,5
SC	**117**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1132,1	1,9	1134
SC	**118**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0,3	836,4
SC	**120**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	378,4	0,1	378,5
SC	**122**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	423	0,1	423,1
SC	**124**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	20,7	0,3	21
SC	**127**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé	857,6	0,1	857,7
SC	**128**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	836,1	0	836,1
SC	**139**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	514,2	1,2	515,4
SC	**154**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu immature *Infans I*	22,8	0	22,8
SC	**164**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	235,8	1,6	237,4
SC	**045**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte jeune individu adulte mature	1405,5	0	1405,5
SC	**079**	1	tombe double	amas osseux unique	individu adulte mature ou âgé individu adulte mature ou âgé	1440,2	0	1440,2
SC	**002**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu immature *Infans I* individu adulte jeune individu adulte âgé	455,8	0	456,3
SC	**055**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu de taille adulte individu immature *Infans II* individu immature *Infans I*	313,9	0,4	314,3
SC	**084**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu immature *Infans I* individu *Juvenis* individu adulte jeune ou mature	287,7	0	287,7
SC	**126**	1	tombe triple	amas osseux unique	individu immature *Infans I* individu immature *Infans II* individu de taille adulte	327,7	0	327,7
SC	**119 A**	1	tombe triple	double amas osseux.	individu adulte mature ou âgé	2685	1,1	2686,1
SC	**119 B**	1			2 individus adultes mature ou âgé			
					moyenne :	**488,7**	**1,3**	**490,0**
					écart type :	**478,3**	**3,9**	**478,9**

Fig. 191 : Poids total des os humains selon le mode de dépôt des ossements.

2.7.2.3 - Poids total des os humains selon le type de dépôt

Lorsque l'on compare le poids moyen total d'ossements déposés selon le mode de dépôt des os dans la tombe (**Fig. 191**), toutes tombes confondues, on obtient une moyenne de 605 g (avec un écart type de 543,5 g) lorsque les restes du défunt sont placés dans un vase ossuaire en céramique, de 509,3 g (avec un écart type de 295,9 g) pour les dépôts en matière périssable rigide type coffret en bois et de 488,7 g (avec un écart type de 478,3 g) pour les dépôts en terre-libre à concentration d'ossements ou dispersés sur le fond de la fosse sépulcrale. Il semble donc que le choix du réceptacle des restes du défunt ait une influence sur la quantité d'ossements déposés. En effet, les vases ossuaires en céramique semblent contenir un poids plus élevé d'os que lorsque le dépôt est effectué dans un coffret en bois ou directement sur le fond de la fosse sépulcrale. Notons toutefois que les écarts types sont à chaque fois assez importants et que les effectifs représentant chaque type de dépôt sont disproportionnés, ce qui peut biaiser nos résultats (vingt-trois tombes avec dépôts en vase ossuaires, quinze tombes avec dépôt en matériau périssable, type coffret en bois, et cinquante-quatre dépôts en terre-libre à concentration d'ossements ou dispersés sur le fond de la fosse).

2.7.3 - Quantification relative : représentation des diverses parties du squelette

Nous allons nous intéresser maintenant à la part qu'occupe le crâne, le tronc et les membres dans l'ensemble des ossements contenus dans chaque tombe. Pour aborder la question de représentation différentielle, nous avons utilisé les indices pondéraux du crâne, du tronc et des membres, qui expriment en pourcentage le poids des fragments rapportés au poids total des vestiges humains brûlés[264] . Dans les tableaux ci-dessous (**Fig. 192-193**), nous avons affiché uniquement les résultats des amas osseux ne contenant les restes que d'un seul individu au moins. Ces données n'ont en effet aucun sens pour les tombes doubles ou triples, puisque nous ne savons pas dans quelle proportion chaque sujet est représenté.

2.7.3.1 - Représentation pondérale du crâne

La part théorique de la tête par rapport au poids total d'un squelette d'adulte non brûlé est de 20,4%, nous retiendrons comme normal, un poids de la tête compris entre 10 et 30 % de l'ensemble de l'amas osseux. Pour les individus immatures, nous retenons comme normal une fourchette comprise entre 30 et 50 % pour les nourrissons et les sujets *Infans I*, et entre 20 et 40% pour les individus *Infans II*.

L'indice pondéral crânien, qui exprime en pourcentage le poids des fragments crâniens rapporté au poids total des vestiges osseux, calculé sur l'ensemble des soixante-dix-sept tombes individuelles étudiées, a une valeur moyenne de 20,2 % (**Fig. 192**). Il est donc situé dans la fourchette de poids jugée comme reflétant une représentation « normale »[265] du crâne.
Si l'on s'intéresse à l'indice crânien des sépultures d'enfants uniquement (*Infans I, Infans II)*, la valeur

[264] Duday H. 1995, p. 465.
[265] Duday H. *et al.* 2000, p. 21-22.

moyenne est de 36,5 %, pour seulement 18,1 % pour les individus adultes (**Fig. 192**). On remarque donc que l'indice pondéral crânien des individus immatures a une valeur nettement supérieure à celui des sujets de taille adulte, mais il reste conforme aux intervalles de confiance communément appliqués pour les sujets immatures[266]. On sait que chez le jeune enfant, le volume de la tête rapporté au volume osseux post crânien, est beaucoup plus élevé que chez l'adulte, ce qui pourrait justifier un indice pondéral crânien anormalement élevé[267].

Onze sépultures ont un indice pondéral crânien faible, il s'agit de huit sépultures d'adultes ayant une valeur inférieure à 10 % et trois sépultures d'individus immatures *Infans I* possédant une valeur inférieure à 30 %. Notons que l'unique sujet *Infans II* (143) possède une représentation normale du crâne avec une part de 21,3%. Dans le cas de ces sépultures, la part du tronc aussi, est généralement faible, en revanche, les membres y sont bien, voire sur représentés.
Sur les soixante dix-sept sépultures traitées ici, deux sépultures d'adultes ont un indice pondéral crânien supérieur à 30%, et une sépulture d'immature a une représentation supérieure à l'intervalle de confiance. Cette tombe (138), qui contient les restes d'un sujet *Infans I,* possède l'indice pondéral crânien le plus élevé avec 83,7 % de l'ensemble des vestiges osseux. Toutefois, on peut observer que le tronc (2 %) et les membres (14,3 %) y sont sous représentés et qu'il n'y a aucune esquille. Comme nous l'avons déjà signalé, cet indice peut être mis en relation avec le fort volume crânien du jeune enfant, mais nous pouvons également envisager que les officiants à la crémation ont choisi pour quelques sépultures de privilégier le crâne par rapport aux autres segments anatomiques. Notons que ce phénomène est visible également dans des tombes d'adulte et qu'il peut être le reflet d'un geste funéraire spécifique privilégiant un choix sélectif mais aussi d'un hasard de circonstance.

On peut donc remarquer que le ramassage des os de l'extrémité céphalique sur le bûcher et/ou son dépôt dans la tombe, n'est pas systématiquement le même pour tous les individus. Ce phénomène ne semble pas lié à l'âge au décès de l'individu (même s'il s'agit le plus souvent de tombes d'enfants).
Plusieurs éléments tels que le traitement du cadavre après le décès, la gestion du bûcher, les conditions de ramassage ainsi que les manipulations post-crématoires et le mode de dépôt dans la tombe, sont à prendre en compte afin de permettre de mieux comprendre ce phénomène[268] qui malheureusement, nous échappe totalement pour l'instant.

Nous pouvons tout de même signaler que le taux de fragmentation des éléments crâniens de ces soixante-dix-sept tombes est toujours très élevé (valeur moyenne : 0,4 g.) et que les fragments osseux sont majoritairement de couleur blanche, donc bien brûlés, comme le reste du squelette. Il semble donc que la sur ou sous représentation de l'extrémité céphalique ne résulte pas d'une particularité du bûcher ayant entraîné une destruction différentielle, qui aurait pu favoriser le crâne au détriment des autres segments anatomiques. D'une manière générale, nous pouvons donc dire que la tête est bien représentée dans ces sépultures, certainement en partie parce qu'il s'agit d'un os facilement identifiable lors de la détermination, mais peut-être également, lors de la collecte sur le bûcher, par les officiants. Certaines observations ethnologiques ont permis de constater le soin qui pouvait être apporté à cette partie du squelette lors du ramassage[269]. Nous reviendrons sur ces observations dans la partie synthèse de ce mémoire (voir *infra* Partie 3, Chap. 2, 2).

[266] Lenorzer S. 2006.
[267] Duday H. 1989, p. 469.
[268] Depierre G. 1995, p. 80.
[269] Grévin G. 2004, p. 47-48.

		N° ST	Etat cons	Type de dépot	% tête	% tronc	% membres	Tx dét.
ADULTES	SC	001	1	amas osseux unique	20,5	5	64,6	38,1%
	SC	004	1	amas osseux unique	19	8,2	65,8	60,8%
	SC	006	1	amas osseux unique	22,8	2,6	63,2	74,5%
	COF	007	1	amas osseux unique	15,1	6,2	65	44,5%
	SC	008	1	amas osseux unique	24,1	1,8	65,8	65,2%
	CC	010	1	amas osseux unique	18,7	5	58	47,4%
	CC	020	1	amas osseux unique	22,2	8,9	62,8	64,6%
	SC	023	1	amas osseux unique	3,2	0,9	95	93,1%
	SC	024	1	amas osseux unique	5,1	2,5	87	68,7%
	COF	026	1	amas osseux unique	22,6	6,8	65,3	66,8%
	SC	027	1	amas osseux unique	16,9	11,5	67,5	67,6%
	CC	028	1	amas osseux unique	7,5	5,6	82,4	61,5%
	COF	030	2	amas osseux unique	14,3	9,8	64,7	55,0%
	SC	031	1	amas osseux unique	25,1	0,4	47,7	39,7%
	SC	033	2	amas osseux unique	14,8	7,7	68,8	60,9%
	SC	036	1	amas osseux unique	25,3	2,8	55,5	50,1%
	COF	037	2	amas osseux unique	11,6	10,1	62,8	44,8%
	COF	040	1	amas osseux unique	21	7,9	65,3	71,8%
	COF	041	1	amas osseux unique	27	8	55,4	60,5%
	SC	044	1	amas osseux unique	15,7	6,8	72,4	65,2%
	SC	046	1	amas osseux unique	14,8	9,4	70,8	60,9%
	SC	048	1	amas osseux unique	17,9	4,3	72,8	37,3%
	CC	050	1	amas osseux unique	17,7	10,6	62,5	61,5%
	CC	051	1	amas osseux unique	23	9,4	52	55,7%
	SC	053	1	amas osseux unique	28,9	5,2	58	67,6%
	SC	056 A-B	1	amas osseux unique	20,5	7	59,5	55,9%
	SC	056 A-B	1	amas osseux unique	25,3	4,8	58,2	60,1%
	SC	059	1	amas osseux unique	14,7	3,9	67,3	50,9%
	CC	072	1	amas osseux unique	10,8	10,2	73	72,6%
	SC	073	2	amas osseux unique	14,4	7,3	69,2	58,1%
	COF	075	1	amas osseux unique	18,1	3,6	73,4	61,9%
	COF	076	2	amas osseux unique	22,7	3,4	68,4	0,0%
	SC	078	1	amas osseux unique	15,4	4,7	73	69,3%
	CC	080	1	amas osseux unique	19,4	2,2	74,1	78,9%
	CC	086	1	amas osseux unique	15,6	4,9	68,4	51,4%
	CC	087	1	amas osseux unique	1,7	3,8	88,2	49,2%
	SC	090	1	amas osseux unique	10,5	8	73,6	50,1%
	CC	091	1	amas osseux unique	19,9	3,8	64,6	60,9%
	SC	096	1	amas osseux unique	20,7	6,8	64,7	61,0%
	COF	097	1	amas osseux unique	15,3	2,6	55,1	32,3%
	CC	101	1	amas osseux unique	48,6	0,2	39,2	58,0%
	SC	104	1	amas osseux unique	13,6	3,3	72,4	42,8%
	SC	106	1	amas osseux unique	2,3	8,4	86,2	65,7%
	SC	108	1	amas osseux unique	26,7	10,4	49	55,3%
	CC	110	1	amas osseux unique	23,6	4,1	46,2	43,1%
	COF	111	1	amas osseux unique	11,5	1,6	82,7	50,5%
	SC	112	1	amas osseux unique	15,6	8,9	72,9	76,1%
	SC	113	1	amas osseux unique	32,6	3,1	54,6	39,6%
	SC	117	1	amas osseux unique	29,3	7,4	55,5	66,0%
	SC	118	1	amas osseux unique	21,9	5,1	62,5	52,2%
	SC	120	1	amas osseux unique	29,4	5,2	49,7	50,4%
	SC	122	1	amas osseux unique	17,7	7,2	68,7	57,9%
	SC	127	1	amas osseux unique	9,5	8	70,4	61,5%
	SC	128	1	amas osseux unique	23,2	7,2	63,8	62,1%
	COF	129	1	amas osseux unique	12,7	5,3	67,6	50,6%
	SC	135	1	amas osseux unique	20,8	12,2	58,1	68,5%
	SC	139	1	amas osseux unique	14,3	4,2	71,3	52,0%
	COF	144	1	amas osseux unique	25,4	10,2	58,6	68,1%
	CC	146	1	amas osseux unique	2,7	12,2	81,2	53,0%
	SC	147	1	amas osseux unique	29,7	3,5	60,4	61,8%
	CC	149	2	amas osseux unique	13	5,2	66,6	56,5%
	SC	164	1	amas osseux unique	24,6	4,6	60,6	39,8%
	SC	052	1	deux amas osseux	7,6	1,1	88	77,9%
	SC	069	1	deux amas osseux	10,6	2,3	81,8	63,2%
	CC	123	1	deux amas osseux	11,5	3,9	72	42,7%
	SC	142	1	deux amas osseux	12,1	11	72,3	67,5%
	SC	089	1	triple amas osseux	16,3	24,7	52,1	67,8%
	CC	093	1	quintuple amas osseux	22,2	5,2	63,4	58,5%
				moyenne adultes :	**18,1**	**6,2**	**66,3**	**57,4%**
IMMATURES	CC	017	1	amas osseux unique	33,9	25,6	16,9	65,4%
	COF	018	1	amas osseux unique	38	11	30,6	49,8%
	COF	025	1	amas osseux unique	21,4	6,9	45,1	42,1%
	SC	081	1	amas osseux unique	44,2	4,8	31,1	51,4%
	SC	124	1	amas osseux unique	26,2	8,7	59,7	46,9%
	SC	138	1	amas osseux unique	83,7	2	14,3	85,7%
	SC	154	1	amas osseux unique	39,5	5,3	27,2	44,7%
	SC	042	1	triple amas osseux	20,5	5	64,6	59,7%
	SC	143	1	deux amas osseux	21,3	7,1	54,9	49,2%
				moyenne immatures :	**36,5**	**8,5**	**38,3**	**55,0%**
				moyenne total :	**20,2**	**6,4**	**63,0**	**57,1%**

Fig. 192 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation).

		N° ST	Etat cons	Type de dépot	% tête	% tronc	% membres	Tx dét.	
1er s.	SC	**001**	1	amas osseux unique	20,5	5	64,6	38,1%	
	SC	**006**	1	amas osseux unique	22,8	2,6	63,2	74,5%	
	CC	**017**	1	amas osseux unique	33,9	25,6	16,9	65,4%	*Infans I*
	SC	**024**	1	amas osseux unique	5,1	2,5	87	68,7%	
	SC	**031**	1	amas osseux unique	25,1	0,4	47,7	39,7%	
	SC	**052**	1	deux amas osseux	7,6	1,1	88	77,9%	
	SC	**069**	1	deux amas osseux	10,6	2,3	81,8	63,2%	
	SC	**089**	1	triple amas osseux	16,3	24,7	52,1	67,8%	
	SC	**090**	1	amas osseux unique	10,5	8	73,6	50,1%	
	CC	**093**	1	quintuple amas osseux	22,2	5,2	63,4	58,5%	
	SC	**106**	1	amas osseux unique	2,3	8,4	86,2	65,7%	
	SC	**108**	1	amas osseux unique	26,7	10,4	49	55,3%	
	CC	**110**	1	amas osseux unique	23,6	4,1	46,2	43,1%	
	COF	**111**	1	amas osseux unique	11,5	1,6	82,7	50,5%	
	SC	**135**	1	amas osseux unique	20,8	12,2	58,1	68,5%	
	SC	**138**	1	amas osseux unique	83,7	2	14,3	85,7%	*Infans I*
	SC	**143**	1	deux amas osseux	21,3	7,1	54,9	49,2%	*Infans II*
	SC	**147**	1	amas osseux unique	29,7	3,5	60,4	61,8%	
				moyenne :	**21,9**	**7,0**	**60,6**	**60,2%**	
tr. 1er / 2ème s.	CC	**010**	1	amas osseux unique	18,7	5	58	47,4%	
	COF	**037**	2	amas osseux unique	11,6	10,1	62,8	44,8%	
	SC	**056 A-B**	1	amas osseux unique	20,5	7	59,5	55,9%	
	SC	**056 A-B**	1	amas osseux unique	25,3	4,8	58,2	60,1%	
	SC	**142**	1	deux amas osseux	12,1	11	72,3	67,5%	
	CC	**149**	2	amas osseux unique	13	5,2	66,6	56,5%	
				moyenne :	**16,9**	**7,2**	**62,9**	**55,4%**	
2ème s.	SC	**004**	1	amas osseux unique	19	8,2	65,8	60,8%	
	COF	**007**	1	amas osseux unique	15,1	6,2	65	44,5%	
	SC	**008**	1	amas osseux unique	24,1	1,8	65,8	65,2%	
	COF	**018**	1	amas osseux unique	38	11	30,6	49,8%	*Infans I*
	SC	**023**	1	amas osseux unique	3,2	0,9	95	93,1%	
	COF	**025**	1	amas osseux unique	21,4	6,9	45,1	42,1%	*Infans I*
	COF	**026**	1	amas osseux unique	22,6	6,8	65,3	66,8%	
	SC	**027**	1	amas osseux unique	16,9	11,5	67,5	67,6%	
	CC	**028**	1	amas osseux unique	7,5	5,6	82,4	61,5%	
	COF	**030**	2	amas osseux unique	14,3	9,8	64,7	55,0%	
	SC	**033**	2	amas osseux unique	14,8	7,7	68,8	60,9%	
	SC	**036**	1	amas osseux unique	25,3	2,8	55,5	50,1%	
	COF	**040**	1	amas osseux unique	21	7,9	65,3	71,8%	
	COF	**041**	1	amas osseux unique	27	8	55,4	60,5%	
	SC	**042**	1	triple dépôt osseux	20,5	5	64,6	59,7%	*Infans I*
	SC	**044**	1	amas osseux unique	15,7	6,8	72,4	65,2%	
	SC	**046**	1	amas osseux unique	14,8	9,4	70,8	60,9%	
	SC	**048**	1	amas osseux unique	17,9	4,3	72,8	37,3%	
	CC	**050**	1	amas osseux unique	17,7	10,6	62,5	61,5%	
	SC	**053**	1	amas osseux unique	28,9	5,2	58	67,6%	
	SC	**059**	1	amas osseux unique	14,7	3,9	67,3	50,9%	
	SC	**073**	2	amas osseux unique	14,4	7,3	69,2	58,1%	
	COF	**075**	1	amas osseux unique	18,1	3,6	73,4	61,9%	
	COF	**076**	2	amas osseux unique	22,7	3,4	68,4	0,0%	
	SC	**078**	1	amas osseux unique	15,4	4,7	73	69,3%	
	SC	**081**	1	amas osseux unique	44,2	4,8	31,1	51,4%	*Infans I*
	SC	**096**	1	amas osseux unique	20,7	6,8	64,7	61,0%	
	COF	**097**	1	amas osseux unique	15,3	2,6	55,1	32,3%	
	SC	**104**	1	amas osseux unique	13,6	3,3	72,4	42,8%	
	SC	**112**	1	amas osseux unique	15,6	8,9	72,9	76,1%	
	SC	**113**	1	amas osseux unique	32,6	3,1	54,6	39,6%	
	SC	**117**	1	amas osseux unique	29,3	7,4	55,5	66,0%	
	SC	**118**	1	amas osseux unique	21,9	5,1	62,5	52,2%	
	SC	**120**	1	amas osseux unique	29,4	5,2	49,7	50,4%	
	SC	**122**	1	amas osseux unique	17,7	7,2	68,7	57,9%	
	SC	**124**	1	amas osseux unique	26,2	8,7	59,7	46,9%	*Infans I*
	SC	**127**	1	amas osseux unique	9,5	8	70,4	61,5%	
	SC	**128**	1	amas osseux unique	23,2	7,2	63,8	62,1%	
	COF	**129**	1	amas osseux unique	12,7	5,3	67,6	50,6%	
	SC	**139**	1	amas osseux unique	14,3	4,2	71,3	52,0%	
	COF	**144**	1	amas osseux unique	25,4	10,2	58,6	68,1%	
	SC	**154**	1	amas osseux unique	39,5	5,3	27,2	44,7%	*Infans I*
	SC	**164**	1	amas osseux unique	24,6	4,6	60,6	39,8%	
				moyenne :	**20,6**	**6,2**	**63,0**	**55,8%**	
non datée	CC	**020**	1	amas osseux unique	22,2	8,9	62,8	64,6%	
	CC	**051**	1	amas osseux unique	23	9,4	52	55,7%	
	CC	**072**	1	amas osseux unique	10,8	10,2	73	72,6%	
	CC	**080**	1	amas osseux unique	19,4	2,2	74,1	78,9%	
	CC	**086**	1	amas osseux unique	15,6	4,9	68,4	51,4%	
	CC	**087**	1	amas osseux unique	1,7	3,8	88,2	49,2%	
	CC	**091**	1	amas osseux unique	19,9	3,8	64,6	60,9%	
	CC	**101**	1	amas osseux unique	48,6	0,2	39,2	58,0%	
	CC	**123**	1	deux amas osseux	11,5	3,9	72	42,7%	
	CC	**146**	1	amas osseux unique	2,7	12,2	81,2	53,0%	
				moyenne :	**17,5**	**6,0**	**67,6**	**58,7%**	

Fig. 193 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation)

2.7.3.2 - Représentation pondérale du tronc

La part théorique du poids des éléments du tronc (côtes, vertèbres, sternum) sur des squelettes non brûlés est de 17 % et nous retenons come normales les valeurs comprises entre 10 et 24 %.

L'indice pondéral du tronc calculé sur l'ensemble des soixante-dix-sept tombes individuelles intactes a une valeur de 6,4 % (**Fig. 192**). Par rapport au poids théorique de Krogman (17%) et à l'intervalle reflétant une représentation « normale », ces tombes sont en nette sous représentation. Seules douze tombes ont une bonne représentation du tronc comprise entre 10,2 % et 25,6 % ; il s'agit de dix tombes d'adultes et de deux sépultures d'immatures. Notons que la tombe atteignant la valeur la plus élevée (017), contient les restes d'un sujet *Infans I* dont l'âge au décès se situe entre 2 et 3 ans.
L'indice pondéral du tronc pour les immatures biologiques (8,5 %) (**Fig. 192**) est légèrement supérieur à la valeur moyenne générale (6,4 %) ; cette valeur est faussée par le cas de la sépulture 017 que nous venons de citer. En effet, cette tombe pèse au total 25,4 g et il est évident que le calcul des taux de représentation en référence à l'ensemble des seules pièces identifiées (même dans ce cas, à la totalité de l'échantillon) conduit à surestimer la part qui revient aux régions du squelette les plus faciles à identifier[270], à savoir le crâne et surtout ici, le tronc.
L'indice pondéral calculé sur l'ensemble des tombes de sujets de taille adulte, est en moyenne de 6,2 % (**Fig. 192**) ; il est quasiment égal à la valeur moyenne générale.

Parmi toutes les sépultures intactes étudiées, aucun amas osseux ne présente une sur représentation du tronc, au contraire la sous représentation est la règle car elle concerne plus des trois quarts des tombes intactes (62 sur 77 tombes). Si l'on applique l'intervalle de confiance proposé par G. Depierre[271] (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 2.2.2.2), l'effectif en sous représentation se réduit à quarante tombes, soit la moitié du corpus étudié. Bien que nos observations découlent fortement du type de référentiel utilisé (voir *supra* Partie 2, Chap. 2, 1.8.3.2), la part de tombes présentant une représentation en dessous des valeurs normales reste élevée.

Nous avons vu que cette faible représentation des ossements du tronc ne peut s'expliquer par une destruction différentielle, car il s'agit de fragments osseux facilement reconnaissables. Toutefois, les ossements provenant des tombes intactes ont montré une forte fragmentation (moyenne poids moyen total : 0,4 g) qui pourrait peut être limiter le ramassage de ces éléments par les officiants à la crémation. Cette sous représentation peut également s'expliquer par le choix de gestes spécifiques privilégiant un traitement sélectif des ossements.

Le tronc n'est donc pas représenté de manière homogène d'une tombe à l'autre, ces variations ne semblent pas être liées à l'âge au décès des individus. On peut seulement constater ici que dans la moitié des tombes, la représentation du tronc est normale et que dans l'autre moitié, elle est sous-représentée.

2.7.3.3 - Le poids relatif des membres

La part théorique des membres supérieurs par rapport au poids total d'un squelette non brûlé est de 17,6 % et de 45% pour les membres inférieurs. Comme nous l'avons précisé précédemment (voir *su-*

[270] Duday H. 1989, p. 467.
[271] Depierre G. 2010, p. 358-359.

pra, Partie 2, Chap. 1, 2.2.2.2), nous avons regroupé au sein d'un même ensemble appelé « membres », les catégories membres supérieurs et inférieurs et les os indéterminés. La part théorique des membres par rapport au poids total d'un squelette est alors de 62,6 %.

L'indice pondéral moyen des membres, calculé sur l'ensemble des tombes individuelles intactes, est de 63 % (**Fig. 192**), valeur correspondant à l'indice théorique calculé sur les sujets non brûlés[272] (62,6 %).

Les sépultures individuelles d'adultes présentent une moyenne de 66,3 % (**Fig. 192**). L'amplitude des variations est fortement marquée avec des valeurs comprises entre 39,2 % pour la tombe 101 et 95 % pour la sépulture 023. Seule la sépulture 101 a un indice pondéral inférieur à 40 %. Dans ce cas, le crâne est en sur représentation (48,6 %), la part de tronc est quasiment nulle (0,2 %) et il y a un nombre important d'esquilles.

Pour les immatures biologiques, l'indice pondéral moyen des membres est de 38,3 % (**Fig. 192**) et les valeurs varient entre 16,9 % pour la tombe 017 et 59,7 % pour la sépulture 124. La part des éléments des membres est donc relativement faible chez les individus immatures et elle est largement inférieure à la valeur moyenne générale (5 cas de sous représentation). On peut également constater que la quantité de membres déposés dans les sépultures individuelles d'adultes est quasiment deux fois plus élevée que dans celles des tombes d'immatures. Ce phénomène peut s'expliquer dans le cas des sépultures d'enfants par une représentation très importante ou « normale » de la tête par rapport au reste du corps.

La part que représentent les membres est d'une manière générale normale sur l'ensemble des sépultures de la nécropole avec seulement six tombes dont le taux est inférieur à 40 %. Notons que sur les neuf sépultures individuelles d'immatures, les membres sont majoritairement sous représentés : dans les cinq tombes concernées, la part des membres est inférieur à 30 %.

- ***Conclusion***

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, nous avons pu remarquer que pour l'ensemble des sépultures intactes étudiées, tous les secteurs anatomiques sont représentés, mais de manière différentielle ce qui traduit certainement une volonté de représenter l'individu entièrement dans la tombe, mais plutôt de façon symbolique (quelques fragments de chaque partie) que réaliste. Les éléments du crâne et des membres sont globalement bien représentés et ce phénomène ne semble pas lié à une classe d'âge ou à un mode de dépôts spécifique. La moitié des sépultures montre une très faible représentation du tronc (inférieur à 5 %), dans les autres cas, la part qu'occupe le tronc peut être considérée comme normale.
Chaque région anatomique fonctionne proportionnellement par rapport aux autres .De manière générale, nous avons pu constater que lorsque le crâne est bien représenté, le tronc est quasiment absent, et *vice versa*. Nous ne pouvons expliquer ces choix que par des pratiques funéraires spécifiques, mais leur sens nous échappe totalement.

Cette diversité dans les représentations pondérales et dans le choix des régions anatomiques laisse supposer que les contemporains du défunt déposaient dans la tombe, non pas tous les ossements du défunt, mais du moins des ossements provenant de toutes les régions anatomiques, sans forcément préférer tel ou tel segment osseux. On notera également qu'aucune évolution chronologique n'est per-

[272] Krogman W. M. 1978.

ceptible entre les valeurs moyennes des indices pondéraux entre le début du 1er et la fin du 2ème siècle après J.-C. (**Fig. 193**). Les données entre les différentes phases chronologiques sont stables et il ne semble donc pas y avoir de pratiques différentielles selon les époques.

2.7.4 - Les modalités de remplissage des vases ossuaires

Les méthodes de prélèvement et de conservation des ossements n'ont pas permis de réaliser des observations sur les modalités de remplissage des vases ossuaires ou des autres contenants, nous privant ainsi de certaines informations liées à la gestuelle, entre autre concernant la volonté ou non de la part des officiants à la crémation de respecter un ordre anatomique lors du dépôt des restes osseux dans son contenant. En effet, aucune fouille stratigraphique des vases ossuaires n'a pu être réalisée, les récipients ayant été vidés par les fouilleurs afin de récupérer les vases et de réaliser l'étude céramologique.
En revanche, nous avons pu réaliser, pour certaines sépultures, quelques observations sur l'organisation interne de l'amas osseux. Pour les sépultures individuelles à plusieurs ossuaires, nous avons vu que le défunt pouvait être répartis entre deux (4 cas), trois (1 cas) ou cinq (1 cas) amas osseux différents dans la tombe. Ici encore, nous ne pouvons pas détailler les différents poids des amas osseux ou réaliser des observations sur les segments anatomiques représentés dans les différents dépôts. Lorsque les amas osseux étaient disposés dans le fond de la fosse, les différents amas ont dans la plupart des cas, été regroupés au sein d'un même sachet lors de la fouille.

Pour les sépultures plurielles, la répartition des différents sujets au sein de l'amas semble peu variable. En ce qui concerne les huit tombes doubles, les individus paraissent tous être mélangés à l'intérieur du même contenant ou de l'amas osseux (7 cas). Excepté dans le cas de la tombe 131 où deux lots d'ossements distincts ont été prélevés lors de la fouille (A et B) mais aucune information ne nous permet de les localiser dans la tombe. Il semble donc que dans cette sépulture double, chaque individu a été déposé séparément.
Dans les cinq tombes triples, les différents individus semblent également majoritairement mêlés au sein du même amas osseux (4 cas). La sépulture 119 A-B est le seul cas de double amas osseux. Dans cette tombe, deux amas d'ossements (A et B) ont été déposés de part et d'autre des offrandes. L'amas osseux A contenait les restes d'un seul individu adulte mature ou âgé et dans le second amas, les ossements appartenant à au moins deux individus adultes matures ou âgés, de robustesse différente, étaient mélangés ensemble.

Ces quelques observations nous montrent que lorsque plusieurs individus sont présents dans la tombe, leurs restes osseux sont généralement regroupés ensemble au sein du même amas osseux. Malgré l'absence d'observation stratigraphique et parce que les ossements ont été mélangés dès la fouille dans un même sachet, nous envisageons, que pour une partie de la population, les crémations des corps devaient se dérouler soit simultanément, soit sur une aire de crémation collective. Il est évidemment impossible de prouver cette hypothèse et encore plus d'essayer d'en comprendre les raisons.

2.7.5 - L'aspect des ossements

2.7.5.1 - la coloration des ossements et l'intensité de crémation

L'observation des ossements présents dans les sépultures que nous avons étudiées, nous permet de constater que dans tous les amas osseux, les ossements sont majoritairement de couleur gris-blanc, ce qui induit une crémation « *poussée et homogène* »[273]. Ces données indiquent que la crémation s'est déroulée à une température relativement élevée ou du moins pendant une durée assez longue. On peut également envisager que pour obtenir une crémation homogène sur tout le squelette, celui-ci a dû être manipulé, donc que le bûcher à été conduit. Parfois quelques fragments osseux présentent encore un aspect bleuté, mais il s'agit d'un fait anecdotique. De plus, des études récentes réalisées dans des crématoriums *« montrent qu'après une heure et demi de crémation «conduite» [...], la couleur d'un même os n'est pas homogène, ni en surface ni en section : bien que le blanc domine, on trouve encore des zones bleues ou même noires »*[274].

2.7.5.2 - Le poids moyen des restes humains brûlés : le taux de fragmentation

Le calcul du poids moyen des fragments osseux contenus dans une sépulture correspond au poids du segment sur le nombre de fragments reconnus pour le segment. La fragmentation des os est une donnée fondamentale pour approcher les gestes pendant et/ou après la crémation. Nous allons tenter d'apprécier les différences ou les similitudes des taux de fragmentation, dans leur globalité (entre les sépultures : adultes et immatures) et de façon plus précise, selon les différentes régions anatomiques, afin de voir s'il existe une répétitivité et si tous les individus semblent subir le même traitement sur le bûcher. Nous avons tenu compte pour ces comparaisons des seules sépultures individuelles contenant des sujets adultes et immatures (**Fig. 194**).

Pour les soixante-huit sépultures individuelles attribuables à des individus de taille adulte (**Fig. 194**), le poids moyen global pour les os déterminés est de 0,6 g et de 0,2 g pour les os indéterminés, avec un taux de détermination moyen de 58,6%.

Pour les neuf sépultures individuelles contenant des individus immatures (**Fig. 194**), le poids moyen global des os déterminés est de 0,1 g, celui des os indéterminés de 0,1 g, avec un taux de détermination moyen de 55%. Le critère de l'âge a donc une incidence directe sur la fragmentation des ossements, cette observation s'explique par la plus grande fragilité des fragments osseux des immatures par rapport à ceux des adultes.

La majorité des taux de détermination des sépultures individuelles intactes est supérieure à 50 % (**Fig. 194**). La valeur moyenne est de 58,2 % avec un minimum de 32,3 % pour la tombe 097 et un maximum de 85,7 % pour la sépulture 138. Notons que ce taux de détermination élevé a été obtenu sur un amas osseux de 4,9 g contenant les restes d'un sujet immature *Infans I* âgé entre 2 et 6 ans. Le poids moyen des fragments osseux est ici fortement lié au taux de détermination : plus les fragments ont une taille importante, plus l'identification est facilitée. Signalons également que l'âge au décès ne semble pas influencer le taux de détermination, les valeurs obtenues pour les individus immatures (55 %) et adultes (58,6%) sont très proches l'une de l'autre.

[273] Lenorzer S. 2006, p. 350.
[274] Depierre G. 2008, p. 18.

		N° ST	état cons	Ttype de tombe	Type de dépôt	Pm tête	Pm tronc	Pm MbSup	Pm Mb Inf	Poids moyen det.	Poids moyen indet.	Poids moyen total	Tx de dét.
ADULTES	SC	001	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,1	0,3	0,3	0,3	38,1%
	SC	004	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,6	1,9	0,6	0,2	0,4	60,8%
	SC	006	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,1	1,6	4,1	1,2	0,4	0,8	74,5%
	COF	007	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,8	1,2	0,4	0,2	0,3	44,5%
	SC	008	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,7	2,5	0,9	0,3	0,6	65,2%
	CC	010	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,2	1,3	0,5	0,3	0,4	47,4%
	CC	020	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,7	1,9	1	0,2	0,6	62,3%
	SC	023	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,3	0,6	0,2	0,4	64,6%
	SC	024	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,7	1,3	1,2	0,3	0,8	93,1%
	COF	026	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	1,2	2,3	1,2	0,3	0,8	68,7%
	SC	027	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,4	1,3	0,7	0,4	0,6	66,8%
	CC	028	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,6	0,7	0,2	0,5	67,6%
	COF	030	2	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	3,3	0,8	0,6	0,2	0,4	61,5%
	SC	031	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,4	1,5	1,6	0,6	0,3	0,5	55,0%
	SC	033	2	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0	0,5	0,2	0,1	0,2	39,7%
	SC	036	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,5	1,6	0,5	0,2	0,4	60,9%
	COF	037	2	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,8	1,7	0,4	0,2	0,3	50,1%
	COF	040	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	2	1,8	0,8	0,3	0,6	71,8%
	COF	041	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,1	1,2	1,7	0,4	0,2	0,3	60,5%
	SC	044	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,2	1,7	1,6	0,9	0,2	0,6	65,2%
	SC	046	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,6	0,5	0,3	0,4	60,9%
	SC	048	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,8	1	0,3	0,2	0,3	37,3%
	CC	050	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,2	1	1,2	0,5	0,2	0,4	61,5%
	CC	051	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,1	1	0,4	0,2	0,3	55,7%
	SC	053	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,9	1,3	0,5	0,2	0,4	67,6%
	SC	056 A-B	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,2	1,1	1,1	0,7	0,3	0,5	55,9%
	SC	056 A-B	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,3	2,1	0,6	0,4	0,5	60,1%
	SC	059	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,7	1,8	0,4	0,2	0,3	50,9%
	CC	072	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,8	0,7	2,7	0,9	0,3	0,6	72,6%
	SC	073	2	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,3	1,9	0,7	0,2	0,5	58,1%
	COF	075	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,7	1,8	2	1	0,3	0,7	61,9%
	COF	076	2	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,2	1,8	0,7	0,2	0,5	64,5%
	SC	078	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	2,3	0,9	0,2	0,6	69,3%
	CC	080	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,7	1,9	0,8	0,2	0,5	78,9%
	CC	086	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,7	0,9	0,4	0,2	0,3	51,4%
	CC	087	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,3	0,9	2,4	1,2	0,2	0,7	49,2%
	SC	090	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,8	0,8	0,4	0,2	0,3	50,1%
	CC	091	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,4	1,2	0,6	0,2	0,4	60,9%
	SC	096	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,2	1,5	0,5	0,2	0,4	61,0%
	COF	097	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1	1,4	0,4	0,3	0,4	32,3%
	CC	101	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,3	0,6	0,3	0,2	0,3	58,0%
	SC	104	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,5	0,9	0,2	0,2	0,2	42,8%
	SC	106	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	2,1	2,5	1,2	0,4	0,8	65,7%
	SC	108	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,1	1,9	0,3	0,2	0,3	55,3%
	CC	110	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,6	0,9	0,4	0,2	0,3	43,1%
	COF	111	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	1	1,3	0,6	0,3	0,5	50,5%
	SC	112	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,9	0,9	0,5	0,2	0,4	76,1%
	SC	113	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0	0,9	0,4	0,4	0,4	39,6%
	SC	117	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,2	1,2	1,3	0,6	0,3	0,5	66,0%
	SC	118	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,8	1,4	0,5	0,3	0,4	52,2%
	SC	120	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,5	1	0,3	0,2	0,3	50,4%
	SC	122	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,3	0,4	0,3	0,4	57,9%
	SC	127	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,7	1,5	0,4	0,2	0,3	61,5%
	SC	128	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,9	1,5	0,4	0,2	0,3	62,1%
	COF	129	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,1	1	0,4	0,2	0,3	50,6%
	SC	135	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	1,9	0,6	0,2	0,4	68,5%
	SC	139	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,6	1,1	0,5	0,2	0,4	52,0%
	COF	144	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,1	1,3	0,6	0,2	0,4	68,1%
	CC	146	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,7	1,5	2,6	1,5	0,3	0,9	53,0%
	SC	147	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,5	1,7	0,4	0,2	0,3	61,8%
	CC	149	2	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	0,9	1,4	0,7	0,2	0,5	56,5%
	SC	164	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,5	0,8	0,2	0,2	0,2	39,8%
	SC	052	1	tombe individuelle	double amas osseux	0,6	0,1	0,8	2,1	1,4	0,3	0,9	77,9%
	SC	069	1	tombe individuelle	double amas osseux	0,4	0,3	2,8	2,2	1,2	0,4	0,8	63,2%
	CC	123	1	tombe individuelle	double amas osseux	0,2	0,2	1	1,4	0,5	0,4	0,5	42,7%
	SC	142	1	tombe individuelle	double amas osseux	0,4	1,1	1,8	1,7	1	0,3	0,7	67,5%
	SC	089	1	tombe individuelle	triple amas osseux	0,3	0,1	1,3	1,4	0,4	0,2	0,3	58,5%
	CC	093	1	tombe individuelle	quintuple amas osseux	0,3	0,4	1	1,3	0,5	0,2	0,4	67,8%
					moyenne adultes :	**0,4**	**0,2**	**1,2**	**1,5**	**0,6**	**0,2**	**0,4**	**58,6%**
IMMATURES	CC	017	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1,5	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0	65,4%
	COF	018	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	49,8%
	COF	025	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1,3	0,2	0,6	0,4	0,2	0,2	0,6	42,1%
	SC	081	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0	51,4%
	SC	124	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0	46,9%
	SC	138	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0	0,1	0	0,1	0,3	0,1	0	85,7%
	SC	154	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0	44,7%
	SC	143	1	tombe individuelle	double amas osseux	1	0,1	0,7	0,4	0,2	0,1	0,6	59,7%
	SC	042	1	tombe individuelle	triple amas osseux	1,2	0,1	0,6	0,4	0,1	0,1	0,7	49,2%
					moyenne immatures :	**0,7**	**0,1**	**0,2**	**0,2**	**0,1**	**0,1**	**0,2**	**55,0%**
					moyenne total :	**0,4**	**0,2**	**1,1**	**1,4**	**0,6**	**0,2**	**0,4**	**58,2%**

Fig. 194 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux poids moyens des différents segments anatomiques, nous pouvons remarquer une fragmentation différentielle des os selon le secteur anatomique concerné. Pour les sépultures individuelles contenant des individus adultes (**Fig. 194**), les éléments des membres supérieurs et inférieurs sont moins fragmentés (poids moyen membres supérieurs : 1,2 g, Min : 0,3 g, Max : 3,3 g / poids moyen membres inférieurs : 1,5 g, Min : 0,1 g, Max : 4,1 g) que les os du crâne (poids moyen : 0,4 g, valeurs comprises entre 0,1 et 1,5 g), qui sont eux-mêmes moins fragmentés que les éléments du tronc (poids moyen : 0,2 g, valeurs comprises entre 0,1 g et 1,1 g). La différence de fragmentation est due principalement à la différence d'épaisseur entre la corticale des os des membres et celle des os du crâne.

Dans les sépultures individuelles d'immatures (**Fig. 194**), le constat est légèrement différent : les éléments du crâne (poids moyen : 0,7 g ; Min 0 g: , Max : 1,5) sont moins fragmentés que les os des membres (poids moyen : 0,2 g ; Min : 0,1 g, Max : 0,7 g) et que ceux du tronc (poids moyen : 0,1 g ; Min : 0,1 g, Max : 0,2 g). Notons toutefois que le poids moyen des fragments osseux est plus faible que celui obtenu chez les sujets adultes, excepté au niveau du crâne, ce qui induit une fragmentation plus intense. Nous constatons donc une homogénéité dans ces résultats qui ne semble pas liée à une pratique particulière lors de la crémation ou juste après celle-ci, mais davantage à une réaction différentielle des os au contact du feu.

D'un point de vue chronologique (**Fig. 195**), on ne note pas de variations sensibles entre les différentes phases. Les poids moyens des divers segments anatomiques restent stables, le poids total est de 0,4 g au 1er siècle (Max : 0,8 g, Min : 0,1 g), de 0,5 g à la transition entre le 1er et le 2ème siècle (Max : 0,7 g, Min : 0,4 g) et de 0,4 g au 2ème siècle (Max : 0,8 g, Min : 0,1 g). On peut également faire le même constat si l'on compare le poids moyen obtenu pour les sujets adultes et immatures entre le début du 1er et la fin du 2ème siècle (**Fig. 196**). La fragmentation des ossements n'est donc pas un paramètre qui semble évoluer dans le temps.

Nous pouvons observer que d'une manière générale, le poids moyen des fragments osseux que nous obtenons est relativement faible sur l'ensemble de la nécropole. L'homogénéité de ces paramètres nous indique que les ossements ont dû subir des manipulations importantes pendant la crémation mais également après celle-ci, lors du prélèvement des os et des différents gestes qui peuvent être effectués avant le dépôt définitif des restes osseux dans la tombe.

		n° st	Type de tombe	Type de dépôt	Pm tête	Pm tronc	Pm Mb Sup	Pm Mb Inf	Poids moyen det.	Poids moyen indet.	Poids moyen total	Tx de dét.
1er s.	SC	**001**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,1	0,3	0,3	0,3	38,1%
	SC	**006**	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,1	1,6	4,1	1,2	0,4	0,8	74,5%
	CC	**017**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	1,5	0,1	0,1	0,1	65,4%
	SC	**024**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	1,2	2,3	1,2	0,3	0,8	68,7%
	SC	**031**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0	0,5	0,2	0,1	0,2	39,7%
	SC	**052**	tombe individuelle	double amas osseux	0,6	0,1	0,8	2,1	1,4	0,3	0,9	77,9%
	SC	**069**	tombe individuelle	double amas osseux	0,4	0,3	2,8	2,2	1,2	0,4	0,8	63,2%
	SC	**089**	tombe individuelle	triple amas osseux	0,3	0,4	1	1,3	0,5	0,2	0,4	67,8%
	SC	**090**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,8	0,8	0,4	0,2	0,3	50,1%
	CC	**093**	tombe individuelle	quintuple amas osseux	0,3	0,1	1,3	1,4	0,4	0,2	0,3	58,5%
	SC	**106**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	2,1	2,5	1,2	0,4	0,8	65,7%
	SC	**108**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,1	1,9	0,3	0,2	0,3	55,3%
	CC	**110**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,6	0,9	0,4	0,2	0,3	43,1%
	COF	**111**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	1	1,3	0,6	0,3	0,5	50,5%
	SC	**135**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	1,9	0,6	0,2	0,4	68,5%
	SC	**138**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0	0	0,2	0,1	0,2	85,7%
	SC	**143**	tombe individuelle	double amas osseux	0,2	0,1	0,6	1	0,3	0,2	0,3	49,2%
				moyenne :	**0,4**	**0,2**	**1,0**	**1,6**	**0,6**	**0,2**	**0,4**	**60,1%**
1er/2ème s.	CC	**010**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,2	1,3	0,5	0,3	0,4	47,4%
	COF	**037**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	2	1,2	0,5	0,2	0,4	44,8%
	SC	**056 A-B**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,2	1,1	1,1	0,7	0,3	0,5	55,9%
	SC	**056 A-B**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,3	2,1	0,6	0,4	0,5	60,1%
	SC	**142**	tombe individuelle	double amas osseux	0,4	1,1	1,8	1,7	1	0,3	0,7	67,5%
	CC	**149**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	0,9	1,4	0,7	0,2	0,5	56,5%
				moyenne :	**0,5**	**0,4**	**1,4**	**1,5**	**0,7**	**0,3**	**0,5**	**55,4%**
2ème s.	SC	**004**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,6	1,9	0,6	0,2	0,4	60,8%
	COF	**007**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,8	1,2	0,4	0,2	0,3	44,5%
	SC	**008**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,7	2,5	0,9	0,3	0,6	65,2%
	COF	**018**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	49,8%
	SC	**019**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0	0,1	0,1	0,1	26,8%
	SC	**023**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,7	1,3	1,2	0,3	0,8	93,1%
	COF	**025**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,6	1,3	0,2	0,2	0,2	42,1%
	COF	**026**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,4	1,3	0,7	0,4	0,6	66,8%
	SC	**027**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,6	0,7	0,2	0,5	67,6%
	CC	**028**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	3,3	0,8	0,6	0,2	0,4	61,5%
	COF	**030**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,4	1,5	1,6	0,6	0,3	0,5	55,0%
	SC	**033**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,5	1,6	0,5	0,2	0,4	60,9%
	SC	**036**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,8	1,7	0,4	0,2	0,3	50,1%
	COF	**040**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	2	1,8	0,8	0,3	0,6	71,8%
	COF	**041**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,1	1,2	1,7	0,4	0,2	0,3	60,5%
	SC	**042**	tombe individuelle	triple amas osseux	0,1	0,1	0,7	1,2	0,2	0,1	0,2	59,7%
	SC	**044**	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,2	1,7	1,6	0,9	0,2	0,6	65,2%
	SC	**046**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,6	0,5	0,3	0,4	60,9%
	SC	**048**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,8	1	0,3	0,2	0,3	37,3%
	CC	**050**	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,2	1	1,2	0,5	0,2	0,4	61,5%
	SC	**053**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,9	1,3	0,5	0,2	0,4	67,6%
	SC	**059**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,7	1,8	0,4	0,2	0,3	50,9%
	SC	**073**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,3	1,9	0,7	0,2	0,5	58,1%
	COF	**075**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,7	1,8	2	1	0,3	0,7	61,9%
	COF	**076**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,2	1,8	0,7	0,2	0,5	64,5%
	SC	**078**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	2,3	0,9	0,2	0,6	69,3%
	SC	**081**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0,3	0,1	0,1	0,1	51,4%
	SC	**096**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,2	1,5	0,5	0,2	0,4	61,0%
	COF	**097**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1	1,4	0,4	0,3	0,4	32,3%
	SC	**104**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,5	0,9	0,2	0,2	0,2	42,8%
	SC	**112**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,9	0,9	0,5	0,2	0,4	76,1%
	SC	**113**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0	0,9	0,4	0,4	0,4	39,6%
	SC	**117**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,2	1,2	1,3	0,6	0,3	0,5	66,0%
	SC	**118**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,8	1,4	0,5	0,3	0,4	52,2%
	SC	**120**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,5	1	0,3	0,2	0,3	50,4%
	SC	**122**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,3	0,4	0,3	0,4	57,9%
	SC	**124**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0,8	0,1	0,1	0,1	46,9%
	SC	**127**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,7	1,5	0,4	0,2	0,3	61,5%
	SC	**128**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,9	1,5	0,4	0,2	0,3	62,1%
	COF	**129**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,1	1	0,4	0,2	0,3	50,6%
	SC	**139**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,6	1,1	0,5	0,2	0,4	52,0%
	COF	**144**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,1	1,3	0,6	0,2	0,4	68,1%
	SC	**154**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0	0,1	0,1	0,1	44,7%
	SC	**164**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,5	0,8	0,2	0,2	0,2	39,8%
				moyenne :	**0,4**	**0,2**	**1,0**	**1,3**	**0,5**	**0,2**	**0,4**	**56,6%**
non datée	CC	**020**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,3	0,6	0,2	0,4	64,6%
	CC	**051**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,1	1	0,4	0,2	0,3	55,7%
	CC	**072**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,8	0,7	2,7	0,9	0,3	0,6	72,6%
	CC	**080**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,7	1,9	0,8	0,2	0,5	78,9%
	CC	**086**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,7	0,9	0,4	0,2	0,3	51,4%
	CC	**087**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,3	0,9	2,4	1,2	0,2	0,7	49,2%
	CC	**091**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,4	1,2	0,6	0,2	0,4	60,9%
	CC	**101**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,3	0,6	0,3	0,2	0,3	58,0%
	CC	**123**	tombe individuelle	double amas osseux	0,2	0,2	1	1,4	0,5	0,4	0,5	42,7%
	CC	**146**	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,7	1,5	2,6	1,5	0,3	0,9	53,0%
				moyenne :	**0,3**	**0,3**	**1,0**	**1,6**	**0,7**	**0,2**	**0,5**	**58,7%**

Fig. 195 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques.

			n° st	Type de dépôt	Type de tombe	Pm tête	Pm tronc	Pm Mb Sup	Pm Mb Inf	Poids moyen det.	poids moyen indet.	Poids moyen total	Tx de dét.
ADULTES	1er s.	SC	001	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,1	0,3	0,3	0,3	38,1%
		SC	006	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,1	1,6	4,1	1,2	0,4	0,8	74,5%
		SC	024	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	1,2	2,3	1,2	0,3	0,8	68,7%
		SC	031	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0	0,5	0,2	0,1	0,2	39,7%
		SC	052	tombe individuelle	double amas osseux	0,6	0,1	0,8	2,1	1,4	0,3	0,9	77,9%
		SC	069	tombe individuelle	double amas osseux	0,4	0,3	2,8	2,2	1,2	0,4	0,8	63,2%
		SC	089	tombe individuelle	triple amas osseux	0,3	0,4	1	1,3	0,5	0,2	0,4	67,8%
		SC	090	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,8	0,8	0,4	0,2	0,3	50,1%
		CC	093	tombe individuelle	quintuple amas osseux	0,3	0,1	1,3	1,4	0,4	0,2	0,3	58,5%
		SC	106	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,3	2,1	2,5	1,2	0,4	0,8	65,7%
		SC	108	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,1	1,9	0,3	0,2	0,3	55,3%
		CC	110	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,6	0,9	0,4	0,2	0,3	43,1%
		COF	111	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	1	1,3	0,6	0,3	0,5	50,5%
		SC	135	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	1,9	0,6	0,2	0,4	68,5%
		SC	147	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,5	1,7	0,4	0,2	0,3	61,8%
					moyenne :	**0,4**	**0,2**	**1,2**	**1,7**	**0,7**	**0,3**	**0,5**	**58,9%**
	1er/2ème s.	CC	010	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,2	1,3	0,5	0,3	0,4	47,4%
		SC	014	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,7	1,9	1	0,2	0,6	62,3%
		SC	056 A-B	tombe individuelle	amas osseux unique	0,9	0,2	1,1	1,1	0,7	0,3	0,5	55,9%
		SC	056 A-B	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,3	2,1	0,6	0,4	0,5	60,1%
		SC	142	tombe individuelle	double amas osseux	0,4	1,1	1,8	1,7	1	0,3	0,7	67,5%
		CC	149	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	0,9	1,4	0,7	0,2	0,5	56,5%
					moyenne :	**0,5**	**0,4**	**1,3**	**1,6**	**0,8**	**0,3**	**0,5**	**58,3%**
	2ème s.	SC	004	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,6	1,9	0,6	0,2	0,4	60,8%
		COF	007	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,8	1,2	0,4	0,2	0,3	44,5%
		SC	008	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,2	0,7	2,5	0,9	0,3	0,6	65,2%
		SC	023	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	1,7	1,3	1,2	0,3	0,8	93,1%
		COF	026	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,4	1,3	0,7	0,4	0,6	66,8%
		SC	027	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,6	0,7	0,2	0,5	67,6%
		CC	028	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	3,3	0,8	0,6	0,2	0,4	61,5%
		COF	030	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,4	1,5	1,6	0,6	0,3	0,5	55,0%
		SC	033	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,5	1,6	0,5	0,2	0,4	60,9%
		SC	036	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,8	1,7	0,4	0,2	0,3	50,1%
		COF	040	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,3	2	1,8	0,8	0,3	0,6	71,8%
		COF	041	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,1	1,2	1,7	0,4	0,2	0,3	60,5%
		SC	044	tombe individuelle	amas osseux unique	1,2	0,2	1,7	1,6	0,9	0,2	0,6	65,2%
		SC	046	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,6	0,5	0,3	0,4	60,9%
		SC	048	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,8	1	0,3	0,2	0,3	37,3%
		CC	050	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0,2	1	1,2	0,5	0,2	0,4	61,5%
		SC	053	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0,9	1,3	0,5	0,2	0,4	67,6%
		SC	059	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,7	1,8	0,4	0,2	0,3	50,9%
		SC	073	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,3	1,9	0,7	0,2	0,5	58,1%
		COF	075	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,7	1,8	2	1	0,3	0,7	61,9%
		COF	076	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,4	1,2	1,8	0,7	0,2	0,5	64,5%
		SC	078	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,3	1,4	2,3	0,9	0,2	0,6	69,3%
		SC	096	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,2	1,5	0,5	0,2	0,4	61,0%
		COF	097	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1	1,4	0,4	0,3	0,4	32,3%
		SC	104	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,5	0,9	0,2	0,2	0,2	42,8%
		SC	112	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	0,9	0,9	0,5	0,2	0,4	76,1%
		SC	113	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,2	0	0,9	0,4	0,4	0,4	39,6%
		SC	117	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0,2	1,2	1,3	0,6	0,3	0,5	66,0%
		SC	118	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,8	1,4	0,5	0,3	0,4	52,2%
		SC	120	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,5	1	0,3	0,2	0,3	50,4%
		SC	122	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,3	1,3	0,4	0,3	0,4	57,9%
		SC	127	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,7	1,5	0,4	0,2	0,3	61,5%
		SC	128	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,9	1,5	0,4	0,2	0,3	62,1%
		COF	129	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	1,1	1	0,4	0,2	0,3	50,6%
		SC	139	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,6	1,1	0,5	0,2	0,4	52,0%
		COF	144	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,1	1,3	0,6	0,2	0,4	68,1%
		SC	164	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,5	0,8	0,2	0,2	0,2	39,8%
					moyenne :	**0,4**	**0,2**	**1,2**	**1,4**	**0,6**	**0,2**	**0,4**	**58,6%**
	non datée	CC	020	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,3	1,2	1,3	0,6	0,2	0,4	64,6%
		CC	051	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,1	1	0,4	0,2	0,3	55,7%
		CC	072	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,8	0,7	2,7	0,9	0,3	0,6	72,6%
		CC	080	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,1	0,7	1,9	0,8	0,2	0,5	78,9%
		CC	086	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,1	0,7	0,9	0,4	0,2	0,3	51,4%
		CC	087	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,3	0,9	2,4	1,2	0,2	0,7	49,2%
		CC	091	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,2	1,4	1,2	0,6	0,2	0,4	60,9%
		CC	101	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0,3	0,6	0,3	0,2	0,3	58,0%
		CC	123	tombe individuelle	double amas osseux	0,2	0,2	1	1,4	0,5	0,4	0,5	42,7%
		CC	146	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,7	1,5	2,6	1,5	0,3	0,9	53,0%
					moyenne :	**0,3**	**0,3**	**1,0**	**1,6**	**0,7**	**0,2**	**0,5**	**58,7%**

			n° st	Type de dépôt	Type de tombe	Pm tête	Pm tronc	Pm Mb Sup	Pm Mb Inf	Poids moyen det.	Poids moyen indet.	Poids moyen total	Tx de dét.
IMMATURES	1er s.	CC	017	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	1,5	0,1	0,1	0,1	65,4%
		SC	138	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,1	0	0	0,2	0,1	0,2	85,7%
		SC	143	tombe individuelle	double amas osseux	0,2	0,1	0,6	1	0,3	0,2	0,3	49,2%
					moyenne :	**0,2**	**0,1**	**0,2**	**0,8**	**0,2**	**0,1**	**0,2**	**66,8%**
	2ème s.	COF	018	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	49,8%
		COF	025	tombe individuelle	amas osseux unique	0,2	0,2	0,6	1,3	0,2	0,2	0,2	42,1%
		SC	042	tombe individuelle	triple amas osseux	0,1	0,1	0,7	1,2	0,2	0,1	0,2	59,7%
		SC	081	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0,3	0,1	0,1	0,1	51,4%
		SC	124	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0,8	0,1	0,1	0,1	46,9%
		SC	154	tombe individuelle	amas osseux unique	0,1	0,1	0	0	0,1	0,1	0,1	44,7%
					moyenne :	**0,1**	**0,1**	**0,2**	**0,6**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**49,1%**

Fig. 196 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sujets adultes et immatures dans les sépultures individuelles selon les phases chronologiques.

2.8 - Synthèse

L'ensemble funéraire de « la Fâche des Près Aulnoys » est un des espaces funéraires de la ville antique de Bavay-*Bagacum*, situé à la périphérie est de la capitale de cité des Nerviens, à environ mille cinq cent mètres du centre urbanisé connu, en bordure d'un voie antique reliant la ville à Trèves. Cet important ensemble a livré un ensemble de cent cinquante huit sépultures secondaires à crémation- huit structures assimilables à des tombes dans leur organisation mais ne contenant aucun ossement daté du premier quart du 1er siècle à la fin du 2ème siècle après J.-C., ainsi que les fondations de deux monuments funéraires et d'un espace au sol dallé, protégé par un enclos. Les limites de l'ensemble funéraire ont pu être appréhendées au sud à l'est et à l'ouest de l'ensemble funéraire ; l'emprise de la fouille n'a pas permis de confirmer la continuité de l'occupation au nord. Un diagnostique réalisé cinq cent mètres à l'est de la nécropole a mis au jour l'existence de sépultures secondaires à crémation de la même période chronologique, il est donc probable que l'ensemble funéraire de « la Fache des Près Aulnoys » appartienne à un espace funéraire beaucoup plus vaste à l'origine.

L'occupation de l'ensemble funéraire est assez lâche et semble suivre un développement linéaire est-ouest, parallèle à la voie antique. Trois grands groupes semblent se dessiner, à l'est, à l'ouest et dans la partie centrale. A l'intérieur de ces espaces, les tombes peuvent être dispersées ou regroupées par petites entités comprenant entre deux et six structures contemporaines, qui semblent parfois être complétées par d'autres tombes un peu plus tardives. L'analyse spatiale coordonnée aux données archéologiques et ostéologiques a permis de proposer des regroupements de type familial mais l'existence d'autres types d'association ne peut être écartés. Aucun recoupement n'a été observé entre les différentes tombes, ce qui permet d'envisager que les sépultures devaient être signalées et que leur emplacement devait être entretenu et visible pendant les deux siècles d'occupation de la nécropole.

L'étude anthropologique a été réalisée sur un ensemble de cent-quatre sépultures secondaires à crémation. La population étudiée correspond à cent-vingt-quatre individus dont cent-trois adultes et vingt-et-un immatures sociaux. Aucune diagnose sexuelle fiable n'a pu être réalisée, toutefois pour vingt-cinq individus adultes, l'observation de critères discriminants ou l'extrême robustesse des pièces osseuses observables chez certains individus, nous a permis de conclure à la présence d'au moins trois individus de sexe féminin probable et vingt-deux de sexe masculin probable. Signalons également qu'aucune sépulture à inhumation n'a été observée sur l'ensemble de l'espace funéraire. Une seule tombe a livré les restes appartenant à un nourrisson, ceux-ci ont été brûlés puis déposés dans la tombe, associés à ceux d'un individu immature *Infans I* (153).

Dans la majorité des cas, la fosse sépulcrale n'est pas aménagée, excepté dans quelques cas, où un coffrage en dalles de pierre ou en tuiles a pu être observé sur les pourtours ou uniquement sur le fond de la fosse. Pour certaines tombes, la présence d'un coffrage en bois englobant toute la structure a pu être proposée d'après l'observation d'effets de parois et l'agencement spécifique du mobilier funéraire. Le mode de dépôt majoritaire est le dépôt à concentration d'ossements directement sur le fond de la fosse. Dans une partie de ces tombes, la forme concentrée de l'amas laisse envisager la possibilité d'un contenant en matière périssable souple (type enveloppe en tissu), ou semi-rigide (type cuir ou osier...). Les restes du défunt peuvent également être déposés dans des vases ossuaires en céramique, dans des coffrets en bois, ou dans quelques cas, dispersés sur toute la surface du fond de la fosse. Les différents modes de dépôts des ossements semblent être utilisés tout au long de l'occupation de la nécropole, le dépôt en coffret en bois semble toutefois être majoritairement utilisé au cours du 2ème siècle. Le dépôt

d'un seul individu par sépulture semble être la pratique privilégiée ; néanmoins, l'association de deux ou trois individus au sein de la même tombe a pu être observée dans quinze cas. Les restes du ou des défunts sont principalement placés dans la tombe sous la forme d'un unique amas osseux mais dans quinze sépultures, les ossements pouvaient être répartis entre deux, trois ou cinq contenants différents. Les diverses gestuelles liées au mode de dépôt des ossements dans la tombe sont assez variées et ne semblent pas liées à l'âge au décès ou au sexe, ni au nombre de sujets déposés dans la tombe ou encore à la période chronologique.

Le poids de l'amas osseux humain dans la tombe est plutôt faible avec un poids moyen de 482,4 g pour les individus adultes et de 49,1 g pour les individus immatures. Pour les sépultures plurielles, les poids obtenus sont beaucoup plus importants puisqu'ils ont une valeur moyenne de 1046,6 g. Cependant, les poids observés sont nettement inférieurs aux poids théoriques d'un individu déposé exhaustivement. Tous les secteurs anatomiques semblent représentés dans l'amas osseux, mais de manière différentielle selon les tombes. Cette homogénéité dans les représentations pondérales, et dans le choix des régions anatomiques laisse supposer que les contemporains du défunt déposaient dans la tombe, non pas tous les ossements du défunt, mais du moins une part des ossements provenant de toutes les régions anatomiques, sans forcément préférer tel ou tel segment osseux. Concernant l'aspect des fragments osseux, nous avons pu observer une homogénéité dans la fragmentation et la coloration des os : ces derniers ont une fragmentation assez importante et sont généralement tous de couleur blanc-gris, induisant une crémation du corps homogène et poussée. L'observation de ces deux paramètres nous permet de supposer que le bûcher devait être conduit au cours de la crémation et que les restes osseux ont du subir une manipulation assez importante lorsqu'ils étaient encore chauds. Ce constat est valable sur toute la période d'occupation de la nécropole et pour tous les types d'individus.

Les offrandes sont déposées dans la tombe dans une quantité variable pouvant aller d'un seul objet à plus de vingt. Très peu de tombes sont dépourvues de mobilier et dans la majorité des cas, il s'agit de mobilier secondaire. La vaisselle en céramique est le type d'offrande majoritaire. Au 1er siècle, il s'agit essentiellement de vaisselle de table se référant au banquet funéraire. Certains récipients peuvent être importés de Champagne ou des régions méridionales. Au cours du 2ème siècle, la vaisselle de table se multiplie et l'on voit apparaître une production standardisée de récipients, produite localement et de mauvaise qualité, symbolisant dans la tombe, le banquet funéraire partagé entre plusieurs convives. A cette même période, on note également dans les tombes l'introduction, largement répandue dans le monde méditerranéen, d'objets et de récipients. L'ensemble patère-cruche symbolisant les ablutions, l'offrande d'une monnaie, le dépôt d'une lampe, l'utilisation de fumigations et de libations au cours de l'ensevelissement des restes, prouvent l'adhérence d'une grande partie de la population à des nouvelles pratiques issues du monde romain. En parallèle, la persistance de pratiques anciennes liées aux rites de protection ou la réintroduction de certaines catégories d'objets liés au culte du foyer dans les tombes, montrent la continuité de certaines croyances indigènes au sein de la population bavaisienne. A tout ce mobilier à forte connotation symbolique, viennent s'ajouter des objets liés à la vie quotidienne, comme des éléments de parure, de toilette, quelques outils ou ustensiles, des coffrets en bois ou encore quelques pièces de jeux. Le dépôt d'offrandes alimentaires destinées à subvenir aux besoins du défunt dans sa vie dans l'au-delà est peu avéré dans les tombes de Bavay. On retrouve toutefois dans des quantités peu importantes, des restes d'ossements animaux mêlés à ceux des défunts, témoignant certainement du sacrifice et/ou de la consommation, essentiellement de gallinacés et dans une moindre mesure de porcs

et de bœufs, au cours de la crémation du corps ou du repas funéraire. On notera également la présence d'un nombre important de fioles ou de flacons à huile ou à parfum, qui peuvent être utilisés soit lors de la crémation du corps et jetés sur le bûcher, soit déversés puis déposés dans la tombe. Aucune corrélation n'a pu être réalisée entre les données anthropologiques et les offrandes déposées dans la tombe ; d'une manière générale les sépultures d'immatures bénéficient du même soin que celles réservées aux adultes. Le mobilier à caractère « féminin » ou « masculin » s'est révélé être présent à la fois dans les tombes des individus deux sexes ou dans celles d'immatures. Néanmoins, la faible quantité de sujets ayant bénéficié d'une diagnose sexuelle, ne permet pas de réaliser une approche sociologique approfondie du défunt.

Aucun lieu de crémation du corps n'a pu être identifié. Une construction composée d'un enclos ouvert vers le sud et d'un dallage portant des traces de feu pourrait être considérée comme un emplacement ayant accueilli un bûcher funéraire (maçonné ou non), le mur enclos servant alors de pare-feu. Toutefois aucune donnée archéologique ne nous permet d'étayer cette hypothèse.

Les diverses gestuelles funéraires observées à Bavay montrent le profond changement que vont subir les populations de Gaule septentrionale entre le 1er et le 2ème siècle de notre ère. Dans l'ensemble funéraire de « la Fache des Près Aulnoys », cette transformation se manifeste à travers l'adoption par une grande partie de la population, de nouvelles pratiques funéraires communes au monde romain toute en conservant un particularisme local marqué. L'abondance du mobilier funéraire dans une grande majorité des tombes de la nécropole souligne une volonté d'honorer les morts tout en montrant leur appartenance à la communauté et aux croyances du peuple romanisé.

3 - Thérouanne-*Tervanna* - La nécropole de la route d'Arras (Pas-de-calais)

La construction de deux maisons individuelles sur deux parcelles situées côte à côte au lieu dit « les Oblets » à Thérouanne a nécessité une double intervention archéologique menée par l'A.F.A.N., sous la direction de H. Barbé et F. Thuillier, de septembre à décembre 1993 sur la parcelle Louchart et en octobre 1994 sur la parcelle Macquet. Les fouilles d'archéologie préventive réalisées sur ces deux parcelles ont permis la mise au jour d'un ensemble funéraire, composé de onze sépultures secondaires à crémation, une tombe-bûcher, deux bûchers en fosse et une sépulture à inhumation, datés du début du 1er siècle jusqu'au 3ème siècle après J.-C.

3.1 - Un espace funéraire périurbain : contexte archéologique et extension géographique

L'ensemble funéraire « les Oblets » est situé au sud-ouest de la ville du Haut Empire de Thérouanne-*Tervanna*, le long de la voie antique reliant la capitale des Morins à Arras-*Nemetacum*, capitale de cité des Atrébates (**Fig. 197**). Cet axe important, dit Chaussée Brunehaut, reliant la ville de Cologne à Boulogne, est considéré comme une voie stratégique utilisée par l'armée romaine pour gagner la Bretagne. A Thérouanne, le tracé de la voie antique est aujourd'hui repris par la route départementale 341. Les sépultures de notre corpus sont implantées du côté sud de voie, à l'intérieur d'un espace funéraire beaucoup plus vaste, situé de part et d'autre de l'axe routier. Des découvertes anciennes effectuées au cours du 19ème et au début du 20ème siècle, signalent dans ce secteur la présence de sépultures secondaires à crémation et de tombes à inhumation d'époque gallo-romaine. D'autres sépultures découvertes lors de la surveillance de travaux de terrassement au début des années 80, ont pu bénéficier pour certaines d'entre elles, d'une description succincte et du ramassage de quelques éléments de mobilier (voir *supra* Partie 1, Chap. 3, 3.5). L'ensemble de ces structures est situé en bordure de la voie antique ; elles semblent toutes appartenir à la même fourchette chronologique établie entre le début du 1er siècle jusqu'au 3ème siècle après J.-C.

L'espace funéraire se développant le long de la route menant à Arras-*Nemetacum* semble être composé d'un nombre assez important de sépultures où les deux modes de traitement des corps (crémation / inhumation) se côtoient au cours des trois premiers siècle de notre ère. D'autres tombes plus tardives, datées du 4ème siècle jusqu'à l'époque mérovingienne sont également signalées dans le secteur, notamment en bordure nord de la voie, ce qui induit que cette zone a conservé une vocation funéraire pendant plus de sept siècles.

Les limites urbanisées de la ville de Thérouanne sont mal connues pour l'époque du Haut –Empire et il est difficile d'en dessiner les contours (**Fig. 197**). Au sud de la ville, les découvertes archéologiques ne semblent pas se perpétuer au-delà de la rivière de la Lys, cette dernière servant certainement de limite naturelle à l'espace urbain antique. L'espace funéraire de la route d'Arras n'est donc pas situé à proximité immédiate du tissu urbanisé ; les premières implantations funéraires repérées dans ce secteur débutent à environ mille deux cent mètres de la ville. Toutefois, notre vision actuelle des choses n'est le reflet que des quelques découvertes fortuites ou fouilles archéologiques effectuées jusqu'à aujourd'hui à Thérouanne. La faiblesse des données ne nous permet pas à l'heure actuelle d'affirmer que l'espace funéraire se poursuit davantage en direction de la ville. Le même constat peut être réalisé en ce qui

concerne les limites orientales, septentrionales, et méridionales de l'espace funéraire. A chaque fois, les interventions archéologiques ne correspondent qu'à de petites surfaces ouvertes à l'intérieur de la zone funéraire, aucun décapage extensif n'a permis de vérifier l'étendu exacte de cette nécropole. Dans l'état actuel de nos connaissances, l'espace funéraire de la route d'Arras semble s'étendre de façon linéaire, parallèlement à l'axe routier et de part et d'autre de ce dernier (est et ouest), sur une longueur d'environ trois cent mètres sur son côté ouest (lieux-dits « Les Oblets », et « la Ville verte ») et d'environ cent mètres sur son côté est (lieux-dits « Les Longues Haies »).

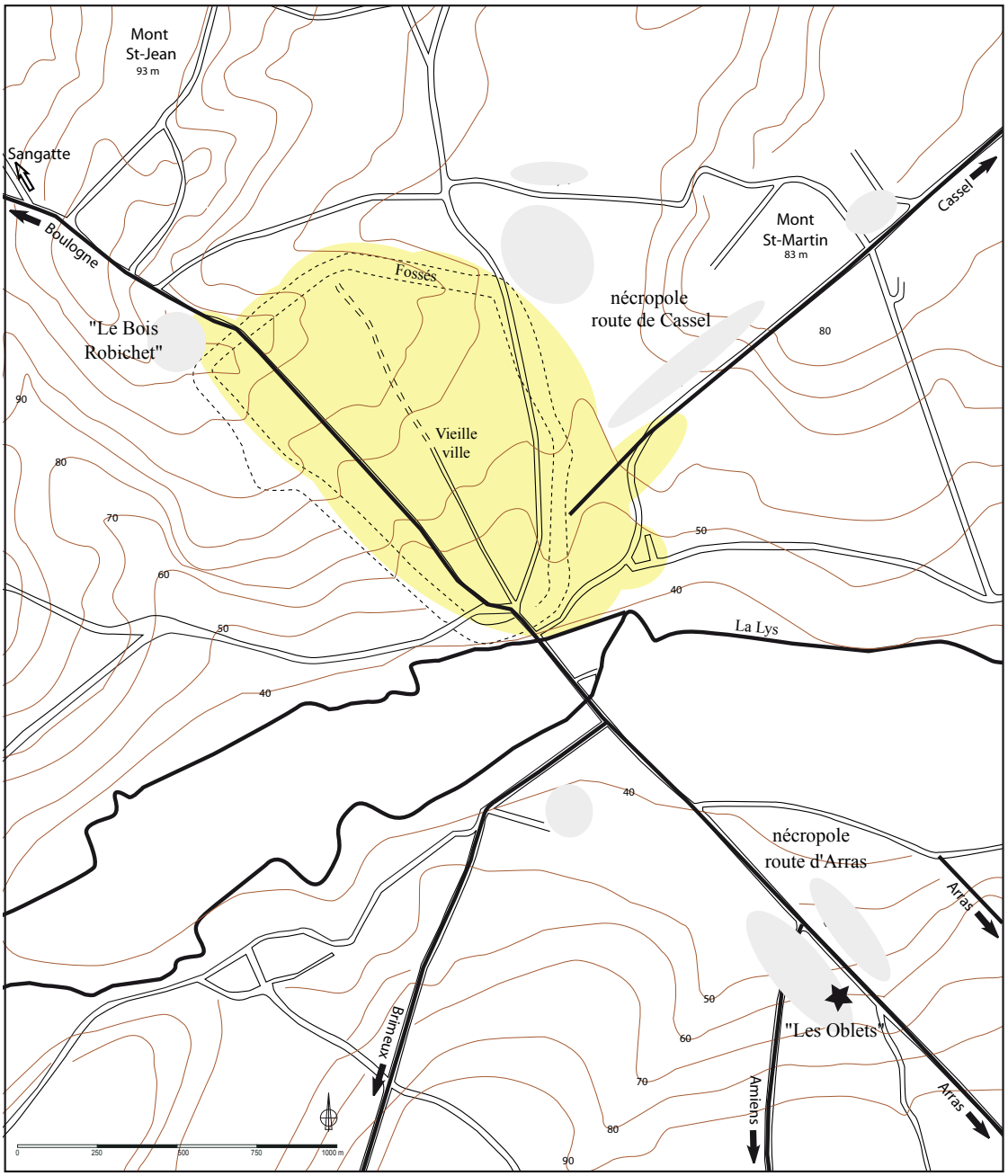

Fig. 197 : Situation de l'ensemble funéraire des « Oblets » par rapport aux limites urbanisées connues de Thérouanne-*Tervanna* au Haut Empire (fond de carte : I.G.N. , Infographie : H.B.E.).

3.2 - Présentation générale du site et occupation chronologique

Le site funéraire a livré un ensemble composé de dix-neuf structures funéraires (**Fig. 199**) comprenant :
- quinze sépultures secondaires à crémation.
- une tombe-bûcher.
- deux bûchers en fosse.
- une sépulture à inhumation.

Notons la présence de deux tronçons de fossés, dont l'un semble être recoupé par le bûcher en fosse 003, ainsi que de deux fosses contenant des tessons de céramique (brûlés ? non brûlés ?). Les quelques éléments de mobilier présents n'ont pas permis de dater ces différentes structures et nous ne disposons pas d'assez d'informations pour attester ou non de leur éventuel rapport avec la nécropole.

D'autres structures funéraires appartenant à la même nécropole ont été découvertes à quelques mètres de la zone fouillée sur la parcelle Louchart. En 1996, une seconde fouille de sauvetage a été réalisée en bordure de la voie, suite à la découverte d'un monument maçonné, lors de la construction d'une rampe d'accès au garage de la maison individuelle (**Fig. 198**) (voir *supra* Partie 1, Chap. 3, 3.5). Cette construction de forme parallélépipédique d'environ trois mètres sur deux mètres trente cinq s'est révélée être la partie inférieure d'un monument funéraire, composé d'une chambre contenant les restes de deux individus inhumés. Les observations stratigraphiques ont permis aux archéologues de proposer la présence d'une butte de terre par-dessus la chambre funéraire. Cette dernière devait également être surmontée à l'origine par une élévation[275]. Les datations radiocarbones ont permis de dater cet ensemble du début du 2ème siècle après J.-C. A proximité immédiate de ce monument, deux autres sépultures ont été repérées près de l'angle sud et de l'angle ouest de la chambre funéraire. La première correspond à une sépulture secondaire à crémation en vase ossuaire, datée entre la fin du 1er siècle et le début du 2ème siècle après J.-C[276]. Son implantation semble donc contemporaine à celle du monument. La seconde est une sépulture à inhumation en cercueil, datant du 4ème siècle après J.-C.

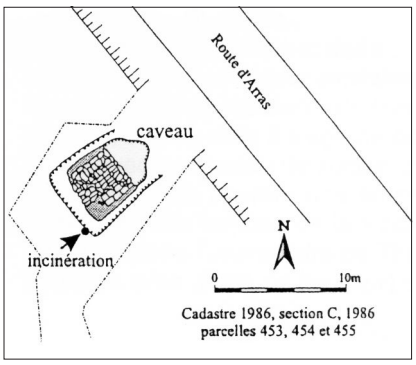

Fig. 198 : Plan de situation du monument funéraire (d'après Loridant F., Bura P. 1998, p. 235, fig. 2).

L'étude céramologique a permis de proposer une datation plus ou moins précise pour chaque structure funéraire et de définir quatre phases principales d'occupation de la zone (**Fig. 200**) :
- la **première phase** correspond à la première moitié du 1er siècle notre ère. Elle comporte trois sépultures secondaires à crémation et un bûcher en fosse. Ces quatre structures funéraires sont situées à l'ouest de la zone fouillée, dans la parcelle Louchart. Deux sépultures secondaires à crémation sont situées à proximité l'une de l'autre (006, 008), une troisième est implantée à l'écart, au nord-ouest de l'emprise de la fouille. Le bûcher en fosse est, quant à lui, en retrait de la zone de sépultures, à l'extrémité sud-est du secteur fouillé.

[275] Barbé H., de Saulce A. 1998, p. 45.
[276] Loridant F., Bura P. 1998, p.236.

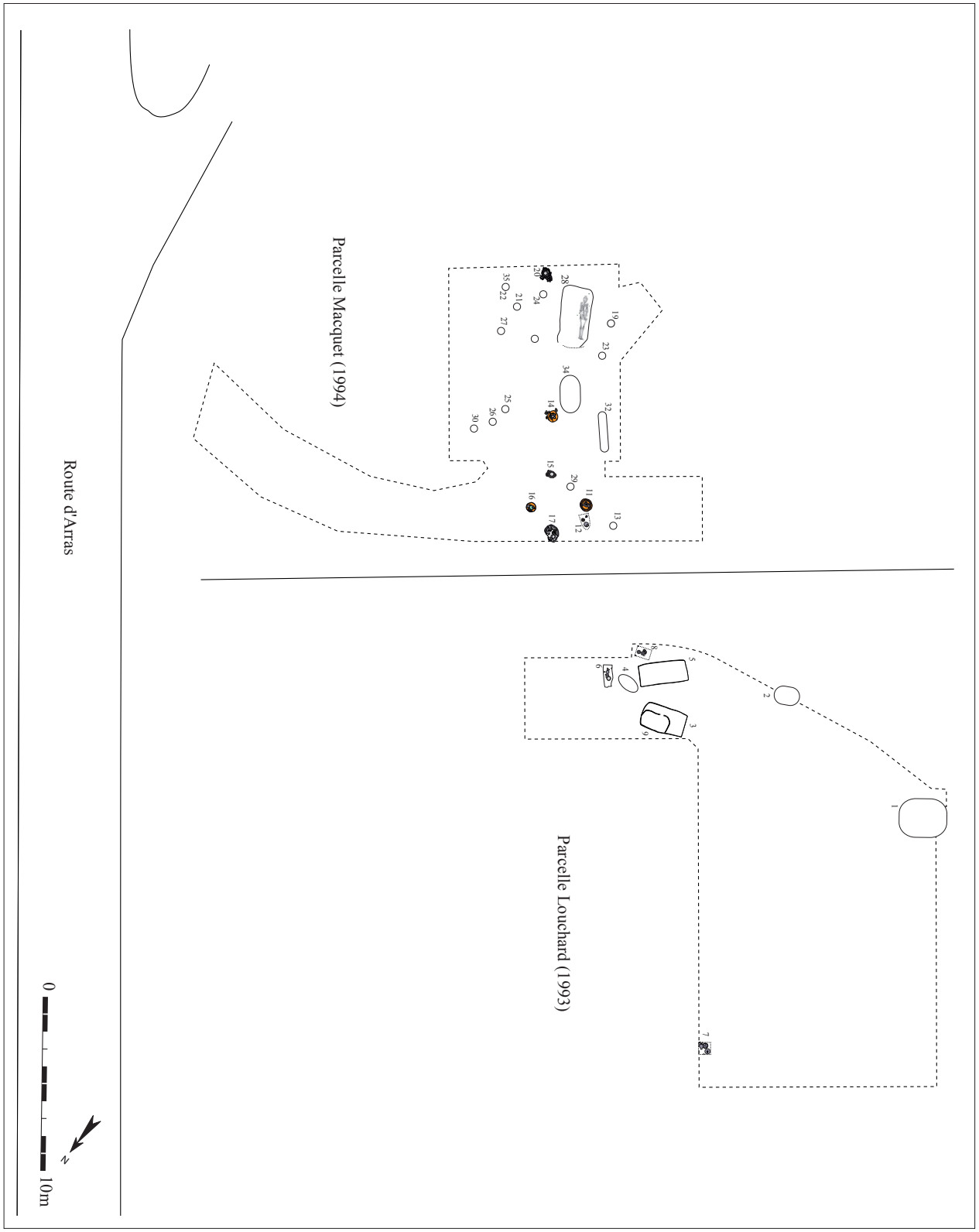

Fig. 199 : Plan général de l'ensemble funéraire (fond de carte : F. Thuillier ; Infographie : H.B.E).

- la **deuxième phase** correspond à la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle. Elle concerne uniquement une sépulture secondaire à crémation. Cette dernière est située à l'extrémité sud-est de la parcelle Macquet, à une vingtaine de mètres à l'est des autres sépultures.
- la **troisième phase** correspond au 2ème siècle après J.-C. Elle comprend cinq sépultures secondaires à crémation et la tombe-bûcher. Notons que la tombe-bûcher et la tombe 013 se rapportent à la première moitié du 2ème siècle et que la sépulture 11 à la seconde moitié du 2ème siècle. Pour les trois autres tombes (012, 017 et 015), la datation s'étend à toute la période du 2ème siècle.
L'implantation des structures funéraires au cours du 2ème siècle semble débuter dans la parcelle Louchart, par l'implantation de la tombe-bûcher 005, à proximité immédiate de la sépulture secondaire à crémation 008. Les cinq autres tombes sont regroupées dans une zone située à l'ouest de la parcelle Macquet. Signalons également qu'au début du 2ème siècle, l'ensemble funéraire semble se développer en bordure immédiate de la voie, sur la parcelle Louchart, avec notamment la construction de la chambre souterraine maçonnée et l'installation, à proximité de l'angle sud du monument, de la sépulture secondaire à crémation.
- la **quatrième phase** correspond au 3ème siècle après J.-C. Deux sépultures secondaires à crémation (014, 016) et une sépulture à inhumation (028) sont concernées. Elles sont toutes les trois situées sur la parcelle Macquet. Les tombes 014 et 016 viennent s'installer à proximité du groupement de sépultures datées du 2ème siècle et la sépulture à inhumation 028 à l'ouest de la sépulture à crémation 020.

Enfin, quatre sépultures (002, 004, 019 et 029) et un double bûcher en fosse (003-009) n'ont pas pu être datés avec précision. Néanmoins, les quelques éléments de mobilier présents, semble indiquer qu'elles peuvent toutes être datées des trois premiers siècles de notre ère, voire même une utilisation au cours du 1er et du 2ème siècle pour le bûcher en fosse 003. Leur implantation ne diffère pas des secteurs décrits précédemment : le double bûcher en fosse est situé dans la parcelle Louchart à côté de la tombe-bûcher 005, accompagné par deux autres sépultures à crémation (002, 004). Les tombes 013 et 029 sont implantées dans le groupement de tombes à l'ouest de la parcelle Macquet et la sépulture à crémation 019 est placée à l'ouest de la sépulture à inhumation 028.

Le site funéraire des « Oblets » semble montrer une occupation continue entre le début du 1er siècle après J.-C. jusqu'cours du 3ème siècle après J.-C. La découverte de sépultures à inhumation du 4ème dans la même zone indique que l'occupation débutée au cours du Haut Empire se poursuit pendant l'Antiquité tardive.

3.3 - Organisation interne de l'ensemble funéraire

3.3.1 - Répartition spatiale et regroupements

La répartition spatiale des structures funéraires ne montre pas réellement d'organisation cohérente selon les phases chronologiques, les sépultures sont réparties d'une manière assez lâche et irrégulière sur l'ensemble de la zone funéraire fouillée. Néanmoins, nos réflexions portent seulement sur une surface très restreinte (l'emprise de deux maisons individuelles) et il est certain que l'image actuelle de l'organisation spatiale de cet ensemble funéraire est fortement biaisée. On peut toutefois observer que certaines zones semblent être vides de toute structure et que les sépultures peuvent être, soit largement

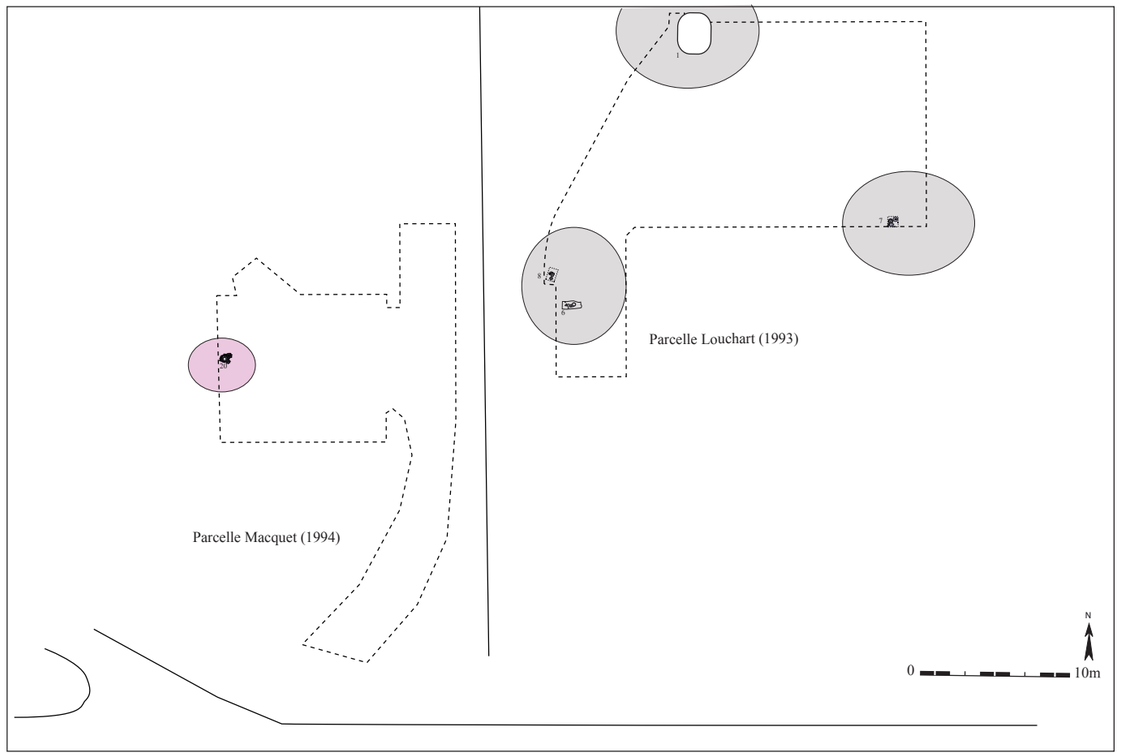

1er siècle et transition 1er / 2ème siècle après J.-C.

implantation 1ère moitié 1er siècle

implantation transition 1er / 2ème siècle

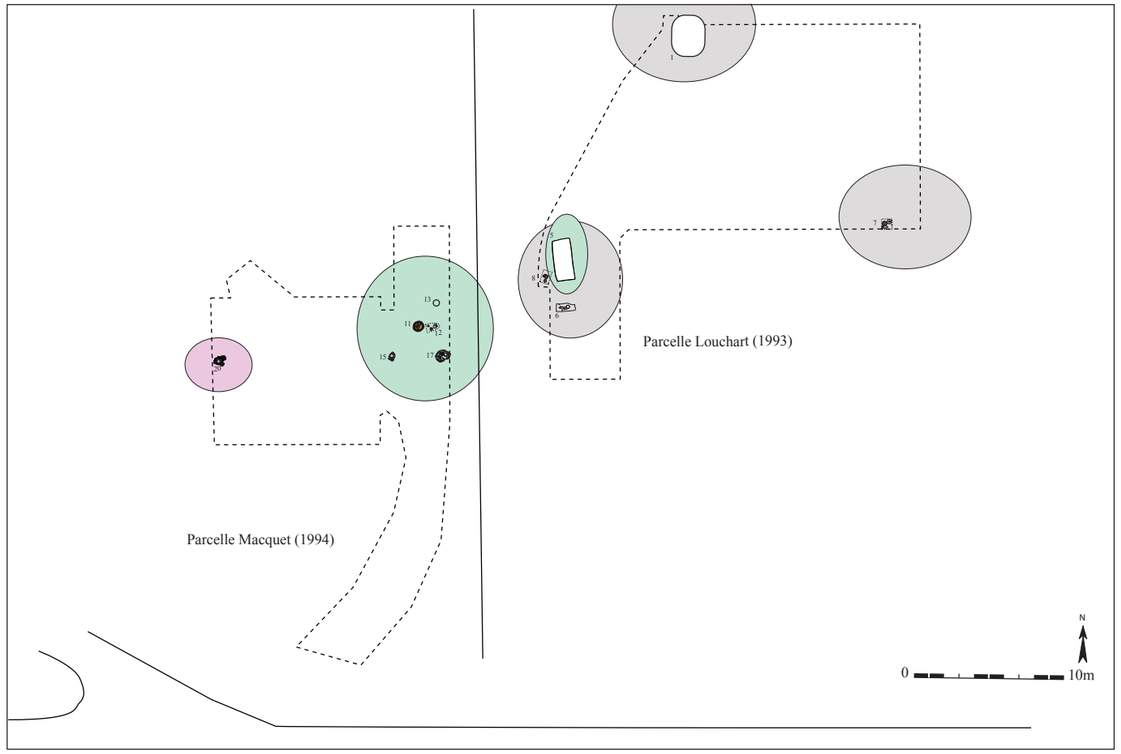

1er / 2ème siècle après J.-C.

implantation 2ème siècle

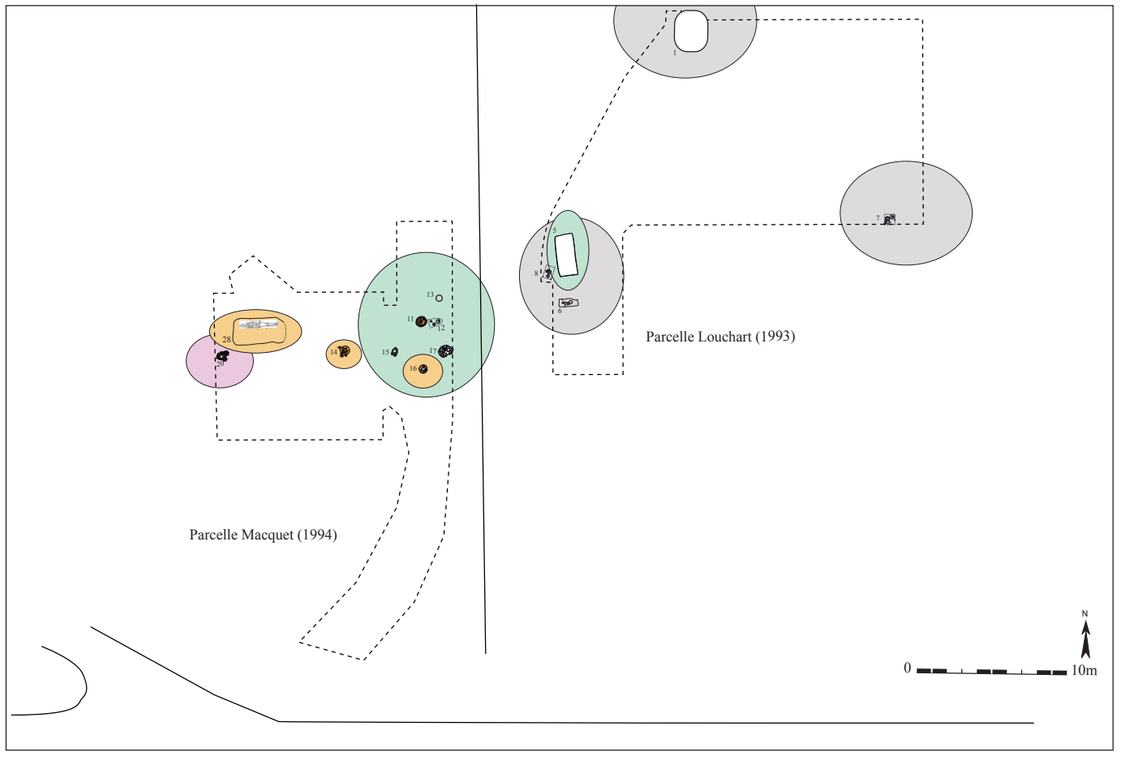

1er / 2ème / 3ème siècle après J.-C.

implantation 3ème siècle

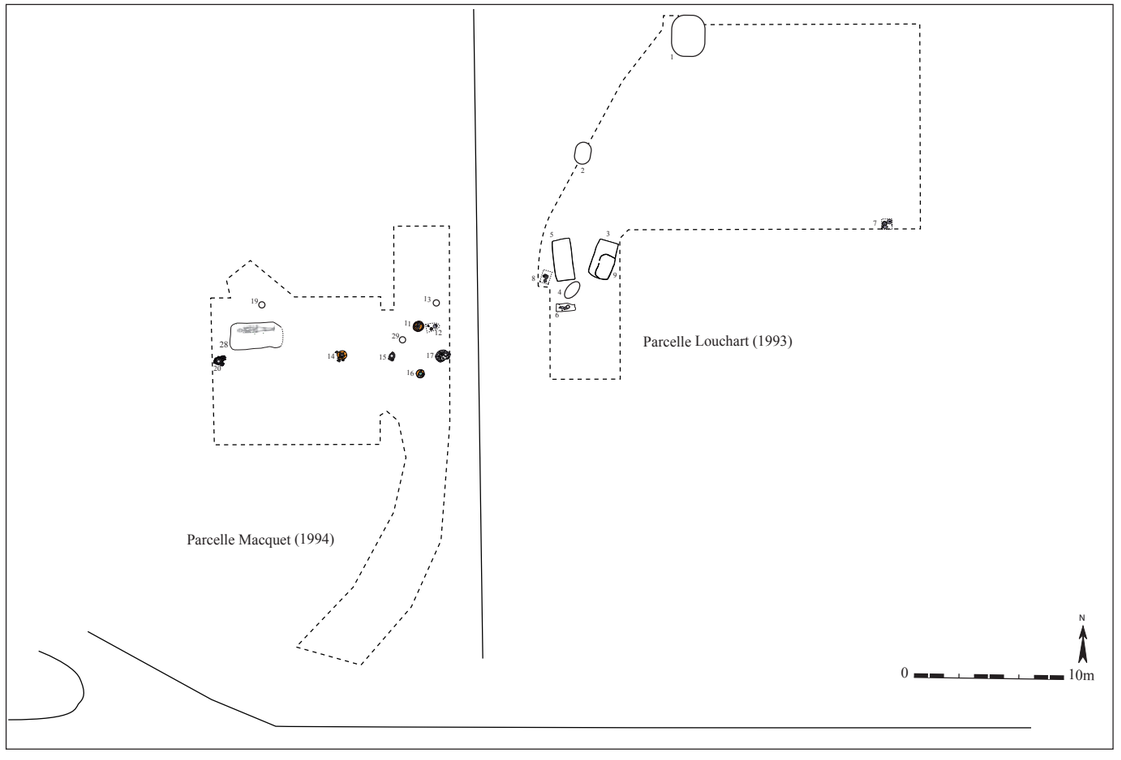

1er / 2ème / 3ème siècle après J.-C. et structures non datées

Fig. 200 : Évolution chronologique de l'occupation de l'ensemble funéraire de Bavay «La Fache des Près Aulnoys» (Fond de carte : F. Thuillier ; Infographie : H.B.E.).

espacées les unes des autres ou alors être regroupées par noyau. Au sein de cet espace, les différents types de structures se côtoient sans qu'aucune zone spécifique ne semble être dédiée à un mode de traitement du corps. On peut également observer que les structures liées à la crémation du corps, notamment le double bûcher en fosse 003-009, sont situées à proximité immédiate d'autres sépultures. Seul le bûcher en fosse 001 se situe légèrement à l'écart du reste des structures. Notons également que comme dans la majorité des ensembles funéraires urbains, l'unique monument maçonné est situé en bordure de la voie. Les autres sépultures connues, sont en retrait d'environ vingt mètres par rapport à l'axe routier.

3.3.2 - La signalisation des tombes

Excepté le monument maçonné, qui était surmonté d'une butte de terre et certainement d'une élévation, aucun élément de signalisation n'a été retrouvé en surface des tombes. Notons toutefois, que le vase ossuaire de la tombe 020 était entouré par des nodules de silex, formant une structure quadrangulaire autour du contenant. Il est possible d'imaginer que cet agencement pouvait servir de protection et peut être de signalisation à la tombe. On peut signaler également le cas de la tombe 011, où le vase ossuaire et le mobilier funéraire ont été installés à l'intérieur d'une amphore recouverte par une *tegula* posée à plat sur le col de celle-ci. La tuile a servi ici de protection hermétique à la sépulture puisqu'aucun sédiment ne s'était introduit à l'intérieur. On peut également envisager qu'elle pouvait servir de marqueur à la tombe mais il s'agit seulement d'une supposition.
Il semble toutefois probable que les différentes structures funéraires devaient comporter à l'origine des éléments de signalisation (monticules de terre, stèles, éléments en bois…), puisque même dans les zones de forte concentration, aucun recoupement ou perturbation entre les sépultures n'a été observé et ce, malgré la longue période d'utilisation de l'espace funéraire.

3.4 - Les lieux de crémation dans l'espace funéraire

A l'intérieur des deux zones fouillées, trois structures liées à la crémation des corps ont été observées. Il s'agit de fosses de forme rectangulaire, aux parois fortement rubéfiées (environ deux à quatre centimètres d'épaisseur). Seule la structure 005 a pu bénéficier d'une fouille fine selon le protocole adapté à ce type de structure. Suite à l'analyse des données de terrain, associée à l'étude ostéologique des restes osseux, seule une de ces structures a pu être qualifiée avec une certaine fiabilité de tombe-bûcher (005). En effet dans cette fosse, la détermination minutieuse et l'analyse de la distribution des restes osseux, réalisées par P. Bura, a permis de mettre en évidence la présence d'un seul individu adulte (81 % d'ossements déterminés) d'un poids total de 1383,7 g, allongé sur le dos, la tête orientée au nord[277]. Dans cette structure, la quantité importante d'ossements maintenus en situation de logique anatomique, couplée à la détermination poussée des restes permettant de conclure à la présence probable d'un seul sujet (absence de doublets) et au dépôt d'offrandes secondaires au dessus de la couche de résidus de crémation ont été des indices jugés suffisamment pertinents pour interpréter cette structure comme une tombe-bûcher probable. De plus, cette structure bénéficiait d'un très bon état de conservation et aucun remaniement décelable, entre les différentes couches du comblement n'a été observé lors de la fouille. Bien qu'une partie des restes de l'individu n'a pas été prélevée de la couche de résidus et rassemblée dans un contenant pour être ensuite déposée dans la fosse ayant servi à la crémation, il nous semble qu'assez d'éléments probants sont réunis pour proposer une telle hypothèse.

[277] Nous traiterons plus en détail cette structure dans la partie suivante consacrée aux sépultures.

En ce qui concerne les deux autres fosses rubéfiées (001 et 003-009), les données issues de la fouille et de l'étude ostéologique des restes osseux n'ont pas fourni d'arguments assez pertinents pour permettre de les qualifier de sépultures.

- ***La structure 001***

La structure 001 est une fosse de forme quadrangulaire, mesurant environ deux mètres soixante-dix de long sur un mètre soixante-dix de large, dont le fond et les parois sont rubéfiés. Le comblement de la fosse comprenait une importante quantité de charbons et de bûches de bois à laquelle étaient mêlés des nodules d'argile rubéfiés et des ossements brûlés. Par-dessus le niveau de résidus de crémation, trois céramiques non brûlées ainsi que des tessons éparpillés (bris intentionnel ?) ont été déposés. Les ossements issus de la couche de résidus de crémation, ont été prélevés d'un seul tenant puis tamisés avant de nous être confiés. Nous n'avons donc aucun détail quant à l'organisation spatiale de ce bûcher. Le poids total des os récoltés s'élève à 122,8 g et correspond aux restes d'un individu adulte.
La taille importante de la fosse ainsi que la présence de bûches calcinées, notamment dans le fond de la structure, permet d'envisager que le bûcher a été construit à l'intérieur de la fosse. Toutefois, nous ne possédons pas de clichés photographiques ou de relevés en plan et en coupe de cette structure, il est donc impossible de vérifier cette hypothèse.

- ***Les structures 003-009***

La structure 003 est une fosse de forme quadrangulaire aux parois rubéfiées, mesurant deux mètres trente de long sur un mètre trente de large, conservée sur une profondeur de quarante cinq centimètres, dans le comblement de laquelle a été édifié une seconde structure de même type (009) de taille plus réduite (L. : 1,50 m, l. : 0,90 m, haut. : 0,45 m), reprenant au nord et à l'est, les mêmes parois que le premier bûcher (**Fig. 201**). Le comblement de la structure 003, est constitué dans sa partie supérieure (US 301) d'un limon argileux gris-bleuté homogène. Un niveau intermédiaire (US 302) est composé d'un mélange d'argile rubéfiée et de charbons de bois. Enfin un dernier niveau (US 303) comprenait des charbons de bois, des bûches calcinées et de nombreux ossements brûlés. Une cruche en céramique non brûlée était déposée sur la couche charbonneuse.

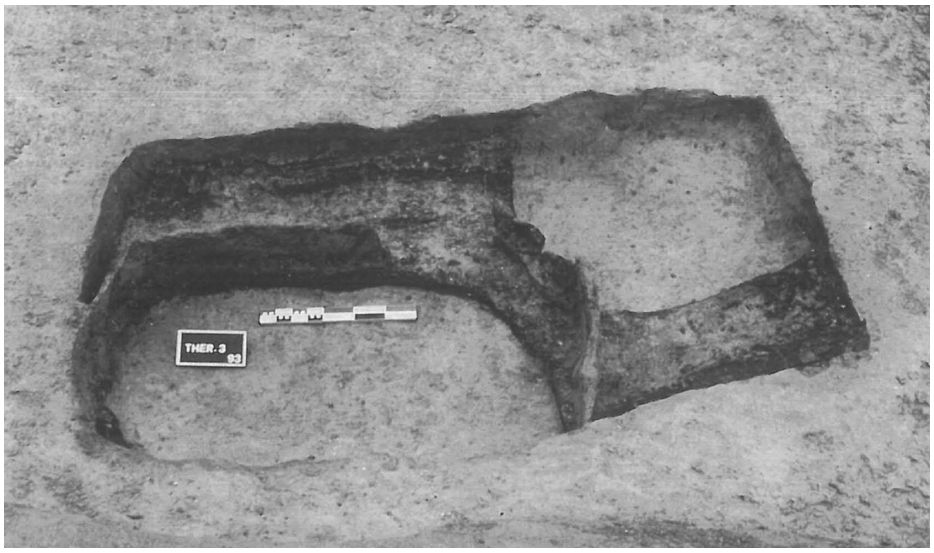

Fig. 201 : Bûchers en fosse 003 et 009 (cliché : F. Thuillier).

Le comblement de la structure 009 est composé d'un limon argileux gris-bleuté (US 306) recouvrant un niveau de charbons de bois et de quelques ossements brûlés. Les ossements correspondant à ce niveau n'ont pas été conservés. Les deux bûchers n'ont pas bénéficié d'une fouille fine par carré, aucune étude spatiale permettant de restituer l'organisation du bûcher (position du défunt, agencement du mobilier) n'a donc pu être réalisée.

Les ossements provenant de la couche US 303 appartiennent *a priori* aux restes d'un seul individu de taille adulte. Le poids total des ossements humains est de 710 g, toutefois le taux de détermination des restes osseux est trop faible pour confirmer la présence exclusive d'un seul sujet. Comme pour le bûcher précédent, la taille importante de la fosse permet d'envisager que les deux bûchers ont été installés à l'intérieur de la structure. Aucune trace de rubéfaction ou d'aménagement spécifique n'a été observée en dehors des limites de la fosse. De plus, la présence de bûches calcinées dans le fond de la fosse (003), le long des parois nord, sud et ouest semble confirmer cette hypothèse.

- ***Bûcher en fosse ou tombe-bûcher ?***

La composition et le comblement des structures 001 et 003-009 sont identiques à celles décrites précédemment pour la tombe-bûcher 005. Toutefois dans ces deux cas, les méthodes de fouille utilisées ainsi que les données ostéologiques qui en sont issues, ne nous permettent pas de confirmer leur caractère sépulcral. Les résultats obtenus montrent, d'une part un important déficit en ossements brûlés ainsi qu'une impossibilité de démontrer la présence exhaustive des restes osseux appartenant à un seul individu. Le poids total des os recueillis dans les deux structures est de 122,8 g pour la structure 001 et de 710 g pour la structure 003-009. Ces valeurs sont nettement inférieures aux poids théoriques attendus pour un individu adulte (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 2.2.1.3, 2.2.2.1). Dans ces cas, la possibilité qu'une partie des ossements du défunt ait été prélevée et déposée dans un autre lieu consacré, est fort probable. Cependant, les tentatives de comparaisons entre les différents restes osseux provenant des bûchers et des sépultures secondaires à crémation n'ont donné aucun résultat. Il est toutefois envisageable que les sépultures à crémation concernées soient situés hors des zones fouillées. De plus, la superposition d'un deuxième bûcher à l'intérieur de la fosse 003 tend à prouver l'utilisation de cette structure pour au moins deux crémations successives.

La présence de mobilier non brûlé déposé, entier ou brisé, après la crémation par-dessus les résidus, peut être interpréter ici non pas comme un élément marqueur de sépulture mais plutôt comme le reflet de gestes assimilables à des rituels réalisés avec la clôture définitive du bûcher, consacrant ainsi le lieu de la crémation du corps[278].
Faute de preuves suffisantes, il nous a semblé plus approprié de qualifier les structures 001, 003-009 de bûcher en fosse.

[278] Tranoy L. 2007, p. 143.

3.5 - Les structures funéraires

3.5.1 - Les sépultures secondaires à crémation

3.5.1.1 - Architecture des tombes

- ***Les fosses***

Les limites de creusement des fosses sépulcrales ont pu être appréhendées pour certaines des sépultures, soit grâce à la présence d'un comblement charbonneux, soit par celle d'éléments d'aménagement de la fosse en matière périssable (type coffrage en bois) ou en matière pérenne (amphore).
Les types de fosses sépulcrales observées sont de tailles et de dimensions variables, il peut s'agir de fosses de plan carré (007) ou rectangulaire (006, 008) mesurant entre cinquante et un mètres de côté ou encore de plan circulaire (019, 011, 014, 015, 016) pour un diamètre compris entre soixante quinze à quatre-vingt-dix centimètres ou ovalaire (002, 004, 029) avec des longueurs comprises entre soixante centimètres et un mètre soixante, pour une largeur variant entre soixante à quatre- vingt centimètres.
Les profondeurs des sépultures secondaires à crémation ne sont pas connues, nous ne disposons d'aucun relevé en coupe, ni de données topographiques sur les différents niveaux de dépôts pour ce type de structure. On connait toutefois pour chacune d'elle le niveau d'apparition par rapport à la surface actuelle, celle-ci pouvant varier entre quatre-vingt centimètres et un mètre quarante.

- ***Les aménagements de la fosse***

Parmi les quinze sépultures secondaires à crémation, l'existence de deux types d'aménagement de la fosse a pu être mise en évidence. Dans trois cas, la présence d'un coffrage en bois, englobant toute la tombe, a pu être observée par l'existence de traces ligneuses sur les parois et le fond de la fosse et encore par celles de plusieurs clous (mesurant environ dix centimètres) disposés de façon régulière le long des parois ou dans les angles. Nous possédons les mesures de deux coffres : dans la tombe 007, les traces de coffrages dessinaient un plan carré de soixante centimètres de côté et dans la tombe 008, les dimensions restituées du coffrage étaient de cinquante centimètres de large sur soixante-quinze centimètres de long. Dans deux cas, les restes osseux du défunt étaient placés dans un vase ossuaire (006, 007) et dans la tombe 008, les ossements étaient déposés sous la forme d'un amas concentré sur le fond de la fosse ; la présence d'un contenant en matériau périssable souple, type enveloppe en tissu, a été envisagée.

Le second type d'aménagement de la fosse sépulcrale correspond à l'installation d'une amphore découpée au niveau de l'épaule dans laquelle on dispose l'amas osseux et le mobilier accompagnant le défunt **(Fig. 202**). Quatre structures de ce type ont été dénombrées. Il s'agit exclusivement de sépultures où les ossements ont été placés à l'intérieur d'un vase ossuaire (trois dans un vase en céramique et une dans un vase en verre). Ce mode d'aménagement de la fosse sépulcrale n'est pas attesté dans les sépultures du 1er siècle, deux sont datées du 2ème siècle et les deux autres du 3ème siècle. Les amphores utilisées correspondent à des amphores Bétique type Dressel 20 (011, 014) ou des amphores Gauloise type 4 (015, 016). Il s'agit d'éléments d'importation produit en Bétique et en Narbonnaise, utilisés habituellement pour le transport et la conservation d'huile d'olive et de vin. Le système de fermeture du contenant a été retrouvé une seule fois en place, il s'agit de la tombe 011 où une *tegula* était posée par-dessus le col de l'amphore. Dans les trois autres tombes, aucune protection n'a été observée.

Dans la sépulture 020, le col de l'amphore découpée avait été déposé à côté de la panse. On peut toutefois imaginer que ces amphores pouvaient être recouvertes à l'origine par des éléments en matériaux périssables, comme une planche en bois ou encore une pièce de textile ou de cuir. Notons également que les tombes possédant un aménagement en amphore sont toutes regroupées dans le même secteur de l'ensemble funéraire (nord-ouest de la parcelle Macquet) et sont dotées d'un nombre important d'offrandes soulignant peut être le statut particulier du défunt. Seuls les ossements de deux de ces structures ont pu bénéficier d'une étude ostéologique, dans les deux cas, il s'agit d'un individu adulte et pour la sépulture 011, la présence d'un homme probable a été proposée.



Fig. 202 : Réutilisation d'une amphore comme contenant pour une sépulture secondaire à crémation : la tombe 011 (cliché : F. Thuillier).

3.5.1.2 - Les modes de dépôt des ossements

L'ensemble funéraire compte quinze sépultures secondaires à crémation qui ont pu être classées en trois groupes (**Fig. 203**) :
- les sépultures secondaires à crémation avec contenant : vase ossuaire en céramique et vase ossuaire en verre.
- les sépultures secondaires à crémation à concentration d'ossements (avec possibilité d'un contenant en matière périssable souple type enveloppe en tissu).
- les sépultures secondaires à crémation à ossements dispersés.

Toutes les sépultures que nous avons pu étudier sont exclusivement des tombes individuelles contenant les restes d'au moins un individu adulte.

Dans toutes les sépultures, l'amas osseux a été déposé sous la forme d'un dépôt unique. La présence de résidus charbonneux est attestée uniquement dans les sépultures à ossements dispersés. Dans les sépultures en vase ossuaire et dans la tombe à concentration d'ossements, les restes osseux sont déposés dans la tombe sans charbon de bois, ce qui suppose qu'ils ont été nettoyés et probablement lavés avant de les placer dans la tombe. Cependant, la présence d'éléments issus de la crémation a pu être observée dans certaines tombes. Il s'agit majoritairement de fragments de clous de différentes tailles, dont certains étaient agglomérés à des ossements. Les clous les plus petits peuvent être attribués à des éléments de coffret ou liés à la décoration du bûcher, les plus grands peuvent appartenir à la structure même du bûcher, à celle d'un lit funéraire ou encore d'un cercueil ayant contenu le défunt lors de sa crémation.

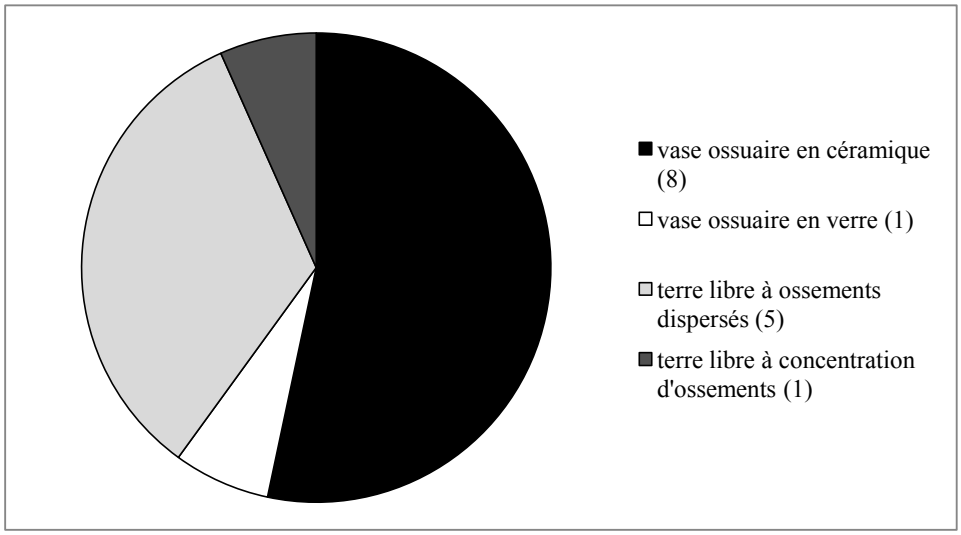

Fig. 203 : Les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures secondaires à crémation.

Dans certaines sépultures seulement, nous avons pu observer la présence de quelques tessons de céramique brûlé, de fragments de verre fondu, d'ossements d'animaux brûlés et dans une tombe, d'une valve de coquillage. Ces divers éléments sont le reflet des différents gestes exécutés et du type de mobilier qui a pu être déposé ou jeté dans le bûcher lors de la crémation du corps du défunt. Les fragments de céramique proviennent certainement de vases déposés entiers ou brisés sur le bûcher ou encore jetés dans le feu après le repas funéraire. Les fragments de verre correspondent à des fioles contenant des huiles ou du parfum qui ont probablement été déversés sur le bûcher avant d'être jetés dans les flammes.

Enfin, les ossements animaux symbolisent vraisemblablement le sacrifice d'un animal ou sa consommation lors d'un repas funéraire pris autour du bûcher. Le fait que ces objets soient exclusivement présents, mêlés aux ossements du défunt dans la tombe, semble indiquer que même si dans certaines tombes, les ossements ont été nettoyés des charbons issus de la crémation, l'amas osseux prélevé n'a pas réellement subi de tri. Il semble donc que la présence des ces éléments soit davantage liée à un ramassage exhaustif sur le bûcher qu'à une réelle volonté de les déposer en tant qu'offrande dans la sépulture.

a) Les sépultures en vase ossuaire

Le vase ossuaire est le type de contenant majoritaire parmi les sépultures étudiées (**Fig. 204**). Parmi les huit tombes concernées, sept sont dans des contenants en céramique et dans un cas, il s'agit d'un réceptacle en verre.

L'étude céramologique réalisée par F. Thuillier et X. Deru a mis en évidence l'utilisation exclusive de pots en céramique commune sombre (011,014, 015, 017), en céramique commune claire (012), en *terra nigra* (006), en céramique fine dorée (020) ou en céramique rugueuse sombre (007), issus majoritairement de productions locales ou régionales (**Fig. 205-206)**.

D'un point de vue chronologique, le dépôt de vase ossuaire en céramique est attesté dès la première moitié du 1er siècle et va perdurer jusqu'au milieu du 3ème siècle après J.-C (**Fig. 207**).

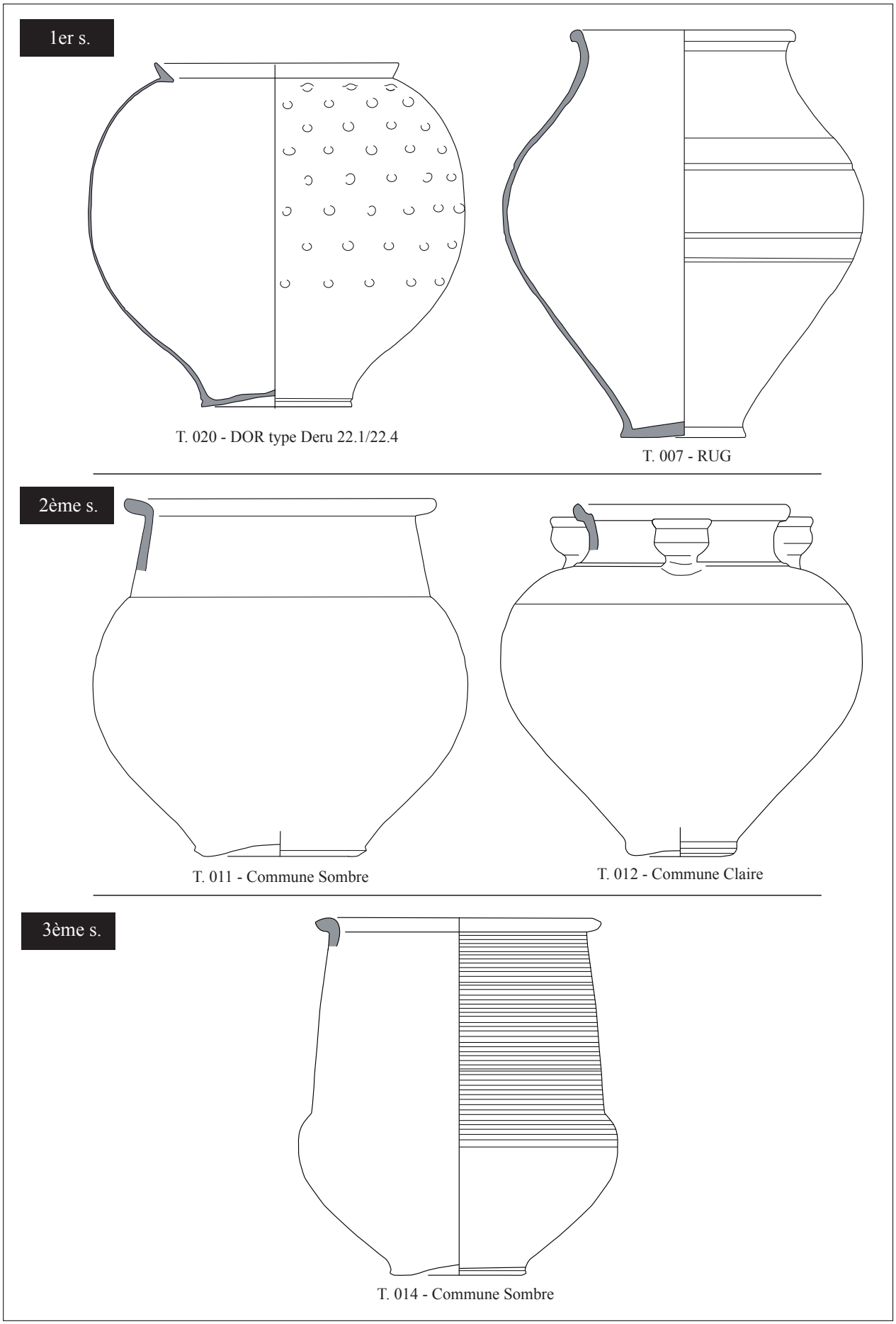

Fig. 204 : Exemples de vases ossuaires en céramique utilisés dans l'ensemble funéraire des « Oblets ».

On peut toutefois observer que les pots en céramique fine appartenant à la vaisselle de table (*terra nigra* et céramique dorée) sont utilisés uniquement dans les sépultures du 1er siècle et de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle (006 et 020). A partir du 2ème siècle, les pots en céramique fine sont remplacés par de la vaisselle culinaire. Les vases ossuaires sont des pots à cuire en céramique commune sombre (4 cas) ou claire (1 cas).

Les vases ossuaires sont généralement déposés entiers dans la tombe, excepté dans un cas, où seul le fond du pot a été utilisé comme réceptacle des restes du défunt (006). Seul le vase ossuaire de la tombe 011, comportait un couvercle. L'ouverture du pot était bouchée par un bol en céramique retourné sur lequel une monnaie non brûlée a été déposée. Le bon état de conservation des sépultures ainsi que la profondeur d'enfouissement des tombes permet de supposer que l'absence de couvercle sur les autres vases ossuaires ne peut être due à l'arasement du site. Il est toutefois probable que les contenants étaient recouverts par les éléments en matière périssable (bois, tissu, cuir) n'ayant pas laissé de traces visibles.

Forme	Type	Nbr de vase ossuaire
Pot	Commune claire	1
	Commune sombre	4
	Rugueuse sombre	1
	Terra Nigra SEPT	1
	Dorée type Deru 22.1/22.4	1
	Total	**8**

Fig. 205 : Représentation quantitative des vases ossuaires en céramique par type de forme.

Catégorie		Céramique fine		Céramique commmune		
	Rugueuse	DoRée	Terra Nigra	Cclaire	Csbre	**Total**
Nbr de vase ossuaire	1	1	1	1	4	**8**
%	12,5	12,5	12,5	12,5	50,0	
	12,5	**25,0**		**62,5**		

Fig. 206 : Représentation quantitative des vases ossuaires par catégories céramiques et lieux de productions.

Forme	Type	1er s.	transition 1er / 2ème s.	2ème s.	3ème s.
Pot	Commune claire			1	1
	Commune sombre			3	
	Rugueuse sombre	1			
	Terra Nigra SEPT	1			
	Dorée type Deru 22.1/22.4		1		
	Total	**2**	**1**	**4**	**1**

Fig. 207 : Évolution chronologique du type de vase ossuaire.

La tombe 016, datée de la première moitié du 3ème siècle, est l'unique sépulture dont les ossements du défunt ont été déposés dans un vase ossuaire en verre (**Fig. 208**). Il s'agit d'un pot en verre apode à fond rentrant de type Isings 67 a. Cette sépulture aménagée à l'intérieur d'une amphore Gauloise 4, contenait un mobilier important composé de trois récipients en céramique, un barillet frontinien à une anse de type Isings 89, un strigile en bronze, ainsi que quatre monnaies. Un brûle-parfum était déposé à l'extérieur de l'amphore. La richesse du mobilier présent dans cette tombe souligne vraisemblablement le statut particulier du défunt (adulte jeune ou mature de sexe indéterminé).

On peut également observer que les sépultures à vase ossuaire sont présentes sur toute la surface de la zone fouillée, il ne semble pas y avoir de lieu réservé à ce mode de dépôt des ossements.

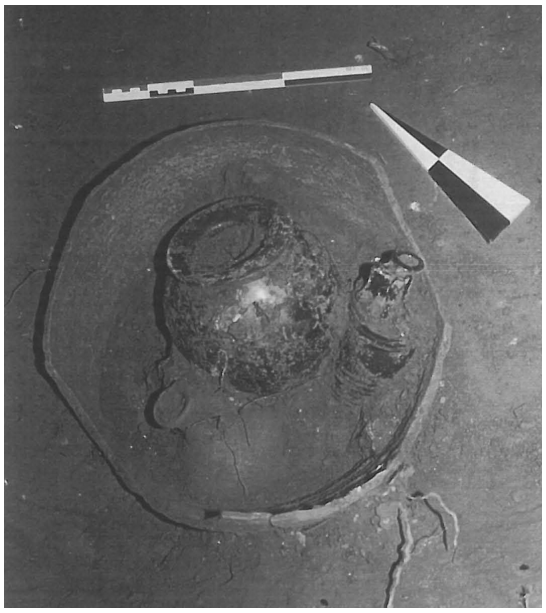

Fig. 208 : La tombe 016 (cliché : F. Thuillier).

b) Les sépultures à ossements dispersés

Cinq sépultures en terre libre à ossements dispersés ont été dénombrées parmi les structures étudiées. Il s'agit de fosses de forme ovale ou circulaire pouvant mesurer entre un mètre dix et un mètre quarante de long sur environ soixante à quatre-vingt centimètres de large. La profondeur de ces fosses n'a pas été précisée. Ce type de tombe correspond au dépôt des ossements mêlés aux résidus de crémation directement dans le remplissage de la fosse, sans qu'aucun tri préalable n'ait été réalisé. Dans certaines tombes, les ossements peuvent être accompagnés de mobilier non brûlé déposé dans la fosse.

Dans les tombes 002, 019 et 029, le mobilier présent dans le comblement de la tombe est fragmentaire et il se compose d'une quantité plus ou moins importante de fragments de céramique brûlés, de verre, de métal et de clous de différentes tailles. La grande fragmentation des tessons de céramique n'a pas permis de restituer le type de vase présent. Le type de mobilier suggère ici un ramassage exhaustif sur le bûcher. Notons également que dans ces trois structures la quantité d'ossements présente est très faible avec des valeurs comprises entre 8,6 g (002) et 111,6 g (029). Néanmoins, le poids total des os déposés dans les autres types de dépôt est dans certains cas, proche de ces valeurs.

Dans les sépultures 004 et 013, les ossements, auxquels sont mêlés de nombreux clous (013) et des ossements animaux (004), sont dispersés dans la fosse. Ils sont accompagnés par un dépôt d'offrande secondaire. Dans la tombe 004, il s'agit d'une cruche en céramique commune claire dont il manque le fond, associée à un objet métallique en bronze indéterminé. Dans la sépulture 013, six récipients en céramique, parmi lesquelles on compte une assiette, deux pots, une cruche ainsi qu'un ensemble patère-cruche, reposaient dans le fond de la fosse. Nous tenons à signaler que pour ces deux structures nous ne disposons ni de plan, ni de cliché photographique nous permettant de décrire la position exacte des différents éléments de mobilier. De plus, la description de la position des ossements ne nous permet pas de savoir si les ossements étaient dispersés dans le comblement de la fosse ou uniquement sur le fond de la fosse. Notons également que le poids d'ossements humains présents dans ces deux fosses est relativement faible avec 16,2 g pour la tombe 004 et 133,5 g pour la sépulture 013.

L'absence de mobilier datant dans ces structures ne permet pas de réaliser d'observations sur une éventuelle évolution chronologique ou chrono-topographique. On peut simplement observer que ce type de structure peut se trouver isolé (002, 019) ou à proximité d'autres sépultures secondaires à crémation (004,013, 029). Notons que dans le cas de la structure 004, cette dernière est également située à environ un mètre au nord de la tombe-bûcher probable 005. On ne peut pas écarter que les deux structures peuvent avoir un lien mais aucun recollage au niveau du mobilier ou des ossements n'a pu être réalisé.

c) La sépulture à concentration d'ossements

Parmi les quinze sépultures secondaires à crémation, seule la tombe 008 correspond à un dépôt à concentration d'ossement (**Fig. 209)**. Dans cette structure, datée de la première moitié du 1er siècle, les ossements ont été déposés sur le fond de la fosse, sous la forme d'un amas osseux concentré laissant envisager la présence d'un contenant en matière périssable souple ou semi-rigide. Les restes du défunt, auxquels étaient mêlés des ossements animaux brûlés, sont accompagnés par quatre récipients en céramique, dont une coupe, un pot et deux assiettes. La coupe en *terra rubra* semble avoir été brisée volontairement en deux avant d'être déposée dans la tombe. La présence de clous alignés à l'est de la fosse laisse envisager l'existence d'un coffrage en bois de forme rectangulaire englobant toute la tombe.



Fig. 209 : La tombe 008 (cliché : F. Thuillier).

3.5.2 - La sépulture primaire à crémation

La structure 005 est l'unique cas de sépulture primaire à crémation observée au sein de l'ensemble funéraire (voir *supra* 3.4). Il s'agit d'une fosse de forme rectangulaire aux parois droites et à fond plat, mesurant deux mètres cinquante de long, sur un mètre dix de large, conservée sur une profondeur de soixante-sept centimètres. Des traces de rubéfactions étaient visibles le long des parois. La largeur de la fosse est relativement importante et il semble probable qu'elle ait pu accueillir la totalité du bûcher. En effet, aucune trace de rubéfaction ou d'aménagement périphérique n'ont été observées autour du bûcher. De plus, la présence de bûches de bois placées perpendiculairement par rapport à l'axe de la fosse, sur le fond du bûcher tend à prouver que la crémation s'est déroulée à l'intérieur de la fosse.

Le comblement est composé, dans sa partie inférieure, d'une première couche contenant des charbons de bois et quelques bûches calcinées (US 506), au-dessus de ce niveau se trouvait une couche d'argile rubéfiée, très charbonneuse comprenant les résidus de la crémation, parmi lesquels de nombreux clous en fer et la majorité des ossements du défunt (US 505) (**Fig. 210**). Les ossements du défunt semblent donc concentrés dans la partie supérieure de la couche de résidus de crémation, au-dessus du niveau de bûche calcinée. Il est donc possible de proposer que le corps du défunt a été placé par-dessus le bûcher funéraire, lors de la crémation.
Par-dessus cette couche de résidus, se trouve un dépôt d'offrandes secondaires composé d'une cruche à pâte claire, d'un gobelet à pâte sombre, d'une coupe en terre sigillée Drag. 36/37 ainsi que d'une monnaie en bronze. Ces objets ont été déposés à plat les uns à côté des autres, dans la partie nord-est du bûcher. Cet emplacement correspond à la position du crâne de l'individu (**Fig. 211**).
Dans un second temps, la fosse a été comblée dans sa partie supérieure par une couche de limon argileux grisâtre (US 503-504), clôturant définitivement la sépulture. Aucun dispositif spécifique ayant servi de couverture et/ou de protection ou encore de dépôt de mobilier en surface n'a été observé au-dessus de la structure funéraire.

La fouille de cette structure a pu bénéficier du protocole de fouille adapté consistant en l'installation d'un carroyage de dix-huit carrés, composé de six bandes nommées de A à F sur la longueur de la fosse, elles-mêmes découpées en trois sections de quarante centimètres de côté numérotées de 1 à 3. Les différents carrés, ont été fouillés par passes, le sédiment a été prélevé dans sa totalité puis tamisé en laboratoire (**Fig. 212**). Ce système a permis de réaliser une étude spatiale du bûcher afin d'appréhender l'organisation générale du bûcher, la position du défunt et également l'agencement du mobilier funéraire.

L'étude anthropologique réalisée par P. Bura a permis de mettre en évidence la présence d'un seul individu adulte jeune, âgé entre 17 et 25 ans de sexe masculin probable, représenté par un poids total de 1383,8 g dont 1121,4g ont pu être déterminés (taux de détermination de 81 %)[279] (**Fig. 214**). Cette masse osseuse est compatible avec celle attendue pour un squelette de taille adulte complet (voir *supra*). De plus, si l'on observe la représentation pondérale de chaque segment anatomique, on peut observer que les indices de la tête, du tronc et des membres correspondent exactement aux valeurs théoriques obtenues pour un squelette non brûlé[280] (**Fig. 213**).

La répartition spatiale des différents ossements ou régions anatomiques a permis d'observer d'une part que les différentes parties du corps sont maintenues en situation de logique anatomique relative. Les éléments appartenant au crâne, au rachis et aux membres supérieurs sont présents dans les carrées A1-2-3 et B 1-2-3 au nord-est de la fosse alors que les éléments des membres inférieurs sont circonscrits dans les carrées C, D et E, au sud-ouest de la structure[281]. Ces observations ont permis d'appréhender globalement, la position initiale de l'individu lors de son dépôt dans la fosse, il semblerait que le défunt ait été déposé sur le dos, la tête orientée au nord (**Fig. 215**).
De plus, P. Bura a pu observer que les éléments des mains étaient principalement localisés dans les carrés A 3, B 1, et B 2, lui permettant de proposer que les mains du défunt avaient été croisées sur sa poitrine[282].

[279] Thuillier F. 1996, p. 85-91.
[280] Krogman W.M., Iscan M.Y. 1986, p. 385.
[281] Thuillier F. 1996, p. 86.
[282] Thuillier F. 1996, p. 86.

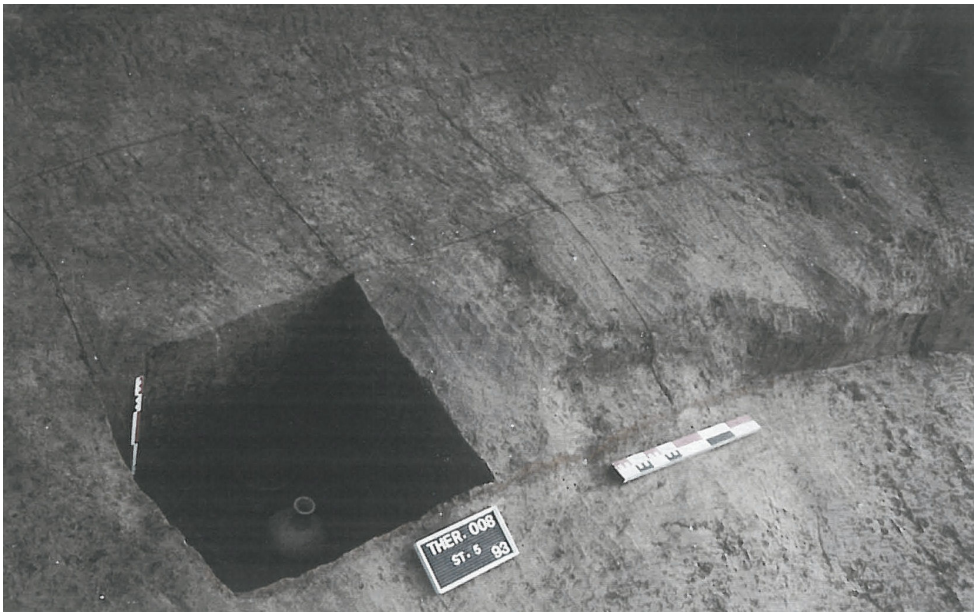

Fig. 212 : Tombe-bûcher 005 : système de carroyage (cliché : F. Thuillier).



Fig. 211 : Tombe-bûcher 005 : dépôt de mobilier non brûlé par-dessus sur la couche de résidus de crémation (cliché : F. Thuillier).

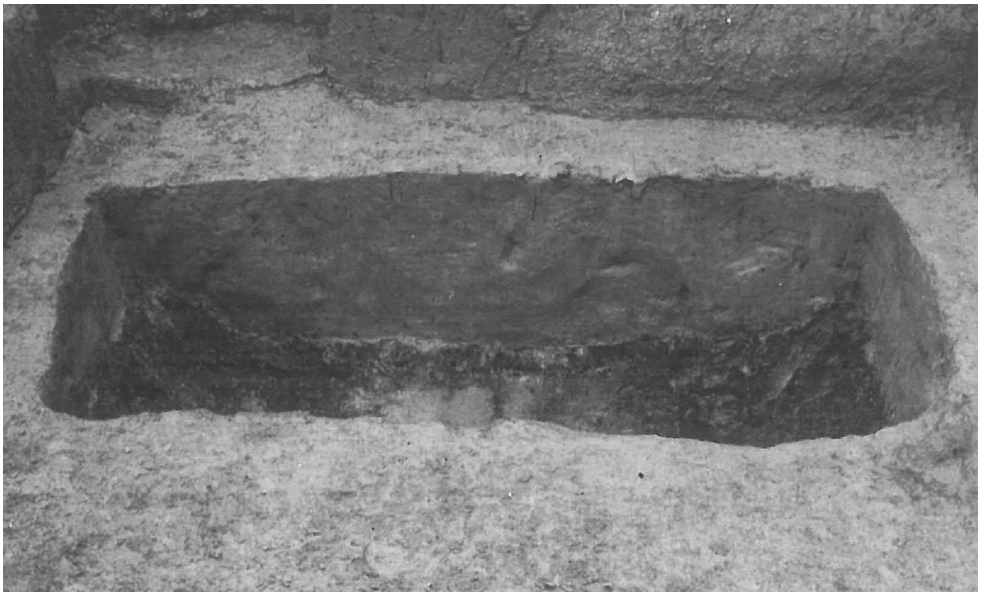

Fig. 210 : Tombe-bûcher 005 : couche de résidus de crémation (cliché : F. Thuillier).

L'aspect général des ossements a montré que les os étaient majoritairement de couleur blanc crayeux, excepté quelques éléments du crâne qui portaient une coloration différentielle, traduisant une crémation poussée et homogène. De plus, le poids moyens des ossements, compris entre 0,2 g pour les indéterminés et 0,7 g pour les ossements déterminés (81 % du poids total), démontre que les ossements sont globalement assez fragmentés. Les observations de P. Bura ont toutefois démontré que les différentes régions anatomiques n'ont pas été mélangées dans la fosse et que chaque secteur semble respecter sa position initiale. La forte intensité de la crémation visible à travers la coloration des ossements ainsi que l'importante fragmentation de ces derniers, ne peut être imputée ici à une manipulation intense du corps du défunt au cours de la crémation. D'autres paramètres, comme une crémation sur une longue durée associée à l'utilisation de bois à haute capacité calorifique peuvent également expliquer le caractère homogène et poussée de la crémation. La forte fragmentation des os pourrait aussi avoir été provoquée par un choc thermique dû au déversement intentionnel de liquide par les officiants lors de l'extinction du bûcher ou l'apport accidentel d'eau, en raison des conditions climatiques.

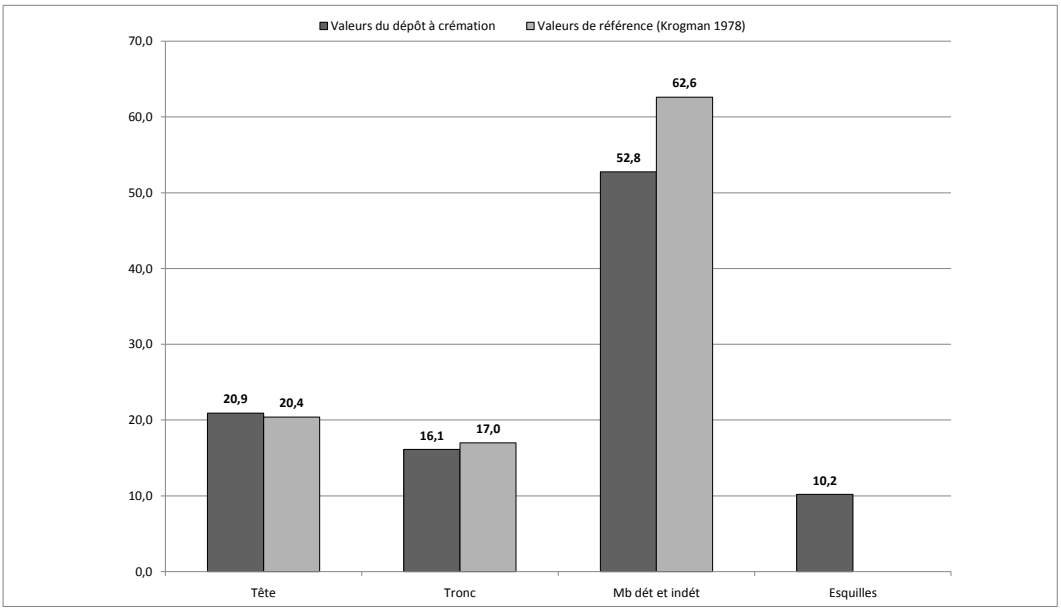

Fig. 213 : Quantification pondérale de la part que représente chacune des régions anatomiques en pourcentage du poids total.

Le mobilier présent dans la tombe est ici uniquement sous forme de dépôt secondaire. Les résidus de crémation ont livré seulement des clous en fer appartenant certainement à la structure même du bûcher ou alors à celle d'un lit funéraire ou d'un cercueil ayant contenu le défunt lors de la crémation. Le dépôt de mobilier a donc été réalisé après la crémation du corps, certainement juste avant la clôture définitive de la tombe. Les trois récipients en céramique correspondent à de la vaisselle fine de table ou sont liés au service des boissons. La présence de la cruche dans la partie supérieure de la fosse peut également être interprétée ici comme la pratique de libations en l'honneur du défunt et des dieux Mânes, réalisées au-dessus de la tombe avant sa fermeture. Le dépôt d'une pièce de monnaie (non brûlée), largement attesté dans les tombes de Thérouanne, montre l'adoption de gestuelle provenant du monde méditerranéen.

Tombe/os	A1	A2	A3	B1	B2	B3	C1	C2	C3	D1	D2	D3	E1	E2	E3	TOTAL	Tot.Rég	%ident.	%Tot.
	POIDS																		
Crâne		14,2	120,2		129,0	1,1										**264,5**			
Mandibule			9,9		1,0											**10,9**			
Dents sup.		3,8	3,9			0,4										**8,1**			
Dents inf.		3,0	0,8			0,7										**4,5**			
Dents indet.		0,4	0,5			0,5										**1,4**			
Os hyoïde																**0,0**			
Osselets oreille			0,1													**0,1**			
Cartilage calcifié																**0,0**			
Tête	**0,0**	**21,4**	**135,4**	**0,0**	**130,0**	**2,7**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		**289,5**	**25,8**	**20,9**
Atlas																**0,0**			
Axis		2,3			1,5											**3,8**			
Vert. C3-C7	2,1	3,0			34,7											**39,8**			
Vert. thoraciques		19,8	4,9		26,5											**51,2**			
Vert. lombaires					21,8											**21,8**			
Vert. indet.					9,0											**9,0**			
Sacrum					0,6											**0,6**			
Coccyx																**0,0**			
Côtes		0,6	13,5		72,8	9,5	0,2	0,5								**97,1**			
Sternum																**0,0**			
Tronc	**2,1**	**25,7**	**18,4**	**0,0**	**166,9**	**9,5**	**0,2**	**0,5**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		**223,3**	**19,9**	**16,1**
Clavicule																**0,0**			
Scapula		8,5	4,9		6,5	1,7										**21,6**			
Humérus		7,8	39,6		54,0	13,7										**115,1**			
Radius			1,3		17,0	7,5										**25,8**			
Ulna			2,6	1,1	19,8	5,3										**28,8**			
Carpe																**0,0**			
Métacarpe																**0,0**			
Phalanges main				0,9												**0,9**			
Diaph. membre sup.			0,8	1,7	2,3				0,2							**5,0**			
Mb.sup.	**0,0**	**16,3**	**49,2**	**3,7**	**99,6**	**28,2**	**0,0**	**0,0**	**0,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**		**197,2**	**17,6**	**14,3**
Coxal					72,9		7,7									**80,6**			
Fémur							38,3	47,7	37,3		12,9					**136,2**			
Patella																**0,0**			
Tibia									7,5	27,0	87,0	17,5	3,5			**142,5**			
Fibula								3,9		2,9	11,8	10,4		8,4		**37,4**			
Tarse											1,7			4,4		**6,1**			
Métatarse											1,6			2,7		**4,3**			
Phalanges pieds														3,9	0,4	**4,3**			
Sésamoïde																**0,0**			
Diaph. membre inf.																**0,0**			
Mb.inf.	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**72,9**	**0,0**	**46,0**	**51,6**	**44,8**	**29,9**	**115,0**	**27,9**	**3,5**	**19,4**	**0,4**		**411,4**	**36,7**	**29,7**
MTC,MTT,Pm,Pp																**0,0**	0,0	0,0	0,0
Mb dét et indét																			52,8
Total déterminé	**2,1**	**63,4**	**203,0**	**3,7**	**469,4**	**40,4**	**46,2**	**52,1**	**45,0**	**29,9**	**115,0**	**27,9**	**3,5**	**19,4**	**0,4**	**1121,4**	**1121,4**	**100,0**	**81,0**
Os plat		0,4														**0,4**			
Os court ou épiphyse		0,9	3,4		9,0	4,9	0,3	3,0	0,2	4,0	9,5	2,6	0,5			**38,3**			
Diaphyses indet.		1,0	8,3	2,4	38,3	7,3	0,5	4,2	0,4	1,5	15,3	2,4	1,2			**82,8**			8,8
Esquilles	0,7	2,3	5,9	0,4	110,4	1,5	2,1	2,3	2,8		3,8	6,2	0,7	1,4	0,4	**140,9**			10,2
Total indéterminé	**0,7**	**4,6**	**17,6**	**2,8**	**157,7**	**13,7**	**2,9**	**9,5**	**3,4**	**5,5**	**28,6**	**11,2**	**2,4**	**1,4**	**0,4**	**262,4**	**262,4**		**19,0**
TOTAL	**2,8**	**68,0**	**220,6**	**6,5**	**627,1**	**54,1**	**49,1**	**61,6**	**48,4**	**35,4**	**143,6**	**39,1**	**5,9**	**20,8**	**0,8**	**1383,8**	**1383,8**		**100,0**
Pm/Rel.	0,31	0,35	0,34	0,18	0,17	0,30	0,61	0,48	0,65	0,67	0,52	0,27	0,20	0,42	0,07				

	A1	A2	A3	B1	B2	B3	C1	C2	C3	D1	D2	D3	E1	E2	E3	TOTAL	Tot.Rég	%ident.	%Tot.	Pm/os	Pm/Rég.	Observations
	NOMBRE																					
		71	273		167	4										**515**				0,51		**Age :**
			11		2											**13**				0,84		un individu
		14	15			2										**31**				0,26		adulte jeune
		12	4			2										**18**				0,25		
		4	7			8										**19**				0,07		
																0				0,00		
			2													**2**				0,05		
																0				0,00		
Tête	**0**	**101**	**312**	**0**	**169**	**16**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**598**	**35,0**	**10,9**		**0,48**	**N.M.I. :**
																						1
		1			1											**2**				1,90		
5	3				39											**47**				0,85		**Sexe :**
	6	7			8											**21**				2,44		homme
					6											**6**				3,63		probable
					30											**30**				0,30		
					1											**1**				0,60		
																0				0,00		
	2	94			303	78	1	6								**484**				0,20		
																0				0,00		
Tronc	**5**	**12**	**101**	**0**	**388**	**78**	**1**	**6**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**591**	**34,6**	**10,8**		**0,38**	
																0				0,00		**Pathologies :**
	16	7			10	1	2									**36**				0,60		
	8	31			40	7										**86**				1,34		
		2			18	3										**23**				1,12		
		2	1		14	8										**25**				1,15		**Remarques :**
																0				0,00		
			3													**3**				0,00		
		2	10		10											**22**				0,04		
																0						
Mb.sup.	**0**	**24**	**44**	**14**	**92**	**19**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**195**	**11,4**	**3,6**		**1,01**	
					44		1									**45**				1,79		
							46	44	14		5					**109**				1,25		
									13	18	57	11	3			**102**				0,00		
								12		10	21	24		9		**76**				1,88		
											1			6		**7**				5,34		
											5			4		**9**				0,68		
														18	5	**23**				0,19		
																0				0,00		
																0				0,00		
																0						
Mb.inf.	**0**	**0**	**0**	**0**	**44**	**0**	**47**	**56**	**27**	**28**	**89**	**35**	**3**	**37**	**5**		**371**	**21,7**	**6,8**		**1,11**	
																0	0	0,0	0,0	0,00	0,00	
Mb dét et indét																						
Total déterminé	**5**	**137**	**457**	**14**	**693**	**113**	**50**	**62**	**27**	**28**	**89**	**35**	**3**	**37**	**5**	**1710**	**1710**	**102,6**	**31,3**		**0,66**	
		5														**5**				0,08		
		7	19		41	10	2	9	4	15	35	8	4			**154**				0,25		
		5	38	11	173	24	3	24	3	10	65	17	7			**380**				0,22	*0,23*	
4	42	138	11	2728	35	26	34	41		87	86	15	12	6	**3265**					0,04		
4	**59**	**195**	**22**	**2942**	**69**	**31**	**67**	**48**	**25**	**187**	**111**	**26**	**12**	**6**	**3760**	**3760**		**68,7**			**0,07**	
																					0,55	
9	**196**	**652**	**36**	**3635**	**182**	**81**	**129**	**75**	**53**	**276**	**146**	**29**	**49**	**11**	**5470**	**5470**		**100,0**			**0,25**	

P têteRn/ P Tot.Rn	0,0	31,5	61,4	0,0	20,7	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P troncRn/P Tot.Rn.	75,0	37,8	8,3	0,0	26,6	17,6	0,4	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P Mbsup.Rn/P Tot.Rn	0,0	24,0	22,3	56,9	15,9	52,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P Mbinf.Rn/P Tot.Rn	0,0	0,0	0,0	0,0	11,6	0,0	93,7	83,8	92,6	84,5	80,1	71,4	59,3	93,3	50,0
P indet.Rn/P Tot.Rn	25,0	6,8	8,0	43,1	25,1	25,3	5,9	15,4	7,0	15,5	19,9	28,6	40,7	6,7	50,0

	Pident.	Nident.	Ptotal	Ntotal
Tête	25,8	35,0	20,9	10,9
Tronc	19,9	34,6	16,1	10,8
Mbsup	17,6	11,4	14,3	3,6
Mbinf	36,7	21,7	29,7	6,8
Mbind	0,0	0,0	19,0	68,7

Fig. 214 : Tableau de pesée et de comptage des ossements de la tombe-bûcher 005 (d'après étude P. Bura, Thuillier F. 1996, p. 87-88).

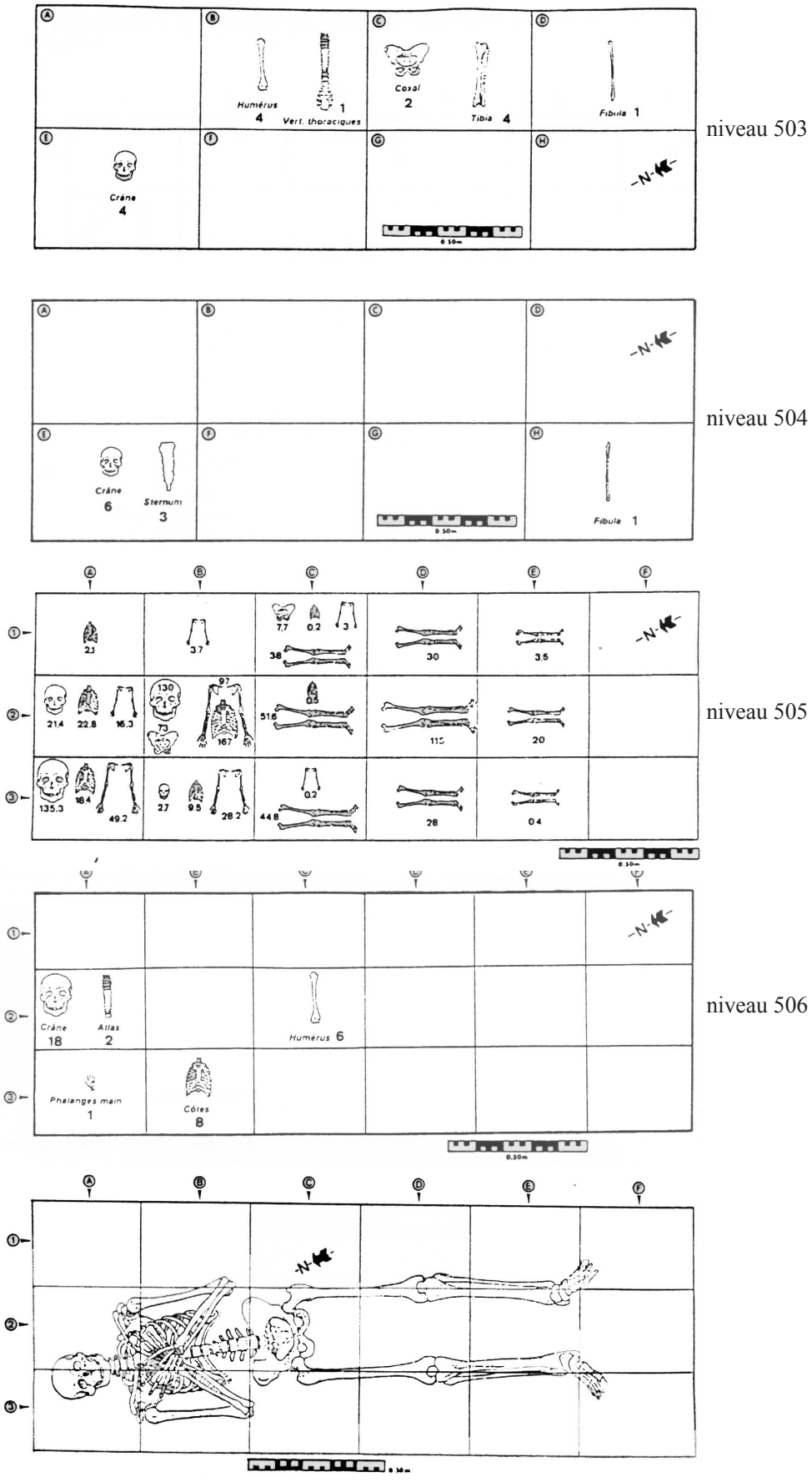

Fig. 215 : Répartition spatiale des différentes parties anatomiques de l'individu et du mobilier par carré dans le bûcher funéraire (d'après étude P. Bura, Thuillier F. 1996, p. 91).

3.5.3 - La sépulture à inhumation

Une tombe à inhumation, datée du début du 3ème siècle, a été trouvée dans l'angle sud-est de la parcelle Macquet, à proximité immédiate de la sépulture à crémation 020 (datée de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle). Il s'agit d'une fosse de forme rectangulaire, orientée nord-ouest/sud-est, mesurant deux mètres vingt sur un mètre dix de large, creusée dans le niveau de craie naturelle. Le long de la paroi sud-ouest de la fosse, reposait un individu adulte de sexe masculin, déposé sur le ventre, la tête au sud-est (**Fig. 216**). Une monnaie a été retrouvée en avant de son crâne sur le fond de la fosse. Le défunt était accompagné par un nombre important d'offrandes, situées à l'est de la partie distale de son tibia et de son pied droit. Le mobilier est composé d'une assiette en terre sigillée type Drag. 18/31, de deux gobelets à col tronconique, d'un brûle-parfum, d'une lampe ouverte à suif, ainsi que trois récipients en verre (un pot à dépressions, une coupe carénée et un *unguentaria*-chandelier de type Isings 82 a2 portant sur le fond une figuration d'Esculape ou de Bonus Eventus). L'espace de décomposition n'a pas pu être appréhendé du fait de l'absence de description précise lors de la fouille ainsi que de celle de clichés photographiques réalisés de manière zénithale ou permettant d'observer des détails. Aucune trace de contenant périssable n'a été observée autour du squelette, néanmoins la présence de clous de part et d'autre du corps du défunt permet d'envisager l'existence d'un contenant en bois cloué.



Fig. 216 : La sépulture à inhumation 028 (cliché : F. Thuillier).

Le mobilier présent dans la sépulture à inhumation montre à la fois des similitudes et des différences par rapport à celui observé dans les sépultures secondaires à crémation de la même période. Les vases en céramique et en verre déposés avec le défunt inhumé, ne montrent pas de réelle différence avec ceux observés dans les sépultures à crémation. On notera toutefois la présence d'une assiette en terre sigillée, catégorie de céramique reconnue uniquement dans la tombe-bûcher 005, datée de la première moitié du 2ème siècle. L'utilisation de brûle-parfum ainsi que le dépôt d'une monnaie sont également attestés dans les deux types de sépulture. Le seul élément divergent est la présence au niveau du pied droit du défunt d'une lampe ouverte à suif. Aucun autre exemplaire de lampe n'a été retrouvé dans les autres sépultures de l'ensemble funéraire des « Oblets ».

La pratique de l'inhumation des corps conjointement à celle de la crémation est également attestée dans la nécropole par la découverte d'une chambre funéraire maçonnée datée du début du 2ème siècle , située en bordure de la voie au nord-est de la parcelle Louchart. Les deux corps présents dans le caveau, appartenant à deux adultes de sexe féminin et masculin, reposaient, selon les archéologues, sur des lits funéraires cloués[283] accompagnés par deux récipients en céramique commune (ensemble patère-cruche) et une offrande alimentaire animale (poule) déposés sur le sol.

[283] Barbé H., de Saulce A. 1998, p. 44.

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets », on peut observer que les deux modes de traitement des corps semblent pratiqués à l'intérieur du même espace funéraire à partir du début du 2ème siècle après J.-C. Bien qu'anecdotique, elle révèle la coexistence de différentes gestuelles funéraires au sein de la même population au cours du Haut Empire.

3.6 - Les offrandes primaires et secondaires

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets », les deux types d'offrandes, primaires et secondaires, ont été observées dans les tombes. Les offrandes primaires sont peu représentées, il s'agit de fragments brûlés de céramique (3 cas), de verre (1 cas) ou d'ossements animaux (7 cas) provenant du mobilier déposé ou jeté sur le bûcher lors de la crémation. Ce type de mobilier est exclusivement retrouvé mêlé aux ossements du défunt. A cela s'ajoute la présence dans une quantité relativement importante de fragments de clous de différentes tailles, dont certains peuvent être agglomérés aux os. La présence de ces clous peut être liée à la structure même du bûcher ou à celle d'un lit funéraire ou d'un cercueil ayant contenu le défunt lors de sa crémation. Pour les clous de plus petite taille, la présence de coffret ou de décoration sur le bûcher peut être proposée. L'intentionnalité du dépôt de ce type de mobilier dans les tombes, n'est pas toujours évidente. En effet, la fonction des objets ou des ossements animaux peut s'expliquer également par le rôle qu'ils ont pu jouer dans les différentes gestuelles effectuées lors de la crémation : les fragments de fioles en verre ont certainement servi au déversement d'huile et de parfum sur le bûcher, les ossements animaux proviennent probablement d'un sacrifice ou du dépôt d'une part du repas funéraire, tout comme les quelques fragments de vases en céramique. On peut simplement noter que dans cet ensemble funéraire, les offrandes primaires ne semblent pas systématiquement prélevées et déposées dans la sépulture.
En effet, on peut observer que dans les deux bûchers en fosse (001 et 003-009), la présence de mobilier primaire mêlé aux résidus de la crémation semble plus importante que celle que l'on retrouve habituellement dans les tombes. Dans le bûcher en fosse 001, le mobilier est composé de quatre récipients en céramique correspondant à la partie inférieure et la partie supérieure de deux cruches brûlées, d'une monnaie brûlée, de deux jetons en os brûlés, ainsi que d'une cruche à deux anses et le col d'un pot en céramique commune sombre non brûlés. Dans le double bûcher en fosse 003-009, la couche de résidus de crémation contenait en plus des ossements humains, des os animaux brûlés. Une cruche non brûlée, dont un fragment de panse manquait, était placée sur la couche charbonneuse.

La part importante d'offrandes primaires présentes, notamment dans le bûcher en fosse 001, tend à prouver que le dépôt d'offrande sur le bûcher est pratiqué lors de la crémation mais que les différents objets brûlés ne sont pas obligatoirement ramassés puis déposés dans la tombe.
Les offrandes secondaires, déposées avec les restes du défunt dans la tombe, après la crémation du corps, sont quant à elles, relativement nombreuses et diversifiées. Dans certaines tombes, la diversité et la richesse du mobilier déposé témoigne d'une attention particulière portée au défunt afin d'assurer son passage et sa survie dans l'au-delà.

Parmi les quinze tombes secondaires à crémation, six sépultures comportent à la fois du mobilier primaire et secondaire, six uniquement du mobilier secondaire et trois tombes seulement du mobilier primaire (**Fig. 217**). Notons que toutes les tombes sont pourvues d'au moins une offrande.

L'unique sépulture primaire à crémation contient exclusivement du mobilier secondaire. Les seuls éléments brûlés retrouvés dans la structure correspondent à des clous de grande taille provenant certainement de la structure du bûcher ou d'un contenant en matière périssable cloué.

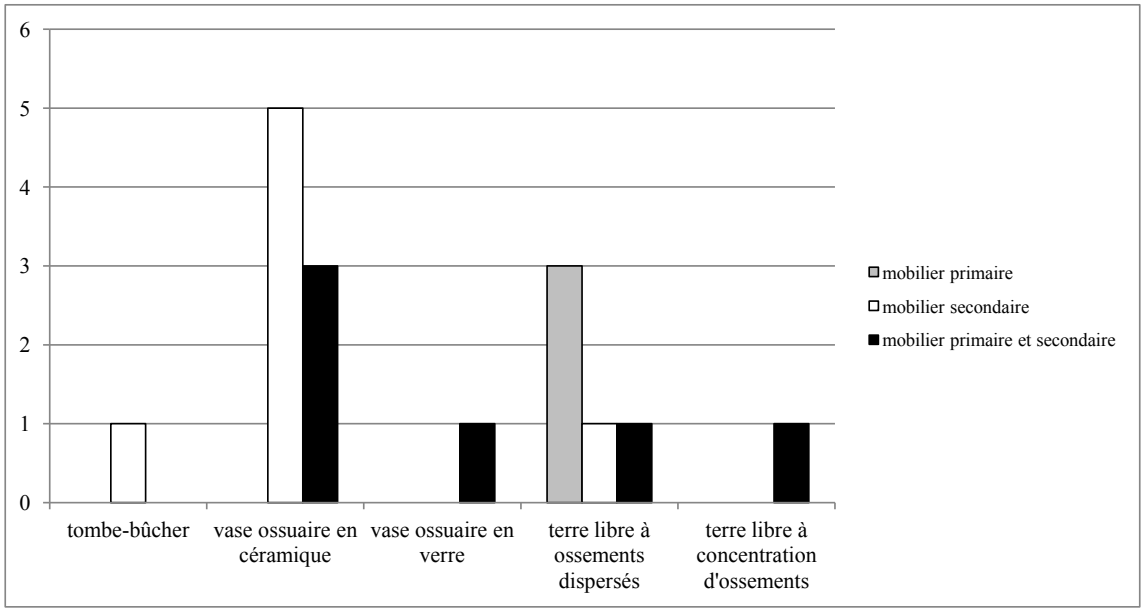

Fig. 217 : Représentation des offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôts des ossements.

3.6.1 - Les offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôt des ossements

Dans les sépultures secondaires à crémation, le type d'offrandes présentes dans la tombe semble varier en fonction du mode de dépôt des ossements (**Fig. 217**).

En effet, on peut s'apercevoir que lorsque les ossements sont déposés dans un vase ossuaire en céramique ou en verre, les deux types d'offrandes peuvent être déposés conjointement (4 cas) ou alors uniquement sous forme d'offrandes secondaires (5 cas). Dans trois tombes (007, 017, 020), les offrandes sont mêlées aux ossements du défunt après l'avoir accompagné sur le bûcher funéraire. Il peut s'agir d'ossements animaux (007, 017, 020) associés à des fragments de fioles en verre fondu (017).

En ce qui concerne les sépultures à crémation à ossements dispersés, les restes du défunt peuvent être accompagnés uniquement par des offrandes primaires (3 cas), secondaires (1 cas) ou les deux simultanément (1 cas).

Dans la tombe 008, où les ossements ont été déposés sous la forme d'un amas concentré, dans un contenant en matière périssable souple ou semi-rigide, les deux types d'offrandes étaient associés dans la tombe : Quatre récipients en céramique accompagnaient les restes osseux du défunt auxquels étaient mêlés des ossements animaux.

3.6.2 - Quantité et type d'offrandes déposées dans la tombe

L'ensemble des sépultures étudiées possèdent un dépôt d'offrande. Le dépôt secondaire est le type d'offrande majoritaire. Si l'on observe la courbe d'évolution des types d'offrandes selon les périodes chronologiques, on s'aperçoit que la quantité de mobilier d'accompagnement, notamment le nombre d'offrandes secondaires, semble lié à la chronologie. En effet, on peut observer que le nombre d'offrandes primaires reste stable pendant les trois siècles d'occupation de la nécropole, en revanche, celui des offrandes secondaires montre une très forte progression au cours du 2ème siècle après J.-C. (**Fig. 218**).

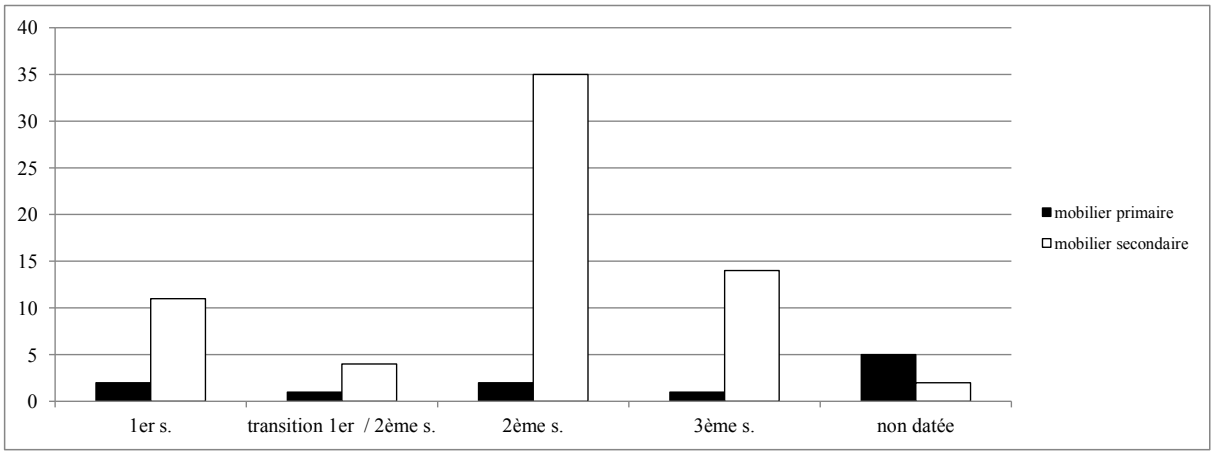

Fig. 218 : Évolution du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation.

Le nombre moyen d'offrandes déposées dans la tombe reste toutefois peu élevé. Au 1er siècle et à la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, les tombes contiennent en moyenne quatre offrandes. A partir du 2ème siècle et jusqu'au 3ème siècle, le nombre d'offrandes évolue significativement avec une moyenne de six offrandes par tombe (**Fig. 219**). Les différentes catégories d'offrandes déposées dans la tombe sont peu variées : il s'agit majoritairement de dépôt de vaisselle en céramique pouvant être associée à de la vaisselle en verre, à des dépôts alimentaires (ossements animaux), à quelques éléments de parure ou de toilette, à des objets liés à la vie quotidienne ou encore à des objets liés à différentes pratiques funéraires effectuées lors des funérailles.

Certaines tombes se différencient des autres par un nombre plus important d'offrandes pouvant aller jusqu'à onze objets Les sépultures les mieux dotées sont celles dont le vase ossuaire a été déposé dans une amphore. En effet, les quatre sépultures possédant ce type d'aménagement comportent, entre quatre objets pour la sépulture 014 et onze objets pour les sépultures 011 et 016. Le type de mobilier déposé dans ces sépultures se dénote des autres dépôts. Outre la présence importante de mobilier céramique, c'est également dans ces sépultures que l'on trouve la plus grande quantité de vaisselle en verre, de monnaies ou encore d'objets insolites correspondant certainement à des ustensiles personnels du défunt, tels qu'un strigile ou un encrier en bronze.

			DEPOT SECONDAIRE										DEPOT PRIMAIRE											
			vaisselle		alimentaire			toilette	habillement	objets divers			vaisselle		alimentaire			habillement	objets divers					
	n°St	Type de dépôt	récipient céramique	récipient verre	dépôt animal	dépôt végétal	balsamaire	strigile	fibule	monnaie	encrier	objets indét.	récipient céramique	récipient verre	dépôt animal	dépôt végétal	balsamaire	fibule	monnaie	objets indét.	total dépôt secondaire	total dépôt primaire	TOTAL OFFRANDES	moyenne
1er s.	006	CC	5																		5	0	**5**	
	007	CC	2												1						2	1	**3**	
	008	SC	4												1						4	1	**5**	4,3
tr. 1/2ème s.	020	CC	2	1					1						1						4	1	**5**	4,5
2ème s.	005	TB	3							1											4	0	**4**	
	011	CC	8	1						1	1										11	0	**11**	
	012	CC	1																		1	0	**1**	
	013	SC	6																		6	0	**6**	
	015	CC	5							1											6	0	**6**	
	017	CC	3	2								2			1		1				7	2	**9**	6,2
3ème s.	014	CC	4																		4	0	**4**	
	016	CV	4	1				1		4					1						10	1	**11**	7,5
non daté	002	SC											1								0	1	**1**	
	004	SC	1									1			1						2	1	**3**	
	019	SC											1								0	1	**1**	
	029	SC											1		1						0	2	**2**	1,8
			48	**5**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**7**	**1**	**3**	**3**	**0**	**7**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**66**	**11**	**77**	

Fig. 219 : Les différentes catégories d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation.

3.6.2.1 - La vaisselle

- ***Les récipients en céramique***

Le dépôt de récipient céramique dans la tombe est l'offrande la plus courante. Cinquante et un vases d'accompagnement ont été dénombrés dans les sépultures primaires et secondaires à crémation. Le nombre de vases déposés par structure peut varier entre un à huit récipients avec une moyenne de trois à quatre vases par tombe. Les dépôts secondaires de vaisselle céramique sont largement majoritaires puisqu'on compte quarante-huit vases non brûlés contre seulement trois brûlés.

La vaisselle céramique d'accompagnement déposée dans les tombes correspond essentiellement à de la vaisselle de table représentée par des assiettes, des coupes, des bols, des bouteilles et des gobelets majoritairement, en céramique commune sombre ou gallo-belge (*terra nigra*, *terra rubra*) de production locale ou régionale et champenoise. Notons la présence d'une coupe en terre sigillée (tombe-bûcher 005). Les vases à boire peuvent être en *terra nigra*, mais également en céramique métallescente ou en céramique commune sombre (tombe 011). On trouve également des récipients liés au service des liquides, représentés par les cruches en céramique commune claire et des récipients à usage culinaire, notamment les pots à cuire en céramique commune claire ou sombre.

A cela s'ajoute un type de mobilier à vocation rituelle, destiné aux ablutions, représenté par l'association de la cruche à bec tréflé et de la patère. Notons également la présence d'un brûle-parfum dans la tombe 016, lié certainement à la pratique de fumigations lors des funérailles[284]. Les cruches, les gobelets, l'ensemble patère-cruche, les coupes et les assiettes sont les récipients les plus fréquemment représentés, viennent ensuite les pots et les bouteilles (**Fig. 220**).

[284] Un deuxième brûle-parfum a été retrouvé en dépôt dans la sépulture à inhumation 028, datée du début du 3ème siècle.

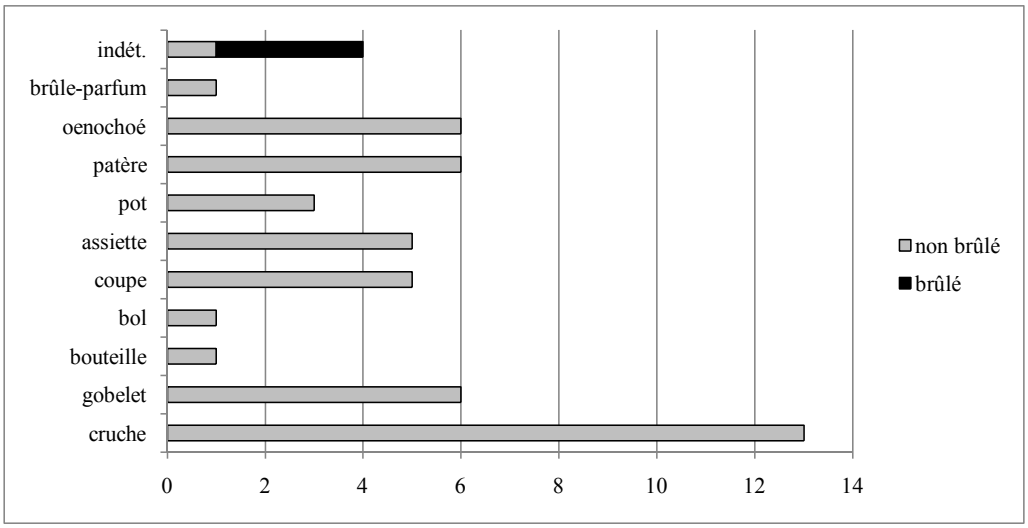

Fig. 220 : Les différents types de vases en céramique déposés dans les sépultures à crémation.

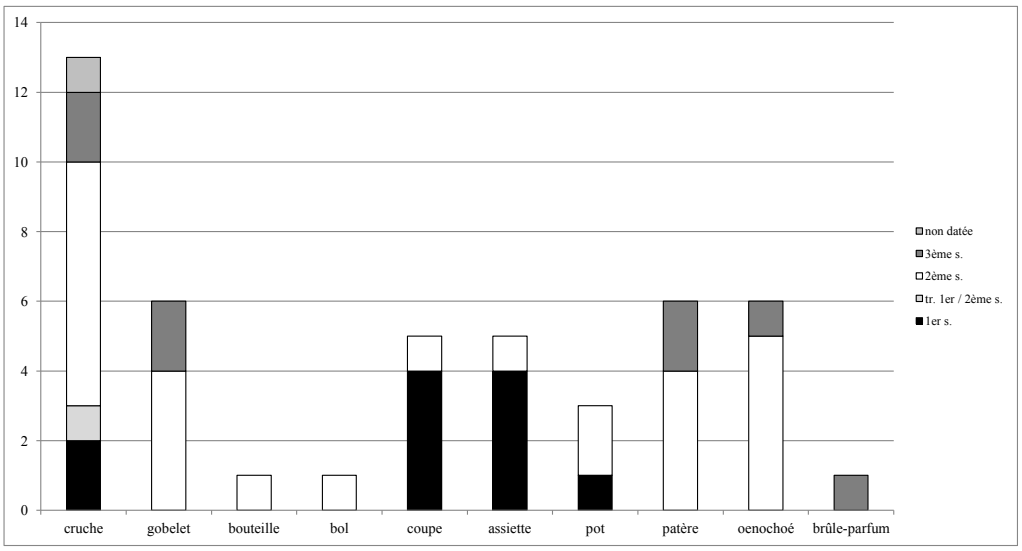

FIG. 221 : Évolution du nombre de vases en céramique d'accompagnement par type de vase, selon les phases chronologiques.

D'un point de vue chronologique, on peut remarquer que les dépôts de vaisselle sont différents quantitativement et typologiquement entre les trois premiers siècles de notre ère (**Fig. 221**). Au 1er siècle, la vaisselle déposée dans la tombe est composée majoritairement d'assiettes et de coupes, associées à quelques cruches ou pots. Notons que l'ensemble patère-cruche n'apparaît dans les tombes de Thérouanne qu'à partir du 2ème siècle après J. –C. Au 2ème siècle, les types de vases déposés se diversifient et leur nombre augmente sensiblement, les coupes et les assiettes tendent à disparaître des dépôts funéraires et sont remplacées par les gobelets, les pots et les bouteilles, qui sont toujours accompagnés dans la tombe par au moins une cruche à simple ou double anse. L'ensemble patère-cruche à bec tréflé est présent dans quatre tombes sur les six dénombrées. Notons que dans la tombe 011, l'ensemble est déposé en deux exemplaires et que dans la tombe 015, seule la cruche à bec tréflée est présente. Dans

les deux sépultures du 3ème siècle, la vaisselle céramique n'est plus représentée que par la cruche et le gobelet (service et consommation de boissons), à laquelle sont associés l'ensemble patère-cruche et un brûle-parfum (tombe 016).

Les quatre tombes non datées correspondent à des sépultures en terre libre à ossements dispersés, ces dernières contenaient majoritairement des tessons de céramique brûlés dont les formes n'ont pas pu être identifiées, excepté dans la tombe 004, où une cruche, dont le fond manquait, a été déposée dans la fosse.

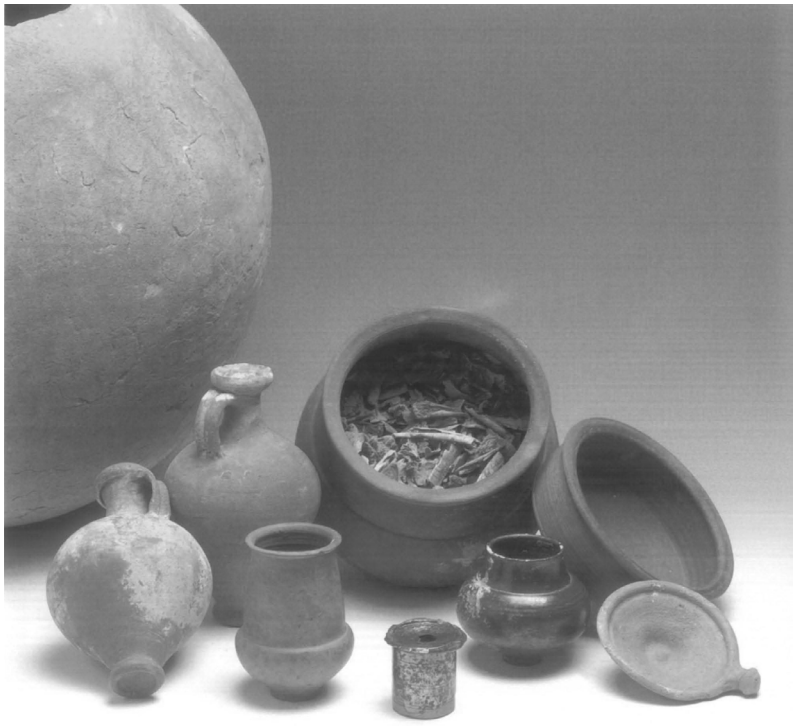

Fig. 222 : Mobilier de la tombe à amphore 011 (d'après catalogue d'exposition de Saint Omer 1996, p. 30).

La vaisselle céramique d'accompagnement déposée dans les tombes ne semble pas être produite uniquement pour un usage funéraire. En effet, plusieurs vases présentaient des traces d'usages, ils étaient parfois ébréchés ou incomplets. Dans certaines tombes, les cruches déposées n'étaient pas entières, ont peut imaginer également que certains vases ont pu être brisés volontairement et que seulement une partie du récipient a été déposé dans la tombe.

Le nombre d'offrande céramique est nettement plus important dans les sépultures à vase ossuaire que dans celles en terre libre à concentration d'ossements ou à ossements dispersés. Dans les huit tombes à vase ossuaire, le nombre de vases d'accompagnement peut varier entre deux et huit récipients. Cette observation est encore plus marquée dans les sépultures à amphores où le nombre de vases varie entre quatre et huit récipients (**Fig. 222**).

Dans la tombe en terre libre à concentration d'ossements (008), l'amas osseux est accompagné par quatre vases et dans les sépultures en terre libre à ossements dispersés, il peut varier entre un à six récipients (tombe 013).

Dans les sépultures à vase ossuaire ou en terre libre à concentration d'ossements, les vases sont généralement déposés à plat sur le fond de la fosse, soit les uns à côté des autres formant une ligne (006), soit regroupés autour du vase ossuaire ou de l'amas osseux (007, 008, 012,017, 020).

Lorsque les récipients sont placés avec le vase ossuaire dans une amphore, le contenant cinéraire est déposé sur le fond de l'amphore dans sa partie centrale et le reste du mobilier céramique est placé tout autour du vase. Pour les sépultures à ossements dispersés, les récipients céramique sont soit fragmentaires et dispersés avec les ossements dans le comblement de la fosse, soit entiers et déposés sur le fond de la fosse (013).

L'ensemble patère –cruche, lié au rite de purification du défunt et/ou des participants aux funérailles[285], ne semble pas disposer d'un emplacement spécifique dans la tombe, les deux récipients peuvent être déposés l'un à côté de l'autre mais ils ne sont jamais empilés. Notons que dans la sépulture secondaire à crémation découverte dans l'angle sud du monument funéraire, le long de la voie antique sur la parcelle Louchart, le vase ossuaire était déposé dans une patère (**Fig. 223**) et les deux corps inhumés à l'intérieur de la chambre maçonnée étaient accompagnés également par un dépôt de récipients en céramique composé de l'ensemble patère-cruche[286].

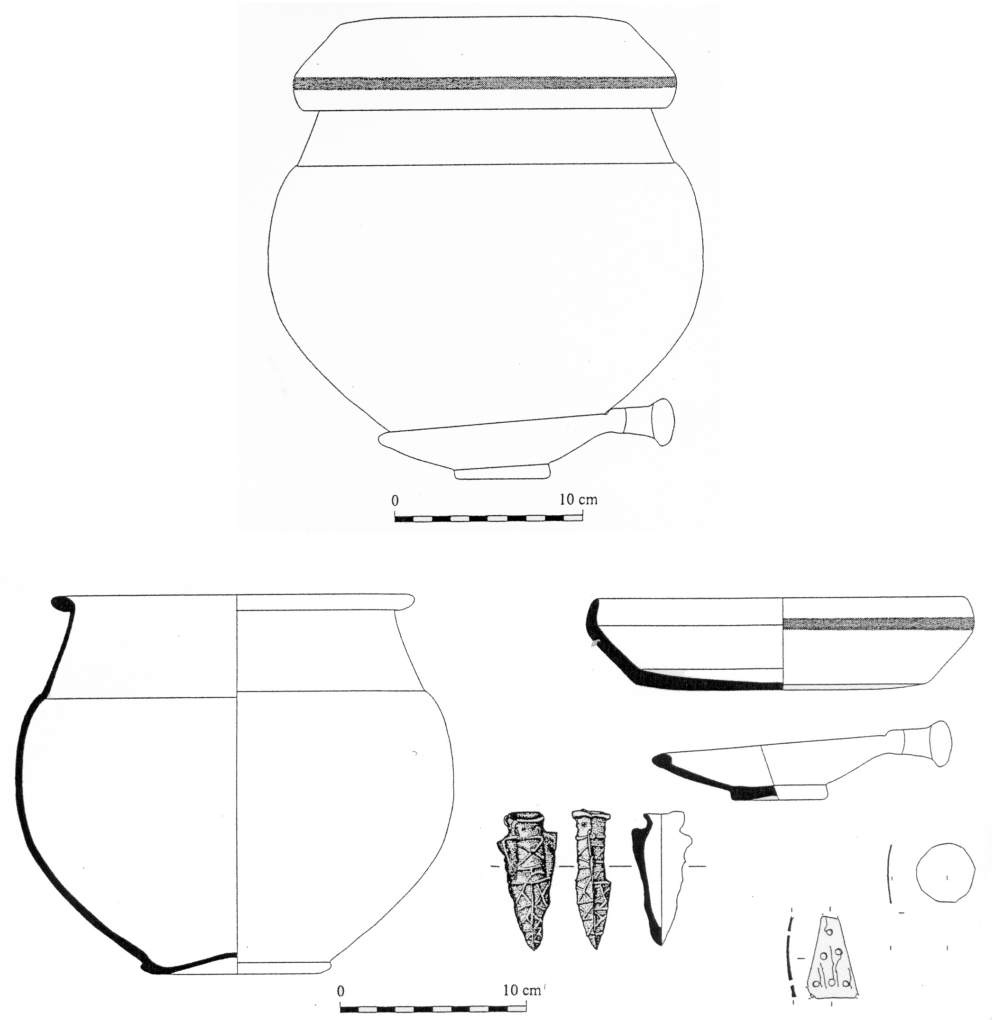

Fig. 223 : Reconstitution de la tombe secondaire à crémation située dans l'angle sud du monument funéraire (d'après Loridant F., Bura P. 1998, p. 236-237, fig. 3 et 4).

[285] Loridant F., Bura P. 1998, p. 238.
[286] Loridant F., Bura P. 1998, p. 241.

On notera également que le type de récipients en céramique présents dans les bûchers en fosse 001 et 003-009 ne semble pas se différencier de celui que l'on retrouve en dépôt secondaire dans les tombes. Dans le bûcher 001, trois cruches, ainsi qu'un pot à cuire en céramique commune sombre, ont été déposés par-dessus la couche de résidus de crémation et dans le bûcher 003-009, une cruche est également placée au-dessus de la couche charbonneuse. Les types de vases sont moins diversifiés et moins nombreux que dans les sépultures mais il ne semble pas avoir de service spécifique réservé à la phase de crémation du corps. Nos réflexions reposent toutefois sur un nombre très limité de structure et de mobilier et elles ne peuvent avoir ici une valeur de référence.

La position de certaines cruches dans le dépôt funéraire peut permettre d'envisager que ces récipients n'ont pas servi exclusivement d'offrande mais qu'ils pouvaient revêtir également une fonction symbolique liée à la pratique de libations au cours des funérailles. En effet, dans les sépultures 011 et 014, les cruches semblent avoir été déposées en dernier dans la tombe, position qui pourrait expliquer leur utilisation particulière. Le même constat peut être fait pour la tombe-bûcher 005, où un des trois récipients en céramique déposés comme offrande secondaire, était une cruche. Dans les bûchers en fosse 001 et 003-009, parmi les offrandes déposées par –dessus la couche de résidus de crémation, plusieurs éléments appartenant à des cruches ont également été observés.
Les différents exemples énumérés ici, tendent à prouver que cette pratique de libations est inhérente aux différentes étapes du processus de la crémation. Utilisées au cours de la clôture définitive du bûcher ou pendant l'enfouissement des restes du défunt ou de la fermeture de la tombe, la pratique de la libation semble être assimilée à la consécration d'un lieu funéraire qu'il soit celui du dépôt définitif des restes ou celui de la crémation du corps.

- ***Les récipients en verre***

La vaisselle en verre est moins présente que celle en céramique dans les tombes. Elle est déposée uniquement comme offrande secondaire, associée à de la vaisselle en céramique. Au total, cinq récipients ont été dénombrés parmi quatre tombes, ils peuvent être déposés seuls ou par deux. Il s'agit de bouteilles (type Isings 50, 51), d'un barillet à une anse type Isings 89 estampillé FROTI, d'une amphorette à deux anses type Isings 15, du fond d'un flacon de type Goerthert-Polaschek 74, avec l'estampille PATRIMONIVM entourant le dieu Mercure (**Fig. 224**). Les récipients en verre sont uniquement présents dans les sépultures secondaires à crémation datée du 2ème et du 3ème siècle. Ils sont associés à un dépôt en vase ossuaire en céramique (011, 017, 020) ou en verre (016) et dans deux cas, ils sont placés dans une tombe en amphore (011, 016). Le mobilier en verre est également présent dans les sépultures les mieux dotées comprenant entre cinq offrandes pour la tombe 020, neuf pour la tombe 017 et onze pour les tombes 011 et 016. La présence de deux exemplaires estampillés est la preuve de la diffusion des pièces de verrerie à travers la Morinie mais également celle d'un commerce actif de ce type de mobilier dans tout le nord de la Gaule dès la période du Haut Empire[287]
Notons également la présence dans la tombe 017, de fragments de verre fondu appartenant à un balsamaire, mêlé aux ossements du défunt. Il s'agit de l'unique exemplaire retrouvé dans les tombes étudiées.

[287] Thuillier F. 1996, p. 84.



Fig. 224 : Le mobilier en verre des sépultures de l'ensemble funéraire des « Oblets » (d'après catalogue exposition Musée de Saint Omer 1996, p. 31).

3.6.2.2 - Les dépôts animaux

La présence d'offrande animale a été observée uniquement sous forme de dépôt primaire mêlé aux ossements du défunt à l'intérieur de six tombes sur les seize étudiées. L'étude archéozoologique des os n'a pas été réalisée, nous ne discuterons donc pas ici des espèces représentées dans les tombes. Le poids que représente les restes carnés dans l'amas osseux est très faible, voire anecdotique, avec une valeur moyenne de 2 g avec des poids compris entre 0,7 g et 8,6 g.

Ce constat tend à montrer que le sacrifice ou le dépôt sur le bûcher d'un animal ou d'une pièce de viande lors de la crémation du corps du défunt est une pratique assez répandue lors de la crémation des corps, cependant le dépôt volontaire de ces ossements dans la tombe semble, quant à lui, peu probable. La très faible quantité d'ossements animaux observée dans les amas osseux paraît être due davantage au ramassage exhaustif sur le bûcher qu'à une réelle volonté de représenter l'animal dans la tombe. Cette pratique est attestée dans les sépultures pendant les trois premiers siècles de notre ère. Notons que le dépôt d'un animal entier (poulet) a été observé dans le cas des deux inhumations situées dans la chambre souterraine maçonnée, du monument découvert en bordure de la voie.

3.6.2.3 - Les monnaies

Le dépôt d'une monnaie est attesté dans trois sépultures secondaires à crémation dont deux sont datées du 2ème siècle (011 et 015) et une du 3ème siècle (016). Dans les trois cas, la ou les monnaies déposées ne montraient pas de traces de passage au feu. Dans la sépulture 011, elle était située sur le couvercle retourné du vase ossuaire (**voir Fig. 202**, p. 400) et dans les sépultures 015 et 016, les mon-

naies étaient présentes dans le fond de l'amphore avec les reste du mobilier. Les monnaies sont déposées seules, excepté dans la tombe 016, où un ensemble de quatre pièces était placé sur le fond de l'amphore, on peut supposer ici qu'elles étaient contenues dans une bourse en textile ou en cuir, mais aucun indice observé lors de la fouille ne nous permet de le confirmer.
L'étude des monnaies réalisée par R. Delmaire, a démontré la présence de monnaies frappées entre 98/117 et 217/218 après J.-C. Parmi les six monnaies retrouvées dans les sépultures secondaires à crémation, trois as, deux dupondii et un denier ont été reconnus. Les dépôts monétaires sont donc ici d'un faible montant et leur présence a une valeur symbolique permettant de faciliter l'accès du défunt à l'au-delà.

On peut signaler également la présence deux autres monnaies, (deux as) et brûlées cette-fois-ci, retrouvées dans le bûcher en fosse 001, mêlés aux résidus de crémation et dans la tombe-bûcher probable 005, posée à plat sur la couche de résidus charbonneux, accompagné d'un dépôt secondaire de vases en céramique. La présence exclusive de monnaies non brûlées dans les tombes suggère la probable pratique de deux gestes différents au sein de l'ensemble funéraire. Les monnaies pouvaient être déposées pendant ou après la crémation du corps, mais dans le cas d'un dépôt sur le bûcher, il semblerait que les monnaies ne soient pas prélevées. On peut imaginer deux solutions :

- soit le dépôt était exécuté deux fois, dans un premier temps, sur le bûcher puis dans la tombe mais dans ce cas, la pièce brûlée n'est pas ramassée et elle est remplacée dans la tombe par une monnaie non brûlée.

- soit le dépôt est effectué une seule fois : uniquement sur le bûcher et dans ce cas, la monnaie n'est pas prélevée ou alors seulement lors de l'enfouissement des restes du défunt dans la tombe et il s'agit alors d'une monnaie non brûlée.

Cette pratique est également attestée dans la sépulture à inhumation 028, où une monnaie (non brûlée) a été retrouvée sur le fond de la fosse sépulcrale au niveau de la mandibule de l'individu (déposé sur le ventre).

3.6.2.4 - Le petit mobilier

Quelques objets liés à la vie quotidienne accompagnaient également les restes du défunt dans la tombe : une fibule en bronze de type FEUGERE 23 (tombe 020) retrouvée à côté du vase ossuaire, un encrier en bronze (tombe 011), un strigile en bronze (tombe 016) ainsi que trois éléments de bronze (017 et 004) dont la fonction n'a pas pu être établie. Ces objets appartenaient vraisemblablement tous aux effets personnels du défunt, leur dépôt dans la tombe, souligne la volonté de déposer avec le défunt des objets lui rappelant sa vie ou l'activité qu'il exerçait avant son passage dans l'au-delà.

Notons également que dans la sépulture secondaire à crémation retrouvée à proximité du monument funéraire en bordure de la voie, une fiole en plomb miniature en forme d'amphore a été retrouvée mêlée aux ossements du défunt. La fonction de cet objet n'a pas pu être déterminée mais il s'agit vraisemblablement d'un objet rare, sans parallèle en Gaule septentrionale[288].

[288] Loridant F., Bura P. 1998, p. 236.

3.6.3 - Enseignements du mobilier présent dans les tombes

Le mobilier d'accompagnement dans les sépultures de l'ensemble funéraire de Thérouanne se caractérise par la prédominance du dépôt de mobilier secondaire, composé majoritairement de vaisselle de table en céramique. A partir du 2ème siècle, le mobilier des tombes se diversifie et l'on voit apparaitre le dépôt d'un nouveau type de mobilier révélant l'introduction de nouvelles pratiques issues du monde méditerranéen. Les pratiques d'ablutions, de libations et de fumigations sont attestées par la présence de l'ensemble patère-cruche, de brûle-parfum et la disposition spécifique de certaines cruches au sein du dépôt funéraire. Des restes alimentaires sont également présents dans la moitié des sépultures étudiées, témoignant du dépôt et/ou de la consommation d'animaux lors de la crémation du corps du défunt.
Le nombre d'offrandes par sépulture reste néanmoins assez faible avec un dépôt dépassant rarement les dix objets. On peut toutefois observer que les sépultures les mieux dotées quantitativement et qualitativement en mobilier, sont celles dont la fosse sépulcrale a été aménagée avec une amphore.
Les objets personnels sont peu représentés dans la tombe mais attestent de la volonté des contemporains du défunt, de permettre au mort de conserver des objets lui appartenant dans sa nouvelle vie dans l'au-delà. Enfin, aucune catégorie de mobilier ne semble attribuable à un mobilier « féminin » ou « masculin ».

La sépulture primaire à crémation possède le même type de mobilier que celui observé dans les dépôts secondaires, le dépôt d'une monnaie et de vaisselle en céramique est également attesté. Il en est de même pour les bûchers en fosse qui semblent posséder un mobilier conforme à celui déposé dans les tombes.

La sépulture à inhumation dont l'individu a été déposé en position ventrale, comporte également un mobilier proche de celui accordé aux individus brûlés. Le dépôt est composé d'une monnaie, de vases en céramique, d'un brûle-parfum et d'une lampe à suif ouverte. Il s'agit de l'unique exemplaire connu parmi les sépultures étudiées.

3.7 - Etude anthropologique

L'étude anthropologique des sépultures à crémation de l'ensemble funéraire des « Oblets » a été effectuée sur un ensemble de douze sépultures secondaires à crémation intactes et une sépulture primaire à crémation. Les ossements des sépultures à crémation 012, 014 et 015 ont été perdus après la fouille. La tombe-bûcher 005 et la sépulture à crémation 011 ont été étudiées préalablement par P. Bura, nous avons intégré ces résultats dans notre étude globale.

3.7.1 - Recrutement de la nécropole

Les treize sépultures étudiées sont toutes des **sépultures individuelles** contenant les restes d'au moins un individu. La population étudiée est composée de **treize individus adultes**, dont un adulte jeune (âgé entre 17 et 25 ans, sept adultes jeunes ou matures et cinq individus de taille adulte (**Fig. 225**). Aucune sépulture de sujet immature n'a été observée dans les deux parcelles fouillées.

La diagnose sexuelle n'a pas pu être réalisée sur les treize sujets présents, en raison de l'absence d'éléments osseux pertinents (voir *supra*, Partie 2, Chap. 2, 2.2.1.2). Cependant pour deux sujets adultes, l'extrême robustesse des pièces osseuses observables permet d'envisager qu'il s'agit d'individus masculins probables (tombe 005 et 011).

Au sein de notre corpus, les ossements d'un seul individu portaient des traces de lésions pathologiques (individu adulte jeune ou mature de la tombe 017). Il s'agit de lésions dégénératives de type arthrose observées sur plusieurs vertèbres thoraciques et sur deux phalanges intermédiaires de la main ainsi que des enthésopathies sur les deux patellas.

	N° ST	Etat cons	Type de tombe	Type de depot	Age au décès	Robustesse	Sexe
SC	**002**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte		indéterminé
SC	**004**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte		indéterminé
TB	**005**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	robuste	homme probable
CC	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
CC	**007**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
SC	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte		indéterminé
CC	**011**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	robuste	homme probable
SC	**013**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	gracile	indéterminé
CV	**016**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
CC	**017**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
SC	**019**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte		indéterminé
CC	**020**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature		indéterminé
SC	**029**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature		indéterminé

Fig. 225 : Recrutement de la population de l'ensemble funéraire de Thérouanne.

3.7.2 - Données quantitatives globales : le poids total des os brûlés

Sur les treize tombes ayant livré les restes d'individus adultes, le poids moyen des ossements brûlés est de 369,5 g avec un écart-type de 470,6 g (**Fig. 227**). L'amplitude des variations est importante avec un minimum de 8,6 g pour la tombe 002 contenant les restes d'un individu de taille adulte et un maximum de 1383,8 g pour la tombe-bûcher 005 comportant les restes d'un individu adulte jeune de sexe masculin probable. L'histogramme de distribution du poids total montre une grande diversité dans les poids obtenus (**Fig. 228**), la majorité des dépôts ont une valeur comprise entre la classe 0-50 g et 200-250 g. On notera toutefois que les poids les plus fréquemment observés appartiennent aux classes 0-50 g. Les amas osseux supérieurs à un kilo sont peu représentés avec seulement deux cas (tombe 005 et 011).

Il semble évident que dans la majorité des sépultures, les ossements déposés dans la tombe ne représentent qu'une partie du corps de l'individu. La quantité d'ossements déposés dans la tombe semble résulter d'une volonté de la part des officiants à la crémation de ne pas placer l'intégralité du corps du défunt dans la sépulture. Dans les sépultures contenant moins de 50 g, on peut assimiler le dépôt osseux à une représentation « symbolique » de l'individu. Seuls deux sépultures semblent contenir la quasi-totalité ou la totalité du corps de l'individu brûlé, il s'agit d'une part de la tombe-bûcher 005, comportant 1383,8 g d'ossements appartenant à un individu adulte jeune de sexe masculin probable et la sépulture 011 contenant 1230,7 g d'ossements appartenant à un individu adulte jeune ou mature de sexe masculin probable (**Fig. 226**).

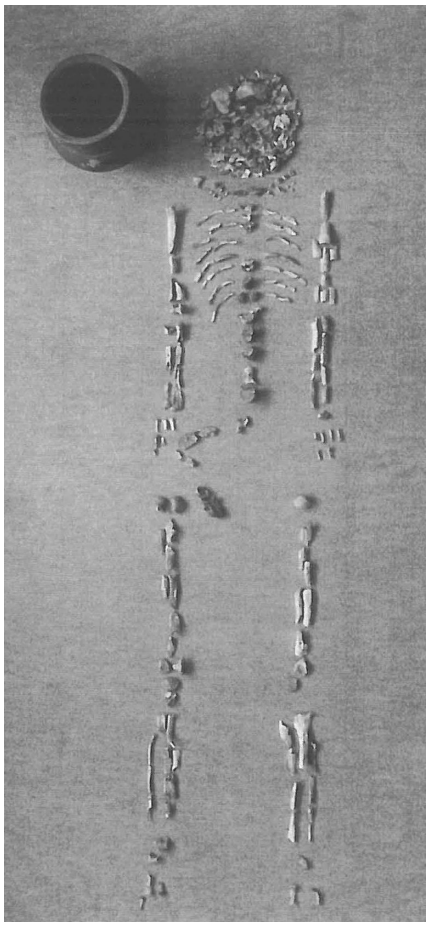

Fig. 226 : Reconstitution du corps par repositionnement anatomique des fragments du squelette (d'après Thuillier F. 1996, p. 95, fig. 79).

La comparaison du poids total des amas osseux humains selon les phases chronologiques n'est pas pertinente ici du fait du trop faible effectif de tombes pour chaque période. On notera toutefois que les deux sépultures comportant le poids le plus élevé d'ossements sont datées du 2ème siècle après J.-C. En revanche, si l'on compare le poids moyen total d'ossements déposés dans la tombe selon le mode de dépôt (**Fig. 229**), on obtient un poids moyen de 512,1 g pour les sépultures en vases ossuaire (céramique et verre) et de 57,1 g pour les sépultures en terre libre à ossements dispersés. La sépulture en terre libre à concentration d'ossements 008 a un poids de 37,9 g et la tombe-bûcher 005 de 1383,8 g. Le poids moyen total d'ossements déposés dans la tombe semble donc dépendre du mode de dépôt des ossements. En effet, on peut observer que la tombe-bûcher 005 possède le poids osseux le plus élevé. Ce constat semble relativement logique puisque le défunt a été brûlé puis inhumé dans le même lieu. Bien qu'on ne puisse pas écarter l'hypothèse qu'une partie des ossements, même infime, ait été prélevée, il est vraisemblable

	N° ST	Etat cons	Type de tombe	Type de depot	Age au décès	Poids humains	Poids animaux	Poids total
SC	**002**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	8,6	0	8,6
SC	**004**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	16,2	0,7	16,9
TB	**005**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1383,8	0	1383,8
CC	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	220,8	0	220,8
CC	**007**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	452,4	6,5	458,9
SC	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	37,9	5,9	43,8
CC	**011**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1230,7	0	1230,7
SC	**013**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	133,5	0	133,5
CV	**016**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	178	1,7	179,7
CC	**017**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	806,1	8,6	814,7
SC	**019**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	39,3	0	39,3
CC	**020**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	184,8	2,2	187
SC	**029**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	111,6	0	111,6
					moyenne :	**369,5**	**2,0**	**371,5**
					écart type :	**470,6**	**3,0**	**470,8**

Fig. 227 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles.

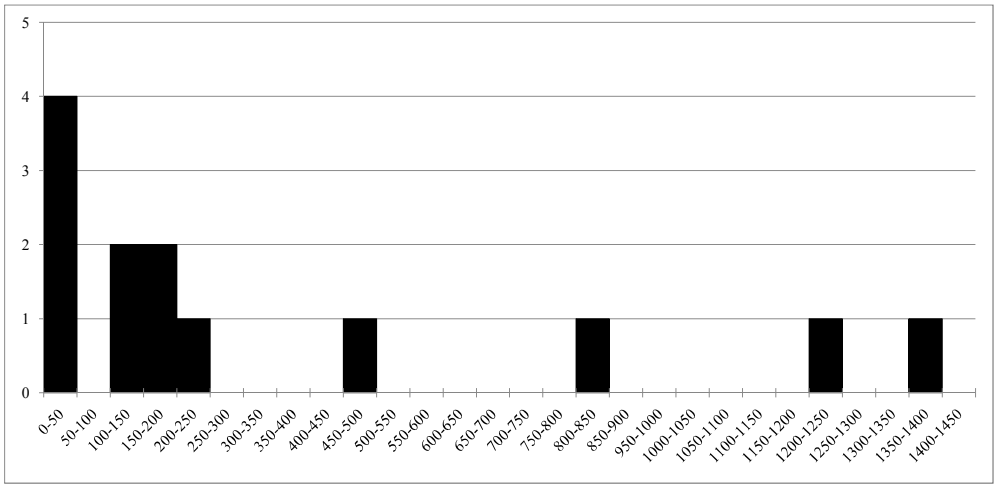

Fig. 228 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles.

	N° ST	Etat cons	Type de tombe	Type de depot	Age au décès	Poids humains	Poids animaux	Poids total
vase ossuaire	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	220,8	0	220,8
	007	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	452,4	6,5	458,9
	011	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	1230,7	0	1230,7
	017	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	806,1	8,6	814,7
	020	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	184,8	2,2	187
	016	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	178	1,7	179,7
					moyenne :	**512,1**	**3,2**	**515,3**
					écart type :	**426,6**	**3,6**	**427,0**
terre libre à ossements dispersés	**002**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	8,6	0	8,6
	004	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	16,2	0,7	16,9
	013	2	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	133,5	0	133,5
	019	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	39,3	0	39,3
	029	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune ou mature	111,6	0	111,6
					moyenne :	**57,1**	**0,3**	**57,0**
					écart type :	**57,1**	**0,3**	**57,0**
terre libre à concentration d'ossements	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu de taille adulte	37,9	5,9	43,8
tombe bûcher	**005**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	individu adulte jeune	1383,8	0	1383,8

Fig. 229 : Poids total des os humains selon le mode de dépôt des ossements.

que le poids osseux obtenu dans la tombe-bûcher corresponde au poids total de l'individu brûlé. Pour les sépultures secondaires à crémation, les tombes à vase ossuaire ont un poids moyen largement supérieure aux autres types de tombes.

3.7.3 - Quantification relative : représentation des diverses parties du squelette

	N° ST	Etat cons	Type de dépot	% tête	% tronc	% membres	Tx dét.
SC	**002**	1	amas osseux unique	0	0	100	91,9%
SC	**004**	1	amas osseux unique	41,4	12,3	42	64,8%
TB	**005**	1	amas osseux unique	20	16,1	52,8	81,0%
CC	**006**	1	amas osseux unique	28,8	16,8	47,5	63,6%
CC	**007**	1	amas osseux unique	22,1	24,6	48	82,3%
SC	**008**	1	amas osseux unique	2,9	0	97,1	100,0%
CC	**011**	1	amas osseux unique	20,2	6,3	60,9	76,8%
SC	**013**	2	amas osseux unique	24,4	1,2	74,4	77,2%
CV	**016**	1	amas osseux unique	9	7,1	42,5	25,8%
CC	**017**	1	amas osseux unique	22,1	9,1	57,3	63,8%
SC	**019**	1	amas osseux unique	36,4	0	63,1	36,9%
CC	**020**	1	amas osseux unique	13,5	3,9	72,3	57,1%
SC	**029**	1	amas osseux unique	5,6	10,5	83,9	63,6%
			moyenne :	**19,0**	**8,3**	**64,8**	**68,1%**

Fig. 230 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation).

3.7.3.1 - Représentation pondérale du crâne

La part théorique de la tête par rapport au poids total d'un squelette d'adulte non brûlé est de 20,4%, nous retiendrons comme normal, un poids de la tête compris entre 10 et 30 % de l'ensemble de l'amas osseux.

L'indice pondéral crânien calculé sur l'ensemble des tombes individuelles intactes, a une valeur moyenne de 19 % (**Fig. 230**). Il appartient donc à la fourchette de poids retenue comme « normale » et il est très proche des valeurs théoriques établies par W.M. Krogman sur des sujets non brûlés.

Sur les treize sépultures étudiées, trois ont un indice pondéral faible. Dans la sépulture 008, l'indice pondéral crânien est de 2,9% mais cette faible représentation s'explique par la prédominance d'ossements appartenant aux éléments des membres, dans ce dépôt, qui représentent à eux seuls, 97,1% du poids total. Le même constat peut être fait pour la sépulture 029, la part des membres représente dans cette tombe, 83,9 % du poids total. Dans la sépulture 016, le crâne représente 9 % du poids total du squelette, sa valeur est assez proche de celles reconnues comme « normales ». Toutefois, la part qu'occupe les autres segments anatomiques est également relativement faible. Cette sous représentation générale s'explique ici par un fort pourcentage d'esquilles (41,3 %) dû à une importante fragmentation des os.

Notons le cas particulier de la tombe 002, qui contient exclusivement des fragments de diaphyses de

membres. L'absence des autres segments anatomiques peut refléter ici une volonté de déposer dans la tombe uniquement une partie du corps du défunt. Soulignons toutefois le fait que le poids total de cet amas osseux est très faible (8,6 g) et que l'hypothèse d'un éventuel geste est à prendre avec prudence.

Deux sépultures ont un indice pondéral crânien supérieur à 30%. Dans la sépulture 004, le crâne représente 41,4 % du poids total, les autres segments anatomiques sont représentés normalement, ce qui indique certainement une volonté, de la part des officiants à la crémation, de privilégier le crâne par rapport aux autres segments anatomiques. Dans la tombe 019, la même observation peut être réalisée ; ici le tronc est totalement absent des restes osseux, seul le crâne et des éléments des membres ont été déposés dans la tombe.

Dans les tombes étudiées, la part qu'occupe le crâne par rapport au poids total est d'une manière générale considérée comme une valeur « normale ». Néanmoins, le ramassage de l'extrémité céphalique sur le bûcher et/ou son dépôt dans la tombe, ne semblent pas être ici le même pour tous les individus. Pour quelques sépultures, le choix de privilégier le crâne par rapport aux autres segments anatomiques peut être le reflet d'une gestuelle funéraire spécifique privilégiant un choix sélectif. On ne peut toutefois par exclure non plus que cette observation soit également due au hasard.

3.7.3.2 - Représentation pondérale du tronc

La part théorique du poids des éléments du tronc (côtes, vertèbres, sternum) sur des squelettes non brûlés est de 17 % et nous retenons comme normales les valeurs comprises entre 10 et 24 %.

L'indice pondéral du tronc calculé sur l'ensemble des tombes individuelles intactes, a une valeur moyenne de 8,3 % (**Fig. 230**), il est donc situé en-dessous de la fourchette de poids retenue comme normale et il est très éloigné des valeurs théoriques établies par W.M. Krogman sur des sujets non brûlés. Seuls cinq tombes ont une bonne représentation du tronc comprise entre 10,5% et 24,6 %. Notons que dans les sépultures 002, 008 et 019, les éléments du tronc sont totalement absents de l'amas osseux.). Si l'on applique l'intervalle de confiance proposé par G. Depierre[289] (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 2.2.2.2), l'effectif en sous représentation se réduit à cinq tombes, dont trois ne contiennent aucun élément du tronc. Dans les tombes 013 et 020, la faible part occupée par le tronc est compensée par une bonne représentation du crâne et une part importante d'ossements appartenant aux membres.
Parmi les treize tombes étudiées, la part occupée par le tronc peut être considérée d'une manière générale comme normale. Les exemples de sous représentation peuvent s'expliquer ici par le choix de gestes spécifiques privilégiant un traitement sélectif des ossements.

3.7.3.3 - Le poids relatif des membres

La part théorique des membres supérieurs par rapport au poids total d'un squelette non brûlé est de 17,6 % et de 45% pour les membres inférieurs. Comme nous l'avons précisé précédemment (voir *supra*, Partie 2, Chap. 1, 2.2.2.2), nous avons regroupé au sein d'un même ensemble appelé « membres », les catégories membres supérieurs et inférieurs et les os indéterminés. La part théorique des membres par rapport au poids total d'un squelette est alors de 62,6 %.
L'indice pondéral moyen des membres, calculé sur l'ensemble des tombes individuelles est de 64,8 %, valeur légèrement supérieure à la part théorique (**Fig. 230**). L'amplitude des variations est fortement

[289] Depierre G. 2010, p. 358-359.

marquée avec des valeurs comprises entre 35,5 % pour la tombe 007 et 100 % pour la sépulture 002. Trois sépultures ont une représentation importante des éléments des membres, supérieure à 80 %. Dans la sépulture 002, seuls les os des membres ont été déposés ; dans la tombe 008, les membres représentent 97,1 % du poids total, les éléments du tronc sont absents et la part du crâne est très réduite (2,9%) ; dans la tombe 029,les fragments osseux appartenant aux éléments de membres étaient majoritairement présents dans l'amas osseux (83,9%), avec ceux du tronc (10,5 %), contrairement aux éléments du crâne (5,6 %), qui étaient peu représentés.

- ***Conclusion***

Dans la majorité des sépultures étudiées, on peut remarquer que tous les secteurs anatomiques sont représentés dans la tombe mais de manière différentielle. Dans trois sépultures, un ou deux segments anatomiques sont totalement absents de l'amas osseux reflétant certainement un choix volontaire lors de la collecte des os sur le bûcher et/ou du dépôt dans la tombe. Le crâne, le tronc et les membres sont globalement bien représentés, les quelques cas de sous représentation semblent davantage dus à un geste spécifique qu'à une destruction différentielle des ossements.
La diversité des poids osseux obtenus ainsi que celle des régions anatomiques déposées tend certainement à prouver une volonté de représenter l'individu entièrement dans la tombe, mais plutôt de façon symbolique, à travers le dépôt de quelques fragments de chaque partie anatomique.
Notons toutefois que dans les deux tombes possédant le poids osseux le plus élevé (tombe-bûcher 005 et sépulture secondaire à crémation 011), l'individu y est représenté entièrement (ou quasiment) et que la part de chaque segment anatomique correspond aux valeurs théoriques obtenues sur les squelettes non brûlés.

On peut observer également que dans les sépultures en terre libre à ossements dispersés ou à concentration d'ossements, d'une part, le poids de l'amas osseux déposé dans la tombe est moins élevé que dans les autres tombes et d'autre part, que les dépôts privilégiant fortement un secteur anatomique par rapport à un autre y sont plus fréquents. Ce constat induit certainement l'utilisation d'un type de gestuelle spécifique à ce genre de structures.

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, bien que le dépôt « symbolique » de l'individu dans la tombe semble être la règle, dans certaines sépultures, le dépôt intégral du corps du défunt peut également être observé. Ces différentes gestuelles montrent que, même si les pratiques funéraires sont codifiées, une grande variété de gestes est perceptible au sein d'un même espace funéraire.
Comme nous l'avons évoqué précédemment la faiblesse de l'échantillon ne nous permet pas de faire des observations pertinentes quant à une éventuelle évolution des gestuelles liées aux différentes périodes chronologiques d'occupation du site.

3.7.4 - Les modalités de remplissage des vases ossuaires

Les méthodes de prélèvement et de conservation des ossements n'ont pas permis de réaliser des observations sur les modalités de remplissage des vases ossuaires. En effet, une seule fouille stratigraphique des vases ossuaires a pu être réalisée par P. Bura pour la tombe 011. Les autres récipients ont été vidés par les fouilleurs afin de récupérer les vases et de réaliser l'étude céramologique.

La fouille du vase ossuaire de la sépulture 011 a été réalisée en huit passes. Au total 1250,7 g d'ossements étaient présents dans le contenant, dont 845,2 g ont pu être identifiés. La répartition spatiale des différentes régions anatomiques tend à montrer que les officiants à la crémation ont respecté un ordre anatomique lors du dépôt des restes osseux dans la vase ossuaire[290], en plaçant en premier, dans le vase, les éléments du crâne, puis les membres supérieurs et enfin les membres inférieurs (**Fig. 231**).

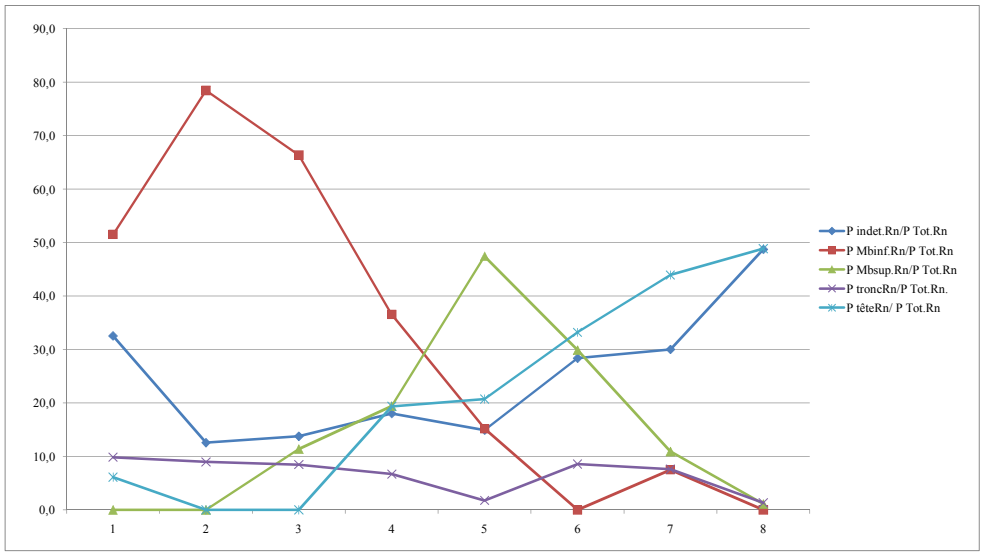

Fig. 231 : Diagramme cumulatif montrant la répartition des grandes régions anatomiques à l'intérieur du vase ossuaire de la tombe 011.

L'observation de ce type d'agencement à l'intérieur du vase ossuaire permet également de supposer que le bûcher n'a pas ou peu été conduit lors de la crémation du corps. En effet, le respect d'une logique anatomique lors du dépôt des ossements dans le contenant final suppose que les ossements étaient encore maintenus en situation anatomique à la fin de la crémation. La faible manipulation du bûcher est également perceptible à travers le faible taux de fragmentation des ossements, qui est ici de 1,7 g pour les os qui ont pu être déterminés, et de 0,4 g pour les os indéterminés.

Nous ne pouvons que regretter que les autres vases ossuaires aient été vidés lors de l'étude en laboratoire, au vu des résultats intéressants obtenus par l'étude de cette tombe, nous privant ainsi de certaines informations liées aux différents gestes effectués pendant et après la crémation du corps et du remplissage des vases ossuaires.

[290] Thuillier F. 1996, p. 94.

3.7.5 - L'aspect des ossements

3.7.5.1 - la coloration des ossements et l'intensité de crémation

L'observation des ossements présents dans les sépultures que nous avons étudiées, nous a permis de constater que dans tous les amas osseux, les ossements sont majoritairement de couleur gris-blanc, induisant une crémation « *poussée et homogène* »[291] effectuée pendant une durée assez longue et/ou à une température relativement élevée. L'homogénéité de la crémation sur tout le corps du squelette est souvent rattachée à une conduite importante du bûcher au cours de la crémation, visant à faciliter la combustion en ramenant les différentes parties du corps sur la zone de haute température du bûcher. Ces manipulations ont généralement un impact important sur le taux de fragmentation des ossements. Nous verrons que parmi les tombes étudiées, cela n'est pas toujours le cas.

3.7.5.2 - Le poids moyen des restes humains brûlés : le taux de fragmentation

Pour les treize sépultures individuelles (**Fig. 232**), le poids moyen global pour les os déterminés est de 1,2 g et de 0,3 g pour les os indéterminés, avec un taux de détermination moyen de 68,1 %. La majorité des taux de détermination des sépultures individuelles intactes est supérieure à 50 % (**Fig. 232**). La valeur moyenne est de 68,1 % avec un minimum de 25,8 % pour la tombe 016 et un maximum de 100 % pour la sépulture 008. Notons que ce taux de détermination élevé a été obtenu sur un amas osseux de 37,9 g contenant les restes d'un individu de taille adulte représenté uniquement par des fragments de crâne et de membres supérieurs et inférieurs. Le poids moyen des fragments osseux est ici fortement lié au taux de détermination : plus les fragments ont une taille importante, plus l'identification est aisée.
Si l'on s'intéresse plus particulièrement au poids moyen des différents segments anatomiques, nous pouvons remarquer une fragmentation différentielle des os selon le secteur anatomique concerné.

Dans l'ensemble des sépultures (**Fig. 232**), les éléments des membres supérieurs et inférieurs sont moins fragmentés (poids moyen membres supérieurs : 1,6 g, Min : 0,2 g, Max : 4,1 g / poids moyen membres inférieurs : 1,7 g, Min : 0,9 g, Max : 4,1 g) que les os du crâne (poids moyen : 0,6 g, valeurs comprises entre 0,3 et 1,3 g), qui sont eux-mêmes moins fragmentés que les éléments du tronc (poids moyen : 0,4 g, valeurs comprises entre 0,2 g et 0,8 g). La différence de fragmentation est due principalement à la différence d'épaisseur entre la corticale des os des membres et celle des os du crâne.

Nous pouvons observer que d'une manière générale, le poids moyen des fragments osseux que nous obtenons est relativement élevé sur l'ensemble de la nécropole. Il existe certains écarts entre les différentes sépultures mais d'une manière générale, les fragments osseux sont de taille relativement importante. En ce qui concerne ce paramètre, la différence ne semble pas liée au mode de dépôt des ossements.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, un taux de fragmentation élevé est souvent lié à une manipulation importante des ossements au cours de la crémation permettant également d'obtenir

[291] Lenorzer S. 2006, p. 350.

une crémation homogène et poussée, visible à travers une coloration uniforme des ossements. A Thérouanne, ce phénomène peut être applicable à certaines sépultures, dont la fragmentation est assez élevée, toutefois d'autres tombes ont bénéficié également d'une crémation homogène et poussée sans que les divers ossements ne montrent un taux de fragmentation important. La forte intensité de la crémation visible à travers la coloration des ossements ne peut donc pas être imputée ici à une manipulation intense du corps du défunt au cours de la crémation. Dans ce cas, il est possible d'envisager que l'association d'une crémation, sur une longue durée, à une utilisation de bois à haute capacité calorifique peut également expliquer le caractère homogène et poussé de la crémation.

Ici encore la diversité des observations tend à démontrer que le traitement des corps au cours de la crémation et lors du dépôt définitif des restes osseux dans la tombe est différent selon les individus. Plusieurs gestes existent mais leur sens nous échappe totalement.

	N° ST	Etat cons	Type de tombe	Type de dépot	Pm tête	Pm tronc	Pm MbSup	Pm Mb Inf	Poids moyen det.	Poids moyen	Poids moyen total	Taux de dét.
SC	**002**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0	0	1,4	1,1	1,3	0,2	0,8	91,9%
SC	**004**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1	0,7	0	0,9	0,9	0,3	0,6	64,8%
TB	**005**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,5	0,4	1	1,1	0,7	0,2	0,5	81,0%
CC	**006**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,7	2,2	2,4	0,6	0,3	0,5	63,6%
CC	**007**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,6	0,7	4,1	2,2	1	0,3	0,7	82,3%
SC	**008**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1,1	0	3,9	4,1	3,8	0	1,9	100,0%
CC	**011**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	1,3	0,5	2,4	3,2	1,7	0,4	1,1	76,8%
SC	**013**	2	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,2	0,4	2	1,2	0,4	0,8	77,2%
CV	**016**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	0,5	1,3	0,4	0,2	0,3	25,8%
CC	**017**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,8	0,5	2,2	1,3	0,9	0,3	0,6	63,8%
SC	**019**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,7	0	0,2	0	0,7	0,2	0,5	36,9%
CC	**020**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,3	0,3	1,9	1,5	0,7	0,3	0,5	57,1%
SC	**029**	1	tombe individuelle	amas osseux unique	0,4	0,8	0,8	1,6	1,1	0,4	0,8	63,6%
				moyenne :	**0,6**	**0,4**	**1,6**	**1,7**	**1,2**	**0,3**	**0,7**	**68,1%**

Fig. 232 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (selon les phases chronologiques)

3.8 - Synthèse

L'ensemble funéraire des « Oblets » correspond à une partie d'un espace funéraire beaucoup plus vaste situé au sud-ouest de la ville, de part et d'autre de la voie antique reliant la capitale de cité des Morins, Thérouanne-*Tervanna* à Arras.

L'étude réalisée ici a porté sur un ensemble de quinze sépultures secondaires à crémation, d'une tombe-bûcher, deux bûchers en fosse ainsi que sur une sépulture à inhumation, datés de la première moitié du 1er siècle au 3ème siècle après J.-C. Les limites de cet espace funéraire n'ont pas pu être appréhendées au cours de la fouille. Des découvertes anciennes ainsi que des observations effectuées lors de suivi de travaux de construction de maisons individuelles au cours des années 80, ont permis de cerner l'étendue de cet espace funéraire sans toutefois pouvoir en fixer les limites.
La vision que nous avons de l'occupation de cet espace funéraire n'est donc que partielle et l'organisation topographique du site nous échappe totalement. Il semble toutefois s'étendre parallèlement à la voie de manière linéaire. Les abords immédiats de la voie semblent peu peuplés de tombes. La découverte d'une chambre funéraire souterraine maçonnée appartenant certainement à un monument funéraire recouvert d'une butte de terre et d'une élévation, semble toutefois indiquer la présence de constructions monumentales en bordure immédiate de la voie. Les autres sépultures sont situées nettement en retrait de l'axe routier à une vingtaine de mètres celui-ci.

Les sépultures étudiées montrent une occupation continue du site entre le 1er et le 3ème siècle après J.-C, avec la pratique simultanée des deux modes de traitement des corps. La découverte de sépultures à inhumation datées du 4ème siècle dans la parcelle Louchart et dans les parcelles adjacentes semble indiquer que l'espace funéraire continue a être occupé au –delà du 3ème siècle.
Trois structures liées au lieu de crémation des corps ont été observées sur l'emprise de la fouille, deux ont été interprétées comme des bûchers en fosse ayant servi dans le cadre d'une crémation individuelle ou de plusieurs crémations successives. La troisième s'est avérée être une tombe-bûcher à l'intérieur de laquelle le corps d'un individu adulte jeune de sexe masculin avait été laissé en place après la crémation. Les autres dépôts sont des sépultures secondaires à crémation pouvant être aménagées dans des amphores coupées au niveau du col, dans des coffrages en bois ou dans de simples fosses. Les sépultures en amphore datées du 2ème et 3ème siècle après J.-C. sont regroupées dans la partie centrale de la zone fouillée, les autres types de tombes sont dispersés sur toute la surface fouillée, sans qu'aucun regroupement lié au type de tombe ou à la période chronologique n'ait pu être établi.
Aucun recoupement n'a été observé entre les différentes tombes, ce qui permet d'envisager que les sépultures devaient être signalées et que leur emplacement devait être entretenu et visible pendant les trois siècles d'occupation de la nécropole.

L'étude anthropologique a été réalisée sur un ensemble de douze sépultures secondaires à crémation et une tombe-bûcher. La population étudiée correspond à treize individus adultes déposés exclusivement dans des sépultures individuelles sous la forme d'un amas osseux unique. Aucune diagnose sexuelle fiable n'a pu être réalisée, toutefois pour deux sujets adultes, l'observation de l'extrême robustesse des pièces osseuses observables nous a permis de conclure à la présence d'au moins deux individus de sexe masculin probable.

Signalons également qu'aucune sépulture à inhumation ou à crémation contenant les restes d'un individu immature n'a été observée dans la zone sondée.

Les ossements des défunts sont majoritairement déposés dans un vase ossuaire (céramique ou verre), mais ils peuvent être également dispersés avec les résidus de la crémation dans une fosse ou placés sous la forme d'un amas concentré sur le fond de la fosse.

Le poids de l'amas osseux humain dans la tombe est plutôt faible avec une moyenne de 369,5 g et semble correspondre à un dépôt symbolique du corps du défunt. Néanmoins, dans le cas de la tombe-bûcher et d'une sépulture secondaire à crémation la quasi-totalité du corps du défunt était présente dans la tombe. La quantité d'ossements déposés semble également liée au mode de dépôt des ossements. Les sépultures en vase ossuaire ont un poids moyen nettement plus élevé que celui des dépôts en terre libre. Dans la majorité des sépultures, tous les secteurs anatomiques semblent être représentés dans l'amas osseux mais de manière différentielle selon les tombes. Les dépôts en terre-libre (ossements dispersés et concentration d'ossements) semblent subir un traitement différent de ceux déposés dans des vases ossuaires ; on y observe notamment des écarts plus importants ou l'absence de certains secteurs anatomiques. Les différences observées entre les tombes semblent démontrer l'existence de plusieurs pratiques au sein du même espace funéraire sans que l'on puisse réellement les imputer à une période chronologique ou à un mode de dépôts des ossements. D'autres critères semblent exister sans toutefois que l'on puisse les expliquer. L'aspect général des ossements prouve que les crémations ont été intenses et poussées conférant un aspect blanc crayeux à tous les os. En revanche, la fragmentation des ossements n'est pas toujours homogène. Dans certaines sépultures, la taille des fragments peut être importante alors que les ossements sont assez fragmentés. Dans ce cas, une manipulation du bûcher au cours de la crémation peut être proposée mais pour les sépultures dont les ossements sont les mieux conservés, l'homogénéité et l'intensité de la crémation des corps doit découler davantage d'une crémation sur une longue durée, de la structure même du bûcher ou encore de l'utilisation de bois à haute capacité calorifique.

Les offrandes sont déposées dans la tombe dans une quantité assez variable. Les dépôts peuvent contenir entre un et onze objets. Les sépultures les mieux dotées sont celles dont la fosse a été aménagée dans une amphore. Il s'agit principalement de mobilier secondaire, composé de vaisselle de table en céramique accompagnée parfois par des récipients en verre. A partir du 2ème siècle, le mobilier des tombes se diversifie et l'on voit apparaître le dépôt d'un nouveau type de mobilier révélant l'introduction de nouvelles pratiques issues du monde méditerranéen. La pratique d'ablutions, de libations et de fumigations est attestée par la présence de l'ensemble patère-cruche, de brûle-parfum et la disposition spécifique de certaines cruches au sein du dépôt funéraire. Le dépôt non brûlé d'une ou plusieurs monnaies est également attesté dans les tombes à partir du 2ème siècle. Les dépôts primaires d'offrandes sont représentés essentiellement par la présence de restes alimentaires carnés, dans de faible quantité, mêlés aux ossements du défunt ou à celle, beaucoup plus anecdotique, de tessons de céramique brûlés, attestés uniquement dans les dépôts en terre-libre. Les objets personnels ou liés à la vie quotidienne sont peu représentés dans les tombes.

Le mobilier déposé dans les autres types de tombe ne se différencie pas de celui observé dans les sépultures secondaires à crémation. La tombe-bûcher et la sépulture à inhumation possèdent le même type de mobilier répondant aux mêmes pratiques funéraires.

La faible nombre d'individus sexués associés à l'absence de mobilier considéré comme marqueur sexuel, ne nous a pas permis de réaliser une approche sociologique approfondie des défunts.

Les pratiques funéraires observées à Thérouanne, à travers les exemples de ces quelques tombes, montrent une diversité dans les gestes et les modes de traitement des corps qui peuvent être pratiqués au sein d'un même espace funéraire au cours de la même période chronologique. À partir du 2ème siècle, on voit surgir dans les tombes un nouveau type de mobilier reflétant l'adoption, par une grande partie de la population, de nouvelles pratiques funéraires « romanisées » sans toutefois modifier en profondeur les pratiques et les croyances locales.

Partie 3 - Les pratiques et les espaces funéraires en contexte urbain : Analyse des différentes étapes des funérailles

Chapitre 1
Les espaces funéraires

Chapitre 2
La crémation du corps

Chapitre 3
Les lieux de dépôt définitif

Chapitre 4
Les pratiques liées au lieu de dépôt définitif des restes du défunt : les différents apports du mobilier funéraire

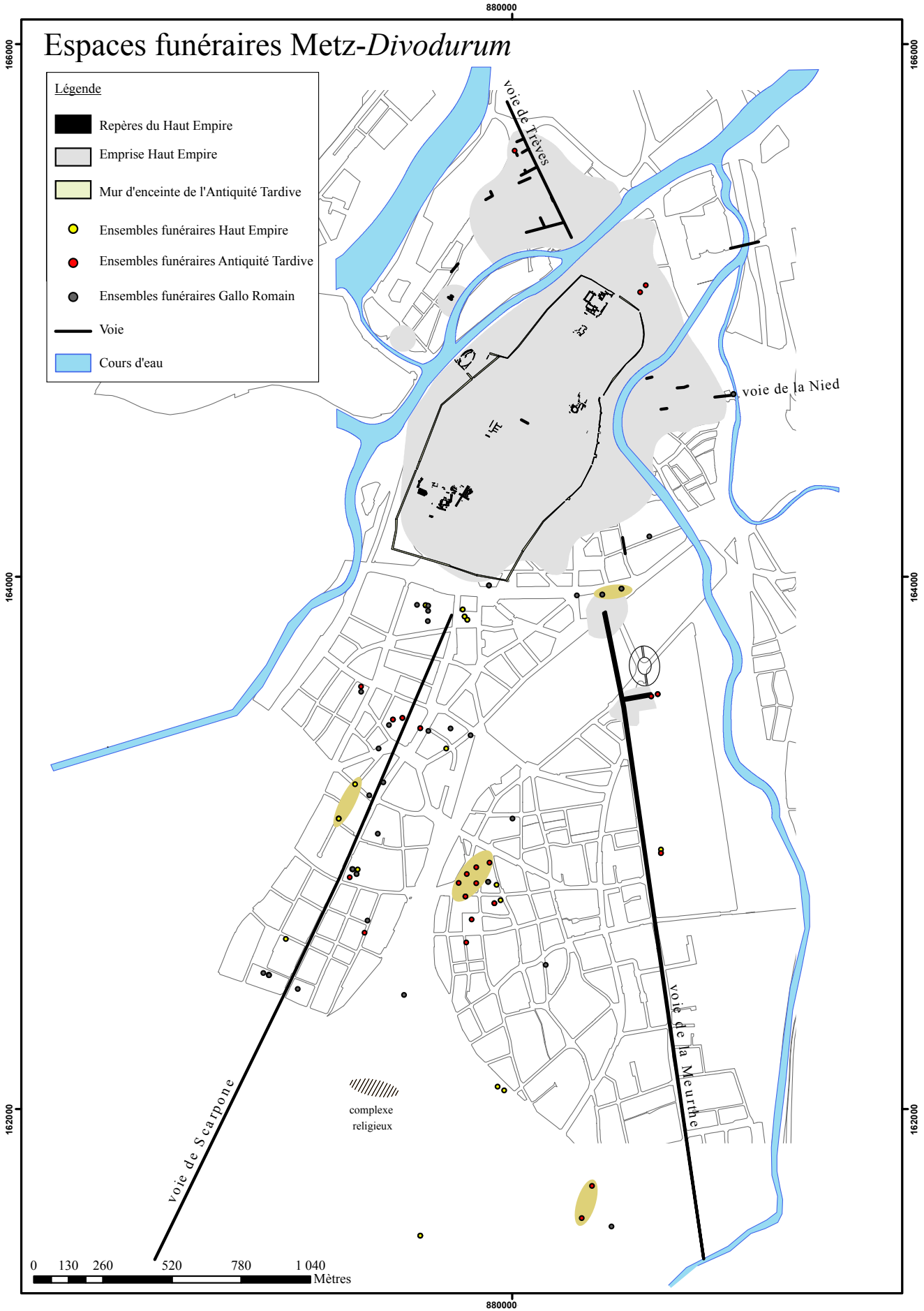

Fig. 233 : Les espaces funéraires de Metz-*Divodurum* du 1er au 4ème siècle après J.-C.

Chapitre 1 - Les espaces funéraires

1 - Localisation des espaces funéraires

Les espaces funéraires sont, au cours de la période antique, situés dans des zones distinctes du tissu urbain. A Rome, dès le 5ème siècle avant J.-C., des textes juridiques ont rendu illicites l'inhumation et la crémation à l'intérieur de la ville[1]. Dans les provinces, de telles lois sont connues, notamment dans la colonie d'Urso en Espagne, où il est également mentionné qu'il est interdit d'ensevelir les morts dans le périmètre urbain (voir Partie 1, Chap. 2, 2.3.1). En Gaule, aucune source écrite n'a jamais permis de vérifier l'existence de lois spécifiques à ce sujet mais les découvertes archéologiques semblent confirmer l'application de cette règle. On peut toutefois souligner que dans certaines villes, la présence de zones de concentration de sépultures est souvent utilisée comme un argument justifiant l'extension maximale du tissu urbain, faute de découvertes de vestiges archéologiques permettant d'attester de la continuité ou non des secteurs urbanisés. Bien que dans la majorité des cas, ce principe semble se vérifier, la multiplication des études d'ensembles funéraires en contexte urbain tend à montrer une image beaucoup plus diversifiée du mode d'implantation des sépultures.

Nous allons à présent nous intéresser aux différents espaces funéraires qui ont pu être reconnus pour chacune des trois villes étudiées et tenter de définir les différents critères qui semblent influer sur le lieu d'implantation des espaces funéraires en contexte périurbain.

1.1 - Metz-*Divodurum*

A Metz-*Divodurum,* l'ensemble des découvertes funéraires montre une concentration importante des ensembles funéraires dans la partie sud de la ville (**Fig. 233**). Quelques sépultures sont également mentionnées dans les secteurs nord et est de la ville permettant d'imaginer la présence d'espaces funéraires dans ces deux zones. Les axes routiers principaux ou secondaires semblent avoir joué un rôle attractif dans l'implantation des sépultures. Une première zone funéraire peut être mise en évidence le long de la voie de Scarpone, reliant la capitale Médiomatrique à Lyon et à Trèves. Cet axe important semble avoir été un centre d'attraction majeur pour l'implantation des sépultures dès le début de notre ère. En effet, la majorité des découvertes sont situées de part et d'autre de cet axe, s'égrenant sur une longueur d'au moins mille cinq cent mètres. Les diverses découvertes font état d'ensembles funéraires de différentes tailles comprenant de quelques tombes à plusieurs dizaines. Les secteurs les plus proches du tissu urbanisé montrent une concentration plus importante du nombre de sépultures, tendance qui semble s'inverser au fur est mesure que l'on s'éloigne du centre. Un second axe, situé à l'est du premier, nommé voie de la Meurthe, semble également avoir dicté l'implantation de plusieurs ensembles funéraires. Bien que moins important, cette zone moins densément urbanisée a permis de réaliser des fouilles archéologiques sur une surface beaucoup plus vaste, nous permettant d'appréhender l'implantation et

1 Cicéron, De Legibus, 2, 23, 58.

l'organisation d'un ensemble funéraire dans sa quasi-totalité (ensemble funéraire «avenue André Malraux»). Un troisième axe routier, la voie de la Nied, situé à l'est de la ville, reliant Metz à Mayence a certainement été bordé durant la période antique par des ensembles funéraires. Bien que les découvertes de ce secteur soient des mentions anciennes, leur situation à proximité de l'axe routier est avérée.

Outre les axes majeurs, un certain nombre de sépultures semblent également s'être implantées le long d'axes secondaires, qui dans certains cas, ont pu être reconnus archéologiquement. Ce type d'observation a pu être réalisé notamment au sud de l'amphithéâtre, où un ensemble de sépultures datées de la fin du 3ème siècle et du début du 4ème siècle est venu s'installer le long d'un axe orienté est-ouest, perpendiculaire à celui de la Meurthe, après l'abandon de ce quartier à vocation résidentielle et artisanale. Il est probable qu'un certain nombre de sépultures, situées en dehors des zones desservies par les axes routiers majeurs, se soient, à l'origine, installées en bordure ou à proximité de voies ou de chemins secondaires sans qu'il soit toutefois possible de le prouver. Le plateau d'interfluve, situé entre la voie de Scarpone et de la Meurthe, accueille un nombre important des sépultures dessinant un ensemble funéraire orienté nord-sud. L'importance des vestiges funéraires ainsi que la présence d'un sanctuaire dédié à la déesse Icovellauna au sud de la ville, pourrait permettre, selon C. Grappin, de déduire l'implantation d'un troisième axe nord-sud, situé à égale distance des deux autres voies[2].
Outre la présence des voies, l'implantation massive d'ensembles funéraires au sud de la ville est sans doute due aux caractéristiques topographiques et hydrographiques de ce lieu, situé sur un plateau d'interfluve séparant les vallées de la Moselle et de la Seille. Le substrat, composé de sables et de graviers alluvionnaires, est ici peu propice à l'installation d'habitat ou à un usage agraire. Les difficultés de fouille liées à la remontée incessante de la nappe phréatique, sur le site funéraire de l'avenue André Malraux, illustrent bien le caractère marécageux de ce secteur. Les conditions naturelles ont certainement guidées ici le choix d'implantation des espaces funéraires.

Dans l'état actuel de nos connaissances pour la période du Haut Empire, les zones comportant des ensembles de sépultures sont systématiquement situées en périphérie des limites urbanisées connues de la ville. Aucun cas d'implantation sépulcrale *intra muros* n'est recensé à ce jour dans l'agglomération messine. Les zones comportant des ensembles de sépultures sont généralement situées en périphérie des limites urbanisées connues de la ville pour la période du Haut Empire. L'unique cas d'implantation sépulcrale dans la ville se situe dans la partie nord de l'agglomération.
En ce qui concerne les sépultures découvertes au plus près de la ville, leur implantation au sein de quartiers périurbains peut parfois être envisageable. Cette hypothèse est probable pour les tombes situées dans la partie septentrionale de la voie de la Meurthe, au nord de l'amphithéâtre. Des découvertes anciennes font mention de la présence de plusieurs sépultures à crémation, d'au moins une tombe à inhumation et de monuments funéraires dans ce secteur[3]. La datation de ces structures n'a pas pu être affinée mais leur appartenance aux trois premiers siècle de notre ère est indiscutable. L'environnement immédiat de ce petit ensemble de sépultures a pu être appréhendé récemment lors de la réalisation de fouille d'archéologie préventive dans le secteur de la place du Général de Gaulle[4] Dès le milieu du 1er siècle après J.-C., une occupation de type artisanale se développe à l'ouest de la voie de la Meurthe.

[2] Grapin C. 2005, p. 317.

[3] Grapin C.. 2005, p. 325-326.

[4] Fouille Inrap 1994 : Alix S. *et al.* 2009, p. 9-13.

Cette zone se compose de bâtiments sur poteaux, de puits, d'un bâtiment de stockage (type *horrea*), de structures liées à la production céramique, à la métallurgie, à la boucherie, ou encore au travail de la tabletterie. Du côté oriental de la voie, les vestiges d'une riche *domus* datée du 2ème siècle, atteste également de la présence d'un quartier type résidentiel dans ce secteur. L'occupation funéraire dans la partie sud de la ville de Metz n'est donc pas strictement séparée du monde des vivants. Le paysage périphérique de la ville semble donc composé de différents secteurs où s'intercalent des zones funéraires et des installations artisanales et résidentielles.

Les autres cas d'«empiètement» sur le tissu urbain sont dus à l'installation de tombes tardives (4ème siècle) par-dessus des zones d'habitats ou des monuments abandonnés préalablement. Au nord est de la ville, dans un secteur proche de celui cité précédemment, un ensemble funéraire composé de tombes à inhumation datées du 4ème siècle, est venu s'implanter sur les vestiges d'un bâtiment longitudinal, interprété comme un portique[5]. Le monument détruit au cours du 3ème siècle, se situe alors en dehors de l'enceinte urbaine, ceinturant la ville de Metz à partir du Bas-Empire (**Fig. 233**). Le même constat peut être réalisé dans le secteur situé au sud de l'amphithéâtre. Dans cette zone, ont été découvertes en 1903, deux sépultures à inhumation datées du dernier quart du 4ème siècle. Des sondages archéologiques suivis de plusieurs campagnes de fouilles ont permis de confirmer la présence d'une voie secondaire et celui d'un quartier résidentiel et artisanal situé à la périphérie de la ville, occupé entre le 2ème siècle et le 4ème siècle. Les deux sépultures découvertes anciennement sont donc implantées à proximité immédiate de la voie et elles ont vraisemblablement été installées après l'abandon de la zone d'activités périurbaines.

Ces divers exemples nous montrent la complexité de cerner les limites exactes entre les centres urbanisés et leurs périphéries. La notion de « *suburbium* », zone d'interaction entre la ville et la campagne est difficile à appréhender dans sa totalité. A la limite immédiate de la ville, on peut observer une sorte de continuité du tissu urbain où semble se déployer le long des voies, des habitats, des centres artisanaux, des édifices publics et les espaces funéraires. Plus l'on s'éloigne de la ville et plus l'appartenance des ensembles funéraires à un habitat périurbain plutôt qu'à un domaine rural est difficile à définir. A Metz, certains ensembles funéraires, situés au sud du plateau d'interfluve, peuvent être distants d'environ deux mille cinq cent mètres du centre urbanisé. Aucune structure d'habitat n'a été appréhendée à proximité des structures funéraires. Néanmoins, le nombre réduit des sépultures évoquerait davantage un rattachement à un domaine suburbain ou agricole[6]. Notons toutefois, qu'au nord ouest de ce secteur, la présence d'une zone cultuelle comportant entre autre, un temple de forme octogonal dédié à la déesse Icovellauna, est attestée[7]. Le rejet des sanctuaires en dehors des limites urbanisées de la ville répond, comme pour les espaces funéraires ou comme pour certains centres artisanaux, à des interdits juridiques et religieux. Ce type de monument est caractéristique des activités liées au « s*uburbium* », il semble donc envisageable que nous soyons encore ici dans la zone périphérique de la ville ou du moins dans sa zone d'influence. Il nous parait donc plausible de pouvoir rattacher ces divers petits ensembles funéraires à la capitale de cité.

[5] Flotté P. 2005, p. 160.

[6] Grapin C. 2005, p. 327.

[7] Flotté P. 2005, p. 310.

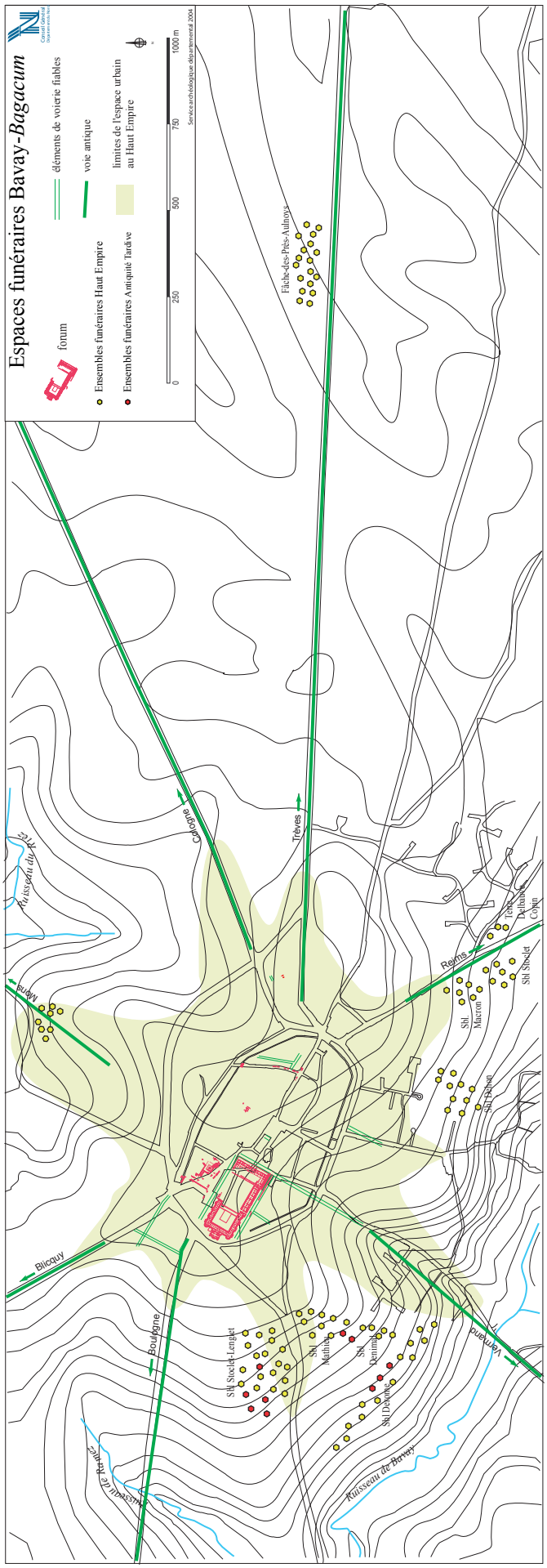

Fig. 234 : Les espaces funéraires de Bavay-*Bagacum* du 1er au 4ème siècle après J.-C.

1.2 - Bavay-*Bagacum*

A Bavay-*Bagacum,* l'ensemble des découvertes funéraires a permis d'identifier quatre zones implantées aux sorties sud-ouest, sud-est, nord et est de la ville (**Fig. 234**). Trois d'entre elles sont situées le long d'axes routiers avérés. Un premier ensemble funéraire a été observé le long de la voie nord reliant la capitale à Cologne. Cet ensemble repéré au début du 20ème siècle et fouillé en partie à la fin des années 80, est composé d'une vingtaine de sépultures à crémation et à inhumation datées du milieu du 1er siècle jusqu'à la fin du 2ème siècle. Les limites de cet espace funéraire ne sont pas connues mais les observations réalisées permettent de confirmer l'implantation d'une zone funéraire de part et d'autre de l'axe routier, directement à la sortie de la ville et fonctionnant au moins pendant les deux premiers siècles de notre ère.

Un second axe se dirigeant vers l'est en direction de Trèves a également dicté l'implantation d'un important ensemble funéraire dont les premières tombes ont été repérées à une distance d'environ mille cinq cent mètres des limites urbanisées connues de la ville. Cet ensemble composé de cent-soixante neuf structures funéraires est occupé à partir de 15-20 après J.-C. jusqu'à la fin du 2ème siècle après J.-C. Les limites exactes de cet espace funéraire ont été en partie appréhendées, l'ensemble s'étend sur une distance minimale de cent-soixante-mètres en bordure septentrionale de la voie. La découverte lors d'un diagnostic d'autres sépultures datées du 2ème siècle, à quelques centaines de mètres à l'est, permet d'envisager la continuité de cet espace funéraire le long de l'axe routier. La question de l'éloignement du pôle urbain s'est posé pour l'ensemble funéraire de la « Fache des Près Alnoys » situé à environ mille-cinq-cent mètres à l'est de la ville. La faible nombre des découvertes archéologiques à la périphérie orientale de l'agglomération n'a pas permis jusqu'à aujourd'hui de prouver l'existence de la continuité du tissu urbain ou la présence de structures pouvant être reliées à la ville. Toutefois, en tenant compte du nombre important de sépultures et de la durée relativement courte de l'occupation de cet ensemble funéraire, peu de doute subsiste quant à son utilisation par une partie de la population urbaine.

Enfin, des sépultures ont été repérées le long d'un troisième axe situé au sud-est de la ville en direction de Reims. Nous possédons peu d'informations sur les tombes composant cet ensemble funéraire mais elles semblent implantées de part et d'autre de la voie, immédiatement à la sortie de la ville et les quelques éléments de mobilier conservés attestent de la présence de sépultures à crémation dès le 1er siècle de notre ère.

En dehors de l'attrait suscité par les axes routiers connus, l'implantation des autres ensembles funéraires de la ville semblent avoir été dicté par la topographie spécifique du site. L'agglomération est composée d'un noyau central se prolongeant le long de certaines voies sous la forme de quartiers d'habitation et de zones artisanales. Le centre monumental de Bavay est situé sur un plateau, culminant à cent cinquante mètres d'altitude, dont le relief est accentué par les dépressions creusées par les ruisseaux environnants. Le secteur méridional de la ville est situé dans une zone au fort dénivelé, rendant certainement difficile la construction d'habitat. La déclivité du terrain pourrait avoir freiné l'extension urbaine dans ce secteur et joué un rôle déterminant dans le choix de ce lieu pour l'implantation d'un complexe sépulcral. Dans cette zone, les premiers ensembles funéraires sont situés à moins de deux cent mètres du forum, cohabitant puis se superposant à un quartier d'habitation et à vocation artisanale dédiée à la production de céramique, fonctionnant au cours du 1er siècle après J.-C. Ce quartier mis au jour lors de l'exploitation des sablières modernes au début du 20ème siècle a également permis la découverte d'un ensemble de plus de trois cent soixante sépultures à crémation et à inhumation réparties en deux grands

ensembles situés au sud-ouest (sablière Stoclet-Lenglet, Mathieu-Denimal, Derome) et au sud (sablière Dehon) de la ville. Dans la zone la plus à l'ouest, l'étude des rapports des découvertes anciennes a permis de proposer une chronologie entre un certain nombre de sépultures et les quartiers artisanaux[8]. Les premières tombes semblent apparaître dans le courant du 1er siècle de notre ère alors que les ateliers de potiers sont encore en activité. Pour une raison inconnue, ces ateliers sont abandonnés entre la fin du 1er siècle et le début du 2ème siècle. Dans un second temps, les ruines de ces bâtiments ainsi que certaines structures domestiques comme des puits ou des fosses-silos, vont être réutilisées comme lieu de sépultures au cours des 2ème et 3ème siècle de notre ère, voire au-delà (voir Partie 1, Chap. 3, 2.5). À Bavay, on observe donc la coexistence simultanée d'ateliers de potiers, d'habitats et de tombes dans un même lieu.

Cet exemple montre que les limites entre les espaces funéraires et les zones d'habitats ou d'activités peuvent varier au cours du temps et souligne le caractère mouvant des secteurs situés à la périphérie de la ville. Les différentes activités peuvent côtoyer les sépultures sans qu'il soit possible d'établir de délimitations strictes entre elles, obligeant ainsi les vivants à cohabiter avec les morts.

A Bavay, trois des quatre espaces funéraires identifiés sont situés à proximité immédiate du tissu urbain. Le quatrième semble relativement éloigné mais sa situation, à seulement mille cinq cent mètres du centre urbain, permet toutefois de l'intégrer à l'espace périphérique de la ville au sens large ou du moins à sa zone d'influence.

1.3 - Thérouanne-*Tervanna*

A Thérouanne-*Tervanna*, les espaces funéraires sont situés principalement le long des grands axes entourant la ville (**Fig. 235**). Une première zone est située au sud-est de l'agglomération, le long de la voie en direction d'Arras. Ce secteur, situé à environ mille deux cent mètres du tissu urbain est constitué d'un ensemble de sépultures à crémation et à inhumation, venu s'implanter de part et d'autre de la voie entre le 1er et le 4ème siècle de notre ère. Nos connaissances de cet espace funéraire reposent sur une série de découvertes anciennes mais également sur des observations de suivis de travaux et de deux interventions d'archéologie préventive réalisées lors de l'implantation de deux maisons individuelles.

L'extension maximale de cette zone funéraire n'est pas connue et il est impossible à l'heure actuelle de savoir si nous sommes en possession de l'ensemble des sépultures ou si ces dernières continuent à se développer en direction du nord-ouest et/ou du sud-est. Les différentes découvertes font état de petits groupes de sépultures relativement espacées dans l'espace, disposées le long de la voie et de part et d'autre de celle-ci, sur une longueur d'environ trois cent mètres sur son côté ouest (lieux-dits « Les Oblets », et « la Ville verte ») et d'environ cent mètres sur son côté est (lieux-dits « Les Longues Haies »).

Un deuxième ensemble a pu être repéré au nord-ouest de la ville, à proximité de la voie en direction de Boulogne. Au lieu-dit « le Bois Robichet », plusieurs découvertes anciennes réalisées à la fin du 19ème siècle, font mention de l'existence d'un ensemble d'une dizaine de tombes à crémation ainsi que celle d'un caveau funéraire[9]. La description du mobilier provenant des sépultures à permis de

[8] Loridant F. 1992, p. 102-103.

[9] Delmaire R. 1994, p. 88.

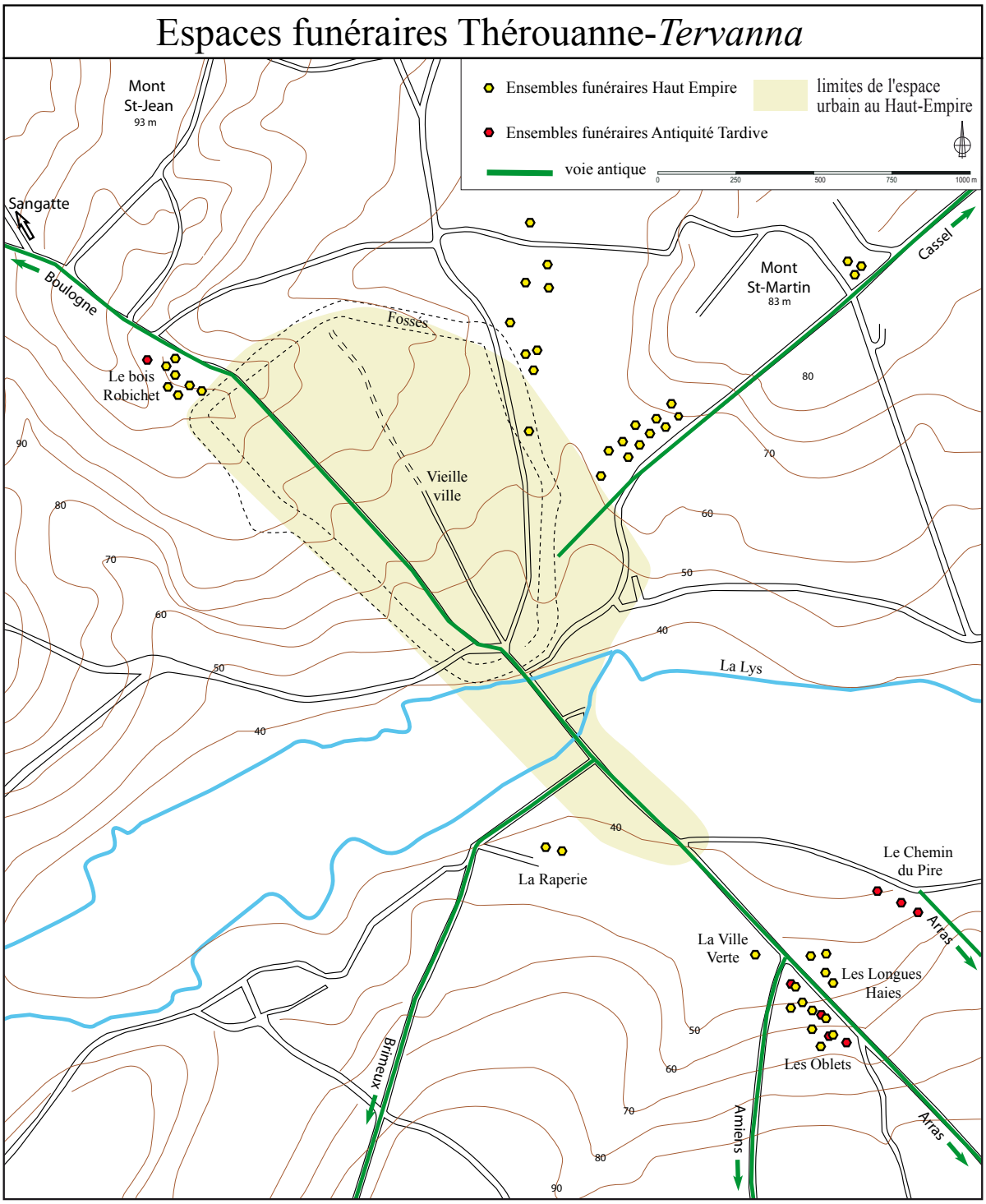

Fig. 235 : Les espaces funéraires de Thérouanne-*Tervanna* du 1er au 4ème siècle après J.-C.

dater l'ensemble des 1er et 2ème siècle après J.-C. Un projet de contournement routier dans ce secteur, a motivé la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive, au milieu des années 90. Cette intervention a permis la découverte, entre autre, de deux sépultures à crémation datée de la fin du 2ème ou du début du 3ème siècle ainsi que d'un espace d'habitat, située en bordure de la voie, occupée continuellement du 1er au 3ème siècle après J.-C et de structures, type dépotoir, liées à la pratique d'activité métallurgique[10]. La fonction exacte de cette zone d'habitat n'a pas pu être définie avec exactitude mais elle semble fortement liée à des activités de type artisanal, agricole ou de transformation des produits agricoles. Cette zone est caractéristique des secteurs périurbains situés dans la périphérie immédiate des villes où sont rejetés les activités de type artisanal jugées dangereuses pour une implantation dans les centres urbanisées. L'implantation de sépultures à proximité de zones mêlant activités artisanales et/ou agricoles n'est donc pas exceptionnelle.

L'activité continue de l'habitat entre le 1er le 3ème siècle a sans doute limité naturellement l'extension de l'ensemble funéraire vers le nord-est. Les découvertes anciennes permettent d'entrevoir une extension de cette zone funéraire vers l'ouest, en bordure de la voie mais également au sud-ouest et également vers le sud-est, derrière la butte du vieux château et à proximité du fossé[11], en direction du centre urbanisé. Au nord-ouest de la ville, l'occupation funéraire et la zone d''habitat et d'activité artisanale coexistent et fonctionnent simultanément au cours de la même période. Une certaine distance semble toutefois être respectée entre l'espace habité et l'espace funéraire, séparé l'un de l'autre d'environ cinquante mètres. La périphérie nord-ouest de la ville semble donc être composée de quartiers suburbains ou se mêlent habitat et activités artisanales entre lesquels s'intercalent des ensembles funéraires de taille variable, s'égrenant sur une centaine de mètres au minimum, à proximité ou le long du côté occidental de la voie antique.

Une dernière zone funéraire, a été repérée au nord-est de la ville, implantée en partie, sur le côté ouest de l'axe routier menant à Cassel et se déployant de part et d'autre des pentes du Mont-Saint-Martin. En plus de l'attrait suscité par la voie, il semble que la topographie spécifique du lieu ait eu une importance certaine dans le choix d'implantation de l'espace funéraire. La connaissance de cette aire sépulcrale est en partie issue des découvertes anciennes réalisées à partir du milieu du 19ème siècle mais également de prospections et de surveillance de travaux de construction. L'espace funéraire semble se composer de plusieurs ensembles de taille variable. A l'est de la ville, au-delà du fossé de la vieille ville, des traces d'habitat ont été repérées et elles semblent être au contact direct des premières sépultures à crémation[12]. Les descriptions que nous possédons font mention de sépultures à crémation, de caveaux funéraires et de tombes à inhumation cimentées en gros moellons contenant des monnaies du Haut Empire. Un ensemble composé principalement de sépultures à inhumation plus tardives semble se développer au nord de cette zone.

Les deux autres ensembles sont situés sur le coté ouest de l'axe routier menant à Cassel. Un premier groupe de sépultures, composé principalement de sépultures à crémation et de structures liées à

[10] Blamangin O. 1996b, p. 59.

[11] Delmaire R. 1994, p. 88-89.

[12] Delmaire R. 1994, p. 84.

la crémation des corps (bûcher ? tombe-bûcher ?) se situe à proximité immédiate de la ville et semble de développer parallèlement à la voie sur une distance d'environ deux cents mètres de long. La description du mobilier recueilli permet de dater l'occupation de cet ensemble entre le milieu du 1er siècle et le 3ème siècle de notre ère. Un second ensemble funéraire a été repéré à une distance d'environ six cent mètres au nord du premier, également en bordure occidentale de la voie. Plusieurs sépultures à crémation, dont les ossements ont été déposés dans des vases ossuaires en céramique, datés du 2ème siècle après J.-C., étaient implantées à proximité d'une construction (5,60 m x 6,50 m), ouverte sur sa partie méridionale, comportant un pilier tronconique dans le mur nord. Deux des sépultures étaient situées à moins d'un mètre du mur occidental. Ce bâtiment semble avoir été construit à la fin du 2ème siècle et abandonné à partir du milieu du 3ème siècle. La fonction de ce monument n'a pas été établie, la présence d'une structure à vocation cultuelle type *fanum* a été proposée[13]. Il nous semble également possible qu'il s'agisse d'une construction funéraire monumentale.

La périphérie nord-ouest de la ville semble avoir revêtu uniquement une vocation funéraire au cours des trois ou quatre premiers siècle de notre ère. La présence d'un mont à la déclivité assez importante a proximité immédiate de la ville à sans doute freiné l'expansion du tissu urbain et incité l'implantation de plusieurs ensembles funéraires, formant a terme un vaste espace dédié aux morts.

1.4 - Conclusion

Les espaces funéraires en contexte périurbain ne correspondent pas forcément à l'image classique d'un monde des morts encerclant celui des vivants. Les lieux funéraires sont une des composantes du « *suburbium* », pouvant être considérés comme la zone d'influence exercée par la ville, débutant dès les limites urbanisées et pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres autour des centres urbains. La limite entre la ville et sa périphérie est instituée par des interdits religieux et juridiques semblant régir toutes les cités, afin de protéger les vivants de la souillure apportée par la mort. On peut s'apercevoir toutefois que cette limite semble parfois uniquement théorique, notamment dans les zones périphériques les plus proches des centres urbains.

Nous avons pu voir que le premier élément déterminant l'implantation des ensembles funéraires est, dans les villes nous concernant, la proximité de la voie. Les différents axes menant aux villes semblent polariser l'essentiel des sépultures, avec une plus grande densité aux portes des agglomérations. Les schémas ne sont toutefois pas toujours similaires, les ensembles de sépultures peuvent être présents soit uniquement à la sortie de la ville, soit s'égrener le long des voies sur des distances plus ou moins longues, ou encore être situés à un intervalle qui peut nous sembler relativement éloigné de la ville. En ce qui concerne les trois villes étudiées, les ensembles funéraires les plus éloignés sont situés à des distances pouvant varier entre six cents et mille cinq cents mètres du centre urbain. Dans ces cas, il est parfois difficile de choisir entre le caractère suburbain ou rural de certains complexes, critère dépendant de la définition de la zone d'influence, le « *suburbium* », propre à chaque ville et pouvant varier selon son importance. Dans les capitales de cité, il est probable que ces zones puissent rayonner sur plusieurs kilomètres autour du centre urbain, phénomène qui doit s'accentuer le long des axes routiers. On peut également supposer que certaines localisations d'ensembles funéraires peuvent être dictées par

[13] Delmaire R. 1994, p. 79-80.

des contraintes foncières ou à un manque de disponibilité de terrain vide, ce qui les repousserait à une certaine distance de la ville. Notons également que cet éloignement relatif des centres urbanisés peut également être dû à l'état de nos connaissances actuelles de l'expansion urbaine de chaque agglomération. L'absence de projets motivant la réalisation d'une intervention archéologique ou l'insertion de ces zones au sein du tissu urbain actuel, limite fortement l'accès à ces données.

Les espaces sépulcraux situés dans les zones les plus proches des villes ont montré qu'ils pouvaient être situés à proximité ou être intégrés aux divers composants que l'on trouve généralement dans les périphéries : les zones d'activités artisanales (poterie, métallurgie) ou agricoles généralement rejetés hors de la limite pomériale de la ville, des habitations ou encore certains sanctuaires. Dans ces quartiers urbains plus ou moins densément occupé, les sépultures côtoient les différentes activités sans qu'il n'y ait de délimitation stricte entre les différents espaces. Les ateliers et les espaces funéraires peuvent être utilisés simultanément ou alors des tombes plus tardives peuvent venir s'implanter dans les ruines de ces constructions suite à leur abandon. Ce phénomène est attesté dans plusieurs ensembles funéraires du sud de la Gaule comme notamment à Lyon où structures funéraires et installations commerciales ou artisanales semblent coexister simultanément dans de nombreux quartiers périurbains de la ville[14]. Les périphéries des capitales de cité que nous avons étudiées sont donc composées de quartiers suburbains ou se mêlent habitat et activités artisanales et entre lesquelles s'intercalent des ensembles funéraires de taille variable. Les limites entre ces différents espaces peuvent être mouvantes et ne semble pas être réellement définies. Cette cohabitation entre les vivants et les morts semble donc être une spécificité des espaces funéraires en milieu périurbain.

Enfin, les conditions naturelles rencontrées dans certaines zones périphériques des agglomérations ont pu également dicter l'implantation d'une partie des ensembles funéraires. Ces espaces, plus ou moins éloignés des axes de circulation principaux, sont souvent impropres à la construction du fait des mauvaises conditions topographiques (terrain à forte déclivité, zones marécageuses). A Bavay et à Thérouanne, plusieurs ensembles funéraires se sont installés sur les pentes escarpées entourant la ville et à Metz, un nombre important de sépultures sont venues s'implanter dans la partie sud de la ville, située sur un plateau d'interfluve séparant la Moselle et la Seille, dans une zone marécageuse au substrat sableux.

[14] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 285-286.

2 - Organisation spatiale des espaces funéraires

2.1 - Mise en place et dynamique d'implantation des espaces funéraires

L'organisation spatiale des espaces funéraires en contexte suburbain est difficile à appréhender car l'image que nous en avons résulte d'une superposition chronologique due aux occupations successives au cours du temps. De plus, les impressions de « vide » entre les différents ensembles funéraires peuvent être le reflet des zones non sondées archéologiquement ou être dues à la destruction totale des vestiges suite à des réaménagements modernes de grande ampleur qu'ont pu subir les villes au cours des siècles ininterrompus d'occupation de la période antique à nos jours. L'apparence d'un amas funéraire continu, est en réalité le reflet d'une juxtaposition dans le temps - en l'occurrence entre le 1er et le 4ème siècle et parfois même au-delà - de différents noyaux funéraires indépendants qui ont pu évoluer topographiquement et subir des périodes d'abandons provisoires ou définitifs[15].

L'évolution topo-chronologique des différents ensembles funéraires des trois villes que nous avons étudiées, est difficilement perceptible dans son ensemble du fait de l'absence de données chronologiques fiables pour une grande majorité des structures. Les découvertes anciennes ont rarement fait l'objet de nouvelles études et dans la majorité des cas, le mobilier a été égaré.
On peut toutefois percevoir que ces différents ensembles funéraires sont composés de petits groupes de sépultures avec des secteurs plus fortement concentrés. Plusieurs types de structures funéraires se côtoient au sein du même espace et peuvent dans certains cas se chevaucher.

Une des caractéristiques des espaces funéraires en milieu périurbain semble être la continuité de l'occupation du même secteur sur une longue durée. A Metz, à Bavay et à Thérouanne, les mêmes aires sépulcrales sont utilisées pendant toute la période antique et leur occupation peut se poursuivre dans certains cas, jusqu'à la période mérovingienne. Cette occupation peut être continue ou subir des phases d'abandon puis de réutilisation.

A Metz, ce phénomène est particulièrement visible dans le vaste espace funéraire situé au sud de la ville. Ce secteur est colonisé dès le Haut Empire par une multitude de petites entités funéraires dispersées sur une large surface, en bordure de voie ou sur le plateau d'interfluve, sans ordre apparent. Au cours du Bas-Empire, la majorité des tombes viennent s'implanter sur des lieux funéraires préexistants, se greffant ponctuellement à des noyaux antérieurs (comme par exemple sur le long de la voie de Scarpone ou de la Meurthe) ou colonisant massivement un espace créer antérieurement (comme sur la zone centrale du plateau d'interfluve). Les deux modes de traitement des corps semblent coexister pendant toute la période antique même si la crémation domine toute la période du Haut Empire et que l'inhumation devient prépondérante, à partir de l'Antiquité tardive.

La fouille de l'ensemble funéraire de l'avenue André Malraux a montré également une occupation continue de l'espace funéraire entre le 1er et le 4ème siècle de notre ère. Dans l'espace sondé, l'implantation des premières sépultures s'est faite également par petites entités s'installant sans réelle organisation apparente sur une large surface de la zone funéraire. Le site semble subir un réel essor au cours du 2ème siècle, où un nombre important de sépultures viennent se greffer aux noyaux préexistants,

[15] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 289.

tout en colonisant plus largement l'espace. Les tombes à crémation du 3ème et du 4ème siècle sont nettement moins nombreuses et s'installent anarchiquement dans le paysage funéraire sans que l'on puisse noter une réelle cohésion dans leur organisation. L'image de la répartition chronologique des structures est en partie faussée par l'absence de datation fiable pour une grande partie des structures funéraires et notamment les sépultures à inhumation. Les quelques tombes à inhumation datées appartiennent au 2ème siècle de notre ère, les autres leur sont certainement contemporaines ou plus tardives. Pour certaines d'entre elles, leur installation a certainement perturbée en partie des sépultures à crémation plus précoce comme en atteste la présence de fragments de tessons brûlés et charbon de bois dans le comblement des fosses sépulcrales. Nos observations sont toutefois limitées et ne permettent pas de définir la période d'installation des sépultures à inhumation à l'intérieur du complexe funéraire.

Les implantations d'ensembles funéraires tardifs sur des terrains *a priori* sans antécédent funéraire sont peu visibles dans l'agglomération Messine. On note toutefois la présence d'un regroupement au nord de la ville ou de quelques sépultures « isolées » au sud de l'amphithéâtre ou encore à l'ouest, dans le quartier du Pontiffroy. Cette apparente absence de vestiges funéraires à l'ouest, au nord et à l'est de la ville doit être imputée aux nombreux remaniements qu'ont pu subir ces zones au cours des siècles d'urbanisation de la ville. Les quelques indices que nous possédons nous permette de supposer, que comme dans la majorité des agglomérations antiques, d'autres espaces funéraires devaient certainement exister sur tout le pourtour de la ville.

A Bavay, les espaces funéraires peuvent également être utilisés sur une longue durée. Ce phénomène est attesté notamment dans les nécropoles du sud-ouest de la ville où les premières sépultures à crémation s'implantent dès le début du 1er siècle, puis ces mêmes espaces sont utilisés successivement au cours des 2ème, 3ème et 4ème siècles. Ces découvertes anciennes souffrent également d'un problème de fiabilité de datation. Bien que les auteurs aient tenté de proposer une chronologie générale, quelques indices nous poussent à la plus grande prudence quant à leur exploitation pour une réflexion poussée sur une éventuelle réparation chronologique. Il a toutefois été possible de prouver que dans ce secteur, les premières sépultures (tombes à crémation et à inhumation) étaient venues s'installer à proximité d'une zone d'activité artisanale en cours d'exploitation et que lorsque cette dernière a été abandonnée, des sépultures à inhumation et quelques sépultures à crémation se sont implantés dans les ruines des bâtiments, certainement à partir du 2ème siècle de notre ère. La zone funéraire continue à se développer au cours des 3ème et 4ème siècle, comme semble l'attester la découverte de monnaies datées de cette période dans plusieurs tombes.

En revanche, certaines zones funéraires comme celle des « Palans » au nord de la ville ou celle de la « Fache des Près Aulnoys » à l'est, peuvent fonctionner sur une durée plus courte, d'un siècle et demi à deux siècles, avant d'être abandonnées définitivement. Pour cette dernière, la répartition chronologique des sépultures à l'intérieur de la nécropole ne montre pas d'organisation cohérente. L'implantation des premières tombes semble débuter autour de 15-20 après J.-C. et se poursuit d'une manière continue jusqu'à la fin du 2ème siècle. Dès le 1er siècle, les sépultures viennent s'implanter d'une manière aléatoire, par petits groupes ou espacées les unes des autres, sur une large bande orientée est-ouest, parallèle à la voie. A partir du 2ème s. après J.-C., le site funéraire se développe fortement. Un nombre important de tombes viennent s'implanter autour des noyaux déjà présents tout en s'étendant plus largement dans l'espace et notamment vers le sud. Une nouvelle zone est créée à l'extrémité orientale du site, avec, dans un premier temps, l'implantation de sépultures puis dans un second temps, la construction d'un monument funéraire, autour duquel viennent s'installer ensuite plusieurs groupes de sépultures.

Contrairement aux autres zones funéraires entourant la ville, l'occupation du site de la « Fache des Près Aulnoys » ne perdure pas au-delà du Haut Empire et il comporte exclusivement des sépultures à crémation. Il semble difficile, voire impossible d'expliquer les raisons de l'abandon de ce site alors que l'occupation des autres espaces funéraires à proximité de la ville, semble perdurer encore plus de deux siècles. Il est possible que l'éloignement de ce secteur funéraire ait pu être un frein à son développement sur le long terme, on peut également supposer que cet espace puisse être réservé à une certaine classe sociale de la population de Bavay, ou à certains groupes sociaux, ou encore à un type de population particulier. Il est envisagé que la cité des Nerviens ait été repeuplée au cours de la seconde moitié du 1er siècle avant J.-C., par des colons venant probablement d'Italie du Nord et de Narbonnaise, suite à la décimation d'une grande partie de la population Nervienne au cours de la guerre des Gaules[16]. On peut alors supposer que ces colons, puis leurs descendants, ont eu la volonté de se regrouper au sein d'un même espace funéraire. Néanmoins, il ne s'agit ici que d'une hypothèse, rien ne nous permet de le prouver.

A Thérouanne, les trois grands espaces funéraires situés aux sorties de la ville montrent également une occupation continue sur la longue durée. Au nord-ouest de l'agglomération, la présence de tombes est attestée dès le 1er siècle de notre ère et semble perdurer jusqu'au 3ème siècle. Nous ne possédons pas de plan nous permettant de discuter de la répartition chronologique des tombes, toutefois, les découvertes anciennes ou récentes font état de petits groupes de sépultures pouvant compter entre deux et six sépultures à crémation, qui semblent se répartir de manière assez lâche. Dans la zone funéraire nord-est, plusieurs ensembles funéraires composés d'un nombre plus ou moins important de sépultures se répartissent sur un vaste territoire colonisant les pentes nord, sud et ouest du Mont-Saint Martin. Les sépultures les plus précoces, semble s'installer d'abord le long de la voie antique en direction de Cassel, ou au contact direct de la ville sur son côté est. A partir du 2ème siècle et jusqu'au courant du 3ème siècle, d'autres tombes s'implantent sur les secteurs préexistants ou occupent de nouvelles zones, comme sur les pentes nord du Mont Saint Martin, où un nouvel ensemble de tombes à crémation, composé de petits groupes dispersés sur le côté ouest de la voie antique, vient s'installer au cours du 2ème siècle. Ces différents groupements de tombes sont composés exclusivement de sépultures à crémation ; les sépultures à inhumation, datées du Haut Empire, sont elles, toutes regroupées dans un secteur situé sur les pentes ouest du Mont.

Cette partition de l'espace entre tombes à crémation et à inhumation ne semble pas se retrouver dans les autres secteurs funéraires de la ville. L'espace funéraire situé le long de la route d'Arras, au sud-est de l'agglomération montre une organisation relativement différente de celle exposée précédemment. D'après les données obtenues à travers les découvertes anciennes et récentes dans ce secteur, ce vaste espace funéraire semble se développer de part et d'autre de la voie antique, d'une manière linéaire sur une bande assez étroite s'étendant sur plusieurs centaines de mètres, notamment sur le flanc ouest de l'axe routier. Les premières tombes viennent s'implanter sur le côté occidental de la voie à partir de la première moitié du 1er siècle de notre ère. Le structures funéraires de cette période, peu nombreuses, sont soit regroupées par deux ou isolées. Le site se développe fortement à partir du 2ème siècle, de part et d'autre de la voie. Sur son côté oriental, les découvertes anciennes et les suivis de travaux modernes permettent de démontrer la présence de petits groupes de sépultures à crémation datées du 2ème et du 3ème siècle, dispersés sur une surface d'environ cent mètres de long. A l'ouest de la voie, l'implantation débutée au début du 1er siècle va perdurer de manière continue jusqu'au 4ème siècle de note ère. Au sein

[16] Raepsaet-Charlier M.-T. 2001, p. 464.

de cet espace, les sépultures à crémation, les lieux de crémation des corps et les sépultures à inhumation se côtoient sans qu'aucune zone spécifique ne semble être dédiée à un mode de traitement du corps. L'occupation générale du site ne montre pas d'organisation cohérente selon les phases chronologiques, les tombes sont regroupées en petits noyaux relativement espacés les uns des autres. Les premières tombes à inhumation sont datées du début du 2ème siècle et elles peuvent soit venir s'intégrer à l'intérieur de groupements de sépultures à crémation préexistant ou s'installer en bordure de voie à l'intérieur de construction funéraire monumentale. Les sépultures à crémation sont attestées jusqu'au 3ème siècle de notre ère. L'occupation de la zone funéraire perdure au moins jusqu'au 4ème siècle, plusieurs sépultures à inhumation tardives étaient intégrées au tissu funéraire. Cette zone conservera sa vocation funéraire pendant encore plusieurs siècles, comme l'atteste la présence d'un groupement de sépultures de la période mérovingienne, repéré à quelques mètres au sud de l'espace funéraire antique, sur le coté oriental de la voie.

L'organisation des différents espaces funéraires en contexte périurbain montre à la fois des différences mais également beaucoup de similarités dans le type d'implantation des sépultures. Dans la majorité des cas, les sites funéraires montrent une occupation sur la longue durée pouvant perdurer au-delà de la période antique. Les zones funéraires ne semblent pas pourvues de limites réellement définies et paraissent s'organiser selon un schéma polynucléaire, composé de petits ensembles disséminés sur des espaces plus ou moins vastes. Au cours du temps, d'autres sépultures peuvent venir se greffer aux noyaux préexistants, formant ainsi des zones plus densément concentrées et finissent par former un ensemble, ou alors s'implanter dans de nouveaux secteurs non consacrés aux morts pendant les périodes précédentes.

La durée d'utilisation de ces regroupements de tombes est assez variable et elle peut être entrecoupée par des phases d'abandon plus ou moins longues. D'autres ensembles semblent être occupés sur une période assez courte avant d'être abandonnés définitivement au profit d'autres secteurs, sans qu'il soit possible d'en identifier les raisons. Dans notre corpus, la différence de mode de traitement des corps peut dans certains cas, justifier une organisation spécifique au sein de l'espace funéraire, mais ce schéma ne semble pas non plus être la règle. Bien que les sépultures à crémation soient largement prédominantes pendant les deux ou trois premiers siècles de notre ère, les inhumations les plus précoces semblent bien intégrées au sein de ces ensembles funéraires. Cette séparation peut se déceler parfois plus nettement pour les tombes de l'Antiquité tardive, qui tout en utilisant des espaces déjà consacrés, peuvent se regrouper entre elles au sein de cet espace, mais également se mêler, sans organisation apparente, aux autres sépultures plus précoces. Nos propos souffrent toutefois, dans beaucoup de cas, d'imprécision du fait de l'absence ou du manque de fiabilité des datations de certaines structures et de la vision certainement partielle que nous avons de l'étendue et de l'organisation des espaces funéraires antiques en milieu urbanisé. Néanmoins, ces observations semblent refléter dans ses grandes lignes l'aspect général que pouvait avoir ces espaces dédiés aux morts à la périphérie des villes au cours de la période antique.

2.2 - Structuration de l'espace

L'accumulation des diverses occupations funéraires au cours du temps a généralement détruit les aménagements de surface ou les repères de circulation qui structuraient à l'origine l'espace funéraire. Ce phénomène donne aux ensembles sépulcraux une impression d'organisation anarchique dans l'implantation et l'orientation des tombes. Dans les trois villes que nous avons étudiées, les découvertes de vestiges de ces aménagements ou d'éléments structurant l'espace sont plutôt rares. Les enclos maçonnés ou les réseaux fossoyés, souvent alignés le long de la voie, qui définissaient l'organisation parcellaire, sont fréquemment détruits ou mal connus, du fait de leur situation en bordure d'emprise de fouille. Les espaces funéraires sont composés d'une grande variété de structures, où peuvent se côtoyer des sépultures à crémation ou à inhumation surmontées d'un monument, de stèles ou d'architecture en matériaux périssables, des aires de crémation, diverses fosses « rituelles » ou dépotoirs et une multitude de dépôts de mobilier jonchant le sol ou recouvrant les tombes.

Bien que les fouilles archéologiques réalisées en milieu urbanisé nous donnent souvent une vision très partielle de ces vastes zones funéraires, il est possible dans certains cas de percevoir à l'intérieur de ces espaces ouverts, une répartition par secteurs distincts en fonction de l'activité qui y est pratiquée. Certaines structures peuvent se rassembler par type et définir des lieux spécifiques pouvant être dédiés à la crémation du corps ou alors être réservés à un mode de dépôts des ossements ou de traitement du cadavre. Il peut également s'agir de regroupements de personnes pouvant répondre à un recrutement spécifique à caractère familial, associatif ou collégial ou encore lié à l'âge au décès des défunts.

Nous allons donc nous intéresser maintenant aux différents types d'organisations qui ont pu être perçus à l'intérieur des trois ensembles funéraires.

2.2.1 - Relation entre les structures funéraires et les voies : les tombes monumentales

Pour les ensembles funéraires situés aux abords des voies, la présence systématique de monuments funéraires construits ne semble pas être la règle. En effet, contrairement aux grandes villes du Sud de la Gaule ou encore de Germanie, où les tombes monumentales bordent fréquemment les voies d'accès menant aux villes, les espaces funéraires de nos trois capitales semblent en être peu pourvues ou du moins en conservent très peu de traces. Ces constructions monumentales sont généralement considérées comme un signe d'adhésion de la part des élites au mode d'expression funéraire introduit par Rome dans les Provinces[17].A travers la construction d'enclos maçonnés et d'édifices funéraires, le défunt montre une certaine volonté d'ostentation de sa richesse et de son statut mais également de celle de la cité à laquelle il appartient.

A Metz, les monuments en place sont plutôt rares, toutefois la présence de tombes monumentales est attestée par la récupération d'un nombre important d'éléments lapidaires architecturaux et funéraires qui avaient été réemployés dans la construction de la muraille tardo-antique ou dans les différents remparts (la Citadelle et la Lunette d'Arçon) érigés au cours des siècles pour protéger la ville[18]. On peut citer comme exemple, la découverte en 1907 par J.-B. Keune, d'un fragment lapidaire présentant une courbure et portant une inscription funéraire incomplète[19]. La forme du bloc a permis à l'auteur de proposer son appartenance à un mausolée circulaire pouvant mesurer environ huit mètres de diamètre[20].

[17] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 262 ; Tranoy L. 2009, p. 88.

[18] Grapin C. 2005, p. 318.

[19] *C.I.L*. XIII, 11422.

[20] Flotté P. 2005, p. 163 ; Toussaint M. 1948, p. 142.

Un mausolée a été découvert et fouillé lors d'une intervention d'archéologie préventive réalisée en 1998, dans le quartier du Sablon, en bordure de la voie antique reliant Lyon à Cologne (**Fig. 236**). Ce monument était situé à environ huit mètres en retrait par rapport à la portion de voirie qui a pu être mise à jour. En bordure de la construction, deux fossés parallèles distants d'un mètre l'un de l'autre ont été repérés. Le fossé ouest, plus proche de la voie a été rattaché au système viaire, alors que le second fossé, de taille plus imposante a été interprété comme un élément marqueur de la limite d'emprise d'un domaine funéraire[21]. Le bâtiment funéraire possède un plan carré de sept mètres cinquante de côté. Les fondations, sont conservées sur un mètre de profondeur pour une largeur variant entre soixante-dix et quatre-vingt quinze centimètres. Les murs parementés du bâtiment sont conservés sur un maximum de trois assises, mesurant entre soixante et quatre-vingt centimètres de largeur et sont réalisés en petits moellons calcaires liés au mortier. La façade occidentale, parallèle à la voie antique, est caractérisée par la présence d'une ante à chaque extrémité correspondent probablement à des piliers engagés ou à des soubassements de colonnes ou pilastres[22]. Sur la façade arrière, une porte dotée d'une pierre de seuil monolithe ouvrait sur l'espace intérieur. Ce dernier était fortement perturbé par le creusement de deux fosses postérieures à l'abandon du monument. Les indices funéraires retrouvés à l'intérieur du monument se résume à un fragment de coffre en pierre en pierre ayant probablement servi de réceptacle à une sépulture à crémation ainsi que la présence de quelques ossements humains non brûlés appartenant à deux individus adultes. Les dimensions imposantes et l'épaisseur importante des murs du monument permettent d'envisager un édifice de grande taille avec une élévation sans doute importante du monument. Selon K. Boulanger, l'absence de soubassement en maçonnerie pleine, permettrait de rattacher ce bâtiment aux monuments de type autel funéraire, constitué d'une chambre funéraire de plan carré avec une ouverture au rez-de-chaussée à l'exemple du tombeau dit « des *Platorini* » à Rome[23].

A proximité immédiate du mur sud du monument funéraire, une petite construction sur fondation de pierre partiellement conservée, mesurant quatre mètres cinquante de longueur sur trois mètres quatre-vingt de largeur a été interprétée comme le soubassement d'un bûcher funéraire permanent[24]. Nous reviendrons plus en détail sur cette construction dans la partie suivante (voir *infra* Partie 3, Chap. 2, 1.1.3).

Dans l'ensemble funéraire de l'avenue André Malraux, les fondations d'un monument funéraire ont été mises au jour dans le secteur situé à proximité de la voie antique de la Meurthe (voir **Fig. 64**, p. 205). Cette construction, de plan rectangulaire (2,30 x 1,60 m) est très arasée, seuls trois assises ont été observées. Les fondations sont constituées d'un hérisson de blocs en calcaire de Jaumont (30 x 20 cm), surmonté d'un lit de pierres de plus petites dimensions. L'élévation est constituée d'un parement de moellons en modules de trente centimètres par dix centimètres, enserrés par un blocage de petites pierres calcaires, recouverts par un mortier de chaux très sableux[25]. Un bloc architectural sculpté en forme de volute a été trouvé à proximité immédiate de ce bâtiment. L'état d'arasement de la construction rend difficile son interprétation, toutefois nous pouvons supposer qu'il s'agit vraisemblablement des fondations d'un mausolée ou d'une pile funéraire.

[21] Boulanger K. 2000.

[22] Boulanger K. 2000.

[23] Gros P. 2001, p. 397.

[24] Boulanger K. 2000.

[25] Cartier E. 2008, p. 66.

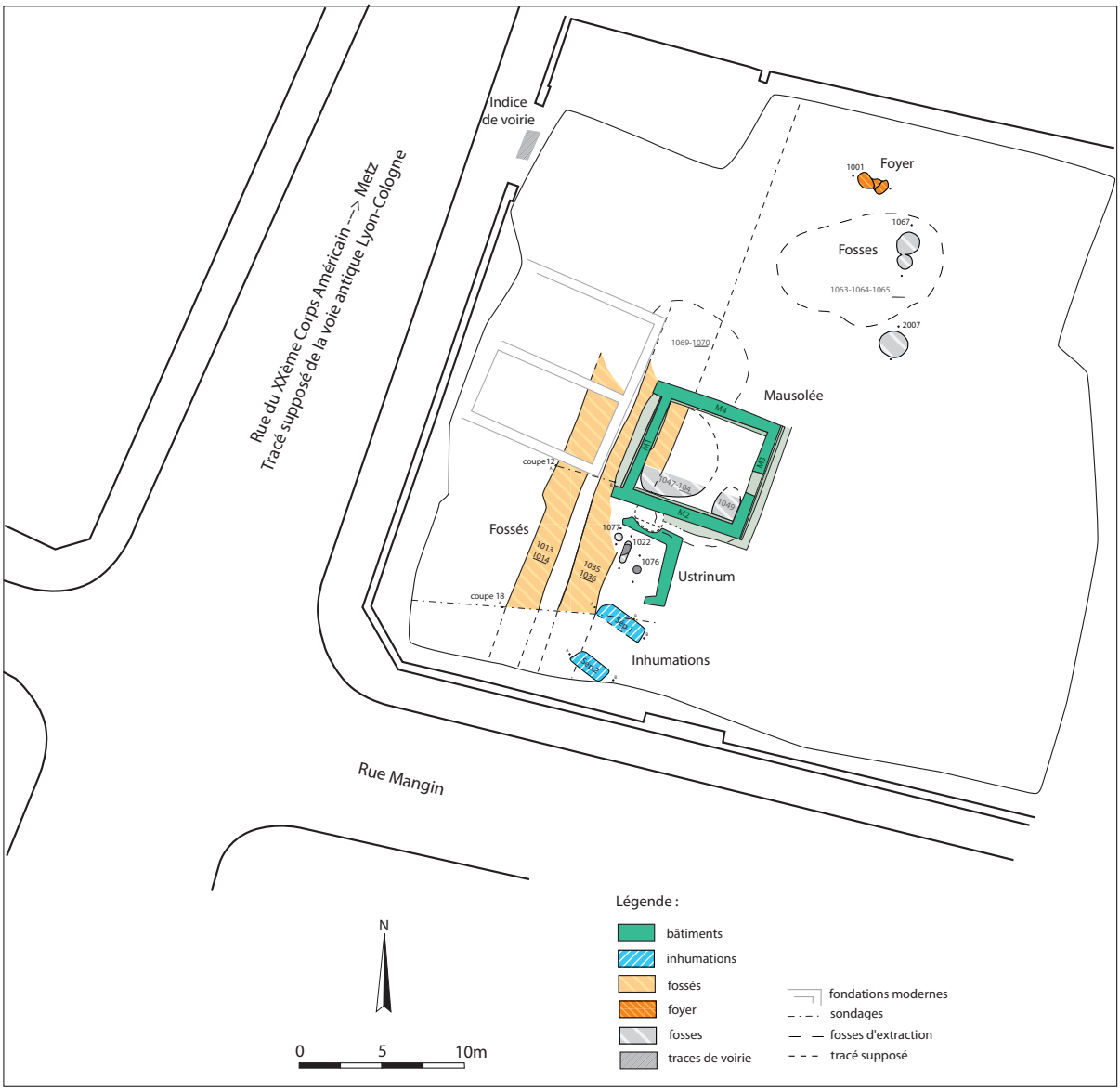

Fig. 236 : Plan général du site de Metz – ZAC Amos (Infographie : K. Boulanger).

Dans ce même secteur, se trouvait une série de coffres en pierre, composés uniquement d'une base monolithe de forme carrée ou rectangulaire, mesurant en moyenne soixante centimètres de côté pour une épaisseur pouvant varier entre trente et cinquante centimètres, à l'intérieur desquels une cavité circulaire a été creusée afin de recueillir les restes du défunts. Aucun couvercle ou système de couverture n'a été retrouvé en place ou à proximité immédiate des coffres. Trois d'entre eux sont entourés par un radier de pierre de différents modules ; l'ensemble le mieux conservé présente un plan de forme carré mesurant un mètre vingt de côté, avec des fondations conservées sur quarante centimètres de profondeur. Ce type d'aménagement permet d'envisager la présence d'une construction autour du coffre et certainement d'une petite élévation. Des sondages de diagnostics réalisés au nord de la parcelle fouillée[26], ont également révélé la présence d'éléments de fondations en pierre sur plus d'un mètre de largeur autour d'un coffre funéraire, induisant la poursuite de ce type de construction, à proximité de la voie, en direction

[26] Dreier C., Maire E. 2008, p. 30.

du centre urbanisé. L'emprise de la fouille de ce secteur n'a pas permis d'appréhender l'emplacement exact de la voie antique bordant l'ensemble funéraire, toutefois son tracé, reconnu archéologiquement quelques centaines de mètres plus au nord, semble se situer probablement sous l'actuelle Avenue André Malraux. Il semblerait donc que les structures les plus monumentales ne soient pas directement accolées à l'axe routier mais légèrement en retrait. Nous avons très peu de renseignements sur l'organisation de la zone de transition entre l'espace funéraire et la voie mais il semble que cette dernière se situe à environ cinq mètres à l'ouest des premières sépultures et à quinze mètres des monuments funéraires.

A Bavay, les vestiges de monuments funéraires sont également peu fréquents. Une découverte du 18ème siècle mentionne l'existence d'un monument à base carrée, surmonté d'un monolithe ovoïde, portant une inscription indiquant que ce tombeau a été élevé par C. Julius Sulpianus en la mémoire de Julia Felicula[27]. Les descriptions ne permettent toutefois pas de restituer la taille de cet édifice. Un second ensemble de sculptures et de blocs d'architecture a été découvert en 1847, au sud de la ville, aux croisements des chemins d'Audignies et de Pont-sur-Sambre. Ces éléments appartiendraient à un édifice à base quadrangulaire, supportant le portrait des défunts ainsi que des colonnes pouvant appartenir à un édicule prostyle ou à une tholos. Le style iconographique de ces différents éléments architecturaux permet de rattacher le monument à la première moitié ou au milieu du 1er siècle après J.-C.[28]

Dans l'ensemble funéraire de la Fâche des Près Aulnoys », deux fondations de monuments funéraires ont pu être mises au jour. Une première construction (monument A) est située à l'est de l'emprise de la fouille, à une distance d'environ six mètres de la voie (voir **Fig. 144**, p 311). Cette construction, orientée est-ouest, est composée d'une base de plan carré d'un mètre cinquante de côté, constituée d'une assise de moellons de grès et de pierre bleue, se prolongeant à l'est par deux alignements parallèles de bloc de même nature, longs de huit mètres quatre-vingt et de cinq mètres soixante-dix. Quatre trous circulaires placés face à face, assimilables à des trous de poteaux, sont situés le long des alignements de pierres, à une distance d'environ cinquante à soixante dix centimètres du massif quadrangulaire[29]. Il est probable que ces poteaux devaient soutenir une structure légère placée à l'avant du monument. Trois sépultures à crémation sont situées à proximité immédiate du monument sur ses côtés sud et ouest et lui semblent liées, en revanche aucune sépulture contemporaine à la construction de l'édifice n'a été retrouvée sous celui-ci ou dans l'espace délimité par les deux alignements de pierres.
La base de plan carré devait soutenir à l'origine un monument en élévation ou une pile funéraire, mais aucun élément ne nous permet de restituer la forme exacte ou la hauteur de cet édifice. En revanche, la fonction des deux alignements de pierre à l'est du monument, parallèle à la voie, reste plus délicate à expliquer. On peut supposer que ces pierres peuvent matérialiser une sorte d'allée étroite (1,50 mètres de largeur) menant jusqu'au monument. L'hypothèse proposée par les archéologues, d'un monument funéraire à caractère collectif (familial ou collégial) est fortement envisageable.

La seconde construction de pierre (monument C) est située dans la partie nord-est de l'espace funéraire, à plus de vingt mètres à l'est du tracé supposé de la voie (voir **Fig. 143**, p. 311). Ce monument est constitué d'une base rectangulaire, d'un mètre quarante de côté, composé d'un lit de blocs de grès non liés, par-dessus lequel reposaient les restes d'une assise de pierre bleue[30]. Ce dallage de pierre re-

[27] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99 : *Dis Manibus / Iuliae Feliculae / C(aius) Iulius Sulpianus / fecit.*

[28] Lefrancq J. 1987, p. 59-78 ; Moretti J.-C., Tardy D. 2002, p. 34.

[29] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99.

[30] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99.

couvrait une sépulture à crémation, datée de la première moitié du 2ème siècle. Cette tombe, de plan carré, entourée de pierre bleue, comportait un vase ossuaire en céramique, accompagné d'une dizaine d'offrandes secondaires. Ce monument très arasé devait certainement supporter à l'origine une élévation.
Les rares exemples d'édifices funéraires connus à Bavay, ne nous permettent pas d'avoir une idée précise du type de monuments funéraires qui pouvait être présent dans la ville, ni même d'attester de la présence de constructions monumentales. Les fondations des constructions que nous avons présentées précédemment, sont de tailles relativement faibles (un mètre cinquante de côté) et les édifices qu'elles devaient supporter devaient certainement constituer des monuments d'envergure plutôt modeste.

A Thérouanne, plusieurs découvertes anciennes font mention de la présence de caveaux maçonnés dans les espaces funéraires situés au nord-est et nord-ouest de la ville[31]. Aucun dessin ou plan n'accompagne ces descriptions. Néanmoins, la découverte d'un monument de ce type en bordure de voie, dans l'espace funéraire situé le long de la route d'Arras, à la sortie sud-est de la ville, nous permet de nous faire une idée de l'architecture de ce type d'édifice.
A quelques mètres en contrebas de la parcelle Louchart correspondant au site funéraire des « Oblets », une chambre souterraine maçonnée a été découverte à environ huit mètres à l'ouest de l'axe routier. Ce monument nous est connu grâce à la réalisation d'une intervention d'archéologie préventive menée aux milieux des années 90. Cette construction de forme parallélépipédique d'environ trois mètres sur deux mètres trente cinq s'est révélée être la partie inférieure d'un monument funéraire, composé d'une chambre voûtée, constituée de blocs de pierre en *opus quadratum*. Sur l'avant du monument, une porte en pierre taillée, était obturée hermétiquement par de grands blocs de pierre (**Fig. 237**).

Sur la partie supérieure de la chambre, un aménagement de moellons de craie, non chaînés aux pierres de la voûte, marque la constitution d'une plate-forme, suggérant la base d'une élévation au-dessus de la chambre souterraine[32]. Les observations stratigraphiques ont permis aux archéologues de mettre en évidence la présence d'une terre noire, recouvrant l'ensemble du monument, interprétée comme la couverture végétale antique[33]. De plus, les pendages observés par cette couche ont permis de proposer la présence d'une butte de terre par-dessus la chambre funéraire. Le monument contenait les restes de deux individus (un individu masculin et un individu féminin) inhumés sur des lits ou dans des coffres en bois cloués. Les datations radiocarbones réalisées sur les ossements des défunts ont permis de dater cet ensemble du début du 2ème siècle après J.-C.

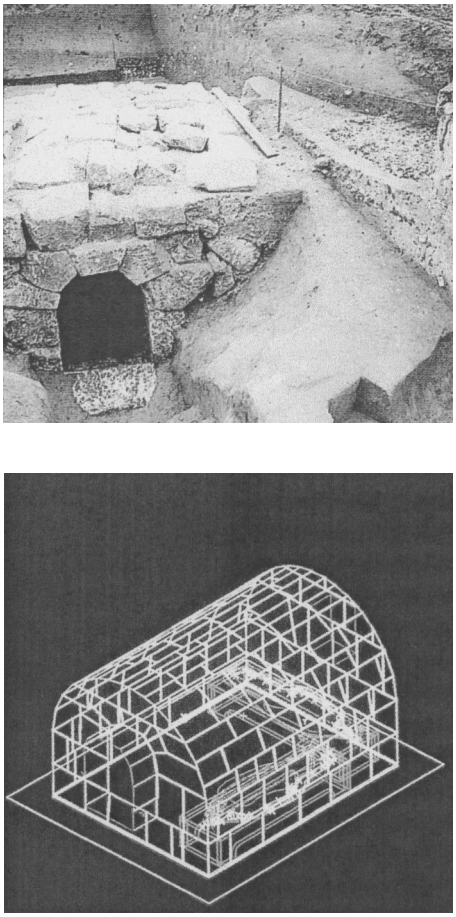

Fig. 237 : Vue générale et reconstitution de l'architecture de la chambre funéraire (d'après Barbé H., de Saulce A. 1998, p. 44-45).

[31] Terninck A. 1879-1884, p. 330-331 ; Delmaire R. 1994, p. 81 ; Delmaire R. 1976, p. 142 et p. 368 note 54.
[32] Barbé H., de Saulce A. 1998, p. 44.
[33] Barbé H., de Saulce A. 1998, p. 45.

La présence d'édifice funéraire à chambre souterraine maçonnée est également attestée en territoire Morin[34] et Nervien[35] pour la période du Haut Empire. Il s'agit de chambres construites en pierre, de forme circulaire ou rectangulaire, enterrée dans le sol, pouvant ou non comporter une porte d'accès. Dans la majorité des cas, on ignore tout de l'élévation destinée à les signaler. A Bruay-les-Buissière, la chambre est constituée de pierres calcaires appareillées à joints vifs, superposées sur trois niveaux ; le sol était constitué de dalles en terre cuite scellées par une couche de mortier de tuileau. L'ensemble mesure trois mètres dix de long sur deux mètres soixante de large et un mètre quarante de profondeur. La construction souterraine était recouverte en partie par plusieurs dalles de grès (deux mètres de long sur quatre-vingt-dix centimètres de large), également scellées entre elles par du mortier de tuileau.

La construction de la route d'Arras à Thérouanne semble assimilable par son architecture au monument funéraire de type romain, constitué d'une chambre funéraire, accessible par une porte située à l'avant du monument et surmonté par une élévation de pierre. Néanmoins, la présence d'une couche de terre recouvrant la chambre rappelle également les tombes construites sous tumulus, de tradition celtique, découvertes en nombre en Hesbaye, région située dans la cité des Tongres en Belgique actuelle[36]. Ces tombes monumentales richement dotées, sont composées d'une construction en pierre, correspondant à un coffrage fermé - où ont été déposés les restes brûlés du défunt, associés à un mobilier funéraire conséquent - par-dessus lequel est élevé un tumulus de terre aux dimensions généralement imposantes. Ce type de tombes, visible dans le paysage rural, daté entre la fin du 1er siècle de notre ère et le milieu du 3ème siècle, est le symbole « *d'un élitisme social et culturel d'une certaine aristocratie terrienne* »[37] qui coïncide dans ce territoire, à l'émergence de grandes *villae* romanisées.

L'association de ces deux types d'architecture souligne le caractère particulier du monument de Thérouanne et certainement celui des défunts qui y ont été déposés. Soulignons également, que contrairement au territoire belge, où les monuments renferment les restes d'individu brûlés, les quelques exemples de caveaux maçonnés connus dans les territoires Nerviens et Morins pour la période du 2ème siècle, semblent accueillir uniquement des individus inhumés.

Le choix de l'inhumation et de ce type de sépultures, principalement visible chez les Nerviens et les Morins au cours du 2ème siècle de notre ère, semble être pratiqué par une minorité de la population. S'agit-il d'une pratique concernant une certaine classe de la société ? Est-elle pratiquée par la population locale ou par des individus venus d'ailleurs ? L'interprétation de cette pratique reste délicate à déterminer.

2.2.2 - Système de délimitation de l'espace

La présence d'enclos ou de fossés structurant les espaces funéraires n'est pas réellement attestée dans les ensembles funéraires que nous avons étudiés. Dans les trois sites, les abords immédiats des voies n'ont pas pu être fouillés du fait des limites d'emprise de la fouille et aucun système d'enceinte fossoyé entourant ou délimitant l'espace réservé aux morts de celui des vivants, n'a pu être observé. De tels aménagements sont toutefois attestés pour les espaces funéraires situés le long de la voie Lyon-Cologne à Metz. Lors de la fouille du mausolée de la ZAC Amos, l'un des deux fossés installés parallèlement à

[34] Brimeux.

[35] Bruay-la-Buissière, Wadelincourt…

[36] On peut citer comme exemple le tumulus de Glimes, de Berlingen, de Siesbach, d'Helshoven.

[37] Massart C. 2007, p. 217.

l'axe routier, a été interprété comme un possible élément marqueur de la limite d'emprise d'un domaine funéraire (voir **Fig. 236**, p. 55). Plus au sud, au 34 rue des Roses[38], la fondation d'un mur d'orientation identique à celle de la voie de Scarpone a également été interprétée par les archéologues comme une portion d'enclos appartenant à l'ensemble funéraire. Pour ces deux exemples, les faibles surfaces explorées, ne permettent pas de juger de la fonction exacte de ces aménagements. S'agit-il d'enclos ou de fossés clôturant l'espace de l'ensemble funéraire ? Ou matérialisent-ils une seule concession ? Il est impossible à ce jour d'y répondre.

Néanmoins, on peut s'apercevoir que, même lorsque la fouille est réalisée sur une surface beaucoup plus vaste, comme au 84-86 avenue André Malraux, les aménagements de surface sont peu perceptibles. En effet, dans les secteurs occupés sur la longue durée, la structuration de l'espace est souvent effacée par plusieurs siècles d'implantation de tombes et de gestion de l'espace funéraire, donnant l'impression d'un espace ouvert, sans organisation précise. Les différents types de délimitation qui ont pu exister, qu'il s'agisse de murets de pierres, de haies de végétaux ou encore de bornes situées à l'angle d'une concession, ont dans la majorité des cas disparus ou ils ont été détruits et démontés dans le but de récupérer les matériaux. Le nombre conséquent de fragments de stèles et d'éléments architecturaux réutilisés dans les constructions tardives en est une preuve irréfutable.

La présence de groupements de tombes indique certainement un découpage de l'espace, mais il a été impossible d'y déceler une organisation parcellaire en concession comme cela a pu être démontré dans certaines nécropoles du sud de la France[39].

Dans l'ensemble funéraire de Metz, plusieurs tronçons appartenant à des fondations de murs ont été repérés dans la partie nord-ouest de la fouille (voir **Fig. 65**, p. 206). Cet ensemble délimite deux espaces accolés, dont nous ne connaissons pas l'extension exacte, du fait de leur situation en bordure nord et ouest de l'emprise de la fouille. La datation de cet ensemble, perturbé et perturbant plusieurs structures funéraires, a pu être obtenue par chronologie relative et indiquerait une première construction précoce (au sud) avec un épierrement du premier tronçon avant 150 après J.-C. puis une deuxième phase de construction (au nord), suivi d'un épierrement assez rapide des murs se situant entre 200 et 250 après J.-C. La fonction exacte de ces fondations de murs est assez difficile à interpréter. La présence de murs en contexte funéraire ainsi que la position de ces derniers à proximité de la voie, semble indiquer une fonction d'enclos à cet ensemble. Toutefois, le mode et la chronologie d'implantation des murs ainsi que la quasi absence de structures contemporaines à leur construction, à l'intérieur des espaces qu'ils délimitent, ne nous permet pas de l'affirmer.

En revanche, la présence d'un fossé contenant un mobilier spécifique, a pu servir de système de délimitation de l'espace. Au nord de l'ensemble funéraire, un fossé orienté nord-sud, observé sur neuf mètres de long (largeur maximale : 1, 40 mètres ; profondeur maximale : 0,25 mètre) semble séparer physiquement deux zones de sépultures (voir **Fig. 66** , p. 207). Son comblement est composé principalement de tessons de céramique brûlés et non brûlés ainsi que d'ossements animaux non brûlés provenant d'espèces de grandes tailles (équidés ?, bovidés ?), déposés pêle-mêle, sans organisation particulière. Le mobilier présent a permis de dater le comblement de ce fossé du dernier quart du 2ème siècle.

[38] Faye O 1992b, p. 61-62.

[39] Bel V. *et al.* 2002, p. 43-44

Un fossé contenant le même type de mobilier a également été fouillé dans la nécropole du «Valladas», à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). Contrairement au fossé de Metz, la répartition et la disposition des vestiges a permis de discerner la présence d'un dépôt intentionnel d'ossements animaux (principalement des ossements appartenant à des équidés dont certains sont encore en connexion anatomique), et celle de blocs de pierres (deux éléments lapidaires, dont l'un appartenait à un autel votif). L'ensemble a été recouvert par la suite par des éléments résiduels (mobilier céramique) dispersés dans la couche de comblement[40]. Aucun groupe de sépultures n'a pu être mis en relation avec ce fossé, cependant, l'association de restes de chevaux et d'un autel votif a permis aux archéologues, de lui attribuer une fonction cultuelle.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile d'octroyer le même type de fonction au fossé découvert à Metz. L'existence d'une séparation entre les deux secteurs de sépultures au nord de l'ensemble funéraire est perceptible dès le début de l'occupation du site. La conservation de cette limite pendant les deux premiers siècles de notre ère, avant la création du fossé, semble signifier que l'espace entre ces deux zones devait être matérialisé à l'origine. Le creusement d'un fossé à cet emplacement, dans le dernier quart du 2ème siècle, n'est certainement pas un hasard, mais il est délicat de définir sa fonction exacte. Il est vraisemblable que ce fossé ait marqué, dans un premier temps, une limite de l'espace puis que son creusement ait servi dans un second temps de réceptacle à des éléments de mobilier résiduels. Bien qu'aucune liaison entre la création du fossé et un groupe de sépultures en particulier n'ait pas pu être mise en évidence, le type de mobilier présent dans son comblement atteste certainement de gestuelles funéraires exécutées dans l'espace de la nécropole au cours des funérailles et/ou des fêtes commémoratives.

Dans le même secteur, une série d'« épandages » correspondant à une succession linéaire de tessons de céramique et d'ossements animaux non brûlés (appartenant également à des animaux de grand gabarit : équidés ? bovidés ?) posés sur le sol, semblent marquer l'espace, sans toutefois dessiner une organisation cohérente (voir **Fig. 67**, p. 210). Trois d'entre eux, sont d'ailleurs situés autour d'une fosse à offrandes. Ici également, la double fonction de délimitation d'un espace et de réceptacle de mobilier est attestée simultanément.

En ce qui concerne les nombreux restes osseux animaux déconnectés retrouvés dans le comblement du fossé ou de manière épars sur les niveaux de circulation, les raisons de leur présence au sein de l'ensemble funéraire ne révèle pas nécessairement une utilisation à vocation religieuse. Ces divers éléments peuvent également être assimilés à des déchets, provenant de zones de dépotoirs, généralement situées en périphérie des villes, côtoyant certainement les espaces funéraires. La fouille récente de plusieurs dépotoirs périurbains dans le nord de la Gaule (Mâcon, Châlons-en-Champagne, Chartres…) contenant entre autre une grande quantité d'ossements de chevaux, permet certainement d'expliquer l'accumulation de ces restes osseux à proximité ou à l'intérieur des zones funéraires[41].

Enfin, dans le secteur sud –ouest et sud de l'ensemble funéraire, deux alignements de trous de poteaux orientés selon un axe nord-ouest/sud-est et est-ouest ont été observés. L'installation de palissades en bois comme délimitation de l'espace funéraire est possible, toutefois les trous de poteaux n'ont

[40] Bel V. *et al.* 2002, p. 49-52.

[41] Lepetz S. 2009, p. 253-254.

livré aucun élément mobilier permettant de les rattacher chronologiquement à la nécropole.
Les types de délimitation perceptibles dans les ensembles funéraires en contexte périurbain, bien que peu représentés sur les sites étudiés, semblent être plutôt diversifiés. Notre compréhension globale des espaces funéraires antiques est toutefois faussée par une occupation des sites sur la longue durée qui a engendré la disparition quasi complète des éléments structurant l'espace. La répartition spatiale des structures semble montrer néanmoins une organisation en petits groupes juxtaposés, plus ou moins espacés, permettant d'envisager la présence d'éléments de séparation ou encore d'espace de circulation entre les zones sépulcrales.

2.2.3 - La signalisation des tombes

La signalisation des sépultures est également un élément structurant de l'espace rarement conservé dans les ensembles funéraires. Dans la majorité des sites, l'arasement des structures ne permet pas d'observer ou d'identifier les niveaux de sol antiques et les éléments recouvrant la tombe ont généralement disparus. De plus, la présence de mobilier fragmentaire par-dessus les sépultures peut dans certains cas, rendre ambigüe l'interprétation. Bien que la fonction soit foncièrement différente, il est en effet difficile de distinguer certains dépôts de vase faisant référence à des gestuelles funéraires liées à la pratique de libations sur la tombe après les funérailles, par rapport à d'autres systèmes de signalisation, ayant une fonction de marquage du lieu de sépulture. On peut se demander également quelle est la fonction exacte des fragments de panse d'amphore présents, notamment pour les sépultures secondaires à crémation de Metz, autour et par-dessus le vase ossuaire ou l'amas osseux. Nous avons interprété ces éléments comme des systèmes de couverture et de protection de la tombe mais dans certains cas, il est probable qu'ils aient pu également servir de marqueur.

Dans les trois sites que nous avons étudiés, les éléments de signalisation de la tombe étaient rarement en place. Il semble toutefois probable que les différentes structures funéraires devaient comporter à l'origine des éléments de signalisation (monticules de terre, stèles, éléments en bois…) et que les lieux de sépulture devaient être entretenus, puisque même dans les sites densément occupés, aucun recoupement ou perturbation entre les sépultures elles-mêmes n'a été observé et ce, malgré la longue période d'utilisation de l'espace funéraire. La rareté des indices de signalisation peut être due à une mauvaise conservation des niveaux de sols antiques mais également à l'utilisation de marquage en matière périssable (bois, arbuste…) ou l'emploi d'éléments non durables (quelques tessons de céramique, une petite levée de terre, quelques pierres…).

Dans certains cas, les éléments constitutifs de l'architecture de la tombe peuvent également suggérer la présence d'un système de signalisation. Dans l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne, certains aménagements retrouvés par-dessus les tombes peuvent être assimilés à des éléments de signalisation : une sépulture en amphore (011) était recouverte par une tuile retrouvée à plat sur le sol (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 628-631) et une autre sépulture (020) comportant un vase ossuaire était entourée et en partie recouverte par un amas de silex (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 618-621).

Sur le site de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay, même si aucun élément en place n'a pu être identifié, on peut supposer que les tombes possédant un coffrage en dalles de pierre ou en tuiles, devaient

être recouvertes à l'origine, par une même dalle ou tuile, posée horizontalement par-dessus le coffrage, pouvant servir de fermeture mais également de signalement à la tombe (voir **Fig. 146,** p. 315). Dans certains cas, les archéologues ont signalé la présence de moellons de pierre à proximité de plusieurs sépultures, il est donc probable que l'emplacement de certaines tombes pouvait être matérialisé par une petite construction de pierre.

Le même constat peut être fait pour les sépultures à inhumation. En effet, aucun élément de signalisation particulier n'a été observé ou signalé par-dessus les fosses sépulcrales, il est toutefois probable que les matériaux utilisés pour l'architecture de la tombe (pierre, tuiles...) aient également servi, dans certains cas, de marqueur. Dans les trois villes que nous avons étudiées, les descriptions des tombes à inhumation, découvertes anciennement, mentionnent plusieurs aménagements de sépultures en matériau durable comme des sarcophages de pierre ou en plomb, recouverts par des dalles de pierres ou quelquefois par des stèles funéraires réutilisées, des fosses aménagées avec des tuiles, des moellons ou encore des dalles de pierre déposés autour et par-dessus le corps du défunt. Il est possible d'envisager dans ce cas, que la partie supérieure de la tombe était visible en surface et que les dalles de pierre ou les tuiles constituant la tombe, signalaient également son emplacement. La présence d'une petite levée de terre, d'une stèle en pierre, d'une planche de bois ou d'un élément végétal au-dessus des fosses sépulcrales n'est pas exclue.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la construction d'un monument de taille imposant peut, en plus d'afficher le statut social du défunt, avoir la fonction de marqueur de la tombe. Dans ce type de monument, la tombe peut être placée directement sous la construction ou alors être contenue à l'intérieur de l'édifice. A Bavay, un seul des deux monuments construits (monument C : voir **Fig. 143**, p. 311), a pu être mis en relation avec une sépulture. Cette dernière était disposée dans une fosse aménagée avec des moellons de pierre et recouverte par un lit de blocs de grès, servant de base à la construction. A Thérouanne, les deux inhumations étaient placées à l'intérieur du monument constitué d'une chambre funéraire creusée dans le sol, dans laquelle on accédait par une porte située à l'avant de la construction (voir **Fig. 237**, p. 457). Le même dispositif est attesté (de manière aérienne) pour le mausolée de la ZAC Amos à Metz, bien que la ou les sépultures n'aient pas été retrouvées en place à l'intérieur du monument. Sur le site de l'avenue André Malraux, l'état d'arasement du monument n'a pas permis de restituer une quelconque élévation, toutefois aucune tombe n'est attestée sous la construction, ce qui indique certainement qu'une chambre ou qu'une niche avait été aménagée dans l'élévation du monument pour recueillir les restes du défunt. La présence d'une levée de terre (tumulus ?) a été évoquée pour le monument de la route d'Arras à Thérouanne. Ce type de monument ne semble toutefois pas être caractéristique des ensembles funéraires urbains de Gaule septentrionale : aucune structure similaire n'est attestée dans les capitales de cités des Médiomatriques et des Nerviens.

Le paysage funéraire est également composé de monuments de plus petite taille, comme des autels et des stèles portant des inscriptions et des représentations iconographiques liées aux défunts ou aux dieux. A Metz, la présence de stèles est attestée à de multiples reprises dans les ensembles funéraires de la ville et également sur le site de l' « avenue André Malraux », où plusieurs fragments de stèles ont été retrouvés en position secondaire, jetés dans une fosse dépotoir (voir **Fig. 72**, p. 214). De nombreux exemples attestent également qu'une partie d'entre elles ont été récupérées pour servir de matériau pour la construction d'édifice ou de rempart dès l' Antiquité tardive ou ont été réemployées comme éléments de couverture pour des sépultures à inhumation plus tardives. Ces exemples pourraient expliquer l'ab-

sence d'éléments de couverture sur les coffres en pierre monolithes de l' « avenue André Malraux ».

Pour la période gallo-romaine, plus de trois cent stèles funéraires taillées dans la pierre ont été recensées dans l'agglomération messine. Parmi les différents modèles de stèles identifiés, le type le plus fréquent est celui de stèle plate, de forme rectangulaire simple ou à fronton triangulaire ou semi-circulaire, ornées de motifs architecturaux, monumentalisant le cadre dans lequel peut être figuré le ou les défunts ou un décor stylisé représentant des symboles dionysiaques, astraux, liés au banquet bachique ou encore l'*ascia*[42]. On trouve également des stèles de taille plus modeste dont la forme et l'aspect rappellent celui des grands monuments funéraires[43]. Ces stèles correspondent à des blocs de pierre, quadrangulaires, dont la façade principale peut porter une représentation du défunt, un décor et/ou une inscription. Une partie d'entre elles sont surmontées d'une toiture stylisée portée par des piliers, reproduisant en miniature l'architecture des mausolées ou des piliers funéraires. L'inscription est généralement placée sous le fronton triangulaire, elle se compose de l'évocation aux dieux Mânes (complète : *Diis Manibus* ou abrégée : *D M*), accompagnée du nom du défunt, parfois de sa profession, de nom de la personne ayant fait ériger le monument ainsi que son éventuel lien de parenté avec le défunt[44]. La forme particulière de ces stèles permet dans certains cas de les placer par-dessus des coffres en pierre monolithes dans lesquelles ont été déposés les restes osseux du ou des défunts, disposés préalablement ou non dans un vase ossuaire. D'autres types de stèles sont également attestés mais dans des quantités beaucoup plus faibles comme la stèle-maison, la stèle en ronde-bosse ou encore le cippe pomme de pin.

Les stèles funéraires semblent donc avoir été un mode de signalisation de la tombe, privilégié au cours du Haut Empire, notamment dans les ensembles funéraires urbains, où leur présence est attestée en nombre. Dans de nombreux cas, ces petits monuments ont été récupérés et /ou déplacés dès la période antique pour une réutilisation sur une autre tombe ou plus tardivement pour la construction d'enceintes édifiées dans la plupart des chefs-lieux de cités de la Gaule (comme par exemple à Metz et à Bavay). La découverte de ces éléments de signalisation dans leur contexte d'origine est extrêmement rare, néanmoins des exemples de stèles en place ont été signalés par-dessus deux sépultures retrouvées dans un des ensembles funéraires situé au sud-ouest de la ville de Bavay, au début des années 20. Elles étaient composées d'une grande pierre blanche (0,85 m de côté sur 0,30 mètres de hauteur), posée verticalement sur une fondation de pierre bleue. La tombe était située en avant de la stèle et était composée, pour la première, d'une urne cinéraire en plomb recouverte par un carreau de terre-cuite et plusieurs *imbrices* et pour la seconde d'un vase ossuaire en céramique[45].

Ce rapide aperçu des modes de signalisation des sépultures antiques en contexte urbain montre une grande variété des types de marqueur au sein d'un même ensemble funéraire. Le paysage funéraire est composé d'une multitude de constructions pouvant être monumentales ou de plus petite taille mais également d'un nombre important de tombes plus modestes ne possédant aucune architecture et dont le système de signalisation est souvent difficile à percevoir. Au-delà de la signalisation du lieu, certains marqueurs, par leur taille imposante et leur situation en bordure des voies, ont une fonction d'ostentation du statut social du défunt et manifestent également une volonté de perpétuation de la mémoire du mort, comme en attestent certaines épitaphes interpellant les passants. Les monuments et les stèles funéraires témoignent, par leur variété, de spécificités locales mais leurs formes et les décors sont directement

[42] Boulanger K., Mondy M. 2009, p. 149-152.

[43] Flotté P. 2005, p. 132-133.

[44] Boulanger K., Mondy M. 2009, p. 152.

[45] Loridant F., Deru X. 2009, p. 99.

inspirés des modèles italiens ou provinciaux. L'absence de recoupement et de chevauchement dans les ensembles funéraires que nous avons pu étudier, prouve que, même pour les sépultures les plus modestes, la définition du lieu de dépôt définitif des restes du défunt ainsi que son entretien et sa conservation dans la durée, semble être une des caractéristiques des espaces funéraires périurbains de Gaule septentrionale.

2.3 - Mode de répartition des structures funéraires dans l'espace

En contexte périurbain, la mauvaise lisibilité que nous avons des ensembles funéraires est due en partie aux limites artificielles créées par les emprises restrictives de fouille, qui ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble d'un espace funéraire dans son intégralité. A cela s'ajoute la juxtaposition de structures possédant un écart chronologique plus ou moins important entre elles, nous livrant une image faussée de l'organisation de la nécropole. Cette impression est d'autant plus marquée que la précision avec laquelle les différentes structures sont datées ne nous permet pas d'évaluer l'évolution exacte et la rapidité d'implantation des sépultures, des dépôts ou des bûchers qui composent l'espace funéraire. Dans ce contexte et malgré l'absence d'éléments structurant l'espace, il est toutefois possible de percevoir à l'intérieur d'un même ensemble funéraire, plusieurs types d'organisation. Dans la majorité des cas, les structures funéraires sont regroupées sous la forme de noyaux plus ou moins importants, formant plusieurs secteurs au sein de l'espace funéraire. Ces regroupements peuvent dépendre de plusieurs critères plus ou moins faciles à mettre en évidence : il peut s'agir de regroupements liés à la fonction et à la nature des structures funéraires, à la période chronologique ou encore à un type spécifique de recrutement (à caractère social ou familial).

2.3.1 - Regroupements selon la nature et la fonction des structures funéraires

L'analyse de la répartition spatiale des structures funéraires selon leur fonction est toutefois difficile à appréhender dans son ensemble du fait des difficultés que nous rencontrons pour définir le statut d'un certain nombre de ces structures et donc d'établir une relation fonctionnelle entre elles. Néanmoins, dans les trois ensembles funéraires que nous avons pu étudier, la nature ou le type de tombe utilisée, a dans certains cas, dicté le lieu d'implantation des structures au sein de l'espace funéraire. Dans l'ensemble funéraire de l'avenue André Malraux à Metz, plusieurs secteurs ont pu être mis en évidence au sein de la zone explorée. Il semble ici que la nature même des structures funéraires ait eu une incidence sur le lieu d'implantation. En effet, nous avons pu remarquer que, dans le secteur ouest, situé à proximité de la voie, se concentraient les structures funéraires construites et les sépultures contenues dans des coffres en pierre monolithes, qui devaient à l'origine être surmontés par des stèles et ou des petites élévations (voir **Fig. 87,** p. 231). Outre la signalisation de la tombe, ce type de construction permet d'afficher le statut social du défunt. La localisation de ces structures à proximité des voies d'accès renforce la volonté de visibilité du monument au sein de l'ensemble funéraire mais également dans le paysage urbain. Ce type d'organisation a pu être vérifié le long de la voie de Scarpone à Metz, mais également sur le site des « Oblets » à Thérouanne, ou encore à la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay. Nous pouvons toutefois noter que les monuments funéraires ne semblent pas être directement accolés aux axes routiers. Bien qu'il s'agisse souvent des premiers structures funéraires rencontrées, les monuments funéraires se trouvent,

d'une manière générale, en retrait de plusieurs mètres, voire plusieurs dizaines de mètres par rapport à la voie. Nous ne connaissons que dans de rares cas, l'organisation de la zone de transition entre l'espace public représenté par la voie et l'espace consacré, réservé aux défunts, mais il semble qu'une certaine distance soit à chaque fois respectée.

Lorsque les deux modes de traitement du cadavre sont attestés conjointement sur le même site crémation / inhumation), des secteurs spécifiques semblent avoir été réservés à la pratique de l'inhumation au sein de certains ensembles funéraires. Sur le site de l'avenue André Malraux à Metz, parmi les vingt-neuf sépultures à inhumation attestées sur le site, un ensemble de vingt-six tombes était regroupé dans la partie nord-ouest de la nécropole (voir **Fig.63**, p. 204). Certaines d'entre elles ont perturbé en partie quelques sépultures à crémation lors de leur implantation mais ce secteur semble à première vue avoir été « réservé » à la pratique de l'inhumation Les sépultures à crémation largement majoritaires dans cet ensemble funéraire semblent respecter et délimiter cette zone spécifique. Cependant, il n'a pas été possible d'aborder la question de l'organisation chrono-topographique de cet ensemble de sépultures par rapport aux autres structures funéraires, du fait que la majorité des tombes n'ont pas pu être replacées chronologiquement dans le contexte de l'ensemble funéraire, en raison de l'absence de mobilier accompagnant les défunts. Dans les autres ensembles funéraires de la ville, la zone centrale du plateau d'interfluve dans le quartier du Sablon, semble également regrouper un nombre très important de sépultures à inhumation. Dans ce cas, le critère chronologique a certainement joué un rôle déterminant puisqu'il s'agit *a priori* d'un ensemble funéraire ayant fonctionné au cours des 3ème et 4ème siècles de notre ère.

La même sectorisation de l'espace en fonction du type de sépulture a été observée dans l'espace funéraire situé à l'est de la ville de Thérouanne où les sépultures à inhumation datées du Haut Empire, semblent être regroupées dans un secteur distinct de celui des sépultures à crémation, sur les pentes nord-ouest du Mont Saint Simon[46] (voir **Fig. 41**, p. 147). On observe une organisation identique dans l'espace funéraire situé au sud-ouest de la ville de Bavay, où la majorité des sépultures à inhumation sont rassemblées à l'ouest (sablière Lenglet-Stoclet) alors que les sépultures à crémation sont plus densément représentées à l'est et au sud de l'aire funéraire[47] (voir **Fig. 35**, p. 127). Pour cet ensemble de sépultures, les conditions de fouille et de conservation du mobilier n'ont pas permis d'établir une évolution chronologique des différentes structures au sein de la zone funéraire.

Une répartition spécifique dans l'espace a pu être observée dans certains cas, entre les bûchers et les structures de dépôts. Sur le site des « Oblets » à Thérouanne, au cours de la première moitié du 1er siècle de notre ère, le bûcher en fosse 001 est isolé au sud de la zone fouillée alors que les sépultures à crémation se situent en avant vers le nord (voir **Fig. 199,** p. 393). Le même phénomène de séparation spatiale entre les structures liées à la crémation du corps et les sépultures à crémation s'observe aux périodes suivantes, où la tombe-bûcher 005 et le double bûcher en fosse 003-009 sont situés, côte à côte, à l'ouest et l'ensemble des sépultures à crémation sont implantées en grappe vers l'est. Notons toutefois que sur ce site, les limites spatiales de la fouille correspondent à l'emprise de deux maisons individuelles

[46] Delmaire R. 1994, p. 84.

[47] Delmaire R. 1996, p. 117.

situées sur deux parcelles contigües et ne nous permet donc pas d'avoir une vision exhaustive de l'organisation de l'ensemble funéraire. A la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay, la construction B interprétée comme l'emplacement d'une aire de crémation des corps, protégée par un mur-enclos ayant pu servir de pare-feu, est également isolée du reste des sépultures secondaires à crémation (voir **Fig. 145,** p. 213). Au cours de sa durée d'utilisation, située entre le dernier quart du 1er siècle et la seconde moitié du 2ème siècle, les tombes viennent s'implanter à l'est et à l'ouest de cette structure, seules quelques unes sont situées à proximité immédiate du mur est de l'enclos.

Le caractère particulier de certaines structures peut également dicter l'organisation d'un secteur au sein d'un espace funéraire. Sur le site de l'avenue André Malraux à Metz, une fosse à offrandes (124-01) occupe une place spécifique dans le secteur nord-est de l'ensemble funéraire, à l'est du fossé 234. Cette structure est venue s'implanter au cours de la première moitié du 2ème siècle dans ce secteur occupé dès le 1er siècle après J.-C., par plusieurs petits groupes de sépultures. Après son installation, les tombes viennent s'implanter de façon circulaire autour de cette structure, trois zones d'« épandages » linéaires, composés de mobilier céramique, associés à des ossements d'animaux non brûlés (appartenant à des espèces de grandes tailles) s'inscrivent au nord et au sud de la fosse, soulignant davantage son caractère particulier. Un espace spécifique semble donc réservé à cette structure : jusqu'à la fin de l'occupation du site, au cours du 4ème siècle, aucune autre structure funéraire ne viendra transgresser ce lieu circonscrit. Il est difficile de parler de structure fondatrice dans un contexte d'ensemble funéraire périurbain où l'occupation du site a débuté plus d'un siècle avant l'installation de la fosse. Toutefois, cette structure semble se démarquer par sa fonction, par sa taille et par l'importance et la diversité de son mobilier. Bien qu'aucun lien spécifique n'a pu être fait entre cette fosse à offrandes et une sépulture en particulier, il est possible d'envisager que l'organisation de ce secteur ait été influencée par l'utilisation de cet espace par les vivants et notamment par les différentes gestes funéraires exécutés lors de la mise en terre du ou des défunts ou lors des fêtes commémoratives.

2.3.2 - Regroupements liés à la période chronologique

La répartition des tombes au sein des espaces funéraires périurbains permet de discerner dans certains cas, une organisation sous la forme d'amas plus ou moins importants, formant plusieurs secteurs au sein de l'espace funéraire. A l'intérieur de ces groupes, les sépultures peuvent être disposées, largement espacées les unes des autres ou alors regroupées, sous forme d'un noyau ou d'un alignement. L'analyse topo-chronologique des ensembles funéraires permet de déceler des regroupements de plusieurs sépultures, situés à proximité immédiate les unes des autres et appartenant à la même période chronologique. Ce type d'organisation a pu être observé sur les trois sites de notre corpus mais les observations les plus pertinentes ont pu être réalisées sur le site de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay, où la majeure partie des sépultures ont pu être rattachées à une période chronologique. Sur le site de Metz, des regroupements comprenant plusieurs tombes ont été observés à différents endroits de l'ensemble funéraire, mais à chaque fois, la part importante de structures non datées n'a pas permis de mener l'analyse jusqu'au bout. Aux « Oblets » à Thérouanne, les données que nous possédons sont issues de la fouille de deux fenêtres de taille réduite, ouvertes sur un vaste espace funéraire. Bien que les parcelles sondées aient livré un nombre important d'informations, la vision que nous avons de l'ensemble funéraire est forcément tronquée et les observations que nous pouvons réaliser sur l'organisation spatiale de la nécropole ne sont pas complètes.

A Bavay, plusieurs regroupements pouvant comporter entre deux et onze sépultures contemporaines ont été observés (voir **Fig. 141**, p. 307). La distance séparant les tombes entre elles peut varier entre quelques dizaines de centimètres et un mètre environ. Bien que ces dernières soient très proches, aucune structure n'a été perturbée par l'installation d'une autre. La dynamique d'implantation au sein de ces petites entités semble identique pour tous les regroupements : à l'origine, les noyaux sont composés par un nombre restreint de tombes (entre deux et quatre) installées simultanément ou dans un laps de temps assez court, auxquelles viennent s'ajouter, à une phase postérieure, une autre série de sépultures également contemporaines. Les tombes peuvent venir s'intercaler entre des sépultures préexistantes ou se greffer aléatoirement aux noyaux antérieurs. Les fourchettes de datations fournies par le mobilier ne permettent pas d'avoir une précision au quart de siècle mais dans la majorité des cas, les écarts chronologiques ne semblent pas dépasser cinquante ans entre deux implantations. Au-delà de cette régularité dans l'implantation, ces sépultures possèdent généralement un agencement et un mobilier funéraire identiques en de nombreux points. La taille restreinte des noyaux ainsi que la similarité du mobilier et de l'organisation de la tombe semblent indiquer que ces entités peuvent rassembler des individus appartenant au même groupe familial. Parmi ces regroupements, quatre noyaux associent uniquement des sépultures de la même phase chronologique. Dans trois cas, il s'agit de deux tombes pouvant être situées côte à côte ou empilées l'une sur l'autre et dans un cas, onze sépultures datant de la seconde moitié du 2ème siècle ont été regroupées. Il semble probable que la proximité de ces sépultures et l'homogénéité des pratiques soit également révélateur d'un lien de parenté entre ces différents individus.

Les différents regroupements perceptibles au sein de l'espace funéraire sont le reflet d'une division sociale de la population qu'il est parfois possible d'approcher à travers l'analyse des modalités de recrutement.

2.3.3 - Analyse du recrutement des regroupements

Le mode d'implantation des sépultures du Haut Empire par petits groupes de tombes incite à se questionner sur le type de recrutement qui peut être opéré au sein de chaque regroupement. Nous nous contenterons ici de discuter uniquement de ce type de recrutement car l'analyse du recrutement de la population à l'échelle des espaces funéraires en contexte urbain est une donnée nous paraissant peu pertinente pour la période et le contexte qui nous concerne. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, la fouille d'ensembles funéraires en contexte urbain est dictée par les contraintes particulières des projets de construction ou de restructuration menés sur des surfaces majoritairement restreintes, ne permettant pas de réaliser des études sur la totalité de la population enterrée. De plus, la pratique de la crémation largement majoritaire pendant la période du Haut Empire, limite fortement l'obtention des données anthropologiques (détermination précise de l'âge au décès, du sexe et du nombre minimum d'individus) nécessaires pour une analyse exhaustive de la population archéologique. Enfin, le nombre important de tombes perturbées (ne pouvant pas être prises en compte lors des études anthropologiques) ainsi que celles qui ne peuvent pas être datées (en raison de l'absence de mobilier dans les structures et de celles de datations radiocarbones) ne permet pas de réaliser une analyse pertinente. Ce type d'approche semble supporter un nombre important de limites dans le contexte qui nous intéresse. Pour l'étude de notre corpus, nous nous sommes donc contenter d'un décompte du nombre d'individus (**Fig. 238)** distribués par grandes classes d'âge, en séparant les adultes sociaux comprenant les sujets *Juvenis* et adultes, des immatures sociaux (nourrissons, *Infans I* et *Infans II*). Les résultats que nous avons obtenus ne reflètent donc pas la population archéologique enterrée dans un ensemble funéraire mais uniquement l'échantillon que nous avons pu étudier au sein de la nécropole.

Les observations que nous avons pu réaliser sur les regroupements de tombes, sont limitées, mais elles ont permis de mettre en évidence deux types de recrutement : soit le regroupement correspond à un groupe humain représentant un mélange plus ou moins homogène des différentes classes d'âges (adultes et immatures), soit il semble se rapporter à une catégorie spécifique de la population (adultes ou immatures). Dans la majorité des cas, il nous est souvent impossible de définir les règles qui ont dicté ce choix. L'association de plusieurs individus de sexe et/ou d'âge différents en contexte funéraire permet de supposer l'existence d'un regroupement de type familial mais les éléments ostéologiques dont nous disposons ne permettent pas de le prouver. Les quelques observations que nous pouvons parfois réaliser grâce à la présence de caractères discrets observables sur plusieurs individus, déposés ensemble dans le même contenant ou dans des tombes adjacentes, permettent de supposer l'appartenance des deux sujets à la même famille mais il ne s'agit dans ce cas, que d'une proposition. Les analyses ADN sont quant à elles difficiles à mettre en place, notamment lors de fouilles réalisées dans un contexte préventif. De plus, les altérations et les déformations subies par l'os lors de son passage au feu compromettent la fiabilité des résultats obtenus[48].

		Metz		Bavay		Thérouanne	
		crémation	**inhumation**	**crémation**	**inhumation**	**crémation**	**inhumation**
nbr de sépultures étudiées		260	27	104	0	13	1
adultes sociaux	Juvenis	4	2	2	/	/	/
	adultes ou taille adulte	229	22	101	/	13	1
immatures sociaux	nourrisson	2	/	1	/	/	/
	Infans I	11	3	16	/	/	/
	InfansII	5	1	4	/	/	/
	immature indét.	13	/	/	/	/	/
âge indéterminé		6	/	/	/	/	/
nbr d'individus		270	28	124	0	13	1
nrb total d'individus		**298**		**124**		**14**	

Fig. 238 : Recrutement des ensembles funéraires de Metz « avenue André Malraux », Bavay « la Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « les Oblets ».

La notion de recrutement de type familial que nous attribuons à des regroupements de sépultures contenant des individus d'âges et de sexes différents correspond davantage à l'image que l'on peut avoir d'une cellule familiale au sens premier du terme, mais rien ne nous permet de définir le degré de parenté qui peut lier les différents sujets entre eux. De rares exemples archéologiques pour lesquels les sépultures sont associées à une documentation épigraphique font état d'autre type de lien permettant de réunir au sein de la même concession funéraire des individus n'appartenant pas tous à la même famille mais partageant des liens sociaux ou amicaux. Un exemple de ce type a pu être observé lors de la fouille de l'enclos funéraire 23 dans la nécropole de Porta Nocera à Pompéi, où le recrutement à caractère familial est associé à celui d'hôtes particuliers correspondant à l'ancienne patronne et un ami du commanditaire[49] (voir *supra* Partie 1, Chap. 2, 2.3.3).

[48] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 303.

[49] Van Andringa W., Lepetz S. 2008a, p.110.

Sur le site de l'avenue André Malraux à Metz, l'analyse de la nature des regroupements n'a pas permis d'obtenir de résultats probants en raison du nombre important de structures qui n'ont pas pu être datées et qui n'ont pas pu bénéficier d'un examen ostéologique à cause de leur médiocre état de conservation.

En revanche à Bavay, parmi les sept regroupements observés, l'analyse anthropologique a permis d'obtenir quelques indices sur le type de recrutement opéré au sein des regroupements. Dans les cas de regroupement associant deux tombes contemporaines, à chaque fois, nous n'avons pu examiner qu'un seul lot osseux sur les deux amas présents, ce qui ne nous permet pas de tirer de conclusion quant à un éventuel type d'association. En revanche, pour ceux associant au moins cinq tombes, il a pu être observé que le recrutement semble correspondre à une mortalité naturelle où toutes les classes d'âges semblent représentées (immatures *Infans I*, *Infans II*, individus adultes jeunes, matures et âgés). De plus, au sein du même noyau, des tombes individuelles, doubles et triples peuvent également être associées. L'analyse de la répartition des individus par sexe n'est ici pas pertinente du fait de la faiblesse de l'échantillon sexué. Trois individus de sexe masculin probable et une femme ont pu être identifiés, dont deux hommes probables regroupés dans le même noyau. Bien que les données que nous avons obtenues soient incomplètes, elles ne semblent pas témoigner d'une sélection spécifique des regroupements en fonction de l'âge ou du sexe de l'individu et il est donc vraisemblable qu'il s'agisse dans la majorité des cas, d'un recrutement de type familial, sans toutefois qu'il nous soit possible d'en apporter la preuve.

Dans d'autres cas, un recrutement spécialisé, basé sur le sexe des individus, peut parfois illustrer des ensembles pouvant être réservés à des corporations, des associations ou des collèges. Comme pour le recrutement de type familial, l'absence d'indications épigraphiques ne permet que de supposer ce type de recrutement. A Lyon, l'ensemble funéraire situé au 77-79 rue Pierre-Audry composé d'enclos maçonnés, d'une chambre funéraire et de deux rangés d'autels funéraires comportant des inscriptions, a permis d'identifier ces tombes comme appartenant à des sévirs augustaux de la colonie de Lyon ainsi qu'à leur proches[50]. D'autres sépultures du même type retrouvées dans le même secteur pourraient, selon les archéologues, être rattachées à des personnes exerçant également cette fonction. Les tombes plus modestes disposées autour des tombes monumentales appartiendraient quant à elles, à des individus pouvant être liés aux familles.

Sur le site de la « Fâche des Près Aulnoys » à Bavay, à l'est de la zone sondée, des fondations appartenant à un monument funéraire (monument A), ne recouvrant pas de tombe a été interprété par les archéologues comme un monument à caractère collectif (voir **Fig. 144**, p. 311). Huit sépultures à crémation sont situées à proximité de ce dernier (007,013, 015, 020, 035, 046, 078, 080) et six sont contemporaines de l'édification du monument (les deux autres structures (020, 080) ne sont pas datées) et lui semblent liées. Parmi ces tombes, deux d'entre elles sont accolées au mur sud et ouest de la construction (078 et 013). L'étude anthropologique a pu être réalisée pour six des sept sépultures présentes et elles contiennent toutes les restes d'individus adultes dont deux ont pu être sexués (un homme et une femme probables). La présence exclusive de sujets de taille adulte et l'homogénéité des pratiques parmi les tombes entourant ce monument permet d'envisager que ces sépultures pourraient appartenir à un même groupe social. Toutefois en l'absence d'indications épigraphiques, il nous est impossible de le démontrer.

[50] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 307.

L'organisation spatiale des espaces funéraires en contexte suburbain est difficile à appréhender car l'image que nous en avons résulte d'une superposition chronologique due aux occupations successives au cours du temps. Ces diverses occupations ont détruit en partie les aménagements de surface, les repères de circulation ou encore les systèmes de délimitations donnant aux ensembles funéraires l'image d'un espace sans organisation où les structures sont implantées irrégulièrement. L'analyse topo-chronologique des ensembles permet toutefois de discerner des groupes de structures plus ou moins importants pouvant correspondre à des regroupements liés à la fonction, à la nature ou à la chronologie des structures funéraires. Il est difficile de caractériser le type d'organisation propre à chaque ensemble funéraire. Sur un même espace, il est possible de percevoir une organisation différentielle où l'on peut observer d'une part des espaces ouverts où les structures peuvent être rassemblées selon leur fonction (ou leur nature) formant ainsi des aires réservées à tel ou tel type d'activités mais également des regroupements d'ordre chronologique, pouvant associer plusieurs types de structures, correspondant à une subdivison de l'espace en petites entités indépendantes.

L'analyse de regroupements chronologique a permis également de s'intéresser au type de recrutement qui pouvait être effectué au sein des différents noyaux. Bien que nos données soient limitées, il est possible de reconnaître différents types d'associations rassemblant soit des individus représentatifs d'une « cellule familiale », soit un recrutement plus spécifique, reflétant davantage une appartenance à un groupe social, une corporation ou un collège.

2.4 - La place des immatures dans les espaces funéraires

Dans les ensembles funéraires périurbains du Haut Empire, les individus immatures sont généralement sous représentés, notamment les enfants les plus jeunes (nourrissons : 0-1 an). Ce déficit est en contradiction avec le taux de mortalité infantile de l'époque, qui devait, comme dans toutes les populations pré-jennériennes[51], être particulièrement élevé pendant les premières années de la vie[52]. D'une manière générale, les raisons invoquées par les archéologues pour cette sous représentation, relèvent d'une conservation différentielle des ossements des jeunes enfants ainsi que de celle de la fosse sépulcrale souvent faiblement enfouie mais également d'un possible choix socio-culturel correspondant à une gestion spécifique des enfants morts en bas-âge et de leur probable inhumation dans un lieu différent de celui du reste de la communauté[53]. De plus, ce type d'approche souffre également de deux biais méthodologiques particulièrement accentués pour la période du Haut Empire et dans un contexte périurbain : d'une part, la pratique de la crémation limite fortement l'estimation précise de l'âge au décès des sujets immatures, d'autre part, l'absence ou le faible échantillon d'individus immatures exhumés lors d'une fouille en contexte urbain, peut, certes, être dû à une exclusion des enfants dans un autre lieu spécifique mais les sépultures de ces derniers peuvent également être situées dans une zone non concernée par l'emprise de la fouille. Comme nous l'avons évoqué précédemment, dans ce type de contexte particulier, la population exhumée n'est pas représentative de la population archéologique enterrée.

[51] Avant 1790. Date à laquelle Edward Jenner, scientifique et médecin anglais, a découvert le vaccin contre la variole.

[52] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 308.

[53] Blaizot F., Alix G., Ferber E. 2003, p. 51.

L'idée véhiculée par certains textes antiques, que la mort d'un enfant ne méritait ni plainte, ni chagrin[54] est largement remise en cause par les découvertes épigraphiques et surtout archéologiques qui tendent à montrer que les morts prématurées ont fait l'objet de pratiques et de gestuelles spécifiques[55] pouvant varier selon le groupe humain auquel ils appartiennent. De nombreux témoignages, principalement issus des écrits antiques, nous enseignent que l'enfant mort en bas âge bénéficie d'un traitement particulier : d'après Pline[56] (1er siècle après J.-C.) et Juvénal[57] (fin 1er siècle, début 2ème siècle après J.-C.), la coutume était d'inhumer les bébés n'ayant pas encore percé leur première dent et selon Fulgence[58] (6ème siècle après J.-C.), les nouveau-nés âgés de moins de quarante jours pouvaient être enterrés sous l'auvent des maisons. Plutarque ajoute également qu' « *on n'offre pas de libations [aux enfants morts en bas âge] et à leur égard on ne pratique pas les autres rites qu'il est naturel d'observer pour les autres morts* »[59].

Bien que ce constat semble se vérifier pour la majorité des sépultures d'enfants décédés en phase infantile, la validité de ces textes pour la Gaule et les Provinces de l'Empire est difficile à estimer. Les recherches archéologiques ont longtemps confirmé ces déclarations, mais le développement des approches anthropologiques a permis de nuancer cette vision des choses.

En règle générale, les enfants décédés avant un an, sont inhumés dans des ensembles funéraires où est pratiquée conjointement la crémation pour les autres individus immatures et les adultes comme par exemple dans la nécropole urbaine du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)[60] , au Pavadou et à Saint-Lambert à Fréjus[61], à Sainte-Barbe à Marseille (Bouches-du-Rhône)[62] ou dans l'ensemble funéraire d'Avenches « en Chaplix » (Suisse)[63] . Ils peuvent également être regroupés, le plus souvent en limite de l'aire funéraire, comme par exemple aux Champs de l'Image à Argentomagus[64] ou déposés dans des ensembles funéraires qui leur sont propres, tel que sur le site des « Bolards » à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or)[65] ou celui de la villa de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Drôme)[66]. Des sépultures infantiles sont aussi retrouvées en contexte domestique ou artisanal, comme notamment à Sallèles-d'Aude (Aude), où douze enfants en bas âge ont été inhumés dans un atelier de potier[67].

---

[54] Cicéron, *Tuscanales*, I, 39, 43 : « Les mêmes gens, s'il meurt un petit enfant estiment qu'il faut en supporter la perte avec fermeté, et, pour une enfant au berceau, qu'il n'y a même pas lieu de se plaindre (…) » (trad. J. Humbert).

[55] Néraudau J.-P. 1987, p. 195.

[56] Pline, *Histoire Naturelle*, VII, 16, (15).

[57] Juvénal, *Satires*, XV, 136-140.

[58] Fulgence, *Expositio sermonum antiquorum*, 7 : « [Que sont les *suggrundaria*] Dans les temps les anciens appelaient *suggrundaria* les tombes des enfants qui n'avaient pas atteint le quarantième jour de vie, le mot *busta* n'étant pas approprié, en l'absence d'os à brûler, et la masse du cadavre n'étant pas suffisante pour créer un monticule » (trad. C. Vismara).

[59] Plutarque, *Consolation à sa femme*, 11 (trad. J. Hani).

[60] Bel V. *et al.* 2002, p. 53-56 : les sept sujets immatures âgés entre 0 et 4 ans sont inhumés.

[61] Béraud I., Gébara C. 1987a, p. 27 ; Béraud I., Gébara C. 1993, p. 329 : les auteurs font état de trois inhumations de nouveaux-nés dans l'ensemble funéraire du Pavadou et de quinze sépultures contenant des nouveaux-nés dont treize sont des inhumations et deux des sépultures à crémation à Saint-Lambert.

[62] Molinier M. *et al.* 2003, p. 92 : les trente-six sujets appartenant à la classe 0-1 an ont été inhumés.

[63] Castella D. 1999, p. 73-75 : seize à dix-neuf nouveaux-nés et enfants en bas-âge (0-4 ans) sont inhumés.

[64] Allain J. *et al.* 1992, p. 116 et 119 : Les trente-huit nouveaux-nés sont tous inhumés et sont enterrés regroupés le long du mur ouest de la nécropole.

[65] Brenot C. *et al.* 1982 : cent vingt inhumations de bébés sont attestées sur le site. Cette importante concentration est sans doute à mettre en relation avec le rôle guérisseur du sanctuaire.

[66] Alfonso G., Blaizot F. 2004 : uniquement des individus immatures décédés avant l'âge de 6 mois (28 sujets).

[67] Duday H. *et al.* 1995.

Cependant la pratique de la crémation pour les enfants morts en période infantile est également un fait attesté dans plusieurs ensembles funéraires périurbains. A Metz, avenue André Malraux, les deux seuls nourrissons (âgés entre 0 et 1 an) présents dans l'échantillon étudié, ont été brûlés. Leurs restes ont été déposés seuls (tombe 057-05) ou ont été mêlés à ceux d'autres individus immatures et adultes (tombe 107-01). A la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay, un seul nourrisson a été exhumé et son corps a été brûlé et déposé dans la même tombe que celui d'un individu immature *Infans I* (tombe 153)[68]. Des faits similaires ont pu être observés par exemple, sur le site de la rue des Roses à Metz, où les restes brûlés d'un nourrisson âgé entre deux et six mois ont été déposés dans un vase placé à l'intérieur d'un coffre en pierre muni d'un couvercle[69], dans l'ensemble funéraire de la Citadelle à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), où nous connaissons au moins un cas d'enfant d'environ deux mois qui a été brûlé[70], sur le site du « Clos au Duc » à Evreux (Eure), où il s'agit d'un périnatal et d'un nourrisson âgé de 6 mois (+/- 2 mois)[71], ou encore à Saint-Lambert à Fréjus (Var) où deux nourrissons âgés de 1 à 6 mois et de 1 à 12 mois ont également été brûlés[72].

Ces quelques exemples démontrent que l'accès au bûcher des enfants morts en bas âge est également une pratique avérée en Gaule romaine et bien que l'inhumation soit prédominante, d'autres traitements peuvent exister.

D'autres variations dans les pratiques funéraires liées aux individus immatures sont également perceptibles à l'intérieur d'un même ensemble funéraire révélant certainement l'existence de gestes spécifiques à un groupe humain en particulier : à Metz, « avenue André Malraux », parmi les trente-cinq individus immatures, seuls trois individus *Infans I* âgé d'environ 4 ans (+/- 12 mois) et un sujet *Infans II* âgé entre 9 et 14 ans (+/-24 mois) ont été inhumés. Deux nourrissons, onze *Infans I*, cinq *Infans II* et treize individus immatures d'âge indéterminé ont été brûlés. A Bavay, la « Fache des Près Aulnoys », l'ensemble de vingt et un immatures présents dans l'échantillon étudié ont été brûlés, aucune inhumation n'a été décelée sur le site funéraire. Dans la nécropole de la Citadelle à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), seul un enfant âgé de deux mois a été brûlé, les autres enfants morts en période périnatale ont été inhumés et ceux âgés entre 1 à 6-12 ans ont été brûlés[73]. Au « Champ de l'Image » à Saint-Marcel (Indre), vingt-trois enfants ont été brûlés (2 à 12 ans) et déposés de façon dispersée au milieu des sépultures d'adultes, alors que deux enfants âgés de 2-6 ans et 10-12 ans ont été inhumés[74]. A Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), sur les treize individus immatures de moins de quinze ans, cinq ont été brûlés et huit ont été inhumés. Parmi ces derniers, sept individus avaient entre 0 et 4 ans, le huitième avait environ 6 ans[75].

[68] Dans de nombreux cas de crémation de nourrisson, il a été fréquemment observé que ces derniers pouvaient être associés aux restes d'un ou plusieurs individus plus âgés ou adultes. Dans ces cas, on peut se demander s'il s'agit d'un geste opportuniste (profite d'une crémation et ou d'une structure existante) ou volontaire (association de type familiale ? décès simultané ?).

[69] Faye O. 1992b.

[70] Depierre G. 1995.

[71] Pluton-Kliesch S. 2003.

[72]Béraud I., Gébara C. 1993, p. 329-335.

[73] Depierre G. 1995.

[74] Allain J. *et al.* 1992, p. 208 : dans dix cas, les sujets immatures étaient associés dans la tombe à un individu adulte.

[75] Bel V. *el al.* 2002, p. 53-56.

La proportion des sujets immatures présents dans les trois sites que nous avons étudiés est également très faible. A Metz, la population immature représente 11,8% de la population totale, à Bavay, 17% et à Thérouanne, aucun individu immature n'a été exhumé dans les deux parcelles explorées. La présence de nourrissons est quasiment anecdotique, puisqu'elle ne concerne que deux sujets à Metz et un seul à Bavay. Néanmoins, si l'on observe la proportion des sujets *Infans I* (entre 1 et 6 ans) et *Infans II* (entre 7 et 12 ans), on peut s'apercevoir qu'elle est également faible. Si la possibilité d'un traitement différentiel est fort probable pour les individus morts en bas âge, nous ne pouvons pas exclure que le même type de pratique soit également possible pour les sujets immatures plus âgés. En effet, la part que représentent ces deux classes d'âge n'est pas compatible avec les taux de mortalité archaïque généralement attendus et cette absence ou cette sous représentation est donc compatible avec une exclusion partielle des plus jeunes de ces ensembles funéraires. Bien entendu, il ne s'agit ici que d'une hypothèse étant donné que pour les trois sites étudiés, les surfaces fouillées n'ont pas permis d'appréhender la totalité des ensembles funéraires.

Bien que le choix du traitement semble différent de celui accordé aux adultes, nous avons pu vérifier que les sépultures d'enfants présentes, faisaient l'objet d'un véritable traitement funéraire et qu'elles étaient similaires en de nombreux points, dans la forme, l'organisation et le contenu à celle des sujets adultes. Cette homogénéité dans le traitement entre les différents individus indique certainement l'importance de la place que peuvent avoir les sujets immatures au sein du groupe humain auquel ils appartiennent.

Les différentes observations que nous avons pu réaliser ont démontré que d'une part, les individus immatures, notamment les nourrissons, sont quasiment absents des espaces funéraires périurbains et d'autre part que la caractéristique principale des pratiques funéraires les concernant était la grande variabilité dans les traitements et les gestes qui leur sont accordés. On peut également observer que l'accès à l'ensemble funéraire et l'attention portée à l'enfant semblent évoluer en fonction de l'âge de son décès, néanmoins les variations perceptibles au sein d'un même ensemble tendent à démontrer que cette tendance générale s'accompagne de cas particuliers et de spécificités propres à un groupe humain (famille, groupement social...).

Chapitre 2 - La crémation du corps

La crémation du corps est une étape essentielle des funérailles pendant laquelle se déroule une série de rites destinés à marquer la séparation entre les vivants et le mort[76]. La découverte de structures liées à la crémation du corps peut nous apporter une multitude d'informations sur la structure même du bûcher funéraire, sur le déroulement de la crémation mais également sur les pratiques effectuées avant, pendant et après la crémation. Cette succession de gestes peut laisser des traces matérielles qu'il nous appartient de tenter d'interpréter et de comprendre afin d'essayer de restituer les différentes activités funéraires exécutées dans le but de purifier les membres de la famille de la souillure de la mort tout en honorant le défunt et les dieux[77].L'apport des textes antiques sur les gestes effectuées autour du bûcher et lors du déroulement des funérailles peut permettre de mieux comprendre les différents faits observés lors de la fouille d'ensembles funéraires. Néanmoins, le contexte dans lequel nous travaillons - les capitales de cités en Gaule Belgique - étant assez éloigné de ce qui se déroule à Rome ou dans les colonies romaines, induit de les utiliser avec une certaine prudence dans l'interprétation des pratiques observées.

1 - les lieux de la crémation

1.1 - Les différents types de bûcher

Les structures dédiées à la crémation peuvent se matérialiser sous la forme d'installations permanentes maçonnées, construites à même le sol ou installées dans des fosses, aménagées ou non, creusées dans le substrat. Elles peuvent se situer dans des lieux spécifiques de l'espace funéraire, réservés à cette activité, communément appelés aires de crémation ou bien être dispersées aléatoirement dans l'ensemble de la zone funéraire (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 1.2.1).
Les sites présentés dans le cadre de ce mémoire ont fourni quelques structures primaires à crémation ou des constructions pouvant s'apparenter aux lieux de crémation des défunts. Ces quelques exemples nous ont permis d'appréhender divers aspects des pratiques liées à cette étape des funérailles, néanmoins, afin d'apporter une vision plus globale, nous enrichirons nos propos d'autres exemples provenant des régions septentrionales et méridionales de la Gaule ou encore des autres provinces de l'Empire. Les exemples de structures liées à la crémation du corps en Gaule Belgique ne sont certainement pas moins nombreux que ceux connus dans le sud de la Gaule mais ce type de structures ne bénéficie malheureusement pas d'études approfondies à grande échelle comme celles réalisées dans les régions méridionales[78]. De plus, un nombre important de ces structures résulte de découvertes anciennes et les descriptions souvent succinctes ou les méthodes de fouille utilisées, ne permettent pas de déterminer s'il s'agit d'un bûcher, d'une tombe-bûcher ou encore d'une fosse destinée à recueillir les résidus de la crémation[79].

[76] Scheid J. 2002.
[77] Scheid J. 2002, p. 138.
[78] Bel V. 1987 ; Bel V. *et al.* 2002 ; Molinier M. *et al.* 2003 ; Bel V. *et al.* 2008 ; Blaizot F. *et al.* 2009…
[79] Van Doorselaer A. 1967, p. 36.

1.1.1 - Les bûchers au sol

La mise en évidence d'un bûcher au sol est plutôt rare en contexte archéologique car l'identification de ce type de structure dépend de la conservation du niveau de sol antique. Ce phénomène n'est qu'exceptionnellement observé en raison de l'érosion des sols ainsi que de la succession des aménagements qui se produisent au sein d'un même ensemble funéraire, notamment en contexte périurbain où l'occupation du site s'effectue sur une longue durée. De plus, un bûcher aménagé sur le sol ne laisse souvent aucune trace tangible. En effet, des observations réalisées par J.-P. Pautreau sur les emplacements de bûchers funéraires en Thaïlande[80], ou par B. Lambot dans le cadre d'un bûcher expérimental[81], ont montré que dans le cas de bûchers construits à même le sol, il ne subsiste après la crémation que quelques résidus charbonneux et parfois une légère rubéfaction du sédiment[82]. L'emplacement d'un bûcher n'est donc pas forcément perceptible sur le sol puisque celui-ci peut se retrouver rapidement isolé d'une exposition à une forte chaleur en raison de la formation d'une couche cendreuse pouvant s'accumuler à la base du bûcher[83]. En l'absence d'indices de rubéfaction ou de traces charbonneuses, il nous est donc généralement impossible d'identifier ce type des structures.

Un bûcher de ce type a toutefois pu être fouillé dans une concession funéraire de *Porta Nocera* à Pompéi. Les conditions de conservation exceptionnelle de ce site, ont permis de mettre au jour un bûcher au sol, situé à l'arrière de l'enclos funéraire 21, correspondant à un léger surcreusement de deux mètres vingt de côté, à la surface indurée et dont les pourtours étaient légèrement rubéfiés[84]. A l'issue de la crémation, une fois que les ossements du défunt ont été collectés, le bûcher a été nettoyé et les résidus de la crémation ont été rassemblés au centre du bûcher, formant un amas d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Ce dernier était composé d'une succession de couches de cendres et de terre rubéfiée, à laquelle étaient mêlés des fragments osseux ainsi que du mobilier brûlé et non brûlé[85]. Seuls quelques fragments de charbon étaient observables sur la surface du bûcher. Cet exemple illustre l'aspect éphémère des traces que peuvent laisser l'emplacement d'un bûcher au sol et explique donc sa disparition rapide. Dans ce cas, l'effacement des quelques vestiges restant en surface après la crémation est également accentué par le nettoyage de la zone de bûcher effectué par le personnel préposé à la crémation.

1.1.2 - Les aires de crémation de surface

Néanmoins, dans certains ensembles funéraires urbains, des aires de crémation de surface peuvent être appréhendées grâce à l'accumulation successive de plusieurs bûchers dans un même secteur. Il s'agit dans ce cas, de lieux spécifiques réservés à la crémation des corps, formant de vastes zones rubéfiées, recouvertes par une couche plus ou moins importante de charbons de bois et comprenant du mobilier divers brûlé et non brûlé ainsi que des esquilles osseuses. Aucun emplacement de ce type n'a été appréhendé lors de la fouille des trois ensembles funéraires que nous avons étudiés. Toutefois, les descriptions que nous possédons des fouilles anciennes réalisées au 19ème siècle ou au début du 20ème

[80] Pautreau J.-P. 1994b, p. 307.

[81] Lambot B. *et al.* 1994, p. 256.

[82] Bel V. *et al.* 2002, p. 77.

[83] Pautreau J.-P. 1994b, p. 314, note 8.

[84] Van Andringa W., Lepetz S., 2007, p. 161.

[85] Van Andringa W., Lepetz S. 2007, p. 161-162.

siècle dans ces trois capitales de cités, font mention à plusieurs reprises de grandes structures pouvant s'apparenter à des aires de crémation ou à des emplacements de bûchers au sol. A Bavay, dans les espaces funéraires situés au sud-ouest de la fouille, M. Hénault mentionne la présence d'un « *ustrinum* », à proximité de deux sépultures à crémation, correspondant à une zone de forme irrégulière où sont accumulés des charbons de bois, des ossements humains ainsi que du mobilier calciné[86]. A Thérouanne, sur les pentes sud du Mont Saint Simon, L. Théry décrit la présence d'une zone composée de cendres, d'ossements calcinés et de terre brûlée, accompagnée de mobilier céramique (composé d'un bol en *terra rubra*, d'une urne à col tronconique, d'un fragment de vase tonnelet et d'une coupe en *terra rubra*), à côté de laquelle se situe deux structures remplies d'une couche épaisse de charbon[87]. A Metz, à l'ouest de la place de Maud'huy et de l'avenue de Nancy, J.-B. Keune signale la découverte d'une vaste zone charbonneuse qu'il qualifie d'aire de crémation. Cette dernière comporte de nombreux tessons de céramique (sigillée, *dolia*, amphores), du verre fondu, des éléments de bronze brûlés, des clous, des os animaux, des lampes en terre cuite, des jetons, des perles et des fragments d'ossements humains brûlés[88].

Ces descriptions succinctes et souvent imprécises ne nous permettent toutefois pas de définir avec exactitude la nature de ces structures. En effet, la forme et les dimensions de ces zones charbonneuses ne sont que rarement précisées et l'absence d'une étude précise de la répartition des ossements humains brûlés rend difficile toute identification. De plus, compte tenu de la diversité des pratiques et des structures visibles au sein d'un même ensemble funéraire, il nous est impossible de les qualifier d'aires de crémation ou de bûchers. Il est probable, cependant, que ces structures se rattachent aux lieux de crémation des corps mais dans certains cas, dans lesquels il n'est pas fait mention de terre rubéfiée, elles peuvent également correspondre à des zones dépotoirs recevant les vidanges de bûcher, issues de plusieurs crémations successives ou les résidus d'un repas funéraire.

L'existence d'aires de crémation de surface est attestée dans le nord de la Gaule, dans plusieurs ensembles funéraires périurbains ou ruraux. Dans la capitale de cité des Ménapiens à Cassel – *Castellum Menapiorum*, une aire de crémation a été fouillée à l'intérieur d'un ensemble funéraire, daté du 1er siècle au début du 3ème siècle de notre ère, situé en périphérie de la ville. Cet espace funéraire, implanté sur les pentes du Mont de Cassel, le long d'une voie secondaire, a permis d'explorer une portion de la nécropole à l'intérieur de laquelle un ensemble de quatorze sépultures secondaires à crémation étaient disposées autour d'une vaste zone cendreuse, située dans un ancien talweg, comprenant dix-neuf structures pouvant être assimilées à des bûchers et/ou des fosses cendreuses. Les sondages réalisés à l'intérieur de cette zone ont montré des aménagements successifs (recoupements et juxtapositions) de bûchers individuels et de fosses de rejets compris dans une épaisse couche cendreuse[89]. L'identification des différentes structures a été rendue difficile en raison de l'état de conservation et des nombreux recoupements observés entre les différentes fosses. Celles qui ont pu être identifiées correspondent à des fosses de forme rectangulaire, de taille réduite (longueur comprise entre 0,80 et 1,75 m et largeur comprise entre 0,45 et 1,15 m, conservées sur une profondeur variant entre 0,10 et 0,25 m) montrant des traces de rubéfaction plus ou moins importantes, conservées sur une profondeur allant de cinq à trente centimètres maximum[90]. Dans dix d'entre elles, des restes d'individus immatures (deux cas : 2 *Infans* II) et d'adultes (huit cas :

[86] cité par F. Loridant : Loridant F. 1992, p. 96.

[87] cité par R. Delmaire : Delmaire R. 1976, p. 141 ; Delmaire R. 1994, p. 80.

[88] Flotté P. 2005, p. 261

[89] Soupart N. 2005, p. 84.

[90] Soupart N. 2005, p. 37 et 39.

un *Juvenis* et 7 individus de taille adulte) ont été identifiés. Leur comblement était composé au niveau inférieur par une couche compact de charbon de bois incluant des ossements brûlés. Dans certaines fosses, des fragments de bûches étaient conservés sur le fond du creusement. Dans cette aire de crémation, utilisée pendant toute la période d'occupation du site, il est probable que les bûchers aient été à la fois construits sur le sol et aménagés par-dessus des petites fosses très peu profondes.

A Soissons - *Augusta Suessionum,* dans la capitale de cités des Suessions, une zone liée à la crémation des corps a été appréhendée lors d'un diagnostic réalisé sur le site de la caserne Gouraud[91]. Un vaste secteur de 500 m² était recouvert par une couche de cendre (mesurant entre vingt et soixante centimètres d'épaisseur) incluant du mobilier et des ossements humains brûlés. Dans cette couche cendreuse, une fosse liée à la crémation des corps a été observée sur vingt mètres de long. Sur le fond de celle-ci, des petites dépressions concaves (conservées sur une épaisseur variant de dix à vingt centimètres), imbriquées les unes dans les autres, marquaient l'emplacement des différents bûchers. Le site, occupé au cours des deux premiers siècles de notre ère, comportait à côté de cette aire de crémation, une vingtaine de sépultures composées de quelques sépultures à crémation et de tombes à inhumation (adultes et périnataux). Cette zone semble donc avoir servi de lieu spécifique à la crémation des corps, accueillant un nombre important de bûchers au sol, tout au long de l'occupation de l'espace funéraire.

Une vaste zone « charbonneuse » de 5450 m² a également été récemment découverte dans un des ensembles funéraires (« Pont l'Evêque ») situé en périphérie de la capitale de cité des Eduens à Autun – *Augustodunum* (**Fig. 239**). Les archéologues ont observé plusieurs creusements (certaines excavations s'étendent sur une surface d'environ dix mètres pour une profondeur conservée d'environ deux mètres) remplis d'un sédiment noir charbonneux, ne portant aucune trace de rubéfaction. Cet espace a été interprété comme une succession et une juxtaposition de bûchers ayant pu être installés sur le sol ou au-dessus de la fosse[92].



Fig. 239 : Vue de l'aire de crémation (d'après Venault S. 2004, Fig. 2 p. 170, cliché : S. Vertault, Inrap).

[91] Gissinger B. 2006.

[92] Venault S. 2004, p. 169.

Dans certains ensembles funéraires, l'aire de crémation peut également se matérialiser sur une surface beaucoup plus réduite pouvant correspondre à une utilisation sur une plus courte durée ou par un groupe de personnes plus restreint. Dans l'agglomération secondaire de Cutry, sur le territoire Trévires, une aire de crémation a été repérée au nord de l'ensemble funéraire du « Solmon ». Il s'agit d'un emplacement de forme ovale d'une superficie d'environ 4,5 m² (3 x 1,5 m), montrant des traces de rubéfaction en surface et sur une vingtaine de centimètres de profondeur. Cette structure était entourée par une vaste zone « dépotoir » contenant de nombreux charbons, des ossements brûlés, des fragments de verre fondu, des tessons de céramique, de nombreux clous ou encore des fibules ayant subi l'action du feu[93].

Dans la nécropole de *Porta Nocera* à Pompéi, en plus de l'exemple de bûcher au sol cité précédemment, une aire de crémation de surface a été appréhendée à l'arrière d'un des enclos funéraire (25a OS). Cette zone, dégagée sur une surface d'environ douze mètres carrés, comprend une juxtaposition de plusieurs cuvettes de quelques centimètres de profondeur aux dimensions assez réduites (1 x 1,5 m) correspondant à l'installation successive de sept bûchers sur une épaisseur d'environ trente centimètres. Le sol était marqué par des traces orangées et noires, suite à un contact répété avec la chaleur des flammes[94]

Ces lieux spécifiques réservés à la crémation peuvent également être observés sur les sites funéraires ruraux. Un type de développement similaire aux aires de crémation de Cassel, de Soissons ou encore d'Autun a pu être observé dans les ensembles funéraires de Septfontaines-Deckt (Luxembourg) et de Vatteville-la Rue (Seine Maritime). Dans le premier, l'aire de crémation se présente sous la forme d'une dépression ovoïde, comportant des traces de rubéfaction importantes, s'étendant sur une surface de quinze mètres soixante-quinze sur onze mètres vingt-cinq (160 m²) avec une profondeur maximale conservée de cinquante trois centimètres[95]. Ce secteur recouvert par une épaisse couche charbonneuse renfermait un important mobilier céramique, quelques fragments osseux, des monnaies, une fibule, des clous ainsi que des fragments de verre brûlés. Aucun creusement correspondant à l'emplacement d'un bûcher n'a été observé à l'intérieur de la dépression. Cette accumulation de cendres s'est formé « *progressivement, par juxtaposition et superposition de toute une série de bûchers individuels, érigés entre le règne de Vespasien et les premières décennies du 3ème siècle* »[96]. L'aire de crémation était associée à plusieurs fosses recueillant les résidus de la crémation, (« fosses à cendres »), installées sous et autour de la zone de bûcher.

A Vatteville-la-rue, l'aire de crémation correspond à une zone en cuvette d'environ douze mètres carrés (**Fig. 240**) remplie d'une épaisse « couche de cendres » pouvant mesurer jusqu'à soixante centimètres d'épaisseur, à laquelle sont mêlés des esquilles osseuses, des clous et du verre fondu [97]. Selon M.-C. Lequoy, les bûchers ne semblent pas avoir nécessité d'aménagements particuliers et la dépression pourrait être due à l'exécution d'un curage régulier de la zone de crémation, qui a été utilisé pendant toute l'occupation du site du 1er jusqu'au début du 4ème siècle de notre ère[98]. Les résidus de la crémation ont été rejetés dans une vaste zone d'épandage située au sud et à l'est de l'aire de crémation.

[93] Liéger A. 1997, p. 14.

[94] Van Andringa W., Lepetz S. 2008c, p. 62.

[95] Polfer M. 2001, p. 151.

[96] Polfer M. 2001, p. 151.

[97] Lequoy M.-C. 1987, p. 56.

[98] Lequoy M.-C. 1987, p. 56.

Au cours de son exploitation, un enclos en « U » ouvert sur son côté est, mesurant neuf mètres cinquante de long et entre cinq et sept mètres de côté a été implanté dans la partie ouest de la zone. Cette construction a été interprétée comme un mur pare-feu ayant fonctionné avec l'aire de crémation. Selon l'auteur, l'épaisseur des fondations (70-75 cm) ainsi que l'importante couche d'éboulis retrouvés sur le sol, permet d'envisager une élévation assez importante des murs[99].

Un enclos similaire à celui observé à Vatteville-la-rue a été reconnu dans l'ensemble funéraire de la « Fâche des Près Aulnoys » à Bavay (**Fig. 240**). Il s'agit d'une construction de sept mètres de long sur six mètres de large, présentant un plan en « U », ouvert en direction du sud. Les fondations sont conservées sur une assise en pierres bleues non maçonnée. Dans la partie méridionale, les restes d'un dallage fait de carreaux en terre-cuite portant des traces de feu, étaient conservés[100]. Le plan et les dimensions comparables des deux constructions ont permis aux archéologues d'attribuer la fonction de mur pare-feu à cet édifice. Celui-ci aurait été destiné à protéger un bûcher qui pourrait avoir été construit sur un massif en dur, situé au centre du bâtiment. Toutefois, dans le cas de Bavay, l'absence de niveau de fonctionnement, de zone charbonneuse, d'esquilles osseuses ou même de fragments de mobilier à l'intérieur de l'édifice ou à proximité immédiate de celui-ci rend délicate toute interprétation.

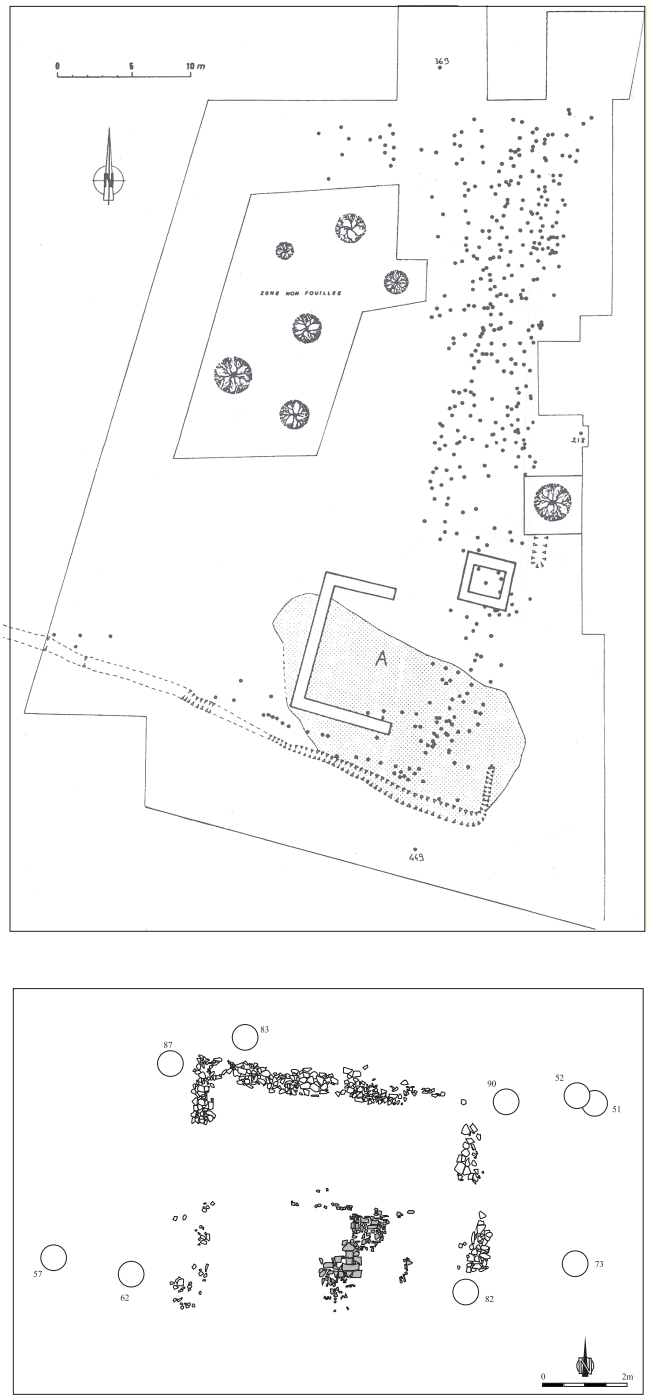

Fig. 240 : Comparaison entre le mur par-feu de Vatteville-la-rue (d'après Lequoy M.-C. 1987, p. 64) et la construction en «U» de l'ensemble funéraire de Bavay (Infographie : H. Bodart).

[99] Lequoy M.-C. 1987, p. 56-57.

[100] Loridant F., Deru X. 2009, p. 98.

1.1.3 - Les bûchers construits

L'existence de lieu de crémation du corps permanent au sein d'un espace funéraire peut également être matérialisée par une construction de brique ou de pierre, généralement de forme quadrangulaire ou parfois circulaire. Dans la littérature archéologique, les installations permanentes sont souvent assimilées à des ensembles funéraires situés en contexte périurbain, dans lesquels une exécution régulière de la crémation est nécessaire. Bien que les exemples recensés y soit plus nombreux qu'en milieu rural, il semble que ce type de construction ne soit pas la plus répandue. De plus, les arguments permettant d'identifier ces édifices comme des bûchers ne sont pas toujours directs et donc, dans la majorité des cas, hypothétiques.

A Metz, sur le site de la « ZAC Amos », une construction située à proximité immédiate d'un mausolée implanté en bordure de la voie antique Lyon-Cologne, a été interprétée par les archéologues, comme les fondations d'un « *ustrinum* » de pierre (**Fig. 241**). Cette construction, partiellement conservée, mesure quatre mètres cinquante de longueur sur trois mètres quatre-vingt de large[101]. L'espace intérieur comportait trois structures excavées, dont deux, interprétées comme des fosses à rejets de bûcher, présentaient un comblement très charbonneux mêlé à des esquilles d'ossements humains et animaux brûlés, des clous en fer et des tessons de céramique. La présence de résidus de crémation dans l'enceinte de la construction est ici le seul indice permettant de supposer que la structure a pu être un bûcher, il est toutefois impossible de savoir s'il s'agit d'une installation collective ou individuelle et de juger de sa durée d'utilisation. Toutefois, son implantation spécifique, accolée à un monument funéraire, peut laisser envisager que ces deux édifices ont pu fonctionner conjointement et que ce bûcher aurait été aménagé pour un groupe d'individus possédant un certain statut social.

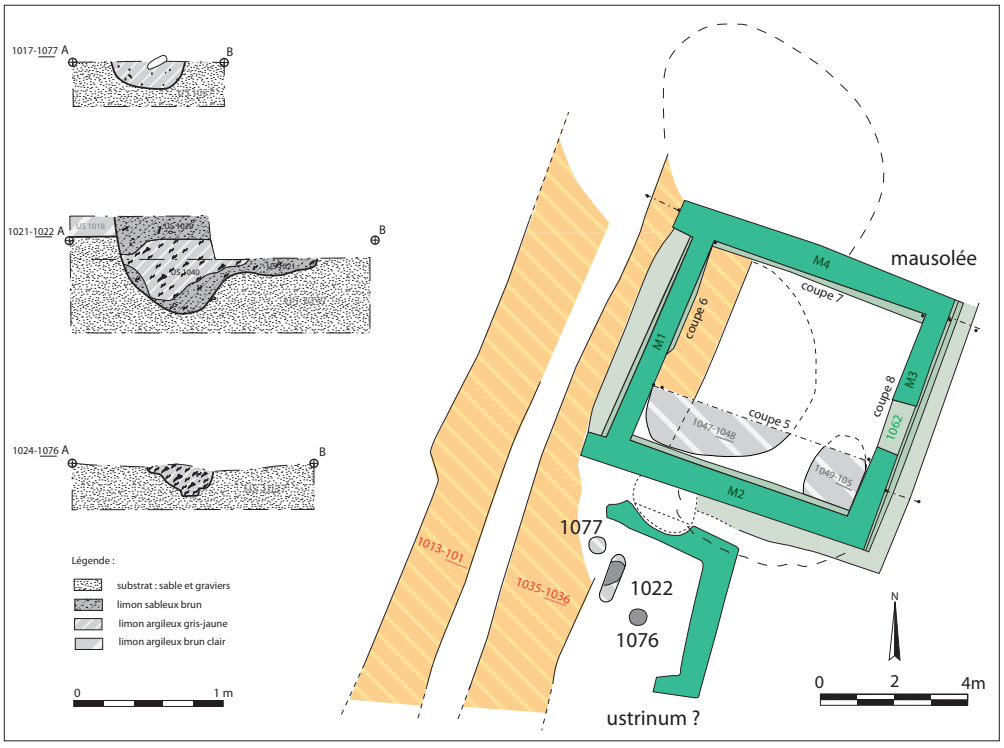

Fig. 241 : Plan de situation de l' ***« ustrinum »*** **et coupes des structures internes (Dessin : K. Boulanger – d'après Boulanger K. 2000).**

[101] Boulanger K. 2000.

Le même type d'association a pu être fait sur le site funéraire de Saint Lambert à Fréjus, où une série de petits monuments funéraires situés en bordure de voie ont été mis en relation avec un des bûchers maçonnés[102]. Ce dernier, situé sur un monticule desservi par un chemin, correspond à une fosse rectangulaire bordée d'un mur en pierres sèches, comblée par une épaisse couche de cendre et de charbon contenant du matériel brûlé (balsamaires, céramique, verre…) ainsi que des fragments de tabletterie provenant de lits funéraires. Ces mêmes éléments ont été retrouvés, associés aux restes du défunt, dans les tombes monumentales permettant ainsi de faire le lien entre les tombes et le bûcher funéraire[103]. Un exemple similaire a été observé dans l'ensemble funéraire du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, où un bûcher, composé d'une fosse aux parois maçonnées (fosse B), était situé à proximité d'un mausolée circulaire, séparé par un mur de pierre. Ce dernier conservait sur le fond des bûches carbonisées et une couche de résidus de crémation, composée de vases et de quelques fragments osseux brûlés. Selon V. Bel, il n'est pas exclu que le bûcher soit en relation avec le monument funéraire[104].

Dans le nord de la Gaule, les découvertes de bûchers construits en contexte urbain sont peu nombreuses. On peut citer les exemples de Bruère-Allichamp (Cher)[105], de Bourges-Lazenay (Cher) ou encore de Besançon dans l'espace funéraire de Chamars, fouillé au milieu du 19ème siècle, pour lequel il est mentionné l'existence d'un bûcher de forme carrée, composé de quatre murs en pierre (Dim. interne : 3 x 3 m ; H. mur : 0,60 m ; l. mur : 0,50 m), au centre duquel reposait une pierre de grès rouge[106], placée sur une épaisse couche de charbon et de cendre à laquelle était mêlés des ossements humains et animaux calcinés, des monnaies et des tessons de céramique[107]. D'autres exemples sont connus dans les agglomérations des provinces septentrionales, en Grande-Bretagne dans les ensembles funéraires de Colchester et Verulamium, en Autriche, dans les nécropoles de Lentia, de Veldidena, d'Ovilava, de Wels et de Salzbourg ou encore en Allemagne sur le site de Rheinzabern[108].

1.1.4 - Les bûchers en fosse

En dehors des quelques exemples de bûchers de surface, l'autre dispositif de crémation le mieux documenté car le plus reconnaissable est le bûcher en fosse. Il s'agit de structures excavées généralement de forme quadrangulaire, pouvant être aménagées au-dessus (pour les fosses de taille réduite) ou à l'intérieur d'une fosse. La mise en place de méthodes de fouille adaptées ainsi que le bon état de conservation de ces structures permettent d'obtenir de nombreuses informations concernant les modalités de la crémation, la structure du bûcher, la position du défunt et du mobilier ainsi que les différentes gestuelles et pratiques qui ont été réalisées pendant et après la crémation du corps.

Le bûcher en fosse se discerne en surface par une bande rubéfiée, épousant les contours de la fosse, qui peut se poursuivre le long des parois et sur le fond de la fosse. L'intérieur de la structure est généralement comblé par une couche épaisse, composée des résidus de crémation, mêlant les restes de bois carbonisés, de fragments osseux et de mobilier brûlés.

[102] Béraud I., Gébara C. 1987a, p. 27.

[103] Béraud I., Gebara C. 1987a, p. 25-27.

[104] Bel V. *et al.* 2002, p. 78-79.

[105] Bailleu M., Carbezuelo U. 1989, p. 23-36.

[106] Les auteurs, Lafosse et Castan, précisent que cette pierre a « *largement les dimensions d'un corps humain* ».

[107] Walter H. 1979, p. 136.

[108] Tous ces exemples sont cités par M. Polfer dans : Polfer M. 1996, p. 20, note 33 et Polfer M. 2001, p. 148.

Dans notre corpus, quatre structures en fosse, datées des deux premiers siècles de notre ère, ont été observées : une provient de l'ensemble funéraire de Metz « avenue André Malraux » (St. 224) et trois de celui des « Oblets » à Thérouanne (St. 001, 003-009 et 005).

1.1.4.1 - Caractéristiques et dimensions

A Metz, le bûcher 224 (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 324-329) se présente sous la forme d'une fosse de plan oblong aux parois incurvées et à fond plat, mesurant un mètre quatre-vingt quinze de long sur soixante centimètres de large, conservée sur une profondeur de vingt-trois centimètres (**Fig. 242**). Les parois et le fond portent des traces de rubéfaction de manière uniforme sur toute la surface de la fosse. Aucune trace d'aménagements périphériques ou de rubéfactions n'ont été observés autour du bûcher et la présence de bûches de bois sur le fond de la fosse ou dans la couche de crémation n'est pas attestée non plus.

A Thérouanne, les trois structures sont de plan quadrangulaire à angles arrondis avec un fond plat et des parois verticales (**Fig. 242**). Elles sont de tailles beaucoup plus grandes que celle reconnue à Metz, avec une longueur variant entre deux mètres trente et deux mètres soixante-dix pour une largeur comprise entre un mètre dix et un mètre soixante –dix, conservées sur une profondeur variant entre quarante cinq et soixante-dix centimètres. Le fond et les parois de la structure 001 (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 602-605) portaient des traces de rubéfaction alors que dans les deux autres structures (003-009 et 005) seules les parois portaient des altérations provoquées par l'effet de la chaleur, sur une épaisseur de deux à quatre centimètres.
La structure 003-009 (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 654-657) possède un caractère particulier puisque ce bûcher a connu deux phases successives de crémation. Une première fosse quadrangulaire a été creusée dans le sol afin d'y réaliser une (ou plusieurs) crémation(s). Dans un second temps, un deuxième bûcher de taille plus réduite (L. : 1,50 m, l. : 0,90 m, haut. : 0,45 m), a été aménagé dans le comblement de la structure 003, reprenant au nord et à l'est, les mêmes parois que le premier bûcher.

	n°st	forme	dimensions	poids os humains	poids os animaux
Metz	224	oblongue	1,95 x 0,60 x 0,23	853 + 3,4	0
Thérouanne	001	quadrangulaire	2,70 x 1,70 x ?	122,8	0
	005	quadrangulaire	2,50 x 1,10 x 0,67	1383,7	0
	003-009	quadrangulaires	003 : 2,30 x 1,30 x 0,45 009 : 1,50 x 0,90 x 0,45	710	29,5

Fig. 242 : Les structures de crémation des corps dans les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de Thérouanne « Les Oblets ».

Dans ces trois bûchers, des restes de bûches calcinées ont été observés sur le fond des fosses, à la base de la couche de crémation. Dans le bûcher 003, deux fragments ont pu être identifiés parallèlement aux parois nord et sud de la fosse et une troisième bûche, perpendiculaire aux deux autres, était située le long de la bordure ouest de la structure. Dans le bûcher 005, deux bûches ont pu être individualisées, perpendiculaires à l'axe du bûcher (cf catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 624-627).

A Thérouanne, la taille relativement grande des fosses ainsi que la présence de bûches dans le fond de la structure permettent d'envisager que les bûchers ont pu être construits dans la fosse elle-même. Les bûches retrouvées dans le fond de la structure peuvent être interprétées comme la structure de base du bûcher, qui serait constituée de plusieurs rangées de bûches superposées et/ou entrecroisées. Dans ces structures, la rubéfaction ne semble concerner que les parois, seules quelques traces ponctuelles ont été observées sur le fond. Si l'on se réfère aux observations ethnographiques, la faiblesse des traces laissées au sol par le bûcher pourrait être le signe que le feu a débuté sur le haut du bûcher[109]. Les cendres qui ont été produites au début de la crémation vont constituer une couche isolant le sol de la forte chaleur, empêchant ainsi la formation de rubéfaction. Le sol étant ainsi protégé, la chaleur va monter et les altérations vont se matérialiser davantage sur le haut des parois[110].

A Metz, en revanche, la fosse relativement étroite (60 cm) pourrait induire que le bûcher a été construit au-dessus de celle-ci. Toutefois, l'absence de traces d'aménagements autour du bûcher ne permet pas de confirmer cette hypothèse. Dans ce bûcher, toutes les surfaces de la fosse (parois et fond) sont rubéfiées sur une épaisseur d'environ deux à quatre centimètres. Cette importante rubéfaction est le signe que le feu a certainement été au contact direct du sol et que ce dernier a été exposé à une température élevée pendant un certain laps de temps avant que l'accumulation de cendres ne vienne jouer le rôle d'isolant. Dans ce cas, il est possible de proposer que la mise à feu a été effectuée par le bas du bûcher.

Le comblement de ces quatre différents bûchers est constitué d'une couche de résidus très charbonneux plus ou moins épaisse, composée dans sa partie inférieure de charbons de bois, parfois de fragments de bûches calcinées ainsi que de clous en fer ; au-dessus, toujours mêlés à du charbon, se situe la majorité des ossements ainsi que du mobilier brûlé. La situation particulière des restes osseux, concentrés dans la partie supérieure de la couche de résidus de crémation, ainsi que la présence de bûches de bois uniquement sur le fond de la fosse, peuvent peut-être permettre ici de déterminer le dispositif du bûcher. Pour ces derniers, les indices collectés autorisent à envisager que le corps du défunt avait été placé au sommet du bûcher, mais cela reste toutefois une hypothèse.

Dans les quatre structures que nous avons pu étudier, un dépôt de mobilier secondaire associé ou non à des éléments brûlés a été réalisé par-dessus la couche de résidus avant que la fosse ne soit recouverte par une ou plusieurs strates de limon contenant peu ou pas de résidus.
Afin d'attester l'existence d'une crémation sur place dans la fosse (conservation des connexions anatomiques ou encore une certaine cohérence dans la répartition des fragments osseux) et de pouvoir caractériser la fonction de ces bûchers dans les pratiques funéraires (bûcher en fosse ou tombe-bûcher), l'observation des indices archéologiques que nous avons cités précédemment, doit être croisée avec une analyse de la répartition spatiale des restes osseux humains associée à celle des éléments du mobilier.

[109] Pautreau J.-P. 1994b, p. 314, note 8.
[110] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 107.

La réalisation de cette étude nécessite le suivi d'un protocole particulier, correspondant à la mise en place d'un carroyage régulier sur toute la surface de la structure permettant d'effectuer un enregistrement précis de tous les éléments présents en surface mais également sur toute l'épaisseur des couches de crémation du bûcher. Cette méthode permet également le prélèvement intégral par passes stratigraphiques de tout le sédiment par unités, pour que les différents vestiges puissent être ensuite tamisés, triés puis replacés sur un plan afin de pouvoir analyser leur répartition[111] et appréhender l'organisation générale du bûcher, la position du défunt et également l'agencement du mobilier funéraire.
Une fouille de ce type a pu être menée sur deux des quatre structures liées à la crémation de notre corpus : la structure 224 de l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux » et la structure 005 des « Oblets » à Thérouanne.

1.1.4.2 - Bûcher en fosse ou tombe-bûcher ?

Une fois le corps brûlé, le bûcher peut recouvrir plusieurs fonctions. Certains bûchers servent uniquement de lieu de transformation du corps. Dans ce cas, la couche de résidus - composée d'ossements, de charbon, du mobilier brûlé - est alors en partie ou entièrement prélevée pour être déposée dans une ou plusieurs structures différentes de celle où a été brûlé le corps (sépultures secondaires à crémation, dépôt de résidus en fosse…). Suite à cela, des gestes spécifiques peuvent être réalisés par-dessus les résidus et/ou sur le bûcher après la crémation (dépôt de mobilier brûlé ou non brûlé, installation de conduit à libation, système de couverture…). Ces pratiques peuvent être assimilées à la clôture définitive du bûcher, sans toutefois conférer à la structure une fonction sépulcrale.

D'autres bûchers peuvent servir directement de lieu de dépôt définitif des restes et revêtir le rôle de sépulture, on parle alors de tombe-bûcher. Les critères d'identification de ces structures ont été synthétisés par M. Strück[112] et se définissent par la taille de la fosse, la présence de traces de rubéfaction, d'éventuelles d'offrandes secondaires, d'ossements mêlés aux résidus appartenant à un seul individu ainsi qu'une masse totale osseuse compatible avec le poids moyen théorique le plus faible d'un squelette.

Au-delà de ces critères, on peut constater que la fosse peut bénéficier de plusieurs aménagements. Dans certains cas, les résidus issus de la crémation peuvent être peu ou pas réagencés, puis le corps de l'individu brûlé, ainsi que le mobilier qui l'accompagnait, sont recouverts de sédiment. Divers gestes peuvent être effectués dans la fosse et par-dessus celle-ci (libations, dépôt de mobilier non brûlé, bris volontaire de mobilier, installation d'un conduit à libations). Dans ce cas précis, les seuls critères qui permettent de différencier la tombe-bûcher du bûcher en fosse, résident dans l'identification de la présence d'un seul individu à l'intérieur du bûcher ayant une représentation pondérale proche du poids théorique défini pour un squelette. Dans d'autres cas, une partie des ossements a été séparée des résidus puis placée à l'intérieur d'un contenant, lui-même déposé dans la fosse où a eu lieu la crémation. Il s'agit ici du critère d'identification le plus fiable car la structure primaire se confond alors avec la structure secondaire et le bûcher devient le lieu du dépôt définitif des restes[113].

Un exemple de ce type a pu être reconnu pour la structure 224 de l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux ». Dans cette structure, les ossements appartenant à un individu de taille adulte, de sexe indéterminé, étaient concentrés majoritairement dans la partie supérieure de la couche de résidus

[111] Bel V. 1996 ; Bel V. *et al.* 2008 ; Blaizot F. *et al.* 2009…
[112] Strück M. 1993b, repris dans Blaizot F., Tranoy L. 2004, p. 172.
[113] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 175.

de crémation, conservant une certaine logique anatomique du corps[114]. La fouille de la structure par carré à permis d'appréhender globalement la position initiale de l'individu lors de son dépôt dans la fosse : le défunt devait se trouver en position allongé, la tête au sud et les membres inférieurs au nord. Le corps de l'individu a dû subir de légères manipulations lors de la crémation ce qui explique la dispersion de certains ossements dans tout l'espace de la fosse[115]. Cette observation est corroborée par une coloration homogène (majoritairement blanche) et une fragmentation assez élevée des restes osseux (poids moyen os déterminés : 0,7 g ; poids moyen os indéterminés : 0,2 g), compatibles avec une manipulation des os pendant la crémation et lorsqu'ils étaient encore chauds. Par-dessus cette couche de résidus, un vase ossuaire en verre non brûlé a été déposé, à l'extrémité sud de la fosse. A l'intérieur de ce dernier, des restes osseux humains brûlés, séparés des charbons de bois, ont été retrouvés, associés à deux tubes en tabletterie brûlés. Dans ce bûcher, une partie des ossements du défunt a été séparée des résidus de la crémation, puis placée à l'intérieur d'un contenant, qui a lui-même été déposé dans la fosse où a eu lieu la crémation du corps. La présence de ce vase ossuaire contenant une partie des restes du défunt, associée à celle des restes d'un seul individu représenté par une masse osseuse acceptable[116] (850 g), indique qu'il s'agit d'un enfouissement *in situ* et que nous sommes certainement en la présence d'une tombe-bûcher. Notons toutefois que la faible quantité d'ossements déposés dans le vase ossuaire correspond davantage à un dépôt « symbolique » d'une poignée des restes du défunt dans le contenant cinéraire, qu'à un véritable transfert des restes.

En ce qui concerne les trois bûchers du site funéraire des « Oblets » à Thérouanne, la présence d'une telle configuration dans les structures n'a pas été reconnue. Néanmoins, une d'entre elles, la structure 005, qui a pu bénéficier d'une étude exhaustive suivant les protocoles explicités précédemment, présente plusieurs indices pertinents permettant également de proposer une interprétation de tombe-bûcher probable.

Les trois structures primaires à crémation de Thérouanne répondent toutes aux critères définis par M. Strück, énoncés ci-dessus : il s'agit de large fosse rectangulaire, portant des traces de rubéfaction et comportant une couche de résidus de crémation contenant du mobilier brûlé et non brûlé associé à des ossements humains brûlés appartenant *a priori* à un seul individu de taille adulte. Un seul critère semble néanmoins différencier les structures 001 et 003-009[117] de la structure 005. En effet, dans ces deux premières structures, la masse osseuse conservée est relativement faible (122,8 g pour la St 001 et 710 g pour les St 003-009) comparée au poids théorique attendu pour un individu adulte. Cet important déficit induit qu'une partie des restes osseux du ou des défunts ont été prélevés et certainement déposés dans un lieu différent de celui de la crémation. Ce constat ne permet donc pas de qualifier ces structures de tombe mais uniquement de bûcher en fosse. Dans le cas de la structure 003-009, l'observation de deux

[114] Pour l'étude en détail de cette structure voir Partie 2, Chap. 2, 1.6.2 et le volume 2 des catalogues des structures funéraires, p. 324-329..

[115] Ces déplacements peuvent également être dus aux mouvements de l'individu cumulés (ou non) avec ceux du bûcher pendant la crémation.

[116] Ces données varient sensiblement selon les auteurs. On peut citer comme exemple les valeurs de B.Hermann (1976) variant entre 970 g et 2630 g (moyenne : 1766,7 g) ou de J. I. McKinley (1993), comprises entre 1227 g et 3001 g (moyenne : 2017,6 g avec les résidus inférieurs à 2 mm). D'une manière générale, le poids considéré comme « normal » correspond à une valeur d'environ 1 kilo pouvant supporter un écart type plus ou moins important (Blaizot F., Tranoy L. 2004, p. 175).

[117] Nous tenons à rappeler que dans cette structure, deux bûchers successifs ont été aménagés dans la même fosse. Les ossements que nous avons pu étudier correspondraient à la couche de résidus de crémation tapissant le fond du bûcher le plus ancien (003), ceux provenant du second bûcher (009) ont été égarés.

crémations successives, n'est pas contraire à l'hypothèse d'une tombe-bûcher mais ici, la faiblesse de la masse osseuse ainsi que la méthode de fouille utilisée ne permettent pas de confirmer cette hypothèse.

En revanche, dans la structure 005, la quantité d'ossements comptabilisée (1383,7 g) peut correspondre au poids d'un squelette adulte ; cette valeur étant comprise dans la moyenne théorique citée précédemment. De plus, la détermination poussée (81 % d'ossements déterminés) ainsi que l'analyse de la distribution des restes osseux ont permis à P. Bura de prouver la présence exhaustive des restes d'un seul individu adulte (absence de doublets) dont le corps a été maintenu en situation de logique anatomique à l'intérieur de la fosse : ce dernier reposait allongé sur le dos, la tête orientée au nord[118]. Cette structure bénéficiait d'un très bon état de conservation et aucun remaniement des couches de résidus de crémation, pouvant attester d'un réagencement ou d'un prélèvement entre le début de la crémation et le comblement final de la fosse n'a été observé lors de la fouille. A nos yeux, cette structure dispose de suffisamment d'éléments pertinents pour être caractérisée de tombe-bûcher probable. Toutefois, il est certain qu'il est extrêmement difficile d'attester que la masse osseuse contenue dans cette structure correspond réellement à celle d'un squelette entier, étant donné que les valeurs théoriques peuvent supporter des écarts types relativement importants (voir *supra*, Partie 2, Chap. 1, 2.2.2.1, **Fig. 54,** p. 184). De plus, nous avons pu observer que d'une manière générale, les amas osseux déposés dans les sépultures secondaires à crémation de l'ensemble funéraire de Thérouanne avaient un poids très variable et plutôt faible (poids moyen : 369,5 g), ce qui pourrait signifier qu'un prélèvement infime a pu être réalisé dans la couche de résidus de crémation, sans qu'il nous soit possible de la percevoir. L'identification de ces structures comme des sépultures est donc relativement difficile à mettre en évidence, ce qui peut expliquer leur faible nombre en comparaison de celui des bûchers en fosse. De plus, la reconnaissance des différents critères permettant de qualifier ces structures est encore plus délicate à démontrer si la fouille n'a pas été réalisée selon les protocoles établis.

1.1.4.3 - Répartition et chronologie des bûchers en fosse

Dans le nord de la France, l'étude des structures primaires à crémation et les observations anthropologiques effectuées sur ce type de structure correspondent à une approche récente dans l'archéologie régionale. Ces structures sont beaucoup moins bien documentées que celles qui ont été fouillées et étudiées en nombre dans les ensembles funéraires périurbains de Lyon et de Narbonnaise[119]. Les découvertes anciennes font souvent référence à la présence de « *bustum* » ou d'« *ustrinum* » possédant les caractéristiques archéologiques assimilables à un bûcher funéraire mais l'étude de ces structures ne tient pas compte de la quantité et de la répartition des ossements permettant de discuter du transfert ou non d'une partie des restes du défunt, dans un lieu différent de celui de la crémation[120]. Néanmoins, le nombre de découvertes de bûchers en fosse a subi un essor important ces dix dernières années, notamment grâce au développement de l'archéologie préventive. Les trouvailles récentes dans la partie septentrionale de la Gaule tendent à montrer que les bûchers en fosse (et/ou tombe-bûcher) sont présents à la fois dans les espaces funéraires des chefs-lieux de cités (Metz, Thérouanne, Cassel,…), des agglomérations

[118] Pour l'étude en détail de cette structure voir Partie 2, Chap. 2, 3.5.2 et le volume 3 des catalogues des structures funéraires, p. 624-627.

[119] De nombreux exemples de bûchers en fosse sont répertoriés sur les sites de la Favorite à Lyon (131 bûchers en fosse), Saint-Paul-Trois-Châteaux (39 bûchers en fosse), Sainte-Barbe à Marseille (52 bûchers en fosse) ou encore de Vernègues (46 bûchers en fosse), d'après Blaizot F. *et al.* 2009, p. 100-101.

[120] Pour la Gaule Belgique, A. Van Doorselaer cite des exemples de ce type de structures sur des sites funéraires de Tongres, Tournai ou encore Blicquy : Van Doorselaer A. 1967, p. 33.

secondaires (Bruay-la Buissière, Macon,…) mais également en contexte rural souvent associé à un domaine (Limé (Aisne), Burbure, Clarques, Bully-les Mines (Pas-de-Calais), Comines (Nord), …)[121].

Le même constat a pu être réalisé pour la partie méridionale de la Gaule où la documentation actuelle permet d'observer une certaine homogénéité dans la répartition des bûchers en fosse entre espace urbain et espace rural[122]. Cependant, l'inventaire qui a pu être fait montre une certaine variabilité concernant le nombre d'exemplaires de bûcher en fosse selon les différents sites, reflétant peut-être des différences régionales et/ou locales[123] : certains sites en possèdent un nombre important (par exemple, on compte 131 bûchers pour 112 sépultures secondaire à crémation à la Favorite à Lyon[124] (Rhône) et 39 bûchers et 180 sépultures secondaire à crémation aux Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux[125] (Drôme) alors que d'autres en comportent peu ou aucun (par exemple à Fréjus (Var), on dénombre un bûcher en fosse pour 94 structures liées à la crémation au Pavadou et 4 bûchers pour 204 structures à Saint-Lambert)[126].

En Gaule septentrionale, le nombre de bûchers en fosse reste toutefois limité et semble fortement lié au hasard des lieux pouvant bénéficier d'une prescription archéologique. On peut citer comme exemple la découverte récente d'une quinzaine de structures excavées liées à la crémation du corps (bûcher en fosse et tombe-bûcher) datées du 2ème siècle après J.-C., en bordure d'une voie à la périphérie de l'agglomération secondaire de Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais)[127]. Avant cela, un seul cas de bûcher funéraire en fosse avait été mis au jour dans toute l'agglomération[128].

La localisation des bûchers en fosse dans les espaces funéraires semble également très variable. En contexte urbain, ces bûchers peuvent être isolés ou regroupés par petits groupes, mêlés ou situés à l'écart des autres structures funéraires. A Metz « avenue André Malraux », la tombe-bûcher était située dans la partie nord de l'ensemble funéraire, à la limite de l'emprise de fouille, mêlée aux autres structures funéraires. A Thérouanne « Les Oblets », le bûcher en fosse 001 était placé en retrait des autres structures alors que le bûcher 003-009 et la tombe-bûcher probable 005 étaient l'un à côté de l'autre parmi les sépultures secondaires à crémation. Sur d'autres sites urbains, le caractère extensif de la fouille a permis d'identifier des zones réservées à la crémation des corps, comme par exemple à Mayence « Weisenau » en Germanie supérieure, où une vaste aire de crémation collective, composée d'une trentaine de bûchers en fosse et/ou de tombes-bûcher individuels, a été découverte à l'arrière des enclos funéraires bordant une voie[129].D'autres étaient situés à l'intérieur des enclos, au milieu des tombes[130].

[121] Dans son travail de thèse, M.-J. Ancel a répertorié vingt-deux sites ruraux possédant une structure primaire à crémation (la présence d'un bûcher en fosse n'est toutefois attestée que dans treize des sites concernés) et une tombe-bûcher (Burbure « Le Bois Bernard ») : Ancel M.-J. 2010, p. 278-279.

[122] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 102.

[123] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 99.

[124] Blaizot F. *et al* 2009, p. 99.

[125] Bel V. *et al.* 2002, p. 85.

[126] Béraud I., Gébara C. 1987, p. 25-27.

[127] Site de Bruay-la-Buissière « Porte Nord » : fouille archéologique réalisée par la société Archéopole (2009), étude en cours.

[128] Bura P. 2001, p. 167-176.

[129] Witteyer M. 2008, p. 117-118.

[130] Witteyer M 1993, p. 74.

En ce qui concerne le développement chronologique des bûchers en fosse dans les zones septentrionales de la Gaule, les quelques exemples étudiés permettent rarement d'obtenir des datations précises mais il semble que cette pratique soit attestée majoritairement au cours des deux premiers siècles de notre ère. A Thérouanne, le bûcher en fosse 001 a pu être daté du 1er siècle après J.-C. et la tombe-bûcher probable 005 de la première moitié du 2ème siècle ; la même datation a été proposée pour la tombe-bûcher 224 de l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux ».
Il semble que cette répartition chronologique soit identique à celle observée pour le sud de la Gaule où les premiers bûchers en fosse apparaissent à Lyon et en Languedoc occidental dès l'époque Augustéenne. Cette pratique se développe ensuite fortement entre la seconde moitié du 1er siècle et la première moitié du 2ème siècle et semble perdurer tout au long du 2ème siècle[131].

L'origine et le mode de diffusion de cette pratique n'est pas encore à ce jour établie. L'hypothèse d'une tradition provenant des peuples du Nord de l'Italie, véhiculée par la suite par l'armée a été proposée, mais les données dont nous disposons sont encore trop réduites pour en tirer des conclusions. Ce mode de crémation et/ou d'ensevelissement semble toutefois se développer en Occident au début de la période romaine et parait se concentrer particulièrement dans les secteurs de l'Italie du Nord, le long du *limes* en Rhénanie et dans les Balkans mais également en Grande-Bretagne et en Gaule[132]. Notons également que cette pratique est attestée dans d'autres provinces romaines, situées dans le bassin Méditerranéen, comme par exemple dans celle d'Afrique proconsulaire sur le site funéraire romain de Pupput, où plusieurs tombes-bûchers, datées du 2ème siècle après J.-C. ont été étudiées. Dans cet ensemble funéraire, cette pratique correspond à une crémation *in situ* avec un dépôt de bûches par-dessus le corps du défunt, permettant ainsi une conservation de la logique anatomique et de nombreuses connexions. Suite à la crémation, l'aire correspondant à l'emplacement du bûcher est recouverte par un massif maçonné symbolisant la tombe[133].

1.1.5 - Bûcher individuel ou pluriel

Dans la majorité des cas, il est quasiment impossible de déterminer si le lieu ayant servi à la crémation a été utilisé pour une seule fois ou à plusieurs reprises. Néanmoins, il peut exister des indices permettant de prouver une réutilisation de la fosse pour des crémations successives. Le bûcher en fosse 003-009 de Thérouanne en est un exemple : un deuxième bûcher (009), de taille plus réduite est venu s'installer à l'intérieur du comblement du premier (003). Son implantation dans l'angle nord-est du bûcher en fosse 003, reprend les mêmes parois que le premier bûcher (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1247**, p. 654). L'existence de bûcher construit dans certains ensembles funéraires induit également une utilisation répétée du même lieu par un groupe de personnes, toutefois faute de données ostéologiques, les indices archéologiques seuls, ne permettent pas de confirmer le type d'utilisation.

Dans le même registre, la présence d'aires de crémation (de surface ou avec des fosses excavées) peut symboliser une utilisation collective d'un lieu pour effectuer la crémation des corps, cependant, elle ne signifie pas nécessairement une utilisation répétée de la même fosse. En effet, les nombreux recoupe-

[131] Blaizot F. *et al*. 2009, p. 102-103.
[132] Tranoy L. 2007, p. 141-142.
[133] Ben Abed A., Griesheimer M. 2008, p. 86-87.

ments ou empilements perceptibles dans ce type de contexte sont généralement le reflet de l'installation de bûchers successifs dans un même secteur, mais pas nécessairement celui d'une utilisation régulière du même bûcher.

L'étude des restes osseux contenus dans les bûchers peut également permettre d'appréhender cette question. Les bûchers que nous avons pu étudier dans notre corpus ou ceux analysés à plus grande échelle dans les ensembles funéraires du nord ou du sud de la France, démontrent majoritairement la présence des restes d'un seul individu dans la couche de résidus de crémation. Cependant, quelques uns d'entre eux peuvent parfois renfermer les restes de plusieurs sujets, comme par exemple sur le site de la Favorite à Lyon, où parmi les quarante-deux bûchers étudiés, douze contenaient les restes de deux à trois individus, présents dans une couche unique de résidus de crémation[134].

L'observation de plusieurs individus au sein du même bûcher pose également la question d'une crémation simultanée ou successive entre les différents individus. La crémation simultanée est une pratique attestée dans la littérature antique, comme en témoigne les écrits de Macrobe, dans les Saturnales : « […] *s'il se rencontrait qu'on en eut à brûler plusieurs à la fois, les ministres des funérailles joignaient à dix cadavres masculins, le corps d'une seule femme, par l'aide duquel on parvenait à allumer les autres* »[135]. L'identification de ce phénomène reste toutefois difficile à démontrer : pour confirmer cette hypothèse, les individus doivent être placés dans la même couche de résidus de crémation et cette observation ne peut être faite que si un enregistrement rigoureux des vestiges osseux de la structure funéraire a été réalisé lors de la fouille.

Le même type d'interrogation peut également se poser lors de la découverte de plusieurs sujets dans les sépultures secondaires à crémation. Dans notre corpus, plusieurs amas osseux associaient les restes de deux à six individus dans la même tombe[136]. Dans les cas où les ossements sont séparés stratigraphiquement ou spatialement, rien ne permet de prouver qu'une crémation simultanée a eu lieu mais pour les tombes dans lesquelles les restes des défunts sont mélangés les uns aux autres, la question peut se poser, sans toutefois que nous soyons capable d'y répondre. Bien entendu, ce constat est possible uniquement lorsque les restes des différents individus ont pu être mis en évidence de manière exhaustive, afin que l'existence d'une sépulture plurielle soit avérée. Dans plusieurs amas osseux, nous avons souligné la présence anecdotique d'un ou plusieurs fragments se révélant incompatibles avec ceux du défunt principal[137]. Dans ce cas, l'hypothèse d'une « pollution » due à un ramassage des ossements sur un bûcher utilisé plusieurs fois ou sur une aire de crémation aux bûchers successifs, a été privilégiée. Bien que dans plusieurs ensembles funéraires, le curage des bûchers semble être une pratique attestée[138], la persistance de quelques fragments osseux provenant de crémations antérieures ne peut donc pas être exclue.

[134] Tranoy L. 1995, p. 680-681, citée dans Blaizot F. *et al.* 2009, p. 103.

[135] Macrobe, *Saturnales*, VII, 7, 5.

[136] A Metz « avenue André Malraux », on compte cinq tombes doubles, un tombe quadruple et une tombe sextuple et à Bavay, « la Fache des Près Aulnoys », dix tombes doubles et cinq tombes triples ont été dénombrées.

[137] A Bavay, « la Fache des Près Aulnoys », onze amas osseux contenaient quelques fragments d'ossements appartenant à un individu résiduel (voir Partie 2, Chap. 2, 2.8.1.1).

[138] Le curage d'un bûcher en fosse a été proposé par L. Tranoy sur le site de la Favorite (bûcher 272) : Tranoy L. 1995, p. 679 ; dans la nécropole de Porta Nocera à Pompéi, W. Van Andringa ont démontré que les bûchers présents dans l'aire de crémation de l'enclos 25a avaient été soigneusement curés après chaque utilisation : Van Andringa W., Lepetz S. 2008 b, p. 1143.

1.1.6 - Conclusion

Les lieux de crémation des corps dans les ensembles funéraires périurbains se matérialisent sous la forme de structures au sol, excavées ou construites pouvant être utilisées de manière individuelle ou collective (par plusieurs individus de manière successive). Le type de bûcher le plus facilement identifiable et donc le mieux représenté reste le bûcher en fosse ; les bûchers construits, souvent rattachés au contexte urbain pour leur caractère permanent, sont finalement très peu représentés dans les agglomérations du nord de la Gaule. La répartition des bûchers dans l'espace funéraire semble également variable : ils peuvent être dispersés sur l'ensemble de l'espace funéraire ou se regrouper dans des zones spécifiques, les aires de crémation, qui peuvent être utilisées par une partie ou l'ensemble de la population pendant un laps de temps plus ou moins long, pouvant correspondre dans certains cas, à toute la période d'occupation de l'espace funéraire.

Les diverses situations observées font état d'une gestion différentielle de l'espace funéraire selon les nécropoles, sans toutefois qu'il soit possible d'en définir les règles. En contexte urbain, le manque d'espace disponible ainsi que la fréquence du nombre de crémations effectuées semblent expliquer l'utilisation privilégiée de vastes emplacements à caractère collectif, plus ou moins permanent, qui se constituent au cours du temps par une juxtaposition et/ou le recoupement d'un nombre important de bûchers individuels (comme par exemple sur les sites du « Chemin de Sainte Marie-Cappel » à Cassel (Nord), de « L'ancienne caserne Gouraud » Soissons (Aisne) et de « Pont l'Evêque » à Autun (Saône-et-Loire). Toutefois, ce type d'aménagement ne semble pas être réservé exclusivement aux villes puisque plusieurs aires de crémation de faible extension ou alors beaucoup plus vastes, ont également été observées dans des ensembles funéraires ruraux possédant un nombre important de sépultures (par exemple sur les sites de Septfontaines-Deckt (Luxembourg) et de Vatteville-la-rue (Seine-Maritime)).

Dans plusieurs ensembles funéraires, l'emplacement du ou des lieux de crémation reste toutefois inconnu : l'absence de bûchers dans une zone funéraire peut être due à deux phénomènes : soit les bûchers sont majoritairement construits sur le sol et dans ce cas, leur identification est rendue difficile en raison de l'érosion des sols et de plusieurs siècles d'exploitation de l'espace funéraire, soit les bûchers sont regroupés dans un lieu spécifique qui peut se situer en dehors de la zone sondée, aléas inhérents aux interventions archéologiques en milieu urbanisé.

La présence de tombe-bûcher dans les ensembles funéraires urbains semble anecdotique, certainement en raison des difficultés auxquelles les archéologues sont confrontés pour les identifier comme sépulture. En effet, au vu des quelques découvertes dénombrées, cette pratique semble être largement minoritaire par rapport à celle des sépultures secondaires dans les ensembles funéraires de Gaule septentrionale. En revanche, le nombre croissant de découvertes de bûcher en fosse dans les ensembles funéraires urbains et ruraux tend à prouver que ce mode crématoire a eu une certaine importance, notamment en Gaule méridionale (Lyon, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Marseille, Vernègues...) et dans les territoires situés le long du *limes* (Mayence) au cours de deux premiers siècles de notre ère.

2 - Les différents apports du mobilier et des artefacts présents dans les bûchers funéraires

2.1 - La structure du bûcher

2.1.1 - Le combustible

Les charbons de bois présents dans les couches de résidus de crémation à l'intérieur même des bûchers ou parfois mêlés aux ossements dans les sépultures permettent d'approcher les choix des types d'essences utilisées pour la crémation mais également parfois de définir les différents modules (branchage, rondins…) pouvant composer la structure du bûcher. Ces données sont toutefois assez réduites en raison de la rareté des analyses anthracologiques, notamment lors de découvertes réalisées au cours d'opérations d'archéologie préventive. De plus, ces observations sont généralement effectuées sur des échantillons ponctuels, ne permettant pas de mettre en évidence des tendances ou de réaliser des comparaisons à plus grande échelle[139]. Parmi les structures composant notre corpus d'étude, deux échantillons ont pu être analysés. Le premier correspond à deux fragments de charbon provenant d'une sépulture secondaire à crémation (134) du site de « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay. Une analyse xylologique a permis de déterminer que ces taxons étaient du chêne (*Quercus*). Le choix de cette essence de bois à Bavay semble justifier d'une part, par l'abondance de ce feuillus dans les forêts du nord de la France à cette époque, composée principalement de chêne pédonculé et d'érable[140] et d'autre part, par sa haute valeur calorifique (4100 Kcal/Kg)[141] et par sa combustion lente, permettant de réaliser des feux de longues durées sans avoir à recharger le bûcher au cours de la crémation[142]. Une dizaine de brindilles carbonisées ont également été retrouvées parmi les ossements de la tombe 069, mais leur essence n'a pas pu être déterminée. Cette observation ne nous permet toutefois pas de confirmer l'utilisation de fagots de branchages à Bavay lors de la crémation. Ces derniers pouvant servir par exemple à faciliter l'allumage du bûcher ou encore à raviver les feu au cours de la crémation.

Le même type de constat a pu être réalisé pour les charbons provenant de la tombe-bûcher 005 des « Oblets » à Thérouanne. L'analyse effectuée sur l'ensemble des taxons a permis de mettre en évidence une utilisation exclusive du hêtre (*Fagus*)[143], essence de bois possédant également un haut pouvoir calorifique (4000 à 5000 Kcal/Kg).

Les quelques exemples que nous venons de citer reflètent la tendance générale observée par L. Fabre et ses collègues, lors d'une étude réalisée sur plusieurs sépultures à crémation de l'époque gallo-romaine du nord de la France, dans laquelle les auteurs ont pu observer la prédominance de l'utilisation d'une seule espèce, le chêne à feuillage caduc, ainsi que celle du frêne et du hêtre mais dans des proportions moins importantes[144]. Les différentes études qui ont pu être menées dans les ensembles funéraires méridionaux, plus nombreuses, semblent également montrer qu'une sélection est opérée dans le choix du combustible en fonction des espèces présentes dans les environs du site. Le chêne et le hêtre sont

[139] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 115-116.

[140] Informations de M. Cornette, Technicien O.N.F. à Valenciennes.

[141] Vade-mecum du Forestier, XIIIème ed. : pouvoir calorifique en kilocalorie par kilo de bois sec (15% d'humidité).

[142] Fabre L., Pernaud J.-M., Thiébault S. 2003, p. 144.

[143] Bura P. 2001, p. 169.

[144] Fabre L., Pernaud J.-M., Thiébault S. 2003, p. 139-146.

également les essences les plus fréquemment rencontrées, toutefois dans certains bûchers, ces derniers peuvent également être associés à plusieurs espèces, notamment des espèces arbustives, suggérant l'utilisation de bois de petit calibre comme combustible[145]. Dans ce cas, il est possible d'envisager l'utilisation de fagots de bois, en plus des bûches de plus gros calibre, pouvant permettre d'enflammer plus rapidement le bûcher[146].

En Gaule romaine, les différents types de bois qui peuvent être observés dans les structures primaires et secondaires à crémation indiquent que la récolte de bois n'est pas systématiquement de type opportuniste et que le choix des essences semblent surtout répondre à des critères de combustibilité et de facilité d'approvisionnement[147]. Néanmoins la diversité des essences présentes dans certaines structures funéraires pourrait également permettre d'envisager dans certains cas, une sélection plus symbolique des essences[148].

Les différentes pistes évoquées ici montrent l'intérêt de développer plus systématiquement ce type d'analyse au sein des ensembles funéraires afin de pouvoir mieux appréhender la sélection et l'utilisation des essences, les lieux d'approvisionnement, ainsi que les différentes techniques utilisées dans la constitution des bûchers funéraires.

2.1.2 - Les éléments liés à la construction et à la décoration du bûcher

La présence d'éléments métalliques, correspondant majoritairement à des clous de différentes tailles et à des fragments de nature indéterminée, a pu être observée à de nombreuses reprises dans les sépultures secondaires à crémation, mêlés aux ossements du défunt ou alors dispersés dans la couche de résidus de crémation, tapissant le fond des bûchers en fosse ou des tombes-bûchers. Deux modules de clous ont pu être déterminés : il s'agit soit de clous de petites tailles mesurant entre trois et cinq centimètres, généralement de section carrée. Les têtes sont de forme circulaire et plate, d'un diamètre d'environ un centimètre. La majorité des ces petits clous ont une tige droite mais dans certains cas, l'extrémité peut être recourbée, formant une sorte de crochet (**Fig. 243**). Le second module correspond à des clous de plus grande taille mesurant entre cinq et dix centimètres, de section carrée ; le diamètre de la tête, majoritairement plate, varie entre un et deux centimètres.



Fig. 243 : Exemples de clous de petite taille présents dans les sépultures de Bavay (Cliché : H.B.E.).

Ces clous sont généralement interprétés comme des éléments appar-

[145] Blaizot F. *el al.* 2009, p. 116.
[146] Fabre L., Pernaud J.-M., Thiébault S. 2003, p. 144.
[147] Fabre L., Pernaud J.-M., Thiébault S. 2003, p. 145.
[148] Fabre L., Pernaud J.-M., Thiébault S. 2003, p. 145.

tenant à la construction ou à la décoration du bûcher ou servant à l'assemblage de civières ou de coffrages cloués contenant le corps du défunt : les clous de grande taille peuvent être utilisés pour fixer la structure du bûcher ou assembler des planches entre elles et ceux de plus petite taille peuvent servir à la décoration du bûcher (suspension de couronnes, de guirlandes ou de tentures…) ou encore d'éléments pouvant servir dans l'assemblage de coffrets, de boîtes en bois, ou d'éléments de divers accessoires décoratifs qui auraient été déposés avec le défunt sur le bûcher lors de la crémation.

Dans notre corpus, leur présence est remarquable notamment sur les sites de Bavay (représenté dans 35 % des tombes : 56 tombes sur 158) et de Thérouanne (33 % des tombes : 5 tombes sur 15) ; à Metz, leur fréquence dans les tombes est plus anecdotique (2 tombes sur 259).

Sur le site de « la Fache des Près Aulnoys » à Bavay, une quantité importante de clous a été retrouvée, mêlée aux ossements du défunt dans une partie des sépultures secondaires à crémation. Il s'agit essentiellement de fragments de clous formant des concrétions ferrugineuses, sur lesquelles un ou plusieurs fragments d'os sont venus s'agglomérer (**Fig. 244**). Dans les cas où les ossements ont pu être identifiés, les fragments présents semblaient respecter dans de nombreux cas, une certaine cohérence anatomique (association de fragments de crâne et de mandibule ou alors d'éléments de côtes et de vertèbres...). L'existence de ces amas d'ossements mêlés à des clous permet de suggérer que ces éléments métalliques ont brûlé avec le défunt. Néanmoins, il ne nous est pas possible de restituer la position qu'ils occupaient à l'origine : les mouvements subis par le corps et par le bûcher (réaction du corps aux flammes, effondrement du bûcher, intervention des officiants...) au cours de la crémation ayant pu rapprocher des élément initialement éloignés.

Cette association peut s'expliquer par la présence d'un support ou d'un coffrage cloué contenant le corps du défunt ou celle de coffres ou de meubles en bois placés sur le bûcher funéraire afin de contenir ou d'exposer les offrandes. Le même phénomène a pu être observé dans les sépultures secondaires à crémation de Thérouanne.

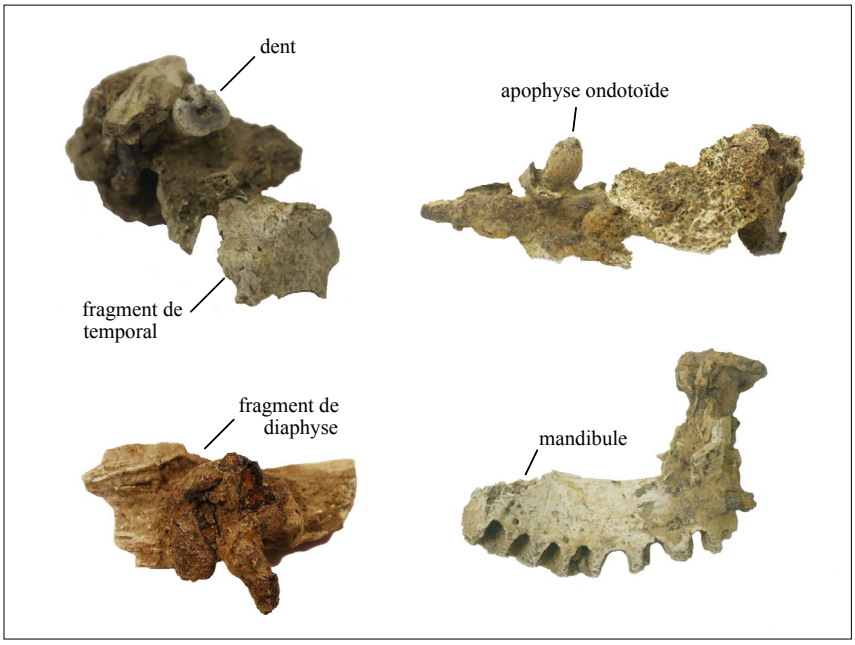

Fig. 244 : Exemples de plusieurs concrétions comportant plusieurs fragments osseux agglomérés à un clou (cliché : H.B.E.).

Nous avons également pu observer la présence, dans les amas osseux, de fragments d'éléments de tabletterie. La forte fragmentation de ces objets n'a pas permis leur identification dans la majorité des cas. Aucun élément caractéristique pouvant appartenir à des lits funéraires (placage en os, pièces d'assemblages en fer, armature de pieds de lits…) n'a été retrouvé dans les tombes ou les bûchers que nous avons pu étudier. Plusieurs exemples sont toutefois recensés dans les bûchers en fosse du sud de la Gaule, comme par exemple au Valladas[149], sur le site du Sextant, rue du Commandant Charcot à Lyon[150], ou encore dans l'ensemble funéraire de Saint-Lambert à Fréjus[151]. Dans son inventaire des éléments en os provenant de lits funéraires, J.-C. Béal mentionne également des pièces de lits brûlées ou provenant de sépultures à Chalon-sur-Saône, Lyon, Orange, Draguignan, Curcuron ou encore Villelongue-d'Aude[152]. Dans les sépultures de Metz, les quelques fragments de chainières en os brûlés retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation, pourraient correspondre davantage au dépôt d'un meuble (coffre) sur le bûcher.

Les bûchers en fosse et les tombes-bûchers ont livré également des clous de grande taille (entre 5 et 10 cm) principalement présents dans la couche de résidus de crémation. Dans les bûchers en fosse 001 et 003-009 et dans la tombe-bûcher probable 005 de Thérouanne, les clous étaient présents dans le fond de la structure, mêlés aux charbons de bois et aux bûches calcinées. Selon P. Bura, il s'agit de clous robustes, certainement de menuiserie ayant pu servir à la fabrication de coffrage cloué[153]. L'hypothèse d'éléments appartenant à la structure même du bûcher ou à des aménagements de planches de bois peut également être envisagée.

A Metz « avenue André Malraux », dans la tombe-bûcher 224, on a pu observer que les ossements étaient plus particulièrement concentrés au sommet de la couche de résidus de crémation, notamment dans les dix premiers centimètres, alors que les éléments métalliques, en particulier les clous, ont été retrouvés dans la partie inférieure de la couche de résidus. Dans ce cas, la présence abondante de clous en fer de grande taille (clous de menuiserie ou de charpente) dans le fond de la fosse, pourraient induire que le bûcher a été construit par un assemblage de bûches clouées entre elles.

Dans d'autres bûchers, l'observation de la position secondaire des clous peut parfois permettre de restituer l'emplacement d'un éventuel contenant à l'intérieur de la fosse. Lors de l'étude d'une tombe-bûcher probable, découverte dans un ensemble funéraire de l'agglomération secondaire de Bruay-la-Buissière (nord), l'analyse de la répartition spatiale des ossements du défunt associée à celle des clous, a permis à P. Bura de proposer la présence d'un brancard, d'un lit ou d'un cercueil ayant contenu le corps du défunt. La zone occupée par les restes osseux brûlés, concentrée dans la moitié est de la fosse, est délimitée par des alignements de clous (vingt-trois clous de charpente), orientés selon un axe nord-sud et est-ouest. Ces orientations de clous dans la fosse (19 clous parallèles et quatre perpendiculaires à l'axe de la fosse) semblent suggérer la présence d'un assemblage de planches de bois parallèles et transversales, permettant de restituer un dispositif en bois ayant servi de support ou de contenant au corps du défunt lors de la crémation[154].

[149] Bel V. *et al.* 2002, p. 158-160.

[150] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 124.

[151] Béraud I., Gebara C. 1987a, p. 27.

[152] Béal J.-C. 1986, p. 111-117.

[153] Bura P. 2001, p. 170.

[154] Bura P. 2001, p. 170.

La présence ou l'absence de clous de grande taille dans les bûchers funéraires peut donc nous permettre d'appréhender dans certains cas, les techniques de construction des bûchers funéraires, mais également de supposer l'existence de contenant ou de support aménagé sur le bûcher pour contenir le corps du défunt ou pour recevoir le mobilier. La représentation des clous de petites tailles est largement majoritaire, notamment dans les sépultures secondaires à crémation. Celle-ci reflète l'existence d'autres usages et/ou d'autres contenants pouvant correspondre à des éléments de décoration placés sur et autour du bûcher mais également de petits objets en bois décorés ou assemblés à l'aide de ces petits clous.

2.2 - Le mobilier déposé sur le bûcher

Le mobilier primaire correspond aux objets et artefacts qui ont été déposés sur le bûcher avant ou pendant la crémation et qui ont pu dans un second temps être collectés et transférés avec les restes du défunt dans la tombe. A ce terme s'oppose celui de mobilier secondaire, qui lui, n'a pas subi l'action du feu lors de la crémation et qui peut être utilisé ou déposé sur le bûcher ou dans la sépulture, au cours des diverses gestuelles effectuées pendant les différentes étapes de consécration et de clôture des lieux de crémation ou de dépôt définitif des restes.

2.2.1 - Le mobilier primaire dans les bûchers en fosse et les tombes-bûchers

Les structures primaires à crémation contenaient, dans la couche de résidus, une quantité plus ou moins importante de mobilier ayant subi l'action du feu, fragmentés ou non, dont la nature et la fonction peuvent nous donner des renseignements importants sur les gestuelles effectuées lors de la crémation et sur le type de mobilier pouvant accompagner le défunt lors de cette étape des funérailles.

Les deux bûchers en fosse que nous avons pu étudier sur le site de Thérouanne « les Oblets » ont fourni très peu de mobilier primaire (**Fig. 245**) : dans le bûcher 001, deux fragments de cruches (un fond et un col avec une anse) brûlés, une monnaie et deux jetons en os ont été retrouvés dans la couche de résidus de crémation. Dans le bûcher en fosse 003-009, quelques grammes d'ossements animaux (29,5 g. dont l'espèce n'a pas encore été déterminée) étaient mêlés aux restes osseux humains présents dans la couche charbonneuse.

Le mobilier brûlé exhumé de la tombe bûcher probable de Metz (St. 224) correspond à des fragments de vases en céramique, divers objets en métal (trois monnaies, éléments en bronze indéterminés, clous en fer) et à des objets en tabletterie (deux tubes et huit fragments indéterminés). Dans la tombe-bûcher probable 005 de Thérouanne, parmi les éléments de mobilier présents, seule une monnaie était brûlée (**Fig. 245**).

La restitution de la disposition du mobilier sur le bûcher est difficilement appréhendable en raison des perturbations subies lors de l'effondrement de la structure même du bûcher au cours de la crémation ainsi que par les éventuels remaniements effectués par les officiants au cours ou après celle-ci. De plus, cette analyse n'est possible que si la structure a pu bénéficier d'une fouille adaptée et que la position des restes osseux et des éléments de mobilier ont été enregistrés précisément. Dans notre corpus, seules les tombes-bûchers probables 224 (Metz) et 005 (Thérouanne) ont permis ce type d'observation.

	n°st	céramique		verre		métal		tabletterie		datation
		P	S	P	S	P	S	P	S	
Metz	**224**	couvercle CC claire assiette sigillée Curle 15	pot CC rugueuse		**vase Isings 67c**	3 monnaies frgts bronze indét. dizaine de clous		**2 tubes indét.** 8 frgts indéterminés		100-150 ap.
Thérouanne	**001**	partie sup. cruche CC claire partie inf. cruche CC claire	**cruche en CC claire** **pot en CC sombre**			1 monnaie nombreux clous		2 jetons en os		1er s. ap.
	005		**cruche en CC claire** **coupe sigillée Drag. 35-36** **gobelet**			nombreux clous **1 monnaie**				100-150 ap.
	003-009		**cruche en CC claire**			nombreux clous				1er/2ème s. ap.

Fig. 245 : Le mobilier primaire et secondaire dans les bûchers en fosse et les tombes-bûchers des ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de Thérouanne « Les Oblets » (en caractère régulier, les objets retrouvés dans la couche de résidus de crémation ; en caractère gras, les objets déposés par-dessus la couche charbonneuse).

A Metz, la répartition spatiale des différents ossements ou régions anatomiques a permis d'observer une certaine logique anatomique à l'intérieur de la fosse et de proposer une restitution de la position du corps du défunt (voir catalogue des structures funéraires vol. 2, p. 324-329) : l'individu est allongé sur le dos, la tête au sud (carré A et F) et les membres inférieurs au nord (carrés D/I et E/J). La répartition spatiale des éléments de mobilier primaire et secondaire a permis d'observer une concentration de tessons de céramique (87 fragments) dans les carrées B et C, le long de la paroi ouest de la fosse, correspondant à l'emplacement de la partie inférieure du tronc et celle du bassin de l'individu ; stratigraphiquement les ossements et le mobilier céramique se situaient au même niveau. L'étude céramologique a mis en évidence la présence d'au moins trois vases (une assiette/plat type Curle 15, un couvercle en céramique commune claire et un pot en céramique commune rugueuse) et des fragments de panses d'amphores. Parmi ce mobilier céramique, seul le pot semble avoir été déposé entier mais brisé sur place et il ne comporte pas de traces apparentes d'exposition au feu. Les autres éléments (assiette, couvercle et amphore) ne sont représentés que par quelques tessons et ils sont tous brûlés.

La représentation lacunaire de certains vases dans cette structure, dans laquelle *a priori* aucun transfert des restes n'est attesté, pourrait impliquer que ces récipients n'ont pas été déposés entiers sur le bûcher et qu'ils ont pu servir à un autre usage (banquet funéraire), au cours duquel ils auraient été brisés puis une partie du récipient aurait été placée dans le bûcher au cours de la crémation. Ce fait reste toutefois difficilement démontrable et aucun élément ne nous permet de déterminer si la fragmentation des vases est due à un geste intentionnel réalisé avant ou pendant la crémation ou si elle est due à une conduite du bûcher. Il est également probable que certains fragments aient été dispersés hors de la structure pendant la crémation ou qu'une partie ait été prélevée sans que nous soyons capables de le déterminer.

Le reste du mobilier brûlé (les monnaies, les éléments de bronze et les fragments de tabletterie indéterminés) étaient répartis sur toute la surface, dans la partie supérieure et inférieure de la couche de résidus de crémation.

La répartition des objets que nous venons de décrire reste toutefois difficile à interpréter et ne nous permet pas de connaître la position exacte des différents éléments du mobilier sur le bûcher, compte tenu du fait que nous ne savons pas à quel moment de la crémation, ils ont été déposés sur le bûcher. Il est néanmoins envisageable que le mobilier, notamment pour les vases en céramique, se trouvait au-dessus ou au même niveau que le corps, au sommet du bûcher. On peut également penser que le pot en céramique commune sombre, a pu être placé en périphérie du bûcher, ce qui pourrait expliquer son absence d'altérations. Néanmoins, cela pourrait également signifier que le vase n'a pas brûlé au sein du bûcher mais qu'il y aurait été jeté et brisé dans le bûcher après usage, à la fin de la crémation.

A Thérouanne, l'absence de mobilier dans la couche de résidus de crémation de la tombe-bûcher probable ne permet pas de s'assurer de la présence de mobilier lors de la crémation et /ou de restituer sa position sur le bûcher. L'unique offrande brûlée retrouvée dans la structure (monnaie) a été prélevée après la crémation du corps et a été déposée par-dessus le niveau charbonneux, accompagnée par plusieurs vases en céramique non brûlés (voir *infra*). Le même type d'intervention a été réalisé pour la tombe-bûcher de Metz, où deux tubes en tabletterie ont été extraits du bûcher à la fin de la crémation puis déposés au fond du vase ossuaire en verre, avant d'être recouverts par une poignée d'ossements appartenant au défunt.

Le mobilier primaire issu des bûchers en fosse et des tombes-bûchers peut sembler ici peu significatif. Néanmoins, la pratique de déposer ou de jeter des objets sur le bûcher lors de la crémation est bien attestée dans les trois ensembles funéraires de notre corpus, comme en témoigne les nombreux restes retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation. Pour les bûchers en fosse, la quasi absence de mobilier brûlé issu de la crémation peut s'expliquer par une prélèvement exhaustif de la couche de résidus après la crémation ou par un curage poussé des bûchers après chaque utilisation. Ce phénomène expliquerait également la faible proportion d'ossements présents dans ces structures. Dans les tombes-bûchers probables, l'absence certaine de transfert des restes a permis d'observer un nombre plus important et des catégories plus diversifiées d'objets, pouvant être déposés sur le bûcher avant et pendant la crémation : ces objets sont principalement représentés par des vases en céramique, des monnaies et des objets en tabletterie.

La restitution de la position de ces objets sur et dans la structure du bûcher est difficile à déterminer en raison de la diversité des gestes qui peuvent être effectués par les contemporains du défunt. Les observations que nous avons réalisées nous permettent toutefois d'envisager que certains objets sont déposés sur le bûcher avant la crémation et que d'autres semblent être rajoutés au cours de celle-ci. Enfin, lorsque la crémation est terminée, les objets brûlés présents dans les bûchers ou les tombes-bûchers peuvent faire l'objet de prélèvement pour être déposés dans une structure annexe ou être réagencés sur le lieu même de la crémation (placé dans un vase (St. 224 de Metz) ou par-dessus la couche de résidus avec du mobilier non brûlé (St. 005 de Thérouanne).

2.2.2 - Le mobilier primaire provenant du bûcher déposés dans les tombes

Les données obtenues sur le mobilier brûlé présent dans les bûchers peuvent être complétées par l'étude du mobilier primaire retrouvé à l'intérieur des tombes. Dans les sépultures secondaires à crémation, le mobilier brûlé peut être soit déposé dans la tombe parmi les autres offrandes secondaires, soit mêlé aux ossements du défunt dans l'amas osseux. La présence de mobilier ayant brûlé sur le bûcher est attestée fréquemment dans les sépultures secondaires à crémation de notre corpus. A Bavay, 60 % des tombes contiennent du mobilier primaire (93 tombes sur 156). Dans quatre-vingt six tombes, le mobilier primaire est associé au mobilier secondaire et sept tombes contiennent uniquement du mobilier primaire. A Metz, 67 % des tombes en sont pourvues (172 tombes sur 257), dans quarante deux d'entre elles, les objets brûlés sont déposés conjointement avec le mobilier non brûlé et dans cent trente sépultures, le dépôt primaire est exclusif. Enfin à Thérouanne, le mobilier primaire est attesté dans 60 % des sépultures (9 tombes sur 15), dans six cas, les deux types de dépôt sont associés et dans trois cas, seul du mobilier brûlé est présent.

Dans les sépultures secondaires à crémation, la présence de résidus charbonneux est attestée quasiment uniquement dans les sépultures en terre libre à ossements dispersés. Dans les autres types de tombes (vase ossuaire, terre libre à concentration d'ossements, coffret en bois ou enveloppe en tissu…), les restes osseux sont déposés dans la tombe sans charbon de bois, ce qui suppose que les os ont été nettoyés et/ou lavés avant leur dépôt définitif. Cependant, si les os ont été lavés, il semble que l'ensemble de l'amas collecté sur le bûcher après la crémation n'a pas été trié puisque dans de nombreuses sépultures secondaires à crémation, les ossements du défunt étaient mêlés à des éléments de mobilier et/ou des artefacts provenant du bûcher. Outre les clous, que nous avons mentionnés précédemment, l'amas osseux contenait également des tessons de céramique, des ossements animaux et des graines, des fragments de lampe, des fragments de verre fondu, des monnaies, des objets en métal ou en tabletterie ayant pu appartenir au défunt ou encore des éléments de ferrure en bronze ou en fer pouvant provenir de coffrets ou de meubles (**Fig. 246**).

			Metz	Bavay	Thérouanne
nbr tombes total			**257**	**156**	**15**
vase	récipient céramique		27	5	3
	récipient verre		7	0	
dépôt alimentaire	dépôt animal		149	61	7
	dépôt végétal			4	
objets à vocation "rituelle"	lampe		3		
	balsamaire		24	19	1
	monnaie		9	48	
objets "personnels"	toilette	miroir		11	
	parure/ habillement	bracelet		1	
		fibule		21	
		perles	1	5	
		épingle en brze		2	
		boutons en os	2		
		couteau			
	ustensiles	cochlear en os	2		
	objets divers	figurine	1		
		clochette		1	
		jetons ou pions	2	3	
		objets en os indét.	17		
coffrets et meubles	charnons en os		10		
	éléments de coffret			3	
	éléments de meuble			1	
		objets indét.	4	14	

Fig. 246 : Nombre de tombes comportant du mobilier primaire et types d'objets ayant été brûlés sur le bûcher retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

Le mobilier provenant du bûcher observable dans les tombes, appartient principalement à cinq catégories : les vases (céramique, verre), les dépôts de type alimentaire (animal, végétal), les objets à vocation « rituelle » (lampe, balsamaire, monnaie), les objets «personnels» (éléments de toilette, de parure, d'habillement, ustensiles, jeux…) et les éléments mobilier (meuble, coffret). Dans notre corpus, le dépôt alimentaire (carné) est largement majoritaire, suivi par les objets à vocation « rituelle », les objets «personnels» puis les vases. Les éléments de coffrets et de meubles sont très peu représentés (**Fig. 247**).

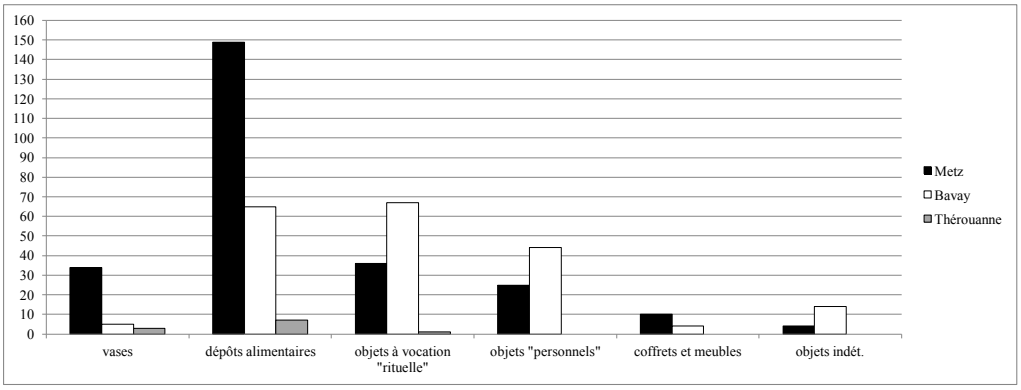

Fig. 247 : Fréquence des catégories de mobilier primaire dans les sépultures secondaires à crémation selon les sites.

2.2.2.1 - Les récipients en céramique

Les dépôts primaires de vases dans les sépultures secondaires ne sont pas attestés avec la même fréquence selon les différents ensembles funéraires. Dans les trois sites de notre corpus, la présence de fragments de vases brûlés est relativement faible : elle est avérée dans dix-neuf tombes à Metz, dans seulement une seule tombe à Bavay et dans trois sépultures à Thérouanne.

A Metz, les fragments de céramique provenant du bûcher peuvent être présents dans les tombes à vase ossuaire (6 cas), dans les sépultures en terre libre à concentration d'ossements (6 cas) ou dans celles à ossements dispersés (7 cas). Il s'agit à chaque fois de vases brisés représentés par un ou plusieurs fragments, uniquement associés aux restes osseux du défunt et dans le cas des tombes à ossements dispersés, aux résidus charbonneux provenant de la couche de résidus de crémation. Dans les sépultures en vase ossuaire, le nombre de vase brûlé ne dépasse jamais deux exemplaires, alors que dans les tombes en terre-libre à concentration d'ossements et à ossements dispersés, le nombre de vase peut varier entre un et neuf exemplaires pour le premier et un et sept pour le second. La présence de vases brûlés dans les tombes semble également être caractéristique des sépultures datées du 2ème siècle de notre ère : parmi les dix-neuf tombes concernées, deux sont datées du 1er siècle (051-03 et 096-03), une du 3ème siècle (079-10) et deux n'ont pas pu être datées avec précision (040, 057-03).

Les vases provenant du bûcher présents dans les tombes correspondent majoritairement à des vases à nourriture appartenant au service des solides et des liquides (**Fig. 248**). Les vases à solides sont nettement prédominants : les coupes sont les vases les plus fréquemment représentés, suivis par les écuelles et les pots. La présence de jatte et d'amphore est anecdotique. Les vases à liquides sont repré-

sentés uniquement par les cruches et leur fréquence est très faible (4 cruches brûlées). Notons également la présence d'un brûle-parfum quasiment complet, portant d'importantes traces de passage au feu, déposé dans la tombe 005. En comparaison, les vases présents dans la tombe-bûcher probable de Metz, correspondent également à des vases à solides : un couvercle et un pot en céramique commune et une assiette/plat en sigillée.

Si l'on s'intéresse à la catégorie de céramique à laquelle appartiennent les différents types de vases provenant du bûcher (**Fig. 249**), on peut remarquer d'une part que les récipients appartenant à la vaisselle de table sont principalement produit en céramique commune et que la céramique fine est moins fréquemment rencontrée. Le second fait notable est que la vaisselle sigillée brûlée est uniquement représentée par un type de vase. En effet, il s'agit quasiment exclusivement de coupe (13 cas) et dans un cas, d'une écuelle. Les formes de ces coupes correspondent pour la majorité au type Drag.35 (6 cas), Drag. 40 (4 cas) ou Drag. 36 et 37 (1 cas à chaque fois) ; l'écuelle correspond au type Drag. 31. Ces vases proviennent principalement des ateliers du Sud de la Gaule, excepté quelques exemplaires qui semblent être produits dans les ateliers du nord-est.

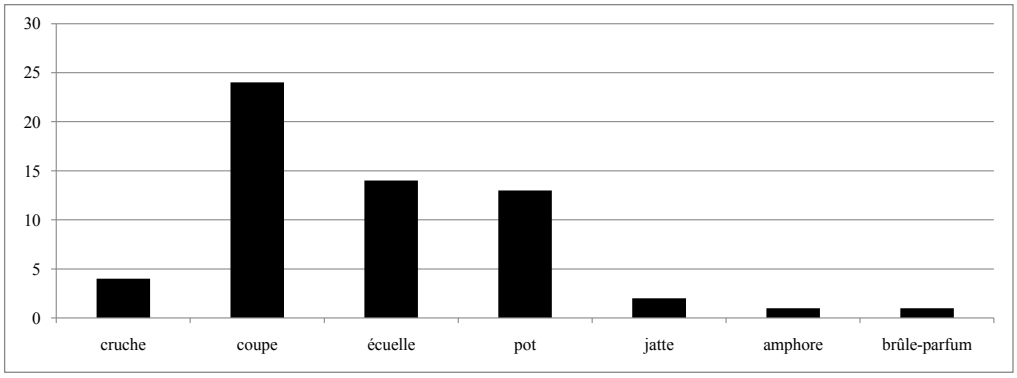

Fig. 248 : Type de vases provenant du bûcher retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation de l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux ».

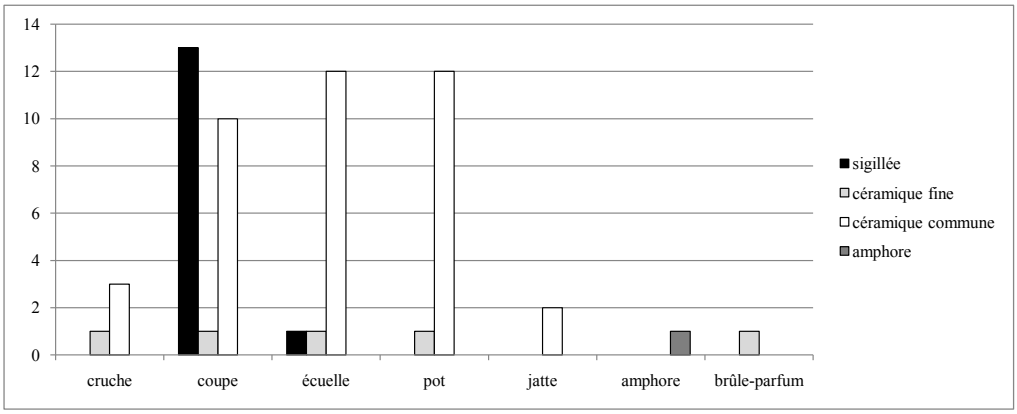

Fig. 249 : Catégorie de céramique selon le type de vase.

Deux types différents de coupes sont toutefois observables : les coupes en sigillé d'importation, et les coupes en céramique commune claire provenant majoritairement d'ateliers locaux et imitant la forme de celles en sigillée. Dans les deux cas, les vases ne semblent pas montrer de traces d'usure particulière ce qui pourrait témoigner d'une utilisation et d'une production spécifique. Cette différence de qualité, et donc certainement de coût, pourrait témoigner d'un choix effectué par la famille du défunt d'acquérir une vaisselle de plus ou moins bonne qualité et donc plus ou moins onéreuse. En effet, dans les tombes contenant des coupes brûlées, il s'agit soit exclusivement de coupe en sigillée, soit de coupe en céramique commune, les deux types ne sont jamais associés. Ces observations laissent supposer que la céramique utilisée lors de la crémation du corps, correspond à un achat spécifique réalisé au moment des funérailles, auprès de commerçants proposant une marchandise diversifiée (type, qualité, prix). Le caractère éphémère de l'utilisation des vases en contexte funéraire pourrait expliquer le choix des contemporains du défunt, d'utiliser majoritairement de la vaisselle en céramique commune, de qualité moyenne et donc moins chère.

A Bavay, les tombes ne semblent pas contenir de vases brûlés, le mobilier est composé en revanche d'un nombre important de récipients en céramique (mobilier secondaire). Les quelques fragments de céramique brûlé présent dans la tombe 110 sont tout à fait anecdotiques
A Thérouanne, les trois tombes contenant des fragments de céramique brûlés sont des sépultures en terre-libre à ossements dispersés. Les tessons sont mêlés aux ossements du défunt et aux autres résidus de la crémation dans la tombe. Il s'agit uniquement de fragments de panse de taille très réduite ; aucun type de vase n'a pu être reconnu. Les données obtenues sur le mobilier céramique brûlé présent dans les deux bûchers en fosse et la tombe-bûcher ne nous fournissent pas davantage d'informations puisque seuls deux fragments de cruche portant des traces de passage au feu ont pu être observés dans le bûcher en fosse 001. Bien que le nombre de tombes étudiées sur le site funéraire des « Oblets » à Thérouanne soit très restreint, l'utilisation de vase en céramique au cours de l'étape de la crémation ne semble pas être courante dans cette nécropole. En revanche, tous les sépultures secondaires à crémation sont pourvues de mobilier céramique non brûlé.

Le dépôt de vase brûlé dans les sépultures secondaires à crémation ne semble pas être un phénomène récurrent dans tous les ensembles funéraires. Comme nous venons de le voir, ce fait est observable uniquement dans la nécropole de Metz « Avenue André Malraux » et il ne s'agit pas ici non plus d'une pratique courante puisqu'il n'a pu être identifié que dans dix-neuf tombes sur les deux-cent-cinquante-sept sépultures secondaires à crémation. On peut alors se demander si le faible nombre de tombes concerné par ce type de dépôt reflète l'absence de dépôt et/ou d'utilisation de vases dans les pratiques réalisées lors de la crémation du corps ou alors une volonté de la part des contemporains du défunt de ne pas déposer ce type d'objets dans la tombe. Malheureusement dans notre corpus, le faible nombre de bûcher en fosse ou de tombe-bûcher, ne nous permet pas de faire des comparaisons pertinentes entre les vases contenus dans les structures primaires et les structures secondaires. Cependant, il a pu être observé que dans la tombe-bûcher probable 224-01 (Metz) et dans le bûcher en fosse 001 (Thérouanne), plusieurs vases brûlés étaient encore présents dans la fosse. Bien que comme nous l'avons vu précédemment, les amas osseux ne semblent pas bénéficier de tri systématique puisque qu'une part importante d'objets brûlés est souvent retrouvée, mêlée aux restes osseux du défunt, l'exclusion des vases en céramique de la structure de dépôt définitive des restes semble être une explication probable. Néanmoins, à l'exception de la fosse à offrandes 124-01 (Metz) renfermant une quantité importante de récipients en

céramique brûlés et non brûlés (voir *infra*, Partie 3, Chap. 4, 4.3.1), aucune structure (type fosse dépotoir) pouvant contenir le mobilier et les résidus issus de l'étape de la crémation n'a été identifiée sur les trois sites funéraires.

2.2.2.2 - Les dépôts animaux

Dans les sépultures de notre corpus, la présence de restes osseux d'origine animale est attestée majoritairement sous forme d'ossements brûlés mêlés à ceux du défunt. Quelques exemples de dépôts secondaires ont été observés dans cinq tombes de l'ensemble funéraire de « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay, mais cette pratique semble être anecdotique. Les offrandes carnées déposées sur le bûcher pour être brûlées et celles placées dans la tombe auprès du défunt correspondent à deux étapes différentes dans le processus des funérailles et il est probable que leur signification soit différente. La part déposée sur le bûcher et retrouvée brûlée parmi les ossements du défunt dans les tombes, est assimilable à une offrande faite au mort et aux dieux, non pas dans le but de nourrir le défunt, mais davantage pour marquer sa séparation d'avec les vivants et permettre son passage de cadavre à celui de défunt auquel des hommages sont rendus[155]. Dans le cas des morceaux de viandes non brûlés déposés dans la tombe, les parts présentes correspondent à des morceaux sélectionnés, pouvant avoir une valeur alimentaire forte ou symbolique. Selon S. Lepetz et V. Andringa, ces morceaux de viandes placés dans la tombe, pourraient « *jouer un rôle dans la définition du tombeau, légitimant son caractère religieux, entérinant la séparation des morts et des vivants* »[156].

Concernant les restes carnés brûlés que nous avons retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation, les analyses des vestiges animaux dont nous disposons sont trop partielles et elles ne nous ont pas permis de déterminer si les restes osseux présents correspondaient à un dépôt de viande non consommé, placé sur le bûcher en guise d'offrande aux dieux et aux défunts ou plutôt à des restes d'un repas préalablement consommés par les vivants puis jetés dans les flammes lors de la crémation. A Bavay, les espèces identifiées correspondent majoritairement à des volailles et dans une moindre mesure à du porc et du bœuf. Dans le nord de le France, le porc est généralement l'animal le plus fréquemment rencontré dans les tombes, suivi par le coq domestique qui peut lui être associé ou déposé seul[157]. Ces tendances semblent être confirmées dans l'ensemble funéraire de Bavay, même si la volaille est l'animal le plus fréquent.

Des fragments osseux animaux brûlés ont été retrouvés dans cent-quarante neuf tombes à Metz (sur deux-cent-cinquante-sept), soixante-deux tombes (sur cent-quatre étudiées) à Bavay et six tombes (sur treize) à Thérouanne. D'une manière générale, le poids des amas osseux animaux est très faible : à Metz, les ossements animaux ont une valeur moyenne de 25,8 g , à Bavay de 2,8 g et à Thérouanne de 2 g. Bien que présente dans un nombre important de tombe, la part que représente les restes osseux animaux est quasiment anecdotique et elle semble appuyer l'hypothèse que le dépôt de restes alimentaires est une pratique liée à l'étape de la crémation du corps et que leur présence dans la tombe n'est pas ici volontaire mais résulterait soit, d'un prélèvement exhaustif des résidus de crémation sur le bûcher, soit d'une confusion entre les restes animaux et humains au moment de la sélection des ossements sur le

[155] Lepetz S., Van Andringa W. 2004, p. 168.
[156] Lepetz S., Van Andringa W. 2004, p. 168.
[157] Lepetz S., Van Andringa W. 2004, p. 165.

bûcher. Parmi les quatre bûchers en fosse et tombes-bûchers probables étudiés, seul le bûcher en fosse 003-009 de Thérouanne comportait 29,5 g d'ossements animaux, les trois autres structures primaires en étaient *a priori* dépourvues. Néanmoins, l'absence de restes osseux dans la tombe ou sur le bûcher ne permet pas de conclure à l'absence de dépôt. Dans certains cas, il est envisageable que des morceaux de viande désossés pouvaient être placés sur le bûcher ou sur des plats, retrouvés vides dans la tombe.
Le sacrifice ou la consommation d'animaux jetés dans un second temps sur le bûcher, est une pratique avérée dans les ensembles funéraires de Gaule. Dans le nord, les exemples de bûchers étudiés exhaustivement sont encore rares, toutefois les vestiges brûlés retrouvés dans les tombes permettent d'en témoigner. Ces faits sont en revanche bien attestés dans certains ensembles du reste de la Gaule, comme par exemple à Lyon[158], à Avenches[159], à Marseille[160] , à Argentomagus[161] ou en Germanie comme à Mayence[162].

En dehors des offrandes carnées, les indices d'autres restes alimentaires, sous forme de denrées non transformées ou de préparations alimentaires, sont extrêmement rares dans les trois sites que nous avons étudiés : seules quelques tombes ont révélé la présence de graines carbonisées (blé) mêlées aux ossements du défunt (quatre sépultures dans l'ensemble funéraire de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay).

On sait cependant que l'utilisation de végétaux (graines, fruits, préparations alimentaires…) est inhérente aux pratiques funéraires romaines, sur le lieu de la crémation, lors du repas des funérailles ou lors des fêtes commémoratives sur la tombe. Dans la nécropole de Porta Nocera à Pompéi, l'étude systématique des restes carphologiques présents dans les bûchers, sur les niveaux de sols mais surtout dans les tombes a permis de mettre en évidence une variété très importante de résidus de végétaux. Les dépôts effectués lors de la crémation sont composés principalement de fruits (secs et charnus) et de cônes de cyprès ; les fruits à coque, les légumineuses et le pain sont moins fréquents et davantage représentés sur les niveaux de circulation à côté des tombes[163]. Dans les bûchers en fosse de l'ensemble funéraire de Mayence-Weisenau, l'analyse des résidus brûlés a permis de mettre en évidence la présence de céréales, de légumes secs, de noix et de fruits dont certains étaient importés des territoires méridionaux comme les dattes, les figues ou encore les olives[164].

Dans la nécropole de la voie de l'Océan à Lyon-Vaise, une étude réalisée sur deux prélèvements provenant des aires de crémation ainsi que sur des résidus des bûchers déversés dans la fosse sépulcrale a également permis d'identifier une grande diversité dans les catégories de denrées alimentaires consommées lors des repas funéraires ou offertes au défunt et aux dieux : céréales, fèves, lentilles, restes de pain et de galette, pépins de raisins ou encore noyaux de fruits. Dans cet espace funéraire, la présence de huit fours a été interprétée par les archéologues comme des lieux servant probablement à la cuisson d'aliments pour les banquets funéraires[165].

[158] Frascone D. 1999, p. 118-119.
[159] Castella D. 1999, p. 71.
[160] Molinier M. *et al.* 2003, p. 181.
[161] Allain J. *et al.* 1992, p. 213.
[162] Witteyer M. 2008, p. 117.
[163] Zeck-Matterne V. 2008, p. 66-67 ; Van Andringa W., Lepetz S. 2008b, p. 1149-1150.
[164] Witteyer M. 2008, p. 117.
[165] Frascone D. 1999, p. 116.

Une synthèse réalisée par P. Marinval sur les offrandes alimentaires d'origine végétale en contexte funéraire gallo-romain tend à montrer que globalement les assemblages sont relativement similaires, mais qu'une certaine diversité semble toutefois perceptible, d'un ensemble funéraire à l'autre et même d'une tombe à l'autre. D'une manière générale, les sites funéraires situés en Gaule méridionale comportent majoritairement des fruits d'origine méditerranéenne ou exotique, des condiments et des préparations alimentaires (pains, pâtisserie). Les offrandes végétales présentes dans les tombes du sud de la Gaule sont relativement proches de celles trouvées en Italie, ce qui refléterait selon l'auteur, un plus fort degré de romanisation. En revanche, les assemblages retrouvés dans les tombes des ensembles funéraires septentrionaux, composés principalement de céréales, de légumineuses et de fruits sauvages, seraient la marque d'une continuité des pratiques observées dans les tombes d'époque gauloise[166].
En résumé, la présence de denrées méditerranéennes et/ou exotiques dans les sépultures de Gaule septentrionale (ou de Germanie, comme à Mayence-Weisenau, voir *supra*) pourrait être assimilée à un marqueur du degré de romanisation d'une communauté ou d'une population[167] mais il est également envisageable qu'elle puisse refléter la présence dans ces territoires, de colons ou de militaires romains, pratiquant les coutumes de leurs régions d'origine.

La présence d'offrandes alimentaires carnées et végétales dans les bûchers et les tombes nous apporte des informations importantes sur les aliments qui pouvaient être déposés sur le bûcher en offrande au défunt et aux dieux mais également ceux qui pouvaient être consommés par la famille du défunt lors du banquet funéraire, avant d'être jetés dans les flammes. Les faits mis en évidence par l'archéologie semblent montrer une certaine diversité dans la nature et la quantité des dépôts ainsi que dans les gestuelles observées, pouvant varier selon la région, l'ensemble funéraire et même la tombe étudiée. Il est certain que les données dont nous disposons ne reflètent pas la réalité des faits en raison du caractère périssable de ces éléments mais également en raison du manque d'études archéozoologiques et carpologiques réalisées lors de la fouille d'ensembles funéraires. Ce type d'analyse nécessite la mise en place d'un protocole d'étude relativement lourd (prélèvement intégral, tamisage, tri et analyse), rarement entrepris exhaustivement, notamment dans le cadre d'intervention d'archéologie préventive. Cependant, au vu des résultats obtenus, un traitement plus systématique de ces restes serait souhaitable pour faire progresser nos connaissances à ce sujet.

2.2.2.3 - Les objets à vocation « rituelle»

- ***Les balsamaires***

Les fioles contenant les huiles et les parfums déversés sur le bûcher lors de la crémation du corps sont retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation, mêlés aux ossements du défunt sous forme de fragments déformés par le feu. Leur présence dans l'amas osseux est certainement due à la collecte des ossements du défunt sur le bûcher. Sur les trois sites funéraires que nous avons étudiés, il s'agit uniquement de dépôt primaire de balsamaire en verre, les récipients en céramique de ce type ne sont pas représentés. A Metz, vingt-quatre sépultures à crémation contiennent des vases à parfums et ils sont

[166] Marinval P. 2004, p. 204.
[167] Marinval P. 2004, p. 205.

attestés seulement dans les tombes du 1er et du 2ème siècle. A Bavay, les balsamaires peuvent être présents dans la tombe sous forme de dépôt primaire et/ou secondaire. Au total dix-neuf structures comportent des éléments de fioles brûlées. Cette pratique est attestée tout au long de l'occupation de l'ensemble funéraire, soit pendant les deux premiers siècles de notre ère. A Thérouanne, seule une tombe datée du 2ème siècle après J.-C. contenait des fragments de balsamaire brûlés ; dans la même fosse, reposait également le fond d'un flacon non brûlé pouvant avoir contenu des huiles ou des parfums. Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, aucun dépôt primaire ou secondaire de balsamaire n'a été observé *in situ* dans les bûchers en fosse ou les tombes-bûchers probables.

La fréquence du dépôt de vases à parfum lors de la crémation (sur les bûchers ou celle que nous percevons à travers l'étude des sépultures secondaires à crémation) se révèle finalement faible. Néanmoins, ce constat ne signifie par forcément que les parfums et les huiles étaient absentes de l'étape de la crémation du corps mais uniquement que les vases les contenant sont peu représentés.
L'usage de déverser des liquides avant et pendant la crémation sur le défunt et le bûcher est une pratique bien documentée par les textes antiques. Selon Pline, on jette dans le bûcher des présents, des vêtements, des vivres, du pain et des parfums[168]. Un témoignage identique est également donné par Virgile : « *L'amas des offrandes, encens, chair des victimes, l'huile répandue, les cratères, tout est brûlé* »[169]. Les fragments de balsamaires retrouvés parmi les ossements du défunt correspondent probablement à ce geste.

Le déversement d'huiles et de parfums devait servir en premier lieu, à atténuer les odeurs de décomposition lors de l'exposition du corps puis celles des chairs brûlées au cours de la crémation. Cependant, elles pouvaient également revêtir une fonction plus symbolique jouant un rôle dans l'affirmation du statut du mort. Selon J. Scheid, l'usage d'encens et de parfums dans les gestuelles funéraires s'insère dans une série de pratiques symboliques fondées sur l'inversion, visant ici à marquer l'opposition entre l'odeur de putréfaction du corps et celle des parfums[170].

- ***Les lampes***

Le dépôt primaire de lampe dans les tombes semble être une pratique rare au sein des ensembles funéraires de notre corpus, puisque seulement quelques exemplaires ont été retrouvés dans des sépultures à crémation du site funéraire de Metz. Aucun bûcher en fosse ou tombe-bûcher n'en contenait.

A Metz, parmi les cinq lampes à huile dénombrées, trois portaient des traces importantes de passage au feu : un exemplaire était déposé entier parmi les autres offrandes secondaires dans la tombe, un second dans la partie supérieure d'une fosse, contenant une sépulture en terre-libre à ossements dispersés et des fragments appartenant à une troisième lampe, étaient mêlés aux ossements du défunt dans un vase ossuaire en verre. Ces trois sépultures secondaires à crémation sont datées du 1er et du 2ème siècle de notre ère.

A Bavay, le dépôt de lampe (à huile et à suif) est attesté dans un tiers des sépultures de l'ensemble funéraire, notamment dans les tombes du 2ème siècle après J.-C. mais uniquement sous la forme de mobilier secondaire. A Thérouanne, l'unique exemplaire de lampe a été retrouvé dans une sépulture à inhumation datée du début du 3ème siècle.

[168] Pline, Ep. 4, 2.
[169] Virgile, *Enéide*, 225 (trad. J. Perret).
[170] Scheid J. 1984, p. 120.

On peut donc remarquer que la lampe semble être peu ou pas utilisée lors de l'étape de crémation dans les trois ensembles funéraires et que, d'une manière générale, le dépôt de ce type de mobilier ne semble pas être une pratique très répandue. Cette tendance semble se vérifier dans un certain nombre d'ensembles funéraires de Gaule centrale ou septentrionale, comme par exemple à Argentomagus[171], à Avenches[172], à Baralle[173], à Blicquy[174] ou encore à Septfontaines-Dëckt[175]. En Gaule méridionale, les dépôts de lampes en tant qu'offrande primaire sont nettement plus fréquents, notamment sur le site de la Favorite à Lyon ou encore au Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux où cette pratique est attestée dès l'époque augustéenne[176].

Le dépôt de la lampe sur le bûcher funéraire participe également à la pratique d'opposition visant à séparer le défunt du monde des vivants : les lampes, les torches et les cierges funéraires allumés au cours de funérailles ont pour fonction de situer le mort et la cérémonie funéraire dans un contexte de nuit, qui s'oppose à celui du jour, comme espace de la vie quotidienne[177].

- ***Les monnaies***

Le dépôt d'une monnaie accompagnant le mort sur le bûcher et dans la tombe est généralement assimilé au rite gréco-romain de l'obole à Charon qui permet au défunt de s'acquitter de son dû auprès du nocher pour lui permettre de traverser le fleuve et de gagner les Enfers. A Metz et à Bavay, les monnaies ont été déposées avant la crémation sur le bûcher et on les retrouve généralement dans les sépultures secondaires, soit mêlées aux ossements du défunt, soit déposées distinctement sur l'amas osseux ou directement dans la fosse sépulcrale.

L'offrande d'une ou plusieurs pièces de monnaie ne semble pas avoir été observée de manière systématique dans les trois ensembles funéraires de notre corpus.

A Metz, les monnaies sont présentes dans trois sépultures secondaires à crémation du 1er siècle de notre ère et cinq tombes datées du 2ème siècle. Dans la tombe-bûcher probable 224 (2ème siècle après J.-C.), trois monnaies ont été retrouvées dans les résidus de crémation.

A Bavay, la fréquence des dépôts est plus importante mais ne concerne toutefois que quarante-huit tombes (30% des tombes). Ce type de dépôt est attesté dans les sépultures à crémation dès la première moitié du 1er siècle après J.-C. mais c'est au cours du 2ème siècle qu'il est le plus courant.

A Thérouanne, en revanche, les monnaies ne semblent pas toujours être déposées sur le bûcher : sur les huit monnaies dénombrées (six monnaies proviennent de trois sépultures à crémation et deux autres de deux structures primaires à crémation), seule deux d'entre elles étaient brûlées : la première se situait dans la tombe-bûcher probable 005, sur la couche de résidus de crémation accompagnée par un dépôt de mobilier secondaire (vases en céramique) et la seconde, mêlée aux résidus de crémation dans le bûcher en fosse 001.

[171] Allain J. *et al.* 1992, p. 190.
[172] Castella D. 1999, p. 68.
[173] Hosdez C., Jacques A. 1989.
[174] De Laet S.J. *et al.* 1972, p. 26.
[175] Polfer M. 1996, p. 51-54.
[176] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 138.
[177] Scheid J. 1984, p. 122.

D'une manière générale, la proportion de tombes dotées d'une monnaie est relativement faible et le dépôt monétaire correspond à une offrande de faible valeur. Les monnaies sont majoritairement déposées seules mais dans certains cas, elles peuvent être associées par deux ou trois, voire cinq, déposées directement dans la fosse sépulcrale, dans ou sur l'amas osseux ou dans un contenant distinct (bourse en cuir). A Metz, on dénombre un dépôt de deux monnaies et un autre de trois monnaies. A Bavay, douze tombes possèdent un dépôt de deux monnaies, une tombe en compte trois, deux sépultures ont un dépôt de quatre monnaies et trois tombes en possèdent cinq. Enfin à Thérouanne, une tombe comportait un dépôt de quatre monnaies (non brûlées).

Dans ce cas, ces dépôts de plusieurs monnaies correspondent-ils toujours à l'obole symbolique permettant le passage du fleuve, ou reflètent-ils une autre pratique ? Quoi qu'il en soit, ces dépôts monétaires restent de faible valeur économique et leur fonction symbolique ne peut être remise en cause.
A titre de comparaison, le dépôt d'une monnaie ne concerne que 15% des sépultures à crémation sur le site de la Favorite à Lyon (Rhône)[178], 5 % des structures à crémation (primaires et secondaires) au Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)[179], 10 à 15 % des sépultures à crémation à Saint-Lambert à Fréjus (Var)[180], 10% des structures à crémation (primaires et secondaires) dans l'ensemble funéraire d'époque romaine à Sainte-Barbe à Marseille (Bouches-du-Rhône)[181] ou encore 25% des tombes à crémation à « En Chaplix » à Avenches (Suisse)[182].
Bien que les mentions littéraires témoignant de cette pratique soient nombreuses, les découvertes archéologiques qui l'attestent sont limitées autant dans le nord que dans le sud de la Gaule.

Le dépôt de lampe dans les tombes, tout comme celui des balsamaires ou des monnaies est souvent considéré comme un marqueur de la «romanisation» des pratiques funéraires d'une population. Dans notre corpus, ces dépôts sont à chaque fois attestés, dans les tombes notamment, au cours des deux premiers siècles de notre ère, mais de manière différentielle selon l'ensemble funéraire. Le site de Bavay comptabilise le plus grand nombre de dépôt de ces trois types d'objets.

Ces différentes offrandes retrouvées brûlées dans les bûchers et dans les tombes sont les traces de différentes gestuelles symboliques fondées sur le principe de l'inversion, effectuées lors de l'étape de la crémation et visant à transformer le statut du mort en marquant une séparation stricte entre le défunt et les vivants[183]. A ce titre, l'utilisation de parfum et d'encens marque une opposition avec les mauvaises odeurs de la mort ; celle de la lampe à huile, symbolisant le contexte de la nuit, oppose les cérémonies funéraires avec le jour et donc le mode des vivants et enfin le dépôt d'une monnaie dans le bûcher renforce l'opposition entre les monnaies brûlées utilisées par les morts et les non brûlées réservées aux transactions entre vivants[184].

[178] Flück J. 2009, p. 39.
[179] Bel V. *et al.* 2002, p. 153.
[180] Béraud I., Gébara C. 1987a.
[181] Molinier M. *et al.* 2003, p. 208.
[182] Castella D. 1999, p. 68.
[183] Scheid J. 1984, p. 117-139.
[184] Van Andringa W., Lepetz S. 2008b, p. 1133.

2.2.2.4 - Les objets «personnels»

La pratique de brûler des affaires «personnels» avec le défunt sur le bûcher est attestée dans les trois ensembles funéraires de notre corpus. A Metz et à Bavay, ces éléments ont été retrouvés principalement dans les sépultures secondaires à crémation, mêlés aux ossements du défunt ou, pour certains, déposés distinctement dans la fosse sépulcrale ou dans des récipients en céramique. La tombe-bûcher probable 224 de Metz, contenait également quelques objets personnels ayant appartenu au défunt, dans la couche de résidus de crémation et dans le vase ossuaire en verre associé à une partie des restes osseux.

A Thérouanne, le petit mobilier est peu représenté, mais les quelques exemplaires présents dans les tombes ne sont pas brûlés. Dans le bûcher en fosse 001, deux jetons en os ont été retrouvés dans la couche de résidus de crémation, les autres structures primaires à crémation, *a priori*, n'en contenaient pas.La part exacte que représentent ces objets lors de leur dépôt sur le bûcher est toutefois difficile à appréhender car nos observations sont basées majoritairement sur les éléments placés dans les sépultures secondaires à crémation. Il est donc probable que nous sous-estimions son impact.
Les objets que l'on retrouve dans les structures peuvent être assez variés, les plus fréquents sont les éléments de parure ou de vêtement, les objets de toilette, les pièces de jeux, les éléments de coffret ou de coffre et les outils ou les ustensiles. Notons que les armes sont totalement absentes des dépôts funéraires, seuls quelques rares couteaux sont présents mais ils peuvent être assimilés à des objets de la vie quotidienne ou utilisé pour la chasse.

A Metz, les éléments de tabletterie sont les plus fréquemment représentés dans les tombes, mêlés aux ossements du défunt. Toutefois, leur fragmentation importante n'a permis que dans de rares cas, d'identifier à quel objet ils appartiennent. On trouve également un nombre important de fragments de charnière en os provenant certainement de coffret ou de meuble en bois présents sur le bûcher lors de la crémation du corps. Les autres catégories d'objets brûlés sont peu représentées : on dénombre quelques exemplaires d'objets de parure et d'habillement (perles en verre et boutons en os), des pièces de jeux (jetons en os), des ustensiles (cochlear en os) ou encore une figurine en terre-cuite.

A Bavay, les éléments de parure et d'habillement ainsi que ceux de toilette semblent fréquemment accompagner le défunt sur le bûcher. Les fibules et les miroirs sont les objets les plus courants, ils sont représentés dans vingt-et-une tombes pour les premiers et dans onze tombes pour les seconds. Ces deux types d'objets bénéficient souvent d'un réagencement particulier lors de leur dépôt dans la tombe, comme pour les distinguer des autres objets. Ils peuvent être déposés par-dessus l'amas osseux ou dans des autres contenants (dans un coffret en bois ou sur ou à l'intérieur d'un récipient en céramique). Dans une moindre mesure, des bracelets, des perles et des épingles en bronze peuvent également être retrouvés mêlés aux ossements du défunt, éléments certainement portés par le mort lors de la crémation. D'autres objets comme des pièces de jeux (jetons en os et pions en pierre), une clochette, sont également représentés. Parmi le mobilier métallique, un nombre important d'éléments n'ont pas pu être identifiés en raison de leur état fragmentaire et de la déformation qu'ils ont subie lors de leur passage au feu. Dans certaines tombes, des éléments de serrure, des petits clous et des charnières (en métal ou en os) permettent d'attester du dépôt de coffret en bois ou de meuble sur le bûcher.

2.2.3 - Fonction du mobilier primaire

La variété des artefacts brûlés présents dans la tombe peut nous permettre de restituer plusieurs étapes du processus de la crémation. En effet, l'analyse du mobilier issu du bûcher funéraire permet de constater que la catégorie à laquelle appartient l'objet et la fonction qu'il recouvre dans les pratiques funéraires, a une influence sur sa présence sur le bûcher, lors de la crémation du corps.
Deux types de mobilier semblent se distinguer :

Le premier type correspond aux objets à vocation « rituelle », les dépôts de type alimentaire et les vases fragmentaires, qui sont le reflet des différentes gestuelles accomplies au cours de la crémation, visant à marquer la séparation entre les vivants et les morts. Les huiles parfumées et les parfums que l'on déverse sur le corps du défunt et la structure du bûcher, pour atténuer les odeurs de décomposition et de chair brûlée, sont accompagnés sur le bûcher par d'autres offrandes que l'on sacrifie aux flammes tel que de l'encens, des morceaux de viande, des fruits, des céréales ou d'autres végétaux, ainsi que par des récipients utilisés par la famille du défunt lors du banquet funéraire.

Le second type comprend les objets de toilette, de parure, d'habillements, les éléments de jeux ou encore les meubles ou les coffrets qui correspondent à des objets personnels portés par le défunt ou déposés par la famille pour accompagner ce dernier sur le bûcher.

Le rôle précis que jouent ces objets lors de l'étape de la crémation nous amène à nous questionner sur les raisons de leur présence dans la tombe. En effet, les objets provenant du bûcher ne semblent pas tous y recevoir le même traitement. Pour une partie d'entre eux, notamment les monnaies et les fibules, leur dépôt semble faire l'objet d'un agencement spécifique, comparable à celui du mobilier secondaire. Dans ce cas, l'extraction de ces objets des autres résidus provenant du bûcher et la volonté des vivants de les placer dans la tombe révèle ici l'intentionnalité de leur dépôt. En revanche, pour les autres éléments, leur présence systématique mêlée aux ossements du défunt, semble s'expliquer davantage par un ramassage exhaustif des résidus après la crémation sur le bûcher, que par une réelle volonté de dépôt dans la tombe. Néanmoins, ce mode de dépôt différentiel du mobilier primaire dans la tombe reste toutefois délicat à expliquer. On peut penser que certains objets sont plus aisément identifiables que d'autres après leur passage au feu, ce qui pourrait faciliter leur prélèvement et leur dépôt. Il est également envisageable que la fonction symbolique de certains objets, comme celle des lampes ou des monnaies, implique de suivre le défunt jusque dans son ultime demeure. Dans le même ordre d'idée, la présence d'objets personnels (fibules, miroirs, jetons, boutons) peut être due à une volonté de la famille de placer dans la tombe des objets ayant appartenu ou représentant le défunt.

Dans le cas des vases déposés brûlés et incomplets, on peut également se demander si leur présence dans la tombe est intentionnelle. Si c'est le cas, est-elle le signe d'une sélection pour une réutilisation dans la tombe (comme offrande ou contenant) ? ou celle d'un dépôt symbolique témoignant dans le lieu de dépôt définitif de l'exécution des différents gestes et pratiques (sacrifices, banquets) lors de l'étape de la crémation ?

3 - Les dépôts réalisés sur le bûcher après la crémation

3.1 - Dépôt de mobilier secondaire sur le bûcher

Les bûchers en fosse et les tombes-bûchers peuvent également contenir un dépôt secondaire de mobilier déposé sur les résidus charbonneux après la crémation du corps (voir **Fig. 245**, p. 457**)**. Dans notre corpus, les deux tombes-bûchers probables ont bénéficié de ce type de dépôt.

A Metz, dans la structure 224, un vase ossuaire en verre non brûlé, contenant une partie des ossements du défunt et des objets brûlés prélevés dans la couche de résidus après la crémation, a été déposé sur la couche charbonneuse, avant la fermeture de la tombe. Un pot en céramique entier mais brisé, ne portant pas de trace de passage au feu, était également présent, le long de la paroi ouest de la fosse. A Thérouanne, dans la tombe-bûcher probable 005, un dépôt secondaire composé d'une cruche, d'une coupe (sigillée type Drag. 35-36) et d'un gobelet, associé à une monnaie brûlée a été placé dans la partie nord de la fosse[185], par-dessus la couche de résidus contenant le corps du défunt. Dans ces deux structures, du mobilier primaire a été prélevé dans la couche de résidus de crémation pour être réintroduit sur la couche de résidus parmi le mobilier secondaire.

Dans le cas des tombes-bûchers où le caractère sépulcral de la structure a pu être *a priori* démontré, le dépôt secondaire de mobilier correspond certainement aux récipients symbolisant la perpétuation du banquet funéraire, pratique similaire à celle effectuée dans les sépultures secondaires à crémation lors de la constitution du dépôt définitif. Cependant, dans de nombreux bûchers en fosse, structures destinées uniquement à la transformation des corps, on peut également observer la pratique de gestes spécifiques réalisées après la crémation. En effet, certains d'entre eux peuvent faire l'objet de dépôt de mobilier secondaire ou encore de réagencements de mobilier brûlé par-dessus la couche de crémation et parfois bénéficier d'installations de type conduit à libations ou encore d' éléments de couverture. Ces différents gestes, compréhensibles dans le cas d'une sépulture, peuvent s'avérer plus délicat à comprendre et à interpréter dans le cas des bûchers. Il est en effet incertain de les mettre en relation avec une étape précise des funérailles et de distinguer la manière selon laquelle ces structures étaient finalement perçues par les vivants.

A Thérouanne, le bûcher en fosse 001 comportait en plus des objets brûlés compris dans la couche charbonneuse, un dépôt de mobilier secondaire composé d'une cruche à double anse (dont il manque le fond) et de la partie supérieure d'un pot à col tronconique. Un agencement identique a été observé dans le bûcher 003-009, où une cruche en céramique non brûlée entière mais dont une partie de la panse était manquante, était déposée sur la couche charbonneuse à l'emplacement du bûcher en fosse 003. Il semble donc ici que le bûcher soit considéré comme un lieu privilégié, faisant l'objet, tout comme le lieu de dépôt définitif des restes, de pratiques spécifiques (dépôt d'offrandes, libation (?) …) une fois la crémation du corps et la collecte des restes du défunt terminées.

[185] Cette partie de la fosse correspondrait à l'emplacement du crâne de l'individu.

Les vases non brûlés déposés sur la couche de résidus de crémation dans les bûchers et les tombes-bûchers probables peuvent être représentés sous différentes formes : certains vases sont complets, d'autres brisés mais déposés entiers ou encore brisés et une seule partie du vase est présente.

Dans les tombes-bûchers probables de Metz et de Thérouanne (224-01 et 005), les dépôts secondaires de vases sur la couche de résidus de crémation correspondent tous à des vases entiers qui peuvent être déposés brisés (un pot) ou complets (une cruche, une coupe et un gobelet). Dans la tombe-bûcher probable de Metz (224-01), la répartition spatiale des fragments du pot en céramique non brûlé a permis de montrer que le vase a probablement été brisé sur place directement sur le bûcher, tous les fragments ont été retrouvés à proximité l'un de l'autre. Les catégories de vases représentés correspondent donc à des vases à liquides (cruches, gobelets) ou à solides (coupes, pots).

Dans les bûchers en fosse de Thérouanne, les dépôts secondaires de vases présents sur la couche de résidus de crémation, sont tous représentés par des récipients incomplets (deux cruches et un pot) dont une partie (fond ou panse) est absente. Pour ces deux structures, les fragments manquants des vases n'ont *a priori* pas été retrouvés dans les bûchers ce qui pourrait signifier que le bris volontaire des récipients a été effectué en dehors de la fosse. Les dépôts secondaires sont composés ici soit d'un vase à liquide seul (003-009), soit de l'association d'un vase à liquide avec un vase à solide (001).

La fonction des dépôts secondaires déposés sur le bûcher après la crémation ainsi que leur provenance est difficile à établir. Comme nous l'avons précisé précédemment, les différents objets déposés avec le défunt sur le bûcher ou dans la tombe lors de l'ensevelissement de ses restes, sont le reflet de pensées ou de gestes symboliques réalisés au cours des différentes étapes des funérailles dans le but de rendre hommage au défunt et aux dieux[186]. Les vases non brûlés que l'on retrouve sur les bûchers, brisés, incomplets ou entiers évoquent certainement différents temps et différents gestes réalisés au cours et à la fin de la crémation : pour certains récipients, on peut se demander s'il s'agit de vases utilisés lors du repas funéraire par les membres de la famille du défunt, que l'on brise en partie après utilisation (les mêmes vases que l'on retrouve brûlés et souvent brisés dans les bûchers et/ou parfois dans les sépultures secondaires à crémation) ? Pour d'autres récipients comme les cruches, il est probable qu'elles aient contenu des liquides, qui ont été employés pour effectuer des libations sur le bûcher après la crémation et que l'on aurait cassé symboliquement puis laissé en place une fois les liquides répandus.

Ce type de dépôt dans les bûchers ne semble toutefois pas systématique avéré. Dans des ensembles funéraires contenant une part important de structures primaires à crémation comme par exemple à Cassel (Nord)[187], au Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)[188] ou encore à la Favorite à Lyon (Rhône)[189], les dépôts secondaires de mobilier ne sont attestés que dans un nombre restreint de structures. Cette apparente différence de traitement entre les structures primaires à crémation ne reflète pas forcément l'absence de gestuelles spécifiques sur les bûchers après la crémation. Il est envisageable que des libations aient pu être réalisées sans toutefois que les récipients aient été laissés en place. Cependant on ne peut pas exclure non plus que cette absence de dépôt puisse également refléter des pratiques différentielles pouvant varier selon les individus ou les groupes humains.

[186] Lepetz S., Van Andringa W. 2004, p. 168.

[187] Soupart N. 2004, p. 43.

[188] Bel V. *et al.* 2002, p. 107.

[189] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 168.

3.2 - Les dispositifs de fermeture et de condamnation des bûchers

Une fois les différentes gestuelles effectuées, la clôture définitive des structures primaires à crémation se poursuit généralement par un remblayage de la fosse par différentes couches de terre mêlées à des résidus charbonneux et à des nodules d'argile rubéfiés. Dans certains cas (St 224-01 et 005), la bonne conservation de la position du mobilier secondaire (les vases sont encore en position verticale) permet d'envisager que le remblaiement a été réalisé rapidement après la crémation ou du moins après le dépôt des objets.

Certains structures peuvent également bénéficier d'aménagement spécifiques, tels que l'installation de conduits à libation ou de systèmes de couverture, que l'on retrouve habituellement dans les sépultures secondaires à crémation ou même à inhumation. Dans notre corpus, aucune installation de ce type n'a été observée en surface ou dans le comblement des bûchers.

Ce type d'aménagement est en revanche bien documenté pour certains bûchers notamment en Gaule méridionale[190]. On connaît plusieurs exemples de dispositifs mettant en relation la surface du sol et la couche de résidus de crémation ou parfois même le vase ossuaire placé sur cette couche. Il peut s'agir soit d'un conduit cylindrique en terre cuite, d'un aménagement d'*imbrices* déposés verticalement ou encore de cols d'amphores déposés à l'envers comme sur le site de Vernègues[191] (Bouches-du-Rhône) ou d'un fond d'amphore percé comme sur le site de la Céreirède à Lattes (Hérault), où ce dernier a été placé sur le col d'une cruche en position fonctionnelle sur les résidus de crémation[192]. Il semble toutefois que ce dispositif se rencontre davantage dans les structures secondaires à crémation. En effet, dans les cas de bûchers ne comportant pas de vase ossuaire et pour lesquelles la couche de résidus de crémation montre un déficit important en ossements, l'implantation de conduits à libation peut poser un problème d'interprétation. Dans les sépultures, un tel dispositif est installé sur la tombe dans le but de réaliser des déversements de liquides ou de parfums lors de la clôture de la tombe mais surtout lors des différentes fêtes commémoratives ayant lieu chaque année à l'emplacement des restes du défunt. La présence de ces conduits sur un bûcher impliquerait donc que ce lieu fasse également l'objet de pratiques commémoratives sur la durée. Il parait peu plausible en effet que ce dispositif ait été installé pour un usage unique, mais rien ne nous permet toutefois de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

En ce qui concerne les systèmes de couverture installés par-dessus les bûchers, les exemples répertoriés en Gaule méridionale montrent une certaine similarité avec ceux observés sur les tombes. Il peut s'agir de dalles en pierre, de *tegulae* placées à plat ou en bâtière ou encore de système de couverture en matériau périssable comme sur le site de Sainte-Barbe à Marseille (Bouches-du-Rhône) où des traces ligneuses non brûlées (associées à des clous) ont été observées par-dessus la couche de résidus de crémation[193]. Tout comme pour les sépultures, on peut penser que l'installation d'un système de couverture peut être réalisé dans le but de sceller définitivement le bûcher mais également de signaler son emplacement. Dans le cas des couvertures en matériau périssable, on pourrait également envisager que ce type de fermeture permettrait le cas échéance, une réutilisation du lieu de crémation des corps.

[190] Un état des lieux complet sur cette question a été réalisé par F. Blaizot et ses collègues dans Blaizot F. *et al.* 2009, p. 172-174.

[191] Chapon P. *et al.* 2004, p. 149-150.

[192] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 172.

[193] Molinier M. *et al.* 2003, p. 300.

Les bûchers funéraires sont donc des lieux privilégiés où s'effectuent une grande diversité de pratiques et des gestuelles symboliques, plus ou moins complexes à interpréter. Cette diversité montre les difficultés auxquelles nous pouvons parfois être confrontés dans la définition du statut des différentes structures liées à la crémation des corps ainsi que dans l'interprétation de leurs fonctions une fois la transformation du corps terminée.

Après cette description des structures primaires liées à la crémation des corps et du mobilier qu'elles peuvent contenir, nous allons nous intéresser maintenant aux différentes gestuelles crématoires qu'il est possible de restituer concernant le traitement des ossements, de la crémation du corps jusqu'au prélèvement des restes osseux sur le bûcher.

4 - Essai de restitution des gestuelles liées au traitement des restes du défunt sur le bûcher

4.1 - La conduite du bûcher pendant la crémation

Dans certains bûchers, il est possible de constater que les différents éléments présents dans la couche de résidus de crémation ont subi un mélange important. Dans certains cas, ce phénomène peut être dû à l'effondrement du bûcher, à d'éventuels remaniements provoqués par les prélèvements post-crématoires ou encore par l'action des officiants à la crémation. Lors de la crémation du corps, les officiants peuvent être amenés à manipuler le cadavre en ramenant par exemple certains éléments du corps au centre du foyer afin d'accélérer et d'homogénéiser la combustion. Cette pratique n'est pas nécessairement effectuée, elle peut dépendre entre autre du type de bûcher et de la manière dont il est construit, mais également de la volonté des officiants d'accentuer ou non la destruction du corps.

Dans la tombe-bûcher probable de Metz (224-01), la majorité du squelette du défunt semblait respecter une certaine logique anatomique, toutefois certains éléments comme des fragments de crâne, d'os coxaux ou de fémur ont été retrouvés dispersés sur toute la surface de la fosse. Dans ce cas, les mouvements observés peuvent être dus soit à l'effondrement de la structure du bûcher ou à une manipulation minime de la couche de résidus de crémation.

A Thérouanne, le corps de l'individu présent dans la tombe-bûcher probable, n'a pas montré de déplacements particuliers, ce qui pourrait suggérer qu'aucune manipulation n'a été effectuée par les officiants au cours de la crémation. Aucune observation de ce type n'a pu être effectuée sur les deux autres bûchers en fosse de l'ensemble funéraire car la fouille n'a pas été réalisée selon les protocoles établis.

Les textes antiques ne font que rarement référence aux structures des bûchers et aux processus de manipulations du cadavre au cours de la crémation. En revanche, certaines études ethnologiques nous apportent des renseignements sur ce que nous pourrions être amenés à rencontrer en contexte archéologique. Les études de J.-P. Pautreau en Asie du Sud-Est[194], que nous avons évoquées précédemment, portent également sur cet aspect du bûcher. Il nous rapporte que les personnes préposées à la crémation conduisent le bûcher à l'aide de «râteaux» en bois ou de crochets en fer avec lesquels ils ramènent sur le foyer les fragments tombés à l'écart ainsi que les déchets situés à proximité ou encore les offrandes. Au bout de trente à quarante minutes, le corps se contracte, le crématiste avec sa perche de bois va retourner le corps sur le ventre afin de faire brûler les entrailles qui sont les plus difficiles à se consumer. Suite à cela, il le recouvre de bois, et le bûcher va être totalement incandescent : *« Une heure plus tard il ne reste plus qu'un ensemble de braises surmontant un lit de cendres »*[195].

Bien que le bûcher soit conduit, il est parfois possible de constater la persistance d'une certaine logique anatomique (coxaux-fémurs, vertèbres…). Cette constatation a été également faite par Gilles Grévin dans son approche ethno-archéologique des bûchers en Inde et au Népal : *« Les ceintures scapulaire et pelvienne, ainsi que le rachis,* [sont les parties anatomiques qui vont demeurer le plus longtemps au stade de la carbonisation], *en raison de la masse musculaire adjacente »*[196].

[194] Pautreau J.-P. 1994b.

[195] Pautreau J.-P. 1994b, p. 311.

[196] Grévin G. 2004, p. 45.

Lors de crémations actuelles, le ringardage est également pratiqué, à l'aide d'une *« plaque métallique [...] associée perpendiculairement à un manche »*[197], afin de rassembler les restes du défunt vers la source de chaleur.

En contexte archéologique, ces gestes sont difficiles à mettre en évidence, en dehors des lieux de crémation eux-mêmes. L'étude précise de la répartition spatiale des restes osseux du défunt associée à celle du mobilier présent dans les bûchers peut montrer des situations très diverses et parfois paradoxales ne permettant pas toujours de distinguer ce qui relève d'une intervention humaine, de l'effondrement du bûcher ou encore des effets naturels de la combustion sur le corps du cadavre[198].

D'autres paramètres peuvent toutefois être pris en compte dans une approche de compréhension du fonctionnement du bûcher. Comme nous l'avons expliqué lors de la présentation des protocoles liés à l'étude des ossements brûlés (voir *supra*, Partie 2, Chap.1, 2.2.3.2), un fort taux de fragmentation des ossements peut signifier, entre autre, que le bûcher a été conduit, ou que les os ont été manipulés juste après la crémation, lorsqu'ils étaient encore chauds.

Le poids moyen des ossements, observé pour chaque amas osseux provenant des structures secondaires à crémation, semble montrer que d'une manière générale les ossements étaient assez fragmentés et ce, dans les trois ensembles funéraires de notre corpus (**Fig. 250**).

		Pm tête	Pm tronc	Pm MbSup	Pm Mb Inf	poids moyen det.	poids moyen indet.	poids moyen total	taux de dét.
individus adultes	Metz	0,6	0,5	1	2,1	0,9	0,3	0,6	68,00%
	Bavay	0,4	0,2	1,2	1,5	0,6	0,2	0,4	58,60%
	Thérouanne	0,6	0,4	1,7	1,8	1,2	0,3	0,7	67,00%
individus immatures	Metz	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	58,20%
	Bavay	0,7	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	55%
	Thérouanne	/	/	/	/	/	/	/	/

Fig. 250 : Valeur moyenne des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles d'individus adultes et immatures dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

A Metz, le poids moyen global obtenu pour les sépultures secondaires à crémation individuelles contenant un individu adulte est de 0,9 g pour les ossements qui ont pu être déterminés et de 0,3 g pour les os indéterminés (poids moyen total 0,6 g).

A Bavay, la moyenne est légèrement plus basse avec un poids moyen global de 0,6 g pour les os déterminés et de 0,2 g pour les os indéterminés (poids moyen total 0,4 g).

Enfin à Thérouanne, les ossements déposés dans la tombe semblent être légèrement moins fragmentés que dans les deux autres sites, puisque le poids moyen des os déterminés est de 1,2 g et de 0,3 g pour ceux qui n'ont pas pu être déterminés (poids moyen total 0,7 g). Concernant les sépultures secondaires à crémation individuelles contenant des sujets immatures, le poids moyen global obtenu est plus faible que celui des adultes, en raison de la différence de robustesse et de résistance des ossements à la chaleur. A Metz et à Bavay, le poids moyen global des os déterminés est respectivement de 0,2 g et de 0,1 g et de 0,1 g pour les os indéterminés.

[197] Depierre G. 1995, p. 31.

[198] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 148.

Si l'on s'intéresse au poids moyen global obtenu dans les deux tombes-bûchers probables, où nous avons vu que les ossements ont *a priori* peu subi de manipulations au cours de la crémation, on peut s'apercevoir que la fragmentation est également assez élevée. Les résultats obtenus sont quasiment similaires pour les deux structures primaires, avec un poids moyen des os déterminés de 0,7 g et de 0,3 g (Metz) (poids moyen total : 0,5 g) ou 0,2 g (Thérouanne) (poids moyen total : 0,5 g) pour les os indéterminés.

Dans les deux bûchers en fosse, où une partie importante des restes osseux ont été prélevés après la crémation, les résultats obtenus sont légèrement moins élevés pour le bûcher 001, où le poids moyen des os déterminés est de 1,6 g et celui des indéterminés de 0,5 g (poids moyen total : 1,2 g) ; pour le bûcher 003, le poids moyen est assez proche de celui des tombes-bûchers probables avec 0,7 g pour les os déterminés et 0,4 g (poids moyen total : 0,6 g) pour les os indéterminés.

Les résultats obtenus selon les différents types de structures sont toutefois difficilement exploitables. On peut néanmoins remarquer que :
- la fragmentation des ossements présents dans les sépultures secondaires à crémation est globalement assez élevée dans les trois sites de notre corpus.
- de légères différences sont toutefois perceptibles : à Bavay, le poids moyen total (pour les sépultures individuelles tous âges confondus) est plus faible (0,4 g) que celui obtenu à Metz (0,6 g.) ou encore à Thérouanne (0,7 g).
- la fragmentation des ossements dans les tombes-bûchers probables (où les corps des individus respectaient une certaine logique anatomique et montraient très peu de manipulations) est finalement aussi élevée que celle observée pour les sépultures secondaires à crémation, avec un poids moyen total de 0,5 g pour celle de Metz et celle de Thérouanne.
- les fragments osseux encore présents dans les bûchers en fosse (donc non prélevés) peuvent être plus ou moins fortement fragmentés : poids moyen total de 1,2 g pour le bûcher 001 et de 0,6 g pour le bûcher 003-009.
- la comparaison entre le poids moyen total des ossements laissés en place dans la tombe-bûcher et celui des os déposés dans la tombe montre que la fragmentation n'évolue pas nécessairement entre le moment de la crémation et le dépôt des os dans le lieu de dépôt définitif des restes.
- on peut donc envisager que la fragmentation des ossements est due ici soit aux mouvements occasionnés par l'effondrement du bûcher, soit par une possible conduite du bûcher au cours de la crémation (plutôt faible), soit par un déversement d'eau sur le bûcher en fin de crémation pour précipiter son extinction ou à l'action conjointe de ces trois paramètres.

En dehors de la fragmentation des ossements, l'intensité de la crémation, perceptible à travers la coloration des ossements, peu également être un paramètre pertinent permettant d'envisager que le corps du défunt a subi des manipulations au cours de la crémation. Sur les trois sites de notre corpus, il a été remarqué que d'une façon générale, les ossements étaient tous de couleur gris-blanc, traduisant une crémation « *poussée et homogène* »[199]. Cette constatation signifie que le corps du défunt a subi une crémation globalement homogène sur l'ensemble du corps, ce qui laisse envisager une température plutôt élevée et/ou une durée d'exposition au feu assez longue ainsi qu'une manipulation plus ou moins

[199] Lenorzer S. 2006, p. 350.

importante des os pendant la crémation. Dans quelques cas, nous avons pu également observer une crémation différentielle entre différents fragments osseux appartenant au même ossement, ce indique que tous les ossements du corps ne connaissent pas une même exposition à la chaleur. Ce phénomène n'est pas incompatible avec une conduite du bûcher. Dans ce cas, cela peut être dû à la structure même du bûcher, qui lorsqu'il s'effondre, de façon irrégulière, peut exclure certains ossements de la zone de haute température et leur faire subir une crémation moins poussée ou alors aux différents mouvements du cadavre lui-même sous l'effet de la chaleur.

Cette apparente similitude d'intensité de crémation perceptible sur tous les ossements des individus, associée à une fragmentation assez marquée des restes osseux, pourrait permettre de supposer que les bûchers ont pu être conduits lors des différentes crémations. Néanmoins, ces observations ont été réalisées sur les ossements après leur dépôt dans la tombe et les résultats que nous obtenons peuvent être faussés par les manipulations post-crématoires qui ont été réalisées entre la collecte des ossements sur le bûcher et le dépôt définitif dans la sépulture. Il semble donc moins hasardeux de discuter de la conduite ou non du bûcher, principalement à travers des observations réalisées dans les structures de bûcher.

4.2 - Le prélèvement des ossements

Après la crémation du corps, plusieurs interventions sont réalisées à l'intérieur du bûcher. Une d'entre elles consiste à prélever une part plus ou moins importante des restes osseux du défunt, dont une partie ou la totalité servira à constituer le dépôt final qui sera placé dans la tombe.
Les études ostéologiques réalisées sur les bûchers en fosse révèlent très fréquemment un déficit important dans la quantité des ossements présents dans la fosse et peuvent permettre d'appréhender les modalités de prélèvement des ossements. Cet aspect de l'étape de la crémation est, dans de nombreux cas, impossible à observer car nous ne disposons en général, que de la sépulture, le lieu du dépôt final des restes. La masse osseuse et le choix des secteurs anatomiques présents dans la tombe, ne nous permettent pas de savoir dans quelles proportions ou dans quel ordre les fragments osseux ont été ramassés sur le bûcher, ni même de connaître les raisons qui ont déterminé le choix des fragments déposés. Il faut en effet différencier ces deux étapes, entre lesquelles plusieurs manipulations et d'autres gestes peuvent être effectués et sont donc susceptibles de modifier les données.

Les observations ethnographiques réalisées sur des crémations actuelles, démontrent que la collecte des ossements et les manipulations post-crématoires sont complexes et très variables. En Thaïlande, J.-P. Pautreau indique qu'en général, tous les ossements ne sont pas ramassés après la crémation et que les tas issus de la vidange, déposés à l'extrémité du bûcher, peuvent contenir « *des éléments osseux variés, volumineux et nombreux* »[200]. De la même façon, tous les ossements recueillis ne sont pas nécessairement placés dans le vase ossuaire et selon les régions où sont effectuées la crémation, les restes osseux peuvent être dispersés au vent ou dans l'eau, en ayant parfois été préalablement broyés.
Les observations réalisées en Inde par G. Grévin montrent encore un autre aspect de l'étape de la collecte des ossements. A Pondichéry, plusieurs officiants participent au ramassage des restes osseux : une partie des os brûlés et des résidus du bûcher sont prélevés et jetés dans une fosse annexe, en même temps, un des officiants collecte aléatoirement une partie des ossements provenant de toutes les régions anatomi-

[200] Pautreau J.-P. 1994b, p. 311.

ques, qu'il dispose en tas à l'extrémité du bûcher, où se situait la tête du défunt. A la fin du prélèvement, des fragments de voûte crânienne sont déposés par-dessus l'amas, puis l'officiant les arrose d'eau lustrale. Suite à cela, les os récoltés sont placés, par poignée ou un par un, dans un vase ossuaire[201].

Ces exemples montrent la complexité que ces manipulations peuvent revêtir et les limites auxquelles nous sommes confrontés en contexte archéologique, dans la restitution des gestuelles et des manipulations post-crématoires.

Notre corpus d'étude ne comporte que deux bûchers en fosse, provenant de l'ensemble funéraire de Thérouanne « Les Oblets ». Les observations que nous pourrons réaliser seront donc relativement limitées.

La masse osseuse obtenue dans les bûchers en fosse est ici déficitaire, ce qui est fréquemment le cas, puisque cette structure a pour fonction de transformer le corps et non de le conserver.
Dans le bûcher en fosse 001, il semble que la fosse a été presque complètement vidée après la crémation puisque seulement 122,8 g d'ossements ont été récupérés. Pour le bûcher 003-009, la masse osseuse est plus élevée avec 710 g d'ossements humains (29,5 g d'ossements animaux étaient mêlés aux restes humains)[202]. Dans ce dernier, l'épaisseur de la couche de crémation semble très faible (inférieure à 5 cm.), par rapport à celles qui ont pu être observées dans les deux tombes bûchers-probables contenant des individus *a priori* complets : à Metz, la couche charbonneuse de la St. 224-01 mesure environ vingt centimètres et à Thérouanne, celle de la St. 005 est supérieure à dix centimètres. On peut donc envisager que lors du ramassage des ossements, une partie de la couche charbonneuse a également été prélevée. Notons toutefois, que dans les deux bûchers en fosse, l'intervention des officiants visant à prélever les ossements et/ou une partie de la couche de résidus n'a *a priori* laissé aucune trace visible. Au cours de la fouille, aucun creusement spécifique ou remaniement de la couche de la crémation n'a été observé par les archéologues : le fond des bûchers était recouvert dans les deux cas, par une couche uniforme composé d'ossements mêlés à des charbons et aux autres résidus de la crémation.

L'étude ostéologique des fragments osseux brûlés a permis de montrer que les restes présents dans les deux structures primaires à crémation appartenaient *a priori* dans les deux cas, aux restes d'un seul individu de taille adulte (aucun doublet ou aucune incompatibilité de robustesse ou de stade de maturation osseuse n'a été observée). La masse osseuse récoltée dans les deux bûchers est donc largement inférieure aux données théoriques minimales attendues pour un squelette d'adulte complet (minimum 1000 g) (voir Partie 2, Chap. 1, 2.2.1.3 et 2.2.2.1), ce qui permet d'envisager qu'une partie importante des ossements ont été prélevés (notamment pour le bûcher 001).

Si l'on s'intéresse aux différentes régions anatomiques du squelette encore présentes dans le bûcher (donc qui n'ont pas été prélevées), on peut s'apercevoir que les prélèvements osseux ont été effectués sur toutes les parties anatomiques des sujets, sans sélection apparente (**Fig. 251 et 252**).

[201] Grévin G. 2004, p. 47-48.

[202] Nous tenons à rappeler que les ossements que nous avons pu étudier correspondent à la couche de résidus de crémation située sur le fond du bûcher principal (003), ceux provenant du deuxième bûcher (009) ont été égarés après la fouille.

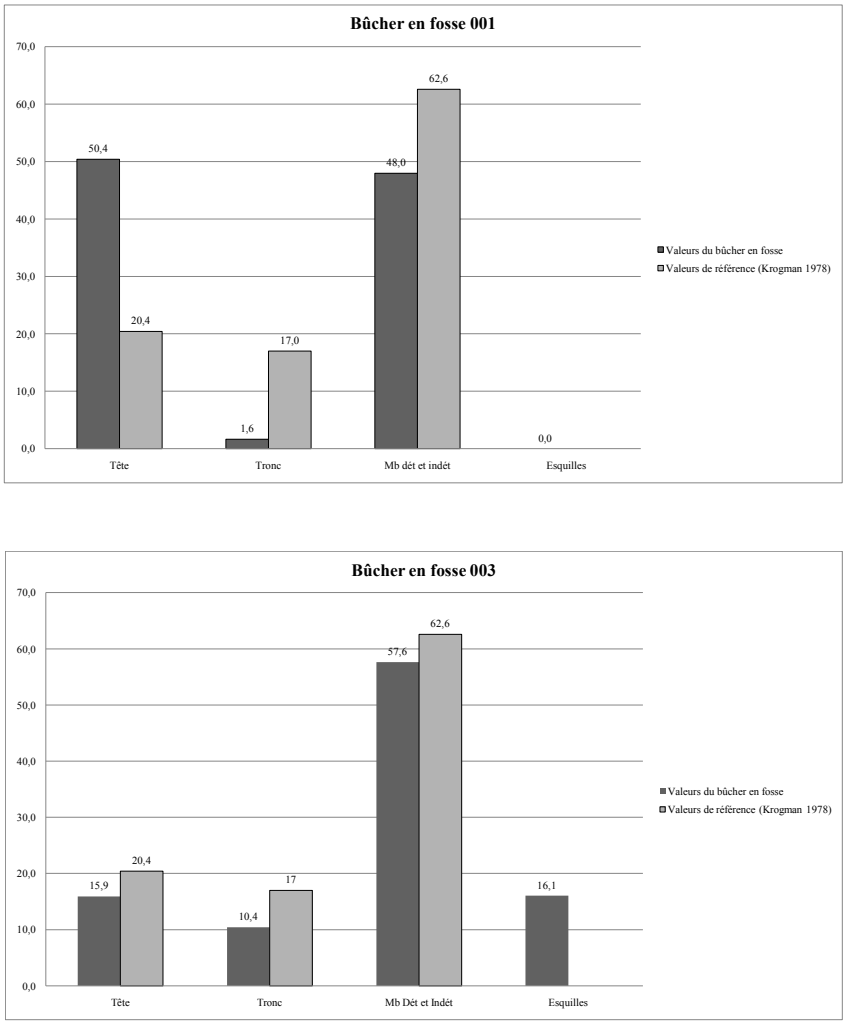

Fig. 251 : Quantification pondérale de la part que représente chacune des régions anatomiques en pourcentage du poids total (d'après Krogman W. M. 1978) pour les bûchers en fosse 001 et 003.

	tête	tronc	mb sup	mb inf	mb indét.	esquilles	poids total
B.F. 001	61,9	2	3,6	39,8	15,5	0	122,8
B.F. 003	112,9	74	19,7	179,1	210,2	114,1	710

Fig. 252 : Poids (en g.) que représente chaque secteur anatomique par rapport au poids total pour les bûchers en fosse 001 et 003.

Le site de Thérouanne montre donc qu'à l'intérieur du même ensemble funéraire et au cours de la même période chronologique (1er/2ème siècle), plusieurs pratiques peuvent coexister, consistant soit à prélever une part plus ou moins importante des restes du défunt une fois la crémation terminée afin de les transférer (en totalité ou en partie) dans la tombe ou dans des fosses annexes, soit de laisser l'intégralité (*a priori*) du corps du défunt dans le bûcher transformant donc le lieu de crémation en sépulture. Le même schéma semble plausible pour le site de Metz, même si nous n'avons pu y observer qu'une seule tombe-bûcher probable.

Chapitre 3 - Les lieux de dépôt définitifs des restes

A l'époque romaine, l'ensevelissement des restes osseux brûlés du défunt, dans le cas de la crémation ou du cadavre, dans le cas de l'inhumation, permet de consacrer et de protéger le lieu de dépôt définitif des restes du défunt. Selon les principes religieux et juridiques romains, la réalisation de cet acte associé à celui de sacrifices, accorde au lieu de dépôt des restes, le statut de sépulture et de *locus religiosus*. La tombe devient alors un lieu sacré, appartenant aux dieux Mânes, protégé juridiquement par la cité et soumis à des devoirs religieux[203].

Lorsque le corps du défunt a été brûlé, les restes du bûcher, composés d'ossements, de charbon de bois et de mobilier brûlé, sont en partie ou entièrement prélevés pour être déposés dans un lieu distinct de celui de la crémation du corps[204]. Ces structures sont alors qualifiées de structures « secondaires » à crémation (en opposition aux structures primaires, où s'est déroulée la crémation du corps) et désignent le lieu de conservation définitif des restes. La sépulture peut revêtir des formes diverses dictées d'une part, par le choix de la pratique de transformation du corps (crémation / inhumation), et d'autre part, par les différents étapes et les différents gestes effectués lors de la constitution du dépôt définitif des restes du défunt.

Nous allons présenter ici les différents modes d'ensevelissement des corps que nous avons pu rencontrer dans les trois ensembles funéraires de notre corpus en nous intéressant aux différentes étapes de constitution de la sépulture : de l'aménagement de la fosse sépulcrale aux différents modes de dépôts des vestiges osseux. Nous utiliserons la classification des différents types de structures secondaires à crémation que nous avons définie dans le chapitre précédent (voir *supra* Partie 2, Chap. 1, 1.3) et utilisée lors de l'étude des structures funéraires des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

1 - Les sépultures secondaires a crémation

1.1 - L'architecture interne des tombes

Nous allons nous intéresser dans un premier temps aux divers aménagements de la fosse sépulcrale ; nous ne reviendrons pas sur les différentes formes d'architectures externes et systèmes de signalisation de la tombe, sujet que nous avons déjà évoqué dans le chapitre précédent (voir *supra*, Partie 3, Chap. 1, 2.2.1, 2.2.3)

[203] Scheid J. 2007, p. 22-24.

[204] Excepté dans le cas des tombes-bûchers, où le lieu de crémation se confond avec le lieu de dépôt définitif des restes (voir Partie 3, Chap.2).

1.1.1 - Les fosses sépulcrales

Dans les trois ensembles funéraires de notre corpus d'étude, les fosses sépulcrales ne comportent, en règle générale, pas d'aménagements spécifiques. Dans la majorité des cas, les limites de fosse en surface ainsi que celles du creusement en profondeur, n'ont pas pu être appréhendées lors de la fouille, en raison de l'absence de différenciation (nature, texture, couleur) entre le sédiment naturel du sol et celui du comblement des sépultures.

Dans l'ensemble funéraire de Metz, aucun aménagement de la fosse sépulcrale n'a pu être observé. Dans la majorité des cas, le dépôt funéraire est composé d'un seul vase ossuaire pouvant bénéficier d'un système de couverture ou non. Il est probable que pour ce type de sépulture, la fosse sépulcrale soit de petites dimensions, ajustées à la taille du vase. Le maintien du contenant en position verticale ainsi que la conservation en place des couvercles ou des systèmes de couverture, pourraient indiquer que ces fosses étaient comblées directement de terre après l'enfouissement du dépôt.

Sur le site de Bavay, la majorité des sépultures ne comportaient pas de traces visibles d'aménagements de la fosse sépulcrale. Néanmoins pour une partie d'entre elles, l'analyse de la disposition du mobilier a permis d'émettre des hypothèses par rapport à la forme et aux dimensions des structures funéraires. Selon les archéologues, l'agencement spécifique du mobilier, sa disposition à plat sur le fond de la fosse et le maintien en équilibre instable de certains vases pourraient indiquer que dans quarante-cinq tombes, le creusement de la fosse pourrait être de forme rectangulaire ou carré à fond plat avec des dimensions pouvant atteindre environ un mètre de côté (voir **Fig. 146**, p. 315). Pour quinze autres sépultures à crémation, la fosse sépulcrale pourrait être de forme circulaire ou ovalaire, correspondant à la taille du vase ossuaire.

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, les limites de creusement des fosses sépulcrales ont pu être appréhendées pour certaines des sépultures (voir *supra* Partie 2, Chap. 2, 3.5.1.1), soit grâce à la présence d'un comblement charbonneux, soit par celle d'éléments d'aménagement de la fosse en matière périssable (type coffrage en bois) ou en matière pérenne (amphore). Les fosses sépulcrales observées sont de tailles et de dimensions variables : elles peuvent être de plan carré ou rectangulaire (3 cas) avec des dimensions variant entre cinquante centimètres et un mètre de côté ou de plan circulaire ou ovalaire (8 cas) pour un diamètre compris entre soixante quinze à quatre-vingt-dix centimètres environ.

Dans la majorité des cas, nous ne connaissons pas les profondeurs des creusements des sépultures secondaires à crémation. A Metz, la mauvaise lisibilité du terrain n'a pas permis d'observer le niveau d'apparition des fosses sépulcrales, tout comme à Bavay ou à Thérouanne, où de plus, nous ne possédons aucun relevé en coupe ou de données topographiques sur les différentes niveaux de dépôts des différentes structures.

1.1.2 - Les fosses bénéficiant d'un aménagement

1.1.2.1 - Les coffrages en pierre ou en tuiles

Les exemples d'aménagements de la fosse sépulcrale sont peu nombreux dans notre corpus d'étude. Les quelques éléments rencontrés se matérialisent sous la forme de coffres ou de coffrages, de forme carrée ou rectangulaire, réalisés en pierre (dalles ou moellons) ou en tuile. Les exemples de ce

type d'aménagement n'ont été observés que sur le site de « la Fâche des Près Aulnoys » à Bavay.
Cinq sépultures présentaient un coffrage aménagé avec des dalles de pierre bleue, dont un seul était quasiment intact (St. 40). Le coffrage, de forme carrée (75-80 cm de côté, prof. 130 cm), est composé de quatre dalles posées de champ et d'une cinquième placée à plat sur le sol, sur laquelle reposaient le mobilier et l'amas osseux (voir **Fig. 146**, p. 315 et catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 278-283). Les autres coffrages n'étaient que partiellement conservés : soit l'aménagement de dalles de pierre n'était observable que sur le fond de la fosse, soit sur le fond et une des parois du creusement. Aucun système de fermeture en matière pérenne n'a été retrouvé en place ou à proximité des tombes. Il est toutefois envisageable que les structures aient dû être recouvertes à l'origine par une autre dalle posée horizontalement, peut être visible en surface, ou par une couverture en matériau périssable (type bois).

Le coffrage des sépultures peut également être réalisé à l'aide de tuile plate. Dans la tombe 073, cinq *tegulae* ont été placées le long des parois de la fosse, formant un coffrage de petite dimension (environ 40 cm de côté) (voir **Fig. 146**, p. 315 et catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 334-337) Le fond de la structure n'a pas été protégé par une autre tuile, le mobilier et les ossements, dispersés sur toute la surface de la fosse, reposaient directement sur le substrat.

A Bavay, les coffrages en pierre et en tuiles sont attestés uniquement dans les sépultures de la seconde moitié du 2ème siècle après J.-C. Les structures bénéficiant de ce type d'aménagement ne se différencient pas des autres types de tombe : on y rencontre les mêmes modes de dépôt des ossements (ossements dispersés sur le fond de la fosse, amas concentrés ou vase ossuaire), les quantités et les types d'offrandes déposées y sont identiques. On peut envisager que l'installation de ce type de dispositif pouvait permettre une réouverture de la tombe, peut-être dans le but d'accomplir certaines gestes (par exemple des libations effectuées après les funérailles lors de fêtes commémoratives) ou encore pour pratiquer dans la tombe des dépôts échelonnés dans le temps (mobilier ou amas osseux). Néanmoins, dans les tombes concernées, aucune trace de réintervention postérieure à la fermeture de la tombe n'a été décelée. Parmi les tombes coffrées, une seule sépulture comporte les restes d'au moins deux individus (054), mais leurs ossements ont été *a priori* déposés simultanément sur la dalle de fond du coffrage, mêlés les uns aux autres dans le même amas. De plus, cette hypothèse nécessite que le couvercle du coffre soit accessible depuis la surface du sol. Dans l'ensemble funéraire de Bavay, il n'est pas possible de confirmer ce fait puisque le niveau de circulation antique n'a pas pu être repéré lors de la fouille.

Dans trois autres tombes, la présence de moellons de pierre sur un ou plusieurs côtés de la structure permet d'envisager qu'à l'origine, la fosse sépulcrale pouvait être matérialisée par un aménagement de pierres empilées. Une des sépultures du site (157), placée sous la base rectangulaire d'un petit monument funéraire (monument C) présentait également ce type de coffrage, constitué de moellons de pierre bleue, entourant et protégeant le dépôt funéraire (voir **Fig. 143**, p. 311 et catalogue des structures funéraires, vol. 3, p.478-483). Il est donc envisageable que ces sépultures devaient comporter un coffrage en pierre empilées, ayant pu être surmonté à l'origine par une élévation.

A Thérouanne, une sépulture présentait également un aménagement de pierre. Le vase ossuaire de la sépulture 020 (voir catalogue des structures funéraires,vol.3, p. 618-621) était entouré par des nodules de silex, formant une petite structure quadrangulaire (environ 40 cm de côté) autour du contenant. Il semble que dans ce cas, le terme de coffrage ne soit pas adapté. Il est davantage probable que cet agencement ait pu servir à caler et à protéger le vase et peut être à marquer l'emplacement de la sépulture.

L'installation de coffre ou de coffrage à l'intérieur de la sépulture est une pratique fréquemment

observée dans les tombes de cette époque dans le nord de la Gaule. Le recensement de ce type d'aménagement, réalisé par M.-J. Ancel pour les régions du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine dans le cadre de sa thèse[205], montre qu'on les rencontre le plus fréquemment sur les territoires Atrébates et Nerviens en contexte rural. Les exemples documentés font état de constructions composées de parois, de planchers et de couvertures, pouvant comporter dans certains cas, une cloison centrale délimitant deux espaces. Ces coffrages, sont réalisés le plus couramment avec des matériaux de construction (pierre, tuiles ou parfois briques) habituellement utilisés dans l'architecture des habitats des vivants[206]. Les dalles de pierre utilisées pour la réalisation des coffrages sont d'origine assez variées (grès, calcaire, schiste…) et semblent être choisies en fonction des ressources locales.

En contexte urbain, ce type de coffrage semble moins répandu et réservé à quelques sépultures. Dans les autres ensembles funéraires des trois villes de notre corpus d'étude, quelques mentions anciennes font état de tombes présentant ce type d'architecture.

Dans l'espace funéraire situé au sud-ouest de la ville de Bavay, M. Hénault signale la présence de cinq tombes coffrées dont les parois et la couverture ont été réalisées en tuiles (3 cas dans la sablière Dehon), en plaque de schiste (une tombe dans la sablière Mathieu-Deminal) ou de grès (une tombe dans la sablière Derôme)[207]. Il mentionne également que dans un certain nombre de sépultures, des moellons sont présents dans le remplissage. Toutefois, en l'absence de relevé et de description plus précise, cette observation ne nous permet pas d'interpréter ces pierres comme les restes d'un coffrage maçonné. Au nord de la ville, dans la zone funéraire des Palans, les observations réalisées par J.-C. Carmelez font état de quatre sépultures secondaires à crémation dont la fosse était recouverte par une dalle de pierre bleue[208]. Là encore, il est difficile d'appréhender l'architecture complète de la tombe, seule la couverture semble être matérialisée par une dalle de pierre.

A Thérouanne, dans les ensembles funéraires situés au nord-ouest et à l'est de la ville, A. Terninck mentionne la présence de « caveaux funéraires »[209] pouvant contenir des sépultures à crémation. Dans la littérature archéologique du nord de la France, ce terme est communément utilisé pour décrire des constructions souterraines de taille très variées pouvant correspondre à des coffrages de dalles ou de moellons de pierre ou à des chambres funéraires maçonnées, généralement surmontées par une élévation (monument funéraire construit ou levée de terre). Il est donc impossible ici, compte tenu des données en notre possession de déterminer à quel type de construction l'auteur fait référence.
Dans le même secteur, une tombe découverte sur le site funéraire du « Bois Robichet » présentait un coffrage de tuile, à l'intérieur duquel reposait un amas osseux déposé directement sur le fond du coffrage, accompagné par une patère en céramique[210].

A Metz, à notre connaissance, aucune sépulture secondaire à crémation ne présente ce type d'architecture.

[205] M.-J. Ancel 2010, p. 283-291.
[206] M.-J. Ancel 2010, p. 283.
[207] Loridant F. 1992, p. 95.
[208] Carmelez J.-C. 1992, p. 188-192.
[209] Delmaire R. 1994, p. 81 et 88.
[210] Blamangin O. 1996b, p. 59.

En contexte urbain, les sépultures aménagées avec un coffrage en pierre ou en tuile sont présentes de manière assez variable selon les ensembles funéraires. Dans le nord de la Gaule, ce type d'architecture peut être utilisé pour une partie des sépultures comme par exemple, dans l'ensemble funéraire de l'agglomération secondaire de Blicquy (Belgique), où l'on dénombre vingt-cinq tombes (sur 180) présentant un coffrage en pierre (20 tombes) ou de tuiles (5 tombes), datées de l'époque flavienne au début du 3ème siècle après J.-C[211]. En revanche, en territoire Trévires, dans l'ensemble funéraire du « Solmon » rattaché à l'agglomération secondaire de Cutry (Meurthe-et-Moselle), les tombes coffrées sont largement majoritaires. Sur les huit cent sépultures d'époque romaine découvertes sur le site, la majorité d'entre elles, sont composées d'un caisson réalisé en pierre calcaire, accueillant le dépôt funéraire. Ce type d'aménagement est utilisé pour la construction des tombes du début du 1er siècle jusqu'au milieu du 2ème siècle de notre ère[212]. Cet exemple semble toutefois avoir valeur d'exception.

1.1.2.2 - Les coffrages en bois

Les fosses sépulcrales peuvent également être aménagées avec un coffrage de bois englobant l'ensemble ou une partie du dépôt funéraire. Ce type d'aménagement est le plus difficile à percevoir en raison de son caractère périssable qui ne laisse pas nécessairement de traces perceptibles lors de la fouille de la tombe. D'une manière générale, la présence d'une architecture de bois est envisagée lorsque des clous sont retrouvés sur les pourtours du dépôt funéraire, lorsque des traces ligneuses sont conservées sur les parois ou le fond de la fosse sépulcrale, mais également lors de la reconnaissnce d'indices pouvant suggérer l'existence d'un espace vide à l'intérieur de la tombe (basculement ou effondrement du mobilier, position instable de certains objets…).

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, les trois sépultures datées du 1er siècle de notre ère (006, 007, 008), présentaient des traces ligneuses sur les parois et le fond de la fosse ainsi que plusieurs clous (mesurant environ dix centimètres) disposés de façon régulière le long des parois ou dans les angles de la fosse. Pour deux d'entre eux, l'ensemble du coffrage a pu être restitué : dans la tombe 007, il s'agit d'un coffre de plan carré mesurant soixante centimètres de côté et dans la tombe 008, les dimensions restituées dessinent un coffre de plan rectangulaire mesurant cinquante centimètres de large sur soixante-quinze centimètres de long. A l'intérieur de ces coffrages, les restes osseux du défunt étaient placés dans un vase ossuaire (006, 007) ou sous la forme d'un amas concentré déposé directement sur le fond du coffre. Dans la tombe 007, le vase ossuaire a basculé sur le côté ; ce mouvement peut s'expliquer par l'existence d'un espace vide créer par le coffre en bois. En revanche dans les deux autres sépultures, le vase ossuaire ou les autres récipients en céramique présents dans la tombe, ont conservé une position verticale. Dans ce cas, la proximité des vases entre eux ainsi que l'appui direct contre une paroi pourrait avoir empêché la chute du mobilier.

Une autre sépulture découverte sur la parcelle C 141, située au nord-ouest des parcelles Louchard et Macquet, montre également des indices permettant de restituer un coffrage en bois (clous et traces ligneuses) englobant la totalité de la tombe. Les ossements, déposés en amas sur le fond du coffrage étaient accompagnés par un vase en céramique, des fragments de métal indéterminés et un flacon en verre de type Isings 103[213].

[211] De Laet S. J. *et al.* 1972, p. 22-23.

[212] Liéger A. 1997, p. 16 et p. 102-104.

[213] Delmaire R. 1984b, p. 188-190.

A Bavay, les tombes présentant un plan rectangulaire (d'après l'observation de la disposition du mobilier) pourraient avoir été aménagées à l'origine avec un coffrage en bois englobant toute la structure. Les effets de parois observables à travers l'agencement du mobilier et la position instable de certains objets sur les pourtours de la tombe pourraient permettre d'envisager cette hypothèse. Néanmoins, en l'absence de traces ligneuses et/ou de clous de coffrage dans les angles ou contre les parois des fosses, il est quasiment impossible de déterminer si ces effets sont dus aux parois du creusement de la fosse elle-même ou à la présence d'un coffrage en bois. Cependant, les nombreux mouvements observés sur les récipients en céramique présents dans ces tombes (basculement, vases couchés ou inclinés) supposent l'existence d'un espace vide au sein de la fosse sépulcrale, ce dernier a pu être obtenu par la présence d'une simple couverture en matériau périssable ou d'un coffrage en bois (cloué ou chevillé).

Le nombre de tombes présentant un coffrage en bois est plutôt restreint dans les ensembles funéraires du nord de la Gaule. Ce constat doit certainement être nuancé en raison des difficultés que nous avons, à mettre en évidence la présence de contenant en matière périssable, dont la décomposition au cours du temps efface dans la majorité des cas, toutes traces perceptibles. A titre d'exemple, en contexte urbain, des restes de coffrage en bois ont été observés dans sept tombes de l'ensemble funéraire de Blicquy (Belgique), datées entre 70 et 150 après J.-C.[214] , dans quatre tombes de l'ensemble funéraire de Cassel « Au chemin de Saint Marie Cappel » (Nord)[215] ou encore dans deux tombes à Avenches « En Chaplix » (Suisse) (datées de 100-150 après J.-C.)[216]. En contexte rural, M.-J. Ancel a répertorié la présence de ce type de coffrage dans quatorze sites, principalement issus des territoires Atrébates et Nerviens. Les tombes concernées appartiennent toutes à une fourchette chronologique comprises entre la première moitié du 1er siècle et le 2ème siècle après J.-C.

1.1.2.3 - Un aménagement particulier : les amphores

Sur le site funéraire de Thérouanne, un type d'aménagement particulier de la fosse sépulcrale a pu être observé pour quatre sépultures à crémation : une amphore découpée au niveau de l'épaule a été installée dans la fosse afin de servir de réceptacle au vase ossuaire et au mobilier accompagnant le défunt. Dans ce cas, la fonction de l'amphore n'est plus celle de contenant cinéraire mais elle devient au même titre que les coffrages en pierre, en tuile ou en bois, le contenant global de l'ensemble de la tombe et participe donc à l'architecture de la tombe. Les récipients utilisés correspondent à des amphores Bétique de type Dressel 20 ou des amphores Gauloise type 4, importées de Bétique et de Narbonnaise, habituellement utilisées pour le transport et la conservation d'huile d'olive et de vin. L'une de ces sépultures (011), conservait encore en place le système de fermeture, composé d'une *tegula*, posée à plat par-dessus le col de l'amphore, clôturant hermétiquement le dépôt funéraire (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 628-631). Les tombes concernées sont datées du 2ème et du 3ème siècle de notre ère et comportent toutes un mobilier d'accompagnement abondant soulignant peut être le statut particulier du défunt.

Ce type d'aménagement de la fosse sépulcrale est également connu dans d'autres ensembles funéraires de la ville. Lors de travaux réalisés à la fin du 19ème siècle, L. Théry mentionne la présence

[214] De Laet S. J. *et al.* 1972, p. 22.

[215] Soupart N. 2004, p. 48.

[216] Castella D. 1999, p. 45.

de deux sépultures aménagées dans un *dolium*. La première se situe au nord-ouest de l'agglomération, à proximité du « Bois Robichet » ; le contenant était recouvert par des tuiles et contenait un dépôt composé d'une lampe à huile, d'une assiette en sigillée et de plusieurs autres vases[217]. La seconde a été localisée au sud-ouest de la ville, à l'ouest de la voie antique menant à Arras, au lieu-dit « la Raperie ». Le *dolium* contenait entre autre, des mortiers et un vase avec un décor à la barbotine[218].

De part et d'autre de la voie antique d'Arras, au sein du même espace funéraire auquel appartiennent les sépultures du site des « Oblets » (parcelle Macquet et Louchard), plusieurs tombes en amphore ont été repérées au début des années 80, lors de suivis de travaux de terrassement. Au lieu-dit « Les Longues Haies » (parcelle B 191), R. Delmaire mentionne la présence d'une tombe, datée entre la fin du 1er siècle et le milieu du 2ème siècle, où les ossements du défunt (placés dans un vase ossuaire) ainsi que le mobilier sont déposés à l'intérieur d'une grande amphore globulaire de type Dressel 20, brisée au niveau de l'épaule[219]. Deux autres tombes à l'agencement identique sont également signalées sur la parcelle C 141 jouxtant l'ensemble funéraire des « Oblets » (au nord-ouest de ce dernier) ; une des amphores était recouverte par des tuiles[220].

Ce type d'aménagement de la fosse sépulcrale semble donc être une pratique plutôt fréquente dans les sites funéraires de Thérouanne pendant la période du Haut Empire, notamment au cours des 2ème et 3ème siècles de notre ère. En revanche, à Bavay ou à Metz, aucune tombe ne présentait ce type d'architecture. Néanmoins, dans l'ensemble funéraire de l' « Avenue André Malraux » à Metz, les amphores sont également bien représentées dans les tombes mais leur fonction est différente : elles sont présentes uniquement sous forme de fragments, le plus souvent par des éléments de panse, utilisées soit comme réceptacle des restes osseux du défunt, soit comme système de couverture, par-dessus un amas osseux ou un vase ossuaire. L'observation de ce type d'aménagement semble donc plutôt rare mais il est également probable qu'il ne soit pas toujours reconnu en raison de l'état d'arasement de certaines structures funéraires. Dans de nombreux ensembles funéraires, la présence d'amphores ou de *dolium* peut être signalée sous le dépôt funéraire. Dans ce cas, il est possible d'envisager que la partie supérieure du récipient n'ait pas été conservée. Dans le nord de la Gaule, d'autres exemples de ce type d'aménagement sont attestés entre autre sur le site funéraire de Cassel « Au chemin de Saint Marie Cappel »[221], …

On peut donc constater que dans la majorité des cas, les fosses sépulcrales contenant des sépultures à crémation ne comportent pas d'aménagement spécifique. Il s'agit principalement de simples fosses creusées dans le substrat dont la taille et la forme semblent varier parfois en fonction du mode de dépôt des vestiges osseux mais également en fonction du nombre plus ou moins important d'objets déposés avec le défunt. Les exemples de fosses aménagées sont plutôt rares et semblent réservées à un nombre restreint de tombes au sein de chaque ensemble funéraire. Bien qu'il soit difficile de comprendre ce qui a pu dicter ce choix, il semble que le type de coffrage employé corresponde à une période chronologique spécifique dans l'occupation de l'ensemble funéraire. Il est donc possible d'envisager que ce type d'aménagement soit le reflet d'une pratique adoptée par un groupe humain (famille, corporation, association) en particulier. Dans certains cas, l'abondance du mobilier présent dans ces tombes coffrées pourrait également être révélatrice du statut particulier du défunt.

[217] Delmaire R. 1994, p. 88-89.

[218] Delmaire R. 1994, p. 88.

[219] Delmaire R., Chevallier A. 1981, p. 33.

[220] Delmaire R. 1984b, p. 186-188.

[221] Soupart N. 2004, p. 49.

Pour les coffrages utilisant des matériaux de construction (pierres, tuiles, briques), on peut percevoir une certaine volonté de matérialiser la demeure du défunt, mais également d'imiter dans une moindre mesure, les chambres funéraires souterraines associées généralement à une architecture monumentale habituellement réservée aux classes les plus aisées. De plus, tout comme certaines chambres funéraires pouvaient bénéficier d'un couloir d'accès permettant de déposer les restes de plusieurs individus, l'architecture de ces coffrages pouvait également faciliter la réouverture de la tombe afin d'y pratiquer plusieurs dépôts et/ou d'effectuer différents gestes lors des cérémonies commémoratives.

1.2 - Les différents modes de dépôt des ossements

Lors du transfert des ossements dans la tombe, le mode de dépôt des vestiges osseux peut revêtir plusieurs formes : soit les restes du défunt sont placés dans un contenant (vase ossuaire en céramique, en verre, coffret en bois, coffre en pierre), soit ils sont déposés en terre libre sous la forme d'un amas concentré ou alors dispersés dans le comblement de la fosse. A l'intérieur de la tombe, les ossements peuvent être uniques ou alors répartis dans plusieurs contenants ou sous forme de plusieurs amas. Les résidus issus de la crémation (charbon de bois et offrandes brûlées) ne sont pas toujours déposés avec les restes du défunt dans la tombe. Un tri préalable au dépôt définitif peut être réalisé, séparant ainsi les ossements des charbons de bois et des autres objets provenant du bûcher. En revanche, lorsque leur présence est avérée, les résidus peuvent être directement mêlés aux ossements ou alors déposés conjointement dans la fosse mais séparés les uns des autres spatialement ou par un contenant.

Lors de l'étude de notre corpus, les différentes situations observées ont montré une grande variabilité au sein du même ensemble funéraire mais également d'un site à l'autre. Notre présentation distingue, en premier lieu, les sépultures dont l'amas osseux a été placé dans un contenant, de celles réalisés en terre libre. Chaque type possède ensuite plusieurs variantes que nous exposerons en détail (**Fig. 253-254**).

Les résultats obtenus sur les sites funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne sont très hétérogènes (**Fig. 253**) : dans l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux », les sépultures avec un contenant sont largement majoritaires par rapport aux sépultures en terre libre, en revanche à « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay, les sépultures en terre libre dominent. Aux « Oblets » à Thérouanne, bien que le nombre de sépultures secondaires à crémation soit restreint, on peut observer que les deux modes de dépôt des vestiges osseux se répartissent de manière équitable.

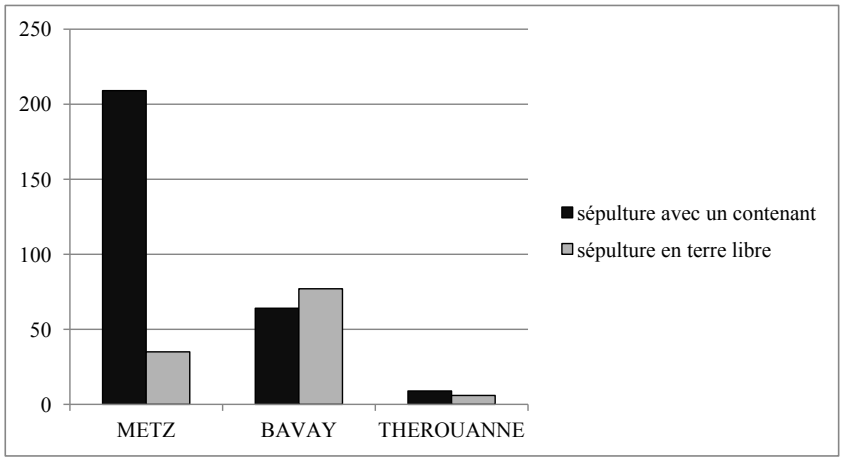

Fig. 253 : Proportion des sépultures en contenant et des sépultures en terre-libre dans les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux », Bavay « La Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « Les Oblets » (exprimé selon le nombre de tombe).

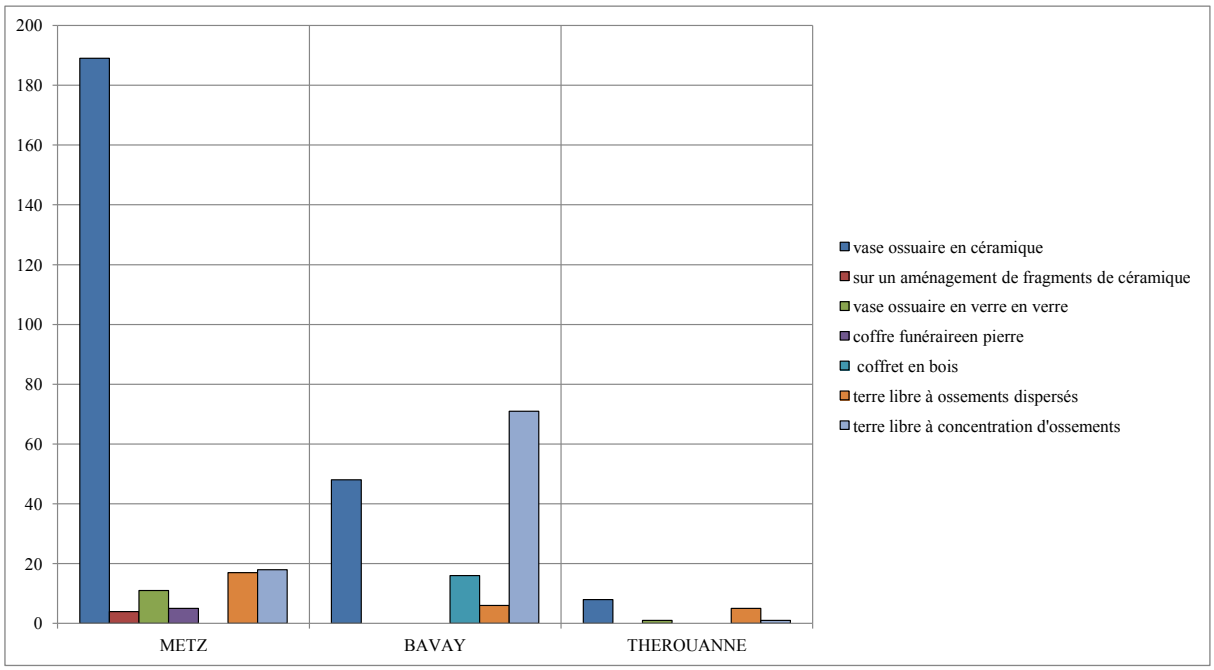

Fig. 254 : Proportion que représente chaque mode de dépôt des vestiges osseux observé au sein des trois sites funéraires étudiés (exprimé selon le nombre de tombe).

1.2.1 - Les sépultures avec un contenant

Dans les trois sites que nous avons étudiés, les os séparés des résidus charbonneux du bûcher sont déposés généralement dans un récipient. Il s'agit dans la majorité des cas d'un contenant en céramique, mais on retrouve également des vases en verre, des coffres en pierre ou des contenants en matériau périssable comme le coffret en bois ou l'enveloppe en tissu souple. Concernant ces deux derniers contenants, seule la présence de coffret en bois a été avérée par la découverte d'éléments de fixations et de fermetures caractéristiques, déposés de manière régulière autour d'un amas osseux de forme quadrangulaire et/ou par l'observation de traces ligneuses. En revanche, la présence d'une enveloppe en tissu n'a jamais pu être observée en place. Toutefois dans certains cas, lorsque l'amas était déposé sur le fond de la fosse et qu'il présentait une forme concentrée, nous avons envisagé l'existence d'un contenant souple. Compte tenu du fait qu'il ne s'agit ici que d'une hypothèse, nous traiterons ce cas particulier dans la partie consacrée aux sépultures en terre libre à concentration d'ossements.

1.2.1.1 - Les sépultures à vases ossuaires

- ***Les vases ossuaires en céramique***

D'une manière générale, le vase en céramique est le récipient le plus fréquemment utilisé pour servir de vase ossuaire. Dans l'ensemble funéraire de Metz, cent-quatre-vingt neuf sépultures à crémation possèdent un vase en céramique comme contenant cinéraire et dans quatorze autres tombes, il est l'un des réceptacles utilisé pour contenir une partie de l'amas osseux déposé dans la fosse sépulcrale. Sur le site funéraire de Bavay, dans quarante-huit sépultures, un récipient en céramique sert de contenant aux restes du défunt et dans onze tombes, un ou plusieurs vases contiennent une part des ossements en

association à un autre mode de dépôt. Enfin à Thérouanne, huit sépultures possèdent un vase en céramique comme contenant cinéraire. Au total, on dénombre deux cent dix-sept vases ossuaires en céramique sur le site funéraire de Metz, soixante-sept à Bavay et huit à Thérouanne.

Les vases en céramique choisis comme réceptacle de l'ossuaire appartiennent, selon les sites, à des catégories fonctionnelles différentes (**Fig. 256-257**). Les vases de type pot à cuire ou de stockage en céramique commune sont les plus fréquemment utilisés comme vase ossuaire. Ces pots à usage culinaire, généralement de forme globulaire et haute, semblent avoir une forme adaptée, de par leur capacité de contenance et leur facilité d'obturation, pour recevoir les restes brûlés du défunt. On notera toutefois que dans la majorité des cas, la taille du contenant ne semble pas liée au volume des ossements déposés dans le vase ossuaire. Bien que certains vases puissent être remplis entièrement, de nombreux exemples montrent que la masse osseuse présente dans le récipient dépasse rarement la moitié du volume disponible (voir *infra*, 1.3).

Au sein du même ensemble funéraire, le type de pot utilisé ne semble toutefois pas être standardisé.

A Metz, vingt-et-un types de pots ont pu être déterminés, il s'agit principalement de récipients en céramique commune rugueuse, en céramique commune claire ou sombre provenant des ateliers de Moselle, de Cologne et du centre de la Gaule. Les pots à bord en marli de type Gose 553 (14 exemplaires) et les urnes de type Niederbieber 105 (9 exemplaires) sont les deux types de pots les mieux représentés (voir **Fig. 77**, p. 220). Une seule tombe possède un pot en céramique sigillée de type Drag. 72, il s'agit de l'unique exemplaire de vase ossuaire en céramique sigillé répertorié dans les trois sites de notre corpus d'étude.

	METZ	BAVAY	THEROUANNE
gobelet	1	4	
bouteille		1	
cruche	8		
coupe		3	
bol	1	1	
jatte		1	
assiette		3	
plat	1		
pot	160	52	8
amphore	6		
patère		2	
vase indét.	40		

Fig. 256 : Représentation quantitative des vases ossuaires selon le type de vase dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

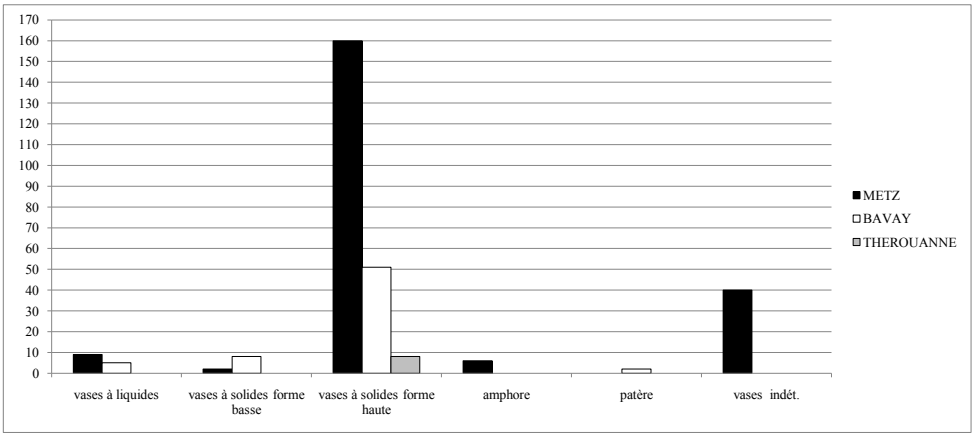

Fig. 255 : Les différentes catégories fonctionnelles auxquelles appartiennent les vases ossuaires des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

A Bavay, treize types différents de pots ont pu être observés : il s'agit le plus fréquemment de pots en céramique commune et dans huit sépultures, des pots biconiques ou à carène arrondie en *terra nigra* issus des productions régionales (pâte savonneuse et pâte septentrionale) ont également servi de vase ossuaire. On notera toutefois que le pot globulaire à lèvre éversée de type Bavay FPA 18 semble être le plus couramment employé, avec une représentation de vingt-six exemplaires sur les cinquante-et-un pots dénombrés (voir **Fig. 151**, p. 321).

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, le pot est l'unique type de vase ossuaire en céramique représenté. Dans les huit tombes concernées, on dénombre six pots en céramique commune et deux pots en céramique fine (un exemplaire en *terra nigra* et un en céramique dorée) (voir **Fig. 205**, p. 403).

Les pots utilisés comme vase ossuaire sont généralement déposés entiers dans la tombe. Néanmoins, dans certaines tombes, seul le fond ou la moitié du pot, découpé au niveau de la panse ont été utilisé comme réceptacle des restes du défunt. Dans certains cas, le mauvais état de conservation de la tombe peut expliquer que le vase ossuaire ne soit pas préservé, en revanche pour certaines tombes bien conservées, il semble que le fait de déposer un demi-pot ou seulement son fond, puisse être un geste volontaire. Cette pratique a pu être observée avec certitude dans trois tombes de l'ensemble funéraire de Bavay (tombe 072, 142, 145) et dans une sépulture à crémation (006) de l'ensemble funéraire de Thérouanne. A Metz, il est difficile de discerner si les vases ossuaires ont été déposés complets ou incomplets à l'intérieur de la tombe, car dans de nombreux cas, l'état de conservation des récipients céramiques était très mauvais et seul le fond du vase subsistait. Néanmoins, il a pu être observé que dans les cas où la tombe semblait bien conservée (présence du couvercle et/ou d'un système de couverture observé en place), les vases ossuaires étaient entiers.

Bien que le pot soit le vase ossuaire le plus courant, d'autres types de vases peuvent également être choisis. Dans la catégorie des vases culinaires, un seul autre récipient de ce type a été observé dans l'ensemble funéraire de Bavay et il s'agit d'une jatte en céramique commune sombre. Cette forme culinaire ouverte, utilisée en temps que vase ossuaire, n'est pas attestée dans les ensembles funéraires de Metz ou de Thérouanne.

Les autres types recensés correspondent à des vases à solides de forme basse et ouverte, appartenant à la vaisselle de table. On retrouve les coupes, les bols, les assiettes et les plats. A Metz, on dénombre un bol en *terra nigra* (de type Deru B16/17) et un plat en céramique commune claire (de type Gose 483). A Bavay, les coupes, les bols et les assiettes sont en céramique fine : en *terra nigra* (4 exemplaires), *terra rubra* (2 exemplaires) ou à engobe rouge (1 exemplaire). Notons que dans l'ensemble funéraire de Bavay, ces formes basses sont utilisées comme vase ossuaire en complément d'un dépôt principal des restes osseux du défunt, généralement placés sur le fond de la fosse sous la forme d'un amas osseux concentré.

Les ossements du défunt peuvent également être déposés dans des vases en céramique destinés au service de la boisson comme les gobelets, les bouteilles (Bavay) ou encore les cruches (Metz). A Metz, où la cruche a servi de vase ossuaire dans huit sépultures, il a pu être observé que certaines d'entre elles, avait été découpées au niveau de la panse afin de faciliter le dépôt des ossements. En revanche à Bavay, l'embouchure de la bouteille devait posséder une ouverture suffisante. L'introduction des ossements n'a pas nécessité la suppression du col (tombe 055).

Enfin, de manière occasionnelle, d'autres types de vases peuvent être utilisés pour contenir les ossements. Dans deux sépultures de Bavay, une patère, vase généralement employé lors des « rituels » de purification, a servi de réceptacle pour une partie des restes osseux du défunt en association avec un amas à concentration d'ossements. A Metz, des fragments de panse appartenant à une ou plusieurs amphores ont été réutilisés pour contenir les ossements dans quatre sépultures à crémation.

D'un point de vue chronologique, le pot reste le type de contenant majoritaire dans les trois ensembles funéraires pendant les trois premiers siècles de notre ère (**Fig. 79**, p. 221 ; **Fig. 153**, p. 322 et **Fig. 207**, p. 403). Au 1er siècle, les types de vases ossuaires sont peu diversifiés dans l'ensemble funéraire de Metz. Il s'agit essentiellement de pot en céramique commune sombre et de manière plus anecdotique, de cruches, de bols ou de fragments de panse d'amphore. A Bavay en revanche, les types de récipients sont beaucoup plus variés : le pot à cuire reste prédominant, il peut être en céramique commune sombre (6 cas) ou en *terra nigra* (3 cas). Dix autres types de vases peuvent également servir de vases ossuaires, il s'agit soit de formes basses (coupe, bol et assiette), de récipients servant au service des liquides (gobelet et bouteille) ou encore d'une patère. Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, dans les sépultures du 1er siècle et de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, les pots utilisés comme contenant sont uniquement en céramique fine (*terra nigra* et céramique dorée).

A partir du 2ème siècle, à Metz, les types de vases ossuaires en céramique se diversifient : les pots en céramique commune sont toujours les contenants majoritaires mais les formes et les types choisis sont plus diverses ; les cruches, les gobelets, les plats et les fragments d'amphore sont également utilisés comme contenant cinéraire. A Bavay, la tendance semble en revanche s'inverser. Les types de vases ossuaires sont plus uniformes : le pot à cuire reste toujours majoritaire, il est essentiellement en céramique commune sombre (onze cas) et dans un cas en *terra nigra*. Les autres formes sont nettement moins représentées qu'à la période précédente, on dénombre seulement une coupe à enduit rouge (imitation de la coupe bilobée Drag. 27), une jatte en céramique commune sombre et trois gobelets (dont deux en céramique commune sombre et un en céramique fine régionale). Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, à partir du 2ème siècle, les pots en céramique fine sont remplacés par de la vaisselle culinaire, composée de pots à cuire en céramique commune sombre (3 cas) ou claire (1 cas).

Au cours du 3ème siècle à Metz, le pot est le vase ossuaire quasi exclusif et les types utilisés restent diversifiés. La cruche est encore employée comme contenant des restes osseux mais sa présence reste marginale. A Thérouanne, une seule sépulture à crémation datée du 3ème siècle contient un vase ossuaire en céramique (tombe 014), il s'agit comme pour les tombes du siècle précédent, d'un pot à cuire en céramique commune sombre. Enfin, dans notre corpus, seul l'ensemble funéraire de Metz possède des sépultures à crémation datées du 4ème siècle et dans les trois tombes concernées, le vase ossuaire correspond à un pot en céramique commune rugueuse type Niederbieber 89.

D'une manière générale, on peut donc observer que le pot est le type de vase ossuaire en céramique le plus couramment utilisé dans les trois ensembles funéraires de notre corpus. La vaisselle de table, généralement en céramique fine, est peu représentée mais les types observés sont assez diversifiés.

L'utilisation des céramiques liées au service des liquides ou des récipients employés lors des pratiques de purification, est plutôt anecdotique. Enfin de manière occasionnelle, une amphore peut être réutilisée sous forme de fragments de panse pour contenir les ossements. Les récipients rencontrés comme vase ossuaire dans les tombes ne se distinguent pas de ceux observés en contexte d'habitat. Les vases utilisés sont le plus souvent issus de productions locales ou régionales et il s'agit généralement de récipients en céramique qui ont été choisis dans le répertoire domestique et qui n'ont pas été fabri-

qués spécifiquement pour un usage funéraire. Les vases ossuaires sont, le plus souvent, des récipients culinaires fonctionnels, pouvant porter des traces d'usages (traces d'usure, traces de suie…) ou des dégradations. L'utilisation de récipients usés peut s'expliquer par un souci d'économie ou par une volonté de la famille du défunt d'utiliser des vases lui ayant appartenu. On peut également envisager que même dégradé, l'objet soit déposé davantage pour sa valeur symbolique que fonctionnelle ou économique[222]. Néanmoins, un certain nombre de vases ossuaires semblent être intacts et ne présentent pas forcément d'indices d'utilisation. Dans ce cas, il est envisageable que ces récipients aient pu être achetés neufs, spécifiquement pour la cérémonie funéraire, dans des boutiques situées dans la ville ou dans des lieux spécialisés, implantés directement aux abords des ensembles funéraires[223]. Les vases ossuaires se caractérisent donc, comme les autres vases déposés dans la tombe, par des modèles provenant de la sphère domestique, ayant pu être utilisés préalablement ou achetés neufs pour l'occasion.

- ***Les vases ossuaires en verre***

L'utilisation de vases ossuaires en verre est peu fréquente dans les ensembles funéraires de notre corpus d'étude. Ce type de contenant cinéraire est attesté uniquement sur les sites de Metz et de Thérouanne.

Dans l'ensemble funéraire de Metz, onze tombes possèdent un vase ossuaire en verre. Ces sépultures sont toutes datées du 1er siècle après J.-C., excepté dans le cas de la tombe 135-01, dont le vase a été daté du 2ème siècle de notre ère. La forme la plus courante est l'urne globulaire de type Isings 67 dont la panse peut être décorée (Isings 67c) ou non (Isings 67b) par des côtes moulées (voir **Fig. 76**, p. 219). Dans une sépulture, un vase de type Isings 63 avec des anses en forme de « M » servait de contenant aux ossements (135-01).

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, une seule sépulture, datée de la première moitié du 3ème siècle, comportait un vase en verre comme contenant cinéraire, il s'agit d'un pot ovoïde de type Isings 67a à panse sphérique et fond apode rentrant.
Les récipients en verre peuvent être déposés à l'intérieur d'un vase en céramique de taille plus importante ou placés à l'intérieur ou sous un aménagement de fragments de panse d'amphores afin de les protéger.

A Metz, dans la majorité des cas, les vases ossuaires en verre sont déposés à même le sol et peuvent être parfois protégés par un système de couverture (fragments de panse d'amphores), excepté dans un cas, où le contenant a été placé à l'intérieur d'un vase en céramique (126-03).

A Thérouanne, le vase ossuaire en verre était installé dans une tombe aménagée à l'intérieur d'une amphore Gauloise 4 découpée au niveau de l'épaule, accompagné par un important mobilier funéraire.

Dans les autres ensembles funéraires des trois villes de notre corpus d'étude, les mentions de vase ossuaire en verre sont également rares. Les exemples que nous avons recensés proviennent uniquement des ensembles funéraires de la capitale de cité des Médiomatriques. Il s'agit dans la majorité des cas, de découvertes anciennes ne précisant ni la forme du vase, ni la datation précise de la tombe. L'utilisation de vase en verre comme contenant cinéraire est attesté dans plusieurs sépultures situées le

[222] Truffeau-Libre M. 2001, p. 181.
[223] Truffeau-Libre M. 2001, p. 181.

long de la voie de Scarpone (dans le secteur de l'avenue De Lattre de Tassigny et de la rue Wilson[224] et celui de la place Jean Moulin et de la rue de Verdun[225]), au centre du plateau d'interfluve, (dans le secteur délimité par les rues Grégoire de Tours, Paul Diacre et de la chapelle[226]), le long de la voie de la Meurthe (entre les portes de la Citadelle et Saint-Thiébault[227]) ou au sud de la ville (dans l'emprise de la voie ferrée, dans le secteur de la Horgne[228]). Lorsque l'architecture générale de la tombe est décrite, les récipients en verre sont couramment contenus dans des coffres en pierre pouvant être surmontés de stèles (**Fig. 257**). D'autres sépultures secondaires à crémation contenant un vase ossuaire en verre ont été découvertes dans un ensemble funéraire, daté des 1er et 2ème siècles après J.-C., localisé sur la commune de Montigny-lès-Metz, au lieu-dit « Les Vacons » (à environ 2,5 km au sud de la ville)[229]. Deux vases en verre de type Isings 67c étaient contenus dans des coffres en pierre de forme parallélépipédique (tombe 2 et 4), recouverts par un couvercle de pierre[230] ; ces deux sépultures ont été datées du 2ème siècle de notre ère.

Les vases ossuaires en verre de type Isings 67 sont les formes les plus couramment rencontrées en contexte funéraire dans le nord-est de la Gaule à partir de la fin du 1er siècle et pendant le 2ème siècle après J.-C.[231] Dans le cas de l'ensemble funéraire de Metz, il s'agit généralement de vases fragiles, ne devant pas être destinés à une utilisation quotidienne[232], ce qui implique certainement une fabrication spécifique pour un usage funéraire. Le mobilier en verre est, d'une manière générale, peu présent dans les tombes de notre corpus. Hormis une utilisation fréquente des vases à parfum lors de l'étape de la crémation ou lors de la constitution de la tombe, les récipients de consommation courante en verre (cruches, bouteilles, coupes, plats…) semblent être peu utilisés en contexte funéraire : deux tombes contiennent un dépôt d'objets en verre non brûlés à Metz, treize sépultures à Bavay et quatre à Thérouanne.



Fig. 257 : Coffre de pierre contenant un vase ossuaire en verre surmonté d'une stèle provenant du secteur de la Lunette d'Arçon (d'après Flotté P. 2005, Fig. 232, p. 266).

[224] Flotté P. 2005, p. 260.

[225] Flotté P. 2005, p. 265.

[226] Flotté P. 2005, p. 290.

[227] Grapin C. 2005, p. 326.

[228] Flotté P. 2005, p. 295-296.

[229] La distance relativement élevée entre cet ensemble de sépultures et la ville de Metz, peut remettre en doute son appartenance à la capitale de cité. Toutefois, aucune structure d'habitat suburbain n'a été découverte dans ce secteur et rien ne permet à ce jour de déterminer avec certitude s'il s'agit d'un ensemble suburbain ou rural.

[230] Faye O. *et al.* 1994, p. 118 et 124-125.

[231] Cabart H. 2003, p. 162.

[232] Cartier E. 2008, p. 99.

- ***Les autres types de vases ossuaires***

Dans notre corpus d'étude, les vases ossuaires sont uniquement fabriqués en céramique et en verre. Néanmoins, l'utilisation d'autres types de vases ossuaires, en plomb, en cuivre ou en pierre, est attestée de manière ponctuelle dans les autres ensembles funéraires des villes de Metz, de Bavay et de Thérouanne.

A Metz, des découvertes anciennes réalisées dans le secteur de la porte Saint Thiébault, font mention d'une sépulture à crémation contenue dans « *un barillet en cuivre jaune* »[233]. Dans le secteur de la place du Roi Georges, J.-B. Keune signale la présence d'un coffre en pierre à deux compartiments, contenant chacun un vase ossuaire : le premier, en forme de calice fermé par un couvercle, était réalisé en calcaire et le second en onyx d'Egypte (**Fig. 258**). L'ensemble a été daté du début du 1er siècle après J.-C.[234]. A proximité de cet emplacement, l'auteur avait découvert quelques années auparavant, un autre vase en pierre contenant des os brûlés, accompagnés d'une monnaie du 2ème siècle, d'une assiette en céramique sigillée et de plusieurs cruches[235].

A Bavay, dans l'espace funéraire situé au sud –ouest de la ville, M. Hénault précise qu'en dehors des vases ossuaires en céramique, les restes osseux du défunt peuvent être déposés dans des urnes en plomb ; dans l'une des sépultures, les ossements ont été placés dans un mortier en marbre blanc[236]. Une autre sépulture à crémation contenue dans une urne en plomb a été découverte au nord de l'agglomération, le long de la voie de Mons[237].

A Thérouanne, à notre connaissance, une seul vase ossuaire en pierre a été découvert dans l'agglomération. Il s'agit d'une découverte ancienne, réalisées en 1631, au lieu-dit « La Verte ville », au sud-est de la ville, le long de la voie menant à Arras : la description mentionne une sépulture à crémation contenue dans une urne en pierre de Marquise (carrière située près de Boulogne) en forme de pyxide [238].

Les vases ossuaires en métal et en pierre semblent donc être utilisés de manière exceptionnelle dans les trois ensembles funéraires de notre corpus d'étude et ce constat semble s'étendre généralement à l'ensemble des sites funéraires de Gaule. Néanmoins, l'utilisation de ces matériaux est toutefois bien attestée dans la réalisation d'autres contenants cinéraires, comme par exemple pour celle des coffres en pierre (voir *infra* 1.2.1.2) ou lors de la fabrication de sarcophages pour les sépultures à inhumation (voir **Fig. 276**, p. 588).



Fig. 258 : Vase ossuaire en onyx (H. 53 cm ; Diam. 22 cm) découvert dans le secteur de la place du Roi Georges (d'après Flotté P. 2005, Fig. 223, p. 260).

[233] Découverte de V. Simon en 1859, cité dans Flotté P. 2005, p. 326.
[234] Flotté P. 2005, p. 260-261.
[235] Flotté P. 2005, p. 261.
[236] Loridant F. 1992, p. 96.
[237] Hénault M. 1927, p. 418-425.
[238] Delmaire R. 1994, p. 87 ; Delmaire R. 1976, p. 143.

- ***Les systèmes de fermeture des vases ossuaires***

Lors de l'étude des sépultures secondaires à crémation, nous avons pu observer que différents dispositifs pouvaient être installés par-dessus et/ou autour des vases ossuaires (**Fig. 259**). Les contenants cinéraires pouvaient être recouverts par un couvercle et /ou un système de couverture ou encore bénéficier d'un système de protection installé autour du dépôt funéraire. Le terme « couvercle » désigne la présence par-dessus le vase ossuaire d'un véritable couvercle, d'un vase en céramique ou d'un fragment de panse en céramique ayant été déposé intentionnellement et fermant hermétiquement l'ouverture du contenant. En revanche, le « système de couverture », correspond à l'ajout sur la partie supérieure du vase ossuaire de un à plusieurs fragments de panse de récipients en céramique (vase ou amphore), ne recouvrant pas forcément toute la surface de l'ouverture et pouvant être placés en complément d'un couvercle. Dans ce cas, les éléments de céramique ne sont pas placés sur l'ossuaire dans le but de clôturer l'ouverture du vase, mais davantage pour servir de protection au contenant.

Les récipients en céramique sont les types de couvercle les plus fréquemment utilisés. Toutefois, dans la majorité des cas, les vases ossuaires ne possèdent pas de couvertures visibles : à Metz, quarante-six sépultures possédant un vase ossuaire (en céramique ou en verre) sont pourvues d'un couvercle et/ou d'un système de couverture (voir **Fig. 86**, p. 228) ; à Bavay, cinq vases ossuaires possèdent un couvercle, déposé intentionnellement par-dessus le col du récipient dans le but de le fermer hermétiquement (voir **Fig. 158**, p. 326) et à Thérouanne, un seul vase ossuaire en céramique comporte un couvercle. Il est probable qu'un certain nombre de ces couvercles ait pu disparaître en raison de l'état d'arasement des sites, cependant on ne peut pas exclure qu'à l'origine, les vases ossuaires pouvaient posséder un système de fermeture en matériau périssable, comme une planche de bois, un élément de tissu, de cuir, ou de vannerie…

La couverture des vases ossuaires peut être constituée d'un véritable couvercle à bouton, pouvant parfois être parfaitement adapté à l'ouverture du pot. On dénombre trois exemplaires de ce type dans l'ensemble funéraire de Metz, déposés sur un vase en verre (107-01) ou sur un pot en céramique (122-03, 174-01, 190-06). Dans deux tombes, le couvercle était conservé en place, placé à l'endroit (le bouton vers le haut) ou retourné et dans les deux autres sépultures, le couvercle avait glissé à l'intérieur du vase, dans sa partie supérieure. A Bavay, deux vases ossuaires comportaient un couvercle à bouton. Dans le premier cas, il avait en partie glissé à l'intérieur du vase (083) et dans la seconde tombe, il était conservé en place, fermant hermétiquement l'ouverture du pot (086 bis).

Pour la grande majorité des vases ossuaires, il semble que le choix du type de couvercle utilisé soit réalisé de manière opportuniste, comme en atteste la variété des récipients employés. Il peut s'agir de vases entiers, déposés à l'envers, clôturant hermétiquement l'ouverture du vase ossuaire ou alors des fonds de récipients ou d'amphores brisés ou découpés pour que la forme s'ajuste au col du contenant. A Metz, les récipients utilisés comme couvercle sont généralement de petite taille, il peut s'agir d'un bol à mortier en céramique commune sombre, d'une coupe en céramique sigillée (Drag. 37), d'une écuelle en céramique commune rugueuse (Gose 469) ou de fond d'amphores ou de vases. Dans certains cas, un large fragment de panse d'amphore peut également être déposé sur l'ouverture du vase. A Bavay, les autres récipients utilisés comme couvercle sont également placés retournés sur le col du vase, il peut s'agir soit d'assiettes en *terra nigra* ou d'une jatte en céramique commune sombre Enfin à Thérouanne,

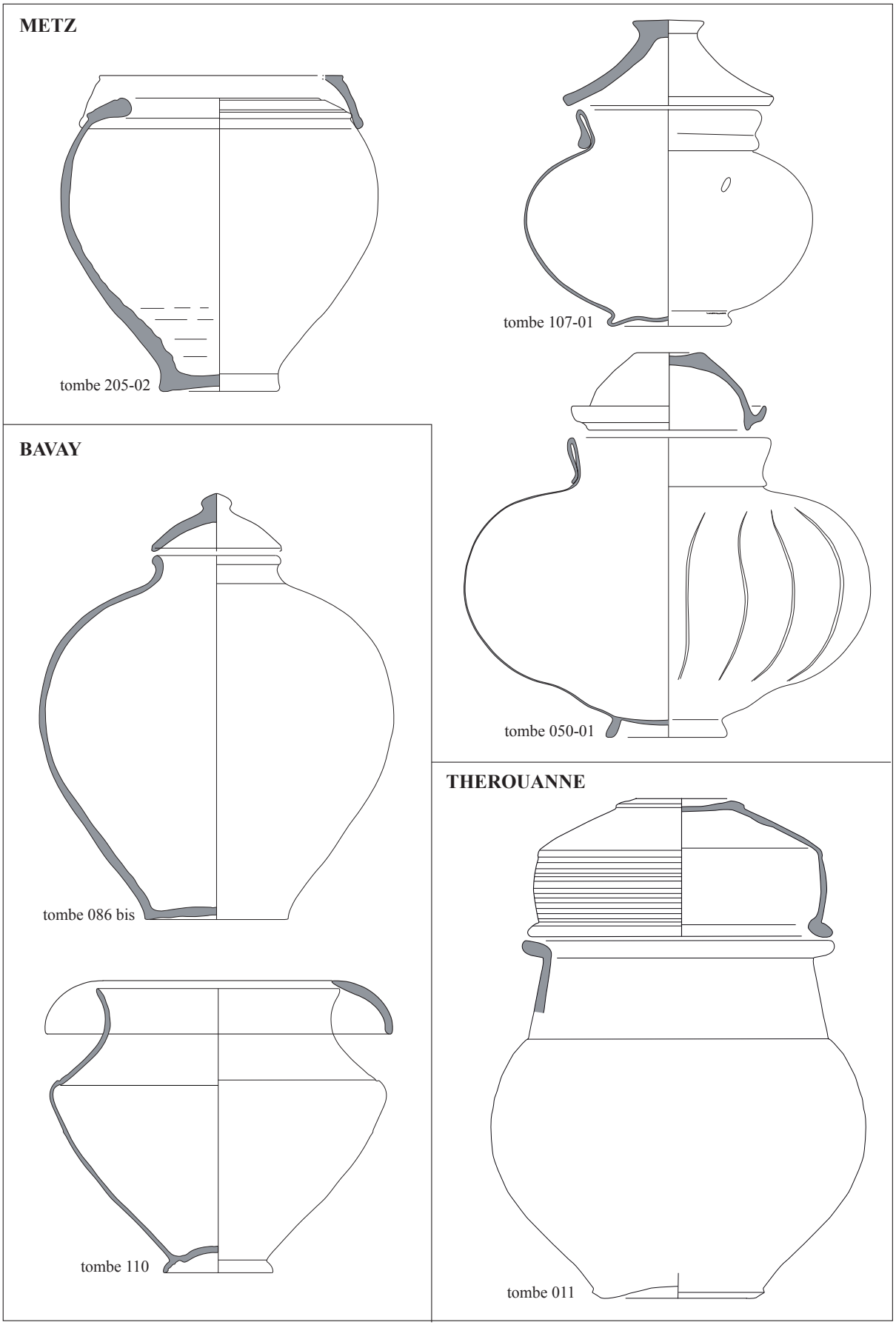

Fig. 259 : Exemples de couvercles déposés sur les vases ossuaires en céramique et en verre dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

un seul vase ossuaire possédait un couvercle ; l'ouverture du pot était obturée par un bol en céramique commune sombre retourné, sur lequel une monnaie non brûlée a été déposée (011).

D'un point de vue chronologique, le nombre restreint de tombes possédant un couvercle ne permet pas de réaliser des comparaisons pertinentes. On peut simplement observer que l'utilisation de couvercle semble être plutôt une caractéristique des tombes du 2ème siècle de notre ère et que les catégories de récipients employés sont très diversifiées.
Dans l'ensemble funéraire de Metz, les vases ossuaires peuvent bénéficier également d'un système de couverture placé par-dessus le couvercle ou alors directement sur le contenant cinéraire (35 cas). Cette couverture est généralement réalisée à l'aide de fragments de panse d'amphores ou de vases en céramique et dans certains cas, des fragments de *tegulae* et d'*imbrices* peuvent également servir de couverture à l'amas osseux (utilisés seuls ou en association à des fragments de panses d'amphores et de vases en céramique). Pour dix sépultures possédant un contenant en céramique, les éléments constituant le système de couverture ont été volontairement retaillés afin d'aménager une ouverture au niveau du col du vase ossuaire. Ce dispositif a pu être effectué dans le but d'aménager un conduit à libation, ou du moins de permettre de donner un accès direct depuis l'extérieur de la tombe jusqu'aux restes du défunt (voir *infra*, p.xxx). Certains vases ossuaires possédaient également un aménagement spécifique de fragments de panse d'amphore et de *dolium* pouvant être placés sous ou autour du contenant cinéraire. Ce système peut être ajouté par-dessus un vase ossuaire possédant déjà un couvercle et un système de couverture.

Dans la majorité des cas, les offrandes secondaires présentes dans la tombe étaient déposées en dehors de ces systèmes de protection et/ou de couverture, ce qui semble donc confirmer que ces aménagements ont été réalisés dans le but de protéger spécifiquement le contenant ou les restes du défunt.

1.2.1.2 - Les sépultures en coffre de pierre

Les coffres en pierre correspondent à des blocs de forme quadrangulaire ou carrée, présentant dans la partie centrale une ou parfois deux cavités aménagées, de forme circulaire ou carrée, servant à accueillir directement les vestiges osseux brûlés du défunt. Dans certains cas, les ossements peuvent être préalablement déposés dans un vase ossuaire (en céramique ou en verre), avant d'être placés dans le réceptacle. Ces coffres peuvent être recouverts par un couvercle de pierre, plat, sculpté ou par une stèle épaisse, dont la partie inférieure a également été creusée d'une cavité.

Dans notre corpus d'étude, ce type de contenant est représenté uniquement dans l'ensemble funéraire de Metz, qui en a livré cinq exemplaires (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 263, 402, 406, 410 et 414). Quatre d'entre eux (027, 028, 029, 039) étaient situés dans un même secteur, au sud-ouest de la nécropole, à proximité de la voie bordant la zone funéraire. Il s'agit de gros blocs de pierre en calcaire de Jaumont, dont les faces supérieures ont été lissées. Les cavités ont été également soigneusement réalisées, le bord de l'une d'elles est mouluré. Ces blocs sont de différents modules : ils peuvent être de forme carrée (entre 60 et 65 cm de côté) ou rectangulaire (70 x 65 cm ou 75 x 50 cm) et leur épaisseur peut varier entre trente et cinquante centimètres. Les cavités de forme circulaire, possèdent une dimension de taille standard d'environ trente centimètres de diamètre pour une profondeur de vingt centimètres.

Trois coffres en pierre étaient entourés par des blocs de calcaire de différents modules, correspondant certainement à une plate-forme ou à une construction dont il ne subsiste que les fondations. La

mieux conservée était située autour du coffre funéraire 028 (voir **Fig. 81**, p. 222). Ce dernier était enserré par une première série de blocs de calcaire de gros modules, recouverts par un lit de pierres de plus petites dimensions, formant autour du coffre un structure de forme carrée mesurant environ un mètre vingt de côté et conservée sur un quarantaine de centimètres de profondeur. Deux autres blocs (027 et 039) étaient placés à proximité immédiate l'un de l'autre. La présence d'une construction, notamment autour du coffre funéraire 027 est attestée par la présence d'un amoncellement de petits blocs de pierre sur son côté nord et sur son coté est, conservé sur une largeur de vingt cinq centimètres et une profondeur de trente centimètres. Le coffre 029, ne semble avoir bénéficié d'aucun aménagement spécifique.

Les différents blocs ne comportaient aucun couvercle en place. Des fragments de stèles, dont certaines possédaient une épaisseur suffisante pour pouvoir recouvrir les coffres, ont été retrouvés rejetés en vrac dans une fosse, située à proximité de l'emplacement des blocs (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 712-725). Il est probable que certaines stèles aient pu recouvrir à l'origine une partie des coffres en pierre. Dans les quatre coffres, les restes osseux du défunt étaient déposés directement dans la cavité. Seul le bloc 029 semble contenir un dépôt d'offrande secondaire composé de cinq tessons appartenant à des récipients de type indéterminé en céramique commune claire et rugueuse.

Le cinquième coffre (184-01), localisé dans la partie nord de l'ensemble funéraire, se différencie des autres coffres par sa fabrication et par le mode de dépôt des vestiges osseux (voir **Fig. 81**, p. 222 et catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 263). Il s'agit d'un bloc de pierre fruste, de petites dimensions (55 x 40 x 15 cm), taillé grossièrement, au centre duquel un aménagement de forme circulaire (Diam. : 25 cm ; P. : 5 cm) a été réalisé pour y placer un vase ossuaire en céramique. Dans ce cas également, le couvercle n'a pas été retrouvé en place.

Les sépultures en coffre de pierre n'ont pas pu être datées en raison de l'absence de mobilier associé à l'amas osseux, excepté dans le cas de la tombe 184-01, où le vase ossuaire a permis de daté la structure de la première moitié du 2ème siècle après J.-C.

L'utilisation de coffre de pierre comme contenant cinéraire ou réceptacle du vase ossuaire est une pratique attestée à plusieurs reprises dans les autres ensembles funéraires de la ville de Metz.

Dans le secteur de l'outre Seille, à l'est de la ville, une découverte ancienne mentionne la présence d'une sépulture, contenant des os brûlés déposés dans un bloc de pierre à surface plane (L. : 75 cm ; l. : 43 cm), comportant deux cavités de diamètre quasiment similaire (28 et 31 cm). L'amas osseux était accompagné par un mobilier funéraire composé d'une coupe en céramique sigillée et d'une bouteille en verre[239]. Dans les ensembles funéraires situés le long de la voie de Scarpone, plusieurs découvertes anciennes attestent de l'utilisation de coffres en pierre comme contenant cinéraire. Plusieurs coffres ont été trouvés dans le secteur de la place du roi Georges (un coffre funéraire en pierre à deux compartiments contenant chacun une urne en pierre)[240], au niveau de la place Jean Moulin et de la rue de Verdun (un coffre funéraire contenant un vase en verre surmonté d'une stèle et deux autres coffres dont l'un conservait encore son couvercle)[241], de la rue Clovis (plusieurs fragments de coffres funéraires en pierre)[242], près de la Lunette d'Arçon (six coffres funéraires en pierre ont été découverts dont un était entouré de *tegulae* et accompagné d'un abondant mobilier (une bague en or et deux monnaies dont une

[239] Flotté P. 2005, p. 245.

[240] Flotté P. 2005, p. 260-261.

[241] Flotté P. 2005, p. 265-266 et p. 275.

[242] Flotté P. 2005, p. 274.

à l'effigie d'Auguste)[243], dans le secteur des rues de Verdun, Charles Abel et Ambroise Paré (un coffre funéraire en calcaire contenant des os brûlés)[244], dans le secteur de l'avenue De Lattre de Tassigny et de la rue Wilson (un coffre funéraire en pierre contenant des os). Des découvertes sont également mentionnées dans les ensembles funéraires situés sur le plateau d'interfluve, comme par exemple dans le secteur compris entre les rues Jules Lagneau, Saint-Pierre, Paul Diacre et Grégoire de Tours (présence de plusieurs coffres funéraires en pierre dont un en granit contenant plusieurs urnes)[245] et plus au sud dans le secteur de la Horgne (une sépulture à crémation placée dans un coffre fermé par un couvercle[246] et au moins cinq coffres funéraires retrouvés en position secondaire avec d'autres fragments de monuments funéraires[247]).

Parmi les découvertes récentes, deux ensembles funéraires localisés le long de la voie de Scarpone et au sud de la ville, dans l'actuelle commune de Montigny-lès-Metz, ont livré d'autres exemplaires de coffres en pierre (**Fig. 260**). Le premier site, situé au n°34 rue des Roses, a livré trois sépultures à crémation dont deux étaient composées de coffres funéraires en pierre, constitués de deux blocs en calcaire coquillier superposés. Les blocs inférieurs sont parallélépipédiques (mesurant entre 60 et 80 cm de côté et 40 et70 cm de hauteur) et contenaient chacun un vase ossuaire dans lequel ont été déposés les ossements et des offrandes (fioles en verre et deux monnaies de Balbus et Tibère). Les couvercles des deux coffres étaient conservés en place, le premier était de forme semi-cylindrique et le second à base quadrangulaire surmonté d'un cylindre. L'ensemble funéraire a été attribué à la deuxième moitié du 1er siècle après J.-C. [248]

Sur le second site funéraire, au lieu-dit « Les Vacons », quatre des cinq sépultures découvertes étaient placées dans des coffres de pierre calcaire de grandes dimensions, dont un était de forme cylindrique (tombe 1) ou les trois autres de forme parallélépipédique (tombes 2, 3, 4). Le coffre cylindrique (Diam. : 50 cm ; H. : 68 cm) était composé d'un corps et d'un couvercle (E. : 16 cm) liés par trois crampons scellés au plomb. Les coffres parallélépipédiques comportaient deux blocs (mesurant entre 60 cm et 1 mètre de côté et entre 50 et 70 cm de hauteur) posés l'un sur l'autre, reliés entre eux par un système de goujons, également scellés au plomb. Les ossements déposés dans la cavité étaient soit placés directement dans le coffre (tombe 1 et 3), soit dans un vase ossuaire en verre (tome 2 et 4). L'ensemble des sépultures a été daté du 1er-2ème siècle après J.-C[249].

A notre connaissance, aucun coffre de pierre de ce type n'a été découvert dans les ensembles funéraires des villes de Bavay et de Thérouanne. Il semble donc que cette catégorie de contenant soit plus spécifiquement utilisée chez les Médiomatriques ou du moins dans les territoires situés à l'est de la Gaule Belgique. Le même constat a été réalisée en contexte rural par M.-J Ancel, qui a pu remarquer que les coffres en pierre sont bien représentés dans les cités Leuques, Médiomatriques et Trévires, alors qu'ils sont quasiment absents chez les Atrébates, les Nerviens et les Morins[250]. En ce qui concerne le contexte chronologique, la rareté des datations ne permet pas d'observer une période d'utilisation spécifique de ce type de contenant. Les quelques exemplaires datés provenant des ensembles funéraires de Metz, appartiennent tous aux deux premiers siècles de notre ère.

[243] Grapin C. 2005, p. 319.

[244] Flotté P. 2005, p. 265.

[245] Grapin C. 2005, p. 324.

[246] Flotté P. 2005, p. 296.

[247] Flotté P. 2005, p. 307 et 327.

[248] Faye O. 1992b, p. 61.

[249] Faye O. 1992a ; Faye O. *et al.* 1994, p. 117-123.

[250] M.-J. Ancel 2010, p. 299.

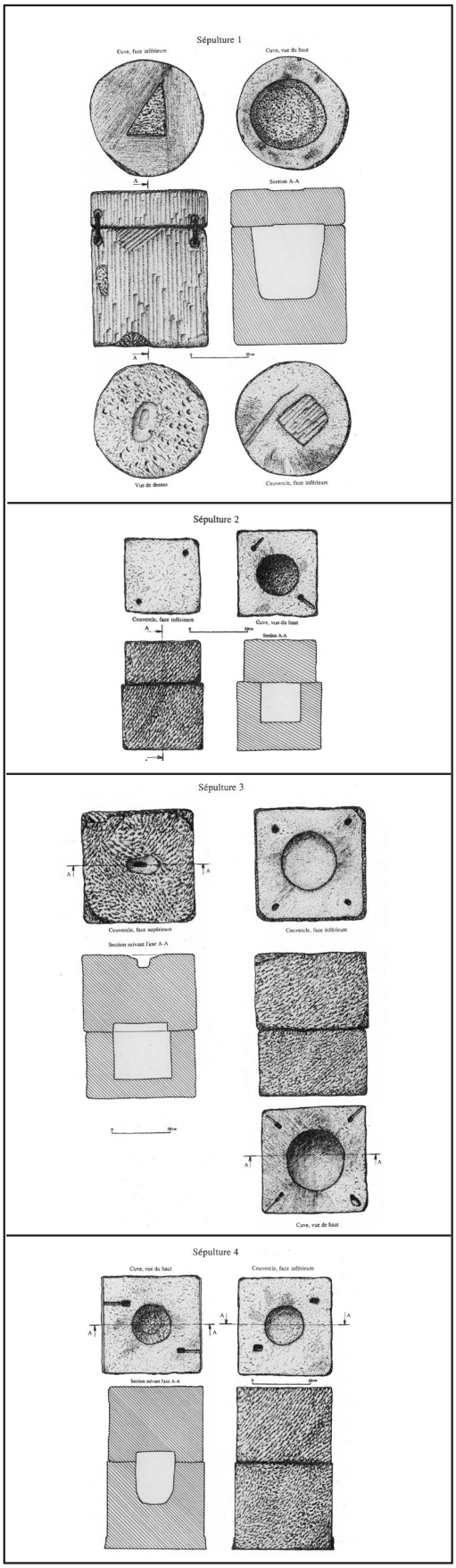

Ensemble funéraire des "Vacons"

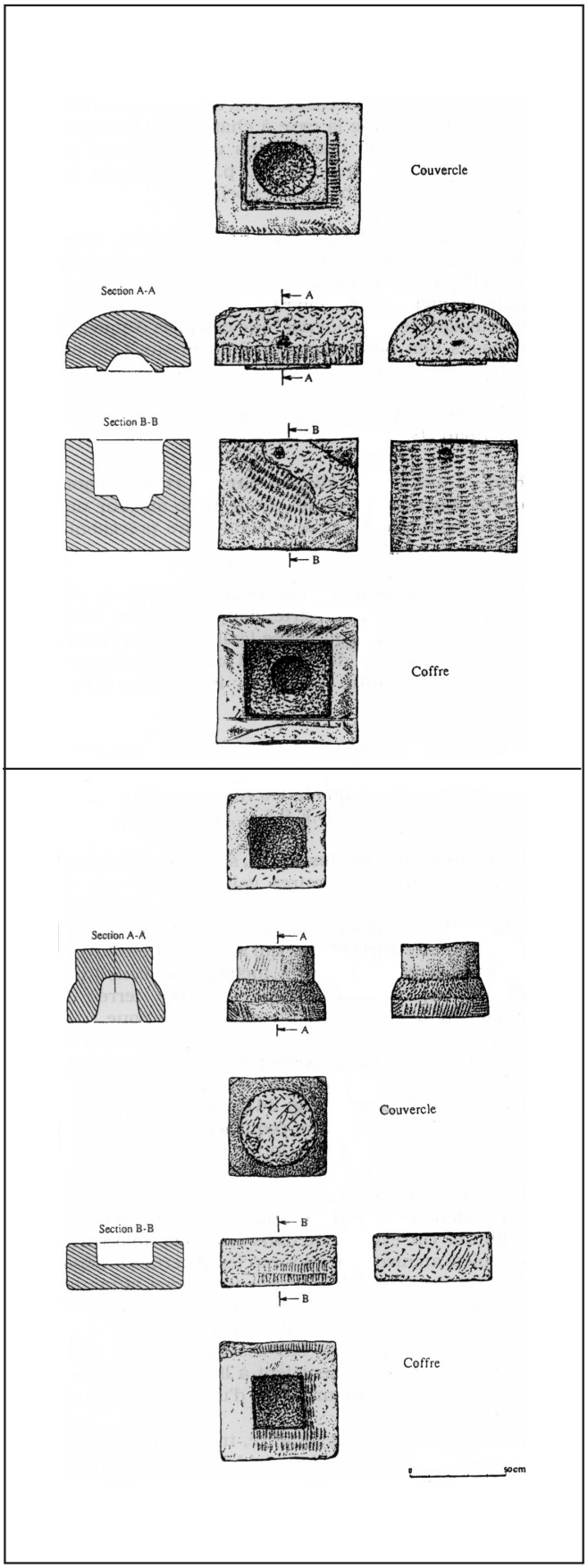

Ensemble funéraire "n° 34 rue des Roses"

Fig. 260 : Coffres en pierre provenant des sites funéraires du « n°34 rue des Roses » (d'après Faye O. 1992b, p. 61) et « Les Vacons » (d'après Faye O. *et al.* 1994, Fig.3-4-5-6, p. 120-123).

A titre d'exemple, ce type de contenant est connu en contexte urbain dans l'ensemble funéraire du « Solmon » situé en périphérie de l'agglomération secondaire de Cutry (Meurthe-et-Moselle) où quarante-deux sépultures à crémation ont été effectuées à l'intérieur de coffres monolithiques, réalisés en calcaire local brut et pour certains, de meilleure facture, en calcaire provenant d'une autre région. Il s'agit généralement de blocs quadrangulaires creusés d'une cavité arrondie, surmontés d'un autre bloc possédant également une légère cavité. Les ossements du défunt peuvent être déposés directement dans le coffre ou placés dans des vases en céramique. Les restes osseux peuvent également être accompagnés dans le coffre par un dépôt de mobilier secondaire composé d'un ou plusieurs vases en céramique[251].

1.2.1.3 - Les sépultures à coffret en bois

La présence d'un coffret en bois est généralement mise en évidence par la découverte de rivets, de ferrures d'angles, d'éléments de poignées, de serrures ou de décors en métal, disposés autour d'un amas osseux de forme quadrangulaire. Dans certains cas, des traces de bois peuvent être conservées sous les ossements ou au contact des éléments métalliques. Les coffrets en bois peuvent également être assemblés par un système de tenons et de mortaises, ne laissant alos aucune trace lors de l décomposition du contenant. Dans ce cas, la forme caractéristique de l'amas osseux (bords rectilignes) permet de restituer la présence d'un contenant en bois.

L'utilisation d'un coffret en bois comme contenant cinéraire a été observé uniquement dans l'ensemble funéraire de « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay. Ce dispositif a pu être mis en évidence dans seize sépultures secondaires à crémation. Les amas osseux (dépourvus des résidus charbonneux issus de la crémation) présentaient tous des effets de parois bien marqués et comportaient des éléments de ferrures et de fermoirs disposés autour de l'amas. Dans trois sépultures, les archéologues ont identifié la présence de traces de bois au contact du sédiment et sur quelques éléments métalliques. Les coffrets sont tous de forme rectangulaire et leurs dimensions sont globalement similaires : environ vingt-cinq centimètres de large sur trente cinq centimètres de long.

Les coffrets peuvent parfois contenir en plus des ossements, divers objets déposés sur l'amas osseux. Il peut s'agir d'objets brûlés provenant du bûcher, déposés volontairement par-dessus l'amas ou alors d'objets non brûlés. Ces dépôts sont composés généralement de fibules, de monnaies, de miroirs ou de palettes à fard et parfois de fioles en verre.
Dans deux cas, le coffret a été déposé dans la tombe uniquement pour servir de réceptacle aux offrandes. Dans la tombe 130, le coffret contenait cinq fibules non brûlées, une fiole en verre et des clous ; les ossements du défunt étaient placés dans un vase ossuaire situé à proximité immédiate de la boite en bois (voir **Fig. 154**, p. 323) et dans la tombe 063, deux fibules disposées en croix, une palette à fard et des objets en fer non identifiés étaient placés dans un contenant en bois de forme circulaire (coffret ? seau ?) (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 66-67). Les objets présents dans les coffrets correspondent généralement à des éléments de parure ou de toilette. Ces coffrets pouvaient être utilisés dans la vie de tous les jours, pour ranger les bijoux et le nécessaire de toilette. Leur dépôt dans la tombe et leur contenu semble indiquer que les coffrets devaient y jouer un rôle similaire[252].

D'un point de vue chronologique, le dépôt en coffret semble être une pratique prédominante au cours du 2ème siècle après J.-C., notamment dans la seconde moitié du 2ème siècle. Seuls deux tombes,

[251] Liéger A. 1997, p. 17.

[252] Loridant F., Deru X. 2009, p. 105.

datées de la seconde moitié du 1er siècle et de la transition entre le 1er et le 2ème siècle, comportent ce type de contenant.

Ce type de contenant cinéraire est également attesté ponctuellement dans les autres ensembles funéraires de la ville de Bavay. Dans l'espace funéraire situé au sud-ouest de l'agglomération, M. Hénault mentionne le cas de six sépultures au moins, où les ossements ont été déposés dans un coffret en bois et dont il ne reste que les clous et les ornements en bronze[253].

Dans les villes de Metz et de Thérouanne, nous n'avons trouvé aucun exemple faisant mention de la découverte d'une sépulture secondaire à crémation contenue dans un coffret en bois.
Il semble donc que ce type de contenant soit peu utilisé dans les ensembles funéraires du nord de la Gaule. M.-J. Ancel a inventorié trente-quatre sites ruraux ayant livré des contenants en bois, dont la majorité sont localisés en territoire Atrébate. Il s'agit systématiquement de coffret de forme rectangulaire aux dimensions assez homogènes pouvant contenir en plus de l'amas osseux, les résidus charbonneux de la crémation.

Ce type de contenant a été reconnu dans des tombes appartenant principalement aux deux premiers siècles de notre ère.

1.2.2 - Les sépultures en terre-libre

Le mode de dépôt en terre libre se définit par le déversement ou le dépôt dans la fosse sépulcrale des ossements du défunt sans qu'aucune trace visible de contenant n'ait pu être repérée. Deux types de gestuelles sont alors possibles, soit les ossements peuvent être dispersés dans le comblement de la fosse, généralement mêlés aux résidus de la crémation, il s'agit dans ce cas, de sépulture en terre libre à ossements dispersés, soit les ossements sont déposés sur le fond de la fosse et regroupés sous la forme d'un amas, on parle alors de sépulture en terre-libre à concentration d'ossements. Concernant cette dernière, la forme de l'amas peut laisser envisager quelquefois la présence d'un contenant en matière périssable souple (type enveloppe en tissu) ou semi-rigide (type cuir, vannerie…) qui aurait disparu, mais dans de nombreux cas, l'absence de traces matérielles rend difficile toute affirmation.

Ce mode de dépôts des ossements est moins fréquemment utilisé que celui en contenant dans les ensembles funéraires de Metz et de Thérouanne, en revanche, il s'agit du mode de dépôt osseux principal dans l'ensemble funéraire de Bavay (voir **Fig. 253**, p. 530).

1.2.2.1 - Les sépultures en terre libre à ossements dispersés

Dans ce mode de dépôt des vestiges osseux, les ossements, mêlés aux résidus de la crémation, sont déversés directement dans une fosse, sans qu'aucun tri préalable au dépôt n'ait été effectué. Les ossements sont donc dispersés dans le comblement de la fosse, sans qu'aucune organisation spécifique ne soit décelable. Dans la majorité des cas, les résidus comportent divers éléments provenant du mobilier qui a été déposé et/ou jeté dans le bûcher lors de la crémation : il s'agit principalement de fragments de céramique, de métal et de clous. Dans certaines tombes, un dépôt secondaire de mobilier peut également accompagner les ossements et les résidus dans la fosse.

Dans l'ensemble funéraire de Metz, dix-sept sépultures secondaires à crémation à ossements dispersés ont été recensées. Il s'agit généralement de fosse de taille modeste (diamètre compris entre 20

[253] Loridant F. 1992, p. 96.

et 50 cm), de forme circulaire ou quadrangulaire. Le mobilier présent dans le comblement de la tombe est généralement à l'état fragmentaire, provenant directement du bûcher funéraire. Le comblement de la fosse, très charbonneux, est mêlé à une quantité plus ou moins importante de mobilier brûlé ou non, composé de fragments de céramique, de verre, de métal et d'ossements animaux. Les types de vase présents dans ces sépultures ne diffèrent pas de ceux présents dans les autres types de tombes : les vases à nourriture sont largement majoritaires (coupes, écuelles, pots) par rapport aux vases à liquides (cruches). De manière moins courante, on peut également observer la présence de brûle-parfum, de lampes et de fragments d'amphore.
Deux sépultures ont bénéficié d'un dépôt volontaire d'objets entiers ayant ou non subi l'action du feu. Dans la tombe 005, un brûle-parfum portant des traces de passage au feu, placé à l'intérieur d'une coupe en céramique commune claire, non brûlée et accompagnée par un couteau, une clochette et une clef, ont été déposés dans la fosse avant d'être recouverts par les résidus de crémation et les ossements brûlés du défunt. Dans la tombe 096-03, le col d'un pot en *terra nigra* et une coupelle en céramique sigillée type Drag.35 brisée en deux, tous deux déposés à l'intérieur d'une écuelle en céramique commune sombre et accompagnés par une lampe à huile entière non brûlée, ont été disposés sur le fond de la fosse, avant que les ossements mêlés aux résidus de crémation, soient déversés dans la structure.

Dans l'ensemble funéraire de Metz, ce mode de dépôt des ossements est utilisé au cours de trois premiers siècles de notre ère, avec toutefois une plus forte fréquence au 2ème siècle après J.-C.

Dans l'ensemble funéraire de « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay, les sépultures à ossements dispersés sont peu nombreuses (6 cas) en comparaison des sépultures à concentration d'ossements (71 cas). Ce mode de dépôt des vestiges osseux se différencie par sa forme de celui observé à Metz. Dans les sépultures de Bavay, les ossements ne sont pas dispersés dans le comblement de la fosse, mêlés aux résidus de la crémation mais ils ont été disséminés sur la totalité ou sur une partie importante du fond de la fosse sépulcrale, avant que le mobilier funéraire soit déposé. Ce mode de dépôt des ossements s'oppose à celui en amas osseux concentré, plus fréquemment observé, qui correspond à un tas d'ossements circonscrits, placé dans un coin ou au centre de la fosse. Dans ce type de tombes, les résidus charbonneux ont été enlevés des ossements, en revanche des objets fragmentaires brûlés provenant du bûcher, sont encore présents (clous, fragments de céramique, de verre…). Les ossements peuvent être dispersés à l'intérieur d'une tombe coffrée (sur une dalle en pierre placée sur le fond de la fosse dans la tombe 060 et sur le fond de la fosse dont les parois sont aménagées avec des tuiles dans la tombe 073) ou sur le fond d'une simple fosse creusée dans le substrat (022, 094, 104, 152). Ces six sépultures bénéficient d'un dépôt de mobilier secondaire comparable à ceux des autres types de tombes pouvant comprendre des récipients en céramique, des objets en métal (monnaies, miroir) ou encore en verre (fioles, perles en pâte de verre). Ces sépultures appartiennent toutes au 2ème siècle de notre ère, excepté la tombe 094, qui n'a pas pu être datée.

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne, cinq sépultures à ossements dispersés ont été dénombrées. Il s'agit de fosses de forme circulaire ou ovale de taille moyenne (mesurant entre 1,10 m et 1,40 m de long sur 0,60 à 0,80 m de large) dans lesquelles les ossements, mêlés aux résidus de la crémation (charbon et mobilier) ont été directement déversés, sans qu'aucun tri préalable n'ait été réalisé. Dans trois sépultures (002, 019 et 029), le mobilier présent dans le comblement est à l'état fragmentaire et il est composé de fragments de céramique brûlés (la forme des vases présents n'a pas

pu être identifiée), des éléments de verre fondus, des fragments de métal indéterminés et de nombreux clous de tailles différentes. Dans les deux autres sépultures (004 et 013), un dépôt de mobilier secondaire était également présent dans la fosse : dans la tombe 004, la partie supérieure d'une cruche en céramique commune claire et un objet en bronze étaient déposés dans la fosse et dans la sépulture 013, le dépôt funéraire était composé de six récipients en céramique (une assiette, deux pots, une cruche et un ensemble patère-cruche)[254]. Seule la sépulture 013 a pu être datée (première moitié du 2ème siècle). Pour les autres structures, l'absence de mobilier datant n'a pas permis de les rattacher à une période chronologique précise.

Ce mode de dépôts des restes osseux du défunt est donc pratiqué dans les trois ensembles funéraires de notre corpus d'étude, mais de manière différente. A Metz et à Thérouanne, les ossements mêlés aux résidus de la crémation sont déversés directement dans la fosse sépulcrale. Dans certains cas, le transfert peut être précédé dans la tombe par un dépôt de mobilier secondaire, associé parfois à des objets provenant du bûcher, placés préalablement sur le fond de la fosse. A Bavay en revanche, un geste différent semble être exécuté : les ossements sont d'abord nettoyés des résidus charbonneux (mais pas des objets fragmentaires provenant du bûcher) puis sont ensuite dispersés sur le fond de la fosse sépulcrale, recouvrant ainsi une partie importante, voire la totalité du fond du creusement ou du coffrage. Dans un troisième temps, un dépôt secondaire de mobilier est installé par-dessus le «tapis» formé par les ossements. Bien que les gestes semblent différents entre les trois ensembles funéraires, ce mode de dépôt des vestiges osseux consiste à disperser les restes de l'individu à l'intérieur de la tombe, geste qui s'oppose aux autres types de tombes, où les restes osseux sont regroupés à l'intérieur d'un contenant ou sous la forme d'un amas concentré. D'un point de vue chronologique, ce mode de dépôt des restes osseux semble être plus fréquemment pratiqué au cours du 2ème siècle de notre ère.

1.2.2.2 - Les sépultures à concentration d'ossements

Les sépultures à concentration d'ossements correspondent à un regroupement des restes osseux du défunt sous la forme d'un amas plus ou moins compact, sans trace visible d'un contenant. L'amas osseux peut être de forme irrégulière ou concentrée et montrer des effets de contraintes sur son pourtour. Dans ce cas, l'observation d'effets de parois non rectilignes, associées parfois à une sédimentation différentielle, peut permettre de suggérer la présence d'un contenant en matière périssable souple de type enveloppe en tissu ou semi-rigide comme du cuir ou de la vannerie. Ce type de dépôt reste toutefois très difficile à reconnaitre et dans la majorité des cas, la présence d'un contenant en matière périssable reste hypothétique. Les sépultures à concentration d'ossements sont présentes dans les trois sites de notre corpus d'étude. A Metz et à Thérouanne, ce mode de dépôt est pratiqué de manière occasionnelle alors que dans l'ensemble funéraire de Bavay, il correspond au mode de dépôt principal des vestiges osseux (**Fig. 261**).

A Metz, dix-huit sépultures à concentration d'ossements ont été observées. Dans la majorité des cas, un amas osseux unique est déposé dans la tombe (12 cas), mais dans trois sépultures, ce mode de dépôt des ossements est également associé à un ou plusieurs autres amas osseux déposés dans des vases ossuaires en céramique.

[254] Pour ces deux dernières structures, nous ne disposons d'aucun plan ou cliché photographique nous permettant de décrire la position exacte des différents éléments de mobilier.

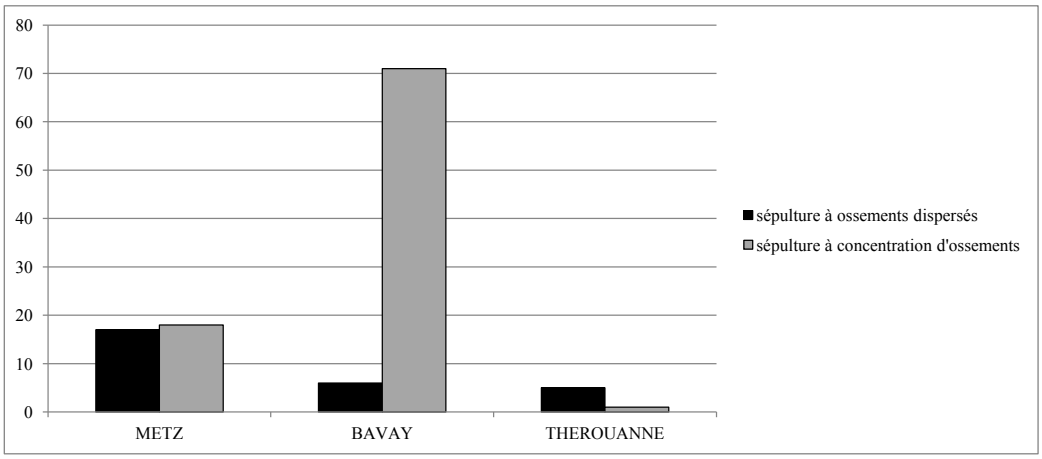

Fig. 261 : Répartition des sépultures en terre libre dans les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux », Bavay « La Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « Les Oblets » (exprimé en nombre de tombes).

La présence de résidus de crémation (charbon, mobilier brûlé, clous…) mêlés aux ossements a été observée dans six cas et dans les autres sépultures, seuls les restes du défunt étaient présents. Dans la sépulture 004, les restes osseux avaient été regroupés dans un angle de la fosse, déposés sur le fond, puis les résidus de la crémation ont été déversés dans le creusement, par-dessus l'amas osseux. Pour les autres sépultures, les limites de fosse n'étaient pas perceptibles. Lorsque les résidus de crémation étaient présents, ils étaient mêlés aux ossements et déposés avec eux sous la forme d'un amas concentré. Le mobilier présent dans ce type de tombes est composé essentiellement d'objets fragmentaires provenant du bûcher (voir **Fig. 82**, p. 223). Il s'agit généralement d'ossements animaux, d'éléments de tabletterie et de vases en céramique brisés, brûlés ou non brûlés.

Les catégories de vase représentées correspondent majoritairement à des vases à nourriture (pots, jattes, coupes et écuelles) et parfois des vases à liquides (cruches et gobelets). Dans trois sépultures, l'amas osseux était accompagné par un récipient en céramique complet (non brûlé) : dans les sépultures 134-01 et 184-09, il s'agit d'une cruche en céramique commune claire et dans la tombe 089-01, d'un vase en céramique de type indéterminé, en céramique commune claire. Dans la majorité des cas, la forme concentrée (circulaire ou ovalaire) de l'amas permet d'envisager la présence d'un contenant en matériau périssable souple pouvant être assimilé à une sorte de sac composé d'une enveloppe en tissu (ou en cuir) probablement fermée (par un nœud, avec un lien végétal ou en cuir, avec une épingle ou une fibule…).

Les dimensions de ces amas peuvent varier entre dix et trente centimètres de diamètre pour une épaisseur comprise entre cinq et vingt centimètres, toutefois dans la majorité des cas, l'amas ne dépasse pas dix centimètres d'épaisseur (voir **Fig. 82**, p. 223).

Parmi les sépultures à concentration d'ossements, neuf amas osseux ont bénéficié d'un système de couverture et/ou de protection, déposé au-dessus et/ou autour de l'amas. Il s'agit généralement de fragments de panse d'amphores ou de vases en céramique et dans un cas, l'amas était recouvert par deux tuiles. Dans la tombe 134-01, les fragments de panse d'amphore englobaient également la cruche (non brûlée) placée à côté de l'amas osseux (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 251**, p. 236). Nous avons pu également observer que pour deux de ces sépultures (057-03 et 134-01), les fragments d'amphore et de céramique recouvrant l'amas avaient été volontairement retaillés sur la partie supérieure

du dépôt afin de laisser une ouverture : dans ces deux cas, il est possible d'envisager que, comme pour les vases ossuaires, cet aménagement a été réalisé dans le but d'installer un dispositif à libations (voir *infra*, Partie 3, Chap. 4, 4.1).

Parmi les tombes concernées, on compte une sépulture datée du 1er siècle, huit tombes du 2ème siècle et une sépulture du 3ème siècle ; les dix autres structures n'ont pas pu être datées précisément.

Dans l'ensemble funéraire de « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay, la majorité des sépultures contient un amas osseux en terre libre à concentration d'ossements. Quatre-vingt-six tombes de ce type ont été dénombrées : l'amas osseux peut être déposé seul dans la tombe (71 cas), divisé en deux amas distincts (3 cas), ou alors être associé à un autre amas osseux placé dans un ou plusieurs vases ossuaires (11 cas) ou dans un coffret en bois (1 cas). Les amas osseux observés peuvent se présenter sous deux formes, soit les ossements sont concentrés dans un endroit de la tombe mais la forme de l'amas est aléatoire et disparate (13 cas), soit les ossements sont déposés sous forme d'un amas concentré (73 cas), dont la forme laisse envisager la présence d'un contenant en matière périssable souple (type enveloppe en tissu) ou semi-rigide (osier, cuir,…). L'existence d'un tel contenant n'a toutefois pas pu être mise en évidence avec certitude car aucune trace de tissu, de cuir ou de matière végétale n'était conservée autour ou sous l'amas osseux. Nous ne possédons pas d'informations sur la taille exacte et l'épaisseur de différents amas, toutefois, il est possible de remarquer que les dimensions des amas osseux sont très variables : il peut s'agir de petit tas d'une dizaine de centimètres de diamètre, d'amas de taille moyenne (environ 20 à 30 cm de diamètre) ou alors des concentrations beaucoup plus larges, pouvant mesurer jusqu'à cinquante centimètres de long pour une trentaine de centimètres de large.

Comme pour toutes les sépultures de l'ensemble funéraire de Metz, les ossements ont préalablement été nettoyés des résidus charbonneux, toutefois les autres objets fragmentaires provenant du bûcher peuvent encore être présents mêlés aux ossements (verre, métal, clous, ossements animaux…) ou réintroduits volontairement dans la tombe, déposés par-dessus l'amas d'osseux. Ce type de tombe peut bénéficier d'un dépôt de mobilier secondaire conséquent, identique à celui associé au sépulture en contenant. Nous traiterons en détail la question du mobilier secondaire dans les tombes dans le chapitre suivant (voir *infra*, Partie 3, Chap.4). Les amas osseux en terre libre à concentration d'ossements sont placés majoritairement à même le sol dans de simples fosses creusées dans le substrat mais ils peuvent également être déposés dans des fosses aménagées avec des dalles de pierre (040, 054), des moellons de pierre (012, 013, 015) et éventuellement dans des coffrages de bois englobant toute la structure (28 cas).

Les sépultures en terre libre à concentration d'ossements sont présentes pendant les deux siècles de l'occupation de l'ensemble funéraire, avec toutefois une plus forte proportion au cours du 2ème siècle après J.-C.

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne, une seule sépulture à concentration d'ossements, datée du 1er siècle après J.-C. a été observée (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 612-615). Les ossements étaient déposés sur le fond de la fosse, sous la forme d'un amas concentré circulaire, ce qui permet d'envisager la présence d'un contenant en matière périssable souple ou semi-rigide (type enveloppe en tissu ou cuir…). Les ossements étaient dépourvus de restes charbonneux mais quelques grammes d'ossements animaux brûlés, provenant certainement du bûcher, étaient mêlés aux restes du défunt. L'amas osseux était accompagné par un dépôt de mobilier secondaire composé de deux assiettes en *terra rubra*, d'un pot en *terra nigra* et d'une coupe en *terra rubra* brisée intentionnellement

en deux. La présence de clous en fer, localisés dans les angles de la fosse, a permis d'envisager la présence d'un coffre en bois de forme rectangulaire (0,50 x 0,70 m) englobant toute la structure.

Les sépultures à concentration d'ossements sont donc attestées dans les trois ensembles funéraires de notre corpus d'étude mais ce mode de dépôt semble être davantage caractéristique des sites funéraires situés dans le nord de la Gaule. Cette tendance semble se confirmer dans les autres ensembles funéraires des villes de Metz, de Bavay et de Thérouanne.

A Metz, parmi les découvertes anciennes recensées, on ne retrouve aucune mention de sépultures en terre-libre. A nos yeux, cette absence ne signifie pas forcément que ce mode de dépôt des vestiges osseux n'était pas pratiqué mais plutôt que ce type de structure n'était pas reconnu en temps que sépulture en raison de l'absence de contenant cinéraire et de dépôt secondaire de mobilier accompagnant l' amas osseux. Les fouilles et les diagnostics récents réalisés le long de la voie de la Meurthe (actuelle avenue André Malraux) ont démontré l'existence parmi les autres types de tombes, de sépultures en terre libre à ossements dispersés et à concentration d'ossements. Il est donc probable que ce mode de dépôt des ossements était également attesté dans les autres ensembles funéraires de la ville.

A Bavay, les sépultures en terre-libre sont fréquemment rencontrées dans les autres ensembles funéraires de la ville. Néanmoins dans la majorité des cas, la disposition exacte des ossements dans la tombe n'est pas toujours précisée et ne nous permet pas de distinguer les tombes à ossements dispersés de celles à concentration d'ossements. On retrouve des mentions de ce mode de dépôt dans l'espace funéraire situé au sud-ouest de la ville[255] et également dans la zone funéraire nord, au lieu-dit « Les Palans ». Sur ce site, J.-C Carmelez signale la présence de dix-sept sépultures secondaires à crémation datées du milieu du 1er siècle et le 2ème siècle après J.-C., dont la majorité sont des sépultures en terre-libre. Pour six d'entre elles, l'auteur précise que les ossements sont mêlés aux résidus de crémation et qu'au moins deux tombes sont accompagnées par un dépôt de mobilier secondaire composé de récipients en céramique (assiette, pot, cruche et fragments d'amphore)[256].

A Thérouanne, quelques exemples de ce mode de dépôt ont été recensés dans les autres ensembles funéraires de la ville. Un ensemble de six sépultures à crémation en terre-libre, datées des deux premiers siècles de notre ère, a été fouillé par L. Théry en 1888, dans la zone funéraire située au nord-ouest de la ville, le long de la voie de Boulogne[257]. Une sépulture en terre-libre a également été fouillée en 1981 dans la parcelle contigüe (C141) aux parcelles Louchart et Macquet sur le site funéraire des « Oblets ». R. Delmaire décrit la présence d'une tombe, datée du 3ème siècle, dont les ossements et le mobilier étaient contenus dans un coffrage en bois (dont subsiste des traces ligneuses), recouvert par des tuiles plates et rondes. La disposition exacte des ossements (contenant périssable ?) n'est toutefois pas précisée[258].

Ce mode de dépôt des vestiges osseux est donc utilisé dans l'ensemble des villes étudiées, de manière plus ou moins fréquente, au cours des trois premiers siècles de notre ère.

[255] Loridant F. 1992, p. 96.

[256] Carmelez J.-C. 1992, p. 188-192.

[257] Delmaire R. 1994, p. 88-89 ; Delmaire R. 1976, p. 142 ; Thery (L.) 1885-1888, p. 3-11.

[258] Delmaire R. 1984b, p. 191-192.

1.2.3 - Un cas particulier : les sépultures à amas osseux multiples

Dans les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay, une partie des sépultures secondaires à crémation comportait plusieurs amas osseux pouvant associer deux modes de dépôts des vestiges osseux différents.

A Metz, quinze tombes comprenant plusieurs amas osseux ont été dénombrées (voir **Fig. 74**, p. 216). Il s'agit dans la majorité des cas de l'association de deux amas, excepté dans un cas, où quatre amas osseux distincts ont été placés dans la tombe. Les sépultures de ce type sont constitués systématiquement d'un vase ossuaire en céramique ou en verre, pouvant être associé soit à un autre vase ossuaire (7 cas), soit à un amas osseux en terre libre à concentration d'ossements (2 cas), soit à une fosse avec un dépôt en terre libre à ossements dispersés (2 cas), soit à un amas osseux placé sur un aménagement de fragments de céramique (3 cas). La position des différents contenants ou amas osseux au sein de la fosse sépulcrale est également variable : ils peuvent être soit superposés (10 cas) ou alors placés l'un à côté de l'autre (5 cas).

A Bavay, quinze tombes présentent également un dépôt de plusieurs amas osseux (voir **Fig. 147**, p. 317). Les ossements peuvent être répartis dans la tombe sous la forme de deux amas osseux (10 cas), de trois amas osseux (4 cas) et dans un cas, les ossements du défunt ont été partagés en cinq amas dans divers contenants présents dans la tombe.

Pour les sépultures contenant deux amas osseux différents, les ossements peuvent être placés, soit dans un vase ossuaire associé à un amas osseux concentré (6 cas), soit partagés en deux amas osseux posés sur le fond de la fosse sépulcrale (3 cas), soit placés en partie dans un coffret et sous la forme d'un amas osseux concentré (1 cas). La position des deux amas osseux à l'intérieur de la tombe est diversifiée : lorsqu'il s'agit de deux amas osseux, ils peuvent être placés l'un à côté de l'autre (2 cas) ou de part et d'autres des offrandes (2 cas) et lorsqu'un amas osseux est associé à une sépulture en vase ossuaire, le contenant peut être placé par-dessus l'amas (2 cas) ou à côté de l'amas (4 cas).

Dans les quatre sépultures contenant trois amas osseux différents, les ossements sont répartis à l'intérieur de deux vases ossuaires en céramique associés à un amas osseux concentré, déposé sur le fond de la fosse. La position des contenants cinéraires est également variable : les vases ossuaires peuvent être placés soit de part et d'autre de l'amas osseux (1 cas), soit disposés l'un à côté de l'autre à côté de l'amas osseux (1 cas), soit l'un des vases ossuaires est placé à côté de l'amas osseux et le second est situé à l'écart, parmi le dépôt de mobilier secondaire (2 cas).

Enfin, un seul exemple de dépôt à cinq amas osseux a été observé dans la tombe 093, où les ossements ont été déposés en partie sur le fond de la fosse et également répartis à l'intérieur de quatre vases ossuaires différents (deux assiettes en *terra nigra*, un coupe en *terra rubra* et une patère en céramique dorée) placés par-dessus l'amas osseux.

La présence de plusieurs amas osseux peut être attribuée dans certaines tombes à celle de plusieurs individus mais dans la majorité des cas, il n'y a pas de lien entre le nombre d'individus et le nombre d'amas osseux présents dans la tombe (**Fig. 262**).

Ainsi à Metz, parmi les quinze tombes concernées, les restes du même individu ont été placés dans deux contenants différents dans dix cas ; dans trois cas, deux individus étaient présents dans la tombe, répartis chacun dans un contenant différent et dans un cas, les restes de six individus étaient placés

en partie dans un vase ossuaire et en partie mêlés aux résidus de crémation déversés dans la fosse. Dans l'unique sépulture à quatre amas osseux, les quatre individus étaient déposés chacun dans un contenant différent (voir catalogue des structures funéraires, vol.2, p. 276-283).

A Bavay, les restes du même individu peuvent être répartis dans deux (6 cas), trois (2 cas) ou cinq amas osseux différents (1cas). Dans deux cas, les restes de deux individus étaient soit mélangés ensemble et répartis en deux amas osseux, soit séparés chacun dans un contenant. Dans un cas, les restes de trois individus ont été répartis dans deux amas différents, le premier amas contenait un sujet et le second, les restes de deux individus mélangés. Enfin, une autre sépulture contenait les restes de trois individus ainsi que trois amas osseux différents, mais lors de la fouille, l'ensemble des ossements a été regroupé dans le même sachet.

Ces quelques observations montrent la diversité et la complexité des gestes effectués lors du dépôt des ossements dans la tombe. Cette pratique est fréquemment observée dans les ensembles funéraires d'époque gallo-romaine mais il nous est difficile de restituer la pensée qui a accompagné ce geste. En effet, dans ces sépultures, il ne semble pas y avoir une volonté d'individualiser le ou les défunts dans la tombe et les gestes effectuées ainsi que les modes de dépôt des vestiges osseux utilisés ne semblent pas être codifiés : un individu unique peut être réparti dans plusieurs contenants, plusieurs sujets peuvent être déposés séparément ou conjointement dans un ou plusieurs réceptacles ou amas osseux. La séparation de l'amas osseux en plusieurs parties dans la tombe est certainement un geste funéraire spécifique pouvant correspondre à une étape dans le remplissage de la fosse sépulcrale, toutefois la symbolique et les raisons qui ont poussé les contemporains du défunt à réaliser ce geste restent difficilement explicables.

	N.M.I	2 amas osseux	3 amas osseux	4 amas osseux	5 amas osseux
METZ	1	10			
	2	3			
	3				
	4			1	
	5				
	6	1			
	indét.				
BAVAY	1	6	2		1
	2	2			
	3	1	1		
	indét.	1	1		

Fig. 262 : Représentation du nombre d'individus déposés en comparaison du nombre d'amas osseux présents dans la tombe dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay.

1.2.4 - Conclusion

L'étude comparative des modes de dépôts des ossements dans la tombe, entre les trois ensembles funéraires de notre corpus d'étude, étendue aux autres espaces funéraires présents dans les villes de Metz, Bavay et Thérouanne a permis de mettre en évidence des pratiques similaires ou différentielles pouvant dépendre d'une part du contexte géographique dans lequel est réalisé la tombe mais également de la période chronologique (**Fig. 263**).

Dans l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux », le vase ossuaire en céramique est le mode de dépôt des ossements majoritaire et il est pratiqué à toutes les périodes de l'occupation du site (1er - 4ème siècle après J.-C), en revanche, l'utilisation d'un vase en verre comme contenant de l'ossuaire se pratique exclusivement au 1er siècle après J.-C, excepté dans un cas, où le vase a été daté du 2ème siècle de notre ère.
La part des sépultures en terre-libre (à ossements dispersés ou à concentration d'ossements) est plus importante au cours du 2ème siècle après J.-C. Néanmoins, du fait que ce type de dépôt ne soit pas toujours accompagné de mobilier datant, un certain nombre de ces tombes n'ont pas pu être datées avec précision, ce qui fausse en partie, les observations d'ordre chronologique. Le même constat est valable pour les sépultures dont l'amas osseux a été déposé dans un coffre en pierre. Une seule de ces structures a pu être datée du 2ème siècle de notre ère en raison de la présence d'un vase ossuaire en céramique placé dans la cavité du coffre en pierre.

A « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay, les sépultures à crémation à concentration d'ossements ainsi que celles en vases ossuaires en céramique sont représentées pendant les deux siècles d'occupation de l'ensemble funéraire, avec toutefois une fréquence plus importante des sépultures à concentration d'ossements au cours du 2ème siècle de notre ère. Néanmoins, une part importante des sépultures en vase ossuaire n'a pas pu être rattachée à une période chronologique précise, ce qui fausse certainement une partie de nos observations. Les sépultures où les ossements ont été dispersés sur la totalité du fond de la fosse sépulcrale sont uniquement représentées au cours du 2ème siècle après J.-C. Enfin, concernant les sépultures en coffret en bois, quelques exemples sont recensés au cours de la deuxième moitié du 1er siècle et de la transition entre le 1er et le 2ème siècle, mais ce mode de dépôt semble être davantage caractéristique de la seconde moitié du 2ème siècle après J.-C.

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne, les sépultures en vases ossuaires en céramique sont attestées dès la première moitié du 1er siècle et vont perdurer jusqu'au milieu du 3ème siècle après J.-C. L'usage d'un vase ossuaire en verre n'a été observé que dans une seule sépulture, datée de la première moitié du 3ème siècle. Parmi les sépultures à ossements dispersés, seule une tombe a pu être datée de la première moitié du 2ème siècle ; dans les autres sépultures, l'absence de mobilier datant n'a pas permis de rattacher ces structures à une période chronologique précise. Enfin une sépulture à concentration d'ossements a été recensée, le dépôt de mobilier secondaire présent dans la tombe a permis de dater l'ensemble de la première moitié du 1er siècle après J.-C.

D'une manière générale, les principaux modes de dépôt des vestiges osseux sont représentés sur l'ensemble des sites étudiés mais les types les plus fréquemment utilisés peuvent varier d'un site à l'autre et certains particularismes semblent se dessiner entre les différentes capitales. Dans la capitale

Médiomatrique, le vase ossuaire (céramique et verre) est le mode de dépôt des ossements majoritaire, suivi par le dépôt en coffre de pierre, surmonté d'un couvercle ou d'une stèle, auquel peut également être associé dans certains cas, un récipient cinéraire. Les sépultures en terre libre sont quant à elles, peu représentées. En revanche, dans les territoires du nord de la Gaule, les modes de dépôt des restes osseux sont plus diversifiés et l'utilisation de coffre en pierre n'est peu ou pas connue. Dans la capitale des Nerviens, les ossements sont généralement déposés directement sur le fond de la fosse sous forme d'un ou plusieurs amas plus ou moins concentrés. D'autres modes de dépôt des ossements sont également attestés, comme celui en vase ossuaire en céramique ou en verre ou encore celui en contenant en matériau périssable comme le coffret en bois et les enveloppes en tissu, mais ils sont moins fréquemment observés. Enfin chez les Morins, les tombes en terre libre et celles en vase ossuaire (céramique et verre) semblent être les plus couramment représentées.

D'un point de vue chronologique, sur l'ensemble des villes étudiées, les vases en céramique sont utilisés au cours des trois premiers siècles de notre ère.[259]. Les sépultures en terre libre à ossements dispersés et à concentration d'ossements sont également représentées à cette même période, avec une plus forte fréquence au cours du 2ème siècle de notre ère. Les vases en verre semblent être caractéristiques des deux premiers siècles de notre ère dans l'est de la Gaule Belgique mais ils semblent perdurer jusque dans la première moitié du 3ème siècle à Thérouanne. Les coffres en pierre, bien que souvent non datés, semblent être utilisés le plus couramment au cours du 1er et du 2ème siècle après J.-C. Les coffrets en bois sont connus dès le 1er siècle de notre ère mais ils sont davantage présents dans les sépultures datées du 2ème siècle, notamment dans la deuxième moitié de ce siècle. Enfin, l'utilisation de contenant souple, bien qu'il s'agisse dans la majorité des cas d'une présence hypothétique, semblent se situer principalement au cours du 1er et du 2ème siècle après J.-C.

Les tendances que nous avons pu observer à travers l'étude de ces trois capitales de cités sont d'une manière générale, similaires en de nombreux points avec celles observées par M.-J. Ancel en contexte rural, dans les mêmes zones géographiques[260]. Il semble donc que les particularismes observés au sein de chaque capitale de cité reflètent également l'image de ce qui se passe à l'intérieur de leur territoire et que les différences observées dans les choix du mode de dépôt des restes osseux entre les capitales de l'est et du nord de la Gaule Belgique se retrouvent également dans les ensembles funéraires ruraux.

[259] Voire jusqu'au 4ème siècle dans l'ensemble funéraire de Metz . En effet, dans les trois sépultures datées de la première moitié du 4ème siècle, les ossements des défunts sont à chaque fois déposés dnas un vase ossuaire en céramique.

[260] Ancel M.-J. 2010, p. 310-312.

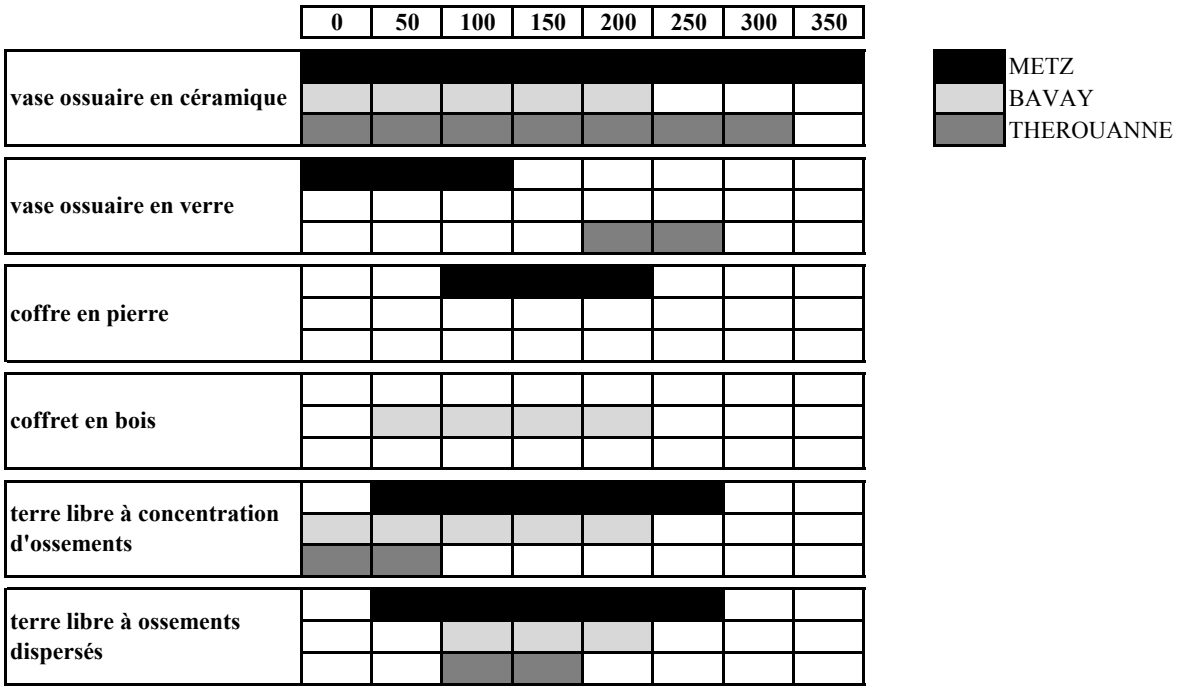

Fig. 263 : Répartition chronologique des différents modes de dépôt des restes osseux utilisés dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

1.3 - Le dépôt des restes du défunt dans la tombe

L'étude des structures liées à la crémation ne permet pas de déterminer de quelle manière est réalisé le ou les prélèvements sur l'aire de crémation, ni le nombre de manipulations qu'ont pu subir les ossements avant leur dépôt définitif dans la tombe. Néanmoins, la diversité des modes de dépôts des ossements observés dans les tombes de notre corpus tend à montrer que les restes placés dans la sépulture peuvent subir différents traitements avant leur dépôt définitif. Dans certaines structures secondaires à crémation, les os peuvent être mêlés aux autres composants du bûcher (notamment les sépultures en terre libre à ossements dispersés). Dans ce cas, il est possible d'envisager que les os ont été prélevés au même titre que les résidus de la crémation, peut être à l'aide d'une pelle, instrument permettant de ramasser les différents restes conjointement. En revanche, pour une grande majorité des sépultures à crémation, notamment lorsque les os sont déposés dans des contenants (vases ossuaires, coffrets, récipients en matière périssable...), les ossements ont été systématiquement séparés des résidus charbonneux provenant de bûcher, ce qui induit que les restes du défunt ont été nettoyés et/ou triés avant d'être déposés dans la tombe.

1.3.1 - La quantité d'ossements déposée dans la tombe

La masse de résidus et d'ossements prélevés dans le bûcher après la crémation du corps du défunt ne correspondent pas forcément à ce qui est placé dans le lieu de dépôt définitif des restes. En effet, la quantité et le choix des pièces osseuses placées dans la structure de dépôt est le résultat d'une sélection qui a pu être effectuée lors de la collecte sur le bûcher avant le dépôt dans la tombe, étapes entre lesquelles d'autres gestes peuvent être effectués. Dans les trois ensembles funéraires que nous avons étudié, les ossements du défunt peuvent être placés soit uniquement dans un ou plusieurs contenants (vase ossuaire, coffret en bois, contenant en matière périssable, coffre en pierre...), soit seulement dans le comblement de la fosse, soit à la fois dans un contenant et dans le comblement de la fosse[261]. D'une manière générale, il a pu être observé que la masse osseuse déposée dans la tombe est une donnée fortement variable au sein d'un même site et que les résultats pondéraux obtenus semblent indiquer que dans la majorité des cas, le dépôt réalisé n'est pas exhaustif et qu'il correspond seulement à une partie des restes du défunt.

L'ensemble des observations réalisées sur le poids total des amas osseux a été effectué sur des dépôts intacts (état de conservation 1 et 2) pour lesquels le bon état de conservation de la sépulture a permis de s'assurer d'être en possession de l'intégralité du dépôt. Notre corpus d'étude comporte au total deux cent quatorze sépultures secondaires à crémation intactes dont :

- cent douze tombes de l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux » : quatre vingt-onze sépultures individuelles d'adultes, quatorze sépultures individuelles d'immatures (nourrisson, *Infans I*, *Infans II*) et sept tombes multiples.
- quatre-vingt-dix tombes de l'ensemble funéraire de Bavay « La Fache des Près Aulnoys » : soixante-huit sépultures individuelles d'adultes, neuf sépultures individuelles d'immatures (nourrisson, *Infans I*, *Infans II*) et treize tombes multiples.
- douze sépultures de l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne : douze sépultures individuelles d'adultes. Aucune sépulture d'immature n'a été observée.

[261] Le dépôt des restes osseux dans un contenant est le type de dépôt le plus fréquemment observé dans les sépultures de notre corpus d'étude. Le déversement simultané des ossements dans un contenant et dans le comblement de la fosse n'a été observé que très rarement..

1.3.1.1 - Les sépultures individuelles

Le poids total de la masse osseuse déposée dans les sépultures secondaires à crémation individuelles contenant des sujets adultes sociaux (individus adultes, de taille adulte et *Juvenis*) dans les trois sites de notre corpus d'étude est relativement faible et dépasse rarement un kilogramme, valeur théorique minimale attendue pour un squelette appartenant à un sujet de taille adulte[262] (**Fig. 264**). Les moyennes du poids total obtenues à Metz et à Bavay sont relativement proches l'une de l'autre avec respectivement 438,1 g (Min. : 0,4 g ; Max. : 1518,1 g ; σ : 319,4 g) et 482,4 g (Min. : 21,7 g ; Max. : 1132,1 g ; σ : 309,7 g). Aux « Oblets » à Thérouanne, la masse d'ossements déposée dans la tombe est encore plus faible avec une valeur moyenne de 285 g (Min. : 8,6 g ; Max. : 1383,8 g ; σ : 374,5 g). Dans l'ensemble de notre corpus, l'écart-type est très élevé et sa valeur se situe proche, voire dans certains cas, au-delà de la moyenne, témoignant d'une grande variabilité entre les différents dépôts.

	METZ	BAVAY	THEROUANNE
Individu adulte, taille adulte, *Juvenis*			
nbr sépulture à crémation	91	68	12
moyenne du poids humains	438,1	482,4	285
écart type	319,4	309,7	374,5
min.	0,4	21,7	8,6
max.	1518,1	1132,1	1383,8
Individu immature (nourrisson, *Infans I*, *Infans II*)			
nbr sépulture à crémation	14	9	0
moyenne du poids humains	65,4	49,1	
écart type	90,7	42,2	
min.	4,3	4,9	
max.	354,7	137,9	

Fig. 264 : Comparaison de la moyenne du poids total des ossements humains dans les sépultures individuelles d'adultes et d'immatures dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

Les histogrammes de distribution du poids total montrent une grande diversité dans les poids obtenus (**Fig. 265**). A Metz, la majorité des dépôts ont une valeur comprise entre la classe 0-50 g et 800-850 g avec une plus forte fréquence pour les classes 0-50 g et 550-600 g. Seules quatre tombes sur les quatre -vingt-onze sépultures individuelles de sujet adulte ont livré plus d'un kilogramme d'os (soit 4,4 %). A Bavay, le poids total des dépôts se situe entre les classes 0-50 g / 550-600 g et 650-700 g/1100-1150 g avec une fréquence plus marquée pour les dépôts appartenant aux classes comprises entre 300 et 450 g. Les dépôts supérieurs à un kilo sont également peu nombreux, avec seulement six cas sur soixante-huit (soit 8,8 %). Le poids maximum observé ne dépasse pas 1150 g. A Thérouanne, bien que le nombre de tombes étudiées ne soit que de douze, la majorité des dépôts a une valeur comprise entre

[262] Voir Partie 2, Chap. 2, 2.2.1.3 et 2.2.2.1 : valeur moyenne évaluée à 1760,3 g selon B. Hermann, 2017,6 g selon J.I. McKinley, 2421,2 g selon M.W. Warren et W.R. Maples et 2409,6 g selon G. Depierre.

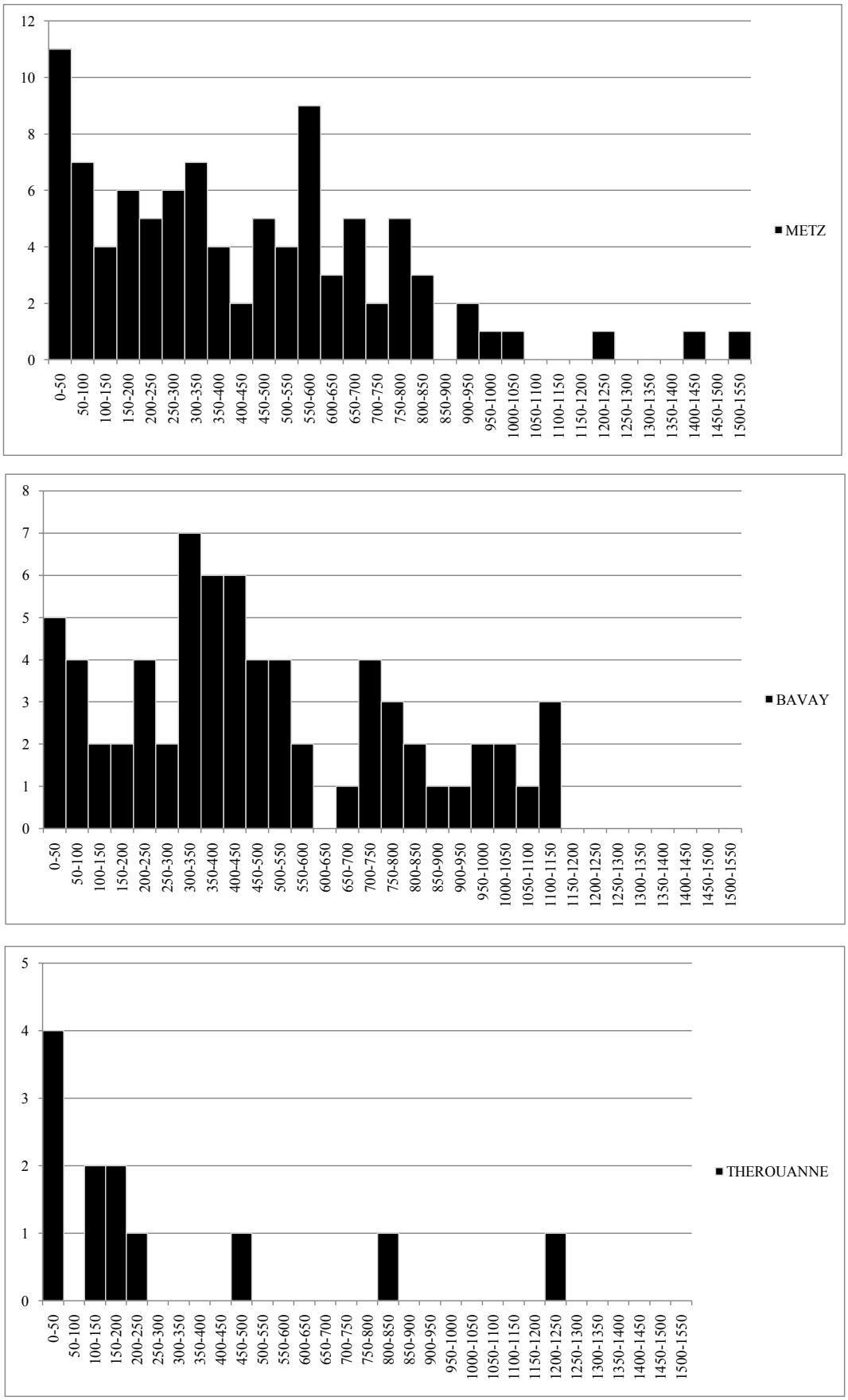

Fig. 265 : Histogramme de distribution du poids total des ossements humains dans les sépultures individuelles d'adultes dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

0-50 g et 200-250 g, avec une plus forte proportion dans la classe 0-50 g. Hormis le poids total obtenu pour l'individu adulte de la tombe-bûcher probable 005 (1383,8 g), une seule sépulture possède un amas osseux supérieur à un kilogramme.

En ce qui concerne les sépultures individuelles de sujets immatures (nourrisson, *Infans I*, *Infans II*), la moyenne du poids total est relativement faible avec une valeur de 65,4 g pour les tombes de Metz (Min. : 4,3 g ; Max. : 354,7 g ; σ : 90,7 g) et de 49,1 g pour celles de Bavay (Min. : 4,9 g ; Max. : 137,9 g ; σ : 42,2 g) (**Fig. 264**). Là encore, l'écart-type est très important, confirmant l'extrême variabilité des masses osseuses déposées. L'essentiel des sépultures d'immatures, 96 % (13 tombes d'immatures sur 14 de Metz et toutes les tombes de sujets immatures de Bavay) contiennent moins de 150 g d'ossements, avec une prédominance (8 tombes sur 14 à Metz et 6 tombes sur 9 à Bavay) des tombes contenant moins de 50 g (**Fig. 266**).

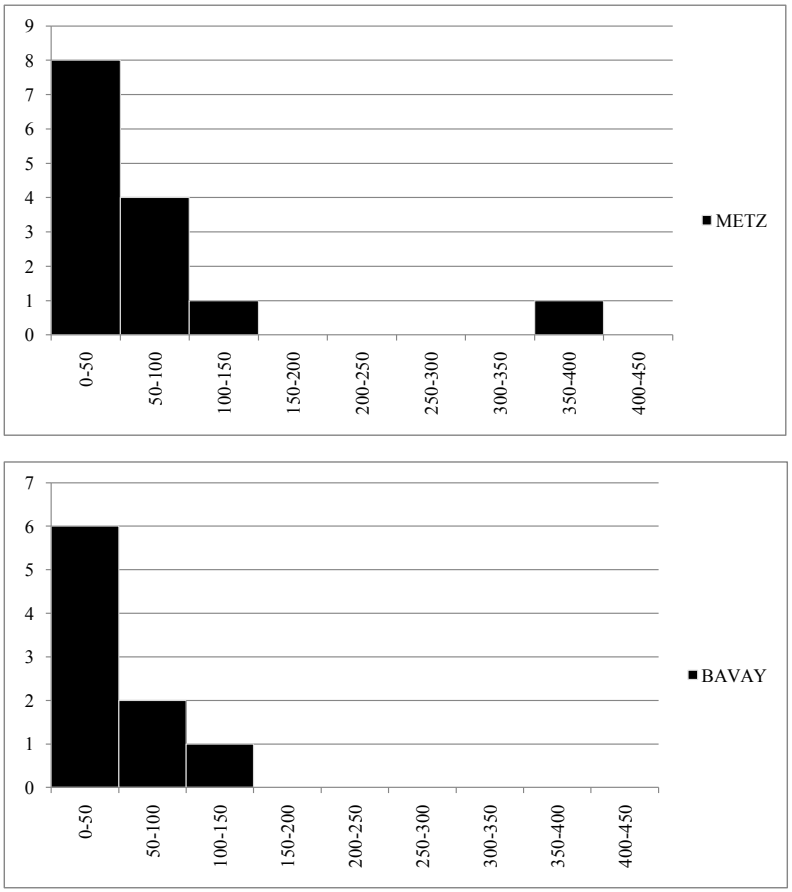

Fig. 266 : Histogramme de distribution du poids total des ossements humains dans les sépultures individuelles d'immatures dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay.

A Metz, il semble que le poids d'ossements déposé dans la tombe évolue avec l'âge des sujets. En effet, le poids total de l'amas osseux appartenant au sujet nourrisson est le plus faible de l'échantillon avec 4,3 g, celui des *Infans I* (7 sujets) est compris entre 8,6 g et 55,8 g (moy. : 29,3 g) ; le poids total des amas osseux contenant les *Infans II* (3 sujets) est plus élevé avec des valeurs comprises entre 61,2 g et 354,7 g (moy. : 184,5 g). Cette tendance n'a pas pu être observée à Bavay, où l'effectif étudié comprend huit *Infans I* (Min : 4,9 g ; Max : 137,9 g ; moy. : 46,6 g) et un seul *Infans II* (poids : 69,1 g). On peut donc constater que d'une manière tout à fait logique, la masse osseuse déposée dans les sépultures individuelles de sujets immatures est largement inférieure à celle des tombes individuelles d'adultes. Néanmoins, les valeurs les plus faibles ne sont pas systématiquement attribuables à des individus immatures. A Metz, parmi les quatre-vingt-onze sépultures individuelles d'adultes, vingt-deux (23,9 %) ont livré entre 0 et 150 g d'ossements ; à Bavay, onze tombes sur soixante-huit (14,1 %) appartiennent à cette classe.

D'une manière globale, on peut donc constater que la quantité d'os déposée dans les sépultures individuelles de sujets adultes est très peu élevée et se situe largement en-dessous des poids de référence obtenus dans les crématoriums actuels. Les travaux effectués à ce sujet, sur les individus immatures, sont encore trop peu nombreux pour permettre d'obtenir des données suffisamment fiables[263]. Néanmoins, selon les moyennes obtenues par M. Trotter et B.B. Hixon, il semble également que pour les sujets immatures, l'intégralité du squelette ne soit vraisemblablement pas déposée dans la tombe. A la vue de ces éléments, il semble donc que dans notre corpus, quel que soit l'âge des sujets, les restes osseux ne sont pas prélevés exhaustivement, observation qui pourrait indiquer des gestuelles identiques sans discrimination en fonction de l'âge du sujet.

Le fait que les poids moyens n'atteignent que rarement des valeurs permettant de considérer que les restes des individus ont été collectés exhaustivement, est un phénomène couramment observé dans les sépultures secondaires à crémation des populations du passé[264] et il semble donc se vérifier au sein de chacun des trois ensembles funéraires de notre corpus d'étude. La faiblesse des masses osseuses observées prouve donc qu'en règle générale, le dépôt n'est pas exhaustif et que seule une partie du corps de l'individu est placée dans la tombe. Il semble donc que la quantité d'ossements déposés résulte d'un choix délibéré effectué par les officiants à la crémation ou la famille du défunt. Dans un certain nombre de sépulture, la part déposée peut même parfois être considérée comme symbolique, notamment dans les cas où la masse osseuse est inférieure à 50 g.

A contrario, il a pu être observé que pour un nombre restreint de tombes (8 tombes individuelles d'adultes au total pour les trois sites), une part importante des restes du défunt (voire la quasi-totalité) a été volontairement placée de manière exhaustive dans la tombe. A Metz, trois tombes individuelles d'adultes ont livré un poids total compris entre 1200 et 1550 g. A Bavay, on dénombre quatre tombes dont le poids est compris entre 1050 et 1150 g et à Thérouanne, une sépulture secondaire à crémation contient une masse osseuse de 1230,7 g.

[263] Trotter M., Hixon B.B 1974. Voir Chap. 2, Partie 1, 2.2.2.1 : poids moyen des périnataux : 96,3 g, poids moyen pour les immatures entre 6 mois et 3 ans : 300,6 g et poids moyen pour les sujets immatures entre 3 et 12 ans : 1225 g.

[264] Ce phénomène est observable de la période protohistorique (Lenorzer S. 2006, Janin T. *et al.* 2000, LeGoff I. 1998, Prouin Y. 2007…) à la période romaine (Depierre G. 1995, Ancel M.-J. 2010, Castella D. 1999, Bel V. *et al.* 2002, Blaizot F. *et al.* 2009…).

Ces différents choix montrent donc que même si les pratiques liées aux dépôts des ossements dans la tombe semblent montrer certaines similitudes, une grande variété de gestes peut être perçue au sein du même ensemble funéraire, sans qu'il nous soit possible de comprendre les différentes pensées qui ont accompagné ces gestes.

1.3.1.2 - Les sépultures plurielles

Le poids total des ossements déposés dans les sépultures plurielles est, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, relativement faible en proportion du nombre d'individus présents dans l'amas osseux. A Metz et à Bavay, les moyennes obtenues sont respectivement 816,9 g (σ : 981 g) et 1046,6 g (σ : 785,2 g). Ces valeurs supportent un écart-type important témoignant de la grande variabilité du poids des amas osseux. L'histogramme de distribution du poids total des deux sites montrent d'une part, les écarts importants qui peuvent exister entre les différents tombes et d'autre part, que les amas osseux contenant plusieurs individus n'atteignent que dans de rares cas, les valeurs attendues pour un seul individu déposé exhaustivement (**Fig. 267**).

A Metz, on dénombre cinq sépultures doubles, une sépulture quadruple et une sépulture contenant les restes d'au moins six individus. Les dépôts les plus importants correspondent à une tombe quadruple contenant les restes d'individus de taille adulte (poids total : 2732,2 g) répartis chacun dans un contenant différent (trois vases ossuaires en céramique et un amas osseux en terre libre à concentration d'ossements) et à une tombe double associant les restes d'un individu adulte jeune ou mature à ceux d'un sujet immature *Infans I* (poids total : 1090,9 g) placé chacun dans un vase ossuaire en céramique ; les autres sépultures plurielles contenant deux à six individus ont des valeurs comprises entre 50 et 650 g.

A Bavay, parmi les tombes intactes, huit sépultures contenaient les restes d'au moins deux individus et cinq renfermaient au moins trois sujets. Les deux dépôts les plus lourds correspondent à une tombe double contenant les restes de

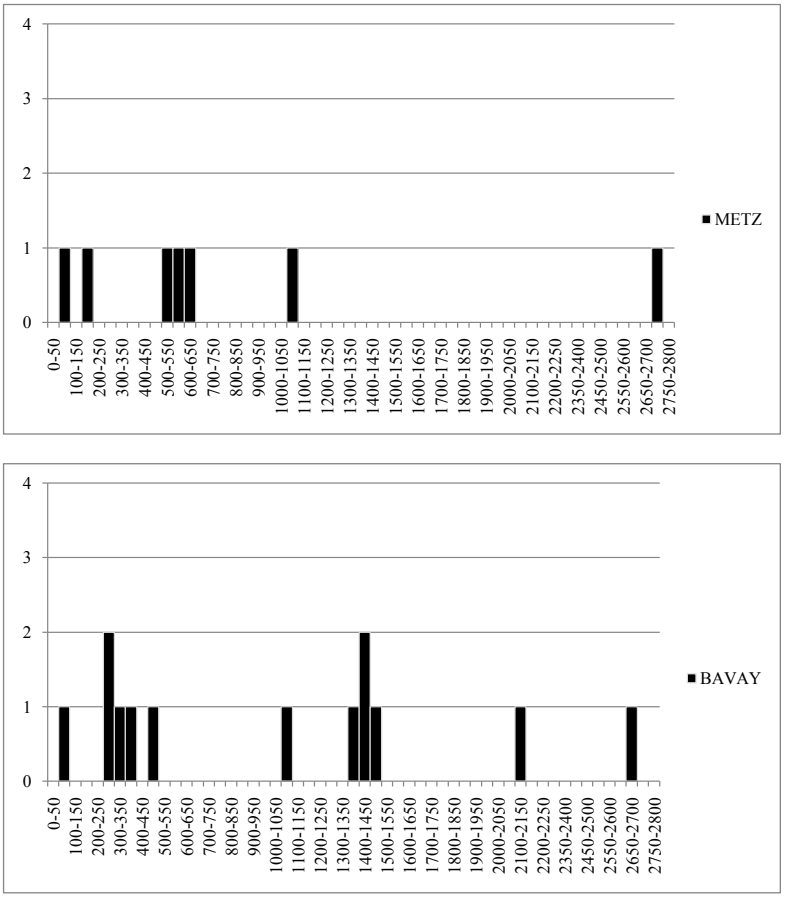

Fig. 267 : Histogramme de distribution du poids total des ossements humains dans les sépultures plurielles dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay.

deux individus adultes (poids total : 2107,2 g) placés dans un vase ossuaire en céramique et à une tombe triple comportant les restes d'au moins trois individus adultes matures ou âgés (poids total : 2685 g) dont les restes ont été répartis en deux amas déposés sur le sol. Les autres sépultures doubles et triples (11 sur un total de 13) révèlent des poids plus faibles situés entre 50 et 1500 g.

Ceci tendrait à montrer qu'un choix a été effectué parmi les restes osseux avant leur dépôt dans le contenant final. Dans la majorité des cas et quelque soit la période chronologique, les poids enregistrés pour les sépultures plurielles ne sont guère différents de ceux obtenus pour les sépultures individuelles et ils reflètent très rarement le nombre d'individus présents dans l'amas osseux. Cette absence de distinction réelle ou perceptible entre les poids des amas osseux des sépultures individuelles et plurielles est peut être le reflet d'un geste spécifique, consistant à déposer dans la tombe, une certaine quantité d'os ne devant pas dépasser un poids donné quel que soit le nombre d'individu ?

Dans ce cas également, il semble que le dépôt définitif ne représente pas la réalité physique d'un individu mais il s'agit davantage du résultat d'une succession de gestes exécutés par les officiants à la crémation et/ou par la famille du défunt lors des différentes étapes post-crématoires s'échelonnant de la collecte des os sur le bûcher et se terminant par le dépôt volontaire d'une partie plus ou moins exhaustive des restes du défunt dans la tombe.

1.3.1.3 - Le traitement des restes non déposés dans la tombe

Ce déficit d'ossements entre l'étape de la crémation et celle du dépôt dans la tombe peut s'expliquer d'une part, par le ramassage sur le bûcher, où, comme nous avons pu le voir lors de l'étude des bûchers en fosse (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 4.2), tous les ossements et les résidus ne sont pas nécessairement collectés. Les ossements et ou les résidus prélevés ensuite peuvent subir plusieurs manipulations (nettoyage, tri…) et une partie d'entre eux peut, dans certains cas, être déposée dans un ou des lieux différents de celui du dépôt définitif. Dans les espaces funéraires, certains types de structures peuvent, par leur aspect et leur contenu, être rattachés à la gestion des résidus engendrés par la crémation du corps mais également celle du mobilier qui a pu être déposé ou utilisé puis jeté sur le bûcher au cours des différentes actions effectuées pendant la crémation du corps. Les structures de «rejets» à crémation sont généralement situées en périphérie des espaces funéraires à proximité des aires de crémation, mais sur certains sites, elles peuvent se mêler aux autres types de structures funéraires, ce qui dans certains cas, peut rendre délicate leur interprétation.

Deux types principaux de fosses de «rejets» de crémation peuvent être distingués. Il peut s'agir de petites fosses charbonneuses, recueillant une partie des résidus issus d'une crémation individuelle, qui ne sont pas conservés pour être déposés dans la tombe. Ce type de structure, redéfinit par M. Polfer lors de l'étude du site de Septfontaines-Deckt (Luxembourg), est qualifié par l'auteur de « fosses à cendres »[265]. Dans cet ensemble funéraire, onze fosses de ce type ont été découvertes sous et autour d'une aire de crémation s'étendant sur une surface de plus de 160 m² [266]. Le comblement de ces fosses se caractérise par la présence d'une grande quantité de charbon mêlé principalement à du mobilier brûlé et fragmenté mais peu ou pas d'ossements humains brûlés. Le mobilier céramique contenu dans

[265] Polfer M. 2001, p. 149-150.

[266] Polfer M. 2001, p. 151.

chacune de ces fosses présente une homogénéité chronologique propre à chaque structure. De plus, il a pu être attesté qu'il n'existait pas de lien entre le mobilier contenu dans les différentes fosses alors que des recollages ont pu être effectués entre des fragments de vases découverts dans des fosses à cendres et l'aire de crémation[267]. Dans ce cas précis, l'observation de ces différents critères a permis de confirmer que chaque structure semblait avoir recueilli les restes d'une crémation individuelle. L'interprétation de ces structures comme des fosses de «rejets» de crémation ne fait donc guère de doute. Cependant, ce type d'observations reste relativement rare sur les sites funéraires. Dans la majorité des cas, le caractère isolé de la découverte ainsi que l'absence d'étude poussée[268] ne permettent pas de définir clairement la fonction de ce type de structure.

Les fosses à cendres se différencient, par leur caractère individuel, des fosses dépotoirs, qui recueillent quant à elles, les résidus issus des nettoyages successifs effectués sur les aires de crémation[269]. Les fosses dépotoirs comportent en général, le même type de remplissage que les fosses à cendres mais leur taille généralement beaucoup plus grande, la présence de restes osseux humains et animaux provenant de plusieurs individus ainsi que la quantité importante et la variété de mobilier pouvant montrer une hétérogénéité chronologique, permet d'envisager une utilisation collective de ces structures. Leur forme et leur taille sont variables selon les sites funéraires, il peut s'agir de fosses bien délimitées ou de zones aux contours plus flous s'étendant sur des surfaces plus ou moins vastes. Plusieurs structures de ce type ont été fouillées dans des ensembles funéraires urbains, comme à La Favorite à Lyon (Rhône), où une dizaine de fosses dépotoirs ont été dénombrées. Elles étaient réparties sur l'ensemble du site, en particulier dans les zones densément occupées par des sépultures ou des bûchers en fosse. Ces fosses contenaient une grande quantité de mobilier en céramique et en verre, d'ossements humains et animaux provenant du nettoyage des bûchers individuels ou des aires de crémation collectives[270]. Des exemples similaires ont été observés par exemple, dans l'ensemble funéraire d'« En Chaplix » à Avenches (Suisse)[271], aux Cordiers à Mâcon (Saône-et-Loire)[272], au « Champ de l'Image » à Argentomagus (Indre) [273]ou encore au « Solmon » à Cutry (Meurthe-et-Moselle) [274]…

Sur les trois ensembles funéraires sur lesquels est fondé notre recherche, aucune structure de ce type n'a pu être observée. A Metz, seule une tombe-bûcher probable a été appréhendée et aucune fosse à cendre pouvant lui être rattachée n'a été repérée à proximité du lieu de la crémation. A Bavay, aucun lieu spécifique réservé à la crémation du corps n'a pu être localisé avec certitude lors de la fouille du site et selon les archéologues, aucune structure assimilable à une fosse de «rejets» de crémation n'était présente sur l'ensemble de la zone sondée. A Thérouanne, malgré la présence de deux bûchers en fosse et d'une tombe-bûcher probable, aucune structure correspondant à la définition d'une fosse à cendre ou d'une fosse dépotoir n'a été reconnue. Quelques fosses contenant un comblement charbonneux ont tou-

[267] Lieu accueillant des crémations successives : Polfer M. 2007, p. 196.

[268] Les études consistant à tenter d'associer par recollages des restes osseux, céramiques ou métalliques entre les différentes structures funéraires sont rarement entreprises dans le cadre de fouille réalisée en contexte préventif, généralement faute de temps et de moyens.

[269] Polfer M. 2001, p. 150.

[270] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 243-251.

[271] Castella D. 1999, p. 93-95

[272] Barthélémy A., Depierre G. 1990, p. 70.

[273] Allain J. *et al.* 1992, p. 26.

[274] Liéger A. 1997, p. 14-15.

tefois été fouillées, mais l'étude complète des éléments constituant ces structures (présence d'un amas osseux appartenant à un individu, dépôt de mobilier secondaire comme plusieurs récipients complets en céramique) ont permis de reconnaître leur caractère sépulcral. La proximité de l'une d'entre elles avec la tombe-bûcher probable 005 (située à environ un mètre au nord), a dans un premier temps, conduit à interpréter cette structure, comme étant une probable fosse à cendres. Cependant, les tentatives d'appariement par collages entre tessons ou fragments d'os d'une structure à l'autre sont restées vaines.

La déficience de ce type de structures sur les sites urbains de notre corpus peut s'expliquer d'une part, par l'absence de découverte des lieux de crémation des corps. En effet, la fonction de ces fosses est directement liée à l'utilisation de l'aire de crémation ou des bûchers, ce qui induit dans la majorité des cas, une certaine proximité entre les fosses de «rejets» et les lieux de la crémation. Comme nous l'avons vu précédemment, l'organisation spatiale de ces trois ensembles funéraires tend à montrer que les espaces consacrés à la crémation du corps ne se situent pas nécessairement dans le même espace que celui dévolu aux sépultures. Dans le cas particulier de la fouille en contexte urbain, les contraintes techniques liées aux limites d'emprise de la zone sondée, ne permettent généralement pas d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble de l'espace funéraire, nous privant ainsi d'une partie des différents éléments permettant de reconstituer la réalisation de toutes les structures inhérentes à la crémation du défunt.

1.3.2 - Le poids total des os brûlés selon le mode de dépôt des ossements

Le mode de dépôt des ossements peut dans certains cas, avoir un impact sur le poids total des restes osseux placés dans la tombe, suivant qu'ils ont été mis en terre-libre, dans un coffre en pierre, dans un coffret en bois ou dans un vase ossuaire. (**Fig. 268**)

C'est le cas à Metz (**Fig. 268**), où les vases ossuaires en céramique (moy. : 448,6 g ; σ : 346,9 g) et en verre (moy. : 470,6 g ; σ : 196,4 g) contiennent en général une masse osseuse largement supérieure à celle observée dans les sépultures en terre libre à ossements dispersés et à concentration d'ossements (moy. : 201,7 g ; σ : 132,9 g) et celles en coffre de pierre (moy. : 37,7 g ; σ : 39,4 g)[275] (**Fig. 269**).

D'une manière générale, on peut constater que les coffres de pierre contiennent toujours moins de 100 g. Les cavités de ces coffres mesurent en générale trente centimètres de diamètre pour un profondeur variant entre quinze et vingt centimètres, volume permettant d'accueillir une quantité importante d'ossements. Cependant, dans les quatre cas que nous avons pu observer, la cavité n'était pas remplie entièrement et les amas osseux mesuraient entre un et cinq centimètres d'épaisseur au maximum.

Les sépultures en terre libre (à ossements dispersés et à concentration d'ossements) peuvent livrer entre une dizaine de grammes et un maximum de 400 g d'os. Parmi les quatorze sépultures en terre libre intactes, trois sont des tombes à ossements dispersés et onze des tombes à concentration d'ossements. Les sépultures en terre libre à ossements dispersés contiennent en moyenne 148 g d'ossements auxquels sont mêlés à chaque fois les résidus de la crémation (charbon, fragments de céramique, de verre et de métal).

[275] Nous tenons toutefois à préciser que nos résultats méritent d'être nuancée en raison de la différence d'effectif qu'il existe entre les différents modes de dépôts et qu'il est probable que ce facteur puisse quelque peu biaiser les données obtenues.

		METZ	BAVAY	THEROUANNE
vase ossuaire en céramique	nbr tombes	80	22	5
	moyenne du poids humains	443,6	605	579
	écart type	346,9	543,5	440,5
	min.	0,4	25,4	184,8
	max.	1518,1	2107,2	1230,7
vase osuaire en verre	nbr tombes	10	0	1
	moyenne du poids humains	470,6		178
	écart type	196,4		
	min.	171,3		
	max.	774,5		
coffret en bois	nbr tombes	0	15	0
	moyenne du poids humains		509,3	
	écart type		295,9	
	min.		49,2	
	max.		1081,6	
coffre en pierre	nbr tombes	4	0	0
	moyenne du poids humains	37,7		
	écart type	39,4		
	min.	1,8		
	max.	82,5		
terre libre à concentration d'ossements	nbr tombes	11	51	1
	moyenne du poids humains	216,3	485,5	37,9
	écart type	126	477,7	
	min.	15,6	4,9	
	max.	346,6	2695	
terre libre à ossements dispersés	nbr tombes	3	2	5
	moyenne du poids humains	148	571,75	61,8
	écart type	251,4	684,5	57,1
	min.	12,6	87,7	8,6
	max.	393,5	1055,8	133,5

Fig. 268 : Comparaison de la moyenne du poids total des ossements humains selon le mode de dépôt dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

Les sépultures à concentration d'ossements ont livré en moyenne 216,3 g d'ossements. Pour quatre d'entre elles (sur 11), quelques résidus issus de la crémation (fragments de charbon et de mobilier brûlé) étaient présents dans l'amas osseux[276].

Dans ces sépultures, la présence des résidus de crémation mêlés aux ossements ne semble pas avoir d'influence sur la quantité d'os déposés, les poids osseux sont comparables entre les différentes structures en terre libre.

Les vases ossuaires en verre contiennent entre 150 g et 750- 800 g alors que les vases ossuaires en céramique peuvent renfermer de quelques dizaines de grammes à plus de 1500 g d'ossements. Ce sont les seuls à livrer plus d'un kilogramme d'os. Néanmoins, la capacité de contenance des vases ossuaires n'est pas nécessairement proportionnelle à la quantité d'ossement déposés. La majorité des vases ossuaires en céramique correspond à des pots de taille moyenne et ils sont rarement remplis entièrement.

[276] Pour la majorité des sépultures à concentration d'ossements, seuls les amas osseux ont été repérés lors de la fouille. Le substrat naturel et celui utilisé pour le comblement des fosses sépulcrales étant identiques, les limites de creusement de ces structures n'ont pas pu être appréhendées. Aucune fosse contenant un amas à concentration d'ossements n'a été comblée par une couche de résidus provenant de la crémation. Lorsque des éléments charbonneux et du mobilier brûlé étaient présents, ils ont été observés uniquement dans l'amas osseux mais pas par-dessus ce dernier.

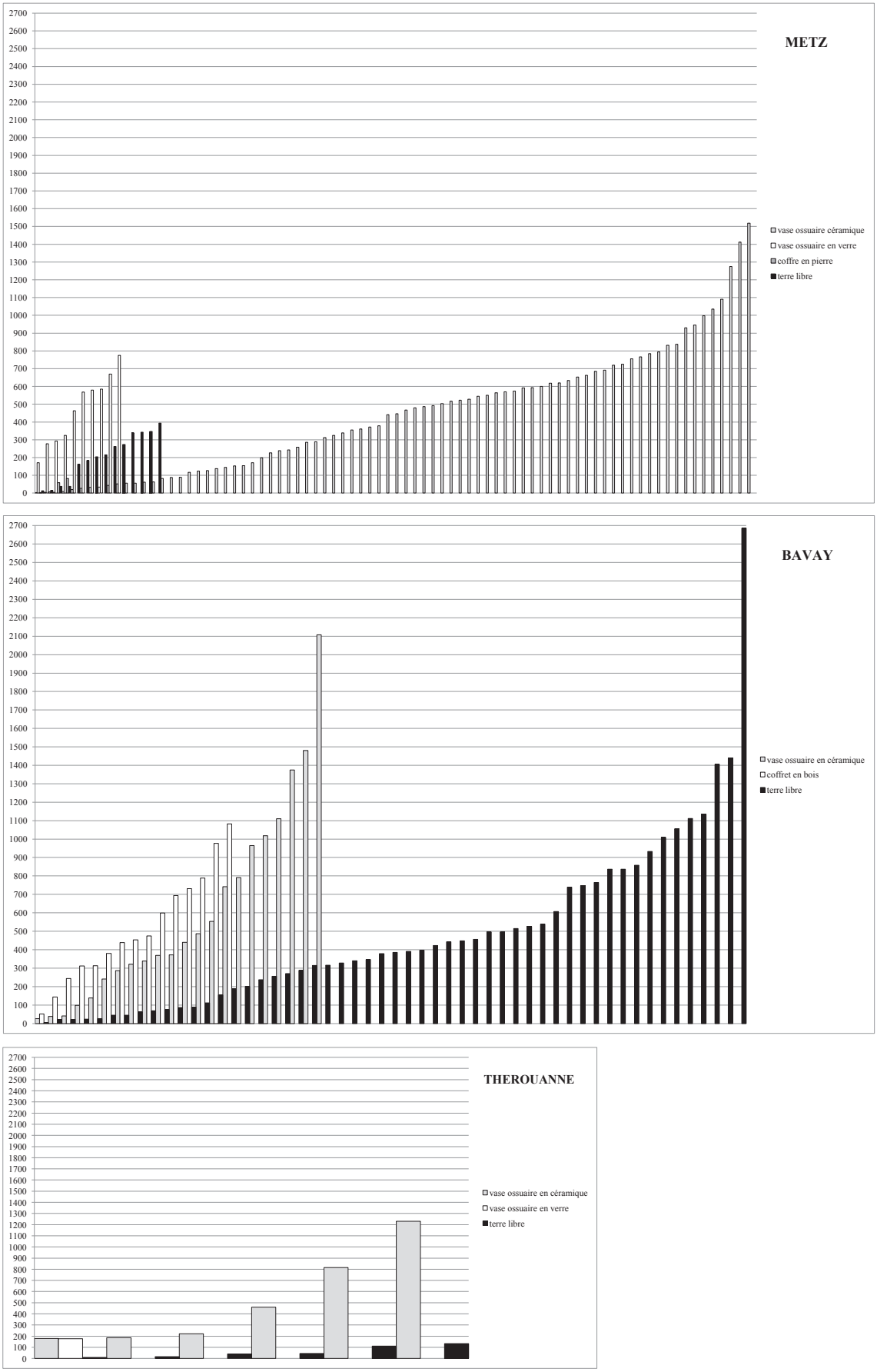

Fig. 269 : Distribution de la masse osseuse selon les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

A Bavay également, le choix du réceptacle cinéraire semble avoir une influence sur la quantité d'ossements déposés (**Fig. 268**). Les poids sont généralement plus élevés que dans l'ensemble funéraire de Metz et les écarts pondéraux entre les différents types de contenants moins importants. Dans la majorité des cas, les vases ossuaires en céramique[277] semblent contenir un poids plus élevé d'os (moy. : 605 g ; σ : 543,5 g) que lorsque l'amas osseux est placé dans un coffret en bois (moy. :509,3 g ; σ : 295,9 g) ou sous la forme d'un amas concentré ou lorsque les ossements sont dispersés directement sur le fond de la fosse sépulcrale (moy. : 488,7 g ; σ : 478,3 g)[278]. Ici encore, les écarts-types sont importants et montrent une grande variabilité des poids osseux déposés à l'intérieur d'un même mode de dépôt et également entre les différents types de dépôt entre eux (**Fig. 269**).

Les sépultures en terre libre à concentration d'ossements sont les plus nombreuses (51 tombes intactes) et peuvent contenir de quelques dizaines de grammes d'os jusqu'à environ 2700 g. Pour une partie de ces tombes, la présence d'un contenant en matière périssable souple ou semi-rigide (type enveloppe en tissu ou en cuir) a été proposée. L'utilisation de ce type de contenant, probablement sous la forme d'un sac, peut permettre d'ajuster la taille du réceptacle à la quantité d'ossements choisis pour être déposée dans la tombe et donc d'y placer une masse osseuse très variable.

Les dépôts en coffret de bois peuvent contenir entre 50 g et 1100 g d'ossements. Nous avons vu précédemment que les coffrets se présentaient sous la forme d'une boite rectangulaire dont les dimensions étaient globalement similaires d'une tombe à une autre (environ 25 x 30 cm). Nous ne connaissons pas l'épaisseur exacte de ces boites, mais la contenance de ces dernières devait être suffisamment importante pour permettre de déposer une masse osseuse quasiment identique à celle des dépôts en vase ossuaire.

Les vases ossuaires en céramique contiennent également une masse osseuse allant d'une vingtaine de grammes d'ossements jusqu'à plus de deux kilos. La majorité des amas osseux (14 tombes sur 22 soit 63,9 %) ne dépasse pas les 500 g. Tous ces vases étaient complets à l'exception de celui de la tombe 072, dans laquelle un pot, qui avait été volontairement découpé au niveau de la panse, servait de réceptacle cinéraire.

A Bavay également, la contenance des vases ossuaires en céramique n'influe pas sur la quantité d'os déposée : le même type de pot peut recevoir une quantité très variable d'ossements et le niveau de remplissage dépasse rarement la moitié du contenant.

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, malgré le faible échantillon, nous avons constaté que les poids déposés dans les vases ossuaires sont très variés, compris dans une fourchette allant de 180 g à plus de 1200 g (**Fig. 269**). Les cinq sépultures possédant un vase ossuaire en céramique renferment un poids moyen largement supérieur (moy. : 579 g ; σ : 440,5 g) à ceux placés dans les autres types de tombes (**Fig. 268**). En comparaison, l'unique vase ossuaire en verre contient 178 g d'os. Les cinq sépultures en terre libre à ossements dispersés, auxquelles sont généralement mêlés les résidus de crémation, comportent en moyenne 61,8 g d'ossements (σ : 57,1 g) : les poids osseux dans ce type de structure sont relativement faible, s'échelonnant entre une dizaine de grammes et 130 g au maximum. Enfin, l'unique tombe à concentration d'ossements possède 37,9 g d'os.

[277]Il n'y a pas de vases ossuaires en verre à Bavay.

[278]A Bavay, les effectifs représentant chaque mode de dépôt sont également disproportionnés, ce qui peut biaiser nos résultats.

D'une manière générale, on peut donc constater que le poids des amas osseux semble varier en fonction du type de contenant utilisé. Dans les trois sites funéraires concernés, les vases ossuaires, notamment les récipients en céramique, semblent contenir une masse osseuse plus importante que celle qui peut être déposée dans les autres types de tombe. A Metz et à Thérouanne, les sépultures en terre libre contiennent en général moins d'ossements que celles en contenant, excepté quand il s'agit de coffres en pierre (moy. : 37,7 g) , où le poids d'ossements déposé est généralement faible. En revanche à Bavay, les sépultures en terre libre à concentration d'ossements peuvent comporter une quantité d'ossements quasiment similaire aux tombes dont les os ont été placés dans un vase ossuaire en céramique ou dans un coffret en bois. De plus, les poids osseux peuvent varier au sein d'un même type de tombe et ceci de quelques grammes d'ossements à une représentation quasiment exhaustive du squelette.

La forme et la taille du contenant ne semble pas avoir de réelle influence sur la quantité d'ossements déposée : les récipients en céramique, en verre ou les coffrets bois, qui offrent une importante capacité de contenance ne sont que très rarement remplis entièrement. Les sépultures en terre libre dans lesquelles les ossements peuvent être déversés dans le comblement de la fosse sépulcrale (tombe à ossements dispersés) ou alors directement sur le fond de la fosse ou dans des contenants en matériau périssable souple ou semi-rigide comme des sacs (tombes à concentration d'ossements), semblent quant à eux, s'adapter à la taille de l'amas déposé.

Il est également envisageable que le poids des amas osseux puisse varier en fonction du mode de ramassage des ossements. Dans les sépultures en terre libre à ossements dispersés, les os semblent être prélevés aléatoirement, peut être à l'aide d'une pelle, avec les résidus de la crémation. En revanche, ceux placés dans un vase ossuaire (ou un autre contenant) ou sous forme d'amas ont été nettoyés des résidus charbonneux. Cette étape induit que les os ont été isolés, soit directement sur l'aire de crémation, soit après le ramassage dans les restes du bûcher à l'issue de la crémation. Il semble donc ici que ce soit la manière dont sont collectés les os pour les mettre dans le tombe qui pourrait jouer un rôle prédominant dans le poids de masse osseuse placée dans la tombe.

1.3.3 - Evolution du poids total des os brûlés selon les phases chronologiques

L'occupation chronologique des trois sites funéraires qui nous concerne ici s'étend sur les trois premiers siècles de notre ère. Les tombes intactes que nous avons étudiées couvrent également cette période. A l'intérieur de chaque gisement, une comparaison des poids osseux déposés dans les tombes a permis d'entrevoir une évolution de la masse pondérale au cours du temps. Il nous semble donc intéressant de confronter les données de ces trois sites afin de vérifier si l'évolution de la quantité d'ossements humains déposés dans les sépultures correspond à une pratique crématoire généralisée pouvant s'appliquer à des sites funéraires contemporains, distants géographiquement mais culturellement proches ou s'il s'agit d'un phénomène aléatoire, propre à un groupe humain en particulier.

A Metz, le poids total des amas osseux humains dans les sépultures individuelles, quel que soit l'âge des défunts, révèle une évolution régulière entre le 1er et le 3ème siècle (**Fig. 270**) avec des valeurs moyennes allant de 422,2 g pour le 1er siècle à 586,5 g pour le 3ème siècle et une diminution au cours de la première moitié du 4ème siècle (288,6 g). Ces tendances se confirment pour les sépultures individuelles contenant des sujets de taille adulte (**Fig. 271**). En revanche, l'échantillon des sujets socialement immatures est trop déséquilibré pour que l'on puisse juger d'une quelconque évolution. A l'inverse, les sépultures plurielles montrent une évolution significative au cours du temps. On nuancera cependant ce propos en raison de la faiblesse de l'échantillon de ce type de sépultures.

		METZ	BAVAY	THEROUANNE
Sépultures individuelles - Tous individus confondus				
1er s.	nbr sépulture à crémation	16	18	3
	moyenne du poids humains	422,2	297,4	237
	écart type	364,5	225,4	207,7
	min.	2,9	4,9	37,9
	max.	1274,6	932,8	452,4
transition 1er/2ème s.	nbr sépulture à crémation	15	6	1
	moyenne du poids humains	465,9	468,5	184,8
	écart type	232,5	233,1	
	min.	4,8	110,9	
	max.	774,5	791,2	
2ème s.	nbr sépulture à crémation	34	43	3
	moyenne du poids humains	426	477,3	732,4
	écart type	354,7	353,3	553,3
	min.	8,6	20,7	133,5
	max.	998,3	1132,1	1230,7
3ème s.	nbr sépulture à crémation	12	0	1
	moyenne du poids humains	586,5		178
	écart type	334,9		
	min.	126,2		
	max.	1412,1		
4ème s.	nbr sépulture à crémation	2	0	0
	moyenne du poids humains	288,6		
	écart type	127,1		
	min.	198,7		
	max.	378,4		
Sépultures individuelles - Individus adultes, taille adulte, *Juvenis*				
1er s.	nbr sépulture à crémation	15	15	3
	moyenne du poids humains	422,2	349,9	237
	écart type	364,5	208,9	207,7
	min.	2,9	44,6	37,9
	max.	1274,6	932,8	452,4
transition 1er/2ème s.	nbr sépulture à crémation	13	6	1
	moyenne du poids humains	510	468,5	184,8
	écart type	205,4	233,1	
	min.	88,8	110,9	
	max.	774,5	791,2	
2ème s.	nbr sépulture à crémation	25	37	3
	moyenne du poids humains	566,3	545,4	732,4
	écart type	246,4	333,3	553,3
	min.	38	21,7	133,5
	max.	998,3	1132,1	1230,7
3ème s.	nbr sépulture à crémation	12	0	1
	moyenne du poids humains	586,5		178
	écart type	334,9		
	min.	126,2		
	max.	1412,1		
4ème s.	nbr sépulture à crémation	2	0	0
	moyenne du poids humains	288,6		
	écart type	127,1		
	min.	198,7		
	max.	378,4		
Sépultures individuelles - Individus immatures (nourrisson, *Infans I*, *Infans II*)				
1er s.	nbr sépulture à crémation	1	3	0
	moyenne du poids humains	52,2	33,1	
	écart type		32,8	
	min.		4,9	
	max.		69,1	
transition 1er/2ème s.	nbr sépulture à crémation	2	0	0
	moyenne du poids humains	179,8		
	écart type	247,4		
	min.	4,8		
	max.	354,7		
2ème s.	nbr sépulture à crémation	9	6	0
	moyenne du poids humains	51,9	57	
	écart type	40,2	46,9	
	min.	8,6	20,7	
	max.	137,5	137,9	
3ème s.	nbr sépulture à crémation	0	0	0
	moyenne du poids humains			
	écart type			
	min.			
	max.			
4ème s.	nbr sépulture à crémation	0	0	0
	moyenne du poids humains			
	écart type			
	min.			
	max.			
Sépultures plurielles				
1er s.	nbr sépulture à crémation	2	2	0
	moyenne du poids humains	302,2	300,2	
	écart type	319,5	19,4	
	min.	76,3	286,5	
	max.	528,1	313,9	
transition 1er/2ème s.	nbr sépulture à crémation	1	1	0
	moyenne du poids humains	593,4	1405,5	
	écart type			
	min.			
	max.			
2ème s.	nbr sépulture à crémation	4	9	0
	moyenne du poids humains	1160,4	1124,9	
	écart type	1113	860	
	min.	171,3	287,7	
	max.	2732,2	2685	
3ème s.	nbr sépulture à crémation	0	0	0
	moyenne du poids humains			
	écart type			
	min.			
	max.			
4ème s.	nbr sépulture à crémation	0	0	0
	moyenne du poids humains			
	écart type			
	min.			
	max.			

Fig. 270 : Évolution de la moyenne du poids total des ossements humains selon les phases chronologiques dans les sépultures individuelles et multiples dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

A Bavay, le poids total des amas osseux humains de toutes les sépultures individuelles (sujets immatures et adultes confondus) semblent également évoluer selon les différentes phases chronologiques d'occupation du site (**Fig. 270**) : au 1er siècle, le poids moyen total est de 297,1 g, à la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, il augmente à 468,5 g et au 2ème siècle, il est de 477,3 g[279]. Notons toutefois que les effectifs de chaque phase chronologique sont déséquilibrés, avec un total de dix-huit tombes intactes pour le 1er siècle, six tombes pour la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle et quarante-trois tombes pour le 2ème siècle. Pour les individus adultes, on suit la même évolution croissante entre le 1er et le 2ème siècle (**Fig. 271**), avec des poids moyens compris entre 349,9 g au 1er siècle et 545,4 g au 2ème siècle. Pour les sujets immatures (**Fig. 270**), l'échantillon étudié est plutôt faible (9 tombes) mais les poids semblent également légèrement augmenter entre le 1er siècle (moy. : 33,1 g) et le 2ème siècle (moy. : 57 g). La même évolution est perceptible en ce qui concerne le poids osseux déposé dans les sépultures plurielles, où l'on observe une forte progression entre le 1er et le 2ème siècle de notre ère (**Fig. 270**), mais malheureusement nos données sont toujours fondées sur un échantillon de taille modeste.

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne, la comparaison du poids total des amas osseux humains selon les phases chronologiques est peu significative, en raison du trop faible effectif de tombes observés pour chaque période (3 tombes intactes pour le 1er siècle, une tombe pour la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, quatre tombes pour le 2ème siècle et une tombe pour le 3ème siècle). On notera toutefois que la même tendance semble se dessiner pour les sépultures individuelles d'adultes, avec un poids osseux faible au 1er siècle (moy. : 237 g), qui va fortement augmenter au cours du 2ème siècle (moy. : 732,4 g) (**Fig. 271**). En revanche, l'unique sépulture du 3ème siècle livre un poids total de 178 g.

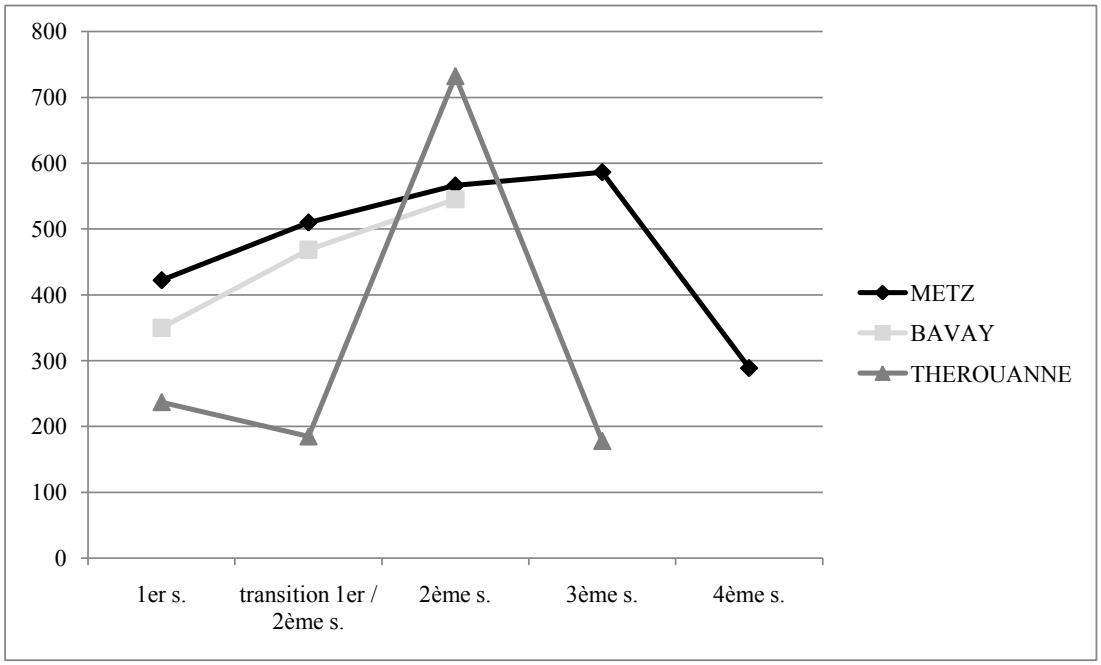

Fig. 271 : Courbes de tendances représentant l'évolution de la moyenne du poids total des ossements humains selon les phases chronologiques dans les sépultures individuelles d'adultes dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

279

L'absence de sépultures individuelles d'enfants et de sépultures plurielles dans cet ensemble funéraire ne permet malheureusement pas d'observer s'il s'agit d'une tendance générale attribuable à l'ensemble de la nécropole ou s'il s'agit d'un fait particulier uniquement perceptible chez les sujets adultes.

Au final, l'analyse comparative des poids totaux des os brûlés entre les trois sites restent délicates à réaliser. En effet, les effectifs de tombes sont souvent disproportionnés que ce soit entre les différentes phases chronologiques, l'âge au décès des sujets ou le type de tombes observées et il est donc difficile d'entrevoir une réelle tendance commune. Néanmoins, au vue de ces premiers éléments, les données que nous obtenons tendent à montrer que le poids d'ossements déposés dans la tombe évolue au cours du temps, avec un poids moyen faible au cours du 1er siècle, qui tend à augmenter au 2ème siècle, tendance croissante qui perdure jusqu'au 3ème siècle à Metz. Les effectifs et les poids obtenus dans les ensembles funéraires de Metz et Bavay sont sensiblement identiques et permettent de confirmer cette évolution. En revanche, les données observées à Thérouanne, trop peu nombreuses, tendent à montrer un poids moyen recueilli dans les tombes ainsi qu'une courbe de distribution relativement différente des deux autres sites. Le trop faible échantillon étudié ici (12 tombes individuelles), ne permet pas de dire si ces divergences impliquent des pratiques et des traitements crématoires différents.

L'hypothèse d'une évolution du poids osseux déposé dans les tombes lié à un facteur chronologique semble se dessiner mais seule une étude réalisée sur un plus grand nombre de gisements de la même période et cohérent culturellement pourrait confirmer ou infirmer ce sentiment.

1.3.4 - Les modalités de dépôt des ossements dans la tombe

1.3.4.1 - La représentation des secteurs anatomiques

L'étude pondérale des amas osseux déposés dans les différents types de tombes nous a permis d'observer que dans la majorité des cas, les ossements recueillis ne correspondent pas à l'intégralité du corps de l'individu brûlé sur le bûcher. Afin d'analyser la composition anatomique des amas osseux déposés dans la tombe, il convient d'examiner les différents indices pondéraux des grandes régions anatomiques dans le but d'observer si chaque secteur est systématiquement représenté dans la tombe ou si leur présence résulte d'un choix volontaire qui sous-entend une pratique ou une gestuelle funéraire spécifique.

Pour cette analyse, seules les sépultures individuelles contenant des sujets adultes et immatures ont été prises en compte. Dans les sépultures plurielles, le tri exhaustif des restes appartenant aux différents individus présents n'ayant pas pu être effectué, il est donc impossible de juger de la participation de chaque segment anatomique au poids total de chaque squelette. Pour les sépultures individuelles d'adulte, nous allons analyser les indices pondéraux en fonction du poids total d'ossements, en rangeant les tombes en trois catégories : les poids inférieurs à 200 g, les poids de 200 à 800 g et les poids au-delà de 800 g afin de voir si la quantité d'ossements peut avoir une influence ou non sur le choix des secteurs anatomiques placés dans la tombe.

A Metz, il a été possible de constater que les divers éléments du squelette étaient à chaque fois présents dans la tombe mais de façon inégale. Pour les sujets de taille adulte, les indices pondéraux du crâne sont généralement compris dans des valeurs considérées comme normales (moyenne de 19,1 %),

excepté dans quelques tombes où les éléments de la tête peuvent être fortement représenté (10 cas) ou alors quasiment absents (19 cas) (**Fig. 272**). Il semble que la sur ou sous représentation de l'extrémité céphalique résulte d'une volonté de la part des officiants de privilégier ou d'exclure le crâne au détriment ou en faveur des autres segments anatomiques. La part moyenne du crâne semble décroître lorsque la masse d'ossements est plus importante (**Fig. 273**). La moyenne pour les tombes de moins de 200 g est de 25 %, pour celle de 200 à 800 g, de 16,9 % et pour celles de plus de 800 g, de 19 %. Cette tendance semble également se retrouver selon les différentes phases chronologiques (**Fig. 274**), où l'indice pondéral crânien tend à diminuer entre le 1er et le 4ème siècle.

Comme le crâne, le tronc n'est pas représenté de manière équilibrée d'une tombe à l'autre. L'indice pondéral a une valeur moyenne de 8,7 %, ce qui le situe en-dessous de la fourchette de poids communément retenue comme normale (**Fig. 272**). Néanmoins, ce phénomène de sous représentation ne s'applique pas à la majorité des sépultures (32 cas sur 91 tombes, selon la fourchette proposée par G. Depierre comprises en 5,6 et 12,2 %[280]) et l'on peut considérer que d'une manière générale, le tronc est représenté dans des proportions acceptables. Les résultats obtenus en fonction du poids d'ossements montrent que l'indice pondéral du tronc tend à augmenter en même temps que la masse d'ossements déposée dans la tombe. L'indice pondéral moyen est de 7,7 % pour les tombes de moins de 200 g, de 8,9 % pour celles dont le poids est compris entre 200 et 800 g et enfin de 9,6 % pour les tombes dont la masse osseuse est supérieure à 800 g (**Fig. 273**). La comparaison des valeurs moyennes du tronc dans toutes les tombes de sujets de taille adulte selon les phases chronologiques montre que les données restent globalement stables avec toutefois une légère diminution à partir du 2ème siècle (**Fig. 274**).

La part que représentent les membres est d'une manière générale normale sur l'ensemble des sépultures individuelles d'adultes avec une moyenne de 61 %, valeur relativement proche de la part théorique (**Fig. 272**). A l'instar des éléments du tronc, la part moyenne des membres augmente sensiblement en fonction de l'accroissement du poids de l'amas osseux (**Fig. 273**). Cette augmentation semble également s'observer au cours du temps où l'indice pondéral des membres évolue de manière croissante entre le 1er et le 3ème siècle (respectivement de 56,3 % à 64,6 %) (**Fig. 274**).

Chez les sujets immatures, l'indice pondéral crânien a une valeur nettement supérieure (moyenne de 40,5 %) à celui des sujets de taille adulte mais il reste conforme aux intervalles de confiance communément appliqué pour les sujets immatures[281]. La part que représente le tronc est équivalente à celle des adultes avec une moyenne de 8,6 %. Cinq tombes sur les quatorze dénombrées possèdent un indice inférieur à 5 %, les autres sépultures affichent des proportions normales. En revanche, les éléments des membres sont globalement peu représentés dans les sépultures de sujets immatures avec une valeur moyenne de 29,9 % : dans dix tombes la part des membres est inférieure à 25 % (**Fig. 272**).

Pour l'ensemble des sépultures individuelles, la moyenne des esquilles est relativement importante puisqu'elle représente 12,5 % du poids total des ossements déposés dans la tombe (**Fig. 272**). La distribution est essentiellement comprise entre 0 et 15 % et dans cinq sépultures, ce taux est nul. Ce constat concerne essentiellement des dépôts dont le poids osseux est faible (inférieur à 200 g) (**Fig. 273**). La moyenne est beaucoup plus élevée pour les sujets immatures avec une valeur de 19,1 % alors que chez les sujets adultes, elle n'est que de 11,4 %. D'un point de vue chronologique, aucune évolution n'est perceptible (**Fig. 274**).

[280] Depierre G. 2010, p. 536.

[281] Pour les individus immatures, nous retenons comme normal une fourchette comprise entre 30 et 50 % pour les nourrissons et les sujets *Infans I*, et entre 20 et 40% pour les individus *Infans II* : Lenorzer S. 2006.

	Nbr tombes	% tête	% tronc	% membres	% esquilles	taux dét.
tous âges confondus						
METZ	105	22	8,7	56,9	12,5	67,0%
BAVAY	77	20,2	6,4	63	10,3	57,1%
THEROUANNE	12	18,9	7,7	65,8	7,7	67,0%
individus adultes (adulte, taille adulte, *Juvenis*)						
METZ	91	19,1	8,7	61,2	11,4	68,4%
BAVAY	68	18,1	6,2	66,3	9,5	57,4%
THEROUANNE	12	18,9	7,7	65,8	7,7	67,0%
individus immatures (nourrisson, *Infans I* , *Infans II*)						
METZ	14	40,5	8,6	29,9	19,1	58,2%
BAVAY	9	37,6	7,3	39,7	15,4	55,5%
THEROUANNE	0	/	/	/	/	/

Fig. 272 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux moyens de la tête, du tronc et des membres pour les sépultures individuelles, selon l'âge au décès des individus dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

	Nbr tombes	% tête	% tronc	% membres	% esquilles	taux dét.
poids inférieurs à 200 g						
METZ	24	25	7,7	55,8	13,9	64,9%
BAVAY	13	18	3,8	70,6	8,1	59,1%
THEROUANNE	8	16,7	4,4	71,9	7,1	64,7%
poids compris entre 200 et 800 g						
METZ	58	16,9	8,9	63,2	10,7	69,9%
BAVAY	43	17,8	6,3	65,4	10,2	55,4%
THEROUANNE	2	25,5	20,7	47,8	6,1	73,0%
poids supérieurs à 800 g						
METZ	9	19	9,6	61,1	10,4	67,2%
BAVAY	12	19,2	8,2	64,9	8,3	62,9%
THEROUANNE	2	21,2	7,7	59,1	12,1	70,3%

Fig. 273 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux moyens de la tête, du tronc et des membres pour les sujets de taille adulte en fonction du poids total d'ossements déposés dans la tombe dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

		1er s.	tr. 1er / 2ème s.	2ème s.	3ème s.	4ème s.
METZ	nbr tombes	15	13	25	12	2
	% tête	19	16	16,5	16,5	18,7
	% tronc	11	11,1	8,5	9,1	8,3
	% membres	56,3	58,4	62,6	64,6	61,7
	% esquilles	11,2	13,1	11,8	9,8	11,4
BAVAY	nbr tombes	14	6	37	0	0
	% tête	17	16,9	18,8		
	% tronc	6,1	7,2	6,1		
	% membres	66,9	62,9	66,3		
	% esquilles	9,8	12,8	8,9		
THEROUANNE	nbr tombes	3	1	3	1	0
	% tête	17,9	13,5	22,2	9	
	% tronc	13,8	3,9	5,5	7,1	
	% membres	64,2	72,3	64,2	42,5	
	% esquilles	4,1	10,3	8,1	41,3	

Fig. 274 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux moyens de la tête, du tronc et des membres pour les sujets de taille adulte selon les phases chronologiques dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

Les différents secteurs anatomiques sont donc généralement représentés dans des valeurs normales dans l'ensemble funéraire de Metz. Une partie des sépultures tend à montrer que le crâne peut subir un ramassage et/ou un dépôt différentiel en fonction des individus mais ce phénomène ne semble pas lié spécifiquement à l'âge au décès du sujet ou au mode de dépôt des ossements. Le poids des amas osseux semble avoir une certaine incidence sur les secteurs anatomiques déposés (**Fig. 273**). Pour les sépultures dont la masse est inférieure à 200 g, on constate que globalement la part du crâne est plus importante que dans les dépôts où le poids osseux est plus élevé, contrairement à celle du tronc et des membres qui tend à augmenter en même temps que la masse d'ossements déposés dans la tombe. Pour les sépultures de sujets adultes dont l'amas osseux est très faible, les observations sur la représentation des différentes régions anatomiques sont relativement peu pertinentes, toutefois on peut observer que toutes les parties du corps semblent à chaque fois être représentées, même de manière symbolique et que dans neuf tombes sur vingt-quatre, le crâne représente une part importante du dépôt (entre 32,8 et 80,1 %)[282]. Pour les autres types de dépôt osseux, il ne semble pas qu'une partie spécifique du corps ait été privilégiée.

Très peu de tombes possèdent un poids suffisamment élevé pour prétendre contenir l'intégrité physique d'un individu, toutefois, la représentation systématique de tous les secteurs anatomiques dans les amas osseux observés, semble traduire ici une volonté de la part des officiants de représenter symboliquement l'ensemble des parties du corps de l'individu dans la tombe. La part des esquilles est relativement importante dans les amas osseux observés. La présence des éléments les plus petits semble concerner davantage les sépultures d'immatures que celles des sujets adultes. En revanche, aucune différence n'a pu être établie dans la composition des dépôts en fonction du mode de dépôt des restes osseux : les dépôts en terre libre ou en contenant contiennent en général la même proportion d'esquilles.
Concernant le critère chronologique, les valeurs moyennes des indices pondéraux sont globalement stables entre le 1er et le 4ème siècle (**Fig. 274**) : on peut toutefois observer une légère baisse des éléments de la tête et du tronc au cours du temps alors que les éléments des membres semblent suivre une progression constante pendant les trois siècles d'occupation du site funéraire. Néanmoins, les mouvements observés ici ne sont pas assez pertinents pour pouvoir parler de gestuelles différentielles selon les époques.

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, les observations réalisées sont assez proches de celles effectuées à Metz. D'une manière générale, l'ensemble des secteurs anatomiques sont représentés dans la tombe mais dans des proportions différentes selon les individus. Pour les sujets de taille adulte, l'indice pondéral crânien est, dans la majorité des cas, compris dans la fourchette des valeurs considérées comme normales (moyenne de 18,1 %) (**Fig. 272**). Dans quelques tombes, la part de la tête est plutôt faible (10 cas inférieur à 10 %) ou alors légèrement élevée (2 cas supérieur à 30 %), mais ce phénomène reste plutôt anecdotique. Dans ces cas, on peut imputer ces différences à une gestuelle funéraire spécifique privilégiant un choix sélectif mais il est également possible qu'il puisse s'agir d'un hasard de circonstance. Si l'on observe les indices pondéraux de la tête en fonction du poids d'ossements déposés dans la tombe, on peut considérer que globalement, la part moyenne du crâne reste stable, avec un indice pondéral moyen de 18 % pour les dépôts de moins de 200 g, 17,8 % pour ceux compris entre 200 et 800 g et 19,2 % pour les poids osseux supérieurs à 800 g (**Fig. 273**). Les mêmes tendances peuvent s'observer en fonction des phases chronologiques, où les taux moyens des restes crâniens sont globalement fixes au

[282] Il peut s'agir de dépôt en vase ossuaire, en coffre en pierre ou à ossements dispersés.

cours du temps (17 % au 1er siècle, 16,9 % à la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle et 18,8 % au 2ème siècle) (**Fig. 274**).

L'indice pondéral du tronc est globalement faible avec une valeur moyenne de 6,2 % (**Fig. 272**). Dans la moitié des sépultures, la part que représente le tronc est inférieure à 5 % et dans les autres cas, sa proportion peut être considérée comme normale. Les résultats obtenus en fonction du poids d'ossements montrent que l'indice pondéral du tronc tend à augmenter en même temps que la masse d'ossements déposés dans la tombe. L'indice pondéral moyen est de 3,8 % pour les tombes de moins de 200 g, de 6,3 % pour celles dont le poids est compris entre 200 et 800 g et enfin de 8,2 % pour les tombes dont la masse osseuse est supérieure à 800 g (**Fig. 273**). En revanche, cette évolution n'est pas perceptible au niveau chronologique où l'indice pondéral moyen du tronc reste quasiment identique au cours des deux siècles d'occupation du site funéraire (**Fig. 274**).

La part que représentent les membres est d'une manière générale normale sur l'ensemble des sépultures individuelles d'adultes avec une moyenne de 66,3 % (**Fig. 272**). Les résultats obtenus en fonction du poids d'ossements montrent que l'indice pondéral des membres tend à diminuer en même temps que la masse d'ossements déposée dans la tombe. L'indice pondéral moyen est de 70,6 % pour les tombes de moins de 200 g, de 65,4 % pour celles dont le poids est compris entre 200 et 800 g et enfin de 64,9 % pour les tombes dont la masse osseuse est supérieure à 800 g (**Fig. 273**). La comparaison des valeurs moyennes des membres selon les phases chronologiques montre une légère différence au cours de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, où la part des membres est légèrement plus faible (moyenne de 62,9 %) qu'au 1er et au 2ème siècle (moyenne de 66,9 et 66, 3%) (**Fig. 274**).

Pour les sujets immatures, l'indice pondéral crânien est représenté dans des valeurs considérées comme acceptables pour cette classe d'âge, avec une moyenne de 36,5 % (**Fig. 272**). Comme pour les sujets adultes, quelques sépultures d'individus immatures montrent une sur (1 cas) ou une sous (2 cas) représentation de l'extrémité céphalique. La part que représente le tronc est supérieure à celle des adultes avec une moyenne de 8,5 % (**Fig. 272**), deux sépultures d'immatures affichent un indice pondéral inférieur à 5 %. L'indice pondéral moyen des membres est relativement faible avec une moyenne de 38,3 % (**Fig. 272**) et dans la moitié des sépultures, les membres sont sous représentés ou quasiment absents (3 cas inférieur à 25 %).

La proportion moyenne des esquilles pour l'ensemble des sépultures individuelles est ici assez importante avec une valeur de 10,3 % du poids total des ossements déposés dans la tombe (**Fig. 272**). La distribution est essentiellement comprise entre 0 et 15 % et une seule sépulture ne comporte aucune esquille. Il s'agit d'un dépôt osseux très faible comportant les restes d'un sujet immature *Infans I*. Comme dans l'ensemble funéraire de Metz, la moyenne est beaucoup plus importante pour les sujets immatures (15,4 %) que chez les sujets adultes (9,5 %). Ici encore, la part des esquilles reste globalement constante au cours des différentes phases chronologiques.

Dans l'ensemble des sépultures intactes étudiées du site funéraire de Bavay, tous les secteurs anatomiques sont représentés dans la tombe mais dans des proportions qui peuvent varier d'une tombe à l'autre. Les éléments du crâne et des membres sont globalement bien représentés aussi bien dans les sépultures d'adultes que celles d'enfants, bien que dans quelque cas, il a pu être observé que les éléments du crâne étaient plus fortement ou au contrairement plus faiblement représentés (**Fig. 272**). Cette diversité pondérale est nettement plus marquée en qui concerne les éléments du tronc : dans la moitié des sépultures étudiées, la part qu'occupe le tronc peut être considérée comme normale et dans

l'autre moitié, le tronc est peu présent, voit très faiblement représenté (40 tombes dont la valeur est inférieure à 5 %). Ici encore, la présence des éléments du tronc semble corrélée à la quantité d'ossements déposés dans la tombe, puisque la part du tronc tend à augmenter en même temps que la masse d'ossements déposés dans la tombe. Le constat inverse semble s'appliquer aux éléments des membres, qui eux, ont tendance à décroître lorsque la masse d'ossements est plus importante. En revanche, la quantité d'ossements déposée n'a aucune influence sur les éléments de l'extrémité céphalique pour qui les valeurs moyennes restent stables, que le dépôt osseux soit faible ou élevé.

Il semble donc que lorsque les amas osseux ont un poids peu élevé, les éléments les plus fréquemment déposés correspondent davantage aux os des membres et de la tête au détriment de ceux du tronc (**Fig. 273**). Pour les amas osseux (< 200 g), aucune partie spécifique du corps de l'individu ne semble privilégier par rapport à une autre. Les tombes contiennent généralement une partie plus ou moins importante du corps de l'individu mais les dépôts exhaustifs sont extrêmement rares. Il semble donc que les contemporains du défunt déposaient dans la tombe, non pas tous les ossements du défunt, mais du moins des ossements provenant de toutes les régions anatomiques, sans forcément préférer tel ou tel segment osseux. Concernant la part des esquilles présentes dans les amas osseux, il a pu être observé que leur présence est relativement importante dans les dépôts et les fragments de petite taille étaient représentés dans des proportions plus importantes dans les sépultures de sujets immatures. La présence d'esquilles ne semble pas être liée ici au mode de dépôt des ossements utilisés, les proportions sont globalement identiques selon que les ossements ont été déposés dans un vase ossuaire en céramique, dans un coffret ou directement sur le fond de la fosse. On notera également qu'aucune évolution chronologique n'est perceptible entre les valeurs moyennes des indices pondéraux entre le début du 1er et la fin du 2ème siècle après J.-C. Les données entre les différentes phases chronologiques sont stables et il ne semble donc pas y avoir de pratiques différentielles selon les époques (**Fig. 274**).

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, dans neuf sépultures individuelles intactes sur les douze dénombrées contenant un sujet de taille adulte, tous les secteurs anatomiques sont représentés dans l'amas osseux mais dans des proportions qui diffèrent selon les individus (**Fig. 272**). Dans trois tombes, un ou deux segments anatomiques (tête / tronc ou tronc uniquement) sont totalement absents reflétant certainement un choix volontaire lors de la collecte des os sur le bûcher et/ou lors du dépôt dans la tombe. Ces trois cas ont été observés dans des sépultures où le dépôt osseux était très faible (inférieur à 40 g) ; dans deux cas, il s'agit d'un dépôt en terre libre à ossements dispersés (002, 019) et dans un cas, d'un dépôt en contenant en céramique (008).

Dans les autres sépultures, la part qu'occupe le crâne par rapport au poids total peut être, d'une manière générale, considérée comme une valeur normale (moyenne de 18,9 %) (**Fig. 272**). Néanmoins, le ramassage et/ou le dépôt de l'extrémité céphalique dans la tombe ne semblent pas être identiques selon tous les individus. Dans les dépôts à faible poids osseux, le crâne peut être absent (1 cas), sur représenté (2 cas), sous représenté (3 cas) ou normalement représenté (2 cas). Dans les amas osseux plus importants, la part du crâne est à chaque fois normale.

La part occupée par les éléments du tronc peut être considérée comme normale dans sept tombes (**Fig. 272**). Dans les autres cas, le tronc peut être absent (3 cas) ou sous représenté (2 cas) et il s'agit à chaque fois de dépôt dont le poids osseux est faible (inférieur à 200 g). Pour les deux sépultures où le tronc est très peu présent, la faible proportion est compensée par une bonne représentation du crâne et/ou par une part importante, voire très importante d'ossements appartenant aux membres. Dans les deux sé-

pultures où les poids sont compris entre 200 et 800 g, le tronc est très bien représenté avec une moyenne de 20,7 %, en revanche, pour les dépôts supérieurs à 800 g, la part que représentent les éléments du tronc est beaucoup plus faible avec une moyenne de 7,7 %.

Dans l'ensemble des sépultures, les éléments des membres sont bien représentés avec une moyenne globale de 64,8 % (**Fig. 272**). Dans trois tombes, l'indice pondéral des membres est supérieur à 80 % et dans l'une d'entre elle, l'amas osseux est composé exclusivement de fragments osseux appartenant aux membres. Ces valeurs extrêmes sont observables uniquement dans les dépôts où le poids osseux est faible (inférieur à 200 g), dans les autres tombes, la part des membres peut être considérée comme normale.

La proportion des esquilles est assez faible avec une moyenne de 7,7 % (**Fig. 272**). Pour cinq amas osseux le taux d'esquilles est nul ou quasi-nul, il s'agit dans tous les cas de dépôt osseux faible (inférieur à 100 g). On notera toutefois que dans la sépulture 016, la proportion des éléments de très petite taille (généralement inférieur à 5 mm) est exceptionnellement importante puisqu'elle représente près de la moitié (41,3%) du poids total de l'amas osseux.

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, bien que l'échantillon de sépultures étudiées soit faible, une grande variété de gestes est observable en ce qui concerne la quantité d'ossements et le choix des régions anatomiques déposées dans la tombe. L'analyse des indices pondéraux tend toutefois à montrer une certaine volonté de la part des contemporains du défunt, de représenter l'individu de façon symbolique en déposant dans la tombe, une part plus ou moins importante de chaque partie du corps du défunt. Dans les amas osseux où la quantité d'ossements est la moins élevée, il semble que dans certains cas, un secteur anatomique peut être fortement privilégié par rapport à un autre, sans toutefois que l'on puisse observer de constante dans le choix de la région anatomique concernée (**Fig. 273**). Dans les amas osseux plus importants, les indices pondéraux moyens des différents secteurs anatomiques sont situés dans les fourchettes de poids retenus comme normaux et dans certains cas, la part de chaque segment anatomique se rapproche fortement des valeurs théoriques obtenues pour les squelettes non brûlés. On notera également que la présence d'esquilles est généralement peu attestée dans les amas osseux, notamment dans les amas osseux les plus faibles. Concernant le critère chronologique, la faiblesse de l'échantillon ne permet pas de faire des observations pertinentes quant à une éventuelle évolution des gestuelles liées aux différentes périodes d'occupation du site. (**Fig. 274**)

- ***Conclusion***

Sur l'ensemble des sépultures intactes individuelles des trois sites de notre corpus d'étude, les indices pondéraux des différentes régions anatomiques présentent généralement une certaine similarité. Les éléments de la tête et des membres sont généralement compris dans des proportions normales, excepté dans les amas osseux de faible poids, où seuls quelques éléments peuvent être présents, influant donc sur ces taux. Le ramassage des os de l'extrémité céphalique sur le bûcher et/ou son dépôt dans la tombe, n'est toutefois pas identique pour tous les individus. Ce phénomène ne semble pas être lié à l'âge au décès de l'individu et plusieurs éléments tels que le traitement du cadavre après le décès, la gestion du bûcher, les conditions de ramassage ainsi que les manipulations post-crématoires et le mode de dépôt dans la tombe, doivent être pris en compte afin de mieux comprendre ce phénomène[283]. D'une

[283] Depierre G. 1995, p. 80.

manière générale, il a pu être observé que le taux de fragmentation des éléments crâniens était toujours élevé (valeur moyenne de 0,6 g à Metz, 0,4 g à Bavay et 0,6 g à Thérouanne) et que ces éléments osseux présentaient majoritairement une couleur blanche, ce qui indique qu'ils étaient bien brûlés, à l'image de l'ensemble du squelette. Il semble donc que la sur ou sous représentation de l'extrémité céphalique ne résulte pas d'une particularité du bûcher ayant entraîné une destruction différentielle, qui aurait pu favoriser le crâne au détriment des autres segments anatomiques. D'une manière générale, la tête est bien représentée dans ces sépultures, certainement en partie parce qu'il s'agit d'un os facilement identifiable lors de la détermination, mais peut-être également, lors de la collecte sur le bûcher, par les officiants, comme en atteste certaines observations ethnologiques, qui ont permis de constater le soin qui pouvait être apporté à cette partie du squelette lors du ramassage[284].

Les éléments du tronc sont souvent représentés dans des quantités assez faibles mais il semblerait que les indices pondéraux du tronc soient plus importants pour les sépultures dont le poids total est plus élevé. Dans ce cas, la présence des éléments du tronc pourraient potentiellement être liée à la quantité d'ossements déposés dans la tombe. La faible contribution pondérale du tronc est fréquemment observée dans les sépultures secondaires à crémation, toutefois, il ne s'agit pas d'un phénomène systématique et comme nous l'avons vu pour une partie des tombes de notre corpus, le tronc peut être représenté de façon normale. Il semble que la plus ou moins bonne représentation du tronc soit également étroitement liée à l'état de conservation des vertèbres. En effet, lorsque le tronc présente un taux acceptable, les éléments de la colonne vertébrale sont presque complets ou brisés en très gros fragments[285] comme nous avons pu l'observer par exemple dans les tombes 006 et 007 de l'ensemble funéraire de Thérouanne ou dans la tombe-bûcher probable 005, où le tronc était largement présent et bien représenté (14,4 %). Dans les cas où le taux est faible, les vertèbres et les côtes sont retrouvées sous la forme de petits fragments. La représentation des éléments du tronc semble donc être ici un phénomène directement lié au processus de la crémation et aux manipulations subies par les ossements pendant et après la crémation et non pas à une gestuelle funéraire spécifique.

Les fragments de très petite taille sont généralement présents dans l'ensemble des amas osseux mais dans une proportion moindre dans les dépôts de faible poids. La proportion est plus importante dans les dépôts contenant les restes de sujets immatures, en revanche, il ne semble pas y avoir de lien entre le mode de dépôt des ossements et la quantité d'esquilles prélevées et déposées dans la tombe. Les dépôts en terre libre à ossements dispersés contenant généralement les résidus de crémation ne contiennent pas des proportions plus importantes de ces éléments que ceux en vases cinéraires. Ce paramètre est toutefois dépendant de la méthode de traitement des restes osseux. Les résultats peuvent varier en fonction du mode de prélèvement (avec le sédiment ou non) ainsi que de la maille de tamis utilisée. Dans notre corpus, nous avons pu réaliser la micro-fouille et le tamisage des tombes de l'ensemble funéraire de Metz ; pour Bavay et Thérouanne, les ossements ont été vidés dans des sacs et nous avons réalisé *a posteriori* le tamisage en laboratoire. Il est donc probable que pour ces deux sites, les taux d'esquilles pouvaient être à l'origine plus élevés.

Pour l'ensemble des tombes de notre corpus, il semble donc que les restes des défunts n'ont pas fait l'objet d'un choix préférentiel en fonction d'une région anatomique en particulier, excepté peut être dans certains cas, où un traitement particulier semble avoir été accordé aux éléments de l'extrémité céphalique. Néanmoins, ce phénomène n'est pas suffisamment récurrent pour parler de gestuelle funé-

[284] Grévin G. 2004, p. 47- 48.

[285] Duday H. *et al.* 2000, p. 22.

raire spécifique. En règle générale, la quantité d'ossements ainsi que le choix des régions anatomiques déposées semblent aléatoire : le poids d'ossements déposé n'est pas représentatif de l'intégralité du corps du défunt mais il semble y avoir une volonté de placer dans la tombe, une part plus ou moins importante de chaque région anatomique.

En ce qui concerne le critère chronologique, les différentes observations réalisées tendent à montrer que les données obtenues sont globalement stables et que les parts pondérales des différents secteurs anatomiques ne semblent pas évoluer au cours du temps. Les tendances observées sur une évolution de la masse osseuse déposée dans la tombe en fonction des phases chronologiques, ne se confirment pas en ce qui concerne l'analyse des indices pondéraux, pour lesquels aucune pratique différentielle notable n'a pu être observée selon les différentes phases d'occupation des trois ensembles funéraires.

1.3.4.2 - Les modalités de dépôt des os brûlés

- ***Le remplissage du vase ossuaire***

Les modalités de remplissage et l'organisation interne de l'amas osseux sont des données qui peuvent être abordées, d'une part grâce aux diagrammes cumulatifs illustrant la part de chaque région anatomique en fonction des relevés de fouille, mais il peut également s'agir d'une donnée visuelle observée lors de la fouille du vase ossuaire ou de l'amas osseux en laboratoire (présence d'espace vide,…). Cette approche permet de juger de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité du remplissage et dans certains cas d'observer une organisation stratigraphique des différents secteurs anatomiques ou alors des différents sujets au sein du contenant. Ces observations permettent de restituer la façon dont les ossements ont été positionnés dans le vase ossuaire ou le contenant lors du dépôt définitif dans la tombe. Ces observations ne peuvent être réalisées que sur des amas osseux fouillés par relevés, conservés sur une épaisseur suffisante et possédant un poids total suffisant[286]. La fouille des vases ossuaires a pu être effectuée de façon systématique uniquement pour l'ensemble funéraire de Metz et pour un vase ossuaire du site funéraire de Thérouanne (fouille et étude par P. Bura). Pour les autres tombes de Thérouanne et pour celles de l'ensemble funéraire de Bavay, les ossements ont été vidés de leur contenant et placés dans des sacs, nous privant donc de toutes observations.

A Metz, les sépultures qui ont permis de faire ce type d'observation sont très peu nombreuses. D'une manière générale, pour les sépultures individuelles dont les restes du défunt ont été déposés dans des vases ossuaires, l'ensemble des vases fouillés a révélé un mélange homogène des différentes régions anatomiques, tous les ossements sont globalement présents à chaque relevé et aucune organisation spécifique n'a été observée. Le mode de remplissage du vase semblent donc être majoritairement aléatoire, excepté dans quelques cas où il a pu être observé qu'un fragment de voûte crânienne de taille importante a été déposé en premier dans le fond du vase. Cette situation préférentielle de fragments crâniens à la base du contenant reste toutefois trop anecdotique pour l'assimiler à une gestuelle funéraire spécifique. Ces observations ne nous permettent pas de tirer de conclusion quant au traitement du corps sur le bûcher : le mélange des ossements a pu être effectué au cours des manipulations exécutées pendant la crémation, lors de la collecte des ossements ou encore lors de différentes gestuelles réalisées avant le dépôt définitif dans la tombe. Aucun contenant en matière organique de type enveloppe en tissu n'a été repéré à l'intérieur des vases ossuaires. Dans la majorité des cas, les os sont retrouvés au contact direct

[286] Duday H. *et al.* 2000, p. 22.

des parois du vase ; l'absence d'effets de contraintes exercées sur la périphérie de l'amas osseux tend à prouver que les os n'étaient *a priori* pas placés au préalable dans un sac ou une enveloppe.

Un seul exemple d'organisation verticale a pu être observé à l'intérieur du vase ossuaire de la tombe multiple 107-01, contenant les restes d'au moins six individus dont les ossements ont été répartis d'une part, au sein d'un vase ossuaire en verre et d'autre part, mêlés à la couche de résidus de crémation, déversée par-dessus le contenant cinéraire dans la fosse. Dans cette sépulture, la proportion de chaque individu n'a pas pu être déterminée exhaustivement et tous les fragments osseux n'ont pas pu être attribué à un individu en particulier (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 212-215). Cependant, la fouille stratigraphique de l'amas osseux contenu dans le vase ossuaire a permis de mettre en évidence la chronologie avec laquelle une partie des différents individus ont été déposés dans la tombe (voir **Fig. 133**, p. 289). Dans un premier temps, les restes d'un premier individu (sujet *Juvenis*) ont été déposés seuls dans le fond du vase (correspond aux relevés R4, R5, R6), puis dans un second temps, un deuxième dépôt a été réalisé, contenant les restes mélangés les uns aux autres d'au moins quatre individus (deux sujets *Infans I* et *Infans II* et deux sujets de taille adulte). La limite entre les deux dépôts n'a pas pu être perçue avec exactitude, car aucune couche sédimentaire pouvant marquer une séparation n'a été perçue sur toute la hauteur du vase. Toutefois, il n'est pas exclu que ces deux dépôts pouvaient être dissociés à l'origine par un objet en matière organique (tissu). Enfin dans un troisième temps, une couche de résidus de crémation mêlés à des ossements appartenant à au moins deux individus (un nourrison et un *Infans I*) a été versée par-dessus le vase ossuaire. Le sujet *Infans I* était représenté à la fois à l'intérieur du vase et dans une plus forte proportion dans la couche de résidus à l'extérieur du contenant cinéraire. L'organisation et la répartition des différents individus à l'intérieur de la sépulture soulèvent ici la question d'une possible crémation simultanée des différents défunts, ou du moins de leur crémation sur la même aire de crémation. Il semble que dans ce cas, cette pratique soit fortement envisageable mais il nous est impossible de le prouver.

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, la fouille stratigraphique du vase ossuaire de la sépulture 011 a permis de montrer que les membres inférieurs sont concentrés dans la partie supérieur de l'amas et que les membres supérieurs sont majoritairement présents au centre du remplissage du vase alors que les éléments de la tête et du tronc se trouvent principalement dans la partie inférieure du récipient. Il semble donc que les officiants ont respecté une certaine logique anatomique lors du dépôt des restes osseux de l'individu dans le vase ossuaire en plaçant en premier les éléments du crâne, puis les membres supérieurs et enfin les membres inférieurs (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1222**, p. 631). L'observation de ce type d'agencement à l'intérieur du vase ossuaire permet également de supposer que le bûcher n'a pas ou peu été conduit lors de la crémation du corps. En effet, le respect d'une logique anatomique lors du dépôt des ossements dans le contenant final suppose que les ossements étaient encore maintenus en situation anatomique après l'extinction du bûcher, impliquant que le corps n'a certainement pas ou très peu été manipulé pendant la crémation. La faible manipulation du bûcher est également corroborée par le faible taux de fragmentation des ossements, qui est ici de 1,7 g pour les os qui ont pu être déterminés, et de 0,4 g pour les os indéterminés. Néanmoins, des observations ethnologiques ont toutefois démontré que le corps du défunt pouvait avoir été manipulé au cours de la crémation, tout en conservant l'ordre anatomique général du squelette[287]. La possibilité d'un bûcher qui aurait

[287] Pautreau J.-P. 1995, p. 313.

été conduit n'est donc pas complètement à écarter. La conservation de la cohérence anatomique peut dépendre du moment de la manipulation, de l'intensité mais également de la répétitivité du geste. Dans le cas exposé ci-dessus, bien que l'on ne puisse pas totalement exclure que le bûcher et/ou le corps ont été manipulés, il est toutefois possible d'éliminer une intervention importante à la fin de la crémation.

L'absence de ce type d'observation pour les autres vases ossuaires de l'ensemble funéraire ne nous permet malheureusement pas de savoir si cette gestuelle a été appliquée à l'ensemble des individus brûlés ou s'il s'agit d'un phénomène isolé.

L'échantillon de tombes étudiées ici montre que pour l'ensemble funéraire de Metz, il n'y a pas de corrélation directe entre l'ordre de dépôt et celui des différentes régions anatomiques. Le mode de remplissage des vases ossuaires est généralement aléatoire et toutes les régions anatomiques sont réparties de manière homogène à l'intérieur du contenant. Les quelques cas montrant un aménagement spécifique sont souvent isolés au sein des séries étudiées et ne permettent pas d'observer une régularité des gestes. L'obtention de résultats pertinents nécessiterait la multiplication et la systématisation de ce type d'approche sur des séries plus importantes de sépultures secondaires à crémation d'époque romaine, cependant, dans la majorité des cas, la micro-fouille des gisements ou l'exploitation des données ne peut être effectuée exhaustivement en raison du temps et du coût engendré par ce type d'étude.

- ***Organisation interne de l'amas osseux dans la tombe***

Dans les sépultures contenant plusieurs amas osseux et/ou plusieurs sujets, d'autres observations ont également pu être réalisées en ce qui concerne l'organisation interne de l'amas osseux ainsi que la distribution des différents amas osseux au sein d'une même sépulture (**Fig. 275**). Dans l'ensemble funéraire de Metz, dans les sépultures individuelles contenant deux amas osseux distincts, les restes du défunt pouvaient être déposés en quantité quasiment égale à l'intérieur des deux contenants ou alors majoritairement dans un des contenants, le second amas possédant un poids variable mais généralement faible (**Fig. 275**). Parmi les dix tombes secondaires à crémation de ce type, seulement trois d'entre elles étaient intactes. Une comparaison de la répartition des segments anatomiques au sein de chaque contenant n'a donc pu être effectuée que pour ces trois sépultures. Dans ces trois dépôts, le poids osseux déposé dans chacun des contenants était déséquilibré. Dans les sépultures 048-01/02 et 090-01/02, les ossements répartis au sein des deux amas appartiennent à tous les segments anatomiques, en revanche pour la tombe 064-02/04, le deuxième amas correspond en un dépôt « symbolique » de quelques pièces osseuses vraisemblablement sélectionnées (20 fragments appartenant exclusivement à des diaphyses de membres supérieurs et inférieurs).

Dans le cas des sépultures plurielles, les restes des différents individus (de 2 à 6 sujets) peuvent être mêlés les uns aux autres dans un seul contenant (135-01)[288], dans deux amas différents (107-01) ou alors chaque individu est déposé individuellement à l'intérieur d'un contenant spécifique dans la tombe (093-01/03, 052-01/02, 176-01, 227-03/04, 186-01/02/03/05). Dans chacune de ces sépultures, excepté dans le cas de la tombe 107-01 (voir *supra*), aucun agencement spécifique dans le remplissage des différents vases ossuaires n'a été observé. En ce qui concerne les types de regroupements entre individus à l'intérieur de la tombe, il a pu être observé que dans les tombes doubles, les restes de deux individus

[288] Dans cette sépulture, tous les fragments osseux n'ont pas pu être attribués à un individu en particulier : les différents restes osseux de l'individu le plus jeune, semblent mélangés à ceux de l'individu de taille adulte et ils sont présents simultanément à tous les niveaux du vase.

adultes (3cas) ou ceux d'un individu adulte et d'un immature pouvaient être associés. Dans les autres tombes multiples, la tombe quadruple (186-01/02/03/05) réunissait les restes de quatre sujets de taille adulte et la tombe sextuple (107-01) associait les restes de trois individus immatures (un nourrisson, un *Infans I* et un *Infans II*) et de trois sujets adultes (un *Juvenis*, un adulte jeune et un adulte mature ou âgé).

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, dans les sépultures individuelles à plusieurs ossuaires, les restes du défunt peuvent être répartis entre deux (4 cas), trois (1 cas) ou cinq (1 cas) amas osseux différents dans la tombe (**Fig. 275**). Toutefois, bien que toutes les tombes soient intactes, il n'a pas été possible de réaliser une étude détaillée concernant les poids et la composition des amas osseux car dans la majorité des cas, les différents amas ont été regroupés à l'intérieur du même sachet lors du prélèvement des ossements lors de la fouille.

Pour les sépultures plurielles, les restes des différents sujets (de 2 à 3 sujets) sont généralement mélangés à l'intérieur du même contenant ou amas osseux. Dans la tombe 131, deux lots distincts ont été prélevés lors de la fouille, mais nous ne disposons d'aucune information permettant de les localiser dans la tombe. Il semble néanmoins que dans cette sépulture double, chacun des individus (un sujet adulte jeune et un sujet immature *Infans I*) a été déposé séparément. Une seule sépulture plurielle possédait un double amas osseux (avéré) composé de deux amas à concentration d'ossements déposés de part et d'autre d'un dépôt secondaire de mobilier : le premier amas (A) contenait les restes d'un seul individu adulte mature ou âgé et dans le second, étaient mêlés les restes de deux sujets adultes matures ou âgés de robustesse différente. Concernant les différentes associations d'individus au sein de la même tombe, les types de regroupements observés sont très diversifiés. Les sépultures doubles peuvent contenir les restes de deux individus adultes (7 cas), d'un adulte associé à ceux d'un sujet immature (2 cas) ou ceux de deux immatures (1 cas). Lorsque trois individus ont été identifiés, deux adultes et un immature peuvent être regroupés ou alors un individu adulte et deux immatures (2 cas) ou encore trois adultes (1 cas).

Dans l'ensemble funéraire de Thérouanne, aucune sépulture plurielle ou possédant plusieurs amas osseux n'a été observée.

Les résultats obtenus montrent une grande complexité des manipulations osseuses et du traitement des os brûlés intervenant entre la collecte des éléments osseux sur le bûcher et leur dépôt final dans la tombe. Certaines constantes peuvent être observées entre les deux sites funéraires, mais la faible représentation de ce type de tombes rend difficile toutes comparaisons. La séparation des ossements d'un même sujet dans plusieurs contenants a été reconnue dans au moins vingt cas. Lorsqu'une étude exhaustive des différents amas a pu être réalisée, il a été possible d'observer que la répartition ne correspondait généralement pas à une distribution spécifique par segments anatomique précis, excepté dans le cas de la sépulture 064-02/04 de Metz, où un des deux amas contenait exclusivement des éléments de diaphyses des membres. Pour les autres sépultures, les différents secteurs anatomiques sont répartis de manière homogène entre les différents dépôts. La séparation des ossements révèle également dans la majorité des cas un fort déséquilibre en poids entre les amas osseux. Dans les cas où les ossements ont été répartis à l'intérieur de plusieurs vases ossuaires, cette différence ne peut être imputée à la contenance du récipient, cette dernière étant largement supérieure à la quantité d'ossements déposés. Enfin, dans les tombes où plusieurs sujets étaient présents, il a pu être observé que les restes osseux de chaque

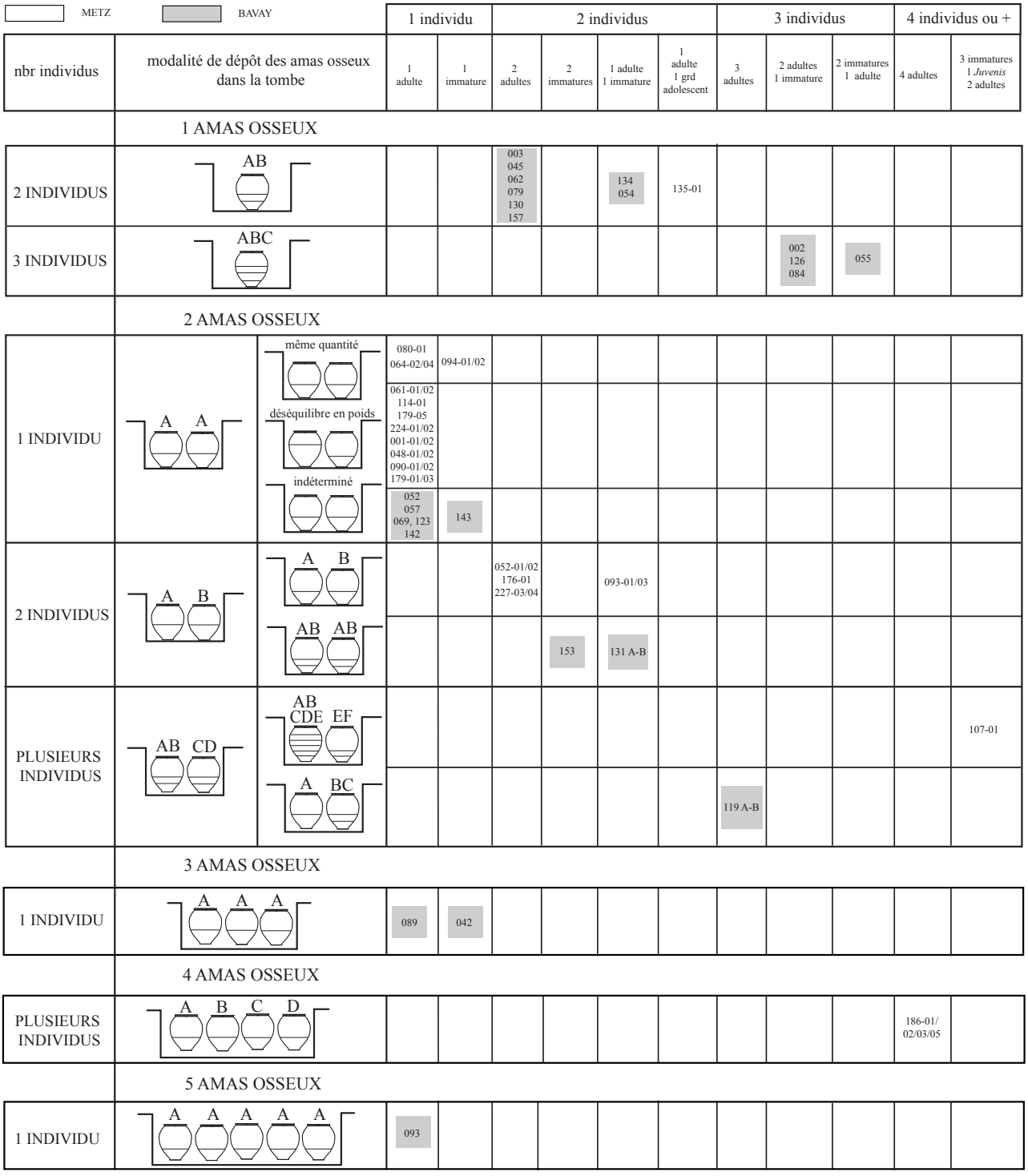

Fig. 275 : Tableau récapitulatif des modalités de dépôts des ossements dans les sépultures à amas osseux multiples dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay (le récipient dessiné symbolise ici le contenant des ossements qu'il s'agisse d'un récipient en céramique, en verre, d'un contenant en matière périssable ou d'un simple amas d'ossements).

individu pouvaient soit, être mélangés au sein d'un même (13 cas) ou de plusieurs amas différents (9 cas), soit être répartis individuellement à l'intérieur d'un amas ou d'un contenant particulier (5 cas).

Ces observations montrent à quel point il est nécessaire d'utiliser des méthodes de fouille et de prélèvement adaptées ainsi que de réaliser des études ostéologiques poussées pour permettre d'identifier les pratiques complexes associées au traitement des ossements brûlés et ainsi de contribuer à la reconnaissance des diverses gestuelles concernant les modalités de dépôts des restes osseux du défunt.

2 - Les sépultures à inhumation

Parmi les trois ensembles funéraires de notre corpus, les deux modes de traitement des corps ont coexisté au cours des trois premiers siècles de notre ère, sur le site de l'« Avenue André Malraux » à Metz et celui des « Oblets » à Thérouanne. Dans le nord de la Gaule pendant le Haut Empire, les sépultures à inhumation sont beaucoup moins nombreuses que les sépultures à crémation. Toutefois la pratique de l'inhumation est fréquemment attestée dans les espaces funéraires périurbains ou ruraux, notamment pour les nourrissons ou les jeunes enfants. L'inhumation des sujets adultes est également régulièrement signalée pour cette période dans des ensembles funéraires généralement dédiés aux sépultures à crémation mais également regroupés dans des secteurs qui leur sont spécifiquement dédiés (voir *supra*, Partie 3, Chap.1). Nous allons présenter succinctement ces différents types de sépultures à inhumation que nous avons rencontrés sur les deux sites précédemment cités ainsi que ceux qui ont pu être inventoriés dans d'autres ensembles funéraires des trois capitales de cités de Metz, Bavay et Thérouanne en nous intéressant dans un premier temps aux différents types de sépultures et de contenants utilisés puis, dans un second temps, à la position du corps des défunts.

2.1 - Typologie des sépultures à inhumation

Dans l'ensemble funéraire de l' « avenue André Malraux » à Metz, vingt-neuf sépultures à inhumation ont été recensées, parmi lesquelles vingt-sept ont pu être fouillées. Il s'agit dans la majorité des cas de sépultures individuelles, excepté pour une tombe dans laquelle les corps d'au moins deux individus ont été retrouvés. La population inhumée correspond à vingt-quatre individus adultes (dont 22 sujets de taille adulte et 2 *Juvenis*) et quatre sujets immatures (3 *Infans I* et 1 *Infans II*). Parmi les sujets adultes, douze individus ont pu être sexués : quatre femmes et huit hommes (voir **Fig. 98**, p. 242). La majorité des sépultures étaient dépourvues de mobilier, ce qui n'a pas permis d'obtenir d'informations d'ordre chronologique. Seule trois d'entre elles ont pu être datées avec précision grâce au mobilier accompagnant le défunt : la tombe la plus précoce a été rattachée au 2ème siècle de notre ère, les deux autres à la première moitié du 3ème siècle (voir **Fig. 94**, p. 239). La plupart des inhumations sont regroupées dans la zone nord-ouest de l'ensemble funéraire, dans un espace où quasiment aucune sépulture secondaire à crémation n'était implantée. Ceci semble suggérer l'existence d'un espace réservé à ce type de sépultures au sein de l'espace funéraire (voir **Fig. 63**, p. 204). Dans la majorité des cas, le mauvais état de conservation des ossements ainsi que l'absence de limites perceptibles des fosses sépulcrales ont rendu difficile la lecture des indices permettant de déterminer l'espace de décomposition des corps. Néanmoins, deux types d'inhumation des corps ont pu être distingués.

Le premier type correspond au dépôt en coffre de bois cloué ou non. Dans l'ensemble des sépultures étudiées, onze tombes ont livré des indices permettant de conclure à une décomposition du corps en espace vide (voir **Fig. 95**, p. 240). Bien qu'aucune trace ligneuse n'ait été observée sur les pourtours de la structure, l'examen des données taphonomiques semble indiquer la présence d'un coffre en matière périssable. Dans certaines de ces sépultures, un nombre variable de clous (entre 2 et 14) a pu été observé, disposé soit le long du corps du défunt, soit localisé aux extrémités de la fosse. Il est probable que ces éléments métalliques aient pu servir à assembler les planches de bois (8 cas). En revanche, dans les autres tombes qui n'ont livré aucun clou, la présence de planches chevillées ou maintenues entre elles

par un système de tenons et de mortaises est alors envisageable (3 cas).

Dans aucun cas il n'a pas été possible de reconnaître si le contenant cloué avait été réalisé à l'intérieur de la fosse (coffrage) ou s'il avait été apporté déjà fabriqué (cercueil) . L'analyse de la répartition des clous n'a pas permis de discerner avec certitude s'il s'agissait d'éléments se rapportant à la cuve ou au couvercle du coffrage en bois : leurs positions ayant pu se modifier lors de la décomposition du contenant. De plus, dans la majorité de ces sépultures, la localisation et le nombre restreint de clous présents semblent correspondre davantage à un renforcement de l'assemblage du coffrage, plutôt qu'à un véritable cercueil, généralement cloué sur toute sa longueur. Il semble toutefois que les éléments métalliques étaient exclusivement localisés sur le fond de la fosse, ce qui pourrait peut être suggérer que le couvercle n'était pas fixé à la cuve mais plutôt posé par-dessus. Cependant, compte tenu des problèmes de conservation de ces sépultures, cette observation ne peut rester qu'à l'état d'hypothèse, les clous supérieurs ayant pu disparaître ou ne pas être perçus par les fouilleurs.

Le second type d'inhumation observé de cet ensemble funéraire est le dépôt «en pleine terre» du cadavre. Pour deux sépultures (246-253), la bonne conservation du squelette et de la fosse sépulcrale ont permis de déterminer que le dépôt du corps avait été effectué directement sur le fond de la fosse. Ces deux structures présentent des formes différentes : dans le premier cas, la fosse est particulièrement étroite avec un fond concave et les dimensions sont ajustées à la largeur du corps du défunt (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 654**, p. 696) ; la seconde fosse, moins exigüe, est de plan quadrangulaire à fond plat, le corps du défunt était en appui contre la paroi ouest (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 648**, p. 688). Aucun système de couverture en matière pérenne n'a été observé en surface de ces fosses. Cette absence de fermeture surmontant la tombe semble corroborée par les observations taphonomiques qui témoignent d'un colmatage progressif du corps, ce qui a permis une parfaite conservation de toutes les connexions anatomiques. Pour les deux tombes concernées, il semble donc que la décomposition du corps se soit réalisée dans un espace colmaté, induisant un apport direct de sédiment sur le corps du défunt lors de l'ensevelissement[289].

Deux des quatre sujets immatures inhumés montraient un état de conservation suffisant pour effectuer des observations taphonomiques. Dans les deux cas, la décomposition du corps en espace vide a été proposée. Dans la sépulture 239, quelques clous étaient situés au niveau du crâne de l'enfant permettant de suggérer l'existence d'un coffrage en bois cloué contenant le corps de l'individu voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 642**, p. 684). Dans la tombe 259, quatorze clous de grandes tailles étaient disposés de manière régulière autour du squelette de l'enfant, la présence d'un cercueil cloué est ici fortement envisageable voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 656**, p. 698).

Dans les autres ensembles funéraires de la capitale des Médiomatriques du Haut Empire, les types de tombes les plus fréquemment mentionnés sont les sépultures «en pleine terre» et les coffrages en bois cloués. Ce type de sépulture reste néanmoins difficilement quantifiable en raison de la fréquente imprécision des descriptions. Dans la majorité des cas, les fosses ne semblent pas bénéficier d'un aménagement spécifique. Les contenants en matière périssable et/ou les corps des défunts sont déposés directement dans des excavations creusées dans le substrat. Quelques exemples de coffrage en tuiles,

[289] La présence d'une enveloppe ou d'un vêtement peut dans certains cas, donner une fausse image de colmatage immédiat. Pour ces deux sépultures, aucune observation taphonomique ne nous permet de prouver la présence de ces éléments, toutefois rien ne nous permet non plus de réfuter cette hypothèse.

en dalles de pierre ou mixtes (pierres et tuiles) sont mentionnés dans le secteur de la lunette d'Arçon[290], de la rue du XXème corps Américain[291], des rues Grégoire de Tours, Paul Diacre et de la Chapelle[292], ou encore des rues Saint-Livier et Saint-Bernard[293]. Cependant, la datation exacte de ces sépultures à inhumation reste incertaine du fait de la rareté du mobilier. Les quelques structures datées attestent de l'utilisation de ce type d'aménagement dès les premiers siècles de notre ère avec une plus forte fréquence à partir du 3ème siècle et pendant le 4ème siècle après J.-C.

Dans les ensembles funéraires plus tardifs (3ème- 4ème siècle), l'utilisation de contenants cloués semble prépondérante comme en atteste l'ensemble funéraire daté de 350-360 après J.-C., fouillé sur le flanc sud-est de la colline de Sainte-Croix, entre la rue des Capucins et le boulevard Paixhans. Dans ce site, la majorité des trente-six sépultures à inhumation contenaient un cercueil en bois cloué. Certains corps de sujets adultes et immatures avaient été préalablement placés dans des enveloppes en tissu[294].

A partir 3ème siècle, apparaît l'emploi de cercueils en plomb et de sarcophages monolithes en pierre. A ce jour, trente cinq sarcophages en plomb ont été recensés à Metz[295]. Il s'agit essentiellement de découvertes anciennes réalisées entre la fin du 17ème siècle et le début du 20ème siècle. La majorité des découvertes provient du quartier du Sablon, au sud de la ville antique, notamment dans le secteur correspondant à l'exploitation des anciennes sablières Distler et Bidinger. La cuve ne porte généralement pas de décor,. Elle est surmontée d'un couvercle orné de deux croix de Saint-André perlées pouvant être accompagnées de figures de lions bondissants ou de centaures marins[296]. D'une manière générale, ce type de sépulture recèle peu de mobilier. Pour quelques sarcophages, les descriptions anciennes font mention de la présence de tissu, de petits objets en bois, de restes de végétaux ou encore de vases à parfum en verre. Dans chacun d'entre eux, le corps du défunt était recouvert par une masse blanche, interprétée comme du mortier de chaux pouvant permettre d'assurer la rigidité du sarcophage et le maintien en place du corps du défunt[297].

En l'absence de mobilier et de contexte de découverte précis, la datation de ces sarcophages en plomb reste difficile à appréhender. A Metz, seules deux sépultures de ce type ont été datées de la fin du 3ème- 4ème siècle en raison du riche mobilier accompagnant l'un des défunts (parures de jais, épingles en os, vases et balsamaires en verre…)[298]. Dans la majorité des cas, les cercueils de plombs ont été découverts seuls, sans aménagement spécifique, excepté dans un cas où le coffre de plomb avait été préalablement déposé dans une cuve de pierre[299].

Les exemplaires de sarcophages en pierre connus à ce jour, sont également issus de découvertes anciennes et proviennent des mêmes secteurs géographiques que ceux évoqués pour les cercueils en plomb[300]. Il s'agit généralement de cuve en calcaire rectangulaire, non sculptée, recouverte par un autre

[290] Flotté P. 2005, p. 265, 273

[291] Flotté P. 2005, p. 278.

[292] Flotté P. 2005, p. 290-292.

[293] Flotté P. 2005, p. 294.

[294] Bressoud A. 2009, p. 136.

[295] Étude réalisée par A. Bulmé dans le cadre d'un mémoire de maitrise à l'Université Marc Bloch : Bulmé A. 2001 ; Bulmé A. 2005, p. 134-140.

[296] Blumé A. 2005, p. 139.

[297] Blumé A. 2005, p. 138.

[298] Flotté P. 2005, p. 287-288.

[299] Flotté P. 2005, p. 287-288.

[300] Contrairement aux cercueils en plomb, aucune étude complète des sarcophages en pierre conservés au Musée de Metz n'a encore été réalisée à ce jour.

bloc en calcaire pouvant être orné aux angles par des acrotères (rue Charles Pêtre, Lunette d'Arçon…) (**Fig. 276**).

A notre connaissance, la présence de sarcophage en marbre, constitué d'une cuve monolithe richement décorée, découvert en nombre dans les villes du sud de la Gaule (comme par exemple à Arles ou à Lyon), n'est pas attestée dans la ville de Metz pour la période antique. L'essentiel de ces sarcophages n'a pas pu être daté avec précision : l'absence fréquente d'éléments datant, associée à l'imprécision des descriptions ne permettent pas toujours de distinguer les sarcophages antiques de ceux pouvant appartenir au Haut Moyen-Age. Néanmoins, plusieurs exemplaires ont livré du mobilier (vase en céramique et en verre) caractéristique de la seconde moitié du 3ème ou du 4ème siècle, attestant donc de l'emploi de ce type d'architecture funéraire à Metz à la fin du Haut Empire et surtout au cours de l' Antiquité tardive.

L'utilisation de sarcophages en plomb ou en pierre est plus largement observée dans les zones funéraires périurbains et leur emploi est généralement associé à une catégorie aisée de la population, comme peut en attester parfois, la présence d'un riche mobilier funéraire (**Fig. 276**). A Metz, cependant, la rareté du mobilier d'accompagnement et l'absence de contexte de découverte précis rend complexe toute approche sociale du défunt.

Bien que peu d'exemples de sépultures d'immatures aient été recensées, il semble que le type de contenant utilisé ne se différencie pas de celui attribué aux sujets adultes. Dans le secteur de la Lunette d'Arçon, V. Simon signale la découverte d'une sépulture, datée du 3ème ou 4ème siècle, contenant les corps d'une femme et d'un enfant accompagnés d'un coffret-baguier en ivoire en forme de temple, recouverte par une stèle

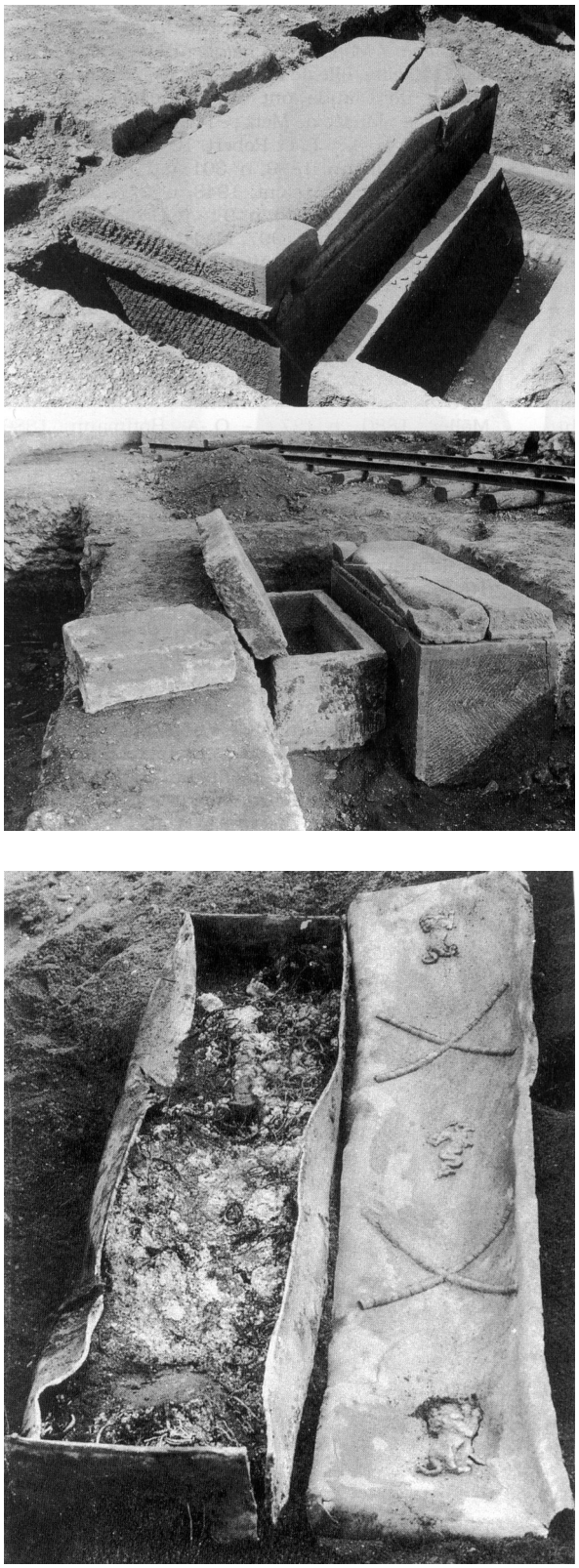

Fig. 276 : Sarcophages en pierre découverts dans le secteur de la Lunette d'Arçon et sarcophage en plomb découvert dans la sablière Distler (d'après Flotté P. 2005, p. 266 et 291 - cliché Musée de Metz).

portant l'épitaphe d'une femme et de son fils[301]. Dans le même secteur, J.-B. Keune mentionne la présence d'une sépulture d'enfant dont le corps a été déposé dans un coffrage en tuiles[302]. Une inhumation de bébé dont le corps avait été placé dans un sarcophage de plomb a également été retrouvé dans le secteur de la rue Monseigneur Heintz et du groupe scolaire Jean XXIII[303]. Enfin, une sépulture à inhumation comportant une amphore à huile d'origine tunisienne comme réceptacle du corps d'un nourrisson âgé de six mois (+/- 3 mois) a été observée dans un ensemble funéraire, daté des années 350-360 de notre ère, situé au nord de la ville antique (dans le secteur des rues Marchand, des Capucins et Tombois)[304]. Une partie de la panse du récipient avait été sciée en-dessous des anses afin de permettre l'introduction du corps, puis replacée par-dessus le corps pour servir de couvercle. Une *tegula* avait été placée sous l'amphore et l'ensemble était bordé sur un des côtés par plusieurs pierres calcaires[305]. Un pot en céramique rugueuse de type Alzei 27, placé au niveau du col du récipient, accompagnait le dépôt funéraire.

A Bavay, aucune sépulture à inhumation n'a été observée à « La Fache des Près Aulnoys », cependant ce type de traitement du cadavre semble être pratiqué dès le Haut Empire dans les autres ensembles funéraires de la ville. Les découvertes pour lesquelles nous possédons des descriptions sont situées dans les espaces funéraires localisés au sud –ouest de la capitale de cité. M. Hénault mentionne au moins quatre-vingt-trois sépultures à inhumation en fosse[306], dont les plus récentes peuvent être datées de la seconde moitié du 1er siècle après J.-C. (voir *supra*, Partie 1, Chap. 3, 2.5). D'après M. Hénault, la majorité des fosses sépulcrales ne semble pas avoir reçu d'aménagement particulier et correspond à des tombes «en pleine terre». Néanmoins, faute d'argumentation et d'analyse des données taphonomiques, il n'est pas possible de confirmer les interprétations et les termes employés par l'auteur. De plus, les relevés et les observations réalisées sur le terrain sont trop imprécis pour tenter un réexamen des données. Au vue des éléments dont nous disposons, l'existence de contenant ou d'aménagement peut être attestée uniquement pour neuf des quatre-vingt-trois sépultures à inhumation recensées. Pour deux tombes, la présence d'un contenant en bois cloué ou d'un cercueil peut être envisagée d'après l'observation de clous disposés de manière régulière autour du corps du défunt. Les autres types d'aménagements examinés correspondent à un coffrage constitué de carreaux de terre cuite (2 cas), un coffrage de pierre réalisé avec des moellons empilés (1 cas) ou à l'aide de dalles en pierre bleue ou en schiste (4 cas). Dans une autre tombe, M. Hénault signale que deux pierres ont été placées de part et d'autre de la tête du défunt puis le corps a été recouvert par une couche épaisse de petits cailloux sur une épaisseur d'environ trente centimètres.

La sépulture individuelle est le type de tombe le plus fréquemment rencontré, excepté dans huit cas, où les corps de deux (6 cas) ou trois individus (2 cas) ont été associés. Seules quelques unes de ces sépultures plurielles ont bénéficié de descriptions : M. Hénault signale une tombe triple contenant les corps de deux individus adultes et celui d'un enfant déposés tête-bêche ; pour les sépultures doubles, il précise que les corps peuvent être déposés l'un à côté de l'autre ou alors superposés et séparés par une dalle en pierre. Dans l'une d'elle, les deux corps étaient accompagnés du cadavre d'un cheval complet.

[301] Grapin C. 2005, p. 319 ; *C.I.L.,* XIII, 4401 : *Marcellinae Brixe Fil(ia ?) Cissi(us ?) Fil(ius ?).*

[302] Grapin C. 2005, p. 319.

[303] Grapin C. 2005, p. 322.

[304] Flotté P. 2005, p. 161.

[305] Bressoud A. 2009, p. 136.

[306]Hénault M. 1914, 1923, 1924, 1926, 1931.

Dans cet espace funéraire situé à proximité d'un quartier d'habitations et d'installations artisanales, certaines structures domestiques ont été réutilisées à des fins funéraires après l'abandon du site (2ème moitié du 1er siècle / début du 2ème siècle). Il s'agit dans quatre cas de puits, dans un cas d'une cave et dans trois cas, de silos ou de fosses. Parmi les puits, deux contenaient les corps de plusieurs individus : le premier associait un dépôt simultané de trois squelettes placés les uns à côté des autres et un second dépôt, composé de deux individus, situé à un niveau inférieur. Un des défunts portait plusieurs bracelets autour d'un bras ; une épingle pliée et un vase contenant deux monnaies étaient déposés à proximité des deux corps. Dans le second puits, les squelettes de deux sujets adultes et d'un enfant étaient associés à un squelette de chien. Dans les autres puits, la position des individus n'a pas été décrite. Concernant la sépulture installée dans une cave, M. Hénault précise seulement que la fosse a été creusée dans le sol et que le défunt était accompagné d'un vase en sigillée. Enfin, pour les sépultures en silos ou en fosses, la mention n'était accompagnée d'aucune description.

Trois sépultures à inhumation ont également été découvertes dans un ensemble funéraire, majoritairement composé de sépultures à crémation, situé au nord de la ville antique de Bavay. Le mode de dépôt des corps n'a pas été détaillé dans le rapport de fouille, seul le mobilier a bénéficié d'un inventaire succinct permettant de dater une des tombes du milieu du 1er siècle de notre ère et une seconde du début du 2ème siècle. Cette dernière présentait une organisation particulière : dans la même fosse, les restes brûlés d'un individu adulte, placés dans un vase en céramique, étaient associés à l'inhumation d'un individu immature, déposé sur le fond de la fosse, dont seuls les éléments du crâne, les dents ainsi que deux os longs (selon l'auteur, il s'agit d'un radius et d'un humérus) étaient conservés[307].

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne, trois tombes à inhumation ont été fouillées sur les parcelles Macquet et Louchard. Une première tombe était localisée dans l'angle sud-ouest de la parcelle Macquet, à proximité immédiate des sépultures secondaires à crémation (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, p. 658-659), les deux autres ont été découvertes postérieurement, en bordure de la voie antique, au nord-est de la parcelle Louchard (voir **Fig. 198**, p. 392). Ces trois sépultures correspondent chacune à une étape différente d'occupation de l'ensemble funéraire : la tombe la plus précoce est attribuée aux premières décennies du 2ème siècle, la seconde au début du 3ème siècle et la troisième au 4ème siècle de notre ère.

Pour le Haut Empire, deux types d'inhumation des corps ont pu être observés. Dans le premier cas, deux sujets adultes (une femme et un homme) ont été inhumés à l'intérieur d'une chambre souterraine maçonnée, certainement surmontée à l'origine par une élévation (voir **Fig. 237**, p. 457). Les corps des deux défunts ont été retrouvés déposés directement sur le sol crayeux, le premier aligné le long du mur à droite de l'entrée et le second placé perpendiculairement au premier, le long du mur au fond du caveau. Autour des deux corps, la présence de plusieurs clous de grandes tailles (long. 14 cm), formant un espace de deux mètres de long sur soixante-dix centimètres de large, a conduit les fouilleurs à proposer l'existence de lits funéraires en bois (ou de civières), ayant supportés les corps de chacun des défunts. La comparaison de la grande taille des contenants avec celle exiguë de la porte d'accès (largeur de 70 cm) semble incompatible avec l'introduction et la manipulation dans la chambre d'éléments déjà fabriqués. Cette observation induit que les lits ont certainement dû être assemblés à l'intérieur du mo-

[307] Carmelez J.-C. 1992, p. 189.

nument funéraire. Selon les fouilleurs, le mauvais état de conservation des ossements a rendu difficile l'observation de la position de l'ensemble des ossements. Néanmoins, l'hypothèse de l'utilisation de lits funéraires en bois semble corroborer par les bouleversements anatomiques observés sur les squelettes. Les mouvements engendrés par l'effondrement des contenants semblent indiquer que les corps se trouvaient vraisemblablement sur des planchers surélevés.

La seconde sépulture, datée du début du 3ème siècle de notre ère, a été installée à l'intérieur d'une fosse de forme de rectangulaire (2,20 m x 1,10 m) creusée dans le substrat crayeux (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1244**, p. 658). Le corps de l'individu était allongé le long de la paroi sud-ouest de la fosse. L'absence de descriptions et de clichés précis (de manière zénithale ou de détail) réalisés lors de la fouille ne nous permettent pas de réaliser des observations concernant l'espace de décomposition du corps. Aucune trace de contenant en matière périssable n'a été observée autour du squelette, néanmoins la disposition des clous, localisés de part et d'autre du corps du défunt, permet d'envisager l'existence d'un contenant en bois cloué.

La troisième sépulture à inhumation, datée du 4ème siècle de notre ère, tend à confirmer la continuité de l'utilisation du contenant cloué au cours de l'Antiquité tardive. Cette tombe, située à l'arrière du monument funéraire, contre l'angle ouest de la construction, contenait le corps d'un sujet masculin, allongé sur le dos, déposé dans une fosse de forme rectangulaire, relativement étroite. La présence d'un contenant en bois cloué, de type cercueil, a été proposé par les fouilleurs en raison de l'observation de grands clous disposés de manière régulière le long des parois de la fosse[308].

Dans les autres ensembles funéraires de la ville, les mentions de sépultures à inhumation sont exclusivement issues de découvertes anciennes et dans la majorité des cas, les descriptions sont très lacunaires et les ensembles rarement datés avec précision. L'existence de chambres funéraires souterraines identiques à celle de l'ensemble funéraire des « Oblets » (contenant une ou plusieurs inhumations) est mentionnée à plusieurs reprises dans les espaces funéraires situés au nord-ouest de la ville, le long de la voie de Boulogne[309] ou au nord-est, sur le versant occidental du Mont Saint-Simon[310]. D'après l'auteur de la découverte, des monnaies du Haut Empire étaient associées aux individus inhumés.

Dans les autres cas, les exemples faisant état de la découverte de sépultures à inhumation ne permettent pas de caractériser le mode d'ensevelissement des corps. Les quelques tombes recensées au sud de la ville, dans l'espace funéraire situé le long de la voie d'Arras, semblent se rattacher aux 3ème et 4ème siècle de notre ère. Seules les structures les plus insolites ont bénéficié d'une description : on peut citer par exemple la découverte d'une sépulture au lieu-dit La Verte Ville, contenant le squelette d'un homme adulte associé à celui d'un cheval, accompagnés d'un dépôt de mobilier composé d'un casque en plomb et d'un vase contenant des monnaies des fils de Constantin[311] ou celle d'une tombe double, dans le secteur du Chemin du Pire, associant deux individus dont l'un portait quatre bracelets en bronze et deux bagues et au-dessus de laquelle avait été déposé un dépôt de mobilier composé de trois vases en céramique, d'une fiole en verre, de fragments de verre, d'une lame en fer et d'un bracelet en lignite[312].

[308] Barbé H. 1999, p. 45.

[309] Delmaire R. 1994, p. 88 ; Delmaire R. 1976, p. 142 ; Terninck A. 1879-1884, p. 330-331.

[310] Delmaire R. 1994, p. 81.

[311] Delmaire R. 1976, p. 144.

[312] Delmaire R. 1994, p. 86 ; Delmaire R. 1976, p. 144.

- ***Conclusion***

L'examen des différents types de sépultures à inhumation rencontrés dans les trois capitales de cité de notre corpus est relativement limité en raison de l'hétérogénéité des données dont nous disposons. La majorité des exemples que nous avons cités, nécessiterait un réexamen approfondi afin de mieux caractériser les différents modes d'ensevelissement et les divers supports utilisés pour le transport et le dépôt du corps mais pour la plupart des sépultures, le contexte de découverte le permet peu. D'une manière générale, on peut observer que dans les cités du nord de la Gaule, les dépôts «en pleine terre» et les coffrages en bois sont les modes de dépôt les plus fréquemment utilisés au cours du Haut Empire. L'usage de déposer les corps dans un contenant semble être néanmoins la pratique la plus répandue : le coffrage en bois cloué est le type le plus couramment observé, généralement identifié grâce à la présence de clous associés à des traces ligneuses. Son apparition semble se situer dans le courant du 1er siècle de notre ère et son utilisation perdure toute au long de l'Antiquité tardive. Le contenant en bois non cloué parait également bien représenté au cours des trois premiers siècles de notre ère, toutefois sa fréquence est plus difficile à quantifier. Bien souvent, faute d'observations taphonomiques poussées, les sépultures possédant ce type de contenant sont classées dans la catégorie des tombes en pleine-terre. En l'absence de réexamen des données, la place qu'occupe le contenant non cloué reste donc *a priori* sous-évaluée.

Hormis les contenants en matière périssable, les tombes peuvent également bénéficier d'un coffrage réalisé à l'aide de tuiles, de moellons ou de dalles de pierre. A l'instar des réceptacles fabriqués pour les sépultures à crémation, le plomb est également utilisé pour la réalisation de cercueil. Cette pratique, plus tardive dans le cas des sépultures à inhumation, semble apparaître, notamment dans les ensembles funéraires urbains, à partir du 3ème siècle de notre ère. Ce type de contenant peut être déposé directement dans la fosse ou alors être placé préalablement sur une civière en bois, dans un coffrage en bois cloué ou parfois à l'intérieur d'un sarcophage de pierre. L'emploi de sarcophage en pierre paraît également être caractéristique des populations inhumées en contexte périurbain[313]. Ce réceptacle, en usage à Rome dès le 2ème siècle de notre ère, apparaît en Gaule à partir du 3ème siècle[314], comme le montre les exemplaires découverts à Metz. Les sarcophages en plomb ou en pierre suggèrent une catégorie aisée de la population. Dans notre corpus, seule la ville de Metz a fourni des tombes utilisant ce type de contenant. L'absence de ces sarcophages à Bavay et à Thérouanne, ne signifie pas nécessairement que ce type de contenant n'était pas utilisé. Comme pour les stèles et les monuments funéraires, les matériaux qui les composaient ont pu être réutilisés dès l'époque antique ou à une période plus tardive dans le cadre de constructions (remparts, enceintes…) ou dans la constitution des coffrages d'autres sépultures. A Metz, le nombre d'individus inhumés en sarcophage de plomb ou de pierre reste relativement faible en comparaison avec ceux déposés dans les autres types de contenants. Les tombes recensées correspondent à des découvertes isolées ou alors à de petits ensembles circonscrits pouvant refléter l'existence de

[313] En contexte rural, les exemples de tombes avec un sarcophage de plomb ou de pierre correspondent à des sépultures appartenant à de riches propriétaires terriens et à leur famille, se faisant inhumés en marge de leur domaine, généralement localisés en bordure de voie. Ces sarcophages sont généralement installées dans des chambres souterraines maçonnées pouvant être surmontées d'une architecture monumentale : on peut citer comme exemple les deux caveaux du 4ème siècle après J.-C. découverts à Naintré (Vienne) contenant les restes d'une femme adulte et ceux d'un enfant d'une douzaine d'années, placés chacun dans un cercueil de plomb lui-même déposé à l'intérieur d'un sarcophage de pierre : Farago-Szekeres B., Duday H. 2008, p. 120-127.

[314] Tranoy L. 2002, p. 108.

zones de sépultures « privilégiées » utilisées par l'élite locale au cours du 3ème et 4ème siècle après J.-C.[315] (comme dans les secteurs des anciennes sablières Distler et Bidinger et des rues Paul Diacre et Grégoire de Tours).

Les chambres souterraines maçonnées découvertes à Thérouanne, probablement surmontées d'une architecture monumentale, devaient également être réservées à une catégorie aisée de la population. Ce type de sépulture, peu répandu dans le nord de la Gaule, y apparait dès le Haut Empire (fin 1er / début 2ème siècle) et semble perdurer pendant l'Antiquité tardive. Ces tombes, présentant un caractère ostentatoire de par leur architecture, possèdent en revanche très peu de mobilier : dans le caveau funéraire des « Oblets », les deux défunts étaient accompagnés par quelques vases en céramique et une offrande alimentaire (poule) et dans les autres chambres souterraines, les auteurs des découvertes mentionnent uniquement la présence de monnaies accompagnant les défunts.

Les quelques exemples de squelettes d'enfants recensés tendent à démontrer que les individus immatures sociaux étaient inhumés dans les mêmes types de contenant que ceux utilisés pour les sujets adultes (pleine terre, contenant en bois, coffrage en tuiles, sarcophage en plomb…), excepté dans le cas du sujet mort en période infantile découvert à Metz (daté du milieu du 4ème siècle), dont le corps a été placé à l'intérieur d'une amphore à huile. Le dépôt de nourrisson dans un « vase-cercueil », fréquemment attesté dans la partie méridionale de la Gaule dès le Haut Empire, avec toutefois une plus grande abondance dans le courant du 3ème et du 4ème siècle[316], reste une pratique peu courante pour les territoires du nord.

Enfin, on soulignera le cas particulier d'inhumations individuelles ou multiples associées à un dépôt de canidés ou d'équidés. A Metz, « Avenue André Malraux », deux têtes d'équidés ont été placées dans la sépulture d'une femme adulte âgée dont le corps avait été probablement mis dans un contenant en bois cloué : le premier crâne avait été placé sous les pieds de l'individu et le second à l'emplacement présumé de sa tête (la partie supérieure était fortement perturbée) (voir **Fig. 100**, p. 245). A Bavay, dans le premier cas, le squelette entier d'un cheval a été déposé à côté de celui de deux individus adultes dans une fosse sépulcrale et dans le second cas, le corps complet d'un chien était associé à celui de deux individus adultes et d'un enfant à l'intérieur d'un puits réutilisé à des fins funéraires[317]. Enfin à Thérouanne, c'est également le squelette d'un cheval entier qui était placé à côté du corps d'un homme adulte accompagné d'un casque en plomb. Excepté la tombe de Thérouanne, qui a pu être datée du 4ème siècle, les autres sépultures n'ont pas pu bénéficier d'une datation précise.

La présence de chiens et de chevaux dans des ensembles funéraires antiques, déposés dans des structures qui leur sont propres ou associées à des inhumations, est un fait connu pour la période romaine à travers toute la Gaule. Un certain nombre de ces structures, inventoriées par F. Blaizot et ses collègues, montrent la fréquence de ce type de dépôt dans les sites funéraires, notamment dans le nord de la Gau-

[315] Grapin C. 2005, p. 324.

[316] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 71.

[317] selon M. Petit, la présence de corps humains déposés individuellement ou en groupe, associés à des offrandes (entre autres, à un dépôt animal, notamment celui de chiens) correspondrait à la manifestation d'un culte chtonien, d'origine celtique consistant en la pratique de sacrifices humains et de dons d'offrandes à des divinités chtoniennes liées à la fécondité et/ou à la fertilité assurant à la communauté la prospérité : Petit M. 2005, p. 282.

le[318]. Dans les cas cités précédemment, l'absence d'étude archéozoologique ne permet pas distinguer si ces animaux portent des traces de violences, témoignant peut être d'un sacrifice ou si leur mort est d'origine naturelle. A la période romaine, le chien et le cheval ne sont pas des espèces consommées, ce qui permet de réfuter l'hypothèse d'une offrande alimentaire. Selon S. Lepetz, le dépôt de chiens entiers dans la sépulture peut être rattaché à son rôle psychopompe : l'animal serait sacrifié pour « *qu'il puisse continuer à accomplir sa tâche de compagnon ou de guide dans l'au-delà* »[319]. Dans le cas des chevaux associés à un individu, il semble que cette pratique puisse également provenir de la même croyance[320], même si la signification de leur présence est mal définie.

L'interprétation des inhumations d'animaux en contexte funéraire reste à ce jour sujette à discussion. Dans la majorité des cas, l'hypothèse sacrificielle semble privilégiée bien qu'il soit difficilement possible de démontrer que leur présence puisse avoir une signification religieuse. La sépulture de l' « Avenue André Malraux » à Metz, se distingue des dépôts décrits précédemment dans le sens où elle n'a livré que des parties de cadavres de chevaux, en l'occurrence deux crânes. Ce type de dépôt dans des sépultures à inhumation étant plutôt rare dans la littérature archéologique, son interprétation reste donc délicate. On peut citer toutefois un exemple découvert dans la nécropole du « Clos au Duc » à Evreux, où une sépulture contenait le corps d'un homme dont la tête avait été calée entre deux crânes de chevaux[321]. Ce type de dépôt intentionnel tend à prouver que les chevaux, notamment leur tête, ont subi un traitement particulier avant leur dépôt dans la tombe. Selon P. Lajoye, ces gestes spécifiques pourraient correspondre à des pratiques « magiques» liées au passage du défunt vers l'Autre Monde[322] . L'inhumation conjointe d'hommes et de chevaux est connue sur notre territoire dès l'époque gauloise - illustrée par exemple par la découverte récente de la sépulture de Gondole[323] - et perdure jusqu'à l'époque mérovingienne. A l'époque romaine, cette pratique semble moins fréquente, excepté en territoire germanique, où l'on connaît un certain nombre de tombes de guerriers associées à des chevaux[324]. Dans notre cas, les sépultures précédemment citées, ne comportent aucun élément permettant de juger du caractère guerrier ou militaire de l'individu inhumé. Il semble donc que la présence du cheval dans la tombe, ne revête pas ici la même signification. La relation du cheval avec l'Autre Monde et son rôle psychopompe semble être l'hypothèse la plus probable. Les exemples recensés ici ne permettent pas d'apporter de nouvelles données sur le sujet, néanmoins, elles permettent de confirmer le rôle particulier que jouent le chien et le cheval dans les pratiques funéraires à l'époque romaine.

[318] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 84-87.

[319] Lepetz S. 1993, p. 40.

[320] Lepetz S. 1993, p. 40.

[321] Lajoye P. 2009, p. 260.

[322] Lajoye P. 2009, p. 261-262.

[323] Méniel P. 2008, p. 151-152 ; Lepetz S., Méniel P. 2008, p. 157-158.

[324] Lajoye P. 2009, p. 262-263.

2.2 - La position des corps

Parmi les tombes à inhumation provenant des sites funéraires de notre corpus d'étude, il a pu être observé que la position des corps des sujets montrait une certaine diversité. A Metz, « Avenue André Malraux », trois positions du corps ont pu été observées : dans la majorité des cas, les individus sont déposés sur le dos (17 cas), mais ils peuvent être également placés sur le côté droit ou gauche (4 cas) ou en position ventrale (3 cas) (voir **Fig. 96**, p. 240).

Pour les individus déposés sur le dos, la position des membres est assez variable. Le crâne peut se situer dans l'alignement du corps ou être tourné sur le côté. Les membres inférieurs sont placés le plus souvent le long du corps ou peuvent être repliés, les mains au contact du thorax (il s'agit souvent d'un seul des deux membres) ou dans la région pubienne. Dans un cas (individu 2 de la tombe 256), les avant-bras du défunt sont croisés, les mains au contact du bassin (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 412**, p. 386). Les membres inférieurs sont généralement en extension ou alors légèrement fléchis sur le côté. Pour les sujets immatures, les trois individus *Infans I* sont déposés sur le dos. L'état de conservation des squelettes a rendu difficile l'analyse de la position des membres, toutefois dans la sépulture 240, les membres inférieurs de l'enfant sont fléchis vers la droite (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 645**, p. 686), dans la sépulture 250, l'avant-bras gauche du sujet est ramené en avant du thorax et les membres inférieurs sont en extension et dans la tombe 259, les membres supérieurs et inférieurs sont en extension (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 656**, p. 698).

Quatre individus ont été inhumés en position latérale et parmi eux, deux étaient certainement déposés dans un contenant en bois cloué et un sujet était placé «en pleine terre». Les membres inférieurs et le membre supérieur droit du sujet de la tombe 248 sont en extension et l'avant-bras gauche est ramené en avant du bassin (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 350**, p. 338). Dans la tombe 230, le sujet adulte repose sur le côté gauche, le membre inférieur gauche est fortement replié et passe sous le membre droit qui est légèrement fléchi, l'avant-bras droit passe en avant de l'abdomen et le gauche est ramené vers la poitrine (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 625**, p. 668). Dans l'inhumation 246, l'individu repose sur son côté gauche, les membres inférieurs et le membre supérieur gauche sont en extension (le membre inférieur gauche est légèrement fléchi), le membre supérieur droit est replié et la main est ramenée vers l'épaule droite (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 648**, p. 688). Enfin, l' *Infans II* de la sépulture 239 est déposé sur le côté droit, le membre supérieur droit est placé en avant du bassin et les membres inférieurs sont légèrement fléchis (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 642**, p. 684).

Trois sujets ont été déposés sur le ventre. Ce type de position concerne uniquement des individus de taille adulte. Seules deux tombes présentaient un état de conservation suffisant pour réaliser des observations taphonomiques : pour la tombe 264, la présence d'un contenant en bois cloué à été proposée et pour la tombe 253, il s'agirait d'une tombe «en pleine terre». L'individu de la tombe 264 avait les membres inférieurs en extension, le membre supérieur gauche était fléchi, l'avant-bras était placé en avant de l'abdomen et son membre droit, en légère flexion, reposait le long du corps (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 658**, p. 702). Dans la tombe 253, les membres supérieurs du sujet étaient légèrement fléchis et les mains se situaient en avant du bassin, les membres inférieurs étaient en extension (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 654**, p. 696).

A Metz, la position du défunt dans la tombe ne semble pas corrélée avec l'âge au décès et le sexe des individus et il n'a pas été possible d'établir un lien entre la position des corps et la datation des sépultures, peut être en raison du faible nombre de structures datées. Seules trois d'entre elles possédaient un mobilier d'accompagnement : la sépulture 248, apparentant au 2ème siècle de notre ère, correspond à un dépôt en position latérale et les sépultures 254 et 256, datées de la première moitié du 3ème siècle, sont des inhumations dont les sujets ont été déposés sur le dos.

Dans l'ensemble funéraire des « Oblets » à Thérouanne, un seul individu avait été inhumé sur le ventre. Dans cette sépulture datée du début du 3ème siècle, les membres supérieurs du défunt étaient en extension, la main droite en avant du bassin, contre le pubis et la main gauche en arrière du bassin, en appui sur la partie postérieure du fémur. Les membres inférieurs étaient également en extension. (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1244**, p. 658) L'individu était déposé à l'intérieur d'un contenant en bois cloué et accompagné d'un dépôt de mobilier situé à l'ouest de sa jambe droite. Dans la chambre funéraire souterraine, datée du début du 2ème siècle et dans la sépulture en contenant cloué contigüe à la construction, datée du 4ème siècle, les trois défunts avaient été déposés sur le dos. Le mauvais état de conservation des ossements n'a pas permis de restituer la position exacte des individus inhumés dans le caveau. En revanche, pour la sépulture tardive, le défunt, placé dans un cercueil cloué, reposait la tête incliné sur le côté, les membres supérieurs croisés sur le thorax et les membres inférieurs en extension.
En ce qui concerne la position des défunts inhumés dans les autres ensembles funéraires des trois villes de notre corpus, aucune analyse comparative ne peut être effectuée. La position des défunts n'étant malheureusement pas précisée dans la plupart des cas.

- ***Conclusion***

Les quelques exemples issus de notre corpus d'étude tendent à montrer que la position des corps dans la tombe ne semble pas stéréotypée. La position dorsale reste toutefois prédominante, mais les cas de dépôts sur le ventre ou sur le côté prouvent qu'une certaine variabilité peut être observée. Dans la partie méridionale de la Gaule, ces types de dépôt semblent être caractéristiques des inhumations des deux premiers siècles de notre ère en opposition aux sépultures de l'Antiquité tardive, dans lesquelles les défunts sont systématiquement déposés sur le dos, les membres supérieurs placés le long du corps et les membres inférieurs en extension[325]. Dans notre cas, le faible nombre de sépultures datées empêche l'observation de tendances selon les périodes chronologiques, cependant, les quelques tombes datées semblent respecter ce schéma, excepté dans le cas de la sépulture 28 de Thérouanne, datée du début du 3ème siècle de notre ère, dans laquelle le défunt est déposé sur le ventre.

Ces positions atypiques ont longtemps été interprétées dans la littérature archéologique comme des sépultures de « relégation » pouvant appartenir à des individus décédés de mort violente ou de manière non naturelle (suicide, crime, accident, foudroyé…). De plus, le fait que certaines de ces tombes soient également dépourvues de mobilier et généralement réalisées dans de simples fosses étroites, était également perçue comme le reflet de tombes d'individus de rang social peu élevé, pour lesquels la réa-

[325] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 37.

lisation d'une crémation se serait révélée trop onéreuse[326]. La multiplication des découvertes de tombes en procubitus et notamment de celles dont les sujets pouvaient être inhumés dans des cercueils et accompagnés par un mobilier comparable à celui observé dans les autres types de tombes, a permis d'enrichir le débat et de faire évoluer cette vision certainement trop simpliste. Dans les ensembles funéraires du Haut Empire, les tombes dans lesquelles le défunt reposaient sur le ventre sont fréquemment attestées sur l'ensemble du territoire de la Gaule. Dans les sites funéraires urbains, on compte par exemple cinq tombes de ce type au « Pavadou » à Fréjus (Var)[327] (datées du 2ème siècle), quatorze à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)[328], (dont quatre sont datées du 2ème siècle), dix-huit sur le site de la Favorite à Lyon (Rhône)[329] (datées du 2ème et 3ème siècle), douze sujets à « En Chaplix » à Avenches (Suisse)[330] (datées du milieu du 2ème siècle), dix-neuf à « Sainte-Barbe » à Marseille (Bouches-du-Rhône)[331] (datées du milieu du 1er siècle à la seconde moitié du 2ème siècle) ou encore vingt-et-un individus sur le site « 3 bis rue de la Libération » à Evreux (Eure)[332] (datés des trois premiers siècles de notre ère). Ce type de dépôt ne semble toutefois pas être systématiquement attesté dans tous les ensembles funéraires du Haut Empire, comme par exemple sur le site des « Cordiers » à Mâcon (Saône-et-Loire)[333] ou au « Champ de l'Image » à Argentomagus (Indre)[334], dans lesquels aucune sépulture en procubitus n'a été observée.
Sur le site d'« En Chaplix », parmi les douze sujets en position ventrale recensés, huit individus ont été déposés dans des cercueils cloués et sept d'entre elles possèdent un dépôt de mobilier parfois conséquent (5 cas)[335]. Au « Valladas », dans douze des quatorze tombes en procubitus, les individus sont inhumés dans un cercueil et cinq sépultures possèdent un dépôt de mobilier[336]. Il en est de même sur le site de la Favorite à Lyon, où toutes les inhumations étaient dans des coffres en bois[337]. Dans ces deux cas, le traitement apporté aux individus en position ventrale ne semble pas montrer de différence avec les autres types de dépôts des corps, ce qui permet donc selon les auteurs, de réfuter une interprétation fondée sur une différenciation sociale entre les individus.

Dans notre corpus, les traitements funéraires accordés aux individus déposés sur le ventre ou sur le côté, semblent indiquer que les défunts ont également bénéficié d'une attention particulière lors de leur mise au tombeau :

A Metz, parmi les sept individus concernés, trois sujets étaient placés dans un contenant en bois cloué (230, 239, 264), deux autres dans des fosses «en pleine terre» supposée (246, 253). En revanche, aucun dépôt de mobilier n'était associé à un des défunts. On notera toutefois qu'à proximité immédiate des deux sépultures «en pleine terre» 246 et 253 (placées l'une à côté de l'autre), se situait une fosse contenant un abondant matériel (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 158**, p. 150) fragmentaire constitué de tessons de céramique brûlés et non brûlés appartenant à au mois vingt-cinq récipients (coupelle et assiette en sigillée, cruche, pots à cuire, coupes, bols, mortiers, amphores), de

[326] Castella D. 1999, p. 84.
[327] Bel V., Tranoy L. 1993b, p. 117 : sur un total de 83 inhumations.
[328] Bel V. *et al.* 2002, p. 103 : sur un total de 19 inhumations.
[329] Bel V., Tranoy L. 1993b, p. 117 : sur un total de 115 inhumations.
[330] Castella D. 1999, p. 82-84 : sur un total de 32 inhumations d'adultes.
[331] Molinier M. *et al.* 2003 : 3 sujets immatures (dont 2 périnataux) et 16 sujets adultes sur un total de 147 inhumations.
[332] Pluton-Kliesch S. 2009 : sur un total de 103 individus et 18 autres individus étaient inhumés sur le côté.
[333] Barthélémy A., Depierre G. 1990, p. 71.
[334] Allain J. *et al.* 1992, p. 116.
[335] Castella D. 1999, p. 85.
[336] Bel V. *et al.* 2002, p. 103-104.
[337] Bel V., Tranoy L. 1993b, p. 118.

fragments de verre, et d'objets métalliques (fibule, monnaie) ayant subi l'action du feu (voir *supra* Partie 2, Chap. 2, 1.6.4.1). Le mobilier contenu dans cette fosse ainsi que les gestuelles pratiquées semblent s'apparenter à la réalisation d'une cérémonie (sacrifice ou un banquet), pouvant se dérouler pendant les funérailles du défunt ou lors de commémorations (voir *infra* Partie 3, Chap. 4, 4.3.2). Dans le cas de ces deux sépultures, il est envisageable que la cérémonie funéraire ait été réalisée pour les deux individus simultanément. La présence de cette fosse à offrandes atteste de l'exécution de gestes et de pratiques à proximité de la tombe, visant à consacrer et définir rituellement ce lieu.

A Thérouanne, l'unique tombe dont le défunt a été déposé en procubitus possède un contenant en bois cloué et le défunt est accompagné par un dépôt de mobilier conséquent (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1243-1244**, p. 686).

Au vu de ces divers arguments, il semble donc probable que les différentes positions du corps, observées dans les ensembles funéraires du Haut Empire doivent être perçues comme le reflet de la variabilité des traitements et des pratiques accordés aux défunts lors du dépôt dans la tombe. A l'image des divers modes de dépôt et de disposition des ossements brûlés pratiqués dans les sépultures à crémation, le corps des sujets inhumés peut connaître également une multitude de traitements dont la signification nous échappe en partie.

CHAPITRE 4 - LES PRATIQUES LIÉES AU LIEU DE DÉPÔT DÉFINITIF DES RESTES DU DÉFUNT : LES DIFFÉRENTS APPORTS DU MOBILIER FUNÉRAIRE

Les structures de dépôt définitif des restes du défunt sont le lieu de diverses pratiques et gestes exécutés autour de la sépulture et dans la tombe dans le but d'assurer la séparation du mort avec le monde des vivants et ainsi de faciliter son accès dans l'Autre Monde. Pour ce faire, la famille du défunt procède à la célébration d'une succession de gestes et de pratiques visant à purifier les vivants de la souillure engendrée par la mort et ainsi de permettre la transformation du statut du défunt et d'assurer sa séparation définitive d'avec le monde des vivants[1]. Ces gestes effectuées pendant la constitution de la tombe et lors de sa clôture, sont répétés lors des cérémonies commémoratives au cours desquelles on vient rendre hommage au défunt et perpétuer sa mémoire. Le mobilier déposé dans la tombe, celui retrouvé brisé au-dessus et autour de la sépulture ou encore dans des fosses situées au sein de l'espace funéraire, témoignent de l'accomplissement de ces pratiques.

La tombe, lieu de mémoire du défunt et lieu du culte des dieux Mânes, est le support des pratiques de purification et de commémorations. Elle accueille une quantité plus ou moins importante de vestiges matériels (vaisselle, nourriture, objets personnels) correspondant aux diverses étapes des pratiques funéraires, composées essentiellement de sacrifices suivis d'un banquet funéraire, partagé entre le mort et les vivants, pratiqué d'une part le jour des funérailles puis répété de manière régulière au cours des cérémonies commémoratives.

Ainsi, dès l'étape de la crémation du corps, le sacrifice d'un animal associé à un dépôt d'offrandes dédiées au défunt et aux dieux Mânes (libations, parfums…) sont déposés sur le bûcher (dans le cas des crémations) ou dans un feu aménagé à côté de la tombe (dans le cas des inhumations) puis sont brûlés en holocauste afin que les aliments puissent être consommés par les immortels[2]. Dans un second temps, lors du dépôt des restes du défunt dans la tombe, ce dernier peut être accompagné d'un certain nombre d'objets personnels, de vaisselle, d'offrandes animales et végétales et encore d'objets symboliques, pouvant marquer d'une part le statut du défunt mais également attester des pratiques et des gestes accomplis par les vivants en l'honneur des dieux infernaux, dans le but de faciliter le passage du mort dans l'Autre Monde et de lui permettre d'acquérir son nouveau statut de défunt[3].

[1] Van Andringa W., Lepetz S. 2008b, p. 1131-1132.; Bats M. 2002, p. 285.

[2] Scheid J. 2002, p. 138 ; Bats M. 2002, p. 286-287.

[3] Bats M. 2002, p. 286.

La présence dans la tombe, de vaisselle et des restes alimentaires brûlés ou non, déposés entiers ou brisés, n'est donc pas le reflet d'un viatique destiné aux nécessités du mort dans l'au-delà, mais le symbole des différents gestes effectués lors de la cérémonie funéraire et notamment celui du banquet, pris d'une part, par les vivants en compagnie du défunt avant la fermeture définitive de la tombe et d'autre part, les banquets à venir qui seront effectués lors des cérémonies commémoratives[4].
Dans ce chapitre, nous allons donc nous intéresser dans un premier temps, aux différents types de mobilier déposés dans la tombe en accompagnement du défunt ainsi qu'aux divers traitements qu'ils ont pu subir. Puis dans un second temps, nous aborderons la fonction et les types de vestiges matériels présents sur la tombe ou dans les structures annexes dans le but de comprendre le rôle qu'ils ont occupé dans les pratiques effectuées lors des funérailles ou lors des cérémonies commémoratives. Enfin, nous confronterons les données obtenues lors de l'étude anthropologique des restes du défunt avec le mobilier présent dans les tombes afin de vérifier s'il existe un lien entre l'individu et la quantité et le type de mobilier déposé.

1 - Le mobilier d'accompagnement

Lors de la constitution de la tombe, un dépôt secondaire d'objets est effectué sur le lieu de conservation définitif des restes du défunt. Dans la majorité des cas, ce dépôt est constitué de récipients en céramique ou en verre auxquels peuvent être associés des dépôts animaux ou végétaux et dans une moindre mesure, des objets de toilette, de parures ou encore divers instruments, outils ou objets pouvant avoir appartenu au défunt. Les objets présents dans la tombe peuvent avoir subi différents traitements avant leur dépôt définitif. Il peut s'agir soit d'éléments ayant subi l'action du feu, provenant du bûcher funéraire et qui ont été réintroduits volontairement dans la sépulture (mobilier primaire) ou alors d'objets n'ayant pas été placés sur le bûcher lors de la crémation (mobilier secondaire).

Le type de mobilier placé sur le bûcher funéraire et donc dans certains cas, celui réintroduit dans le lieu de dépôt définitif, a été traité précédemment dans le chapitre consacré à l'étape de la crémation du corps (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2). Dans cette partie, nous traiterons en particulier du mobilier secondaire déposé dans la tombe, tout en discutant du rôle du mobilier primaire volontairement replacé dans la structure définitive. Cette différenciation réalisée entre le mobilier utilisé lors de l'étape de la crémation et celle de la cérémonie de dépôt nous permettra également d'effectuer des comparaisons entre les divers types d'objets déposés sur le bûcher et dans la tombe et peut être ainsi de préciser leur rôle dans le processus des funérailles.

1.1 - Le dépôt secondaire de mobilier dans la tombe

1.1.1 - Représentation du mobilier primaire et secondaire

La présence d'un dépôt de mobilier est une pratique courante dans les tombes de notre corpus mais sa fréquence et le type de mobilier présent (primaire ou secondaire) peut se révéler très variable selon les ensembles funéraires (**Fig. 277**).

A Metz, 70 % des sépultures secondaires à crémation contiennent un dépôt de mobilier (181 tombes sur 256). Cent-soixante-douze tombes contiennent du mobilier primaire (67 %) et cinquante-

[4] Bats M. 2002, p. 287 ; Blaizot F. 2009, p. 156 ; Lepetz S., Van Andringa W. 2004, p. 168.

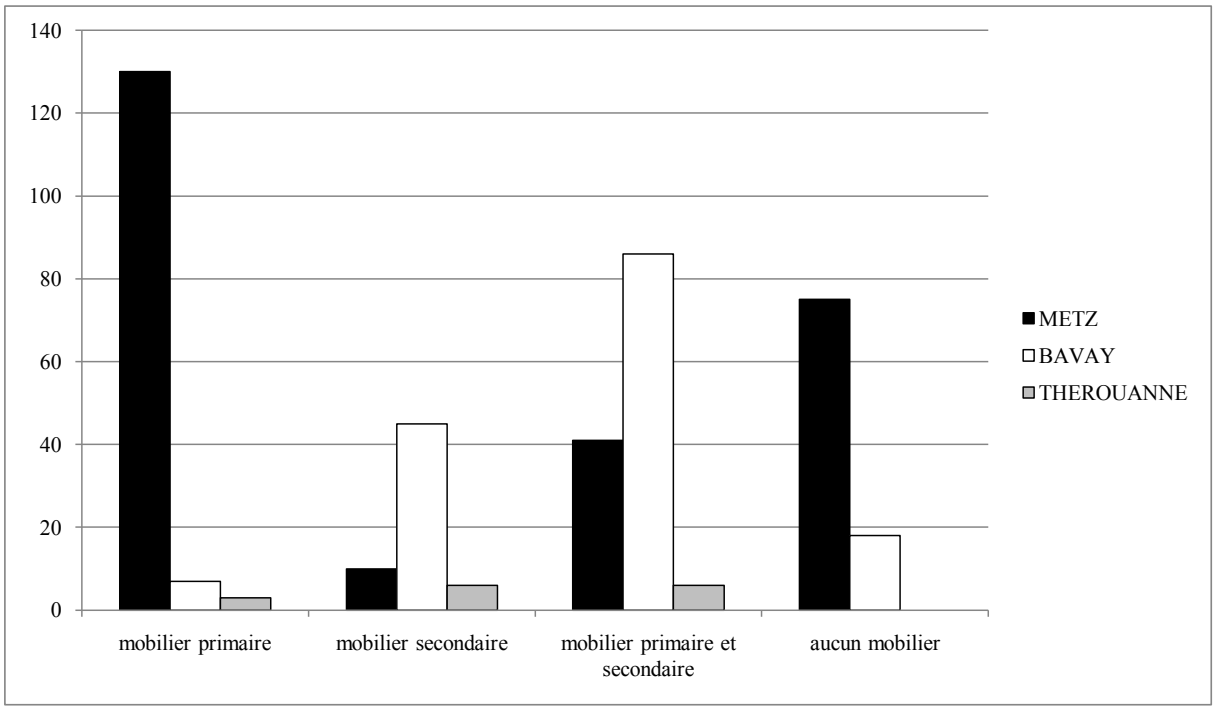

Fig. 277 : Représentation du mobilier primaire et secondaire dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux », Bavay « La Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « Les Oblets ».

deux du mobilier secondaire (20 %). Dans quarante-et-une tombes, le mobilier secondaire est associé au mobilier primaire (16 %) ; dix tombes contiennent uniquement du mobilier secondaire (4 %) et cent-trente exclusivement du mobilier primaire (50 %). Soixante-quinze sépultures ne possèdent aucune offrande en accompagnement du vase ossuaire ou de l'amas osseux, ce qui représente environ 30 % de l'ensemble des structures de dépôt.

A Bavay, 88 % des tombes sont pourvues d'un dépôt de mobilier (138 tombes sur 156). Quatre-vingt-treize tombes contiennent du mobilier primaire (61 %) et cent-trente-et-une du mobilier secondaire (84 %). Dans quatre-vingt-six tombes, les objets brûlés sont déposés conjointement avec le mobilier non brûlé (55 %), dans sept sépultures, le dépôt primaire est exclusif (5 %) et quarante-cinq tombes possèdent uniquement un dépôt de mobilier secondaire (28 %). Dans dix-huit cas, aucun mobilier d'accompagnement n'était présent dans la tombe (12 %).

Enfin à Thérouanne, l'ensemble des quinze sépultures secondaires à crémation étudiées comportent un dépôt de mobilier. Neuf d'entre elles possèdent un dépôt de mobilier primaire et douze tombes contiennent du mobilier secondaire. Dans six cas, les deux types de mobilier sont associés ; trois tombes sont pourvues uniquement de mobilier primaire et six autres contiennent exclusivement du mobilier secondaire.

Les premières données obtenues sur le mobilier présent dans les tombes tendent à montrer que le dépôt de mobilier dans les structures secondaires à crémation est une pratique fréquente et régulière sur l'ensemble des trois sites funéraires étudiés. La part des sépultures ne contenant *a priori* aucune offrande n'est toutefois pas négligeable, notamment à Metz, où environ 30 % des sépultures étudiées en étaient dépourvues. Notons toutefois que cette apparente absence de mobilier ne présume pas nécessairement

de la déficience totale d'un dépôt dans la tombe. La présence d'offrandes périssables telles que certains dépôts animaux (viande sans os), de végétaux, de liquides ou encore de tissu ne laissant aucune trace après leur décomposition, est également envisageable et pourrait expliquer en partie ce phénomène.
En revanche, il existe une différence notable dans le type de mobilier déposé dans la tombe. Comme nous l'avons vu précédemment, le dépôt de mobilier peut être constitué uniquement d'objets brûlés provenant du bûcher, exclusivement d'objets non brûlés ou alors associer les deux types de mobilier. Dans les trois ensembles funéraires de notre corpus, la fréquence de chaque type de dépôt varie sensiblement selon le site étudié.

A Metz, la majorité du mobilier présent dans la tombe provient exclusivement du bûcher. Le dépôt de mobilier secondaire est quant à lui peu courant, il concerne seulement 20 % des sépultures.

A Bavay, en revanche, le phénomène inverse est perceptible. Le mobilier secondaire occupe une place importante dans la tombe et la grande majorité des structures de dépôt en contient (84 %). Le mobilier brûlé est rarement déposé seul, il est généralement associé à un dépôt de mobilier secondaire.

A Thérouanne, le faible nombre de tombes étudiées, ne permet pas d'observer de grandes tendances. On peut simplement noter que toutes les sépultures possèdent un dépôt secondaire de mobilier et que dans la majorité des cas, plusieurs objets non brûlés accompagnent les restes du défunt dans la tombe.

Le mobilier présent dans les tombes reflète donc diverses pratiques et gestes effectués au cours des différentes étapes qui ponctuent les funérailles.

A Metz, le mobilier funéraire représenté dans les sépultures se rapporte principalement à l'étape de la crémation. Les offrandes primaires sont composées d'objets « personnels » déposés avec le défunt sur le bûcher ainsi que de nombreux fragments de récipients et d' ossements animaux brûlés provenant de la vaisselle utilisée et de la nourriture consommée et ou offerte au défunt et aux dieux, qui a été placée ou jetée sur le bûcher lors du banquet effectuée par les vivants, lors de la crémation du corps. Dans les sépultures, ces éléments brûlés peuvent être retrouvés mêlés aux restes du défunt dans le contenant cinéraire, mélangés aux résidus de la crémation ou alors déposés dans la fosse sépulcrale au sein des autres offrandes secondaires. Comme nous l'avons évoqué précédemment, dans les cas où les objets sont mélangés aux ossements du défunt, il nous est parfois difficile de juger de l'intentionnalité du dépôt. A l'inverse, lorsque ceux-ci sont placés au-dessus de l'amas osseux ou réagencés dans la tombe, leur présence ne peut relever que d'un geste volontaire. Néanmoins, ce mobilier brûlé placé délibérément ou non dans la tombe, rappelle à la fois, les objets personnels du défunt déposés sur le bûcher et l'ensemble des gestes et des pratiques effectués au cours de la crémation du corps (déversement de liquides, réalisation d'un banquet, dépôts d'objets symboliques facilitant le passage du mort dans l'Autre Monde…). Lors de l'étape de l'ensevelissement, les dépôts de mobilier secondaire sont, en revanche, extrêmement rares. La présence de récipients en céramique, symbolisant la perpétuation du banquet funéraire dans le lieu de dépôt définitif des restes, est beaucoup moins fréquemment illustrée que celle du premier banquet, réalisé autour du bûcher.

A Bavay, au contraire, le mobilier provenant de l'étape de la crémation (constitué de monnaies, d'éléments de toilette et d'habillement, d'ossements animaux brûlés, de graines carbonisées, de quelques tessons recuits et de fragments de fiole de verre fondu) est accompagné dans la majorité des tombes, par un nombre important d'offrandes secondaires, composées essentiellement de récipients en céramique (vases à liquides et vases à solides), déposées au moment de la constitution de la tombe. Dans cet ensemble funéraire, les objets et les récipients appartenant au défunt et/ou utilisés lors des différentes pratiques exécutées lors des deux principales étapes du processus des funérailles (crémation du corps et mise en terre), sont largement représentés dans la tombe.

On notera toutefois que les restes du banquet funéraire réalisé lors de l'étape de la crémation[5] sont peu visibles dans les sépultures de Bavay en comparaison de l'imposant service de table dressé par les vivants dans la fosse sépulcrale, composé généralement de plusieurs couverts, symbolisant les banquets à venir, qui seront perpétués lors des fêtes commémoratives. En revanche, une place importante est accordée aux objets personnels du défunt ayant brûlé avec lui sur le bûcher (notamment les éléments de toilette et de vêtements) ainsi qu'aux objets « symboliques » (monnaies, balsamaires, lampes…) matérialisant la série de gestes effectués, dans le but de faciliter le passage du mort dans l'Autre Monde et de rappeler l'opposition entre le mode des vivants et celui des morts.

Les différents gestes et pratiques inhérents aux deux étapes principales du processus des funérailles ne sont donc pas représentées de la même manière dans la sépulture selon les ensembles funéraires.

A Metz, le mobilier présent dans la tombe reflète surtout les pratiques exécutées lors de l'étape de la crémation alors qu'à Thérouanne et particulièrement à Bavay, le mobilier déposé matérialise les gestes effectués au cours de la crémation du corps et également pendant la cérémonie de dépôt des restes.

A Bavay, une place importante est accordée dans la tombe au dépôt de récipients en céramique, symbolisant les futurs banquets qui seront réalisés lors des fêtes commémoratives. Dans cet ensemble funéraire, cette pratique est attestée dans la majorité des sépultures.

Les raisons de ces choix divergents dans le type de mobilier déposé dans la sépulture sont délicates à interpréter. Ici encore, l'absence de dépôt d'objets dans la tombe ne signifie pas forcément que les divers gestes n'ont pas été réalisés et que les vivants ne portent pas la même importance à l'exécution de l'ensemble des pratiques précédemment citées. Certains archéologues interprètent cette absence de mobilier d'accompagnement dans la tombe et notamment celle de la vaisselle, par le rôle que peuvent jouer les décors stylisés, relatifs au banquet, gravés sur les stèles funéraires surmontant les sépultures. Dans certains cas, les objets réels pourraient être substitués dans la tombe par leur représentation gravée ou peinte sur les stèles[6]. De la même manière, il est également envisageable qu'une fois les divers rites observés, les récipients et les objets utilisés au cours des différentes étapes du processus des funérailles, ne soient volontairement pas réintroduits dans la tombe mais qu'ils soient laissés en place dans le bûcher funéraire ou sur le lieu du banquet ou alors qu'ils soient transférés dans d'autres structures secondaires, situées à l'écart des tombes. En effet, pour les trois sites de notre corpus, l'ensemble de nos observations reposent sur l'étude du mobilier provenant d'une partie seulement des structures composant ces ensem-

[5] Ces restes sont illustrés principalement par les ossements animaux brûlés mêlés aux restes du défunt. Les récipients en céramique étant quasiment absents du mobilier primaire déposé dans la tombe.

[6] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 167.

bles funéraires. Pour chaque site, l'emprise des zones sondées ne correspond pas à l'extension totale de la nécropole et il est donc probable qu'une part non négligeable de structures funéraires nous ait échappé et nous livre donc une image biaisée des pratiques funéraires observées dans chacun des ensembles funéraires étudiés.

Dans notre corpus, le mode de dépôt des ossements ne semble pas être un critère déterminant la présence ou l'absence d'un dépôt secondaire de mobilier dans la tombe. A Metz, tout comme à Bavay, les tombes ne comportant aucune offrande correspondent principalement à des sépultures à crémation réalisés dans un contenant cinéraire (vase ossuaire en céramique et coffre en pierre) mais on retrouve également le même phénomène dans les sépultures en terre libre à ossements dispersés ou à concentration d'ossements (**Fig. 284**)[7]. De plus, il ne semble pas non plus que la pratique du dépôt secondaire de mobilier subisse un développement au cours du temps. A Thérouanne, l'ensemble des tombes étudiées comportait au moins une offrande. A Bavay, les dix-huit sépultures dépourvues de mobilier appartiennent toutes à la catégorie des structures qui n'ont pas pu être datées avec précision ; les tombes classées par phases possèdent donc toutes au moins un dépôt d'offrande. Enfin à Metz, on peut observer que le nombre de structures ne possédant pas de mobilier funéraire tend à décroître progressivement entre le 1er et le 3ème siècle de notre ère. Au cours du 1er siècle et de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, environ 85 % des structures sont pourvues d'offrandes, cette proportion passe à 76 % pendant le 2ème siècle et ne concerne plus que 55 % des tombes datées du 3ème siècle de notre ère (**Fig. 279**).

En revanche, le mode de dépôt des ossements semble influer sur le type de mobilier présent dans la tombe (**Fig. 278**).

A Metz, lorsque les restes osseux sont déposés dans un contenant (206 tombes), les objets accompagnant le défunt sont majoritairement issus du bûcher funéraire et sont généralement retrouvés à l'intérieur du réceptacle (108 cas). Les dépôts de mobilier secondaire sont extrêmement rares dans cet ensemble funéraire. Sur les onze tombes possédant uniquement ce type de dépôt, neuf sont des sépultures à vase ossuaire. Le dépôt de mobilier secondaire (en l'occurrence de vaisselle en céramique) semble donc être corrélé ici, au mode de dépôt en contenant cinéraire. Pour les sépultures en terre libre à ossements dispersés, le mobilier primaire, généralement mêlé aux résidus du bûcher déversés dans la tombe, est systématiquement associé à un dépôt de mobilier secondaire (14 cas sur 17). Enfin, pour les tombes à concentration d'ossements, le dépôt peut être constitué uniquement de mobilier primaire (8 cas sur 18) ou déposé conjointement avec des offrandes secondaires (6 cas).

A Bavay, quel que soit le mode de dépôt des ossements, les offrandes primaires et secondaires sont majoritairement déposées ensemble dans la tombe[8]. Dans les sépultures à concentration d'ossements, les restes du défunt peuvent également être accompagnés uniquement par un dépôt de mobilier secondaire (26 cas) alors que pour les tombes avec un contenant (vase ossuaire ou coffret en bois), les objets présents dans la tombe peuvent être exclusivement brûlés (5 cas) ou non (12 cas).

[7] Dans l'ensemble funéraire de Metz, l'absence de mobilier funéraire dans les tombes concerne 70 sépultures à crémation en contenant, une sépulture en terre libre à ossements dispersés, 4 sépultures en terre libre à concentration d'ossements et un amas osseux multiple. A Bavay, les 18 tombes dépourvues d'un dépôt secondaire de mobilier sont toutes des sépultures à crémation en contenant.

[8] L'association des deux types de mobilier a été observée dans 29 sépultures à crémation avec contenant (sur 64), 4 sépultures en terre libre à ossements dispersés (sur 6) et 44 sépultures en terre libre à concentration d'ossements (sur 71).

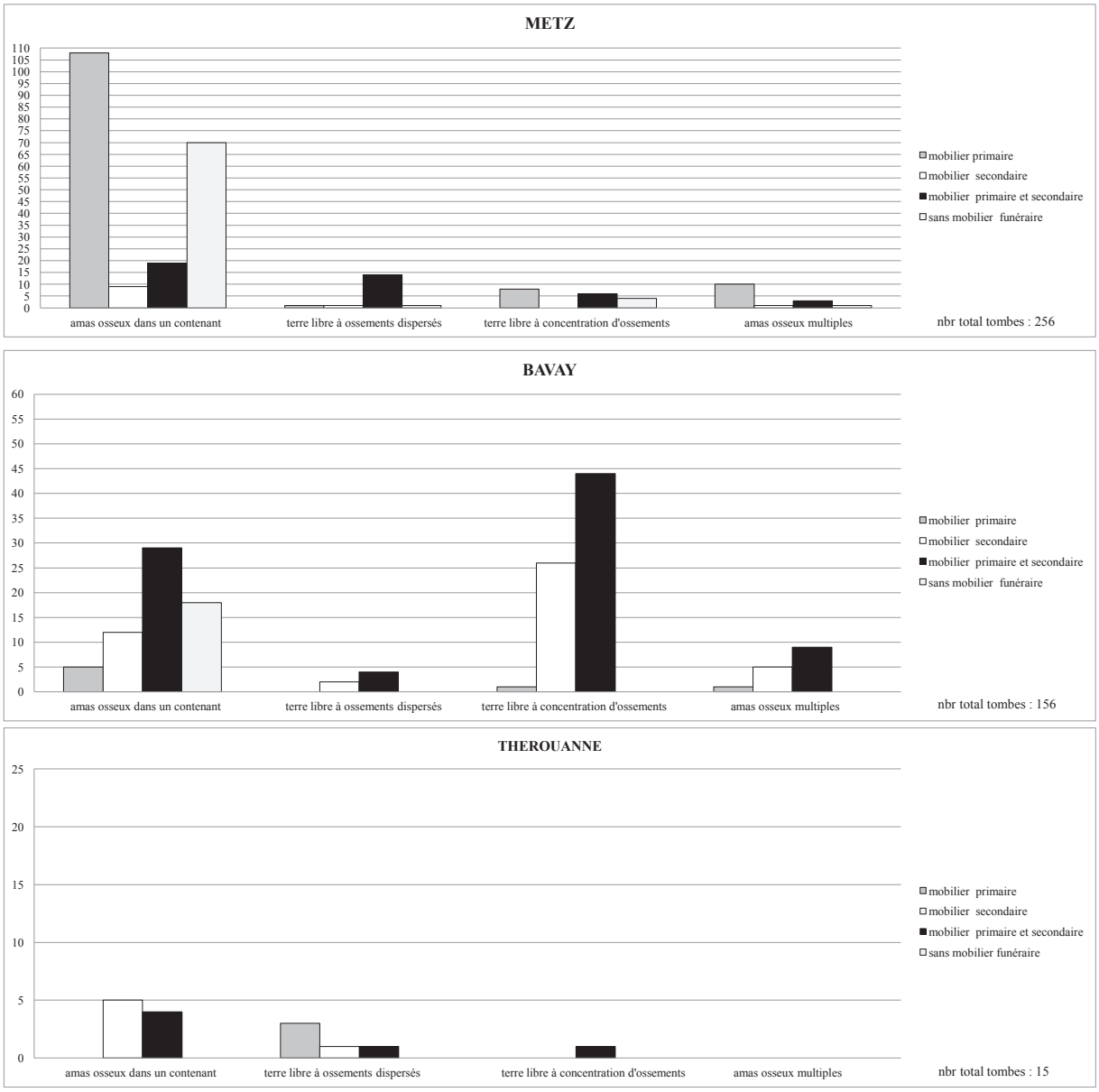

Fig. 278 : Type de mobilier funéraire déposé dans les tombes selon le mode de dépôt des ossements (exprimé en nombre de tombes) dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

		mobilier primaire	mobilier secondaire	mobilier primaire et secondaire	sans mobilier funéraire	Nb total de structures
METZ	1er s.	21	1	6	5	33
	tr. 1er / 2ème s.	15	0	4	3	22
	2ème s.	29	7	18	17	71
	3ème s.	7	0	3	8	18
	4ème s.	2	0	1	0	3
BAVAY	1er s.	0	22	16	0	38
	tr. 1er / 2ème s.	1	4	4	0	9
	2ème s.	0	20	60	0	80
THEROUANNE	1er s.	0	1	2	0	3
	tr. 1er / 2ème s.	0	0	1	0	1
	2ème s.	0	4	1	0	5
	3ème s.	0	1	1	0	2

Fig. 279 : Évolution chronologique du nombre de tombes pourvues d'un dépôt secondaire d'offrandes et du type de mobilier présent dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

A Thérouanne également, les deux types de mobilier sont généralement associés dans la tombe. Lorsque les os ont été placés dans un contenant, les restes du défunt peuvent être accompagnés dans quelques cas, par le dépôt d'une ou plusieurs offrandes uniquement secondaires. Dans les tombes en terre libre à ossements dispersés en revanche, le mobilier primaire, déversé avec les os et les résidus de la crémation, ou le mobilier secondaire, ne sont pas toujours associés et ils peuvent être déposés chacun séparément.

D'un point de vue chronologique, les données obtenues semblent montrer que l'association d'un dépôt de mobilier primaire et secondaire est la pratique majoritaire au cours du 2ème siècle de notre ère dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay, alors qu'au 1er siècle, le dépôt est composé exclusivement de mobilier primaire dans les tombes de Metz alors que celles de Bavay tendent à privilégier davantage le dépôt de mobilier secondaire (**Fig. 280**).

1.2 - Quantité, qualité et fonction du mobilier funéraire

1.2.1 - Nombre et type de mobilier déposés dans les tombes

Le nombre moyen d'offrandes déposées dans les tombes est un paramètre très variable selon le site étudié. Dans les ensembles funéraires de Metz et de Thérouanne, le nombre d'objets est généralement peu élevé. Les sépultures comportent en moyenne entre deux et quatre offrandes par tombes alors qu'à Bavay, on dénombre environ neuf objets par structures (**Fig. 282-283**).

Dans les trois sites de notre corpus, le type et le nombre d'offrandes semble évoluer selon les phases chronologiques (**Fig. 281**).

A Metz, les offrandes primaires sont déposées dans la tombe dès le début du 1er siècle après J.-C., mais c'est à partir de la deuxième moitié du 1er siècle et au cours du 2ème siècle que l'on note une très forte progression de cette pratique. Les offrandes secondaires suivent également une évolution similaire mais dans des quantités beaucoup moins importantes. Le nombre moyen d'offrandes déposées dans la tombe est plutôt faible : au 1er siècle de notre ère, les tombes contiennent en moyenne deux offrandes. Cette tendance évolue entre la fin du 1er siècle et le début du 2ème siècle avec des dépôts comprenant environ sept objets par tombe. Du 2ème siècle à la fin de l'occupation de la nécropole au 4ème siècle, le nombre moyen d'offrandes par structures reste stable avec une moyenne de trois à quatre objets par sépulture.

A Bavay, le nombre d'offrandes primaires et secondaires évolue sensiblement entre le 1er et le 2ème siècle de notre ère, avec notamment un très fort accroissement du nombre d'offrandes secondaires au cours du 2ème siècle. Le nombre moyen d'objets par tombe est très variable mais les dépôts funéraires sont généralement conséquents : au cours du 1er siècle et jusqu'au début du 2ème siècle, les sépultures contiennent en moyenne sept offrandes avec des dépôts pouvant contenir entre trois et dix-neuf objets. A partir du 2ème siècle et notamment dans la première moitié du 2ème siècle, le nombre d'offrandes dans la tombe tend à se multiplier. Les sépultures contiennent en moyenne douze offrandes et pour huit d'entre elles, le dépôt funéraire compte entre vingt-et-un et trente-et-un objets.

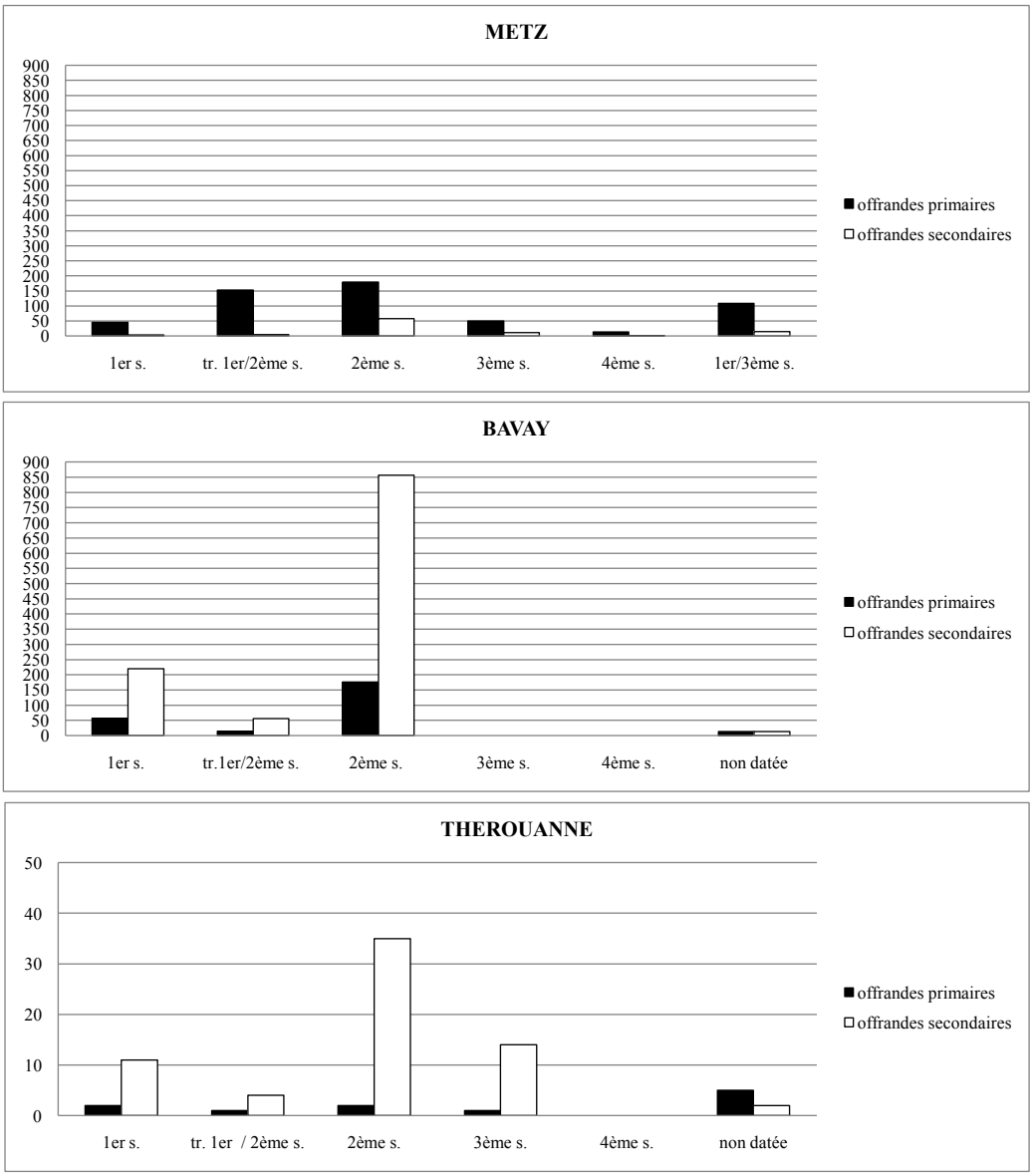

Fig. 280 : Évolution au cours du temps du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

		1er s.	tr. 1er / 2ème s.	2ème s.	3ème s.	4ème s.
METZ	nb tombes	**49**	**21**	**71**	**18**	**2**
	moy. offrandes primaires	1,4	7	2,5	2,8	6
	moy. offrandes secondaires	0,1	0,2	0,8	0,6	0
	moy. offrandes total	1,5	7,2	3,3	3,4	4,7
BAVAY	nb tombes	**38**	**9**	**81**		
	moy. offrandes primaires	2	2	2		
	moy. offrandes secondaires	6	6	11		
	moy. offrandes total	7,3	7,9	12,7		
THEROUANNE	nb tombes	**3**	**1**	**5**	**2**	
	moy. offrandes primaires	0,7	1	0,4	0,5	
	moy. offrandes secondaires	4	4	6	7	
	moy. offrandes total	4,3	5	6,6	7,5	

Fig. 281 : Nombre moyen d'offrandes déposées dans les tombes selon le type et la phase chronologique dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

A Thérouanne, le nombre d'offrandes primaires reste stable pendant les trois siècles d'occupation de la nécropole, en revanche, celui des offrandes secondaires montre une certaine progression au cours du 2ème siècle après J.-C. Le nombre moyen d'offrandes déposées dans la tombe reste toutefois relativement peu élevé : au 1er siècle et à la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, les tombes contiennent en moyenne quatre offrandes. A partir du 2ème siècle et jusqu'au 3ème siècle, le nombre d'offrande évolue avec une moyenne d'environ six offrandes par tombe.

Dans l'ensemble des trois sites étudiés, les différentes catégories d'offrandes déposées dans la tombe sont plutôt diversifiées. Le mobilier secondaire est essentiellement composé de vases en céramique (et quelquefois en verre) auxquels peuvent être associés des dépôts de restes animaux et de végétaux, des objets à vocation « rituelle » (lampe, balsamaire, monnaie), des objets «personnels» (éléments de toilette, de parure, d'habillement, ustensiles, outils…) ainsi que des coffrets en bois. Dans notre corpus, les dépôts de vases, d'objets à vocation « rituelle » et d'objets personnels (notamment les éléments de toilette et d'habillement) sont largement majoritaires mais leur fréquence montre une grande variabilité selon le site étudié (**Fig. 282-283**).

Dans l'ensemble funéraire de Metz, le mobilier secondaire est représenté quasiment exclusivement par des vases en céramique (16 % des tombes en sont pourvues). Quelques tombes possèdent également un dépôt de récipients en verre (2 cas), d'une ou plusieurs lampes (2 cas), d'un couteau (1 cas) d'une clochette en bronze (1 cas) ou encore d'un coffret (1 cas), mais il s'agit de faits anecdotiques. En revanche, le mobilier primaire y est nettement plus diversifié : les restes d'ossements animaux sont les plus courants (concerne 58 % des tombes), suivis par les dépôts d'objets à vocation « rituelle » (14 % des tombes), de vases (13 % des tombes) et d'objets appartenant à la sphère personnelle du défunt (13 % des tombes : il peut s'agir d'éléments d'habillements, d'instruments, d'éléments de jeux, de coffrets…) (**Fig. 282-283**).

A Bavay, le mobilier secondaire est essentiellement composé de vases (cela concerne 93 % des tombes) mais les sépultures peuvent également comporter un dépôt d'objets à vocation « rituelle » (43,5 % des tombes) et divers éléments ayant appartenu au défunt (33 % des tombes). Les objets de toilette et d'habillement sont dans certains cas déposés dans des coffrets en bois, pouvant eux-mêmes également servir de contenant cinéraire (5 % des tombes). Enfin, les dépôts carnés ou de végétaux non brûlés sont très peu représentés et ne concernent que 5 % des sépultures exhumées. Le mobilier primaire est quant à lui, principalement représenté par les dépôts d'objets à vocation « rituelle » (lampe, balsamaire : 43 % des tombes) et les offrandes de type alimentaire (animales et végétales : 42 % des tombes). Les éléments d'habillement (fibules) et de toilette (miroirs) peuvent également être prélevés sur le bûcher et placés dans la tombe (28 % des tombes en sont pourvues). En revanche, seulement 3 % des tombes possèdent des fragments brûlés de récipients en céramique provenant de l'étape de la crémation (**Fig. 288-289**).

Aux « Oblets » à Thérouanne, le mobilier secondaire est composé majoritairement de récipients en céramique (concerne 12 tombes sur les 15 étudiées) et/ou en verre (4 tombes). Les autres objets déposés non brûlés dans la tombe correspondent à des monnaies (3 tombes), des éléments d'habillement (fibules), des instruments de toilette (strigile), ou d'écriture (encrier). Les offrandes primaires sont en revanche peu représentées et il s'agit majoritairement de restes d'ossements animaux brûlés (7 tombes), mais également de récipients en céramique (3 tombes) et de balsamaires (1 tombe) (**Fig. 282-283**).

			Metz	Bavay	Thérouanne
nbr tombes total			**257**	**156**	**15**
vase	récipient céramique		43	132	12
	récipient verre		2	13	4
dépôt alimentaire	dépôt animal			5	
	dépôt végétal			3	
objets à vocation "rituelle"	lampe		2	43	
	balsamaire			25	
	monnaie				3
objets "personnels"	toilette	miroir		8	
		palette à fard		3	
		aiguilles		2	
		strigile			1
	parure/ habillement	bracelet		3	
		fibule		8	1
		perles		7	
		épingle en brze			
		boutons en os			
		semelle		1	
	outils/ instruments	couteau	1	2	
		cochlear en os			
		paire de force		1	
		cuillère		1	
		passette en fer		1	
	objets divers	figurine		2	
		clochette	1	1	
		jetons ou pions			
		objets en os indét.			
		chenet		11	
		trépied céramique		1	
		encrier			1
coffrets et meubles	charnons en os				
	éléments de coffret		1	8	
	éléments de meuble				
	objets indét.		5	7	2

Fig. 282 : Nombre de tombes comportant du mobilier secondaire et types de mobilier secondaire retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

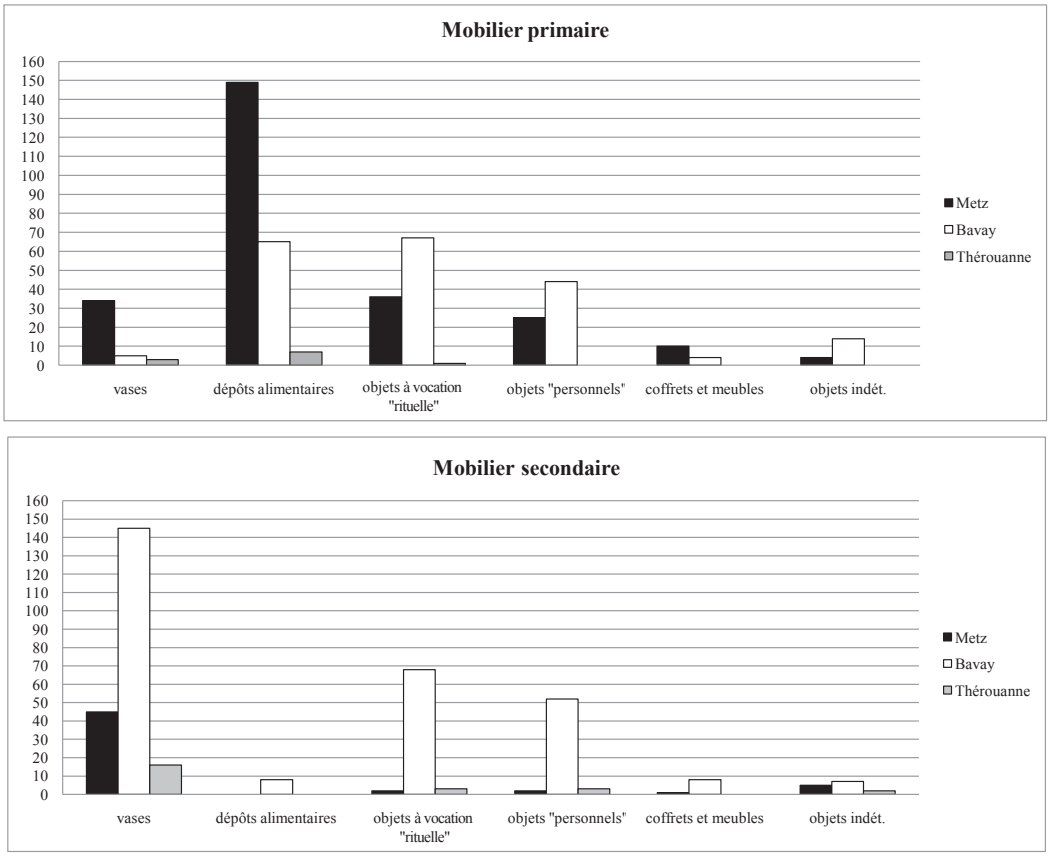

Fig. 283 : Fréquence des catégories de mobilier primaire et secondaire dans les sépultures à crémation dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

1.2.2 - Composition et fonction du mobilier déposé dans les tombes

1.2.2.1 - La vaisselle

- ***Les récipients en céramique***

Les récipients en céramique sous la forme de mobilier secondaire sont les offrandes les plus couramment rencontrées dans les sépultures de notre corpus d'étude, bien que leur fréquence soit relativement différente selon les ensembles funéraires. Contrairement aux dépôts de vases brûlés qui se révèlent relativement peu fréquents (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.1), la présence de vases généralement complets et ne portant pas de traces de passage au feu est attestée dans la majorité des tombes des trois sites funéraires (**Fig. 288**): quarante-trois tombes en sont pourvues à Metz (sur 257), cent trente-deux tombes à Bavay (sur 156) et douze sépultures à Thérouanne (sur 15).

Les dépôts de récipients en céramique accompagnent majoritairement les tombes où les restes osseux du défunt ont été déposés dans un vase ossuaire en céramique ou en verre (15 cas à Metz, 26 cas à Bavay et 9 cas à Thérouanne) mais leur présence est également attestée dans les sépultures possédant un autre type de contenant (coffret de bois : 16 cas à Bavay), dans les sépultures à concentration d'ossements (6 cas à Metz, 82 cas à Bavay et 1 cas à Thérouanne) et dans les tombes à ossements dispersés (10 cas à Metz, 6 cas à Bavay et 2 cas à Thérouanne). Seules les sépultures dont le dépôt des ossements a été effectué dans un coffre de pierre ne sont pas accompagnées par ce type d'offrande.

A Metz, le nombre de vases en céramique non brûlés déposés par tombe varie entre un et quatorze récipients mais les sépultures comportent en moyenne un seul vase en accompagnement de l'amas osseux. Dans les tombes à vase ossuaire, le nombre de récipients ne dépasse jamais plus de deux exemplaires, alors que pour les sépultures en terre libre et à concentration d'ossements, le nombre de vases non brûlés est généralement plus important et peut varier entre un et cinq récipients pour les premiers et un à quatorze récipients pour les seconds. Dans cet ensemble funéraire, les dépôts de vases en céramique non brûlés peuvent parfois être associés à des fragments de récipients en céramique brûlés provenant du bûcher funéraire. Cette pratique, toutefois moins fréquemment observée (19 tombes sur 257), est perceptible quel que soit le mode de dépôt des ossements (vase ossuaire et terre libre) et les vases y sont déposés dans des quantités comparables à celles observées pour les vases non brûlés (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.1).

A Bavay, les vases en céramique sont uniquement déposés sous forme d'offrande secondaire[9]. Leur nombre peut varier entre un et vingt-deux récipients avec en moyenne, un dépôt de six vases par structure funéraire. Les tombes dont les ossements ont été placés dans des vases ossuaires sont pourvues en général de moins de vases que les autres types de tombes, avec un nombre moyen de récipients compris entre deux et trois exemplaires. En comparaison, les tombes en terre libre (à concentration d'ossements et à ossements dispersés) comportent respectivement en moyenne, six et sept vases par structure[10] et celles dont l'amas osseux a été déposé dans des coffrets en bois, sont dotées en moyenne de douze récipients[11].

[9] Une seule tombe comporte des fragments de céramique brûlés.

[10] Le nombre de vases est compris entre un et vingt-deux exemplaires pour les dépôts à concentration d'ossements et entre trois et onze exemplaires pour les dépôts à ossements dispersés.

[11] Le nombre de vase est compris entre quatre et vingt-deux récipients.

A Thérouanne, le dépôt d'un ou plusieurs vases en céramique non brûlés dans la tombe est la pratique la plus courante puisqu'elle concerne douze des quinze tombes étudiées et que seulement trois sépultures contiennent un dépôt de céramique provenant exclusivement du bûcher. Le nombre de vases déposés par structure peut varier entre un à huit récipients avec une moyenne de trois vases par tombe. Les tombes dont l'amas osseux a été placé dans un vase ossuaire sont les structures les mieux pourvues en mobilier céramique. Le dépôt funéraire peut contenir entre un et huit vases avec en moyenne trois récipients. L'unique sépulture à concentration d'ossements contient un dépôt de quatre vases. Parmi les cinq tombes en terre libre à ossements dispersés, seuls deux d'entre elles possèdent un dépôt exclusif de vases non brûlés : la première contient un récipient et la seconde en comporte six.

La vaisselle céramique d'accompagnement déposée dans les tombes correspond essentiellement à des vases à nourriture appartenant à la catégorie des vases à solides et des vases à liquides (**Fig. 291**). Les dépôts funéraires sont généralement constitués de vaisselle de table utilisée pour le service et la consommation des liquides (cruche, gobelet, bouteille…), pour la présentation, le service et la consommation de la nourriture (assiette, coupe, coupelle, écuelle…) ou pour sa préparation et sa conservation (pot, jatte, mortier, chaudron…). Les amphores et les *dolium* sont très peu représentés dans les structures secondaires.
A cela s'ajoutent des récipients à vocation « rituelle », pouvant être destinés aux pratiques d'ablutions, symbolisés dans la tombe par l'association de la cruche à bec tréflé et de la patère et également à la réalisation de fumigations effectuées lors de la cérémonie des funérailles, à l'aide de brûle-parfums.

A Metz et à Bavay, les vases à solides sont prédominants par rapport aux vases à liquides dans la tombe, contrairement à Thérouanne où ce sont les vases utilisés pour le service et la consommation des liquides qui sont mieux représentés que les vases à nourriture solides (**Fig. 285**).

A Metz, les pots sont les récipients les plus fréquemment observés comme offrandes secondaires, suivis par les écuelles, les coupes et les cruches. Les coupelles, les assiettes et les gobelets sont très peu courants, à l'instar des vases à vocation « rituelle » ou des amphores dont la présence est plutôt anecdotique (**Fig. 284-286-Annexe 4 et 5**).

Dans les tombes du 1er siècle et de la transition entre le 1er et le 2ème siècle, le dépôt de récipient en céramique est plutôt rare. Quatre sépultures secondaires comportent un dépôt de vases et il s'agit dans trois cas d'un ou plusieurs pots à cuire en céramique commune (claire, rugueuse ou à engobe blanc) et dans un cas d'une patère en céramique commune claire. C'est au cours du 2ème siècle, que les types de récipients déposés dans la tombe se diversifient. La vaisselle de table est représentée par des gobelets et des pots en céramique fine à revêtement argileux provenant des ateliers de Cologne ou de la région mosellane ainsi que par des assiettes, des écuelles et des coupes en céramique sigillée produites dans les ateliers du sud ou du nord-est de la Gaule. Les récipients en céramique sigillée sont toutefois peu représentés dans les sépultures à crémation de Metz avec seulement dix exemplaires déposés comme offrande secondaire. La forme de ces vases, notamment les coupelles de type Drag. 27, 35et 36, est également imitée et produite dans les ateliers locaux, en céramique commune claire. Ces copies de moins bonne qualité semblent offrir une alternative moins onéreuse aux céramiques d'importation, mais leur nombre reste toutefois restreint.

La vaisselle de service est représentée par les cruches en céramique commune claire ou rugueuse. La vaisselle à usage culinaire est composée majoritairement par des pots à cuire en céramique com-

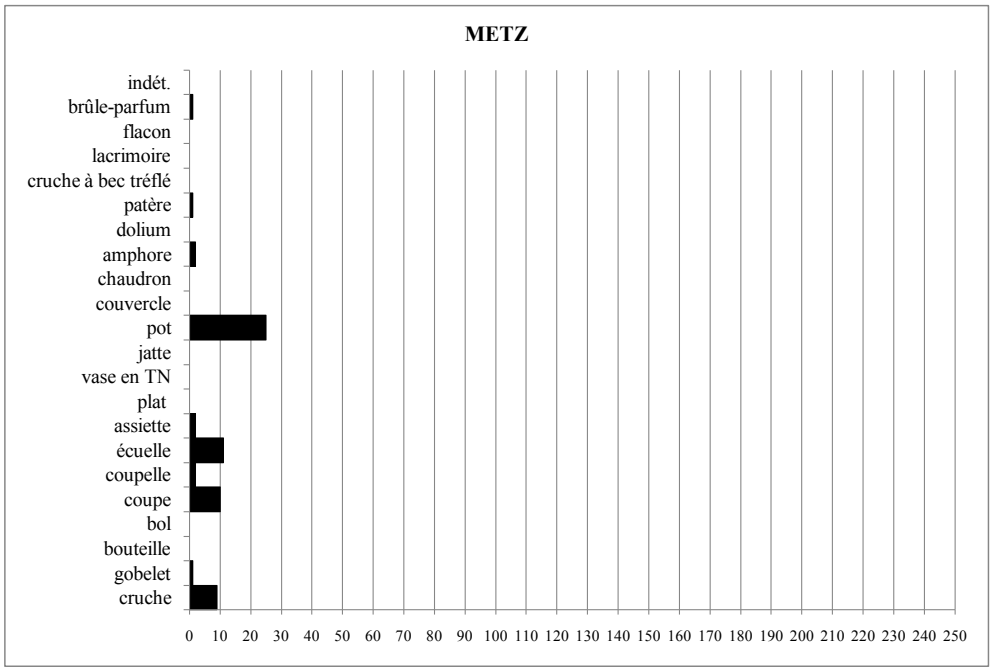

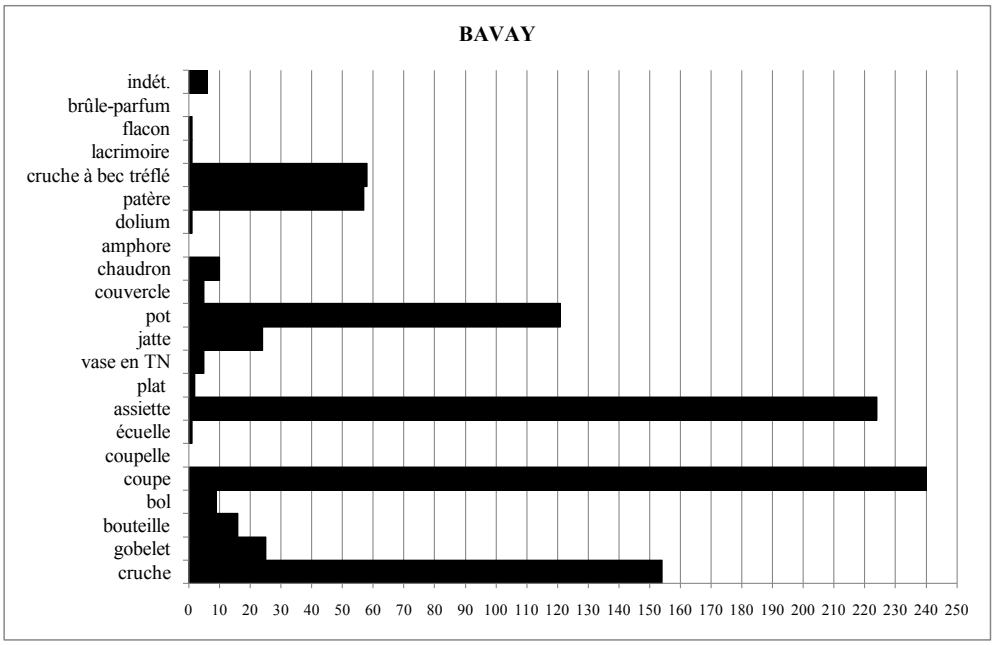

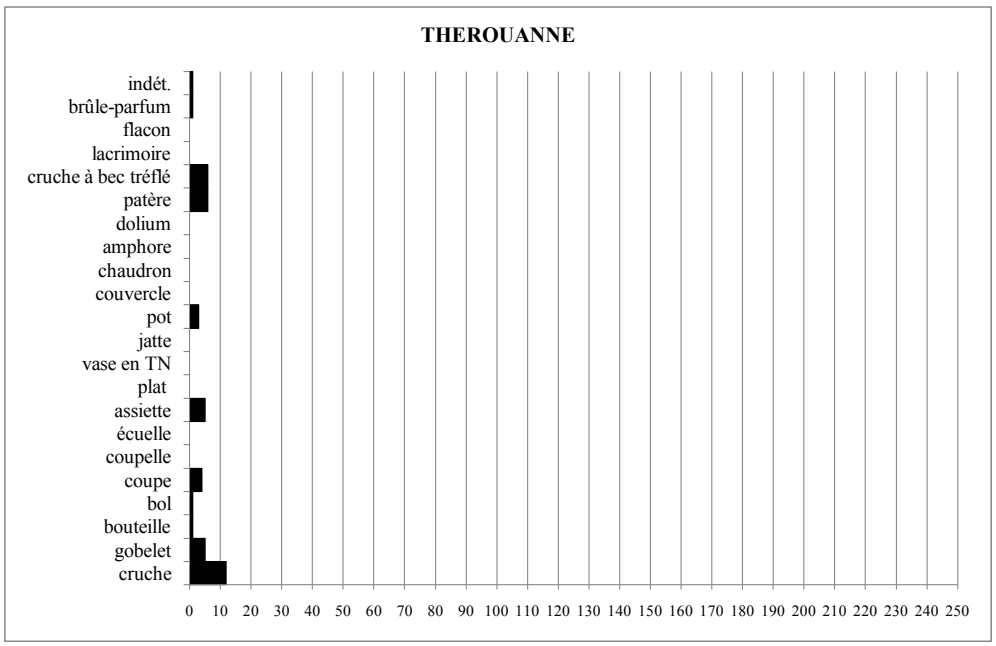

Fig. 284 : Quantité et type de vases d'accompagnement (mobilier secondaire) déposés dans les tombes des ensembles funéraires de Metz, de Bavay et de Thérouanne.

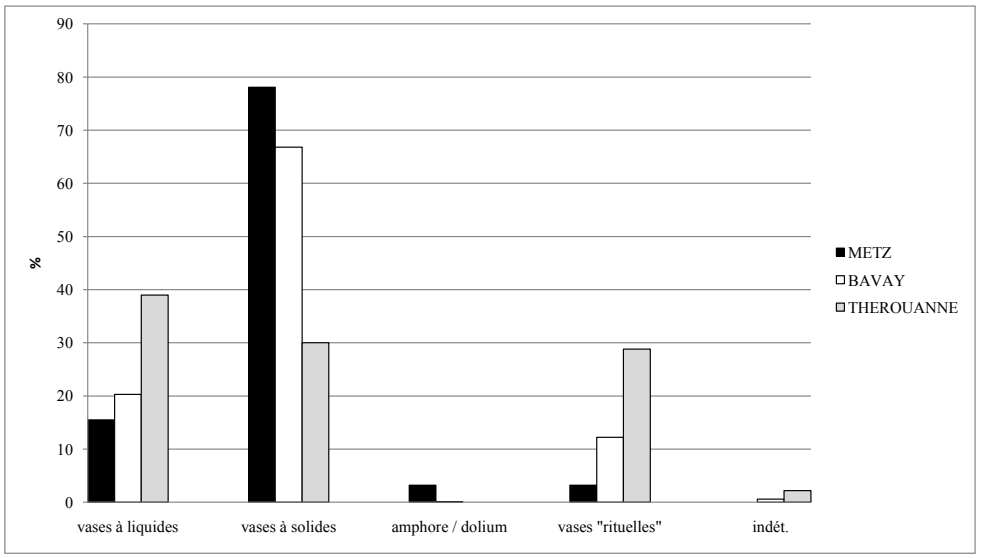

Fig. 285 : Proportion des catégories fonctionnelles des vases en céramique (mobilier secondaire) présents dans les tombes des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

mune claire (on compte également quelques exemplaires en céramique commune rugueuse, sombre et à engobe blanc) et des couvercles en céramique commune sombre ou rugueuse. Le mobilier à vocation « rituelle » est représenté par une patère en céramique commune claire et un vase à parfum en céramique commune à engobe blanc.

Au cours du 3ème siècle, le dépôt de récipient en céramique redevient peu fréquent. Seuls trois tombes, sur les dix-huit dénombrées possèdent un ou plusieurs vases en accompagnement de l'amas osseux. Les types de vases déposés sont similaires à ceux observés dans les tombes du 2ème siècle. Enfin, les trois tombes datées du 4ème siècle, ne possèdent aucun dépôt de mobilier céramique.

Concernant les vases provenant du bûcher présents dans les tombes, il a été constaté que les vases à solides sont également majoritaires par rapport aux vases à liquides mais les différents types de récipients ne sont pas tous représentés avec la même fréquence : dans le mobilier primaire, les coupes sont les récipients les mieux représentés, suivies par les écuelles puis les pots. Les cruches, les jattes et les amphores sont très rares et seul un vase à vocation « rituelle » (un brûle-parfum) a été dénombré (voir **Fig.248**, p. 501). Le dépôt de mobilier céramique observé dans la tombe-bûcher probable montre également des similitudes avec celui déposé dans les sépultures secondaires. Ce dernier est composé exclusivement de vases à nourriture solide : une assiette/plat en sigillée et un couvercle portant tous les eux des traces de passage au feu, étaient accompagnés par un pot en céramique commune non brûlé (voir **Fig. 245**, p. 497).

A Metz, la majorité des vases non brûlés déposés dans la tombe, ceux provenant du bûcher présents dans la tombe ainsi que les récipients utilisés comme vases ossuaires semblent être majoritairement sélectionnés parmi les vases en usage dans le contexte domestique. La majorité de la vaisselle céramique ne semble pas être produite spécifiquement pour un usage funéraire. Parmi les vases déposés dans les tombes, plusieurs récipients présentaient des traces d'usages ou de dégradation. Ce phénomène pourrait témoigner soit de l'utilisation de vases usagés ayant appartenu au défunt ou à sa famille, soit correspondre à des pratiques de bris intentionnel symbolisant la destruction complète ou partielle des

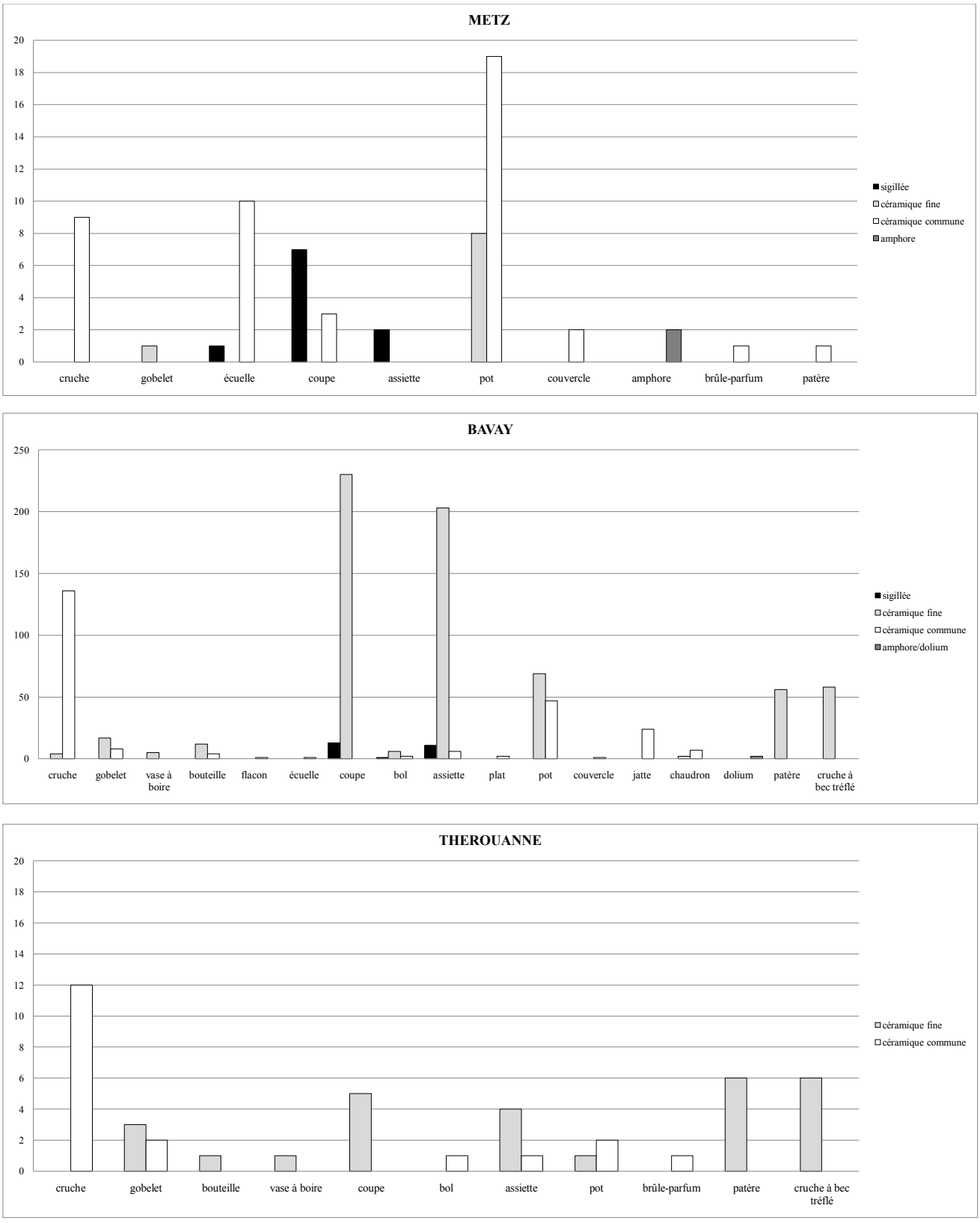

Fig. 286 : Comparaison des catégories de céramique selon le type de vase (mobilier secondaire) dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

biens du mort[12]. Toutefois, il a pu être observé que pour certains types de récipients, notamment pour les éléments de vaisselle de table en céramique sigillée comme les assiettes, les écuelles et les coupes ainsi que les coupes en céramique commune claire imitant les forme de celles en sigillée, aucun trace d'usure particulière n'était perceptible[13]. Cette observation pourrait témoigner d'une utilisation et d'un achat effectué spécifiquement pour le contexte funéraire. Néanmoins la faible représentation de ce type de vases dans les tombes ne permet pas d'observer une réelle tendance à l'échelle de l'ensemble funéraire.
On notera toutefois qu'il ne semble pas y avoir de choix spécifique dans les types de vases utilisés lors des différentes pratiques et gestes effectués au cours de l'étape de la crémation et celle de la constitution de la tombe. Aucune catégorie de céramique et aucune forme de vases ne semblent réservées spécifiquement à une des deux étapes en particulier[14] : dans les deux cas, on retrouve la vaisselle de table, les cruches, la vaisselle à usage culinaire notamment avec les pots en céramique commune, de très rares amphores et quelques vases à vocation « rituelle »[15].

A Bavay, ce sont les coupes, les assiettes et les cruches qui sont les trois récipients les plus couramment déposés dans la tombe, suivis par les pots et l'ensemble patère/cruche à bec tréflé. Les autres récipients appartenant à la vaisselle de table (gobelet, bouteille, bol, écuelle, …) ou à usage culinaire (jatte, plat, couvercle…) sont moins fréquents, de même que les amphores et les *dolium* qui sont représentés seulement par deux exemplaires (**Fig. 284-286 -Annexe 6**).

Au 1er siècle, la vaisselle déposée dans la tombe correspond majoritairement à de la vaisselle de table représentée par des assiettes, des coupes, des bols, des gobelets et des vases à boire (pot en céramique fine) en céramique gallo-belge (*terra nigra, terra rubra*) provenant des ateliers champenois et régionaux. On note également la présence, dans quelques tombes du dernier quart du 1er siècle, d'assiettes et de coupes en céramique sigillée importées du sud de la Gaule, venant remplacer les productions régionales[16]. Les dépôts funéraires sont également dotés de vaisselle de service, représentée par les cruches en céramique commune claire et de la vaisselle de cuisine essentiellement composée de pots à cuire en céramique commune sombre et claire et de jattes en céramique commune sombre. L'ensemble patère /cruche à bec tréflé en céramique dorée n'est attesté que dans deux sépultures de cette période.

A la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle, les types de vases présents dans les tombes ne changent pas par rapport à la phase précédente. Notons toutefois, que le dépôt de l'ensemble patère/cruche à bec tréflé devient plus fréquent à cette période.

A partir du 2ème siècle, le mobilier céramique déposé dans les tombes tend à se multiplier et s'accompagne d'une standardisation des formes et d'une baisse de la qualité de la production. Une production de récipients en céramique dorée et à enduit rouge de petite taille, peu ou pas fonctionnelle, vient se subsister à la vaisselle de table en céramique en sigillée, en imitant les formes de cette catégorie de céramique. Les récipients déposés dans la tombe correspondent à des modules précis pouvant être

[12] Blaizot F. 2007, p. 211.

[13] Cette observation est valable pour le mobilier primaire comme pour le mobilier secondaire.

[14] Les coupes en sigillée ainsi que leur imitation en céramique commune claire sont toutefois plus fréquemment représentées dans la tombe sous forme d'offrande primaire (24 exemplaires) plutôt que secondaire (10 exemplaires). Ce type de récipients semble jouer un rôle particulier dans les pratiques et les gestuelles effectuées lors de l'étape de la crémation. Toutefois ces observations ne reposent que sur des les données obtenues sur le mobilier présent dans les sépultures secondaires à crémation. L'absence de bûcher funéraire dans l'emprise de la zone sondée ne nous permet pas de confirmer ce fait.

[15] Les brûle-parfums sont attestés dans le mobilier primaire et secondaire en revanche, l'unique patère dénombrée était déposée en tant qu'offrande secondaire dans une tombe.

[16] Loridant F., Deru X. 2009, p. 94-95.

assimilé aux ustensiles nécessaires pour un repas : ils sont constitués d'une assiette, d'une coupe de petite taille et d'une autre de grande taille majoritairement en céramique à enduit rouge, de vases à boire en *terra nigra* et en céramique dorée et parfois de gobelets en céramique fine (*terra nigra*, engobée, fine régionale, métallescente) ou en céramique commune sombre. Dans certaines tombes, ce service de table peut être multiplié par deux, trois, voir quatre symbolisant ainsi les « couverts » nécessaires, pour un ou plusieurs convives, pour la réalisation du banquet funéraire partagés entre les vivants et le mort, effectué lors des funérailles du défunt mais également lors des banquets à venir qui se dérouleront au cours des cérémonies commémoratives.

La vaisselle de table est également associée à de la vaisselle de service composée de cruches en céramique commune claire ou sombre et de vaisselle à usage culinaire représentée majoritairement par les pots en céramique commune sombre et quelques plats à enduit rouge pompéien. Dans certaines tombes du 2ème siècle, le service de table est parfois accompagné par des chaudrons en céramique commune sombre ou dorée, déposés ou non sur des trépieds en céramique ainsi que par des chenets miniatures décorés aux deux extrémités de têtes animales (bélier, cheval ou chien). L'association de ce type de récipients au service de table semble indiquer que son dépôt dans la tombe serait lié à une utilisation culinaire : le chaudron pourrait y symboliser la préparation du repas lors du banquet funéraire.

Les éléments de service de table et à usage culinaire sont également associés dans la tombe à un dépôt de récipients à vocation « rituelle », représenté par l'association de la patère et de la cruche à bec tréflé, pouvant être utilisées lors des ablutions réalisées avant le repas. Récipients fonctionnels dans les tombes de la transition entre le 1er et le 2ème siècle, la patère et la cruche en céramique dorée déposées dans les tombes du 2ème siècle sont, tout comme le reste du service de table, des récipients de petite taille et de mauvaise qualité, ayant davantage une fonction symbolique que fonctionnelle.

Le phénomène observé dans les tombes du 2ème siècle qui correspond à une abondance du dépôt de mobilier céramique et à une standardisation des récipients déposés dans la tombe semble disparaître dans les sépultures de l'extrême fin du 2ème siècle. Les quelques tombes issues de cette période tendent à montrer que les récipients appartenant à la vaisselle de table et le couple patère / cruche à bec tréflé auraient tendance à diminuer voire à disparaître des dépôts funéraires.

Au cours du 1er siècle et de la transition entre le 1er et le 2ème siècle, les récipients en céramique déposés dans les tombes sont comparables à ceux utilisés dans le contexte domestique. Les dépôts sont constitués majoritairement de vaisselle de table au détriment des récipients liés à la préparation et à la cuisson des aliments. En revanche, au 2ème siècle, les récipients appartenant à la vaisselle de table, réalisée en céramique dorée et à enduit rouge à pâte savonneuse de mauvaise qualité et imitant les formes des vases en terre sigillée, ne se rencontrent pas sur les sites d'habitat[17]. Cette vaisselle standardisée, de mauvaise qualité et peu ou pas fonctionnelle, semble être produite localement et spécifiquement pour le contexte funéraire, en série, en fonction d'une nouvelle demande, due à l'adoption en masse de nouvelles pratiques funéraires. On notera également que les récipients en céramique sigillée sont peu représentés dans les dotations funéraires alors que leur usage est courant dans le contexte domestique à cette période[18]. En revanche, les récipients de vaisselle à usage culinaire en céramique commune, notamment les pots à cuire, sont identiques à ceux rencontrés en contexte d'habitat. On notera qu'à Bavay, nombre d'entre eux ont également été utilisés comme vases ossuaires. Dans certaines tombes, les récipients

[17] Loridant F., Deru X. 2009, p. 95.

[18] Loridant F., Deru X. 2009, p. 95.

standardisés peuvent être accompagnés par le dépôt de vases usagés et dégradés. Selon les archéologues, ces récipients pourraient avoir été utilisés par le défunt ou sa famille dans la vie quotidienne. Devenus inutilisables en contexte domestique, ces vases seraient alors déposés dans la tombe pour leur fonction symbolique[19]. Bien que cette hypothèse soit plausible, on ne peut écarter le fait que ces dégradations soient également le témoignage de pratiques de bris intentionnels, visant, comme nous l'avons précisé précédemment, à détruire totalement ou partiellement les biens du mort.

A Thérouanne, les cruches sont les récipients prédominants dans les tombes, suivies par le couple patère/cruche à bec tréflé, les assiettes, les gobelets puis les coupes. Les amphores sont présentes dans trois sépultures mais dans ces cas, elles ont été détournées de leur fonction première et volontairement découpées au niveau de l'épaule afin de servir de contenant à l'ensemble du dépôt funéraire (**Fig. 284-286**).

Au 1er siècle, la vaisselle déposée dans la tombe est composée majoritairement d'assiettes et de coupes en *terra rubra* provenant de la région champenoise ainsi que de hauts pots en céramique gallo-belge de production locale ou régionale[20]. La vaisselle de table peut également être accompagnée dans certains cas par une cruche en céramique commune claire. L'unique tombe datée de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle comporte un dépôt composé d'une cruche en céramique commune claire et d'un vase à panse carénée en *terra nigra.*

A partir du 2ème siècle, les types de vases déposés se diversifient et leur nombre augmente sensiblement. Les coupes et les assiettes disparaissent des dotations funéraires et sont remplacées par les gobelets en céramique fine (métallescente, fine régionale) ou en céramique commune sombre, les pots en céramique commune, quelques bols en céramique commune sombre et des bouteilles en *terra nigra*. Les cruches à simple ou double anse en céramique commune claire sont toujours présentes dans les dotations funéraires. C'est également à cette époque qu'apparait dans les tombes l'ensemble patère/cruche à bec tréflé.

Dans les deux sépultures du 3ème siècle, la vaisselle céramique n'est plus représentée que par des récipients liés au service et à la consommation de boissons : le dépôt funéraire est constitué d'une cruche en céramique commune claire et d'un gobelet en céramique fine régionale ou en céramique commune sombre, auxquels est associé l'ensemble patère/cruche à bec tréflé et dans un cas, un brûle-parfum (tombe 016).

Les formes des quelques récipients en céramique, provenant du bûcher funéraire, présents dans les sépultures secondaires à crémation n'ont pas pu être identifiées, il est donc impossible de réaliser des comparaisons entre les différents types de récipients utilisés et/ou déposés lors de ces deux étapes des funérailles. En revanche, les observations effectuées sur le mobilier céramique découvert dans les bûchers en fosse 001 et 003-009 et dans la tombe bûcher probable 005 (voir **Fig. 245**, p. 497), montrent que les cruches sont également les vases les plus fréquemment rencontrés : trois exemplaires (deux brûlés et un non brûlé) ont été observés dans le bûcher 001, accompagnés d'un pot à cuire et un exemplaire dans le double bûcher en fosse 003-009. Ce récipient est également attesté en dépôt secondaire dans la tombe-bûcher probable 005, associé à un gobelet et une coupe en céramique sigillée (type Drag. 35-36).

[19] Loridant F., Deru X. 2009, p. 116.

[20] Deru X., Thuillier F. 2001, p. 85.

Notons qu'il s'agit de l'unique récipient en céramique sigillée qui a été observé dans les sépultures à crémation[21].

La vaisselle céramique d'accompagnement déposée dans les tombes est comparable à celle utilisée dans la sphère domestique et elle ne semble pas avoir été produite uniquement pour un usage funéraire. La dotation des tombes du 1er siècle privilégie la vaisselle de table et particulièrement les vases à solides, alors qu'au 2ème et au 3ème siècle ce sont les récipients à liquides (service et consommation) qui prédominent. Certains des récipients placés en dépôt secondaire présentaient des traces d'usages, des mutilations ou des perforations. Dans plusieurs tombes, il a pu être observé que certains récipients, notamment les cruches et quelques coupes, n'étaient pas déposées entières. Il est probable que dans ces cas, les manques et les bris observés soient d'origine intentionnelle et que l'on a déposé volontairement le vase mutilé ou seulement une partie du récipient dans la tombe. Il semble en revanche, que les patères et les cruches à bec tréflé en céramique dorée aient été fabriquées spécialement pour un usage funéraire. Ces récipients, dont la pâte est très fine et mal cuite, sont généralement retrouvés dans un très mauvais état de conservation, contrairement aux autres vases déposés dans les tombes, qui ne présentaient pas d'altération aussi marquée[22]. Certaines patères et cruches n'ont pas pu être remontées du fait qu'elles étaient presque totalement délitées. La mauvaise qualité de ces vases semble donc indiquer qu'il ne s'agit pas d'objets fonctionnels et que leur usage est purement symbolique et spécifiquement réservé à la sphère funéraire.

- ***Rôle et fonction des récipients en céramique dans les pratiques funéraires***

D'un ensemble funéraire à l'autre, la composition des dépôts de vaisselle en céramique est relativement différente et nous livre une image assez diversifiée des pratiques et gestuelles qui peuvent être effectuées lors des différentes étapes des funérailles.

A Metz, le mobilier secondaire est aussi varié que le mobilier primaire avec pour chaque étape, la présence de vases à solides et de vases à liquides. Les récipients à nourriture solide restent toutefois largement majoritaires dans les deux cas. Aucun choix préférentiel de formes de vases n'a été observé entre le mobilier primaire et secondaire, ce qui permet d'exclure ici, contrairement à ce qui a pu être observé par M. Polfer sur le site de Septfontaines-Deckt (Duché du Luxembourg), une idée de fonctionnalité différente entre les deux types de dépôts[23]. En revanche, dans les sépultures à crémation ayant livré les deux types de mobilier, il a pu être observé que plusieurs exemplaires des mêmes formes, notamment les coupes, les écuelles et les pots, étaient présents à la fois sous forme de mobilier primaire et secondaire dans la même sépulture. La faible quantité d'assiette ou de plat dans les sépultures de Metz, ne permet pas de qualifier ces associations de récipients de « couverts » ou de « service », comme il a pu être observé dans l'ensemble funéraire de Bavay. Néanmoins, l'homogénéité des formes utilisées lors de l'étape de la crémation et celle de la constitution de la tombe, permet d'envisager que l'ensemble de la vaisselle en céramique (primaire et secondaire) présentes dans la sépulture pourrait refléter les différentes étapes du repas funéraire. Cette hypothèse n'a pas pu être comparée avec les données collectées dans les deux autres ensembles funéraires de notre corpus.

[21] Un autre récipient en céramique sigillée (assiette type Drag. 18/31) était déposé dans la sépulture à inhumation 028 (datée de la 1er moitié du 3ème siècle après J.-C.).

[22] Loridant F., Bura P. 1998, p. 243.

[23] Polfer M. 2001, p. 152-153.

A Thérouanne, la confrontation du mobilier primaire et secondaire n'a malheureusement pas pu être effectuée pour les sépultures secondaires à crémation étant donné que les formes des quelques récipients brûlés présents dans les tombes, n'ont pas pu être identifiées et pour l'ensemble funéraire de Bavay, aucun élément céramique provenant de l'étape de la crémation n'a été retrouvé dans les tombes.

La fonction spécifique de chaque récipient en céramique présent dans les tombes reste toutefois difficile à déterminer. Les différentes catégories fonctionnelles que nous utilisons (vases à solides, vases à liquides) sont fondées sur la fonction des différents récipients dans le contexte domestique. Bien que pour certaines formes, la fonction paraît évidente, comme par exemple pour les cruches et les gobelets (vases à liquides) ou les plats et les assiettes (vases à solides), la fonction des autres formes (coupes, coupelles, écuelles, pots…) dans la sphère funéraire n'est pas forcément identique que dans le quotidien et le rôle attribué à ces vases peut se révéler variable (présentation ? préparation ? cuisson ?).
Néanmoins, la fonction de vaisselle de table et la notion de « couvert » ou de « service » est concrètement illustrée dans les sépultures du 2ème siècle de l'ensemble funéraire de Bavay. Dans ces tombes, les dépôts de récipients en céramique correspondent à des modules précis de « couvert » (une petite coupe, une grande coupe, une assiette, un vase à boire et/ou gobelet), déposés seuls ou en plusieurs exemplaires. Ces récipients non fonctionnels et spécialement fabriqués pour l'occasion, reflètent pleinement l'image symbolique du banquet funéraire partagé entre le mort et les vivants.

L'adoption en masse de ce type de dépôt dans la majorité des tombes de cette période prouve la place importante du banquet funéraire lors des funérailles et la pleine assimilation par la population locale, des pratiques romaines. A Metz et à Thérouanne, les dépôts secondaires de vaisselle céramique n'expriment pas aussi clairement cette image symbolique du banquet. Les formes des récipients déposés, sélectionnés parmi les vases en usage dans le contexte domestique, semblent toutefois compatibles avec l'idée du repas funéraire. Alors qu'à Metz, les vases à nourriture solides sont majoritaires, le mobilier secondaire des tombes de Thérouanne se caractérise par la présence récurrente de vases à liquides, notamment les cruches et les gobelets.

Parmi les récipients déposés dans les tombes, la cruche semble occuper une place particulière dans les dotations funéraires[24]. Sa position souvent marginale par rapport aux autres récipients semble indiquer que son usage ne doit pas être simplement assimilé à un élément constitutif de la vaisselle de table (service des liquides)[25] mais davantage à un ustensile nécessaire pour la réalisation des pratiques libatoires qui devaient être effectuées en l'honneur du défunt et des dieux Mânes au cours de la cérémonie d'enfouissement du défunt[26]. Fréquemment attestées parmi le mobilier secondaire, les cruches apparaissent également dans le mobilier primaire présent dans la tombe[27]. Les quelques cas de bûchers

[24] Nous traitons ici uniquement des cruches à panse globulaire et lèvre en anneau possédant une ou deux anses.

[25] Certains auteurs voient dans la présence récurrente des cruches une continuité des pratiques liées à la consommation symbolique ou réelle de vin, observées dans les sépultures de la Tène finale. Dans les tombes romaines, les cruches pourraient remplacer le rôle tenu par les amphores vinaires, lors des funérailles réservées aux élites de l'âge du Fer : Blaizot F. *et al.* 2009, p. 230.

[26] Cette pratique et notamment celle de l'aspersion de vin sur les ossements du défunt est d'ailleurs attestée à plusieurs reprises dans les textes antiques : Virgile, *Enéide*, 6, 224-225 ; Tibulle, *Elégies*, 3, 2, 15.

[27] Dans l'ensemble funéraire de Metz, on dénombre 9 sépultures comportant une cruche comme mobilier secondaire et 4 tombes avec une cruche sous forme de mobilier primaire. A Bavay, 107 sépultures possèdent un dépôt de cruche en mobilier secondaire et à Thérouanne, 10 tombes contiennent une cruche en dépôt de mobilier secondaire.

en fosse ainsi que la tombe-bûcher probable de Thérouanne attestent également de l'utilisation de ce récipient lors de l'étape de la crémation du corps et au cours de la clôture définitive du bûcher ou de la tombe-bûcher (voir *supra*, Partie 3, Chapitre 2, 2.2 et 3.1).

Dans les sépultures secondaires à crémation de notre corpus, il a pu être observé que les cruches occupaient une position privilégiée dans la tombe, reflétant leurs rôles spécifiques au cours des funérailles.

A Metz, les cruches en céramique commune claire sont placées à côté du vase ossuaire ou de l'amas osseux, généralement couchées sur le côté.

A Bavay, une partie d'entre elles, notamment les cruches en céramique commune claire, semblent avoir été déposées en dernier dans la tombe, dans la partie supérieure de la fosse ou parfois même dans le comblement[28]. Elles peuvent se situer juste au-dessus des autres offrandes, par-dessus l'amas osseux ou légèrement à l'écart du reste du mobilier. Leur position est également variable, certaines sont debout, d'autres couchées sur le côté ou encore retournées, le goulot en direction du sol. Dans la majorité des cas, les cruches sont déposées complètes, toutefois dans trois sépultures, il semble que ces récipients ont été brisés intentionnellement lors du dépôt.

A Thérouanne, les cruches occupent également une position singulière dans la tombe : elles peuvent être placées à côté du vase ossuaire en position verticale ou horizontale ou par-dessus les autres récipients.

La position particulière de ces cruches au sein du dépôt funéraire indique clairement leur utilisation lors des pratiques de libations. Les différents emplacements où sont retrouvées les cruches dans la tombe permettent d'appréhender l'endroit et le moment où ces libations ont été effectuées. Lorsque la cruche est renversée sur l'amas osseux, on peut supposer que la libation a été réalisée directement sur les restes du défunt. Il en est de même lorsque la cruche est retrouvée au-dessus de toutes les autres offrandes, cas dans lequel on peut présumer que la libation a été un des derniers gestes effectués avant le remblaiement de la tombe. Enfin lorsque la cruche est retrouvée dans la partie supérieure du comblement de la fosse sépulcrale, il s'agit vraisemblablement d'un geste réalisé au moment de la clôture définitive de la tombe. Un fois le geste effectué, les cruches sont déposées dans une position non fonctionnelle, majoritairement couchées sur le côté, comme pour signifier que la libation a bien été réalisée et que la cruche a été vidée.

Utilisées au cours de la clôture définitive du bûcher ou pendant l'enfouissement des restes du défunt ou de la fermeture de la tombe, la pratique de la libation semble être assimilé à la consécration d'un lieu funéraire qu'il soit celui du dépôt définitif des restes ou celui de la crémation du corps.

Une autre catégorie de cruche, la cruche à bec tréflé, généralement associée dans la tombe à une patère, détient une place importante dans les sépultures de notre corpus. Ces instruments sont destinés aux ablutions : dans le quotidien, la patère et la cruche sont utilisées pour la toilette et lors des sacrifices, elles servent à déverser et à recueillir l'eau, permettant de purifier les mains du prêtre[29]. Dans la tombe, ces instruments appartiennent systématiquement au mobilier secondaire et sont déposés en accompagnement du service de table lié au banquet. Dans ce cas, leur rôle pourrait être assimilé aux ablutions réalisées avant le repas et serait lié aux pratiques de purification du défunt et/ou des participants aux funérailles[30]. Le dépôt du couple patère/cruche dans la tombe semble être caractéristique des ensembles

[28] Loridant F., Deru X. 2009, p. 113.

[29] Notte L. 1994, p. 50.

[30] Loridant F., Deru X. 2009, p. 110.

funéraires du nord de la Gaule. En effet, ces récipients, bien représentés dans les sépultures de Bavay (52 tombes) et de Thérouanne (6 tombes)[31], sont quasiment absents des tombes de Metz, où un seul exemplaire de patère a été dénombré[32]. Le service à ablutions, symbole de l'aristocratie romaine, apparait dans les sépultures du nord de la Gaule dans la première moitié du 1er siècle après J.-C. D'abord réservé aux tombes de l'élite situées dans les zones proches des capitales de cités où une présence militaire romaine est avérée[33], la cruche à bec tréflé et la patère en céramique correspondent à des vases de grande taille imitant les modèles en bronze[34]. A partir de la fin du 1er siècle et surtout au cours du 2ème siècle, le service à ablutions prend une place importante dans les dotations funéraires. Les dépôts du couple patère/cruche tendent à se multiplier dans les tombes et les modules déposés sont, tout comme le reste du service de table, de petite taille et de mauvaise qualité (production en céramique dorée). A cette période, les deux récipients ne sont plus fonctionnels mais sont déposés pour leur valeur symbolique.

A Bavay, la patère et la cruche à bec tréflé sont le plus souvent associées dans la tombe : la cruche peut être disposée dans la patère, à la verticale, à l'horizontale ou retournée mais elle peut également être placée à l'écart, mêlée aux autres offrandes. A Thérouanne, les deux récipients sont généralement placés l'un à côté de l'autre mais ils ne sont jamais empilés. Ce service est majoritairement déposé en un seul exemplaire mais dans quelques cas, plusieurs exemplaires ont été dénombrés à l'intérieur de la même tombe. Dans certaines sépultures de Thérouanne, il a également été observé que seule la patère était déposée dans la tombe. Selon F. Loridant, ce dépôt partiel pourrait être dû à une mauvaise compréhension du « *rite des ablutions* » par une partie de la population locale[35]. Ce fait reste toutefois anecdotique (observé dans trois sépultures) pour y déceler une réelle tendance. On retiendra surtout que l'apparition des pratiques de libations et d'ablutions dans les tombes du 2ème siècle dans les ensembles funéraires du nord de la Gaule, marque l'intégration et une volonté de la part de la population locale d'adhérer à de nouvelles pratiques funéraires et par ce biais de marquer leur appartenance au monde romain.

- ***Les récipients en verre***

La vaisselle en verre est beaucoup moins présente que celle en céramique dans les dépôts funéraires de notre corpus. Les vases en verre sont déposés dans la tombe le plus fréquemment comme offrande secondaire et les exemplaires recensés proviennent majoritairement des sépultures datées du 2ème et du 3ème siècle de notre ère. Dans l'ensemble funéraire de Metz, quelques fragments de récipients en verre ayant subi l'action du feu et dont la forme n'a pas pu être déterminée (anse, fond, col), ont toutefois été observés mêlés aux ossements du défunt dans certaines sépultures secondaires à crémation.
Au total, deux récipients en verre ont été dénombrés dans les sépultures de Metz, quinze à Bavay et cinq à Thérouanne (ne sont pas comptabilisées ici les fioles et les flacons à parfums).

[31] On compte également un exemplaire de patère dans la sépulture secondaire à crémation découverte dans l'angle sud du monument funéraire de la parcelle Louchart, datée de la fin du 1er siècle/début du 2ème siècle. Dans cette tombe, le vase ossuaire est déposé dans la patère. On notera également que des sépultures secondaires à crémation renfermant le service à ablutions ont été observées dans les ensembles funéraires situés le long de la voie antique d'Arras (Delmaire R. 1984) et celle menant à Cassel (Delmaire R., Chevallier A. 1981). Ces tombes sont toutes datées du 2ème siècle de notre ère.

[32] La patère était déposée à côté du vase ossuaire (tombe 073-01). La sépulture est datée de la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle (40-150).

[33] Loridant F., Bura P. 1998, p. 244.

[34] Tuffreau-Libre M. 1978, cité dans Loridant F., Bura P. 1998, p. 240.

[35] Loridant F., Bura P. 1998, p. 244.

Les récipients en verre déposés dans les tombes correspondent principalement à des éléments de vaisselle de table liés au service des liquides (bouteille, cruche, barillet, amphorette) ou des solides (coupe, plat). Dans chaque sépulture, les récipients en verre sont systématiquement associés à de la vaisselle de table en céramique. Il est probable que les éléments de vaisselle en verre possèdent la même fonction dans la tombe que les récipients en céramique : la verrerie vient compléter et améliorer le service de table en céramique. A Metz et à Bavay, la vaisselle en verre est présente aussi bien dans les sépultures comportant un important mobilier céramique que dans les ensembles plus modestes. En revanche à Thérouanne, les sépultures possédant ce type de mobilier sont généralement les tombes les mieux dotées. En outre, il ne semble pas avoir de lien entre la présence du vaisselier en verre et le mode de dépôt des ossements. Les récipients en verre peuvent être déposés dans des sépultures à vase ossuaire en céramique (1 cas à Metz, 3 cas à Thérouanne) ou en verre (1 cas à Metz et à Thérouanne), dans les sépultures à concentration d'ossements (10 cas à Bavay) ou celles dont les ossements ont été placés dans des coffrets en bois (3 cas à Bavay).

Outre le vaisselier en verre, certaines tombes de l'ensemble funéraire de Bavay possèdent également des récipients pouvant contenir des préparations cosmétiques[36] : cinq pots à « onguents », dont l'un est associé à une tige en pâte de verre ainsi qu'un aryballe (pouvant contenir des huiles pour le corps) ont été dénombrées.

La vaisselle en verre est donc peu utilisée dans les dotations funéraires des ensembles funéraires de notre corpus et ce phénomène semble s'étendre d'une manière générale aux nécropoles de Gaule Belgique pour la période du Haut Empire. En revanche, dans certains ensembles funéraires et notamment dans ceux situés dans la partie méridionale de la Gaule, la verrerie peut parfois occuper une place importance dans le vaisselier des tombes. On peut citer comme exemple, la nécropole du « Valladas » à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), dans laquelle les dépôts de vases en verre représentent un récipient sur cinq au 1er siècle et un vase sur trois au cours du 2ème siècle[37].

On notera toutefois que les récipients en verre peuvent également être utilisés dans les tombes comme contenant cinéraire. Onze sépultures possédant ce type de réceptacle ont été dénombrées à Metz (1er/2ème siècle) (voir **Fig. 76**, p. 219) et une seule à Thérouanne (datée du 3ème siècle) (voir **Fig. 208**, p. 404). A Bavay, la verrerie concerne uniquement les offrandes secondaires. Il est également intéressant de souligner que les formes de récipients en verre utilisés comme vase ossuaire (pot type Isings 67 et vase à deux anses type Isings 63) ne sont jamais déposés dans la tombe en tant qu'éléments de vaisselle de table.

1.2.2.2 - Les dépôts alimentaires

Dans les trois ensembles funéraires, les dépôts alimentaires d'origine animale et végétale sont majoritairement présents sous forme d'ossements ou de graines brûlés mêlés aux restes osseux du défunt : à Metz, 58 % des tombes possèdent ce type de dépôt, 60 % à Bavay[38] et 46 % à Thérouanne. Le sacrifice, le dépôt et/ou la consommation réelle ou symbolique d'un animal ou d'une pièce de viande ainsi que celles de végétaux correspondent donc dans les sépultures de notre corpus, à une pratique ef-

[36] Aucune étude concernant le contenu de ces récipients n'a toutefois été réalisée.

[37] Bel V. *et al.* 2002, p. 128.

[38] Pourcentage calculé par rapport au nombre de tombes pour lesquelles une étude ostéologique des ossements a pu être réalisée : soit 104 sépultures.

fectuée essentiellement au cours de l'étape de la crémation (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.2). A ce stade des funérailles, les restes carnés et végétaux déposés sur le bûcher et retrouvés parmi les ossements du défunt dans la tombe correspondent, selon S. Lepetz et W. Van Andringa, à une offrande faite en l'honneur des dieux et du mort, dans le but de marquer la séparation de ce dernier d'avec les vivants et de permettre son passage du statut de cadavre à celui de défunt, auquel des hommages peuvent alors être rendus[39].

Les dépôts de type alimentaires effectués lors de l'étape de la constitution de la tombe ne sont toutefois pas complètement absents dans les sépultures de notre corpus, mais ce type de dépôt reste néanmoins peu fréquent. Dans l'ensemble funéraire de « La Fache des Près Aulnoys » à Bavay, cinq tombes possèdent un dépôt de restes carnés non brûlés (voir *supra*, Partie 2, Chap. 2, 2.6.4.3). Pour deux d'entre elles, datées du 1er siècle de notre ère, quelques fragments d'ossements animaux, ne portant pas de traces évidentes de passage au feu, étaient présents dans l'amas osseux mêlés aux restes brulés du défunt. Dans la tombe 093, des restes de poule et de porc non brûlés étaient associés à ceux d'un oiseau (?) brûlé ; dans la tombe 135, une phalange de bovin et une côte de porc non brûlées ont été identifiées parmi les ossements du défunt. Dans ces deux cas, il est possible d'envisager que les ossements animaux présents correspondent également à des reliques du ou des animaux (placés entiers ou par pièces) sacrifier et/ou déposer sur le bûcher ou ceux consommés lors du repas funéraire partagé par la famille du défunt lors de la crémation et dont une partie peut être jetée dans les flammes. Cette absence apparente de passage au feu pourrait alors s'expliquer soit par une courte période d'exposition aux flammes, soit par un éloignement de certaines pièces osseuses de la zone de forte chaleur. De plus, nous ne sommes pas en mesure de déterminer à quel moment de la crémation du corps, ni dans quel état ces animaux ou ces pièces de viandes sont déposés sur le bûcher. Ces différents paramètres ont également une influence sur l'intensité de la crémation que peuvent subir les ossements.

Dans trois autres sépultures, datées du 2ème s. après J.-C., des restes carnés non brûlés ont été retrouvés dans la tombe, présentés dans une assiette (tombe 129 et 157) ou dans une coupe (tombe 040) en céramique[40], déposé à côté des restes du mort. L'identification des pièces osseuses n'a malheureusement pas pu être réalisée pour ces sépultures du fait que les ossements ont été égarés après la fouille. Il est donc impossible ici de déterminer les espèces qui ont été placées dans la tombe, ni d'effectuer des observations sur le type de pièces choisies comme offrande (quartier de viande à valeur alimentaire ou non).

Contrairement à ce qui a pu être observé dans les tombes de notre corpus d'étude, le dépôt d'une ou plusieurs pièces de viande dans les sépultures gallo-romaines est une pratique fréquemment attestée dans les ensembles funéraires ruraux et urbains de Gaule Belgique et plus particulièrement dans le nord de la province. Plusieurs études menées par S. Lepetz et P. Méniel, sur des nécropoles situées en territoires Nerviens et Morins[41] tendent à montrer qu'au sein de chaque ensemble funéraire, la proportion de tombes livrant ce type d'offrandes se situe entre 30 et 50 %[42]. Le porc et le coq domestique sont les animaux les plus fréquemment rencontrés dans les dépôts funéraires du Haut Empire, avec toutefois une

[39] Lepetz S. Van Andringa W. 2004, p. 168.

[40] Les espèces animales représentées n'ont pas pue être identifiées dans ces trois structures du fait que les os ont été égarés après la fouille.

[41] Hénin-Beaumont(Pas-de-Calais), Monchy-le Preux (Pas-de-Calais), Thérouanne(Pas-de-Calais), Bettoncourt-Saint-Ouen (Somme), Marenla (Pas-de-Calais)…

[42] Lepetz S. Van Andringa W. 2004, p. 165.

nette prédominance des suidés : au cours des deux premiers siècles de notre ère, les porcs représentent entre 80 et 100 % des restes animaux déposés dans les tombes et les coqs entre 20 et 60 %. Cette tendance semble s'inverser au cours du 3ème et du 4ème siècle après J.-C., où les oiseaux domestiques deviennent les espèces majoritaires (ils représentent 58 % des dépôts contre seulement 37 % pour le porc)[43]. Les pièces de viandes choisies pour être déposées dans la tombe sont généralement similaires d'un ensemble funéraire à l'autre. Pour le porc, on dépose la tête (ou demi-tête) accompagnée des vertèbres cervicales ou l'épaule, les individus sont rarement déposés complets. En revanche les volailles sont déposées entières ou quasi-entières (la tête et le bas de pattes peuvent être découpés avant le dépôt)[44].

Alors que les restes animaux brûlés retrouvés mêlés aux ossements du défunt dans la tombe peuvent être assimilés à des offrandes sacrificielles ou des restes de repas funéraires effectués lors de l'étape de la crémation, la signification des vestiges osseux animaux non brûlés déposés dans la tombe semble vraisemblablement différente. Pour S. Lepetz et V. Andringa, ces morceaux de viandes sélectionnés pour être placés dans la tombe et pouvant avoir une valeur alimentaire forte ou symbolique pourraient être liés à la définition même de la tombe[45]. Pour P. Méniel, ces éléments pourraient également correspondre à la réalisation d'un deuxième sacrifice, célébré lors de la mise en place des offrandes dans la tombe[46]. On peut aussi envisager que ces pièces de viandes, déposées dans des récipients appartenant à la vaisselle de table, symbolisant dans la tombe le banquet funéraire et ceux à venir, matérialiseraient l'animal sacrifié et /ou la part offerte aux dieux et au mort lors du repas funéraire (le reste de l'animal pouvant être consommé par la famille lors du repas des funérailles).

Les indices d'autres restes alimentaires sont extrêmement rares dans les sépultures de notre corpus. Seul l'ensemble funéraire de Bavay a livré des restes d'offrandes végétales carbonisées attribuables à du blé, mêlés aux restes du défunt (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.2). Dans la tombe 151, les archéologues mentionnent la présence de quelques graines (non brûlées ?) interprétées comme du blé, placées à l'intérieur d'un bol en céramique. Il semble donc que les offrandes végétales interviennent également dans les différents gestes effectués lors des deux étapes principales des funérailles (crémation du corps / constitution de la tombe).

Les restes de céréales et d'offrandes carnées attestent de la réalité des dépôts de nourriture dans les tombes. Néanmoins, leur présence dans les sépultures de notre corpus est peu fréquente et les dépôts alimentaires ne concernent pas la majorité des sépultures. L'absence de trace de vestige d'origine animale ou végétale ne signifie par pour autant qu'aucune denrée alimentaire n'a été déposée. Il est donc probable que la part qu'occupe ce type de dépôt dans les tombes est largement sous-estimée.

Les offrandes alimentaires brûlées et non brûlées présentes dans les tombes semblent indiquer que ces deux types de dépôt possèdent un caractère et une signification spécifiques dépendant de l'étape au cours de laquelle ils ont été effectués. Cependant, dans tous les cas, l'offrande d'aliments contribue à marquer la séparation des morts et des vivants et ainsi de permettre à la famille du défunt de célébrer sa mémoire et de lui rendre hommage[47].

[43] Lepetz S. Van Andringa W. 2004, p. 165.

[44] Lepetz S. Van Andringa W. 2004, p. 164-166.

[45] Lepetz S. Van Andringa W. 2004, p. 167.

[46] Metzler J., Metzler-Zens N., Méniel P. 1999, p. 416.

[47] Lepetz S. Van Andringa W. 2004, p. 168.

1.2.2.3 - Les objets à vocation « rituelle » : les balsamaires, les lampes et les monnaies

- ***Les balsamaires***

Les balsamaires retrouvés dans les sépultures des trois ensembles funéraires correspondent à des fioles ou des flacons en verre à col long et étroit. Ces récipients sont généralement considérés comme des objets ayant contenu des liquides parfumés. Les balsamaires retrouvés à Metz, Bavay et Thérouanne n'ont pas bénéficié d'analyses chimiques. Cependant, plusieurs études menées sur les contenus de ces fioles dans des ensembles funéraires de Gaule méridionale tendent à démontrer l'utilisation d'autres substances. Au Valladas (Drôme), des analyses effectuées sur les restes organiques conservés sur les parois des vases ont révélé l'existence de corps gras d'origine végétale[48]. A Lyon sur le site du 62, rue du Commandant-Charcot, une étude de la structure moléculaire de la matière organique retrouvée à l'intérieur de six vases déposés après la crémation sur des bûchers en fosse a permis de repérer la présence de corps gras (huiles ou graisses animales) ainsi que celle de cires et d'essences végétales pouvant être assimilées à des préparations médicinales de type décoction[49].

L'utilisation de produits variés tels que des onguents, des parfums ou des décoctions semble démontrer l'existence d'une série de gestes effectués lors des différentes étapes des funérailles : les onguents sont généralement utilisés pour l'onction et la toilette du corps et les parfums pour atténuer les odeurs de décomposition lors de l'exposition du corps puis de celles des chairs brûlées au cours de la crémation. En revanche, la fonction des préparations médicinales reste plus difficile à interpréter.
Dans les tombes de notre corpus d'étude, les diverses utilisations des balsamaires au cours des funérailles sont également illustrées par la manière dont ils sont déposés dans la tombe.
Dans les trois ensembles funéraires, la présence de fioles en verre est attestée lors de l'étape de la crémation du corps (visible à travers les fragments de balsamaires brûlés retrouvés mêlés aux ossements du défunt) (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.3) et sous forme de récipients non brûlés déposés dans les tombes. Leur fréquence reste toutefois assez faible et varie sensiblement selon le site étudié.

A Metz, les balsamaires sont utilisés uniquement lors de l'étape de la crémation du corps (**Fig. 287**) : il s'agit exclusivement de fragments de fioles déformés par le feu, mêlés aux restes osseux du défunt. Au total, vingt-quatre sépultures datées des deux premiers siècles de notre ère possédant ce type de récipients ont été dénombrées (soit 9 % des tombes) ; les tombes du 3ème et du 4ème siècle n'ont livré aucun balsamaire. En revanche, à Bavay et à Thérouanne, les balsamaires peuvent être présents dans la tombe sous forme de mobilier primaire et/ou secondaire, ce qui semble démontrer leur utilisation à la fois pendant l'étape de la crémation du corps puis dans un second temps, lors de la constitution de la tombe (**Fig. 287**).

A Bavay, le dépôt de balsamaires dans les tombes est attesté tout au long de l'occupation de l'ensemble funéraire (1er/2ème siècle après J.-C.). Au total, quarante-quatre tombes possèdent ce type de dépôt (soit 28 % des tombes) : dix-neuf structures comportent des éléments de fioles brûlées et vingt-cinq des fioles ou des flacons non brûlés. Dans neuf cas, les deux types de mobilier sont associés dans la tombe. Le nombre de balsamaires par sépulture varie entre un et trois récipients et les formes utilisées

[48] Bel V. *et al.* 2002, p. 141.

[49] Garnier N., Silvino T. 2009, p. 37.

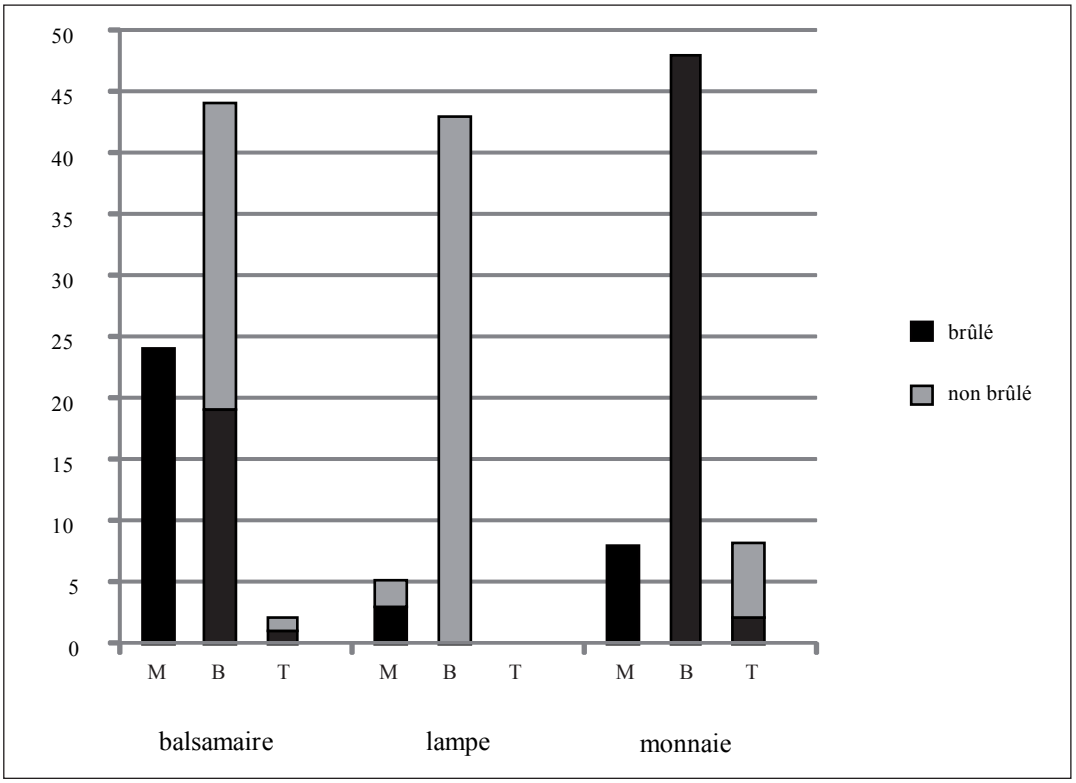

Fig. 287 : Fréquence des dépôts de balsamaires, de lampes et de monnaies brûlés et non brûlés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne (exprimée en nombre de tombes).

correspondent majoritairement à des fioles au col long et étroit de type Isings 8, 27, 28a et 28b et à des flacons de type Isings 6 et 26a (voir **Fig. 171**, p. 343). Les déversements d'huiles et de parfums sur le bûcher suggérés par la présence des fioles brûlées parmi les ossements du défunt, semblent se perpétuer à Bavay dans la tombe. En effet, l'emplacement et la position dans lesquels sont retrouvées les fioles (couchées par-dessus l'amas osseux ou couchées sur le fond de la fosse parmi le restes des offrandes) ainsi que l'aspect de certaines d'entre elles (dans sept cas, la partie supérieure du col a été volontairement brisée) permettent d'envisager que le liquide qu'elles contenaient a certainement dû être déversé sur les ossements du défunt ou directement dans la tombe, avant d'être déposées elles-mêmes dans la fosse sépulcrale.

A Thérouanne, une seule tombe datée du 2ème siècle de notre ère a livré des éléments appartenant à une fiole en verre brûlée, mêlés aux ossements du défunt ainsi que la partie inférieure d'un flacon non brûlé de type Goerthert-Polaschek 74 (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, Fig. 1231, p. 642).

Le dépôt de balsamaire dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, de Bavay et de Thérouanne est une pratique finalement peu répandue (concerne 9 % des tombes à Metz, 28 % des tombes à Bavay et 6 % à Thérouanne). Néanmoins, l'absence de balsamaire brûlé ou non brûlé dans les tombes ne signifie pas forcément que le déversement d'huiles et de parfums n'a pas été effectué sur le bûcher et/ou dans la tombe. Les fioles ayant pu être volontairement jetées dans un lieu différent de

celui du dépôt définitif des restes. On notera également que cette pratique semble être caractéristique des tombes des deux premiers siècles de notre ère. Une évolution comparable a été observée dans les sépultures des ensembles funéraires du Valladas à Saint-Paul-Trois-Chateaux (Drôme)[50], de la Favorite à Lyon (Rhône)[51] ou encore à Fréjus (Var)[52] où le dépôt de balsamaire est attesté au cours du 1er et du 2ème siècle après J.-C. et tend à disparaître des tombes à la fin du 2ème siècle.

Si les déversements d'huiles et de parfums semblent en partie destinés à atténuer les odeurs des chairs brûlées, la fonction de ces gestes au cours de la constitution de la tombe parait revêtir un rôle différent, davantage symbolique et qui semble être lié à l'affirmation du statut du mort. L'usage d'huiles et de parfums sur le cadavre, sur le bûcher et sur les ossements brûlés après la crémation est abondamment décrit par les sources littéraires antiques[53]. Les balsamaires retrouvés mêlés aux ossements dans la tombe pourraient donc être rattachés aux deux premiers gestes (déversement sur le cadavre et sur le bûcher) et ceux placés dans la tombe, directement sur les amas osseux, au dernier geste (déversement sur les os après la crémation). Au final, l'ensemble de ces gestes s'insère, selon J. Scheid, dans une série de pratiques symboliques exécutées par la famille du défunt, fondées sur l'inversion, dans le but de se purifier progressivement de la souillure apportée par la mort d'un proche[54].

- ***Les lampes***

Le dépôt de lampe dans les tombes de notre corpus d'étude est une pratique peu fréquente et qui se révèle très variable selon les ensembles funéraires. Cet objet est très rarement utilisé au cours de l'étape de la crémation (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.3), seuls quelques exemplaires provenant du bûcher ont été retrouvés dans trois sépultures de Metz[55]. Les exemples de dépôt de lampe sous la forme de mobilier secondaire sont plus nombreux et cette pratique semble être attestée réellement dans l'ensemble funéraire de Bavay alors qu'à Metz et à Thérouanne, elle paraît être marginale, voir inexistante (**Fig. 287**). En effet, à Metz, seulement deux tombes (0,8 % des tombes) datées du 2ème siècle ont livré chacune une lampe à huile (de type Firmalampen)[56] et à Thérouanne, aucune lampe n'a été observée parmi les dotations funéraires des sépultures secondaires à crémation.

A Bavay, quarante-trois sépultures possèdent un dépôt de lampe (27 % des tombes). Celle-ci est généralement déposée seule, excepté dans un cas, où deux exemplaires ont été dénombrés. Deux types de lampes ont pu être observés dans les tombes : la lampe ouverte à suif (de type LOESCHKE XI b) et la lampe à huile (de type LOESCHKE I, IV, IX, XX) (voir **Fig. 173**, p. 347). Les premières lampes apparaissent dans les tombes à partir de la fin du 1er siècle et perdurent tout au long du 2ème siècle de notre ère. Ce type de dépôt concerne une tombe sur trente-huit au 1er siècle (2,5 %), trois tombes sur neuf à la période de transition entre le 1er et le 2ème siècle (33 %) et trente-neuf tombes sur quatre-vingt (49 % soit une tombe sur deux) au 2ème siècle. Les lampes sont présentes majoritairement dans les sépultures en terre libre à concentration d'ossements (75 %) mais également dans les tombes où les ossements sont

[50] Bel V. *et al.* 2002, p. 142.

[51] Tranoy L. 1995, p. 768-770.

[52] Bel V. *et al.* 1992, p. 23.

[53] Martial, *Epigrammes*, XI, 54 ; Ovide, *Fastes*, III, 561; Tibulle, *Elégies*, I, 3, 6-8 et II, 2, 9-26…

[54] Scheid J. 1984, p. 120.

[55] La tombe-bûcher probable 224 de Metz ainsi que celle de Thérouanne (005) et les deux bûchers en fosse (001 et 003-009) n'ont livré aucun exemplaire de lampe.

[56] Dans la tombe 107-01, une lampe brûlée était associée à une lampe non brûlée.

déposés dans un coffret en bois (17 %) ou dans un vase ossuaire en céramique (7 %). Il s'agit généralement de sépultures dotées d'un nombre important d'offrandes (entre 10 et 22 objets).
Jusque dans la première moitié du 2ème siècle, les dépôts sont composés uniquement de lampes ouvertes à suif de qualité médiocre et à partir de la seconde moitié du 2ème siècle, on voit apparaître des lampes à huile dont certaines sont miniatures.

La place de la lampe dans la tombe n'est pas indifférente et elle semble également liée au type de luminaire déposé. En effet, les lampes ouvertes à suif et celles à huile ne semblent pas avoir la même fonction dans la tombe. Les lampes à suif (de type LOESCHKE XI b) ont été interprétées par les archéologues comme des encensoirs après la découverte de résines (encens) à l'intérieur d'une partie d'entre elles[57]. Ces lampes peuvent être déposées en même temps que le reste des offrandes dans la tombe ou placées en dernier par-dessus les autres objets, à proximité des cruches à libations. Dans certains cas, le goulot d'une cruche retournée avait été placé à l'intérieur du corps de la lampe. La position particulière des lampes à suif ouvertes ainsi que leur contenu semble indiquer qu'elles occupent un rôle particulier lors du déroulement de la cérémonie funéraire et que des fumigations étaient pratiquées[58] autour de la sépulture pendant les funérailles et également lors de la cérémonie de clôture de la tombe.

L'autre type de lampe, la lampe à huile (de type LOESCHKE I, IV, IX, XX), est déposée généralement parmi les autres offrandes mais également par-dessus l'amas osseux, dans un coffret en bois, et parfois isolée du reste du mobilier. Ces lampes sont majoritairement déposées à plat, excepté dans un cas, où la lampe était couchée sur le côté.

Le dépôt de lampe est une pratique peu fréquente dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires que nous avons étudiés. Absentes dans les structures primaires et secondaires à crémation de Thérouanne et rarement représentées dans les tombes de Metz, les lampes semblent en revanche, tenir une place particulière dans les sépultures de Bavay, notamment au cours du 2ème siècle.
Les lampes sont généralement peu représentées, voir totalement absentes, dans les ensembles funéraires de Gaule Belgique et plus généralement en Gaule septentrionale et centrale (Blicquy[59], Baralle[60], Argentomagus[61], Septfontaines-Deckt[62], Avenches[63]…). En Gaule méridionale, les dépôts de lampe dans les tombes sont plus courants avec une augmentation de ce type de dépôt dans les sépultures datées de la fin du 1er siècle et du 2ème siècle. Leur fréquence reste toutefois variable selon les ensembles funéraires. Aux « Valladas » à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) [64], 46 % des tombes possèdent un dépôt de lampe ; une fréquence comparable a été observée dans les tombes de La Favorite à Lyon (Rhône)[65]. En revanche à Fréjus (Var)[66], les lampes sont peu représentées et ne concernent que 15 % des tombes à « Saint-Lambert » et 19 % au « Pavadou ».

Si les lampes à suif ouvertes semblent utilisées pour la réalisation de fumigations au cours de la cérémonie funéraire, les lampes à huile déposées dans la tombe sont généralement associées à un rite

[57] Le même type de résine a pu être observé également sur des fragments de panse de pots et d'écuelles.
[58] Loridant F., Deru X. 2009, p. 110.
[59] De Laet S.J. *et al.* 1972, p. 26 : une seule sépulture possède un dépôt de lampe.
[60] Hosdez C., Jacques A. 1989.
[61] Allain J. *et al.* 1992, p. 190
[62] Polfer M. 1996, p. 51-54.
[63] Castella D. 1999, p. 68.
[64] Bel V. *et al*. 2002, p. 144.
[65] Tranoy L. 1995, p. 772.
[66] Bel *et al.* 1992, p. 23.

de protection (la lampe permettant d'éclairer la tombe et le chemin qui mène aux Enfers[67]) et à des pratiques symboliques d'opposition (la lampe allumée au cours des funérailles a pour fonction de situer le mort et la cérémonie funéraire dans un contexte de nuit qui s'oppose à celui du jour comme espace de la vie quotidienne) visant à marquer la séparation entre le mode des morts et celui des vivants[68].

- ***Les monnaies***

Dans les trois ensembles funéraires que nous avons étudiés, le dépôt d'une monnaie dans la tombe, assimilé au rite gréco-romain de l'obole à Charon, est généralement associé à l'étape de la crémation (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.3). A Metz et à Bavay, les monnaies sont placées avant la crémation sur le bûcher, puis recueillies et déposées dans la tombe (**Fig. 287**). Présentes dans les sépultures du 1er et du 2ème siècle de notre ère, la fréquence de ce type de dépôt est plus importante dans les sépultures de Bavay (30 % des tombes en contiennent) que celles de Metz (3 % des tombes), où cette pratique se révèle anecdotique. A Thérouanne en revanche, bien que deux monnaies aient été retrouvées brûlées dans la tombe-bûcher probable 005 et dans le bûcher en fosse 001, les six autres monnaies observées en dépôt dans trois sépultures secondaires (datées du 2ème et du 3ème siècle) ne semblent pas, selon les archéologues, avoir subi l'action du feu (**Fig. 287**). Dans ces trois cas, les monnaies n'ont pas été retrouvées mêlés aux ossements du défunt mais placées soit par-dessus le couvercle recouvrant le vase ossuaire (tombe 011) soit dans le fond d'une amphore, ayant servi de réceptacle à l'ensemble du dépôt funéraire (tombe 015 et 016).

La présence de monnaies brûlées dans la tombe-bûcher probable 005et le bûcher en fosse 001 et celle de monnaie non brulée dans les sépultures secondaires à crémation suggèrent ici l'existence de deux gestes différentes liés à l'obole à Charon. Selon A. Van Doorsealer, la présence de monnaies intactes dans les tombes pourrait soit être due au fait que l'on retirait la monnaie de la bouche du défunt avant la crémation, puis qu'on la reposait ensuite sur ses os brûlés dans la tombe, soit que des monnaies étaient brûlées avec le défunt sur le bûcher et que l'on plaçait dans un second temps une autre pièce intacte dans la tombe[69]. Cette deuxième hypothèse, nous semble ici la plus probable et permettrait d'expliquer la présence des monnaies brûlées dans les structures liées à la crémation du corps.

Le dépôt de lampe est généralement associé à ceux de balsamaires et de monnaies dans les sépultures de notre corpus. A Bavay, ces objets sont également associés dans la tombe au couple patère/cruche à bec tréflé et aux éléments de vaisselle de table symbolisant le banquet. Ces divers objets et pratiques, largement représentés dans les ensembles funéraires du bassin Méditerranéen sont généralement perçus comme des marqueurs de la « romanisation des pratiques funéraires »[70]. Les travaux réalisés par J. Scheid ont permis de mettre en évidence le rôle symbolique que jouent ces différents objets dans les rites d'opposition effectués au cours des funérailles afin de marquer la séparation entre le mode des morts et celui des vivants.

Attestés dans les sépultures à partir de la fin du 1er siècle de notre ère, c'est au cours du 2ème siècle que ces dépôts deviennent récurrents dans les tombes. Ces différents objets ne sont toutefois

[67] Van Doorselaer A. 1967, p. 123.

[68] Scheid J. 1984, p. 122.

[69] Van Doorselaer A. 1967, p. 123.

[70] Bel V. *et al*. 2002, p. 145.

pas déposés avec la même fréquence dans les trois ensembles funéraires et c'est dans les sépultures de Bavay que l'assimilation des différentes pratiques funéraires romaines est la plus marquée. On notera également que l'étape au cours de laquelle sont utilisés ces différents objets n'est pas systématiquement la même d'un site funéraire à l'autre. Les lampes, les balsamaires et les monnaies peuvent intervenir soit lors de l'étape de la crémation uniquement, soit exclusivement lors de l'étape de la constitution de la tombe ou soit conjointement au cours des deux étapes.

1.2.2.4 - Les objets « personnels »

Outre les objets liés aux différents gestes et pratiques funéraires effectués au cours des funérailles, les structures funéraires livrent également des objets « personnels » ayant appartenu au défunt ou tout du moins, ayant été déposés dans la tombe pour ce dernier. Cette pratique est d'ailleurs décrite dans le testament du Lingon, dans lequel le notable demande que tous ses objets personnels (équipements de chasse et de pêche, armes, étoffes…) soient brûlés avec lui sur le bûcher[71]. Le dépôt d'objets pour le mort dans la tombe ne doit pas être assimilé à une pratique visant à assurer au défunt des biens matériels dans l'autre Monde, mais davantage à exprimer la relation que les vivants entretiennent avec le mort. En effet, dans la société romaine, les pratiques funéraires ne reflètent pas forcément la place de l'individu dans la mort mais plutôt ce que représente la mort dans le groupe social[72].

Dans les trois sites que nous avons étudiés, les affaires « personnelles » du défunt peuvent être déposées avec lui sur le bûcher (voir *supra*, Partie 3, Chap. 2, 2.2.2.4) puis ensuite être placées dans la tombe (mêlées aux ossements ou déposées distinctement) ou alors être disposées uniquement sous forme de mobilier secondaire, lors de l'étape de la constitution de la tombe.
Les objets les plus fréquemment rencontrés sont les éléments de parure ou de vêtement et les objets de toilette, viennent ensuite les objets en os (de type indéterminé), les éléments de coffret ou de coffre en bois et enfin les outils ou les ustensiles (**Fig. 288**).

A Metz et à Bavay, ces différents types d'objets peuvent être présents dans les tombes sous la forme de mobilier primaire et/ou secondaire, en revanche à Thérouanne, les objets « personnels » ne semblent pas accompagner le défunt sur le bûcher. Aucun des objets observés ne portait de traces d'un passage au feu.

Le dépôt d'objets « personnels » est toutefois une pratique peu répandue sur l'ensemble des trois sites étudiés. A Metz et à Thérouanne, ce type d'offrande est peu représenté dans la tombe et il ne concerne que trente-huit sépultures secondaires à crémation (sur 259) pour le premier site et trois tombes (sur 15) dans le second.

A Metz, les catégories d'objets sont peu variées et proviennent majoritairement du bûcher (**Fig. 289**). En effet, l'essentiel des artefacts a été retrouvé sous la forme de fragments mêlés aux ossements du défunt. Il s'agit principalement d'objets en os travaillés de forme indéterminée, d'éléments de coffrets ou de meubles en bois (charnons, ferrures…), de quelques éléments de parures ou d'habillements (perles, boutons en os), des pièces de jeux (jetons ou pions en os), d'ustensiles (cochlear en os) ou encore

[71] *CIL* XIII, 5708.
[72] Blaizot F *et al.* 2007, p. 208.

		Metz		Bavay		Thérouanne	
		P	S	P	S	P	S
toilette	miroir			11	8		
	palette à fard				3		
	aiguilles				2		
	strigile						1
parure/ habillement	bracelet			1	3		
	fibule			21	8		1
	perles	1		5	7		
	épingle en brze			2			
	boutons en os	2					
	semelle				1		
outils/ ustensiles	couteau		1		3		
	cochlear en os	2					
	paire de force				1		
	cuillère				1		
	passette en fer				1		
objets divers	figurine	1			2		
	clochette		1	1	1		
	jetons ou pions	2		3			
	objets en os indét.	17					
	encrier						1
coffrets et meubles	charnons en os	10					
	éléments de coffret		1	3	14		
	éléments de meuble			1			

Fig. 288 : Différents types d'objets « personnels » brûlés et non brûlés déposés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne (exprimés en nombre de tombes).

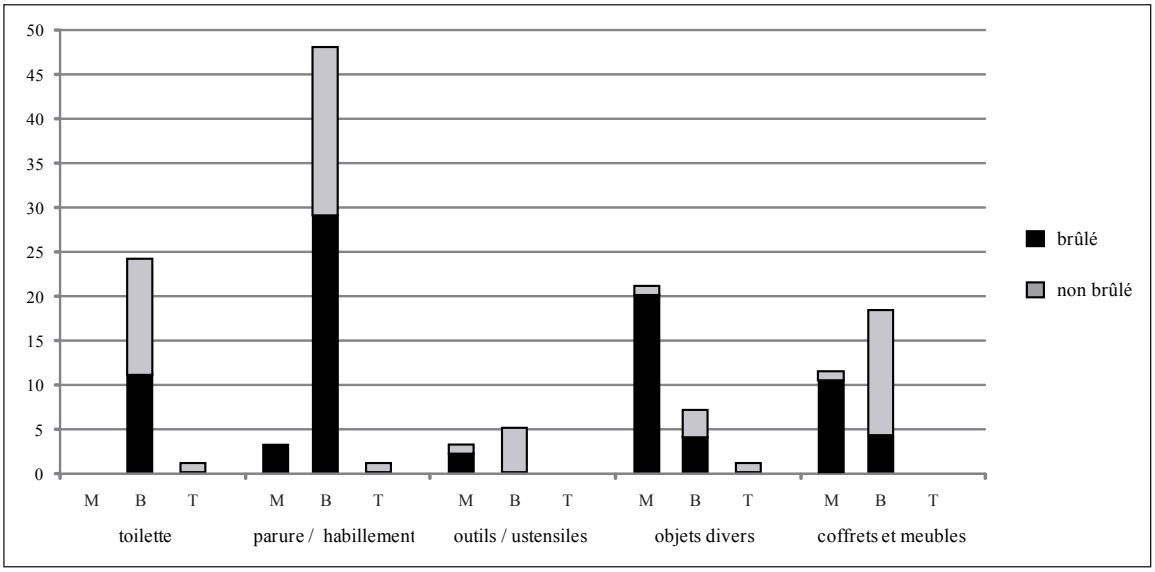

Fig. 289 : Fréquence des différents types d'objets « personnels » brûlés et non brûlés déposés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne (exprimée en nombre de tombes).

une figurine en terre cuite blanche de l'Allier représentant un coq. Seuls deux objets non brûlés ont été observés dans la sépulture 005 (voir catalogue des structures funéraires, vol.2, p. 162-165), il s'agit d'un couteau en fer et d'une clochette en bronze déposés sur le fond de la fosse sépulcrale.

A Thérouanne, trois objets (non brûlés) se rapportant au défunt ont été observés dans les tombes (**Fig. 288**). Dans la sépulture 011, un encrier en bronze muni d'un couvercle en plomb recouvert d'une feuille de bronze était déposé parmi la vaisselle en céramique et en verre, à l'intérieur d'une amphore servant de réceptacle à l'ensemble du dépôt funéraire (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1219**, p. 628**)**. Dans la sépulture 020, une fibule en bronze de type Feugère 23 était déposée sur le fond de la fosse sépulcrale à coté du vase ossuaire (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1210**, p. 618**)**. Enfin, dans la sépulture 016, un strigile en bronze avait été placé avec le reste du dépôt funéraire dans une amphore (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1238**, p. 652**)**.

Outre la fibule, élément d'habillement fréquemment retrouvé dans les sépultures à crémation, l'encrier et le strigile sont des objets peu courants, notamment dans les sépultures du nord de la Gaule. L'encrier peut être assimilé à un objet ayant appartenu au défunt de son vivant et on peut envisager également que cet objet puisse se rapporter à la profession exercée par l'individu avant sa mort. Selon M. Feugère, la présence de matériel à écrire dans les sépultures du Haut Empire est considérée comme « *un élément d'auto-représentation mettant en valeur les aspects romains de la culture du défunt* »[73].

Le strigile, instrument destiné à racler les huiles étalées sur le corps, a pu aussi bien être utilisé pour la toilette du défunt lors des funérailles, que de son vivant lors de sa toilette quotidienne. Bien que la fonction première de cet objet nous soit connue, il est impossible de déterminer ici si cet élément peut être assimilé à un bien personnel du défunt ou s'il s'agit d'un instrument à usage exclusivement funéraire. Apparu dans les sépultures de Gaule méridionale à partir de 50 avant J.-C., cet objet de toilette en fer ou en bronze importé du monde méditerranéen s'impose, notamment en Gaule du sud, avec la romanisation[74]. Peu fréquent dans le reste du territoire, le strigile est cependant couramment observé dans les camps militaires rhénans[75].

La situation stratégique de Thérouanne, traversée par plusieurs axes routiers importants, notamment par la voie dite Chaussée Brunehaut faisant le lien entre le limes du Rhin et la Bretagne, fréquemment utilisés par l'armée romaine pourrait expliquer la découverte de cet instrument dans les sépultures de la ville.

A Bavay, le dépôt d'objets « personnels » est plus fréquent que dans les deux autres sites puisqu'il concerne quatre-vingt-seize tombes (soit 61 % des tombes) sur les cent cinquante-huit sépultures secondaires à crémation dénombrées (**Fig. 288**). Il s'agit majoritairement d'éléments d'habillement (fibules) et de parure (bracelets, colliers en perles, épingles en bronze) ou d'objets liés à la toilette (miroirs, palettes à fard, tiges ou aiguilles). Quelques outils (une paire de force) et ustensiles (trois couteaux en fer, une cuillère en bronze, une passette en fer) ont également été observés, ainsi que des objets divers (deux figurines en terre cuite, trois clochettes, des jetons ou pions en pierre) et des éléments de coffrets ou de meubles (ferrures, poignées, éléments de décor en bronze, clefs…).
Ces objets peuvent dans certaines tombes avoir été portés et/ou accompagnés le défunt sur le bûcher avant d'être volontairement déposés dans la tombe mais, toutefois, il ne s'agit pas d'un geste systématique (**Fig. 289**).

[73] Bel V. *et al.* 2002, p. 152 ; Feugère M. 1993, p. 146-148.

[74] Feugère M. 1993, p. 131.

[75] Feugère M. 1993, p. 132.

Les objets de parure et d'habillement sont déposés soit après la crémation, soit prélevés sur le bûcher et réintroduits volontairement parmi le reste du mobilier dans la tombe. Dans la majorité des cas, les objets de parure et de vêtements portent des traces de passage au feu et sont retrouvés mêlés aux ossements ce qui suggère que le défunt devaient les porter au moment de la crémation. Dans certaines tombes, ces objets (fibules, bracelets, colliers, épingles…) peuvent être disposés séparément des restes osseux, dans un vase, sur le fond de la fosse, dans un coffret ou encore à l'écart des autres offrandes. Ce type d'objets ne parait pas posséder un caractère sexuel marqué. En effet, parmi les sépultures ayant pu bénéficier d'une étude ostéologique, il a pu être observé que les objets de parure et d'habillement sont attestés indifféremment dans les sépultures d'hommes et de femmes probables et également dans les tombes d'immatures. Notons également la présence dans la sépulture 030 (voir catalogue des tombes, vol. 3, **Fig. 891**, p. 261) de restes de chaussure correspondant à des clous de petites taille de forme caractéristique utilisés pour ferrer les semelles de cuir de certains types de chaussure[76]. La disposition des clous retrouvés à côté d'un coffret en bois contenant les ossements du défunt a permis de restituer la présence d'une semelle entière (longueur 23 cm) n'ayant pas subi l'action du feu. Il semble donc que cette chaussure n'était pas portée par le mort lors de la crémation et qu'elle a été déposée dans la tombe en temps que mobilier funéraire d'accompagnement. Parmi les sépultures secondaires à crémation qui ont pu bénéficier d'une observation ostéologique, aucun autre clou de chaussure n'a été retrouvé parmi les ossements du défunt.

Les objets de toilette sont représentés principalement par les miroirs. Ces derniers ont été déposés brûlés dans 75 % des cas (11 tombes sur 19). Ils peuvent être associés dans certaines tombes à un autre objet de toilette (palette à fard en pierre polie (3 cas), tiges ou aiguilles en bonze (2 cas)) ne portant pas de traces de passage au feu. Les miroirs sont généralement déposés seuls, excepté dans deux sépultures dans lesquelles deux miroirs identiques ont été déposés ensemble. Ces objets peuvent être placés soit à l'intérieur d'un coffret en bois (3 cas), par-dessus l'amas osseux (11 cas) ou parmi les autres offrandes sur le fond de la fosse (4 cas). Dans la littérature archéologique, les miroirs sont généralement considérés comme des attributs féminins, hypothèse renforcée par leur association fréquente à des instruments de toilette ou de parure au caractère sexuel marqué (palettes et cuillères à fard, épingles à cheveux…)[77]. A Bavay, les quelques données biologiques disponibles tendent à infirmer cette hypothèse. Ce type d'offrande peut être présent à la fois dans les sépultures contenant un ou plusieurs immatures (5 cas), un individu adulte de sexe féminin probable (1 cas) ou masculin probable (1 cas).

Les outils et les instruments en métal sont extrêmement rares dans les sépultures secondaires à crémation de Bavay, tout comme les armes qui sont totalement absentes du mobilier funéraire. Trois couteaux en fer, déposés sur l'amas osseux (055), sur le fond de la fosse (009) ou dans une assiette (164) ont été dénombrés ainsi qu'une paire de force (027). Les couteaux peuvent être assimilés à des objets de la vie quotidienne (préparation et consommation des aliments, artisanat, chasse…) ayant appartenu au défunt mais dans ce contexte, on peut également envisager qu'il s'agisse d'instruments utilisés lors du banquet funéraire (préparation et consommation des aliments, sacrifice…) ou déposés symboliquement dans la tombe.

Un seul exemplaire de forces en fer a été découvert dans les tombes. Ces objets, selon leurs dimensions, peuvent être assimilés à des outils à usage artisanal ou agricole (tonte des moutons, découpe

[76] Il s'agit de petits clous à tête conique ou convexe, creuse, dont la tige fine (1-2 mm) et courte 10-20 mm) est repliée à son extrémité.

[77] Bel V. *et al.* 2002, p. 148.

de tissus…) ou à des instruments de toilette (coupe des cheveux, barbe…). En contexte funéraire, ces objets sont généralement associés dans la tombe à un rasoir, mobilier à caractère masculin. La paire de forces de la tombe 027, de petite taille (longue d'environ 10 cm), a été déposée seule, par-dessus l'amas osseux. Ses dimensions réduites laissent à penser qu'il s'agirait d'un objet lié à la toilette mais l'absence d'autres instruments complémentaires ne permet pas de préciser sa fonction exacte. Notons toutefois que cet objet était associé aux restes osseux d'au moins un individu adulte mature ou âgé de sexe masculin probable.

Parmi les autres ustensiles répertoriés, on notera également la présence d'une cuillère en bronze (003) et une passette en fer (011), dont le manche est manquant.

Les autres objets pouvant être assimilés à des objets « personnels » du défunt correspondent à des éléments de jeux ou de comptage (pions noirs et blancs en pierre et jetons en os) représentés dans deux sépultures (116 et 120), à deux figurines en terre cuite dont la première représente Vénus dans une niche (076) et la seconde, un pigeon muni d'un goulot et d'une anse (017), ainsi que trois clochettes en bronze (deux d'entre elles étaient associées à la figurine en terre-cuite en forme de pigeon (017) et la troisième était déposée seule (121)). En contexte domestique, les figurines en terre cuite représentant des divinités sont généralement perçues comme des objets à valeur apotropaïque et celles représentant des animaux comme des ornements domestiques ou encore comme des jouets[78]. En contexte funéraire, la valeur attribuée à ces objets reste toutefois difficile à appréhender.

Quant aux clochettes, on leur attribue généralement un rôle de protection, voir même, selon G. Jelski, un rôle prophylactique empêchant l'apparition et la propagation des maladies[79]. Ce type de clochette est fréquemment signalé dans les ensembles funéraires gallo romain parmi le mobilier funéraire d'enfants en bas âge. A Bavay, une seule des deux sépultures contenant cet objet a bénéficié d'une étude ostéologique (017) et cette dernière contenait les restes d'un sujet immature *Infans I* âgé entre 2 et 3 ans.

Enfin, on notera la présence de coffrets dans dix-huit sépultures matérialisés dans la tombe par différents éléments métalliques ou éléments de serrurerie (moraillons de serrures, rivets, anneaux, appliques coniques ou à tête de lion stylisée et clefs) (**Fig. 290**). Ces contenants sont majoritairement de forme rectangulaire, excepté dans un cas où il pourrait s'agir d'une boite circulaire (063). Les coffrets sont utilisés soit uniquement comme réceptacle des restes osseux du défunt (4 cas), soit comme contenant des ossements et de plusieurs offrandes (12 cas), soit comme une boite contenant seulement des offrandes (2 cas). Dans la majorité des cas, les coffrets sont déposés dans la tombe uniquement après la crémation. Néanmoins, dans trois sépultures, la présence de rivets et d'appliques brûlés mêlés aux ossements du défunt a permis d'envisager que dans certains cas, les coffrets étaient placés avec le mort sur le bûcher. Les offrandes contenues dans ces coffrets correspondent majoritairement à des éléments de parure et de vêtements (fibules, perles en verre), des objets de toilette (miroirs, palette à fard, tige en bronze), à des fioles en verre et à des monnaies. A Bavay, les sépultures possédant un coffret renferment indifféremment les restes de sujets immatures et adultes de sexe masculin et féminin probable. Il ne s'agit là encore pas d'un objet au caractère sexuel marqué.

[78] Castella D. 1999, vol.2, p. 346.

[79] Jelkski G. 1984, p. 268-269.

contenu coffret	n° st	mobilier primaire	mobilier secondaire	N.M.I.	âge au décès	robustesse	sexe	datation
os et mobilier	7	2 monnaies 1 perle	1 miroir 1 gobelet	1	adulte	/	/	2ème s.
	11	2 monnaies 1 tige en brze 1 fiole en verre	1 plaque à fard	1	/	/	/	2ème s.
	18	2 monnaies 2 fibules 1 miroir 1 tube en fer	1 pot à onguent en verre	1	*Infans I*	/	/	2ème s.
	25	2 fibules	1 fiole en verre 1 clef 1 miroir 1 anse de lampe à huile	1	*Infans I*	/	/	2ème s.
	26	2 fibules	1 anneau en bronze	1	adulte	gracile	Femme	2ème s.
	41	1 fibule 1 monnaie frgts céramique	/	1	adulte	robuste	/	2ème s.
	62	/	4 monnaies 2 fibules	2	adulte	/	/	2ème s.
	65	1 miroir	/	1	/	/	/	2ème s.
	75	4 monnaies	/	1	adulte	/	/	2ème s.
	76	1 monnaie 1 miroir	/	1	adulte	/	/	2ème s.
	129	1 monnaie	/	1	adulte	robuste	/	2ème s.
	144	3 monnaies	2 fioles en verre 1 miroir 10 perles	1	adulte	gracile	/	2ème s.
os	30	/	/	1	adulte	/	/	2ème s.
	37	/	/	1	adulte	/	/	tr. 1er/2ème s.
	97	/	/	1	adulte	/	/	2ème s.
	111	/	/	1	adulte	/	/	1er s.
mobilier	130	/	5 fibules 1 fiole en verre	2	adulte	1 ind extr. robuste	Homme probable	2ème s.
	63	2 fibules	1 palette à fard objets en fer	1	/	/	/	1er s.

Fig. 290 : Types d'objets et d'individus déposés dans les coffrets en bois.

2 - Le mobilier funéraire dans les sépultures à inhumation

Dans notre corpus, seuls les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de Thérouanne « Les Oblets » ont livré des sépultures à inhumation.

A Metz, parmi les vingt-sept tombes traitées, seulement quatre d'entre elles possédaient un dépôt de mobilier (237, 248, 254, 256) et il s'agit uniquement de sépultures d'adultes. La tombe 248 a été datée du 2ème siècle de notre ère (100-200 après J.-C.) et les tombes 254 et 256 de la première moitié du 3ème siècle (200-250 après J.-C.). La tombe 237 n'a pas pu être datée avec précision mais elle semble être antérieure au 3ème siècle.

A Thérouanne, trois sépultures à inhumation d'adultes ont été exhumées au cours des différentes campagnes de fouille effectuées sur les parcelles Macquet et Louchard. La première, appartenant à notre corpus, est datée du début du 3ème siècle après J.-C. Les deux autres, découvertes fortuitement lors d'un aménagement privé sur ces mêmes parcelles, correspondent à une chambre funéraire souterraine maçonnée, datée de 110 après J.-C, contenant les restes de deux individus et une sépulture plus tardive (4ème siècle) située le long d'un des murs du monument funéraire. Seules les deux premières sépultures contiennent un dépôt de mobilier.

Le faible nombre de tombes contenant du mobilier ainsi que l'imprécision des données chronologiques rendent difficile toute analyse concernant les choix et l'évolution du mobilier funéraire déposé dans les tombes à inhumation au cours des trois premiers siècles de notre ère et ne nous permet pas ici d'effectuer une synthèse pertinente sur ce sujet. Au sein d'un même ensemble funéraire, les données collectées apparaissent très diversifiées et la comparaison entre les deux sites en est rendu complexe (**Fig. 291**).

- ***Les récipients en céramique***

On peut remarquer toutefois que la majorité des offrandes est constituée de récipients en céramique dont le nombre peut varier entre un et quatre exemplaires par tombes. Il s'agit majoritairement de vases à liquides représentés par les cruches et les gobelets et dans un cas de vases à solides (une assiette type Drag. 18-31 à Thérouanne). D'autres récipients en céramique à vocation « rituelle » comme les lampes (un exemplaire dans tombe 028 de Thérouanne), les brûle-parfums (un exemplaire dans la tombe 254 de Metz et un autre dans la tombe 028 de Thérouanne) et le couple patère-cruche (un exemplaire dans le monument funéraire de Thérouanne) peuvent également être déposés dans les tombes mais de manière plus occasionnelle.

A Metz, les vases à liquides peuvent être déposés seuls (cruche seule : 248 – gobelet seul : 256) ou associés (254). A Thérouanne, seule la tombe 028 comporte plusieurs récipients de vaisselle de table : l'ensemble est composé de deux gobelets en céramique fine et d'une assiette en céramique sigillée, ce qui associe deux vases à liquides avec un vase à solides. Dans cette tombe, le vaisselier en céramique est complété par deux récipients en verre (une coupe et un pot) (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1243**, p. 658**)**.

	n° tombe	NMI	contenant	position individu(s)	mobilier funéraire	localisation	datation tombe
Metz	237	1	contenant en bois cloué ?	sur le dos	2 crânes d'équidés	sous les pieds et à l'empacement présumé du crâne	TPQ cblt fosse : 200 ap. J.-C.
	248	1	?	sur le dos	1 cruche en céramique commune claire	à l'est du crâne	100-200 ap. J.-C.
					1 anneau en os	?	
	254	1	contenant en bois cloué ?	sur le dos	1 cruche en céramique commune rugueuse à deux anses	à l'est de l'avant-bras droit	200-260 ap. J.-C.
					1 brûle-parfum en céramique commune à engobe blanc	à l'est de l'extr. distale du fêmur droit	
					1 gobelet à dépressions type Niederbieber 33a	le long du tibia gauche	
					1 couvercle en céramique commune claire	à l'est de l'extr. distale du fêmur droit	
					3 monnaies	au niveau des pieds	
					1 clochette en bronze	le long du tibia gauche	
					1 bague en argent	le long du tibia gauche	
					1 louche en fer	le long du tibia gauche	
					1 couteau en fer	le long du tibia droit	
					1 hachoir en fer	par-dessus les tibias	
					1 crochet en fer associé à une plaque de bronze	le long du tibia gauche	
					plusieurs anneaux en bronze	à l'ouest du pied gauche	
					1 médaillon prophylactique en os	au niveau du pied droit	
	256	3	contenant en bois cloué ?	sur le dos	1 gobelet à dépressions type Niederbieber 33a	au niveau du crâne de l'individu n°3	200-250 ap. J.-C
Thérouanne	28	1	contenant en bois cloué	sur le ventre	1 monnaie	au niveau du crâne	1ère moitiée du 3ème s.
					1 assiette en sigillée type Drag. 18-31	à l'ouest du tibia et du pied droit	
					2 gobelets tronconiques		
					1 brûle-parfum en céramique commune à engobe blanc		
					1 lampe ouverte à suif		
					1 pot en verre		
					1 unguentaria-chandelier de type Isings 82a2 en verre verdâtre		
					1 coupe en verre		
	monument funéraire	2	sur des "civières" dans une chambre maçonnée	sur le dos	1 patère	sur le sol de la chambre	110 ap. J.-C.
					1 cruche		
					1 poulet		

Fig. 291 : Différentes catégories et localisation du mobilier funéraire dans les sépultures à inhumation des ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de Thérouanne « Les Oblets ».

Les types de récipients déposés dans les sépultures à inhumation ne montrent pas de réelle différence avec ceux observés dans les sépultures à crémation. A Metz, les vases à liquides sont prédominants, notamment les cruches, ce qui souligne l'importance des pratiques libatoires dans les pratiques funéraires. A Thérouanne, les différents vases présents dans la tombe 028 rappellent plus particulièrement les récipients nécessaires à la consommation symbolique du banquet funéraire et le couple patère-cruche (service à ablutions) déposé dans le monument funéraire, les pratiques de purification du défunt et/ou des participants lors des funérailles.

Le mauvais état de conservation des tombes à inhumation de Metz ne nous a pas permis de collecter des informations fiables sur l'état dans lequel ont été déposés les vases dans la tombe (vases entiers ou incomplets, état neuf ou portant des traces d'usage…) et à Thérouanne, ce type d'observations n'est pas mentionné dans l'inventaire des récipients en céramique des tombes à inhumation. Les mutilations, les perforations ou le bris à caractère intentionnel effectués sur les vases est une pratique fréquemment observée dans les sépultures à crémation et à inhumation antique. Ces dernières années, la systématisation de l'enregistrement des anomalies observées sur les récipients céramique dans les ensembles funéraires du sud[80] et du nord[81] de la Gaule a permis d'observer des gestes récurrents témoignant du traitement particulier que peuvent subir certains vases lors de leur usage funéraire. Malheureusement ici, les informations dont nous disposons ne permettent pas de discuter de ce sujet.

[80] Voir notamment les travaux de F. Blaizot et C. Bonnet : Blaizot F. *et al.* 2007 ; Blaizot F. *et al.* 2009.

[81] Voir notamment les travaux de M. Tuffreau-Libre : Tuffreau-Libre M. 2001.

La situation du mobilier céramique dans la tombe est relativement variable que ce soit du point de vue de sa localisation par rapport aux régions anatomiques mais également de sa position par rapport à l'architecture funéraire (à l'intérieur ou en dehors du contenant, sur le fond ou sur couvercle…).

A Metz, le mauvais état de conservation des sépultures et les difficultés de fouille dues à la remontée de la nappe phréatique n'ont pas permis d'appréhender avec précision les limites des fosses sépulcrales et la localisation des contenants funéraires. Néanmoins, dans les trois sépultures contenant un dépôt de vase (248, 254, 256), il a pu être observé que les vases à liquides (deux cruches et deux gobelets) présentaient une relation diverse avec le corps. Dans la tombe 248, une cruche placée verticalement était disposée au contact direct de la partie supérieure du crâne, sur le fond de la fosse (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 350**, p. 339). Dans la sépulture plurielle 256, un gobelet déposé debout, reposait également au niveau du crâne de l'individu 3 (pas fouillé entièrement) (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 412**, p. 386). Dans la tombe 254, deux vases à liquides (une cruche et un gobelet) étaient présents dans la tombe. Le gobelet était situé à proximité immédiate du genou gauche de l'individu, incliné sur le côté et la cruche, à la verticale, à l'est du coude droit, légèrement excentrée par rapport au reste du mobilier. Un brûle-parfum était également placé dans la partie est de la fosse, à hauteur du genou droit du défunt. Pour cette sépulture, la présence d'un contenant en bois cloué a été proposée. L'emplacement exact des clous n'a pas été reporté sur le plan général de la tombe lors de la fouille, il n'est donc pas possible d'affirmer que tous les vases se situaient à l'intérieur du contenant. Toutefois les effets de parois observables tendent à montrer que seul le gobelet parait se situer à l'intérieur du contenant, la cruche et le brûle-parfum semblent légèrement isolés par rapport au reste du mobilier (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 406**, p. 380).

A Thérouanne, dans la tombe 028, l'ensemble du mobilier funéraire, parmi lequel on compte les vases à liquides (deux gobelets renversés sur le fond de la fosse) et le vase à solides (assiette posée en équilibre instable contre la paroi) en céramique, sont regroupés ensemble à l'est de la partie distale du tibia et du pied droit du défunt (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1244**, p. 658). L'emplacement des clous de cercueil de part et d'autre du squelette a permis de restituer les limites de l'espace du réceptacle du corps et ainsi de confirmer que les vases ont été placés à l'intérieur du contenant, sur le fond de celui-ci. Dans le monument funéraire, l'ensemble du dépôt funéraire (une cruche, une patère et une volaille) était déposé sur le sol de la chambre à proximité du corps d'un des deux défunts.

Les quelques exemples de sépultures à inhumation étudiées ici montrent une grande diversité dans la situation du dépôt des vases dans la tombe. Dans l'ensemble funéraire de Metz, il semble qu'il y ait une certaine préférence pour un dépôt des vases à liquides autour du crâne mais ce geste n'est toutefois pas systématique. A Thérouanne, en revanche, les vases à solides et à liquides sont regroupés ensemble au niveau de la partie inférieure du corps et plus particulièrement au pied. Aucun lien entre la position et la fonction des récipients ne semble donc se dessiner.

- ***Les balsamaires***

Le dépôt de balsamaires est rare dans les inhumations des deux ensembles funéraires. Un seul flacon en verre a été observé dans la sépulture 028 de Thérouanne. Il s'agit d'un *unguentaria*-chandelier de type Isings 82a2, dont le haut du col est manquant, portant sur le fond une figuration d'Esculape ou de Bonus Eventus (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1243**, p. 658**)**.

Ce type de fiole connus dès la fin du 1er siècle après J.-C. jusqu'au 3ème siècle était destiné à recevoir des liquides ou des préparations cosmétiques[82]. Aucune analyse portant sur le contenu de ce récipient n'a été réalisée à ce jour. Néanmoins, une étude menée sur celui d'un vase similaire retrouvé dans une tombe du tumulus gallo-romain de Vorsen en Belgique a permis d'identifier des traces d'huiles saturées ainsi que celles de cire sur le col (système de fermeture hermétique)[83]. Pour le flacon de la tombe 028 de Thérouanne, le fait que la partie supérieure du col soit manquante semble indiquer que celui-ci a été volontairement brisé peut être dans le but de faciliter le déversement du liquide qu'il contenait mais également afin de rendre inutilisable le récipient et de signifier de manière symbolique que le geste a été exécuté.

- ***Les monnaies***

Le dépôt de monnaies est attesté dans la sépulture 254 de Metz et dans la sépulture 028 de Thérouanne. A Metz, trois monnaies (deux as et un antoninien) étaient déposées ensemble probablement dans un coffret en bois contenant d'autres offrandes, situé sur la partie inférieure des tibias et sur les pieds du défunt. A Thérouanne, une monnaie (un antoninien) a été retrouvée sur le fond de la fosse sépulcrale au niveau de la mandibule du squelette qui avait été déposé sur le ventre. Il semble probable que dans ce cas, la monnaie était placée à l'origine dans la bouche du défunt.

A l'instar des sépultures à crémation, le rite de l'obole à Charon, introduit en Gaule avec la romanisation, est une pratique également observée dans les tombes à inhumation au cours du Haut Empire et de l'Antiquité Tardive. Comme pour les crémations, il ne s'agit pas d'un geste systématique. Alors que dans le cas des tombes à crémation la position originelle du dépôt de la monnaie est indéterminable, dans celui des inhumations, les divers exemples archéologiques démontrent que la place de la monnaie parait plutôt variable (dans la bouche, sur les yeux, à proximité de la tête, sur le thorax, dans la main, près des pieds, dans un vase…). Selon R. Delmaire, cette variabilité serait due à l'altération au cours du temps du rite primitif grec[84]. A nos yeux, cette apparente diversité tend davantage à montrer que pour les peuples gallo romains ce n'est pas l'emplacement de la monnaie qui est déterminant mais plutôt l'exécution et le symbolisme de ce rituel.

- ***Les objets « personnels »***

Dans la tombe 254 de Metz, le défunt est également accompagné dans la tombe par plusieurs objets « personnels » déposés par-dessus les tibias et les pieds de l'individu. La disposition des objets et la forme générale du dépôt (quadrangulaire) permet d'envisager la présence d'un coffret en bois à l'in-

[82] Foy D., Nenna M.-D. 2001, p. 157.

[83] Massart C., Fontaine-Hodiamont C. 2003, p. 119-142.

[84] Delmaire R. 2001, p. 207.

térieur du cercueil, contenant une partie du mobilier funéraire (**Fig. 292**). Outre les trois monnaies décrites précédemment, le dépôt est composé d'objets de parure (une bague en argent), d'objets symboliques à valeur prophylactique (une clochette en bronze et un médaillon en os perforé[85]), de plusieurs anneaux et des tiges en bronze ainsi que de quatre ustensiles (une louche, un couteau, un hachoir et un crochet en fer) habituellement utilisés dans le domaine de la cuisine et de la boucherie (hachoir)[86] (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 408 à 411**, p. 382-385**)**.

Dans ce cas précis, il est envisageable que ces objets aient un lien avec le corps de métier auquel aurait appartenu le défunt.



Fig. 292 : Vue en détail du dépôt d'objets (cliché : Antea Archéologie).

- ***Les ossements animaux***

Le dépôt d'ossements animaux est attesté dans deux sépultures. A Metz, dans la tombe 237, deux crânes d'équidés ont été déposés de part et d'autre du corps du défunt, l'un reposant sous ses pieds et le second à l'emplacement présumé de son crâne (la partie supérieure du corps a été fortement perturbée et une partie importante des os est manquante). A Thérouanne, le squelette entier d'une volaille (poule ou coq) a été retrouvé déposé sur le sol de la chambre funéraire à côté de la patère et de la cruche en céramique. Le dépôt d'ossements d'équidés dans la tombe ne peut pas être considéré ici comme une offrande à caractère alimentaire, le cheval n'étant pas un animal consommé à la période gallo-romaine. Son dépôt dans la tombe est généralement associé au domaine du symbolisme religieux[87] (voir *supra*, Partie 3, Chap. 3, 2.1). En revanche, l'offrande de la volaille entière correspond à un dépôt à forte valeur alimentaire. Le coq domestique, fréquemment attesté comme offrande alimentaire dans les sépultures à crémation et à inhumation du nord de la Gaule, est considéré à l'époque romaine comme un aliment de choix « *particulièrement adapté à honorer le défunt* »[88]. Selon S. Lepetz et W. Van Andringa, les morceaux ou les dépôts entiers d'animaux déposés dans la tombe jouent un rôle dans la définition de la sépulture et affirment son caractère religieux. Lors des funérailles, l'offrande d'aliments doit être considérée comme un geste d'hommage envers le défunt et les dieux permettant ainsi de marquer la séparation du mort avec les vivants[89].

[85] Ces médaillons sont connus principalement en Gaule interne depuis l'époque Laténienne jusqu'au haut Moyen Age (information orale de J.-C. Béal). Selon J.J. Hatt, ces objets en os travaillés au tour, sont considérés comme des médaillons prophylactiques, identifiés sur des exemplaires de statues de «pélerins» retrouvés par exemple aux Sources de la Seine (Côte d'Or) (Hatt J.J. R.A.E., VI, 1955, p. 55-59). D'après l'auteur, la perforation centrale a pu servir à faire passer des bandelettes permettant de fixer le médaillon sur la poitrine.

[86] Castella D *et al.* 1999, vol. 2, p. 331-332 et 338.

[87] Lepetz S. 1993, p. 40 ; Lepetz S. 2001, p. 217.

[88] Lepetz S, Van Andringa W. 2004, p. 167.

[89] Lepetz S, Van Andringa W. 2004, p. 168.

En conclusion, on peut constater que le dépôt de mobilier dans les sépultures à inhumation de notre corpus n'est pas un geste systématique au cours des trois premiers siècles de notre ère, puisqu'il concerne seulement 15 % des tombes à Metz (4 tombes sur 27) et 75 % d'entre elles à Thérouanne (2 tombes sur 3). En règle générale, le type de mobilier déposé est similaire à celui observé dans les sépultures à crémation (vases en céramique et en verre, balsamaires, monnaies, ossements animaux) ce qui indique que des gestes et des pratiques identiques (pratiques libatoires, évocation du banquet funéraire, service à ablutions, obole à Charon…) sont effectués pour les deux types de traitement du cadavre. On remarquera cependant que les différentes étapes des funérailles largement illustrées dans les structures liées à la crémation (banquet partagé / banquets à venir) sont moins perceptibles dans les tombes à inhumation. Ce constat étant peut être du au fait que l'ensemble des objets utilisés au cours des divers « rituels » ne sont pas forcément déposés dans le lieu de dépôt définitif des restes.

On notera également qu'à Thérouanne et à Metz, quelques éléments du mobilier semblent être déposés uniquement dans les sépultures à inhumation sans que nous puissions toutefois en expliquer les raisons. Dans la sépulture 028 de Thérouanne, le dépôt funéraire comporte une lampe ouverte à suif alors qu'aucun autre exemplaire n'a été retrouvé dans les sépultures à crémation (ou dans les bûchers en fosse) de l'ensemble funéraire des « Oblets ». A Metz, seule la tombe à inhumation 237 comporte un dépôt d'ossements d'équidés (deux crânes). Ce type d'animal n'a jamais été observé en dépôt dans les autres structures à crémation de la nécropole.

3 - L'image sociologique du dépôt funéraire : Le mobilier et le défunt

3.1 - La tombe : reflet du statut social du défunt ?

L'étude que nous venons de mener sur les différents éléments de mobilier utilisés dans les pratiques funéraires démontre que les objets présents dans les tombes ne doivent pas être considérés comme un marqueur du statut du défunt mais davantage comme des instruments ayant une fonction et un rôle précis dans l'exécution des divers « rituels » effectués lors des différentes étapes des funérailles. Les travaux récents traitant de ce sujet s'accordent sur notre incapacité à caractériser le statut socio-économique d'une population à travers la seule étude du mobilier déposé dans les tombes[1]. En effet, dans la littérature archéologique, un amalgame est souvent réalisé entre le terme tombe « riche », qui se réfère aux moyens mis en œuvre et celui de tombe « de riche », qui correspond lui au statut du défunt. Comme le précise A. Ferdière dans son article « *Archéologie funéraire et Société en Gaule romaine. Interprétation ou surinterprétation* ? », au sein d'un ensemble funéraire, il est hasardeux de tenter d'élaborer une hiérarchisation sociale des individus à travers la seule observation du mobilier conservé car une relative abondance de mobilier ou la présence d'objets à caractère « luxueux » conduit bien souvent à un surinterprétation de la *« richesse » de l'occupant et/ou de sa famille* »[2]. L'apparente richesse de certaines tombes, exprimée à travers leur architecture ou par le mobilier présent, peut à la fois évoquer la présence d'un individu « privilégié » par son statut social mais également une volonté du défunt ou de sa famille au moment de la mort sans pour autant que cela reflète la réelle place sociale de l'individu ou du groupe auquel il appartient dans la société locale.

De plus, la tombe, telle qu'elle nous parvient aujourd'hui avec le mobilier d'accompagnement qu'elle contient, ne correspond qu'à une étape des différents rituels que comporte la cérémonie des funérailles. L'éventuelle richesse du défunt peut également s'exprimer à travers l'organisation de fastueuses cérémonies ne laissant pas ou peu de traces comme l'érection d'un bûcher ostentatoire ou la réalisation d'un somptueux banquet partagé entre la famille et des invités ou encore par la présence de marqueurs plus ou moins monumentaux signalant l'emplacement de la tombe ainsi que le nom et le statut social du défunt (mausolées, stèles, signalisation en bois) généralement disparus au cours du temps ou récupérés et réemployés pour la construction d'édifices au cours de l'Antiquité Tardive ou du Moyen Age.

La composition du mobilier funéraire des tombes de notre corpus est constituée principalement par de la vaisselle en céramique généralement ordinaire similaire à celle observée en contexte domestique ainsi que par des objets « personnels » pouvant parfois se rapporter à une classe d'âge, au sexe du défunt, dans de rares cas à son corps de métier ou tout simplement posséder une valeur affective. La grande diversité des dépôts funéraires tend à montrer que les objets placés dans la tombe, au-delà de leur fonction réelle ou symbolique au cours de la cérémonie funéraire, correspondent en premier lieu à un choix personnel du défunt et/ou de ses proches.

Par ailleurs, le mobilier déposé dans la tombe, sur lequel nous nous basons pour tenter d'approcher le statut du défunt, ne représente qu'une partie de celui réellement utilisé au cours de la cérémonie des funérailles. La fouille des structures annexes composant les espaces funéraires (bûcher, aire de

[1] On peut citer entre autres Castella D. 1999, p. 153, Tranoy L. 2007, p. 128, Blaizot F. *et al.* 2009, p. 312, Ancel M.-J. 2010, p. 333…

[2] Ferdière A. 2004a, p. 122.

crémation, fosses à rejets de crémation, fosses à offrandes, fosses dépotoirs…) a permis de démontrer qu'une part importante du mobilier nécessaire à l'exécution des différents rituels lors de l'étape de la crémation et/ou au cours du banquet funéraire n'est pas systématiquement placée dans la tombe ou alors seulement en partie[3]. Les différentes modalités de dépôt inhérentes à la pratique de la crémation réduisent donc significativement nos données et notre vision de l'appareil funéraire dans son ensemble.

Au-delà du mobilier déposé dans les sépultures, l'aspect extérieur de la tombe peut parfois être un critère de distinction. Dans notre corpus, la majorité des repères marquants les sépultures ont disparu. Néanmoins, dans les trois ensembles funéraires, plusieurs tombes bénéficiant d'une construction en pierre (arasée) pourraient témoigner de la présence de tombes monumentales, habituellement attribuées aux élites de la société gallo-romaine. A Metz et à Thérouanne, ces tombes étaient localisées en bordure immédiate de la voie, lieu généralement réservé à l'emplacement des monuments les plus ostentatoires. En revanche à Bavay, les deux constructions sont situées en retrait par rapport à l'axe routier. L'état d'arasement des structures de Metz (voir **Fig. 64**, p. 205 et **Fig. 81**, p. 222) et de Bavay ne permet pas de restituer l'architecture des monuments. Cependant, excepté pour le monument A de Bavay qui possède des dimensions imposantes (voir **Fig. 144**, p. 311), les autres constructions semblent être relativement modestes.

A Thérouanne, outre la présence d'une chambre funéraire souterraine maçonnée qui devait être surmontée à l'origine par une élévation (voir **Fig. 237**, p. 457), c'est la présence de deux inhumations dans la tombe, datées du début du 2ème siècle, période où la crémation est dominante, qui pose la question du statut particulier des défunts. Faut-il y voir, comme le propose C. Goudineau[4], une tombe privilégiée attribuable à des individus issus des classes les plus aisées de la société ? On notera également que dans cette tombe, la monumentalité de la construction s'oppose à la relative simplicité du mobilier déposé (un ensemble patère-cruche en céramique et une volaille).

En ce qui concerne les données épigraphiques issues des inscriptions funéraires, les quelques exemples provenant de notre corpus ne nous fournissent que très peu d'information. Parmi les sept fragments de stèles recensés dans l'ensemble funéraire de Metz, toutes découvertes en position secondaire rejetées dans une fosse, six dédicaces font mention de la présence d'hommes et de femmes, nés libres, des pérégrins (statut faisant référence au statut juridique de la cité à laquelle ils appartiennent) , portant un nom unique (parfois suivi d'une filiation) mais pour chacune d'entre elle, aucune précision sur la position sociale du défunt n'est apportée (voir Partie 2, Chap. 2, 1.4.2).

A l'instar de la composition du mobilier accompagnant le défunt dans la sépulture, l'architecture et la conservation des éléments d'élévation de la tombe semblent être également des critères peu pertinents en ce qui concerne la reconnaissance du statut social du défunt. Des travaux récents effectués sur des monuments funéraires dédicacés de la ville de Rome et de ses environs, ont montré qu'aucune corrélation directe ne pouvait être établie entre les dimensions et le type de monument et la couche sociale à laquelle appartenait le défunt[5]. En d'autres termes, que l'on soit à Rome ou dans les Provinces,

[3] Voir notamment l'exemple de la sépulture 205 associée à la fosse à offrandes 77 dans l'ensemble funéraire rural de Mécleuves « La Haie aux Angles » (Moselle) étudiée par M.J. Ancel (Ancel M.-J. 2010, p. 334) ou les travaux de M. Polfer sur l'ensemble funéraire rural de Septfontaines-Deckt (Luxembourg) (Polfer M. 2007, p. 191-205).

[4] Goudineau C. 1992, p. 249-250.

[5] Eck W. 1998, cité dans Polfer M. 2007, p. 198-199. A Rome, certains monuments funéraires d'affranchis possèdent des dimensions aussi importantes que ceux d'individus appartenant aux classes sociales les plus élevées de la société, comme par exemple les membres de la classe sénatoriale.

en l'absence d'une inscription funéraire détaillant le statut social du défunt, l'architecture de la tombe et le mobilier qu'elle contient ne sont pas des données suffisantes pour caractériser son identité sociale[6].

Au vue de notre incapacité à établir une hiérarchisation sociale de la population à partir des seules données archéologiques d'un ensemble funéraire en particulier, toute tentative d'une approche comparative entre les différents sites dans le but d'obtenir une image globale sur le plan social semble des plus hasardeuses. Bien que dans chaque ensemble funéraire, quelques tombes « privilégiées », car plus facilement reconnaissables, semblent se distinguer, que dire de la majorité des autres sépultures à l'apparence plus modeste ? Est-ce que la présence de tombes à l'aspect plus « riche » comparées à d'autres plus pauvres doit être interprétée comme la marque d'une différenciation sociale selon la richesse ? ou au contraire doit-on voir dans la majorité des sépultures possédant un dépôt modeste, voire inexistant, la marque d'une société égalitaire ? A nos yeux, cet apparent indice d'égalité, relève davantage d'un choix préférentiel de la part du défunt, de sa famille et/ou du groupe à laquelle il appartient. En effet, l'organisation funéraire dans son ensemble dépend en premier lieu des choix culturels qui sont propres à un groupe de personnes ou à une population et qui sont valables uniquement dans un contexte géographique et chronologique restreint.

La présence d'un nombre important d'offrandes dans les sépultures du 2ème siècle après J.-C. de l'ensemble funéraire de Bavay correspondant majoritairement à des récipients en céramique (vases à liquides et vases à solides) standardisés et de qualité moyenne n'a pas un rapport direct avec la « richesse » du défunt mais elle est révélatrice de la transformation des pratiques funéraires dans la société locale et de l'adhésion et de l'assimilation par une partie de la population de la capitale de cité à des rites funéraires venus du monde romain (image symbolique du banquet, pratiques de libations et ablutions, dépôt de lampe, obole à Charon…). L'adoption de ces nouveaux rites au cours du Haut Empire est également perceptible dans les ensembles funéraires de Thérouanne et de Metz mais elle ne se traduit pas d'une façon identique et cela s'observe en premier lieu dans le choix et la manière dont sont déposés les objets dans les tombes. Alors qu'à Metz une part importante du mobilier semble être utilisée lors de l'étape de la crémation mais accompagne peu fréquemment le défunt lors de la constitution de la tombe, à Thérouanne, les objets nécessaires aux différents rituels (récipients en céramique et verre, couple patère-cruche, obole à Charon…) sont plus systématiquement déposés dans la tombe, mais de manière moins exhaustive que ce qui a pu être observé à Bavay.

Pour conclure, la tombe et les éléments qui la composent nous renseignent donc davantage sur les différents comportements que peut avoir une société envers ses morts plutôt que sur l'organisation de celle des vivants. L'étude des différents rituels mis en œuvre aux cours des funérailles nous permet d'appréhender la manière dont est vécu par les différentes populations le passage entre le monde des vivants et celui des morts ainsi que le système culturel qui a permis aux sociétés de s'organiser afin de permettre au mort d'accéder au statut de défunt et de rejoindre la communauté des dieux Mânes. Bien que l'adoption des rites funéraires romains semble être le point commun entre ces différentes populations, l'ensemble des gestes et des pratiques effectuées ne sont pas figées et peuvent varier en fonction du lieu, de la communauté, de ses traditions culturelles et également évoluer au cours du temps.

[6] Polfer M. 2007, p. 199.

3.2 - Approche de l'identité du défunt à travers le mobilier funéraire

3.2.1 - Le mobilier funéraire comme marqueur sexuel

Dans l'étude des sépultures à crémation, la réalisation de la diagnose sexuelle des individus est tributaire des vestiges osseux déposés dans les tombes et ce facteur limite considérablement l'obtention de données biologiques fiables. De ce fait, la confrontation des données archéologiques (mobilier funéraire) et biologiques est dans la majorité des cas infructueuse. Dans la littérature archéologique, certaines catégories de mobilier déposées dans les tombes sont généralement considérées comme des marqueurs sexuels. En règle générale, les objets de toilette ou de parure tels que les épingles, les colliers, les miroirs ou les palettes et les cuillères à fard sont perçus comme des objets à caractère féminin et les armes ou certains outils comme des objets typiquement masculins.
Néanmoins, pour la période gallo-romaine, il est désormais admis que la seule étude du mobilier funéraire observé dans les sépultures à crémation ne suffit pas à déterminer l'identité sexuelle du défunt.

Dans notre corpus, les quelques exemples de tombes pour lesquelles nous avons pu réaliser des observations biologiques vont dans ce sens. Au total, une diagnose sexuelle a été proposée pour seulement douze tombes sur deux cent soixante de l'ensemble funéraire de Metz (onze hommes probable[7] et une femme probable[8]), vingt-six tombes sur cent-quatre à Bavay (trois femmes probables[9] et vingt-trois hommes probables[10]) et deux sépultures sur treize à Thérouanne (deux hommes probables[11]).

La confrontation des données biologiques et archéologiques des tombes de notre corpus (**Fig. 299**) montrent d'une part que dans la majorité des cas, les sépultures comportent rarement du mobilier à caractère sexué et d'autre part que lorsque ce type d'objets est présent, il n'est pas systématiquement associé à l'individu prétendu. Dans l'ensemble funéraire de Bavay, trois tombes ayant bénéficié d'une proposition de diagnose sexuelle contiennent des objets *a priori* sexuellement discriminant (une paire de force et deux miroirs). Dans la tombe 027, une paire de force est effectivement associée aux restes d'un individu adulte mature ou âgé de sexe masculin (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 882**, p. 252**)**. En revanche, dans les tombes 056A-B (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 808**, p. 167**)** et 069 (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 721**, p. 70**)** qui comportent toutes deux un miroir, dans la première, les restes osseux ont pu être attribués à un individu adulte mature ou âgé de sexe féminin mais dans la seconde, le miroir est associé à un adulte mature de sexe masculin probable.

Bien que dans quelques cas, le sexe du défunt coïncide avec le mobilier déposé, ce constat ne permet pas comme on vient de le voir, de généraliser cette méthode à l'ensemble des tombes pour lesquelles aucune diagnose sexuelle n'a pu être réalisée. De plus, pour que le mobilier à caractère féminin ou masculin puisse être utilisé comme un critère discriminant au sein d'un même ensemble funéraire, il est nécessaire de posséder un échantillon conséquent et significatif de tombes sexuées pour que ce critère soit validé et utilisé pour les autres sépultures. Dans notre cas, le faible nombre de tombes sexuées ne permet de tirer aucune conclusion objective.

[7] L'extrême robustesse des pièces osseuses observables a permis d'envisager la présence de sujet masculin probable.

[8] D'après l'observation de la forme de la facette auriculaire

[9] D'après l'observation du sillon préauriculaire ou la forme de l'incisure ischiatique.

[10] L'extrême robustesse des pièces osseuses observables a permis de reconnaître une forte probabilité d'appartenance au sexe masculin.

[11] D'après le critère d'extrême robustesse.

	n° st	N.M.I.	âge au décès	sexe	mobilier		datation	type de dépôt
					primaire	secondaire		
METZ	**064-04**	1	adulte mature	homme probable	os animaux	1 pot	1-100	vase ossuaire céramique
	079-14	1	adulte j. ou m.	homme probable	/	/	1-300	vase ossuaire céramique
	156-01	1	adulte mature	homme probable	os animaux	/	50-150	vase ossuaire verre
	162-01	1	adulte mature	homme probable	os animaux 1 monnaie	/	116-200	terre libre à ossements dissersés
	184-07	1	adulte j. ou m.	homme probable	/	/	175-200	vase ossuaire céramique
	218-03	1	taille adulte	homme probable	os animaux	1 vase	300-400	vase ossuaire céramique
	226-01	1	adulte j. ou m.	homme probable	os animaux	/	140-160	vase ossuaire céramique
	227-01	1	adulte jeune	homme probable	os animaux	1 vase	50-100	vase ossuaire céramique
	267-01	1	adulte j. ou m.	homme probable	1 coupe	1 lampe à huile	100-150	vase ossuaire céramique
	096-02	1	adulte j. ou m.	homme probable	os animaux	/	65-150	vase ossuaire céramique
	203-01	1	taille adulte	femme probable	os animaux	/	50-150	vase ossuaire verre
	227-04	2	adulte j. ou m.	homme probable	1 vase (verre)	/	100-150	vase ossuaire céramique
BAVAY	**001**	1	adulte j. ou m.	homme probable	/	2 assiettes 1 coupe 1 pot 1 pot (verre)	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
	003	2	adulte m. ou a.	homme probable	1 monnaie 1 cuillère en bronze os animaux	1 chenet 2 assiettes 1 gobelet 3 coupes 1 jatte 1 cruche bec tréflé 3 cruches	150-200	vase ossuaire céramique
	004	1	adulte j. ou m.	homme probable	os animaux	1 lampe ouverte 1 patère/cruche 3 assiettes 2 coupes 1 pot 1 jatte 1 cruche	150-200	terre libre à concentration d'ossements
	006	1	adulte j. ou m.	homme probable	/	1 assiette 1 pot 1 bouteille	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
	020	1	adulte j. ou m.	femme probable	os animaux	/	1/200	vase ossuaire céramique
	024	1	adulte j. ou m.	homme probable	os animaux	1 assiette 1 coupe 1 vase TN 1 cruche	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
	026	1	adulte mature	femme probable	1 monnaie 2 fibules os animaux	1 lampe à huile 1 chenet 1 patère/cruche 5 assiettes 6 coupes 2 pots 1 chaudron 3 cruches 1 monnaie 2 fibules 1 balsamaire	150-200	coffret en bois
	027	1	adulte m. ou a.	homme probable	1 monnaie	1 lampe à huile 1 assiette 4 coupes 1 jatte 1 gobelet 1 cruche bec tréflé 1 cruche **1 paire de force**	150-200	terre libre à concentration d'ossements
	033	1	taille adulte	homme probable	2 monnaies os animaux graines	1 natère / cruche 3 assiettes 2 coupes 1 cruche	150-200	terre libre à concentration d'ossements
	044	1	adulte j. ou m.	homme probable	os animaux	1 lampe à huile 1 chenet 1 patère/cruche 1 assiette 3 coupes 2 pots 1 chaudron 1 bol 1 cruche 1 cruche (verre)	150-200	terre libre à concentration d'ossements
	056A-B	1	adulte m. ou a.	femme probable	2 monnaies 1 fibule **1 miroir**	1 lampe ouverte 1 patère/cruche 1 assiette 2 coupes 1 pot 1 cruche	85-90/120	terre libre à concentration d'ossements
	069	1	adulte mature	homme probable	1 fibule 1 miroir os animaux	1 lacrimoire 1 patère / cruche 2 assiettes 1 coupe 1 pot 1 cruche	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
	072	1	adulte j. ou m.	homme probable	/	/	1-200	vase ossuaire céramique
	073	1	adulte m. ou a.	homme probable	1 monnaie	1 lampe à huile 1 coupe 1 jatte 1 not 1 cruche	15-20/65-70	terre libre à concentration d'ossements
	078	1	adulte mature	homme probable	os animaux	1 lampe à huile 1 patère/1 cruche 2 assiettes 2 coupes 2 pots 1 cruche	120-150	terre libre à concentration d'ossements
	089	1	adulte jeune	homme probable	1 monnaie os animaux	2 assiettes 1 not 1 bouteille 1 gobelet 1 monnaie	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
	090	1	adulte j. ou m.	homme probable	1 monnaie	1 assiette 2 pots 1 cruche	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
	091	1	adulte j. ou m.	homme probable	os animaux	/	1-200	vase ossuaire céramique
	093	1	adulte m. ou a.	homme probable	1 monnaie 4 fibules os animaux	1 cruche à bec tréflé 2 assiettes 3 coupes 1 cruche 1 flacon (verre) os animaux	15-20/65-70	terre libre à concentration d'ossements
	96	1	adulte jeune	homme probable	os animaux	1 lampe ouverte 1 coupe 1 assiette 1 gobelet 1 not 2 cruches	120-150	terre libre à concentration d'ossements
	106	1	adulte m. ou a.	homme probable	1 fibule 1/2 bracelet os animaux	1 patère/cruche 2 assiettes 1 cruche	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
	117	1	adulte j. ou m.	homme probable	1 lampe ouverte 5 monnaies os animaux	1 patère/cruche 2 assiettes 2 coupes 1 jatte 1 not 1 cruche	120-150	terre libre à concentration d'ossements
	127	1	adulte m. ou a.	homme probable	os animaux	1 lampe ouverte 1 patère/2 cruches 4 assiettes 8 coupes 1 pot 1 cuche	150-200	terre libre à concentration d'ossements
	130	1	adulte âgé	homme probable	os animaux	1 lampe ouverte 1 natère / cruche 4 assiettes 8 coupes 1 chaudron 1 jatte 2 gobelets 2 cruches 5 fibules 1 coffret 1 balsamaire	150-200	vase ossuaire céramique
	131A	2	adulte jeune	homme probable	os animaux	1 balsamaire	1-200	vase ossuaire céramique
	147	1	adulte j. ou m.	homme probable	/	1 assiette 1 coupe 1 écuelle 2 pots 1 cruche	65-70/85-90	terre libre à concentration d'ossements
THEROUANNE	**005**	1	adulte jeune	homme probable	/	1 cruche 1 coupe 1 monnaie	100/150	tombe-bûcher probable
	011	1	adulte jeune	homme probable	/	2 cruches 2 gobelets 2 patères/2 cruches **1 encrier** 1 monnaie 1 bouteille (verre)	150-200	vase ossuaire céramique

Fig. 293 : Comparaison entre les données biologiques et le mobilier funéraire associé dans les sépultures à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne.

Un constat identique peut être réalisé en ce qui concerne le mobilier funéraire déposé dans les sépultures à inhumation de notre corpus (**Fig. 300**). Au total, onze tombes sur les vingt-sept fouillées dans l'ensemble funéraire de Metz ont bénéficié d'une diagnose sexuelle (quatre femmes et dix hommes[12]) et deux à Thérouanne (deux hommes et une femme[13]). Là encore la majorité des individus sont accompagnés dans la tombe par peu ou pas de mobilier et nous n'avons pu observer que dans un seul cas (tombe 254 de Metz) la présence d'objets pouvant posséder un caractère sexuel marqué. Dans cette tombe, contenant le squelette d'un individu adulte mature de sexe masculin, plusieurs instruments pouvant être rattachés à une activité de cuisine, voire plus spécifiquement de boucherie (hachoir ou couperet, couteau, crochet…) ont été déposés avec le défunt (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, **Fig. 408 à 411**, p. 382-385). L'association de ces objets spécifiques à un corps de métier en particulier avec un individu de sexe masculin permet ici d'attester d'une corrélation entre le sexe du défunt et le mobilier déposé. Toutefois, comme pour les sépultures à crémation, l'échantillon à notre disposition est trop restreint pour avoir une valeur significative.

	n° st	N.M.I.	âge au décès	sexe	mobilier associé	datation	type de dépôt
METZ	**026**	1	taille adulte	homme	/	non datée	contenant en bois cloué?
	198	1	taille adulte	femme	/	TPQ cblt 250 ap. J.-C.	contenant en bois non cloué?
	230	1	adulte jeune	femme	/	TPQ cblt 250 ap. J.-C.	contenant en bois cloué?
	235	1	adulte jeune	homme	/	TPQ cblt 150 ap. J.-C.	?
	236	1	adulte mature	homme	/	TPQ cblt 200 ap. J.-C.	pleine terre ?
	237	1	adulte mature	femme	2 crânes d'équidés	TPQ cblt 200 ap. J.-C.	contenant en bois cloué?
	246	1	adulte mature	homme	/	TPQ cblt 300 ap. J.-C.	pleine terre
	248	1	taille adulte	femme	1 cruche 1 anneau (os)	100-200 ap. J.-C.	?
	254	1	adulte mature	homme	1 cruche 1 brûle-parfum 1 gobelet 3 monnaies 1 clochette (brze) 1 bague (argent) 1 louche (fer) 1 couteau (fer) 1 hachoir (fer) 1 crochet (fer) anneaux (brze) tiges (brze)	200-260	contenant en bois cloué?
	256	3	adulte mature adulte jeune taille adulte	homme homme probable ?	1 gobelet	200-250 ap. J.-C.	contenant en bois cloué?
	266	1	adulte mature	homme probable	/	non datée	contenant en bois non cloué?
THEROUANNE	**028**	1	taille adulte	homme	1 assiette 2 gobelets 1 brûle-parfum 1 lampe ouverte 1 monnaie 1 pot (verre) 1 *unguentaria* - chandelier (verre) 1 coupe (verre)	200-250 ap./ J.C.	contenant en bois cloué
	caveau	2	taille adulte taille adulte	homme femme	1 patère/cruche 1 volaille	début 2ème s. ap. J.-C.	lits ou civières en bois

Fig. 294 : Comparaison entre les données biologiques et le mobilier funéraire associé dans les sépultures à inhumation des ensembles funéraires de Metz et Thérouanne.

[12] La détermination du sexe des individus adultes a été réalisée à travers l'utilisation de deux méthodes à partir de l'os coxal : l'observation des quatre critères morphologiques (Bruzek J. 1991, p. 13-22) et la diagnose sexuelle probabiliste (Murail P. 2005).

[13] Méthode non renseignée.

3.2.2 - Le mobilier funéraire et l'âge au décès

Le mobilier funéraire, outre son rôle fonctionnel et symbolique au cours des différentes étapes des funérailles et sa valeur parfois indicatrice du sexe du défunt, peut-il également être considéré comme un témoin de la classe d'âge à laquelle appartenait le défunt ? Cet autre aspect de l'identité du défunt se pose fréquemment en archéologie funéraire et notamment en ce qui concerne le passage entre l'enfance et l'âge adulte. De la même manière que nous avons évoqué précédemment l'existence de traitements funéraires spécifiques qui pouvaient être réservés aux jeunes enfants (Partie 3, Chap. 1, 2.4), on peut se demander si les enfants sont accompagnés dans la tombe par un mobilier particulier qui leur est propre et si ce mobilier peut également être considéré comme un marqueur illustrant les différentes étapes du développement social des individus ? Nous allons dans un premier temps nous intéresser à la notion d'enfance et notamment à la différenciation qu'il peut être fait entre immaturité sociale et immaturité biologique, puis dans un second temps, au mobilier déposé dans les sépultures d'enfants.

3.2.2.1 - Immaturité sociale, immaturité biologique ?

Lors de l'étude anthropologique des sépultures à crémation, les chercheurs, en l'absence d'éléments significatifs, utilisent généralement des fourchettes d'âge larges pour l'estimation de l'âge au décès des sujets biologiquement immatures. Ces derniers se répartissent entre quatre classes : nourrisson (0-1 an), *Infans I* (1-6 ans), *Infans II* (7-12 ans) et *Juvenis* (+ de 12 ans)[14]. En terme biologique, le passage entre la classe « immature » et celle d' « adulte » est fixé par convention à 20 ans : « *un squelette non adulte correspond à un sujet dont la maturation osseuse et dentaire n'est pas terminée*.»[15].Cette observation exposée par J. Bruzek, A. Schmitt et P. Murail est basée sur des critères de développement biologique mais elle ne transcrit en rien les réalités sociales des populations antiques.

En contexte archéologique, les différentes étapes de la croissance biologique ne correspondent pas nécessairement à celles de la vie civique et religieuse et elles ne tiennent pas compte des différents statuts auxquels sont confrontés les enfants et la période à laquelle ils accèdent à la maturité sociale[16]. Cette période de transition est généralement située au cours de l'adolescence, phase du développement humain physique et mental qui survient entre la puberté et l'âge adulte. La période de la puberté physiologique qui correspond chez le garçon au développement de la pilosité et chez la fille à l'arrivée des premières menstruations peut être considérée comme un élément déclencheur d'un changement de leur statut social. A cette étape, l'individu acquière la maturation sexuelle et peut participer à la reproduction du groupe[17]. Néanmoins d'un point de vue social, le passage de l'enfance à l'âge adulte repose en premier lieu sur « *l'utilité que l'individu offre à la société, à sa préservation, à son fonctionnement et à sa continuité* »[18] et ces différents critères peuvent différer en fonction du lieu et de l'époque.

A Rome, la puberté se traduit pour les garçons par leur capacité à avoir des enfants, à défendre leur territoire en temps que soldat et également à participer aux débats politiques[19]. Le passage à l'âge adulte est alors marqué par un acte significatif, la prise de la toge virile, qui intervient entre l'âge de

[14] Duday H. *et al*. 2005, p. 9.

[15] Bruzek J. *et al*. 2005, p. 232.

[16] Depierre G. 2010, p. 173.

[17] Depierre G. 2010, p. 173.

[18] Néraudau J.-P. 1984, p. 22.

[19] Néraudau J.-P. 1984, p. 22.

quatorze et seize ans[20]. Pour les filles, leur utilité pour la société est principalement déterminée par leur fécondité. La puberté débute vers l'âge de douze ans, âge à laquelle elles sont légalement autorisées à se marier[21]. C'est donc le mariage qui met fin traditionnellement à l'enfance des filles.

Pour la Gaule, on dispose de peu d'informations sur le statut social des enfants ainsi que sur leur accès à la maturité sociale et les rites qui les accompagnent. Un des uniques témoignages à ce sujet provient de Jules César dans son récit sur la guerre des Gaules : « *Dans les autres usages de la vie, la principale différence qui les* [les gaulois] *sépare des autres peuples, c'est que leurs enfants, avant qu'ils ne soient en âge de porter les armes, n'ont pas le droit de se présenter devant eux* [leurs pères] *en public, et c'est pour eux chose déshonorante qu'un fils encore enfant prenne place dans un lieu public sous les yeux de son père.* »[22]. Comme à Rome, l'aptitude de l'enfant de sexe masculin à porter les armes et donc à défendre son territoire semble être un des actes déterminant son passage de l'enfance à l'âge adulte.

Le passage de l'immaturité biologique à la maturité sociale s'accompagne dans les sociétés antiques par des rites spécifiques qui se déroulent au cours de l'adolescence. Ces actes, qui transforment les garçons en homme et les filles en femme différent en fonction du sexe de l'enfant mais également du déclenchement effectif de sa puberté. Par conséquent, afin d'obtenir la vision la plus objective possible de l'organisation sociale des ensembles funéraires antiques, il nous semble primordial de considérer les adolescents (classe d'âge *Juvenis*) comme des adultes sociaux et de les intégrer non pas dans le groupe des immatures mais plutôt dans celui des adultes.

3.2.2.2 - Le mobilier déposé dans les sépultures d'enfants

Dans les trois ensembles funéraires de notre corpus, seuls les sites de Metz et de Bavay ont livré des sépultures d'immatures sociaux. A Metz, vingt-huit sépultures à crémation (31 individus : 2 nourrissons, 11 *Infans I* et 5 *Infans II* et 13 immatures d'âge indéterminé) et quatre sépultures à inhumation (4 individus : 3 *Infans I* et 1 *Infans II*) contenaient les restes de sujets immatures. Dans la majorité des cas, il s'agit de tombe individuelle, excepté la tombe 107-01 qui contenait des ossements appartenant à au moins six individus parmi lesquels étaient représentés au moins trois immatures (1 nourrisson, 1 *Infans I* et 1 *Infans II*). A Bavay, on compte dix-huit tombes à crémation d'immatures (21 individus : 1 nourrisson, 16 *Infans I* et 4 *Infans II*). Les sujets peuvent être déposés seuls (10 cas), associés à un autre individu immature (2 cas) ou adulte (3 cas) ou à deux autres individus (1 immature et 1 adulte : 2 cas / 2 adultes : 2 cas). Nos observations sont donc basées sur un échantillon de cinquante tombes.

Dans l'ensemble funéraire de Metz, les enfants brûlés sont majoritairement accompagnés par du mobilier dans la tombe (19 tombes sur 28 soit 68 %) (**Fig. 295**). Dans la majorité des cas, il s'agit uniquement de mobilier primaire retrouvé mêlé aux ossements du défunt ou réintroduit volontairement en dépôt secondaire dans la tombe (14 tombes sur 28 soit 50 %). Le mobilier provenant du bûcher correspond principalement à des ossements animaux (13 cas sur 28 soit 46 %) et dans une moindre mesure à des monnaies (2 cas), des balsamaires (1 cas), des lampes (1 cas), des objets en os (3cas) ou en métal (1 cas) et des récipients en céramique ayant subi l'action du feu (1 cas). En revanche, le dépôt de mobilier secondaire est moins fréquent (5 tombes sur 28 soit 18 %). Il peut s'agir de l'unique objet placé dans la tombe (3 cas) ou il peut être associé à du mobilier brûlé sur le bûcher (2 cas). Le mobilier secondaire

[20] Néraudau J.-P. 1984, p. 251 ; Néraudau J.-P. 1987, p. 195.

[21] Néraudau J.-P. 1984, p. 258 ; Néraudau J.-P. 1987, p. 195.

[22] César, *Bello Gallico*, VI, 18.

		n° st	N.M.I.	âge	mobilier		type de dépôt	datation
					primaire	secondaire		
METZ	tombes individuelles	057-05	1	nourrisson	/	1 pot	vase ossuaire	100-300
		046-02	1	*Infans I*	os animaux	/	vase ossuaire	1-300
		051-02	1	*Infans I*	/	/	vase ossuaire	100-250
		051-04	1	*Infans I*	/	/	vase ossuaire	100-150
		072-02	1	*Infans I*	/	/	vase ossuaire	40-150
		082-05	1	*Infans I*	/	/	vase ossuaire	150-175
		093-01	2	*Infans I*	/	/	vase ossuaire	50-75
		125-01	1	*Infans I*	os animaux	/	vase ossuaire	150-200
		127-08	1	*Infans I*	/	/	terre libre à concentration	100-200
		195-01	1	*Infans I*	1 coupe os animaux	2 objets en brze indét.	vase ossuaire	100-200
		243-01	1	*Infans I*	1 monnaie os animaux	/	vase ossuaire	50-100
		091-01	1	*Infans II*	os animaux	/	vase ossuaire	150-250
		190-06	1	*Infans II*	1 bouton (os) 18 jetons (os)	/	vase ossuaire	40-150
		214-01	1	*Infans II*	os animaux	/	vase ossuaire	100-200
		223-01	1	*Infans II*	os animaux	/	vase ossuaire	1-100
		045	1	immature indét.	/	1 cruche	vase ossuaire	1-300
		047	1	immature indét.	/	frgt de brze	vase ossuaire	1-100
		062-01	1	immature indét.	1 cochlear	/	vase ossuaire	1-100
		074-01	1	immature indét.	1 objet en fer	/	vase ossuaire	1-200
		078-01	1	immature indét.	os animaux	/	vase ossuaire	1-300
		079-02	1	immature indét.	/	/	vase ossuaire	100-150
		094-01/02	1	immature indét.	os animaux 1 balsamaire	/	vase ossuaire et terre libre à ossements dispersés	50-100
		099-01	1	immature indét.	/	/	vase ossuaire	100-300
		170-01	1	immature indét.	/	/	vase ossuaire	100-301
		190-03	1	immature indét.	os animaux	/	vase ossuaire	150-200
		190-04	1	immature indét.	os animaux	/	vase ossuaire	100-300
		219-01	1	immature indét.	os animaux	/	vase ossuaire	100-200
	tombes plurielles	107-01	6	1 nourrisson 1 *Infans I* 1 *Infans II*	15 jetons (os) 1 lampe à huile 2 monnaies os animaux	1 bouteille (verre) 1 lampe à huile	vase ossuaire et terre libre à ossements dispersés	100-200

Fig. 295 : Tableau récapitulatif du mobilier déposé dans les sépultures à crémation d'individus immatures sociaux de l'ensemble funéraire de Metz.

n° st	N.M.I.	âge	mobilier associé	type de contenant	datation
250	1	*Infans I* (4 ans +/- 12 mois)	/	?	TPQ cblt fosse : 55 ap. J.-C.
259	1	*Infans I* (4 ans +/- 12 mois)	/	contenant en bois cloué ?	non daté
239	1	*Infans II* (9-12 ans+/- 12 mois)	/	contenant en bois cloué ?	TPQ cblt fosse : 200 ap. J.-C.

Fig. 296 : Tableau récapitulatif du mobilier déposé dans les sépultures à inhumation d'individus immatures sociaux de l'ensemble funéraire de Metz.

est représenté par les récipients en céramique (1 pot, 1 cruche), les récipients en verre (1 bouteille), les lampes (1 cas) et par des objets en métal indéterminés (2 cas).

Dans les quatre tombes à inhumation d'immatures sociaux, aucun mobilier n'accompagnait les défunts (**Fig. 296**). Ce constat va dans le sens de ce qui a pu être observé pour les sépultures à inhumation de sujets adultes. En effet, parmi les vingt-trois tombes contenant un adulte, seules quatre d'entre elles possédaient un dépôt de mobilier (soit 17 %).

Le mobilier funéraire présent dans les sépultures à crémation d'immatures de Metz ne se différencie pas quantitativement ou qualitativement de celui déposé dans les sépultures d'adultes. Aucune différence n'est perceptible en fonction de la classe d'âge du sujet immature (nourrison, *Infans I* ou *II*) et aucun mobilier spécifique aux enfants n'a été observé.

Le même constat peut être effectué pour l'ensemble funéraire de Bavay (**Fig. 297**). Bien que sur ce site, le nombre d'objets présents dans les tombes soit nettement plus important qu'à Metz, les différentes catégories de mobilier déposées dans les sépultures d'enfants sont généralement identiques à celles observées dans les sépultures de sujets adultes et les gestes et les rituelles funéraires pratiqués y sont également similaires. En effet, on peut observer que l'ensemble des dix-huit tombes d'immatures possède un dépôt de mobilier. Parmi celles-ci, quatorze sépultures contiennent du mobilier primaire provenant du bûcher en association au dépôt secondaire effectué dans la tombe. Le mobilier primaire est représenté principalement par des ossements animaux brûlés mêlés aux ossements du défunt (11 cas sur 18 soit 61 %) associés dans deux tombes à des graines carbonisées. Ces deux types d'offrandes attestent de la pratique de sacrifice et/ou de la consommation d'animaux (majoritairement des gallinacés) et de végétaux (en l'occurrence du blé) lors de l'étape de la crémation. Les autres objets provenant du bûcher déposés dans les tombes d'enfants correspondent à des monnaies (8 cas), des fioles en verre (1 cas) ainsi que des objets « personnels » : parures ou d'habillements (fibules (3 cas), perles (2 cas)), toilette (miroirs (2 cas)) et un couteau en fer. Le rite de l'obole à Charon ainsi que le déversement huiles et de parfums sur le bûcher sont donc des pratiques communes à tous défunts à Bavay, de même que l'habitude d'entourer le mort de ses effets personnels lors de sa crémation.

Les objets de parure et d'habillement ainsi que ceux pour la toilette se retrouvent également parmi le mobilier secondaire déposé dans la tombe. On compte trois tombes avec un dépôt d'une à trois fibules, trois autres tombes avec celui d'un ou deux miroirs et une sépulture avec un collier en perles de verre. Il est intéressant de noter que même les sujets les plus jeunes (nourrisson : 0-1 an et *Infans I* : moins de 6 ans) peuvent être accompagnés par des fibules et des miroirs identiques (taille et type) à ceux des sujets adultes. Bien qu'il soit possible que la présence de ces objets dans la tombe, notamment les miroirs, puisse dans certains cas nous renseigner sur le sexe du petit défunt, il semble moins probable que ces objets aient été réellement utilisés par les enfants avant leur mort. Dans ce cas, il est envisageable que le dépôt ait une valeur plus symbolique (en rapport avec le sexe du défunt ou geste sentimental de la part des parents de l'enfant) que fonctionnelle.

Le reste du mobilier non brûlé déposé dans les sépultures d'enfants correspond à des récipients en céramique (vases à solides et vases à liquides). Comme dans les sépultures d'adultes, les vases présents (un ou plusieurs « couverts ») représentent l'image symbolique des banquets funéraires à venir. La

		n° st	N.M.I.	âge	mobilier		type de dépôt	datation
					primaire	secondaire		
BAVAY	tombes individuelles	017	1	*Infans I* (1-2 ans)	2 monnaies os animaux	1 figurine pigeon 2 cruches 1 assiette 1 coupe 2 clochettes	vase ossuaire	65-70/85-90
		018	1	*Infans I* (4-5 ans)	2 monnaies 2 fibules 1 miroir os animaux	1 patère/2 cruches 1 coupe 2 pots 1 cruche 1 pot à onguent (verre	coffret en bois	150-200
		019	1	*Infans I* (1-6 ans)	1 perle (verre) os animaux	1 assiette 2 pots 1 cruche 1 fibule 1 flacon	terre libre à concentration d'ossements	120-150
		025	1	*Infans I* (4-6 ans)	2 fibules os animaux	1 lampe à huile 1 patère/2 cruches 2 assiettes 2 coupes 2 gobelets 2 pots 2 cruches 1 miroir 1 fiole (verre) 1 pot à onguent (verre	coffret en bois	150-200
		042	1	*Infans I* (1-6 ans)	/	1 patère/cruche 1 assiette 1 coupe 1 pot 1 gobelet 1 cruche	terre libre à concentration d'ossements	150-200
		081	1	*Infans I* (4-6 ans)	os animaux	1 lampe ouverte 1 patère/cruche 1 coupe 4 assiettes 2 coupes 2 pots 2 cruches	terre libre à concentration d'ossements	120-150
		124	1	*Infans I* (1-2 ans)	1 monnaie os animaux	1 lampe ouverte 1 patère/cruche 2 assiettes 4 coupes 1 pot 2 cruches 1 rondelle (brze) 2 fibules 56 perles (verre)	terre libre à concentration d'ossements	150-201
		138	1	*Infans I* (2-6 ans)	/	2 assiettes 2 coupes 1 jatte 1 pot 2 cruches 2 miroirs 2 fioles (verre) 1 flacon (verre)	terre libre à concentration d'ossements	65-70/85-91
		154	1	*Infans I* (1-6 ans)	2 monnaies	2 patère/cruche 2 assiettes 2 coupes 1 pot 1 cruche	terre libre à concentration d'ossements et coffret en bois	150-200
		143	1	*Infans II* (6-10 ans)	2 monnaies 1 miroir	2 assiettes 1 coupe 2 pots 1 cruche 1 fiole (verre)	terre libre à concentration d'ossements et coffret en bois	65-70/85-92
	tombes plurielles	002	3	*Infans I* (1-6 ans) et 2 adultes	1 monnaie os animaux graines	1 patère/cruche 4 assiettes 2 coupes 2 pots 1 cruche os animaux	terre libre à concentration d'ossements	150-200
		054	2	1 *Infans II* (7-12 ans) et 1 taille adulte	/	1 gobelet 2 assiettes 1 pot 1 tige (brze) 1 fiole (verre) 1 coupe (verre) os animaux	terre libre à concentration d'ossements	150-200
		055	3	1 *Infans I* (1 an), 1 *Infans II* (7-12 ans) et 1 taille adulte	3 fibules 1 couteau 2 fioles (verre) os animaux graines	2 assiettes 2 coupes 2 pots 1 jatte 1 cruche	vases ossuaires et terre libre à concentration d'ossements	65-70/85-90
		084	3	1 *Infans I (4-6 ans)*, 1 *Juvenis* 1 adulte j ou m.	os animaux	1 lampe à huile 2 assiettes 1 coupe 1 gobelet 1 cruche	terre libre à concentration d'ossements	150-200
		126	3	1 *Infans I* (3-4 ans), 1 *Infans II* (10-11 ans), 1 taille adulte	1 monnaie	1 lampe ouverte 1 patère/cruche 2 assiettes 4 coupes 1 pot 1 cruche	terre libre à concentration d'ossements	150-202
		131 B	2	1 *Infans I* 1 adulte jeune	os animaux	1 fiole (verre)	vase ossuaire	1-200
		134	2	1 *Infans I* (4-5 ans), 1adulte j. ou m.	/	3 pots 1 cruche 1 flacon (verre)	vase ossuaire	65-70/85-90
		153	2	nourrisson (- 1 an), 1 *Infans I* (3-4 ans)	4 monnaies 2 perles os animaux	2 assiettes 2 pieds sigillée décou 1 bol 1 pot 1 gobelet 2 couvercles 1 cruche 1 miroir 1 fibule	terre libre à concentration d'ossements	120-150

Fig. 297 : Tableau récapitulatif du mobilier déposé dans les sépultures à crémation d'individus immatures sociaux de l'ensemble funéraire de Bavay.

présence de cruches ainsi que celles de fioles en verre (non brûlées) attestent également de la pratique de libations (déversements de liquide dans la tombe et sur les os du défunt) lors de l'étape de la constitution de la tombe. Enfin, dans certaines tombes, le dépôt du couple patère-cruche (8 cas), ainsi que celui de lampes à huile (2 cas) ou de lampes à suif ouverte (3 cas) signifient que les pratiques d'ablutions, d'inversions et de fumigations sont également exécutées lors des funérailles des enfants.

Deux sépultures semblent se différencier des autres tombes par la présence de mobilier à caratère enfantin. La première (017 – datée de 65-70 / 85-90 après J.-C.) contient les restes d'un individu âgé d'environ 1 ou 2 ans, accompagné de deux clochettes en bronze et d'une figurine en terre blanche représentant un pigeon munie d'une anse et d'un goulot (voir **Fig. 176**, p. 353 et catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 680**, p. 28). L'association de ces deux éléments dans une tombe d'enfant est intéressante car d'après I. Fauduet, les clochettes pouvaient être accrochées au cou d'animaux familiers, représentés par des figurines en terre blanche[23]. Ainsi dans la tombe, les clochettes ou les grelots sont considérées comme des objets protecteurs, rôle qu'on leur attribue également dans le monde des vivants, en les suspendant aux portes, aux statues et aux *ex voto*. Selon G. Jelski, les clochettes possèdent aussi un rôle prophylactique (empêchant l'apparition et la propagation des maladies) [24]. Il est intéressant de noter que l'enfant enterré dans cette tombe était porteur d'une maladie indéterminée. Peut-on établir un lien entre cette maladie et la présence des clochettes ? En ce qui concerne le pigeon, sa fonction est difficile à déterminer avec certitude : il peut s'agir aussi bien d'un jouet, d'un bibelot ou d'un objet à destination religieuse. Néanmoins, la présence d'une anse et d'un goulot sur la figurine, peut aussi faire penser à un biberon ou à un récipient ayant contenu du liquide. Les statuettes d'argile en terre blanche (bustes féminins, oiseaux, divinités...) sont fréquemment associées aux enfants dans les tombes[25]. Néanmoins, plusieurs découvertes d'exemplaires de ces figurines dans des tombes d'adultes tendent à remettre en cause l'interprétation des figurines comme un mobilier spécifiquement réservé aux enfants[26]. Une figurine animale quasiment identique à celle de la tombe 017 de Bavay a été retrouvée dans une sépulture à crémation datée du dernier tiers du 1er siècle après J.-C. de l'ensemble funéraire gallo-romaine du « Clos au Duc » à Evreux (Eure). Le pigeon était déposé par-dessus l'amas osseux, dans un vase ossuaire contenant les restes d'un individu adulte[27]. Une autre figurine animale en terre blanche représentant un coq a également été retrouvée dans la sépulture à crémation 073 de Metz (40-150 après J.-C.). Là encore, la figurine était placée dans un vase ossuaire en céramique mêlée aux ossements d'un individu de taille adulte (voir catalogue des structures funéraires, vol.2, **Fig. 95**, p. 106).

La seconde sépulture (153 – datée de 120-150 après J.-C.), contenait les restes de deux individus immatures (un nourrisson de moins d'un an et un *Infans I* âgé d'environ 3-4 ans), associés à deux récipients en céramique de petite taille (une assiette et un couvercle), ainsi qu'à deux pieds de vase en

[23] Fauduet I. 1992, p.145-146.

[24] Jelski G. 1984, p. 268-269.

[25] Feugère M. 1993, p. 150. Des statuettes en terre blanche ont été retrouvées par exemple dans six tombes d'enfants dans le comblement supérieur des fosses dans l'ensemble funéraire du Champ de l'Image à *Argentomagus* (Indre) : Allain J. *et al.* 1992, p. 126 ; dans une tombe contenant les restes d'un enfant de 3-4 ans dans l'ensemble funéraire de Saint-Lambert à Fréjus : Béraud I. Gébara C. 1993, p. 334.

[26] Une figurine en terre blanche représentant Vénus dans une niche était associée aux restes d'un individu adulte mature ou âgé dans la sépulture 076 (150-200 après J.-C.) de l'ensemble funéraire de Bavay (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, Fig. 971, p. 346).

[27] Pluton-Kliesch S. 2003, p.71-72.

sigillée volontairement taillés (voir catalogue des structures funéraires, vol. 3, **Fig. 1083**, p. 468**)**. Il est possible d'envisager dans ce cas que ces vases de gabarit réduit ont été choisis volontairement dans le répertoire domestique pour leur petite taille. Il s'agit en l'occurrence de récipients *a priori* fonctionnels pouvant correspondre soit aux couverts personnels des enfants avant leur mort, soit à des éléments de jeux (dinette).

Dans l'ensemble funéraire de Bavay, excepté dans quelques cas particulier, le mobilier présent dans les sépultures d'enfants est similaire à celui observé dans les sépultures d'adultes et les immatures bénéficient lors de leur mort des mêmes pratiques et gestes (image symbolique du banquet, ablutions, libations, obole à Charon, pratiques d'inversions, déversement d'huiles…) que les autres défunts.

Dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay au cours du Haut Empire, que ce soit du point de vue du mode de dépôt des ossements ou comme on vient de le voir du mobilier funéraire utilisé au cours des différentes étapes des funérailles, les enfants qui sont enterrés (crémation et inhumation) dans les ensembles funéraires (même ceux morts en période infantile) et les adultes semblent bénéficier d'un traitement égalitaire face à la mort. Bien que l'on puisse observer une certaine variabilité en ce qui concerne le mobilier déposé dans les tombes (présence/absence de mobilier et types d'objets), le même phénomène a pu être examiné pour celles des sujets adultes. Ces différences perceptibles à travers l'étude du mobilier déposé dans les tombes ne reflètent donc pas une volonté de la part d'une communauté de traiter différemment une classe d'âge en particulier mais elles soulignent davantage la diversité des comportements funéraires au sein d'un même groupe humain et la place non négligeable des choix personnels qui peuvent être fait par le défunt et/ou ses proches lors de ses funérailles.

Un constat identique a été réalisé par M.-J. Ancel pour les ensembles funéraires ruraux de Gaule Belgique, bien que l'auteur ait répertorié quelques cas spécifiques pouvant peut-être témoigner d'un statut particulier accordé à certains enfants[28].

En ce qui concerne le mobilier spécifique réservé aux enfants dans les tombes, l'ouvrage de G. Coulon traitant de l'enfant en Gaule romaine fait mention de certaines catégories d'objets généralement associées à l'enfant, que l'on retrouve habituellement en contexte funéraire (dans les tombes ou représentées sur des stèles funéraires) telles que le hochet, les sifflets, les noix utilisées comme des billes ou comme des hochets, les osselets, les toupies, les yoyos, les dés en os, en bois ou en schiste, les jetons et pions, les poupées et les figurines d'animaux en os, en ivoire ou en terre cuite, …[29]. Les quelques exemples issus de notre corpus n'illustrent pas ou rarement ces propos et on a vu que dans certains cas, ce type de mobilier peut également être présent dans les sépultures d'adultes.

[28] Ancel M.-J. 2010, p. 341-350.

[29] Coulon G. 1994, p. 71-106.

4 - Les gestes et les sacrifices effectués autour de la tombe pendant les funérailles ou liés au culte de la mémoire

Dans le temps des funérailles, la cérémonie funèbre était suivie par une période de huit jours permettant à la famille du défunt d'achever les rites funéraires et de se libérer totalement de la souillure engendrée par la mort. La fin du deuil, au neuvième jour après les funérailles, était marquée par l'exécution de deux sacrifices, près de la tombe, dont l'un était dédié aux Mânes du mort afin de le faire entrer dans la communauté des dieux Mânes et le second, offert aux Lares de la maison ou aux Pénates afin que la famille retrouve sa place dans la communauté des vivants. S'en suivait un banquet familial, la *novemdialis cena*, le « banquet de la neuvaine » qui clôturait ces rites. D'après les textes, deux autres fêtes étaient organisées en mémoire des défunts :
- les *Parentalia*, la fête des morts, qui correspondait à une période de deuil de huit jours et à la fin de laquelle était célébré un « sacrifice-banquet », *Feralia,* sur la tombe en l'honneur des Mânes du défunt. La période de deuil prenait fin le lendemain, par l'organisation d'un banquet familial.
- la *parentatio* commémorant le jour anniversaire (décès d'un proche), organisée sur une journée et qui comprenait un sacrifice en holocauste aux Mânes du défunt.
En revanche, on possède peu de détails sur l'organisation du sacrifice et du repas funéraire. Toujours selon Ovide, au cours de *parentationes*, on offrait des fruits des champs (céréales, fèves, lentilles), du sel, du pain, du vin, des fleurs… mais on ignore ce qui était consommé par la famille au cours des banquets près de la tombe (banquet de la neuvaine et *Feralia*).

Dans les ensembles funéraires du nord de la Gaule, ces pratiques commémoratives sont peu fréquemment mises en évidence en raison de l'état d'arasement des structures et de la mauvaise conservation des niveaux de sol des espaces funéraires. Néanmoins dans notre corpus d'étude, certains aménagements réalisés sur les sépultures à crémation ainsi que certaines structures situées en périphérie des tombes à crémation et à inhumation, notamment dans l'ensemble funéraire de Metz, permettent d'attester de la pratique de libations et de sacrifices.

4.1 - Les conduits à libations

Dans les trois ensembles funéraires de notre corpus, aucun conduit à libations n'a pu être mis en évidence sur les sépultures ou sur les bûchers. Néanmoins à Metz, douze sépultures à crémation qui possédaient un système de couverture constitué de fragments de panse de vases en céramique ou d'amphores, placés par-dessus le vase ossuaire ou directement sur l'amas osseux, ont été volontairement retaillés afin d'aménager une ouverture localisée au niveau du col du vase ou sur l'amas osseux (voir **Fig. 85**, p. 227). A nos yeux, ce dispositif a été réalisé dans le but d'aménager un conduit à libation et de constituer un accès direct depuis l'extérieur de la tombe jusqu'aux restes du défunt. Toutefois, ces aménagements n'étaient surmontés par aucun conduit visible (récipients en céramique retournés, tuiles, tuyaux en céramique) et il est donc envisageable que ces dispositifs aient été détruits au cours du temps. Cependant une autre hypothèse peut être avancée. Sur le site d'Estrées-Deniécourt (Somme), G. Prilaux a pu mettre en évidence la présence d'un dispositif en bois aménagé par-dessus plusieurs tombes à crémation datées de la Tène finale. Ces tuyaux en bois, interprétés comme des conduits pour les libations funéraires, traversaient le comblement des fosses sépulcrales afin d'aboutir directement sur les ossements du défunt. Bien qu'aucune trace de bois n'ait été observée sur les sépultures à crémation de Metz, l'hypothèse de l'utilisation de conduits en matière périssable semble être plausible.

L'aménagement d'un tel dispositif, rendant les ossements du défunt accessibles une fois la tombe refermée, permet de situer la réalisation de ces libations dès la fin des funérailles (banquet de la neuvaine) mais également lors des fêtes commémoratives (*Parentalia*, *parentatio*) au cours desquelles on venait déverser des liquides sur les restes du défunt à l'usage des dieux Mânes.
On a pu voir cependant que les libations pouvaient se dérouler tout au long des funérailles, depuis la crémation du corps sur le bûcher (fragments de cruches brûlées retrouvés dans les tombes ou dans les bûchers), lors de la clôture de ces derniers (cruches brisées ou non, déposées sur la couche de résidus de crémation dans les bûchers en fosses de Thérouanne), au cours de la constitution de la tombe (cruches et balsamaires retrouvés sur les ossements et/ou sur le fond de la fosse) et également au cours de la fermeture de la tombe (cruches placées dans le comblement supérieur de fosses sépulcrales à Bavay). Pour certaines tombes de Bavay possédant un coffrage réalisé avec des dalles de pierres ou avec des tuiles (040, 073) ou de Thérouanne, aménagées dans une amphore découpée au niveau de l'épaule dont l'ouverture pouvait être obturée par une tuile posée à plat (011, 014, 015, 016), nous avons également émis l'hypothèse de la possible réouverture de la tombe pour pratiquer les libations (présence de la cruche au-dessus des autres récipients).

La pratique de libations est donc un geste primordial dans l'accomplissement des rites et des sacrifices funéraires romains et gallo-romains. Exécutée tout au long des funérailles et perpétuée lors des fêtes commémoratives, cette offrande que l'on déverse sur le sol ou directement sur les ossements du mort peut revêtir plusieurs fonctions. Communément destinées à honorer les Mânes du défunt, les libations peuvent également être considérées lors de l'étape de la constitution de la tombe comme un élément déterminant dans la constitution du tombeau comme lieu de culte funéraire.

4.2 - Les dépôts de vases brisés retrouvés en surface ou à proximité des tombes

Dans l'ensemble funéraire de Metz, plusieurs vases fragmentés associés ou non à des ossements animaux non brûlés ont été retrouvés au niveau du sol de circulation supposée de l'espace funéraire ou directement sur des sépultures à crémation.
L'ensemble le plus conséquent a été observé par-dessus la sépulture à crémation 184-07 (voir **Fig.69**, p. 211). Sur le vase ossuaire contenant les restes du défunt, plus de sept cent soixante fragments de récipients en céramique, brûlés et non brûlés, formant un minimum de soixante-six vases ont été dénombrés. Ces récipients brisés volontairement correspondent à des vases destinés au service des solides (coupes, coupelles, assiettes, bols, écuelles), des liquides (cruches), à usage culinaire (jattes mortiers, pots) ou à des amphores (voir **Fig. 70**, p. 211). Seuls vingt-trois des vases identifiés portent des traces de passage au feu (soit 35 %), le reste des récipients n'est pas brûlé. D'un point de vue chronologique, il a pu être établi que la constitution de la tombe et le dépôt de surface avaient été réalisés au cours d'une période relativement restreinte puisque la sépulture située sous ce dépôt a été datée du dernier tiers du 2ème siècle (175-200 après J.-C.) et que la fourchette de production des vases déposés en surface couvre la deuxième moitié du 2ème siècle. Dans ce cas, il est probable que les vestiges retrouvés au-dessus de la tombe puissent correspondre à des reliques d'un ou plusieurs banquets, des restes d'ustensiles nécessaires pour le repas partagé sur le lieu de l'ensevelissement, en l'honneur du défunt et de ses Mânes, par sa famille et ses proches lors de la cérémonie funèbre (*silicernium*), à la fin de la période des funérailles (*novemdialis cena*) ou lors du « sacrifice-banquet » (*Feralia*) effectué au cours des fêtes commémoratives des *Parentalia*. On notera toutefois qu'aucune trace de vestige alimentaire (ossements animaux brûlés, graines…) n'a été observée sur la tombe.

Ce type de dépôt de surface a également été observé à plusieurs reprises à proximité d'au moins cinq tombes de l'ensemble funéraire de Metz (176-03, 185, 230-02, 226-02, 233-06). Bien que ces dépôts ne soient pas en relation directe avec une tombe en particulier, ils attestent de la pratique de rites commémoratifs dans l'environnement immédiat des sépultures, suivis d'un bris intentionnel des récipients après leur utilisation ou de manière symbolique. Les types de récipients retrouvés correspondent à ceux évoqués pour le dépôt de surface sur la tombe 184-02 (**Fig. 298**). Pour chacun d'eux, les vases représentés attestent de l'utilisation simultanée de vaisselle de table (vases à solides et à liquides) et de vases à usage culinaire (pot, mortier, couvercle) généralement non brûlés. La majorité de ces dépôts comporte également des fragments d'amphores brisées. Ce fait est d'autant plus intéressant que ce type de récipient est rarement observé dans le mobilier céramique présent dans les sépultures secondaires à crémation. On notera également que dans un cas (176-03), des fragments de lampe à huile ont aussi été retrouvés parmi les vases brisés. Pour les dépôts 185 et 226-02, quelques fragments d'ossements animaux non brûlés (équidés ?, bovidés ?) accompagnaient les récipients en céramique. S'agit-il de pièces consommables liées au repas funéraire ? ou dans le cas de restes d'équidés, de pratiques spécifiques liées au culte funéraire ? Il est toutefois difficile de distinguer si ces dépôts de surface à proximité des tombes se rapportent aux reliques des repas des funérailles ou de fin du deuil, à des sacrifices ou des libations effectuées au cours des cérémonies dédiées au culte des morts. Comme nous l'avons évoqué précédemment aucune preuve d'une consommation de vestiges animaux et/ou végétaux n'a pu être mise en évidence avec ces dépôts.

Les exemples archéologiques de ce type de pratique sont plutôt rares dans les ensembles funéraires de Gaule. Pour la grande majorité des sites, la mauvaise conservation des sols en est la principale raison. Quelques dépôts similaires ont toutefois pu être observés de manière ponctuelle dans des ensembles funéraires de Lyon (Rhône), au Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), ou encore dans l'enclos funéraire de Banassac (Lozère). C'est en revanche, la préservation exceptionnelle des niveaux de circulation d'une concession funéraire de Porta Nocera à Pompéi, qui a permis à W. Van Andringa et S. Lepetz de constater la grande diversité des dépôts qui pouvaient être réalisés sur le sol autour des sépultures. En plus de la parfaite conservation des dispositifs à libations destinés à déverser des liquides sur les os du mort ou sur le fond de la fosse sépulcrale, les niveaux de sol autour des stèles funéraires étaient parsemés de balsamaires, de coupes et de gobelets en céramique à paroi fine fragmentés, ayant été jetés après leur utilisation (déversement de parfums, huiles, vin…). Selon les auteurs, la forte fragmentation de ces récipients pourrait s'expliquer par leur piétinement lors de la fréquentation de l'enclos par les proches des défunts mais également par leur bris intentionnel une fois les libations terminées. En plus des contenants, des fruits entiers et des graines carbonisées ont été identifiés sur les niveaux de circulation autour des sépultures à proximité des stèles, ce qui semble attester que ces végétaux ont été brûlés entiers lors des cérémonies commémoratives. Cette distinction est primordiale puisqu'elle induit que les fruits n'avaient pas été consommés par les vivants et qu'il pourrait alors s'agir de mets offerts en holocauste au défunt et aux divinités lors des funérailles ou des fêtes commémoratives.

n° st	nbr frgts	N.M.I.	fonction	mobilier céramique	
				brulé	non brûlé
176-03	146	18	service des liquides		5 cruches
			service des solides		4 coupes sigillée (3 Drag.40, 1 Curle 15) 1 écuelle sigillée (Drag. 31)
			culinaire		2 pots 1 mortier
			amphore		3 amphores (1 indét., 1 Dress. 20, 1 Gose 415)
			autres	1 vase indét.	1 lampe à huile
185	87	10	service des liquides		1 gobelet
			service des solides	1 coupe	1 écuelle 3 coupes
			culinaire		3 pots
			amphore		amphore bétique
			autres		1 vase indét.
203-02	15	2	service des solides		1 coupe
			culinaire		1 pot
226-02	49	6	service des liquides		1 cruche
			service des solides	1 écuelle	1 écuelle
			culinaire		1 pot 1 couvercle
			amphore		amphores gauloise et bétique
			autres	1 vase indét.	
233-06	18	3	service des liquides		1 gobelet 1 cruche
			service des solides		1 coupe sigillée (Drag. 40)
			amphore		amphore gauloise

Fig. 298 : Mobilier céramique contenu dans les dépôts de surface.

4.3 - Les fosses à offrandes ou fosses « rituelles »

4.3.1 - Les fosses à offrandes liées à la pratique de la crémation

L'ensemble funéraire de Metz a livré trois fosses au comblement charbonneux exemptes d'os humain (124-01, 247 et 252) renfermant un important mobilier brûlé et non brûlé (céramique, métal, verre) ainsi que des vestiges alimentaires. La fosse 124-01 était située dans le secteur nord-ouest de l'ensemble funéraire, en périphérie des sépultures secondaires à crémation (**Fig. 299**) (voir catalogue des structures funéraires, vol.2, p. 224-227). Les fosses 247 (voir catalogue des structures funéraires, vol.2, p. 150-151) et 252 (voir catalogue des structures funéraires, vol.2, p. 645 et 692) étaient implantées à proximité immédiate de sépultures à inhumation.

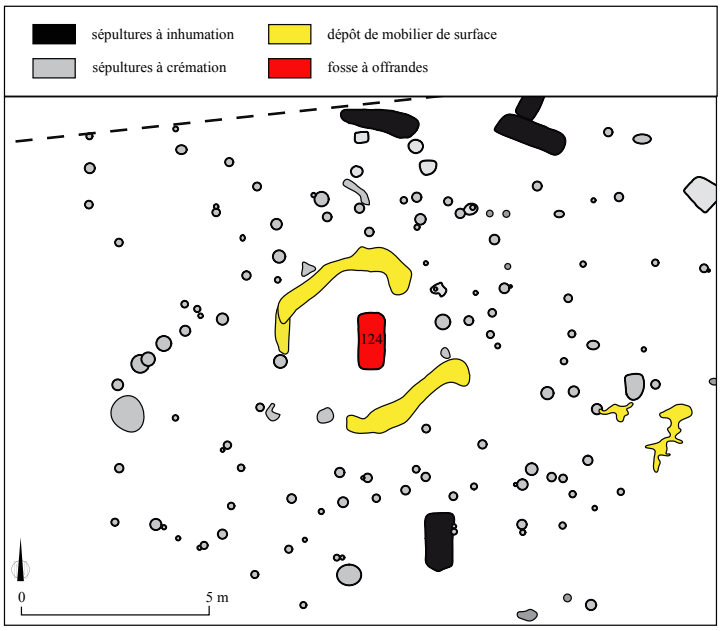

Fig. 299 : Localisation de la fosse à offrandes 124-01.

La fosse 124-01, datée de la première moitié du 2ème siècle, est la structure la plus remarquable. De forme quadrangulaire (L : 1,55 m ; l/ 0,70 m ; pr. : 0,45 m), elle contenait un abondant mobilier constitué de récipients en céramique déposés entiers mais brisés ou représentés seulement par quelques fragments (2539 tessons représentant au minimum 69 vases), des objets en métal (nombreux clous, éléments de ferrures, clef en fer, perles en bronze), des vases en verre (au moins quatorze récipients), des ossements animaux et des graines carbonisées (voir **Fig. 103**, p. 249).

La majorité des vases en céramique présents dans la fosse montrait des traces d'un passage au feu (62 récipients sur 69 soit 90%). Le mobilier céramique est composé de récipients en céramique fine (sigillée, *terra nigra* : 19 %) et en céramique commune (71 %) (voir **Fig. 105**, p. 253). Il s'agit majoritairement de vases destinés au service des solides (coupe, écuelle, bol : 33 %), à usage culinaire (jatte, pot, couvercle, mortier : 33 %) et au service des liquides (cruche : 19 %). On dénombre également une amphore bétique Dressel 20 entière ainsi qu'un encensoir et six lampes à huile (**Fig. 300**). L'étude céramologique a révélé que certains des récipients avaient été volontairement brisés et qu'à chaque fois une seule partie du vase était brûlé. En effet, des recollages effectués entre des tessons brûlés et intacts ont permis de mettre en évidence la pratique du bris intentionnel des récipients, traduisant le passage au feu de certaines parties des vases alors que d'autres fragments sont déposés intacts dans la fosse. Ce geste a été observé en particulier sur deux types spécifiques de vases à solides (coupes et écuelles en terre sigillée et en céramique commune rugueuse) et sur les récipients nécessaires au service et à la contenance des liquides (cruches en céramique commune à engobe blanc et en céramique commune claire et l'amphore).

Le mobilier en verre, également brûlé, est composé de quatorze récipients, tous retrouvés brisés dans la fosse. (**Fig. 300** et **Fig. 103**, p. 249). Il s'agit d'éléments de vaisselle de table liés au service des liquides (5 bouteilles) et des solides (4 bols et 1 assiette) ainsi que les restes d'au moins trois aryballes ayant pu contenir des huiles ou des parfums.

En plus de la vaisselle, de nombreux objets métalliques correspondant à des éléments de ferrures de coffres ou de coffrets, de clous, une clef en fer et trois perles en bronze ont été dénombrés (voir **Fig. 103**, p. 249).

Enfin, des ossements animaux brûlés (243,2 g) ainsi que de nombreuses graines carbonisées (non quantifiées) ont été retrouvés dispersés dans le comblement charbonneux de la fosse.

		124	
		céramique	**verre**
service des liquides	cruche	13	/
	bouteille	/	5
service des solides	coupe	11	/
	écuelle	7	/
	bol	5	4
	assiette	/	1
usage culinaire	jatte	2	/
	pot	19	/
	couvercle	1	/
	mortier	1	/
amphore	amphore	1	/
	encensoir	1	/
	lampe à huile	6	/
	aryballe	/	3
	indéterminé	2	1
	TOTAL	**69**	**14**

Fig. 300 : Mobilier céramique contenu dans la fosse à offrandes 124-01.

Le dépôt de la fosse 124-01 caractérisé par la crémation de la majorité des vases et l'ensemble de la nourriture (effectué dans un autre lieu que celui du dépôt) pourrait être le témoin d'un riche banquet funéraire se déroulant en périphérie des tombes. Comme nous l'avons évoqué précédemment (voir *supra* Partie 2, Chap. 2, 1.6.4.1), il nous semble probable que les vestiges présents dans cette fosse puissent être issus d'un banquet unique, ce que semble confirmer l'homogénéité chronologique des différents récipients déposés (céramique, verre) ainsi que l'uniformité stratigraphique du comblement. Une grande partie de ce mobilier se rapporte vraisemblablement à la vaisselle utilisée par la famille et les proches du défunt pour la consommation du repas (coupes, écuelles, bols, cruches) alors que les céramiques culinaires (pots, jattes, mortiers) et l'amphore ont pu servir à apporter (nourriture, vin) et à préparer les mets (viande, céréales) consommés et offerts au cours du banquet. La fosse contenait également d'autres objets spécifiques ayant pu participer aux différents rituels effectués en parallèle au repas comme un brûle-parfum et des aryballes, témoignant de l'utilisation d'encens, d'huiles et de parfums lors de la cérémonie, mais également des lampes à huile (rituels d'inversions) et plusieurs coffres et/ou coffrets en bois (utilisés comme contenants pour transporter ou contenir des objets ou des denrées ?).
Mais de quel banquet les vestiges de cette fosse sont-ils les témoins ? S'agit-il du *silicernium*, banquet réalisé auprès de la tombe que le défunt (qui recevait sa part sur le bûcher) et la famille consommaient[30] ? ou alors d'autres repas pris au cours des fêtes commémoratives ? Malheureusement les textes ne fournissent pas assez de détails sur l'organisation précise des divers rites effectués pendant les différentes étapes des funérailles et les fêtes commémoratives (*novemdialis cena Parentalia*, *Parentatio*) pour que

[30] Scheid J. 2005, p. 170-172.

nous puissions distinguer archéologiquement ces gestes et les replacer au sein des pratiques funéraires. De plus, la localisation particulière de cette fosse (isolée des sépultures) et notre méconnaissance des lieux de crémation des corps dans cet ensemble funéraire ne facilite pas la compréhension et l'interprétation de cette structure.

Néanmoins, au vu des éléments décrits précédemment, il nous semble envisageable que le mobilier de cette fosse puisse être le témoin des sacrifices-banquets se déroulant à proximité du lieu même de la crémation. En effet, lors de la crémation, un repas est servi au défunt sur le bûcher et conjointement la famille participe à un repas dressé à côté du bûcher. Une fois utilisé et non réutilisable du fait d'avoir été souillée par son contact avec la mort, la vaisselle ayant servi au repas est volontairement brisée, puis brûlée. Une partie des récipients brûlés, reflet du repas funéraire partagé, est parfois découverte dans les sépultures secondaires à crémation, sous forme de dépôt dans la tombe ou sous forme de tessons fragmentaires, généralement isolés, mêlés aux ossements du défunt. Le mobilier primaire retrouvé dans les sépultures n'est donc le témoin que d'une partie infime des vases et des objets utilisés au cours des rituels exécutés lors de la crémation et il est donc évidant que la majeure partie des vases ont été rejetés ailleurs. Il semble donc plausible que le mobilier retrouvé dans la fosse correspond à la partie manquante de ce mobilier. Cette importante quantité de vases et d'objets peut alors être rejetée à proximité immédiate de la structure, directement sur le sol ou comme dans notre cas, à une certaine distance des autres structures funéraires. Il est également possible d'envisager que l'espace laissé libre autour de la fosse 124-01 a pu être utilisé pour l'érection de bûchers funéraires, construits directement sur le sol (non excavés), ne laissant pas ou rarement de traces une fois que la crémation est terminée et que le bûcher a été curé. Il ne s'agit bien entendu que d'une hypothèse, aucun indice archéologique ne nous permet d'affirmer ou d'infirmer cette proposition.

Bien souvent, nous ignorons de quelle manière est sélectionné le mobilier primaire qui est déposé dans la tombe et ce que devient l'ensemble des résidus une fois la crémation terminée. Le contenu de la fosse 124-01 semble correspondre au relief d'un banquet associé aux rejets de crémation issus du nettoyage d'un bûcher individuel. Loin d'être une simple structure de rejet, cette fosse illustre la phase ultime d'une succession de gestes, d'un enchainement de rites à la fin desquelles l'ensemble de l'appareil funéraire est enfoui comme pour attester du bon accomplissement de l'ensemble des rites et pour entériner ce sacrifice. Dans ce cas, la notion de fosse à offrandes ou de fosses « rituelles » prend alors tout son sens.

Les exemples de ce type de structures sont toutefois peu fréquents dans les ensembles funéraires de Gaule Belgique. Des fosses contenant *a priori* les vestiges d'une seule cérémonie ont pu être observées sur plusieurs sites belges évoqués par C. Massart dans un article sur les « *rites de repas, d'offrandes et de sacrifices sur les sites des tumulus gallo-romains de Hesbaye (Belgique)* »[31]. L'auteur décrit notamment une fosse retrouvée sur le site du tumulus de Glimes (Belgique). Cette fosse, qu'elle qualifie de structure de « combustion » car des traces de rubéfaction ponctuelles ont été observées sur le sol sur une surface d'environ 1m² (dans un lieu différent de celui de la crémation du corps), est située à proximité d'un tumulus daté du 2ème siècle de notre ère. Elle contenait une quarantaine de récipients en céramique brisés et brûlés ainsi que des clous et des ossements animaux. Le mobilier céramique, composé d'éléments de vaisselle de table (vase à liquides, vases à solides), de quelques récipients à usage culinaire et

[31] Massart C. 2007, p. 217-225.

du service à ablutions[32] a été interprété par l'auteur comme les vestiges d'un sacrifice-banquet qui a pu accompagner la fondation de la tombe[33]

Des structures similaires ont également été observées sur le site d'En Chaplix à Avenches (Suisse) dans lequel trois fosses, situées à l'intérieur des enclos des monuments funéraires, contenaient un abondant mobilier brûlé composé de récipients en céramique, d'objets métalliques et une importante quantité d'esquilles osseuses animales brûlées[34]. Une autre fosse de ce type, associée à un probable bûcher a été fouillée à La Boisse (Ain). Cette dernière contenait entre autres plus d'une vingtaine d'amphores témoignant certainement du déroulement de funérailles de type « aristocratique »[35]. On notera également que ce type de structures a été observé sur les sites de la Madeleine au Titelberg (Luxembourg)[36] et à Clémency (Luxembourg)[37] pour la période gauloise (La Tène finale), dans lesquels les amphores et les *dolia* (portant des traces de brûlures et de cassures intentionnelles) tenaient une place particulière dans le rituel précédant la mise en terre du défunt[38].

Dans les espaces funéraires de Gaule, que ce soit en contexte urbain ou rural, d'autres structures situées en périphérie des sépultures livrant le même type de mobilier mais ayant des dimensions beaucoup plus grandes sont également attestées. La taille importante de ces structures associée à un mobilier très abondant et pouvant être chronologiquement hétérogène permet de les interpréter comme des fosses « dépotoirs » dans lesquelles ont été accumulés les vestiges de plusieurs cérémonies funéraires. Pour le nord et l'est de la Gaule, des structures de ce type ont été observées sur le site rural de Mécleuves « La Haie aux Angles » (Moselle) qui comporte une fosse (L : 3,5/4 m ; l. 2 m ; pr. : 0,55 m) datée de 50-80 après J.-C., contenant environ sept milles tessons de céramique (N.M.I : 158) dont plus de la moitié est brûlée, deux milles fragments de métal, mille fragments d'objets en verre (non brûlés), cent vingt-cinq fragments d'objets en os brûlés, plus de huit kilos d'ossements animaux brûlés ainsi que de nombreuses graines carbonisées[39]. Le mobilier céramique contenu dans cette fosse est assimilable aux vestiges de plusieurs banquets funéraires. Il est composé de vases à solides (assiettes et bols en céramique fine), de vases à liquides (cruches) et de vases à usage culinaire (pots en céramiques commune rugueuse et sombre). Cinquante-trois amphores (de type Gauloise 7 et 9) ainsi qu'un *dolium* ont également été dénombrés[40]. M.-J. Ancel dans ses travaux de thèse sur la crémation en milieu rural en Gaule Belgique a également recensé ce type de structure sur les sites de Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier (Meurthe-et-Moselle)[41], de Pompey « Mal de Ventre » (Meurthe-et-Moselle)[42] et sur le site de Ennery-sur-Moselle « Mancourt » (Meurthe-et-Moselle)[43].Pour la partie centrale et méridionale de la Gaule, F. Blaizot dans son ouvrage sur les « *pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité* » a répertorié des

[32] Bien que l'assemblage céramique présent dans la fosse et celui déposé dans les tombes soient similaires, il se différencie toutefois par une prédominance de la vaisselle en sigillée pour les tombes et le recours à de la vaisselle de production locale (céramique savonneuse dorée et peinte et céramique engobée) dans la fosse à offrande.

[33] Massart C. 2007, p. 225.

[34] Castella D. 1999, p. 93.

[35] Fouille Archeodunum, cité par Blaizot F. *et al.* 2009, p. 248 et 251.

[36] Metzler-Zens J. *et al.* 1999.

[37] Metzler-Zens J. *et al.* 1991, p. 36-40.

[38] Metzler-Zens J. *et al.* 1999, p. 429 et 433.

[39] Ancel M.-J. 2010, p. 324.

[40] Ancel M.-J. *et al.* 2009, p. 95-96.

[41] Meyer O. 2009, cité dans Ancel M.-J. 2010, p. 325.

[42] Hamm G. 2004, p. 315, cité dans Ancel M.-J. 2010, p. 325.

[43] Faye O. 2009, p. 83-84.

structures de grandes dimensions similaires sur le site de la Favorite[44], de la rue du Chapeau-Rouge et du Commandant Charcot[45] à Lyon (Rhône), dans l'ensemble funéraire de Charavel à Vienne (Isère)[46], sur le site de la Porte de l'Ouest à Avenches (Suisse) ou encore sur le site de Vatteville-la-rue (Seine-Maritime)[47].

4.3.2 - Les fosses à offrandes liées à la pratique de l'inhumation

Dans l'ensemble funéraire de Metz, deux autres fosses à offrandes (247 et 252) possédant un comblement charbonneux auquel est mêlé du mobilier brûlé et non brûlé (mais aucun esquille osseuse) ont été observées à proximité immédiate de sépultures à crémation.

La structure 247, datée de 50-150 après J.-C., est une fosse de forme oblongue (L. : 1,10 m ; l. : 0,45 m ; pr. : 0,20 m) contenant un abondant mobilier fragmentaire constitué de tessons de céramique (brûlés et non brûlés), de fragments de verre et d'objets métalliques ayant subi l'action du feu (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 150-151). Cette structure est située à proximité immédiate des deux sépultures à inhumation «en pleine terre» effectuées dans des fosses étroites (246 : individu déposé sur le côté gauche / 253 individu déposé sur le ventre). Le lien entre la fosse à offrandes et les deux tombes semble probable, toutefois, il n'a pas pu être confirmé chronologiquement du fait de l'absence de mobilier accompagnant les deux défunts inhumés.

Le mobilier céramique est composé d'au moins vingt-six récipients brisés parmi lesquels quinze vases montraient des traces de passage au feu (soit 58 %). Les récipients présents correspondent à des vases en céramique fine (50 % : sigillée provenant des ateliers du sud de la Gaule et *terra nigra*), en céramique commune (42,5 %) et à de l'amphore (7,5 %) (voir **Fig. 108**, p. 235).
Il s'agit majoritairement de vases destinés au service des solides (coupe, écuelle, bol : 69 %), à usage culinaire (pot, mortier : 11,5 %) et au service des liquides (cruche : 11,5 %). On dénombre également une quarantaine de fragments de panse d'amphore (type indéterminé) (**Fig. 301**). Le mobilier primaire comprenait également une monnaie et une fibule en bronze ayant toutes deux subi l'action du feu.

		247	
		céramique	**verre**
service des liquides	cruche	3	/
	bouteille	/	/
service des solides	coupe	9	/
	écuelle	4	/
	bol	5	/
	assiette	/	/
usage culinaire	jatte	/	/
	pot	2	/
	couvercle	/	/
	mortier	1	/
amphore	amphore	1	/
	indéterminé	1	/
	TOTAL	**26**	/

Fig. 301 : Mobilier céramique contenu dans la fosse à offrandes 247.

[44] Tranoy L. 1995 : cité dans Blaizot F. *et al.* 2009, p. 243-248.
[45] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 250.
[46] Chapotat G. 1978, p. 38-40 : cité dans Blaizot F. *et al.* 2009, p. 250.
[47] Lequoy M.-C. 1992, p. 232.

La seconde structure (252) de forme circulaire (diam. : 0,60 m ; pr. : 0,15 m) est localisée à l'extrémité ouest d'une sépulture à inhumation (249), en partie par-dessus cette dernière (voir catalogue des structures funéraires, vol. 2, p. 645 et **Fig. 651**, p. 692). Cette fosse contenait des fragments de céramique appartenant à un pot en céramique commune claire montrant des traces de passage au feu et à un autre vase en céramique commune à engobe blanc non brûlé.

La localisation de ces deux structures par rapport aux sépultures à inhumation semble indiquer que ces fosses à offrandes leur sont liées. La composition du mobilier céramique, notamment pour la structure 247, est comparable à celui qui a été observé dans la fosse à offrandes 124-01. La fonction de ces fosses semble répondre à une succession de gestes au cours desquels un nombre plus ou moins important de mobilier est utilisé, brisé, passé au feu (ou non) dans un lieu distinct de celui du dépôt final puis enfin placé dans une fosse et recouvert de terre.

Il est envisageable que lors d'une inhumation, un repas soit partagé à proximité de la tombe, comme ce qui est pratiqué au cours de la première étape de la crémation. Néanmoins, il s'agit seulement d'une hypothèse car les pratiques liées à l'inhumation ne sont pas décrites dans les sources antiques[48]. Selon J. Scheid, il est probable que « *le défunt qui n'était pas incinéré recevait sa part de la porca sur un petit bûcher brûlant à côté de la tombe.* »[49]. Cependant à notre connaissance, on ne connaît pas d'exemples archéologiques fiables en Gaule attestant de la présence de foyers ou de petits bûchers à côté des tombes à inhumation du Haut Empire.

Les deux structures de Metz ne correspondent pas au lieu de crémation des denrées et des accessoires nécessaires à l'exécution du sacrifice-banquet. De plus, elles ne contenaient pas *a priori* de restes alimentaires (ossements animaux et/ou végétaux). Seuls les récipients en céramique (ainsi qu'une fibule et une monnaie pour la fosse 247) mêlés aux résidus charbonneux, étaient placés dans la fosse. Ces structures ne sont donc que le contenant final d'une partie ou de l'ensemble de ces vestiges une fois les rites exécutés. Par ailleurs, au vue des données dont nous disposons, il n'est pas possible d'attribuer ce mobilier au repas des funérailles (*silicernium*) plutôt qu'à d'autres pratiques commémoratives au cours desquelles on effectuait également des sacrifices et un repas à proximité immédiate de la tombe.
Cela dit, ces deux exemples restent néanmoins intéressants et tendent à prouver que les mêmes gestes et les mêmes sacrifices étaient réalisés pour les individus brûlés ou inhumés. En d'autres termes, au Haut Empire, les différences de traitement du cadavre (inhumation / crémation) n'impliquent pas une différence de pratiques vis-à vis du défunt.

[48] Scheid J. 2005, p. 174.

[49] Scheid J. 2005, p. 174.

Conclusion

Fondée sur une abondante base documentaire constituée de cinq cent dix-sept structures funéraires provenant des ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » (Moselle), de Bavay « La Fache des Près Aulnoys »(Nord) et de Thérouanne « Les Oblets » (Pas-de-Calais), cette étude a permis d'appréhender dans son ensemble l'organisation, le fonctionnement et l'évolution de trois espaces funéraires périurbains au cours des trois premiers siècles de notre ère. Notre volonté était en premier lieu de tenter de caractériser le plus objectivement possible les différentes structures constituant ces lieux afin de mieux comprendre leur fonctionnement et leur rôle dans le processus funéraire. Dans le but d'obtenir une lecture dynamique des faits, nous avons choisi d'organiser notre analyse selon un schéma chronologique visant à restituer le déroulement des rituels funéraires dans l'ordre selon lequel ils se sont le plus probablement passés. Ainsi, après un premier chapitre consacré à l'organisation des espaces funéraires, nous avons débuté notre analyse sur la pratique de la crémation et sur l'étude des structures et des pratiques se déroulant autour du bûcher au cours de la crémation puis celles réalisées dans un second temps sur le lieu de la crémation. Nous nous sommes intéressés ensuite aux différentes structures de conservation définitive des restes en tentant de caractériser les différents types de dépôts pratiqués à l'époque romaine et leur organisation. Enfin dans un dernier chapitre, nous avons proposé une analyse du mobilier funéraire et des pratiques liées au lieu de dépôt définitif des restes effectuées au cours des funérailles mais également celles perpétuées sur ou en périphérie de la tombe du défunt lors des fêtes commémoratives.

Les espaces funéraires

En contexte urbain, l'implantation des espaces funéraires est régie par des interdits religieux et juridiques dans le but de protéger les vivants de la souillure apportée par la mort. Ainsi, les lieux funéraires sont rejetés en périphérie des centres urbanisés et s'intègrent dans le « *suburbium* » , zone d'influence exercée par la ville, débutant dès les limites urbanisées et pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres autour des centres urbains. L'implantation des ensembles funéraires semble déterminée en premier lieu par la proximité de la voie. En effet, les différents axes menant aux villes polarisent l'essentiel des sépultures, avec une plus grande densité aux portes des agglomérations. Les schémas ne sont toutefois pas toujours similaires, les ensembles de sépultures peuvent être présents soit uniquement à la sortie de la ville, soit s'égrener le long des voies sur des distances plus ou moins longues, ou encore être situés à un intervalle qui peut nous sembler relativement éloigné de la ville. Pour les villes de Metz, Bavay et Thérouanne, les ensembles funéraires les plus éloignés sont situés à des distances pouvant varier entre six cents et mille cinq cents mètres du centre urbain. Il est certain que dans le cas des capitales de cité, les zones d'influences devaient varier selon leur importance et la définition du « *suburbium* » devait être propre à chaque ville. Ainsi, il est probable que ces zones puissent rayonner sur plusieurs kilomètres autour du centre urbain, phénomène s'accentuant plus par-

ticulièrement le long des axes routiers. De plus, certaines localisations d'ensembles funéraires peuvent être dictées par des contraintes foncières ou à un manque de disponibilité de terrain, ce qui pouvait les repousser à une certaine distance de la ville. On ne peut toutefois pas exclure que cet éloignement relatif des centres urbanisés soit également l'image de nos connaissances archéologiques actuelles des villes étudiées.

Les espaces sépulcraux situés dans les zones les plus proches des villes ont montré qu'ils pouvaient être situés à proximité ou s'intercaler aux avec d'autres activités généralement rejetées hors de la limite pomériale de la ville (artisanales, économiques), voire même des habitations. Dans ces quartiers urbains plus ou moins densément occupés, les sépultures côtoient les différentes activités sans qu'il y ait de délimitation stricte entre les différents espaces. Les ateliers et les espaces funéraires peuvent être utilisés simultanément ou alors des tombes plus tardives peuvent venir s'implanter dans les ruines de ces constructions suite à leur abandon. Les limites entre ces différents espaces peuvent être mouvantes et ne semble pas être réellement définies. Cette cohabitation entre les vivants et les morts semble donc être une spécificité des espaces funéraires en milieu périurbain.

Enfin, les conditions naturelles rencontrées dans certaines zones périphériques des agglomérations ont également dicté l'implantation d'une partie des ensembles funéraires. Ces espaces, plus ou moins éloignés des axes de circulation principaux, sont souvent impropres à la construction du fait des mauvaises conditions topographiques (terrain à forte déclivité, zones marécageuses). A Bavay et à Thérouanne, plusieurs ensembles funéraires se sont installés sur les pentes escarpées entourant la ville et à Metz, un nombre important de sépultures sont venues s'implanter dans la partie sud de la ville, dans une zone marécageuse, située sur un plateau d'interfluve séparant la Moselle et la Seille.

L'organisation interne des différents espaces funéraires en contexte urbain est généralement caractérisée par une occupation sur la longue durée pouvant perdurer au-delà de la période antique.
Les zones funéraires ne semblent pas pourvues de limites réellement définies et paraissent s'organiser selon un schéma polynucléaire, composé de petits ensembles disséminés sur des espaces plus ou moins vastes. Au cours du temps, d'autres sépultures peuvent venir se greffer aux noyaux préexistants, formant ainsi des zones plus densément concentrées et finissent par former un ensemble, ou alors s'implanter dans de nouveaux secteurs non consacrés aux morts pendant les périodes précédentes.
La durée d'utilisation de ces regroupements de tombes est assez variable et elle peut être entrecoupée par des phases d'abandon plus ou moins longues. D'autres ensembles semblent être occupés sur une période assez courte avant d'être abandonnés définitivement au profit d'autres secteurs, sans qu'il soit possible d'en identifier les raisons. Dans les trois capitales de cités étudiées, la différence de mode de traitement des corps peut dans certains cas, justifier une organisation spécifique au sein de l'espace funéraire, mais ce schéma ne semble pas non plus être la règle. Bien que les sépultures à crémation soient largement prédominantes au cours des trois premiers siècles de notre ère, les inhumations les plus précoces semblent bien intégrées au sein des ensembles funéraires. Cette séparation peut se déceler parfois plus nettement pour les tombes de l'Antiquité tardive, qui tout en utilisant des espaces déjà consacrés, peuvent se regrouper entre elles au sein de cet espace, mais également se mêler, sans organisation apparente, aux autres sépultures plus précoces.

Concernant le choix du mode de traitement des corps dans les villes, il a pu être observé que la pratique de l'inhumation semble se développer à partir du 2ème siècle de notre ère. Par la suite, les deux rituels coexisteront jusqu'à la fin du 3ème siècle et voire même pendant le 4ème siècle à Metz. Sur l'ensem-

ble des espaces funéraires des villes de Metz, Bavay et Thérouanne, les différents secteurs dédiés aux morts s'organisent de la manière suivante : soit la crémation y est pratiquée de manière exclusive, soit les deux modes de traitement des corps y sont pratiqués simultanément jusqu'au 4ème siècle, soit l'espace est destiné dans un premier temps, à la pratique de la crémation, puis après une phase d'abandon, il est réutilisé, généralement à partir du 3ème siècle, pour y installer des sépultures à inhumation.

L'organisation interne des espaces funéraires est soumise à une grande variabilité et reste complexe à appréhender. L'absence de conservation des différents éléments structurant ces espaces rend généralement difficile la compréhension du mode de répartition des structures funéraires. Néanmoins au sein de chaque ensemble funéraire, il a pu être observé que les structures funéraires étaient regroupées sous la forme de noyaux de taille variable formant des secteurs au sein des ensembles funéraires. L'analyse de ces regroupements a permis d'entrevoir que dans certains cas, le lieu d'implantation des structures pouvait être dicté par leur nature et leur fonction au sein de l'espace funéraire (concentration des structures funéraires construites à proximité des voies, secteurs spécifiques réservés à la pratique de l'inhumation ou au lieu de crémation) ou par leur contemporanéité d'installation. L'organisation sociale des espaces funéraires semble également très diversifiée avec l'existence de regroupements à caractère familial, voire d'associations d'individus (statut social identique, corporations…). Toutefois la caractérisation sociale de ces regroupements reste très ponctuelle et hypothétique en raison des difficultés liées à l'identification des sujets brûlés mais également de la disparition des inscriptions funéraires.

Dans les trois capitales de cités, nous avons pu observer que les sépultures d'individus immatures étaient peu nombreuses dans les espaces funéraires périurbains et qu'en règle générale, les très jeunes enfants en sont exclus. Les pratiques funéraires les concernant montrent une grande variabilité dans les traitements et les gestes qui leur sont accordés. L'accès à l'ensemble funéraire et l'attention portée à l'enfant semblent évoluer en fonction de l'âge de son décès, néanmoins les variations perceptibles au sein d'une même nécropole tendent à démontrer que cette tendance générale s'accompagne de cas particuliers et de spécificités propres à un groupe humain (famille, groupement social...).

L'étape de la crémation du corps

Les lieux de crémation des corps dans les ensembles funéraires périurbains se matérialisent sous la forme de structures au sol, excavées ou construites pouvant être utilisées de manière individuelle ou collective (par plusieurs individus de manière successive). Le type de bûcher le plus facilement identifiable et donc le mieux représenté reste le bûcher en fosse ; les bûchers construits, souvent rattachés au contexte urbain pour leur caractère permanent, sont finalement très peu représentés dans les agglomérations du nord de la Gaule. La répartition des bûchers dans l'espace funéraire semble également variable : ils peuvent être dispersés sur l'ensemble de l'espace funéraire ou se regrouper dans des zones spécifiques, les aires de crémation, qui peuvent être utilisées par une partie ou l'ensemble de la population pendant un laps de temps plus ou moins long, pouvant correspondre dans certains cas, à toute la période d'occupation de l'espace funéraire. Les diverses situations observées font état d'une gestion différentielle de l'espace funéraire selon les nécropoles, sans toutefois qu'il soit possible d'en définir les règles. En contexte urbain, le manque d'espace disponible ainsi que la fréquence du nombre de crémations effectuées semblent expliquer l'utilisation privilégiée de vastes emplacements à caractère collectif, plus ou moins permanents, qui se constituent au cours du temps par une juxtaposition et/ou le recoupement d'un nombre important de bûchers individuels. Toutefois, dans un nombre important d'ensembles funéraires, l'emplacement du ou des lieux de crémation reste inconnu. Les exemples que nous avons présen-

tés issus de nos sites de référence ou de la province de Gaule Belgique montrent des situations variées. Certains bûchers en fosse conservent la totalité du squelette (parfois en connexion anatomique) alors que certains autres ont été partiellement ou complètement vidés et comportent très peu ou pas d'ossements. Dans certains bûchers (comme la structure 224 de Metz), une partie des ossements a été prélevée après la crémation puis placée dans un vase ossuaire déposé dans le bûcher avant sa fermeture. Si dans ce cas précis, ces structures peuvent être considérées sans ambiguïté comme des sépultures, l'interprétation des autres bûchers conservant une partie plus ou moins importante de la masse osseuse du squelette reste plus délicate. L'exemple du la structure 005 de Thérouanne qui comporte environ 1400 g d'ossements brûlés appartenant à un sujet de taille adulte et dont la fouille réalisée selon un protocole adapté a permis d'observer la conservation de la logique anatomique du squelette permet de considérer que ce bûcher peut être *a priori* le lieu de dépôt de définitif des restes. En revanche, pour les autres bûchers découverts à Thérouanne (st. 001 et 003-009) la faible quantité d'ossements conservés (inférieur à 715 g) ne permet pas de qualifier ces deux structures comme des sépultures mais uniquement comme des lieux de crémation des corps.

Notre connaissance de la structure même des bûchers funéraires est très lacunaire. Les artefacts (combustible et clous) retrouvés à l'intérieur des bûchers ou sous forme de vestiges fragmentaires mêlés aux résidus charbonneux de la crémation ou directement à l'amas osseux dans la tombe n'apportent que peu d'éléments sur la construction de ces structures. De plus, la présence récurrente de clous de taille variable ayant subi l'action de feu notamment dans les sépultures secondaires à crémation peut, certes refléter des éléments de décoration ou d'assemblage de la structure du bûcher mais ils peuvent également provenir de contenants (coffrets, coffres, meubles, lits, civières…) présents sur le bûcher au moment de la crémation.

Outre la structure du bûcher, les vestiges brûlés retrouvés dans les bûchers ou dans les sépultures secondaires à crémation nous fournissent des renseignements précieux sur le type de mobilier déposé avec le défunt sur le bûcher mais également sur les gestes et les pratiques effectuées lors de cette étape des funérailles. Des récipients, de la viande, des céréales et d'autres préparations alimentaires, des liquides, des fioles contenant des huiles ou des parfums, des lampes, des monnaies et quelques objets personnels sont disposés sur les bûchers. Les bûchers que nous avons étudiés n'ont pas fourni des renseignements sur la manière selon laquelle était disposé le mobilier sur le bûcher. Néanmoins, comme nous l'avons évoqué précédemment, la présence de nombreux clous ainsi que d'éléments de ferrure en bronze ou en fer peut permettre de supposer que les différents objets étaient placés dans des contenants ou sur des supports étagés.

La présence de vases brûlés dans les sépultures secondaires à crémation est une pratique peu attestée dans les trois ensembles funéraires que nous avons étudiés. Seul dix-neuf tombes (sur 257) de l'ensemble funéraire de Metz ont livré des restes de récipients. Les vases, généralement brisés avant d'être brûlés, correspondent à de la vaisselle de table utilisée dans le cadre du banquet funéraire partagé sur les lieux de la crémation, destinés au service des solides (coupe et écuelle), au service des liquides (cruches) ou à usage culinaire (pot et jatte). Dans deux cas, des fragments d'une amphore et d'un brûle-parfum ont été également observés. Le faible nombre de tombes concernées par ce type de dépôt reflète-t-il l'absence de dépôt et/ou l'utilisation de vases dans les pratiques réalisées lors de la crémation du corps ou alors une volonté de la part des contemporains du défunt de ne pas déposer ce type d'objets dans la tombe ? La comparaison du mobilier céramique brûlé des tombes avec celui issu des bûchers en fosse ou des tombes-bûchers ne nous a pas permis de faire des comparaisons pertinentes (seulement quatre structures concernées). Cependant, il a pu être observé que dans la tombe-bûcher probable 224-

01 (Metz) et dans le bûcher en fosse 001 (Thérouanne), plusieurs vases brûlés étaient encore présents dans la fosse. Bien que les amas osseux ne semblent pas bénéficier de tri systématique puisque qu'une part importante d'objets brûlés est souvent retrouvée, mêlée aux restes osseux du défunt, l'exclusion des vases en céramique provenant de l'étape de la crémation de la structure de dépôt définitif des restes semble être une explication probable. Néanmoins, à l'exception de la fosse à offrandes 124-01 (Metz) renfermant une quantité importante de récipients en céramique brûlés et non brûlés, aucune structure (type fosse dépotoir) pouvant contenir le mobilier et les résidus issus de l'étape de la crémation n'a été identifiée sur les trois sites funéraires.

La présence d'offrandes carnées brûlées est en revanche fréquemment attestée dans les trois ensembles funéraires puisqu'elle a été observée dans 58 % des tombes de Metz, 40 % des sépultures de Bavay et 47 % des tombes de Thérouanne. L'analyse des ossements animaux n'a pu être réalisée que pour l'ensemble funéraire de Bavay. Elle a démontré que la volaille constitue la majeure partie des animaux sélectionnés, devant le porc et le bœuf. Bien que présente dans un nombre important de tombe, la part que représente les restes osseux animaux est quasiment anecdotique et elle semble appuyer l'hypothèse que le dépôt de restes alimentaires est une pratique liée à l'étape de la crémation du corps et que leur présence dans la tombe n'est pas ici volontaire mais résulterait soit, d'un prélèvement exhaustif des résidus de crémation sur le bûcher, soit d'une confusion entre les restes animaux et humains au moment de la sélection des ossements sur le bûcher. Parmi les quatre bûchers en fosse et tombes-bûchers probables étudiés, seul le bûcher en fosse 003-009 de Thérouanne comportait 29,5 g d'ossements animaux, les trois autres structures primaires en étaient *a priori* dépourvues. Néanmoins, l'absence de restes osseux dans la tombe ou sur le bûcher ne permet pas de conclure à l'absence de dépôt. Dans certains cas, il est envisageable que des morceaux de viande désossés pouvaient être placés sur le bûcher ou sur des plats, retrouvés vides dans la tombe. Les autres indices de restes alimentaires sont rarement identifiés. Seuls quatre tombes de Bavay ont révélé la présence de graines de blé carbonisées mêlées aux ossements du défunt. La présence d'offrandes alimentaires carnées et végétales dans les bûchers et les tombes apporte des informations importantes sur les aliments qui pouvaient être déposés sur le bûcher en offrande au défunt et aux dieux mais également ceux qui pouvaient être consommés par la famille du défunt lors du banquet funéraire, avant d'être jetés dans les flammes. Cette pratique est largement avérée dans les ensembles funéraires de Gaule Belgique.

Outre la présence de vases et de restes alimentaires témoignant en partie du sacrifice-banquet effectué au cours de la crémation du corps, des lampes, des balsamaires et des monnaies brûlés sont fréquemment observés dans les bûchers et dans les tombes. La présence de ces objets, généralement considérée comme un marqueur de la « romanisation » des pratiques funéraires d'une population correspond aux vestiges de différents gestes symboliques fondés sur le principe de l'inversion, visant à transformer le statut du mort en marquant une séparation stricte entre le défunt et les vivants[1]. A ce titre, l'utilisation de parfum et d'encens marque une opposition avec les mauvaises odeurs de la mort ; celle de la lampe à huile, symbolisant le contexte de la nuit, oppose les cérémonies funéraires avec le jour et donc le mode des vivants et enfin le dépôt d'une monnaie dans le bûcher renforce l'opposition entre les monnaies brûlées utilisées par les morts et les non brûlées réservées aux transactions entre vivants[2].

Enfin, à Metz et à Bavay, des objets « personnels » ayant peut être appartenu au défunt peuvent également l'accompagner sur le bûcher. Ces objets retrouvés dans la tombe mêlés aux ossements du dé-

[1] Scheid J. 1984, p. 117-139.

[2] Van Andringa W., Lepetz S. 2008b, p. 1133.

funt ou réintroduits volontairement en dépôt ou dans les tombes-bûchers correspondent généralement à des objets de parure et de toilette, des pièces de jeux, des objets en os travaillés, des éléments de ferrure de coffrets ou de meuble et quelques ustensiles (cochlear, couteau…).

En ce qui concerne les gestes liés au traitement des restes du défunt dans le bûcher lors de la crémation, l'analyse de la répartition spatiale des différents éléments du squelette dans la structure du bûcher peut nous renseigner sur les éventuels mouvements subis par le corps au cours de la crémation. Dans certains cas, ce phénomène peut être dû à l'effondrement du bûcher, à d'éventuels remaniements provoqués par les prélèvements post-crématoires ou encore par l'action des officiants à la crémation dans le but d'accentuer ou non la destruction du corps. Les données obtenues pour les tombes-bûchers probables de Metz (st. 224) et de Thérouanne (st. 005) tendent à montrer que la logique anatomique des squelettes semblaient respectée et qu'*a priori*, les quelques mouvements observés devaient être dus à l'effondrement de la structure du bûcher plutôt qu'à une manipulation volontaire du corps par les officiants. Néanmoins, compte tenu du fait que ces observations sont basées sur seulement deux exemples de structures de bûcher ayant bénéficié d'un protocole de fouille adapté, les résultats obtenus ne permettent pas de tirer de conclusions générales sur le traitement des corps au cours de la crémation dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay.

Une fois la crémation terminée, une partie plus ou moins importante des ossements associés à des résidus de la crémation sont ramassés selon des quantités variables selon les cas, dont une partie ou la totalité servira à constituer le dépôt final qui sera placé dans la tombe. Les études ostéologiques réalisées sur les bûchers en fosse qui peuvent permettre dans une certaine mesure d'appréhender les modalités de prélèvement des ossements, révèlent très fréquemment un déficit important dans la quantité des ossements présents dans la fosse. Ce constat est généralement récurrent puisque cette structure a pour fonction de transformer le corps et non de le conserver. Les données obtenues pour les deux bûchers en fosse de Thérouanne vont dans ce sens, puisque seulement 122,8 g d'ossements ont été obtenus dans le structure 001 et 710 g dans le double bûcher 003-009. De plus, les observations réalisées sur les différentes régions anatomiques encore présentes dans le bûcher tendent à montrer que les prélèvements osseux ont été effectués sur toutes les parties anatomiques des sujets, sans sélection apparente .Cet aspect de l'étape de la crémation est, dans de nombreux cas, impossible à réaliser car nous ne disposons en général, que de la sépulture, le lieu du dépôt final des restes. La masse osseuse et le choix des secteurs anatomiques présents dans la tombe, ne nous permettent pas de savoir dans quelles proportions ou dans quel ordre les fragments osseux ont été ramassés sur le bûcher, ni même de connaître les raisons qui ont déterminé le choix des fragments déposés. Il faut en effet différencier ces deux étapes, entre lesquelles plusieurs manipulations et d'autres gestes peuvent être effectués et sont donc susceptibles de modifier les données.

Dans les bûchers en fosse, des dépôts secondaires de mobilier peuvent être effectués sur la couche de résidus de crémation, après que les prélèvements destinés à constituer la tombe ont été effectués. Les mêmes gestes ont pu également être observés sur les deux tombes-bûchers de Metz et de Thérouanne. A Metz, en plus du vase ossuaire en verre déposé par-dessus la couche de résidus de crémation, un pot à cuire en céramique commune rugueuse entier a été volontairement brisé et placé le long de la paroi ouest de la fosse. A Thérouanne, le dépôt secondaire était composé d'une cruche, d'une coupe en sigillée et d'un gobelet. Une monnaie portant des traces de passage au feu a également été prélevée dans la couche

de résidus pour être disposée avec les récipients non brûlés sur la couche de crémation. Dans le cas des tombes-bûchers où le caractère sépulcral de la structure a pu être *a priori* démontré, le dépôt secondaire de mobilier correspond certainement aux récipients symbolisant la perpétuation du banquet funéraire, pratique similaire à celle effectuée dans les sépultures secondaires à crémation lors de la constitution du dépôt définitif. En revanche, dans de nombreux bûchers en fosse, structures destinées uniquement à la transformation des corps, on peut également observer la pratique de gestes spécifiques réalisés après la crémation. Certains d'entre eux peuvent faire l'objet de dépôt de mobilier secondaire ou encore de réagencements de mobilier brûlé par-dessus la couche de crémation et parfois bénéficier d'installations de type conduit à libations ou encore d'éléments de couverture. A Thérouanne, le bûcher en fosse 001 comportait en plus des objets brûlés compris dans la couche charbonneuse, un dépôt de mobilier secondaire composé d'une cruche à double anse (dont il manque le fond) et de la partie supérieure d'un pot à col tronconique. Un agencement identique a été observé dans le bûcher 003-009, où une cruche en céramique non brûlée entière mais dont une partie de la panse était manquante, était déposée sur la couche charbonneuse à l'emplacement du bûcher en fosse 003. Il semble donc ici que le bûcher soit considéré comme un lieu privilégié, faisant l'objet, tout comme le lieu de dépôt définitif des restes, de pratiques spécifiques une fois la crémation du corps et la collecte des restes du défunt terminées. Les vases non brûlés que l'on retrouve sur les bûchers, brisés, incomplets ou entiers évoquent certainement différents gestes réalisés au cours et à la fin de la crémation : pour certains récipients, on peut se demander s'il s'agit de vases utilisés lors du repas funéraire par les membres de la famille du défunt, que l'on brise en partie après utilisation ? Pour d'autres récipients comme les cruches, il est probable qu'elles aient contenu des liquides, qui ont été employés pour effectuer des libations sur le bûcher après la crémation et que l'on aurait cassé symboliquement puis laissé en place une fois les liquides répandus.

Une fois les différentes gestuelles effectuées, la clôture définitive des structures primaires à crémation se poursuit généralement par un remblayage de la fosse par différentes couches de terre mêlées à des résidus charbonneux et à des nodules d'argile rubéfiés. Dans certains cas (St 224 et 005), la bonne conservation de la position du mobilier secondaire (les vases sont encore en position verticale) permet d'envisager que l'apport de sédiment a été réalisé rapidement après la crémation ou du moins après le dépôt des objets. Certaines structures peuvent également bénéficier d'aménagements spécifiques, tels que l'installation de conduits à libation ou de systèmes de couverture, que l'on retrouve habituellement dans les sépultures secondaires à crémation ou même à inhumation. Dans notre corpus, aucune installation de ce type n'a été observée en surface ou dans le comblement des bûchers.

La constitution du lieu de dépôt définitif des restes

A l'époque romaine, l'ensevelissement des restes osseux brûlés du défunt, dans le cas de la crémation ou du cadavre, dans le cas de l'inhumation, permet de consacrer et de protéger le lieu de dépôt définitif des restes du défunt. Selon les principes religieux et juridiques romains, la réalisation de cet acte associé à celui de sacrifices, accorde au lieu de dépôt des restes, le statut de sépulture et de *locus religiosus*. La tombe devient alors un lieu sacré, appartenant aux dieux Mânes, protégé juridiquement par la cité et soumis à des devoirs religieux[3].

Lorsque le corps du défunt a été brûlé, les restes du bûcher, composés d'ossements, de charbon de bois et de mobilier brûlé, sont en partie ou entièrement prélevés pour être déposés dans un lieu dis-

[3] Scheid J. 2007, p. 22-24

tinct de celui de la crémation du corps, excepté dans le cas des tombes-bûchers, où le lieu de crémation se confond avec le lieu de dépôt définitif des restes. Ces structures sont alors qualifiées de structures « secondaires » à crémation (en opposition aux structures primaires, où s'est déroulée la crémation du corps) et désignent le lieu de conservation définitif des restes.

La sépulture peut revêtir des formes diverses dictées d'une part, par le choix de la pratique de transformation du corps (crémation / inhumation), et d'autre part, par les différents étapes et les différents gestes effectués lors de la constitution du dépôt définitif des restes du défunt.

Les sépultures à crémation

Pour les sépultures à crémation, il a pu être observé que dans la majorité des cas, les fosses sépulcrales ne comportent pas d'aménagement spécifique. Il s'agit principalement de simples fosses creusées dans le substrat dont la taille et la forme semblent varier parfois en fonction du mode de dépôt des vestiges osseux mais également en fonction du nombre plus ou moins important d'objets déposés avec le défunt. Les exemples de fosses aménagées sont plutôt rares (coffre en bois, dalles de pierre, tuiles, dans une amphore) et semblent réservées à un nombre restreint de tombes au sein de chaque ensemble funéraire. Bien qu'il soit difficile de comprendre ce qui a pu dicter ce choix, il semble que le type de coffrage employé corresponde à une période chronologique spécifique dans l'occupation de l'ensemble funéraire. Il est donc possible d'envisager que ce type d'aménagement soit le reflet d'une pratique adoptée par un groupe humain (famille, corporation, association) en particulier. Dans certains cas, l'abondance du mobilier présent dans ces tombes coffrées pourrait également être révélatrice du statut particulier du défunt.

Pour les coffrages utilisant des matériaux de construction (pierres, tuiles, briques), on peut percevoir une certaine volonté de matérialiser la demeure du défunt, mais également d'imiter dans une moindre mesure, les chambres funéraires souterraines associées généralement à une architecture monumentale habituellement réservée aux classes les plus aisées. De plus, tout comme certaines chambres funéraires pouvaient bénéficier d'un couloir d'accès permettant de déposer les restes de plusieurs individus, l'architecture de ces coffrages pouvait également faciliter la réouverture de la tombe afin d'y pratiquer plusieurs dépôts et/ou d'effectuer différents gestes lors des cérémonies commémoratives.

La manière dont sont déposés les ossements dans la fosse sépulcrale est variable. L'étude comparative des modes de dépôts des ossements dans la tombe, entre les trois ensembles funéraires étudiés, étendue aux autres espaces funéraires présents dans les villes de Metz, Bavay et Thérouanne a permis de mettre en évidence des pratiques similaires ou différentielles pouvant dépendre d'une part du contexte géographique dans lequel est réalisé la tombe mais également de la période chronologique.
D'une manière générale, les principaux modes de dépôt des vestiges osseux sont représentés sur l'ensemble des sites étudiés mais les types les plus fréquemment utilisés peuvent varier d'un site à l'autre et certains particularismes semblent se dessiner entre les différentes capitales.

Dans la capitale Médiomatrique, le vase ossuaire (céramique et verre) est le mode majoritaire de dépôt des ossements, suivi par le dépôt en coffre de pierre, surmonté d'un couvercle ou d'une stèle, auquel peut également être associé dans certains cas, un récipient cinéraire. Les sépultures en terre libre sont quant à elles, peu représentées. En revanche, dans les territoires du nord de la Gaule, les modes de dépôt des restes osseux sont plus diversifiés et l'utilisation de coffre en pierre n'est peu ou pas connue. Dans la capitale des Nerviens, les ossements sont généralement déposés directement sur le fond de la

fosse sous forme d'un ou plusieurs amas plus ou moins concentrés. D'autres modes de dépôt des ossements sont également attestés, comme celui en vase ossuaire en céramique ou en verre ou encore celui en contenant en matériau périssable comme le coffret en bois et les enveloppes en tissu, mais ils sont moins fréquemment observés. Enfin chez les Morins, les sépultures en terre libre et celles effectuées dans un vase ossuaire (céramique et verre) semblent être les plus couramment représentées.

D'un point de vue chronologique, sur l'ensemble des villes étudiées, les vases en céramique sont utilisés au cours des trois premiers siècles de notre ère, voire jusqu'au 4ème siècle dans l'ensemble funéraire de Metz. Les sépultures en terre libre à ossements dispersés et à concentration d'ossements sont également représentées à cette même période, avec une plus forte fréquence au cours du 2ème siècle de notre ère. Les vases en verre semblent être caractéristiques des deux premiers siècles de notre ère dans l'est de la Gaule Belgique mais ils semblent perdurer jusque dans la première moitié du 3ème siècle à Thérouanne. Les coffres en pierre, bien que souvent non datés, semblent être utilisés le plus couramment au cours du 1er et du 2ème siècle après J.-C. Les coffrets en bois sont connus dès le 1er siècle de notre ère mais ils sont davantage présents dans les sépultures datées du 2ème siècle, notamment dans la deuxième moitié de ce siècle. Enfin, l'utilisation de contenant souple, bien qu'il s'agisse dans la majorité des cas d'une présence hypothétique, semblent se situer principalement au cours du 1er et du 2ème siècle après J.-C.

Ces tendances observées dans les trois capitales de cités sont d'une manière générale, similaires en de nombreux points avec celles observées par M.-J. Ancel en contexte rural, dans les mêmes zones géographiques[4]. Il semble donc que les particularismes observés au sein de chaque capitale de cité reflètent également l'image de ce qui se passe à l'intérieur de leur territoire et que les différences observées dans les choix du mode de dépôt des restes osseux entre les capitales de l'est et du nord de la Gaule Belgique se retrouvent également dans les ensembles funéraires ruraux.

Le poids des ossements déposés dans les sépultures est également variable d'une sépulture à l'autre. Néanmoins, il a pu être observé que d'une manière générale, la quantité d'ossements dans les sépultures individuelles d'adultes, d'immatures et même dans les sépultures plurielles est très peu élevée et qu'il se situe largement en-dessous des poids de référence obtenus dans les crématoriums actuels. Le poids d'ossements déposés n'est pas représentatif de l'intégralité du corps du défunt mais il semble y avoir une volonté de placer dans la tombe, une part plus ou moins importante de chaque région anatomique. Il semble donc que la quantité et le type d'ossements déposés résulte d'un choix délibéré effectué par les officiants à la crémation ou par la famille du défunt. Dans un certain nombre de sépulture, la part déposée peut même parfois être considérée comme symbolique, notamment dans les cas où la masse osseuse est inférieure à 50 g. Ce déficit d'ossements entre l'étape de la crémation et celle du dépôt dans la tombe peut s'expliquer d'une part, par le ramassage sur le bûcher ou bien comme nous avons pu le voir lors de l'étude des bûchers en fosse, tous les ossements et les résidus ne sont pas nécessairement collectés. Les ossements et ou les résidus prélevés ensuite peuvent subir plusieurs manipulations (nettoyage, tri…) et une partie d'entre eux peut, dans certains cas, être déposée dans un ou des lieux différents de celui du dépôt définitif. Sur les trois ensembles funéraires, aucune fosse de « rejet » de crémation n'a été observée.

L'analyse comparative des poids totaux des os brûlés et de la part pondérale des différents secteurs anatomiques entre les trois sites reste délicate à réaliser en raison des effectifs disproportionnés de tombes que ce soit entre les différentes phases chronologiques, l'âge au décès des sujets ou le type de

[4] Ancel M.-J. 2010, p. 310-312.

tombes observées. Néanmoins, au vue de ces premiers éléments, les données que nous obtenons tendent à montrer que le poids d'ossements déposés dans la tombe évolue au cours du temps, avec un poids moyen faible au cours du 1er siècle, qui tend à augmenter au 2ème siècle, tendance croissante qui perdure jusqu'au 3ème siècle à Metz. Les effectifs et les poids obtenus dans les ensembles funéraires de Metz et Bavay sont sensiblement identiques et permettent de confirmer cette évolution. En revanche, les données observées à Thérouanne, trop peu nombreuses, tendent à montrer un poids moyen recueilli dans les tombes ainsi qu'une courbe de distribution relativement différente des deux autres sites. Le trop faible échantillon étudié ici (12 tombes individuelles), ne permet pas de dire si ces divergences impliquent des pratiques et des traitements crématoires différents. L'hypothèse d'une évolution du poids osseux déposé dans les tombes lié à un facteur chronologique semble se dessiner mais seule une étude réalisée sur un plus grand nombre de gisements de la même période et cohérent culturellement pourrait confirmer ou infirmer ce sentiment. En revanche, cette tendance ne se confirme pas en ce qui concerne l'analyse des indices pondéraux, pour lesquels aucune pratique différentielle notable n'a pu être observée selon les différentes phases d'occupation des trois ensembles funéraires.

Concernant les modalités de dépôt des os brûlés dans la tombe, une grande complexité des manipulations osseuses et du traitement des os brûlés intervenant entre la collecte des éléments osseux sur le bûcher et leur dépôt final dans la tombe a pu être constatée. Bien que la pratique de déposer un seul amas d'os dans la tombe soit largement majoritaire dans les trois sites, plusieurs sépultures contenaient plusieurs amas osseux répartis dans différents lieux ou contenants. La séparation des ossements d'un même sujet dans plusieurs contenants a été reconnue dans au moins vingt cas. Lorsqu'une étude exhaustive des différents amas a pu être réalisée, il a été possible d'observer que la répartition ne correspondait généralement pas à une distribution spécifique par segments anatomiques précis, excepté dans un cas, où un des deux amas contenait exclusivement des éléments de diaphyses des membres. Pour les autres sépultures, les différents secteurs anatomiques sont répartis de manière homogène entre les différents dépôts. La séparation des ossements révèle également dans la majorité des cas un fort déséquilibre en poids entre les amas osseux. Dans les cas où les ossements ont été répartis à l'intérieur de plusieurs vases ossuaires, cette différence ne peut être imputée à la contenance du récipient, cette dernière étant largement supérieure à la quantité d'ossements déposés. Enfin, dans les tombes où plusieurs sujets étaient présents, il a pu être observé que les restes osseux de chaque individu pouvaient soit, être mélangés au sein d'un même (13 cas) ou de plusieurs amas différents (9 cas), soit être répartis individuellement à l'intérieur d'un amas ou d'un contenant particulier (5 cas).

Pour les modalités de dépôt des os brûlés à l'intérieur du contenant, seules quelques observations ponctuelles ont pu être réalisées car la majorité des amas osseux n'ont pas pu être fouillés selon le protocole adéquat ou ne possédaient pas une épaisseur et un poids total suffisant. A Metz, l'échantillon analysé a permis de montrer qu'il n'y a pas de corrélation directe entre l'ordre de dépôt et celui des différentes régions anatomiques. Le mode de remplissage des vases ossuaires est généralement aléatoire et toutes les régions anatomiques sont réparties de manière homogène à l'intérieur du contenant excepté dans quelques cas où il a pu être observé qu'un fragment de voûte crânienne de taille importante a été déposé en premier dans le fond du vase. En revanche, dans l'unique exemple analysé à Thérouanne, P. Bura a pu démontrer que les officiants ont respecté une certaine logique anatomique lors du dépôt des restes osseux de l'individu dans le vase ossuaire en plaçant en premier les éléments du crâne, puis les membres supérieurs et enfin les membres inférieurs.

Les sépultures à inhumation

Notre corpus n'a livré qu'un nombre restreint d'individus adultes et immatures inhumés dans les ensembles funéraires de Metz et de Thérouanne. Aucune tombe à inhumation de sujet décédé en phase infantile n'a été observée. Les données collectées parmi les autres cas recensés dans les trois capitales de cité nous a permis d'élargir nos observations même si les résultats obtenus s'avèrent relativement limité en raison de l'hétérogénéité des données dont nous disposons. Les modes d'inhumation se caractérisent par une grande variabilité dans l'attitude des corps, notamment pour la période du Haut Empire (sur le dos, sur le ventre, sur le côté) et dans l'architecture des tombes. D'une manière générale, on peut observer que dans les cités du nord de la Gaule, les dépôts «en pleine terre» et les coffrages en bois sont les modes de dépôt les plus fréquemment utilisés au cours des trois premiers siècles de notre ère. L'usage de déposer les corps dans un contenant semble être néanmoins la pratique la plus répandue : le coffrage en bois cloué est le type le plus couramment observé, généralement identifié grâce à la présence de clous associés à des traces ligneuses. Son apparition semble se situer dans le courant du 1er siècle de notre ère et son utilisation perdure toute au long de l'Antiquité tardive. Le contenant en bois non cloué parait également bien représenté au cours des trois premiers siècles de notre ère, toutefois sa fréquence est plus difficile à quantifier. Bien souvent, faute d'observations taphonomiques poussées, les sépultures possédant ce type de contenant sont classées dans la catégorie des tombes en pleine-terre. En l'absence de réexamen des données, la place qu'occupe le contenant non cloué reste donc *a priori* sous-évaluée. Les tombes peuvent également bénéficier d'un coffrage réalisé à l'aide de tuiles, de moellons ou de dalles de pierre. A l'instar des réceptacles fabriqués pour les sépultures à crémation, le plomb est également utilisé pour la réalisation de cercueil. Cette pratique, plus tardive dans le cas des sépultures à inhumation, semble apparaître, notamment dans les ensembles funéraires urbains, à partir du 3ème siècle de notre ère. Ce type de contenant peut être déposé directement dans la fosse ou alors être placé préalablement sur une civière en bois, dans un coffrage en bois cloué ou parfois à l'intérieur d'un sarcophage de pierre.

Le rôle du mobilier dans les structures funéraires

Les structures de dépôt définitif des restes du défunt sont le lieu de diverses pratiques et gestuelles exécutées autour de la sépulture et dans la tombe dans le but d'assurer la séparation du mort avec le monde des vivants et ainsi de faciliter son accès dans l'Autre Monde. Pour ce faire, la famille du défunt procède à la célébration d'une succession de gestes et de pratiques visant à purifier les vivants de la souillure engendrée par la mort et ainsi de permettre la transformation du statut du défunt et d'assurer sa séparation définitive d'avec le monde des vivants[5]. Ces gestes effectués pendant la constitution de la tombe et lors de sa clôture, sont répétés lors des cérémonies commémoratives au cours desquelles on vient rendre hommage au défunt et perpétuer sa mémoire. Le mobilier déposé dans la tombe, celui retrouvé brisé au-dessus et autour de la sépulture ou encore dans des fosses situées au sein de l'espace funéraire, témoignent de l'accomplissement de ces pratiques.

[5] Van Andringa W., Lepetz S. 2008b, p. 1131-1132.; Bats M. 2002, p. 285.

Le mobilier des sépultures à crémation

Nous avons évoqué précédemment, que le mobilier, notamment les vases issus du bûcher, caractérisés par la domination des vases à nourriture (solides et liquides), étaient destinés à recevoir les aliments et les liquides nécessaires au repas du défunt utilisés lors du sacrifice-banquet partagé entre le défunt, les dieux (pris sur le bûcher) et la famille (pris sur une table à côté du bûcher) réunis sur le lieu de la crémation[6]. Les gestes ponctuant cette étape des funérailles, relatés dans les textes antiques, indiquent également que les vases employés par les vivants lors du banquet sont ensuite brisés et brûlés[7], comme en témoigne les fragments de récipients calcinés retrouvés dans les couches de résidus de crémation dans les bûchers, ceux parfois présents dans les sépultures secondaires à crémation ou ceux retrouvés dans certaines fosses à offrandes ou fosses dépotoirs. A la vaisselle du banquet s'ajoute également les récipients ayant contenus les liquides (huiles, parfums, vin) pour effectuer les libations, les restes alimentaires (ossements animaux, graines) sacrifiés et/ou consommés ainsi qu'un certain nombre d'objets (lampe, monnaie) nécessaires pour l'exécution de rites symboliques (monnaie) ou d'inversion (lampe). Toutefois, dans la pratique de la crémation, le mobilier ne joue pas uniquement un rôle lors du banquet pris au cours de l'étape de la crémation mais il intervient successivement toute au long des funérailles, au cours desquelles, il est différemment mise en œuvre.

Lors de l'étape de la constitution de la tombe, des vases entiers, des objets symboliques (lampes, monnaies, balsamaires), des denrées alimentaires et parfois des objets « personnels » sont placés dans la sépulture, accompagnant ainsi les restes osseux du défunt. Ces objets sont généralement non brûlés, mais on l'a vu, une partie du mobilier issu de la crémation peut également être présent dans la tombe, soit de manière *a priori* involontaire (résultant d'un ramassage exhaustif sur le bûcher) ou alors volontairement réintroduit dans la tombe (sur l'amas osseux, dans un vase…).

Dans notre corpus, le dépôt de mobilier dans les structures secondaires à crémation est une pratique fréquente et régulière sur l'ensemble des trois sites funéraires étudiés. La part des sépultures ne contenant *a priori* aucun mobilier n'est toutefois pas négligeable, notamment à Metz, où environ 30 % des sépultures étudiées en étaient dépourvues. Notons toutefois que cette apparente absence de mobilier ne présume pas nécessairement de la déficience totale d'un dépôt dans la tombe. La présence d'offrandes périssables telles que certains dépôts animaux (viande sans os), de végétaux, de liquides ou encore de tissu ne laissant aucune trace après leur décomposition, est également envisageable et pourrait expliquer en partie ce phénomène.

En revanche, il existe une différence notable dans le type de mobilier déposé dans la tombe. Le dépôt de mobilier peut être constitué uniquement d'objets brûlés provenant du bûcher, exclusivement d'objets non brûlés ou alors associer les deux types de mobilier. Dans les trois ensembles funéraires de notre corpus, la fréquence de chaque type de dépôt varie sensiblement selon le site étudié. Les différentes gestuelles et pratiques inhérentes aux deux étapes principales des funérailles ne sont pas représentées de la même manière dans la sépulture selon les ensembles funéraires. A Metz, le mobilier présent dans la tombe reflète surtout les pratiques exécutées lors de l'étape de la crémation alors qu'à Thérouanne et particulièrement à Bavay, le mobilier déposé matérialise les gestuelles effectuées au cours de la crémation du corps et également pendant la cérémonie de dépôt des restes.

[6] Scheid J. 2005, p. 167.

[7] Scheid J. 1984, p. 131.

Dans notre corpus, les vases en céramique sont le type de mobilier le plus fréquemment déposé dans les tombes, suivis par les objets à vocation « rituelle » (lampe, monnaie, balsamaires) et par les objets « personnels » (notamment les éléments de toilette et d'habillement) mais leur fréquence montre une grande variabilité selon le site étudié. A Metz, le mobilier secondaire est composé principalement par des vases en céramique (16 % des tombes) et plus rarement pas des récipients en verre (2 cas), des lampes (2 cas) et des objets « personnels »un couteau (3 cas). A Bavay, le mobilier secondaire est essentiellement composé de vases (cela concerne 93 % des tombes) mais les sépultures peuvent également comporter un dépôt d'objets à vocation « rituelle » (43,5 % des tombes) et divers éléments ayant appartenu au défunt (33 % des tombes). Aux « Oblets » à Thérouanne, le mobilier secondaire est composé majoritairement de récipients en céramique (concerne 12 tombes sur les 15 étudiées) et/ou en verre (4 tombes). Les autres objets déposés non brûlés dans la tombe correspondent à des monnaies (3 tombes), des éléments d'habillement (fibules), des instruments de toilette (strigile), ou d'écriture (encrier).

La fonction des récipients de vaisselle déposés dans la tombe évoque également le repas funéraire. A Metz et à Bavay, les vases à solides sont prédominants dans la tombe par rapport aux vases à liquides, contrairement à Thérouanne où ce sont les vases utilisés pour le service et la consommation des liquides qui sont mieux représentés que les vases à nourriture solides. La fonction de vaisselle de table et la notion de « couvert » ou de « service » est concrètement illustrée dans les sépultures du 2ème siècle de l'ensemble funéraire de Bavay. Dans ces tombes, les dépôts de récipients en céramique correspondent à des modules précis de « couverts » (une petite coupe, une grande coupe, une assiette, un vase à boire et/ou un gobelet), déposés seuls ou en plusieurs exemplaires. Ces récipients non fonctionnels et spécialement fabriqués pour l'occasion, reflètent pleinement l'image symbolique du banquet funéraire. Selon F. Blaizot et ses collègues, la différence fonctionnelle des vases utilisés au cours du repas du banquet lors de la crémation (prédominance des vases à solides) et de ceux déposé dans la tombe (prépondérance des vases à liquides) implique de distinguer le rôle des ces deux types de dépôt lors des funérailles. Les vases déposés dans la tombe refléteraient un repas distinct de celui partagé sur le lieu de la crémation et s'apparenteraient davantage à celui des banquets à venir perpétuées lors des fêtes commémoratives[8]. Bien que dans notre corpus, les quelques exemples de bûchers étudiés ne permettent pas d'entrevoir une séparation fonctionnelle aussi marquée, cette interprétation nous semble la plus probable. En effet, la composition et l'agencement de la vaisselle en céramique dans les tombes de Bavay évoque pleinement la mise en scène d'un repas dressé dans la tombe. De plus, l'adoption en masse de ce type de dépôt dans la majorité des tombes du 2ème siècle de cet ensemble funéraire prouve la place importante du banquet funéraire lors des funérailles et la pleine assimilation par la population locale, des pratiques romaines. En revanche, à Metz et à Thérouanne, les dépôts secondaires de vaisselle céramique n'expriment pas aussi clairement cette image symbolique du banquet. Les formes des récipients déposés, sélectionnés parmi les vases en usage dans le contexte domestique, semblent toutefois compatibles avec l'idée du repas funéraire, mais dans ces deux ensembles funéraires, le repas n'est pas mis en scène.

Les autres objets comme les lampes, les balsamaires et les monnaies ou encore les objets « personnels » ne participent pas à la sphère du banquet. Ils sont les accessoires d'autres rites, que nous avons déjà évoqué précédemment (rites d'inversion ou de passage) également mis en œuvre lors de l'étape de la constitution de la tombe. La position de certains de ces objets dans la tombe, notamment pour les lampes (lampes à suif destinées à la réalisation de fumigations placées au-dessus des autres offrandes dans les tombes de Bavay) et les balsamaires (retrouvés couchés sur l'amas osseux) permet dans certains cas

[8] Blaizot F. *et al.* 2009, p. 324.

de mieux appréhender leur fonction. Le même type d'observation a pu être réalisé pour les cruches qui semblent occuper une place particulière dans les dotations funéraires. Leur position souvent marginale par rapport aux autres récipients semble indiquer que leur usage ne doit pas être simplement assimilé à un élément constitutif de la vaisselle de table (service des liquides) mais davantage à un ustensile nécessaire à la réalisation des pratiques libatoires qui devaient être effectuées en l'honneur du défunt et des dieux Mânes au cours de la cérémonie d'enfouissement du défunt[9]. Egalement utilisées au cours de la clôture définitive du bûcher ou de la fermeture de la tombe, la pratique de la libation semble être assimilée à la consécration d'un lieu funéraire qu'il soit celui du dépôt définitif des restes ou celui de la crémation du corps.

Le mobilier des sépultures à inhumation

Les sépultures à inhumation présentes dans notre corpus n'ont livré que très de mobilier associé aux défunts (4 tombes à Metz et 2 tombes à Thérouanne). Les quelques données que nous avons pu collecter tendent à montrer que le type de mobilier déposé dans les sépultures à inhumation est similaire à celui observé dans les sépultures à crémation (vases en céramique et en verre, balsamaires, monnaies, ossements animaux) ce qui indique que des gestes et des pratiques identiques (pratiques libatoires, évocation du banquet funéraire, service à ablutions, obole à Charon…) sont effectués pour les deux types de traitement du cadavre. Les récipients en céramique sont les offrandes les plus fréquemment associés au défunt. Leur position dans la tombe est très variable. Dans l'ensemble funéraire de Metz, il semble qu'il y ait une certaine préférence pour un dépôt des vases à liquides autour du crâne mais ce geste n'est toutefois pas systématique. A Thérouanne, en revanche, les vases à solides et à liquides sont regroupés ensemble au niveau de la partie inférieure du corps et plus particulièrement au pied. Aucun lien entre la position et la fonction des récipients ne semble donc se dessiner.

L'analyse fonctionnelle des vases déposés dans les sépultures à inhumation est similaire à celle observée dans les structures secondaires à crémation ce qui permet d'envisager que le mobilier des inhumations pourrait également se rapporter aux banquets à venir lors des fêtes commémoratives. Cependant, la première étape (banquet partagé) largement illustré dans les sépultures à crémation n'est pas représentée dans les tombes à inhumation. Ce constat étant peut être du au fait que l'ensemble des objets utilisés au cours des divers « rituels » ne sont pas forcément déposés dans le lieu de dépôt définitif des restes. Au final, le mode de traitement du cadavre ne semble pas impliquer une différence dans les gestes et les pratiques effectuées envers le défunt.

L'image sociale du dépôt funéraire

L'étude globale de la tombe et des éléments qui la composent a montré que l'ensemble des éléments collectés nous renseignent davantage sur les différents comportements que peut avoir une société envers ses morts plutôt que sur l'organisation de celle des vivants. L'analyse des différents rituels mis en œuvre aux cours des funérailles nous permet d'appréhender la manière dont est vécu par les différentes populations le passage entre le monde des vivants et celui des morts ainsi que le système culturel qui a permis aux sociétés de s'organiser afin de permettre au mort d'accéder au statut de défunt et de rejoindre la communauté des dieux Mânes. Bien que l'adoption des rites funéraires romains semble être le point commun entre ces différentes populations, l'ensemble des gestes et des pratiques effectuées ne sont pas

[9] Virgile, *Enéide*, 6, 224-225 ; Tibulle, *Elégies*, 3, 2, 15.

figées et peuvent varier en fonction du lieu, de la communauté, de ses traditions culturelles et également évoluer au cours du temps.

Les tentatives d'approche de l'identité du défunt à travers l'analyse du mobilier n'ont pas donné de résultats probants. Bien que dans quelques cas, le sexe ou l'âge du défunt puisse coïncider avec le type de mobilier déposé, la composition des dépôts funéraires n'a pas pour but d'individualiser et de représenter ce qu'était le défunt mais plutôt d'appliquer et de respecter une succession de gestes et de pratiques dans le but de permettre la transformation du statut du défunt et d'assurer sa séparation définitive d'avec le monde des vivants. De plus, la tombe et son mobilier ne représente qu'une partie de l'ensemble des rites accomplis. Les structures non sépulcrales tels que les fosses à offrandes doivent également être prises en compte pour une meilleure compréhension du statut du défunt. Le mobilier qu'elles comportent peut être le témoin de l'organisation d'un somptueux banquet partagé entre le défunt et sa famille lors de la crémation. Dans le cas où aucune partie des vestiges de ce banquet n'est transférée dans la tombe, nos interprétations basées uniquement sur le mobilier présent dans la sépulture risque d'être totalement erronées.

Les gestes et les sacrifices effectués autour de la tombe pendant les funérailles ou liés au culte de la mémoire

Une fois la cérémonie funèbre terminée, le lieu de dépôt définitif des restes devient un lieu consacré où la famille du défunt vient, au cours de fêtes commémoratives (*Parentalia*, *Parentatio*), effectuer des sacrifices pouvant être accompagnés de repas en l'honneur des Mânes du défunt et des divinités afin de perpétuer sa mémoire et de permettre à la famille de retrouver sa place dans la communauté des vivants. Les pratiques liées à la commémoration sont rarement miss en évidence dans les ensembles funéraires de Gaule en raison de l'état d'arasement des structures et de la mauvaise conservation des niveaux de sol des espaces funéraires. Néanmoins dans notre corpus d'étude, certains aménagements réalisés sur les sépultures à crémation ainsi que certaines structures situées en périphérie des tombes à crémation et à inhumation, permettent d'attester de la pratique de libations et de sacrifices.

La présence de conduit à libations n'a pas été observée sur les tombes que nous avons étudiées, toutefois dans l'ensemble funéraire de Metz, plusieurs tombes pour lesquelles des fragments de panse de céramique ou d'amphore servant de couverture ont été volontairement retaillés dans la partie centrale, afin d'aménager une ouverture au-dessus du vase ossuaire ou directement sur l'amas osseux. Bien qu'aucun conduit ou vase retourné n'ait été retrouvé en place, cet aménagement permet d'envisager la présence d'un dispositif en matériau périssable (bois ?). Ces conduits permettant d'accéder à l'intérieur de la tombe une fois la cérémonie funèbre terminée, étaient destinés à permettre le passage des offrandes et notamment des liquides déversés directement sur les ossements du défunt afin d'honorer ses Mânes au cours des fêtes commémoratives.

L'ensemble funéraire de Metz a également livré des assemblages de mobilier et des structures se rapportant à des sacrifices ou des repas effectués sur le lieu de dépôt définitif des restes. Des dépôts de surface au-dessus ou à proximité de sépultures à crémation comportant une quantité plus ou moins importante de vases en céramique brûlés et non brûlés et associant de la vaisselle de table (vases à solides, vases à liquides), à usage culinaire et des amphores ont été observés à plusieurs reprises. Bien qu'il soit difficile de rapporter ces vestiges à une commémoration en particulier, il est probable que le mobilier retrouvé au-dessus des tombes puisse correspondre à des reliques d'un ou plusieurs banquets, des restes d'ustensiles nécessaires pour le repas partagé sur le lieu de l'ensevelissement.

Plusieurs fosses dépourvus d'ossements humains mais contenant une quantité plus ou moins importante de récipients en céramique brûlés et non brûlés et pouvant être associés à des restes alimentaires calcinés étaient également présentes au sein de l'espace funéraire de Metz. Ces structures qualifiées de fosses à offrandes ou fosses « rituelles », qui peuvent être associées à des sépultures à crémation ou à inhumation ou se situer en périphérie des autres tombes, semblent également se rattacher aux pratiques de sacrifices et de repas funéraires. Bien que pour la fosse à offrandes 124, l'analyse de l'ensemble du mobilier permet d'envisager qu'il s'agisse des vestiges d'un sacrifice-banquet effectué au cours de la crémation du défunt, le contenu des autres fosses atteste également de la réalisation d'un sacrifice ou d'un repas correspondant à une succession de gestes au cours desquels un nombre plus ou moins important de mobilier est utilisé, brisé, passé au feu (ou non) puis enfin placé dans une fosse et recouvert de terre.

Ces structures conservant les vestiges d'un sacrifice ou d'un repas effectué à proximité des tombes à crémation mais également à inhumation permettent d'attester une fois encore qu'au cours des trois premiers siècles de notre ère, l'inhumation et la crémation coexistent au sein des mêmes ensembles funéraires et que des rites et des gestes identiques sont pratiqués (type de mobilier déposé dans la tombe et sacrifices et/ou repas funéraire) quelque soit le mode de traitement du corps.

Ces différents exemples montrent que la sépulture en Gaule romaine est considérée comme un lieu consacré où la mémoire du défunt est honorée à travers le culte funéraire. Elle est le support de pratiques de purification et de commémorations au cours desquelles on vient rendre hommage au défunt dans un culte célébré pour ses Mânes et perpétuer sa mémoire.

Au moment de mettre un terme à ce travail commencer depuis quelques années maintenant, il nous semble nécessaire de faire le point sur la place de l'archéologie funéraire dans les perspectives de recherche à venir. L'étude que nous avons menée démontre à quel point il est important de traiter le plus exhaustivement possible l'ensemble des données provenant de la fouille des espaces funéraires urbains. L'intérêt scientifique de ce type d'étude n'est aujourd'hui plus à démontrer mais cependant, il dépendra de l'exploitation des données si celles-ci sont orientées dès le départ vers une problématique définie visant à faire avancer notre compréhension du rituel funéraire dans son ensemble. Une grande majorité des sites funéraires et plus particulièrement ceux situés en contexte urbain, sont fouillés dans le cadre de l'archéologie préventive. Cette méthode d'intervention n'est pas toujours adaptée à l'avancement des problématiques funéraires actuelles. Dans bien des cas, les données que nous récoltons ne possèdent qu'un potentiel informatif restreint du fait de la mauvaise conservation des structures ou de la taille trop réduite des surfaces à explorer. *A contrario*, sur certains sites bien conservés, la masse de données collectées peut se révéler d'un intérêt scientifique exceptionnel mais les moyens dont nous disposons sont souvent insuffisants pour les traiter correctement.

Chaque archéologue ayant côtoyé ce milieu connait la frustration que l'on peut ressentir face à ce problème récurrent. Néanmoins, ce constat ne se veut pas défaitiste. La multiplication des fouilles de sites funéraires, même ceux *a priori* les moins bien conservés, peut apporter certaines réponses ponctuelles à des questionnements plus larges et peut également permettre une meilleure compréhension des pratiques funéraires. Au final, la question la plus importante n'est pas tant de savoir si tous les sites funéraires doivent être prescrits ou non, mais plutôt quelles stratégies et quelles méthodes doit-on mettre en œuvre

pour que la fouille de ces ensembles funéraires soit le mieux adaptée aux problématiques actuelles. Chaque site a un potentiel qui lui est propre, à nous d'opérer les meilleurs choix et d'orienter notre réflexion afin de répondre au mieux à ses problématiques spécifiques. On reproche souvent aux archéologues travaillant dans ce domaine de réaliser des rapports consistant en une juxtaposition d'études spécialisées sans qu'aucun travail de synthèse visant à la compréhension globale des pratiques funéraires ne soit effectué. Ce constat a été fait à plusieurs reprises ces dernières années, notamment par F. Blaizot et ses collègues dans son récent ouvrage de synthèse sur les pratiques funéraires dans le centre et le sud-est de la Gaule[10] mais également dans les comptes-rendus de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique et au cours des réunions réunissant les différents opérateurs et les agents des Services Régionaux de l'Archéologie.

Il est clair que l'avancement et l'amélioration de nos connaissances des pratiques funéraires des sociétés antiques ne pourra évoluer de manière significative que si la fouille des ensembles funéraires est réorientée vers une réflexion commune visant à définir et à caractériser dans sa globalité l'ensemble des éléments présents au sein d'un espace funéraire. Ainsi, le mobilier notamment céramique ne doit plus être étudié dans une seule vision typo-chronologique mais davantage tournée vers les différentes fonctions qu'il occupe dans les pratiques funéraires. Une attention particulière doit également être portée aux structures liées à la crémation des corps ainsi qu'à celles contenant les résidus et le mobilier issus de l'étape de la crémation. Ces structures sont généralement difficilement interprétables car elles n'ont pas fait l'objet d'une fouille adaptée. Concernant les bûchers funéraires, un protocole d'étude rigoureux mais facilement réalisable a été mise en place par H. Duday, V. Bel et F. Blaizot[11]. Fondé sur la répartition spatiale des différents vestiges, cette méthode permet de restituer le plus fidèlement possible l'organisation des vestiges et les gestes effectués lors de cette étape des funérailles. Enfin, la position des différents objets dans la tombe mais également ceux présents par-dessus la sépulture ou sur le niveau de sol autour de ces dernières doit être relevée et observée avec précision. Ces vestiges peuvent nous fournir des informations précieuses sur les gestes exécutés et la chronologie de leur déroulement, que ce soit au cours de la constitution de la tombe, lors de sa fermeture ou pendant les fêtes commémoratives.

Seule cette démarche nous permettra de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de ces espaces réservés aux morts mais également d'identifier les différentes étapes du rituel funéraire et les gestes qui les accompagnent. Il ne tient donc qu'à nous d'adopter et d'adapter cette démarche lors des nombreuses fouilles de sites funéraires à venir afin de tenter d'améliorer, avec les moyens dont nous disposons, la connaissance des sociétés antiques.

[10] Blaizot F. *et al*. 2009.

[11] Bel V. *et al.* 2008, p. 233-247.

Période	Type de dépôt	N° ST	vaisselle: récipient céramique	vaisselle: récipient verre	alimentaire: dépôt animal	alimentaire: dépôt végétal	lampe	balsamaire	miroir	parure / habillement: bracelet	parure / habillement: fibule	parure / habillement: perles	parure / habillement: boutons tab.	instruments / outils: couteau	instruments / outils: cochlear tab.	objets divers: monnaie	objets divers: figurine	objets divers: chenet	objets divers: clochette	objets divers: jetons tab.	objets divers: objets indét.	objets divers: tabletterie indét.	coffre / coffret: charnons tab.	coffre / coffret: éléments de coffret
1er s.	CC	002-01			1																			
1er s.	CC	046-01			1																			
1er s.	CC	047																						
1er s.	CC	048-01/048-02			2			1																
1er s.	CC	049-01			1																			
1er s.	CC	051-03	2		1																			
1er s.	CC	052-01/052-02			2																			
1er s.	CC	056-01			1																			
1er s.	CC	057-04			1																1			
1er s.	CC	062-01			1										1	1								
1er s.	CC	063-01			1																	1		
1er s.	CC	064-01			1										1									
1er s.	CC	064-02/064-04			2																			
1er s.	CC	064-03			1																			
1er s.	CC	072-01			1																			
1er s.	CC	079-09			1			1																
1er s.	CC	080-01																						
1er s.	CC	093-01/093-03			1																			
1er s.	CC	094-01/094-02			1			1																
1er s.	SC	096-03	4				1																	
1er s.	CC	100-01			1											1								
1er s.	CC	165-01																						
1er s.	CC	168-01																						
1er s.	CC	190-01			1																			
1er s.	CC	190-02			1																			
1er s.	CC	201-02																						
1er s.	CC	207-01			1																			
1er s.	CC	211-05			1																			
1er s.	CC	218-07																						
1er s.	CC	223-01			1																			
1er s.	CC	223-03																						
1er s.	CC	227-01/227-02			1																			
1er s.	CC	243-01			1											1								
transition 1er s. / 2ème s.	CV	050-01			1																	15	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	072-02																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	073-01			1			1									1					51	28	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	079-06	1		1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CV	084-02						1																
transition 1er s. / 2ème s.	CC	096-02			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CV	097-02			1			1													1			
transition 1er s. / 2ème s.	CV	126-01			1			1																
transition 1er s. / 2ème s.	CV	126-03			1																	14		
transition 1er s. / 2ème s.	CV	156-01			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CC	179-05			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CV	183-01			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CC	184-04			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	SC	184-05			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CC	190-06											1							18				
transition 1er s. / 2ème s.	CC	200-01			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CV	203-01			1																			
transition 1er s. / 2ème s.	CV	209-01			1		1																	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	220-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	227-03/227-04		1																				
transition 1er s. / 2ème s.	CC	229-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	241-01			1																			
2ème s.	CC	001-01/001-02																						
2ème s.	CC	001-03																						
2ème s.	SC	003	7	1	1			1															1	
2ème s.	SC	004	8		1			1														16	3	
2ème s.	SC	005	6					1				1												
2ème s.	SC	006	5	1																				
2ème s.	CC	051-02																						
2ème s.	CC	051-04																						
2ème s.	CC	057-01																						
2ème s.	CC	075-01			1																			
2ème s.	SC	077-01	1		1			1																
2ème s.	CC	079-02																						
2ème s.	CC	079-04			1																			
2ème s.	SC	079-08	2		1																			
2ème s.	CC	079-11																						
2ème s.	CC	079-12																						
2ème s.	SC	082-02	2		1																			
2ème s.	CC	082-03																						
2ème s.	CC	082-05																						
2ème s.	CC	090-01/090-02		1	2			1																
2ème s.	CC	091-01			1			1																
2ème s.	CC	095-02																						
2ème s.	CC	098-01			1																			
2ème s.	CC	101-02			1			1																
2ème s.	CC	104-01			1			1																
2ème s.	CC	105-01																						
2ème s.	CV	107-01			1		1									2					15			
2ème s.	CC	112-01			1											1								
2ème s.	CC	122-01	2																					
2ème s.	CC	122-03						1																
2ème s.	CC	122-04																						
2ème s.	CC	125-01			1			1																
2ème s.	CC	127-07			1																			
2ème s.	SC	127-08																						
2ème s.	CC	132-01			1																			
2ème s.	SC	134-01			1																			
2ème s.	CV	135-01			1										1									
2ème s.	CC	137-01			1																	16	5	
2ème s.	SC	157	1		1																			
2ème s.	SC	162-01			1			1								1								
2ème s.	SC	169-01																						
2ème s.	CC	172-01																						
2ème s.	CC	176-01																						
2ème s.	CC	178-02			1																			
2ème s.	CC	181-01			1																			
2ème s.	CC	184-01																						
2ème s.	SC	184-09	5																					
2ème s.	CC	184-10			1																			
2ème s.	CC	186-01/02/03/05			1																			
2ème s.	CC	188-02																						
2ème s.	CC	190-03			1																			
2ème s.	CC	190-05			1																			
2ème s.	SC	191-01																						
2ème s.	CC	195-01	1		1																			
2ème s.	SC	196-01						1																
2ème s.	CC	202-02			1																			
2ème s.	CC	205-01			1			1																
2ème s.	CC	205-02																						
2ème s.	CC	211-02																						
2ème s.	CC	214-01			1																			
2ème s.	CC	216-01																						
2ème s.	CC	218-01		1	1																			
2ème s.	CC	218-02			1																			
2ème s.	CC	218-04																						
2ème s.	CC	218-05			1																			
2ème s.	CC	219-01			1																			
2ème s.	TB	224-01/224-02	2													3						10		
2ème s.	CC	226-01			1																			
2ème s.	CC	245-01			1			1								1								
2ème s.	SC	257-01	1		1																			
2ème s.	CC	267-01	1																					

Période	Type de dépôt	N° ST	vaisselle: récipient céramique	vaisselle: récipient verre	alimentaire: dépôt animal	alimentaire: dépôt végétal	lampe	balsamaire	miroir	parure / habillement: bracelet	parure / habillement: fibule	parure / habillement: perles	parure / habillement: boutons tab.	instruments / outils: couteau	instruments / outils: cochlear tab.	objets divers: monnaie	objets divers: figurine	objets divers: chenet	objets divers: clochette	objets divers: jetons tab.	objets divers: objets indét.	objets divers: tabletterie indét.	coffre / coffret: charnons tab.	coffre / coffret: éléments de coffret
1er s.	CC	002-01																						
1er s.	CC	046-01																						
1er s.	CC	047																			1			
1er s.	CC	048-01/048-02																						
1er s.	CC	049-01																						
1er s.	CC	051-03																						
1er s.	CC	052-01/052-02																						
1er s.	CC	056-01																						
1er s.	CC	057-04																						
1er s.	CC	062-01																						
1er s.	CC	063-01																						
1er s.	CC	064-01																						
1er s.	CC	064-02/064-04	1																					
1er s.	CC	064-03																						
1er s.	CC	072-01																						
1er s.	CC	079-09																						
1er s.	CC	080-01																						
1er s.	CC	093-01/093-03																						
1er s.	CC	094-01/094-02																						
1er s.	SC	096-03																						
1er s.	CC	100-01																						
1er s.	CC	165-01																						
1er s.	CC	168-01																						
1er s.	CC	190-01	1																					
1er s.	CC	190-02																						
1er s.	CC	201-02																						
1er s.	CC	207-01																						
1er s.	CC	211-05																						
1er s.	CC	218-07																						
1er s.	CC	223-01																						
1er s.	CC	223-03																						
1er s.	CC	227-01/227-02	1																					
1er s.	CC	243-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	050-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	072-02																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	073-01	1																					
transition 1er s. / 2ème s.	CC	079-06																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	084-02																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	096-02																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	097-02																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	126-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	126-03	1																					
transition 1er s. / 2ème s.	CV	156-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	179-05																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	183-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	184-04																						
transition 1er s. / 2ème s.	SC	184-05	3																					
transition 1er s. / 2ème s.	CC	190-06																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	200-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	203-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	209-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	220-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	227-03/227-04																						
transition 1er s. / 2ème s.	CC	229-01																						
transition 1er s. / 2ème s.	CV	241-01																						
2ème s.	CC	001-01/001-02																			1			
2ème s.	CC	001-03																						
2ème s.	SC	003	14																					
2ème s.	SC	004	5																		1			
2ème s.	SC	005	1											1					1					1
2ème s.	SC	006	4																					
2ème s.	CC	051-02																						
2ème s.	CC	051-04																						
2ème s.	CC	057-01																						
2ème s.	CC	075-01																						
2ème s.	SC	077-01	1																					
2ème s.	CC	079-02																						
2ème s.	CC	079-04																						
2ème s.	SC	079-08																						
2ème s.	CC	079-11	1																					
2ème s.	CC	079-12	1																					
2ème s.	SC	082-02																						
2ème s.	CC	082-03	1																					
2ème s.	CC	082-05																						
2ème s.	CC	090-01/090-02																						
2ème s.	CC	091-01																						
2ème s.	CC	095-02	1																					
2ème s.	CC	098-01																						
2ème s.	CC	101-02																						
2ème s.	CC	104-01																						
2ème s.	CC	105-01																						
2ème s.	CV	107-01		1			1																	
2ème s.	CC	112-01																						
2ème s.	CC	122-01	2																					
2ème s.	CC	122-03																						
2ème s.	CC	122-04																						
2ème s.	CC	125-01																						
2ème s.	CC	127-07																						
2ème s.	SC	127-08																						
2ème s.	CC	132-01																						
2ème s.	SC	134-01	1																					
2ème s.	CV	135-01	1																					
2ème s.	CC	137-01	1																					
2ème s.	SC	157	2																					
2ème s.	SC	162-01																						
2ème s.	SC	169-01	1																					
2ème s.	CC	172-01																						
2ème s.	CC	176-01																						
2ème s.	CC	178-02																						
2ème s.	CC	181-01																						
2ème s.	CC	184-01																						
2ème s.	SC	184-09	3																					
2ème s.	CC	184-10																						
2ème s.	CC	186-01/02/03/05																						
2ème s.	CC	188-02	1																					
2ème s.	CC	190-03																						
2ème s.	CC	190-05																						
2ème s.	SC	191-01																						
2ème s.	CC	195-01																			2			
2ème s.	SC	196-01	4																					
2ème s.	CC	202-02	1																					
2ème s.	CC	205-01																						
2ème s.	CC	205-02																						
2ème s.	CC	211-02																						
2ème s.	CC	214-01																						
2ème s.	CC	216-01																						
2ème s.	CC	218-01																						
2ème s.	CC	218-02																						
2ème s.	CC	218-04																						
2ème s.	CC	218-05																						
2ème s.	CC	219-01																						
2ème s.	TB	224-01/224-02	1																					
2ème s.	CC	226-01																						
2ème s.	CC	245-01																						
2ème s.	SC	257-01	1																					
2ème s.	CC	267-01					1																	

Période	Type de dépôt	N° ST	total offrandes secondaires	total offrandes primaires	TOTAL OFFRANDES	MOYENNE
1er s.	CC	002-01	0	1	1	
1er s.	CC	046-01	0	1	1	
1er s.	CC	047	1	0	1	
1er s.	CC	048-01/048-02	0	3	3	
1er s.	CC	049-01	0	1	1	
1er s.	CC	051-03	0	3	3	
1er s.	CC	052-01/052-02	0	2	2	
1er s.	CC	056-01	0	1	1	
1er s.	CC	057-04	0	2	2	
1er s.	CC	062-01	0	3	3	
1er s.	CC	063-01	0	2	2	
1er s.	CC	064-01	0	2	2	
1er s.	CC	064-02/064-04	1	2	3	
1er s.	CC	064-03	0	1	1	
1er s.	CC	072-01	0	1	1	
1er s.	CC	079-09	0	2	2	
1er s.	CC	080-01	0	0	0	
1er s.	CC	093-01/093-03	0	1	1	
1er s.	CC	094-01/094-02	0	2	2	
1er s.	SC	096-03	0	5	5	
1er s.	CC	100-01	0	2	2	
1er s.	CC	165-01	0	0	0	
1er s.	CC	168-01	0	0	0	
1er s.	CC	190-01	1	1	2	
1er s.	CC	190-02	0	1	1	
1er s.	CC	201-02	0	0	0	
1er s.	CC	207-01	0	1	1	
1er s.	CC	211-05	0	1	1	
1er s.	CC	218-07	0	0	0	
1er s.	CC	223-01	0	1	1	
1er s.	CC	223-03	0	0	0	
1er s.	CC	227-01/227-02	1	1	2	
1er s.	CC	243-01	0	2	2	1,5
transition 1er s. / 2ème s.	CV	050-01	0	17	17	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	072-02	0	0	0	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	073-01	1	82	83	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	079-06	0	2	2	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	084-02	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	096-02	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	097-02	0	3	3	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	126-01	0	2	2	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	126-03	1	15	16	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	156-01	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	179-05	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	183-01	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	184-04	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	SC	184-05	3	1	4	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	190-06	0	19	19	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	200-01	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	203-01	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	209-01	0	2	2	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	220-01	0	0	0	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	227-03/227-04	0	1	1	
transition 1er s. / 2ème s.	CC	229-01	0	0	0	
transition 1er s. / 2ème s.	CV	241-01	0	1	1	7,2
2ème s.	CC	001-01/001-02	1	0	1	
2ème s.	CC	001-03	0	0	0	
2ème s.	SC	003	14	11	25	
2ème s.	SC	004	6	29	35	
2ème s.	SC	005	4	8	12	
2ème s.	SC	006	4	6	10	
2ème s.	CC	051-02	0	0	0	
2ème s.	CC	051-04	0	0	0	
2ème s.	CC	057-01	0	0	0	
2ème s.	CC	075-01	0	1	1	
2ème s.	SC	077-01	1	3	4	
2ème s.	CC	079-02	0	0	0	
2ème s.	CC	079-04	0	1	1	
2ème s.	SC	079-08	0	3	3	
2ème s.	CC	079-11	1	0	1	
2ème s.	CC	079-12	1	0	1	
2ème s.	SC	082-02	0	3	3	
2ème s.	CC	082-03	1	0	1	
2ème s.	CC	082-05	0	0	0	
2ème s.	CC	090-01/090-02	0	4	4	
2ème s.	CC	091-01	0	2	2	
2ème s.	CC	095-02	1	0	1	
2ème s.	CC	098-01	0	1	1	
2ème s.	CC	101-02	0	2	2	
2ème s.	CC	104-01	0	2	2	
2ème s.	CC	105-01	0	0	0	
2ème s.	CV	107-01	2	19	21	
2ème s.	CC	112-01	0	2	2	
2ème s.	CC	122-01	2	2	4	
2ème s.	CC	122-03	0	1	1	
2ème s.	CC	122-04	0	0	0	
2ème s.	CC	125-01	0	2	2	
2ème s.	CC	127-07	0	1	1	
2ème s.	SC	127-08	0	0	0	
2ème s.	CC	132-01	0	1	1	
2ème s.	SC	134-01	1	1	2	
2ème s.	CV	135-01	1	2	3	
2ème s.	CC	137-01	1	22	23	
2ème s.	SC	157	2	2	4	
2ème s.	SC	162-01	0	3	3	
2ème s.	SC	169-01	1	0	1	
2ème s.	CC	172-01	0	0	0	
2ème s.	CC	176-01	0	0	0	
2ème s.	CC	178-02	0	1	1	
2ème s.	CC	181-01	0	1	1	
2ème s.	CC	184-01	0	0	0	
2ème s.	SC	184-09	3	5	8	
2ème s.	CC	184-10	0	1	1	
2ème s.	CC	186-01/02/03/05	0	1	1	
2ème s.	CC	188-02	1	0	1	
2ème s.	CC	190-03	0	1	1	
2ème s.	CC	190-05	0	1	1	
2ème s.	SC	191-01	0	0	0	
2ème s.	CC	195-01	2	2	4	
2ème s.	SC	196-01	4	1	5	
2ème s.	CC	202-02	1	1	2	
2ème s.	CC	205-01	0	2	2	
2ème s.	CC	205-02	0	0	0	
2ème s.	CC	211-02	0	0	0	
2ème s.	CC	214-01	0	1	1	
2ème s.	CC	216-01	0	0	0	
2ème s.	CC	218-01	0	2	2	
2ème s.	CC	218-02	0	1	1	
2ème s.	CC	218-04	0	0	0	
2ème s.	CC	218-05	0	1	1	
2ème s.	CC	219-01	0	1	1	
2ème s.	TB	224-01/224-02	1	15	16	
2ème s.	CC	226-01	0	1	1	
2ème s.	CC	245-01	0	3	3	
2ème s.	SC	257-01	1	2	3	
2ème s.	CC	267-01	1	1	2	3,3

Annexe 1 : Les différentes catégories d’offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation du 1er et du 2ème siècle après J.-C. dans l’ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux».

		vaisselle			alimentaire			parure / habillement						instruments / outils		objets divers								coffre / coffret	
		récipient céramique	récipient verre	récipient métal	dépôt animal	dépôt végétal	lampe	balsamaire	miroir	bracelet	fibule	perles	boutons tab.	couteau	cuillère tab.	monnaie	figurine	cheret	clochette	jetons tab.	objets indét.	tablett. indét.	tablett. indét.	charnons tab.	éléments de coffret
3ème s.	CC 043																								
	CC 085-01	1			1																	26		11	
	SC 058-01	1			1																				
	CC 029-03																								
	SC 029-10	4																							
	CC 105-01																								
	CC 120-01	6																							
	CC 127-02	2			1																				
	CC 130-01																								
	CC 179-01/179-03	1			1																				
	CC 190-08																								
	CC 200-02																								
	CC 200-03																								
	CC 214-03																								
	CC 225-01	1																							
	CC 233-04																								
	CC 260-01																								
	CC 265-01																								
4ème s.	CC 079-07																								
	CC 174-01																								
	CC 238-03	1																							
gallo-romain	CL 1027																								
	CL 1028																								
	CL 1029	2																							
	CL 1039																								
	SC 1040	1																							
	CC 1045	1																							
	CC 046-02																								
	CC 048-03																								
	CC 051-01	1																							
	CC 054-01																								
	CC 057-02																								
	SC 057-03																								
	CC 057-05	1																							
	CC 057-06																								
	CC 057-07																								
	CC 059-01																								
	CC 061-01																								
	CC 061-02																								
	CC 061-03																								
	CC 065-01																								
	CC 065-05																								
	CC 067-02																								
	CC 068-01																								
	CC 069-01																								
	CC 069-02																								
	CC 070-01	1																							
	SC 073-03																								
	CC 074-01																								
	CC 079-01																								
	CC 079-13																								
	CC 082-01																								
	CC 082-06																								
	CC 082-04																								
	CC 083-01																								
	CC 083-03																								
	SC 083-04																								
	CC 089-01	1																							
	SC 089-02																								
	CC 095-01																								
	CC 096-01																								
	CC 099-01																								
	CC 099-02																								
	CC 101-01																								
	CC 103-01																								
	SC 106-01	1																							
	CC 109-01																								
	CC 110-01																								
	CC 111-01																								
	CC 112-02																								
	CC 112-05																								
	CC 112-06																								
	CC 115-01																								
	CC 114-01																								
	SC 114-02																								
	SC 114-03																								
	SC 115-01	1																							
	CC 115-02																								
	CC 117-01																								
	CC 118-01																								
	CC 118-02																								
	SC 118-03																								
	CC 119-01																								
	SC 119-02																								
	CC 121-01																								
	CC 122-02																								
	CC 122-05																								
	CC 123-01																								
	CC 127-01																								
	CC 144-01	1																							
	SC 149-01																								
	SC 165-01																								
	CC 167-01																								
	CC 170-01																								
	CC 176-02	1																							
	CC 177-01																								
	CC 178-01																								
	CC 184-01																								
	SC 184-03																								
	SC 187-01																								
	SC 187-02	1																							
	SC 187-03																								
	CC 190-04																								
	CC 192-01																								
	CC 192-02																								
	SC 194-01																								
	CC 195-02																								
	CC 199-01																								
	CC 202-01																								
	CC 206-01	1																							
	CC 206-02																								
	CC 209-02																								
	CC 210-02																								
	CC 211-03																								
	CC 211-04																								
	CC 212-01																								
	CC 214-02																								
	CC 217-01																								
	CC 218-06																								
	CC 221-01																								
	CC 222-01																								
	CC 222-02	1																							
	SC 233-01																								
	CC 233-02																								
	CC 233-03																								
	CC 233-05																								
	CC 244-01																								
	CC 258-01																								
	SC 276	1																							
		81	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	5	0	0	1
		69	7	153	0	3	24	0	0	1	2	0	12	1	0	0	20	18	178	59	0				

		total offrandes secondaires	total offrandes primaires	TOTAL OFFRANDES	MOYENNE
3ème s.	CC 043	0	0	0	
	CC 085-01	0	39	39	
	SC 058-01	4	2	6	
	CC 029-03	0	0	0	
	SC 029-10	6	2	8	
	CC 105-01	0	0	0	
	CC 120-01	1	0	1	
	CC 127-02	0	0	0	
	CC 130-01	0	1	1	
	CC 179-01/179-03	1	0	1	
	CC 190-08	0	0	0	
	CC 200-02	0	1	1	
	CC 200-03	0	0	0	
	CC 214-03	0	1	1	
	CC 225-01	1	0	1	
	CC 233-04	0	1	1	
	CC 260-01	0	2	2	
	CC 265-01	0	0	0	
4ème s.	CC 079-07	0	1	1	3,4
	CC 174-01	0	1	1	
	CC 238-03	1	0	1	4,7
gallo-romain	CL 1027	0	0	0	
	CL 1028	0	0	0	
	CL 1029	2	0	2	
	CL 1039	0	0	0	
	SC 1040	1	8	9	
	CC 1045	1	0	1	
	CC 046-02	1	1	2	
	CC 048-03	0	1	1	
	CC 051-01	1	7	8	
	CC 054-01	0	1	1	
	CC 057-02	2	0	2	
	SC 057-03	0	1	1	
	CC 057-05	1	1	2	
	CC 057-06	0	1	1	
	CC 057-07	0	1	1	
	CC 059-01	0	1	1	
	CC 061-01	0	1	1	
	CC 061-02	0	1	1	
	CC 061-03	0	1	1	
	CC 065-01	0	1	1	
	CC 065-05	0	1	1	
	CC 067-02	0	1	1	
	CC 068-01	0	1	1	
	CC 069-01	0	1	1	
	CC 069-02	0	1	1	
	CC 070-01	1	0	1	
	SC 073-03	0	1	1	
	CC 074-01	0	1	1	
	CC 079-01	0	1	1	
	CC 079-13	0	1	1	
	CC 082-01	0	1	1	
	CC 082-06	0	1	1	
	CC 082-04	0	1	1	
	CC 083-01	0	1	1	
	CC 083-03	0	1	1	
	SC 083-04	0	1	1	
	CC 089-01	1	0	1	
	SC 089-02	0	1	1	
	CC 095-01	0	1	1	
	CC 096-01	0	1	1	
	CC 099-01	0	1	1	
	CC 099-02	0	1	1	
	CC 101-01	0	1	1	
	CC 103-01	0	1	1	
	SC 106-01	1	0	1	
	CC 109-01	0	1	1	
	CC 110-01	0	1	1	
	CC 111-01	0	1	1	
	CC 112-02	0	1	1	
	CC 112-05	0	1	1	
	CC 112-06	0	1	1	
	CC 115-01	0	1	1	
	CC 114-01	0	1	1	
	SC 114-02	0	1	1	
	SC 114-03	0	1	1	
	SC 115-01	1	0	1	
	CC 115-02	0	1	1	
	CC 117-01	0	1	1	
	CC 118-01	0	1	1	
	CC 118-02	0	1	1	
	SC 118-03	0	1	1	
	CC 119-01	0	1	1	
	SC 119-02	0	1	1	
	CC 121-01	0	1	1	
	CC 122-02	0	1	1	
	CC 122-05	0	1	1	
	CC 123-01	0	1	1	
	CC 127-01	0	1	1	
	CC 144-01	1	0	1	
	SC 149-01	0	1	1	
	SC 165-01	0	1	1	
	CC 167-01	0	1	1	
	CC 170-01	0	1	1	
	CC 176-02	1	0	1	
	CC 177-01	0	1	1	
	CC 178-01	0	1	1	
	CC 184-01	0	1	1	
	SC 184-03	0	1	1	
	SC 187-01	0	1	1	
	SC 187-02	1	0	1	
	SC 187-03	0	1	1	
	CC 190-04	0	1	1	
	CC 192-01	0	1	1	
	CC 192-02	0	1	1	
	SC 194-01	0	1	1	
	CC 195-02	0	1	1	
	CC 199-01	0	1	1	
	CC 202-01	0	1	1	
	CC 206-01	1	0	1	
	CC 206-02	0	1	1	
	CC 209-02	0	1	1	
	CC 210-02	0	1	1	
	CC 211-03	0	1	1	
	CC 211-04	0	1	1	
	CC 212-01	0	1	1	
	CC 214-02	0	1	1	
	CC 217-01	0	1	1	
	CC 218-06	0	1	1	
	CC 221-01	0	1	1	
	CC 222-01	0	1	1	
	CC 222-02	1	1	2	
	SC 233-01	0	1	1	
	CC 233-02	0	1	1	
	CC 233-03	0	1	1	
	CC 233-05	0	1	1	
	CC 244-01	0	1	1	
	CC 258-01	0	1	1	
	SC 276	1	0	1	1,1
		93	549	642	

Annexe 2 : Les différentes catégories d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation du 3ème et du 4ème siècle après J.-C. et les tombes non datées dans l'ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux».

Annexe 3 : Les différentes catégories d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation de l'ensemble funéraire de Bavay «La Tache des Prés Aulnoys».

| N° ST | Type de dépôt | vaisselle | alimentaire | | | | | toilette | | parure / habillement | | | | | | | | | | | | | | | | | | outil | | | | | | | | | | | | | | | | | |

		cruche		coupe		coupelle		écuelle		gobelet		assiette		pot		jatte		amphore		patère		brûle-parfum		Total
		P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	
1er s.	CC 002-01														1									1
	CC 046-01																							0
	CC 047																							0
	CC 048-01/048-02																							0
	CC 049-01																							0
	CC 051-03			2																				2
	CC 052-01/052-02																							0
	CC 056-01																							0
	CC 057-04																							0
	CC 062-01																							0
	CC 063-01																							0
	CC 064-01													1										1
	CC 064-02/064-04																							0
	CC 064-03																							0
	CC 072-01																							0
	CC 079-09																							0
	CC 080-01																							0
	CC 093-01/093-03																							0
	CC 094-01/094-02													2										2
	SC 096-03			1				1																2
	CC 100-01																							0
	CC 165-01																							0
	CC 168-01																							0
	CC 190-01														1									1
	CC 190-02																							0
	CC 201-02																							0
	CC 207-01																							0
	CC 211-05														3									3
	CC 218-07																							0
	CC 223-01																							0
	CC 223-03																							0
	CC 227-01/227-02																							0
	CC 243-01																							0
	TOTAL	**0**	**0**	**3**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**	**16**	**1**	**0**	**1**	**2**	**0**	**0**	**1**	**0**	**88**
transition 1er s. / 2ème s.	CV 050-01																							0
	CC 072-02																							0
	CC 073-01																							0
	CC 079-06																							0
	CV 084-02																							0
	CC 096-02																							0
	CV 097-02																							0
	CV 126-01														1									1
	CV 126-03																							0
	CV 156-01																							0
	CC 179-05																							0
	CV 183-01																							0
	CC 184-04														3									3
	SC 184-05																							0
	CC 190-06																							0
	CC 200-01																							0
	CV 203-01																							0
	CV 209-01																							0
	CC 220-01																							0
	CV 227-03/227-04																							0
	CC 229-01																							0
	CV 241-01																							0
	TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**5**
2ème s.	CC 001-01/001-02																							0
	CC 001-03	1																						1
	SC 003			5	2			1	9					2	4	1								21
	SC 004			3	1			2	2					3	4	1						1		14
	SC 005			1	1			1	1					2	1			1	2					7
	SC 006			2																				8
	CC 051-02	1																						0
	CC 051-04														1									1
	CC 057-01																							0
	CC 075-01																							0
	SC 077-01																							0
	CC 079-02																							0
	CC 079-04																							0
	SC 079-08																							0
	CC 079-11														1									1
	CC 079-12																							0
	SC 082-02			2																				2
	CC 082-03																							0
	CC 082-05																							0
	CC 090-01/090-02																							0
	CC 091-01				1																			1
	CC 095-02																							0
	CC 098-01																							0
	CC 101-02																							0
	CC 104-01																							0
	CC 105-01																							0
	CV 107-01																							0
	CC 112-01				1																			1
	CC 122-01			1	1			1																4
	CC 122-03																							0
	CC 122-04																							0
	CC 125-01																							0
	CC 127-07																							0
	SC 127-08																							0
	CC 132-01																							0
	SC 134-01				1									1										1
	CV 135-01																							0
	CC 137-01				1										1									1
	SC 157																							0
	SC 162-01							1																1
	SC 169-01																							0
	CC 172-01																							0
	CC 176-01																							0
	CC 178-02																							0
	CC 181-01																							0
	CC 184-01																							0
	SC 184-09							1	1					1	1									8
	CC 184-10																							0
	CC 186-01/02/03/05																							0
	CC 188-02				1																			1
	CC 190-03																							0
	CC 190-05																							0
	SC 191-01																							0
	CC 195-01																							0
	SC 196-01																							0
	CC 202-02																							0
	CC 205-01																							0
	CC 205-02																							0
	CC 211-02																							0
	CC 214-01																							0
	CC 216-01																							0
	CC 218-01																							0
	CC 218-02																							0
	CC 218-04																							0
	CC 218-05																							0
	CC 219-01																							0
	TB 224-01/224-02																							0
	CC 226-01																							0
	CC 245-01																							0
	SC 257-01				1																			1
	CC 267-01			1																				1
	TOTAL	**2**	**5**	**19**	**9**	**0**	**1**	**10**	**11**	**0**	**0**	**1**	**2**	**6**	**16**	**1**	**0**	**1**	**2**	**0**	**0**	**1**	**1**	**88**

Annexe 4 : Tableau récapitulatif de la quantité et des types de vases d'accompagnement déposés dans les sépultures à crémation du 1er et du 2ème siècle après J.-C. de l'ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux».

Période		Tombe	cruche		coupe		coupelle		écuelle		gobelet		assiette		pot		jatte		amphore		patère		brûle-parfum		Total
			P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	
3ème s.	CC	043																							0
	CC	055-01							1																1
	SC	058-01				1						1				1	1								4
	CC	079-03																							0
	SC	079-10		1				1	2							2									6
	CC	102-01																							0
	CC	120-01													1										1
	CC	127-02																							0
	CC	130-01																							0
	CC	179-01/179-03																							0
	CC	190-08																							0
	CC	200-02																							0
	CC	200-03																							0
	CC	214-03																							0
	CC	225-01																							0
	CC	233-04		1																					1
	CC	260-01																							0
	CC	262-01																							0
		TOTAL	**0**	**2**	**0**	**1**	**0**	**1**	**3**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**1**	**3**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13**
4ème s.	CC	079-07																							0
	CC	174-01																							0
	CC	218-03																							0
		TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
gallo-romain	CI	027																							0
	CI	028																							0
	CI	029																							0
	CI	039																							0
	SC	040	1		2										4	1									8
	CC	045		1																					1
	CC	046-02																							0
	CC	048-03																							0
	CC	051-01																							0
	CC	054-01																							0
	CC	057-02																							0
	SC	057-03	1																						1
	CC	057-05																							0
	CC	057-06																							0
	CC	057-07																							0
	CC	059-01																							0
	CC	061-01/061-02																							0
	CC	061-03																							0
	CC	065-01																							0
	CC	065-02																							0
	CC	067-02																							0
	CC	067-03																							0
	CC	068-01																							0
	CC	069-01																							0
	CC	069-02																							0
	CC	070-01																							0
	SC	073-03																							0
	CC	074-01																							0
	CC	078-01																							0
	CC	079-01																							0
	CC	079-13																							0
	CC	082-04																							0
	CC	082-01																							0
	CC	082-06																							0
	CC	083-01																							0
	CC	083-03																							0
	CC	083-04																							0
	SC	089-01																							0
	CC	089-02																							0
	CC	095-01																							0
	CC	096-01																							0
	CC	099-01																							0
	CC	099-02																							0
	CC	101-01																							0
	CC	103-01																							0
	SC	106-01																							0
	CC	109-01																							0
	CC	110-01																							0
	CC	111-01																							0
	CC	112-02																							0
	CC	112-05																							0
	CC	112-06																							0
	CC	113-01																							0
	CC	114-01																							0
	SC	114-02																							0
	CC	114-03																							0
	SC	115-01																							0
	CC	115-02																							0
	CC	117-01																							0
	CC	118-01																							0
	CC	118-02																							0
	SC	118-03																							0
	CC	119-01																							0
	SC	119-02																							0
	CC	121-01																							0
	CC	122-02																							0
	CC	122-05																							0
	CC	123-01																							0
	CC	127-01																							0
	CC	144-01																							0
	SC	149-01																							0
	SC	163-01																							0
	CC	167-01																							0
	CC	170-01																							0
	CC	176-02																							0
	CC	177-01																							0
	CC	178-01																							0
	CC	180-01																							0
	CC	184-03																							0
	CC	187-01																							0
	SC	187-02														1									1
	SC	187-03																							0
	CC	190-04																							0
	CC	192-01																							0
	CC	193-02																							0
	SC	194-01																							0
	CC	195-02																							0
	CC	199-01																							0
	CC	202-01																							0
	CC	206-01		1																					1
	CC	206-02																							0
	CC	209-02																							0
	CC	210-02																							0
	CC	211-03																							0
	CC	211-04																							0
	CC	212-01																							0
	CC	214-02																							0
	CC	217-01																							0
	CC	218-06																							0
	CC	221-01																							0
	CC	222-01																							0
	CC	222-02																							0
	CC	233-01																							0
	SC	233-02																							0
	CC	233-03																							0
	CC	233-05																							0
	CC	244-01																							0
	CC	258-01																							0
	CC	276																							0
		TOTAL	**2**	**2**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**12**

	cruche		coupe		coupelle		écuelle		gobelet		assiette		pot		jatte		amphore		patère		brûle-parfum	
	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S
	4	9	24	10	0	2	14	11	0	1	1	2	13	26	2	0	1	2	0	1	1	1
	13		35		2		24		1		2		36		2		3		1		2	

Annexe 5 : Tableau récapitulatif de la quantité et des types de vases d'accompagnement déposés dans les sépultures à crémation du 3ème et 4ème siècle après J.-C. et les tombes non datées de l'ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux».

| | | |

LISTE DES FIGURES

Introduction

Fig. 1 : Localisation des capitales de cités de Metz-***Divodurum***, de Bavay-***Bagacum*** et de Thérouanne-***Tervanna*** (Infographie : H.B.E.) **30**
Fig. 2 : Tableau récapitulatif des structures funéraires étudiées **31**

1ère Partie

Fig. 3 : A : Les peuples de Gaule au 2ème et 1er siècle avant J.-C. (d'après Goudineau 1980, p. 87, Fig. 41) ; B : La Gaule au début du Haut Empire (d'après Goudineau 1998, p. 230) ; C : La réorganisation des Gaules par Domitien en 84-85 après J.-C. (d'après Goudineau C. 1998, p. 251) ; D : La réorganisation des Gaules par Dioclétien à la fin du 3ème siècle après J.-C. (d'après Christol M, Nonny D, 1990, p. 286 ; Ferdière A. 2005a, p. 317, Fig. 19) **39**
Fig. 4 : Proposition de C. Goudineau concernant la distribution des provinces de Gaule selon la description de Strabon (d'après Goudineau C. 1998, p. 316, Fig. 6) et son interprétation selon un carte actuelle (d'après Goudineau C. 1998, p. 321, Fig. 9)..... **40**
Fig. 5 : Les limites de civitates des Leuques et des Médiomatriques (d'après Burnand Y., Demarolle J.-M. 1998 p. 82 ; Burnand Y. 1990, p. 6 et 9) **42**
Fig. 6 : Les limites de la cité des Médiomatriques à l'époque de l'Indépendance gauloise (d'après Burnand Y. 2005, p.138, Fig. 1) **42**
Fig. 7 : Les limites de ***civitates*** des Nerviens et des Morins (d'après Thollard P. 1996, p. 16) **47**
Fig. 8 : Les principaux axes routiers en Gaule (d'après Chevallier R. 1972, Fig. 34 ; Ferdière A. 2005a, p. 259, Fig. 14) **51**
Fig. 9 : La Gaule Belgique et son réseau routier à la fin du 1er siècle après J.-C. (d'après Bayard D., Collart J.-L., Mahéo N. 2006, p.27) **57**
Fig. 10 : Les attestations épigraphiques de magistrats chez les Médiomatriques, les Morins et les Nerviens (d'après Dondin-Payre M.-T. 1999, p.131) **58**
Fig. 11 : Les limites de Rome (d'après Péchoux L. 2010, p. 20, tiré de Quilici L., 1990, Fig. J, p. 30) **66**
Fig. 12 : Monnaies provenant de colonies romaines reproduisant le tracé du ***pomerium*** (d'après Daremberg et Saglio 1877, p. 1321 ; Eckhel 1828, t. IV, p.489) **70**
Fig. 13 : Restitution du parcellaire de la nécropole du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bel V. ***et al.*** 2002, p. 44, Fig. 33) **77**

Fig. 14 : Enclos funéraire 23 de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi : coupe et plan de l'enclos funéraire, vue du tombeau, des stèles funéraires et détail de la dédicace (clichés et plan : W. Van Andringa, inédit) **78**
Fig. 15 : Représentation du bûcher funéraire sur un denier de consécration de Septime Sévère (Rome, 211) (d'après http : //septimus-coins.blogspot.com) **88**
Fig. 16 : Gravure moderne représentant le bûcher funéraire de l'empereur Auguste (anonyme) (d'après http : //septimus-coins.blogspot.com) **89**
Fig. 17 : Répartition des rites d'inhumation et de crémation dans les nécropoles suburbaines de Rome (d'après Catalano P. 2008, p. 11) **90**
Fig. 18 : Répartition chronologique des rites d'inhumation et de crémation en Languedoc, Rhône-Alpes et Auvergne (d'après Blaizot F. ***et al.*** 2010, p. 17, Tab. 1) **95**
Fig. 19 : Répartition chronologique des rites d'inhumation et de crémation dans le nord de la Gaule (d'après Van Doorselaer A. 1967, Fig. 6, p. 51 et p. 30) **98**
Fig. 20 : Comparaison de l'évolution chronologique de l'inhumation et de la crémation entre le département du Nord et la Gaule septentrionale (d'après Hélin C. 2001, Fig. 4, p. 19) **98**
Fig. 21 : Plan de l'oppidum de Metz (Bressoud A. 2003) **102**
Fig. 22 : Les limites urbanisées de Metz-Divodurum au Haut Empire : à gauche, restitution de la ville du Haut Empire d'après les données de fouille en 1980, à droite, restitution de la ville d'après les données de fouille en 2009 (d'après Alix ***et al.*** 2009, p.10) **105**
Fig. 23 : Limites urbanisées au sud de la ville : fouille Inrap 1994 et 2006-2008 (fond de carte d'après Alix ***et al.*** 2009, p.10) **105**
Fig. 24 : Localisation des principales voies antiques et du réseau secondaire attesté ou probable dans la région Lorraine (d'après Laffite J.-D. ***et al.*** 2009, p. 16, Fig. 1) **107**
Fig. 25 : Le réseau urbain et les voies d'accès à Metz-***Divodurum*** (d'après Gama F., Laffite J.-D. 2009, p. 24, Fig. 1) **107**
Fig. 26 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Metz-***Divodurum*** au Haut Empire (source : S.I.G. Inrap de Metz «POTARUM», infographie : F. Gama, H.B.E.) **113**
Fig. 27 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Metz-***Divodurum*** au cours de l'Antiquité tardive (source : S.I.G. Inrap de Metz «POTARUM», infographie : F. Gama, H.B.E.) **114**
Fig. 28 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Metz-***Divodurum*** du 1er au 4ème siècle après J.-C. (source : S.I.G. Inrap de Metz «POTARUM», infographie : F. Gama, H.B.E.) **115**
Fig. 29 : Découvertes funéraires dans le secteur de la voie de la Nied **116**
Fig. 30 : Découvertes funéraires dans le secteur du centre ville actuel **117**
Fig. 31 : Découvertes funéraires dans le secteur de la voie de Scarpone **118**
Fig. 32 : Découvertes funéraires dans le secteur du centre du plateau d'interfluve **121**
Fig. 33 : Découvertes funéraires dans le secteur de la voie de la Meurthe **123**
Fig. 34 : Découvertes funéraires dans le secteur de la Horgne **125**
Fig. 35 : Bavay-***Bagacum*** au Haut Empire (carte C.G. 59) **127**
Fig. 36 : Le réseau des voies antiques dans le nord-ouest de la Gaule à l'époque romaine (d'après Thollard P. 1996, p. 16) **127**

Fig. 37 : Quadrillage urbain de la ville de Bavay-***Bagacum*** selon H. Biévelet et J.-L. Boucly (d'après Leman P. 1979, p. 174, Fig. 4 et Thollard P. 1994, p. 22, Fig. 2) et F. Loridant (d'après Loridant F. 2007, p. 88, Fig. 3) **130**
Fig. 38 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures de l'ensemble funéraire des «Palans» **138**
Fig. 39 : Proposition de plan de l'urbanisme antique de Thérouanne par H. Bernard rectifié par R. Delmaire (d'après Bernard H. 1980, p. 54) **145**
Fig. 40 : Le réseau routier autour de Thérouanne-***Tervanna*** (d'après Delmaire R. 1994, p. 66, Fig. 8) **145**
Fig. 41 : Découvertes funéraires et emprise de la ville de Thérouanne-***Tervanna*** au Haut Empire (d'après Delmaire R. 1994, p. 85, Fig. 17 ; Infographie : H.B.E.) **147**
Fig. 42 : Découvertes funéraires et zones urbanisées de la ville de Thérouanne-***Tervanna*** au cours de l'Antiquité tardive (d'après Delmaire R. 1994, p. 85, Fig. 17 ; Infographie : H.B.E.) **149**
Fig. 43 : Situation des parcelles surveillées et fouillées le long de la route de Boulogne (fond de carte : Géoportail – Infographie : H.B.E.) **151**
Fig. 44 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures par L. Théry en 1885 ..... **153**
Fig. 45 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures par L. Théry en 1888 ..... **153**
Fig. 46 : Données archéologiques issues de la fouille des sépultures réalisées par l'AFAN au «Bois Robichet » en 1995 ..... **153**
Fig. 47 : Situation des parcelles surveillées et fouillées le long de la route de Cassel (fond de carte : Géoportail – Infographie : H.B.E.) **154**
Fig. 48 : Situation des parcelles surveillées et fouillées le long de la route d'Arras (fond de carte : Géoportail; Infographie : H.B.E.) **156**
Fig. 49 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures de la parcelle B 191, les Longues Haies **159**
Fig. 50 : Données archéologiques issues de la fouille et du ramassage hors structures des sépultures de la parcelle C141, les Oblets **159**

2ème Partie

Fig. 51 : Typologie des sépultures à crémation (d'après Castella D. 1999, p. 46) **170**
Fig. 52 : Proposition de classification des structures funéraires **172**
Fig. 53 : Tableur de saisie des données pondérales et numériques mise au point par H. Duday, G. Depierre et T. Janin en 1996, d'après Duday H. et al. 2000, p. 14-15) **176**
Fig. 54 : Tableau de comparaisons des poids totaux, par sexe puis tous sexes confondus, exprimés en grammes, obtenus sur des os brulés dans des crématoriums actuels (d'après Depierre G. 2010, p. 103, Fig. 75 et Lenorzer S. 2009, p. 81) **184**

Fig. 55 : Graphique de la dispersion des pourcentages de chaque os à un écart type d'après les données de Lowrance et Latimer 1957, p. 449 (d'après Lenorzer S. 2009, p. 86, fig. 60) **186**
Fig. 56 : Tableau comparatif des différentes études portant sur la coloration des os (d'après Lenorzer S. 2009, p. 71, Fig. 50) **188**
Fig. 57 : Relation entre température d'exposition, couleur et dureté de l'os (d'après Hummel, Schutkowski, Hermann 1988, p. 179, Fig. 1) **188**
Fig. 58 : Limites de la zone urbaine de Metz-***Divodurum*** au Haut Empire et localisation des principaux vestiges antiques dans le secteur de l'avenue André Malraux (fond de carte Alix ***et al.*** 2009 ; infographie : H.B.E.) **195**
Fig. 59 : Extension de l'ensemble funéraire (Infographie : E.C.M. ; H.B.E.) **197**
Fig. 60 : Implantation du système de carroyage (cliché : Antea-Archéologie) **198**
Fig. 61 : Plan général de l'ensemble funéraire (Infographie : E.C.M., H.B.E.) **199**
Fig. 62 : Evolution chronologique de l'occupation de l'ensemble funéraire (Fond de carte : E.C.M. ; Infographie : H.B.E.) **201**
Fig. 63 : Organisation interne de l'espace funéraire (Infographie : E.C.M.) **204**
Fig. 64 : Vue générale et restitution en coupe du monument funéraire 155 (cliché : Antea Archéologie ; Infographie : E.C.M.) **205**
Fig. 65 : Plan du secteur nord-ouest de la nécropole (Infographie : H.B.E.) **206**
Fig. 66 : Coupe est-ouest du fossé 234 (cliché : Antéa Archéologie) **207**
Fig. 67 : Répartition des zones d'épandages (Infographie : E.C.M., H.B.E.) **210**
Fig. 68 : Les zones d'épandage de l'ensemble funéraire **210**
Fig. 69 : Dépôt de vases sur la tombe 184-07 (clichés : Antea Archéologie) **211**
Fig. 70 : Différents types de vases déposés sur la tombe 184-07 ..... **211**
Fig. 71 : Vue d'une partie de la zone d'« épandage » (104-02) située au sud de la fosse à offrandes 124-01 (cliché : Antea Archéologie) **212**
Fig. 72 : Fragments de stèles funéraires rejetés dans une fosse (cliché : Antea Archéologie) **214**
Fig. 73 : Répartition des modes de dépôts des ossements dans les tombes à amas osseux unique .. **216**
Fig. 74 : Les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures secondaires à crémation **216**
Fig. 75 : Exemples de vases ossuaires en céramique utilisés dans l'ensemble funéraire de l'«Avenue André Malraux» **218**
Fig. 76 : Exemples de vases ossuaires en verre utilisés dans l'ensemble funéraire de l'«Avenue André Malraux» **219**
Fig. 77 : Représentation quantitative des vases ossuaires en céramique par type de forme **220**
Fig. 78 : Représentation quantitative des vases ossuaires par catégories céramique et lieux de productions **220**
Fig. 79 : Évolution chronologique du type de vase ossuaire **221**
Fig. 80 : Dimensions des coffres funéraires en pierre **222**
Fig. 81 : Les sépultures à crémation 027 - 029, 028 et 184-01 (clichés : Antéa Archéologie) **222**

Fig. 82 : Forme et dimensions des amas osseux et type de mobilier déposé dans les sépultures à crémation à concentration d'ossements (en noir, les dépôts avec présence de résidus de crémation) **223**
Fig. 83 : Type de mobilier déposé dans les sépultures à crémation à ossements dispersés **224**
Fig. 84 : Différents types de sépulture à crémation à double amas osseux : St. 080-01 et 186 (clichés : Antéa Archéologie) **225**
Fig. 85 : Différents types de couvercles, de systèmes de couverture et de protection ainsi que d'aménagements pour l'installation probable d'un conduit à libation observés dans l'ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux» (cliché : Antea Archéologie) **227**
Fig. 86 : Tableau récapitulatif des différents types de couvercles, de systèmes de couverture et de protection ainsi que d'aménagements pour l'installation probable d'un conduit à libation observés dans les sépultures secondaires à crémation de l'ensemble funéraire de Metz **228**
Fig. 87 : Plan de répartition des sépultures à crémation selon le mode de dépôt des ossements **231**
Fig. 88 : Évolution chronologique des différents modes de dépôts des ossements dans les sépultures secondaires à crémation **232**
Fig. 89 : Tableau de pesée et de comptage des ossements de la tombe-bûcher probable 224-01 (Duday, Depierre, Janin, Agde 1996) **234**
Fig. 90 : Répartition spatiale des différentes parties anatomiques de l'individu et du mobilier par carré dans le bûcher funéraire (Infographie : H.B.E.) **235**
Fig. 91 : Quantification pondérale de la part que représente chacune des régions anatomiques en pourcentage du poids total **235**
Fig. 92 : Vue en plan et en coupe de la tombe-bûcher probable 224-01 et détail du vase ossuaire en verre 224-02 (clichés : Antea Archéologie) **236**
Fig. 93 : Mobilier primaire et secondaire présent dans la tombe-bûcher probable 224-01 ..... **237**
Fig. 94 : Datation des sépultures à inhumation (en gris les sépultures qui n'ont pas pu être fouillées) **239**
Fig. 95 : Tableau récapitulatif de la forme et de la taille des fosses sépulcrales et des espaces de décomposition des sépultures à inhumation **240**
Fig. 96 : Les trois positions de dépôt des corps observées dans l'ensemble funéraire de Metz «Avenue André Malraux» (clichés : Antea Archéologie) **240**
Fig. 97 : Plan de répartition des sépultures à inhumation selon l'orientation des fosses sépulcrales (Infographie : E. Cartier) **241**
Fig. 98 : Age au décès et détermination du sexe des individus inhumés **242**
Fig. 99 : Plans de répartition selon l'âge au décès, le sexe et la position des corps des individus inhumés (Infographie : E.C., H.B.E.) **243**
Fig. 100 : La sépulture à inhumation 237 (cliché : Antea Archéologie) **245**
Fig. 101 : La sépulture à inhumation 254 (cliché : Antea Archéologie) **246**
Fig. 102 : Les structures à caractère funéraire **248**
Fig. 103 : Le mobilier primaire et secondaire présent dans la structure 124-01 ..... **249**
Fig. 104 : Fosse à offrandes 124-01 en cours de fouille (cliché : Antea-Archéologie) **250**

Fig. 105 : Comparaison du mobilier céramique déposé dans les fosses à offrandes 124-01 et 247. **253**
Fig. 106 : Représentation des offrandes primaires et secondaires selon le type de sépultures et le mode de dépôts des ossements **255**
Fig. 107 : Évolution du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation **257**
Fig. 108 : Évolution du nombre total de dépôts selon la catégorie d'offrandes dans les sépultures à crémation **257**
Fig. 109 : Dépôt de deux monnaies et d'un jeton en os sur l'amas osseux de la tombe 107-01 (cliché : H.B.E.) **258**
Fig. 110 : Évolution du nombre total de vases en céramique brûlés et non brûlés dans les sépultures à crémation **259**
Fig. 111 : Les différents types de vases en céramique déposés dans les sépultures à crémation **259**
Fig. 112 : Évolution chronologique de la moyenne du poids total des ossements animaux dans les sépultures à crémation **260**
Fig. 113 : Type et position des monnaies dans les sépultures à crémation **262**
Fig. 114 : Répartition du petit mobilier par catégorie et quantité dans les sépultures à crémation .. **263**
Fig. 115 : Recrutement de la population de l'ensemble funéraire de Metz **267**
Fig. 116 : Évolution de la répartition des sépultures selon le nombre d'individus déposés dans la tombe..... **267**
Fig. 117 : Plan de répartition des sépultures individuelles d'immatures et de sujets adultes ou de taille adulte et des sépultures plurielles dans l'ensemble funéraire de Metz **269**
Fig. 118 : Différentes modalités de dépôts des individus dans les tombes individuelles et les tombes plurielles de l'ensemble funéraire de Metz **270**
Fig. 119 : Tableau récapitulatif des pathologies observées sur les individus de la nécropole **272**
Fig. 120 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes **274**
Fig. 121 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets adultes **275**
Fig. 122 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets immatures **275**
Fig. 123 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles contenant de sujets immatures **275**
Fig. 124 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets immatures selon les phases chronologiques **276**
Fig. 125 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles selon les phases chronologiques **277**
Fig. 126 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes selon les phases chronologiques **278**
Fig. 127 : Poids total des os humains dans les sépultures plurielles **279**

Fig. 128 : Poids total des os humains selon le mode de dépôt des ossements **280**
Fig. 129 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures plurielles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation) **281**
Fig. 130 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation) **282**
Fig. 131 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation) **283**
Fig. 132 : Répartition des poids osseux dans les différents amas dans les sépultures individuelles à double amas osseux **288**
Fig. 133 : Représentation du nombre de fragments osseux reconnus pour chaque individu dans la sépulture 107 ..... **289**
Fig. 134 : Extrémité proximale de fémur montrant une coloration différentielle (cliché : M.-J. Ancel) **290**
Fig. 135 : Tableau récapitulatif des poids moyens des sépultures individuelles **292**
Fig. 136 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques pour les sépultures individuelles **293**
Fig. 137 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques **294**
Fig. 138 : Situation de l'ensemble funéraire de la « Fache des Près Aulnoys » par rapport aux limites urbanisées connues de Bavay-*Bagacum* au Haut Empire (fond de carte : C.G. 59, Infographie : H.B.E.) **301**
Fig. 139 : Plan général de l'ensemble funéraire (fond de carte : H. Bodart ; Infographie : H.B.E) **303**
Fig. 140 : Évolution chronologique de l'occupation de l'ensemble funéraire (Fond de carte : H. Bodart ; Infographie : H.B.E.) **305**
Fig. 141 : Regroupement de tombes contemporaines sous forme d'un noyau ou d'un alignement (Infographie : H.B.E.) **307**
Fig. 142 : Données anthropologiques obtenues selon les regroupements topographiques **309**
Fig. 143 : Plan du monument funéraire C (Infographie : H. Bodart) **311**
Fig. 144 : Plan du monument funéraire A (Infographie : H. Bodart) **311**
Fig. 145 : Plan de la structure B (Infographie : H. Bodart) **313**
Fig. 146 : Sépultures dont la présence d'un coffrage en matière périssable est suspectée (tombe 025, 026, 130, 108) et sépultures avec un coffrage en pierre (tombe 040) et un coffrage en tuile (tombe 073) (cliché : F. Loridant) **315**
Fig. 147 : Les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures secondaires à crémation **317**
Fig. 148 : Répartition des modes de dépôts des ossements dans les tombes à amas osseux unique **317**

Fig. 149 : Sépulture à crémation en terre libre à concentration d'ossements : tombe 078 (cliché : F. Loridant) **319**
Fig. 150 : Exemples de vases ossuaires en céramique utilisés dans l'ensemble funéraire de « la Fache des Près Aulnoys » **320**
Fig. 151 : Représentation quantitative des vases ossuaires en céramique par type de forme **321**
Fig. 152 : Représentation quantitative des vases ossuaires par catégories céramiques **321**
Fig. 153 : Évolution chronologique du type de vase ossuaire **322**
Fig. 154 : Détail du coffret en bois dans la tombe 130 (cliché : F. Loridant) **323**
Fig. 155 : Les dépôts en coffret selon les phases chronologiques et représentation des individus déposés dans ce type de contenant **324**
Fig. 156 : Différents types de sépultures à amas osseux multiples (Infographie : H. Bodart) **325**
Fig. 157 : Vase ossuaire de la tombe 131 recouvert par une jatte/écuelle retournée (cliché : F. Loridant) **326**
Fig. 158 : Différents types de couvercles **326**
Fig. 159 : Mobilier présent dans les structures funéraires sans ossements **327**
Fig. 160 : La structure 160 (cliché : F. Loridant) **327**
Fig. 161 : Évolution chronologique des différents modes de dépôts des ossements dans les sépultures secondaires à crémation **328**
Fig. 162 : Plan de répartition des sépultures secondaires à crémation selon le mode de dépôt des ossements **329**
Fig. 163 : Représentation des offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôts des ossements (exprimé en nombre de tombes) **331**
Fig. 164 : Patère déposé par-dessus l'amas osseux, servant également de réceptacle à une partie des os du défunt (tombe 079) (cliché : F. Loridant) **333**
Fig. 165 : Évolution du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation **335**
Fig. 166 : Évolution du nombre total de dépôts selon la catégorie d'offrandes dans les sépultures à crémation **335**
Fig. 167 : Évolution de la vaisselle funéraire à Bavay à travers l'exemple de la cruche : de gauche à droite, 1er siècle après J.-C., transition 1er / 2ème siècle et 2ème siècle après J.-C. (cliché : H.B.E.) **336**
Fig. 168 : Quantité de vases d'accompagnement en céramique déposés dans les tombes **337**
Fig. 169 : Les différents types de vases en céramique déposés dans les sépultures à crémation **338**
Fig. 170 : Évolution du nombre de vases en céramique d'accompagnement par type de vase, selon les phases chronologiques **338**
Fig. 171 : Les différents types de récipients en verre déposés dans les structures funéraires (Infographie : H. Bodart - éch. : 1/3) **343**
Fig. 172 : Tombe 135 : Dépôt d'un pot à cuire recouvert par une assiette sur un trépied métallique (cliché F. Loridant) **345**

Fig. 173 : Les lampes à huile et les lampes à suif déposées dans les sépultures à crémation (Infographie : H. Bodart - éch. : 1/3) **347**
Fig. 174 : Les différents types de fibules retrouvées dans les sépultures à crémation (Infographie : H. Bodart - éch. 1/2) **349**
Fig. 175 : Les différents types de miroirs déposés dnas les sépultures à crémation (Infographie : H. Bodart - éch. : 1/3) **351**
Fig. 176 : La tombe 017 (cliché : F. Loridant) **353**
Fig. 177 : Clous magiques déposés dans la tombe 159 ..... **354**
Fig. 178 : Recrutement de la population de l'ensemble funéraire de Bavay **357**
Fig. 179 : Évolution de la répartition des sépultures selon le nombre d'individus déposés dans la tombe **357**
Fig. 180 : Tableau récapitulatif de la répartition des individus et des amas osseux dans les tombes individuelles, doubles et triples **358**
Fig. 181 : Plan de répartition des sépultures individuelles d'immatures et de sujets adultes ou de taille adulte et des sépultures plurielles dans l'ensemble funéraire de Bavay **359**
Fig. 182 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes **366**
Fig. 183 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets adultes **367**
Fig. 184 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles contenant des sujets immatures **367**
Fig. 185 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles de sujets immatures **367**
Fig. 186 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets immatures selon les phases chronologiques **368**
Fig. 187 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles selon les phases chronologiques **369**
Fig. 188 : Poids total des os humains dans les sépultures individuelles de sujets adultes selon les phases chronologiques **370**
Fig. 189 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes plurielles **371**
Fig. 190 : Poids total des os humains dans les sépultures plurielles **372**
Fig. 191 : Poids total des os humains selon le mode de dépôt des ossements **373**
Fig. 192 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation) **376**
Fig. 193 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation) **377**
Fig. 194 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles **382**

Fig. 195 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles selon les phases chronologiques **384**
Fig. 196 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sujets adultes et immatures dans les sépultures individuelles selon les phases chronologiques **385**
Fig. 197 : Situation de l'ensemble funéraire des « Oblets » par rapport aux limites urbanisées connues de Thérouanne-***Tervanna*** au Haut Empire (fond de carte : I.G.N. , Infographie : H.B.E.) **391**
Fig. 198 : Plan de situation du monument funéraire (d'après Loridant F., Bura P. 1998, p. 235, Fig. 2) **392**
Fig. 199 : Plan général de l'ensemble funéraire (fond de carte : F. Thuillier ; Infographie : H.B.E). **393**
Fig. 200 : Évolution chronologique de l'occupation de l'ensemble funéraire (Fond de carte : F. Thuillier ; Infographie : H.B.E.) **395**
Fig. 201 : Bûchers en fosse 003 et 009 (cliché : F. Thuillier) **397**
Fig. 202 : Réutilisation d'une amphore comme contenant pour une sépulture secondaire à crémation : la tombe 011 (cliché : F. Thuillier) **400**
Fig. 203 : Les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures secondaires à crémation **401**
Fig. 204 : Exemples de vases ossuaires en céramique utilisés dans l'ensemble funéraire des « Oblets »..... **402**
Fig. 205 : Représentation quantitative des vases ossuaires en céramique par type de forme **403**
Fig. 206 : Représentation quantitative des vases ossuaires par catégories céramiques et lieux de productions **403**
Fig. 207 : Évolution chronologique du type de vase ossuaire **403**
Fig. 208 : La tombe 016 (cliché : F. Thuillier) **404**
Fig. 209 : La tombe 008 (cliché : F. Thuillier) **405**
Fig. 210 : Tombe-bûcher 005 : couche de résidus de crémation (cliché : F. Thuillier) **407**
Fig. 211 : Tombe-bûcher 005 : dépôt de mobilier non brûlé par-dessus sur la couche de résidus de crémation (cliché : F. Thuillier) **407**
Fig. 212 : Tombe-bûcher 005 : système de carroyage (cliché : F. Thuillier) **407**
Fig. 213 : Quantification pondérale de la part que représente chacune des régions anatomiques en pourcentage du poids total **408**
Fig. 214 : Tableau de pesée et de comptage des ossements de la tombe-bûcher 005 (d'après étude P. Bura, Thuillier F. 1996, p. 87-88) **409**
Fig. 215 : Répartition spatiale des différentes parties anatomiques de l'individu et du mobilier par carré dans le bûcher funéraire (d'après étude P. Bura, Thuillier F. 1996, p. 91) **410**
Fig. 216 : La sépulture à inhumation 028 (cliché : F. Thuillier) **411**
Fig. 217 : Représentation des offrandes primaires et secondaires selon le mode de dépôts des ossements **413**

Fig. 218 : Évolution du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation **414**
Fig. 219 : Les différentes catégories d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures à crémation **415**
Fig. 220 : Les différents types de vases en céramique déposés dans les sépultures à crémation **416**
Fig. 221 : Évolution du nombre de vases en céramique d'accompagnement par type de vase, selon les phases chronologiques **416**
Fig. 222 : Mobilier de la tombe à amphore 011 (d'après catalogue d'exposition de Saint Omer 1996, p. 30) **417**
Fig. 223 : Reconstitution de la tombe secondaire à crémation située dans l'angle sud du monument funéraire (d'après Loridant F., Bura P. 1998, p. 236-237, fig. 3 et 4) **418**
Fig. 224 : Le mobilier en verre des sépultures de l'ensemble funéraire des « Oblets » (d'après catalogue exposition Musée de Saint Omer 1996, p. 31) **420**
Fig. 225 : Recrutement de la population de l'ensemble funéraire de Thérouanne **423**
Fig. 226 : Reconstitution du corps par repositionnement anatomique des fragments du squelette (d'après Thuillier F. 1996, p. 95, fig. 79) **424**
Fig. 227 : Tableau récapitulatif du poids total des os humains dans les sépultures individuelles ... **425**
Fig. 228 : Histogramme de distribution du poids total des os humains dans les tombes individuelles **425**
Fig. 229 : Poids total des os humains selon le mode de dépôt des ossements **425**
Fig. 230 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (cellules grises : sous représentation, cellules noires : sur représentation) **426**
Fig. 231 : Diagramme cumulatif montrant la répartition des grandes régions anatomiques à l'intérieur du vase ossuaire de la tombe 011 ..... **429**
Fig. 232 : Tableau récapitulatif des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles (selon les phases chronologiques) **431**

3ème Partie

Fig. 233 : Les espaces funéraires de Metz-***Divodurum*** du 1er au 4ème siècle après J.-C. **438**
Fig. 234 : Les espaces funéraires de Bavay-***Bagacum*** du 1er au 4ème siècle après J.-C. **442**
Fig. 235 : Les espaces funéraires de Thérouanne-***Tervanna*** du 1er au 4ème siècle après J.-C. **445**
Fig. 236 : Plan général du site de Metz – ZAC Amos (Infographie : K. Boulanger) **455**
Fig. 237 : Vue générale et reconstitution de l'architecture de la chambre funéraire (d'après Barbé H., de Saulce A. 1998, p. 44-45) **457**
Fig. 238 : Recrutement des ensembles funéraires de Metz « avenue André Malraux », Bavay « la Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « les Oblets » **468**
Fig. 239 : Vue de l'aire de crémation (d'après Venault S. 2004, Fig. 2 p. 170, cliché : S. Vertault, Inrap) **478**

Fig. 240 : Comparaison entre le mur par-feu de Vatteville-la-rue (d'après Lequoy M.-C. 1987, p. 64) et la construction en «U» de l'ensemble funéraire de Bavay (Infographie : H. Bodart) **480**
Fig. 241 : Plan de situation de l' ***« ustrinum »*** et coupes des structures internes (Dessin : K. Boulanger – d'après Boulanger K. 2000) **481**
Fig. 242 : Les structures de crémation des corps dans les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de Thérouanne « Les Oblets » **483**
Fig. 243 : Exemples de clous de petite taille présents dans les sépultures de Bavay (Cliché : H.B.E.) **493**
Fig. 244 : Exemples de plusieurs concrétions comportant plusieurs fragments osseux agglomérés à un clou (cliché : H.B.E.) **494**
Fig. 245 : Le mobilier primaire et secondaire dans les bûchers en fosse et les tombes-bûchers des ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de Thérouanne « Les Oblets » (en caractère régulier, les objets retrouvés dans la couche de résidus de crémation ; en caractère gras, les objets déposés par-dessus la couche charbonneuse) **497**
Fig. 246 : Nombre de tombes comportant du mobilier primaire et types d'objets ayant été brûlés sur le bûcher retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **499**
Fig. 247 : Fréquence des catégories de mobilier primaire dans les sépultures secondaires à crémation selon les sites **500**
Fig. 248 : Type de vases provenant du bûcher retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation de l'ensemble funéraire de Metz « Avenue André Malraux » **501**
Fig. 249 : Catégorie de céramique selon le type de vase **501**
Fig. 250 : Valeur moyenne des poids moyens des différents secteurs anatomiques, du poids moyen des os déterminés et indéterminés et des taux de détermination pour les sépultures individuelles d'individus adultes et immatures dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **516**
Fig. 251 : Quantification pondérale de la part que représente chacune des régions anatomiques en pourcentage du poids total (d'après Krogman W. M. 1978) pour les bûchers en fosse 001 et 003 ..... **520**
Fig. 252 : Poids (en g.) que représente chaque secteur anatomique par rapport au poids total pour les bûchers en fosse 001 et 003 ..... **520**
Fig. 253 : Proportion des sépultures en contenant et des sépultures en terre-libre dans les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux », Bavay « La Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « Les Oblets » (exprimé selon le nombre de tombe) **530**
Fig. 254 : Proportion que représente chaque mode de dépôt des vestiges osseux observé au sein des trois sites funéraires étudiés (exprimé selon le nombre de tombe) **531**
Fig. 255 : Les différentes catégories fonctionnelles auxquelles appartiennent les vases ossuaires des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **532**
Fig. 256 : Représentation quantitative des vases ossuaires selon le type de vase dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **532**
Fig. 257 : Coffre de pierre contenant un vase ossuaire en verre surmonté d'une stèle provenant du secteur de la Lunette d'Arçon (d'après Flotté P. 2005, Fig. 232, p. 266) **536**

Fig. 258 : Vase ossuaire en onyx (H. 53 cm ; Diam. 22 cm) découvert dans le secteur de la place du Roi Georges (d'après Flotté P. 2005, Fig. 223, p. 260) **537**
Fig. 259 : Exemples de couvercles déposés sur les vases ossuaires en céramique et en verre dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **539**
Fig. 260 : Coffres en pierre provenant des sites funéraires du « n°34 rue des Roses » (d'après Faye O. 1992b, p. 61) et « Les Vacons » (d'après Faye O. ***et al.*** 1994, Fig.3-4-5-6, p. 120-123) **543**
Fig. 261 : Répartition des sépultures en terre libre dans les ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux », Bavay « La Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « Les Oblets » (exprimé en nombre de tombes) **548**
Fig. 262 : Représentation du nombre d'individus déposés en comparaison du nombre d'amas osseux présents dans la tombe dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay **552**
Fig. 263 : Répartition chronologique des différents modes de dépôt des restes osseux utilisés dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **555**
Fig. 264 : Comparaison de la moyenne du poids total des ossements humains dans les sépultures individuelles d'adultes et d'immatures dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne ... **557**
Fig. 265 : Histogramme de distribution du poids total des ossements humains dans les sépultures individuelles d'adultes dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **558**
Fig. 266 : Histogramme de distribution du poids total des ossements humains dans les sépultures individuelles d'immatures dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay **559**
Fig. 267 : Histogramme de distribution du poids total des ossements humains dans les sépultures plurielles dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay **561**
Fig. 268 : Comparaison de la moyenne du poids total des ossements humains selon le mode de dépôt dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **565**
Fig. 269 : Distribution de la masse osseuse selon les différents modes de dépôt des ossements dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **566**
Fig. 270 : Évolution de la moyenne du poids total des ossements humains selon les phases chronologiques dans les sépultures individuelles et multiples dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **569**
Fig. 271 : Courbes de tendances représentant l'évolution de la moyenne du poids total des ossements humains selon les phases chronologiques dans les sépultures individuelles d'adultes dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **570**
Fig. 272 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux moyens de la tête, du tronc et des membres pour les sépultures individuelles, selon l'âge au décès des individus dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **573**
Fig. 273 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux moyens de la tête, du tronc et des membres pour les sujets de taille adulte en fonction du poids total d'ossements déposés dans la tombe dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **573**
Fig. 274 : Tableau récapitulatif des indices pondéraux moyens de la tête, du tronc et des membres pour les sujets de taille adulte selon les phases chronologiques dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **573**

Fig. 275 : Tableau récapitulatif des modalités de dépôts des ossements dans les sépultures à amas osseux multiples dans les ensembles funéraires de Metz et de Bavay (le récipient dessiné symbolise ici le contenant des ossements qu'il s'agisse d'un récipient en céramique, en verre, d'un contenant en matière périssable ou d'un simple amas d'ossements) **583**
Fig. 276 : Sarcophages en pierre découverts dans le secteur de la Lunette d'Arçon et sarcophage en plomb découvert dans la sablière Distler (d'après Flotté P. 2005, p. 266 et 291 - cliché Musée de Metz) **588**
Fig. 277 : Représentation du mobilier primaire et secondaire dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux », Bavay « La Fache des Près Aulnoys » et Thérouanne « Les Oblets » **603**
Fig. 278 : Type de mobilier funéraire déposé dans les tombes selon le mode de dépôt des ossements (exprimé en nombre de tombes) dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **607**
Fig. 279 : Évolution chronologique du nombre de tombes pourvues d'un dépôt secondaire d'offrandes et du type de mobilier présent dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **607**
Fig. 280 : Nombre moyen d'offrandes déposées dans les tombes selon le type et la phase chronologique dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **609**
Fig. 281 : Évolution au cours du temps du nombre total d'offrandes primaires et secondaires dans les sépultures des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **609**
Fig. 282 : Fréquence des catégories de mobilier primaire et secondaire dans les sépultures à crémation dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **611**
Fig. 283 : Nombre de tombes comportant du mobilier secondaire et types de mobilier secondaire retrouvés dans les sépultures secondaires à crémation dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **611**
Fig. 284 : Quantité et type de vases d'accompagnement (mobilier secondaire) déposés dans les tombes des ensembles funéraires de Metz, de Bavay et de Thérouanne **614**
Fig. 285 : Proportion des catégories fonctionnelles des vases en céramique (mobilier secondaire) présents dans les tombes des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **615**
Fig. 286 : Comparaison des catégories de céramique selon le type de vase (mobilier secondaire) dans les ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **616**
Fig. 287 : Fréquence des dépôts de balsamaires, de lampes et de monnaies brûlés et non brûlés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne (exprimée en nombre de tombes) **628**
Fig. 288 : Différents types d'objets « personnels » brûlés et non brûlés déposés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne (exprimés en nombre de tombes) **633**
Fig. 289 : Fréquence des différents types d'objets « personnels » brûlés et non brûlés déposés dans les sépultures secondaires à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne (exprimée en nombre de tombes) **633**

Fig. 290 : Types d'objets et d'individus déposés dans les coffrets en bois **637**
Fig. 291 : Différentes catégories et localisation du mobilier funéraire dans les sépultures à inhumation des ensembles funéraires de Metz « Avenue André Malraux » et de Thérouanne « Les Oblets » ... **639**
Fig. 292 : Vue en détail du dépôt d'objets (cliché : Antea Archéologie) **642**
Fig. 293 : Comparaison entre les données biologiques et le mobilier funéraire associé dans les sépultures à crémation des ensembles funéraires de Metz, Bavay et Thérouanne **649**
Fig. 294 : Comparaison entre les données biologiques et le mobilier funéraire associé dans les sépultures à inhumation des ensembles funéraires de Metz et Thérouanne **650**
Fig. 295 : Tableau récapitulatif du mobilier déposé dans les sépultures à crémation d'individus immatures sociaux de l'ensemble funéraire de Metz **653**
Fig. 296 : Tableau récapitulatif du mobilier déposé dans les sépultures à inhumation d'individus immatures sociaux de l'ensemble funéraire de Metz **653**
Fig. 297 : Tableau récapitulatif du mobilier déposé dans les sépultures à crémation d'individus immatures sociaux de l'ensemble funéraire de Bavay **655**
Fig. 298 : Mobilier céramique contenu dans les dépôts de surface **661**
Fig. 299 : Localisation de la fosse à offrandes 124-01 ..... **662**
Fig. 300 : Mobilier céramique contenu dans la fosse à offrandes 124-01 ..... **663**
Fig. 301 : Mobilier céramique contenu dans la fosse à offrandes 247 ..... **666**

• *SOURCES LITTÉRAIRES ANTIQUE*

Agennius Urbicus
- *De controversiis Agrorum, , Corpus agrimensorum romanorum : t*exte établi par C. Thurin, B.G. Teubner, Stuttgart, 1971 p.47.

Ammien Marcellin
- *Histoire, t. I : Livre XIV-XVI :* texte établi et traduit par E. Galletier avec la collaboration de J. Fontaine, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1968, 429 p.
- *Histoire, t. III : Livre XX-XXII :* texte établi et traduit par J. Fontaine, avec la collaboration de E. Frézouls et J.-D. Berger, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1996, 506 p.

Apulée
- *Apologie. Florides :* texte établi et traduit par P. Valette, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 2002, 346 p.
- *Amour et Psyché,* t. IV, GF Flammarion, Paris, 2008.
- *Les Métamorphoses, t. III :* texte établi par D. Straun Robertson et traduit par P. Valette, coll. des Universités de France, Paris, 1945.

Aulu-Gelle
- *Les nuits antiques, t. II :* Livres V-X : texte établi et traduit par R. Marache, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1978, 422 p.
- *Les nuits antiques, t. III :* Livres XI-XV : texte établi et traduit par R. Marache, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1989, 409 p.

Ausone
- *La Moselle, v. 195.* In : HOSIUS (C.), Die Moselgedichte des Decimus Magnus Ausonius und des Venantius Fortunatus, Marburg, 1926.

César
- *La Guerre des Gaules :* texte établi et traduit par M. Rat, GF Flammarion, Paris, 1964, 247 p.

Cicéron
- *De la République, des Lois,* t. II, Livre II-VI : texte établi et traduit par E. Bréguet, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 2ème édition, 1980, 325 p.
- *Traité des Lois***,** (De Legibus) : texte établi et traduit par G. de Plinval, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1959, 239 p.
- *Philippiques***,** XII. In : NISARD (M) (dir.) - Œuvres complètes de Cicéron, t. 3ème, Paris, 1848.
- *Tuscanales,* t. I : Livres I-II : texte établi par G. Fohlen et traduit par J. Humbert, coll. des Universités de France, Les belles lettres, Paris, 1930, 226 p.

Denys d'Halicarnasse
- Antiquités romaines, The roman Antiquities of Dionysius of Halicarnassus in seven volumes, IV : texte établi et traduit par E. Spelman et E. Cary, Harvard University Press, Londres, 1947-1961.

Dion Cassius
- *Histoire romaine*, Livres 50 et 51 : texte établi, traduit et annoté par M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, coll. des Universités de France, Les belles lettres, Paris, 1991, 340 p.

Festus
- *De la signification des mots* (de uerborum significati quae supersunt cum Pauli epitome), ed. Wallace M. Lindsay, Leipzig, 1913, réimpression, Hildesheim, G. Olms, 1965.

Fulgence
- *Expositio sermonum antiquorum, 7 :* Opera, Edition Rudolfus HELM, Leipzig, 1898, réimpression

(revue par J. Preaux), Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, Stuttgart, 1970.

Hérodote
- *Histoires, t. II, 81 :* texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand, coll. des Universités de France, Paris, 1936.

Histoire Auguste
- *Vies d'Aurélien et de Tacite, t. V, 1ère partie* : texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1996, 599 p.

Horace
- *Satires : t*exte établi et traduit par F. Villeneuve, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1932, 220 p.

Isidore
- *Etymologiae :* texte établi et traduit par J. Canto Llorca, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 2007, 208 p.

Julien
- *Lettres et fragments, t. I, 2ème partie :* texte établi et traduit par J. Bidez, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1924, 445 p.

Juvénal
- *Satires :* texte établi et traduit par P. de Labriolle et F. Villeneuve, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1921, 224 p.

Lucien
- *Sur le Deuil.* In : Œuvres complètes de Lucien de Samosate, traduction nouvelle par Eugène Talbot, Hachette, Paris, 1912.

Lucain
- *Pharsale, t. I, Livres I-IV :* texte établi et traduit par A. Bourgery, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1927, 339 p.

Macrobe
- *Saturnales, Livres IV-VII :* ed. de J. Willis, Leipzig, Teubner, 2 vol., 1963, traduction française de F. Richard, Classiques Garnier, 2 vol., Paris, 1937.

Martial
- *Epigrammes, t. I, Livres I-VII :* texte établi et traduit par H.-J. Izaac, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1930, 512 p.

Minucius Felix
- *Octavius :* texte établi et traduit par J. Beaujeu, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1964, 237 p.

Ovide
- *Tristes :* texte établi et traduit par J. André, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1968, 332 p.
- *Fastes, t. I, Livres I-III :* texte établi et traduit par R. Schilling, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1993, 260 p.
- *Fastes, t. II, Livres IV-VI :* texte établi et traduit par R. Schilling, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1993, 362 p.
- *Ars amatoria :* texte établi et traduit par H. Bornecque, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1924, 183 p

Paul Diacre
- *Abrégé du dictionnaire de Festus,* éd. W. M. Lindsay, Leipzig, 1913.

Pline l'Ancien
- *Histoire Naturelle,* Livre IV, édition d'Émile Littré, Paris : Dubochet, 1848-1850.
- *Histoire Naturelle, Livre XVI :* texte établi, traduit et commenté par J. André, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1964, 275 p.
- *Pline l'Ancien, Histoire Naturelle, Livre XIX :* texte établi, traduit et commenté par J. André, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1964, 263 p.
- *Pline l'Ancien, Histoire Naturelle, Livre XXXV :* texte établi et traduit par J.-M. Crosille, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1985, 419 p.

Plutarque
- *Question romaines, t. 2.* In : Œuvres morales de Plutarque, traduit du grec par Ricard, Paris, 1844.
- *Vies, t. 1 : Thésée-Romulus ; Lycurgue-Numa :* texte établi et traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1958, 415 p.
- *De genio Socratis. In : Oeuvres morales, t. VIII :* texte établi et traduit par J. Hani, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1980.
- *Consolation à sa femme. In : Oeuvres morales, t. VIII :* texte établi et traduit par J. Hani, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1980.

Properce
- *Elégies :* texte établi et traduit par S. Viarre, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 2005, 496 p.

Ptolémée
- *Géographie, II.* In : CUNTZ (0.) - *Die Geographie des Ptolemaeus,* Berlin, 1923, p. 53.

Sénèque
- *Dialogues, t. III : Consolations :* texte établi et traduit par R. Waltz, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1923, 219 p.
- *De brevitate vitae,* ed. Hatier, Les Belles Lettres, Paris, 1993, 155 p.

Servius
- *ad Aeneidem*, Commentaire de l'Eneide de Virgile, Livres III, IV, V.

Strabon
- *Géographies*, XVII. In : Charvet (P.) - Strabon. Le voyage en Egypte, Nil Edition, Paris, 1997.
- *Géographies*, IV : In : Tardieu (A.) - Géographie de Strabon, 4 vol., ed. Hachette, Paris, 1867.

Suétone
- *Vie des douze Césars*, t. I : César, Auguste : texte établi et traduit par H. Ailloud, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1931, 305 p.
- *Vie des douze Césars*, t. II : Tibère, Caligula, Claude, Néron : texte établi et traduit par H. Ailloud, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1931, 410 p.

Tibulle
- *Elégies* : texte établi et traduit par M. Ponchont, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1926, 190 p.

Tacite
- *Annales*, t. III : Livres XI-XII : texte établi et traduit par P. Wuilleumier, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, 2ème édition, Paris, 1978, 191 p.
- *Annales*, t. IV : Livres XIII-XVI : texte établi et traduit par P. Wuilleumier, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, 2ème édition, Paris, 1978, 492 p.
- *Histoires*, t. I : Livre I : texte établi et traduit par P. Wuilleumier, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1965, p. 50, 274-277.
- *Histoires*, t. III : Livres IV-V : texte établi et traduit par H. Le Bonniec, annoté par J. Hellegouarc'h, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1992, 342 p.
- *La Germanie* : Texte établi et traduit par J. Perret, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1949,142 p.

Tite-Live
- *Histoire Romaine*, t. I : Livre I : texte établi par J. Bayet et traduit par G. Baillet, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1940, 269 p.
- *Histoire Romaine*, t. XIII : Livre XXIII : texte établi et traduit par P. Jal, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, 2001, 138 p.
- *Histoire Romaine*, t. XXIII : Livre XXXIII : texte établi et traduit par G. Achard, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 2001, 184 p.
- *Histoire Romaine*, t. XXIV : Livre XXXIV : texte établi et traduit par P. Jal, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 2001.

Varron
- *De la langue latine*, Livre V : texte établi et traduit par J. Collart, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1954.
- *De Re Rustica*, t. II : Livre II : Texte établi, traduit et commenté par Ch. Guiraud, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1985, 172 p.

Vitruve
- *De architectura* : Livre I : texte établi et traduit par P. Fleury, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1990, 245 p.

Virgile
- *Enéide*, t. I : Livre I-IV : texte établi et traduit par J. Perret, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1977, 314 p.
- *Enéide*, t. II : Livre V-VIII : texte établi et traduit par J. Perret, coll. des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1978, 353 p.

- *Loi d'Urso*, 75
- *Digesta Justiniani, Julius Paulus et Marcellus* : texte établi et traduit par P. Krueger et T. Mommsen, Berlin, 1920.
- *Table de Peutinger*, ed. MILLER (K.), Stuttgart, réed., 1962, segment III, 1 (Metz).
- *Itinéraire d'Antonin* - CUNTZ (0.), *ltineraria Romana*, 1, Leipzig, Teubner, 1929.
- *Notitia. Galliarum*, 6, 11-12.

• *SOURCES EPIGRAPHIQUES*

- AD : Allmer A., Dissard P., *Inscriptions antiques du musée de la ville de Lyon II et III*, Lyon, 1889, 1990.

- AE : *L'Année épigraphique* **:** revue des publications épigraphiques relative à l'Antiquité romaine, Paris, depuis 1888.

- CIL : *Corpus inscriptionum Latinarum :* consilio et auctoritate Academiae scientiarum germanicae editum, Berlin, depuis 1863.

- Donati 1971 : DONATI (A.) - Coh(ors) I Morinor(um) et Cesiacor(um), *Epigraphica 33,* 1971, p. 70-- 74.

- ILTG : Wuilleumier P., Inscriptions latines des Trois Gaules, Gallia suppl. n° 17, Paris, 1963.Wuilleumier P., Inscriptions latines des Trois Gaules, *Gallia,* suppl. n°17, Paris, 1963.

- ILS : Dessau H., *Inscriptiones latinae selectae*, Berlin, 1955.

- NEsp : *Nouvel Espérandieu* : http://nesp.mmsh.univ-aix.fr

• *BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE*

A

Adam 1979 : ADAM (J.-P.) – Une fontaine publique à Bavay, *Revue du Nord, 61, 1979, p. 823-836.*

Alfonso, Blaizot 2004 : ALFONSO (G.), BLAIZOT (F.) (dir.) – La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme) : habitat et ensemble funéraire de nourrissons, *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne,* 27, Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône Alpes, Lyon, 2004, 282 p.

Allain *et al.* 1992 : ALLAIN (J.), FAUDUET (I.), TUFFREAU-LIBRE (M.) – La nécropole gallo-romaine du Champ de l'Image à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre), *Mémoire du Musée d'Argentomagus I, 3ème supplément de la Revue Archéologique du Centre de la France,* 1992, 237 p.

Alix, Gébus, Gama, Georges-Leroy, Thion 2009 : ALIX (S.), GEBUS (L.), GAMA (F.), GEORGES-LEROY (M.), THION (P.) – Quartiers périphériques de Metz antique, l'apport des recherché récentes**,** *Archéopages,* 24, 2009, p.6-13.

Ancel 2004 : ANCEL (M.-J.). – *Approche archéo-anthropologique des pratiques funéraires liées à la crémation dans la nécropole gallo-romaine de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay (Nord) au II*ème *siècle après J.-C.,* Mémoire de DEA, Université de Franche-Comté, 2004, 212 p.

Ancel 2009 : ANCEL (M.-J.). – Les nécropoles rurales à crémation en Lorraine. In : HECKENBENNER (D.) **–** *D(is) M(anibus). Pratiques funéraires gallo-romaines,* Catalogue d'exposition, Sarrebourg, Musée du Pays de Sarrebourg, 2009, p. 15-25.

Ancel 2010 : ANCEL (M.-J.). – *La crémation en milieu rura en Gaule Belgiqueromaine. Les exemples de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais*, Thèse de doctorat, Archéologie, Université de Lyon 2, 2010, inédit, vol. 1, 453 p., vol. 2, 493 p.

Ancel, Barrand, Forest 2005 : ANCEL (M.-J.), BARRAND (H.), FOREST (V.). – Tavaux (39) « Les Charmes d'Amont ». Etudes anthropologique et ostéologique faunique. In : BARBET (G.) (dir.) – *Tavaux « Les Charmes d'Amont »,* Document Final de Synthèse. Besançon, SRA Franche-Comté, 2005, vol. 2, 88 p.

Ancel, Barrand 2007 : ANCEL (M.-J.), BARRAND (H.). – Des tombes et des bûchers : fouille du secteur 210. Le bûcher et les trois sépultures à crémation. In : VAN ANDRINGA (W.), LEPETZ (S.) (dir.) **–** *Archéologie du rituel. Fouille des enclos 21, 23, 25 et 25A de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi. Campagne 2007,* Programme « Les rites et la mort à Pompéi ». Rapport de fouille, le 27 juillet 2007, Rome, École Française de Rome, 2007, vol. 1, p. 155-181.

Ancel , Barrand, Loridant 2007 : ANCEL (M.-J.), BARRAND (H.), LORIDANT (F.). – Du bûcher à l'ultime demeure. Le feu dans la nécropole de « La Fache des Près Aulnoy » de Bavay. In : KRUTA

(V.), LEMAN-DELERIVE (G.) (dir.) – Feux des morts, Foyers des vivants. Les rites et symboles du feu dans les tombes de l'Age du Fer et de l'époque romaine, Actes du XXVIIème colloque international de HALMA-IPEL UMR CNRS 8164, juin 2004, *Hors série de la Revue du Nord,* n° 11, *C*oll. Art et Archéologie, Villeneuve d'Ascq, 2007, p. 171-177.

Ancel, Barrand 2009 : ANCEL (M.-J.), BARRAND (H.). **–** Les défunts. In : LORIDANT (F.), DERU (X.) (dir.) **–** Bavay : la nécropole gallo-romaine de « la Fache des Près Aulnoys », *Hors Série de la Revue du Nord,* n°13, Coll. Art et Archéologie, Villeneuve d'Ascq, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 2009, p. 25-36.

Ancel, Barrand Emam, Commerçon 2009 : ANCEL (M.-J.), BARRAND EMAM (H.), COMMERCON (B.). – Comparaison des pratiques funéraires en milieu urbain et rural. Les exemples de Metz, « Avenue André Malraux » et de Mécleuves « La Haie aux Angles ». In : HECKENBENNER (D.) – *D(is) M(anibus). Pratiques funéraires gallo-romaines,* Catalogue d'exposition, Sarrebourg, Musée du Pays de Sarrebourg, 2009, p. 86-98.

Antaya 1980 : ANTAYA (R.) – The etymology of pomerium*, American Journal of Philology, 101/2, 1980, p. 184-189.*

Arnaud 1998 : ARNAUD (P.) – Vers une définition géodynamique des suburbia : Eléments pour une zonation des zones péri-urbaines. In : BEDON (R.) – Suburbia, les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, *Caesarodunum T. XXXII,* Université de Limoges, ed. Pulim, Limoges, 1998, p. 63-81.

Audin 1960 : AUDIN (A.). – Inhumation et incinération**,** *Latomus, Revue d'études latines,* t. XIX, Bruxelles, 1960, p. 312-322 et p. 518-532.

Augusta-Boularot 1998 : Augusta-Boularot (S.) – Suburbia. De l'étude du vocabulaire aux données archéologiques. In : BEDON (R.) – Suburbia, les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, *Caesarodunum,* T. XXXII, Université de Limoges, ed. Pulim, Limoges, 1998, p. 35-61.

B

Bailleu, Carbezuelo 1989 : BAILLEU (M.), CARBEZUELO (U.) – La nécropole de Bruère-Allichamps (Cher), (IVème – XVIIème s.), *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry*, 98, 1989, p. 23-36.

Baray 2004 : BARAY (L.) (dir.) – *Archéologie des pratiques funéraires, approches critiques, Actes de la table ronde de Bibracte*, 7-9 Juin 2001, coll. Bibracte n° 9, Glux-en-Glenne, 2004, 316 p.

Baray *et al.* 2007 : BARAY (L.), BRUN (P.), TESTART (A.) - *Pratiques funéraires et société. Nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale*, Actes du colloque interdisciplinaire de Sens, 12-14 juin 2003, ed. Universitaires de Dijon, coll. Art, Archéologie et Patrimoine, Dijon, 2007, 415 p.

Barbé, de Saulce 1998 : BARBÉ (H.), DE SAULCE (A.) – Les caveaux funéraires du Nord-Pas-de-Calais, *L'archéologue*, 39, décembre 1998-janvier 1999, p. 44-46.

Barrand 2004 : BARRAND (H.) – *La nécropole de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay (Nord) : Approche des pratiques funéraires liées à la crémation au 1er siècle après J.-C.*, Mémoire de DEA, Université de Franche-Comté, 2004, 310 p., 46 pl.

Barraud 1986 : BARRAUD (D.) – Le site de « La France » : origine et évolution de Bordeaux antique, *Aquitania*, 6, 1988, p. 3-59.

Barthélemy, Depierre 1990 : BARTHELEMY (A.), DEPIERRE (G.). – *La nécropole gallo-romaine des Cordiers à Mâcon,* Coll. Recherches du Groupement archéologique du Mâconnais, Ministère de la culture, Mâcon, 1990, 126 p.

Bass, Jantz 2004 : BASS (W.M.), JANTZ (R.L.) – Cremation weights in East Tennesse, *Journal of Forensic Sciences,* 49, 5, 2004, p. 901-904.

Bats 2002 : BATS (M.) – Mythe et réalités des consommations funéraires en Gaule Méridionale (IVe s. – Ier s. av. J.-C.). In : Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule, Actes du 15ème colloque international de l'AFEAF, Charleville-Mézières, 2001, Reims, *Mémoire de la Société archéologique champenoise*, 16, Suppl. au bulletin n°1, p. 285-335.

Bayard, Collart, Mahéo 2006 : BAYARD (D.), COLLART (J.-L.), MAHEO (N.) **–** *La marque de Rome : Samarobriva (Amiens) et les villes du nord de la Gaule, c*atalogue d'exposition, Musée de Picardie, Amiens, 2006, 212 p.

Béal 1986 : BEAL (J.-C.) – Eléments en os de lits gallo-romains**,** *Documents d'Archéologie Méridionale,* 9, 1986, p. 111-117.

Béal 1993 : BEAL (J.-C.) – *Catalogue des objets de tabletterie du musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon,* Coll. du centre d'Etudes romaines et gallo-romaine, Nouvelle Série n°1, ed. De Boccard, Paris 1983, 421 p.

Beaujard 2006 : BEAUJARD (B.) – Éric Rebillard, religion et sépulture. L'Église, les vivants et les morts dans l'Antiquité tardive.*, Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 4, 2006, mis en ligne le 28 janvier 2010, URL : http://rhr.revues.org/5215.

Bechert 1980 : BECHERT (T.). – Zur Terminologie provinzialrömischer Brandgräber. In : *Archäologisches Korrespondenzblatt. Urgeschichte - Römerzeit - Frühmittelalter,* Heft 3. Mayence, Römisch-Germanischen Zentralmuseum, 1980, p. 253-258.

Bedon 1998 : BEDON (R.) – Suburbia, les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, *Caesarodunum T. XXXII,* Université de Limoges, ed. Pulim, Limoges, 1998, 366 p.

Bedon 1999 : BEDON (R.) – *Les villes des Trois Gaules des origines à Néron. Leur contexte historique, territorial et politique,* ed. Picard, Paris, 1999, 396 p.

Bedon 2001 : BEDON (R.) – *Atlas des villes, bourgs, villages de France au passé romain,* ed. Picard, Paris 2001, 351 p.

Bedon, Chevallier, Pinon 1988 : BEDON (R.), CHEVALLIER (R.), PINON (P.) – *Architecture et urbanisme en Gaule romaine, t. 2 , L'urbanisme (52 av. J.-C. – 486 ap. J.-C.),* Coll. Des Hespérides, ed. Errance, Paris, 1988, 270 p.

Bel 1989 : BEL (V.) – Incinération et inhumation dans la Gaule romaine. In : GOUDINEAU (C.), GUILAINE (J.) (dir.) – *De Lascaux au Grand Louvre. Archéologie et histoire en France,* Errance, Paris, 1989, p. 414-415.

Bel 1993 : BEL (V.) – Les dépôts de vases dans les tombes : les données de l'époque romaine. In : CLIQUET (D.), REMY-WATTE (M.), GUICHARD (V.) (dir.) – Les Celtes en Normandie, *Revue archéologique de l'Ouest,* 1993, p. 279-283.

Bel 1996 : BEL (V.) –Étude spatiale de sept incinérations primaires gallo-romaines de la région lyonnaise, *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, Nouvelle Série,* Tome 8, n°3-4, 1996, p. 207-222.

Bel 2008 : BEL (V.) – Nouveaux résultats sur les nécropoles romaines de la Gaule Narbonnaise, *Les Dossiers d'Archéologie,* 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, p. 94-99.

Bel *et al.* 1992 : BEL (V.), TRANOY (L.), BERAUD (I.), GEBARA (C.) – Les nécropoles à incinérations et à inhumations en Gaule Méridionale. In **:** *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère,* Actes du colloque international de Toulouse-Montréjeau, 7-10 octobre 1987, Toulouse, 1992, p. 9-40.

Bel, Tranoy 1993a : BEL (V.), TRANOY (L.) – Note sur les busta dans le sud-est de la Gaule. In : STRUCK (M.) – *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte,* Internationale Fachkonferenz vom 18-20 Februar 1991 im Institut für Vor- und Frühgeschichte des Johannes Gutenberg-Universität Mainz, Mayence, 1993, p. 95-109.

Bel, Tranoy 1993b : BEL (V.), TRANOY (L.) – Note sur les inhumations en procubitus du sud-est de la Gaule. In : STRUCK (M.) – *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte,* Internationale Fachkonferenz vom 18-20 Februar 1991 im Institut für Vor- und Frühgeschichte des Johannes Gutenberg-Universität Mainz, Mayence, 1993, p. 117-118.

Bel *et al.* 2002 : BEL (V.), THI MAI (B.), FEUGERE (M.), GIRARD M.), HEIBZ (C.), OLIVE (C.) – Pratiques funéraires du Haut Empire dans le Midi de la Gaule : la nécropole gallo-romaine du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), *coll. Monographies d'archéologie méditerranéenne,* 11, Lattes, ARALO, 2002, 539 p.

Bel *et al*. 2008 : BEL (V.), BLAIZOT (F.), DUDAY (H.) – Bûcher en fosse et tombe bûcher : problématiques et méthode de fouilles. In : SCHEID (J.) **–** *Pour une archéologie du rite. Nouvelles perspectives de l'archéologie funéraire,* coll. de l'Ecole Française de Rome, 407, 2008, p. 233-247.

Ben Abed, Griesheimer 2004 : BEN ABED (A.), GRIESHEIMER (M.) – *La nécropole romaine de Pupput*, Recherches d'Archéologie Africaine, Ecole Française de Rome, n° 323, 2004, 244 p.

Ben Abed, Griesheimer 2008 : BEN ABED (A.), GRIESHEIMER (M.) – Pupput (Hammamet), une nécropole d'époque romaine, *Les Dossiers d'Archéologie, 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, p. 82-91.*

Bérard 2007 : BERARD (F.) – L'épigraphie lyonnaise. In : PROVOST (M.), LEMER (A.-C.), CHOMER (C.) – *Lyon (69/2), Carte Archéologique de la Gaule,* Paris, 2007, p. 163-178.

Béraud *et al.* 1985 : BERAUD (I.), BRUN (J.-P.), CONGES (G.), GEBARA (C.), PASCALINI (M.) – *Les Nécropoles gallo-romaines de Fréjus : trois années d'action du Service archéologique municipal,* catalogue d'exposition, Saint-Raphaël, sept-nov. 1985, Fréjus, Ville de Fréjus, 44 p.

Béraud, Gébara 1986 : BERAUD (I.), GEBARA (C.) – Les lits funéraires de la nécropole gallo-romaine de Saint-Lambert (Fréjus), *Revue archéologique de Narbonnaise,* 19, 1986, p. 183-209.

Béraud, Gébara 1987a : BERAUD (I.), GEBARA (C.) – Les nécropoles de Fréjus (Var). In : *Nécropoles à incinération du Haut-Empire,* Actes de la table ronde de Lyon, 30 et 31 mai 1986, Rapports Archéologiques Préliminaires de la Région Rhône-Alpes, Direction des antiquités historiques, Lyon, 1987, p. 25-33.

Béraud, Gébara 1987b : BERAUD (I.), GEBARA (C.) – Les lits funéraires de la nécropole gallo-romaine de Saint-Lambert (Fréjus), *Revue archéologique de Narbonnaise,* 19, 1987, 183-209.

Béraud, Gébara 1993 : BERAUD (I.), GEBARA (C.) – Rites funéraires et sépultures d'enfants dans les nécropoles de Fréjus, Var (France). In : STRUCK (M.) – *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte,* Internationale Fachkonferenz vom 18.-20 Februar 1991 im Institut für Vor- und Frühgeschichte des Johannes Gutenberg-Universität Mainz, Mayence, 1993, p. 329-335.

Berger 1986 : BERGER (L.) – Die Grabungen beim Augster Osttor im Jahre 1966, *Jahresberichte ans Augst und Kaiseraugst,* 5, 1986, p. 7-104.

Berger, Martin-Kilcher 1975 : BERGER (L.), MARTIN-KILCHER (S.) – Gräber und Bestattungssiten, Archäologie der Schweiz, Band V, *Die romische Epoche,* Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichtliche, Bâle, 1975, p. 147-170.

Bernard 1962 : BERNARD (H.) – La reprise des fouilles de Thérouanne, *Revue du Nord,* 44, 1962, p. 339-350.

Bernard 1975 : BERNARD (H.) – Thérouanne, ville morte, *Archeologia,* 81, 1975, p. 41-63.

Bernard 1980 : BERNARD (H.) –Remarques et hypothèses sur le développement urbain de Thérouanne, *Septentrion,* 10, 1980, p. 41-60.

Biévelet 1966 : BIEVELET (H.) – un centre urbain dans le nord des Gaules à l'époque romaine, Bavai, cité des Nerviens, *Archéologia,* 10, 1966, p. 48-57.

Billoret 1976 : BILLORET (R.) - Informations archéologiques. Circonscription de Lorraine (Moselle-Metz), *Gallia*, XXXIV, 1976, p. 362-367.

Billy 2000 : BILLY (P.-H.) – Toponymie française et dialectologie gauloise, *Nouvelle revue d'Onomastique,* 35-36, 2000, p. 347.

Birkner 1980 : BIRKNER (R.) – *L'image radiologique typique du squelette. Aspect normal et variantes chez l'adulte et l'enfant. Pour médecins, étudiants et manipulateurs*, éd. Maloine s.a., Paris, 1980.

Blaizot 2009 : BLAIZOT (F.) – Rites et pratiques funéraires à Lugdunum du Ier au IVème siècle. In : GOUDINEAU (C.) (dir.) – *Rites funéraires à Lugdunum,* ed. Errance, 2009, p. 155-185.

Blaizot 2010 : BLAIZOT (F.) (dir.) – Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine, *Gallia Archéologie de la France Antique,* 67-1, ed. CNRS, 2010, 165 p.

Blaizot *et al.* 2003 : BLAIZOT (F.), ALIX (G.), FERBER (E.) – Le traitement funéraire des enfants décédés avant un an dans l'antiquité : études de cas, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris,* t. 15, 2003, 1-2, p. 49-77.

Blaizot, Tranoy 2004 : BLAIZOT (F.), TRANOY (L.) – La notion de sépulture au Haut-Empire : identification et interprétation des structures funéraires liées aux crémations ; In : BARAY (L.) (dir.) – *Archéologie des pratiques funéraires, approches critiques, Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 Juin 2001,* Coll. Bibracte n° 9, Glux-en-Glenne, 2004, p. 171-188.

Blaizot *et al.* 2007 : BLAIZOT (F.), BONNET (C.), BATIGNE VALLET (C.) – Traitements, modalités de dépôts et rôle des céramiques dans les structures funéraires gallo-romaines. In : BARAY (L.) *et al.* 2007 : *Pratiques funéraires et société. Nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale, Actes du colloque interdisciplinaire de Sens, 12-14 juin 2003,* ed. Universitaires de Dijon, coll. Art, Archéologie et Patrimoine, Dijon, 2007, p. 207-228.

Blaizot *et al.* 2009 : BLAIZOT (F.) (dir.), Bel (V.), TRANOY (L.), BONNET (C.) – Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité, *Gallia Archéologie de la France Antique,* 66-1, ed. CNRS, 2009, 383 p.

Blamangin 1996a : BLAMANGIN (O.) – Thérouanne – déviation Nord-Ouest « le bois Robichet ». Habitat périurbain et nécropole. In : BOUREL (Y.), BARBE (H.) – *Du terrain au musée... 1993-1996 : trois années de recherches archéologiques dans l'Audomarois,* catalogue d'exposition du Musée de l'hôtel Sandelin, Saint-Omer, 1996, p. 54-61.

Blamangin 1996b : BLAMANGIN (O.) – *Thérouanne, Le bois Robichet (Déviation Nord-Ouest),* Document final de synthèse, S.R.A Nord/Pas-de-Calais, avril 1996, 85 p.

Blanchard 1908 : BLANCHARD (F.) - Les sépultures gallo-romaines de Soissons, *Bulletin archéologique de la Société archéologique historique et scientifique de Soissons*, 1908.

Bonucci, Graziani 1975 : BONUCCI (E.), GRAZIANI (G.) – Comparative thermogravimetric, x-ray diffraction and electron microscope investigations of burnt bones from recent, ancient and prehistoric age, *Atti della R. Accademia dei Lincei. Rendiconti della Classe di scienze fisiche, matematiche e naturali,* série 8, 59, 5, 1975, p. 517-532.

Borgard *et al*. 2005 : BORGARD (P.), BAUDOIN (B.), BONNET (A.), GALLICE-FOURNIER (F.) – *Riez, la Rouguière,* Bilan Scientifique Régional du Languedoc-Rousillon, 2001, Paris, Ministère de la Culture, p. 39-41.

Boucly 1979 : BOUCLY (J.-L.) – Les Chaussées de Reims et de Tongres en pays Nervien, *Gallia,* 37, 2, 1979, p. 247-262.
Boucly 1984a : BOUCLY (J.-L.) - Les débuts de l'occupation romaine à Bavai: état de la question, *Revue archéologique de Picardie,* Volume 3, Numéro 3-4, 1984, p. 19-25.

Boucly 1984b : BOUCLY (J.-L.) – Bavay à l'âge du Fer. In : CAHEN-DELHAYE (A.), DUVAL (A.), LEMAN-DELERIVE (G.) (dir.) – *Les Celtes en Belgique et dans le Nord de la France. Les fortifications de l'Âge du Fer, Revue du Nord,* n° spécial Hors série, 1984, p. 41-49.

Boulanger-Bouchet 2000 : BOULANGER-BOUCHET (K.) **–** *Metz, ZAC Amos, Quartier du Sablon (Moselle),* Rapport de la fouille archéologique préventive d'un mausolée gallo-romain, Metz, AFAN - SRA Lorraine, 2000, 120 p.

Boulanger, Mondy 2009 : BOULANGER (K.), MONDY (M.) – En mémoire des ancêtres : les modes de signalisation des sépultures antiques en Lorraine. In : HECKENBENNER (D.) **–** *D(is) M(anibus). Pratiques funéraires gallo-romaines,* Catalogue d'exposition, Musée du Pays de Sarrebourg, Sarrebourg, 2009, p. 141-162.

Boulestin, Duday 2005 : BOULESTIN (B.), DUDAY (H.). – Ethnologie et archéologie de la mort : de l'illusion des références à l'emploi d'un vocabulaire. In : MORDANT (C.), DEPIERRE (G.) (dir.) – Les pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France, Actes de la table ronde de Sens-en-Bourgogne (Yonne), 10-12 juin 1998, *Documents préhistoriques,* 19, Paris, ed. du CTHS, 2005, p. 17-35.

Bourel, Barbé 1996 : BOUREL (Y.), BARBE (H.) – *Du terrain au musée... 1993-1996 : trois années de recherches archéologiques dans l'Audomarois,* Catalogue d'exposition Musée de l'hôtel Sandelin, Saint Omer, 1996, 183 p.

Brenot *et al.* 1982 : BRENOT (C.), DEYTS (S.), JOUBEAUX (H.), LEJEUNE (M.), POULAIN (T.) **–** *La nécropole gallo-romaine des Bolards (Nuits-Saints-Georges),* ed. CNRS, Paris, 1982, 190 p.

Bressoud 2003 : BRESSOUD (A.) – Metz, un oppidum des Médiomatriques : une connaissance réactualisée, *Archeologia Mosellana,* 5, 2003, p. 137-144.

Bressoud 2009 : BRESSOUD (A.) – Metz « Colline Sainte-Croix et extension du bâtiment A ». In : HECKENBENNER (D.) **–** *D(is) M(anibus). Pratiques funéraires gallo-romaines,* catalogue d'exposition, Musée du Pays de Sarrebourg, Sarrebourg, 2009, p. 136.

Brothwell 1981 : BROTHWELL (D.R.) – *Digging up bones. The excavation, treatment and study of human skeletal remains*, British Museum, Oxford University Press, 3ème edition, Oxford, 1980.

Brulet 1990 : BRULET (R.) – *La Gaule septentrionale au Bas-Empire. Occupation du sol et défense du territoire dans l'arrière-pays du Limes aux IVe et Ve siècles,* Trier, 1990, 431 p.

Brulet, Coulon 1977 : BRULET (R.), COULON (G.). – *La nécropole gallo-romaine de la rue perdue à Tournai,* coll. Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 7, Louvain, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, 1977, 152 p.

Brunella 1982 : BRUNELLA (P.) – *Rapport sur la fouille de sauvetage programmée, rue de la Paix à Metz,* G.U.M.R.A., D.R.A.H. de Lorraine, 1982.

Brunella *et al.* 1992 : BRUNELLA(P.), DAUTREMONT (N.), THION (P.), WAGNER (P.-E.) – *Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France,* C.N.A.U., A.F.A.N., 117 p.

Bruzek 1991 : BRUZEK (J.) – Proposition d'une nouvelle méthode morphologique dans la détermination sexuelle de l'os coxal : application à la Chaussée-Tirancourt. In : *Méthodes d'étude des sépultures,* Actes de la table ronde des Saintes, GDR 742, Saintes, 1991, p.13-20.

Bruzek *et al.* 1996 : BRUZEK (J.), CASTEX (D.), MAJO (T). – Évaluation des caractères morphologiques de la face sacro-pelvienne de l'os coxal. Proposition d'une nouvelle méthode de diagnose sexuelle. In : CASTEX (D.), COURTAUD (P.), SELLIER (P.), DUDAY (H.), BRUZEK (J.) – Les ensembles funéraires du terrain à l'interprétation, Actes du colloque du GDR « Méthodes d'études des sépultures», *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., t. 8, fasc. 3-4, 1996, p. 491-502.

Bruzek *et al.* 2005 : BRUZEK (J.), SCHMITT (A.), MURAIL (P.) – Identification biologique individuelle en paléodémographie. Détermination du sexe et estimation de l'âge au décès à partir du squelette. In : DUTOUR (O.), HUBLIN (J.-J.), VANDERMEERSCH (B.) – *Objets et méthodes en paléoanthropologie*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Orientations et méthodes n°7, Paris, 2005, p. 217-246.

Buccellatto *et al.* 2008 : BUCCELLATO (A.), MUSCO (S.), CATALANO (P.), CALDARINI (C.), PANTANO (W.), TORRI (C.), ZABOTTI (F.) – La nécropole de Collatina, *Les Dossiers d'Archéologie,* 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, p. 22-31.

Buikstra, Swegle 1989 : BUIKSTRA (J.-E.), SWEGLE (M.) – Bone modification due to burning : experimental evidence. In : BONNICHSEN (R.), SORG (M.H.) (dir.) – *Bone modification*, Orono, Institute for Quarternary Studies University of Maine, 1989, p. 247-258.

Bulmé 2001 : BULME (A.) – *Les sarcophages gallo-romains en plomb du Musée de Metz,* mémoire de maîtrise, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2001, 235 p.

Bulmé 2005 : BULME (A.) – Les sarcophages de plomb découverts à Metz : petite histoire d'une grande collection. In : FLOTTE (P.) – Metz, 57/2, *Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 2005, p. 134-140.

Bura 2001 : BURA (P.) – Autopsie d'une tombe-bûcher : les exemples de Thérouanne et Bruay-La-Buissière. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 167-176.

Burnand 1990 : BURNAND (Y.). – *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. Histoire de la Lorraine. Les temps anciens. 2. De César à Clovis,* Presses Universitaires de Nancy, ed. Serpenoise, Nancy, 1990, 266 p.

Burnand, Demarolle 1998 : BURNAND (Y.), DEMAROLLE (J.-M.). – Les limites des cités des Leuques et des Médiomatriques. In : BURNAND (Y.) (ed.) – *Prolegomena ad editionem novam Inscriptionum Latinarum Gallia Belgicae pertinentia*, coll. Gallia Romana, II, ed. De Boccard, Paris, 1998, p. 67-93.

C

Cabart 2003 : CABART (H.). – Productions et importations de verreries romaines dans l'Est de la France. In : FOY (D.), NENNA (M.-D.) – Echanges et commerce du verre dans le monde antique, Actes du colloque de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001, *Monographies instrumentum,* 24, ed. Monique Mergoil, Montagnac, 2003, p. 161-176.

Carmelez 1992 : CARMELEZ (J.-C.) – Trois années de fouilles à Bavay et dans le Bavaisis : Les Palans, Fouille et études, *Archéologie et Pédagogie,* 13, Musée de Bavay, Bavay, 1992, p. 188-192.

Carmelez 2001 : CARMELEZ (J.-C.) – Le forum de Bavay, une création augustéenne. In : Belgian Archaeology in a European Setting II, *Acta Archeologica Lovaniensia, Monographiae 13,* Leuven, 2001, p. 95-104.

Cartier 2008 : CARTIER (E.) – *Metz, 84-86 Avenue André Malraux Lorraine, Moselle,* Rapport d'archéologie préventive, Antea-Archéologie, Service Régional de l'Archéologie, Lorraine, 2008, vol.1 texte, 149 p., vol.2 catalogue du mobilier , 91 p., vol. 3 catalogue des tombes, 397 p.

Castella 1987 : CASTELLA (D.) – La nécropole du Port d'Avenches**,** *Cahiers d'archéologie romande,* 41, Aventicum IV, Lausanne, 1987, 200 p.

Castella 1999 : CASTELLA (D.) – La nécropole gallo-romaine d'Avenches « En Chaplix », *Cahiers d'archéologie romande,* 77, 2 vol., Lausanne, 1999, vol.1 texte, 334 p., vol. 2 étude du mobilier, 466 p.

Catalano 2008 : CATALANO (P.) – Les ensembles funéraires de l'époque impériale à Rome, *Les Dossiers d'Archéologie,* 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, 2008, p. 10-13.

Chapon *et al.* 2004 : CHAPON (P.), BUISSIERE (J.), DELATTRE (L.), FEUGERE (M.), RICHIER (A.), ROTH CONGES (A.), VILLEMEUR (I.) – Les nécropoles de Vernègues (B.-du-Rh.) : deux ensembles funéraires du Haut-Empire à la périphérie d'une agglomération secondaire, *Revue Archéologique de Narbonnaise,* 37, 2004, p. 109-209.

Chastagnol 1995 : CHASTAGNOL (A.) - La Gaule romaine et le droit latin : recherches sur l'histoire administrative et sur la romanisation des habitants, *Scripta Varia 3*, Collection du Centre d'études romaines et gallo-romaines, 14, diff. De Broccard, Lyon, Paris, 1995, 347 p.

Chevallier 1998 : CHEVALLIER (R.) – Problématique du *suburbium.* L'image de la ville vue de l'extérieur. In : BEDON (R.) – Suburbia, les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, *Caesarodunum,* T. XXXII, Université de Limoges, ed. Pulim, Limoges, 1998, p. 21-33.

Christensen 2002 : CHRISTENSEN (A.-M.) – Experiments in the Combustibility of the Human Body, *Journal of Forensic Sciences,* 47, 3, 2002, p. 466-470.

Christol, Nonny 1990 : CHRISTOL (M.), NONNY (D.) **–** *Rome et son Empire,* ed. Hachette, Paris, 1990, 304 p.

Clauss 2006 : CLAUSS (P.) – Typologie et genèse du mausolée-tour. In : MORETTI (J.-C.), TARDY (D.) (dir.) **–** *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain,* Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Pradès, Lattes, 11-13 oct. 2001, coll. Archéologie et histoire de l'art, 24, ed. du CTHS, Paris, 2006, p. 159-180.

Collectif 1987 : *Nécropoles à incinération du Haut-Empire,* Actes de la table ronde de Lyon, 30 et 31 mai 1986, Rapports Archéologiques Préliminaires de la Région Rhône-Alpes, Direction des antiquités historiques, Lyon, 1987, 142 p.

Collot 1964 : COLLOT (G.) – Fouilles archéologiques sur le chantier du parking souterrain de l'Esplanade et rue Poncelet, *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine,* LXIV, 1964, p. 41-76.

Coulon 1990 : COULON (G.) – *Les Gallo-romains. Les villes, les campagnes et les échanges, t. 1,* coll. Civilisations, ed. Armand Colin, Paris, 1990, 217 p.

D

D'Agostino, Schnapp 1982 : D'AGOSTINO (B.), SCHNAPP (A.) – Les Morts entre l'objet et l'image. In : GNOLI (G.), VERNANT (J.-P.) – *La mort, les morts dans les sociétés anciennes, Cambridge University Press, ed. Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1982, p. 17-25.*

Daremberg , Saglio 1877 : DAREMBERG (C.), SAGLIO (E.) – *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* Paris, 1877, t. 1 à 5.

Dasen 2010 : DASEN (V.) – Archéologie funéraire et histoire de l'enfance dans l'Antiquité : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives. In : GUIMIER-SORBETS (A.-M.), MORIZOT (Y.) – L'Enfant et la mort dans l'Antiquité. Nouvelles recherches dans les nécropoles grecques. Le signalement des tombes d'enfants, Actes de la table ronde internationale organisée à Athènes, Ecole française d'Athènes, 29-30 mai 2008, Travaux de la Maison René-Ginouvès, *Archéologie et Ethnologie*, 12, ed. De Broccard, Paris, 2010, p. 19-34.

Dastugue, Gervais 1992 : DASTUGUE (J.), GERVAIS (V.) – *Paléopathologie du squelette humain*, coll. « L'Homme et ses origines », Société Nouvelle des Editions Boubée, Paris, 1992, 253 p.

De Belfort 1892-1895 : DE BELFORT (A.) – *Description générale des monnaies mérovingiennes (par ordre alphabétique des ateliers)*, réédition de l'édition originale, vol. III, ed. Florange, Paris, 1996, p. 249.

De Laet 1961 : DE LAET (S. J.). – Les limites des cités des Ménapiens et des Morins, *Helinium*, 1, Wetteren, Universa, 1961, p. 20-34.

De Laet 1964 : DE LAET (S. J.). – Romains, Celtes, et Germains en Gaule septentrionale, *Diogène,* 47, 1964, p. 95-96.

De Laet *et al.* 1972 : DE LAET (S. J.), VAN DOORSELAER (A.), SPITAELS (P.), THOEN (H.). – *La nécropole gallo-romaine de Blicquy (Hainault - Belgique)*, ed. De Tempel, Brugge, 1972, 2 vol, 333 p.

Delamarre 2008 : DELAMARRE (X.) – *Dictionnaire de la langue gauloise*, ed. Errance, 2ème édition, Paris, 2008, 440 p.

Delaplace, France 1995 : DELAPLACE (C.), FRANCE (J.). – *Histoire des Gaules (VIème s. av. J.-C./ VIème s. ap. J.-C.)*, coll. Cursus, ed. Armand Colin, Paris, 1995, 189 p.

Delestre 1988 : DELESTRE (X.) **–** Saint-Pierre-aux-Nonnains : une nouvelle datation par l'archéomagnétisme**,** *Les cahiers Lorrains,* 2, 1988, p. 195-198.

Delmaire 1976 : DELMAIRE (R.) – Etude archéologique de la parte orientale de la Cité des Morins (civitas Morinorum), *Mémoire de la Commission Départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais,* Tome XV1, Arras, 1976, 410 p.

Delmaire 1984a : DELMAIRE (R.) – Notes sur l'évolution urbaine de Thérouanne. In : Les villes de la Gaule Belgique au Haut Empire. Actes du colloque de Saint-Riquier (Somme), 22, 23 et 24 octobre 19*82, Revue archéologique de Picardie,* 3-4, Amiens, 1984, p. 223-228.

Delmaire 1984b : DELMAIRE (R.) – Sépultures gallo-romaines à Thérouanne – route d'Arras, *Bulletin trimestriel de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie,* 445ème livraison, Tome XXIII, Juin 1984, Saint-Omer, 1984, p. 181-203.

Delmaire 1991 : DELMAIRE (R.) – Indigènes et Romains en Gaule du Nord. Onomastique et statut social d'après les inscriptions. In : CARTON (J.-P.) - Terres du Nord, carrefours d'Europe, *Historiens et Géographes,* n°331, mars-avril 1991, ed. Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, 1991, p. 213-217.

Delmaire 1994 : DELMAIRE (R.) (dir.) – *Le Pas-de-Calais (62), Carte archéologique de la Gaule,* 2 vol., Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1994, 909 p.

Delmaire 1996 : DELMAIRE (R.) (dir.) – *Le Nord (59), Carte archéologique de la Gaule,* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1996, 497 p.

Delmaire 2001 : DELMAIRE (R.) – La monnaie dans la tombe : problèmes de chronologie. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 207-211.

Delmaire 2004a : DELMAIRE (R.) – Permanences et changements des chefs-lieux de cités au Bas-Empire : l'exemple du nord-ouest de la Gaule Belgique. In : FERDIERE (A.) (dir.) – Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'antiquité tardive, Actes du colloque de Tours, 6-8 mars 2003, *Revue Archéologique du Centre de la France,* Supplément n° 25, Tours, 2004, p. 39 - 50.

Delmaire 2004b : DELMAIRE (R.) – Bavay/Bagacum (Nord). In : FERDIERE (A.) (dir.) – Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'antiquité tardive, Actes du colloque de Tours, 6-8 mars 2003*, Revue Archéologique du Centre de la France,* Supplément n° 25, Tours, 2004, p. 367-370.

Delmaire 2007 : DELMAIRE (R.) – Bavay. Trouvailles anciennes et rectifications modernes. In : HANOUNE (R.) – Les villes romaines du Nord de la Gaule, Vingt ans de recherché nouvelles, Actes du XXVe colloque international de HALMA-IPEL UMR CNRS 8164, *Revue du Nord,* Hors série n°10, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2007, p. 93-98.

Delmaire, Chevallier 1981 : DELMAIRE (R.), CHEVALLIER (A.) – Découverte de sépultures gallo-romaines à Thérouanne, *Septentrion,* 11, 1981, p. 32-40.

Delmaire, Chevallier 1984 : DELMAIRE (R.), CHEVALLIER (A.), CHEVALLIER (F.), CHEVALLIER (H.) – Sépultures Gallo-romaines à Thérouanne – route d'Arras (trouvailles de 1981), *Bulletin trimestriel de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie,* t. XXIII, juin 1984, Saint-Omer, 1984, p. 181-203.

Demarolle 2004 : DEMAROLLE (J.-M) – Les Médiomatriques dans l'Empire romain d'Auguste au Ve siècle – état des questions. In : FLOTTE (P.), FUCHS (M.) – *La Moselle, 57/1, Carte Archéologique de la Gaule,* éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2004, p. 111-142.

Demarolle 2005 : DEMAROLLE (J.-M) – Le cadre historique et institutionnel. In : FLOTTE (P.) – *Metz, 57/2, Carte Archéologique de la Gaule,* éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2005, p. 68-69.

Demougeot 1969 : DEMOUGEOT (E.) – *La formation de l'Europe et les invasions barbares, I : Des origines germaniques à l'avènement de Dioclétien,* coll. Historique, ed. Aubier/Montaigne, Paris, 1969, 615 p.

Deonna 1938 : DEONNA (W.) – *Le mobilier délien, Exploration archéologique de Délos,* fascicule XVIII, ed. De Broccard, Paris, 1938, p. 340.

Depierre 1995 : DEPIERRE (G.) – *Les pratiques funéraires gallo-romaines liées à l'incinération. Apports spécifiques de l'ostéologie, de l'archéologie et de l'ethnologie,* Mémoire de D.E.A. en Méthodologie et Techniques nouvelles des Sciences de l'Homme, Université de Besançon, 1995, inédit, 115 p.

Depierre 2008 : DEPIERRE (G.) – L'étude des sépultures à incinération en France. In : CZAJLIK (Z.), MORDANT (C.) (ed.) **–** *Nouvelles approches en anthropologie et en archéologie funéraire,* Actes de la table ronde de l'Institut archéologique de l'université Eötvös Loránd, 18 et 19 mai 1999, Institut archéologique de l'université Eötvös Loránd, Budapest, 2008, p. 13-24.

Depierre 2010 : DEPIERRE (G.) – *Des incinérations du passé aux crémations en milieu à haute technologie. Approches méthodologiques et réalités archéologiques,* Thèse de doctorat, Archéologie, Université de Bourgogne, 2010, inédit, 734 p.

Deru 2001 : DERU (X.) – La sériation des ensembles funéraires gallo-romains par permutation matricielle. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996*, Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 199-201.

Deru 2009 : DERU (X.) - Cadres géographiques du territoire des Nerviens, *Revue du Nord – Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, 91, n° 383, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 181-202.

Deru, Thuillier 2001 : DERU (X.), THUILLIER (F.) – L'occupation Gallo-romaine précoce à Thérouanne (Pas-de-Calais). Les tombes de la nécropole des « Oblets ». In : LODEWIJCKX (M.) – *Belgian Archaeology in a European Setting II, Hommage au Professeur Mertens,* Acta Archeologica Lovaniensia, Monographiiae, 13, Leuven University Press, 2001, p. 81-88.

Desjardins 1869 : DESJARDINS (E.) – *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger,* Paris, 1869, p. 85-87.

Desjardins 1893 : DESJARDINS (E.) – *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine,* IV, ed. Hachette, Paris, 1893, 480 p.

De Visscher 1984 : DE VISSCHER (F.) – *Le droit des tombeaux romains,* Milan, ed. Giuffré, 1964, 339 p.

Dokládal 1963 : DOKLÁDAL (M.) – Ein Beitrag zur Morphologie verbrannter Menschenknochen, *Anthropos*, 15, 7, 1963, p. 29-38.

Dondin-Payre 1999 : Dondin-Payre (M.) – Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET–CHARLIER (M.-T.) – *Cités, Municipes, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain,* coll. Histoire Ancienne et Médiévale, 53, Publications de la Sorbonne, Paris 1999, p. 127-230

Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999 : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-T.) – *Cités, Municipes, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain,* coll. Histoire Ancienne et Médiévale, 53, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, 483 p.

Dreier, Maire 2007 : DREIER (C.), MAIRE (E.) – *Metz (57), ZAC Amphithéâtre, zone n°8, « rue Est-Ouest 2 et Section E 2.3 »,* Rapport de diagnostic, Pôle Archéologique Préventive Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, 2007, 48 p.

Duby 1980 : DUBY (G.) (dir.) – *Histoire de la France urbaine. La ville antique, T.1,* coll. L'univers historique, ed. du Seuil, Paris, 1980, 600 p.

Duday 1989 : DUDAY (H.) – Étude anthropologique de la Nécropole du Peyrou à Agde. In : NICKELS (A.), MARCHAND (G.), SCHWALLER (M.) – Agde, la nécropole du premier Age du fer, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, Supplément 19, ed. CNRS, Paris, 1989, p.459-472.

Duday 1995 : DUDAY (H.) – Anthropologie « de terrain », archéologie de la Mort. In : CROS (J.-P.), LARGE (J.-M.) (dir.) – *« La Mort » Passé, Présent, Conditionnel*, Actes du Colloque de la Roche-sur-Yon 18-19 Juin 1994, La Roche-sur-Yon, 1995, p. 33-58.

Duday 2005 : DUDAY (H.) – L'archéothanatologie ou l'archéologie de la mort. In: DUTOUR (O.), HUBLIN (J.-J.), VANDERMEERSCH (B.) – *Objets et méthodes en paléoanthropologie*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Orientations et méthodes n°7, Paris, 2005, p. 153-215.

Duday *et al.* 1995 : DUDAY (H.), LAUBENHEIMER (F.), TILLIER (A.-M.) – *Sallèles-d'Aude. Nouveau-nés et nourrissons gallo-romains*, 14, série Amphores, 3, Les Belles Lettres, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1995.

Duday *et al.* 2000 : DUDAY (H.), DEPIERRE (G.), JANIN (T.) – Validation des paramètres de quantification, protocoles et stratégies dans l'étude anthropologique des sépultures secondaires à incinération. L'exemple des nécropoles protohistoriques du Midi de la France. In : DEDET (B.), GRUAT (P.-H.), MARCHAND (G.), PY (M.), SCHWALLER (M.) (éd.) - *A*rchéologie de la mort, Archéologie de la tombe au premier Age du Fer, Actes du XXIème colloque de l'AFEAF, Conques-Montrozier, 1997, *Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, 5, ed. CNRS, Lattes, 2000, p. 7-29

Duday et al. 2006 : DUDAY (H.), MONZEGLIO (E.); PACE (R.), VERGER (S.), CATALANO (P.) – *Leziono du Aercheotanatologia. archeologia funeraria e anhtropologia di campo*, Suprintenza Archeologica di Roma, École française de Rome, École Pratique des Hautes Études, Progamma europeo "Cultura 2000", Rome, 2005, 230 p.

Dupuis 1983 : DUPUIS (X.) – *Recherches sur les inscriptions latines de Belgique seconde*, Thèse de 3ème cycle, Université Lille 3, 1983, 3 vol.

Duval 1950-1951 : DUVAL (P.-M.) – Portes et mausolées d'Autun, *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France,* 1950-1951, p. 83-95.

E

Eck 1998 : ECK (W.) – Grabmonumente und sozialer Status in Rom und Umgebung. In : FASOLD (P.) *et al*.– Bestattungssitte und kulturelle Identität. Grabanlage und Grabbeigaben der frühen römischen Kaiserzeit in Italien und in den Nordwest-Provinzen, *Xanteren Berichte*, 7, Cologne, 1998, p. 29-40.

Eckhel 1828 : ECKHEL (J.) – *Doctrina numorum veterum conscripta ,* t. IV, Lipsiae : F. O. Weigel, 1828, p. 489.

Eckert *et al.* 1988 : ECKERT (W.G.), JAMES (S.), KATCHIS (S.) – Investigation of Cremations and Severely Burned Bodies, *The American Journal of Forensic and Pathology*, 9, 3, 1998, p. 188-200.

Espérandieu 1920-1938 : ESPERANDIEU (E.) - *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine,* V, n° 4284-4412, Paris, 1920-1938.

F

Faber *et al.* 2007 : FABER (A.), FASOLD (P.), STRUCK (M.), WITTEYER (M.) (dir.) – *Körpergräber des 163. Jahrfunderts in der Römischen Welt,* Actes du colloque de Franckfort, 19-20 novembre 2004, coll. Schriften des Archäologischen Museums Frankfurt, 20, Frankfurt am Main, 444 p.

Fabre, Pernaud, Thiébault 2003 : FABRE (L.), PERNAUD (J.-M.), THIEBAULT (S.) – Feu sacré ?**,** *Revue archéologique de Picardie,* n. s. 21, 2003, p. 139-146.

Farago-Szekeres, Duday 2008 : FARAGO-SZEKERES (B.), DUDAY (H.) – Les tombes fastueuses de Naintré (Vienne), *Les Dossiers d'Archéologie,* 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, p. 120-127.

Fauduet 1992 : FAUDUET (I.) – *Bronzes gallo-romains : Instrumentum,* Collections archéologiques du Musée d'Evreux, 1992, 172 p.

Faye 1992a : FAYE (O.). – *Montigny-lès-Metz « Les Vacons »,* Bilan Scientifique Régional 1991, DRAC Lorraine, SRA Lorraine, 1992, p. 67.

Faye 1992b : FAYE (O.). – *Metz (Moselle), rue des Roses,* Bilan Scientifique Régional 1992, DRAC Lorraine, SRA Lorraine, 1992, p. 61-62.

Faye *et al.* 1993 : FAYES (O.), GEBUS (L.), PAITIER (H.) – Une nécropole rurale du Haut Empire à Gravelottes (Moselle). In : FERDIERE (A.) (dir.) – Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du colloque ARCHEA/AGER, Orléans, 7-9 février 1992, *Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France,* 6, Tours, 1993, p. 89-92.

Faye *et al.* 1994 : FAYE (O.), CABART (H.), DUDAY (H.), FELLER (M.), DE LA BAUME (S.), METZGER (C.), THION (P.) – Des sépultures à incinération gallo-romaines à Montigny-Lès-Metz (Moselle), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est,* t. 45, Fascicule semestriel n°165, janvier-juin 1994, p. 117-136.

Faye 2009 : FAYE (O.) – Ennery-sur-Moselle « Mancourt ». In : HECKENBENNER (D.) **–** *D(is) M(anibus). Pratiques funéraires gallo-romaines,* catalogue d'exposition, Sarrebourg, Musée du Pays de Sarrebourg, 2009, p. 83-84.

Féliu 2008 : FELIU (C.) – *Leuques et Médiomatriques à La Tène moyenne et finale : Organisation sociale et territoriale de l'habitat dans deux cités du nord-est de la Gaule du IIIe au Ier siècle avant notre ère,* Thèse Université Marc Bloch, Strasbourg II, UFR des Sciences Historiques, UMR 7044 « Etude des civilisations de l'Antiquité », vol. 1, 2008, 734 p.

Ferdière 1993 : FERDIERE (A.) (dir.) – Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du colloque ARCHEA/AGER, Orléans, 7-9 février 1992, *Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France,* 6, Tours, 1993, 454 p.

Ferdière 2000 : FERDIERE (A.) (dir.) – *Archéologie funéraire,* coll. « Archéologiques », ed. Errance, Paris, 2000, 248 p.

Ferdière 2004a : FERDIERE (A.) – Archéologie funéraire et société en Gaule romaine. Interprétation ou surinterprétation ? In : BARAY (L.) (dir.) – *Archéologie des pratiques funéraires, approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 Juin 2001, Coll. Bibracte n° 9, Glux-en-Glenne, 2004, p.121-130.

Ferdière 2004b : FERDIERE (A.) (dir.) – Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'antiquité tardive, Actes du colloque de Tours, 6-8 mars 2003, *Revue Archéologique du Centre de la France*, Supplément n° 25, Tours, 2004, 508 p.

Ferdière 2005a : FERDIERE (A.) – *Les Gaules (Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines) : IIème siècle av.–Vème siècle ap. J.-C.,* coll. U Histoire, ed. Armand Colin, Paris, 2005, 446 p.

Ferdière 2005b : FERDIERE (A.) – Ensembles funéraires gallo-romain de la région Centre, I, *Revue Archéologique du Centre de la France,* Supplément n°29, Tours, 2006, 205 p.

Ferembach *et al.* 1979 : FEREMBACH (D.), SCHWIDETZKY (I.), STLOUKAL (M.) – Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 6, série XIII, Paris, 1979, p. 7- 45.

Feugère 1993 : FEUGERE (M.) – L'évolution du mobilier non céramique dans les sépultures antiques de Gaule méridionale (IIe siècle av. J.-C. – début du Ve siècle ap. J.-C.). In : STRUCK (M.) – *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte,* Internationale Fachkonferenz vom 18.-20 Februar 1991 im Institut für Vor- und Frühgeschichte des Johannes Gutenberg-Universität Mainz, Mayence, 1993, p. 119- 163.

Feugère, Gros 1996 : FEUGERE (M.), GROS (P.) – Les ensembles funéraires du Champ del Mas à Banassac (Lozère, fouilles 1990), *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 29, Paris, 1996, p. 285-305.

Fiches 2002 : FICHES (J.-L.) – Territoires. In : FICHES (J.-L.) (dir.) – *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon I,* Lattes, 2002, p.71-82.

Fichtl 1994 : FICHTL (S.) – *Les Gaulois du Nord de la Gaule (150-20 av. J.-C.),* ed. Errance, Paris, 1994, 190 p.

Fichtl 2002 : FICHTL (S.) – Oppida et occupation du territoire à travers l'exemple de la cité des Médiomatriques. In : GARCIA (D.), VERDIN (F.) (dir.) – *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale,* Actes du XXIV e colloque de l'A.F.E.A.F., Martigues (1er au 4 juin 2000), Paris, 2002, p. 315-328.

Fichtl 2003 : FICHTL (S.) – L'oppidum du Fossé des Pandours, chef-lieu des Médiomatriques à l'époque de l'indépendance ? In : FICHTL (S.) – Les oppida du Nord-Est de la Gaule à La Tène finale, Actes des journées d'études de Nancy (17-18 novembre 2000), *Archaeologia Mosellana,* 5, 2003, p. 145-160.

Fichtl 2005 : FICHTL (S.) – Metz à la protohistoire. In : FLOTTE (P.) – *Metz (57/2), Carte Archéologique de la Gaule. ,* ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2005, p. 59-62.

Fichtl *et al.* 2005 : FICHTL (S.) (dir.), DELNEFF (H.), LEFEBVRE (C.), BRUNELLA (P.) – Une nécropole de la Tène moyenne à Metz, *Archeologia Mosellana,* 6, 2005, p. 359-383.

Flotté 2005 : FLOTTE (P.) (dir.) – *Metz (57/2), Carte Archéologique de la Gaule,* ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2005, 371 p.

Flotté, Fuchs 2004 : FLOTTE (P.), FUCHS (M.) (dir.) – *La Moselle (57/1), Carte archéologique de la Gaule,* ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2004, 896 p.

Flouest, Niaux, Quinn 1998 : FLOUEST (J.-L.), NIAUX (R.), QUINN (D.) – Les nécropoles de Bibracte, *Gallia,* 55, 1998, p. 43-48.

Flück 2009 : KLUCK (J.) – Les monnaies découvertes dans les tombes. In : GOUDINEAU (C.) (dir.) – *Rites funéraires à Lugdunum,* ed. Errance, Paris, 2009, p. 39.

Flutsch, Hauser 2006 : FLUTSCH (L.), HAUSER (P.) – Les mausolées d'Avenches-en-Chaplix : mythologie et démolition. In : MORETTI (J.-C.), TARDY (D.) (dir.) – *L'architecture funéraire monumentale. La Gaule dans l'Empire romain,* ed. du CTHS, Paris, 2006, 522 p.

Foy, Nenna 2001 : FOY (D.), NENNA (M.-D.) - *Tout feu tout sable : mille ans de verre antique dans le Midi de la France,* catalogue d'exposition, Marseille, Musée d'histoire de Marseille/Aix-en-Provence, Edisud, 2001, 255 p.

France 2000 : FRANCE (J.) – Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale dans les provinces des Gaules et des Germanies, Cahiers du Centre Gustave Glotz, XI, ed. De Broccard, Paris, 2001, p. 193-221.

France 2001a : FRANCE (J.) – Remarques sur les tributa dans les provinces nord-occidentales du Haut-Empire romain (Bretagne, Gaules, Germanies), *Latomus,* 60, 2, 2001, p. 359-379.

France 2001b : FRANCE (J.) – *Quadragesima Galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain,* collection de l'Ecole française de Rome, n°278, ed. De Boccard, Paris, 2001, 498 p.

Frascone 1999 : FRASCONE (D.) – La voie de l'Océan et ses abords. Nécropoles et habitats gallo-romains, à Lyon Vaise, *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne,* n°18*,* Lyon, 1999, 171 p.

Fressinet 2007 : FRESSINET (E.) – *L'organisation du territoire entre Meuse et Rhin à l'époque romaine,* Thèse Université Marc Bloch, Strasbourg II, UFR des Sciences Historiques, UMR 7044 « Etude des civilisations de l'Antiquité », vol. 1, 2007, 301 p.

Frézouls 1982 : FREZOULS (E.) (dir.) – *Les villes antiques de la France, I. Belgique, I. Amiens, Beauvais, Grand, Metz, G*roupe de recherches d'histoire romaine de l'Université des sciences humaines de Strasbourg, Association pour l'étude de la civilisation romaine, Strasbourg, 1982, 350 p.

G

Galliou 1989 : GALLIOU (P.) – Les tombes romaines d'Armorique, essai de sociologie et d'économie de la mort, *Document d'Archéologie Française n°17,* Paris, 1989, 203 p.

Gama *et al.* 2006 : GAMA (F.) - *PCR «Etude documentaire sur le Potentiel Archéologique Urbain de la ville de Metz»*, Metz, 2006, p. 332.

Gama, Laffite 2009 : GAMA (F.), LAFFITE (J.-D.) – Metz-Divodurum; au centre du réseau, *Archéopages,* 27, 2009, p. 24-25.

Garnier, Silvino 2009 : GARNIER (N.), SILVINO (T.) – Quand l'analyse chimique révèle des décoctions de plantes. In : GOUDINEAU (C.) (dir.) – *Rites funéraires à Lugdunum*, ed. Errance, Paris, 2009, p. 37-38.

Gejvall 1981 : GEJVALL (N.-G.) – Determination of burned bones from prehistoric graves, *Ossa Letters,* 2, 1981, p. 7-13.

Geoffroy, Barbé 2001 : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, 222 p.

Gillet 2006 : GILLET (P.-M.) – Le monde des morts à Samarobriva et dans les villes du nord de la Gaule. In : BAYARD (D.), COLLART (J.-L.), MAHEO (N.) – *La marque de Rome : Samarobriva (Amiens) et les villes du nord de la Gaule,* catalogue d'exposition, Musée de Picardie, Amiens, 2006, p. 188-201.

Girard 1912 : GIRARD (P.-F.) – *Mélanges de droit romain. I. Histoire des sources,* Paris 1912, 510 p.

Girard 1914 : GIRARD (P.-F.) **–** *La loi des XII. Tables,* University of London Press, Londres, 1914, 95 p.

Giraud 1990 : GIRAUD (J.-P.) - La fouille d'urnes funéraires : l'ensemble de la nécropole à incinération de Gourjade à Castres (Tarn), *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris,* n.s., t. 2, n° 3-4, 1990. p. 75-76.

Gnoli, Vernant 1982 : GNOLI (G), VERNANT (J.-P.) **–** *La mort, les morts dans les sociétés anciennes,* Cambridge University Press, ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris 1982, 505 p.

Goodman 2007: GOODMAN (P.-J.) – *The Roman city and its periphery from Rome to Gaule,* Routledge, Londres/New-York, 2007, 309 p.

Goudineau 1990a : GOUDINEAU (C.). – Les provinces de Gaule : problèmes d'histoire et de géographie. In : MACTOUX (M.-M.), GENY (E.) (ed.) – *Mélanges Pierre Lévêque,* 5, Anthropologie et société, Les Belles Lettres, Paris, 1990, p. 161-176.

Goudineau 1990b : GOUDINEAU (C.). – *César et la Gaule,* coll. De la Gaule à la France, ed. Errance, Paris, 1990, 365 p.

Goudineau 1992 : GOUDINEAU (C.) – Conclusions. In : VIDAL (M.) (dir.) – *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère,* Actes du colloque International de Toulouse-Montréjeau, IVème Congrès Archéologique de Gaule Méridionale, 7-10 octobre 1987, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, Toulouse,1992, p. 247-253.

Goudineau 1998 : GOUDINEAU (C.). – *Regard sur la Gaule*, ed. Errance, Paris, 1998, 379 p.

Goudineau 2009 : GOUDINEAU (C.) (dir.) – *Rites funéraires à Lugdunum*, ed. Errance, Paris, 2009, 253 p.

Grapin 2005 : GRAPIN (C.) – Synthèse sur la topographie funéraire du quartier du Sablon. In : FLOTTE (P.) – *Metz (57/2), Carte Archéologique de la Gaule*, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2005, p. 315-327

Grévin 1990 : GREVIN (G.) – La fouille en laboratoire des sépultures à incinération, son apport à l'archéologie, *Bulletin et Mémoire de la Société Anthropologique de Paris,* n. s., tome 2, n° 3-4, 1990, p. 67-71.

Grévin 2004 : GREVIN (G.) – L'étude des crémations sur bûcher, *Archéologia,* n° 408, ed. Faton, 2004, p. 44-51.

Grévin 2005 : GREVIN (G.). – La crémation sur bûcher dans l'Antiquité à la lumière de l'ethnoarchéologie, *Ktèma,* 30, Université Marc Bloch de Strasbourg, Strasbourg, 2005, p. 15-20.

Grévin 2009 : GREVIN (G.) – Les crémations sur bûchers de nos jours et dans l'Antiquité. In : GOUDINEAU (C.) (dir.) – *Rites funéraires à Lugdunum,* ed. Errance, Paris, 2009, p. 229-235.

Grimal 1984 : GRIMAL (P.) – *La civilisation romaine,* coll. les Grandes civilisations, ed. Arthaud, Paris, p. 111-116.

Gros 1991 : GROS (P.) – *La France Gallo-romaine,* ed. Nathan, Paris, 1991, p. 69-84.

Gros 1998 : GROS (P.) (dir.) – Villes et « non-villes » : les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain. In : *Villes et campagnes en Gaule romaine,* 120e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 23-29 octobre 1995, ed. du CTHS, Paris, 1998, p. 11-25.

Gros 2001 *:* GROS (P.) – *L'Architecture romaine. 2. Maisons, palais, villas et tombeaux,* ed. Picard, Paris, 2001, 527 p.

Guilhot, Desachy 1999 : GUILHOT (J.-O.), DESACHY (B.) – Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie, *Revue Archéologique de Picardie*, n. s., 16, Amiens, 1999, 214 p.

Guillon 1986 : GUILLON (F.)– Brûlés frais ou brûlés secs. In : DUDAY (H.), MASSET (C.) (dir.) – *Anthropologie physique et archéologie. Méthodes d'étude des sépultures*, Actes du colloque deToulouse, 4, 5 et 6 novembre 1982, éd. du CNRS, Paris, 1986, p. 191-193.

Guimier-Sorbets, Morizot 2010 : GUIMIER-SORBETS (A.-M.), MORIZOT (Y.) – L'Enfant et la mort dans l'Antiquité. Nouvelles recherches dans les nécropoles grecques. Le signalement des tombes d'enfants, Actes de la table ronde internationale organisée à athènes, Ecole française d'Athènes, 29-30 mai 2008, Travaux de la Maison René-Ginouvès, *Archéologie et Ethnologie,* 12, ed. De Broccard, Paris, 2010, 406 p.

Guyon 2001 : GUYON (J.) – Les cimetières de l'Antiquité tardive. In : Marseille : trames et paysages urbains de Gyptis au Roi René, Actes du colloque de Marseille, 1999, coll. *Etudes massaliètes,* 7, Edisud, Aix-en-Provence, 2001, p. 355-364.

Guyon *et al.* 1998 : GUYON (J.), NIN (N.); RIVET (L.), SAULNIER (S.) - Atlas topographique des villes de Gaule méridionale – Aix-en-Provence, *Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise, 30,* ed. de l'Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, Montpellier, 1998, 314 p.

H

Haffner 1989 : HAFFNER (A.) – *Gräber, Spiegel des Lebens : zum Totenbrauchtum der Kelten und Römer am Biespiel des Treverer-Gräberfeldes Wederath-Belgium, Philipp von Zabern,* coll. Schriftenreihe des Rheinischen Landesmuseums Trier, 2, Mainz am Rhein, 1989, 447 p.

Hanoune 2007 : HANOUNE (R.) – Les villes romaines du Nord de la Gaule, Vingt ans de recherché nouvelles, Actes du XXVe colloque international de HALMA-IPEL UMR CNRS 8164*, Revue du Nord,* Hors Série n°10, Collection Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2007, 503 p.

Hanoune, Muller 1994 : HANOUNE (R.), MULLER (A.) : Recherches archéologiques à Bavay, XIV-XVII (Basilique civile, 1993-1994), *Revue du Nord – Archéologie,* t. LXXVI, n° 308, 1994, p. 37-61.

Hatt 1958 : HATT (J.-J.) –Fouilles stratigraphiques à Metz (juin-novembre 1957), rapport provisoire, *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine,* LVIII, 1958, p. 40-42.

Hatt 1986: HATT (J.-J.) – *La tombe Gallo-romaine,* ed. Picard, Paris, 1986, 419 p.

Heckenbenner 2009: HECKENBENNER (D.) (dir.) – *D(is) M(anibus). Pratiques funéraires gallo-romaines,* catalogue d'exposition, Musée du Pays de Sarrebourg, 2009, 167 p.

Hélin 1996 : HELIN (C.). – *Les nécropoles dans le Nord de la France à l'époque romaine (département du Nord),* Mémoire de Maîtrise, Université Charles de Gaulle – Lille 3, 1996, 2 vol., 391 p.

Hélin 2001 : HELIN (C.) – Les nécropoles dans le département du Nord à l'époque romaine. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 17-24.

Hénault 1914 : HENAULT (M.) – *Nécropole antique à Bavay (Nord)*, B.A.C.T.H.S., 1914, p. 49-67.

Hénault 1923 : HENAULT (M.) – Fouilles et découvertes archéologiques 1921-1922, *Pro Nervia,* I, 1923, p. 10-24.

Hénault 1924: HENAULT (M.) – Journal des fouilles et découvertes 1924, *Pro Nervia*, II, 124, p. 145-162, p. 225-228.

Hénault 1926 : HENAULT (M.) –Fouilles et découvertes 1925, *Pro Nervia,* III, 1926, p. 341-353, p. 392-393.

Hénault 1927 : HENAULT (M.) – Bavay. Journal des fouilles et découvertes (1925), *Pro Nervia,* III, 1927, p. 418-425.

Hénault 1931 : HENAULT (M.) – Etude d'archéologie Nervienne : le puits 717, *Pro Nervia, I*V, 1931, p. 5-9.

Herrmann 1976 : HERRMANN (B.) – Neuere Ergebnise zur Beurteilung menschlicher Brandknochen, *Zeitschrift für Rechtsmedizin*, 77, 1976, p. 191-200.

Hersberg 2006 : HERSBERG (H. von). – Les modèles des édifices funéraires en Italie : leur message et leur réception. In : MORETTI (J.-C.), TARDY (D.)(dir.) – *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain, A*ctes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Pradès, Lattes, 11-13 oct. 2001, coll. Archéologie et histoire de l'art, 24, ed. du CTHS, Paris, 2006, p. 11-39.

Heurgon 1948 : HEURGON (J.) – L'inscription de Tibère à Bavay. In : L'Antiquité classique, *Mélanges Van de Werd,* 17, 1948, p. 323-330.

Hinard 1987 : HINARD (F.) – *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain,* Actes du colloque de Caen, 20-22 novembre 1985, ed. de l'université de Caen, Caen, 1987, 376 p.

Hinard, Lambert 1996 : HINARD (F.), LAMBERT (M.-F.) – *La mort au quotidien dans le monde romain,* Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV, Paris – Sorbonne, 7-9 octobre 1993, ed. De Boccard, Paris, 1996, 257 p.

Holck 1986 : Holck (P.) – Cremates bones : a medical-anthropological study of an archaeological material on cremation burial, *Anthropologizske Skifer*, 1, University of Oslo, Oslo, 1986, 331 p.

Holder 1891 : HOLDER (A.) – *Alt-celtischer Sprachschatz,* Leiptiz, I, 1891, s. v. "Divodurum".

Hosdez, Jacques 1989 : HOSDEZ (C.), JACQUES (A.) – La nécropole à incinérations de Baralle (Pas-de-Calais), *Nord-ouest Archéologie,* 2, Arras, 1989, 225 p.

Hummel, Schukowski 1986 : HUMMEL (S.), SCHUTKOWSKI (H.) – Das Verhalten von Knochengewebe unter dem Einfluss höherer Temperaturen, Bedeutungen für die Leichenbranddiagnose, *Zeitschrift für Morphologische Anthropologie*, 77, 1, 1986, p. 1-9.

Hummel *et al.* 1988 : HUMMEL (S.), SCHUTKOWSKI (H.), HERMANN (B.) – Advances in cremation research. In : BUCHET (L.) (dir.) **–** Anthropologie et Histoire ou Anthropologie Historique ?, Actes des 3èmes journées Anthropologiques, *Notes et Monographies Techniques n°24,* ed. CNRS, Paris, 1988, p.177-194.

Huxley, Kósa 1999 : HUXLEY (A.K.), KÓSA (F.) – Calculation of percent shrinkage in human fetal diaphyseal lenghts from fresh bone to carbonized and calcined bone using Petersohn and Köhler's data, *Journal of Forensic Sciences,* 44, 3, 1999, p. 577-583.

I

Ingalls 1931 : INGALLS (N.W.) – Observations on bone weights, *American Journal of Anatomy,* 48, 1931, p. 45-98.

Iscan, Loth, Wright 1984 : ISCAN (M.Y.), LOTH (S.R.), WRIGHT (R.K.) – Metamorphosis at the sternal rib end : a new method to estimate age at death in white males, *American Journal of Physical Anthropology,* 91, 1984, p. 147-156.

J

Jacques 1955 : JACQUES (R.-C.) – Statuette d'Isis trouvée près de Metz, *Revue Archéologique de l'Est,* VI, 1955, p.143-145.

Jacques, Jelski 1984 : JACQUES (A.), JELSKI (G.) – Arras antique : bilan et perspectives. In : Les villes de la Gaule Belgique au Haut Empire. Actes du colloque de Saint-Riquier (Somme), 22, 23 et 24 octobre 1982, *Revue archéologique de Picardie,* n° 3-4, Amiens, 1984, p. 113-138.

Jacques, Scheid 1990 : Jacques (F.), Scheid (J.) – *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.), Tome 1, Les structures de l'empire romain,* Presses universitaires de France, ed. Nouvelle Clio, Paris, 1990, 412 p.

JELLSKI 1984 : JELSKI (G.) – Pendentifs phalliques, clochettes et peltae dans les tombes d'enfants de Gaule Belgique, *Revue du Nord*, LXVI, 1984, p. 261-279.

Joly, Gibut 2009 : JOLY (D.), GIBUT (P.) – La place de l'âge du Fer dans l'archéologie urbaine de Chartres (Eur-et-Loir). In : BUSCHENSCHUTZ (O.) *et al.* – L'âge du Fer dans la boucle de la Loire. Les Gaulois sont dans la ville, actes du XXXIIe colloque de l'AFEAF (Bourges, 1-4 mai 2008), *Revue Archéologique du Centre de la France,* suppl. n°35, Tours, 2009, p.325.

Jones 1981 : JONES (R. F. J.). – Cremation and inhumation - Change in the third century. In : KING (A.), HENIG (M.) (ed.) – The Roman West in the Third Century. Contributions from Archaeology and History, Part 1, *British Archeological Reports,* 109, Coll. International Series, B.A.R., Oxford, 1981, p. 15-19.

Jones 1983a : JONES (A. H. M.) – The cities of the Roman Empire. In : *La ville, tome 1,* Recueils de la Société Jean Bodin pour l'Histoire comparative des Institutions, ed. Dessain et Tolra, Paris, 1983, p. 135-176.

Jones 1983b : JONES (A. H. M.) – The economic life of the towns of the Roman Empire. In : *La ville, tome 2,* Recueils de la Société Jean Bodin pour l'Histoire comparative des Institutions, ed. Dessain et Tolra, Paris, 1983, p. 161-194.

Jordan 1871-1885 : JORDAN (H.) - *Topographie der Stadt Rom im alterthum,* Weidmannsche Buchhandlung, Berlin, 1871-1885, p.163.

Jullian 1890 : JULLIAN (C.) - *Inscriptions Romaines de Bordeaux,* ed. G. Gounouilhou, 1890, Bordeaux, p. 61-65

K

Katz, Suchey 1986 : KATZ (D.), SUCHEY (J.M.) – Age determination of the male pubis, *American Journal of Anthropology,* 69, 1986, p. 427-435.

Krogman 1943a : KROGMAN (W.M.) – Role of the physical anthropologist in the identification of human skeleton remains, II, *FBI Law Enforcement Bulletin*, 12, 4, 1943, p. 17-40.

Krogman 1943b : KROGMAN (W.M.) – Role of the physical anthropologist in the identification of human skeleton remains, II, *FBI Law Enforcement Bulletin*, 12, 5, 1943, p. 12-28.

Krogman 1978 : KROGMAN (W.M) – *The human skeleton in forsenic medicine,* Charles C. Thomas Publischer, LTD, Springfield, Illinois, 1978, 337 p.

Koethe 1935 : KOETHE (H.) – Kaiserzeitliche Grabhügel mit Ringmauer im Trierer Land, *Germania,* 19, 1935, p. 20-24.

Kuhnen 2006 : KUHNEN (P.-H) – Trèves – Augusta Trevorum. In : BAYARD (D.), COLLART (J.-L.), MAHEO (N.) – *La marque de Rome : Samarobriva (Amiens) et les villes du nord de la Gaule,* catalogue d'exposition, Musée de Picardie, Amiens, 2006, p. 67-76.

L

Laffite *et al.* 2009 : LAFFITE (J.-D.), GAMA (F.), VILLER (S.), PETITDIDIER (M.P.), GEORGES-LEROY (M.) – Hiérarchisation des réseaux de voies romaines. L'exemple lorrain, *Archéopages,* 27, 2009, p.16-23.

Lajoye 2009 : LAJOYE (P.) – Une tentative d'interprétation culturelle de la nécropole du « Clos au Duc » (Evreux). In : PLUTON-KLIESCH (S.) - *Evreux (27) – 3 bis due de la Libération, la nécropole antique du "Clos au Duc"*, R.F.O. juin 2009, I.N.R.A.P. Grand-Ouest, 2009, p. 256-264.

Lambot *et al* 1994 : LAMBOT (B.), FRIBOULET (M.), MENIEL (P.) – Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes) – II : Les nécropoles dans leur contexte régional (Thugny-Trugny et les tombes aristocratiques), 1986-1988-1989, *Mémoire de la Société Archéologique Champenoise,* 8, Reims, 1994, 315 p.

Lange *et al.* 1987 : LANGE (M.), SCHUTKOWSKI (H.), HUMMEL (S.), HERRMANN (B.) – *A bibliography on cremation*, Conseil de l'Europe, (PACT), Strasbourg, 1987.

Larminat 2010 : LARMINAT (S. de) – Signalisation des tombes d'enfants dans un quartier funéraire de la nécropole romaine de Porta Nocera à Pompéi. In : GUIMIER-SORBETS (A.-M.), MORIZOT (Y.) – L'Enfant et la mort dans l'Antiquité. Nouvelles recherches dans les nécropoles grecques. Le signalement des tombes d'enfants, Actes de la table ronde internationale organisée à Athènes, Ecole française d'Athènes, 29-30 mai 2008, Travaux de la Maison René-Ginouvès, *Archéologie et Ethnologie, 1*2, ed. De Broccard, Paris, 2010, p. 375-385.

Le Bohec 1991 : LE BOHEC (Y.) – *Le testament du lingon,* Actes de la journée d'étude du 16 mai 1990, organisée au centre d'études romaines et gallo-romaines de l'Université Lyon 3, coll. Centre d'études romaines et gallo-romaines, Nouvelle série, 9, ed. De Boccard, Paris, 1991, 86 p.

Le Bourdellès 2009 : LE BOURDELLES (H.) – *Boulogne et Thérouanne au temps de César : approche toponymique de la cité des Morins,* coll. Archaiologia, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, 191 p.

Leclerc 1990 : LECLERC (J.) – La notion de sépulture, *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris,* Nouvelle Série, tome 2, n°3-4, 1990. p. 13-18.

Leclerc 2005 : LECLERC (J.) – Pour une archéologie des pratiques funéraires. In : MORDANT (C.), DEPIERRE (G.) (dir.) – *Les pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France*, ed. CNRS, Sens-en-Bourgogne, Société archéologie de Sens, Paris, 2005, p. 7-9.

Le Dinahet, Marchegay, Salles 1998 : LE DINAHET (M.-Th.), MARCHEGAY (S.), SALLES (J.-F.) – Nécropoles et pouvoir. Idéologies, pratiques et interprétations, Actes du colloque Théories de la nécropole antique, Lyon 21-25 janvier 1995, *Travaux de la Maison de l'Orient Méditerranéen n° 27,* ed. de Boccard, Paris, 1998, 295 p.

Lefebvre, Wagner 1984 : LEFEBVRE (C.), WAGNER (P.) - Metz antique, remarques sur la connaissance de l'organisation spatiale du fait urbain, *Revue archéologique de Picardie,* n°3-4, 1984. p. 149-169.

Lefebvre 2009 : LEFEBVRE (A.) – A la transition entre l'Antiquité tardive et le Haut-Moyen-Age. In : HECKENBENNER (D.) (dir.) **–** *D(is) M(anibus)., Pratiques funéraires gallo-romaines,* catalogue d'exposition, Musée du Pays de Sarrebourg, Sarrebourg, 2009, p. 123-126.

Lefrancq 1987 : LEFRANCQ (J.) – Vestiges d'un grand monument funéraire de Bavay, *Bulletins des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,* 58.2, Bruxelles, 1987, p. 59-78.

Le Gall 1959 : Le Gall (J.) – A propos de la muraille servienne et du pomerium. In : Etudes d'archéologie classique, II : à la mémoire de Marcel Launey, *Annales de l'est,* n°22, Paris, 1959, p.43-54.

Le Gall, Le Glay 1987 : LE GALL (J.), LE GLAY (M.). – *L'empire romain. Tome 1 - Le Haut-Empire de la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) à l'assassinat de Sévère Alexandre (235 ap. J.-C.),* Presses universitaires de France, Paris, 1987, 673 p.

Le Goff 1998 : LE GOFF (I.). – *De l'os incinéré aux gestes funéraires. Essai de paléoethnologie à partir des vestiges de la crémation,* Mémoire de Thèse, Université de Paris I, inédit, 1998.

Le Goff, Guillot 2005 : LE GOFF (I.), GUILLOT (H.) – Contribution à la reconstruction des gestes funéraires : mise en évidence des modalités de collecte des os humains incinérés. In : MORDANT (C.), DEPIERRE (G.) (dir.) – *Les pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France*, ed. CNRS, Sens-en-Bourgogne, Société archéologie de Sens, Paris, 2005, p. 155-167.

Leman 1979 : LEMAN (P.) – Les villes romaines de la région Nord/Pas-de-Calais à la lumière des fouilles récentes, Bulletin de la S.F.A.C., *Revue archéologique,* Paris, 1979, p. 168-176.

Leman 1984 : LEMAN (P.) – Cassel, chef-lieu de la cité des Ménapiens : état de la question et projet. In : Les villes de la Gaule Belgique au Haut Empire, Actes du colloque de Saint-Riquier (Somme), 22, 23 et 24 octobre 1982, *Revue archéologique de Picardie,* n° 3-4, Amiens, 1984, p. 139-148.

Lenorzer 2006 : LENORZER (S.) – *Pratiques funéraires du Bronze final IIIb au premier âge du Fer en Languedoc occidental et Midi-Pyrénées : Approche archéo-anthropologique des nécropoles à incinération,* Mémoire de thèse, Sciences du Vivant, Géoscience et Science de l'Environnement, Université Bordeaux I, 2006, vol. 1, 507 p.

Lenorzer 2009 : LENORZER (S.) – La crémation dans les sociétés protohistoriques du Sud de la France, *Monographies d'Archéologie Méditerranéenne,* 25, Lattes, 2009, 282 p.

Lepelley 1998 : LEPELLEY (C.) (dir.) – *Rome et l'intégration de l'Empire – 44 av. J.-C.-260 apr. J.-C., t. 2 : Approches régionales du Haut-Empire romain, c*oll. Nouvelle Clio, Presses universitaires de France, Paris, 1998, 534 p.

Lepetz 1993 : LEPETZ (S.) – Les restes animaux dans les sépultures gallo-romaines. In : FERDIERE (A.) (dir.) – Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du colloque ARCHEA/AGER, Orléans, 7-9 février 1992, *Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France,* 6, Tours, 1993, p. 37-44.

Lepetz 1996 : LEPETZ (S.) - L'animal dans la société gallo-romaine de la France du nord, *Revue archéologique de Picardie,* 12, Amiens, 1996, 174 p.

Lepetz 2001 : LEPETZ (S.) – L'interprétation des vestiges animaux dans les sépultures gallo-romaines. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie, Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 215-219.

Lepetz 2009 : LEPETZ (S.) – La place du Cheval dans l'antiquité. In : PLUTON-KLIESCH (S.) **-** *Evreux (27) – 3 bis due de la Libération, la nécropole antique du "Clos au Duc",* R.F.O. juin 2009, I.N.R.A.P. Grand-Ouest, 2009, p. 251-255.

Lepetz, Van Andringa 2004 : LEPETZ (S.), VAN ANDRINGA (W.) – Caractériser les rituels alimentaires dans les nécropoles gallo-romaines. L'apport conjoint des os et des textes. In : BARAY (L.) (dir.) *– Archéologie des pratiques funéraires, approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 Juin 2001, Coll. Bibracte n°9, Glux-en-Glenne, 2004, p. 161-170.

Lepetz, Van Andringa 2008: LEPETZ (S.), VAN ANDRINGA (W.) (dir.) – *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires, e*d. Monique Mergoil, Montagnac, 2008, 306 p.

Lepetz, Méniel 2008 : LEPETZ (S.), MENIEL (P.) – Les dépôts animaux non consommés en Gaule romaine. In : LEPETZ (S.), VAN ANDRINGA (W.) – *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires,* ed. Monique Mergoil, Montagnac, 2008, p. 155-164.

Lequoy 1987 : LEQUOY (M.-C.). – La nécropole gallo-romaine de Vatteville-la-Rue. In : *Nécropoles à incinération du Haut-Empire, t*able ronde de Lyon, 30-31 mai 1986, Lyon, 1987, p. 55-68.

Lequoy 1992 : LEQUOY (M.-C.). – Inhumations et incinérations dans deux nécropoles de la basse vallée de la Seine : Rouen et Vatteville-la-Rue. In : VIDAL (M.) (dir.) – *Incinérations et inhumations*

dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère, Actes du colloque International de Toulouse-Montréjeau, IVème Congrès Archéologique de Gaule Méridionale, 7-10 octobre 1987, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, Toulouse, 1992, p. 231–236.

Leroi-Gourhan 1988 : LEROI-GOURHAN (A.) – *Dictionnaire de la Préhistoire*, Presses Universitaires de France, Paris, 1988, 1277 p.

Leveau 1987 : LEVEAU (P.) – Le problème de l'organisation de l'espace funéraire dans les nécropoles romaines. In : Nécropoles à incinération du Haut-Empire, Actes de la table ronde de Lyon, 30-31 mai 1986, *Rapports Archéologiques de la Région Rhône-Alpes*, 4, Lyon, 1987, p. 15-17.

Lieger 1997 : LIEGER (A.) – *La nécropole gallo-romaine de Cutry, Meurthe-et-Moselle*, études lorraines d'archéologie nationale, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1997, 237 p.

Linckenheld 1932 : LINCKENHELD (E.) – Une frontière romaine étudiée sur le terrain. Les limites de la Belgica et de la Germania en Lorraine, *Revue des études anciennes*, 1932, p. 265-287 et p. 387-410.

Lindsay 2004 : LINDSAY (J.) – *Encyclopedia of religion*, 15 volumes, Macmillan Reference USA, 2ème édition, Detroit, New York, San Francisco, 2004, 11000 p.

Loridant 1992 : LORIDANT (F.) – Les nécropoles du sud-ouest de Bavay d'après les fouilles de Maurice Hénault, *Revue du Nord*, 74, 1992, p. 91-114.
Loridant 1994 : LORIDANT (F.) – *Bavay : RN 49. La Fache des Près Aulnoys*, Bilan scientifique régionale 1994, DRAC Nord – Pas-de-Calais, 1994, p. 23-25.

Loridant 2001 : LORIDANT (F.). – Autopsie d'une sépulture à incinération : la tombe 11 de la nécropole gallo-romaine de la « Fache des Près Aulnoys » à Bavay. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996*, Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 189-196.

Loridant 2002 : LORIDANT (F.) – Pour une approche spatio-temporelle de l'artisanat antique de Bavay. In : BEAL (J.-C.), GOYON (J.-C.) (dir.) – *Les artisans dans la ville antique,* colloque de Lyon, octobre 2000, coll. Archéologie et Histoire de l'Antiquité, Université Lumière-Lyon 2, vol. 6, Paris, 2002, p. 121-129.
Loridant 2004 : LORIDANT (F.) – Décadence urbaine et Antiquité tardive à Bagacum et dans la civitas Camaracensium. In : FERDIERE (A.) (dir.) – Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'antiquité tardive, Actes du colloque de Tours, 6-8 mars 2003, *Revue Archéologique du Centre de la France,* Supplément n° 25, Tours, 2004, p. 75-82.

Loridant 2006 : LORIDANT (F.) – Bavay-Bagacum. In : BAYARD (D.), COLLART (J.-L.), MAHEO (N.) – *La marque de Rome : Samarobriva (Amiens) et les villes du nord de la Gaule,* catalogue d'exposition, Musée de Picardie, Amiens, 2006, p. 40-43.

Loridant, Bloemendaal 1990 : LORIDANT (F.), BLOEMENDAAL (L.) – Prospection autour de Bavay : premier bilan, *Revue du Nord,* 72, 1990, p. 125-134.

Loridant, Bura 1998 : LORIDANT (F.), BURA (P.) – De l'eau ? du vin ? Note sur des pratiques funéraires (ablutions/libations). A propos d'une tombe à incinération découverte à Thérouanne (Pas-de-Calais). In : *importations d'amphores en Gaule du Sud, du règne d'Auguste à l'Antiquité tardive,* Actualité des recherches céramiques, SFECAG, Actes du Congrès d'Istres, 21-24 mai 1998, Marseille, 1998, p. 235-246.

Loridant, Deru 2009 : LORIDANT (F.), DERU (X.) (dir.) – Bavay : la nécropole gallo-romaine de la « Fache des Près Aulnoys », *Revue du Nord*, Hors Série n° 13, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Villeneuve-d'Ascq, 2009, 259 p.

Loridant, Louvion 2007 : LORIDANT (F.), LOUVION (C.) – Bavay : de Saint Riquier à Lille. Vingt années de recherches archéologiques. In : HANOUNE (R.) – Les villes romaines du Nord de la Gaule, Vingt ans de recherché nouvelles, Actes du XXVe colloque international de HALMA-IPEL UMR CNRS 8164, *Revue du Nord*, Hors Série n°10, Collection Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Villeneuve-d'Ascq, 2007, p. 83-91.

Lovejoy *et al.* 1985 : LOVEJOY (C.O.), MEINDL (R.S.), PRYSBECK (T.R.), MENSFORTH (R.P.) – Chronological metamorphosis of the auricular surface of the ilium : a new method for the determination of adult skeletal age at death, *American Journal of Physical Anthropology*, 68, 1985, p. 15-28.

Lowrance, Latimer 1957 : LOWRANCE (E.W.), LATIMER (H.B.) – Weights and linear measurements of 105 human skeletons from Asia, *American Journal of Anatomy*, 101, 1957, p. 445-459.

Lowrance Latimer, 1960 : LOWRANCE (E.W.), LATIMER (H.B.) – Relative weights and lengths of the bones from 105 human skeletons from Asia, *The Antomical Records*, 137, 2, 1960, p. 119-125.

Lutz 1991 : LUTZ (M.) – *La Moselle Gallo-Romaine, S*ociété d'Histoire et d'archéologie de Lorraine, section de Sarrebourg, ed. « Au pays de Sarrebourg », Drulingen, 1991, 362 p.

M

Magdelain 1968 : Magdelain (A.) – *Recherches sur l'imperium. La loi curiate et les auspices d'investiture*, Presses universitaires de France, Paris, 1968, 79 p.

Marcy 2006 : MARCY (T.) – Bavay, zone industrielle de Trajan, *Bilan scientifique régionale 2005*, DRAC Nord – Pas-de-Calais, 2006, p. 42.

Marinval 2004 : MARINVAL (P.) – Offrandes alimentaires d'origine végétale en contexte funéraire gallo-romain. In : BARAY (L.) (dir.) – *Archéologie des pratiques funéraires, approches critiques*, Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 Juin 2001, coll. Bibracte n° 9, Glux-en-Glenne, 2004, p. 197-206.

Marque 1972 : MARQUE (P.) – Les accès sud de Metz gallo-romain, A*nnuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, LXXII, 1972, p. 22.

Massart, Fontaine-Hodiamont 2003 : MASSART (C.), FONTAINE-HODIAMONT (C.) - Les unguentaria du tumulus gallo-romain de Vorsen (Com. de Montenaken, prov. de Limbourg) : restauration, marques et contenus », *Bulletin de l'Institut Royal du patrimoine artistique*, 30, Bruxelles, 2003, p. 119-142.

Massart 2007 : MASSART (C.). – Rites de repas, d'offrande et de sacrifice sur les sites des tumulus gallo-romains de Hesbaye (Belgique). In : KRUTA (V.), LEMAN-DELERIVE (G.) (dir.) – Feux des morts, Foyers des vivants. Les rites et symboles du feu dans les tombes de l'Age du Fer et de l'époque romaine, Actes du XXVIIème colloque international de HALMA-IPEL, CNRS, UMR 8164, juin 2004, *Revue du Nord,* Hors Série, n°11, Lille, 2007, p. 217-225.

Masset 1982 : MASSET (C.) – *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes,* Thèse de Sciences naturelles, thèse d'État, Université de Paris VII, 1982, 301 p.

Mays 1998 : MAYS (S.) – *The archaeology of human bones*, Routledge, Londres, 1998, 256 p.

McKinley 1989 : MACKINLEY (J.I.) – Cremations : expectations, methodologies and realities ; In : ROBERTS (C.A.), LEE (F.), BINTLIFF (J.) – Burial Archaeology, current research, methods and developments, *BAR British Series 211,* Oxford, 1989, p. 65-76.

McKinley 1993a : MCKINLEY (J.I.) – Cremated Bone. In : TIMBY (J.) (dir.) – Sancton I nglo-Saxon Cemetery, Excavations Carried Out Between 1976 and 1980*, Archaeological Journal,* 150, 1993, p. 243-365 et p.287-299.

McKinley 1993b : MACKINLEY (J.I.) – Bone fragments size and weights of bone from modern british cremation and its implications for the interpretation of archaeological cremations, *International Journal of Osteoarchaeology*, 3, 1993, p. 283-287.

McKinley 1994a : MCKINLEY (J.I.) – A pyre and grave goods in British cremation burials : have we missed something ?, *Antiquity*, 68, 1994, p. 132-134.

McKinley 1994b : MCKINLEY (J.I.) – The Anglo-saxon cemetery at Spong Hill, North Elmham, Part VIII : The Cremations, Norfolk, Field Archaeology Division, Norfolk Museums Service, *East Anglian Archaeology*, 69, 1994, 148 p.

Méniel 2008 : MENIEL (P.) - Sacrifices d'animaux, traditions gauloises et influences romaines. In : LEPETZ (S.), VAN ANDRINGA (W.) – *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires,* ed. Monique Mergoil, Montagnac, 2008, p. 147-153.

Mertens 1985 : MERTENS (J.) – Naissance d'une ville : Atuatuca Tungorum – Tongres. In : Les villes de la Gaule Belgique au Haut Empire. Actes du colloque de Saint-Riquier (Somme), 22, 23 et 24 octobre 1982, *Revue archéologique de Picardie,* n° 3-4, Amiens, 1984, p. 41-48.

Mertens 1986 : MERTENS (J.) – Les villes romaines du nord de la Gaule. In : Les Premières villes en Gaule, *Dossiers Histoire et Archéologie,* n° 109, octobre 1986, ed. Faton, p. 38-49.

Metzler et al. 1991 : Metzler (J.), WARINGO (R.), BIS (R.), METZLER-ZENS (N.) (dir.) – Clémency et les tombes aristicratiques en Gaule Belgique, *Dossier d'archéologie du Musée national d'Histoire et d'Art*, I, Luxembourg, Musée national d'Histoire et d'Art, 1991, 182 p.

Metzler et al. 1999 : Metzler (J.), Metzler-Zens (N.), MENIEL (P.) (dir.) – Lamadeleine, une nécropole de l'oppidum du Titelberg, D*ossiers d'archéologie du musée national d'histoire et d'art*, VI, Luxembourg, Musée national d'Histoire et d'Art, 1999, 470 p.

Meyers 1964 : MEYERS (W.) – L'administration de la Province Romaine de Belgique*, Dissertationes Archaeologicae Gandenses,* vol. VIII, ed. De Tempel, Brugge, 1964, 134 p.

Mignon, Zugmeyer 2006 : MIGNON (J.-M.), ZUGMEYER (S.) – Les mausolées de Fourches-Vieilles à Orange (Vaucluse). In : FOY (D.), NENNA (D.) (dir.) : *Tout feu tout sable : mille ans de verre antique dans le Midi de la France,* catalogue d'exposition, Musée d'Histoire de Marseille, 21 juin-déc. 2001, Edisud, Aix-en-Provence, 2006, p. 131-134.

Moliner *et al.* 2003 : MOLINER (M.), MELLINAND (P.), NAGGIAR (L.), RICHIER (A.), VILLEMEUR (I.) – La nécropole de Sainte-Barbe à Marseille (IVème s. av. J.-C. - IIème s. ap. J.-C.), *Collection études massaliètes 8,* Marseille, 2003.

Mommsen 1876 : Mommsen (T.) – Der Begriff des Pomerium, *Hermès*, 10, 1876, p.40-50.

Mondy 1999: MONDY (M.) – *La reproduction des motifs architecturaux sur un ensemble de stèles funéraires provenant des cités gallo-romaines des Médiomatriques et des Leuques*, mémoire de DEA, Institut des Antiquités Nationales, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1999, 232 p.

Mondy 2005 : MONDY (M.) – Un ensemble particulier de stèles funéraires gallo-romaines. In : FLOTTE (P.) – *Metz (57/2), Carte Archéologique de la Gaule*, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2005, p. 132-133.

Moorrees, Fanning, Hunt 1963a : MOORREES(C.), FANNING (E.), HUNT (E.) – Formation and resorption of three deciduous teeth in children, *American Journal of Physical Anthropology*, 21, 1963, p. 205-213.

Moorrees, Fanning, Hunt 1963b : MOORREES (C.), FANNING (E.), HUNT (E.) – Age formation by stages for ten permanent teeth, *Journal of dental research,* 42, 1963, p.1490-1502.

Mordant, Depierre 2005 : MORDANT (C.), DEPIERRE (G.) – *Les pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France,* Actes de la table ronde de Sens-en-Bourgogne, 10-12 juin 1998, ed. du CTHS, Paris, 2005, 525 p.

Moretti, Tardy 2006 : MORETTI (J.-C.), TARDY (D.) (dir.) – *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain,* Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Pradès, Lattes, 11-13 oct. 2001, coll. Archéologie et histoire de l'art, 24, ed. du CTHS, Paris, 2006, 522 p.

Moretti, Tardy 2002 : MORETTI (J.-C.), TARDY (D.)– Inventaire des monuments funéraires de la France gallo-romaine. In : LANDES (C.) (dir.) – *La mort des notables en Gaule romaine,* catalogue d'exposition du musée archéologique Henri-Prades et de l'Institut de recherche sur l'architecture antique, ed. du musée Henri-Prades, Lattes, 2002, p. 27-102.

Morris 1992 : MORRIS (I.) – *Death-Ritual and Social Structure in Classical Antiquity,* Cambridge university press, Cambridge, 1992, 257 p.

Müller 1977 : MULLER (G.) – *Die römischen Gräberfelder von Novaesium,* coll. Novaesium, VII, Gebr. Mann Verlag, Berlin, 1977, 134 p.

Murail *et al*. 2005 : MURAIL (P.), BRUZEK (J.), HOUËT (F.), CUNHA (E.) – DSP : a tool for probabilistic sex diagnosis using worldwide variability in of hip-bone measurements, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris,* n.s., t. 17, n° 3-4, p. 167-176.

Musco, Catalano 2010 : MUSCO (S.), CATALANO (P.) – Tombes d'enfants de l'époque impériale dans la banlieue de Rome : les cas de Quarto Cappello del Prete, de Casal Bertone et de la nécropole Collatina. In : GUIMIER-SORBETS (A.-M.), MORIZOT (Y.) – L'Enfant et la mort dans l'Antiquité. Nouvelles recherches dans les nécropoles grecques. Le signalement des tombes d'enfants, Actes de la table ronde internationale organisée à Athènes, Ecole française d'Athènes, 29-30 mai 2008, Travaux de la Maison René-Ginouvès, *Archéologie et Ethnologie*, 12, ed. De Broccard, Paris, 2010, p. 387-396.

N

Neiss 2006 : NEISS (R.) – Reims – Durocortorum. In : BAYARD (D.), COLLART (J.-L.), MAHEO (N.) – *La marque de Rome : Samarobriva (Amiens) et les villes du nord de la Gaule,* catalogue d'exposition, Musée de Picardie, Amiens, 2006, p. 48-51

Néraudau 1984 : NERAUDAU (J.-P.) – *Etre enfant à Rome,* coll. Realia, Les Belles Lettres, Paris, 1984, 411 p.

Néraudau 1987 : NERAUDAU (J.-P.) – La loi, la coutume et le chagrin. Réflexions sur la mort des enfants. In : HINARD (F.). – *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain,* Actes du colloque de Caen, 20-22 novembre 1985, Centre de publications de l'Université de Caen, Caen, 1987, p. 195-208.

Nierhaus 1959 : NIERHAUS (R.) – *Das römische Brand- und Körpergräberfeld « Auf der Steig » in Stuttgart-Bad Cannstatt,* Die Ausgrabungen im Jahre 1955, coll. Vor- und Frühgeschichte, 5, Verlag Silberburg, Stuttgart, 1959, 84 p.

Nin *et al.* 2006 : NIN (N.), BAILET (P.), LEGUILLOUX (M.), MICHEL (J.), PESTY (M.-T.), VILLEMEUR (I.) – La nécropole méridionale d'Aix-en-Provence (Ier-IVème siècles apr. J.-C.) : les fouilles de la ZAC Sextius-Mirabeau (1994-2000)*, Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise,* 37, Montpellier, 2006, 241 p.

Nissen 1877 : NISSEN (H.) – *Pompejanische Studien zur Städtekunde des Altertums,* Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1877, 694 p.

Nock 1952 : Nock (A. D.) – Cremation and burial in the Roman Empire (1932). In : *Essays on Religion and the Ancient World,* réédition de 1932, Clarendon Press, Oxford, p. 277-307.

Notte 1994 : NOTTE (L.) – Rôle et fonction de l'objet dans la tombe : l'exemple d'un service céramique fréquent en Gaule septentrionale, *Gauheria,* Le passé de la Gohelle, Mélanges Eugène Monchy, t. 1, Décembre 1994, Lens, 1994, p. 43-55.

P

Pautreau 1991 : PAUTREAU (J.-P.) – Quelques observations de caractère ethno-archéologique pouvant servir à l'étude de l'âge du Bronze. In : CHEVILLOT (C.), COFFYN (A.). – *L'âge du Bronze atlantique : ses faciès, de l'Ecosse à l'Andalousie et leurs relations avec le Bronze continental et la Méditerranée,* Actes du premier colloque du Parc Archéologique de Beynac, 10-14 septembre 1990, Association des musées du Sarladais, Beynac-et-Cazenac, 1991, p. 333-340.

Pautreau 1994a : PAUTREAU (J.-P.) – Structure of traditional hearths in Thaïland : an ethnoarchaeological approach. In : *Ethnoarchaeology.* World archaeological congress-3, New Dehli, December 4-11 1994, Academic Committee of WAC-3, 1994, New Delhi, non paginé.

Pautreau 1994b : PAUTREAU (J.-P.), avec la collab. de MATARO (I.), PLADELASALA (M.) et MORNAIS (P.) – Quelques aspects des crémations contemporaines en Asie du Sud-Est. In : LAMBOT (B.), FRIBOULET (M.), MENIEL (P.) – Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes) II. Les nécropoles dans leur contexte régional (Thury-Trugny et tombes aristocratiques), 1986-1988-1989, *Mémoires de la Société Archéologique Champenoise,* 8, Société archéologique champenoise, Reims, 1994, p. 306-315.

Pautreau 1995 : PAUTREAU (J.-P.) – Cérémonie de crémation en Thaïlande du Nord. In : *La Mort. Passé, Présent, Conditionnel,* Actes du colloque de La Roche-sur-Yon, 18-19 juin 1994, Groupe Vendéen d'Etudes Préhistoriques, La Roche-sur-Yon, 1995, p. 79-86.

Pautreau, Mornais 2005 : PAUTREAU (J.-P.), MORNAIS (P.) – Quelques aspects des crémations actuelles en Thaïlande du Nord. In : MORDANT (C.), DEPIERRE (G.) (dir.) – *Les pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France,* Actes de la table ronde de Sens-en-Bourgogne (Yonne), 10-12 juin *1998,* coll. Documents préhistoriques, 19, ed. du CTHS, Paris, 2005, p. 47-60.

Pearce, Millett, Struck 2000 : PEARCE (J.), MILLETT (M.), STRUCK (M.) – *Burial, Society and Context in the Roman World,* Oxbow, Oxford, 2000, 272 p.

Péchoux 2010 : PECHOUX (L.) – *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine, c*oll. Archéologie et histoire romaine, 18, ed. Monique Mergoil, Montagnac, 2010, 504 p.

Petit 2005 : PETIT (M.) – Les puits dits « funéraires » en Gaule romaine : pour une nouvelle lecture. In : GRIMAL (N.) (dir.) – *Le sacrifice humain en Egypte ancienne et ailleurs, e*d. Soleb, Paris, 2005, p. 274-284.

Petit, Mangin 1994 : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) (dir.) – *Les agglomérations secondaires, la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain,* Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim/Bitche (Moselle), 21-24 oct. 1992, 2 vol., Paris, 1994, 294 p.

Pinder, Parthey 1848 : PINDER (M.), PARTHEY (G.) – *Itinerarium Antonini Augusti et Hierosolymitanum : Ex Libris Manu Scriptis Ediderunt, B*erolini, impensis Friderici Nicolai, 1848, 403 p.

Platner, Ashby 1929 : PLATNER (S. B.), ASHBY (T.) – *A Topographical Dictionary of Ancient Rome,* Oxford University Press, Londres, 1929, 608 p.

Pluton-Kliesch 2003 : PLUTON-KLIESCH (S.) – *La nécropole antique du « Clos au Duc », rue de la Libération, Evreux (27),* D.F.S. septembre 2003, I.N.R.A.P. Grand-Ouest, 2003, 333 p.

Pluton-Kliesch 2009 : PLUTON-KLIESCH (S.) - *Evreux (27) – 3 bis due de la Libération, la nécropole antique du "Clos au Duc",* R.F.O. juin 2009, I.N.R.A.P. Grand-Ouest, 2009, 409 p.

Polfer 1993 : POLFER (M.) – La nécropole gallo-romaine de Septfontaines-Deckt (Grand-Duché de Luxembourg) et son ustrinum central : analyse comparative du matériel archéologique. In : FERDIERE (A.) (dir.) – Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du colloque ARCHEA/AGER (Orléans 7-9 février 1992), *supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France,* 6, Tours, 1993, p. 173-176.

Polfer 1996 : POLFER (M.) – Das Gallorömische Brangräberfeld und der dazugehörige Verbrennungsplatz von Septfontaines-Dëckt (Luxembrug), *Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art,* V, Luxembourg, 1996, 201 p., 80 pl.

Polfer 2001 : POLFER (M.) – Les aires de crémation et les fosses à cendres des nécropoles à incinération gallo-romaines : état actuel et perspectives de la recherche. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 147-154.

Polfer 2004 : POLFER (M.) – Les pratiques funéraires de la Gaule Belgique à l'époque romaine et leur interprétation. Etat de la question et problèmes méthodologiques; In : BARAY (L.) (dir.) – *Archéologie des pratiques funéraires, approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 Juin 2001, Coll. Bibracte n° 9, Glux-en-Glenne, 2004, p.37-54.

Polfer 2007 : POLFER (M.). – L'analyse des tombes à incinération gallo-romaines en termes de statut social : d'une étude de cas (nécropole de Septfontaines, Luxembourg) aux problèmes méthodologiques plus généraux. In : BARAY (L.), BRUN (P.), TESTARD (A.) (dir.) – *Pratiques funéraires et sociétés. Nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale,* Actes du colloque interdisciplinaire de Sens, 12-14 juin 2003, Coll. Art, Archéologie et Patrimoine, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2007, p. 191-205.

Polfer, Thiel 2001 : POLFER (M.), THIEL (J.) – Les nécropoles à incinérations gallo-romaines du Grand –Duché de Luxembourg (deuxième moitié du Ier s.-IVème s. de notre ère). Un aperçu sur 150 années de recherches archéologiques. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 121-140.

Poux 2009 : POUX (M.) – De la veillée au tombeau. In : GOUDINEAU (C.) (dir.) **–** *Rites funéraires à Lugdunum,* ed. Errance, Paris, 2009, p. 25-46.

Prilaux 2007 : PRILAUX (G.) – Le site d'Esrées-Deniécourt (80) « Derrière le Jardin du Berger ». Découverte de probables tubes à libations chez les Viromanduens. In : KRUTA(V.), LEMAN-DELERIVE (G.) (dir.) – Feux des morts, Foyers des vivants. Les rites et symboles du feu dans les tombes de l'Age du Fer et de l'époque romaine, *Revue du Nord,* Hors-Série n°11, coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2007, p. 51-64.

Prou 1892 : PROU (M.) – *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale : Les monnaies mérovingiennes,* ed. C. Rollin et Feuardent, Paris, 1892, 632 p.

Prouin 2007 : PROUIN (Y.) – *La nécropole d'Ensisheim/Reguisheimerfeld (Haut-Rhin) : illustrations des pratiques funéraires en Alsace*, Thèse de doctorat, Archéologie, Université de Bourgogne, 2007, inédit.

R

Raepsaet-Charlier 1995 : Raepsaet-Charlier (M.-T.) – Municipium Tungrorum, *Latomus*, 54, 1995, p. 361-369.

Raepsaet-Charlier 1998 : RAEPSAET-CHARLIER (M.-T.) – Les Gaules et les Germanies. In : LEPELLEY (C.) (dir.) – *Rome et l'intégration de l'Empire – 44 av. J.-C. – 260 apr. J.-C., t. 2 : Approches régionales du Haut-Empire romain*, coll. Nouvelle Clio, Presses Universitaires de France, Paris, 1998, p. 143-195.

Raepsaet-Charlier, Vanderhoeven 2004 : RAEPSAET-CHARLIER (M.-T.), VANDETHOEVEN (A.) – Tongres au Bas-Empire romain. In : FERDIERE (A.) (dir.) – Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'antiquité tardive, Actes du colloque de Tours, 6-8 mars 2003, *Revue Archéologique du Centre de la France*, Supplément n° 25, Tours, 2004, p. 51-73.

Rebillard 2003 : REBILLARD (E.) – *Religion et sépulture. L'Église, les vivants et les morts dans l'Antiquité tardive,* coll. Civilisations et Sociétés, 115, ed. de L'EHESS, Paris, 2003, 243 p.

Rebourg 1998 : REBOURG (A.) – L'urbanisme d' Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire), *Gallia*, 55, 1998, p. 141-236.

Rey 2009 : REY (S.) – Recueil de texte antique. In : GOUDINEAU (C.) (dir.) – *Rites funéraires à Lugdunum*, ed. Errance, Paris, 2009, p. 237-249.

Richter 1901 : RICHTER (O. L.) – *Topographie der Stadt Rom*, ed. C. H. Beck, Munich, 1901, 461 p.

Rolland 1969 : ROLLAND (H.) – Le mausolée de Glanum, *Gallia*, XXIe supplément, 1969, 97 p.

Routier 1985 : ROUTIER (J.-C.) – Découvertes gallo-romaines sur la voie Thérouanne – Cassel, *Bulletin du Haut-Pays*, 30, 1985, p. 10-15.

S

Sauron 2006 : SAURON (G.) – Architecture publique méditerranéenne et monuments funéraires en Gaule. In : MORETTI (J.-C.), TARDY (D.) (dir.) – *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain,* Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Pradès, Lattes, 11-13 oct. 2001, coll. Archéologie et histoire de l'art, 24, ed. du CTHS, Paris, 2006, p. 223-233.

Scheid 1984 : SCHEID (J.) – *Contraria facere* : renversements et déplacements dans les rites funéraires, *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli, Archeologie e Storia Antica*, 6, 1984, p. 117-139.

Scheid 1999 : SCHEID (J.) – Aspects religieux de la municipalisation. Quelques réflexions générales. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-T.) – Cités, Municipes, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain, *Histoire Ancienne et Médiévale*, 53, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p. 381-423.

Scheid 2001 : SCHEID (J.) – *Religion et piété dans la Rome antique*, ed. Albin Michel, Paris, 2001, 192 p.

Scheid 2002 : SCHEID (J.) – *La religion des romains*, coll. Cursus, Histoire, ed. Armand Colin, Paris, 2002, 176 p.

Scheid 2007 : SCHEID (J.) – Korperbestattung und verbrennungssitte aus der sicht der schriftlichen Quellen. In : FABER (A.), FASOLD (P.), STRUCK(M.), WITTEYER (M.) (dir.) – *Körpergräber des 1-.3 Jahrhunderts in der Römischen Welt*, Actes du colloque de Francfort, 19-20 novembre 2004, Francfort, 2007, p. 19-26.

Scheid 2008 : SCHEID (J.) – *Pour une archéologie du rite. Nouvelles perspectives de l'archéologie funéraire*, coll. de l'Ecole Française de Rome, 407, Rome, 2008, 358 p.

Schlémaire 1978 : SCHLEMAIRE (G.) – Fouilles de sauvetage au Pontiffroy à Metz, en 1976. Sites S.4 et S.11, *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine,* LXXVIII, 1978, p. 41-63.

Schmitt 2001 : SCHMITT (A.) – *Variabilité de la sénescence du squelette humain. Réflexions sur les indicateurs de l'âge au décès : à la recherche d'un outil performant*, Thèse de doctorat en Anthropologie, Université de Bordeaux I, Anthropologie, 2001, inédit.

Schmitt 2002 : SCHMITT (A.). – Estimation de l'âge au décès des sujets adultes à partir du squelette : des raisons d'espérer, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris,* 14, 1-2, 2002, p. 51-73.

Schmitt 2005 : SCHMITT (A.). – Une nouvelle méthode pour estimer l'âge au décès des adultes à partir de la surface sacro- pelvienne iliaque, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris,* 17, 1-2, 2005, p. 89-101.

Schour, Massler 1941 : SCHOUR (I.), MASSLER (M.) – Studies in tooth development: the growth pattern of human teeth (Part I & II), *Journal of American Dental Association*, 27, 1941, p. 1778-1793 et p. 1918-1931.

Schramm, Wolfram, Keune 1902 : SCHRAMM (E.), WOLFRAM (G.), KEUNE (J.-B.) – Das Grosse römische Amphitheater zu Metz, *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine,* 14, Metz, 1902, p. 341-342.

Seale 1959 : SEALE (R.U.) – The weight of the dry fat-free skeleton of American Whites and negroes, *American Journal of Physical Anthropology,* 17, 1, 1959, p. 37-48.

Shipman *et al.* 1984 : SHIPMAN (P.), FOSTER (G.), SCHOENINGER (M.) – Burnt bones and teeth: an experimental study of color, morphology, crystal structure and strinkage, *Journal of Archaeological Science*, 11, 1984, p. 37-325.

Simon 1848-1849 : SIMON (V.) – Notice sur le Sablon près de Metz et les sépultures qui y ont été découvertes, *Mémoires de l'Académie nationale de Metz,* XXX, 1848-1849, p. 46-60.

Solheim 1993 : SOLHEIM (T.) – A new method for dental age estimation in adults, *Forensic Science International,* 59, 1993, p. 137-147.

Soupart 2001 : SOUPART (N.) – La nécropole antique de Limé « Les Sables » (Aisne), Incinérations primaires et secondaires : un premier bilan. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord*, Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 63-77.

Soupart 2004 : SOUPART (N.), avec la collab. de DUCROCQ (P.), CLOTUCHE (R.), LAPERLE (G.), LE GOFF (I.), ROUTIER (J.-C.) – *Cassel (59) « Angle de la route d'Hazebrouck et de Sainte-Marie Cappel »,* Rapport Final d'Opération, SRA Nord-Pas-de-Calais, Villeneuve d'Ascq, 2004, vol. 1, 132 p.

Stloukal, Hanakova 1978 : STLOUKAL (M.), HANAKOVA (H.) – The lenght of long bones in ancient Slavonic populations with particular consideration to the questions of growth, *Homo*, 29, 1978, p. 53-69.

Strück 1993a : STRUCK (M.) (dir.) – *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerrungs-struktur und Sozialgeschichte,* Internationale Fachkonferenz vom 18-20 Februar 1991, im Institut für Vor-und Fröhgeschichte der Johannes Gutenberg - Universität Mainz, Institut fur Vor-und Fröhgeschichte, Universität Mainz, Mayence, 1993, 441 p.

Strück 1993b : STRUCK (M.). – Busta in Britannien und ihre Verbindungen zum Kontinent. Allgemeine Uberlegungen zur Herleitung der Bestattungssitte. In : *STRUCK (M.) (dir.) – Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerrungsstruktur und Sozialgeschichte, I*nternationale Fachkonferenz vom 18-20 Februar 1991, im Institut für Vor-und Fröhgeschichte der Johannes Gutenberg - Universität Mainz, Institut fur Vor-und Fröhgeschichte, Universität Mainz, Mayence, 1993, p. 81-94.

Strück 1995 : STRUCK (M.) – Integration and continuity in funerary ideology. In : METZLER (J.), MILLETT (M.), ROYMANS (N.), SLOFSTRA (J.) (ed.) – Integration in the Early Roman West. The role of Culture and Ideology, Papers arising from the international conference at the Titelberg (Luxembourg), 12-13 November 1993, *Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art,* 4, Luxembourg, Musée National d'Histoire et d'Art, Luxembourg, 1995, p.139-150.

Susini *et al*. 1988 : SUSINI (A.), BAUD (C.-A.), TOCHON-DANGUY (H.-J.). – Identification d'un traitement thermique des os préhistoriques humains. In : BUCHET (L.) (dir.) – *Anthropologie et Histoire ou Anthropologie Historique ?,* Actes des IIIème Journées Anthropologiques de Valbonne, 28-30 mai 1986, coll. Notes et Monographies Techniques, 24, ed. CNRS, Paris, 1988, p. 43-67.

T

Tchernia et al 1978 : TCHERNIA(A.), POMEY (P.), HESNARD (A.), COUVERT (M.), GIACOBBI (M.-F.), GIRARD (M.), HAMON (E.), LAUBENHEIMER (F.), LECAILLE (F.), CARRIER-GUILLOMET (A.), CHENE (A.), GASSEND (J.-M.), REVEILLAC (G.), RIVAL (M.) – L'épave romaine de la Madrague de Giens (Var), *Gallia*, XXXVIe supplément, 1978, 124 p.

Terninck 1879-1884 : TERNINCK (A.) – Communications archéologiques, *Bulletin des antiquités du Pas-de-Calais,* 5, 1879-1884, p. 330-331.

Testart 2004 : TESTART (A.) – Deux politiques funéraires. Dépôt ou distribution. In : BARAY (L.) (dir.) – *Archéologie des pratiques funéraires , approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 Juin 2001, Coll. Bibracte n° 9, Glux-en-Glenne, 2004, p. 303-316.

Thery 1885-1888 : THERY (L.) – Fouilles faites à Thérouanne par Louis Théry. In : *Manuscrit L. Théry,* Archives du Pas-de-Calais, p. 3-11

Thollard 1994 : THOLLARD (P.) – Le développement urbain à Bavay à la lumière des recherché récentes, *Revue du Nord, 7*6, 1994, p. 21-35.

Thollard 1996 : THOLLARD (P.) – *Bavay antique, c*oll. Guides archéologiques de la France, ed. Imprimerie nationale, Paris, 1996, 125 p.

Thomas 1980 : THOMAS (L.-V.) – *Le cadavre. De la biologie à l'anthropologie,* ed. Complexe, Bruxelles, 1980, 228 p.

Thuillier, Barbé 1996 : THUILLIER (F.), BARBE (H.) – *La nécropole gallo-romaine de la Route d'Arras,* Document Final de Synthèse urgent, D.R.A.C. Lille, Service Régional de l'Archéologie du Nord / Pas-de-Calais, juin 1996, 107 p.

Thurman, Willmore 1980-81 : THURMAN (M.D.), WILLMORE (L.J.) – A replicative cremation experiment, *North American Archaeologist*, 2, 4, 1980-81, p. 275-283.

Tillier, Duday 1990 : TILLIER (A.-M.), DUDAY (H.) – Les enfants morts en période périnatale, *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris,* n. s., tome 2, n° 3-4, 1990, p. 89-98.

Toussaint 1948 : TOUSSAINT (M.) – Metz à l'époque gallo-romaine, *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine,* t. XLIX, Metz, 1948, 22 p.

Toynbee 1996 : TOYNBEE (J.M. C.) - *Death and Burial in the Roman World,* ed. Johns Hopkins University Press, Baltimore and London, 1996, 336 p.

Tranoy 1987 : TRANOY (L.) – La nécropole de la Favorite à Lyon. In : Nécropoles à incinération du Haut-Empire, Table ronde de Lyon, 30-31 mai 1986, *Rapport Archéologiques Préliminaires de la Région Rhône-Alpes,* n°4, Lyon, 1987, p. 43-48.

Tranoy 1995 : TRANOY (L.) – *Recherches sur les nécropoles antiques de Lyon : topographie et rites funéraires,* Thèse de doctorat, Université de Provence-Aix-Marseille, 3 vol., 841 p., 220 fig., inédit.

Tranoy 2002 : TRANOY (L.) – Pratiques funéraires en Gaule romaine. In : *La mort des notables en Gaule romaine,* catalogue exposition, ed. Musée archéologique Henri Pradès, Lattes, 2002, p. 105-112.

Tranoy 2007 : TRANOY (L.) – La mort en Gaule romaine. In : FERDIERE (A.) *et al. – Archéologie funéraire,* coll. « Archéologiques », ed. Errance, 2ème édition, Paris, 2007, p. 115-176.

Tranoy 2009 : TRANOY (L.) – A Lugdunum : espace des vivants, espace des morts. In : GOUDINEAU (C.) (dir) – *Rites funéraires à Lugdunum,* ed. Errance, Paris, 2009, p. 83-106.

Trément, Humbert 2004 : TREMENT (F.), HUMBERT (L.) – Une incinération spectaculaire au pied du Puy de Dôme. Le bûcher funéraire du col de Ceyssat (Saint-Genès-Champanelle). In : CEBEILLAC-GERVASION (M.), LAMOINE (L.), TREMENT (F.) – *Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contexte, textes, images (IIe s. av. J.-C. – IIIe s. ap. J.-C.),* coll. ERGA – 7, Presse Universitaire Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 2004, p. 463-480.

Trotter, Hixon 1974 : TROTTER (M.), HIXON (B.B.) – Sequential Changes in Weight, Density, and Percentage Ash Weight of Human Skeletons from an Early Fetal Period trough Old Age, *The Anatomical Record,* 179, 1, 1974, p. 1-18.

Trotter, Gleser 1952 : TROTTER (M.), GLESER (G.C.) – Estimation of stature from long bones of American Whites and Negroes, *American Journal of Physical Anthropology*, 10, 1952, p. 463-514.

Tuffreau-Libre 1992 : TUFFREAU-LIBRE (M.) – *La céramique en Gaule romaine,* coll. des Hespérides, ed. Errance, Paris, 1992, 174 p.

Tuffreau-Libre 2001 : TUFFREAU-LIBRE (M.) – Les assemblages céramiques dans les nécropoles gallo-romaines. In : GEOFFROY (J.-F.), BARBE (H.) (dir.) – Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique, synthèses régionales et méthodologie. Actes du XIXème Colloque international du Centre de Recherches Archéologiques de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 13-14 décembre 1996, *Revue du Nord,* Hors série n°8, Coll. Art et Archéologie, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 179-187.

Turcan 1958 : TURCAN (R.). – Origines et sens de l'inhumation à l'époque impériale, *Revue des études anciennes,* tome LX, n° 3-4, 1958, p. 323-347.

U

Ubelaker 1989 : UBELAKER (D.H.) – The estimation of age at death from immature human bone. In : ISCAN (M.Y.) (ed.) – *Age markers in the human skeleton*, Charles C. Thomas, Springfield, Illinois, 1989, p. 55-70.

V

Van Andringa 1997: VAN ANDRINGA (W.) - *Religion et cité en Gaule romaine au Haut Empire,* Thèse de doctorat archéologie, Université de Toulouse-Le-Mirail, Toulouse, 1997.

Van Andringa 1999 : VAN ANDRINGA (W.) – Prêtrises et cités dans les Trois Gaules et les Germanies au Haut Empire. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-T.) – Cités, Municipes, Co-

lonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain, *Histoire Ancienne et Médiévale,* 53, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p.425-446.

Van Andringa 2002 : VAN ANDRINGA (W.) – *La religion en Gaule romaine : Piété et politique (Ier-IIIème siècle apr. J.-C.),* ed. Errance, Paris, 2002, 335 p.

Van Andringa, Duday, Lepetz (à paraître) : VAN ANDRINGA (W.), DUDAY (H.), LEPETZ (S.) - *Mourir à Pompéi. Fouille d'un quartier funéraire de la nécropole romaine de Porta Nocera (2003-2007),* Collection de l'Ecole française de Rome, Vol. 1 : Analyse des contextes archéologiques et synthèses générales Vol. 2 : Artefacts et ecofacts en contexte funéraire. Analyses et synthèses par type de matériel archéologique, à paraître.

Van Andringa, Lepetz 2007 : VAN ANDRINGA (W.), LEPETZ (S.) (dir.) – *Archéologie du rituel. Fouille des enclos 21, 23, 25 et 25A de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi. Campagne 2007, Programme « Les rites et la mort à Pompéi »,* Rapport de fouille, le 27 juillet 2007, Rome, École Française de Rome, 2007, vol. 1., 180 p.

Van Andringa, Lepetz 2008a: VAN ANDRINGA (W.), LEPETZ (S.) – Archéologie du rituel. Méthode appliquée à l'étude de la nécropole de la Porta Nocera à Pompéi. In : SCHEID (J.) – *Pour une archéologie du rite. Nouvelles perspectives de l'archéologie funéraire,* coll. de l'Ecole Française de Rome, 407, Rome, 2008, p. 105-126.

Van Andringa, Lepetz 2008b : VAN ANDRINGA (W.), LEPETZ (S.) – *Pour une archéologie de la mort à l'époque romaine : Fouille de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi,* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres - Comptes rendus des séances de l'année 2006 (avril-juin), p. 1131-1161.

Van Andringa, Lepetz 2008c : VAN ANDRINGA (W.), LEPETZ (S.) – La nécropole romaine de Porta Nocera à Pompéi. Fouille d'un quartier funéraire. In : Rome et ses morts, L'archéologie funéraire dans l'Occident romain, *Les Dossiers d'Archéologie*, 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, p. 58-67.

Van Crombruggen 1962 : VAN CROMBRUGGEN (H.) – Les nécropoles gallo-romaines de Tongres**,** *Helinium,* 2, 1962, p. 36-51.

Van Doorselaer 1967 : VAN DOORSELAER (A.) – Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale, *Dissertationes Archaeologicae Gandenses,* vol. X, ed. De Tempel, Brugge, 1967, 329 p.

Vannérus 1951 : VANNERUS (J.) – L'indicateur routier de Macquenoise, *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie. Royale de Belgique,* 5ème série, t. XXXVII, Bruxelles, 1951, p. 468-498.

Van Ossel 1992 : VAN OSSEL (P.) – Incinération et inhumation dans le nord de la Gaule Belgique durant le Haut-Empire. In : VIDAL (M.) (dir.) – *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère*, Actes du colloque International de Toulouse-Montréjeau, IVème Congrès Archéologique de Gaule Méridionale, 7-10 octobre 1987, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, Toulouse, 1992, p. 209–217.

Vanvinckenroye 1984 : VANVINCKENROYE (W.) – *De romeinse Zuidwest-begraafplaats van Tongeren (opgravingen 1972-1981),* Provinciaal Gallo-Romeins Museum, Tongres, 1984, 2 vol., 245 p, 127 pl.

Venault 2008 : VENAULT (S.) – La nécropole antique de Pont-L'évêque à Autun (Saône-et-Loire) : Vestiges de bûchers funéraires et découvertes de stèles en contexte archéologique, Bulletin de la Société Française d'Archéologie Classique XXXVIII, 2006-2007, *Revue archéologique,* 2008/1, n° 45, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 168-174.

Vermeulen 1932 : VERMEULEN (W.G.J. R.) – *Een Romeinsch grafveld op den Hunnerberg te Nijmegen,* Amsterdam, 1932, 274 p.

Vidal 1992 : VIDAL (M.) (dir.) – I*ncinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère*, Actes du colloque International de Toulouse-Montréjeau, IVème Congrès Archéologique de Gaule Méridionale, 7-10 octobre 1987, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, Toulouse, 1992, 253 p.

Vigneron 1986 : VIGNERON (B.) – *Divodurum Mediomatricorum Metz antique*, ed. Maisonneuve, Paris, 1986, 306 p.

Vismara 1992 : VISMARA (C.) – L'apport des textes antiques. In : VIDAL (M.) (dir.) – *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère, Actes du colloque International de Toulouse-Montréjeau, IVème Congrès Archéologique de Gaule Méridionale, 7-10 octobre 1987, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, Toulouse, 1992, p. 107- 147.*

Von Blumenthal 1952 : VON BLUMENTHAL (A.) – *pomerium,* Real-Encyclopedie, 21/2, 1952, col. 1868-1869.

Von Uslar 1938 : VON USLAR (R.) – Westgermanische Bodenfunde der resten bis dritten Jahrhunderts nach Christus aus Mittel- und Westdeutschland, *Germanische Denkmäler der Frühzeit,* 3, Berlin, 1938, 272 p., 58 pl.

W

Wahl 1981: WAHL (J.) – Beobachtungen zur Verbrennung Menschlicher Leichname, *Archäologisches Korrespondenzblatt, 11,* 1981, p. 271-279.

Walter 1979 : WALTER (H.) – *La Franche-Comté romaine,* ed. Mars et Mercure, Wettolsheim, 1979, 167 p.

Warren, Maples 1997 : WARREN (M.W.), MAPLES (W.R) – The anthropometry of contemporary commercial cremation, *Journal of Forensics Sciences,* 42, 3, p. 417-423.

Waton 1983 : WATON (M.-D.) – *Metz – Hôtel de Police au Pontiffroy,* Rapport de fouille de sauvetage urgent, 1983, 17 p.

Waton 1984 : WATON (M.-D.) – *Metz, Pontiffroy (future cite administrative),* Rapport de fouille de sauvetage programmé, 1984, 20 p.

Wightman 1984 : WIGHTMAN (E.) – Les villes de Gaule Belgique : quelques considérations socio-économiques. In : Les villes de la Gaule Belgique au Haut Empire. Actes du colloque de Saint-Riquier (Somme), 22, 23 et 24 octobre 1982, *Revue archéologique de Picardie,* n° 3-4, Amiens, 1984, p.63-72.

Wightman 1985: WIGHTMAN (E.) – *Gallia Belgica,* Bastford, Londres, 1985, 386 p.

Will 1962 : WILL (E.) – Recherches sur le développement urbain sous l'Empire romain dans le nord de la France, *Gallia,* 20, Paris, 1962, p. 79-101.

Witteyer 1993 : WITTEYER (M.) – Die Ustrinen und Busta vom Mainz-Weisenau. In : STRUCK (M.) (dir.) - *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerrungsstruktur und Sozialgeschicht, I*nternationale Fachkonferenz vom 18-20 Februar 1991, im Institut für Vor-und Fröhgeschichte der Johannes Gutenberg - Universität Mainz, Institut für Vor-und Fröhgeschichte, Universität Mainz, Mayence, 1993, p. 69-80.

Witteyer 2008 : WITTEYER (M.) – La nécropole de Mayence-Weisenau. Une voie pour les vivants et les morts, *Les Dossiers d'Archéologie,* 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, p. 114-119.

Wolfram 1892 : Wolfram (G.) – Römerstrasse nach Scarpona, *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine,* 3, 1891, p.231.

Z

Zeck-Matterne 2008 : ZECK-MATTERNE (V.) : Les végétaux dans les funérailles. L'exemple de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi, *Les Dossiers d'Archéologie,* 330, nov.- déc. 2008, ed. Faton, p. 66-67.

Abstract

Title : Funeral practices linked to cremation in the funerary complexes of the civitates capital cities of the Early Empire in Gallia Belgica: Metz-*Divodurum* , Bavay-*Bagacum* , Thérouanne-*Tervanna*

This work is founded on the study of three funerary complexes of outlying suburbs located in the capital cities of Mediomatrici (Metz-*Divodurum*), Nervi (Bagay-*Bagacum*) and Morini (Thérouanne-*Tervanna*). Our study is based on a corpus composed of more than 480 funerary structures, which has been amended by the data issued from the other funerary discoveries carried out in these three cities, from the 18th century to nowadays. Based upon that documentation, we propose an analysis of funerary practices in use in the North of Gaul and more particularly in the province of Gallia Belgica and of their evolution in the first three centuries of our area. The first part of this work is related to the organization of the funerary areas in an urban context through the analysis of different parameters: places and settlement dynamic of funerary areas, internal organization and space structuring as well as the mode of distribution of the structures (functional, chronological and social). The following chapters are related to the understanding and interpretation of the different funerary practices and gestures, which may have been observed during the study of the structures of our corpus. To do that, we have tried to reconstruct the different steps of the funerary process and to replace the whole practices in the order in which they took place. First, we took an interest in the data connected with the stage of the body cremation, data observed during the excavation of the funerary pyres, through the examination of the pit structure, the methods of treatment of the body as well as the role and the origin of the grave goods used around the pyre. Then, we moved on to the place of final deposition of the remains by presenting the constituent elements of the grave, the different types of funerary structures we have been confronted with as well as the varied modes of deposition of the bones and their organization within the sepulchral pit. A specific attention has also been given to the steps which are relative to the transfer and to the modes of deposition of the bones of the deceased in the grave as well as the practices and body movements which follow that. Finally, in a last chapter, we have analyzed the different deposits of the funerary goods in order to define as well as possible the different gestures which were pointed out through the archaeological remains, and which were made at the time of the composition of the grave but also throughout the funeral or during the memorial feasts where respects to the deceased were paid. This overall study is based on a detailed catalogue of the tombs which is composed of two volumes (volume 1: Metz “Avenue André Malraux”, volume 2: Bavay “La Fache des Près Aulnoys” and Thérouanne “Les Oblets”) displaying by chronological phases the observations made during the excavation work, the inventory of the grave goods, as well as the results of the studies of animal and human bones rests.

Key words : funerary practices, cremation burials, inhumation burials, funerary area, funeral pyre, pyre grave, funeral, memorial feasts, Early Empire, Gallia Belgica

Zusammenfassung

Titel: Die kremationsbedingten Bestattungsbräuche in den Bestattungsensembles der frühkaiserzeitlichen civitates-Hauptstädte in Gallia Belgica: Metz-*Divodurum*, Bavay-*Bagacum*, Thérouanne-*Tervanna.*

Diese Arbeit befasst sich mit drei am Stadtrand gelegenen Grabensembles, die in den civitates-Hauptstädten der Mediomatriker (Metz-*Divodurum)*, Nervier (Bavay-*Bagacum*) und Moriner (Thérouanne-*Tervanna*) liegen. Unsere Untersuchungen beziehen sich auf eine Sammlung von mehr als 480 Grabstrukturen, ergänzt durch Grabungsdokumentationen früherer Entdeckungen, die von 18. Jh. bis heute in diesen drei Städten zu Tage gekommen sind. Anhand dieser Dokumentation, ist eine Analyse der im Nordgallien und besonders in Gallia Belgica üblichen Bestattungsbräuche und deren Entwicklung während der drei ersten Jahrhunderte nach Christus möglich. Der erste Teil dieser Arbeit ist den Grabbereichen im Stadtbereich gewidmet, wobei verschiedener Faktoren untersucht worden sind: Orte und Ansiedlungsdynamik der Grabareale, innere Organisation und Raumstrukturierung sowie Verbreitungsart der Befunde (funktional, chronologisch und gesellschaftlich). Die folgenden Kapitel sind dem Verständnis und der Interpretation der verschiedenen Bestattungsbräuche und –gesten, die während der Studie der Befunde unseres Corpus beachtet wurden, gewidmet. Dabei wurde versucht, die verschiedenen Etappen des Bestattungsprozesses, in der Reihenfolge wie sie vollzogen wurden, zu rekonstruieren. Zuerst haben wir uns für die in den Grabungen beachteten Gegebenheiten der Kremationsetappen der Körper interessiert, durch Untersuchung der Scheiterhaufenstruktur, Behandlungsbedingungen der Körper sowie Rolle und Herkunft der Grabbeigaben, die um die Scheiterhaufen benutzt wurden. Dann haben wir die Stelle, die der endgültigen Deponierung des Leichenbrandes diente, angesprochen, durch Vorstellung der Grabgrundlagen, der verschiedenen Grabstrukturtypen mit welchen wir konfrontiert waren, sowie der diversen Formen der Knochendeponierungen und ihre Organisation innerhalb der Grabgrube. Ausserdem wurden die Etappen, die im Zusammenhang mit dem Transfer und den Deponierungsbedingungen des Knochenmaterials ins Grab stehen, sowie die Bräuche und Gesten die daraus folgen, besonders analysiert. Im letzten Kapitel wurden schließlich die verschiedenen Elemente des Grabmaterials untersucht, um die diversen durch archäologischen Gegebenheiten erkennbaren Gesten besser abgrenzen zu können, welche während der Komposition des Grabes, während des Begräbnisses selbst oder aber während der Gedenkfeiern, durchgeführt wurden. Diese zusammenfassende Arbeit stützt sich auf einem detaillierten Katalog der Gräber, eingeteilt in zwei Bände (Band 1: Metz « Avenue André Malraux », Band 2: Bavay « La Fache des Près Aulnoys » und Thérouanne « Les Oblets »), in welchem die Grabungsbeobachtungen, die Grabinventaren sowie die Ergebnisse des Studiums des menschlichen und tierischen Knochenmaterials in chronologischer Reihenfolge präsentiert sind.

Schlüsselwörter: Bestattungsbräuche, Brandbestattungen, Körperbestattungen, Grabareal, Scheiterhaufen, Scheiterhaufengrab, Begräbnis, Gedenkfeiern, frühe Kaiserzeit, Gallia Belgica.